LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J 103 H7 34-3 E582 A1 no.16-34

Canada. Parliament.
House of Commons.
Standing Committee on
Environment.
Minutes of proceedings
and evidence ...

DATE NAME - NOM

J
103
H7
34-3
E582
A1
No.16-34

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

1994 11 28

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Tuesday, November 5, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le mardi 5 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2) Consideration of the "Greening of the Hill Program"

Pursuant to Standing Order 108(2), "Study of the division of powers on environmental issues"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du programme «La Colline Verte»

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, «Étude sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement»

APPEARING:

The Honourable John A. Fraser P.C., Q.C., Speaker of the House of Commons

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable John A. Fraser, c.p., c.r., Président de la Chambre des communes

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper.

Imprimé sur papier recyclé.

24262–1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 5, 1991
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 8:40 o'clock a.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, David MacDonald and Brian O'Kurley.

Acting Members present: Rex Crawford for Paul Martin and Len Taylor for Jim Fulton.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas, Research Officer. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

Appearing: The Honourable John A. Fraser, Speaker of the House of Commons.

Witnesses: From the House of Commons: Angela Ebsworth, Environmental Coordinator. *From the Canadian Bar Association:* Melina Buckley, Associate Director Legislation and Law Reform, H. Scott Fairley, Chairman of Constitutional Law, Franklin Gertler, Chairman of Environmental Law and Brad Morse, Treasurer Native Justice.

In accordance with its mandate under Standing 108(2), the Committee proceeded to consider the "Greening of the Hill Program".

The Speaker made an opening statement and, with Angela Ebsworth, answered questions.

At 9:34 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 9:47 o'clock a.m., the sitting resumed.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its study of the division of powers on environmental issues.

Melina Buckley, H. Scott Fairley, Franklin Gertler and Brad Morse made opening statements and answered questions.

At 11:53 o'clock a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1991
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit aujourd'hui à 8 h 40, à la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, David MacDonald et Brian O'Kurley.

Députés suppléants présents: Rex Crawford pour Paul Martin et Len Taylor pour Jim Fulton.

Aussi présente: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas, attachée de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, expert-conseil.

Comparaît: L'honorable John A. Fraser, Président de la Chambre des communes.

Témoins: De la Chambre des communes: Angela Ebsworth, coordonnatrice de l'environnement. *Du Barreau canadien du droit:* Melina Buckley, directrice associée, Réforme du droit et de législation; H. Scott Fairley, président, Droit constitutionnel; Franklin Gertler, président, Droit d'environnement; Brad Morse, trésorier, Droits autochtones.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entame l'étude du programme «La Colline verte».

Le Président fait une déclaration, puis répond aux questions avec Angela Ebsworth.

À 9 h 34, la séance est suspendue.

À 9 h 47, la séance reprend.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

Melina Buckley, H. Scott Fairley, Franklin Gertler et Brad Morse font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions.

À 11 h 53, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 5, 1991

• 0838

The Chairman: I now call the meeting to order.

I welcome members at this early hour. We are delighted this morning to welcome the Speaker of the House of Commons on what I think has been one of the most imaginative and important programs that has occurred in this Parliament. Members will recall that more than two years ago several of our colleagues, some of whom are with us and some of whom are not this morning, had been in active conversation with the Speaker. As a result of that, a decision was taken to take a very hard look at the environmental stewardship of Parliament Hill itself.

I won't bore members with a long recitation of events. I will simply say that we have seen a very active and important program take place in the greening of the Hill, led by the Speaker of the House of Commons and the Board of Internal Economy, and with the active support of members of this committee.

Mr. Speaker, we know it's a rare occasion when you appear as a witness before a parliamentary committee, but we know that you have a particularly sympathetic relationship with and support for the work of the environment committee of the House of Commons. This committee has done a number of important tasks in the last two and a half years, but perhaps none touched more directly on our day-to-day lives than the way in which we conduct ourselves within the confines of Parliament Hill itself. We have received, and members have had a brief opportunity to look at, "Greening the Hill: A Retrospect", but we are naturally looking forward to your own direct presentation. Then in the brief time that is afforded to us—and we have only about three-quarters of an hour—we will have an opportunity to discuss the implications of the report and the future activity that is contemplated.

• 0840

Welcome, Mr. Speaker, to this meeting of the Environment Committee.

Hon. John Fraser (Speaker of the House of Commons): Thank you very much, Mr. Chairman, colleagues and guests. It is a great pleasure to be here for the tabling of this report, "Greening the Hill: A Retrospect". *Bilan de la situation.* I appear in front of you perhaps a little surprised at just how much we have accomplished over the last year and a half, and I think probably all of you are a little surprised as well.

Les députés qui faisaient partie du Comité en 1989 se rappelleront comment le programme *La colline verte* a vu le jour. Au printemps de 1989, ensemble, nous en sommes venus à la conclusion que nous nous devions d'assumer la

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 5 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue, à cette heure si matinale. Nous sommes très heureux d'accueillir ce matin le Président de la Chambre des communes pour traiter de ce que j'estime être l'un des programmes les plus importants et les plus innovateurs qui aient conçus au cours de cette législature. Vous vous souviendrez qu'il y a un peu plus de deux ans, plusieurs de nos collègues, dont certains sont ici ce matin et d'autres non, avaient eu avec le Président un entretien assez animé. Après quoi, il avait été décidé d'examiner de près dans quelle mesure l'intendance de la colline du Parlement respecte l'environnement.

Je ne vais pas vous ennuyer avec une longue énumération des mesures qui ont été prises. Je dirais tout simplement qu'on a mis en place sur la Colline un programme écologique très dynamique, sous la direction du Président de la Chambre des communes et du Bureau de régie interne. Les membres du comité appuient sans réserve ce programme.

Monsieur le Président, nous savons qu'il est rare que vous comparaissiez devant un comité parlementaire, mais nous savons aussi que vous entretenez de très bonnes relations avec le Comité de l'environnement de la Chambre des communes et que vous appuyez son travail. Le comité a rempli différentes tâches importantes depuis deux ans et demi, mais peut-être que rien n'a plus d'incidence sur notre vie quotidienne que la façon dont nous nous comportons dans l'enceinte de la colline du Parlement. Nous avons reçu, et les membres ont eu l'occasion d'y jeter un coup d'oeil, le document intitulé *La colline verte: Bilan de la situation*, mais nous sommes impatients d'entendre votre exposé. Dans le peu de temps dont nous disposons, environ trois quarts d'heure, nous discuterons des répercussions du bilan et des mesures qu'on envisage pour l'avenir.

Monsieur le Président, bienvenue à cette réunion du Comité de l'environnement.

L'honorable John Fraser (Président de la Chambre des communes): Merci beaucoup, monsieur le président, chers collègues et invités. J'ai le grand plaisir d'être ici aujourd'hui pour déposer ce rapport intitulé «La colline verte: Bilan de la situation». Je dois vous dire en toute franchise que je suis un peu surpris des progrès réalisés au cours des dix-huit derniers mois, comme le sont sans doute beaucoup d'entre vous.

The members who sat on the 1989 Committee will surely remember how the *Greening the Hill* program began. In the spring of 1989, we all came to the conclusion that we should take responsibility for what we were doing to the

[*Texte*]

responsabilité de nos propres actions vis-à-vis de l'environnement. En juillet de la même année nous avions décidé de créer un modèle d'intervention et de faire plus de leadership en commençant à l'appliquer ici même à la Chambre. Nous avons demandé à une firme d'experts-conseils sur l'environnement, Energy Pathways de nous recommander des façons de changer nos modes de fonctionnement de manière à préserver davantage l'environnement.

J'ai ensuite formé un groupe de travail composé de cadres supérieurs de la Chambre afin de superviser cette étude et d'élaborer un plan d'action fondé sur les recommandations de ces spécialistes.

En juin 1990, nous lancions le programme *La colline verte*.

I am pleased to begin by stating that the Greening the Hill program is a success, and it is our success. When I say "our", I mean everybody who's been involved in it. But still, Mr. Chairman, we cannot linger too long on just a sense of satisfaction. We have made strides and now we must encourage and assist others in their efforts. Also, I think we must look beyond the product of our changes and examine the process.

It is probably true to say that Greening the Hill has changed the way we behave. We sort our waste paper into grades at our desks; we collect our empty glass containers and cans; we buy recycled paper products; we double-side copy and, as witnessed by the creation of the bicycle task force, we promote alternatives to motor vehicles. These are products of the Greening the Hill.

The process has resulted in changes in the way we think. We see our blue and white baskets full of paper and we are amazed at the amount of waste that we create. Now we're beginning to think about our consumption and our over-consumption. Quite clearly, our spark and determination caught on, and today I have the pleasure to acknowledge a few of the individuals responsible for the Greening the Hill program.

I have beside me Angela Ebsworth, the environmental co-ordinator for Greening the Hill. As you are aware, Ms Ebsworth reports directly to me, a relationship that has, I think, been very helpful to the entire operation. This structural change, the creation of a co-ordinator's position and its direct reporting relationship, is not without significance. It is, I believe, at the root of the success of the program. Fundamentally, it is the base of the model and it should be emulated by other organizations.

Also I would like to take time to recognize Catherine Badke, Ms Ebsworth's assistant, and the members of the Senior Management Committee on the Environment and the Communications and Education Subcommittee, many of whom are here today. I just might list some of them: Mr. Paul Diamond, Mr. Tony Dambrauskas, Mr. François Lemay, Mr. Bob Macquarrie, of course, Ms Rhonda Warlow, Mr. Fred Whalen. I think I've got all who are here. They have made, along with others, a great contribution to what we're attempting to do.

[*Traduction*]

environment. In July of that same year, we decided to draft an action plan and to show more leadership by implementing it here on the Hill. We hired Energy Pathways, an environmental consulting firm, to make recommendations on how we could reduce the impact we had on the environment.

I then set up a task force, which consisted of senior House of Commons managers, to supervise the study and to draft a new action plan based on the specialists' recommendations.

In June 1990, we launched the *Greening the Hill* program.

Je tiens d'abord à vous annoncer que le programme «La Colline verte» est une réussite, et elle est notre réussite. Lorsque je dis «notre», je pense à toutes les personnes qui y ont participé. Toutefois, monsieur le président, nous ne devons pas nous arrêter là. Nous avons fait des progrès importants et nous devons maintenant encourager et aider les autres à en faire autant. En outre, je pense que nous devons regarder au-delà des résultats et examiner le processus.

Il va sans dire que «La Colline verte» a changé nos habitudes. Dans chaque bureau, les papiers sont triés selon la qualité; nous gardons les bouteilles, les pots en verre et les cannettes vides; nous achetons des produits faits de papier recyclé; nous faisons des photocopies recto-verso, et comme la création d'un groupe de travail sur la bicyclette en fait foi, nous encourageons les gens à utiliser un autre mode de transport que la voiture. Ces initiatives découlent du programme «La Colline verte».

Nos attitudes ont également changé. Nous voyons les paniers bleu et blanc pleins de papier et nous sommes étonnés de constater ce gaspillage. Nous commençons à prendre conscience de notre consommation et de notre surconsommation. Évidemment, notre enthousiasme et notre détermination ont fait boule de neige, et aujourd'hui j'ai le plaisir de féliciter quelques-unes des personnes qui sont responsables du programme «La Colline verte».

J'ai à côté de moi Mme Angela Ebsworth, la coordonnatrice de l'environnement pour «La colline verte». Comme vous le savez, elle relève directement de moi et, à mon avis, cette situation a grandement contribué au succès du programme. Ce changement dans la structure hiérarchique, la création du poste de coordonnateur et son rattachement direct à la présidence ne sont pas des facteurs négligeables. En fait, c'est grâce à ces facteurs que le programme a été une réussite. Il constitue la pierre angulaire d'un modèle dont d'autres institutions devraient s'inspirer.

Je voudrais aussi prendre quelques minutes pour remercier Mme Catherine Badke, l'adjointe de Mme Ebsworth, ainsi que les membres du Comité des cadres supérieurs sur l'environnement et du Sous-comité des communications et de l'éducation, dont plusieurs sont ici aujourd'hui. Permettez-moi de vous en nommer quelques-uns: M. Paul Diamond, M. Tony Dambrauskas, M. François Lemay, M. Bob Macquarrie, évidemment, Mme Rhonda Warlow, M. Fred Whalen. Je pense que j'ai nommé tous ceux qui sont ici aujourd'hui. Avec d'autres, ils ont grandement contribué à la mise sur pied de notre projet.

[*Text*]

• 0845

Toutefois, avant d'aller plus loin, je devrais signaler que le succès du programme *La colline verte* est avant tout attribuable à nous tous, députés, membres de notre personnel et employés de la Chambre, qui avons pris les mesures nécessaires pour que ce programme fonctionne vraiment. Maintenant, je voudrais vous entretenir du rapport comme tel.

Comme vous avez pu le constater à sa lecture, il s'agit vraiment d'un manuel pratique. Dès le départ le programme *La colline verte* devait constituer un modèle d'intervention que d'autres organisations pourraient mettre en oeuvre elles aussi. Il est donc essentiel que nous consignons par écrit les efforts que nous avons déployés afin que d'autres puissent en profiter. Par conséquent le rapport porte principalement sur les mesures qui ont été prises et sur la façon dont elles l'ont été.

Au cours des 18 premiers mois, nous avons mis l'accent sur les mesures correctives qui devaient être prises immédiatement et qui étaient rentables sur le plan économique. Nous avons donc concentré notre action sur les secteurs où l'on pouvait obtenir immédiatement des résultats spectaculaires: recyclage de papier, compostage des restes d'aliments et des déchets, pour n'en nommer que quelques uns.

We've addressed the immediate and quickly do-able issues first, thereby creating a success pattern to follow for the more complex and costly initiatives as well as those tasks that require a greater effort on the part of us all on the Hill. Since you have the report in your hands, I'll not detail any of the results. Instead, we'll highlight some of the future initiatives under the Greening the Hill program.

The House of Commons, like most organizations, does not function in isolation. We have a tenant-landlord relationship with Public Works Canada, and so must work co-operatively with Public Works to effect changes in building operations. The National Capital Commission manages our outside property; therefore, we must also share our environmental goals with the National Capital Commission.

Nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions résoudre seuls les problèmes environnementaux de la Chambre. Nous avons donc cherché à nous associer d'une manière efficace avec de nombreuses organisations. Ainsi, une vérification de la consommation énergétique a été tout récemment effectuée à l'Édifice du Centre en collaboration avec Énergie, Mines et Ressources Canada, Travaux publics Canada et Hydro-Ontario. Cette vérification nous permet d'élaborer des programmes d'économie d'énergie facilement applicables et d'établir de véritables objectifs dans ce domaine.

Plus tard, au cours de l'année, nous collaborerons avec un autre organisme, cette fois Environnement Canada; une étude détaillée sera en effet réalisée sur la consommation d'eau à l'Édifice du Centre afin de rassembler les données nécessaires à l'établissement d'objectifs de réduction et d'un solide programme de sensibilisation des occupants de cet immeuble.

De plus, depuis juin dernier, nous travaillons avec Agriculture Canada à la mise en place de notre programme de compostage des restes de fruits et légumes.

[*Translation*]

However, before going any further, I would like to point out that the success of the *Greening the Hill* program was due to the efforts made by all of us, Members of Parliament, staff and House employees who took the necessary steps to ensure that the program really worked. Now I would like to discuss the report itself.

No doubt, as you read it, you realized it was really like reading a manual. From the outset, the *Greening the Hill* program was to be a model action plan that other organizations could emulate. It is therefore crucial that the steps taken be put in writing so that others may benefit from our experience. The report, therefore, mainly deals with the measures taken and their implementation.

Over the past year and a half, we focussed on implemeting immediate corrective measures that were economically viable. We therefore concentrated our efforts on sectors where we could achieve immediate and impressive results, such as paper recycling and composting of food and other wastes, to name but a few.

Nous avons d'abord mis l'accent sur les mesures qui devaient être prises immédiatement et qui étaient faciles à appliquer; les résultats favorables devaient ouvrir la voie à des initiatives plus complexes et plus coûteuses ainsi qu'à des tâches qui demanderaient un effort supplémentaire de la part de nous tous ici sur la Colline. Puisque vous avez le rapport en main, je ne vais pas entrer dans le détail des résultats. Nous allons plutôt faire ressortir d'autres initiatives prévues dans le programme «La colline verte».

Comme la plupart des organismes, la Chambre des communes n'est pas une entité isolée. Nous avons un rapport de locateur à locataire avec Travaux publics Canada, et nous devons donc travailler avec ce ministère pour apporter des changements aux bâtiments. La Commission de la Capitale nationale s'occupe de l'entretien des terrains extérieurs et nous devons donc collaboré avec elle pour atteindre nos buts sur le plan de l'environnement.

We realized we could not solve the House's environmental problems on our own. We therefore tried to work effectively with a number of other organizations. We recently worked with Energy, Mines and Resources Canada, Public Works Canada and Ontario Hydro to conduct a study of energy consumption in Centre Block. The study will help us implement a simple energy efficiency programme and to set clear energy reduction goals.

We plan to work with another organization later in the year, namely Environment Canada; a detailed study on water consumption in Centre Block will be carried out to collect data which will then be used to set goals and to implement a solid awareness program aimed at the buildings' occupants.

Moreover, we have been working with Agriculture Canada since last June to implement our first fruit and vegetable waste composting project.

[*Texte*]

I've highlighted these examples not just to indicate our future plans, but to draw attention to the absolute need for partnerships. Saving the environment is not about being first or the best. It would accomplish very little for us to sit here and throw out competitive challenges to others by saying, "We have done it. Why have you not?" Instead we are saying, "Here is what we have done. Here is how we have done it. We hope you follow our lead."

• 0850

In all cases, we have worked hard to change the way people perceive their responsibilities. We are striving to change the corporate culture so that it becomes one that factors into the decision-making process the environmental impact of that decision. I don't think anybody should pretend that this has been easy; it has required some cajoling and some arm twisting—metaphorically, of course—but I think basically it has been done because of some very clear-headed thinking on the part of everyone who has been involved in it and because of basic enthusiasm.

Clearly, we intend to build on the success of the Greening the Hill program. We will continue with many of the ongoing initiatives; we will try to continue to keep abreast of the changes in order to maintain our program. Now, however, the greatest challenge for us is to have others do as we have done. We have demonstrated that dramatic change is possible and that it is possible in a timely, cost-effective fashion.

Greening the Hill began with the realization that we must take responsibility for our actions. We hope that all of us will be able to set and are setting an example in spreading the word and encouraging others in their pursuit of change.

Mr. Chairman, I want to say to you and the members of the committee that as we all know, this greening of the Hill grew out of discussions among us all—certainly myself, my staff and members of this committee. Without taking anything away from what our employees on the Hill have done, because that has been remarkable, I just want the committee and you, Mr. Chairman, to know that in my view the fact that we have had throughout this exercise the support of a House of Commons standing committee has made a great deal of difference. It has given us, if I can put it this way, some moral authority that we might have had to work harder to get without your support. I am not saying that because I expect to get out of here without some piercing questions, but I am saying that it has been a great comfort and I think a great help when mobilizing our resources and talking with other people to say that this is not just something that is being watched among the employees of the Hill alone, this is something that has the attention of the House of Commons. I think that has been very helpful indeed.

We are very much prepared to answer questions, Mr. Chairman. When we get into detail, I will of course refer detailed questions to Ms Ebsworth.

[*Traduction*]

J'ai souligné ces exemples non seulement pour vous faire part de nos projets d'avenir, mais aussi pour attirer votre attention sur le grand besoin de s'entraider. La protection de l'environnement ne se réduit pas à la question de savoir qui est le premier ou le meilleur. Il serait inutile de s'asseoir autour de cette table et de lancer des défis aux autres en leur disant: «Nous avons réussi. Pourquoi pas vous?» Nous disons plutôt: «Voici ce que nous avons fait. Voici comment nous l'avons fait. Nous espérons que vous allez nous emboîter le pas.»

En toutes circonstances, nous avons beaucoup fait pour amener les gens à concevoir autrement leurs responsabilités. Nous voulons absolument faire changer l'attitude des entreprises afin qu'elles tiennent compte, au moment de prendre des décisions, de l'incidence de ces décisions sur l'environnement. Je ne pense pas qu'on puisse prétendre que la tâche a été facile; il a fallu se montrer insistants et forcer la main à plusieurs personnes, au sens figuré, bien sûr, mais je pense que si on a réussi, c'est que tous les intéressés ont bien réfléchi à la question et se sont montré très enthousiastes.

Il va sans dire que la réussite du programme «La Colline verte» n'est qu'un début. De nombreuses autres initiatives suivront; nous tenterons de nous tenir au courant de l'évolution de la situation afin de maintenir notre programme. Toutefois, pour l'instant, la grande tâche qu'il nous faut accomplir, c'est d'amener d'autres groupes à faire comme nous. Nous avons montré qu'on peut changer les choses du tout au tout, que c'est possible de le faire au moment propice et de façon rentable.

«La Colline verte» a vu le jour parce que nous reconnaissons que nous devons assumer la responsabilité de nos actes. Nous espérons que nous pourrons tous donner l'exemple et que nous le faisons déjà en véhiculant ce message et en incitant les autres à changer.

Monsieur le président, j'aimerais vous dire à vous ainsi qu'aux membres du comité que, comme nous le savons tous, «La Colline verte» est un programme qui est né d'entretiens que nous avons eus tous ensemble, moi-même, mon personnel et les membres du comité. Sans vouloir diminuer le moindrement l'importance de ce que les employés de la Colline ont accompli, car c'est un travail remarquable, je tiens simplement à ce que le comité et vous-même, monsieur le président, sachiez qu'à mon avis, le fait que pendant tout cet exercice nous ayons bénéficié de l'appui du comité permanent de la Chambre des communes a été d'une très grande importance. Cet appui nous a conféré, si je peux dire, une autorité morale, que nous aurions peut-être eu plus de mal à obtenir sans votre appui. Je ne dis pas cela dans l'espoir d'esquiver les questions épineuses, mais je veux dire que, quand il a fallu mobiliser nos ressources et discuter avec d'autres, notre tâche a été facilitée par le fait que l'on pouvait dire que ce programme n'était pas l'affaire des seuls employés de la Colline, mais qu'il retenait également l'attention de la Chambre des communes. J'estime donc que cet appui a été très utile.

Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions, monsieur le président. Quand nous arriverons aux questions pour lesquelles il faudra fournir des données détaillées, je demanderai à Mme Ebsworth d'y répondre.

[*Text*]

Perhaps some members have not yet had a chance to look closely at the publication, "Greening the Hill: A Retrospect". However, if you look at the table of contents, you will see that we have tried to present to you a very thorough story indeed of what we have attempted to do and what we have accomplished. There is of course the introduction; then there is the chapter on how we got started, the structural part of it, which is important. Next we have "The Office of the Environment and Programme Management". Then we get into specifics: the paper campaign, restaurant services, building operation and maintenance, transportation, procurement, grounds maintenance, communications, and other matters. I hope this document, in itself, will be of considerable assistance to other organizations, which we hope will follow our example.

The last thing I want to say, Mr. Chairman, is on the question of examples. You have heard me say this before, I think, but it is important to keep it in mind. If we are going to have an example that will be followed, we must always stay within the bounds of common sense and what is practical. It would do very little good in terms of setting an example if we employed vast resources, which perhaps we could employ more than some other places in the country, to do some things dramatically, but which would not be the kinds of things that other organizations or corporations, or even other government places, could follow. So there is a common-sense practicality to what we have been doing, and it's important to keep that in mind.

• 0855

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Speaker. We have a little less than half an hour because of your schedule. We want to give all members an opportunity to participate, so I'm going to suggest an opening round of five minutes, and then rounds of three minutes each. In that way everybody will have a chance to ask at least one question, and maybe, if we're very efficient, two questions.

I'll begin with Mr. O'Kurley.

Mr. O'Kurley (Elk Island): I'd like to thank the Speaker and his assistants for appearing before the committee and sharing this very valuable information and providing an update as to the progress that the Greening the Hill program has made.

I note in appendix A a very concise identification of mission and mandate and goals. I'm curious as to what approach has been taken or what specific evaluation mechanisms have been used to determine to what extent these goals have been achieved. How do you measure progress? What system do you use in measuring the progress towards achievement of the goals?

Mr. Speaker Fraser: I'm going to ask Angela Ebsworth to comment on that, but just before we get into it, one of the things we've found that's a bit of a puzzle when we're trying to measure our achievement is that we don't have a baseline to go on. In other words, what we were doing before we began doing this was never really fully measured. So as time goes on we'll have a far better idea of what we have really accomplished. The difficulty right now is we know what we're

[*Translation*]

Peut-être que certains membres n'ont pas encore eu l'occasion d'examiner de près le document intitulé «La Colline verte: bilan de la situation». Néanmoins, vous verrez à la table des matières, que nous avons essayé de présenter un compte rendu très détaillé de ce que nous avons tenté de faire et de ce que nous avons réussi à faire. Il y a bien sûr l'introduction; ensuite, le chapitre sur la mise en route, où l'on explique la structure de fonctionnement, ce qui est très important. Ensuite, le chapitre intitulé «Le bureau de l'environnement et la gestion du programme». On aborde ensuite des points précis comme: la campagne de recyclage du papier; le service de restauration; l'exploitation et l'entretien des immeubles, le transport, les achats, l'entretien des jardins, les communications et d'autres questions. J'espère sincèrement que ce document aidera beaucoup d'autres organisations, qui, nous l'espérons, suivront notre exemple.

Enfin, monsieur le président, j'aimerais revenir sur cette question de l'exemple. Vous m'avez déjà entendu parler de cela, mais je pense qu'il est important d'y revenir. Si nous voulons servir d'exemple, il nous faut toujours rester à l'intérieur des limites du bon sens, nous montrer réalistes. On ne donnerait pas un exemple probant en utilisant énormément de ressources, des ressources qui nous sont peut-être plus accessibles qu'à d'autres, pour faire des choses spectaculaires, qui ne correspondraient pas cependant au type de mesures que d'autres organisations ou d'autres entreprises, ou même d'autres paliers de gouvernement, pourraient prendre. Il faut donc faire appel à son sens pratique, et il est important de se le rappeler.

Merci monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur le Président. Il nous reste un peu moins d'une demi-heure. Nous voulons donner à tous les membres l'occasion de prendre la parole, et c'est pourquoi je vais proposer une première ronde de questions de cinq minutes, puis ensuite des rondes de trois minutes chacune. Ainsi, tout le monde aura l'occasion de poser au moins une question, et, peut-être, si tout va très bien, deux questions.

D'abord, M. O'Kurley.

M. O'Kurley (Elk Island): Je tiens à remercier le Président et son personnel de comparaître devant le comité et de nous communiquer cette information très précieuse qui nous permet de nous rendre compte des progrès accomplis par le programme «La Colline verte».

Je constate qu'à l'annexe A, on trouve un énoncé de missions très détaillé. J'aimerais savoir quelle formule on a adopté ou quel mécanisme d'évaluation on a utilisé pour établir dans quelle mesure on a atteint les objectifs visés. Comment mesurez-vous les progrès réalisés? Quel système utilisez-vous pour établir dans quelle mesure vous avez atteint les objectifs fixés?

Le Président Fraser: Je vais demander à Mme Angela Ebsworth de répondre à cette question, mais, auparavant, j'aimerais dire qu'il nous a paru assez difficile d'essayer de mesurer ces progrès, compte tenu du fait que nous n'avions pas de point de comparaison. Autrement dit, on n'avait jamais vraiment mesuré quelle était la situation avant la mise en application du programme. Au fil du temps, nous aurons donc une meilleure idée de ce que nous avons vraiment

[*Texte*]

doing, but we don't really have confident data of what we were doing yesteryear, if I can put it that way.

Ms Angela Ebsworth (Environmental Co-ordinator, House of Commons): I think that essentially answers the question in terms of using a yardstick to measure our success in asking are we achieving a 50% diversion from landfill or are we cutting back by 32%, for example, on water consumption. We don't have baseline data for our water consumption, for our energy consumption; nor do we have absolute figures for how much waste we were throwing away previous to setting up the program.

If you look to appendix B, where we list what all the actual weights are in terms of our waste diversion program, you'll get an idea of what, in terms of real figures, we are diverting. In order to have a point of comparison, we intend certainly to use the results from our energy audit, to finish with the conducting of our water audit. As well, we hope in the new year to do a waste audit so we will have some absolute figures so we can say to the public, this is what we've achieved. If there's no tag to hang it from, then to say that we divert 550 tonnes of waste paper from the House is absolutely irrelevant for anybody, other than, goodness, why do you have so much to begin with?

Also, if you want to look at whether we are achieving our mission in terms of the overall purpose of setting up this kind of program other than certainly to reduce our impact on the environment, I think you can measure that by the actions people are taking: the fact that we are participating in all of these voluntary programs, the fact that management at the House are finding within their existing budgets sources to fund certain projects that need capital expenses.

So in terms of a tangible figure, no, we are not prepared yet to be able to say we are diverting *x* percentage of our waste from landfill. But in terms of if we are actually getting people on board in thinking the way they're thinking, absolutely. You can see that in the letters the Speaker receives from either members of this committee, Members of Parliament, or the public, as well as the interest the media has shown. Given the amount of response we've received from the outside, we are certainly setting an example.

Mr. O'Kurley: With regard to some of the other, perhaps less quantifiable, goals—for example, to raise awareness of environmental activities in the House of Commons both on and off the Hill—I'm curious as to whether or not there have been any formal surveys or any formal research done or plans for a longitudinal type of study so that at a certain point in time we can say that such-and-such is the general level of awareness, and then at a certain

[*Traduction*]

accompli. Pour l'instant, le problème, c'est que nous savons ce que nous sommes en train de faire, mais nous n'avons pas de données fiables sur ce qui se faisait auparavant.

Mme Angela Ebsworth (coordinatrice de l'environnement, Chambre des communes): En effet, il faut disposer d'un jalon pour savoir dans quelle mesure nous avons atteint notre objectif, si nous avons obtenu un taux de récupération de 50 p. 100 ou si nous avons réduit de 32 p. 100, par exemple, notre consommation d'eau. Or, nous n'avons pas de point de repère en ce qui concerne notre consommation d'eau, notre consommation d'énergie; pas plus que nous n'avons de données concrètes en ce qui concerne la quantité de rebuts que nous ne récupérions pas avant la mise en place du programme.

Vous verrez à l'annnexe B un tableau où figurent, en chiffres réels, les quantités récupérées. Pour avoir un point de comparaison, nous prévoyons utiliser les résultats de notre vérification sur la consommation d'énergie, et nous terminerons par une vérification de notre consommation d'eau. En outre, au cours du prochain exercice, nous espérons effectuer une vérification de la quantité de rebuts afin de disposer de données réelles et de pouvoir dire à la population, voilà ce que nous avons fait. Si nous n'avons pas de point de comparaison et que nous disions récupérer 550 tonnes de vieux papiers provenant de la Chambre, cela ne signifierait rien pour personne. On nous demanderait surtout pourquoi on en consomme tant.

En outre, si l'on examine la question de savoir si nous remplissons bien notre mission, qui consiste à mettre en place un programme de ce genre pour réduire, entre autres choses, l'incidence de notre consommation sur l'environnement, je pense qu'on peut en donner une idée, compte tenu de la participation des gens: le fait que nous participions à tous ces programmes facultatifs, que les gestionnaires de la Chambre trouvent à l'intérieur de leur budget des fonds pour financer certains projets qui exigent des immobilisations.

Ainsi, pour ce qui est des données concrètes, non, nous ne pouvons pas dire que nous récupérons tel pourcentage de nos rebuts. Pour ce qui est de savoir si nous parvenons à changer les mentalités, oui nous y arrivons. Il suffit de voir les lettres que le Président reçoit de membres du comité, de députés ou du grand public ainsi que l'intérêt manifesté par les médias. Compte tenu de la réaction que nous suscitons, nous croyons certainement donner l'exemple.

M. O'Kurley: Pour ce qui est de certains autres objectifs, qu'il est peut-être moins facile de quantifier, comme celui qui consiste à sensibiliser la population aux mesures à caractère environnemental prises à la Chambre des communes, sur la Colline et ailleurs, j'aimerais savoir si l'on a effectué des études ou des recherches officielles ou si l'on prévoit effectuer une étude à long terme afin qu'à un moment donné, on sache exactement quel est le degré de

[*Text*]

point we have a plan and say that 12 months or 6 months from now we want to do this, and we can quantify to some extent what percentage of people are aware of various elements of the program. Are there any such plans of that nature?

• 0900

Ms Ebsworth: In terms of actually polling people to see what their actual attitudes are, or whether they are aware of the programs that we are doing on the Hill, no, it actually isn't in the plans to do that sort of polling. I think we undergo a lot of polling on a day-to-day basis.

How do we measure? Is there an awareness of our programs? Certainly by participants on the Hill, for example, in our blue and white basket program. That is in fact a very simple recycling program. You can tell if it is working by what is collected down at the loading dock. Are we participating correctly? If you look at what is actually being thrown out in the garbage as opposed to what is actually going into our recycling programs, you are also aware of whether people are actually participating, whether they are participating to the level at which they can participate. You need only walk by somebody's office and look in the garbage can to see if they are participating.

In terms of actually going with a scientific instrument in terms of a questionnaire to find out about attitudes, I am not sure that would actually accomplish a lot. I think we all have the right attitude about the environment, and a majority of us have the right attitude that has led to the correct behaviour. There are a number of us who still will need some work in terms of changing our behaviour, and that is that subtle approach we are taking with this Greening the Hill program. We are making it very simple. We are bringing it to you, right to your desk, in order that it is no easier to throw it into the garbage, for example, in terms of recycling.

Mr. O'Kurley: In conclusion, I would like to commend the Speaker and the Speaker's office for all of your efforts in regard to this very important program. I want to compliment you on the way it has been organized and I would like to thank you very much for your efforts in this regard.

Mr. Speaker Fraser: I wonder, Mr. Chairman, if I could just supplement our answer to Mr. O'Kurley. It isn't that we don't have any figures at all. Let me give you an example. We can show that we are diverting over 600 tonnes of material from landfill. In theory, 1 tonne of garbage produces 400 cubic metres of landfill gas of which 60% is methane. Therefore we can argue that we have reduced the release of methane gas in Ottawa's air by some 144,000 cubic metres. It is not as if we can't take some of what we are doing and come to some estimates of what the result is, but until we have been going a little longer we are probably a little more on the estimate side than we are on the exact side when we try to figure these things out.

[*Translation*]

sensibilisation atteint, et que l'on dispose un jour d'un plan qui nous permette de dire dans un an ou dans six mois nous voulons avoir accompli ceci. Nous pourrions ainsi savoir quel pourcentage de la population nous avons pu sensibiliser à l'existence des divers volets du programme. A-t-on prévu des études de ce genre?

Mme Ebsworth: Si vous parlez d'effectuer un sondage pour savoir comment se comportent vraiment les gens ou s'ils sont au courant des programmes lancés sur la Colline, non. Nous ne prévoyons pas effectuer un sondage de ce genre. Je pense que nous sommes déjà submergés de sondages.

Comment nous nous y prenons pour faire des mesures? Est-on sensibilisé à nos programmes? On compte certainement, sur la Colline, par exemple, sur les participants au programme des corbeilles bleues et blanches. C'est en fait un programme de recyclage bien simple. Pour savoir s'il donne des résultats, il suffit de voir ce qu'on recueille à la plate-forme de chargement. Y participe-t-on suffisamment? Si l'on compare ce qu'on met aux rebuts à ce qu'on recycle grâce à nos programmes, on voit bien si les gens participent vraiment et s'ils le font autant qu'ils le pourraient. Il suffit d'entrer dans un bureau et de regarder la corbeille à papier pour voir s'ils adhèrent au programme.

Si l'on cherche à recueillir des données sur la sensibilisation en se servant d'un questionnaire, je ne crois pas qu'on obtienne de grands résultats de cette façon. Je pense que nous sommes déjà convaincus de la nécessité de protéger l'environnement, et la majorité d'entre nous font déjà ce qu'il faut pour y arriver. Certains doivent encore faire quelques efforts pour changer leur mentalité, et c'est ce que l'on souhaite parvenir à faire par le programme "La Colline verte". Le programme est très simple. Nous vous fournissons, à votre bureau même, ce qu'il vous faut pour qu'il ne soit plus automatique de jeter tous les rebuts à la poubelle, pour vous faire songer à recycler.

M. O'Kurley: Pour terminer, j'aimerais féliciter le Président et le bureau du Président pour tous les efforts déployés pour la réussite de ce très important programme. Je tiens à vous féliciter pour votre organisation et je vous remercie beaucoup pour tous les efforts déployés.

Le Président Fraser: Monsieur le président, j'aimerais peut-être ajouter quelque chose à notre réponse à M. O'Kurley. Ce n'est pas que nous n'ayons aucune donnée. Je vais vous donner un exemple. Nous pouvons dire que nous recyclons plus de 600 tonnes de rebuts. En théorie, une tonne de rebuts produit, dans un site d'enfouissement, 400 mètres cubes d'émanations, composées à 60 p. 100 de méthane. On peut donc dire que nous avons réduit les émissions de méthane à Ottawa de quelque 144,000 mètres cubes. On peut donc à partir de ce qu'on a fait, évaluer dans une certaine mesure l'importance des résultats obtenus, mais pendant un certain temps encore, il nous faudra sans doute compter davantage sur les évaluations que sur les données exactes pour essayer de voir comment évolue la situation.

[*Texte*]

Mr. Crawford (Kent): I was originally on this committee two and a half years ago but I haven't been on it for over a year. I had turned over a study that had been done in our county on heat efficiency within buildings, and I am wondering, Mr. Chairman, if anything was done on that. Going through this report, which is excellent, Mr. Speaker—and I also congratulate you and your staff on the work you have done—I have noticed nothing really about heat efficiency within the buildings on the Hill.

I could save half the paper in my office, but I might upset the whole government by my recommendation on how to do it. I cannot believe how much paper we throw out in a day's time that we don't even look at, and basically it is because of the two languages, which is an act that we must follow.

I am certainly not against francophones; my daughter teaches French, my grandchildren are bilingual, and I am bilingual but not in French. However, I am just thinking of the reports we get every day that immediately go into our blue wastepaper baskets and that could be saved. You wouldn't hurt my feelings, and maybe the ones you save with me could go to Reg Bélair down the hallway, and I could take his copies.

Mr. Speaker Fraser: Before coming to the specific question, let's deal with the general issue you raise. You may remember I mentioned that we are trying to do far more work on both sides of a single sheet of paper, but what all of this does, what this exercise does, is get us thinking about things we didn't think about before, and the point you make is well-known to all of us. How much paper is drifting—not drifting around, but flying around this place that we don't need? In other words, rather than have so much printed and delivered to every member's office, maybe an index of what's available would be just as helpful. Then you can send somebody down to get the piece you want.

• 0905

This whole exercise gets people to think in those terms. We weren't thinking in those terms before, although some of us, I think, did at times get overwhelmed by the paper. This whole exercise makes people question whether we really need to send everybody all this stuff. Perhaps we could send a single index of what is available and let them come and get it. Those all seem like very modest things, but if you multiply it far enough, it makes a big difference.

I would ask Ms Ebsworth to deal with the heating question, sir.

Ms Ebsworth: As Mr. Speaker mentioned in his opening comments, in co-operation with Energy, Mines and Resources, Public Works and Ontario Hydro, we have conducted an energy audit, particularly in the Centre Block, to establish some baseline information and to create a conservation plan from that information. We're also aware of the age of the buildings in terms of the need to seal those buildings. Essentially, we haven't made a great deal of

[*Traduction*]

M. Crawford (Kent): J'ai fait partie de ce comité il y a deux ans et demi, mais je n'en suis plus membre depuis un an. J'ai consulté une étude effectuée sur l'économie d'énergie dans les immeubles, et je me demande, monsieur le président, si on a fait quelque chose à cet égard. En consultant ce rapport, qui me semble excellent, monsieur le Président, et je vous félicite aussi vous et votre personnel pour le travail accompli, je n'y trouve rien au sujet des économies qu'on pourrait réaliser en ce qui concerne le chauffage des édifices de la Colline.

À mon bureau, je pourrais économiser la moitié du papier qu'on y consomme, mais je risque de déplaire à tout le gouvernement si je lui recommande une façon de le faire. On n'imagine pas la quantité de papier qu'on jette tous les jours sans même y avoir jeté un regard, et cela parce qu'on fonctionne dans les deux langues officielles, ce qui nous est imposé par la loi.

Je ne suis certainement pas contre les francophones; ma fille enseigne le français, mes petits-enfants sont bilingues, et je suis bilingue moi aussi, mais ma deuxième langue n'est pas le fançais. Je pense à tous ces rapports qu'on nous remet tous les jours et qui finissent aussitôt dans les corbeilles bleues de recyclage alors qu'on pourrait trouver une autre solution à ce problème. Je ne me sentirais pas offusqué si les exemplaires dont je ne me sers pas étaient remis à Reg Bélair au bout du couloir et si on me remettait les exemplaires dont lui ne se sert pas.

Le Président Fraser: J'aimerais d'abord parler de cette question générale que vous soulevez. Vous vous souviendrez que j'ai dit que nous essayons d'utiliser le recto et le verso des feuilles de papier, et tout ceci nous amène à réfléchir à des choses auxquelles nous ne songions pas auparavant. Pour ce qui est du point que vous soulevez, nous en sommes tous biens conscients. Quelle quantité de paperasse, dont nous n'avons pas besoin, s'amoncelle, pas s'amoncelle, nous envahit, dans ces lieux? Autrement dit, peut-être qu'il serait tout aussi utile, au lieu de faire imprimer tant de documents et d'en livrer des exemplaires au bureau de chaque député, de leur remettre un index des publications offertes. On pourrait alors envoyer quelqu'un au service de distribution pour obtenir le document voulu.

Tous ces programmes amènent les gens à réfléchir à des solutions de ce genre. On n'y pensait pas avant, quoique, certains d'entre se trouvaient parfois submergés de paperasse. Maintenant, on se demande s'il y a vraiment lieu d'envoyer tous ces documents à tout le monde. On pourrait tout simplement présenter un seul index de ce qui est disponible et dire aux gens de venir chercher ce qu'il leur faut. Ça n'a l'air de rien, mais à la longue, ça fait une grosse différence.

J'aimerais demander à Mme Ebsworth de parler de la question du chauffage, monsieur.

Mme Ebsworth: Comme le Président l'a mentionné dans son exposé, en collaboration avec Énergie, Mines et Ressources, Travaux publics et Hydro-Ontario, nous avons effectué une vérification de la consommation d'énergie, notamment à l'édifice du Centre, afin d'obtenir des données de base et d'élaborer à partir de cela un plan de conservation de l'énergie. Il faut aussi tenir compte de l'âge de ces édifices et de la nécessité d'en améliorer l'isolation. Au cours de la

[*Text*]

progress in our first year on the bigger questions concerned with building operations—heat use, water use and what have you—but it certainly has been addressed. It is something we shall look for in the new year in terms of an entire conservation plan that is a tangible plan for people, rather than just saying "turn off your lights because it saves energy". That was all brow-beaten into us as children, and it is certainly something we carry with us now. In terms of coming up with a realistic plan on what it is we hope to achieve and how we should technically go about achieving it, given the age of our buildings, that is something that will be addressed.

I absolutely agree with you that there is an awful lot of paper that goes around the Hill that shouldn't be going around the Hill, and there are two points to that. One is that the the onus is on the sender. It is up to us to decide what we send out. Must it be blanketed right across the Hill? Through distribution, you can target an audience. It isn't required that it goes absolutely to everybody. Through the office of the environment in working with the centre we're trying to establish some goals for them, in addition to determining whether something should be sent out.

Some initiatives have already been undertaken to reduce paper, particularly through parliamentary publications. As you are aware, you must now subscribe to committee reports. That has been a significant reduction in the amount of paper being sent out. You do not automatically get every copy of committee reports. You must only sign up for the ones you are allowed. I am sure you're also witnessing the limitations on the number of committee reports that can be sent out. We're getting there. It is a very laborious process. It will take more time in terms of cutting down on the reduction of paper.

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Its a real pleasure to see you today. I want to add my congratulations to you on your office, Mr. Speaker, and to all the people who are working on this project.

I worked on the Hill 10 years ago and I have seen remarkable progress being made since the introduction of this program and the work you are doing. I think it is quite imaginative, but I also realize that this is the easy part. We now get into some of the difficult stuff, such as energy, water, and the partnerships you are talking about, Mr. Speaker. Despite this progress, there is a way to go. I am very pleased to hear today that this is being taken into account in your planning.

I have a couple of questions relating to paper, since that started around here a little bit. One thing that jumped out at me in appendix B was the fact that Wellington Building has about twice as much paper collected as anywhere else. I am just wondering if you know why that is.

[*Translation*]

première année, nous n'avons pas beaucoup progressé dans le traitement des grandes questions que pose le fonctionnement des immeubles, le chauffage, la consommation d'eau, etc., mais on y a certainement réfléchi. Au cours du prochain exercice, nous nous pencherons sur ces questions dans le contexte d'un plan de conservation complet qui signifie concrètement quelque chose pour la population, plutôt que de nous contenter de dire qu'il faut éteindre les lumières quand on ne s'en sert pas, parce qu'on économise ainsi de l'énergie. On nous l'a répété bien des fois quand nous étions petits, et nous nous en souvenons encore. Pour ce qui est de la préparation d'un plan réaliste sur ce que nous comptons faire, et de la façon pratique dont nous devrions nous y prendre, compte tenu de l'âge des édifices, c'est une question que nous examinerons.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il circule sur la colline une énorme masse de documents inutiles, mais cela est dû à deux faits. D'abord, il ne faut pas oublier la responsabilité de l'expéditeur. Il nous appartient de décider de ce que nous expédions. Faut-il qu'un document donné soit distribué absolument partout sur la Colline? Au moyen de la distribution, on peut cibler ses destinataires. Il n'est pas nécessaire qu'un document parvienne à absolument tout le monde. Par l'intermédiaire du bureau de l'environnement et en collaboration avec le centre, nous essayons de fixer certains objectifs, outre la responsabilité d'établir si un document doit ou non être expédié.

On a déjà pris certaines mesures pour réduire la consommation de papier, notamment dans le domaine des publications parlementaires. Comme vous le savez, pour recevoir les comptes rendus des comités, il faut maintenant en faire la demande. On a ainsi réduit de beaucoup la quantité de papier en circulation. On n'obtient pas automatiquement tous les exemplaires des comptes rendus des comités. On ne peut qu'obtenir ceux auxquels on a droit. Vous avez aussi certainement constaté qu'on a limité le nombre de fascicules fournis. Nous sommes sur la bonne voie. C'est un processus très complexe. Il faudra encore quelque temps avant de réduire au minimum la consommation de papier.

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): C'est un réel plaisir que de vous accueillir aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter, vous et votre bureau, monsieur le Président, ainsi que tous les gens qui ont collaboré à ce projet.

Je travaillais sur la Colline il y dix ans et je constate qu'on y a fait beaucoup de progrès depuis la création de ce programme. C'est une mesure très innovatrice, mais je dois aussi dire qu'on ne s'est encore attaqué qu'à la tâche la plus simple. Nous devons maintenant aborder les problèmes difficiles, comme la consommation d'énergie et d'eau, et créer les partenariats dont vous parliez, monsieur le Président. Malgré le chemin parcouru, il faut encore avancer. Je suis très heureux de vous entendre dire qu'il en est tenu compte dans la planification.

J'aimerais poser quelques questions en ce qui a trait à la consommation de papier, puisqu'on a commencé à en parler. Une des choses qui me frappe dans l'annexe B, c'est le fait qu'à l'édifice Wellington, on recueille environ le double du papier recueilli ailleurs. Je me demande si vous savez pourquoi.

[*Texte*]

Ms Ebsworth: That is where the printing facility is for the House of commons, so a number of publications would be done there. You are also looking at a building that is heavily populated by people as opposed to the East Block, where there are only 12 members. It is the density of the population and the fact that we have a printing facility there.

• 0910

Mr. Taylor: That's in a sense a little of what I was afraid of. I know the printing facilities act on the requests of members and that sort of thing. I used to work in a printing plant in a previous life, and one of the things that we tried to do in the printing plant was to reduce our waste, the amount of error that results in half a tonne of paper being thrown out because of spelling mistakes created by somebody, and that sort of thing.

Are we monitoring the printing operations for the amount of waste that comes out of there, overruns, errors and that sort of thing, or is that something that is possible to do?

Ms Ebsworth: We certainly are paying close attention to what is happening in our printing facilities and, in fact, the approach that we have taken, to broaden the answer just slightly, is that we have adopted the directorate-by-directorate approach. As you know, the House is divided up into different directorates that are responsible for different activities. We are working with each individual directorate on a one-to-one basis in establishing specific plans and goals, coupling their experience plus our experience with the environment to achieve what our overall goals are with the whole program.

In terms specifically of printing, we are looking at a number of issues, and not just the volume of paper that is going through but the kinds of inks we are using, varnishes that are being covered on what kinds of paper. It is obviously within their own best interest, within our own best interest, to reduce the amount of absolute waste that is created.

You may also be aware of the number of activities that are being done to reuse some of that waste. A lot of the edgings, cuttings and trimmings are made into pads. A number of the pads that you have in your offices that you can request are actually trimmings from sheets. We buy in bulk all of our paper. We must cut it to size, depending on the nature of the production.

We are certainly not throwing out in our recycling program waste paper that can be reused the next time around.

Mr. Taylor: Where does our paper go when it leaves the Hill? How much do we know about what happens to our paper once it is collected here and loaded onto the trucks and disappears?

Ms Ebsworth: We just recently negotiated a new contract, which is actually a very good contract to negotiate given the times in terms of sales of waste paper. We are still being paid for our waste paper, which is a bit of a novelty, certainly in the province of Ontario let alone the city of Ottawa.

[*Traduction*]

Mme Ebsworth: C'est là que se trouve le service d'imprimerie de la Chambre des communes; on y produit un certain nombre de publications. En outre, c'est un édifice à très fort taux d'occupation, par rapport à l'édifice de l'Est, où il n'y a que douze députés. C'est donc dû à la densité d'occupation et à la présence du service d'imprimerie.

M. Taylor: C'est un peu ce que je craignais. Les services d'imprimerie répondent aux demandes des députés. J'ai déjà travaillé dans une imprimerie, et on essayait de gaspiller le moins possible, de réduire au minimum les fautes d'orthographe et autres erreurs qui vous obligent à mettre au rebut une demi-tonne de papier.

Est-ce qu'on vérifie la quantité de rebuts qui provient des services d'imprimerie et qui sont attribuables à des erreurs, à des tirages excessifs, à ce type de choses, ou est-ce possible de le faire?

M. Ebsworth: Nous examinons de très près ce qui se passe dans nos services d'imprimerie et, en fait, j'ajouterais, si je peux sortir quelque peu du cadre de votre question, que nous avons adopté la formule qu'on pourrait appeler «direction par direction». Comme vous le savez, la Chambre est divisée en un certain nombre de directions qui ont la responsabilité de diverses activités. Nous travaillons avec chacune de ces directions afin de définir des plans et des objectifs précis, de mettre en commun nos expériences en matière d'environnement afin de réaliser les objectifs globaux que nous nous sommes fixés pour le programme.

Pour ce qui est de l'impression comme telle, nous examinons différentes questions, et non pas seulement la quantité de papier utilisé, mais aussi les types d'encre employés, les vernis qu'on applique sur tel ou tel type de papier. Il y va de leur intérêt et du nôtre de réduire la quantité réelle de déchets produits.

Vous êtes peut-être aussi au courant des mesures qui sont prises pour réutiliser une partie des ces rebuts. Une grande quantité de rognures et de chutes de papier servent à fabriquer des blocs de papier. Certains des blocs de papier que vous utilisez dans vos bureaux sont faits à partir de ces résidus. Nous achetons en vrac la totalité de notre papier. Nous devons le couper d'une certaine manière, selon la nature de la production.

Nous ne mettons certainement pas au rebut, pour votre programme de recyclage, du papier qui peut être réutilisé facilement.

M. Taylor: Où va ce papier quand il quitte la Colline? Savez-vous ce qu'il arrive à ce papier une fois qu'il est recueilli puis mis à bord de camions?

Mme Ebsworth: Nous venons tout juste de conclure un nouveau contrat, et même un très bon contrat compte tenu du cours actuel du vieux papier. On nous achète notre vieux papier, ce qui est nouveau en Ontario, sous parler d'Ottawa.

[*Text*]

It is picked up by a local paperbroker. We divide it into the two streams, into the white and the blue, so that we are able to collect all our waste paper. That was a new initiative, you will recall, that was launched in July. Again, that is somewhat new for the city, and particularly for a lot of organizations. We collect our glossy magazines and our fax paper, which historically we have thrown into the garbage. In order to do that we had to collect the two streams into the white and the blue, because the white is very valuable on the paper market.

The local broker will take it back to his plant and he may choose to sort it further into more specific grades, for example, a white-black grade, which would be white-black ink, to be sent off. He will then decide where it is going to go from there, whether it will stay in Canada and go to mills in Canada to be made into, if it is the white paper, hand towels and toilet tissue—If it is the absolute mixed grades of paper that you see in the blue basket, the lowest-end grades, that may get sent off to be made into egg cartons or roofing shingles and all of the lower-end use products. It may stay within Canada for reprocessing, or it may go down to the United States, or go overseas.

Mr. Speaker Fraser: In answering that question, could you explain what you said about our still getting paid for our waste paper. Would you just enlarge on that. As compared to other places, I guess that is what you are getting at, isn't it?

Ms Ebsworth: Essentially. We are still being paid for two reasons, one, because we were astute and negotiated a contract just recently to get to the point where we are at. We also have a great volume. In fairness to some of the smaller generators, our paper is of particular interest because we sort it into the two separate grades. What the paper buyers really want is the white paper and they are willing to pay for that because it can be made into a number of different products, and so they can sell it in turn, process it, and sell it at the very best price. That is why they are able to pay us for our paper.

The better paper-save program is probably the only directly revenue-generating environment program that you can set up, which isn't necessarily the only reason one should set up an environment program, obviously, or we wouldn't be going very far with our overall Greening the Hill.

The market is falling for used paper because many, many companies are coming onboard and generating a great deal of waste paper, mixed paper that isn't as valuable to them. We were smart to get in early to establish a longer-term contract with a local buyer as well as to go to the two-stream separation.

[*Translation*]

Le papier est ramassé par un courtier local. Nous le partageons en deux lots, le blanc et le bleu, de telle sorte que nous pouvons recueillir tout notre vieux papier. C'est une nouvelle mesure, vous vous en souviendrez, qui a été prise en juillet. Encore là, c'est assez nouveau à Ottawa, et surtout pour un bon nombre d'organisations. Nous recueillons tout le papier glacé et nos télécopies, que jusque là on mettait à la poubelle. Pour cela, nous devons procéder à la collecte en deux lots, le blanc et le bleu, parce que sur ce marché le cours du papier blanc est très intéressant.

Le courtier local peut décider de répartir tout cela en différentes catégories, par exemple, une catégorie de papier imprimé noir sur blanc, en vue de l'expédition. Il décide alors ce qu'il en fera, si ce papier demeurera au Canada pour y être acheminé vers des usines où on le transformera, s'il s'agit de papier blanc, en serviettes ou en papier hygiénique...Pour ce qui est du papier de différentes catégories qu'on trouve dans les boîtes bleues, le papier de moindre qualité, il peut servir à la fabrication de cartons pour les oeufs ou de bardeaux de toiture et de toutes sortes d'autres produits de ce genre. On peut le garder au Canada pour le traiter à nouveau, ou il peut être acheminé vers les États-Unis ou d'autres pays étrangers.

Le Président Fraser: Pouvez-vous préciser ce que vous avez dit quand vous dites qu'on nous achète toujours notre vieux papier. Pouvez-vous préciser. Par raport à d'autres endroits, puisque c'est ce à quoi vous vouliez peut-être en venir, n'est-ce pas?

Mme Ebsworth: Parfaitement. On nous le rachète encore pour deux raisons: d'abord, parce que nous avons agi de façon avisée et avons négocié tout récemment un contrat qui nous a permis d'en arriver où nous en sommes maintenant. En outre, nous offrons un grand volume de vieux papier. En toute équité pour ceux qui en produisent moins, je dois dire que notre papier est particulièrement intéressant parce que nous le classons en deux catégories distinctes. Ce que veulent les acheteurs de papier, c'est du papier blanc, et ils sont prêts à payer parce qu'ils peuvent le transformer en différents produits, qu'ils peuvent revendre, traiter, et revendre au prix le plus alléchant. C'est pourquoi ils peuvent nous acheter notre vieux papier.

L'excellent programme «Épargne-papier» est sans doute le seul programme environnemental directement rentable qu'on puisse mettre sur pied, ce qui n'est pas nécessairement la seule raison pour laquelle on peut souhaiter mettre en place un programme environnemental, évidemment, sinon nous n'irions pas bien loin avec notre programme «La Colline verte».

Le marché du vieux papier s'effondre parce qu'un très grand nombre d'entreprises l'envahissent et ramassent de très grandes quantités de vieux papier, de papier mélangé qui ne présente pas autant d'attrait pour elles. Nous avons eu assez d'intuition pour agir tôt et conclure un contrat à long terme avec un acheteur local et opter pour la séparation en deux lots.

[*Texte*]

Mr. Clark (Brandon—Souris): Welcome, Mr. Speaker, to you and to those who have come with you. I am particularly pleased to see you here because you have had a recognized interest in the environment for many years and it is well-known throughout Canada. I certainly appreciate the leadership you have provided in the past and your determination to continue to lead by way of example.

• 0915

I wonder if you could share with us perhaps a bit more information on the experiences of the Hill as a purchaser. We have been talking here today about the disposal of paper. It seems to me the power of example is also very important when it comes time to determine which supplies we will acquire.

I recall some time ago a bit of a debate around this table, or perhaps even in the House, on the availability of recycled paper and the quality of recycled paper that is available to us. I know that one of my own professionals in the field indicated to me, after having looked at one of my householders, that a better quality of recycled paper was available than what we were using, etc. It's an area in which I don't have very much knowledge, and therefore I wonder what difficulties you've experienced in trying to provide the Hill with quantities of recycled paper, or perhaps with paper produced from substitutes.

Mr. Speaker Fraser: I'm going to ask Angela to get into some of the detail, because she and others have actually had to deal with the procurement in the marketplace. You will notice that in section 8 of the document "Greening the Hill: A Retrospect" there is a whole page and a bit on procurement. Again, before getting into detail, this is a very big part of making the whole program effective, and it requires quite a lot of careful attention, as you can imagine.

Angela, you might explain some of the things you've had to go through on that side of it.

Ms Ebsworth: It's a good question. In terms of purchasing, we have been incredibly proactive. We have a very, very well-thought-through, progressive purchasing of basically what we've been calling our greening inventory portion of the program. To date, we have converted over one hundred paper products to recycled-content paper products. We are leading the way specifically in that area.

A number of our purchasing and material management individuals will attend conferences on environmental purchasing and all that, and they are often used to augment what the Speaker has to say in those particular conferences. So we are recognized because of the amount of pressure we've been putting on our suppliers, whether it be by the fact that we acknowledge a certain percentage of their scoring ratio will be accredited to the environmental appropriateness of their product—as well as we ask them for statements on what they are doing in their own companies in the development of these products.

To answer more specifically about the householder, you're absolutely right: there is much nicer-looking recycled paper out there. When we first switched and made recycled paper available to members, the audience, your constituents,

[*Traduction*]

M. Clark (Brandon—Souris): Bienvenue, monsieur le Président, à vous et à tous ceux qui vous accompagnent. Je suis particulièrement heureux de vous voir comparaître, parce qu'il est bien connu que vous vous préoccupez de l'environnement depuis des années, et on le sait partout au Canada. Je suis heureux que vous ayez pris les choses en mains et que vous vous montriez déterminé à donner l'exemple.

J'aimerais en savoir un peu plus sur la façon dont la Colline achète ses fournitures. Il a été question aujourd'hui de la façon dont on écoule le papier. En décidant des fournitures que l'on va acheter, il ne faut pas oublier que nous pouvons aussi donner l'exemple.

Il y a quelque temps, on a discuté de l'utilisation de papier recyclé ainsi que de sa qualité. Ainsi, un de mes adjoints m'avait fait remarquer, après avoir examiné un de mes bulletins parlementaires, qu'il existait du papier recyclé de qualité supérieure à celui que nous utilisions. Comme je ne connais pas bien le sujet, je me demande si vous avez du mal à trouver du papier recyclé en quantité suffisante ou bien encore du papier fabriqué à partir de produits de substitution.

Le Président Fraser: Je demanderais à Angela de répondre plus en détail à votre question car c'est elle qui s'occupe des fournitures. Vous aurez certainement remarqué qu'une page entière du chapitre 8 du document intitulé «La Colline verte: Bilan de la situation» est justement consacrée aux fournitures. Bien entendu, cela fait partie intégrante du programme et cela exige pas mal de soin.

Angela vous expliquera maintenant en détail de quoi il retourne.

Mme Ebsworth: Nous avons pris toute une série d'initiatives en ce qui concerne l'achat des fournitures. Ainsi, nous avons mis au point toute une série de mesures qu'on pourrait qualifier de vertes. À ce jour, plus d'une centaine d'articles de papier que nous utilisons sont maintenant fabriqués à partir de papier recyclé. On peut donc dire que nous donnons l'exemple dans ce domaine.

Un certain nombre de personnes préposées à l'achat et à la gestion des fournitures participeront aux conférences consacrées aux achats verts afin de renforcer les prises de position du Président de la Chambre. Donc, tout le monde sait que nous faisons pression sur nos fournisseurs pour qu'ils nous fournissent des produits verts; en outre, nous exigeons qu'ils nous expliquent ce qu'ils font pour promouvoir la fabrication de produits verts.

Pour ce qui est des bulletins parlementaires, c'est vrai qu'il y a moyen de trouver du papier recyclé de qualité supérieure à celui qui est utilisé maintenant. Lorsqu'on a commencé à utiliser le papier recyclé, les électeurs

[*Text*]

expected recycled paper to look like hand towels. That was the way it was very tangible for them to know it was recycled paper. They, like ourselves, are very much up to speed on what is available in the markets, and there are some beautiful papers. It would be wonderful to be able to offer you the high quality— Well, not necessarily high quality; it's not to say that brown, what I call hand-towel, paper isn't necessarily of high quality. When it was first introduced, it was recognizable as unbleached, recycled-content paper.

Cost is a factor. You know what you have available in your householder budget in terms of the numbers you are able to use. We have to balance what we are able to offer you with how much money we're able to spend on buying those products. High-quality recycled paper, because it is not made in the same volume that perhaps alkaline paper or other paper that you see around the table today is made in, is more costly. So at this point in time we are unable to offer the very highest-quality recycled-content papers for householder use.

It is certainly something we are keeping very much aware of and we're monitoring the progress. So the moment we're able to introduce the different kinds of quality in recycled paper, we certainly will have them available for householder use.

Mrs. Catterall (Ottawa West): Perhaps I could give you a number of questions—

The Chairman: Mrs. Catterall, perhaps I should point out that we're almost out of time.

Mrs. Catterall: You have another witness.

The Chairman: No, it's just that the Speaker has an important obligation. He has to leave in several minutes. So I have time for one question from you and one from me, and I think that's going to be it.

Mr. Speaker Fraser: In order to assist, even if I had to leave, Ms Ebsworth could stay and deal with some specific questions if we run out of time.

I would like to hear the question.

Mrs. Catterall: Do you want to hear all the questions?

• 0920

Mr. Speaker Fraser: I know you probably have a good many.

Mrs. Catterall: I will write you a letter.

First of all, congratulations; but if I can follow up a bit on what Mr. O'Kurley was saying, it is important to be able to demonstrate to other people what this is accomplishing, both in environmental terms and in monetary terms, so that we can start dispelling the myth that being environmentally sound costs money. It usually saves money.

I see well over half a million kilograms of waste being saved, and to me that is saving in waste disposal, for instance, and I am quite sure it would be possible to quantify how many dumpsters we are not paying to be picked up and transported to the landfill site. That is one aspect.

The second is to what extent we are trying to anticipate supplies we will need that make us even greener and make suppliers aware of those requirements so that they can start planning their processes to meet our needs. I guess I would

[*Translation*]

s'imaginaient que le papier recyclé devrait nécessairement avoir l'aspect de serviettes de papier. Mais maintenant, tout le monde sait qu'il existe du fort beau papier recyclé. Le papier recyclé utilisé pour s'essuyer les mains est un papier non blanchi, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas de bonne qualité.

Mais il faut également tenir compte des coûts. Or les députés disposent d'un budget bien précis pour leurs bulletins parlementaires, et le prix du papier entre donc en ligne de compte. En effet le papier recyclé de haute qualité est plus coûteux que du papier alcalin parce qu'il n'est pas encore fabriqué en aussi grande quantité. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore nous permettre d'acheter du papier recyclé de haute qualité pour les bulletins parlementaires.

Mais c'est une question que nous suivons de très près, et dès que nous pourrons acheter du papier recyclé de différentes qualités, nous les utiliserons pour les bulletins parlementaires.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je voudrais poser plusieurs questions. . .

Le président: Il ne nous reste pratiquement plus de temps, madame Catterall.

Mme Catterall: Nous avons un autre témoin.

Le président: Non, ce n'est pas cela, c'est que le Président de la Chambre a un autre engagement. Il nous reste donc tout juste avez de temps pour que vous puisiez poser une question et moi aussi.

Le Président Fraser: Mme Ebsworth pourra rester après mon départ pour répondre à vos questions.

Quelle est votre question.

Mme Catterall: Vous voulez que je vous pose toutes mes questions?

Le Président Fraser: Vous en avez sans doute toute une série.

Mme Catterall: Je vais vous écrire une lettre.

Tout d'abord je vous présente mes félicitations. Pour revenir à ce que M. O'Kurley disait, cette expérience est importante pour expliquer aux gens que les produits verts, loin d'être coûteux, peuvent au contraire permettre des économies.

Si l'on pouvait réduire les déchets d'un demi-million de kilos, cela permettrait de réduire les frais d'élimination des déchets.

Par ailleurs, il faudrait essayer de prévoir nos besoins en produits verts de façon à ce que nos fournisseurs puissent se préparer à répondre à cette demande. Ainsi nous pourrions en discuter avec d'autres niveaux de gouvernement, ou même

[*Texte*]

expand that even to ask if we have considered talking with other levels of government, or even other government offices in this city, to try to conglomerate needs for more environmentally sound products so that suppliers can start to be influenced by those needs.

I was pleased to hear that you are also using this program to make contractors and suppliers aware of what we are doing and at least aware of their own operations.

I want to ask about the paper. Are we buying Canadian paper, or are we buying imported paper? If we are buying mostly imported paper, are we making some effort again to let Canadian suppliers know that we have a market here and that other public-sector offices have a market here that they might want to try to meet? Finally, I heard a lot about "recycled", but I did not hear much about "unbleached", and I would like to know how much we are switching to unbleached paper.

I don't mind if you want to hear the chair's question and then start with—

Mr. Speaker Fraser: That is a good list of questions, and I did want to hear them. For obvious reasons, I have to leave, but I would ask Ms Ebsworth to deal with those in detail.

The Chairman: Just before you leave, Mr. Speaker, first of all I want to echo all the sentiments around this table about the important progress that has been made. I think that, for all of us, being actually able to see and participate in something tangible when we deal with so many environmental matters that are so intangible and so large, beyond the capacity or the time of this committee, to see results is very important.

One aspect has not come up this morning that I think is critically important, and even if there is not time to discuss it, I want to put it on the table. Our original motion on March 13, 1990 talked about a number of things, many of which have been reported to here on this, but there is one aspect in particular that I think is critically important. It goes to the most significant environmental change that took place here before any of us involved ourselves in the greening of the Hill, and I am talking about the aspect of personal health. The biggest decision in my experience—Len talked about his 10 years, I could talk about 25 years—was the decision to ban smoking. The repercussions of that were pretty tough. They are still pretty tough, for both the smokers and the non-smokers, but it has had, and I suspect it will continue to have, a major impact, both on people's lifestyles and on the buildings.

It points up the issue of the whole health aspect and integrates into the work of this whole project something that I think is vitally important. I know there has been some discussion within the task force and the board on this, but I really think that if we are going to continue that kind of personal involvement, then we have to look at a more holistic approach. Certainly with the stress that both Members of Parliament and their staff are under here, the health aspect, having the opportunity to do something on a personal basis, is critically important, and I would hope that is something on which we could have further discussion or input at a later date.

• 0925

Mr. Speaker Fraser: You will probably hear a little bit more about that.

[*Traduction*]

d'autres services gouvernementaux à Ottawa de façon à encourager l'utilisation de produits verts, ce qui ne manquera pas d'avoir une influence sur nos fournisseurs.

Par ailleurs, j'ai été très contente de vous entendre dire que vous utilisez ce programme pour expliquer à nos fournisseurs ce que nous faisons dans ce domaine.

Je voudrais savoir si nous achetons du papier canadien ou bien du papier importé. Si pour le moment nous importons du papier, est-ce que nous faisons savoir à nos fournisseurs canadiens qu'il existe au Canada un marché public pour le papier recyclé de façon à ce qu'ils s'y intéressent. Enfin, il a été beaucoup question du papier recyclé, mais je n'ai rien entendu dire du papier non blanchi et je voudrais savoir dans quelle mesure nous commencerons à utiliser ce dernier.

Le président du comité pourrait peut-être poser sa question également. . .

Le Président Fraser: Je suis très content d'avoir pu entendre vos questions et comme je dois partir, c'est Mme Ebsworth qui y répondra.

Le président: Permettez-moi monsieur, le Président, de vous féliciter des progrès qui ont été enregistrés jusqu'à présent. Nous apprécions d'autant plus de pouvoir participer à des mesures tangibles pour sauvegarder l'environnement, que la plupart du temps les problèmes écologiques dépassent de loin nos moyens individuels.

Je voudrais parler d'une question très importante qui n'a pas du tout été évoquée ce matin. Notre motion datée du 13 mars 1990 comporte toute une série d'éléments, mais personne n'a parlé d'une décision importante entre toutes, aussi bien au plan écologique qu'au plan de la santé, à savoir l'interdiction de fumer, ce qui n'a pas toujours été facile pour certains d'entre nous. Cette interdiction est difficile aussi bien pour les fumeurs que pour les non-fumeurs, mais je suis sûr qu'elle a une influence énorme aussi bien au plan de la santé qu'en ce qui concerne les bâtiments eux-mêmes.

En effet, il existe un lien étroit entre la santé et l'environnement, et je sais qu'il en a été question au sein du groupe de travail ainsi qu'au conseil. C'est un problème qu'il faut aborder de façon globale. Compte tenu du fait que le travail des députés et du personnel en général est très stressant, la possibilité de prendre des mesures susceptibles d'avoir un effet positif sur la santé est extrêmement importante et j'espère qu'on va y revenir.

Le Président Fraser: Il en sera effectivement sans doute encore question.

[*Text*]

First of all, I am in complete agreement with what you say, Mr. Chairman. We have been dealing with a very important potential health hazard in these buildings, and that is the asbestos matter. While that doesn't specifically come under Angela Ebsworth's direction, I hope members will realize that as we found out about this, and found out more about it than we had known, we moved very, very quickly to bring in an independent firm to assess everything that is on the Hill and to work up a program to deal with it.

That is only one aspect of it. We also have the closed building syndrome, which is now starting to be recognized by a few people in the medical profession—not enough—and we have to consider to what degree that may be a problem in these buildings, although as long as you can get the windows open it is not as big a problem as when the windows are closed.

We are trying to find more room to put bicycles, and we are considering trying to move to a complete fitness program on the Hill, all of which require facilities. You have to be able to have showers and places where people can change, but I think that is all part of where we are going.

Perhaps, Angela, you could come back to Mrs. Catterall's specific questions and deal with them. If we cannot deal with them in detail here, we will get back to the committee.

Again, I want to thank all the members of the committee. Please remember the fact that this committee cares about all of this is making it easier for us.

The Chairman: Thank you.

Ms Ebsworth: To come back and start with some of your questions, you talked about the avoided disposal fees. In order to put in a blue and white basket program we had to augment the environmental benefits—which are beyond a doubt the most substantial benefit from a paper recycling program, especially given what is the nature of the practice here, the use of paper—to augment it with what the actual revenues are and what the savings are to be accrued to the Crown.

It gets a little bit difficult when you are asking somebody to pay out of their budget for equipment when somebody else in their budget in a completely different department will see the benefits. As we are a tenant in this building, Public Works is responsible for managing our contracts on our behalf in terms of waste disposal.

You are certainly aware, from your ridings, of the actual cost of tipping fees. A tipping fee is what it costs to take the load of garbage from the back of the truck and tip it. That does not include the hauling and the storage of all those ugly dumpsters you see around the premises. It is $43 in the city of Ottawa. We did not go into specific details in this report with hard numbers, on purpose. It is $43 in a tipping fee alone that we are saving by recycling our paper with the blue baskets and white baskets that you see at the back of the room.

We are also saving, if not the equivalent, more so in what it costs us to have our paper or, rather, our garbage disposal contractor remove the garbage that is on the Hill. That is a little bit irrelevant in terms of what it is for somebody who may be looking at our program in Toronto. They pay $100 in tipping fees, as opposed to the $43 that we pay. They pay $7 in Winnipeg.

[*Translation*]

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le président. Il existe un autre problème qui touche de près à la santé, à savoir la présence d'amiante dans les bâtiments. Bien que cette question ne relève pas de la compétence de Mme Ebsworth, je tiens à vous faire remarquer que, dès que nous avons pris conscience de l'ampleur du problème, nous avons fait appel à une firme indépendante pour faire le point de la situation et proposer des solutions.

En plus, il y a le problème du syndrome des bâtiments scellés, phénomène qui commence à être reconnu par quelques médecins. . . pas assez; il faudra donc également faire le point de ce problème qui n'est peut-être pas tellement grave dans les bâtiments dont les fenêtres s'ouvrent.

On doit trouver plus de place pour les vélos, et il faudrait également trouver un local pour la culture physique, y compris des douches et des cabines où on peut se changer; tout cela fait partie de nos objectifs.

Mme Ebsworth va essayer de répondre aux questions de Mme Catterall et si elle n'y parvient pas, on y répondra par écrit.

Encore une fois, je tiens à remercier tous les membres du comité.

Le président: C'est moi qui vous remercie.

Mme Ebsworth: Mme Catterall m'a demandé comment on pourrait économiser sur l'élimination des déchets. Avant de mettre en place le système des paniers blancs et bleus pour récupérer le papier, il a fallu faire un calcul des avantages à retirer du recyclage du papier, dont la Colline fait un usage énorme bien entendu, et des économies que l'État pourrait ainsi réaliser.

Or ce qui arrive dans la pratique, c'est qu'un service doit payer pour ce recyclage du papier alors que c'est un autre service qui en retire les profits. Étant donné que nous ne sommes que des locataires dans ces immeubles, c'est le ministère des Travaux publics qui est chargé de la gestion des contrats d'élimination des déchets.

À Ottawa, la redevance de déversement est de 43$ et cette somme ne comprend pas les frais de camionnage et de stationnement des camions-bennes. Notre rapport ne contient pas de chiffres détaillés à ce sujet. Donc, les paniers bleus et blancs utilisés pour recycler le papier nous permettent d'économiser 43$ de frais de déchargement par camion-benne.

De plus, nous économisons de l'argent du fait que, de cette façon, moins de déchets doivent être enlevés de la Colline. Les chiffres diffèrent bien entendu d'une ville à l'autre. À Toronto, les frais de déversement des camions-bennes sont de 100$ contre 43$ à Ottawa et 7$ seulement à Winnipeg.

[*Texte*]

In terms of coming up with actual numbers, I couldn't agree with you more, that being able to say our program, specifically our paper recycling program, is both environmentally and economically viable is something to say. I think the myth for a number of individuals out there is in fact that anything in the environment has to save money, it has to pay off, and we are not going to do anything unless there is an economic viability.

We run into a lot of stumbling blocks when someone says, "I can't do it because it is going to cost me more to fix". I think the real question is, how much has been the cost of our inaction? How much have we not saved by cutting the trees down that we are cutting down, and not re-using our paper? How much are we not saving in terms of landfill space, and the economics to that in terms of water consumption and others that I know you are very aware of? What is the true cost to get the water into the building, or into our own household? Are we paying the true cost for our water?

To focus on the economics, although it certainly has a role to play and it would be nice to be able to go back and say—and in fact our program here to date—we haven't addressed the larger issues in terms of energy and water consumption—we are saving a great deal more money than we are actually spending. We converted 100 products to recycled paper and looked at all our inventory, and have saved $60,000 in doing so. We have these brown recycled file folders. They are in fact less expensive, and they are unbleached.

You are absolutely right, Mr. Chairman, when you say we have done the easy things first. We have done the easy things that are tangible, that had the greatest impact, and also had the greatest economic viability. We have to work with directors who manage their budgets very closely, as they should, who would be willing to do absolutely everything they can possibly do if their budgets were bigger. I caution on wanting to put too much emphasis on the economics. That's why in our "how to" manual that you have before you, we focus more on what has been the environmental benefit and how we've done it. But it is something that can be addressed, and we do have those figures. If you would like a greater detail on the economics, we would certainly be willing to provide this to you.

• 0930

Another question you had was about having our suppliers anticipate our needs. I think they all dance around trying to anticipate all our needs, and we certainly press on them. For example, we were trying to find pencils that aren't coloured but that in fact are brown, or dry highlighters as opposed to the toxic highlighters you're using. We are looking at the whole recycled battery issue. We are taking all 1,500 items that are in our stationery stores and saying, okay, what's out there and what's not out there, and what pressure can we bring to bear in collaboration with other departments. I agree that we must share our knowledge, which is about striking partnerships with other departments. We certainly keep

[*Traduction*]

Il est en effet très important de pouvoir prouver que le recyclage du papier est non seulement utile sur le plan écologique mais également rentable. Il y a d'ailleurs trop de gens qui s'imaginent que toutes les mesures écologiques doivent nécessairement être rentables.

En effet, il y a trop de gens qui prétendent encore ne pas pouvoir prendre telle ou telle mesure à cause du prix. Or, la vraie question est de savoir ce que coûte le fait de ne rien faire. Ainsi, on devrait essayer de calculer ce qu'on aurait pu économiser si l'on n'avait pas abattu tous ces arbres et si on avait utilisé du papier recyclé. Il faut également calculer combien cela nous coûte pour déverser les déchets dans les décharges. Combien on pourrait économiser sur l'utilisation d'eau. En ce qui concerne l'eau que nous utilisons, est-ce que nous en payons le prix réel?

Donc, au plan économique, nous économisons bien plus que nous ne dépensons pour l'usage de tous ces produits verts. Ainsi, plus de 100 articles sont maintenant fabriqués à partir de papier recyclé, ce qui nous a permis d'économiser 60,000$. Nous utilisons maintenant en outre des chemises recyclées faites de papier non blanchi.

Vous avez donc tout à fait raison de dire, monsieur le président, que nous avons commencé par les mesures les plus faciles qui auraient le plus d'impact et qui seraient en même temps les plus rentables. Il ne faut pas oublier en effet que nous avons à traiter avec des directeurs qui sont tenus de respecter leur budget et qui feraient sans doute davantage s'ils avaient plus de moyens à leur disposition. Mais il ne faut quand même pas trop insister sur l'aspect rentabilité de cette question. Et c'est pourquoi, dans notre manuel, nous avons plutôt insisté sur les avantages écologiques des mesures prises jusqu'à présent. Mais l'aspect économique est sans conteste important également, et, si vous voulez, nous pourrions vous soumettre les chiffres.

Pour ce qui est de nos fournisseurs, ils font l'impossible pour satisfaire, voire même pour prévoir, nos besoins. Ainsi, nous voudrions trouver des crayons bruns et des marqueurs qui ne sont pas toxiques comme ceux que vous utilisez en ce moment. Nous envisageons également la possibilité d'utiliser des piles recyclables. Nos fournitures comportent quelque 1,500 articles pour lesquels il faudrait trouver des produits de substitution. Nous devons à cette fin agir de concert avec tous les ministères pour faire pression sur nos fournisseurs. Nous devons également nous tenir au courant des mesures prises par Environnement Canada pour attribuer le label vert à certains produits. Ainsi, certaines peintures ont tout

[*Text*]

abreast of what Environment Canada is doing in terms of their EcoLogo. For example, the paints have just recently received the Canadian seal of approval almost. We are working together, but I would agree that we would want to work more collaboratively with all levels of governments and not just within our own federal departments.

You can jump in if I have not addressed the questions specifically.

I think that also answers your third question which was about other levels of governments and working to influence suppliers. Supply and Services has alway been a bigger procurement department than we are on the Hill, although it may not be quite as visible as the in the House of Commons.

Are we buying Canadian paper? Yes, we are. Again, that's the anticipation that Canadian mills had. In order to continue to sell our paper in Canada and so that we're not going south of the border to buy American products or United States-made paper, they must switch their systems as they're aware. They have complained about the standards that are being set by the Canadian federal government for labelling products indicating the recycled content they have. We are buying Canadian paper and we will continue to buy Canadian products when they meet all the guidelines that we have within all of our own policies.

In terms of the availability of unbleached paper, that comes back to the question of householders and the unbleached file folders we have here, for example. Again, we're balancing visual perception, coupled with the environmental benefits, coupled with cost. We buy unbleached paper. You use it in your householders, so you've seen the kind of unbleached paper we are buying.

Mrs. Catterall: I'm thinking more of non-chlorine bleach. There is good white paper available that doesn't use chlorine.

Ms Ebsworth: Again, that's where we work closely with our suppliers. Last winter a buyers' symposium was put on by all the paper companies. It was under the guise of showing what they have done in terms of the environment, but it basically was to say, here's our product, we hope you'll buy them. We are certainly keeping abreast of the different innovations that are happening in the whole paper industry.

The Chairman: I think we want to thank Ms Ebsworth and her colleague for the her presentation. We certainly appreciate very much receiving this report from the Speaker with respect to the progress made on the greening of the Hill. A number of questions have been raised here this morning, and others will likely be raised as a result of an examination not only by members of this committee but by the members generally on the Hill. We look forward to a further opportunity to follow this up.

Ms Ebsworth: Perhaps I may add just one thing. The report you have before you is in draft form. We would certainly be willing to hear what your comments and suggestions are in terms of inclusion within our report. I am

[*Translation*]

récemment obtenu ce label vert. Il faudrait, pour bien faire, étendre cette concertation à tous les niveaux de gouvernement.

J'espère ne pas avoir oublié vos questions.

Vous m'avez également posé une question au sujet de ce que nous faisons pour influencer nos fournisseurs et pour collaborer avec d'autres niveaux de gouvernement. Or les achats effectués par le ministère des Approvisionnements et Services sont bien plus importants que ceux de la Colline, même si les nôtres ont plus de visibilité.

Mais nous nous fournissons en papier auprès de fabricants canadiens qui se sont mis à fabriquer du papier recyclé en réponse à la demande, ce qui nous évite d'avoir à nous fournir aux États-Unis. Il est vrai que les fabricants canadiens se sont plaints de l'obligation qui leur est faite par le gouvernement fédéral d'indiquer la teneur en papier recyclé. Nous achetons donc du papier canadien dans la mesure où il correspond à nos normes.

Par ailleurs, nous achetons du papier non blanchi pour les bulletins parlementaires et les chemises. Bien entendu, il faut tenir compte de l'aspect du papier ainsi que des avantages écologiques et du coût.

Mme Catterall: Il existe du papier blanc de bonne qualité qui n'est pas blanchi à l'aide de chlore.

Mme Ebsworth: L'hiver dernier, les fabricants de papier ont organisé une foire pour exposer leurs produits. Ils ont dit vouloir montrer ce qu'ils avaient fait pour l'environnement, mais en fait ils voulaient attirer le client. Nous nous tenons bien sûr au courant des innovations dans l'industrie du papier.

Le président: Je voudrais remercier Mme Ebsworth des renseignements qu'elle nous a donnés. Nous avons également beaucoup apprécié le rapport du Président de la Chambre au sujet des progrès enregistrés pour rendre la Colline plus verte. C'est une question qui intéresse non seulement les membres du comité mais les députés en général, et nous aurons certainement d'autres questions à poser à ce sujet.

Mme Ebsworth: Je voudrais encore ajouter un mot. Nous vous avons soumis un projet de rapport et nous aimerions bien avoir des suggestions quant à des modifications éventuelles. Mais il faudrait nous faire parvenir

[*Texte*]

afraid we're going to have to set a bit of a deadline so that we can actually get this out into the hands of the people who'll be able to use it, and at the municipal level through the Canadian municipalities. Perhaps we could have your comments returned by mid-month, which is mid-November. If we don't hear from you, we will assume that you're very happy with the way we've put it together and we will go to publicaton with it.

The Chairman: Perhaps just so that everybody has a deliberate focus, we could say that if members have any comments within one week, we would be happy to forward them to you. Again, thank you very much. This has been very helpful and very encouraging.

I should say to the members that we have the Canadian Bar Assocation coming on almost immediately. They've been moved up as a result of David Crombie's not being able to meet us. We will start with them in about five minutes' time and then we hope to conclude about 11 a.m.

• 0934

[*Traduction*]

vos observations d'ici à la mi-novembre afin que nous puissions publier notre rapport et le faire distribuer à toutes les municipalités du Canada. Si d'ici là nous n'avons pas de vos nouvelles, nous publierons le rapport dans sa forme actuelle.

Le président: Les membres du comité ont donc une semaine pour nous faire tant de leurs observations, que nous vous ferions éventuellement parvenir. Encore une fois, je vous remercie.

Étant donné que M. David Crombie n'a pas pu venir, nous allons d'ici cinq minutes donner la parole aux représentants de l'Association du Barreau canadien, et j'espère que nous aurons terminé à 11 heures.

• 0946

Mrs. Catterall: On a point of order, Mr. Chairman, apropos of our previous discussion, this is material I have had circulated from the committee. It's all printed one-sided. We do have a policy in this committee of double-sided printing. I'm asking our presenters as well, if possible, to prepare their briefs for us double-sided.

The Chairman: A very good point, Mrs. Catterall. As the Speaker said during his presentation, it is a matter of changing the whole culture. You've raised this before. It's a very valid and important point; I keep reminding myself and the staff. I appreciate your raising it. I trust it will be received and responded to.

We have now members from the Canadian Bar Association who are going to make a presentation on our continuing work with respect to the environment and the Constitution. They are distributing a document. I'm just briefly going to introduce three of them who are on my list. The fourth will have to introduce herself in a moment. We have Mr. Franklin Gertler, Chair of Environmental Law; Mr. Scott Fairley, Chair of Constitutional Law; and Mr. Brad Morse, Treasurer, Native Justice.

Ms Melina Buckley (Associate Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association): I want to say a few words about our ongoing process within the Canadian Bar Association with respect to constitutional issues. The presentation today comes sort of mid-way within our process. That is why we don't have an official written brief at this time. But I know that this committee was anxious to have some CBA input at an early stage, and that's why we're here today.

Our internal constitutional process has basically two tracks. One is that our national sections, which are basically organized in terms of substantive areas of law like constitutional law and native justice, are reviewing the federal

Mme Catterall: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Voici des documents qui nous ont été remis et qui n'ont été imprimés que sur un côté des feuilles. Or je crois qu'il a été décidé que tous nos documents seraient imprimés recto verso et je demanderais donc aux témoins d'en faire autant.

Le président: Vous avez tout à fait raison, madame Catterall. Le Président de la Chambre avait fait remarquer qu'il s'agit d'un changement radical de nos habitudes. Vous avez raison de revenir sur cette question car c'est très important, et il faut que tout le monde s'en souvienne.

Des représentants de l'Association du Barreau canadien vont maintenant faire un exposé en rapport avec nos travaux sur l'environnement et la Constitution. Ils sont en train de faire distribuer un document. Nous avons M. Franklin Kertler, chargé du droit environnemental, M. Scott Fairley, chargé du droit constitutionnel, et M. Brad Morse, trésorier, chargé de la justice autochtone.

Mme Melina Buckley (directeur associé, Textes législatifs et réforme du droit, Association du Barreau canadien): Permettez-moi de faire le point sur nos activités en ce qui concerne les problèmes constitutionnels. Comme celles-ci n'ont pas encore abouti, nous n'avons pas d'exposé officiel à soumettre. Mais nous sommes quand même venus pour vous permettre de vous faire une idée dès à présent de ce que nous faisons dans ce domaine.

Nous avons abordé le problème constitutionnel sur deux plans. D'une part, nos sections nationales, chargées de questions comme le droit constitutionnel et le droit autochtone, sont en train de passer les propositions fédérales

[*Text*]

proposals, raising issues that they feel the CBA should be addressing, and making recommendations. The other aspect of the process is the political process, the decision-making one within the Canadian Bar Association. The participants in that process are our branch presidents and our executive committee. They will be meeting several times over the next couple of months, taking the information coming from the national sections and deciding on the official CBA policy.

The presenters today are speaking both as expert witnesses and as representatives of the Canadian Bar Association national sections. But they are not giving an official CBA policy at this time. Scott Fairley, the chair of the constitutional law section will start off.

Mr. H. Scott Fairley (Chair, Constitutional Law, Canadian Bar Association): As the committee chair has asked for 8- to 10-minute statements from each of us, this is going to be very brief in terms of detail. For the substance of my remarks, I would refer you to pages 55 through 71 of this book. This is a paper I prepared for the "Sustainable Development in Canada: Options for Law Reform" committee task force report which outlines division of powers and concerns, primarily in the environmental field.

• 0950

I believe another paper was forwarded to the committee which is specifically on the subject of hazardous waste regulation. That would be another detailed reference point. I am not going to have time to get into the substance of that.

Essentially in terms of matters constitutional there are three areas we can talk about. One is the federal division of powers that has traditionally dominated constitutional discussion in this country. That is essentially the British North America Act, now the Constitution Act, 1867, sections 91, 92 and all that. Subject-matter jurisdiction is divided up between Parliament on the one hand and the provincial legislatures on the other.

In terms of constitutional analysis, the principles of interpretation are essentially, first, to establish a threshold of jurisdiction on either side of the fence. In the case of the environment, in many instances, it is both sides of the fence. The environment, in terms of our existing constitutional structure, comprises an aggregate of subject-matters, federal and provincial. The problem is sorting it out. As I understand it, this is part of the committee's mandate. That is area number one.

Area number two has arisen largely by virtue of the latest federal initiative in terms of constitutional reform proposals on the table; that is to say, the idea of entrenching property rights in the charter. That is not a question of dividing power in terms of deciding who can do what, but that is a basic limitation on government power no matter who does it. Essentially, that would be a constitutional instrumentality, if you will, wielded by the courts. It would simply say that

[*Translation*]

en revue; elles feront des recommandations sur les questions qui devraient retenir l'attention de l'Association du Barreau canadien. Par ailleurs, les présidents de nos différentes sections ainsi que notre comité exécutif sont chargés d'élaborer les décisions de l'Association du Barreau canadien et, pour ce faire, ils vont se réunir à plusieurs reprises au cours des deux mois à venir pour faire le point sur les décisions prises par les sections nationales avant de décider de la politique officielle de l'Association du Barreau canadien.

Nos collègues nous parleront donc aujourd'hui en tant qu'experts et en tant que représentants des sections nationales de l'Association du Barreau canadien. Cependant, ce qu'ils ont à dire ne constitue pas une politique officielle de l'Association du Barreau canadien. C'est M. Scott Fairley, qui préside le comité sur le droit constitutionnel, qui va commencer.

M. H. Scott Fairley (président du comité sur le droit constitutionnel, Association du Barreau canadien): Étant donné que nous ne disposons que d'une dizaine de minutes chacun, je ne vais pas pouvoir m'étendre trop sur la question. Vous trouverez d'ailleurs l'essentiel de ce que j'ai à vous dire aux pages 55 à 71 de ce livre. Il s'agit d'une étude que j'ai rédigée pour le rapport du groupe de travail, intitulée «Développement durable au Canada—Possibilités de réforme du droit». Vous trouverez dans ce ouvrage un aperçu de la répartition des pouvoirs ainsi que des questions se rapportant à l'environnement.

Nous vous avons également fait parvenir un document consacré au règlement régissant les déchets dangereux, question que je n'aurai pas le temps d'aborder.

Il y a trois aspects des questions constitutionnelles que je voudrais évoquer. Premièrement, la répartition fédérale des pouvoirs qui a toujours présidé aux discussions constitutionnelles au Canada. Il s'agit essentiellement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devenu la Loi constitutionnelle de 1867, article 91, 92, etc. La compétence quant au fond est répartie entre, d'une part, le Parlement fédéral et, d'autre part, les provinces.

Si l'on veut analyser la situation constitutionnelle, il faut commencer par délimiter les champs de compétence qui, dans le cas de l'environnement, se chevauchent bien souvent. En effet, de nombreuses questions afférentes à l'environnement sont de compétence soit fédérale soit provinciale et il s'agit donc de les départager, ce qui fait justement d'ailleurs l'objet des travaux du comité.

Deuxièmement, il y a la question de l'intégration du droit à la propriété dans la Charte, comme prévu dans le dernier projet de réforme constitutionnelle. Il ne s'agit donc pas de répartition de pouvoirs à proprement parler mais plutôt de limite aux pouvoirs de quelque niveau de gouvernement que ce soit. Si le droit à la propriété était entériné, un texte législatif fédéral ou provincial pourrait être déclaré non valable s'il contrevient aux droits fondamentaux des individus.

[*Texte*]

legislation, federal or provincial, would be invalid as a result of infringing on fundamental rights belonging to individuals. So it is not a question of allocating power; it is a question of limitations on governmental power altogether. I will not be speaking about that, Franklin Gertler will.

The third area is Mr. Morse's constituency on behalf of native justice, and that stems from section 35 of the Constitution Act, 1982. The unresolved issue there—although certainly resolved in the minds of many aboriginal groups in this country—is essentially a third area of jurisdiction which the Constitution appears to be recognizing, as does recent case law emanating from the Supreme Court of Canada. That is what Mr. Morse will be talking about.

I will confine my remarks to the division of powers. What we have is a number of bases of jurisdiction on both the federal and provincial sides. The federal jurisdiction over the environment is much more problematic than the provincial one, but potentially much more all-embracing even under our existing Constitution. The traditional rubric for federal legislation in the environmental field thus far has been the criminal law power, section 91.27. You set out an area of prohibited conduct and you apply sanctions to it. Thou shalt not pollute. If you do, you are subject to prosecution or you pay. That is area number one.

Area number two, and one which has been recognized by the Supreme Court of Canada quite recently in the Crown Zellerbach case, is peace, order, and good government for the nation. Now in the area of marine pollution the Supreme Court of Canada said that this marine pollution was of sufficient national interest and importance, sufficiently discrete and insular, sufficiently manageable to be recognized as a judicially annotated, if you will, area of federal jurisdiction. This is even though, in that case, the federal law extended to regulation within provincial boundaries. That was the controversial aspect of that case.

Other areas that the federal government has a basis for claiming for jurisdiction over are trade and commerce, subsection 91(2), again an area that has expanded a good deal recently, specifically with respect to the so-called general trade and commerce power. There doesn't have to be an interprovincial aspect to it but in the General Motors case—City National Leasing to some—the Supreme Court of Canada said that if you had an area that the provinces couldn't regulate together—only the federal government could do it—there was a regulatory scheme attached.

• 0955

That is particularly important in the environmental field because we are talking about meaningful regulatory schemes here, not just who can trump the other. The court said that was all right. That was new law—powers the federal

[*Traduction*]

Donc, je le répète, il ne s'agit pas de répartir des pouvoirs mais bien d'imposer des limites aux pouvoirs des gouvernements. C'est une question qui sera traitée par Franklin Gertler.

La troisième question porte sur la justice autochtone, qui est la spécialité de M. Morse. Elle découle de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. À cet égard, la question est toujours en suspens, même si elle est considérée comme ayant été réglée par de nombreux autochtones du pays. Elle consiste en un troisième domaine de compétence qui semblerait admis par la Constitution et qui semblerait également découler de récentes décisions de la Cour suprême du Canada. C'est M. Morse qui traitera de cette question.

Moi, je vais vous parler uniquement de la répartition des pouvoirs. La compétence fédérale pour tout ce qui touche à l'environnement, même si elle est moins sûre que la compétence provinciale, est en revanche bien plus étendue, même aux termes de l'actuelle Constitution. Les lois fédérales en matière d'environnement se fondent sur l'article 91.27 qui traite de droit pénal et qui prévoit un certain nombre d'interdictions, dont le non-respect entraîne des sanctions. Ainsi l'interdiction de polluer peut entraîner des poursuites et des sanctions.

Par ailleurs, il y a la notion de paix, d'ordre et de bon gouvernement, comme l'a définie la Cour suprême du Canada dans l'affaire opposant l'État à Zellerbach. En l'occurence, la Cour suprême a décidé que ce cas de pollution maritime était suffisamment grave et circonscrit pour pouvoir être considéré comme étant de compétence fédérale, même si en l'occurence, la loi fédérale s'appliquait à l'intérieur des frontières provinciales. C'est là que se situe la controverse.

Le gouvernement fédéral est également compétent en ce qui concerne les échanges et le commerce aux termes de l'alinéa 91(2); le champ d'application de cette disposition s'est beaucoup étendu ces temps-ci, surtout en ce qui concerne ce qu'il est convenu d'appeler les échanges et le commerce général. Il n'est pas nécessaire qu'un aspect interprovincial intervienne, mais dans l'affaire General Motors—City National Leasing, pour certains, la Cour suprême du Canada a déterminé que, dans le cas d'un champ de compétence que les provinces ne pouvaient réglementer ensemble, seul le gouvernement fédéral pouvant le faire, un système de règlementation était prévu.

Cela est particulièrement important dans le domaine de l'environnement, étant donné que nous souhaitons établir des systèmes de règlementation efficaces, et non seulement de savoir quelle partie a préséance sur l'autre. Le tribunal a

[*Text*]

government didn't know it had or, if it did have them, was unprepared to exercise them. Navigation and shipping, coastal and inland fisheries, other areas of jurisdiction, clearly have ancillary applications to environmental regulation.

On the provincial side, the story is a lot simpler and much more direct. Property and civil rights in the province, which traditionally encompass all aspects of dealing with property and the legal rights you have with respect to that property— On the provincial side, property and civil rights are probably best understood in terms of peace, order and good government for the province. That's how it has been judicially elaborated at the expense of federal power over our 125 years of constitutional history.

The other real break that accompanies that are matters of local and private nature in the province—sections 92 and 16. If you put those two together you have a pretty firm provincial mandate. Most of the comprehensive environmental law legislation in this country and most of the legislation which has any teeth—

The federal government, on the basis of its much fuzzier but broader areas of jurisdiction, has passed laws, most recently the Canadian Environmental Protection Act, which is essentially an empty shell without teeth. There are lots of statements of principle but not a lot of mechanisms for enforcement, notwithstanding the Green Plan and so forth. It simply hasn't been implemented. When you look at who is out in the field, it is the provinces. They have much larger and much more sophisticated ministries of environment. When we get into the current federal proposals, when we are talking about streamlining government and legislative and administrative interdelegation, one of the reasons for that is that the provinces have the expertise, the administrative infrastructure, the bureaucracy, the field officers, and they can do it.

In terms of where the CBA is coming from, which is what Frank is going to talk about, our basic concern is that given the nature of environmental problems there have to be national minimum standards, there has to be a basic threshold of what protection of the environment is going to mean in this country, and what the consequences of that are for the people who live here. Clearly, there is a role for federal leadership, which to date has been talked about but has not been actively assumed.

In terms of one detailed area which is on the table right now—there have been a lot of federal initiatives at the international level. Canada has been entering into a lot of treaties on the subject of protecting the environment—the Vienna Convention, the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer, and the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Waste and their Disposal. We are signatories to all three of those instruments.

[*Translation*]

déterminé que cela était acceptable. Il s'agissait d'une nouvelle loi, de pouvoirs que le gouvernement fédéral ignorait qu'il détenait ou, s'il les détenait, qu'il n'était pas disposé à exercer. Il va de soi que la navigation, le transport maritime, les pêcheries côtières et intérieures et d'autres champs de compétence également ont des liens connexes avec la règlementation environnementale.

Du côté provincial, les choses sont beaucoup plus simples et directes. Les droits à la propriété et les droits civils des provinces, qui englobent traditionnellement tous les aspects liés à la propriété et aux droits juridiques découlant de cette propriété. . . Dans la perspective provinciale, on voit surtout les droits à la propriété et les droits civils comme une extension de l'obligation des autorités provinciales d'assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement. C'est en ce sens que les tribunaux ont tranché, aux dépens du pouvoir fédéral, depuis 125 d'histoire constitutionnelle.

L'autre facteur clé qui a fait pencher la balance en faveur des provinces vise les questions de nature locale et privée, soit les articles 92 et 16. Ces deux articles réunis constituent un mandat provincial assez solide. Presque intégralement, la législation environnementale du pays et la plupart des lois ayant un peu de mordant. . .

En se fondant sur les champs de compétence plus vastes, mais plus vagues aussi qu'il détient, le gouvernement fédéral a adopté des lois, la dernière en date étant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Essentiellement, il s'agit d'une coquille vide. On y retrouve de multiples déclarations de principe, mais aucun mécanisme d'application, en dépit du Plan vert. Cette mesure n'a tout simplement pas été appliquée. Lorsqu'on regarde qui s'occupe concrètement d'environnement, ce sont les provinces. Elles ont des ministères de l'Environnement plus importants et beaucoup plus complexes. Si, dans les propositions fédérales actuelles, on parle de rationalisation et d'interdélégation législative et administrative, c'est parce que ce sont les provinces qui ont l'expertise l'infrastructure administrative, les fonctionnaires, les agents locaux, etc. Ce sont elles qui peuvent s'acquitter de cette mission.

Pour ce qui est de la position de l'ABC, elle repose sur une préoccupation essentielle. Étant donné la nature des problèmes environnementaux, il devra y avoir des normes nationales minimales. Il faudra définir ce que l'on entend par protection de l'environnement dans notre pays et quels seront les conséquences de cette définition pour les citoyens canadiens. De toute évidence, il s'agit d'un rôle qui revient au fédéral. Cependant, jusqu'à maintenant, on s'est borné de parler de ce rôle, sans l'exercer activement.

Il y a un secteur en particulier qui fait l'objet de négociations à l'heure actuelle. . .et qui a donné lieu à bon nombre d'initiatives fédérales sur la scène internationale. Le Canada a signé de nombreux traités sur la protection de l'environnement, notamment la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvissent la couche d'ozone et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Le Canada est signataire de ces trois instruments.

[*Texte*]

The question of implementing those international commitments at home is much more problematic, however. It is my understanding that Mr. Charest made a point of saying before this committee that only Parliament, or only the federal government, has the power to enter into international obligations and implement them. Well, the first part of that statement is true; the second part of that statement is much more problematic because implementation of treaty obligations in this country still follows the normal federal division of powers. That is the labour conventions case, 1937, which has been subject to a good deal of criticism, and rightly so, because for a modern nation-state it is a stupid decision.

• 1000

I won't be much more pointed than that in my initial remarks here. The point is the federal government cannot make that claim, and we have a situation with the existing constitutional proposals where Canada might be out there with all sorts of great motherhood statements, international commitments and so forth, and will not be able to deliver at home. That is another area of concern we have with respect to the federal constitutional proposals on the table now.

It appears that notwithstanding a commitment to sustainable development and national minimum standards, which is even set out in this proposed Canada clause, at the same time the Government of Canada is apparently willing to trade away powers in particular areas that affect its ability to deal with the environment in a comprehensive way—concessions on the residual power, confirming areas of provincial jurisdiction with respect to forestry, mining, and tourism; property rights is another example, but that is not a division of powers issue; and streamlining, interdelegation both administrative and legislative. One thing they talk about is transboundary transportation of dangerous goods.

The situation we have in this country now is a complex mish-mash of laws where the left hand very seldom knows what the right hand is doing. And given the current situation, how the federal government could contemplate just remitting the whole thing and getting out of the field altogether, while at the same time it is committing itself to an international convention on the transportation and regulation of dangerous and toxic substances, is totally Greek to me. I am speaking in my irreverent expert capacity, not on behalf of the CBA, in those remarks.

Quite obviously, a lot of this stuff has not been worked out, and we had better work it out upfront or there is going to be a lot to pay on the other side.

Thank you very much. That concludes my remarks.

The Chairman: Thank you, Mr. Fairley.

[*Traduction*]

Cependant, la question de savoir qui doit appliquer ces ententes internationales au pays soulève des problèmes. Je crois savoir que M. Charest a déclaré devant le comité que seul le Parlement, ou le gouvernement fédéral, avait le pouvoir de contracter des obligations internationales et de les assumer. La première partie de cette affirmation est vraie. La seconde est beaucoup plus problématique étant donné que l'application d'un traité dans notre pays doit quand même respecter le partage habituel des pouvoirs. C'est ainsi que les conventions du travail de 1937 ont fait l'objet d'énormément de critiques, à juste titre, car pour un État-nation moderne, il s'agissait d'une décision stupide.

Je n'entrerai pas davantage dans le détail dans le cadre de mes observations préliminaires. Le fait est que le gouvernement fédéral ne peut prétendre à ce pouvoir. Or, à l'heure actuelle, les propositions constitutionnelles renferment toutes sortes de grandes déclarations de vertu, d'engagements internationaux, etc., alors que le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'en garantir l'application sur son territoire. Voilà donc un autre aspect des propositions fédérales actuellement présentées qui nous inquiète.

Il semble qu'en dépit de son adhésion au principe du développement durable et à l'établissement de normes nationales minimales, cela étant énoncé dans le projet de clause Canada, le gouvernement du Canada est apparemment disposé à négocier la cession de pouvoirs dans des secteurs particuliers influant sur sa capacité de mener une action cohérente dans le domaine de l'environnement. Je songe notamment aux concessions que l'on envisage en matière de pouvoirs résiduels, au fait que l'on confirme la compétence des provinces à l'égard des forêts, des mines et du tourisme ainsi qu'à la rationalisation et à l'interdélégation de pouvoirs administratifs et législatifs. Les droits à la propriété sont un autre exemple de cette tendance, mais il ne s'agit pas d'une question de partage des pouvoirs. Le gouvernement parle aussi du transport transfrontalier de produits dangereux.

À l'heure actuelle, il y a au pays une multitude complexe de lois en vertu desquelles la main gauche sait rarement ce que fait la main droite. Et dans la conjoncture actuelle, je ne peux absolument pas comprendre comment le gouvernement fédéral peut envisager de céder du terrain et de se retirer de ses champs de compétence, alors que parallèlement, il vient de signer une convention internationale sur le transport et la règlementation de substances toxiques dangereuses. Évidemment, je fais ces dernières observations à titre d'expert plutôt irrévérencieux, et non au nom de l'ABC.

De toute évidence, on n'a pas mûrement réfléchi à quantité de choses, et nous avons intérêt à nous y mettre tout de suite, sinon il faudra payer le prix fort.

Voilà qui met un terme à mes commentaires. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Fairley.

[*Text*]

Mr. Franklin Gertler (Chair of Environmental Law, Canadian Bar Association): Mr. Chairman, I am going to try to respect the rules and get through my remarks in 10 minutes or so, even though you don't have any dire measures, including red lights and trap doors, as they have at the Supreme Court of Canada. In the final resort—you may have been over there—they'll drop the chandelier on you.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Gertler: I was going to do more than I can do in 10 minutes, but I will try to be useful for you anyway.

The national environmental law section of the Canadian Bar Association in general has a long-term commitment and has been quite active in the area of promoting federal law reform and action for both environmental protection and sustainable development. We are, in a way, uniquely suited to provide some guidance in these areas where constitutional reform touches environmental protection.

Just to give you an idea of what the position is, in Vancouver in 1989 the CBA confirmed a strong commitment to promoting sustainable development in Canada and that was to be through a general review of legislation at all levels, regulations and policies, to promote sustainable development. That is the big picture.

The view is not necessarily that we need more law, but we certainly need more effective law and more enforcement on the ground, if we are going to meet the challenges of preserving and promoting environmental quality, realizing both sustainability and the development sides of sustainable development. Sometimes we tend to forget the first.

• 1005

More specifically, on the constitutional front, you have in front of you a copy of the CBA's green plan, which is a project called the Sustainable Development Action Plan, which was a special committee of the Canadian Bar Association. It was created in 1989 to identify key national and international law reform issues regarding the environment, and to make recommendations to promote sustainable development in Canada. The report was presented to the CBA in September 1990, and then in Regina in February 1991 the CBA endorsed an omnibus resolution—which I believe you have been given a copy of, the bilingual text you have there—which contains a whole series of recommendations for federal law reform designed to promote sustainable development in Canada.

You may note that in particular, it was resolved—and this is official CBA policy—in clause 1 that the Government of Canada take strong measures to protect the environment and promote sustainable development to the full extent of its

[*Translation*]

M. Franklin Gertler (président, section nationale sur le droit de l'environnement, Association du Barreau canadien): Monsieur le président, je vais essayer de respecter les règles et de m'en tenir aux dix minutes qui me sont allouées, même si vous ne prenez pas, comme à la Cour suprême du Canada, des mesures draconiennes comme les lumières rouges et les chausse-trappe. En dernier recours, vous y êtes peut-être allé et, on vous laisse tomber le lustre sur la tête!

Des voix: Oh, oh!

M. Gertler: J'avais beaucoup plus de matière que pour dix minutes seulement mais je vais néanmoins essayer de vous être utile.

La section nationale sur le droit de l'environnement de l'Association du Barreau canadien est engagée assez activement depuis longtemps dans la promotion de la réforme de la législation fédérale et des initiatives fédérales dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. En un sens, nous sommes particulièrement bien placés pour vous fournir des conseils dans des domaines où la réforme constitutionnelle touche à la protection de l'environnement.

Pour vous donner une idée de notre position, l'ABC a réitéré, à Vancouver, en 1989, son adhésion sans réserve au principe du développement durable et à sa promotion aux moyens d'un examen global de la législation à tous les niveaux, ainsi que des règlements et politiques. Voilà pour l'ensemble.

Nous ne sommes pas nécessairement d'avis qu'il faut adopter davantage de lois. Mais chose certaine, il faut que nos lois soient plus efficaces et mieux appliquées sur le terrain si nous voulons relever les défis que représentent la conservation et la promotion de la qualité de l'environnement et assurer tant l'aspect durable que le développement du développement durable. Parfois, nous avons tendance à oublier le premier.

Parlons maintenant plus précisément de Constitution. Vous avez en mains un exemplaire du Plan Vert de l'ABC, soit un projet appelé Plan d'action en matière de développement durable, élaboré par un Comité spécial de l'Association du Barreau canadien. Ce Comité avait été constitué en 1989 et chargé de recenser les questions fondamentales de réforme du droit sur les plans national et international touchant l'environnement et de faire des recommandations en vue de promouvoir le développement durable au Canada. Le rapport a été présenté à l'ABC en septembre 1990 puis, par la voie d'une résolution de portée générale, il a été adopté lors de l'assemblée annuelle de l'Association tenue à Régina en février 1991. D'ailleurs, je crois que vous avez un exemplaire de cette résolution dans le texte bilingue que vous avez en mains. Ce texte renferme une série de recommandations de réforme du droit fédéral en vue de promouvoir le développement durable au Canada.

Je vous signale en particulier qu'il a été résolu, aux termes de l'article 1, il s'agit de la politique officielle de l'ABC, que le gouvernement du Canada prenne des mesures vigoureuses afin de protéger l'environnement et de

[*Texte*]

constitutional authority, including, where appropriate, under its peace, order, and good government power. Now, the CBA is a bit of a reflection or a mirror of Canada, so we have some others policies too. As chair of the national environmental law section, that is the one I like to talk about.

In 1985, not in the context of the current constitutional round but in 1985, there was a resolution in favour of entrenchment, in section 7 of the Charter, of the guarantee for the enjoyment of property. Now, that is a resolution which is being revisited in the current context and we definitely have some concerns—I will get to them in a minute—about the compatibility of strong environmental protection and the entrenchment of property rights.

A third relevant factor is something that Professor Morse is going to speak about in detail, which is the CBA endorsement of the concept or the principle of aboriginal self-government. This is something that must be taken into account in any discussion of division of powers in the environment.

With regard to criteria for law reform in this area, I think it is worth while to at least—I am not going to give the answers—stop and think about what we think are the purposes of federalism. It would appear to us that the driving forces behind the current—when I say "us", I am now speaking on behalf of the national environmental law section and perhaps, to some extent, in my "royal we" expert capacity—proposal is that, one, Canada is essentially a common economic space, not, for instance, an ecological union or a common land space or a common natural space. Second, the driving principle of federalism should be efficiency in the economic or accounting sense.

Those are some elements, some aspects perhaps, of what federalism is about. But federalism is not about the division of powers, to see who can have the most powers or have the most political credibility, or even necessarily doing things in the most efficient way. It is about delivering good government, protecting the rights of citizens, protecting land and protecting the environment. In fact, by very definition, federalism is a system where people are subject to two sets of laws.

[*Traduction*]

promouvoir un développement durable en se servant de toute son autorité constitutionnelle et notamment, lorsqu'il y a lieu, en vertu de son pouvoir d'exiger la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Étant donné que l'ABC est en quelque sorte un reflet ou un miroir du Canada, nous avons également d'autres politiques. Cependant, en ma qualité de président de la section nationale sur le droit de l'environnement, c'est de cet aspect que je vais vous entretenir.

Je vous renvoie, non pas aux négociations constitutionnelles actuelles, mais en 1985, alors que le gouvernement était saisi d'une résolution visant à inscrire à l'article 7 de la Charte une garantie à l'égard du droit de propriété. Cette résolution est maintenant réexaminée dans le contexte actuel. Or, nous avons des préoccupations indéniables, que j'expliquerai tout à l'heure, au sujet de la compatibilité entre une protection vigoureuse de l'environnement et la constitutionnalisation des droits de propriété.

Il y a également un troisième facteur pertinent dont M. Morse nous parlera en détail, soit l'adhésion de l'ABC au concept ou au principe de l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones.

Il s'agit d'un élément dont on doit tenir compte dans toute discussion sur le partage des pouvoirs en matière d'environnement.

Quant à savoir quels critères il convient d'appliquer en matière de réforme du droit dans ce domaine, il m'apparaît utile à tout le moins de réfléchir, je ne vais pas vous donner de réponses, à ce que nous estimons être les objectifs du fédéralisme. Il nous semble que les propositions actuelles sont mues par le fait que le Canada est essentiellement un espace économique commun, et non pas une union écologique, un espace territorial ou un espace naturel commun. Lorsque je dis «nous», je parle au nom de la section nationale sur le droit de l'environnement et, dans une certaine mesure, c'est aussi en ma qualité d'expert que j'emploie le «nous» royal. Deuxièmement, le principe moteur du fédéralisme devrait être l'efficacité sur le plan économique ou comptable.

[*Text*]

This is something that perhaps has escaped notice in the context of a lot of the current debate over the application of federal legislation to certain kinds of development projects. Just because there are provincial property rights, for instance, in natural resources or in a particular piece of land or development, it does not mean that it is automatically not subject to federal law.

As I said, the very definition of federalism is that there are two levels of government at least that can make laws. In our current context, under section 35 of the Constitution Act, 1982, the message that federalism is not all about simply dividing up the pie between the federal government and the provincial government, but that it's also about protecting citizens, is driven home in the sense that protection of aboriginal treaty rights gives some potential for a third level of jurisdiction in this country which must also be taken into account in the calculus on environmental reform, or constitutional reform for the environment.

• 1010

Now, just to say a couple of words specifically, I hope we get back to some questions because this is *un peu à bâtons rompus*, as we say. I'm giving you some general remarks. We haven't come to our official position on these things but I would like to make a couple remarks about the specific proposals.

First, on property rights, we're concerned about this as a national environmental law section. We're concerned that at least the unqualified entrenchment of property rights would interfere with all governments' ability to implement environmental protection legislation. That is because many environmental controls are attached or implemented by way of laws relating to land use, zoning and planning, natural resource extraction and management and so forth.

It's true that the Charter recognizes that rights are subject to reasonable limits, but contrary to what I understand the minister to have said before this committee, recent U.S. experience with entrenched property rights does not suggest that there will be a liberal interpretation of reasonable limits in the context of such things as environmental zoning and planning. In fact, a number of recent cases have found that the laws restricting the use to which property might be put amount to unreasonable interference with property so as to be confiscation of property.

[*Translation*]

Ce sont là certains éléments, certains aspects du fédéralisme. Or, le fédéralisme n'a aucun rapport avec comme le partage des pouvoirs; il ne s'agit pas de savoir quel palier de gouvernement peut accaparer le plus de pouvoirs possibles, avoir le plus de crédibilité politique ou même faire les choses de la façon la plus efficace possible. Le fédéralisme vise à offrir un bon gouvernement, à protéger les droits des citoyens, le territoire et l'environnement. En fait, par définition, le fédéralisme est un système au sein duquel les citoyens sont assujettis à deux genres de lois. Il s'agit d'une facette qui a été quelque peu négligée dans le contexte du débat actuel sur l'application de la législation fédérale à certains projets de développement. Ce n'est pas parce que les provinces détiennent des droits de propriété à l'égard des ressources naturelles, d'une parcelle de terre ou d'un projet de d'aménagement, que cela signifie automatiquement que ce domaine est soustrait à la législation fédérale.

Comme je l'ai dit, le fédéralisme prévoit au moins deux paliers de gouvernement aptes à légiférer. On livre à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 le message que le fédéralisme transcende le simple partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et qu'il débouche sur la protection des citoyens. Cela est évident, en ce sens que la protection des droits autochtones issus de traités amène la possibilité d'un troisième niveau de compétences dont on doit également tenir compte dans le contexte de la réforme de l'environnement ou plutôt de la réforme constitutionnelle en ce qui a trait à l'environnement.

J'espère qu'on nous posera des questions à ce sujet étant donné que je viens de parler un peu à bâtons rompus, comme on dit en français. Cela me permettra d'être plus concret. Pour l'instant, je m'en tiens à des commentaires généraux. Nous n'avons pas encore arrêté notre position officielle au sujet des propositions proprement dites, mais je vais toutefois en parler brièvement.

Premièrement, la section nationale sur le droit de l'environnement a des réserves au sujet de la constitutionnalisation du droit de propriété. Nous croyons que constitutionnaliser ce droit sans le nuancer entraverait la capacité de tous les gouvernements d'appliquer les lois de protection environnementale, et ce, parce qu'un grand nombre de contrôles environnementaux sont appliqués par l'entremise de lois portant sur l'utilisation des terres, le zonage et la planification, l'extraction des ressources naturelles, la gestion, etc.

Il est vrai que la Charte reconnaît que les droits en question sont assujettis à des limites raisonnables, mais contrairement à ce que le ministre est censé avoir dit au Comité, l'expérience américaine récente dans ce domaine ne laisse pas croire qu'il y aura une interprétation libérale de limites raisonnables, notamment en matière de zonage et de planification environnementale. En fait, un certain nombre de cas récents ont établi que les lois restreignant l'usage que l'on peut faire d'une propriété constituent une atteinte inacceptable à la propriété équivalente à sa confiscation.

[*Texte*]

For example, an Alaskan gold miner recently sued the Environmental Protection Agency for $52 million on the grounds that EPA rules against water pollution made his gold mine unprofitable, and therefore infringed his right to property, and the court upheld that claim and would have awarded the damages subject to the proof.

That's the kind of thing we have to worry about. I don't think we can just very broadly say it hasn't been a problem in the States. To the extent it hasn't been a problem, maybe that's a reflection of the very strong interpretation given to the federal commerce clause down there, and that unfortunately has not been our experience up here. The ability to enforce strong national standards might indeed be compromised by property rights.

The Chairman: Is that a complete reading of all the case law with respect to that? I want to be careful that we don't get single cases.

Mr. Gertler: No. All we're saying is that it's something that bears very close examination, and I was just giving that as one example because, as I understand it, the minister has said it hasn't been a problem in the States. In fact, we had this same discussion in recent days in conference calls among the members of our national section subcommitee working in this area, in which some of the members of that committee were saying exactly that, that it's not a problem.

But then others who had more recent experience and exposure to the U.S. case law were, in fact, raising some of these difficulties. It depends a lot on the political will of the particular courts involved, if you like, and perhaps in the course of some more conservative appointments to the bench in the United States in recent years there may be a swing so that you can't say, well, we're going to put it in the Constitution; it'll do no harm. One of the problems with constitutionalizing anything is that you should have some idea of what you are doing.

I don't say that to indicate that I agree with the notion that judicial review is necessarily a dangerous thing. I don't think we should take that as an absolute position. In fact there can be a lot of creative dialogue between the courts and Parliament in working out a proper accommodation in these issues.

Regarding property rights, we have problems with it. If it is to go ahead, there should be some specific saving at least for the right to a healthy environment and the power of the Parliament and legislatures to make laws to protect the national environment. That seems to me to be a possible solution, if indeed there is a real determination to entrench property rights.

• 1015

I am certainly going over my time, but I will just make a couple of other remarks. I have already spoken a little about the economic union. Our view is that there should also be some consideration of the notion of an ecological union, the

[*Traduction*]

Ainsi, un mineur travaillant dans une mine d'or en Alaska a récemment intenté un procès en dommages-intérêts de l'ordre de 52 millions de dollars à la Environmental Protection Agency sous prétexte que les règlements imposés par cet organisme dans sa lutte contre la pollution des eaux rendaient sa mine d'or non rentable, et, par conséquent, portaient atteinte à son droit de propriété. Le tribunal a accepté cet argument et était disposé à accorder des dommages-intérêts selon la preuve.

Voilà le genre de choses dont il convient de s'inquiéter. On ne peut pas affirmer de façon très générale qu'il n'y a pas eu de problèmes aux États-Unis. S'il n'y a pas eu de problèmes, c'est peut-être que la législature américaine a accordé une interprétation très rigoureuse à la clause du commerce fédéral, et malheureusement, cela n'a pas été le cas au Canada jusqu'à présent. Le pouvoir du gouvernement en matière d'application des normes nationales rigoureuses risque en effet d'être compromis par la reconnaissance du droit à la propriété.

Le président: Est-ce là une interprétation de toute la jurisprudence en la matière? Je veux être certain que l'on ne parle pas de cas unique.

M. Gertler: Non. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut examiner cela de très près. J'ai donné ce seul exemple car il paraît que le ministre a déclaré que cela n'avait pas causé de problèmes aux États-Unis. En fait, nous avons eu cette même discussion récemment à l'occasion de références téléphoniques entre les membres du sous-comité de notre section nationale qui oeuvrent dans ce domaine, certains d'entre eux affirmant précisément que cela ne pose pas de problème.

Cependant, d'autres membres mieux au courant des affaires récentes et de la jurisprudence américaine ont fait état de certaines difficultés. Tout dépend de la volonté politique des tribunaux en cause, si vous voulez. Il se peut qu'à la suite de nouvelles nominations plus conservatrices à la magistrature aux États-Unis depuis quelques années, il y ait une tendance en ce sens, mais on ne peut affirmer que la reconnaissance de ce droit dans la Constitution ne créera pas de remous. Lorsqu'on envisage de constitutionnaliser quoi que ce soit, il faut avoir une idée bien nette de ce que l'on fait.

Il ne faut pas en conclure que j'estime que la notion d'un examen judiciaire est nécessairement une chose dangereuse. Je ne pense pas que l'on doive adopter cela comme position absolue. En fait, il peut y avoir un dialogue créateur entre les tribunaux et le Parlement en vue d'arriver à certains compromis.

La constitutionnalisation du droit à la propriété nous cause donc des problèmes. Si l'on décide d'aller de l'avant, on devrait tout de même sauvegarder, à tout le moins, le droit à un environnement sain et pour le Parlement et les assemblées législatives provinciales, le pouvoir de promulguer des lois pour protéger l'environnement national. Cela me semble une solution possible, si vraiment on est déterminé à constitutionnaliser le droit de propriété.

J'ai sans doute dépassé le temps qui m'était alloué; je me limiterai donc à quelques observations supplémentaires. J'ai déjà parlé un peu de l'union économique. À notre avis, on devrait aussi réfléchir à la notion d'une union écologique et à

[*Text*]

need for some federal power to make national minimum standards on the environment. Then it is up to the provinces, if they wish, to exceed those standards, and under certain conditions there certainly could be arrangements for provincial administration of federal standards.

If there is to be a lot more administrative delegation, and perhaps even legislative delegation, that certainly has some merit on efficiency grounds, although two remarks should be made about that. One is personal to me. The other is from the national environmental law section.

The first is that it's true there has been a lot of call for less government. I think the Spicer commission and other committees going around the country would tell you that's what people are saying. We need less government. Maybe people are even saying we need less federal government, but I don't think it behooves the federal government to be going around saying that less government means less federal government. There should be real consideration of these issues, and decisions should be made not on the basis of who is screaming loudest, but of what is in the best interests of the country.

The second thing is about delegation and whether it be legislative or administrative. I am personally quite sceptical about broad legislative delegation because I think that even though in theory the delegating authority can always take back the power, the political realities will be that those powers can never be taken back.

I think the example of the Cullen -Couture immigration arrangements is a good one, where the notion of full exercise of federal power in immigration in Quebec right now would cause a political firestorm. It's not enough to say that on paper these things can be taken back once they are given. Once you give them up, you may never be able to get them back.

Whether a delegation be legislative or administrative, there may be cause to put into place real guarantees of accountability, reviewability and transparency. For instance, under current arrangements there is a lot of delegation of the administration of the Fisheries Act. In certain provinces it is the federal government; in many provinces it is the provincial government that administers. The result is a very uneven administration of this most important piece of federal legislation dealing with water pollution and protection of the marine environment.

Canadians deserve to have a system whereby if there is delegation, there is accountability to Parliament. Perhaps you could have a system in which there are annual reports to Parliament by the province that has received the delegation of enforcement activity. The Canadian Bar Association has called very strongly for improved enforcement, in particular of federal legislation. There could be provision for sunset clauses so that the delegation has to be reviewed by a

[*Translation*]

la nécessité d'accorder à un organisme d'envergure nationale la possibilité d'accorder au gouvernement fédéral la possibilité d'adopter des normes nationales minimales en matière d'environnement. Certes, les provinces pourraient renforcer ces normes, si elles le voulaient et, sous réserve de certaines conditions, on pourrait certainement confier aux autorités provinciales l'administration des normes fédérales.

Si l'on veut se diriger vers une délégation administrative accrue, voire même une délégation législative, cette solution n'est pas sans mérite sur le plan de l'efficacité, quoique je doive y apporter deux nuances. La première est personnelle. La deuxième reflète la position de la section nationale du droit de l'environnement.

Tout d'abord, il est vrai que les citoyens veulent moins de gouvernement. Je crois que le Forum des citoyens de M. Spicer et les autres comités qui voyagent dans le pays vous diront que c'est ce que les gens veulent vraiment. On veut moins d'interventions gouvernementales. Peut-être les gens vont-ils jusqu'à dire qu'ils souhaitent un allègement de la présence fédérale, mais il ne sied pas que le gouvernement fédéral prétende que moins de gouvernement signifie moins de gouvernement fédéral. Il faut réfléchir sérieusement à ces questions et prendre des décisions dans le meilleur intérêt du pays et non pas pour satisfaire ceux qui crient le plus fort.

Au sujet de la délégation de pouvoirs, il faut savoir s'il s'agit de pouvoirs législatifs ou administratifs. Pour ma part, je suis assez sceptique au sujet d'une délégation législative d'envergure. En effet, même si, en théorie, l'instance déléguante peut toujours récupérer les pouvoirs délégués, la réalité politique est telle que les pouvoirs en question ne pourront jamais être récupérés.

Les arrangements Cullen-Couture en matière d'immigration offrent un bon exemple de cela. En effet, à l'heure actuelle, toute tentative du gouvernement fédéral d'exercer intégralement son pouvoir en matière d'immigration au Québec provoquerait un tollé politique. Il ne suffit pas de dire sur papier que ces pouvoirs pourront être récupérés après avoir été cédés. Une fois que vous les avez cédés, vous ne pourrez peut-être jamais les récupérer.

Que l'on envisage une délégation législative ou administrative, il faudrait sans doute l'assortir de garanties fermes sur les plans de la responsabilité, de l'examen et de la transparence. Ainsi, aux termes des arrangements actuels, la Loi sur les pêches donne lieu à une délégation administrative importante. Dans certaines provinces, c'est le gouvernement fédéral qui administre la loi alors que dans plusieurs autres, c'est le gouvernement provincial. Il en résulte une administration très inégale de cette mesure législative fédérale très importante ayant trait à la pollution des eaux et à la protection de l'environnement marin.

Les Canadiens méritent un système où la délégation s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Parlement. On pourrait envisager un système obligeant la province à laquelle on a délégué un pouvoir d'application de soumettre des rapports annuels au Parlement. L'Association du Barreau canadien préconise vivement une meilleure application de la législation fédérale en particulier. On pourrait aussi prévoir des clauses de temporisation qui permettraient à la

[*Texte*]

parliamentary committee after five years, ten years, whatever might be the appropriate period.

At the time of the delegation, there should also be public notice and hearings and some public process so government can know what Canadians are feeling on these issues and can take the benefit of the counsel of those who have experience with enforcement and the environmental problems on the ground.

A lot of the difficulty right now—and that results to some extent from the rather complex division of powers over environment—is that Canadians don't know who is responsible for what. They often do not know where to turn when they want to have legislation enforced. That's not necessarily an argument for giving it all to one or another level of government. That's probably an impractical suggestion as things stand.

• 1020

I think I'll stop there. On section 121, which is on the economic union, obviously we are not in favour of protectionism and we like the idea of a single national market in Canada. On the other hand, new section 121 contains some saving provisions but does not mention environment. Experience with the EEC and with the GATT demonstrate that strong environmental protection in one province could be attacked as a non-tariff barrier to trade. It might be worth while to suggest that if there is going to be an economic union power under section 121, there should also be a saving clause for a law of Parliament or a provincial law to further environmental protection, a law that would not be a non-tariff barrier.

In closing, as I said before, these are problems of political will. They are not fundamentally constitutional problems. If there's one frustration that those of us interested in environmental matters suffer it is that there has been a good deal of timidity on the part of the federal government in asserting its jurisdiction in environment. We suppose this is for fear of treading on provincial toes. However, the emerging case law under the trade and commerce power, subsection 91(2) which Scott mentioned—the General Motors case is a nice example of a potential for federal environmental regulation which would be put forward as relating to the regulation of the economy as a whole. That would not be an unnatural leap considering what the principles of sustainable development are—the integration of environment and economy.

So that kind of potential could indeed be put to use and would allow a greater federal role in environmental protection. That said, it may be worthwhile to consider an explicit power over environmental protection which would be

[*Traduction*]

délégation d'être examinée par un comité parlementaire après cinq ou dix ans, quelle que soit la période appropriée.

Au moment de la délégation, on devrait également aviser le public et tenir des audiences. Il faudrait mettre sur pied un processus public pour que le gouvernement sache ce que pensent les Canadiens de ces questions et qu'il puisse aussi tirer parti des conseils des gens qui ont de l'expérience dans le domaine et qui sont au courant des problèmes environnementaux sur le terrain.

À l'heure actuelle, le problème tient en grande partie au fait que les Canadiens ignorent qui est responsable de quoi. D'ailleurs, cela résulte en grande partie de la répartition assez complexe des pouvoirs dans le domaine de l'environnement. Souvent, ils ne savent pas à qui s'adresser pour faire appliquer la loi. Cependant, ce n'est pas nécessairement un argument suffisant pour concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un palier de gouvernement ou un autre. Cependant, dans la réalité, c'est sans doute là une suggestion irréalisable.

Aussi, je m'arrêterai là. Au sujet de l'article 121, qui porte sur l'union économique, il va de soi que nous ne sommes pas en faveur du protectionnisme et que nous sommes en faveur d'un marché national unique au Canada. Or, le nouvel article 121 renferme certaines réserves mais il n'est pas question d'environnement. L'expérience de la CEE et du GATT montre qu'il serait possible de qualifier de barrière non tarifaire au commerce une mesure rigoureuse de protection de l'environnement prise par une province. Si l'on veut instaurer un pouvoir d'union économique aux termes de l'article 121, il serait peut-être bon d'y associer une clause de réserve autorisant une loi du Parlement ou une loi provinciale à promouvoir la protection de l'environnement, une loi qui ne constituerait pas une barrière non tarifaire.

Pour terminer, je répète qu'il s'agit de problèmes de volonté politique et non pas essentiellement de problèmes constitutionnels. S'il y a une chose qui mécontente ceux d'entre nous qu'intéressent les questions environnementales, c'est bien la timidité avec laquelle le gouvernement fédéral affirme sa compétence en matière d'environnement. Nous supposons que le gouvernement ne veut pas froisser les susceptibilités provinciales. Cependant, la jurisprudence qui se constitue au sujet du pouvoir relatif au commerce aux termes du paragraphe 91(2) et dont Scott a parlé... l'affaire General Motors est un bon exemple de l'occation qui s'offre au gouvernement fédéral d'adopter une réglementation environnementale en invoquant son pouvoir de réglementer l'économie dans son ensemble. Cela ne serait pas une conclusion indue si l'on considère les grands principes du développement durable, soit l'intégration de l'environnement et de l'économie.

Il faudrait donc tirer parti de cette possibilité, qui accorderait au gouvernement fédéral un rôle accru en matière de protection de l'environnement. Cela dit, on aurait intérêt à envisager un pouvoir explicite de protection de

[*Text*]

concurrent with federal paramountcy. That is somewhat different from the current situation and quite different from what is being proposed, in the sense that explicit recognition of provincial jurisdication in areas like forestry, mining and so forth—those are areas primarily of provincial jurisdiction.

As things stand now, explicitly recognizing them will be interpreted by the courts, we believe, as having had some effect. It would not be words for nothing, and the potential effect would be to limit the ability of the federal government to incidentally affect those provincial matters in adopting and applying what would otherwise be valid federal legislation.

An example would be environmental impact assessment, which indeed has some incidental effects on some provincial areas of jurisdiction. If there is too tight language in terms of recognition of provincial jurisdiction, there may be some concomitant reduction in effective federal jurisdiction.

I have gone on too long, but that gives you a good idea of where we are at, Mr. Chairman. Mr. Morse will probably tell you that my view of the world is only black and white, while he has other colours. Thank you.

Mr. Brad Morse (Treasurer, Native Justice Section, Canadian Bar Association): Before I make a few comments I should begin with a caveat as well. As Ms Buckley has indicated to you, the Canadian Bar Association is still developing its overall position on the Constitution. Given the rather broad terms of reference of this committee, the native justice section does not have a formal position on this issue in final form yet. In addition to the positions that the Canadian Bar Association has adopted in the past in relation to environmental issues, sustainable development and property rights, the Canadian Bar Association has also adopted very extensive positions on matters relating to aboriginal people within Canada and their proper position. Included within that is a position that endorses a right of self-determination by aboriginal people within Canada.

• 1025

It is clear, I think, that environmental law, environmental protection and the environment in general are all of major concern to aboriginal people as well as to non-aboriginal Canadians. What is perhaps not quite so clear to non-aboriginal Canadians is that all issues in the federal constitutional proposal are extremely relevant to aboriginal people. There is a tendency to assume that the only part of the constitutional agenda that is relevant to aboriginal people are those provisions that specifically refer to aboriginal people, such as the self-government amendment, the guarantee of representation in the Senate, or that portion of the Canada clause, as proposed, that speaks to aboriginal people.

In my view and in my experience working for aboriginal groups and peoples for the last 17 years, that is clearly a mistake. In fact, issues such as property rights are of grave concern to aboriginal people. The proposals regarding

[*Translation*]

l'environnement, pouvoir qui se verrait concurrent avec la primauté fédérale. Cela serait un peu différent de la situation actuelle et fort différent de ce que l'on propose, en ce sens que la reconnaissance explicite de la compétence des provinces dans des domaines comme les forêts, les mines, etc., visent des domaines qui, au premier chef, relèvent des provinces.

Dans la conjoncture actuelle, leur reconnaissance explicite sera interprétée par les tribunaux comme ayant eu un certain effet. Il ne s'agirait pas de paroles en l'air. D'ailleurs, cette reconnaissance pourrait avoir pour effet de limiter le pouvoir que détient le gouvernement fédéral d'exercer incidemment une influence sur ces questions provinciales en adoptant et en appliquant ce qui constituerait autrement des lois fédérales valables.

Un exemple de cela serait le processus d'évaluation des incidences environnementales, qui a effectivement des répercussions accessoires dans certains champs de compétence provinciaux. Si l'on utilisait un langage trop strict pour reconnaître la compétence des provinces, il pourrait s'en suivre une réduction concommitante de la compétence fédérale.

J'ai parlé trop longtemps, mais cela vous donne une bonne idée de notre position, Monsieur le président. Quant à M. Morse, il vous dira sans doute que ma vision du monde est en noir et blanc seulement alors qu'il voit, lui, d'autres couleurs. Merci.

M. Brad Morse (trésorier, Section nationale sur la justice autochtone, Association du Barreau canadien): Avant de commencer, je tiens à faire une mise en garde. Comme Mme Buckley l'a signalé, l'Association du Barreau canadien est en train d'élaborer sa position globale quant à la constitution. Compte tenu du mandat assez vaste de votre comité, la section chargée d'étudier la justice autochtone n'a pas encore de position officielle définitive à ce sujet. En plus des positions adoptées dans le passé par l'Association du Barreau relativement aux questions d'environnement, de développement durable et de droits à la propriété, elle a également adopté des positions très explicites sur les questions relatives aux autochtones du Canada et à leurs revendications. Entre autres elle le reconnaît le droit à disposer d'eux-mêmes.

Il est évident que la législation relative à l'environnement, à la protection de l'environnement et à l'environnement en général intéresse tout autant les autochtones que le restant de la population canadienne. Ce qui n'est peut-être pas aussi clair pour cette dernière et que toutes les questions contenues dans les propositions constitutionnelles fédérales concernent directement ou indirectement les autochtones. On a tendance à croire que la seule partie du programme constitutionnel concernant les autochtones sont les dispositions qui font directement référence à eux comme celles sur l'autonomie politique, la garantie de représentation au Sénat, ou la partie de la clause Canada qui leur est consacrée.

Fort de mes 17 années d'association profesionnelle avec les autochtones, je prétends que c'est une grave erreur. En fait, des questions comme le droit à la propriété inquiètent gravement les autochtones. Ils s'inquiètent aussi des

[*Texte*]

legislative delegation and residual power are of concern. Recognizing exclusive provincial jurisdiction in certain areas causes significant concern. Discussions regarding provincial-federal streamlining cause concern. The particular reason for that concern is that all of these proposals are presented in a way that omits any role for aboriginal people.

That, however, is not a mistake that is limited just to the drafters of the federal constitutional proposal. With the greatest of respect, I note that the three-page document circulated by this committee—background information for witnesses—makes the same fundamental mistake. It speaks to federal jurisdiction, provincial jurisdiction and, on occasion, international obligations and municipal concerns. What it fundamentally fails to do, is to recognize that, if it ever was an accurate perspective of Canadian reality, it is clearly no longer an accurate perspective.

It's important to realize that there is a third critical player in the jurisdictional debate. We can no longer speak in terms solely of federal-provincial questions and dividing up the jurisdictional pie between those two orders of government. Hopefully, we no longer speak in terms of federal versus provincial questions. Rather, it seems to me what we have to speak in terms of, and hopefully will choose to speak in terms of, is federal, provincial and aboriginal co-operation.

Whether one accepts an inherent right to self-government or not, or whether one accepts that this right is already in section 35 of the Constitution Act, 1982, or will be added by constitutional amendment, either way, it is still clear that we are already in, or at least on the brink of, a new constitutional world in Canada when it comes to the division of powers. We have to begin to come to grips with that new constitutional world. One way of doing so is clearly by factoring in the aboriginal or third order of government component.

Nowhere is that more important, it seems to me, than in questions relating to the environment. It's in that context, obviously, that we are here before you today. It's in that context that I confess a particular degree of surprise by this oversight in your background information document.

This raises, it seems to me, practical concerns for this committee and for Canadians generally. This will mean that aboriginal jurisdiction on environmental matters is going to exist, if it does not already do so. I'm giving you both sides of this debate, as they are clearly different views. There are some that suggest that this is not yet the case—but clearly under the federal proposals it will be soon—versus those who take the view, with some jurisprudence from Canadian courts in support of that position, that in fact we're already there, that aboriginal jurisdiction already exists and it exists in environmental law matters. Some members of this committee are dealing with this question within the context of Bill C-13, where these kinds of issues are coming up as well.

[*Traduction*]

dispositions sur la délégation législative et le pouvoir résiduel. La reconnaissance de la compétence exclusive des provinces dans certains domaines les inquiète beaucoup, de même que les discussions sur la rationnalisation des services gouvernementaux. S'ils s'inquiètent, c'est parce que toutes ces propositions sont présentées d'une manière qui ignore tout rôle pour les autochtones.

Cependant ce n'est pas une erreur dont les seuls rédacteurs de cette proposition constitutionnelle fédérale aient le monopole. Je me permets de vous faire respectueusement remarquer que dans le document de trois pages que vous nous avez envoyé, le document d'information générale pour les témoinns, vous faites la même erreur fondamentale. Vous parlez de compétence fédérale, de compétence provinciale et, à l'occasion, d'obligations internationales et de problèmes municipaux. Vous oubliez, et c'est fondamental, que si cette perception de la réalité canadienne a jamais été exacte, il est évident qu'elle ne l'est plus.

Il importe de comprendre qu'un troisième joueur important est désormais présent sur la scène du débat juridictionnel. Nous ne pouvons plus parler seulement de questions fédérales-provinciales et de partage du fromage juridictionnel entre ces deux paliers de gouvernement. Il est à espérer que le partage des responsabilités entre le fédéral et les provinces est dépassé, n'est plus de mise. Il me semble qu'il faut plutôt désormais, et j'espèce que c'est ce que nous choisirons de faire, de parler de coopération entre le fédéral, les provinces et les autochtones.

Qu'on accepte ou non le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, ou qu'on accepte que ce droit figure déjà à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou qu'il soit ajouté par modification constitutionnelle d'une manière ou d'une autre, il est clair que nous sommes déjà, ou sur le point de nous trouver, au Canada dans un nouveau monde constitutionnel en matière de partage des pouvoirs. Il nous faut apprendre à comprendre ce nouveau monde constitutionnel. Le moyen évident est de faire entrer en équation l'élément autochtone ou le troisième palier de gouvernement.

Nulle part n'est-ce plus important, me semble-t-il, que dans les questions relatives à l'environnement. Il est évident que c'est dans ce contexte que nous comparaissons aujourd'hui devant vous. C'est dans ce contexte que j'avoue avoir été très surpris de découvrir cette omission dans votre document à l'intention des témoins.

À mon avis, cela devrait poser des problèmes pratiques à votre comité et à l'ensemble de la population canadienne. Désormais il existera une juridiction autochtone en matière d'environnement, si elle n'existe pas déjà. Je vous expose le point de vue des deux camps car ils sont carrément divergents. D'aucun suggèrent que ce n'est pas encore le cas, mais aux termes des propositions fédérales il est clair que ça le sera bientôt, alors que pour d'autres s'appuyant sur la jurisprudence des tribunaux canadiens, nous sommes déjà là, la juridiction autochtone existe déjà et elle existe en matière de législation de l'environnement. Certains membres de votre comité étudient déjà cette question dans le contexte du projet de loi C-13 qui vise à régler quelques-uns de ces problèmes.

[*Text*]

• 1030

It seems to me what this means is that there is aboriginal jurisdiction, or is going to be, on environmental matters, at least in reference to those matters that arise solely within their territory. Furthermore, it means that there will inevitably be aboriginal participation in a co-management either with federal or provincial governments, or perhaps with both, in reference to the environmental issues that arise within their territory but do not remain there, such as air pollution, or environmental matters that arise outside of their territory but impact on their lands, again such as air pollution from an external source, or impact upon the exercise of their aboriginal rights, treaty rights, or rights under land claims agreements that are also constitutionally protected already within those non-aboriginal lands.

Let me stress my suggestion to you that it's important not to confuse aboriginal jurisdiction with municipal jurisdiction. You do speak of municipal concerns, but municipal jurisdiction has no constitutional identity in Canada. Municipalities exist solely through delegated powers. Really what we are talking about when we're talking about municipalities within the provinces is still provincial jurisdiction, or when we're talking about them within the territories is still federal jurisdiction. So it is really a decision of that order of government, federal or provincial, as to what authorities, if any, it will delegate to municipal powers in relation to the environment, whereas aboriginal jurisdiction is clearly distinct from federal and provincial jurisdiction.

So this means that we're looking now at perhaps a triangular table when we come to address these issues. My suggestion to you, on behalf of the native justice section, is that we must accept this reality. We must incorporate it into our planning, into our law-making, and into our constitution-building. An aspect of that incorporation is to be examining our constitutional proposals from the vantage-point that aboriginal people will bring to bear from their particular philosophy and, in addition, simply from the fact that they are constitutional players as well.

Thank you very much for your attention. I would be happy to address any of those comments or expand upon them in questions if you so desire.

The Chairman: Thank you very much. We have perhaps a bit longer than half an hour for questioning. I'm not sure who would like to begin, but I'll start with Mrs. Catterall.

Mrs. Catterall: I'd like to hear a bit more about international agreements. I'd like, in the couple of questions I might ask, if we could step beyond what's in the Constitution now and what the specific proposals before the country are now and look at what is needed constitutionally or legally for Canada to be able to do certain things about the environment. The first, it seems to me, that is very important is the whole question of international agreements. How do we best structure the Constitution so we can be effective in international agreements and ensure that they are in fact implemented in Canada?

[*Translation*]

Il me semble que cela signifie qu'il y a juridiction autochtone, ou qu'il y aura, sur les questions environnementales, tout du moins pour celles qui concernent exclusivement leurs territoires. De plus, cela signifie qu'il y aura inévitablement participation des autochtones dans la co-gestion avec le fédéral ou le provincial, ou peut-être même avec les deux, des problèmes environnementaux dans leur territoire, mais qui n'y sévissent pas en permanence comme par exemple la pollution atmosphérique, ou de problèmes environnementaux sévissant en-dehors de leur territoire mais qui les touchent, comme encore une fois, la pollution atmosphérique, ou bien les touchent dans l'exercice de leurs droits autochtones, de leurs droits conférés par les traités, ou de leurs droits conférés par les ententes de revendication territoriale qui sont déjà constitutionnellement protégés sur des terres non autochtones.

J'insiste sur l'importance de ne pas confondre juridiction autochtone et juridiction municipale. Vous parlez de problèmes municipaux, mais la juridiction municipale n'a pas d'identité constitutionnelle au Canada. Les municipalités sont exclusivement le fruit de délégations de pouvoir. Les municipalités relèvent de la juridiction provinciale dans les provinces ou de la juridiction fédérale dans les territoires. C'est donc cet ordre de gouvernements, le fédéral ou le provincial, qui décident des pouvoirs qu'ils délèguent aux municipalités en matière d'environnement alors que la juridiction autochtone est clairement distincte de la juridiction fédérale et provinciale.

Il faut désormais une table triangulaire pour examiner ces questions. Permettez-moi de vous suggérer au nom de notre section nationale sur la justice autochtone qu'il nous faut accepter cette réalité. Il nous faut l'incorporer dans notre planification, dans nos nouvelles lois et dans notre nouvelle constitution. Il faudra entre autres incorporer la mentalité particulière des autochtones dans l'examen de nos propositions constitutionnelles pour la simple raison qu'ils sont maintenant acteurs sur la scène constitutionnelle.

Je vous remercie infiniment de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions sur ces commentaires ou de les compléter si vous le désirez.

Le président: Merci beaucoup. Il nous reste un peu plus d'une demi-heure pour les questions. Je ne sais qui voudrait être le premier, alors je vais donner la parole à Mme Catterall.

Mme Catterall: Je voudrais bien en entendre un peu plus sur des accords internationaux, et aussi dépasser le simple contenu de la Constitution actuelle et des propositions dont nous sommes saisis et vous interroger sur les moyens constitutionnels ou juridiques nécessaires au Canada pour agir dans le domaine de l'environnement. La première question qui me semble très importante est celle des accords internationaux. Que nous faut-il inclure dans notre Constitution pour garantir l'application de ces accords internationaux au Canada donnant ainsi un poids réel à notre intervention sur la scène internationale?

[*Texte*]

Mr. Fairley: I mentioned the labour conventions casé, which was a decision of the Judicial Committee of the Privy Council in 1937. Essentially what that case said was, notwithstanding Canada's acquisition of international personality to make treaties on its own behalf as opposed to the United Kingdom doing it, there was no enhancement of federal legislative power along with that. The reason was that the Privy Council saw a potential Trojan Horse, that Parliament could rewrite the division of powers simply by shopping around for an appropriate international agreement, which they could implement when, under the normal division of powers, they would be incapacited from doing so.

• 1035

Now, that decision is still with us and it has become something of an idol or a sacred cow, or what have you, of federal-provincial relations, of provincial governments. It came to the fore during the debate over free trade and whether or not the Government of Canada had plenary jurisdiction to implement the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The Government of Ontario was on the cusp of taking the Government of Canada to court over that. They elected not to do so because they thought they might lose not just that but a lot more besides.

What is interesting about the current federal proposals is that there is a one-liner. That is what it gets, a one-liner in this document. It simply says that Canada is going to retain jurisdiction over foreign affairs and the implementation of its international obligations, but it does not explore in any way, shape or form what those limitations are. The Government of Canada is just staying away from that.

When you go out and you enter into an international agreement, implementation is subject to the normal division of powers. What Canada has done—either they have not implemented at all, because they say they don't have to—we subsequently find that there are problems and perhaps they do—or they pass legislation both federally and, through agreement, provincially. There are a number of treaties which incorporate what are known as federal state clauses. What this becomes, on the implementation side, is an exercise in co-operative federalism. That is to say, there will be a federal implementing statute and there will be provincial implementing statutes in each provincial jurisdiction that agrees. Beyond that, it doesn't get implemented.

Canada has to be sure that it doesn't get into an international obligation that implicates provincial jurisdiction without provincial agreement in advance. If it has that, then supposedly you can have implementing statutes on both the federal and provincial side of the fence and it will be all right.

What happens if a province changes its mind? That is the disability in the long term. No Parliament or no provincial legislature can bind another, and the provincial legislature can repeal and change the law. Indeed, this did happen in the context of certain trade initiatives and trade concessions that were negotiated during the Tokyo Round. Liquor. Liquor and wine, and now beer. Canada has been taken up on the carpet before the GATT, currently under the Canada-U.S. FTA,

[*Traduction*]

M. Fairley: J'ai mentionné le cas des conventions du travail, décision du Comité judiciaire du Conseil privé, datée de 1937. Elles disaient pour l'essentiel que nonobstant l'acquisition par le Canada d'une personnalité internationale lui permettant de conclure des traités en son nom en lieu et place du Royaume Uni, cela ne conférait nullement de nouveaux pouvoirs législatifs au fédéral. Le Conseil privé en avait ainsi décidé parce qu'il craignait que le Parlement ne redéfinisse le partage des pouvoirs en appliquant un quelconque accord international alors que le partage normal des pouvoirs ne le lui permettait pas. C'était un cheval de Troie dont il ne voulait pas.

Cette décision est toujours valide et elle est devenue une sorte d'idole ou de vache sacrée intouchable pour les relations fédérales-provinciales ou pour les gouvernements provinciaux. Elle a été invoquée pendant le débat sur le libre-échange quand on s'est demandé si oui ou non le gouvernement avait la compétence voulue pour appliquer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement de l'Ontario a failli poursuivre le gouvernement du Canada devant les tribunaux sur cette question mais il a choisi de ne pas le faire, craignant de perdre non seulement sa cause mais beaucoup d'autres choses encore.

L'intéressant dans ces propositions fédérales c'est leur style télégraphique. Ce ne sont que des télégrammes. Il est simplement proposé que le Canada conserve la compétence dans le domaine des affaires étrangères et des obligations internationales mais on n'en définit absolument pas les limites. Le gouvernement du Canada s'abstient de tout commentaire.

Quand un accord international est signé, son application est assujettie au partage normal des pouvoirs. Ce que le Canada fait... ou bien il ne l'applique pas du tout, parce qu'il dit ne pas avoir à le faire, nous apprenons par la suite qu'il y a des problèmes et c'est peut-être vrai, ou il adopte une loi d'application fédérale et, sur consentement, provincial. Il y a un certain nombre de traités où figurent ce qu'on appelle des clauses d'état fédéral. Au niveau de l'application cela devient un exercice de fédéralisme coopératif. C'est-à-dire qu'il y a une loi d'application fédérale et des lois d'application provinciale dans chaque juridiction provinciale consentante. En dehors de cela, il n'y a pas application.

Le Canada doit s'assurer de ne pas contracter d'obligations internationales impliquant la compétence provinciale sans accord préalable des provinces. S'il a cet accord préalable, on peut alors supposer l'existence de statuts d'application tant du côté fédéral que provincial et tout ira bien.

Que se passe-t-il si une province change d'avis? C'est l'incapacité à long terme. Ni le Parlement ni les assemblées législatives provinciales ne peuvent s'imposer quoi que ce soit et les assemblées peuvent abroger ou modifier des lois. C'est bien ce qui est arrivé d'ailleurs dans le contexte de certaines initiatives commerciales et de certaines concessions commerciales négociées pendant la ronde de Tokyo. Ce fut d'abord les boissons alcoolisées, puis les boissons alcoolisées

[*Text*]

and we have lost right down the line, in terms of Canada's being able to say, well, it is a provincial affair. We can do all we can do.

The international law rule is that they do not care about what goes on domestically. They don't care about the anachronisms of the Canadian Constitution, and there is no judicial international, legal or what have you, notice about that kind of disability in this country. The obligation is Canada's. It is up to Canada to deliver, however its Constitution permits it to do so.

• 1040

In terms of a solution, I think there is a very good argument, a good principled argument, that peace, order and good government for the nation is a mandate for implementing international obligations that are clearly of a kind that have a national dimension to them.

In the area of the environment, things like the ozone layer, things like marine pollution, things like toxic substances, in terms of moving them around and disposing of them, if you look at all those major environmental issues and the legislative initiatives accompanying them, they cannot be contained in neat little compartments, the watertight compartments of the Canadian federal state, if you will. They just transcend those boundaries. Air and water pollution do. Effective regulation of those problems does.

If the federal government wants to take the bull by the horns, it could test it. There have been opportunities to do it. The Justice Department has steadfastly, probably under Cabinet directives, avoided ever doing that.

The general trade and commerce power, the resuscitation of that, is another rubric that could be used, not to dismantle labour conventions necessarily but to have a new principled interpretation of what federal legislative powers should be in relation to international obligations.

We are not talking about a constitutional amendment here. I think there is a very strong case for saying it is already there. I also think there is a very strong case for saying, in terms of regulation of the environment, that federal jurisdiction is already there as well if Parliament chooses to exercise it, if the government chooses to exercise it.

It is a complex area, but there is a way out. The problem really is not a constitutional one. It is one of political will, which hasn't been there.

The Chairman: You've made some statements. I am not sure what kind of body of opinion there is to support them. There are two questions, really. You suggested that the power is already there, that the federal government can exercise it.

Yet if my recollection is correct, and not just the court cases to which you refer, the vast majority of international conventions and treaties that Canada has agreed to since the second World War which have had any provincial implication have usually not been ratified. I think we have consistently not ratified these until there has been some kind of provincial accession. It has not necessarily been by provincial legislation. It has usually been through some kind of mechanism of executive agreement or federal-provincial conference.

[*Translation*]

et le vin, et maintenant la bière. Le Canada a été traîné devant le GATT, dans le cadre de l'ALE canado-américain, et nous avons tout perdu, le Canada ne peut plus dire que c'est une affaire provinciale. Nous n'y pouvons rien.

La règle du droit international se moque des affaires internes. Elle se moque des anachronismes de la Constitution canadienne et il n'y a pas d'avis international judiciaire ou juridique faisant état de cette incapacité déplorable dont souffre notre pays. C'est au Canada de se débrouiller avec sa Constitution.

Je crois que comme solution il y a un excellent argument reposant sur un bon principe à savoir que la mission de paix et de maintenir de l'ordre donne au gouvernement de la nation le mandat d'appliquer des obligations internationales comportant clairement une dimension nationale.

Dans le domaine de l'environnement, des choses comme le couche d'ozone, la pollution marine, les substances toxiques, leur déplacement et leur entreposage, toutes ces questions environnementales majeures et les initiatives législatives les accompagnant, ne peuvent être rangées dans de beaux petits compartiments, les compartiments étanches de l'état fédéral canadien, si vous voulez. Elles franchissent les frontières. C'est ce que fait la pollution de l'air et de l'eau. Une réglementation efficace doit aussi le faire.

Si le gouvernement fédéral voulait prendre le taureau par les cornes, il pourrait faire le test. Il y a déjà eu des occasions. Le ministère de la Justice, probablement sur ordre du Cabinet, a toujours évité de le faire.

Le pouvoir général de commerce et d'échange, sa résurrection, est une autre rubrique qui pourrait être utilisée, non pas nécessairement pour démanteler les conventions de travail et pour avoir une nouvelle interprétation de principe de ce que devraient être les pouvoirs législatifs fédéraux en matière d'obligations internationales.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une modification constitutionnelle. Je crois qu'on peut démontrer que c'est déjà fait. Je crois également qu'on peut démontrer, en matière de réglementation de l'environnement, l'existence d'une juridiction fédérale si le Parlement décidait d'en tirer parti.

C'est un domaine complexe mais il y a moyen d'en sortir. Le vrai problème n'est pas constitutionnel. C'est la volonté politique qui fait défaut.

Le président: Vous ne mâchez pas vos mots. Je ne suis pas certain de savoir sur quoi ils reposent. J'ai en fait deux questions à vous poser. Vous avez dit que ce pouvoir existe déjà, que le gouvernement fédéral peut l'exercer.

Pourtant si ma mémoire m'est fidèle, et je ne parle pas seulement des affaires judiciaires que vous avez citées, la grande majorité des conventions et des traités internationaux conclus par le Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale ayant des implications provinciales n'ont généralement pas été ratifiés. Je crois qu'ils n'ont jamais été ratifiés avant une reconnaissance quelconque des provinces, pas forcément par les législations provinciales, mais généralement par le biais d'un accord exécutif ou d'une conférence fédérale-provinciale.

[*Texte*]

In the matter of the continuing negotiation and agreement of treaties having to do with the environment, I can think of three examples right now. We have a climate convention treaty that is under negotiation. We have another on biodiversity. We haven't on the table at the moment, but we will likely have within the next several years, something on forestry.

Without any constitutional changes, is it likely that we could have any kind of ratification of those conventions simply at a federal level without some kind of provincial concurrence? Even if we could do it, would they not be rather weak in terms of any kind of national adoption, given the nature of our very heavily federalized state?

This may not be a fair question to ask you, but I think it is difficult to suggest, as I think you are suggesting, a significant shift away from practice in areas that would have significant provincial impact in this country.

• 1045

Mr. Fairley: In terms of the particular examples to which you refer, the forestry example is probably one where you would want provincial participation. I'm not saying it would be a blank cheque on the federal side and that a blank cheque exists on the federal side under our current constitutional structure. All I am saying is that the appropriate limits haven't been tested or even approached.

The closest we've come are in two Supreme Court of Canada cases. One was the offshore mineral rights case with Newfoundland, and the other was Crown Zellerbach, which was hailed as quite possibly the beginning of a new era in terms of peace, order and good government. I think that's probably overly generous to what the court was about there, but clearly the court did recognize the international context in which problems of marine pollution have to be dealt with. That was a decisive factor for the majority in saying that Parliament did have plenary jurisdiction to regulate marine pollution within provincial boundaries.

That was the extension that went beyond what the court said in the offshore mineral rights tussle with Newfoundland, where again the international context was decisive for federal regulatory jurisdiction. Newfoundland had an uphill fight there because the Hibernia reference talked about territory and resources that were clearly outside provincial boundaries.

I think the practice of consultation and so forth has worked quite well and that Canada has been a responsible international actor for the most part. But there are examples where provinces have changed their minds, mostly in the trade area. The process that has been used to date is fine for the agreement and for the implementation of the agreement, but it assumes an existing consensus, or a persisting consensus. Constitutionally, there is nothing to incapacitate a subsequent provincial legislature from changing its mind.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la négociation de traités concernant l'environnement, je peux me rappeler trois exemples en ce moment. Il y a le traité sur le climat actuellement en cours de négociation. Il y en a un autre sur la biodiversité. Ce n'est pas encore fait mais d'ici quelques années il est vraisemblable qu'il y en aura un sur les forêts.

Sans modification constitutionnelle, est-il possible que ces conventions puissent être ratifiées simplement au niveau fédéral sans un quelconque accord avec les provinces? Même si nous pouvions le faire, leur adoption sur le plan national ne souffrirait-elle pas de faiblesse, compte tenu de la nature de notre état fortement fédéralisé?

Je ne devrais peut-être pas vous poser cette question, mais je crois qu'il est difficile de suggérer, comme vous le faites, une dérogation importante à la pratique dans des domaines qui auraient une certaine incidence provinciale importante dans notre pays.

M. Fairley: Dans les exemples que vous venez de citer,le domaine les forêts est celui où la participation provinciale serait souhaitable. Je ne dis pas que ce serait un blanc-seing pour le fédéral et que dans la Constitution actuelle le fédéral bénéficie d'un blanc-seing. Ce que je dis, c'est que l'étendue de ces pouvoirs n'a jamais été contestée ni même définie.

Il y a deux décisions de la Cour suprême dans lesquelles il en est un peu question. Il y a d'abord l'affaire des droits de Terre-Neuve sur les minéraux sous-marins et puis l'affaire de la Couronne contre Zellerbach, qui a été plus ou moins qualifiée comme le début d'une nouvelle ère en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement. C'est une interprétation par trop généreuse quand on considère bien l'affaire, mais il est certain que la cour a reconnu que ces problèmes de pollution maritime devaient être réglés dans le contexte international. C'est la raison pour laquelle la majorité des juges a décidé que le Parlement avait la juridiction voulue pour réglementer la pollution marine à l'intérieur des frontières provinciales.

C'était le prolongement de ce que la cour avait décidé dans le cas de la querelle à propos les droits de Terre-neuve sur les minéraux sous-marins où encore une fois c'est le contexte international qui a été décisif pour déterminer la juridiction de réglementation du fédéral. Terre-Neuve s'était attaquée à un gros morceau, car le projet Hibernia concernait un territoire et des ressources qui, de toute évidence, se trouvaient en dehors des frontières provinciales.

Je crois que le recours à la consultation a très bien marché et que le Canada a presque toujours agi de manière responsable sur le plan international. Mais il y a des exemples de provinces qui ont changé d'avis, surtout dans le domaine du commerce. La procédure utilisée jusqu'à présent est excellente pour l'accord et pour l'application de l'accord, mais elle suppose un consensus ou la persistance d'un consensus. Constitutionnellement, rien n'empêche une Assemblée législative provinciale de changer d'avis par la suite.

[*Text*]

That did happen in the context of the GATT, and we were found in violation of the GATT. Canada's excuse of best efforts on the Government of Canada's part to ensure provincial compliance was not viewed as adequate at the international level. Canada did not choose to test that issue in the courts. In the context of these current proposals, the external affairs power is not on the table. They just assume it's there, notwithstanding the disabilities.

So existing practice is fine. I think it's something that may return to the courts if you have a government that's willing to take it. Apparently they were in the context of the Free Trade Agreement. That didn't become necessary. That's the closest we've come recently.

I don't think the idea of a constitutional amendment is necessarily the right way to go—first of all, because I don't think it is in the cards. You simply won't get it in a manner as comprehensive as you might want if you want a blank cheque on the federal side. You would have to have a more confined, incremental recognition of federal legislative responsibility in relation to bona fide international commitments, as opposed to international commitments that serve as a vehicle for invasions into areas of provincial jurisdiction.

A lot of this also is just the stresses and strains of an overly particularized constitutional structure in a complex world. We are labouring under a Constitution that was designed for minimalist government activity, and now government activity pervades everything. That's a problem.

• 1050

I don't think the answer necessarily is trying to dump more constitutional language in everywhere. First of all, you'll never know what it means until after you have it; then if you do not like it, it is going to be really unfortunate. That's an overall disability of these proposals as well.

The Chairman: We have only about 10 or 15 minutes left and I'm wondering if I could encourage the respondents to be a little briefer and more direct in their answers. That will give other people a chance to ask questions.

Mr. Taylor.

Mr. Taylor: Thank you, and welcome to the witnesses.

I benefited greatly from two of your interventions on the Bill C-13 committee last week and I am most intrigued again today by information you have brought to us here in the environment committee. I am particularly taken with the concern about minimum national standards and an ecological union, which I am going to ask questions about in a minute, but first I am even more intrigued with the aboriginal information that you are bringing to us and what it means to us.

[*Translation*]

C'est arrivé dans le contexte du GATT, et nous avons été trouvés en défaut. L'excuse du Canada d'effort constant mais mal récompensé pour inciter les provinces à appliquer la loi n'a pas été considérée suffisante au niveau international. Le Canada a décidé de ne pas contester la décision devant les tribunaux. Dans le contexte de ces propositions, le pouvoir des affaires extérieures n'est pas négociable. Il suppose simplement qu'il existe, nonobstant certaines carences.

La pratique actuelle est donc bonne. Il est possible que les tribunaux en soient de nouveau saisis si un gouvernement est disposé à le faire. Apparemment il y en avait dans le contexte de l'Accord de libre-échange. Cela s'est avéré utile. C'est le plus loin que les choses soient allées récemment.

Je ne crois pas qu'un amendement constitutionnel soit nécessairement le bon moyen, tout d'abord parce que je ne pense pas que cela soit dans les cartes. Ce ne pourra être aussi général que certains le souhaitent si le gouvernement persiste à réclamer un blanc-seing. Il faudrait une reconnaissance plus limitée, plus progressive de la responsabilité législative fédérale relativement aux engagements internationaux pris de bonne foi par opposition aux engagements internationaux dont on tire parti pour faire des incursions dans les domaines de compétence provinciale.

En grande partie c'est aussi tout bonnement le résultat des pressions et des tensions auxquelles est soumise une structure constitutionnelle exagérément particularisée dans un monde complexe. Au départ, la Constitution était conçue pour un gouvernement intervenant le moins possible alors que maintenant il est très interventionniste. C'est ça le problème.

Je ne pense pas qu'une marée constitutionnelle soit la solution. Premièrement, vous ne saurez vraiment ce que cela veut dire qu'à postériori et si ça ne vous plaît pas, ce sera vraiment dommage. C'est la déficience générale que je trouve à toutes ces propositions.

Le président: Il ne nous reste que 10 ou 15 minutes et je me demande si je pourrais inviter les témoins à être un peu plus brefs et plus directs dans leurs réponses. Cela permettrait à d'autres de pouvoir poser des questions.

Monsieur Taylor.

M. Taylor: Merci et bienvenue aux témoins.

J'ai grandement bénéficié de deux de vos interventions devant le comité étudiant le projet de loi C-13 la semaine dernière et aujourd'hui encore je trouve votre témoignage devant le comité de l'environnement très stimulant. Je trouve particulièrement intéressants vos commentaires concernant les normes nationales minumums et une union écologique sur laquelle je vais vous poser des questions dans une minute mais pour commencer je suis encore plus intrigué par ce que vous nous dites sur les autochtones et de ce que cela signifie pour nous.

[*Texte*]

Essentially, what I heard from the aboriginal community over the last three years relating to jurisdiction in general has been that the federal government has been transferring more and more power to the provinces in areas that affect aboriginal people. Their concern has been one of relating to the federal government as government to government and having to deal through the provincial governments.

When I read some of the testimony that has come before this committee, one in particular from Jack MacLeod, a member of the National Round Table on the Environment, who says that the model of shared jurisdictional environment management that has served Canada well is based on two principles. The first, that the provincial government, being closest to the people, is the logical jurisdiction to exercise prime authority and accountability for environment management.

I become concerned that with this constitutional round, more authority will be transferred to the provinces.

You mentioned that there should be a triangular table with federal, provincial and aboriginal people sitting there to discuss these matters. Shouldn't that table already exist? Shouldn't that table be in place right now, when we are discussing these matters, before transfers of power take place rather than after the fact?

Mr. Morse: Thank you, Mr. Taylor. There are a whole number of components to that.

Frankly, in a constitutional term we have not been seeing a transfer of jurisdiction but rather, I think, it has been a diminishing aspect to the federal-aboriginal relationship, both through provinces choosing to approach aboriginal people more actively than had been the case in the past.

Prior to 1982 in particular, many provinces took the view that aboriginal people were exclusively a federal jurisdiction and therefore they wanted nothing to do with any involvement with aboriginal people. It would be an expensive undertaking. If it cost money to the provincial treasury, let the feds pay for it.

In recent years we've seen provinces be very interested in developing relations with aboriginal people. So part of it has been that coupled with the federal government's desire to move out of the aboriginal business at the same time, if you will. But there's not been actual transfer of federal jurisdiction, or even a direct transfer of administrative responsibility through federal-provincial agreements. So it has been more subtle, more unofficial, but nevertheless it has been happening.

In terms of the triangular table concept, this is occurring in some places. For example, you were referring to Bill C-13. The day before I was here before the committee, I was at such a table negotiating jurisdiction on environment with the Government of Canada and the Government of Ontario and the First Nations. In fact this is going on right now, but it is going on sporadically across Canada, regionally very specific, and largely in a vacuum from policy-making and law-making

[*Traduction*]

Pour l'essentiel, d'après ce que je me suis laissé dire par la communauté autochtone au cours des trois dernières années à propos de toute la question de juridiction et que le gouvernement fédéral transfère de plus en plus de pouvoirs aux provinces dans les domaines qui touchent les autochtones. Ils se plaignent de ne pas pouvoir parler directement au gouvernement fédéral, donc de gouvernement à gouvernement, et d'avoir à passer par les gouvernements provinciaux.

Quand je lis le témoignage en particulier de Jack MacLeod, membre de la Table ronde nationale sur l'environnement qui est venu nous dire ceci: le modèle de gestion juridictionelle partagée de l'environnement qui a bien servi le Canada se fonde sur deux principes. Le premier est que le gouvernement provincial étant le plus proche de la population est la juridiction logique pour exercer l'autorité principale en matière de gestion de l'environnement et pour en assumer la responsabilité.

Je crains que dans cette ronde constitutionnelle encore plus de pouvoir pourrait être transféré aux provinces.

Vous parlez d'une table triangulaire avec le fédéral, les provinces et les autochtones pour discuter de ces questions. Cette table ne devrait-elle pas déjà exister? Cette table ne devrait-elle pas déjà être en place alors que nous discutons de ces questions avant que ces transferts de pouvoir aient lieu plutôt qu'à postériori?

M. Morse: Merci, monsieur Taylor. Il y a toute une série d'éléments dont il faut tenir compte.

En toute honnêteté, en termes constitutionnels il n'y a pas eu transfert de juridiction mais plutôt, à mon avis, réduction des relations entre le fédéral et les autochtones, les provinces ayant décidé de jouer un rôle plus actif qu'auparavant.

Avant 1982, en particulier, nombre de provinces estimaient que les autochtones relevaient exclusivement de la compétence fédérale et en conséquence elles ne voulaient absolument pas avoir des rapports avec eux. C'était susceptible de leur coûter de l'argent et en pareil cas les trésoriers provinciaux préfèrent que ce soient les fédéraux qui paient.

Au cours des dernières années nous avons constaté que les provinces manifestaient un intérêt nouveau pour l'établissement de rapports avec les autochtones. C'est donc couplé en partie aux désirs du gouvernement fédéral de se retirer des affaires autochtones en même temps, si vous voulez. Mais il n'y a pas eu véritablement transfert de compétence fédérale ou même de transfert direct de responsabilités administratives par le biais d'ententes fédérales-provinciales. Cela s'est fait d'une manière plus subtile, plus officieuse, mais néanmoins cela s'est fait.

Pour ce qui est du concept de table triangulaire, c'est ce qui arrive dans certains cas. Par exemple, vous avez parlé du projet de loi C-13. La veille de ma comparution devant le comité, j'étais présent à une telle table pour négocier la compétence en matière d'environnement avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et les Premières Nations. Ce genre d'activité se déroule même actuellement au Canada, mais de façon sporadique, sur une

[*Text*]

that is going on in other arenas. While the federal government is in fact doing that, this committee can have terms of reference to examine the question of future constitutional jurisdiction in relation to the environment, and omit the aboriginal role.

• 1055

We are doing this all the time. In fact, some might suggest it is our ethnocentric bias, or that we still are a little caught in our colonial eras. The reality is that aboriginal people have come out of the museum, but they are off in a corner somewhere. When government thinking goes on, if they don't happen to turn their attention to that corner, they forget they are there. We go on as if they are not; yet in fact, as a complete entity, the government is in fact engaging in this kind of activity.

However, the dilemma, it seems to me, is that those negotiations are going on in small anterooms while we are still dealing with major issues—namely constitutional division of authority—with blinders on. We run the risk, therefore, of making mistakes by assuming a jurisdictional status quo that we can then change when that status quo is in fact no longer what we think it is.

It is perhaps a bit of a long-winded answer to your question. I think the triangular table does exist, but to limited degrees. We have not managed to develop as a central component of our thinking on environmental matters or constitutional matters a new vision of the country in which we are seeing three orders of government working co-operatively rather than in conflict. Clearly the view of the native justice section is that this is the way to go, rather than the way in which we have been proceeding in recent years.

Mr. Taylor: I mentioned ecological union, and Mr. Gertler had mentioned that. Could you expand a little bit on what you meant by ecological union, and how we might deal with that? Perhaps you could also include whether environmental rights should be included in the Charter

Mr. Gertler: I am glad you are asking me the second question. I was going to mention that as something I had intended to discuss. I knew it was of some interest to the committee, but I did not get to it.

J'aurais dû aussi mentionner que nous sommes tout à fait disposés à répondre à des questions posées en français.

As for the ecological union, I would be lying to you if I said that this was well-developed at this time. I guess it is a bit of a reaction to the emphasis being put on economic union. On the other hand, the notion of the need for minimum national standards which would have the effect of creating a floor below which provincial environmental standards could not fall is not something new to the deliberations of the Canadian Bar Association and the rnvironmental law section, or to the wider environmental law community. It is no doubt a contentious thing, as you may have a certain amount of interference with what some would view as exclusive provincial jurisdiction.

[*Translation*]

base uniquement régionale et en grande partie indépendamment de l'élaboration des politiques et de l'élaboration des lois dans d'autres arènes. Alors que le gouvernement fédéral s'adonne à ce genre d'activité d'un côté, ce comité, de l'autre, se voit donner le mandat d'examiner la question de la compétence constitutionnelle future en matière d'environnement, sans égard au rôle des autochtones.

Nous agissons de cette façon continuellement. Nous pourrions être accusés d'avoir un préjugé ethnocentrique ou de nous croire encore à l'époque coloniale. La réalité est que même si les Autochtones sont sortis des musées, ils sont encore relégués au second plan. Lorsque le gouvernement songe au renouveau, s'il ne tourne pas son attention vers eux de façon spécifique, il les oublie. Nous agissons comme s'ils n'existaient pas, même si le gouvernement, globalement, s'adonne à ce genre d'activité.

Le problème est que ces négociations se déroulent dans de petites arrière-salles. Pendant ce temps nous continuons de négocier les grandes questions, le partage des pouvoirs constitutionnels, par exemple, avec des oeillères. Nous risquons alors d'assumer que le statu quo en matière de compétence est tel ou tel et que nous pouvons le changer alors qu'il n'est plus ce que nous croyons.

C'est sans doute là une longue réponse à votre question. La table triangulaire existe, mais de façon limitée. Nous n'avons pas vraiment mis dans notre processus de réflexion sur les questions environnementales et constitutionnelles une nouvelle vision qui suppose trois ordres de gouvernement travaillant de concert plutôt que l'un contre l'autre. De l'avis de notre section de la justice autochtone, c'est l'attitude que nous devons adopter, plutôt que de négocier comme nous l'avons fait au cours des dernières années.

M. Taylor: J'ai mentionné l'union écologique, M. Gertler. Pouvez-vous développer cette idée davantage? Vous pourriez peut-être nous dire également si les drois environnementaux devraient être inclus dans la Charte.

M. Gertler: Je suis content que vous me posiez cette deuxième question, car j'allais définitivement y revenir. Je savais qu'elle intéresserait particulièrement le comité, mais j'avais raté la première occasion.

I should also have mentioned that we are quite ready to answer questions in French.

En ce qui concerne l'union écologique, je vous mentirais si je vous disais que le concept est clair à ce moment-ci. C'est sans doute dû dans une certaine mesure à l'accent qui est mis sur l'union économique. Par ailleurs, la notion de norme nationale minimum constituant un seuil sous lequel les normes environnementales provinciales ne puissent se situer n'est pas nouvelle pour l'Association du Barreau canadien, la section de droit environnemental ou les experts en matière de droit environnemental en général. C'est une question controversée, puisqu'il y a sans doute une certaine ingérence dans ce que certains considéreraient comme une compétence provinciale exclusive.

[*Texte*]

If you go back to my premise, which is that the division of powers is about the protection of people and lands through divided jurisdiction, and not necessarily all about simply economic efficiency, then there can be some justification for minimal standards. Now, that cuts both ways. One way of looking at it is, yes, the government with the economic power should have the environmental power. To a large extent, it is true. But there's also some need for someone to be watching the environmental store. I don't think it's necessary to be apologetic about it because there are difficulties when jurisdiction over environment is divided the way it is.

• 1100

Particularly when environment is a provincial concern, there's a potential for playing off one province against another by industrial concerns. In other words, there is a kind of a race to the bottom, if you would, or a downward pressure on standards, rather than a standard-forcing tendency. That's basically why we're in favour of some recognition of the ecological union—which is a term we've used now; maybe there is a better way of expressing it—particularly the notion of national minimal standards.

Another way of putting it, which would be even broader or potentially broader, would be to have, as I said, concurrent jurisdiction over environmental protection, with federal paramountcy. All of this could be tempered by language that would avoid effects on the division of powers we judge to be or would be judged to be incompatible with accepted notions of federalism and the division of powers.

I think it is important to understand that if there is new language put in the Constitution on environment, it's true, as Scott has said, that we don't know what it's going to mean. Our main problem right now in fact is political will. On the other hand, if you specifically mention environment, it doesn't mean that all provincial powers dry up because of it.

For instance, provincial power over natural resources or management of a provincial public domain or property in civil rights—that is, the regulation of local and province-wide industry—would remain. You'd have environmental legislation under the environmental head, if you like, but you could have legislation with environmental effects, say, in forestry management or some other area, which would be still valid under provincial jurisdiction.

This would not be a wholesale changing of the Constitution. It would be an adjustment at the margin to give us a more effective federal presence. My bottom line is still that there could be a more aggressive upholding by the law officers of the federal Crown of existing jurisdiction to do these things.

[*Traduction*]

Si mon hypothèse du départ est bonne, c'est-à-dire que la division des pouvoirs vise la protection de la population et du territoire par une compétence divisée, non pas seulement l'efficience économique pure et simple, l'idée de normes minimums peut-être jugée acceptable. Cependant, il y a de bons arguments d'un côté comme de l'autre. D'une certaine façon, le gouvernement qui détient le pouvoir économique devrait également détenir le pouvoir environnemental. L'argument est défendable. Cependant, il doit également y avoir quelqu'un qui surveille la marchandise environnementale. Inutile de se mentir. Il y a des problèmes lorsque la compétence en matière d'environnement est divisée comme elle l'est actuellement.

Lorsque l'environnement est surtout une préoccupation provinciale, l'industrie a toujours la possibilité de dresser les provinces les unes contre les autres. Il y a course vers les normes les plus relâchées. Les gouvernements ont tendance à baisser leurs normes plutôt qu'à les raffermir. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur d'une certaine forme d'union écologique, c'est l'expression que nous utilisons pour l'instant; il y en a peut-être une meilleure, et en particulier de normes nationales minimums.

Une autre façon de procéder, elle pourrait être considérée comme plus large, serait de prévoir, comme je l'ai dit, une compétence concurrente en matière de protection de l'environnement, avec la primauté fédérale. Toute cette partie pourrait être rédigée en termes qui soient compatibles avec nos idées reçues de fédéralisme et de partage des pouvoirs.

Nous ne devons pas oublier que s'il y a de nouvelles dispositions sur l'environnement dans la Constitution, nous ne pouvons pas savoir d'avance, comme Scott l'a indiqué, quelle sera leur incidence. Le problème en ce moment, c'est la manque de volonté politique. Cependant, le fait que l'environnement soit mentionné comme tel dans la Constitution ne signifie pas nécessairement que tous les pouvoirs provinciaux en la matière pourraient disparaître.

Par exemple, le pouvoir provincial sur les ressources naturelles, la gestion du domaine ou de la propriété publique provinciale en droit civil, c'est-à-dire, la réglementation de l'industrie sur le plan local et provincial, seraient maintenus. Il y aurait une législation environnementale qui chapeauterait le tout, mais il y aurait en outre une législation plus particulière portant sur les effets, au niveau de la gestion forestière ou à d'autres niveaux. Cette législation continuerait d'être valide dans le contexte provincial.

Il ne s'agirait pas d'un changement majeur dans la Constitution. Ce serait seulement une rectification qui assurait une présence fédérale plus efficace. En attendant, je pense toujours que les officiers de justice de la Couronne fédérale pourraient insister davantage pour faire respecter la compétence fédérale dans ce domaine.

[*Text*]

Mr. Clark: Welcome to the witnesses, many of whom were before us just last week. I must note, first of all, that the testimony is exceedingly interesting. It's also provided with a degree of conviction, which suggests to me, Mr. Chairman, that perhaps there's more certainty in the area of interpretation of the law than I would otherwise think. Anyway, there are some questions that I would like to address.

Mr. Gertler, I think it was you who was talking with respect to concerns about property rights. You noted the minimal requirement for you would be the definition of the term in such a way that it would protect some of the worst-case scenarios. I understand therefore from your remarks that such a definition in fact could be coined and put in place to minimize those concerns. Do I understand you correctly?

Mr. Gertler: I think the real caveat is that when you start putting rights, such as environmental rights, into the Constitution, you don't know really where it's going to go. I want to be very careful here because this is obviously something the Canadian Bar Association as a whole is reflecting on. I'm giving you simply my personal views and initial reflection. We're raising the issues as the national environmental law section. Our concern is yes, indeed there may be some threat to enforcement of environmental standards by entrenchment of property rights.

• 1105

It is important to understand that under our current constitutional arrangements, which include unwritten constitutional norms, the notion of compensation, or the presumption in favour of compensation, for taking a property already exists. We don't need that to be made explicit. The decisions of the courts are quite clear on that. It takes very explicit legislation by Parliament, or by the provinces, to override that presumption in any piece of legislation.

So, yes, you could put language in there which would temper it and reduce the dangers that are there for environmental protection. But one wonders about the necessity of the initiative and the appropriateness of the initiative in the first place.

I don't think we absolutely need protection of environmental rights, although I think recognition of environmental quality, or a right to a healthy environment, would not be a disaster either because there is some fear apparently that this is going to be unaccountable and you will put a lot of power in the hands of the courts.

Well, the fact of the matter is that the way these things work there is a dialogue. I think the aboriginal rights cases are good examples. Perhaps environental assessment is another good example. You have an interest that has been unable to make itself heard through the political process for whatever reason, because elections are not won and lost on a single issue, so they go the court route. You get a decision. Maybe the decision goes further than government would like so government responds with a set of proposals or legislation. There is a dialogue in these things. I don't think we should have catastrophic fears one way or another of whether something is in the hands of Parliament or in the hands of courts.

[*Translation*]

M. Clark: Je souhaite la bienvenue aux témoins. Plusieurs étaient là la semaine dernière. Je dois dire que leur témoignage est très intéressant. Il est également livré avec une certaine conviction, ce qui me fait croire, monsieur le président, que l'aspect interprétation de la loi a peut-être plus d'effet qu'on le croit. J'ai quelques questions à leur poser.

Monsieur Gertler, je crois que c'est vous qui avez fait allusion aux droits de propriété. Vous avez indiqué que le minimum acceptable pour vous serait une définition de ces droits qui assurerait une protection dans les pires situations envisageables. J'en conclus qu'une telle définition peut être trouvée et incluse dans le texte de façon à apaiser les craintes. Est-ce le cas?

M. Gertler: Le problème est que lorsque des droits, comme les droits en matière d'environnement, sont inclus dans la Constitution, personne ne sait d'avance quelle pourra être leur incidence. Je dois user de prudence ici, parce que c'est une question à laquelle s'intéresse actuellement l'Association du barreau canadien. Je vous dis tout bonnement ce que j'en pense, moi, à première vue. Nous nous pencherons également sur la question en tant que section du droit environnemental national. Nous pensons au départ que l'inclusion des droits à la propriété peut effectivement représenter un obstacle à l'application de normes environnementales.

Par ailleurs, aux termes de nos ententes constitutionnelles actuelles, qui comprennent les ententes non écrites, la notion d'indemnisation, la présomption en faveur de l'indemnisation, lorsqu'une propriété est reprise, existe déjà. Nous n'avons pas besoin de la rendre plus explicite. Les décisions des tribunaux sont claires à cet égard. Il faut une loi précise du Parlement ou des province pour obvier à cette présomption.

Nous pourrions trouver des termes qui réduisent les risques d'affaiblir la protection de l'environnement. Cependant, nous nous interrogeons sur la nécessité ou l'opportunité au départ d'une telle mesure.

Nous n'avons pas absolument besoin de droits reliés à la protection de l'environnement. Par ailleurs, la reconnaissance de la qualité de l'environnement, du droit à un environnement sain ne serait pas une catastrophe non plus, parce qu'il y a là un risque que la question ne soit pas précisée et que les tribunaux se retrouvent avec des pouvoirs excessifs en la matière.

Dans la pratique, la question est toujours réglée au moyen d'un dialogue. Les causes impliquant les droits autochtones offrent de bons exemples. L'évaluation environnentale est un autre exemple. Une partie intéressée n'a pas pu se faire entendre dans le cadre du processus politique pour une raison ou pour une autre, les élections ne portent jamais sur une seule question. Elle s'adresse donc aux tribunaux. Elle obtient une décision. La décision va peut-être plus loin que ce qu'en attendait le gouvernement, de sorte que le gouvernement réplique avec des propositions ou une loi. Un dialogue s'engage. Nous n'avons pas à craindre la catastrophe selon un scénario ou l'autre, que la question dépend du Parlement ou des tribunaux.

[*Texte*]

I think the question is, what is best for protection of the interests of the country and the interests of the citizens? In these days when it looks like citizens are out in front of government and out in front of industry on environmental questions, maybe that includes giving citizens more levers. One way to have more levers is through some rights.

Mr. Clark: Mr. Fairley, I think it was you who was talking about your concerns about streamlining and delegation. I guess I would have two questions. First, as I read the document, on page 39 it makes it very clear to me that the rationalization could lead to either the provincial government's or the federal government's role being enhanced. It says that very specifically. But if I understood your remarks correctly, it seemed to be that there was an assumption on your part that that would lead to an enhancement of the provincial role almost exclusively. I don't think that the document leads necessarily to that conclusion.

I guess my real question is, would you agree that the streamlining, irrespective of whose role may be enhanced, does not in any way necessarily limit the possibility of national standards being in place? Second, I think Mr. Gertler referred to the Fisheries Act as an example of where he felt the application was inconsistent across the country. Need that be necessarily so?

I am not as knowledgeable in your area as I sometimes wish. For example, it seems to me we give the provinces significant responsibilities with respect to the implementation and administration of the Criminal Code. I trust that the Criminal Code is applied evenly in each of the jurisdictions. You are shaking your heads, which means no. I guess I would hope that your profession would be extremely active in trying to address that problem.

But given that we agree on the need for these national standards, are you insisting they cannot be applied equitably?

Mr. Fairley: Abolutely not. The short answer is that there is no inconsistency between administration delegation and the maintenance of national standards provided that you do have monitoring from the top and some sort of compliance mechanism in place.

The problem Franklin mentioned in the context of fisheries is that that monitoring and compliance hasn't been pursued. So in the case of the administration of the Fisheries Act in the province of Quebec, there is considerable evidence that can be unearthed that these laws simply aren't being enforced—Franklin has unearthed a lot of it for various clients of his. They are in the hands of provincial officials who do not enforce them.

Mr. Clark: So the problem is not with the theory but with the application.

• 1110

Mr. Fairley: With the application. That's precisely it. When we see streamlining proposals such as this, the question is, is this good-faith streamlining or is it passing the buck?

[*Traduction*]

La question est vraiment de savoir ce qui peut le mieux protéger les intérêts du pays et de ses habitants. Actuellement, il semble que les citoyens devancent le gouvernement et l'industrie pour ce qui est de l'environnement. La solution consiste peut-être, entre autre, à donner plus de pouvoirs aux citoyens. Plus de pouvoirs signifie plus de droits.

M. Clark: M. Fairley, je crois que c'est vous qui avez parlé de rationnalisation et de délégation. J'ai deux questions à vous poser à ce sujet. D'abord, lorsque je lis ce qui se trouve à la page 39 de votre document, je ne puis qu'en venir à la conclusion que la rationnalisation dont vous parlez accroît au bout du compte ou le rôle du gouvernement provincial, ou celui du gouverment fédéral. Or, si je vous ai bien compris, vous avez indiqué dans vos explications que la rationnalisation finirait par profiter persque uniquement aux provinces. Vos explications ne semblent pas concorder avec ce que dit le document.

Ma question est donc la suivante: Diriez-vous que la rationnalisation, quel que soit le rôle qu'elle accroît, n'empêche pas nécessairement l'établissement de normes nationales? Deuxièmement, je pense que c'est M. Gertler qui a cité la Loi sur les pêches comme exemple d'un secteur où l'application de la loi est inégale dans le pays. Cette situation est-elle inévitable?

Je ne suis peut-être pas aussi expert que vous dans ce domaine. Il me semble néammoins que les provinces ont des responsabilités considérables en ce qui concerne l'application et l'administration du Code criminel. A ma connaissance, le Code criminel est appliqué de façon égale dans toutes les juridictions. Je constate que vous faites non de la tête; alors j'ose espérer que votre profession fait tout ce qu'elle peut pour corriger cela.

Quoiqu'il en soit, nous sommes d'accord sur la nécessité de normes nationales. Voulez-vous dire alors que de telles normes ne peuvent pas être appliquées de façon équitable?

M. Fairley: Pas du tout. Brièvement, je dirais qu'il est possible de déléguer l'administration d'un régime tout en fixant des normes nationales à condition que la compétence supérieure exerce une surveillance et qu'il y ait un mécanisme d'observance.

Le problème auquel a fait allusion Franklin, c'est l'absence de surveillance et la non application de la loi dans le contexte des pêches. En ce qui concerne l'administraiton de la Loi sur les pêches dans la province de Québec, il peut être démontré qu'elle est fort déficiente. Franklin s'est appliqué à en faire la preuve pour de nombreux clients. Les fonctionnaires provinciaux ne font pas respecter la loi.

M. Clark: Donc, le problème n'est pas au niveau de la théorie, mais au niveau de l'application.

M. Fairley: Justement. Quand nous voyons des projets de rationnalisation comme celui-ci, nous nous demandons s'ils sont justifiés ou s'ils ont simplement pour but de refiler les responsabilités à quelqu'un d'autre.

[*Text*]

Mr. Clark: Well, if you wish an answer on my part, then I—

Mr. Fairley: No, that's a question. The bottom-line answer is that there is no inconsistency between maintaining national minimum standards and giving the task to those who know how to do it. In the case of the environment that makes a lot of sense, because in a lot of jurisdictions the provincial ministries are much more highly developed and much more sophisticated than the federal one. If you look at the province of Ontario, for example, they have ministerial enforcement mechanisms that put anything the feds have to shame. It would take an awful lot of effort and public money for federal enforcement officials even to get up to speed.

Mr. Clark: So there would be no need for duplication in a case like that?

Mr. Fairley: Certainly not. It wouldn't make any sense at all. The thing is the two have to go together, so there has to be a larger federal investment if you want to maintain the national minimum standards, not inconsistent with administrative delegation.

Legislative delegation is perhaps another matter. First of all, you would require a formal constitutional amendment to do that. For administrative delegation you do not. If we're talking about national standards, then it seems to me that administrative interdelegation is the better way to go, if you can achieve all that you need to achieve by doing that.

Given jurisdiction over the environment that currently exists, as Franklin said, we're talking about a concurrent field anyway. Our only concern is that where national minimum standards matter, there have to be, one, a federal trump where it's required and, two, mechanisms for ensuring that this trump is applied when it's needed. It might not be.

The position we're developing would also allow—and this parallels experience in the United States—that there is nothing to preclude provincial initiatives that go national minimum standards one better, or two better, or three better, as the case may be.

Automobile emissions is a classic example in the United States experience, where you have 50 state cars and you have California cars. To sell a car in the state of California, you have to meet a higher standard. That is going the national minimum standard one better, and I think we should be looking at the same sort of thing here. Nothing should preclude a province within its own jurisdiction from doing what it needs to do as long as the minimum standard is in place.

Mr. Clark: I have a somewhat facetious comment, but I hope you will take it seriously and in good spirit.

I was delighted, Mr. Gertler, to hear your commitment to the idea of a single national market in Canada and your opposition to protectionism. It struck me that I hope you're speaking on behalf of your profession in that regard, because I've always found your profession to be one of the most protectionist in Canada. So I hope we're looking to a new era of people being able to market their skills more readily across the nation, and not your profession alone. I think it is

[*Translation*]

M. Clark: Si vous voulez que je réponde à cette question...

M. Failrey: Non. Il reste que l'un n'empêche pas l'autre, l'imposition de normes nationales minimums et la délégation de l'application à ceux qui s'y connaissent. En matière d'environnement, c'est une approche parfaitement sensée, parce que dans la plupart des provinces les ministères provinciaux sont beaucoup plus élaborés et beaucoup plus avancés que le ministère fédéral. L'Ontario, par exemple, a des mécanismes ministériels d'application infiniment supérieurs à ceux du gouvernement fédéral. Pour que les instances fédérales chargées de l'application arrivent seulement à les égaler, il faudrait beaucoup d'efforts et d'argent.

M. Clark: Le double emploi serait donc à éviter en pareil cas?

M. Fairley: Il n'aurait aucun sens. L'un et l'autre doivent se compléter. Le gouvernement fédéral doit faire plus pour qu'il y ait des normes nationales minimum, mais ce n'est pas imcompatible avec la délégation de pouvoirs administratifs.

La délégation des pouvoirs législatifs est sans doute une autre paire de manches. Elle exigerait une modification constitutionnelle officielle. Ce ne serait pas le cas pour la délégation de pouvoirs administratifs. Pour le maintien des normes nationales, la délégation de pouvoirs administratifs entre compétences serait la meilleure façon de procéder, en supposant que les objectifs fixés au départ puissent être atteints.

La compétence en matière d'environnement est déjà concurrente, comme le signalait Franklin. Tout ce que nous disons, c'est que là où il doit y avoir des normes nationales minimum, le gouvernement fédéral doit premièrement avoir un certain pouvoir et deuxièmement avoir la possibilité de l'exercer. Il n'aurait pas nécessairement à jouer sa carte maîtresse chaque fois.

La position que nous adoptons n'interdit pas non plus, la situation peut être comparée à celle qui existe aux États-Unis, que les provinces dépassent, de peu ou de beaucoup les normes minimums.

Ce qui se passe aux États-Unis pour ce qui est des émissions des véhicules automobiles peut servir d'exemple. Il y a des normes pour 50 États et d'autres pour la Californie. Pour pouvoir être vendue aux États-Unis, une automobile doit satisfaire à des normes plus strictes. C'est un exemple de norme qui dépasse la norme nationale. Nous pourrions avoir la même situation ici. Rien n'empêcherait une province d'agir dans son champ de compétence si elle respectait les normes minimums.

M. Clark: J'ai un commentaire mi-sérieux à vous faire. J'espère que vous le prendrez de bonne part.

J'ai été ravi de vous entendre dire, M. Gertler, que vous étiez en faveur d'un marché national unique au Canada et que vous étiez opposé au protectionnisme. J'espère que vous parliez au nom de votre profession et à ce moment-là, parce que j'ai toujours trouvé qu'elle était l'une des plus protectionnistes du Canada. J'espère que vous envisagez le jour où les gens pourront user de leurs talents partout au pays. Il est important, au nom de l'unité nationale, que les

[*Texte*]

important, very frankly, in the name of national unity, if I may say so, that those who practise important professions are readily transportable within the nation. It always struck me that perhaps it's the role of the law societies provincially that has made that goal difficult to achieve to date.

The Chairman: I'll not allow the witness to respond, for two reasons. First of all, we're short of time, and it really is beyond the parameters of our consideration of this matter.

Mr. O'Kurley: I will ask just a brief question following up on what Mr. Clark mentioned with regard to protectionism. A comment by one of the witnesses suggested that provincial environmental law could be used as a non-tariff barrier. To my knowledge, non-tariff barriers are effective because they are applied one way for products coming into a jurisdiction, as compared to domestic products. Assuming that environmental law would be applied both to products domestically and to those products coming in, can you give me some example, hypothetical or otherwise, how this could occur?

• 1115

Mr. Gertler: I will not look at the international sphere in any great detail for the moment, but the kind of thing we have in mind might be a province which has a hazardous waste facility and decides, for whatever reason, perhaps good environmental reasons, that it does not want to receive hazardous waste from all other jurisdictions—it raises a barrier to hazardous waste going to that facility.

It may be that such a limit would unjustifiable and would not be something we would want to see. There might be a good argument for rationalization of waste management on a regional rather than a provincial basis. That is just one example of where application of provincial law may be regarded as a non-tariff barrier.

Another example that has occurred in the EEC context has to do with restrictions respecting recyclable materials in the beverage industry. Deposits and that whole kind of system have been struck down because there would be pressure for harmonization. It is not so much a non-tariff barrier, but there is pressure of harmonization and the pressure is a downward one. The jurisdiction that is taking a leadership role is pressed to—

Mr. O'Kurley: In response to this concern, is there a legislative domain other than constitutional law which can be looked at to address this potential concern?

Mr. Gertler: What we were saying basically is that if you are going to expand the notion of a common market under a new revised version of section 121, you might want to have some saving clause for environmental protection. If you are not going to start playing around with the constitutional language, certainly there are arrangements that could be made, federally and provincially, to try to push things toward higher stardards. We have those kinds of arrangements in place. Whether or not they are effective is another question.

[*Traduction*]

gens qui exercent des professions aussi importantes que la vôtre puissent se déplacer n'importe où dans le pays. J'ai toujours pensé que c'étaient les barreaux provinciaux qui constituaient le principal obstacle à un tel régime.

Le président: Je ne vais pas permettre au témoin de répondre à cette dernère question, et ce pour deux raisons. D'abord le temps commence à presser; ensuite, la question ne relève pas du mandat du comité.

M. O'Kurley: Je voudrais seulement poser une brève question dans le même ordre d'idée. L'un de vous a fait valoir que les lois provinciales en matière d'environnement pourraient être utilisées comme barrières non tarifaires. À ma connaissance, les barrières non tarifaires fonctionnent de telle sorte qu'elles s'appliquent seulement aux produits qui entrent, non pas aux produits qui sont fabriqués sur place. Étant donné que les lois en matière d'environnement s'appliqueraient tout autant aux produits fabriqués sur place qu'aux produits de l'extérieur, pouvez-vous me donner un exemple, hypothétique ou autre, de la façon dont le problème pourrait se poser, selon vous?

M. Gertler: Je ne vais pas dépasser la scène nationale pour le moment. Je suppose que la situation pourrait survenir lorsqu'une province, qui disposerait d'installations pour le traitement des déchets dangereux, déciderait, pour quelque raison que ce soit, la protection de son environnement, par exemple, de ne pas accepter de déchets dangereux d'autres provinces... elle se trouverait à dresser une barrière à la libre circulation des déchets dangereux.

Une telle interdiction pourrait être considérée comme inacceptable. Il pourrait y avoir de bonnes raisons pour rationaliser la gestion des déchets à l'échelon régional plutôt qu'à l'échelon provincial. Ce pourrait être un exemple de lois provinciales qui constitueraient une barrière non tarifaire.

Il y a également la situation qui est survenue au sein de la CEE. Il y a eu des problèmes au niveau des matières recyclables dans l'industrie des boissons. Les régimes de dépôt et autres ont été interdits au nom de l'harmonisation. Il ne s'agissait pas tellement de barrières non tarifaires. Il s'agissait de la tendance à l'harmonisation, ce qui impliquait une baisse des normes. Le pays qui voulait prendre des mesures était requis...

M. O'Kurley: En réponse à cette préoccupation, y a-t-il une autre façon de procéder que de modifier la constitution?

M. Gertler: Nous disons simplement que si vous vouliez étendre la notion de marché commun en vertu d'un article 121 revisé, vous auriez avantage à prévoir une disposition d'exception pour la protection de l'environnement. Si vous ne voulez pas vous mettre à modifier le libellé de la Constitution, vous disposez quand même de certains instruments, fédéraux et provinciaux, vous permettant de renforcer les normes. Nous avons déjà un certain nombre d'ententes à cet égard. Il reste à voir si elles sont efficaces.

[*Text*]

Mrs. Catterall: I'm sorry we don't have time to discuss this today, but the minister was before this committee last week and one of the central themes of his presentation was the way the spending power, the judiciary, etc., have been used over the years to allow the federal government to intervene in provincial areas of responsibility under the Constitution. There was a clear intention to stop doing that. I would be very interested in having your views on that fundamental principle as it affects the environment.

Mr. Gertler: Let me clarify something. Do you mean on the spending power specifically or on the notion of bringing down or having watertight barriers? I was going to say "iron curtain"—perhaps that would be appropriate—between federal and provincial jurisdictions.

Mrs. Catterall: I was hoping we might ask you to review the minister's testimony and give us your views on what the effect of that approach is likely to be. If in fact that is the way the government intends to head, what other measures are necessary to bring us to national control on the issue, for instance, on the standards and international agreements that are necessary?

The Chairman: Since we are recalling what the minister said, I think it would be important to look at exactly what he did say.

Mrs. Catterall: Exactly.

The Chairman: If the witnesses have an opportunity to look at that and wish to make a follow-up response to it, perhaps they could send it to us in writing so we could have that in front of the committee.

• 1120

Mr. Gertler: Mr. Chairman, I haven't seen that statement, but what we are probably talking about here is the replay over and over again of age-old controversies about what the nature of Canadian federalism is about. Is it about overlap and shared jurisdiction, or is it about watertight compartments and exclusive jurisdiction? As I said before, I think the real question is what is in the best interests of Canadians, not whose ox is being gored.

Mr. Chairman, could you give us an idea of what your time line is? I know everything is terribly tight on these issues. We are all volunteers, and we would rather not have to produce lots of things in writing in a hurry if it can wait a little while.

The Chairman: We are also under a lot of pressure because we are committed to begining the work on a draft in about two weeks' time, and our target for completing the work of this particular study will be the middle of December, I think. We want to have it available before Parliament rises, which I think is December 13. So we are under a very short timeframe. If it is not possible, obviously we understand, but I think Mrs. Catterall felt that it might be useful to have any kind of response you would have.

[*Translation*]

Mme Catterall: Je regrette que nous n'ayons pas le temps d'en discuter tellement aujourd'hui, mais quand le ministre a comparu devant le comité la semaine dernière, un des principaux thèmes de son exposé a été la façon dont le pouvoir de dépenser, le pouvoir judiciaire, etc. ont été utilisés au cours des années pour permettre au gouvernement fédéral d'intervenir dans des champs provinciaux de responsabilité en vertu de la Constitution. L'objectif consistait clairement à mettre fin à cette pratique. Je veux donc savoir ce que vous pensez de cette approche fondamentale telle qu'elle s'applique à l'environnement.

M. Gertler: Vous posez la question dans le contexte du pouvoir de dépenser ou de la notion qui veut qu'il y ait des barrières étanches entre les compétences? J'allais dire: «un rideau de fer», ce serait peut-être le terme qui conviendrait, des barrières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Mme Catterall: Je pensais que vous pourriez peut-être examiner le témoignage du ministre et nous dire ce que vous en pensez. Si l'approche du gouvernement est celle que je perçois, quelles autres mesure faudrait-il pour nous mettre en mesure d'exercer un contrôle national, pour nous mettre en mesure d'intervenir en matière de normes et d'ententes internationales?

Le président: Nous devrions avoir le témoignage du ministre sous les yeux pour en parler.

Mme Catterall: C'est juste.

Le président: Si les témoins veulent lire et répondre plus tard par écrit, ils peuvent le faire. Cela conviendrait au comité.

M. Gertler: Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance du témoignage du ministre, mais je suppose qu'il y est question de la vieille controverse au sujet de la nature du fédéralisme canadien. Doit-il y avoir chevauchement et compétence partagée, ou encore des compartiments hermétiques et une compétence exclusive? Je l'ai déjà dit, la vraie question est de savoir ce qui est dans le meilleur intérêt des Canadiens, non pas qui perd quoi dans l'échange.

Monsieur le président, pourriez-vous nous donner une idée du délai que vous envisagez? Tout le monde est pressé actuellement. En ce qui nous concerne, nous sommes tous bénévoles. Si nous devons produire quelque chose par écrit, nous préférons que ce ne soit pas trop tôt.

Le président: Nous sommes pressés nous aussi par le temps puisque nous devons commencer la rédaction de notre rapport dans une quinzaine de jours et que notre objectif est de terminer cette étude pour le milieu de décembre. Nous voulons qu'elle soit prête avant l'ajournement du Parlement, qui est prévu pour le 13 décembre, si je ne me trompe pas. Nous avons donc un délai très court nous-mêmes. Évidemment, si vous ne pouvez pas le faire, tant pis, mais Mme Catterall est d'avis qu'il pourrait être utile d'avoir votre opinion à ce sujet.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: I wonder if it would simplify the process and reduce the time involved if the committee agreed that if the witnesses wished to review it and then have a discussion with Mr. Jackson, he could prepare a briefing note for us. That would take some of the time burden off.

The Chairman: Okay. On behalf of the committee, we thank the members of the Canadian Bar Association for appearing. We realize we were putting a lot of pressure on them in a short time period to respond. Certainly the documents they have tabled are very helpful in terms of background material, both the booklet as well as the more recent resolutions from the last general meeting, and we are pleased that the bar has been monitoring these issues very closely.

On aboriginal interests, Mr. Morse, I think members have duly noted your concern with the way we have elaborated our terms of reference. We have heard some representatives directly from the aboriginal community, but your words to us have been very helpful in ensuring that we frame our policy recommendations towards the future, not just towards the past, as you were suggesting might be the case. Thank you again.

I might remind committee members that tomorrow we have two sessions, one at 3.30 p.m. with Jim MacNeill from the Institute for Research on Public Policy. He was the executive director of the Brundtland commission, as members will recall. At 7 p.m. or whenever it is, we have a series of non-governmental organizations coming together as a group to make a presentation for several hours.

Meetings will be at 307 tomorrow afternoon and 209 in the evening. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Pour simplifier les choses, le comité pourrait peut-être accepter que les témoins étudient la déclaration du ministre et en discutent avec M. Jackson. Ce dernier pourrait ensuite préparer une note à l'intention du comité. Ce serait sans doute moins long.

Le président: Très bien. Au nom du comité, je remercie les membres de l'Association du Barreau canadien. Nous les avons forcés à témoigner avec un très court préavis. Les documents qu'ils nous ont laissés, dans la brochure faisant état des présentes résolutions de leur dernière réunion générale, nous seront sans doute très utiles. Nous sommes reconaissants aux membres du Barreau de s'être intéressés à ces grandes questions.

En ce qui concerne les intérêts des autochtones, les membres du comité ont noté vos préoccupations, monsieur Morse, au sujet de la façon dont leur mandat a été rédigé. Nous avons entendu directement des représentants de la communauté autochtone, mais votre rappel nous sera très salutaire. Nous veillerons à ce que nos recommandations en matière de politique portent sur l'avenir et non pas sur le passé, ce contre quoi vous nous avez mis en garde. Merci infiniment de votre participation.

Je rappelle aux membres du comité que nous avons deux séances, demain, l'une à 15h30, à laquelle assistera M. Jim MacNeill, de l'Institut de recherches politiques. Les membres du comité se souviennent sans doute qu'il était le directeur administratif de la commission Brundtland. À 19 heures ou vers cette heure là nous entendrons ensemble une série d'organismes non gouvernementaux, et cela devrait durer plusieurs heures.

Les réunions auront lieu à la pièce 307 l'après-midi et au nº 209 en soirée. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Angela Ebsworth, Environmental Coordinator.

From the Canadian Bar Association:

Melina Buckley, Associate Director Legislation and Law Reform;

H. Scott Fairley, Chairman of Constitutional Law;

Franklin Gertler, Chairman of Environmental Law

Brad Morse, Treasurer, Native Justice.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Angela Ebsworth, coordonnatrice de l'environnement.

Du Barreau canadien du Droit:

Melina Buckley, directrice associée, Réforme du droit et de législation;

H. Scott Fairley, président, Droit Constitutionnel;

Franklin Gertler, président, Droit d'environnement;

Brad Morse, trésorier, Droits autochtones.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Wednesday, November 6, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le mercredi 6 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), "Study of the division of powers on environmental issues"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, «Étude sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24282—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1991
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 7:10 o'clock p.m. this day in Room 308, West Block, the Vice-Chairperson, Paul Martin, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

Acting Member present: Len Taylor for Jim Fulton.

Other Member present: Stan Darling.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas, Research Officer.

Witnesses: From The Canadian Environmental Law Association: Barbara Ruderford, Legal Counsel. *From Pollution Probe:* Paul Muldoon, Director of Programs. *From The Sierra Club of Canada:* Elizabeth May, National Representative.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its study of the division of powers on environmental issues.

Paul Muldoon, Barbara Ruderford and Elizabeth May made opening statements and answered questions.

At 9:00 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 19 h 10 dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Paul Martin (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Membre suppléant présent: Len Taylor remplace Jim Fulton.

Autre député présent: Stan Darling.

Aussi Présente: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas, attachée de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne du droit de l'environnement: Barbara Ruderford, conseillère juridique. *De Pollution Probe:* Paul Muldoon, directeur des programmes. *Du Club Sierra du Canada:* Elizabeth May, représentante nationale.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2), le Comité poursuit l'examen de la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

Paul Muldoon, Barbara Ruderford et Elizabeth May font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions.

À 21 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 6, 1991

• 1909

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I call this meeting to order. I will begin by welcoming the witnesses. Mr. Paul Muldoon is the director of programs for Pollution Probe, and Barbara Rutherford is the legal counsel. We welcome you both. Elizabeth May is from the Sierra Club of Canada. Perhaps the most important witness of all is Victoria Catherine May Burton, from whom we are looking for a great deal of testimony.

I understand from the clerk that Mr. Muldoon and Ms Rutherford will be making a joint presentation. I want to make sure this is your understanding: following your joint presentation there will not be an opportunity for questions unless there are quick questions of clarification. Then we are going to go to Ms May, who will make her presentation separately. Then we will go into the question period of all of the witnesses. Is that the understanding?

• 1910

Ms Elizabeth May (National Representative, Sierra Club of Canada): We've attempted to dovetail our presentations as much as possible, so I'm leaving out anything that's repetitious. I hope that it's more or less the three of us presenting together, but with Barbara and Paul going first.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Therefore, I would ask the members of the committee to hold questions until the end unless you have a question of clarification, if that's acceptable to everyone.

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Mr. Chairman, I'm perfectly happy to hold my questions to the end just as I'm holding up this end of the table, on my own.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Then I'm going to do a quick change and get over there. Duly noted, Mr. Taylor—I'll get you for that.

Without further ado, I will call on Mr. Muldoon and Ms Rutherford.

Ms Barbara Rutherford (Legal Counsel, Canadian Environmental Law Association): Thank you. Good evening. We're pleased to be here before you tonight. Paul and I have prepared a brief and have given copies to you. I hope you have access to a copy. There are actually two parts to this brief: the actual brief and then a number of appendices in a separate document.

Our analysis of the topic of environment and the Constitution has taken this form. We have looked at it as a whole question. What should be in a constitution to protect the environment? We have looked at it from that perspective, and we have also looked at the proposals that have come down to see whether they in fact do what we would like them to do.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 6 novembre 1991

Le vice-président (M. Martin): La séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue aux témoins. M. Paul Muldoon est directeur des programmes à *Pollution Probe* et Mme Barbara Rutherford est conseiller légal. Nous leur souhaitons la bienvenue. Mme Elizabeth May représente le Club Sierra du Canada. Mais le témoin le plus important peut-être est Victora Catherine May Burton dont nous attendons un témoignage important.

Le greffier m'a fait savoir que M. Muldoon et Mme Rutherford feront un exposé commun. Je voudrais que ce soit bien clair :il n'y aura pas de questions après la présentation de votre exposé commun, sauf s'il est nécessaire de demander des éclaircissements. Nous donnerons ensuite la parole à Mme May qui présentera son exposé à part. Nous aurons alors une période des questions pour tous les témoins. C'est, je crois, ce qui a été convenu.

Mme Elizabeth May (représentante nationale, Club Sierra du Canada): Dans la mesure du possible, nous avons essayé de coordonner nos interventions. Je vais donc essayer d'éviter les répétitions. Nous allons tous les trois présenter en quelque sorte un exposé commun, mais je vais d'abord laisser la parole à Barbara et Paul.

Le vice-président (M. Martin): Si tout le monde est d'accord, je vais donc demander aux membres du comité de garder leurs questions jusqu'à la fin sauf s'ils veulent demander quelques éclaircissements.

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord pour garder mes questions jusqu'à la fin, tout comme je garde à moi seul ce côté-ci de la table.

Le vice-président (M. Martin): Je vais donc changer rapidement et me mettre de l'autre côté. J'en prends note, monsieur Taylor—je ne vous oublierai pas.

Sans plus tarder, je cède la parole à M. Muldoon et à Mme Rutherford.

Mme Barbara Rutherford (conseiller légal, Association canadienne du droit de l'environnement): Merci; bonsoir. Nous sommes heureux d'être ici ce soir. Nous avons préparé, Paul et moi, un mémoire dont nous vous avons fait parvenir des exemplaires. J'espère que vous en avez un devant vous. Ce mémoire comprend deux parties :le mémoire lui-même et un certain nombre d'annexes réunies dans un document à part.

Voici comment nous avons analysé la question de l'environnement et de la Constitution. Nous avons examiné la question sous son aspect global :quelles dispositions la Constitution devrait-elle contenir pour protéger l'environnement? Nous avons examiné la question sous cet angle et nous nous sommes penchés également sur les propositions qui ont été présentées afin de vérifier si elles correspondent à ce que nous recherchons.

[*Texte*]

We've taken the subject and divided it into four areas, one being environment as a fundamental value for Canada and how best to deal with that. I'll be dealing with that. Paul will deal with the second two areas. We've called one enhancement and preservation of ecological integrity—that's basically about environmental rights in a constitution—and the second area is property rights and the Constitution and how that affects the environment. Finally, I will come back and speak about the issue of division of powers specifically.

With respect to environment as a fundamental value in Canada, we came to that as a topic because we looked at the constitutional proposals and saw that the only place where the environment had been mentioned was in the proposed Canada clause. It was proposed to put some language in there that would recognize sustainable development.

We had a number of problems with that, not the least of which was the definition of "sustainable development". We have some concerns that it's not adequately defined. We know that of course everyone will go back to the Brundtland commission for a definition, but we're not sure this really assists us in making sure that environment as a fundamental value gets into the Constitution.

We sat down and thought about it. If you're going to have it in a constitution, what principles would you like to have to either bolster the definition of sustainable development or have it instead of sustainable development?

We came up with a number of concepts. They're on page 7 of our brief and I'll just say them briefly. They are the recognition that a healthy environment is a precondition to a healthy economy. This imposes a duty to integrate environment into economic decisions. Second is the principle of "anticipate and prevent" which can be implemented in a number of ways, including the requirement of mandatory environmental assessments on all government action and policy that has an environmental impact. Third is the "polluter pays" principle. Fourth is the requirement of public participation in all environmental decision making. And fifth is the necessity to protect and enhance biodiversity.

We put these principles forward because we believe they have already achieved broad social consensus.

The conclusion on the Canada clause is that it's welcome to enshrine our fundamental values in the Canada clause. We don't feel it has any legal import. It's not a right that can be enforced or used in any manner that way, so it's not good enough, basically.

[*Traduction*]

Nous avons divisé le sujet en quatre parties. Dans la première partie, nous considérons que l'environnement est une valeur fondamentale pour le Canada. Nous examinons ensuite quels sont les meilleurs moyens de le protéger. Je vous ferai part de nos réflexions à ce sujet. Quant à Paul, il s'occupera des deux autres parties. La première partie concerne la mise en valeur et la préservation de l'intégrité écologique—c'est-à-dire qu'elle porte essentiellement sur nos droits constitutionnels en matière d'environnement. La deuxième partie porte sur les droits de propriété tels qu'ils sont reconnus par la Constitution et sur leur incidence sur l'environnement. Enfin, j'y reviendrai pour parler plus précisément de la répartition des pouvoirs.

Nous avons choisi le thème de l'environnement comme valeur fondamentale au Canada après avoir constaté que la clause Canada était le seul endroit où l'environnement était mentionné dans les propositions constitutionnelles. Il a été question de mentionner le développement durable dans la Constitution.

Cela nous a posé un certain nombre de problèmes, la définition de «développement durable» n'étant pas le moindre. Nous pensons que cette notion n'est pas bien définie. Bien entendu, nous savons que tout le monde se reportera à la Commission Brundtland, mais nous ne sommes pas convaincus que cela nous sera très utile pour faire intégrer dans la Constitution la notion de l'environnement en tant que valeur fondamentale.

Nous avons réfléchi à tout cela. Si la Constitution fait état de cette notion, quels sont les principes qu'il faudrait y inclure pour appuyer la définition de développement durable ou la remplacer?

Nous avons abouti à un certain nombre de principes. Ils figurent à la page 7 de notre mémoire et je vais les présenter brièvement. Tout d'abord, il faut reconnaître qu'un environnement sain est la condition indispensable à une économie saine. Cela signifie donc que les décisions économiques doivent prendre en compte l'environnement. Deuxièmement, il y a le principe de «prévision et prévention» qui peut prendre diverses formes, y compris l'obligation pour le gouvernement d'effectuer des évaluations environnementales avant l'adoption de toute mesure ou politique susceptible d'avoir des conséquences sur l'environnement. Le troisième principe est celui du «pollueur payeur». Le quatrième est l'obligation de faire participer le public à toutes les décisions touchant l'environnement. Le cinquième principe est la nécessité de protéger et d'encourager la biodiversité.

Nous présentons ces principes, car nous pensons qu'ils suscitent déjà un important consensus social.

Nous nous félicitons que la clause Canada propose de reconnaître la valeur fondamentale de l'environnement, mais nous ne pensons pas que cela soit suffisant sur le plan juridique. En effet, ce n'est pas un droit qui peut être appliqué ni invoqué de quelque manière que ce soit.

[*Text*]

Mr. Paul Muldoon (Director of Programs and Counsel, Pollution Probe): Barbara mentioned what's in the Constitution in terms of a preamble or symbolic reference to the goal of sustainable development. What I would like to look at now is, if that is not good enough, what are the types of mechanisms that we need in a constitution?

• 1915

I think it is clear, especially coming from a public interest group, that the level of public involvment and public interest in the environment has never been higher. We can see this in so many things: the polls, community action, publications, and indeed consumer demand. What is interesting though is that legal frameworks in Canada have demonstrated a clear lack of recognition of the public's concern about the environment.

It is interesting to note that during the consultations for the development of the Canadian Environmental Protection Act and the green plan, there was one message that came out very, very clear. It came out clear during the consultations but not in the actual products of those consultations. The message was that Canadians want to be vested with certain rights to a healthful environment that define their rights and responsibilities and those of the government.

Now, when I mention environmental rights, I want to just mention a few of the most important reasons why we need environmental rights in the Constitution. First, environmental rights would be a clear step toward mandating the requirement of the full integration of environmental quality into decision-making of government in the private sector. It would also have educational value whereby private and public sector actors would more likely take all environmental norms and issues more seriously.

Third, environmental rights would recognize the inherent value of the environment and natural resources for their own sake. I think when we talk about rights, we usually talk about people's rights. I think recognition is needed of the right of the environment to be protected for its intrinsic worth, just for its own behalf.

Fourthly, environmental rights empower people to protect the environment that sustains them. Now environmental rights in this sense can be seen as a tool, a tool for people to say that they have a mechanism to do something. I think that the value and recognition of this justification for environmental rights can be no better put than by the Bruntland commission itself when it states that:

> The rights of individuals to know and have access to current information on the state of the environment, the right to consult and participate on decision-making activities, and the right to have legal remedies and redress for those may be very seriously affected.

That is the type of regime we see flowing from the entrenchment of environmental rights.

[*Translation*]

M. Paul Muldoon (directeur des programmes et conseiller juridique, Pollution Probe): Barbara a évoqué la place que la Constitution accorde au développement durable dans le préambule ou à d'autres endroits précis. Puisque tout cela ne nous paraît pas suffisant, j'aimerais m'intéresser maintenant au type de mécanisme que devrait nous offrir la Constitution.

Je pense qu'il est clair, surtout pour un militant d'un groupe de protection des intérêts du public, que l'environnement n'a jamais suscité autant de participation et d'intérêt de la part de la population. On peut le constater partout. Dans les élections, les activités communautaires, les publications et même dans les demandes des consommateurs. Il est intéressant toutefois de noter qu'il n'y a rien dans le droit canadien qui reconnaisse les préoccupations de la population en matière d'environnement.

Permettez-moi de vous faire remarquer que les consultations en vue de l'élaboration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et du Plan vert ont permis l'expression d'un message extrêmement clair. Ce message, exprimé clairement pendant les consultations, mais pas dans les conclusions de ces consultations, dénotait la volonté des Canadiens de faire reconnaître leurs droits à un environnement sain et de définir les droits et les responsabilités de la population ainsi que ceux du gouvernement.

Puisque je parle des droits environnementaux, je vais en profiter pour mentionner quelques-unes des raisons les plus importantes qui justifient l'inclusion des droits environnementaux dans la Constitution. Tout d'abord, les droits environnementaux permettraient d'exiger que les décisions du gouvernement dans le secteur privé prennent en compte tous les aspects de la qualité de l'environnement. Les droits environnementaux ont également une valeur éducative, puisque les responsables du secteur privé et du secteur public seraient probablement plus enclins à prendre au sérieux les normes et les enjeux environnementaux.

Troisièmement, les droits environnementaux reconnaîtraient la valeur intrinsèque de l'environnement et des ressources naturelles. Quand on parle de droits, on pense généralement aux droits des individus. Je crois qu'il est temps de reconnaître le droit de l'environnement. Il est temps de protéger l'environnement pour sa valeur intrinsèque.

Quatrièmement, les droits environnementaux donnent à la population le pouvoir de protéger l'environnement dont dépend leur existence. Dans ce sens, les droits environnementaux peuvent être considérés comme un mécanisme d'intervention. Je pense que personne d'autre que la Commission Bruntland n'a mieux défini la valeur des droits environnementaux et la nécessité de les reconnaître:

> Le droit des individus à savoir et à obtenir des informations à jour sur l'état de l'environnement, le droit de consulter et de participer aux activités de prise de décision, ainsi que le droit de disposer de recours légaux, dans le cas des personnes qui subissent un préjudice grave.

Voilà le type de régime que nous souhaitons mettre en place grâce à l'inclusion des droits environnementaux dans la Constitution.

[*Texte*]

There is also a fifth reason why environmental rights are important. Some 20 countries now have in their constitutions either expressed or implied the right to a healthful environment. Moreover, according to one author, Canada may be the only country to have adopted or amended a constitution since 1975 that does not include some recognition of environmental rights. Many jurisdictions in terms of provinces and territories are not waiting for constitutional reform. The Yukon and Northwest Territories have already moved ahead with entrenchment of environmental rights in their own legislation. And Ontario, at this moment, has struck a task force to develop an environmental bill of rights for the province. I should also note that investing environmental rights in citizens is also becoming an emerging norm under international law.

I think environmental rights are fundamental. I think they provide a clear signal of government commitment that first of all it believes in the environment but also believes that the public has a role in protecting the environment. Now when I state environmental rights, let's spend a moment discussing what we mean by them.

First, I think there are a number of proposals we could suggest about how to do this. In one of our appendices in our submission we have outlined all of the precedents we found where there were constitutions or jurisdictions that have environmental rights. I would ask you to look those over at your leisure to look at the variety of mechanisms and ways it can be done.

The bottom goal we would like to see is first giving each citizen the right to a healthful environment. Now when we talk about the right to a healthful environment in this context, what we are saying is we are going to empower people to protect the environment in certain ways. Certainly what I would envisage is a provincial legislation perhaps defining how that could be done in a more sort of routine way. But having that vested right I think is a vital pre-condition.

• 1920

There is also another right, I think, which is by way of a duty, and that's the imposition of a duty by governments to protect public resources, in the nature of a public trust. In this context, public lands resources would be vested in government as a trust for the benefit of present and future generations. Therefore, governments would be under a fiduciary duty to protect and wisely manage those resources. In this way, it certainly operationalized the notion of sustainable development.

In sum, then, we think it is fundamental that the Constitution recognizes, not in a symbolic way but in a real, legal way, the value of the environment and the value of the public to protect that environment.

Those are the comments I have on environmental rights and maybe it's best that I just go into property rights at this time. What we've talked about in terms of environmental rights is what should be included in a constitution. I also,

[*Traduction*]

Les droits environnementaux sont importants pour une cinquième raison. La constitution d'une vingtaine de pays reconnaît désormais explicitement ou implicitement le droit à un environnement sain. En outre, selon un auteur, le Canada est peut-être le seul pays à avoir adopté ou modifié sa constitution depuis 1975 sans y avoir inclus une reconnaissance quelconque des droits environnementaux. Plusieurs provinces et territoires ont devancé la réforme constitutionnelle. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont déjà inclus les droits de l'environnnement dans leur propre législation. Quant à l'Ontario, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une charte provinciale des droits de l'environnement. Permettez-moi de vous faire remarquer également que le droit international reconnaît de plus en plus les droits des individus en matière d'environnement.

À mon sens, les droits environnementaux sont fondamentaux. Ils reflètent tout d'abord l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'environnement et sa conviction que la population peut jouer un rôle dans sa protection. Puisque nous parlons des droits environnementaux, prenons le temps de les définir.

Tout d'abord, nous pouvons proposer différents moyens d'y parvenir. Nous avons signalé, dans les annexes à notre mémoire, tous les précédents que nous avons découverts dans d'autres constitutions ou d'autres législations qui mentionnent les droits environnementaux. Vous pouvez les examiner à loisir afin de prendre connaissance des différents mécanismes et moyens dont on dispose pour les définir.

Ce que nous voulons, essentiellement, c'est donner à chaque citoyen le droit à un environnement sain. Nous entendons par là qu'il faut donner à la population le pouvoir de prendre certaines mesures pour protéger l'environnement. J'envisagerais certainement une loi provinciale qui permettrait peut-être d'expliquer comment exercer de tels pouvoirs au quotidien. Je pense qu'il est absolument indispensable que la population soit investie d'un tel droit.

Il y aussi un autre droit qui découle, je crois, d'une obligation, en l'occurrence l'obligation fiduciaire pour les gouvernements de protéger les ressources publiques. Dans ce contexte, on peut considérer que les gouvernements sont chargés de gérer l'environnement à titre de fiduciaire pour les générations actuelles et futures. Par conséquent, les gouvernements seraient tenus de protéger et de gérer sainement ses ressources. Ce serait une bonne manière de mettre en pratique la notion de développement durable.

Enfin, nous pensons qu'il est absolument fondamental que la Constitution reconnaisse, non pas de manière symbolique mais de manière réelle et juridique, la valeur de l'environnement et le rôle que doit jouer la population dans la protection de l'environnement.

Voilà ce que je voulais dire sur les droits environnementaux. Je peux peut-être passer tout de suite aux droits de propriété. Jusqu'à présent, nous avons parlé des droits environnementaux qu'il faudrait inclure dans la

[*Text*]

though, have to respond to the present constitutional proposal. One of the proposals on the table is to include property rights. Now, I'd like to articulate three arguments of why property rights should not be in the Constitution. I'll go through them quickly at first and then spend some time on a few of them. The first reason is that it would instil an unprecedented degree of uncertainty in the regulatory frameworks governing property and the environment right now. It would bestow an inherent right to pollute onto property owners. And thirdly, it would essentially be redundant in the context that existing common law and statute provisions provide a sufficient basis to protect property interests.

Let me briefly go through these. When examining the whole notion of property rights, I think it's fair to say that the vesting of property rights alone would add a tremendous degree of uncertainty to the entire regime that we have to protect not only property but the environment and natural resources. In the province of Ontario alone, there are 540 statutes. Over half of those statutes deal with property in one way or another. By entrenching property rights, each and every one of those statutes would be subject to challenge.

The state of uncertainty left by the inclusion of property rights, then, simply would not conform to the benefits that are argued for it. In fact, quite the opposite. Property rights and property law would be left in a complete and utter state of chaos.

What do I mean by this? Let us look at a few of those instances where challenges may be had, for instance, land use planning laws. At present, every province has legislation together with municipal bylaws governing land use planning. Within this process there is a whole array of regulations on the use of property, such as zoning bylaws, property standards, subdivision regulation and severance controls that could be subject to challenge.

What are the reasonable limits of these restrictions on right to property? Should the courts decide these questions as opposed to provincial or local governments? What we are really saying is that there'd be an inherent right to develop, because if you look at what is concerning those proposing property rights, it is that there is a whole array of ailments they want to overcome, nothing to do with the ownership of property but how property is dealt with within the provincial planning regimes.

In effect then, what we would be doing is supplanting over 100 years of common law and 10 provincial planning regimes with a constitutional right. And the bottom line is, how can that possibly be done without a state of transition and flux and uncertainty that would simply wipe out any benefits whatsoever that could be purported for it?

[*Translation*]

Constitution. Je dois également donner mon opinion sur la proposition constitutionnelle actuelle. Une des propositions concerne les droits de propriété. Selon moi, il ne faudrait pas inclure les droits de propriété dans la Constitution, pour trois raisons. Je vais vous présenter rapidement ces trois raisons avant d'examiner certaines d'entre elles plus en détail. La première raison, c'est que cela susciterait un climat d'incertitude sans précédent dans les règlements qui régissement actuellement la propriété et le droit de l'environnement. Le droit de propriété conférerait aux propriétaires le droit inhérent de polluer. Troisièmement, le droit de propriété serait redondant puisque la *common law* actuelle et la législation sont suffisantes pour protéger les intérêts des particuliers.

Laissez-moi m'expliquer brièvement. Je crois qu'il faut reconnaître, lorsqu'on examine toute la notion des droits de propriété, que le simple fait de conférer ces droits affaiblirait considérablement le régime dont nous disposons actuellement pour protéger non seulement les biens des particuliers, mais également l'environnement et les ressources naturelles. La province de l'Ontario dispose, à elle seule, de 540 lois. Plus de la moitié de ces lois traitent, d'une manière ou d'une autre, de la propriété. À la suite de l'inclusion des droits de propriété dans la Constitution, chacune de ces lois pourrait être contestée.

L'inclusion des droits de propriété dans la Constitution n'aurait pas les avantages qu'on lui prête, étant donné qu'elle créerait une situation d'incertitude. Ce serait en fait le chaos total au niveau du droit des propriétés et du droit des biens.

Qu'est-ce que j'entends par là? Prenons quelques exemples de lois susceptibles d'être contestées, en l'occurrence les lois se rapportant à l'utilisation des terres. Actuellement, il y a, dans toutes les provinces, des lois et des règlements municipaux qui régissent l'utilisation des terres. De cette législation découle toute une gamme de règlements sur l'utilisation des propriétés tels que les règlements de zonage, les normes de propriétés, les règlements régissant les lotissements et les divisions de propriétés conjointes qui seraient susceptibles d'être contestés.

Quelles sont les limites raisonnables que l'on peut imposer à ces restrictions du droit de propriété? Est-ce que cette question devra être tranchée par les tribunaux plutôt que par les gouvernements provinciaux et locaux? À notre avis, le droit de propriété conférerait de manière inhérente le droit d'aménager les terres, car si l'on examine les propositions concernant les droits de propriété, on s'aperçoit qu'elles sont destinée à corriger toute une gamme de problèmes qui ne sont pas reliés au titre de propriété, mais au traitement du droit de propriété par les différents régimes de planification provinciaux.

La reconnaissance d'un simple droit dans la Constitution aurait pour effet de réduire à néant plus d'un siècle de *common law* et dix régimes provinciaux de planification. Mais surtout, comment peut-on imaginer un tel changement sans subir une période de transition et d'incertitude qui annulerait tout simplement les avantages qu'un tel changement est censé produire?

[*Texte*]

The same arguments on land use planning could be used for impediments to law enforcement, environmental enforcement, impediments to the furtherance of environmental protection regimes and the furtherance of prosecution regimes. But I think it goes deeper than just simply uncertainty. I think that the arguments that purport for property rights are ill-founded.

I think it can be summarized in a number of statements. When we talk about property rights, what we're really saying is that everybody can do what they want with their property. Since the presumption is that one can do what one wants with property, then there'd be a corresponding inherent right in a constitutionally recognized right to pollute, only subject to some extent by other property holders who can find where they've been infringed.

• 1925

Let's take this right to pollute and look at it in a broader context. If this was 1979 and we were trying to find the legal bases to control even the most obvious forms of pollution, like acid rain, could industry not say that the onus is on the pollution victim to show harm because they have a constitutional right to do anything they want with their property, limited only by the extent to which you can show harm? I think this is unacceptable. The onus of the establishment of a limit on this right to pollute should not be on those complaining of harm, i.e. the pollution victim. No doubt courts will be trying to find in what manner this burden can be discharged, but it's a burden that is unacceptable when we talk about the insidious nature of pollution.

With the onus on those interests trying to limit the rights of property owners, it will be the courts and not the legislatures which have the power to adjudicate the extent and degree of environmental and resource protection in Canada. Moreover, the rights of the environment and the notion of trying to protect the environment for its own sake will simply be lost. The individual will and the right to pollute will triumph over the collective rights to a quality environment.

I've already mentioned that what we are really talking about is changing the rules of the game. Rather than trying to protect the environment, we are trying to protect the right to pollute—if property rights are entrenched. The reason property rights were furthered is that there are now perceived ills in property rights law. I want to address this by asking whether property rights are even needed.

I think it's fair to say that property rights are probably one of the oldest, most established and certainly one of the more complex regimes of our law. What are the problems with property rights? I can think of two problems that I hear

[*Traduction*]

Les arguments invoqués pour la planification des terres pourraient également faire obstacles à l'application de la loi, à l'application des règlements concernant l'environnement, à l'avancement des régimes de protection de l'environnement et à l'avancement des régimes de poursuites judiciaires. Mais le climat d'incertitude n'est pas la seule raison qui justifie mon opposition. Je pense en effet que les arguments avancés en faveur des droits de propriété sont sans fondement.

Je vais essayer de présenter mon raisonnement sous forme de résumé. Les droits de propriété confèrent à la personne qui les détient la liberté de faire ce qu'elle veut de ses biens. Si l'on part du principe que le droit de propriété donne cette liberté, la reconnaissance du droit de propriété dans la Constitution reconnaîtrait automatiquement le droit de polluer, qui ne s'arrêterait que là où commence le droit d'autres propriétaires.

Examinons ce droit de polluer dans un contexte élargi. Si nous étions en 1979 et que nous cherchions à établir les bases juridiques permettant de contrôler les types les plus évidents de pollution comme les pluies acides, les industries ne pourraient-elles pas affirmer que le fardeau de la preuve incombe à la victime de la pollution, étant donné qu'elles ont le droit constitutionnel de faire ce qu'elles veulent sur leur propriété, dans la mesure où on ne peut pas prouver qu'elles causent un préjudice? Cela me paraît inacceptable. Ce n'est pas à ceux qui se plaignent de subir un préjudice, c'est-à-dire les victimes de la pollution, qu'il devrait incomber de définir les limites de ce droit de polluer. Il ne fait aucun doute que les tribunaux essayeront de trouver une manière pour les plaignants de se libérer de cette obligation, mais il s'agit là de conditions inacceptables, quand on connaît la nature insidieuse de la pollution.

Si le fardeau de la preuve incombe à ceux qui cherchent à limiter les droits des propriétaires, ce seront les tribunaux plutôt que les assemblées législatives qui détiendront le pouvoir de déterminer la nature et la portée des mesures de protection de l'environnement et des ressources au Canada. En outre, les droits de l'environnement et la notion de protection de l'environnement disparaîtront tout simplement. La liberté individuelle et le droit de polluer l'emporteront sur le droit collectif à un environnement de qualité.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous assistons à une tentative de modification des règles du jeu. L'inclusion des droits de propriété dans la Constitution vise à protéger les droits des pollueurs plutôt que ceux de l'environnement. C'est soi-disant pour remédier à certaines lacunes du droit de propriété que l'on cherche à inclure ce droit dans la Constitution. Quant à moi, je me demande carrément si l'on a vraiment besoin des droits de propriété.

Je crois qu'il est juste de dire que le droit de propriété est probablement la plus ancienne, la plus établie et certainement la plus complexe des dispositions de notre droit. Quels sont les problèmes qu'entraîne le droit de propriété?

[*Text*]

quite often from the proponents of property rights. The first complaint is that there is expropriation without some sort of due compensation. But when I talk to expropriation lawyers, clearly expropriation law is a well-defined, comprehensive and incredibly sophisticated regime of law.

What are those instances where there is inequitable and unfair expropriation of property? Should not this problem be dealt with where it belongs—at the provincial level? Should it not be dealt with by legislation? It seems to me that entrenching property rights to deal with the problem of expropriation is truly overkill and is inappropriate.

Apart from expropriation, the other argument in favour of property rights is that there is dismay with the length of the procedures in land use and land planning regimes in the provinces. Somehow, delays in the length of time it takes to get development approvals through the process is seen as a breech of property rights. In this context, it seems to me that what we are talking about is an attempt to fix some procedural problems with substantive, inalienable rights. I thinks this is inappropriate and I think the detriments would be so fundamental to the expectations of Canadians to have their environment protected that it would be an irreparable and unforgiveable problem for current legislatures, for the courts and for all citizens in Canada interested in and worried about the quality of their environment.

I'll leave my comments at that. I'll leave it to Barbara to talk about the division of power.

Ms Rutherford: I want to talk about the division of powers issues in the context of what we have decided are the three main concepts from the Brundtland commission applicable to constitutional reform. They are public access to environmental justice—you've heard some of that from Paul; the integration of the environment and the economy; and the requirement for strong national standards. It is in reference to the last two points that I think the division of powers debate has to be looked at.

• 1930

What we have now, according to all commentators, is a jurisdictional patchwork when it comes to the environment. It clearly was not a subject-matter that was first and foremost on the framers' minds in 1867, so it didn't get delegated to any one level of government. In fact the provincial governments have probably most of the powers, because they have control over land, mines, and minerals. In the amendment under section 92.A in the 1982 round they have exclusive jurisdiction over non-renewable resources, forestry, and electrical energy I think is the last one. So they clearly have jurisdiction over land issues. They also have what I have called and what other commentators call residual powers, in terms of having control over property and civil rights and also local matters.

Against that, on the other side, the federal government has control over the environment through a number of different heads, again nothing very explicit. Environmental issues come up within navigation, shipping, sea coast and

[*Translation*]

Je peux vous en citer deux que mentionnent souvent les tenants du droit de propriété. Ils se plaignent tout d'abord du fait que certains propriétaires peuvent être expropriés sans être dédommagés d'une manière équitable. Or, je m'aperçois, en parlant avec des juristes, que le droit de l'expropriation est un secteur du droit bien défini, complet et incroyablement précis.

Quant aux cas d'expropriation inéquitables et injustes, ce sont des problèmes qui doivent être réglés au niveau provincial. La solution à ce problème ne se trouve-t-elle pas dans la loi. Il me semble que le fait d'insérer le droit de propriété dans la Constitution pour régler le problème de l'expropriation est une mesure exagérée et inappropriée.

À part les problèmes d'expropriation, les partisans de l'inclusion du droit de propriété dans la Constitution se plaignent de la longueur des procédures en matière d'utilisation et de planification des terres dans les provinces. Ils considèrent que les longs délais nécessaires pour obtenir les autorisations d'aménagement sont une violation des droits de propriété. Il me semble donc qu'ils cherchent à régler des problèmes de procédures en faisant reconnaître des droits formels et inaliénables. Cette façon de faire me paraît inappropriée et risque de causer des préjudices si graves pour les Canadiens qui souhaitent protéger leur environnement, que les assemblées législatives, les tribunaux et tous les citoyens canadiens soucieux de protéger la qualité de l'environnement, seront aux prises avec un problème irréparable et inacceptable.

Je vais m'arrêter ici et donner la parole à Barbara qui vous parlera de la répartition des pouvoirs.

Mme Rutherford: Je vais vous parler de la répartition des pouvoirs en fonction des trois principes fondamentaux de la Commission Brundtland qui s'appliquent à la réforme constitutionnelle. Il s'agit de l'accès du public à la justice environnementale, sujet que Paul a abordé; de l'intégration de l'environnement et de l'économie; et de la nécessité de normes nationales sévères. À mon avis, c'est au niveau des deux derniers points que se situe le débat sur la répartition des pouvoirs.

Si on en croit les commentateurs, la législation actuelle en matière d'environnement est un véritable manteau d'Arlequin. L'environnement n'étant pas au nombre des principales préoccupations des Pères de la Confédération en 1867, aucun palier de gouvernement n'en a recueilli la responsabilité. De fait, ce sont probablement les gouvernements provinciaux qui ont le plus de pouvoirs, étant donné qu'ils exercent un contrôle sur les terres, les mines et les minéraux. La modification de l'article 92.A de 1982 leur accorde un pouvoir exclusif sur les ressources non renouvelables, les forêts et, je crois, l'énergie électrique. Les provinces ont donc un pouvoir sur les terres. Elles ont également un pouvoir que je qualifie, comme d'autres commentateurs, de résiduel, puisqu'elles exercent un contrôle sur les droits de propriété, les droits civils ainsi que les affaires locales.

En revanche, le gouvernement fédéral exerce un pouvoir sur l'environnement par divers intermédiaires qui, là encore, ne sont pas mentionnés de manière très explicite. Les questions d'environnement relèvent des organismes chargés

[*Texte*]

inland fisheries, canals, harbours, rivers and lakes, lake improvements, federal works and undertakings. Beyond those there are a number of conceptual powers, such as the peace, order, and good government power, the criminal law power, the declaratory power, as well as the spending power and probably trade and commerce, that allow the federal government to step into the area of environmental protection.

The problem is that it is not clear, and a number of consequences come from that. First and foremost, in terms of public access to environmental justice, the public doesn't have government that is accountable. They do not know to which level of government to go to get what they want done. The environment has been a concern of the public for a long time, and it is not being met, so there is in fact a failure of democracy when it comes to the environment. Part of the problem, we submit, is the constitutional confusion.

The other result of the confusion is that there is overlap and inaction on the part of governments when it comes to environmental matters. There is what has been coined as "jurisdictional buck-passing". The example we give is the clean-up of hazardous wastes.

Finally, another consequence of the confusion is that there are court challenges to governments' jurisdictions. It is always a juicy piece of work to get if you are a private litigator and someone comes to you and says he's been charged under a certain statute. The first thing he looks at, regardless of whether someone is innocent or guilty, is whether this government has the power to enact this law. That is the first thing he is going to do and he is are going to take it all the way up to the Supreme Court of Canada. So eight years later, after lots and lots of money has been spent, after the public is paying through its governments to defend those laws, you have some resolution of the matter. It is clearly not acceptable.

The other thing you have to keep in mind is that corporations are able to write off some of those costs; it is a cost of doing business for them to litigate these matters.

So clearly it is not working very well. We have at this point in time an historic opportunity to clarify those roles. We propose that a very clear concurrent power over environmental protection and resource conservation be put into the division of powers part of the Constitution. That would at the very least eliminate the use of the confusion by corporations to avoid having to comply with laws. It would also give governments the clear mandate, and especially the federal government, to act on environmental matters. It would give the federal government the ability to make clear national minimum standards and policies when it comes to environmental matters.

[*Traduction*]

de la navigation, des pêches côtières et intérieures, des canaux, des ports, des rivières et des lacs, de l'amélioration des lacs, des opérations et entreprises fédérales. En plus de ces pouvoirs, le gouvernement fédéral dispose d'autres pouvoirs théoriques tel que le pouvoir d'assurer la paix et l'ordre, le pouvoir de bien gouverner, le pouvoir d'appliquer le Code criminel, le pouvoir déclaratoire, ainsi que le pouvoir de dépenser et probablement le pouvoir de faire du commerce, qui lui permettent de s'immiscer dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le problème, c'est que le manque de précision de tous ces pouvoirs entraîne un certain nombre de conséquences. Premièrement et surtout, le gouvernement n'est pas responsable en ce qui concerne l'accès du public à la justice environnementale. La population ne sait pas à quel palier de gouvernement s'adresser pour obtenir l'application de certaines mesures. La population se préoccupe depuis longtemps de l'environnement et, comme les choses ne progressent pas, on ne peut que constater un échec de la démocratie en matière d'environnement. Nous pensons qu'une partie du problème tient à la confusion qui règne sur le plan constitutionnel.

Cette confusion a pour autre conséquence d'entraîner l'inaction et le chevauchement des interventions des gouvernements dans le secteur de l'environnement. Les gouvernements se déchargent mutuellement de leurs responsabilités les uns sur les autres. L'élimination des déchets dangereux en est un exemple.

Enfin, la confusion a pour autre conséquence d'entraîner la contestation des pouvoirs des gouvernements devant les tribunaux. Il est toujours intéressant pour un avocat de voir arriver un client accusé en vertu d'une loi. La première chose que fait cet avocat, sans savoir si son client est innocent ou coupable, c'est de vérifier si le gouvernement a le pouvoir d'adopter une telle loi. C'est la première chose qu'il fait et il est prêt à aller jusqu'en Cour suprême du Canada. Huit ans plus tard, après que des sommes d'argent incroyables aient été englouties et que les contribuables aient payé, par l'intermédiaire de leurs gouvernements pour défendre la loi, la Cour suprême tranche. Tout cela est vraiment inacceptable.

L'autre chose dont il faut tenir compte, c'est que les sociétés peuvent déduire, comme frais d'exercice, une partie des coûts des poursuites judiciaires.

Par conséquent, le système ne fonctionne pas très bien. L'occasion nous est donnée actuellement de clarifier ces rôles. Nous proposons d'ajouter aux différents pouvoirs prévus par la Constitution, un pouvoir très clair et concurrent en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Cela permettrait à tout le moins d'empêcher les sociétés de tirer partie de la confusion pour éviter d'avoir à respecter les lois et donnerait également aux gouvernements un mandat clair, surtout au gouvernement fédéral, pour intervenir dans le domaine de l'environnement. Un tel pouvoir donnerait au gouvernement fédéral la capacité d'imposer des normes minimales et des politiques nationales en matière d'environnement.

[*Text*]

The other issue that comes up in terms of setting out a concurrent power when two governments are regulating in one area is what happens if there is a conflict. Normally, under constitutional law paramountcy operates, so the federal government gets jurisdiction in the event of a conflict. In order to adequately protect the environment, it is our proposal that when there is a conflict, if there is a concurrent power that is clearly set out in the Constitution, the regime with the strictest regulation should prevail. It should not be an automatic federal paramountcy.

• 1935

We envision a situation where the federal government would have the ability to enact strong national standards and the individual provinces would have the ability to respond to local concerns and to enact stricter regulations if they chose. This is what we would like to see. Balanced against that, we look at the constitutional proposals that have been brought down, to have a view to seeing how well that objective is met. Quite frankly, what has been proposed in this area is frightening. Instead of strong national standards we see devolution of powers.

I have to admit that I am not clear, and a number of other constitutional lawyers I have spoken to are not clear, as to what is actually proposed. A number of proposals that have been put forward are not necessarily constitutional. When you get down to the nitty-gritty and you look at what is being proposed in terms of the peace, order, and good government, it is very difficult, in terms of understanding, what the proposals are planning to devolve to the provinces.

The residual power is the peace, order, and good government power. It is very confusing. What is going to be given over to the provinces? The bottom line is that it is inadvisable for the federal government to give up any of its sources of jurisdiction. When you look at the constitutional law, there is not one source of power that gives the government clear jurisdiction to make strong national standards.

There are a number of powers. They can operate through the peace, order, and good government to deal with matters of national concern, matters that go beyond provincial boundaries, that go beyond national boundaries. There is also the criminal law power that gives the federal government the right to prohibit things that are bad for people's health. There is also the spending power and the other powers that I have mentioned.

It is important to recognize, I think, that it is necessary for the federal government to have its full arsenal of jurisdictional powers. One of the things they want to give away is the declaratory power, a power that allows the federal government to take over an undertaking that appears to be for the national good. It has been suggested by commentators that that particular power could be used to support a federal environmental assessment power. This is incredibly important and should not be given away.

[*Translation*]

On peut se demander ce qui se produit en cas de conflit lorsque deux paliers de gouvernements imposent leurs propres réglementations dans un même secteur. Normalement, le droit constitutionnel accorde la primauté au gouvernement fédéral. Pour que l'environnement soit bien protégé, nous proposons que la Constitution définisse clairement les pouvoirs concurrents afin que la réglementation la plus stricte l'emporte en cas de conflit. Il ne faudrait pas automatiquement que le gouvernement fédéral ait la primauté.

Nous proposons que le gouvernement fédéral ait le pouvoir d'imposer des normes fédérales strictes et que les provinces puissent adopter des règlements encore plus stricts, si elles le désirent, pour répondre à des problèmes locaux. Voilà ce que nous préconisons. Nous nous attendons à ce que les propositions constitutionnelles nous permettent d'atteindre cet objectif. Or, les propositions qui ont été faites dans ce domaine sont tout simplement effarantes. Au lieu de normes nationales strictes, les propositions envisagent la décentralisation des pouvoirs.

Je dois reconnaître que j'ai de la difficulté, comme d'autres constitutionnalistes, à définir clairement ce que signifient vraiment les propositions. Toutes les propositions qui ont été présentées ne sont pas nécessairement constitutionnelles. Quand on cherche à définir en détail ce que contiennent les propositions en termes de paix, d'ordre et de bon gouvernement, on s'aperçoit qu'il est très difficile de saisir ce que les propositions prévoient d'accorder aux provinces.

Le pouvoir résiduel se rapporte à la paix, à l'ordre et au pouvoir d'administrer un bon gouvernement. C'est très confus. Quels sont les pouvoirs qui seront accordés aux provinces? En fin de compte, nous estimons que le gouvernement fédéral ne devrait céder aucune de ses compétences. Quand on analyse le droit constitutionnel, on s'aperçoit que le gouvernement n'a aucun pouvoir véritable d'imposer des normes nationales strictes.

Il dispose d'un certain nombre de pouvoirs qu'il peut exercer, par l'intermédiaire de son pouvoir de garantir la paix, l'ordre et le bon gouvernement, pour régler des questions d'intérêt national, des questions qui dépassent les compétences provinciales et même les limites nationales. Il y a également le pouvoir de faire appliquer le droit pénal qui confère au gouvernement fédéral le droit d'interdire tout ce qui est préjudiciable à la santé de la population. Il y a aussi le pouvoir de dépenser et les autres pouvoirs que j'ai mentionnés.

Je crois qu'il est important de reconnaître que le gouvernement fédéral doit conserver tout son arsenal de pouvoirs. Il est question de supprimer le pouvoir déclaratoire, pouvoir en vertu duquel le gouvernement fédéral peut prendre en charge une entreprise qui paraît être favorable au bien national. Certains commentateurs estiment que ce pouvoir pourrait servir à appuyer un pouvoir fédéral d'évaluation environnementale. Il ne faudrait pas perdre ce pouvoir extrêmement important.

[*Texte*]

Another concern is the proposal to give away jurisdiction in a number of areas and to make them exclusive areas of provincial jurisdiction. A number of those areas clearly impact on environmental protection and resource conservation. It is our strong urging that there should be no devolution of powers in those areas.

The other proposal is called streamlining. We are not sure whether that is a constitutional proposal or not, but a number of the areas are clearly areas that fit within the environmental realm, and there not should be anything that limits the federal government's role.

Another area of concern is the requirement or the suggestion that for the spending power, for the feds to go into the exclusive areas of provincial jurisdiction, there is the need for seven provinces with 50% of the population to agree. We feel that would basically be a death sentence to any shared-cost programs. We say that because experience, I think, has shown in history that the programs that have been put into place, like medicare and welfare, would not have been put into place had there been a requirement such as this when they were introduced.

The last issue that I wanted to address—the provision that there should be free trade between the provinces—does not exactly have to do with division of powers, although it impacts on provincial autonomy quite strongly. There should be no tariffs between the provinces. Although this may be a theoretical goal, a laudable goal in terms of economic theory, one clear effect it will have is that it will subject provincial environmental protection laws to challenge, as being subsidies or unfair trade practices or non-tariff barriers to trade.

• 0940

In one of the appendices—I believe it is appendix F—we set out the history and the experience under the free trade agreement and under GATT that shows that there certainly will be these sorts of challenges. The test that has been set out in those jurisdictions as to what's fair and what's not fair is very onerous and is unlikely to be met by provincial governments. So you can see that it is a clear restriction on provincial autonomy to set their own rules in terms of environmental protection.

That's all I want to say about the division of powers. Please ask questions. I just want to say in summary that from the perspective that Paul and I have taken, it seems very clear that what's good for the environment was not considered in these proposals. We do need clear public access to environmental justice. We didn't get any environmental rights. We got property rights. We needed to have the integration of the environment and the economy and strong national standards. What we got was devolution and a clear indication on the part of this federal government that it does not want to be in the environmental protection business.

[*Traduction*]

Nous nous inquiétons également de la proposition d'accorder des pouvoirs dans des secteurs exclusifs de compétence provinciale. Certains de ces secteurs auront immanquablement des conséquences sur le plan de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources. Nous réclamons instamment qu'aucune décentralisation de pouvoirs n'ait lieu dans ces secteurs.

Il y a une autre proposition dite de rationalisation. Nous ne savons pas s'il s'agit vraiment d'une proposition constitutionnelle, mais un certain nombre des secteurs touchés se rapportent clairement à l'environnement et rien ne devrait limiter le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine.

La proposition concernant le pouvoir de dépenser ou le pouvoir du gouvernement fédéral d'intervenir dans les secteurs de compétence exclusivement provinciale nécessitant l'approbation de sept provinces regroupant 50 p. 100 de la population soulève également notre inquiétude. Nous estimons qu'une telle proposition sonnerait le glas des programmes à coûts partagés. En effet, l'expérience a prouvé que des programmes comme les programmes d'assurance-maladie et de bien-être social n'auraient jamais vu le jour s'ils avaient dû être soumis à une telle formule d'approbation de la part des provinces.

Le dernier point que je voulais aborder concerne le libre-échange entre les provinces. Il ne se rapporte pas exactement à la répartition des pouvoirs, bien qu'il ait une incidence assez grande sur l'autonomie provinciale. Les tarifs douaniers ne devraient pas exister entre les provinces. Bien que ce soit-là un but tout à fait louable en matière de théorie économique, il n'en reste pas moins que les lois provinciales de protection de l'environnement risqueraient alors d'être contestées et interprétées comme des subventions, des pratiques commerciales inéquitables ou des barrières commerciales non tarifaires.

Dans une des annexes, je crois que c'est l'annexe F, nous retraçons l'histoire et l'expérience de l'Accord de libre-échange et du GATT qui prouvent que nous devons nous attendre à ce genre de contestations. Le critère d'équité défini dans le cadre de ces instances est très lourd de responsabilités et ne pourra probablement pas être respecté par les gouvernements provinciaux. Vous pouvez donc constater que l'on réduit nettement l'autonomie des provinces en leur demandant d'instaurer leurs propres règles en matière de protection de l'environnement.

C'est tout ce que je voulais dire sur la répartition des pouvoirs. Vous pouvez poser des questions. Je veux simplement préciser, en guise de résumé, qu'il me semble très clair, d'après le point de vue que nous avons adopté, Paul et moi, que les propositions ne contiennent rien de bon pour l'environnement. Nous voulons que la population puisse avoir clairement accès à la justice environnementale. Les propositions ne garantissent aucun droit environnemental. Le droit de propriété existait déjà. Il fallait y ajouter l'environnement et l'économie, ainsi que des normes nationales strictes. Au lieu de cela, on nous propose la décentralisation et une volonté claire du gouvernement fédéral de ne pas intervenir dans la protection de l'environnement.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Well, thank you very much, Ms Rutherford and Mr. Muldoon. I don't think there's any doubt that your opinions are very straightforward and clear, if the proposals, in your opinion, are not. I must say this is very much a quality presentation and it's going to be taken very much into consideration.

Unless there are any questions of clarification, we'll proceed to Elizabeth May. Are there any? Under those circumstances we'll allow Victoria Catherine or her spokesperson to make the presentation.

Ms May: I hold my breath that she doesn't have too much to say on this subject. I appreciate the indulgence of the committee.

Ms Rutherford: She did have much to say about property rights, though. I remember.

Ms May: She's travelling with me wherever I go and I expect her to be a really strong environmentalist very soon.

I am representing the Sierra Club of Canada here today. It is an organization I am sure you are familiar with. It has approximately 6,000 members across Canada. Like my colleagues here, I have a background in environmental law.

In preparing for today's session, I am taking the liberty of presenting to you something that I actually prepared for the Institute for Research on Public Policy. You'll note that on my brief. It basically is a background sync piece, if you will. I'll draw some of the ideas out for purposes of this committee.

What I basically was attempting to do for the Institute for Research on Public Policy was play around with being very creative. What can we do to change our notion of citizenship? What concerns do we have about the environment that would inform the way we think of citizenship and the way we behave as citizens.

Basically, coming out of the Brundtland report, and I'm going to step back just a bit from the kind of position that Paul and Barbara have just to say what is our position globally. Where does Canada stand now? What we see happening around the world are two very different forces. One for basically cultural identity and autonomy. We see it from the Baltics to Quebec. We see a concern that individual peoples with their own culture and identity want to govern themselves.

We also see at this time the pressure from the Brundtland report to say we can't take notions of sovereignty to block action on the environment. We need to be less concerned with national sovereignty issues when it comes to global environmental action. We need to recognize that we are all in one boat. In terms of planet Earth, we need more international law.

We see two forces at one and the same time and I shall say this is happening economically in terms of large trading blocs. We're forming outselves into larger groups. We see the advantage of international law and international regimes

[*Translation*]

Le vice-président (M. Martin): Merci beaucoup madame Rutherford et monsieur Muldoon. Votre point de vue est très clair. Vous estimez que les propositions, quant à elles, ne sont pas claires. Vous avez présenté un exposé de grande qualité que nous prendrons certainement en considération.

Si personne ne demande d'éclaircissements, nous allons donner la parole à Elizabeth May. Est-ce qu'il y a des questions? Et bien, nous allons donner la parole à Victoria Catherine ou à sa porte-parole.

Mme May: J'espère qu'elle n'aura pas grand-chose à dire sur le sujet. Je remercie le comité pour son indulgence.

Mme Rutherford: Je crois, par contre, qu'elle avait des opinions très affirmées sur le droit de propriété.

Mme May: Elle se déplace partout avec moi et je suis certaine qu'elle sera bientôt une grande environnementaliste.

Je suis ici aujourd'hui pour représenter le club Sierra du Canada. Je suis certaine que vous connaissez cette organisation qui regroupe 6,000 membres à travers le Canada. Tout comme mes collègues ici présents, j'ai une formation en droit de l'environnement.

En préparant mon exposé d'aujourd'hui, j'ai pris la liberté de m'inspirer d'un document que j'avais élaboré pour l'Institut de recherches politiques. Vous le remarquerez sur le mémoire que j'ai déposé. C'est, si vous voulez, un document d'information. Je vais exposer certaines idées provenant de ce document.

Ce que j'ai essayé de faire pour l'Institut de recherches politiques, c'est de toucher à toutes sortes de questions et faire preuve de créativité. Que pouvons-nous faire pour changer notre notion de citoyenneté? Quelles sont les préoccupations environnementales qui sont susceptibles de modifier notre attitude et la perception que nous avons de nous-mêmes en tant que citoyens?

Je vais m'écarter légèrement du point de vue que Paul et Barbara viennent de présenter afin de m'interroger sur la position que le Canada occupe dans le monde après la publication du Rapport Brundtland. Nous assistons actuellement dans le monde à l'émergence de deux forces très différentes. La première est centrée essentiellement sur l'identité culturelle et l'autonomie. Nous pouvons le constater aussi bien dans les Pays baltes qu'au Québec. Les peuples, forts de leur culture et de leur identité, réclament l'autonomie gouvernementale.

Par ailleurs, nous nous rendons compte, après avoir été sensibilisés par le Rapport Brundtland, que les notions de souveraineté ne doivent pas gêner les mesures prises pour protéger de l'environnement. Les questions de souveraineté nationale doivent céder le pas aux questions environnementales mondiales. Nous devons réaliser que nous sommes tous dans le même bateau. Pour sauver la planète, nous devons renforcer le droit international.

Ces deux forces entrent en jeu en même temps et se traduisent, sur le plan économique, par la constitution de grands blocs commerciaux. Nous nous associons pour constituer des groupes plus forts. Nous reconnaissons les

[*Texte*]

whether we're talking about trade or the environment or what have you. We are also seeing pressure for doing more at the local level. Let's have more democracy, more self-determination and so on.

Canada's constitutional debate has so far taken place without any real sense of where we fit in these two trends. While they appear to be mutually exclusive, with one moving towards bigger blocs and bigger government and the other moving toward smaller groups with greater self identity, they are actually quite consistent. They really are, in terms of the environment, the application in real life of the old adage "Think globally, act locally".

• 1945

We want to see protection for the environment at the international level. To have that in Canada the implication is we need strong federal government. We need a government that is capable of going into an international forum and negotiating as we did on the ozone protocol, as I hope we will for control of carbon dioxide and global warming, which is an issue this committee is certainly very familiar with. We need to see action at the international level, which requires strong federal government in Canada, capable of negotiating something, knowing it can be implemented. At the same time, there is a great role for people at the local level to feel more involved, there's a role for the provinces and perhaps, even more importantly I think in the future, a role for municipalities. We need, basically, the kind of combination of actions, if we could see more action associated with it, that at least theoretically we have in the Great Lakes Water Quality Agreement.

We have an umbrella international agreement between the United States, Canada and several provinces, and we also have the action happening in remedial action programs on the ground dealing with hotspot areas. That kind of sense of involvement of people at the local level, knowing that you have a strong federal government, theoretically, that can also negotiate those international agreements and take action.

Those are the kinds of larger pulls and pushes that are going on globally in which we find ourselves at this moment of constitutional debate. What we most want, in a concern that environmentalists will have and continue to have, is that the federal government have a strong role in environmental concerns.

Why is this? I have just pointed to one reason: we need action internationally, we need to have a government that can negotiate things. The other is that, not without reason, there is this considerable suspicion of the actions of provincial governments and what their orientations will be. I don't need to give you too many examples. It is very clear. Provinces see themselves very closely aligned to the exploitation of natural resources. That tends to be a first priority with a number of

[*Traduction*]

avantages que confère le droit international en matière de commerce ou d'environnement. Par ailleurs, nous sommes de plus en plus pressés d'agir au niveau local. On réclame plus de démocratie, une plus grande autodétermination, etc.

Jusqu'à présent, le débat constitutionel canadien s'est déroulé en dehors de ces deux tendances. Bien que ces deux tendances paraissent s'exclure mutuellement, puisque l'une préconise des blocs plus vastes et des gouvernements plus grands et que l'autre préfère des petits groupes ayant chacun leur identité, elles sont malgré tout très compatibles. Elles représentent, sur le plan de l'environnement, l'application dans la vie réelle du vieux dicton: «charité bien ordonnée commence par soi-même».

Nous voulons que la protection de l'environnement soit assurée au niveau international. Pour ce faire, il nous faut au Canada un gouvernement fédéral fort. Il nous faut un gouvernement capable de se présenter dans les tribunes internationales et de négocier comme nous l'avons fait pour le protocole relatif à l'ozone, et comme j'espère nous le ferons pour limiter le dioxyde de carbone et le réchauffement de la planète, problèmes que le comité connaît sans doute très bien. Il faut que des mesures soient prises à l'échelle internationale, d'où la nécessité d'un gouvernement fédéral fort au Canada, capable de négocier des accords, sachant qu'ils pourront être mis en oeuvre. Parallèlement, les personnalités locales, les provinces et peut-être, chose encore plus importante j'imagine pour l'avenir, les municipalités ont un rôle important à jouer. Il nous faut essentiellement des mesures conjointes, si nous voulons que les ententes soient suivies d'effet, comme c'est du moins le cas en théorie pour l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Nous avons un accord-cadre international signé par les États-Unis, le Canada et plusieurs provinces et nous avons également des mesures qui sont prises dans le cadre de programmes correcteurs sur le terrain dans les points chauds pour les problèmes urgents. Il faudrait donc que l'on ait l'impression de participer à l'échelon local, sachant que nous avons un gouvernement fédéral fort, théoriquement, qui puisse également négocier ces accords internationaux et prendre les mesures nécessaires.

Voilà les pressions opposées qui s'exercent à l'échelle mondiale et auxquelles nous sommes confrontés en cette période de débat constitutionnel. Ce que nous souhaitons le plus ardemment, et c'est une question dont les écologistes se soucient et vont continuer à se soucier, c'est un gouvernement fédéral qui joue un rôle important en matière d'environnement.

Pourquoi? Je viens de vous citer une raison: il nous faut prendre des mesures à l'échelle internationale, il nous faut un gouvernement qui puisse négocier. Il y a par ailleurs cette inquiétude assez importante, et plutôt justifiée, que suscitent les mesures prises par les gouvernements provinciaux et les orientations qu'ils vont adopter. Je n'ai pas besoin de vous donner trop d'exemples. C'est très clair. Les provinces se considèrent comme étant très directement concernées par

[*Text*]

provincial governments, witness the arrangements made recently in Alberta for forest companies to come in.

We have the same kind of thing. You can point to any province; I think of my home province of Nova Scotia, where the Point Aconi plant was approved on the basis of a single-day environmental assessment and with a special law to the legislature that exempted the project from review for its economic impacts through the Public Utilities Board. Now, if there were a stronger role for the federal government—and I argued there was one that was abdicated in that case—we would have seen, perhaps, a decision that was more rational, not only in terms of the environment but also in terms of the economy.

So we do need a strong federal government, as a general statement, and those are some specific reasons why.

Now, how does the current government proposal deal with this? I agree with my colleages that there is a devolution. I must say that I breathed a slight sigh of relief in seeing the proposals, that there wasn't the wholesale gift of environmental jurisdiction to the provinces, such as was recommended by the Allaire report. To give credit where some credit is due, I think the government, in proposing and crafting the latest set of constitutional amendments and proposals, recognized that the public would simply not stand for the environment being given with both hands to the provincial governments as a matter of exclusive jurisdiction. What we don't have in the current set of proposals is any strengthening of the federal role or significant clarification of the federal-provincial friction on the environment, and this is a golden opportunity to do it; we won't get a chance like this again.

I support what has been put forward by my colleagues as a formula for dealing with what basically should remain an area of concurrent jurisdiction, but with a very strong role for the federal government, and indeed, a role for whichever level of jurisdiction is the most strict in its application of environmental laws.

I don't think the current formula of equivalency we find under the Environmental Protection Act is workable, and I would urge that that sort of formula, one that allows the provinces to regulate in areas where they argue they have equivalent regulation, not be allowed to seep into other aspects of environmental law.

What we basically have is, as I said, an enormous opportunity for creative law-making, to have a constitution that will help to protect the environment. Ultimately, protecting the environment is not going to be up to the constitution or any set of laws; it is going to be a matter of political will.

[*Translation*]

l'exploitation des richesses naturelles. Cela semble être la principale priorité pour plusieurs gouvernements provinciaux, comme en témoignent les accords signés récemment en Alberta afin de permettre à des entreprises forestières de venir dans la province.

Nous avons le même genre de chose. On peut citer n'importe quelle province. Je pense à ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse, où l'usine de Point Aconi a été approuvée après une seule journée d'évaluation environnementale et à la suite d'une loi spéciale de l'assemblée législative exemptant le projet de l'examen des répercussions économiques effectuées par la Commission des services publics. Si le gouvernement fédéral avait joué un rôle plus important—et j'estime pour ma part qu'il a en l'occurrence abdiqué ses responsabilités—nous aurions sans doute obtenu une décision plus judicieuse, non seulement par rapport à l'environnement, mais également par rapport à l'économie.

Il nous faut donc un gouvernement fédéral fort, de façon générale, ce que je viens de justifier en vous donnant des raisons précises.

Comment la question est-elle envisagée dans la proposition actuelle du gouvernement? Je suis d'accord avec mes collègues pour dire qu'il y a délégation de responsabilités. Je dois dire que j'ai poussé un bref soupir de soulagement en voyant les propositions, car j'ai pu constater qu'on ne remettait pas toutes les compétences en matière d'environnement aux provinces, comme le recommandait le Rapport Allaire. Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et je pense que le gouvernement en proposant et en rédigeant cet ensemble de modifications et de propositions constitutionnelles, a reconnu que le public n'accepterait pas que l'on confie entièrement l'environnement aux gouvernements provinciaux en leur accordant une compétence exclusive en la matière. Mais on ne prévoit pas dans ces propositions de renforcer le rôle fédéral, ni de préciser les points de friction fédéraux-provinciaux en matière d'environnement, et nous avons maintenant l'occasion rêvée de le faire; nous n'aurons pas d'autre possibilité comme celle-ci.

Je soutiens la formule avancée par mes collègues pour traiter de ce qui doit rester du domaine des compétences concurrentes, mais en donnant un rôle très important au gouvernement fédéral, le rôle de veiller à ce que l'on applique le plus strictement possible les lois environnementales.

Je ne crois pas que la formule actuelle de l'équivalence, qui figure dans la Loi sur la protection de l'environnement, soit applicable, et je demanderais donc que ce type de formule, formule qui permet aux provinces d'adopter des règlements dans les domaines où elles estiment avoir des compétences réglementaires équivalentes, ne s'étendent pas aux autres domaines du droit de l'environnement.

Comme je viens de le dire, nous avons donc la chance énorme de pouvoir faire oeuvre créatrice en matière législative, d'avoir une constitution qui contribue à protéger l'environnement. En définitive, la protection de l'environnement ne relèvera pas de la Constitution ou de n'importe quel ensemble de lois, ce sera une question de volonté politique.

[*Texte*]

We could do a lot more with the federal powers we now have. This government and previous governments have been unwilling to do that. I could go into the reasons why I think that is, but they have never been willing, for instance, to base a piece of environmental legislation on the peace, order and good government power. It is a very obvious one that the public would certainly support, and I think the legal community would support seeing laws at the federal level that guaranteed, since the environment obviously doesn't respect boundaries, that we have strong, minimum standards set at the federal level and met by provincial law, if that's the way it is appropriate, that meets at least that minimum standard, although they could become stronger than the minimum.

• 1950

I'll close there, because you've heard a great deal so far. You've been very patient. My brief covers a lot of things you probably haven't had before this committee—notions of bio-regionalism and some other ideas, including one I'll just mention because I think it's fun and creative. This was the suggestion by an Ottawa economist that we also think about Senate reform as an opportunity to use the Senate as basically an environmental watchdog, a house for sober second thought specifically to look at the environmental implications of legislation and to find that senators be appointed representing bio-regions, not traditional political ridings. I think it's a clever idea to have a 4-E Senate: equal, effective, elected, and ecological. Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thank you very much, Ms May. I was about to say that the first two presenters gave us some very detailed proposals and that you've given us quite a global perspective, as one would have expected, but I must say that the last comment certainly was quite detailed.

There is no doubt in my mind, as I look around, that there are going to be a great deal of questions for the three of you. We'll begin the first round of questioning with Mrs. Catterall for 10 minutes.

Mrs. Catterall (Ottawa-West): I guess the bottom line of your presentation is that the government doesn't want to be in the environmental business. That is certainly the impression I was left with. It becomes patently clear when we have a whole document on the economic union from a government that has talked about sustainable development and put itself up as the champion of sustainable development, and has talked about the economic future of the country and how it's going to be structured and how it's going to be developed, without ever once mentioning the environment. The whole concept of sustainable development is to integrate the two and to make the environment and the preservation of resources—resources in a broad sense—the prime decision-making principle for the next generation.

I'd appreciate your comments on that. What do we need to do with that approach to the economic union to really make it a model of sustainable development with all the problems there are around the definition of that term?

[*Traduction*]

Nous pourrions faire beaucoup plus avec les pouvoirs fédéraux qui existent actuellement. Le gouvernement actuel tout comme les précédents n'ont pas cru bon de le faire. Je pourrais vous dire pourquoi je crois qu'il en a été ainsi, mais ils n'ont jamais voulu, par exemple, fonder un texte législatif en matière environnementale sur le pouvoir de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement. C'est pourtant une chose évidente que le public appuierait certainement, et je pense que la communauté juridique serait favorable à des lois fédérales garantissant, étant donné que l'environnement ne respecte pas les frontières, un ensemble de normes minimum strictes fixées au niveau fédéral et respectées par les lois provinciales, si c'est ainsi que cela doit se faire. Il faudrait que l'on respecte du moins des normes minimum, bien que l'on puisse viser plus haut.

Je m'arrêterai là, car vous en avez déjà beaucoup entendu. Vous vous êtes montrés très patients. J'aborde dans mon exposé bon nombre de sujets qui n'ont peut-être pas été encore abordés devant le Comité—des notions de biorégionalisme et certaines autres idées comme celle dont je vais parler maintenant car je la trouve amusante et innovatrice. C'est un économiste d'Ottawa qui a suggéré que l'on pense également à la réforme du Sénat comme un moyen d'utiliser cette assemblée comme instance de surveillance en matière environnementale, pouvant réfléchir sérieusement, en particulier sur les répercussions environnementales de la législation, et il serait bon pour cela de nommer des sénateurs qui représentent des biorégions et non les circonscriptions politiques traditionnelles. Je trouve géniale l'idée d'un Sénat aux 4-E, un Sénat égal, efficace, élu et écologique. Merci.

Le vice-président (M. Martin): Merci beaucoup, madame May. J'allais dire que les deux premiers intervenants nous avaient donné des propositions détaillées et que vous nous donnez une optique tout à fait mondiale, comme on aurait pu s'y attendre, mais je dois dire que cette dernière remarque est très détaillée.

En parcourant la salle du regard, je pense pouvoir dire que vous aurez à répondre tous les trois à un grand nombre de questions. Nous allons commencer la première série par Mme Catterall qui a la parole pour dix minutes.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je crois que la conclusion de votre exposé laisse entendre que le gouvernement ne veut pas s'occuper d'environnement. C'est certainement l'impression que j'ai eue. Cela devient tout à fait clair lorsque nous avons tout un document sur l'union économique émanant d'un gouvernement qui a parlé de développement durable et qui se fait le champion de cette notion, qui a parlé d'avenir économique du pays et de la façon dont il faudra l'organiser et le développer, sans citer une seule fois l'environnement. La notion de développement durable consiste précisément à intégrer les deux et à faire de l'environnement et de la conservation des ressources—je parle des ressources au sens large—le premier principe sur lequel fonder les décisions pendant la prochaine génération.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Que faut-il faire de cette idée d'union économique pour que ce soit véritablement un modèle de développement durable avec tous les problèmes que pose la définition de ce terme?

[*Text*]

I guess that's going beyond asking you what the environmental impact is of the proposal for the economic union. It's how we recognize this as fundamentally a desecration of the whole concept of sustainable development. So no matter what you put in the so-called Canada clause about sustainable development, it has no force and effect because everything concrete we've said about how this country is going to function economically makes a lie of it.

I'm still very interested in pursuing this idea of power versus responsibility. One can have a power without ever using it, and that's what concerns me in this whole concept of concurrent powers. How do we get responsibility in there? I'd like to know if there are models other than the concurrent model for a sharing of responsibilities or powers between two different levels of government.

Ms Rutherford: I'll address your points as you've raised them. About the sustainable development in the Canada clause, I think you're absolutely right. The federal government's use of that term within the context of the package of economic proposals for our Constitution gives us a very clear indication of what sustainable development means to this federal government. It's not the same thing that it means to environmentalists and a lot of Canadians—most Canadians, probably. That is a real concern.

I think we just need to go back and look at what sustainable development meant in the context of the Bruntland report, since that was the first time it really got flagged internationally. It means, as you said, integrating economic and environmental decision making. It also means having the public have a real ability to ensure that this is done. So that ties in with our proposals about public access to environmental justice. That also ties in to your comments about power and responsibility. Yes, that is a very big concern.

• 1955

On the one hand, there is the argument that the federal government does have the constitutional authority to have a strong federal role but has chosen not to enter that role for whatever political reasons. The responsibility side of the coin is what Paul has been speaking about. This is the ability of individual citizens to force their governments to act, and the recognition of a public trust doctine where individual citizens and unincorporated associations would be able to force their governments to be the stewards that they're supposed to be.

Finally, before I turn it over to my colleagues, there is the question of other models in terms of division of powers. I think that is a very difficult question and it is one that I can't answer at this point. Jurisdictions that are similar to Canada are the United States and Australia. I think you've already heard some testimony about the regime in the United States. They do have a concurrent power of the environment. There is a paramountcy that operates the way we have suggested that the strictest regime would prevail.

[*Translation*]

J'imagine que c'est vous demander plus que les simples répercussions environnementales de la proposition d'union économique. C'est voir comment cette idée est une désacralisation de la notion générale de développement durable. Par conséquent, quoi que vous mettiez dans la clause Canada, sur le développement durable, cela n'a aucun effet car tout ce que nous avons dit de concret sur le fonctionnement économique futur de notre pays le désaprouve.

J'aimerais encore parler de la question des pouvoirs par rapport aux responsabilités. On peut très bien disposer d'un pouvoir sans jamais l'utiliser, et c'est ce qui m'inquiète dans cette idée de pouvoirs concurrents. Où s'insère la responsabilité dans tout cela? J'aimerais savoir s'il y a d'autres modèles que le modèle concurrent pour le partage des responsabilités ou des pouvoirs entre deux paliers différents de gouvernement.

Mme Rutherford: Je vais répondre à vos différentes questions. Pour le développement durable dans la clause Canada, je crois que vous avez tout à fait raison. L'utilisation que fait de ce terme le gouvernement fédéral dans le cadre des propositions économiques pour notre Constitution nous donne une idée très claire de ce que signifie le développement durable pour le gouvernement fédéral actuel. Ce n'est pas la signification que lui donnent les écologistes ni un grand nombre de Canadiens, sans doute même la plupart des Canadiens. C'est là un véritable problème.

Je crois qu'il nous faut revenir en arrière pour voir ce que signifiait le développement durable dans le contexte du Rapport Brundtland, étant donné que c'est là qu'on a vraiment lancé l'idée sur le plan international. Comme vous l'avez indiqué, c'est intégrer les décisions relatives à l'économie et à l'environnement. C'est aussi faire en sorte que le public puisse en vérifier les résultats. Ce qui va dans le sens de nos propositions sur l'accès du public à la justice environnementale. Cela rejoint également nos remarques sur les pouvoirs et les responsabilités. Il s'agit vraiment d'un très grave sujet de préoccupation.

On a, d'une part, l'argument voulant que le gouvernement fédéral ait le pouvoir constitutionnel de jouer un rôle important, mais qu'il a décidé de ne pas l'assumer, pour des raisons politiques que nous n'aborderons pas. L'aspect responsabilité de la question revient à ce que Paul a dit. Il s'agit de la capacité des citoyens de forcer leurs gouvernements à agir, et du respect d'un concept de confiance publique selon lequel les citoyens et les associations non constituées en société pourraient forcer leurs gouvernements à être les gérants qu'ils sont censés être.

Enfin, avant de donner la parole à mes collègues, il y avait la question des autres modèles de répartition des pouvoirs. Je crois que c'est une question très difficile et je ne peux pas y répondre pour l'instant. Les États-Unis et l'Australie ont des systèmes de compétence comparables à celui du Canada. Je crois que vous avez déjà entendu des témoignages sur le régime américain ou l'on a effectivement des pouvoir concurrents en matière d'environnement. Il y a une disposition de prépondérance qui fonctionne comme nous le proposons, à savoir que c'est le régime le plus strict qui l'emporte.

[*Texte*]

I think you have to be careful when you make those comparisons because their federalism is different from ours, as is the federalism in Australia. But it's something that should be explored further.

Mrs. Catterall: One thing that is constantly left out of discussions on sustainable development is the third leg of the stool—equity. That's something that I don't see enough in the paper on the economic union or the base document on constitutional proposals. I haven't heard either of you address that tonight. In the simplest terms, it comes down to regional equality, regional economic equality and regional equality in benefitting from the resources of the whole country and so on. Do you have any comments on that?

Ms May: In terms of embracing sustainable development within the Canada clause, one of the things sustainable development certainly does mean is equity, not just within a country but internationally as well. This is not a constitutional issue necessarily, but if we want to have any notion that we actually understand sustainable development we have to understand the Brundtland report.

The only reason they came up with a scenario that spoke in terms of new economic growth was because of the plight of the developing world. It was not that the industrialized countries needed unending economic growth, it was that if we halted growth out of concern for the depletion of natural resources and environmental degradation, we would be condemning 80% of the world's population to unacceptable conditions. So it was an equity argument that pushed the Brundtland Commission toward the idea that you had to have a new era economic growth.

They didn't go one step further, which is the obvious conclusion that this involves some redistribution of wealth. The Brndutland report talked about increased aid. That's clearly important but it does mean that countries like Canada... Despite our economic woes at the moment, we are still a very wealthy country and we need to be doing far more in terms of dealing with debt issues and the insane flow of cash from the developing world to the industrialized world. The flow is from the poorest to the richest, not the other way around. And as you mentioned, within Canada there are equity issues too, both regionally and within strata of our economy. We have to look after the poorest of the poor.

The foremost message of the Brundtland commision is really that any policy we're looking at should be measured in two ways—what does this policy do, what is its impact on the environment, and does this policy benefit the poorest of the poor? If it doesn't pass those two tests then it's not sustainable.

Ms Rutherford: I think that is a very important point. I don't think I emphasized that as much as I wanted to. It's very important that there be equity. It ties into the need for strong national standards. If you don't have that you allow

[*Traduction*]

Je crois qu'il faut être prudent lorsque l'on fait ce genre de comparaison car leur fédéralisme, ainsi d'ailleurs que celui de l'Australie, est différent du nôtre. Mais c'est une chose qui mériterait d'être étudiée davantage.

Mme Catterall: Il y a une chose que l'on oublie constamment dans les discussions sur le développement durable, c'est le troisième volet de ce triptyque, je veux parler de l'équité. Il n'en est pas suffisamment question dans le document sur l'union économique, pas plus d'ailleurs que dans le document principal sur les propositions constitutionnelles. Aucun d'entre vous n'a abordé cette question ce soir. Concrètement, cela revient à l'équité régionale, l'équité économique régionale et l'équité régionale pour ce qui est de profiter des ressources de l'ensemble du pays, etc. Avez-vous des remarques à faire à ce sujet?

Mme May: Pour ce qui est de la notion de développement durable dans la clause Canada, le développement durable implique certainement l'équité, non seulement à l'intérieur d'un pays, mais également à l'échelle internationale. Il ne s'agit pas nécessairement d'une question constitutionnelle, mais si nous voulons vraiment comprendre le développement durable, il nous faut comprendre le Rapport Brundtland.

C'est uniquement en raison de la situation critique des pays en développement que l'on a conçu un modèle de nouvelle croissance économique. Ce n'est pas que les pays industrialisés avaient besoin d'une croissance économique illimitée, c'est que si nous mettions fin à la croissance par crainte de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement, nous condamnerions 80 p. 100 de la population mondiale à des conditions inacceptables. C'était donc un souçi d'équité qui a poussé la Commission Brundtland à adopter l'idée de croissance économique de l'ère nouvelle.

On n'est pas allé plus loin, c'est-à-dire que la conclusion logique aurait été une redistribution des richesses. Le Rapport Brundtland parlait d'une aide accrue. C'est évidemment important, mais cela ne veut pas dire que des pays comme le Canada... Malgré nos problèmes économiques du moment, nous restons un pays très riche, et il nous faudrait faire beaucoup plus sur le plan des dettes et des transferts insensés d'argent des pays en développement vers les pays industrialisés. Ce transfert se fait des pays pauvres vers les pays riches et non dans le sens contraire. Comme vous l'avez indiqué, il y a à l'intérieur du Canada des questions d'équité également, aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'intérieur de certains secteurs de notre économie. Il nous faut nous occuper des plus pauvres d'entre les pauvres.

Le principal message de la Commission Brundtland est en fait qu'il faudrait évaluer toute nouvelle politique de deux manières: Quelles sont les répercussions de cette politique sur l'environnement, et cette politique va-t-elle profiter aux plus pauvres d'entre les pauvres? Si la réponse est négative, il ne s'agit pas d'une politique durable.

Mme Rutherford: Je crois que c'est là une question très importante. Je ne crois pas avoir autant insisté là-dessus que je l'aurais souhaité. Il est très important qu'il y ait équité, ce qui rejoint l'idée de la nécessité de normes nationales strictes,

[*Text*]

individual provinces to have lax regulatory regimes. They'd like to be more accessible to economic development. That causes pollution havens in certain parts of the country, probably in the poorer parts of the country. That gives certain Canadians less of a right to a healthy environment than other Canadians. That clearly cannot stand in a country such as Canada.

• 2000

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Mr. Taylor.

Mr. Taylor: Welcome to the witnesses. I have very much enjoyed your presentation so far and find that I'm gaining a lot of knowledge because you're here. So thank you very much for coming.

Are any of you familiar with the self-government proposals and the negotiations with Canada's First Nations regarding constitutional reform? If so, can I ask you a couple of questions relating to division of powers and jurisdiction relating to the First Nations?

The Canadian Bar Association has indicated a need for a triangular table when we are talking jurisdiction here now, with proposals on the table for native self-government in Canada. We do see federal jurisdiction and provincial jurisdiction, but there is also going to be aboriginal jurisdiction that will have to be dealt with. Aboriginal people have complained about devolution within their own sphere: federal government passing down responsibilities to provincial governments. But on the environmental side, as you've already indicated, we're seeing a number of things that affect aboriginal land and aboriginal people now in the hands of the provinces, everything from wildlife through forestry through water management and that sort of thing.

It's a broad question and I just throw it out to you: What sort of comments do you have for us along the lines of aboriginal jurisdiction and the question that we're dealing with here, the environment and the Constitution?

Ms May: I'd say that I agree with the points you've made. In large measure we need to think of basically tripartite arrangements. In terms of aboriginal self-government, we will be seeing an increasing role, one hopes, in their direct regulation over natural resources. Then you will have to figure out where is the federal role, where is the provincial role, and are they completely out of the picture long-term under the notion of self-government? I certainly think it is important to talk about inherent self-government, inherent right to self-government. If we don't use that kind of terminology, I don't think we'll find the aboriginal First Nations at the table at all, and that, I think, is fundamental.

I have also been concerned about the notion under the constitutional proposals that we now have of calling the forest issues and mining issues areas of exclusive federal jurisdiction. It may very well be in complete conflict with the

[*Translation*]

faute de quoi vous permettez aux diverses provinces d'avoir des systèmes de réglementation laxistes. Elles aimeraient pouvoir profiter davantage du développement économique, ce qui crée des abris pour la pollution dans certaines régions du pays, sans doute les plus pauvres. Certains Canadiens perdent ainsi une partie de leur droit à un environnement sain par rapport aux autres Canadiens. Cela ne saurait évidemment être dans un pays comme le Canada.

Le vice-président (M. Martin): M. Taylor.

M. Taylor: Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je dois dire que j'ai pris grand plaisir à vous écouter jusqu'ici et j'apprends beaucoup du fait de votre présence. Je vous remercie donc d'être venus.

Certains d'entre vous connaissent-ils les propositions d'autonomie gouvernementale et les négociations avec les Premières Nations du Canada concernant la réforme constitutionnelle? Si c'est le cas, j'aimerais vous poser quelques questions sur la répartition des pouvoirs et des compétences en rapport avec les Premières Nations?

L'Association du Barreau canadien a indiqué qu'il fallait désormais envisager à trois les questions de compétence, compte tenu des propositions visant l'autonomie gouvernementale autochtone au Canada. On pense aux compétences fédérales et provinciales, mais il va également falloir nous occuper des compétences autochtones. Les autochtones se sont plaints des transferts de compétence dans leur propre domaine: la délégation de responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Mais en matière d'environnement, comme vous l'avez déjà dit, un certain nombre de secteurs qui touchent les terres et les peuples autochtones relèvent désormais des provinces, je veux parler de la faune et de la flore, des forêts, de la gestion de l'eau, etc.

C'est une question très vaste que je vous soumets: qu'auriez-vous à nous dire sur les compétences autochtones et la question dont nous traitons ici, l'environnement et la Constitution?

Mme May: Je dois dire que je suis d'accord avec vous. Il nous faut essentiellement penser à des accords tripartites. Pour ce qui est de l'autonomie gouvernementale autochtone, nous allons voir lea autochtones jouer un rôle plus important, du moins peut-on l'espérer, dans la règlementation directe des ressources naturelles. Il faudra ensuite essayer de situer le rôle du fédéral et des provinces et voir s'il s'agit d'une notion tout à fait dépassée à long terme dans le contexte d'une autonomie gouvernementale. Je crois qu'il est très important de parler de droits inhérents à l'autonomie gouvernementale. Si nous n'utilisons pas cette terminologie, les Premières Nations ne viendront sans doute pas à la table de négociation or il est indispensable qu'elles soient là.

Dans les propositions constitutionnelles qui viennent de nous être faites, je m'inquiète un peu de voir que l'on fasse des questions forestières et d'exploitation minière des domaines de compétence fédérale exclusive. Cela pourrait

[*Texte*]

fiduciary obligations of the Sparrow case that the federal government has to be concerned about those very issues and forest issues and all the natural resource issues that affect the basic actual survival of First Nations in this country. So that's an area of concern.

Not dealing specifically with the environment, but another area of concern for aboriginal groups, particularly in Quebec, is that under the distinct society clause, by talking about the civil code being an aspect of a distinct society, if that's constitutionally enshrined it may significantly undermine First Nations within Quebec pursuing land claims and resolving those issues. So this is a non-environmental comment but one of real concern to indigenous groups within Quebec.

Mr. Taylor: Anyone else?

Ms Rutherford: I would just like to say briefly that we didn't propose to have anything that we have done thus far impact on the negotiations for aboriginal people's inherent right to self-government and it's not something that we have specifically looked at up to this point.

Mr. Taylor: Okay. Thank you. I'll shift gears a little bit, then. I'm also on the legislative committee looking at Bill C-13, the environmental assessment legislation. I'm just wondering, in light of what you are saying today, what effect do the government's constitutional proposals have on the ability of this country to conduct environmental assessment? I guess what I'm trying to say is: what effect would these proposals have on Bill C-13?

Ms May: I mentioned one aspect of concern about Bill C-13 in my brief. If we talk about exclusive jurisdiction—and a lot of these things are very unclear as to what the implications would be—one area that concerns me is that if there was a clear area in today's world, we would have an environmental assessment of a project that was basically perhaps a forest project but had significant impacts in areas of federal jurisdication; in other words, dealing under the current regime with EARP. But if that continues under Bill C-13, we end up having a situation where there might be a project that should be assessed under Bill C-13, but that comes up against this being an exclusive area of provincial jurisdiction. The meaning of "exclusive" in that sense needs to be further assessed.

• 2005

In terms of environmental assessment, what the constitutional proposals need is a full environmental assessment. I don't think Barbara or Paul would disagree that the kind of rigorous legal analysis that needs to be done of the environmental impacts of the constitutional proposals just hasn't been done. We haven't done it. It takes a significant amount of investment in time and brain power to think through the implications of all the different government

[*Traduction*]

être tout à fait contraire aux obligations fiduciaires énoncées dans l'affaire Sparrow, à savoir que le gouvernement fédéral doit se préoccuper de ces questions précisément, les forêts et toutes les ressources naturelles, qui sont vitales pour la survie des Premières Nations de notre pays. Il s'agit donc là d'un sujet de préoccupation.

Il y a une autre question, qui n'est pas directement liée à l'environnement, mais qui préoccupe également les groupes autochtones, surtout ceux du Québec. En vertu de la clause de la société distincte, le Code civil constitue un aspect de cette société distincte, et si on le consacre dans la Constitution, les possibilités qu'ont les Premières Nations du Québec de faire valoir des revendications territoriales et de résoudre ces problèmes pourraient être gravement compromises. C'est donc une question sans rapport avec l'environnement mais qui constitue un véritable problème pour les groupes indigènes du Québec.

M. Taylor: Quelqu'un d'autre veut prendre la parole?

Mme Rutherford: Je veux simplement dire brièvement que rien de ce que nous avons proposé jusqu'ici n'a été conçu pour avoir des répercussions sur les négociations en rapport avec le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, et nous n'avons pas particulièrement étudier cette question jusqu'ici.

M. Taylor: Très bien. Merci. Je vais donc changer de sujet. Je fais également partie du comité législatif chargé du projet de loi C-13, le texte de loi concernant les évaluations environnementales. Je me demande, d'après ce que vous avez dit aujourd'hui, quel effet les propositions constitutionnelles du gouvernement ont sur la capacité de notre pays d'effectuer des évaluations environnementales? Ou plutôt: quel effet ces propositions pourraient-elles avoir sur le projet de loi C-13?

Mme May: J'ai signalé dans mon mémoire un sujet préoccupant en rapport avec le projet de loi C-13. Si nous parlons de compétence exclusive—et pour la plupart de ces choses on ne sait pas clairement quelles pourraient être les répercussions—il y a une chose qui m'inquiète pour le cas où nous aurions une zone bien définie et où il faudrait procéder à l'évaluation environnementale d'un projet concernant peut-être essentiellement l'exploitation forestière, mais ayant des répercussions importantes dans des domaines de compétence fédérale; autrement dit, des questions relevant du régime actuel des PEEE. Mais si cela continue, aux termes du projet de loi C-13, nous pourrions avoir un projet qui serait évalué en vertu de ce projet de loi mais qui relèverait d'un domaine de compétence provinciale exclusive. Il faudrait d'ailleurs approfondir la signification de l'adjectif «exclusif».

En parlant d'évaluation environnementale, je crois que ce qu'il faudrait aux propositions constitutionnelles, ce serait une évaluation environnementale complète. Je pense que Barbara et Paul seront d'accord pour dire que le type d'analyse juridique rigoureuse qu'il faudrait faire des répercussions environnementales des propositions constitutionnelles n'a pas été effectuée. Nous ne l'avons pas faite. Il faut beaucoup de temps et de réflexion pour penser

[*Text*]

proposals on peace, order and good government, on what is a non-national issue. There are a whole lot of things here that are still unclear and need to be subjected to environmental assessment.

I am still distressed that Bill C-13 is such a restriction of environmental assessment in terms of the scope of environmental assessment versus what we have now. That is still a matter of concern, but I think the constitutional proposals may weaken that even further.

Mr. Muldoon: I would just enforce what Elizabeth stated. I think these proposals raise a lot more questions than what we are going to deal with in the context of Bill C-13. One that I am wondering about deals with the streamlining proposals. Even though they are not constitutional proposals, they are something less than constitutional proposals to streamline and to delegate. How does this impact on Bill C-13 in terms of its scope, and how is that worked out practically? You have legislation covering some stuff, constitutional arrangements covering other stuff, and I think it just clouds the picture.

One would really have to do something like Elizabeth stated and sit down and figure out how all of this meshes. I think we are going to find that it doesn't very well, that in search of clarity we have created a lot of mud.

Ms Rutherford: I heartily agree with my colleagues. I ask you to look at what has been proposed as a transfer of exclusive jurisdiction. The areas are tourism—these are to the provinces—forestry, mining, recreation, housing and municipal affairs. You can see clearly how those areas might be aspects of an environmental assessment and how they could be affected. In terms of what jurisdiction the federal government has now to conduct an environmental assessment, it's still up in the air. We are still waiting for the Oldman Dam decision.

I repeat what I said earlier: I think that one of the heads of jurisdiction the federal government can use to support a right to do an environmental assessment is the declaratory power. That gives the feds the right to go into a province, into a provincial, local undertaking, and take it over, saying it is for the benefit or general advantage of the rest of Canada. You can see a number of different examples, but that is one way the federal government could support a power to environmentally assess a provincial undertaking. They are proposing to give that right away.

Mr. Taylor: The committee studying Bill C-13 is trying to move quickly towards bringing the bill back into the House and passing it. Would you suggest that these constitutional proposals, this work here, should be done before Bill C-13 is completed and finalized, or is it going to make any difference? Are we in trouble no matter what we do?

[*Translation*]

aux répercussions des diverses propositions gouvernementales sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement et sur ce qui ne constitue pas une question d'ordre national. Il y a encore toutes sortes de choses qui ne sont pas claires et qu'il faut soumettre à une évaluation environnementale.

Je suis encore profondément peinée de voir que le projet de loi C-13 constitue une telle restriction sur l'évaluation environnementale pour ce qui est de la portée d'une telle opération par rapport à ce qui existe maintenant. Cela reste un sujet d'inquiétude et je crois que les propositions constitutionnelles pourraient entraîner encore plus de relâchement.

M. Muldoon: Je veux simplement appuyer les propos d'Elizabeth. Je crois que ces propositions posent beaucoup plus de questions que celles qui seront abordées dans le cadre du projet de loi C-13. Celle sur laquelle je m'interroge concerne les propositions d'uniformisation. Bien qu'il ne s'agisse pas de propositions constitutionnelles, ce sont néanmoins des propositions d'un niveau inférieur qu'il faut uniformiser et déléguer. Quelles répercussions cela a-t-il sur la portée du projet de loi C-13 et comment cela se traduit-il dans la pratique? Il y a des textes de loi qui concernent certaines questions, des ententes constitutionnelles qui en concernent d'autres et cela ne fait que brouiller le tableau.

Je crois qu'il faudrait vraiment faire ce qu'a indiqué Elizabeth, c'est à dire s'asseoir pour essayer de voir comment tout cela s'imbrique. Nous allons peut-être constater que tout ne cadre pas très bien, qu'en voulant être plus clairs, nous avons créé plus de zones floues.

Mme Rutherford: Je suis entièrement d'accord avec mes collègues. Je vous demande d'étudier la proposition de transfert de la compétence exclusive. Ce sont des domaines comme le tourisme—qui sont transférés aux provinces—les forêts, l'exploitation minière, les loisirs, le logement et les affaires municipales. Il est facile de voir qu'ils peuvent constituer des aspects de l'évaluation environnementale et qu'ils pourraient en être affectés. Pour ce qui est de la compétence, le gouvernement fédéral doit maintenant effectuer une évaluation environnementale, qui reste à faire. Nous attendons encore la décision pour le barrage Oldman.

Je répète que l'un des titres de compétence que le gouvernement fédéral peut utiliser pour justifier le droit de faire une évaluation environnementale, c'est son pouvoir déclaratoire qui lui donne le droit d'aller dans une province, d'intervenir dans une entreprise provinciale ou locale, de prendre les choses en main en disant que c'est pour le bien et l'avantage général du reste du pays. On peut facilement envisager divers exemples, mais c'est une façon pour le gouvernement fédéral de confirmer son pouvoir d'évaluer une entreprise provinciale sur le plan de l'environnement. Or, il propose de se départir de ce droit.

M. Taylor: Le comité qui étudie le projet de loi C-13 essaie d'aller au plus vite pour retourner le projet de loi à la Chambre et le faire adopter. Voulez-vous dire que ces propositions constitutionnelles, tout ce travail, devraient être examinées avant que ne soit étudié et rédigé de façon définitive le projet de loi C-13 ou cela n'a-t-il aucune importance? Allons-nous au devant de problèmes, quelle que soit la solution choisie?

[*Texte*]

Ms May: You raised such an interesting question that you've left us speechless here. Anything to prevent Bill C-13 from coming into law is a good idea, so I think we should resolve the constitutional debate thoroughly before we attempt to pass Bill C-13.

Ms Rutherford: From the perspective of clarifying, if you think there is opportunity—and I am optimistic enough to think there is—to clarify and strengthen the federal role, then perhaps Bill C-13 looks a lot different after the constitutional debate is over. I don't know. It's certainly a very good consideration you have raised.

Mr. Taylor: You made a number of references to environmental rights in the Constitution and that sort of thing. Does that mean entrenching them in the Charter? How do you see the environmental rights being part of the Constitution? I didn't catch all that.

• 2010

Mr. Muldoon: There are a number of ways it can be done. In one of the appendices to our submission we have outlined examples of how it's done. Perhaps the cleanest way is to put it in the Charter as a right to environmental quality or a right to health and environment. This would be the cleanest way, but there are many other ways it can happen. Each way has certain benefits and detriments, but certainly that is the cleanest way.

Ms Rutherford: If you look at appendix E, we set out a number of different jurisdictions in other countries and states where environmental rights are in their constitutions. We also set out a number of considerations that we think should be well thought out before you think about putting such a set of rights in the Charter.

A couple of the points would be that you would have to consider that if you put it in the Charter per se, then it is only enforceable against government action. We have thought that it would advisable to have it enforceable against public action as well. Therefore it should go in a separate part. It could be a sort of Part III or something in between the Charter and the rest of the Constitution Act, 1982.

You would want to have remedies. If you put it outside of the Charter you would want to make sure that the full remedies under section 24 of the Charter would be available. That is, that a court can do what it thinks is just to remedy the situation.

If it's not in the Charter per se, but in a separate part, you'd also want to consider section 1 in the Charter which is a balancing section. You'd also want to consider how you could limit that right. It's clear, although we may all want to have it, you can't have an absolute right to a healthful environment. That would probably stop all development. It has to be something that has reasonable limits on it. Those are a number of considerations and they are set out in more detail in appendix D.

Ms May: I'd just like to add that the reasons for having charter protected rights to environmental quality stand on their own. I must say that I would push them very, very hard if property rights were being considered at all. If you open up

[*Traduction*]

Mme May: Vous soulevez une question si intéressante que nous en restons sans voix. Tout ce qui pourrait empêcher le projet de loi C-13 de devenir loi serait bienvenue. Je pense donc que nous devrions résoudre intégralement les questions constitutionnelles avant vouloir adopter le projet de loi C-13.

Mme Rutherford: Pour mettre les choses au clair, si vous pensez qu'il y a une possibilité—et je suis suffisamment optimiste pour croire qu'elle existe—de préciser et de renforcer le rôle fédéral, il se pourrait que le projet de loi C-13 donne une tout autre impression une fois que le débat constitutionnel prendra fin. Je ne sais pas. C'est certainement une question très intéressante que vous avez soulevée.

M. Taylor: Vous avez mentionné à plusieurs reprises l'enchâssement des droits environnementaux dans la Constitution. Cela vaut-il dire qu'il faudrait les inclure dans la Charte? Comment envisageriez-vous d'intégrer les droits environnementaux dans la Constitution? Je n'ai pas tout compris.

M. Muldoon: Il y a plusieurs moyens de le faire. Dans l'une des annexes de notre mémoire, nous en donnons des exemples. La façon la plus claire de procéder serait peut-être d'intégrer ce droit à la Charte en tant que droit à la qualité de l'environnement ou droit à la santé et à un environnement sain. Ce serait peut-être la façon la plus nette, mais il y en a bien d'autres. Chaque solution présente des avantages et des inconvénients, mais celle-ci est sans doute la plus nette.

Mme Rutherford: À l'annexe E, nous citons divers pays et États, où les droits environnement aux font partie de la constitution. Nous signalons également un certain nombre de questions qu'il faudrait approfondir avant d'intégrer ces droits à la Charte.

On pourrait notamment dire que si l'on insert ces droits dans la Charte, on ne pourra les invoquer que contre une initiation gouvernementale. Nous avons pensé qu'il serait souhaitable qu'on puisse y recourir contre toute action publique également. Il faudrait donc que cela figure dans une section distincte. Ce pourrait être une partie III ou quelque chose qui se situe entre la Charte et le reste de la Loi constitutionnelle de 1982.

Il faudrait avoir des recours. Si ces droits ne font pas partie de la Charte, il faudrait s'assurer d'avoir droit à l'ensemble des recours prévus par l'article 24 de ce document, c'est-à-dire qu'un tribunal puisse faire ce qui lui semble juste pour corriger une situation.

Si ces droits ne figurent pas dans la Charte proprement dite, mais dans une section distincte, il faudrait également étudier l'article 1 de la Charte qui est une disposition de pondération. Il faudrait aussi essayer de voir comment limiter ces droits. Il est évident, bien qu'on puisse tous souhaiter en disposer, qu'on ne peut avoir un droit absolu à un environnement sain. Il faudrait sans doute cesser tout développement. Il faut assigner des limites raisonnables à ce droit. Ce sont diverses considérations que nous abordons de façon plus approfondie à l'annexe D.

Mme May: J'aimerais ajouter que les raisons justifiant que le droit à la qualité de l'environnement figure dans la Charte se suffisent à elles-mêmes. J'essayerai très énergiquement de les faire valoir, je dois l'avouer, si l'on

[*Text*]

the Charter to entrench property rights you really must have a right to environmental quality protected as well. That will give the guidance to the courts in interpreting a property right to understand that the property right cannot be used to damage and further erode the environment.

I think that is where the argument becomes very compelling. Environmental rights are an important aspect of protecting the environment. Environmental law groups have been arguing for them for a very long time. If there is any thought for entrenching property rights, environmental rights must be included.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thank you very much. I must say that your comment about delaying C-13 until the constitutional proposals have been accepted is a very interesting one. It is a good thing that Mr. Clark wasn't here. You'd have given him cardiac arrest, I suspect.

We will now proceed to Mr. O'Kurley.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Thank you all for appearing before the committee.

I have a few questions. I guess I was interested in your comments with regard to property rights and the amount of time that was taken in your presentation with this issue. I realize that your concern is that it might be interpreted as an opportunity to be less than responsible with regard to environmental protection.

I guess what interested me is when there was the comment that expropriation law exists now that is deemed to be sufficient to meet the objectives that property rights would meet. It seems to me that the principle that is being established in that argument is that if relevant law exists, then, constitutional consideration for that legislative domain is not necessary.

I am wondering how you can establish that principle with regard to property rights. There are things like the Canadian Environmental Protection Act and a number of other laws, provincially and certainly municipally as well. We have got existing law with regard to property rights. We do not need the Constitution. We have existing law with regard to environment. But we need that in the Constitution. It seems to be a contradiction.

Mr. Muldoon: Let me respond and clarify that. While I stated there were laws on expropriation, whether or not they are sufficient may be another question. But clearly, if they are insufficient, if there are inequities or injustices dealing with expropriation, they are better dealt with at the provincial level in the context of provincial property regimes, not a nationally constitutionally entrenched right to property.

• 2015

Let me further this by saying that there are property rights both in statute and in common law in the provinces and throughout Canada; there are property rights. But if you go to the environmental legislation, you will have a hard time

[*Translation*]

devait envisager les droits de propriété. Si l'on intègre les droits de propriété à la Charte, on doit aussi en faire autant pour la qualité de l'environnement. Cela permettra aux tribunaux qui doivent interpréter les droits de propriété de comprendre qu'on ne peut s'en prévaloir pour endommager et porter davantage atteinte à l'environnement.

C'est là ou l'argument devient incontournable. Les droits environnementaux constituent un aspect important de la protection de l'environnement. Les groupes qui s'occupent de législation environnementale les défendent depuis longtemps. Si l'on envisage d'enchâsser les droits de propriété, il faut également consacrer les droits environnementaux.

Le vice-président (M. Martin): Merci beaucoup. Je dois dire que votre proposition de reporter le projet de loi C-13 jusqu'à ce que les propositions constitutionnelles aient été acceptées, me semble très intéressante. Sans doute vaut-il mieux que M. Clark ne soit pas là, il aurait eu une crise cardiaque, je le crains.

Nous allons maintenant donner la parole à monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley (Elk Island): Merci à tous d'être venus témoigner devant le comité.

J'ai quelques questions à poser. Vos observations sur les droits de propriété et le temps consacré à cette question dans votre exposé me semblent intéressantes. Je comprends que vous craigniez qu'on l'interprète comme ouvrant la voie à une conduite moins responsable en matière de protection de l'environnement.

J'ai surtout aimé votre remarque voulant que les lois actuelles sur l'expropriation suffisent à répondre aux objectifs auxquels répondraient les droits de propriété. Il me semble que le principe que l'on établit par un tel argument est que s'il existe déjà des lois pertinentes, il est inutile d'envisager ce domaine législatif dans le cadre constitutionnel.

Je me demande comment vous pouvez instaurer un tel principe à l'égard des droits de propriété. Il y a des lois comme la Loi sur la protection de l'environnement et plusieurs autres textes législatifs provinciaux, ainsi que certains arrêtés municipaux. Nous avons une législation en matière de droits de propriété. Nous n'avons pas besoin de la Constitution. Nous avons des lois régissant l'environnement. Mais ce domaine doit figurer dans la Constitution. Cela semble contradictoire.

M. Muldoon: Permettez-moi de m'expliquer. Si j'ai dit qu'il y a des lois en matière d'expropriation, qu'elles soit suffisantes ou non constituent sans doute une autre question. Mais il est clair que si elles sont insuffisantes, s'il y a des inégalités ou des injustices en matière d'expropriation, ces questions sont plus faciles à traiter au niveau provincial dans le cadre des régimes provinciaux de propriété, et non à l'échelle nationale en enchâssant le droit de propriété dans la Constitution.

J'irai plus loin en disant qu'il y a des droits de propriété dans les textes législatifs et dans la Common Law aussi bien dans les provinces que dans tout le Canada. Mais si l'on examine la législation aux l'environnement, on aura du mal à

[*Texte*]

finding environmental rights. Although there is environmental legislation, are there environmental rights? If we scratch through some legislation and use our imagination and use a little legal make-believe, maybe we can find some environmental rights there. But they are simply not adequate, they are not comprehensive, and by and large they are not meaningful.

Mr. O'Kurley: There are environmental rights with regard to smoking in this building. I have the right to breathe relatively clean air; isn't that a right that is entrenched in that law?

Mr. Muldoon: I believe the by-law states that you can't smoke; it doesn't give you an automatic right to clean air.

Mr. O'Kurley: Explain to me, perhaps you have to educate me, how did the legislation with regard to property rights say that this is a right and yet with regard to environmental law it is not?

Mr. Muldoon: The question is that the ownership of property vests people with certain rights to use and operate that property, such as the right to do things on it, which are protected by our courts and have been for a hundred years. That does not mean though that we have a corresponding right to a healthy environment.

Mr. O'Kurley: Can you explain to me how a bill of environmental rights would impact, for example, on a farmer, on his ability to regulate the use of his own land with regard to fertilizer application, pest control agent application? For example, if he wanted to establish a fur farm, or if he wanted to harvest some timber on his land, or if he wanted to clear some of his land or fill in a slew, what impact would a bill of rights have on that farmer in terms of the use of his own land?

Mr. Muldoon: The question would need some clarification in terms of what kind of rights we are talking about. By and large, though, environmental rights look at collective rights and the rights of the environment.

If a farmer is undertaking his practices according to the usual agricultural practices, in all probability it would have no impact whatsoever. However, if the farmer were undertaking certain deleterious activities, impacting the environment in a serious way and especially that of the neighbours, there would be certain repercussions. But in the normal course of events, the agricultural community is quite competent to look after its property and the environment. So my overall response is, not knowing what the nature of the environmental right is nor the activity on the farm, it is probably negligible.

Mr. O'Kurley: With regard to the whole idea of environmental constitutional law, you mention that it may be in appendix D, and I didn't have a chance to go through appendix D in detail. But I guess I see a lot of inconsistencies

[*Traduction*]

trouver des droits environnementaux. Bien qu'il y ait des lois régissant l'environnement, y a-t-il des droits environnementaux? Si l'on s'efforce d'étudier à fond la législation, si l'on fait preuve d'imagination et si l'on s'amuse un peu à faire semblant sur le plan juridique, peut-être pourra-t-on découvrir quelques droits environnementaux. Mais ils sont tout simplement insuffisants, ils ne sont pas globaux et ne sont généralement pas significatifs.

M. O'Kurley: Il y a des droits environnementaux concernant l'usage du tabac dans ce bâtiment. J'ai le droit de respirer un air relativement pur; n'est-ce pas un droit qui est enchâssé dans cette loi?

M. Muldoon: Je crois que le règlement stipule que vous ne pouvez pas fumer; il ne vous donne pas automatiquement le droit à un air pur.

M. O'Kurley: Expliquez-moi, peut-être vous faudra-t-il m'instruire, comment il se fait que la législation concernant les droits de propriété stipule qu'il s'agit de droits alors que ce n'est pas le cas pour la législation sur l'environnement?

M. Muldoon: Le fait est que la propriété de biens investit les titulaires de certains droits d'utilisation et d'exploitation comme le droit d'utilisation, qui sont garantis par nos tribunaux depuis des centaines d'années. Cela ne veut cependant pas dire que nous avons un droit correspondant à un environnement sain.

M. O'Kurley: Pouvez-vous m'expliquer quelles répercussions une déclaration des droits environnementaux aurait, par exemple, sur un agriculteur, sur sa capacité de décider de l'utilisation de ses terres pour épandre des engrais ou des pesticides? Par exemple, s'il voulait installer une ferme pour l'élevage d'animaux à fourrure, s'il voulait faire de l'exploitation forestière sur ses terres, s'il voulait défricher certaines parties de ses terres ou combler un étang, quelles répercussions une telle déclaration aurait-elle sur cet agriculteur pour ce qui est de l'utilisation de ses terres?

M. Muldoon: Il faudrait peut-être préciser la question et savoir de quels droits nous parlons exactement. En gros, cependant, les droits environnementaux concernent les droits collectifs et les droits touchant l'environnement.

Si un agriculteur respecte les pratiques agricoles courantes, il y a de fortes chances qu'elle n'ait pas de répercussions. Cependant, si l'agriculteur devait se livrer à des activités nuisibles, ayant de graves répercussions sur l'environnement et surtout sur celui de ses voisins, cela aurait des conséquences. Mais normalement, la communauté agricole sait fort bien s'occuper de ses biens et de son environnement. Je répondrai donc de façon générale, ne sachant pas quelle est la nature du droit environnemental, ni de l'activité agricole, que les répercussions sont dans ce cas sans doute négligeables.

M. O'Kurley: Au sujet de toute cette idée du droit constitutionnel de l'environnement, vous avez dit que cela figurer peut-être l'annexe D, mais je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier de façon approfondie. Mais j'imagine qu'il y a là

[*Text*]

and I know from observation that once something is enshrined in the Constitution there are usually a lot of opportunities for court challenges and so on. Sometimes it creates a certain amount of inflexibility with regard to sort of practical ongoing operation of people's lives.

Here is an inconsistency that I have seen. We see an example where someone wants to build a dam in order to ensure a supply of water, say, in the prairies to irrigate their land. Then we find environmentalists saying you cannot do that. When the farmers and the municipality ask why not, the reply is: Because you will destroy wildlife habitat. There are ten duck nests over there and you are going to destroy those nests. The farmer explains that the water is necessary, and he is told you are destroying habitat, nature is important. Yet on the other hand, we will see examples—it could be in the city of Toronto—a housing development, a hospital, or school, where urban sprawl reaches out and destroys ten duck nests. We don't see the environmentalists saying let's stop this urban development because ten duck nests are being destroyed.

• 2020

On the other hand, we will see environmental groups coming out and saying you can't build this dam because you're destroying the duck nests. How would constitutional law ensure that there is an eveness or a fairness in the application? If we say that habitat is important, then is it important to save when it is affected by urban sprawl as well as when it is affected in the regions? Or is it just going to be applied in one circumstance and will there be certain conditions?

Once you enshrine this, how do you ensure that practical development and commonsense development are not being halted because somebody feels these duck nests are important? I'm not going to—

Mr. Muldoon: Environmental rights in the Constitution gives the public the power to protect the interest of the environment. It is not always evenly applied. But clearly, when there are habitat implications of a development, they ought to be looked at.

The environmental bill of rights is not a cure-all, it is not a panacea to every environmental ill out there. At times it can also be difficult to define with any degree of specificity, in terms of what the implications are. But it provides a minimum level of protection for the environment and allows a minimum level of access to environmental justice by people.

But by doing that, those habitat repercussions... You try what you can do. I don't know how to respond to your question because, in my experience in Toronto, the urban sprawl question is one of the big political issues. Right now,

[*Translation*]

beaucoup de contradictions et je sais, pour l'avoir observé, qu'une fois que quelque chose est enchâssé dans la Constitution, on ouvre la porte à toutes sortes de contestations juridiques. On crée parfois ainsi une certaine rigidité à l'égard des activités courantes des gens.

Je vais vous citer une situation contradictoire que j'ai recontrée. Nous avons l'exemple de quelqu'un qui veut construire un barrage pour s'assurer un approvisionnement en eau dans les Prairies, pour irriguer ses terres. Les écologistes interviennent pour dire qu'il ne faut pas le construire. Lorsque les agriculteurs et la municipalité s'enquièrent des raisons, on leur répond qu'ils vont détruire des habitats fauniques. Il y a une dizaine de nids de canards là-bas qui seront détruits. L'agriculteur explique que l'eau est nécessaire et on lui répond qu'il va détruire des habitats, que la nature est importante. Par contre, il arrive dans certains cas—cela pourrait survenir dans la ville de Toronto—que la construction domiciliaire, celle d'un hôpital ou d'une école, ou bien le développement urbain entraîne la destruction de dix nids de canards. Les environnementalistes ne demandent pas qu'on arrête le développement urbain parce qu'on va détruire dix nids de canards.

Par ailleurs, il y a des groupes de défense de l'environnement qui luttent contre la construction d'un barrage parce qu'il risque de détruire des nids de canards. Comment le droit constitutionnel peut-il assurer une certaine uniformité ou équité dans son application? Si nous disons qu'il faut respecter l'habitat faunique, faut-il le protéger contre le développement urbain aussi bien que dans les régions? Ou va-t-on uniquement protéger l'habitat dans un cas donné et à certaines conditions?

Une fois ces droits inscrits dans la Constitution, comment veiller à ce que le développement nécessaire et logique ne soit pas obstrué parce que certaines personnes pensent qu'il faut protéger ces nids de canards? Je ne vais pas...

M. Muldoon: L'enchâssement de droits environnementaux dans la Constitution donne au public le pouvoir de protéger l'environnement. Ce pouvoir n'est pas toujours appliqué de façon identique. Mais lorsqu'un développement a des répercussions sur l'habitat faunique, il paraît tout à fait justifié de les examiner.

La Charte des droits environnementaux n'est pas une panacée qui permettrait de régler tous les maux dont souffre l'environnement. De plus, il est parfois difficile de définir avec précision le contenu d'une telle charte pour ce qui est, notamment, de ses répercussions. Elle permettrait cependant d'assurer une protection minimale à l'environnement et garantirait tout au moins au public l'accès à la justice environnementale.

Ce faisant, il est possible que les répercussions sur l'habitat... Vous faites ce que vous pouvez. Je ne sais comment répondre à votre question parce que, d'après ce que je sais de Toronto, le développement urbain est l'une des

[*Texte*]

it is clearly the focus of the municipal mayoralty election. Believe me, there's nothing more environmentally sensitive right now than that. What we're talking about are some basic, fundamental, minimum rules for people to protect the environment.

Mr. O'Kurley: You show me true fairness here, where for example some industrial development may be blocked, and the argument will be that the water in the river is being polluted. Yet at the same time, during a heavy rainfall raw sewage is being poured into the river. We do not have the environmentalists going to the municipal council and saying hold it, you have to do something. But if a pulp mill or if another industry wants to develop on the same river, maybe in the long term, in the course of two or three years, polluting less, we get all kinds of environmentalists saying you can't do that. In terms of the municipal pollution, however, that is fine. That is reality.

Mr. Muldoon: I disagree with the assumption, but the environmental bill of rights would allow us to go after all pollution to the extent that it was material and would in fact put some degree of equity in terms of getting at the real sources.

If there are any inequities, and I'm not sure there are, it is because there are legal barriers—we can't do that. If there is a skewing, in terms of whom environmentalists target, it is because there is a skewing in the legal system against going after certain sources. But I don't think there is. I think the real problem is that people don't have the rights to do the things they want to do to protect the environment.

Ms Rutherford: I just want to say that I think you're being a little bit unfair in terms of the way you characterize stuff. You can't say environmentalists are all up in arms because of ten duck nests but they don't care about urban sprawl. I think that Paul's addressed that in the Toronto context.

It depends on the ecosystem you are looking at. It may be in that area, where that dam is being built, that those ten duck nests are canaries, if I can use a labour analogy. Those ten duck nests are very important. They are rare species. There are so many considerations that you are really not looking at.

I want to echo Paul's comment that the environmental bill of rights would give people the right to have these issues addressed. There would be bodies of rules that would be developed which would ensure some fairness, which would be applied across the board. Problems that you sometimes have in suing governments or getting remedies out of governments, because they have immunity, would also be solved that way. I echo what Paul says, that sometimes you have to go after who you can go after.

[*Traduction*]

grandes questions politiques de l'heure. C'est d'ailleurs sur elle que portent les élections à la mairie. Croyez-moi, je ne pense pas qu'il y ait question environnementale plus délicate que celle-ci à l'heure actuelle. Nous voulons garantir des règles fondamentales et minimales qui permettent aux citoyens de protéger l'environnement.

M. O'Kurley: Dites-moi ce qui arrive à l'équité lorsqu'on bloque l'établissement d'une industrie pour le motif qu'elle risque de polluer l'eau de la rivière. Pourtant, on constate, en même temps, que les égouts se déversent dans la rivière lorsqu'il y a de fortes pluies. Les environnementalistes ne vont pas trouver le conseil municipal pour lui dire de faire quelque chose. Par contre, si une usine de pâtes et papier ou une autre industrie veut s'installer au bord de cette même rivière et qu'elle puisse, après deux ou trois ans, réduire peut-être sa pollution, il y a toutes sortes de groupes de défense de l'environnement qui disent que l'on devrait interdire pareille entreprise. Par contre, ils acceptent la pollution causée par les autorités municipales. Voilà ce qui se passe.

M. Muldoon: Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus, mais une charte des droits environnementaux nous permettrait de lutter contre toute espèce de pollution, dans la mesure où elle est importante, et elle introduirait une certaine équité puisqu'on pourrait grâce à elle s'attaquer aux véritables sources de pollution.

S'il existe certaines injustices—et je ne suis pas sûr qu'il y en ait, cela provient des obstacles juridiques—il y a certaines choses qu'on ne peut faire. Si l'on constate que les environnementalistes sont biaisés quant aux cibles choisies, c'est parce que notre système juridique ne permet pas de recourir contre certaines sources de pollution. Mais je ne pense pas que ce soit le cas. Le véritable problème est que les citoyens n'ont pas le droit de faire ce qu'il faudrait pour protéger l'environnement.

Mme Rutherford: Je tiens à dire qu'à mon avis, la façon dont vous décrivez les choses n'est pas très équitable. Vous ne pouvez pas dire que les environnementalistes s'agitent lorsqu'on parle de détruire dix nids de canards mais qu'ils ne font rien à propos du développement urbain. Je pense que Paul a évoqué ce point en parlant de Toronto.

Cela dépend de l'écosystème. Il est possible que, dans la région où l'on projette de construire le barrage, ces dix nids de canards soient très importants parce qu'il s'agit d'une espèce rare. Vous laissez de côté de très nombreux éléments.

Je voudrais faire écho aux commentaires qu'a formulés Paul sur le fait qu'une charte des droits environnementaux accorderait aux citoyens le droit de faire examiner ces questions. Cette charte déboucherait sur l'adoption d'un ensemble de règles garantissant une certaine équité et elles seraient appliquées de façon identique à tous. On pourrait également régler de cette façon l'immunité dont bénéficient les gouvernements lorsqu'on veut les poursuivre ou les obliger à remédier à une situation. Je fais écho aux propos de Paul lorsqu'il dit qu'on est parfois obligé de poursuivre les personnes qui peuvent l'être.

[*Text*]

• 2025

Ms May: I will just echo Barbara's comments and show some self-restraint and not respond to what I think were a bunch of silly premises. I look forward to your being a champion against urban sprawl and against municipalities with manure spilling into our lakes and waterways. We fight all those issues. The perception can sometimes be skewed by the media. That is the only point I would want to add.

Mr. Stevenson (Durham): I want to pursue this environmental right in the Charter. I take it from your comments that you clearly believe having that in the Charter as opposed to an environmental bill of rights is superior.

Mr. Muldoon: Let me just define the terms.

Mr. Stevenson: I mean in the Charter as opposed to legislation.

Mr. Muldoon: Quite frankly, what we usually would suggest is that you need both. The legislation would articulate and would add the procedural certainty in terms of what the specific rules and the specific obligations are to fulfil the Charter of Rights. We see one as a generic right being articulated and made more flexible in terms of changing to accommodate the process as it evolves in legislation. In our view, at least in my view, it is not an either/or situation; it is preferably both.

Ms Rutherford: I think you can look at the experience of the Canadian Bill of Rights and see what kind of law came out of that. Compare its effects on people's individual rights to what has happened with the advent of the Charter over the last nine years. There has been a tremendous difference. One of the things that you have to realize is that if you have a constitutional right to a healthful environment, you can use that to invalidate other duly and properly enacted legislation. That is an important distinction.

I echo Paul's comments that it should be both. But if it is just a piece of legislation, a bill of rights, that doesn't give you the remedies that you have under the Charter, which are very important.

Mr. Stevenson: If it was in the Charter, to what extent can an individual or group of individuals go beyond national standards to take action against another individual or individuals? Let's assume there are national standards for a particular chemical or a particular item, whatever it might happen to be. Can an individual under a statement in the Charter insist on standards beyond that level?

Ms Rutherford: I think as in negligence or any other area of law, compliance with a legally and duly enacted statute would be a defence. It would certainly be something that would be taken into consideration and probably would be given quite a bit of weight.

Mr. Muldoon: Usually when we think of a constitutional right to a healthful environment, what we are really asking the government to do is to be diligent in enacting laws that protect the environment. We are not saying that we are

[*Translation*]

Mme May: Je me contenterai d'appuyer les commentaires de Barbara, de faire preuve de mesure et de ne pas répondre à ce qui m'apparaît être des hypothèses tout à fait stupides. J'aimerais vous voir lutter contre le développement urbain et les municipalités qui déversent des eaux usées dans nos lacs et cours d'eau. Nous luttons contre toutes ces situations. Il arrive que les médias déforment les choses. C'est la seule observation que je voulais ajouter.

M. Stevenson (Durham): Je voudrais revenir à l'inclusion de ce droit environnemental dans la Charte. Je conclus de vos commentaires que vous préférez manifestement que ces droits figurent dans la Charte plutôt que dans une Charte des droits environnementaux.

M. Muldoon: Je voudrais définir ces termes.

M. Stevenson: Je veux dire dans la Charte par opposition à une loi.

M. Muldoon: Franchement, nous pensons qu'il nous faudrait les deux. La loi préciserait les droits et les procédures à suivre, en énonçant les règles et les obligations qui permettraient d'appliquer la Charte des droits. Il y aurait, grâce à la Charte, un droit général qui serait précisé et tiendrait compte de l'évolution du processus. Nous estimons, c'est du moins mon point de vue, que les deux ne s'excluent pas; il serait préférable de les avoir tous les deux.

Mme Rutherford: Je pense que l'on peut se référer à l'expérience qu'on a faite de la Déclaration canadienne des droits pour examiner le genre de règles auxquelles elle a donné naissance. Si l'on compare les effets de ce document sur les droits individuels des citoyens par rapport à ce qui s'est produit en neuf ans avec la Charte, on constate qu'il existe une différence énorme. Il faut tenir compte du fait que le droit constitutionnel à un environnement sain conduirait à l'invalidation de lois pourtant adoptées selon les règles. C'est une différence importante.

Je suis d'accord avec Paul qu'il faudrait avoir les deux. En effet, si l'on adopte une simple loi, une déclaration des droits, les citoyens n'auront pas accès aux recours qu'accorde la Charte, lesquels sont très importants.

M. Stevenson: Si ces droits étaient repris dans la Charte, dans quelle mesure une personne ou un groupe de personnes pourraient se prévaloir de normes excédant les normes nationales pour poursuivre une ou plusieurs autres personnes? Supposons qu'il existe des normes nationales pour un produit chimique donné, quelqu'un pourrait-il exciper de la Charte pour exiger que l'on respecte des normes plus strictes?

Mme Rutherford: Je pense que le fait de respecter une loi régulièrement adoptée constituerait un moyen de défense, comme c'est le cas en matière de responsabilité. C'est un aspect dont il faudrait certainement tenir compte et lui accorder une assez grosse importance.

M. Muldoon: Lorsque nous parlons d'un droit constitutionnel à un environnement sain, nous demandons en fait au gouvernement de faire preuve de diligence et d'adopter des lois visant à protéger l'environnement. On ne

[*Texte*]

trying to restore the environment to a pristine condition. It is not a right to a pristine environment; it is a right to a healthy environment, which means that there is a flexibility. We understand development will happen; we understand economic growth will happen, but there have to be some limits in it to accommodate the fact that the environment is a dynamic thing and that there are limits to what we can do to the environment before there are problems.

The duty upon government is to act responsibly and to enact laws that will protect that healthfulness of the environment. By and large, as Barbara mentioned, when you challenge a facility or government that isn't complying with the law, there is a defence of statutory authorization. Maybe we would have to rethink what that means, what the extent of it is, but that is the usual mode of thinking.

Mr. Stevenson: I guess I am curious. I realize the statement doesn't exist at this point, so the question is somewhat hypothetical, but put yourself in the concerns of some people living in Pickering or near the Darlington nuclear generation station. With the federal and provincial laws we have in place today, if we had an environmental right written into the Constitution, would they have the power to shut a generation station down with the information we have available today?

• 2030

Mr. Muldoon: We'd really have to look at what environmental right you put in the Constitution. I can't answer that in the abstract.

Ms Rutherford: I too think you can't answer that in the abstract. You'd have to see what kind of information was put forward. You'd have to understand that a balancing would have to take place under any constitutionally protected right to a healthful environment.

Yes, if it was absolute, clearly you would be able to shut down the nuclear plants. But they are there now. They're operating. There would be so many considerations that whoever would be deciding this would have to take into account.

I think the set of environmental rights, though, would give a person who lives in that area and is armed with the knowledge the right to go to the government and make sure that the proper environmental monitoring is going on, that we are collecting the information we need to make sure this isn't a travesty to human health.

Mr. Stevenson: Let's take it to the other extreme. Would an environmental right impact on things of municipal jurisdiction, where you were living next door to a dog kennel and the noise from that kennel was driving you bonkers every day? Can you use a statement of environmental right in the Constitution to close down a dog kennel next door?

Mr. Muldoon: It depends again on the nature of the environmental right. Chances are a good lawyer could deal with that right now. Most of the questions both with the nuclear facility and the dog kennel have been through the

[*Traduction*]

veut pas essayer de retourner l'environnement à son état primitif. Il ne s'agit pas de cela, mais du droit à un environnement sain, ce qui veut dire qu'on fait preuve d'une certaine souplesse. Nous savons que le développement se fera; nous savons que nous avons besoin d'une croissance économique, mais il faut y mettre certaines limites pour tenir compte du fait que l'environnement est un élément dynamique et qu'on ne peut le maltraiter impunément.

Le gouvernement a le devoir d'agir de façon responsable et d'adopter des lois qui favorisent un environnement sain. En règle générale, comme l'a indiqué Barbara, il est toujours possible de se voir opposer l'autorisation de la loi comme moyen de défense lorsqu'on s'attaque à un gouvernement ou à un établissement qui ne respecte pas la loi. Il faudrait peut-être repenser le contenu et la portée d'un tel moyen de défense, mais c'est habituellement la façon dont on raisonne.

M. Stevenson: Je suis peut-être curieux. Je sais qu'il n'y a pas eu encore de déclaration à ce sujet, de sorte que ma question est quelque peu hypothétique mais mettez-vous à la place des gens qui habitent près de Pickering ou de la centrale nucléaire de Darlington. Compte tenu des lois fédérales et provinciales en vigueur actuellement et d'un droit environnemental garanti par la Constitution, ces personnes auraient-elles le pouvoir de fermer une centrale nucléaire avec les renseignements dont nous disposons aujourd'hui?

M. Muldoon: Cela dépendrait du contenu du droit environnemental enchâssé dans la Constitution. Je ne peux pas vous répondre dans l'abstrait.

Mme Rutherford: Je ne pense pas non plus que l'on puisse répondre dans l'abstrait. Cela dépendrait du genre de renseignements obtenus. L'existence d'un droit à un environnement sain garanti par la Constitution donnerait lieu, de toute façon, à la conciliation des intérêts en présence.

Oui, si ce droit était absolu, on pourrait demander la fermeture des centrales nucléaires. Mais elles existent à l'heure actuelle. Elles fonctionnent. La personne qui serait amenée à prendre une décision à leur sujet devrait tenir compte de nombreux facteurs.

Je pense néanmoins que ces droits environnementaux permettraient à un résident de cette région de demander au gouvernement de mettre en place des mesures de surveillance et un système de collecte de données pour garantir que le fonctionnement des centrales ne nuit pas à la santé des citoyens.

M. Stevenson: Envisageons l'autre extrême. Un droit environnemental pourrait-il avoir un effet sur les domaines qui relèvent de la compétence des municipalités, par exemple, si l'on habite près d'un chenil dont le bruit est affolant? Pourrait-on invoquer un droit environnemental constitutionnel pour faire fermer un tel chenil?

M. Muldoon: Cela dépend encore une fois de la nature du droit environnemental garanti. Je pense qu'un bon avocat pourrait tout de suite régler ce genre de problème. Les questions que vous avez soulevées à l'égard de la centrale

[*Text*]

courts already—at least parts of the questions have been. For instance, with the nuclear facility there have been cases in which public interest groups have asked about certain aspects. In the one instance, can part of a nuclear facility be expanded?

The question, though, that took most of the time was not whether this part should be expanded. Does a public interest group have the right to ask the question? That's where the environmental rights would be most important, not only in the resolution of the issue, but whether they are a legitimate player in society to ask that question. Nobody else was asking the question.

Ms May: The part of your brief I'd want to underline is that this is one of the most important functions of the right—the empowerment of people to be involved. Getting back to my opening points about what the Brundtland report leads us to, one very clear thing about sustainable development is that it requires an informed and empowered public to be involved in decision making, and a government that's accountable as a result.

A lot of times, people concerned with a range of issues about a healthy environment are pre-empted from pursuing them. Thus the people who have the information and have the power over the situation are not accountable. They know they are essentially insulated because the standing requirements for a challenge are so high.

If the environmental concerns have, if you will, that sword and shield all at the same time of an environmental right that gets them into a position where they have the clout to ask the questions and pursue some remedies, then I think it makes for more open government. As a result the environment will be better protected.

I'd also say that in both of your examples, any right, just like the existing rights in the Charter, are not unlimited. They are limited by what is normal in a free and democratic society. Normal operations of almost anything that have gone on for quite some time, or projects that would be considered normal in a free and democratic society, would of course limit an environmental right just as the rights that we now have under the Charter face those limitations.

• 2035

Mr. Darling (Parry Sound—Muskoka): Mr. Muldoon, I would assume from your comments that you are not particularly for property rights legislation.

Mr. Muldoon: That is a good assumption.

Mr. Darling: There has been a lot of activity on property rights. In fact, there was an important meeting of influential organizations—I think it was a week ago Monday—who are strongly in favour of property rights. Despite what you say, property rights would not give the individual property owner the right to pollute his own property or to do anything that would contravene municipal, federal or provincial legislation. If somebody was able to get around it in some way, in all

[*Translation*]

nucléaire et du chenil ont déjà été soumises, du moins en partie, aux tribunaux. Ainsi, certains groupes de défense des intérêts des citoyens ont déjà saisi les tribunaux de questions concernant une centrale nucléaire. On a demandé, par exemple, si l'on pouvait agrandir une telle centrale.

La question qui a retenu l'attention des tribunaux n'est pas celle de savoir si l'on pouvait agrandir une centrale. On s'est demandé si un groupe de défense des intérêts des citoyens avait le droit de poser une telle question. C'est là que les droits environnementaux seraient utiles non seulement pour résoudre le problème, mais surtout pour savoir s'il est légitime de poser ce genre de question. Personne d'autre n'a demandé cela.

Mme May: Je voudrais insister sur la partie du mémoire qui fait ressortir une des fonctions importantes de ce droit—à savoir, le pouvoir d'intervention du public. Pour en revenir à mes premières remarques sur les conséquences du rapport Brundtland, on y indique clairement que le développement durable exige un public bien informé qui a le droit de participer à la prise de décisions ainsi qu'un gouvernement qui est tenu de rendre compte de ses actions.

Il arrive très souvent que les gens qui s'intéressent à une foule de questions liées à un environnement sain se heurtent à des obstacles qui les paralysent. Ainsi, ceux qui ont accès aux renseignements et ont le pouvoir d'agir ne sont pas tenus de rendre compte. Ils savent qu'ils sont bien protégés par les exigences énormes qui assortissent le droit de recours devant les tribunaux.

Si les personnes qui s'intéressent à l'environnement peuvent utiliser, si vous me permettez cette comparaison, l'épée et le bouclier que constitue un droit environnemental et qu'elles puissent, de ce fait, poser des questions et exercer certains recours, cela obligera le gouvernement à être plus transparent. Partant, l'environnement bénéficiera d'une meilleure protection.

Je dirais, pour revenir à vos deux exemples, qu'un droit quelconque, tout comme les droits garantis actuellement par la Charte, n'est jamais absolu. Il est limité par ce qui est normal dans une société libre et démocratique. Les activités habituelles qui durent depuis un certain temps, ou les projets qui seraient considérés comme normaux dans une société libre et démocratique viendraient naturellement limiter le droit environnemental, à l'instar des droits garantis actuellement par la Charte.

M. Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur Muldoon, je crois pouvoir déduire de vos commentaires que vous n'êtes pas particulièrement en faveur d'une mesure législative concernant le droit de propriété.

M. Muldoon: C'est un bonne déduction.

M. Darling: Ça bouge beaucoup en matière de droit de propriété. En fait, je crois qu'il y a eu récemment une assemblée d'organismes importants—je pense que c'était le lundi de la semaine passée—qui défendent vigoureusement le droit de propriété. Malgré ce que vous dites, le droit de propriété n'accorde pas au propriétaire le droit de polluer son propre bien ni de faire quoi que ce soit qui contrevienne aux règlements municipaux, fédéraux ou provinciaux. Si

[*Texte*]

probability legislation could be brought in that would cut their crop or whatever you call it.

This is a thing that would have been entrenched in the property rights, but his majesty the king emperor made a deal with the NDP to get their support and get the bill through. That is why property rights are not in the Constitution. But it is a different situation now.

So you and your group are violently opposed to property rights for individuals.

Mr. Muldoon: Let me clarify something. I believe that those who own property and those who propose property rights will have no problem obeying the law. The question is whether the law is valid or ultra vires because of property rights in the Constitution. The question is not whether they will obey the law, it is whether the laws they are going to obey will still be valid, because they will all be subject to question now. For instance, will environmental protection regimes still be valid? Will they be considered unreasonable interference with the exercise of a constitutional right to own and operate property? I do not know the answer to that question. I do not think the environment has the years needed to litigate that question. That is my concern.

I would like to know from those who propose property rights what problems they are having that they need property rights in the Constitution. I think I can demonstrate that it is the environment that needs protection. I am not trying to say that property owners violate the law. What I am saying is the need for the environmental protection regimes is so enormous that they must be in the Constitution.

Ms Rutherford: We are not against property rights. Our entire system of law is based on property rights. The entire common law, the whole kit and kaboodle, is about property rights. You did not have property rights before you had law. Law was probably developed to protect property rights. As Paul has said, there has been no evidence, there is nothing in the proposals. . .nobody has told us why we need it, but we can tell you why we do not need it.

What will happen in terms of those challenges is that you will get the court looking at a piece of legislation. It is not whether they complied with the law or not, but whether this piece of land-use planning law is wise. A judge will sit down and think about whether this is the right piece of legislation for a community to have. Poor Mr. Jones over there has his individual property right, and is this a wise thing to do? That is the kind of debate that will be going on.

[*Traduction*]

quelqu'un réussissait à contourner ces mesures législatives, il est très probable qu'on pourrait adopter une loi qui rétablirait les choses.

Il aurait été posible d'inscrire les droits de propriété dans cette mesure, mais Sa majesté l'empereur s'est entendue avec le NPD pour que ce dernier vote en faveur du projet de loi. C'est pourquoi les droits de propriété ne figurent pas dans la Constitution. Mais la situation a changé depuis.

Votre groupe et vous êtes donc violemment opposés à ce que l'on accorde des droits de propriété aux citoyens.

M. Muldoon: Je voudrais préciser quelque chose. Je pense que les propriétaires et les défenseurs des droits de propriété n'éprouveront aucune difficulté à respecter la loi. Par contre, la question sera de savoir si une loi est constitutionnelle ou non parce que des droits de propriété sont inscrits dans la Constitution. Il ne s'agit pas de se demander si ces personnes vont respecter la loi, mais plutôt de savoir si les lois qu'elles respecterons seront encore valides, parce qu'il sera désormais possible de toutes les remettre en question. Ainsi, les régimes de protection de l'environnement seront-ils encore valides? Va-t-on estimer qu'ils représentent un empiètement injustifiable sur l'exercice du droit de possession et d'exploitation d'un bien garanti par la Constitution? Je n'ai pas la réponse à cette question. Je ne pense pas que l'environnement puisse attendre que les tribunaux se penchent sur cette question. C'est celà qui m'inquiète.

J'aimerais que les partisans du droit de propriété me décrivent les problèmes qu'ils pensent pouvoir régler en consignant ce droit dans la Constitution. Je crois pouvoir démontrer que c'est l'environnement qu'il faut protéger. Je ne dis pas que les propriétaires violent la loi. Je dis simplement qu'il est tellement important de mettre en place un régime de protection de l'environnement qu'il faut l'inscrire dans la Constitution.

Mme Rutherford: Nous ne sommes pas contre le droit de propriété. Notre système juridique est fondé sur le droit de propriété. Toute la common law, avec ses multiples facettes et toutes ses subtilités, repose sur le droit de propriété. Le droit de propriété n'est pas antérieur au système juridique. Par contre, le droit a sans doute été justement créé pour protéger le droit de propriété. Comme l'a déclaré Paul, il n'y a rien qui aille dans ce sens dans les propositions. . . Personne ne nous a expliqué pourquoi c'est nécessaire, mais nous, nous pouvons vous dire pourquoi ce n'est pas souhaitable.

Ce qui va se produire c'est que l'on finira par demander à un tribunal d'examiner un projet de règlement. Il ne s'agira pas de déterminer si le droit aura été respecté ou non, mais plutôt s'il convient d'adopter un règlement sur l'aménagement des sols. Un juge devra donc réfléchir à la question pour déterminer si ce projet de règlement est avantageux pour la collectivité concernée. Alors, le pauvre M. Jones verra son droit de propriété individuel garanti, mais serait-il sage de procéder ainsi? Voilà le genre de débat auquel on va venir.

[*Text*]

We do not know eight or ten years from now what the Supreme Court of Canada will say about that. Can we take the risk? Can we stop right in our tracks and just defend the existing inadequate statutory framework for environmental protection? No, we cannot take that risk. Your grandchildren and your grandchildren's grandchildren would not want you to take the risk either.

Mr. Darling: But your grandchildren and your grandchildren's children might like to have the privilege of owning property and having it enshrined in the Constitution. The majority of people may decide that, and the environmentalists, the probers and the you-know-whats, who are not 51% of the population, can scream their heads off but still they would not get it. If the majority of people decide, whether you like it or not, it will be decided.

• 2040

Ms Rutherford: People will own property until forever. People will always have the right to own property. It is not at issue.

Mr. Muldoon: Our task here is to inform the people of Canada what the risks are, what the detriments are of entrenching property rights. My firm belief is that they don't understand, and if they did, they certainly wouldn't support it.

Mr. Darling: Mr. Muldoon, we naturally assume you, with your superior knowledge, know so much more than a lot of these other individuals, Members of Parliament, industrialists, ordinary individuals. And in a democracy you've only got one vote. Thank God, probably, on certain occasions as far as that's concerned.

Mrs. Catterall: Point of order. Mr. Chairman, we've invited these people to come before us to give us the benefit of whatever experience and knowledge they have, not to be berated. I hope you will not allow that to happen again.

Mr. Darling: What am I out of order with?

Mrs. Catterall: You're being insulting, Stan.

Mr. Darling: I'm not insulting. You got your time, you can do your talking. We're entitled on this side to have a voice too.

Mrs. Catterall: But not to insult our witnesses.

Mr. Darling: I never insulted the witnesses at all.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thank you.

Mr. Darling: Mr. Chairman, did I?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Last question, Mr. Darling. But before you do, I think Ms May would like to make a comment. Then you get the last question.

Ms May: My views on property rights have a nuance of difference from my colleagues. Of course you didn't have time to read my brief ahead of time, so I'll just say that my first reaction to the news that property rights might be

[*Translation*]

Il est impossible de savoir ce que la Cour suprême du Canada pourra dire à ce sujet dans huit ou dix ans. Pouvons-nous prendre le risque? Pouvons-nous vraiment nous en tenir là et nous contenter de défendre le cadre législatif actuel de protection de l'environnement, avec toutes ses lacunes? Non, il n'est pas possible de prendre un tel risque. Vos petits-enfants et vos arrière-petits-enfants n'aimeraient pas non plus que vous preniez ce risque.

M. Darling: Mais vos petits-enfants et vos arrière-petits-enfants aimeraient peut-être avoir le privilège d'être propriétaires et d'avoir ce droit garanti par la Constitution. Il est possible que la majorité des citoyens se prononcent en ce sens, dès lors les environnementalistes, les défenseurs de l'environnement et les autres qui représentent moins de la moitié de la population, peuvent s'agiter autant qu'ils veulent, ils ne l'auront pas. Si la majorité des citoyens se prononcent en ce sens, que cela vous plaise ou non, c'est leur décision qui comptera.

Mme Rutherford: Les gens possèderont des biens jusqu'à la fin du monde. Les gens auront toujours le droit de posséder des biens. Là n'est pas le problème.

M. Muldoon: Notre rôle est d'informer les Canadiens des risques, des désavantages que présente l'inscription dans la Constitution du droit de propriété. Je crois sincèrement qu'ils ne comprennent pas ces désavantages et que s'ils les comprenaient, ils ne défenderaient pas ce droit.

M. Darling: Monsieur Muldoon, il faut tenir pour acquis qu'avec votre intelligence supérieure vous en savez beaucoup plus que tous les autres, les députés, les industriels et les citoyens ordinaires. Mais dans une démocratie, vous n'avez qu'un seul vote. Et, pour ce qui me concerne, j'en suis reconnaissant à Dieu, dans certains cas.

Mme Catterall: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, nous avons invité ces gens à venir ici partager avec nous l'expérience et les connaissances qu'ils ont et non pas pour se faire vilipender. J'espère que vous allez veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

M. Darling: En quoi ai-je enfreint le Règlement?

Mme Catterall: Vous insultez les témoins, Stan.

M. Darling: Je ne les insulte pas. Vous avez votre temps de parole, vous pouvez dire ce que vous voulez. Nous avons également le droit de parler.

Mme Catterall: Mais pas d'insulter nos témoins.

M. Darling: Je n'ai jamais insulté les témoins.

Le vice-président (M. Martin): Merci.

M. Darling: Monsieur le président, l'ai-je fait?

Le vice-président (M. Martin): Dernière question, monsieur Darling. Mais avant que vous la posiez, je pense que Mme May aimerait faire un commentaire. Vous aurez ensuite l'occasion de poser une dernière question.

Mme May: Ma conception du droit de propriété est légèrement différente de celle de mes collègues. Bien évidemment, vous n'avez pas eu le temps de lire mon mémoire et je vous dirai donc que ma première réaction à

[*Texte*]

entrenched in the Constitution was that might be a very good thing for the environment. That was my first reaction, because I've been through a lot of court cases on environmental issues where, as my colleague said, all of the basic common law rights we have emanate from rights in the ownership of property.

The environmental cause can often use a trespass as a common law remedy or nuisance. All of these emanate from our right to protect our own private property. But what I'm pursuaded of is that while in some instances, and I still believe this, a Charter-entrenched property right might help to protect the environment, overall the impact of this is going to be one of great confusion, a bonanza for lawyers, a lot of court cases, because I don't think there's a piece of legislation in this country that doesn't touch on property rights. I don't think it's been thoroughly reviewed to the point that we should be entrenching them.

From my point of view, what I would argue is don't put property rights in the Constitution unless you've also put environmental rights in there as a guidance to the court. But I don't want to get into an argument with an old friend who helped save us from acid rain and I think we should all just cheer up.

Mr. Darling: I agree with you as far as the property rights too, Ms May, because I'm certainly very interested in the environment and acid rain and so on. Now, one of the comments I believe was made by you, Ms Rutherford, that the federal legislation at best is lukewarm and at worst is maybe just one degree above the environmental regulations in Czechoslovakia.

Ms Rutherford: I don't think I said that.

Mr. Darling: Well, no, I'm just again going to the extreme. But am I to understand that you figure that this government's environmental legislation is terrible?

Ms Rutherford: I think it could be a whole bunch better.

Mr. Darling: I didn't ask that question. I agree with you that it should be that much better.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I think we've now got to go on. Mr. Muldoon has to leave. He's got to go at 9 p.m., so we have to go around. I must say that in the exchange the chair got so mesmerized by the exchange that he forgot he was the chair. So now I would ask the members to remember that we're going to try to close at 9 p.m., so as to give everybody another chance.

Mrs. Catterall: That was my whole point of order, Mr. Chairman, to remind you why you were there.

[*Traduction*]

l'annonce que l'on pourrait inscrire le droit de propriété dans la Constitution a été que cela serait peut-être une très bonne chose pour l'environnement. Voilà qu'elle a été ma première réaction, parce que j'ai participé à de nombreuses contestations judiciaires sur des questions relatives à l'environnement et, comme mon collègue l'a déclaré, tous les droits fondamentaux reconnus par la common law découlent du droit de propriété.

Les défenseurs de l'environnement se trouvent souvent dans la situation où ils pourraient utiliser l'atteinte à la propriété pour fonder un recours de common law ou pour démontrer l'existence d'une nuisance. Tous ces droits découlent de notre droit de protéger nos biens. Mais je suis convaincu que si effectivement, et dans certains cas—et je le pense toujours—un droit de propriété inscrit dans la Constitution pourrait faciliter la protection de l'environnement, cette garantie aura comme conséquence générale de créer une grande confusion, de donner beaucoup de travail aux avocats, aux juges, parce que je ne pense pas qu'il existe une loi au Canada qui n'ait pas de répercussion sur le droit de propriété. Je ne pense pas que l'on a suffisamment examiné cette question pour pouvoir l'inscrire dans la Constitution.

D'après moi, il ne faudrait pas inscrire le droit de propriété dans la Constitution tant qu'on n'aura pas également inscrit les droits environnementaux, et cela pour guider les tribunaux. Mais je ne voudrais pas critiquer un vieil ami qui nous a aidé à nous débarrasser des pluies acides, ce dont, je pense, nous devions tous nous réjouir.

M. Darling: Je suis d'accord avec vous sur la question du droit de propriété, madame, parce que l'environnement et les pluies acides sont des sujets qui m'intéressent beaucoup. Cependant, je crois que vous avez dit, madame Rutherford, que la loi fédérale est, au mieux, tout juste acceptable et, au pire, légèrement préférable aux règlements sur l'environnement en vigueur en Tchécoslovaquie.

Mme Rutherford: Je ne pense pas avoir dit cela.

M. Darling: Bien sûr que non, je force un peu la note. Mais dois-je comprendre que, d'après vous, la législation fédérale dans le domaine de l'environnement est inacceptable?

Mme Rutherford: Je pense qu'on pourrait facilement l'améliorer.

M. Darling: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je sais qu'il serait facile de l'améliorer.

Le vice-président (M. Martin): Je crois qu'il faut aller de l'avant. M. Muldoon doit nous quitter. Il doit partir à 21 heures et nous n'avons pas fini le tour de questions. Je dois dire que j'ai été tellement fasciné par cet échange que j'ai oublié d'intervenir. Je rappellerai donc aux députés que nous allons tenter de terminer la séance pour 21 heures, pour que tout le monde ait la chance de parler.

Mme Catterall: C'est pour cette raison que j'invoquais le Règlement, monsieur le président, pour vous rappeler à vos devoirs.

[*Text*]

It is an interesting point that's been raised, though, because I have not seen a rationale for entrenching property rights in the Constitution. Yet the very first change to the Constitution is introduced on page 2 of the constitutional proposals, and I'd really like, if Mr. Darling or anybody else can provide a rationale, to know why it is there and why it's so important that it's number one.

• 2045

As far as I know, there isn't a problem with property rights as such. The right to not have your property expropriated without compensation is pretty well entrenched in Canadian law, so I don't understand the need for it. I'd like to have that discussion some time before we finish our study.

I'm getting the feeling that a shell game is going on here. We're throwing in property rights and we know that people will then say let's have environmental rights. That's our way of inching property rights into the Constitution. When I don't see any reason given for doing something, I wonder why it's there and I become a little bit leery of talking about empirors and nakedness and so on.

We do seem to be getting into a position, and I'm not quite sure how we got here, in which we're trading off one against the other. We're not dealing with whether we need property rights as an entity, with whether we need environmental rights as a separate issue.

We had an earlier presenter who was attempting to make some comparisons between the American division of responsibilities and the federal government on environmental issues. I'm sure you have read that testimony. He was making a point about not entrenching environmental rights when you have a system of common law and about it being a different situation altogether when you have a system of civil law. That's one kind of difference we've had presented to us.

The other came from the minister when he said that he didn't think we should entrench environmental rights because that put too much power in the hands of the courts as opposed to in the hands of legislators. I didn't get a very satisfactory explanation from him as to why he thought property rights should be in the Constitution but environmental rights should not. Much as I'm trying to separate the two and deal with them as distinct entities on their own merits, I wonder whether you have any ideas on both of those things.

Could you clarify for us, from the perspective of Canadian law and the Constitution, why it's a different thing to have, say, environmental rights under a common law system than under a civil system. Secondly—and I don't want to try to second-guess the minister—could you clarify the relative merits of having property rights but not environmental rights or vice versa?

[*Translation*]

On a soulevé une question fort intéressante parce que je ne sais pas pour quelle raison on souhaite garantir le droit de propriété par la Constitution. Cependant, le tout premier changement que l'on souhaite apporter à la Constitution est présenté à la page 2 des propositions constitutionnelles et j'aimerais que M. Darling ou quelqu'un d'autre m'explique pourquoi, pourquoi on mentionne ici le droit de propriété et pourquoi ce droit est à ce point important qu'on doive lui accorder la première place.

Je ne pense pas que le droit de propriété soulève des problèmes. Le droit de ne pas être exproprié sans être indemnisé est déjà bien garanti en droit canadien, c'est pourquoi je ne comprends pas la raison d'être de ce changement. J'aimerais que l'on aborde cette question avant de terminer notre étude.

J'ai l'impression qu'on est en train de jouer à un jeu. On lance l'idée du droit de propriété tout en sachant que d'autres parleront des droits de l'environnement. C'est une façon de faire glisser le droit de la propriété dans la Constitution. Or, quand je n'arrive pas à percer la raison des choses, je me demande pourquoi elles sont ce qu'elles sont cela me fait beaucoup hésiter à parler d'empereur et de nudité.

Je crois que nous nous trouvons dans une situation—et je ne sais pas très bien comment nous en sommes arrivés là, dans laquelle nous tentons de troquer une chose contre une autre. Nous ne sommes pas en train de nous demander si nous avons vraiment besoin du droit de propriété ou s'il faut aborder de façon distincte les droits de l'environnement.

Nous avons entendu un témoin qui tentait de comparer la situation des États-Unis en matière de répartition des responsabilités à celle du gouvernement fédéral dans le dossier de l'environnement. Je suis certaine que vous avez lu ce témoignage. Il a soutenu qu'il n'était pas souhaitable de constitutionnaliser les droits de l'environnement dans un système de common law et que la situation est complètement différente lorsqu'il s'agit d'un système de droit civil. Voilà une des différences qui nous a été mentionnée.

L'autre motif a été invoqué par le ministre lorsqu'il a déclaré qu'il n'estimait pas souhaitable de constitutionnaliser les droits de l'environnement parce que cela aurait pour effet d'attribuer trop de pouvoirs aux tribunaux et d'en retirer aux législateurs. Les explications qu'il a données pour tenter de justifier l'inscription du droit de propriété dans la Constitution et l'exclusion des droits de l'environnement ne m'ont pas vraiment convaincue. J'essaie de distinguer ces deux notions et de les aborder en tant qu'entités distinctes ayant chacune leur contexte, mais je me demande si vous avez des idées sur ces sujets.

Pourriez-vous nous expliquer, dans la perspective du droit canadien et de la Constitution, pourquoi les droits environnementaux dans un système de common law diffèrent de ceux qui feraient partie d'un système de droit civil. Deuxièmement—et je ne cherche pas à faire mieux que le ministre—pourriez-vous préciser quel serait l'intérêt de garantir le droit de propriété en excluant les droits de l'environnement ou de faire le contraire?

[*Texte*]

Ms May: I agree with you. I certainly hope that what I said in the short form didn't come out that we only need environmental rights because we're going to be stuck with property rights. There's no reason to bring property rights into the Charter. We don't have arbitrariness and the expropriation of property without compensation.

When you look at where the pressure for property rights is coming from, from the real estate associations, I think we're really looking at a risk—and my view is that risk is grave. There certainly is a risk in environmental law with the entrenchment of property rights. I think there's a significant and grave risk to land-use planning, which of course has its environmental implications. I think land-use planning would be really turned on its head by the entrenchment of property rights and the number of court cases that would arise as a result. I think that's where the impetus is coming from.

I don't think there is a rational explanation for thinking that you want property rights in the Charter but environmental rights don't need to be there. I don't want to assume that the minister was being inconsistent there. However, I don't think there is any need for property rights to be in the Constitution, and we can do a great deal with the legislation.

I think the point is a good one. If we have anything entrenched in the Charter, we should have the legislative action as well, because we don't want to be looking to the courts for all of our environmental actions and interpretations.

Mr. Taylor: I have a quick comment before my question. I believe the constitutional negotiations are exactly that: negotiations. I believe there are items that get put on the table that won't in fact be there at the end. With all due respect to my colleagues across the table, I think the property rights question is a throw-away. The government put it in there to negotiate out. In fact they are going to find that the property rights question is not there when the package is complete. That's my prediction, and I leave it on the table for them to deal with.

• 2050

More importantly, though, is the matter of the bill before us. You talked a lot about sustainable development and definition. I would go back to Bill C-13 again. The definition is simply right out of the Brundtland report. You're defining it much more clearly here. I have another question as well. If the definition that goes in here is broader than the Brundtland definition, is the Bill C-13 definition at all important? If this one isn't, is it important for us to broaden the definition of "sustainable development" in Bill C-13?

[*Traduction*]

Mme May: Je suis d'accord avec vous. J'espère vraiment que ce que j'ai dit en résumé ne signifie pas que nous avons besoin des droits de l'environnement pour la seule raison qu'on nous a imposé le droit de propriété. Il n'y a aucune raison qui justifie la constitutionnalisation du droit de propriété. Il n'y a pas d'arbitraire dans ce domaine, ni d'expropriation de biens sans indemnité.

Lorsqu'on regarde d'où émanent les pressions favorables au droit de propriété, à savoir les associations de courtage immobilier, je pense que cela donne un signal et d'après moi c'est un signal de danger. La constitutionnalisation du droit de propriété risque de nuire aux droits de l'environnement. Je pense qu'il y a là un danger grave pour la planification de l'utilisation des sols, domaine qui a manifestement de nombreuses répercussions sur l'environnement. Advenant l'inscription du droit de propriété dans la Constitution, la planification de l'utilisation des sols serait presque impossible, avec le nombre des contestations auxquelles cela donnerait lieu. Je pense que c'est là l'origine de cet amendement.

Je ne crois pas qu'il existe une explication rationnelle à l'inscription dans la Charte du droit de propriété et de l'exclusion des droits environnementaux. Je ne veux pas dire que le ministre a fait preuve d'incohérence sur ce point. Cependant, j'estime que rien ne justifie l'inscription du droit de propriété dans la Constitution et que nous pouvons faire beaucoup avec les lois actuelles.

Pour moi, c'est là une excellente remarque. Si nous voulons utiliser la Charte pour garantir un droit, il faudrait également garantir l'action législative, parce que nous ne voulons pas être obligés de nous adresser aux tribunaux pour toutes les mesures à prendre dans le domaine de l'environnement et pour les interprétations à donner aux lois en vigueur.

M. Taylor: Je ferai un bref commentaire avant de poser ma question. Les négociations constitutionnelles portent bien leur nom: il s'agit de négociations. On a inscrit à l'ordre du jour des questions que l'on ne retrouvera pas à la fin des négociations. Avec tout le respect que je dois à mes collègues d'en face, je dirai que la question du droit de propriété est un écran de fumée. Le gouvernement a inséré cette clause pour l'utiliser comme base de négociation. En réalité, la question du droit de propriété ne figurera pas dans le projet final. Voilà ce que je prédis et je laisse cette question à l'ordre du jour pour que ceux d'en face s'en occupent.

Le projet de loi qui nous est soumis me paraît, lui, beaucoup plus important. Vous avez beaucoup parlé de développement durable et de sa définition. Je reviendrai au projet de loi C-13. La définition qu'on y trouve est celle du rapport Brundtland. Vous précisez davantage cette notion ici. J'ai une question à vous poser. Si la définition choisie ici est plus large que celle de la Commission Brundtland, qu'elle peut-être l'importance de la définition retenue dans le projet de loi C-13? Si cette définition ne l'est pas, est-il important d'élargir la définition de «développement durable» que l'on trouve dans le projet de loi C-13?

[*Text*]

Secondly, just to come back to Mr. Stevenson's argument about the nuclear reactor on one hand and the dog kennel on another, I think he's giving us arguments of protecting healthful environments. Whether you're a neighbour of a nuclear reactor or a neighbour of a dog kennel, you have certain rights that you want to protect. It may be the ability of your children to grow up properly. In the case of the dog kennel you're more than likely in a rural environment. You have perhaps your well on the same side of the property as the dog kennel's waste location. What right do you have, as the neighbour of the dog kennel, to protect your right to clean drinking water, should the waste from the dog kennel leach into your well? I think there have to be ways to protect those individuals who are near to developments of one kind or another. Perhaps you might want to comment further on that.

Mr. Muldoon: I'm still thinking through the first point, but to the second point I want to respond generically, and that concerns the role of the courts. First of all, I don't think anyone wants to use the courts as legislators and as sort of the be-all and end-all to resolve environmental dissputes. The inherent conservativism in many of the courts would work against that at any rate. The role of the courts is to adjudicate upon legitimate issues of dispute in society, where there is a need for third party arbitration. The environmental rights allow that forum to participate in the environmental realm, where it hasn't historically, even though commercial interests and all kinds of other interests can.

So we're just trying to look for a level playing field and very basic notions of equity. That's just the intent of it. The intent is not to be a panacea to all environmental woes. It just won't work, and that's not the intent of it. I've just answered the response generically like that.

Mr. O'Kurley: I have two quick questions. There was a suggestion by Elizabeth May with regard to her suggestion that the premises to my question were silly. We do regular research in my riding, and my riding includes one of the five national parks in my province. We also have a lot agriculture and probably as much industry as any other riding in western Canada. The research has consistently shown that an excess of 80% of the respondents indicated a desire to have environmental jurisdiction primarily in the provincial domain. Would you consider these responses to be silly?

Ms May: I'm sorry, you are obviously taking the argument to the extreme when pointing to ten ducks' nests and so on. I would not suggest that you were silly. I think those premises were. I don't think any responses to questions were silly. I think what we find across the country, though, is a concern that there be minimum levels of environmental protection, and only the federal government can do that—to keep my answer short.

[*Translation*]

Deuxièmement, j'aimerais revenir à l'exemple présenté par M. Stevenson concernant la centrale nucléaire d'un côté et le chenil de l'autre. Je pense qu'il nous donne des arguments pour protéger l'environnement. Que vous viviez à côté d'une centrale nucléaire ou d'un chenil, vous avez des droits que vous voulez protéger. Vous voulez peut-être que vos enfants grandissent dans de bonnes conditions. Si vous êtes voisin d'un chenil, il est probable que vous habitiez dans une zone rurale. Votre puits est peut-être très proche d'où s'entassent les déchets du chenil. Comment pouvez-vous, en tant que voisin du chenil, protéger votre droit à avoir une eau potable, si ces déchets s'infiltraient dans votre puits? Je pense que l'on devrait trouver des façons de protéger ceux qui habitent près de ce genre d'établissement. Vous voudrez peut-être commenter ce sujet.

M. Muldoon: Je réfléchis encore à la première question, mais je pourrais répondre de façon générale au deuxième point que vous avez soulevé, et cela concerne le rôle des tribunaux. Tout d'abord, je ne pense pas que l'on veuille vraiment transformer les juges en législateurs qui régleraient de façon définitive les litiges concernant l'environnement. La prudence dont font preuve la plupart des tribunaux militerait pour l'abandon d'une telle solution. Les tribunaux ont pour rôle de trancher les questions litigieuses qu'il est légitime de soulever dans une société, lorsque l'arbitrage d'un tiers s'impose. Les droits de l'environnement permettraient à ces instances d'intervenir dans le domaine de l'environnement, dans les cas où elles ne le faisaient pas dans le passé, même si les personnes qui avaient des intérêts commerciaux et autres pouvaient le faire.

Nous voulons tout simplement avoir des règles de jeu identiques pour tous et que soient respectées les notions fondamentales d'équité. Voilà la raison d'être de cette proposition. Il ne s'agit pas d'apporter une panacée à tous les maux de l'environnement. Cela serait impossible et ce n'est pas là notre intention. Je vous ai répondu d'une façon très générale.

M. O'Kurley: J'ai deux petites questions. Elizabeth May a laissé entendre que les hypothèses sur lesquelles je fondais ma question étaient stupides. Nous effectuons régulièrement des sondages dans ma circonscription qui comprend un des cinq parcs nationaux de ma province. Il y a également beaucoup d'agriculture dans cette circonscription et probablement autant d'industries que dans la plupart des autres régions de l'ouest du Canada. Nos recherches démontrent régulièrement que plus de 80 p. 100 des personnes interrogées souhaitent que les questions reliées à l'environnement relèvent principalement de l'instance la provinciale. Pensez-vous que ces réponses soient stupides?

Mme May: Il est évident que vous poussez le bouchon un peu loin lorsque vous parlez de dix nids de canards. Je ne me permettrais pas de laisser entendre que vous êtes stupide, mais je pense que les hypothèses de base l'étaient. Je ne crois pas que la réponse que l'on apporte à une question puisse être stupide. Selon moi, l'on dans toutes les régions du pays on constate que les citoyens veulent que l'on applique des normes minimales pour protéger l'environnement et que seul le gouvernement fédéral est en mesure de le faire—cela pour vous répondre brièvement.

[*Texte*]

• 2055

Mr. O'Kurley: The other question is with regard to the global nature of environmental concerns. Some might see the per capita measure as being used often in a manipulative way, but the reality is that Canada still produces between 1% and 2% of the total amount of greenhouse gas emissions.

There has been a lot of emphasis on trying to manage those emissions, that 1.5% or whatever it is. To what extent have your organizations been involved in managing or limiting some of the real polluters such as the Soviet Union, China, India and those? Have you done anything to try to limit the amount of pollution they are putting into the atmosphere?

Ms May: When you talk about real polluters, we are still looking at a situation where the bulk of the fossil fuels burned, whether per capita or total, are burned by the industrialized world. As you say, Canada is one of the worst in the world per capita. We're second only the U.S. in terms of the amount of carbon we're putting into the atmosphere per capita. Even when you take out the per capita, the real polluters are still in the industrialized world. We're the cause of a significant change in the planet's atmosphere.

What have we done in terms of our organizations? We're pushing towards international action that will involve very clearly... If countries like China and India don't sign on and then they develop their coal potential, as you know, it will come to nothing that we have taken other international actions.

We're not just targeting Canada. Frankly, on the international stage Canada has been doing quite a good job in terms of a number of the issues heading into the Brazil 1992 conference. I don't think our position on global warming is as strong as it should be, but we are in a position to be a bridge between what's now a very big divide between north and south on these issues heading towards the Brazil conference.

Mr. Darling: What you brought up regarding world pollution is very important. We, the industrialized areas, have done a pretty darned good job of polluting the whole bloody atmosphere. Here we are with China, which isn't too well off, and we know the state of the Soviet Union. Yet those two are more interested in getting jobs, jobs, jobs. That's a familiar sight here.

We in the industrialized world should be able to dig down, whether it's going to hurt or not, to help China and Russia rebuild their industry and to do it so it's environmentally sound. It's going to pay us in the long run, but that's going to be hard to sell to Canadian and American and other taxpayers. Your organizations might be able to make a great crusade to help sell that. Is there any merit to that?

Ms May: I would stand up and applaud, sir. I agree with you entirely.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Okay. Would the witnesses like to make any final comments?

Ms Rutherford: I would just urge you to read our briefs.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: L'autre question porte sur le caractère global des préoccupations environnementales. Certains pensent que les chiffres par tête habitant se prêtent souvent à la manipulation, mais il demeure que le Canada produit toujours entre 1 et 2 p. 100 du montant total des émissions de gaz à effet de serre.

On a beaucoup parlé d'essayer de contrôler ces émissions, ce fameux niveau de 1,5 p. 100. Les organismes que vous représentez ont-ils tenté de limiter les grands pollueurs comme l'Union soviétique, la Chine, l'Inde et les autres? Avez-vous tenté de limiter le volume d'émissions qu'ils rejettent dans l'atmosphère?

Mme May: Quand vous parlez des véritables pollueurs, il demeure que c'est le monde industrialisé qui brûle la majeure partie des combustibles fossiles, que l'on donne des chiffres d'ensemble ou par tête d'habitant. Comme vous le dites, le Canada est l'un des pires pays au monde pour ce qui est des émissions par habitant. Seuls les États-Unis nous dépassent au chapitre de la quantité de carbone émise dans l'atmosphère par habitant. Si l'on prend les quantités globales, ce sont encore les pays industrialisés qui sont les plus gros pollueurs. C'est surtout nous qui changeons l'atmosphère de la planète.

Qu'ont donc fait nos organismes? Nous sommes très actifs sur le plan international... Si des pays comme la Chine et l'Inde n'acceptent pas ces restrictions et qu'elles se mettent à développer leur charbon, toutes les mesures internationales qui ont été prises n'auront servi à rien.

Nous ne visons pas uniquement le Canada. Il faut reconnaître que sur le plan international, le Canada a beaucoup travaillé sur plusieurs questions qui seront examinées lors de la conférence Brésil 1992. Je ne pense pas que notre position sur le réchauffement de la planète soit aussi vigoureuse qu'elle devrait l'être, mais elle devrait toutefois nous permettre de combler l'écart qui existe entre le Nord et le Sud sur ces questions, avant la conférence du Brésil.

M. Darling: Votre remarque au sujet de la pollution dans le monde est très importante. Nous, les pays industrialisés, avons assez bien réussi à polluer tout notre atmosphère. Maintenant il y a la Chine, dont la situation n'est guère reluisante et nous connaissons celle de l'Union soviétique. Mais ces deux pays veulent surtout une chose, des emplois, encore des emplois et toujours des emplois. C'est quelque chose que nous connaissons ici.

Nous, le monde industrialisé, devrions trouver une solution, coûte que coûte, pour aider la Chine et la Russie à reconstruire leur industrie tout en respectant l'environnement. Ce serait bon pour nous à long terme, mais il sera difficile de convaincre les contribuables canadiens, américains et autres de le faire. Vos organisations pourraient peut-être lancer une croisade qui irait en ce sens. Qu'en pensez-vous?

Mme May: Je suis prête à me lever et à vous applaudir, monsieur. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le vice-président (M. Martin): Fort bien. Les témoins souhaitent-ils formuler un dernier commentaire?

Mme Rutherford: Je tiens simplement à vous inciter vivement à lire nos mémoires.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mr. Martin): We certainly will.

I know I'm speaking for all the members of this committee—and I say this not politically, but quite sincerely—that this has been excellent testimony. In fact, I think you have broken new ground in a number of areas and I think this is going to be very valuable. I tell you, it's been so good that I hated being chairman and being stuck up here not able to participate. So congratulations to all of you.

Ms May: If Mr. MacDonald had been here, I would have taken him to task for suggesting you would all need to bring pillows for our testimony tonight. I appreciate the attendance and the interest of all members of this committee and the fact that I don't see a pillow in evidence. I think that should go on the record. Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thank you. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le vice-président (M. Martin): Nous le ferons assurément.

Je sais que je parle pour tous les membres du comité et je ne le dis pas pour des raisons politiques, mais en toute franchise—je vous félicite de votre témoignage. En fait, je pense que vous avez fait ressortir des nouveaux aspects dans plusieurs domaines et cela nous sera fort utile. Je dois vous le dire que j'ai trouvé le débat si intéressant que j'ai regretté de présider la séance et de ne pouvoir y participer plus activement. Je vous félicite tous.

Mme May: Si M. MacDonald avait été ici, je l'aurais mis au défi de répéter sa suggestion d'apporter des oreillers pour que vous puissiez entendre notre témoignage ce soir. Je suis contente d'avoir constaté l'intérêt dont font preuve tous les membres du comité sur ces questions et du fait que je n'ai vu aucun oreiller. Il fallait, je crois, consigner cela dans le procès-verbal. Merci.

Le vice-président (M. Martin): Merci. La séance est levée.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Environmental Law Association:

Barbara Ruderford, Legal Counsel.

From the Pollution Probe:

Paul Muldoon, Director of Programs.

From the Sierra Club of Canada:

Elizabeth May, National Representative.

TÉMOINS

De l'Association canadienne du droit de l'environnement:

Barbara Ruderford, Conseillère juridique.

De Pollution Probe:

Paul Muldoon, Directeur des programmes.

Du Club Sierra du Canada:

Elizabeth May, Représentante nationale.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, November 7, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le jeudi 7 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), "Study of the division of powers on environmental issues"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, «Étude sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24291—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 7, 1991
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 9:05 o'clock a.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas, Research Officer.

Witnesses: From the Mining Association of Canada: Keith Hendrick, Chairman and Chairman of Noranda Minerals Inc., and George Miller, President. *From the Mining Association of British Columbia:* Tom Waterland, President and Chief Executive Officer and Melvin H. Smith, Public Policy Consultant. *From the Canadian Electrical Association:* Carole Burnham, Director of the Environment, Ontario Hydro, John Poirier, Solicitor, Nova Scotia Power, Hans Konow, Vice-President of Public Affairs and Lorne March, Director Environmental, BC Hydro. *From TransCanada Pipeline:* Gerald J. Maier, President and Chief Executive Officer and John R. Jenkins, Consultant. *From the Canadian Manufacturers' Association:* Paul N. Summers, Chairman, National Environmental Quality Committee and Doreen C. Henley, Director, Environmental Affairs.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its study of the division of powers on environmental issues.

Keith Hendrick and Melvin H. Smith made opening statements and, with Tom Waterland and George Miller, answered questions.

Carole Burnham made an opening statement and, with John Poirier, Hans Konow and Lorne March, answered questions.

Gerald J. Maier made an opening statement and, with John R. Jenkins, answered questions.

Paul N. Summers and Doreen C. Henley made opening statements and answered questions.

At 10:00 o'clock a.m. the sitting was suspended.

At 10:25 o'clock a.m. the sitting resumed.

At 12:25 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 1991
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 9 h 05, à la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présente: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas, attachée de recherche.

Témoins: De l'Association minière du Canada: Keith Hendrick, président, président de Noranda Minerals Inc.; George Miller, président. *De l'Association minière de la Colombie-Britannique:* Tom Waterland, président et chef de la direction; Melvin H. Smith, expert-conseil en politique publique. *De l'Association canadienne d'électricité:* Carole Burnham, directrice de l'environnement, Hydro-Ontario; John Poirier, avocat, Nova-Scotia Power; Hans Konow, vice-président des affaires publiques; Lorne March, directeur des ressources de l'environnement, B.C.—Hydro. *De TransCanada Pipelines:* Gerald J. Maier, président et chef de la direction; John R. Jenkins, expert-conseil. *De l'Association des manufacturiers canadiens:* Paul N. Summers, président, Comité national de l'environnement; Doreen C. Henley, directrice, affaires environnementales.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

Keith Hendrick et Melvin H. Smith font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions avec Tom Waterland et George Miller.

Carole Burnham fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions avec John Poirier, Hans Konow et Lorne March.

Gerald J. Maier fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions avec John R. Jenkins.

Paul N. Summers et Doreen C. Henley font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions.

À 10 heures, la séance est suspendue.

À 10 h 25, la séance se poursuit.

À 12 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, November 7, 1991

• 0907

The Chairman: We will call the meeting to order. We have a busy time ahead this morning. If members have looked at their schedule, they will know that we have four groups of witnesses on this morning and we are also expecting a vote after 10 a.m. So I just warn members and witnesses that this vote will dislocate our schedule a bit, though it shouldn't affect the first round of witnesses this morning, at least.

The witnesses are from the Mining Association of Canada. Mr. Keith Hendrick, the chairman of the Mining Association of Canada, is going to lead off and will introduce the people with him at the table. I believe there will be some brief opening statements. Mr. Hendrick, I think you know that we have questions from the members afterwards, and then comments and discussion. Welcome, and good morning.

Mr. Keith Hendrick (Chairman, Mining Association of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman. We are pleased to appear before the committee this morning and to contribute to your timely study of the environment and the Constitution and to present the views of the mining industry on this important question.

Before proceeding further, I would like to introduce my colleagues. With me I have Mr. George Miller, president of the Mining Association of Canada, Mr. Tom Waterland, who is the head of the Mining Association of British Columbia, and Mr. Mel Smith, a constitutional consult to the MABC. The MAC is sharing this time slot with the MABC, who will be making a separate presentation following mine.

Let me start with a comment on the current division of governmental responsibilities for the mining industry. As owners of the resources, the provinces play the dominant role in the management of mineral resource development within their boundaries. The federal government has recognized this role for many years and reconfirmed it in 1982. Federal involvement in mineral resource policy has largely been restricted to matters involving interprovincial and international trade and taxation, as well as setting the macro-economic climate. This is a role the provinces have largely respected.

There is therefore a clear division of responsibilities, and duplication is minimal. When environmental matters are considered, the picture becomes confused. The provinces have a detailed process for project assessment and review and all provinces have standards which the industry must meet concerning emission, effluents, land management, reclamation, community and occupational health and safety, and so on.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 7 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte. Nous avons un programme très chargé ce matin. Vous aurez remarqué sur l'horaire que nous devons entendre quatre groupes de témoins, et nous nous attendons également à ce qu'il y ait un vote après 10 heures. Je tiens seulement à avertir nos membres et nos témoins que ce vote perturbera notre horaire quelque peu, mais le premier groupe de témoins devrait s'en tirer indemne.

Nous accueillons des représentants de l'Association minière du Canada. M. Keith Hendrick, président du conseil de l'Association minière du Canada, prendra tout d'abord la parole et nous présentera les personnes qui l'accompagnent. Je crois que nous entendrons des déclarations d'ouverture. Monsieur Hendrick, je suppose que vous savez que nous aurons ensuite une période de questions et réponses. Bienvenue et bonjour.

M. Keith Hendrick (président du conseil, Association minière du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes heureux de comparaître devant le comité ce matin, de contribuer à votre étude de l'environnement et de la Constitution, qui vient fort à propos, et de présenter le point de vue de l'industrie minière sur cette question importante.

J'aimerais tout d'abord vous présenter mes collègues. Je suis accompagné de M. George Miller, président de l'Association minière du Canada, de M. Tom Waterland, président-directeur général de l'Association minière de la Colombie-Britannique, et de M. Mel Smith, consultant en questions constitutionnelles auprès de l'AMCB. L'AMC comparaît en même temps que l'AMCB, qui présentera son propre exposé après le nôtre.

Permettez-moi de commencer par la répartition actuelle des responsabilités gouvernementales à l'égard de l'industrie minière. En tant que propriétaires des ressources, les provinces jouent un rôle prépondérant dans la gestion des ressources minérales mises en valeur à l'intérieur de leurs frontières. Le gouvernement fédéral reconnaît ce rôle depuis de nombreuses années et l'a confirmé en 1982. La participation fédérale aux politiques minières s'est surtout limitée aux questions touchant au commerce interprovincial et international, à la fiscalité, ainsi qu'au climat macro-économique. C'est un rôle que les provinces ont dans une grande mesure respecté.

La répartition des responsabilités est donc très claire, et il n'existe presque aucun chevauchement. Toutefois, quand des questions d'environnement entrent en ligne de compte, la confusion s'installe. Les provinces ont un processus détaillé d'évaluation et de révision de chaque projet et ont toutes adopté des normes que l'industrie doit respecter en ce qui concerne les émissions, les effluents, la gestion des sols, la remise en état, la santé et la sécurité de la communauté et des employés, etc.

[*Texte*]

Federal environmental responsibilities arise in a less concrete fashion and are both general and specific. Broadly based or generic initiatives have been undertaken under the general label of sustainable development. For example, the green plan is the umbrella for a series of non-sectoral initiatives. The federal government has also been active on the international front in pursuing multilateral agreements.

On the other hand, specific federal environmental powers are being applied to air and water. These involve areas where environmental impacts that cross international and interprovincial boundaries are perceived to exist. One example would be the Canada-U.S. Agreement on Acid Rain, in which the goal is to reduce transboundary flows of sulphur dioxide. Another example is the efforts of the International Joint Commission to limit chemical effluents on the Great Lakes.

• 0910

Federal powers are also being strongly applied to management of the fish habitat. This is an area that is of increasing concern to the mining industry, especially in British Columbia, where federal activities have gone much beyond their formal focus on anadromous species such as salmon. The impact of federal activities, as experienced and practised by the mining industry, is that any major project or expansion requires a company to satisfy not only the requirements of the province but also some eight federal departments and agencies. Mr. Chairman, I can assure you that from the perspective of the mining industry the regulatory burden is not decreasing.

Let me turn to the issue of constitutional change. The recently tabled federal proposals have suggested major reform to some of the federal government's current responsibility areas, including mining. Proposal 24 suggests in effect that the federal government is prepared to withdraw from mining, although what the word "mining" means in this context has not yet been defined.

The federal proposals explicitly identify a federal role in international affairs, native affairs, research and development, economic development, and management of the economic union. The document also suggests a continuing federal role, albeit one shared with the provinces, in the areas of environment, sustainable development, and regional policy. Federal involvement with mining will continue to cover a number of federal departments and agencies: Indian and Northern Affairs; Finance; Industry, Science and Technology; Energy, Mines and Resources; Environment Canada; Fisheries and Oceans; Atomic Energy Control Board; External Affairs and International Trade. Each of these entities substantially affects the business climate for the minerals and metals sector.

[*Traduction*]

Les responsabilités fédérales en matière d'environnement touchent des domaines moins concrets et sont aussi bien générales que particulières. Des initiatives de grande envergure ont été entreprises sous le vocable général de développement durable. Par exemple, le plan vert regroupe toute une série d'initiatives non sectorielles. Le gouvernement fédéral a aussi été actif sur la scène internationale, dans la recherche d'ententes multilatérales.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a recours à des pouvoirs précis en matière d'environnement en ce qui a trait à l'eau et à l'atmosphère. Il s'agit de domaines où l'on suppose que l'impact sur l'environnement traverse des frontières internationales et interprovinciales. Un exemple serait l'entente canado-américaine sur les pluies acides, dont l'objectif est de réduire les mouvements transfrontaliers d'anhydride sulfureux. Les efforts de la Commission mixte internationale en vue de limiter les effluents chimiques dans les Grands Lacs constituent un autre exemple.

Le gouvernement fédéral applique aussi largement ses pouvoirs à la gestion de l'habitat du poisson. D'ailleurs, ce domaine préoccupe de plus en plus l'industrie minière, surtout en Colombie-Britannique, où les activités du gouvernement fédéral vont bien au-delà de tout ce qui touche aux espèces anadromes, comme le saumon. Cela étant, tous les nouveaux développements et les travaux d'expansion envisagés par une compagnie minière doivent non seulement être conformes aux exigences de la province, mais également à celles d'une bonne huitaine de ministères et organismes fédéraux. Et je peux vous garantir, monsieur le président, que du point de vue de l'industrie minière, le fardeau réglementaire est loin de s'alléger.

Passons à présent à la question des changements constitutionnels. Dans ses récentes propositions, le gouvernement fédéral envisage d'apporter d'importantes réformes à certains des domaines relevant actuellement de sa compétence, notamment le secteur minier. Ainsi, la proposition 24 stipule que le gouvernement fédéral est disposé à se retirer du secteur des mines, bien que, dans ce contexte, le terme «mines» ne soit pas encore défini.

Dans ces mêmes propositions, on attribue au gouvernement fédéral un rôle dans les domaines suivants: affaires internationales, affaires autochtones, recherche et développement, expansion économique et gestion de l'union économique. De plus, on recommande que le gouvernement fédéral conserve son rôle, même s'il doit le partager avec les provinces, dans les secteurs de l'environnement, du développement durable et de la politique d'expansion régionale. La participation du gouvernement fédéral dans le secteur minier continuera d'intéresser un certain nombre de ministères et organismes fédéraux: Affaires indiennes et Nord canadien; Finances; Industrie, Sciences et Technologie; Énergie, Mines et Ressources; Environnement Canada; Pêches et Océans; Commission de contrôle de l'énergie atomique et Affaires extérieures et Commerce extérieur. Or, chacun de ces organisme est en mesure d'infléchir de façon marquée le climat des affaires du secteur minier et sidérurgique.

[*Text*]

Apart from its responsibilities in the north—uranium and environment—the federal government has little direct involvement. The exclusive jurisdiction of the provinces to manage and develop their resources is not being compromised; indeed, most federal activities complement those of the provinces.

The Mining Association understands that the activities of Energy, Mines, and Resources, particularly those of the mineral policy sector, could be the primary target of a federal withdrawal from mining. In our view the activities of the mineral policy sector of EMR do not duplicate or overlap with provincial activities. At a national level, since the programs of many federal departments have a major impact on our industry, the federal government must retain a critical mass of mining expertise and knowledge. The importance of this sector to the national economy demands that the federal government not abandon the field entirely. In my view, the emasculation or elimination of the mineral, economic and policy expertise within Energy, Mines and Resources would be a grave mistake. Thus withdrawal from mining presents a number of concerns to the mining industry.

On the other hand, the stated intention of the federal government to streamline the process of government in Canada presents a timely opportunity to address a growing problem area, that of the respective roles of the federal and provincial governments in environmental regulations. Of particular concern are federal initiatives that are being pursued without any apparant concern for duplication, overall burden, or the cost of delay and uncertainty. It is the industry's view that the respective roles and responsibilities of the federal and provincial governments are being increasingly blurred by the eagerness of each level of government to enact environmental legislation and regulation.

Dealing with duplication, the federal environmental assessment review bill, Bill C-13, poses major concerns for business. Harmonizing the requirements of this federal legislation with the provinces is essential. The constitutional discussions create an opportunity to explore ways to reduce the extent of dual jurisdiction, thus streamlining the assessment process.

A second example relates to the environmental effects monitoring guidelines proposed by the Department of Fisheries and Oceans. These represent substantial overlap with the provinces—for example, the protocols established under provincial legislation in British Columbia and with Ontario's municipal industrial strategy for abatement program.

[*Translation*]

Cependant, outre ses responsabilités vis-à-vis de la région septentrionale—en matière d'uranium et d'environnement—le gouvernement fédéral n'intervient que très peu de façon directe. Les compétences exclusives des provinces en ce qui concerne la gestion et l'exploitation de leurs ressources naturelles ne sont pas remises en cause; en fait, la majorité des activités du gouvernement fédéral viennent se superposer à celles des provinces.

Ce faisant, l'Association minière du Canada a cru comprendre que les activités d'Énergie, Mines et Ressources, surtout celles ayant trait au secteur de la politique minérale, pourraient être les premières faisant l'objet d'un retrait du gouvernement fédéral dans ce domaine. Et pourtant, selon nous, il n'y a aucun chevauchement entre ce que fait Énergie, Mines et Ressources, d'une part, et les provinces, d'autre part, dans le domaine de la politique minérale. Comme les programmes de plusieurs ministères fédéraux ne sont pas sans avoir une incidence réelle sur notre industrie, nous estimons qu'à l'échelon national, le gouvernement fédéral se doit, pour le moins, de conserver une certaine masse critique en ressources et en compétences. L'importance de ce secteur pour l'économie nationale exige que le gouvernement fédéral n'abandonne pas totalement le terrain. J'estime que l'émasculation ou l'élimination des ressources techniques, économiques et politiques d'Énergie, Mines et Ressources serait une grave erreur. Voilà pourquoi l'éventuel retrait du gouvernement fédéral du secteur minier inquiète grandement l'industrie minière.

Par contre, l'intention déclarée du gouvernement fédéral de rationaliser le processus de gouvernement au Canada présente l'occasion rêvée de régler un problème qui ne cesse de grossir, celui des rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de réglementation environnementale. Les initiatives fédérales entreprises sans qu'on se préoccupe, apparemment, du dédoublement, de l'accroissement du fardeau imposé à l'industrie ou de l'augmentation des coûts dus au retard et à l'incertitude nous inquiètent plus particulièrement. L'industrie estime que les responsabilités et les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux sont de plus en plus éclipsés par l'ardeur que met chaque instance gouvernementale à adopter lois et règlements dans le domaine de l'environnement.

S'agissant de dédoublement, le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral sur les évaluations environnementales préoccupe grandement notre industrie. Il est essentiel que nous parvenions à harmoniser les dispositions de cette mesure législative fédérale avec celles des provinces. Le débat constitutionnel nous donne, là aussi, la possibilité d'envisager des façons de réduire les cas de double compétence, et donc de rationaliser le processus d'évaluation.

On pourrait également parler des lignes directrices sur la surveillance des incidences environnementales, proposées par le ministère des Pêches et Océans. Ces lignes directrices se trouvent, en effet, à recouper très nettement ce que font les provinces, par exemple, dans le cas des protocoles établis par voie de législation provinciale en Colombie-Britannique et de la stratégie industrielle municipale de l'Ontario relative au programme de réduction de la pollution.

[*Texte*]

While the mining industry has serious concerns about the proliferation of federal and provincial initiatives, there have been some recent examples of an improved interjurisdictional relationship on occupational health and safety, such as the workplace hazardous materials information system. We see no reason why such a co-operative approach did not work in the environmental area.

The mining industry places environmental responsibility at the top of its agenda. The industry's track record of improving its environmental performance demonstrates its concern. Equally, however, governments have a responsibility to industry to present a policy and regulatory environment that is appropriate, consistent, fair, and above all does not impose conflicting and cumulative burdens.

• 0915

The minerals and metals industry, along with other industrial sectors, cannot effectively compete in the international arena if it's having to cope with the increased cost created by federal-provincial regulatory duplication at home.

Let me summarize all of that, Mr. Chairman. First, we would be very concerned that the constitutional discussions could result in any reduction in federal capability to both understand the minerals and metal industry and to take policy initiatives that can enhance mining's ability to compete internationally, to contribute to Canada's economic future. Diminution of the mineral economic and policy capability in the Department of Energy, Mines and Resources has irreversibly damaged the government's ability in this regard.

Second, we see the process of constitutional reform as an opportunity for the federal and provincial governments to review the burgeoning level of environmental initiatives and demands being placed on the industry. In particular, both levels of government must consider how they can harmonize their initiatives, minimize the overlap, and streamline administration of environmental regulations. The disturbing and costly trends of overlap and duplication have to be halted.

The Mining Association of Canada thanks the committee for this opportunity to present our views on the constitutional issues affecting mining and the environment. I now turn to my colleagues from the Mining Association of British Columbia.

Mr. Tom Waterland (President and Chief Executive Officer, Mining Association of British Columbia): Mr. Chairman, our brief will be presented today by Mr. Mel Smith. Mr. Smith is a well-known constitutional expert in

[*Traduction*]

Bien que l'industrie minière craigne la prolifération d'initiatives fédérales et provinciales, il faut reconnaître qu'on nous a récemment donné un exemple d'amélioration des relations entre les différentes instances gouvernementales en matière de santé et de sécurité au travail; je veux parler du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Nous ne voyons donc pas pourquoi ce genre de coopération ne pourrait pas fonctionner dans le domaine de l'environnement.

L'industrie minière place la responsabilité environnementale en tête de toutes ses préoccupations. D'ailleurs, notre dossier sur le plan de l'amélioration de nos réalisations au chapitre de l'environnement parle de lui-même. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements sont investis d'une certaine responsabilité envers l'industrie, celle de proposer une politique et un régime réglementaire appropriés, logiques, justes et, par-dessus tout, qui ne soient pas synonymes de dédoublement et de cumul des fardeaux.

L'industrie minière et sidérurgique, ainsi que les autres secteurs industriels, ne peuvent pas vraiment être concurrentiels sur la scène internationale s'ils doivent subir une augmentation de coût découlant d'un chevauchement des règlements provinciaux et fédéraux dans leur propre pays.

Permettez-moi, à présent, monsieur le président, de vous résumer tout cela. Nous redoutons particulièrement que le débat constitutionnel puisse donner lieu à une diminution de la capacité du gouvernement fédéral, d'une part, de comprendre l'industrie minière et sidérurgique et, d'autre part, d'adopter des initiatives qui soient susceptibles de stimuler la compétitivité de notre secteur à l'échelle internationale ainsi que notre capacité de contribuer à l'avenir du Canada. D'ailleurs, la diminution de la capacité d'intervention technique, économique et politique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a amputé de façon irréversible la capacité du gouvernement à cet égard.

Deuxièmement, nous estimons que le processus de réforme constitutionnelle est l'occasion rêvée, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, de réexaminer les initiatives naissantes prises dans les domaines de l'environnement ainsi que les exigences imposées à notre industrie. Les deux ordres de gouvernement devraient plus particulièrement se demander comment harmoniser leurs initiatives, limiter les chevauchements et rationaliser l'administration des règlements environnementaux. Il faut absolument se dégager de la spirale perturbatrice et coûteuse des chevauchements et des dédoublements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Au nom de l'Association minière du Canada, je tiens à remercier le comité de nous avoir donné l'occasion de lui présenter notre point de vue sur les questions constitutionnelles qui ont une incidence sur le secteur minier et sur l'environnement. Je vais à présent laisser la parole à mes collègues de l'Association minière de la Colombie-Britannique.

M. Tom Waterland (président-directeur général, Association minière de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, c'est Me Mel Smith, un expert constitutionnaliste très connu au Canada, qui va vous

[*Text*]

Canada. He has served as constitutional adviser to four successive premiers of the Province of British Columbia. He now is acting as an adviser and a consultant to the Mining Association of British Columbia.

Mr. Melvin H. Smith (Public Policy Consultant, Mining Association of British Columbia): Mr. Chairman, members, the Mining Association of British Columbia expresses its thanks to the committee for the opportunity to appear before it today. We hope we can contribute to your study on the future role of the federal government in the regulation of the environment.

We understand this study will make recommendations for constitutional change, and these recommendations will be submitted to the special joint committee on the Constitution by December of this year.

Our brief proposes a division of constitutional responsibility between the two levels of government with respect to environmental regulation, which we believe is superior to alternative approaches such as decentralization, delegation and concurrency. We propose to illustrate how this approach could work, and list some of the benefits that would follow.

I might direct your attention to appendix B. This contains a precise text of what the distribution of powers might look like if we took what we call a "segmented" approach to environmental regulations under the new Constitution.

As you know, the Constitution now makes no express reference to which level of government has jurisdictional responsibility for the environment, but that has not proved a barrier to government action. Each level of government, to the extent that it concerns itself at all with the constitutional basis for regulating this activity, relies on other heads of power within the Constitution, or broad and general terminology.

As a consequence, both levels of government are falling over one another in attempting to regulate this field. The result is chaos. Resource users are confused as to which level of government has jurisdiction. Decisions are delayed through intergovernmental turf battles. Court intervention on jurisdictional issues is increasingly apparent. Crippling costs to the industry are resulting, and above all, the taxpayer is paying dearly for the overlap and inefficiencies.

That there is a serious problem of duplication, waste and overlap is not just the complaint of the provinces or the stakeholders involved in the process. The ministerial task force on program review, under the chairmanship of the former Deputy Prime Minister, the Hon. Erik Nielsen, clearly recognized the problem. The Nielsen task force reported in 1985, having reviewed 33 programs of the Department of the Environment. The study team made more

[*Translation*]

présenter notre mémoire. Me Smith a été conseiller en matière de constitution de quatre premiers ministres de la Colombie-Britannique et il est à présent conseiller auprès de l'Association minière de la Colombie-Britannique.

M. Melvin H. Smith (consultant en politique publique, Association minière de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'Association minière de la Colombie-Britannique vous remercie de lui avoir donné la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui. Nous espérons que nous pourrons vous aider dans votre analyse du futur rôle que le gouvernement fédéral devrait assumer dans la réglementation de l'environnement.

Nous avons cru comprendre que vous alliez formuler des recommandations en vue d'apporter des changements constitutionnels et que ces recommandations seront soumises au comité mixte spécial sur la Constitution du Canada d'ici le mois de décembre prochain.

Dans notre mémoire, nous proposons une répartition des compétences entre les deux ordres de gouvernement en ce qui a trait à la réglementation de l'environnement, répartition que nous croyons supérieure à d'autres approches, telles que la décentralisation, la délégation ou la concurrence des pouvoirs. Nous allons à présent illustrer cette approche et vous citer certains des avantages que l'on pourrait en retirer.

Je me permettrai d'attirer votre attention sur l'annexe B, qui contient un texte énonçant précisément le type de répartition des pouvoirs que l'on pourrait envisager dans le cadre d'une approche «étapiste» de la réglementation environnementale en vertu de la nouvelle Constitution.

Comme vous le savez, la Constitution ne précise pas actuellement de façon expresse quel ordre de gouvernement a compétence en matière d'environnement, ce qui n'a pas empêché d'ailleurs les différents gouvernements d'agir dans le domaine. Chaque instance gouvernementale, dans la mesure où elle désire vraiment régir ce domaine d'activité, dans les limites fixées par la Constitution, s'appuie sur d'autres dispositions de cette Constitution ou sur une terminologie large et générale.

Résultat: on constate un chevauchement des activités des deux ordres de gouvernement dans leurs tentatives de réglementer le domaine en question. Le chaos est inévitable, et les utilisateurs des ressources ne savent plus très bien quel ordre de gouvernement est compétent. Les décisions sont retardées à cause de luttes intergouvernementales, et on a de plus en plus fréquemment recours aux tribunaux, à qui l'on demande de trancher les questions de compétence. Le tout se traduit par des coûts écrasants pour l'industrie, mais c'est surtout le contribuable qui paie chèrement les chevauchements et les inefficacités de nos gouvernements.

Les provinces et les différents intervenants ne sont pas les seuls à se plaindre du grave problème de dédoublement et de gaspillage des ressources. Le groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, que présidait l'ancien vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, avait clairement mis le doigt sur ce problème. Le groupe d'étude Nielsen a fait un rapport en 1985, après avoir examiné 33 programmes du ministère de l'Environnnement, rapport dans

[*Texte*]

than 150 specific recommendations having the potential to reduce the department's planned expenditure over a four-year period by approximately $40 million. They also had the potential to generate in the order of $90 million from increased revenues over the same period.

• 0920

The study team's historical analysis confirmed that federal and provincial efforts have produced a multitude of laws, legislative overlap and confusion across Canada. These overlaps, as has been outlined in the brief presented this morning, are resulting in unnecessary and burdensome costs to the industry, which if left unchecked will choke off new investment, may even force plant and mine closures, destroy some communities and harm Canada's balance of payments.

As I mentioned a minute ago, the constitutional basis for governmental action on subject by either level of government is to be found in part on a number of specific heads of power in sections 91 and 92 of the Constitution Act, 1867. In addition to those, section 109 of the Constitution makes is abundantly clear that the proprietary interest over all lands, mines, and minerals belongs to the crown in right of the province.

The elements that normally attach to the concept of proprietary interest or ownership are comprehensive and all-embracing. Those rights that attach to proprietary interest normally include the right to divest in whole or in part an interest in such lands, but above all to enjoy the use of such lands. This enjoyment is of course subject to certain limitations, but it is important to stress that it primarily falls to the provinces, not the federal government, to decide what those limitations are. This is because it is the province that retains to itself the role of landlord over crown land, whatever form of tenure it enters into, whether it be crown lease, mineral lease, mineral claim or forest management licence. Moreover, it is also the provinces and not the federal government that have the power to legislate in the field of property and civil rights or on local matters within the province.

Without question there are areas of federal responsibility that touch upon the exercise by the provinces of their proprietary and legislative powers. Clear examples include navigable waters protection, international river improvements, ocean dumping laws and fisheries. However, in recent years the federal government has extended the exercise of its jurisdiction, in our view, far beyond its constitutional limits. It must be acknowledged that it has been encouraged to do so by certain decisions of the Federal Court of Canada, which fortunately are under appeal to the Supreme Court of Canada at the present time.

In our view it is wrong constitutionally, economically and logically for the proponent of a dam project on a navigable river, who quite rightly is required to receive a permit under the Navigable Waters Protection Act or the International

[*Traduction*]

lequel il formulait plus de 150 recommandations visant à réduire d'environ 40 millions de dollars, sur une période de quatre ans, les dépenses envisagées par ce ministère. Ces recommandations visaient également à augmenter les recettes d'environ 90 millions de dollars pendant la même période.

L'analyse chronologique faite par le groupe d'étude a confirmé que l'action, dans le domaine de l'environnement, des gouvernements fédéral et provinciaux avait eu pour effet la prolifération des lois, le chevauchement des compétences et la confusion dans tout le pays. Ces chevauchements, comme il ressort du mémoire présenté ce matin, grèvent lourdement et inutilement ce secteur; si on n'y met pas fin, on risque de voir se tarir les investissements, voire se fermer les usines et les mines, entraînant la disparition de certaines collectivités et une détérioration de la balance des paiements de notre pays.

Comme je le mentionnais il y a un instant, pour intervenir, le gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou fédéral, peut s'appuyer sur plusieurs pouvoirs spécifiés aux articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867. En outre, l'article 109 de la Constitution précise bien que le droit d'exploitation de toutes les terres, mines et minéraux appartient à la Couronne au titre de la province.

Les éléments qui normalement se rattachent à la notion de participation ou de propriété englobent tout. Les droits qui vont de pair avec la participation comprennent normalement le droit de se départir, en tout ou en partie, d'une part dans ces terres, mais surtout celui de les exploiter, celui-ci étant cependant soumis à certaines limites; il est important toutefois de souligner que c'est surtout aux provinces, et non au gouvernement fédéral, de décider de ces limites, et ce, parce que c'est la province qui conserve le rôle de propriétaire sur les terres de la Couronne, quelle que soit la forme de jouissance de ces terres, bail de la Couronne, bail minier, concession minière ou droit d'exploitation des forêts. En outre, ce sont les provinces, et non le gouvernement fédéral, qui ont le pouvoir de légiférer en matière de propriété et de droit civil, ou pour des questions locales à l'intérieur de la province.

Il existe indiscutablement des domaines de responsabilité fédérale qui touchent également l'exercice, par les provinces, de leur pouvoir de législation et d'exploitation, par exemple la protection des eaux navigables, les travaux effectués sur les cours d'eau internationaux, les lois sur les déversements en mer et les pêches. Au cours des dernières années, cependant, le gouvernement fédéral a étendu, à notre avis, le champ de sa compétence bien au-delà de ses limites constitutionnelles. Il faut dire qu'il y a été encouragé par certaines décisions de la Cour fédérale du Canada, qui heureusement ont été portées en appel devant la Cour suprême du Canada.

À notre avis, il est contraire à la Constitution, aux intérêts économiques et à la logique que le promoteur d'un barrage sur un cours d'eau navigable, dont il est exigé, à juste titre, qu'il obtienne un permis au titre de la Loi sur la

[*Text*]

River Improvements Act, to find that in seeking such a permit he has triggered the whole federal environmental assessment process, particularly when an extensive environmental assessment process has already been undertaken at the provincial level.

Canadians have chosen a federal system of government with sovereignty divided between two levels of government. It is our view that too often the federal government legislates and acts as though we live in a unitary state. When the Government of Canada exercises its jurisdiction in areas of federal jurisdiction that touch upon the extensive powers of the provinces over development projects, it must do so only within narrow confines. For example, an application for a permit under the Navigable Waters Protection Act should be considered by the federal government on issues germane to navigation and shipping. It ought not to trigger a federal environmental assessment process. Moreover, all-embracing use of the power of the federal government over fisheries has resulted in an even more pernicious invasion by the federal government over provincial control of resources.

• 0925

It is submitted that sections of the Fisheries Act go beyond the protection of fish and are therefore unconstitutional. Certain sections of the act that require a federal permit with any work or undertaking that releases a deleterious substance of any kind or any amount that may enter into water frequented by fish, without any regard to whether in fact a significant number or any number of fish are adversely affected, are unconstitutional. Yet this blunt instrument is frequently used to trigger a full-scale environmental review assessment.

This brief proposes that the current constitutional reform process provides Canadians with an unparalleled opportunity to disentangle the labyrinth of regulatory regulation on the subject of the environment.

What is it that we propose, then, in the new Constitution? We say that merely to add the words "regulation of the environment" to the Constitution and give jurisdiction over the subject to both levels would not solve anything. We propose that the subject of the environment should be segmented into its particular parts and jurisdiction be exclusively given to one or other governments, depending on the particular aspect of the environment that is to be regulated.

I would refer you in detail to the brief and also to the very positive results that would be forthcoming—the major benefits to the industry and to the country—if this segmentation of jurisdiction were to be followed in the new Constitution. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith.

We did start a little bit late, but I think we have about 20 minutes. I am going to suggest opening rounds of about five minutes or a little bit less, if that is possible, so that all members have a chance to ask a question. Mr. Martin.

[*Translation*]

protection des eaux navigables et de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, constate que pour obtenir ce permis, il doit mettre en branle tout le processus fédéral d'évaluation de l'environnement, d'autant plus lorsque ce processus à d'ores et déjà été entrepris au niveau provincial.

Les Canadiens ont opté pour un système fédéral de gouvernement où la souveraineté est partagée entre deux paliers de gouvernement. Il n'arrive que trop souvent, à notre avis, que le gouvernement fédéral agisse et légifère comme si nous vivions dans un régime unitaire. Lorsque le gouvernement du Canada exerce sa compétence dans des domaines de compétence fédérale qui empiètent sur les vastes pouvoirs des provinces en matière de projets de développement, il ne doit le faire qu'en se limitant strictement. C'est ainsi qu'une demande de permis au titre de la Loi sur la protection des eaux navigables devrait être envisagée par le gouvernement fédéral pour des questions relevant de la navigation, mais sans que soit déclenché le processus fédéral d'évaluation de l'environnement. En outre, le pouvoir absolu du gouvernement fédéral en matière de pêches a amené une ingérence encore plus pernicieuse de ce gouvernement dans le contrôle provincial des ressources.

Certains articles de la Loi sur les pêches ne se limitent pas à la protection du poisson et sont donc contraires à la Constitution. Certains articles de la loi qui exigent l'autorisation du gouvernement fédéral pour tout ouvrage ou entreprise causant le déversement, dans un habitat de poisson, d'une substance nocive, qu'elle qu'en soit la nature ou la quantité, ou quel que soit le nombre de poissons qui risquent d'être affectés par cette substance, sont contraires à la Constitution. C'est cependant cet instrument si peu précis qui est souvent utilisé pour déclencher une évaluation complète des effets sur l'environnement.

Le processus actuel de réforme de la Constitution offre aux Canadiens une occasion unique de sortir de ce labyrinthe de règlements en matière d'environnement.

Que proposons-nous, alors, pour la nouvelle Constitution? Le fait d'ajouter simplement les mots «réglementation de l'environnement» et de donner la compétence aux deux niveaux de gouvernement ne résoudrait rien, à notre avis. L'environnement devrait être scindé en éléments et, selon l'aspect de cet élément à réglementer, la compétence devrait être donnée exclusivement à l'un ou à l'autre gouvernement.

Je vous renvoie, pour les détails, à notre mémoire et j'attire votre attention sur les résultats très favorables que cela aurait, tant pour l'industrie que pour le pays, si cette segmentation de la compétence était appliquée dans la nouvelle Constitution. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Smith.

Nous avons commencé avec un peu de retard, mais je crois qu'il nous reste une vingtaine de minutes. Je vais donc donner environ cinq minutes ou un peu moins pour le premier tour, afin de donner à chacun la possibilité de poser des questions. Monsieur Martin.

[*Texte*]

Mr. Martin (LaSalle—Émard): What I am going to do in this case, Mr. Chairman, is ask four questions. If they cannot answer them all, then they can get them on the next round.

The first thing I want to do is to congratulate the presenters. Those of us who sat on Bill C-78 had the opportunity to see the Mining Association of Canada, and I must say that I found that brief one of the best that we did receive. I think you have continued up on that.

I will put my questions very quickly. The first two are to Mr. Hendrick. I would like you to elaborate on the statement that the Mining Association of Canada is concerned that the mineral economic capability of the Department of Energy, Mines and Resources will be irreversibly damaged under the proposals. That would be my first question. You did touch on it, but I think it is such an important one and I would like to hear some elaboration.

The second question: In previous presentations and again in today's, you have put extensive emphasis on the need for certainty. This question does not arise from your brief but it is obviously a major matter of federal-provincial concern. Do you feel it would help the mining industry if the 12%, the endangered spaces program of the federal government, which requires very strong collaboration with the provinces, were completed so that the mining industry knew where it could explore and develop without fear of being attacked after the fact?

I will now ask a question to Mr. Smith. I have some difficulty with your proposal, Mr. Smith. It would seem to me that if taken to its logical conclusion you would make it a federal government's role somewhat akin to that of a eunuch. There is a feeling within the environmental community that you must separate the proponent from the person making the final decision. Given the fact that inevitably provinces control natural resources, is it not possible that the provinces will be consistently caught in a conflict of interest and therefore the federal role must be very strong?

There is a second question that flows from that. Last night we had a very interesting proposal that said that there should not be federal paramountcy in environmental matters, but that there should be minimum national standards, and that in every case of conflict between a province and the federal government, the strictest regime should apply. Those are my questions.

Mr. Hendrick: With regard to the first one, the mineral policy area of the Department of Energy, Mines and Resources is probably the closest link the mining industry has to the federal government. We naturally regard the industry as a significant contributor to Canada and to the economy. We'd like to think that the federal government is aware of the circumstances within the industry and has some balances to the position and contribution we make. We feel if that knowledge, that expertise, that experience and that exposure to the mining industry is lost to the federal government, it will impinge on policies that might arise in many other areas like trade and science, research and development, finance and

[*Traduction*]

M. Martin (LaSalle—Émard): En ce cas, monsieur le président, je vais poser à la fois quatre questions; si la réponse est trop longue, une partie pourra être remise au deuxième tour.

Je voudrais tout d'abord féliciter nos témoins. Ceux d'entre nous qui ont siégé au comité sur le projet de loi C-78 ont eu l'occasion d'entendre l'Association minière du Canada, qui avait présenté à l'époque l'un des meilleurs mémoires que nous ayons reçus, et qui a répété cet exploit.

Très rapidement, donc, mes deux premières questions s'adressent à M. Hendrick. Vous disiez que l'Association minière du Canada craint qu'avec ces propositions, il ne soit porté irrémédiablement atteinte à l'autorité du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en matière d'économie minière. C'est là ma première question. Vous avez effleuré le sujet, mais il est si important que j'aimerais en entendre davantage là-dessus.

Voici ma deuxième question: lors de vos précédentes comparutions ainsi que dans celle d'aujourd'hui, vous avez insisté sur le besoin de certitude. Vous n'en parlez pas dans votre mémoire, mais c'est une question d'importance majeure pour les deux niveaux de gouvernement. Serait-il utile au secteur des mines si les 12 p. 100, à savoir le programme du gouvernement fédéral pour les espaces en danger, qui exige une collaboration étroite avec les provinces, étaient achevés afin que le secteur minier sache quelles sont les aires d'exploration et d'exploitation sans avoir à redouter des poursuites quand les travaux sont engagés?

Je vais maintenant poser une question à M. Smith, dont la proposition ne laisse pas de m'inquiéter. Si cette proposition était menée à son terme logique, il me semble que le rôle du gouvernement fédéral serait émasculé. Les milieux écologiques considèrent, en effet, que le promoteur et le décideur ne doivent pas être une seule et même personne. Compte tenu du fait que les provinces ont le droit de disposer des ressources naturelles, ne se trouveraient-elles pas constamment en conflit d'intérêts, et n'est-il pas nécessaire, à cause de cela, de laisser au gouvernement fédéral un rôle très actif?

Il y a une autre question qui découle de celle-ci. Un témoin, hier soir, avait une proposition très intéressante, à savoir que le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir à trancher en matière de questions relatives à l'environnement, mais qu'il devrait y avoir des normes nationales minimales et qu'en cas de conflit entre une province et le gouvernement fédéral, c'est le régime le plus sévère qui devrait l'emporter. Ce sont là mes questions.

M. Hendrick: En ce qui concerne la première, la politique minérale du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est probablement le lien le plus étroit entre le secteur minier et le gouvernement fédéral. Nous considérons naturellement que le secteur minier contribue, de façon importante, à l'économie canadienne et nous aimerions penser que le gouvernement fédéral, conscient des circonstances dans lesquelles fonctionne ce secteur, en tient dûment compte. Si cette connaissance, cette compétence, cette expérience et cette compréhension du secteur minier n'existent plus au gouvernement fédéral, les répercussions se feront sentir dans bien d'autres domaines, par exemple le

[*Text*]

so on. We think it's critical that there should be some nucleus, some base of knowledge and information within the federal government relating to our industry. I think that essentially is the point.

• 0930

On the other one, there was some discussion last night at a similar hearing regarding the 12% of withdrawn space. I guess our concern has been not so much that the space be withdrawn, but that in withdrawing it one has the sensitivity to the geological circumstances of the proposed space. If there is some opportunity to move the boundaries, one doesn't necessarily move them over the best geological prospective space. Also, if 12% is the target, and it's the ultimate achievement, isn't there some way there could be sequential use of that space?

In other words—and I think we also discussed this last night—when mining operations have been rejuvenated, that is certainly satisfactory for many of the uses that space is identified for, which is tourism and enjoyment. Therefore, that's why why we suggest sequential space. It would certainly help ultimately to have that defined. You wouldn't intrude on the space, nor would you expand resources to identify a mineral deposit and then find out that it's been removed. I think for us at the moment it would be more important that we have some input, some recognition of significance of mining and geology in identifying and establishing a boundary. Couldn't this be done on a sequential basis?

The Chairman: Mr. Fulton.

Mr. Fulton (Skeena): I would also like to thank the witnesses for their material.

The first question I have is in relation to a point Mr. Hendrick made in relation to what is stated within the federal proposal, which is to effectively withdraw from the field of mining. That's precisely the language that's used. You argue that there certainly should be a strong policy-making body. I assume it would be principally related to taxation measures, trade and so on at the federal level so that at least if you have a minister who is interested in mining, you have some kind of a fabric within which to deal with the Cabinet and with government. On the other hand, we hear quite a different argument coming from Mr. Smith in terms of the largest core of mining in the country. The argument there seems to be that certainly in terms of the overwhelming majority of the regulatory framework, the federal government should withdraw.

Can you spend a moment to mention what areas beyond just taxation and trade you feel there should be policy mechanisms for at the federal level? For example, do you think the federal governemnt should stay in the field under the Fisheries Act? One of the ones that touches most of the mines where I come is the metal mining liquid effluent regulations. I don't think there are very many mines in British Columbia that aren't touched in some way or another by those regulations.

Mr. Hendrick: I think in answering that I'll ask Dr. Miller, who obviously has the closest interface with the government department.

[*Translation*]

commerce et les sciences, la recherche et le développement, les finances, etc. Il nous paraît essentiel que soit maintenu au sein du gouvernement fédéral un noyau de connaissances et d'information touchant à notre secteur. C'est là ce sur quoi je voulais insister.

Quant à l'autre question, on en a discuté hier soir, lors d'une séance semblable portant sur les 12 p. 100 de terres à protéger. Ce qui nous inquiète n'est pas tant que ces terres soient réservées, mais que ce faisant, il soit tenu compte des conditions géologiques des terres en question. Si l'on veut préserver des terres et les soustraire à la prospection minière, encore faudrait-il que ce ne soit pas celles qui offrent les meilleures perspectives. Et si l'objectif est de réserver 12 p. 100 de ces terres, ne pourrait-on leur trouver une autre utilisation?

Autrement dit—nous en avons aussi discuté hier soir—quand les terres sont restaurées après l'exploitation minière, elles peuvent certainement servir à d'autres usages, par exemple le tourisme et les loisirs, et c'est pourquoi nous avons proposé d'envisager, dans le temps, plusieurs utilisations de ces terres. Il serait bon d'en donner une définition. Cela permettrait d'éviter la prospection et l'engagement de ressources aux fins de trouver un filon, pour constater ensuite que ce sont des terrains pour lesquels l'exploitation n'est pas permise. Il nous paraît important qu'en traçant ces limites on tienne compte de l'importance des ressources minérales et de la géologie. Ne pourrait-on prévoir, pour ces terres, des usages multiples dans le temps?

Le président: Monsieur Fulton.

M. Fulton (Skeena): J'aimerais également remercier les témoins.

Ma première question porte sur un argument de M. Hendrick sur la proposition fédérale concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des mines. C'est là exactement ce qu'on dit. Vous disiez que l'organisme chargé de l'élaboration des politiques devrait être fort; j'imagine qu'il s'occuperait surtout de mesures fiscales, de commerce, etc., au niveau fédéral, de sorte que si vous avez un ministre qui s'intéresse aux questions minières, vous ayez, au ministère, un intermédiaire pour vous appuyer auprès du Cabinet et du gouvernement. Par ailleurs, M. Smith présente un argument bien différent, au nom de la majorité des gens du secteur minier canadien, à savoir que le rôle du gouvernement fédéral devrait être très limité en matière de réglementation.

Pourriez-vous nous dire, à l'exception du régime fiscal et du commerce, dans quels domaines le gouvernement fédéral devrait fixer des politiques? Devrait-il, par exemple, conserver cette prérogative dans le cadre de la Loi sur les pêches? L'un des règlements qui affectent particulièrement les mines, dans la région que je représente, c'est celui sur les effluents liquides provenant des mines. Il n'y a que très peu de mines, en Colombie-Britannique, qui ne sont pas concernées de l'une ou l'autre façon par ces règlements.

M. Hendrick: Je vais poser la question à M. Miller, qui a le plus à faire avec le ministère.

[*Texte*]

Mr. George Miller (President, Mining Association of Canada): Thank you, Mr. Fulton. I think there are continuing responsibilities of the federal government, whether or not the proposal made by the Mining Association of British Columbia is adopted. For example, international responsibilities will continue to include international treaties of all kinds. Some affect trade directly, some indirectly. One of the indirect ones has been the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal. In that case, metals recycling is an international activity. Scrap metal and other metal-containing materials, some of which are hazardous, go across boundaries every day in normal trade. That was completely overlooked when the treaty was designed.

• 0935

The first set of regulations coming out of Canada to implement that treaty had no recognition of recyclable materials at all. The knowledge that eventually led to a reasonable set of regulations that recognized recycling came from the knowledge base within the federal government, namely the Department of Energy, Mines and Resources, which is intimately familiar with the fact that Canadian smelters depend on imported scrap and Canadian steel mills depend on imported scrap for a very high proportion of their feedstock.

That is the kind of thing that can easily happen if there is no knowledge base. So it is not specific to environmental regulation of operations. There are many, many fields where you need a very strong knowledge base to make sure that all factors are taken into account.

Mr. Fulton: Are you arguing then—

The Chairman: This will be the last question in this round, Mr. Fulton.

Mr. Fulton: Okay, I'd better make it one of my zingers then.

The Chairman: We'll come back to you; I'm sure there'll be time. Just a very brief one now.

Mr. Fulton: I'd like to go to Mr. Smith, because on page 10 you make what would certainly appear to be a very strong argument. You say general terms such as property rights are so broad and susceptible to any number of interpretations as to be unhelpful in indicating clearly to either level of government what is the scope and limits of their constitutional power. I take it you are arguing then that section 7 of the Charter should not be amended to include property rights.

Mr. Smith: Mr. Chairman, what I am arguing about is that the original drafters of sections 91 and 92 used broad language like "property and civil rights within the province" and "matters of a local nature". The language has been so broad that it has kept constitutional lawyers in court for about 123 years trying to decipher what the words mean.

I say that in the context of suggestions that have been made that the environment ought to be covered by two words in the Constitution, "environmental management", and make it a concurrent power or something like that. I say that

[*Traduction*]

M. George Miller (président, Association minière du Canada): Je vous remercie, monsieur Fulton. Que la proposition faite par l'Association minière de la Colombie-Britannique soit adoptée ou non, le gouvernement fédéral a des responsabilités dont il ne saurait se départir, comme par exemple celles touchant les traités internationaux de toutes sortes qui, directement ou indirectement, influent sur le commerce. Il en est ainsi, indirectement, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Dans ce cas, le recyclage des métaux est une activité internationale. Il ne se passe pas de jour que de la ferraille et d'autres matières contenant des métaux, dont certains sont dangereux, ne franchissent les frontières, ce dont il n'a nullement été tenu compte lorsque le traité a été élaboré.

Le premier train de règlements produit par le Canada en application de ce traité ne tenait nullement compte des matériaux recyclables, et c'est aux connaissances du gouvernement fédéral, en particulier du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, où l'on sait fort bien que les fonderies et les aciéries canadiennes dépendent de la ferraille importée pour une grande proportion de leurs charges d'alimentation, que l'on doit un ensemble de règlements raisonnables.

Ce genre de chose se produit aisément quand les connaissances font défaut, et pas seulement en matière d'environnement. Il existe de nombreux domaines où l'on a besoin d'un solide corpus de connaissances afin que tous les facteurs soient pris en considération.

M. Fulton: Est-ce que vous voulez dire par là. . .

Le président: Ce sera la dernière question pour ce tour, monsieur Fulton.

M. Fulton: Bon, je vais me grouiller!

Le président: Vous aurez certainement du temps pour le deuxième tour. Pour l'instant, une toute petite question.

M. Fulton: Je voudrais la poser à M. Smith, car à la page 10, vous vous exprimez en termes très forts, en disant que des termes généraux comme «droit à la propriété» sont si vastes et peuvent être interprétés de façons si diverses qu'ils ne sont guère utiles pour faire savoir clairement à l'un ou à l'autre niveau de gouvernement quelle est l'ampleur et quelles sont les limites de leurs pouvoirs constitutionnels. Entendez-vous par là que l'article 7 de la Charte ne devrait pas être amendé pour inclure le droit à la propriété?

M. Smith: Monsieur le président, ce que j'entends par là, c'est que ceux qui ont rédigé les articles 91 et 92 ont employé des termes généraux comme «propriétés et droits civils dans une province» et «questions de nature locale». Ce sont là des termes si généraux que depuis 123 ans les juristes constitutionnels s'évertuent encore à en interpréter le sens.

Il a été proposé que l'environnement soit désigné, dans la Constitution, par les termes «gestion de l'environnement» et qu'on en fasse un pouvoir concomitant, ou quelque chose de ce genre. Ce serait encore plus désastreux, à mon avis,

[*Text*]

would be even more disastrous than the current constitutional position. What we should do is be more precise in our constitutional drafting, segment the subject of the environment into its component parts and recognize that there are some of those parts that are the legitimate exercise of the federal government so give those to the federal Parliament. Some of them are to the provincial legislatures, so give them to the provincial legislatures.

Mr. Fulton: So no property rights in the Charter.

Mr. Smith: Well, it doesn't—

Mr. Fulton: Add those two words.

Mr. Smith: —go to that issue. It doesn't go to that issue.

Mr. Fulton: What would your preference be?

Mr. Smith: Whether there are property rights in the Charter? Well, it's not really something that's germane to the regulation of the environment. I know in the United States they have property rights under their Bill of Rights and it hasn't hindered land-use regulation or legislation over the years.

The Province of British Columbia in an earlier time, as you know, supported property rights in the Constitution. My own personal inclination is that we shouldn't be adding more to the Charter, because the more we add to the Charter the less we take away from the supremacy of Parliament. I'm not sure we've embarked upon a very desirable course of action in having a Charter at all entrenched in the Constitution.

Mr. Chairman, Mr. Martin had some questions directed to me that I didn't get a chance to answer. I would like to answer the question that he asked, if you would like me to.

The Chairman: Yes, I would be delighted to have that. Could it be fairly brief, because we are going to run out of time—

Mr. Smith: Yes, sure.

The Chairman: —and I want to give some other people some time.

Mr. Fulton: Where did you learn that, anyway, Mr. Martin?

Mr. Smith: Mr. Martin wondered whether my proposal would render the federal government as a eunuch in the area of environmental regulation. I think not. If you look at appendix B, you can see that there are some substantial powers left to the federal government. What the division would be is where the environmental impact primarily falls within the bounds of the province, that would be provincial jurisdiction. Where there are substantial interprovincial or international spill-overs, then certainly the federal government would have a major role. In addition to that, there would be national environmental standards, which I would hope would be set by the Council of the Federation if we were to have a Council of the Federation under the new Constitution.

[*Translation*]

que la position constitutionnelle actuelle. Nous devrions être plus précis dans le libellé du texte de la Constitution, subdiviser l'environnement en éléments et reconnaître que certains d'entre eux relèvent du gouvernement fédéral, auquel il faut donc les confier, et d'autres des administrations provinciales, et agir en conséquence.

M. Fulton: Vous ne voulez donc pas de droit à la propriété dans la Charte.

M. Smith: Ma foi, cela ne. . .

M. Fulton: Ajouter ces quatre mots.

M. Smith: . . .ne répond pas à cette question.

M. Fulton: Quelle serait alors votre préférence?

M. Smith: À propos du droit à la propriété dans la Charte? Ce n'est pas vraiment pertinent pour le règlement sur l'environnement. Le droit à la propriété figure bien dans la Déclaration des droits des États-Unis, sans que cela empêche la réglementation sur l'utilisation des terres ou la législation au cours des années.

Il fut un temps, comme vous le savez, où la Colombie-Britannique était en faveur de l'inscription du droit à la propriété dans la Constitution. À mon avis, nous ne devrions pas continuer à ajouter à la Charte, parce que plus nous ajoutons à la Charte, moins nous retirons à la suprématie du Parlement. Je ne crois pas qu'il ait été très sage de faire incorporer la Charte dans la Constitution.

Monsieur le président, M. Martin m'a posé des questions auxquelles je n'ai pas eu la possibilité de répondre. Si vous me le permettez, j'aimerais le faire.

Le président: Oui, certainement, mais vous devez faire vite, car le temps nous manque. . .

M. Smith: Certainement.

Le président: . . .et je veux encore donner la parole à d'autres intervenants.

M. Fulton: Où avez-vous appris cela, monsieur Martin?

M. Smith: M. Martin se demandait si ma proposition émasculerait le pouvoir du gouvernement fédéral en matière d'environnement. Je ne le crois pas. Vous constaterez, si vous examinez l'annexe B, que le gouvernement fédéral conserve des pouvoirs considérables. Ainsi, lorsque l'impact sur l'environnement se produit, pour l'essentiel, dans les limites de la province, la question relève de la compétence provinciale, mais si l'impact déborde le cadre d'une province ou empiète sur un ou plusieurs autres pays, le rôle du gouvernement fédéral est certainement dominant. Il y aurait, en outre, des normes nationales en matière d'environnement, qui seraient déterminées, je l'espère, par le Conseil de la fédération si un tel organisme devait être institué avec la nouvelle Constitution.

[*Texte*]

• 0940

I think national standards ought not to be the private preserve of the federal government. I think the provinces should contribute their views, and the Council of the Federation would be the forum to arrive at national standards on the environment. You can see in appendix B that there's a substantial role for the federal government in the area of the environment.

The Chairman: I want to go to the next question. This is a very helpful setting out of what you propose by way of powers. It might be interesting to have this done on a comparison basis with the present situation. I don't know whether you have done this, but that's something you might want to follow up with.

Mr. Fulton: I was just worried about national eunuchification.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: Moving right along, we'll go to Mr. Clark.

Mr. Clark (Brandon—Souris): As our time is short, I'll offer perhaps a comment and a question.

The comment relates to the fact that I participated in the constitutional committee hearings in Brandon yesterday. What struck me was that any of the several witnesses who talked with respect to the division of power called for the maintenance of the federal government's role in essence as it is now. Certainly those who made reference to the environment—and they did not come as purported experts in the field—again called for a continuing or even an enhanced federal government presence in the area.

I guess what seems to be underlying those comments, if I interpret them correctly, is something akin to what some other witnesses have said, who felt the provinces were so close to the issue of economic development of natural resources that somehow or other they did not see them as being adequately independent to make the kinds of hard decisions they were obviously expecting government to make.

Under the proposed powers of the federal government, I read: "where the primary impact on the environment extends beyond the bounds of a province". I guess what I am thinking of is the fact that there can certainly be significant environmental impact beyond the bounds of a province. It might not be the primary impact. A project, whether it be a mine or whatever, say in Alberta, can clearly have an impact downstream on the residents of the Northwest Territories. That might not be the primary impact, but clearly it would be very significant to those who were concerned. I think of the issue of Shoal Lake—concerns in Winnipeg vis-à-vis the security of their water supply. That again might not be a primary impact, but clearly it is perceived to be a significant impact.

I appreciate the call for reduction of duplication. I think that is a given. We accept that. Yet on the other hand, we hear not only from environmentalists, but we, as I did yesterday, hear from what I would call the citizenry at large that they are continuing to make a plea for a strong federal government role, based upon a certain suspicion that the controls at the provincial level are not all they would wish them to be. Provincial politicians would say that it is an

[*Traduction*]

Les normes nationales ne devraient pas être établies uniquement par le gouvernement fédéral; les provinces devraient participer à leur élaboration, avec le Conseil de la fédération pour forum. Vous constaterez, à l'annexe B, que le gouvernement fédéral a un rôle considérable en matière d'environnement.

Le président: Je voudrais passer à la question suivante. Vous nous donnez là une très bonne idée de ce que vous nous proposez en matière de pouvoirs. Il serait intéressant de comparer cette proposition avec la situation actuelle; je ne sais si vous l'avez fait, mais cela pourrait vous intéresser.

M. Fulton: Je craignais simplement que l'on n'émascule les pouvoirs nationaux.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Clark.

M. Clark (Brandon—Souris): Le temps presse, et je me contenterai d'un commentaire et d'une question.

Le commentaire porte sur le fait que j'ai participé hier à Brandon aux audiences du comité constitutionnel. Ce qui m'a frappé, c'est que tous les nombreux témoins qui ont parlé de la répartition des pouvoirs demandaient que soit maintenu, pour l'essentiel, le rôle actuel du gouvernement fédéral. Ceux qui ont parlé de l'environnement—et qui ne se targuaient pas d'être spécialistes en la matière—demandaient certainement que soit maintenue, voire renforcée, la présence du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Ces témoins semblaient sous-entendre, à l'instar d'autres témoins, —si je les ai bien compris—que les provinces étaient trop intéressées au développement des ressources naturelles pour pouvoir, en toute impartialité, prendre le genre de décisions difficiles que l'on semble attendre du gouvernement.

Au chapitre des pouvoirs proposés pour le gouvernement fédéral, je lis: «lorsque l'impact primaire sur l'environnement s'étend au-delà d'une limite d'une province». Or, à mon avis, il peut certainement y avoir un impact considérable sur l'environnement bien au-delà des limites d'une province, sans que ce soit l'impact primaire. Un projet, qu'il s'agisse d'une mine ou autre, en Alberta, par exemple, pourrait fort bien avoir des répercussions en aval, sur les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Ce ne serait pas un impact primaire, mais il ne s'en exercerait pas moins sur ceux qui sont affectés. Prenons l'exemple du lac Shoal et des craintes de Winnipeg pour son approvisionnement en eau. Là encore, l'impact ne serait pas primaire, mais il n'en est pas moins considéré comme étant considérable.

Je vous comprends lorsque vous vous élevez contre les chevauchements; cela nous paraît logique, et nous l'acceptons. D'autre part, ce ne sont pas seulement les écologistes, mais les citoyens dans leur ensemble, qui continuent à réclamer que le gouvernement fédéral conserve un rôle important, en partie parce que les gouvernements provinciaux sont soupçonnés de n'être pas aussi énergiques qu'ils le devraient. Cela peut paraître arrogant, certes, aux

[*Text*]

expression of arrogance on the part of the federal government to utter those words, but I'm simply echoing the words of my constituents when I say that. I wonder if you have any response to that.

Mr. Smith: I can see that a case of significant impact might well be the kind of situation that would trigger some federal involvement. But we're faced every day with situations in which the impact on federal powers is incidental. I can give you some examples—for instance the Fording coal project, where the Henrietta dragline was about to be... They had gone for a new pit; they had gone through an extensive process at the provincial level and had been approved, and federal fisheries were threatening to EARP the whole thing.

• 0945

When you got right down to it, there was apparently a total of 15 pounds of fish in the creek that were involved. So you're balancing 15 pounds of fish against the livelihood of 1,200 people in the coal mining industry in the Kootenays.

After considerable effort, the federal government, through its fisheries people, backed off. But it is those kinds of incidental impacts, triggering federal involvement, that are resulting in the duplication and the overlap and the extra burden of cost to the industry and to all who are involved.

Whether you call it the primary impact or a significant impact, I don't have a great deal of argument between those two terms. But where the impact on federal power is incidental, it ought not to trigger an assessment review process at the federal level, particularly when such extensive efforts are made in that regard at the provincial level.

On the matter of whether there is a conflict of interest, I don't know any constitutional doctrine that gives the federal government some supervisory role over whether the provinces properly exercise their constitutional power. That isn't the way our federation is supposed to operate. We're supposed to be, as two levels of government, sovereign in our own sphere. This idea that the federal government might sort of keep an eye on the provinces to make sure they regulate properly is a novel constitutional doctrine as far as I am aware.

I'm not saying that there isn't a necessity for national standards. I agree with that. But in terms of the regulatory power and its exercise at the provincial level, I think one ought to leave that with the provinces, and if the provinces are not doing an effective job, then the electors of the province will presumably have the final say.

The Chairman: Mrs. Catterall, and then one brief question from Mr. O'Kurley.

Ms Catterall (Ottawa West): May I suggest again, Mr. Chair, out of courtesy as much as anything to our witnesses, if they feel they haven't had an opportunity to have the time to fully respond on something, they could communicate with us further. On that basis, I'll put a couple of questions that I'm sure they won't have, but I'd like to hear further from them if possible.

[*Translation*]

hommes politiques des provinces, mais je ne fais que répéter ce que j'ai entendu dire par mes mandants. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Smith: Je comprends que dans un cas où un projet a un impact significatif, la situation exige l'intervention du gouvernement fédéral, mais bien des fois l'impact n'est qu'accessoire. Je peux vous en donner des exemples, par exemple le projet de mine de charbon de Fording, où la dragline Henrietta était sur le point d'être... Ils allaient creuser un nouveau puits; ils avaient obtenu, après de longues démarches, l'approbation du gouvernement provincial, mais le ministère des Pêches a alors menacé de soumettre tout le projet à un examen en matière d'environnement.

À bien examiner les choses, il y avait au total, dans le ruisseau, 15 livres de poissons qui étaient mis en danger, ce qui est peu de chose au regard des 1,200 personnes qui trouveraient un emploi dans les mines de charbon du district de Kootenay.

Il a fallu des efforts considérables pour que le gouvernement fédéral, par le biais des gens du ministère des Pêches, recule, mais c'est ce genre d'impact accessoire, qui déclenche l'intervention du gouvernement fédéral, qui a pour effet d'entraîner des chevauchements et de grever les industries et toutes les personnes concernées de coûts supplémentaires.

Que vous appeliez cela l'impact primaire ou un impact significatif, je ne fais pas de grande distinction entre ces deux termes, mais quand l'impact n'est qu'accessoire pour le gouvernement fédéral, celui-ci ne devrait pas déclencher un processus d'examen de l'évaluation environnementale, certainement pas lorsque des efforts aussi considérables sont consentis au niveau provincial.

Quant au conflit d'intérêts, je ne connais aucune doctrine constitutionnelle qui accorde au gouvernement fédéral un droit de surveillance sur l'usage que font les provinces de leur pouvoir constitutionnel. Ce n'est pas ainsi que notre fédération est censée fonctionner. Nous sommes censés, aux deux niveaux de gouvernement, être souverains dans notre propre sphère. L'idée que le gouvernement fédéral s'arroge le droit de contrôler l'usage que font les provinces de leur droit de réglementation est, pour autant que je sache, une toute nouvelle doctrine constitutionnelle.

Je ne m'élève pas contre la nécessité de normes nationales, qui sont nécessaires, j'en conviens, mais quant au pouvoir de réglementation et à son exercice au niveau provincial, je crois qu'on devrait s'en remettre aux provinces, et si ces dernières ne s'en acquittent pas bien, c'est aux électeurs d'avoir le dernier mot.

Le président: Mme Catterall, puis une petite question de M. O'Kurley.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Permettez-moi, monsieur le président, par courtoisie envers nos témoins, de leur répéter que si le temps leur manque pour donner une réponse complète à une question, il leur est toujours loisible de nous la communiquer par la suite. Je vais donc, compte tenu de cela, leur poser quelques nouvelles questions, auxquelles ils pourraient me donner une réponse par la suite.

[*Texte*]

The proprietary interest is one that interests me and I think it is kind of at the root of what we have to struggle with here. I think for all of us, our prime concern is to protect the life system of this planet. The Constitution was written around resources as property, not as life-sustaining systems. Mr. Smith, is there any usefulness in distinguishing responsibilities over resources as a commodity, which I think is the way they're now dealt with in the Constitution, and as a life-sustaining part of the planet on the other hand.

Second, if the Mining Association were to change its assumption from its operations, problems its members are having operating and how to streamline those to an operator in the environment—our prime concern is to preserve the environment and the resources for future generations while benefiting from them now. If that were your main focus, would your recommendations to us be different?

Third, do you include in the vague terms that you prefer to see eliminated from the Constitution, peace, order and good government?

Fourth, do you think property rights should be in the Constitution? If so, why? I've heard people say they want it in but never have I heard yet why.

• 0950

Finally, you mentioned the need for national standards that could be set by the Council of the Federation. Why would you propose further expansion of the concept of executive federalism, decisions being made outside elected parliaments by essentially the premiers or ministers of various provinces and the federal government? I think that is getting us into a lot of trouble.

The Chairman: I will have to caution members and maybe follow up on Mrs. Catterall's suggestion about having some written response. We are over our allotted time and we're going to have real problems, given our schedule, if we don't try to keep within a reasonable time. If the witnesses want to make any brief response now, they may do so, but since these questions are clearly articulated, perhaps they could be responded to in writing to the committee. This would be very helpful to us.

Mr. Miller: Mrs. Catterall, I will refer very briefly to your second question: would our recommendations be different if our primary focus were environmental protection? I think our primary focus needs to be sustainable development, and that calls for an integration of environmental and economic decision-making.

We've made the point repeatedly, and I think we need to make it very clear, that we do not object to well-founded regulation that protects the environment. We are prepared to meet any reasonable regulation that is designed on sound scientific terms with the proper processes that make sure all the factors are considered. What we are objecting to is wasteful, dumb regulation, which increases economic cost with no benefits to the environment. That's really the

[*Traduction*]

Cette question de participation m'intéresse, et elle est au coeur même de notre problème. Nous tous, nous tenons avant tout à protéger la vie sur cette planète. La Constitution a conçu les ressources comme une propriété, non comme un système de maintien de la vie. Serait-il utile, monsieur Smith, de faire une distinction entre la responsabilité des ressources conçues comme denrées, car c'est ainsi qu'elles sont considérées dans la Constitution, à mon avis, et les ressources comme éléments de maintien de la vie sur la planète, d'autre part?

En second lieu, si l'Association minière partait d'autres prémisses pour ses opérations, pour les problèmes que connaissent ses membres et pour leur rationalisation, compte tenu de l'environnement... notre préoccupation à nous est de préserver cet environnement et les ressources pour les générations à venir, tout en les exploitant dans le présent. Si vous adoptiez cette optique, vos recommandations seraient-elles différentes?

En troisième lieu, faites-vous figurer, dans les termes vagues que vous préféreriez voir supprimer dans la Constitution, la paix, l'ordre et le bon gouvernement?

En quatrième lieu, est-ce que le droit à la propriété devrait figurer dans la Constitution et, dans l'affirmative, pourquoi? J'ai entendu dire que c'était souhaitable, mais on ne m'a jamais expliqué pourquoi.

Enfin, vous avez parlé de la nécessité d'avoir des normes nationales qui pourraient être établies par le Conseil de la fédération. Pourquoi proposeriez-vous d'appliquer de façon encore plus générale la notion du fédéralisme exécutif, les décisions étant prises essentiellement par les premiers ministres des diverses provinces et par le gouvernement fédéral, sans qu'on consulte les parlements élus? Je pense que cela nous causera bien des ennuis.

Le président: Je dois avertir les membres et dire quelque chose au sujet de la suggestion faite par Mme Catterall, à savoir recevoir des réponses par écrit. Le temps qui nous était accordé est écoulé et, compte tenu de notre programme, nous allons avoir des problèmes si nous n'essayons pas d'être raisonnables. Si les témoins veulent répondre brièvement tout de suite, ils peuvent le faire, mais comme ces questions sont détaillées, ils pourraient peut-être répondre par écrit. Cela nous aiderait beaucoup.

M. Miller: Madame Catterall, je vais répondre très brièvement à votre deuxième question. Vous avez demandé si nos recommandations seraient différentes si notre principal souci était la protection de l'environnement. Je crois que notre objectif principal doit être le développement durable. Et pour y arriver, il faut tenir compte des considérations d'ordre environnemental et d'ordre économique dans la prise de décisions.

Nous avons dit à maintes reprises, et je crois que nous devons le faire comprendre très clairement, que nous ne nous opposons pas à des règlements justifiés visant à protéger l'environnement. Nous sommes disposés à respecter tout règlement raisonnable qui est basé sur des données scientifiques et qui prend tous les facteurs en considération. Ce que nous n'admettons pas, ce sont les règlements inutiles et ridicules qui font augmenter les coûts sans protéger

[*Text*]

position that we keep on maintaining, and we're quite comfortable with it I think. It's a responsible position.

The Chairman: I will give Mr. O'Kurley a moment to ask his question.

Mr. Smith: I have a brief response to the member's question about the ecosystems and whether our view would be different if the focus were that rather than development. I think not. As a matter of fact, the mining development review process, which is in place in British Columbia by statute, is a process that takes into account all of these other interests. There are 12 other interests in the province that are taken into account. These are health, environment, highways, municipal affairs, all of those come together. The mining review process is not just mining development oriented. It endeavours to take into account these other legitimate interests in reaching those kinds of decisions on development.

The Chairman: Okay. Mr. O'Kurley, finally.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Thank you, Mr. Chairman. I'll be as brief as I can.

In your opening presentation, Mr. Hendrick, you mentioned a concern about the possible diminishing of federal mineral policy. The comment, as I interpreted it, was that you're concerned that the competitiveness of the industry may be compromised if that happened. Is that a correct interpretation?

Mr. Hendrick: I think the representation of the industry internationally, through the federal government, might suffer if the federal government did not have the knowledge and expertise that now resides in the policy section of EMR.

Mr. O'Kurley: Perhaps you could give me an example of a situation, hypothetical or otherwise, where the industry's competitiveness may be comprised if the federal government policy authority were diminished. Is there some example of how that might happen?

Mr. Hendrick: I think we're specifically thinking of trade agreements, international agreements of that type, where Canada's negotiating position and ultimate resolution of the agreement might be different if the negotiators... I think Dr. Miller referred to a situation relative to the environment on the Basel agreement, where the transborder movement of waste included secondary materials, and that is a substantial trade and raw material input to our industry. That was not recognized and might have actually been obstructed. In that case, the information, while resident in Ottawa, was not utilized by the negotiator. However, the correction was made possible by the knowledge being here.

Mr. O'Kurley: Thank you very much, sir. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, and I thank the witnesses. I apologize for the tight timeframe we have today. They have come forward with a great deal of very interesting and helpful material. As Mrs. Catterall suggested, if you have further

[*Translation*]

l'environnement. C'est la position que nous continuons d'adopter, et nous nous sentons parfaitement à l'aise. C'est une position responsable.

Le président: Je vais donner une minute à M. O'Kurley pour lui permettre de poser sa question.

M. Smith: J'ai une courte réponse à la question sur les écosystèmes. On nous a demandé si nous aurions une opinion différente si nous leur accordions la priorité au lieu de l'accorder au développement. Je ne le crois pas. Le système d'examen du développement minier qui est en vigueur en Colombie-Britannique tient compte de tous ces autres facteurs. Il y en a 12 en fait. Il y a la santé, l'environnement, les routes et les affaires municipales, qui entrent tous en ligne de compte. Le processus d'examen en matière de développement minier n'est pas axé uniquement sur le développement. Il essaye de tenir compte de tous ces autres intérêts légitimes lorsqu'il s'agit de rendre des décisions en matière de développement.

Le président: D'accord. C'est au tour de M. O'Kurley, pour finir.

M. O'Kurley (Elk Island): Merci, monsieur le président. Je serai aussi bref que possible.

Monsieur Hendrick, dans votre exposé, vous avez dit que l'on craignait que la politique minérale du gouvernement fédéral ne perde de l'importance. J'ai en fait compris que vous craignez que la compétitivité de l'industrie ne soit compromise si c'est le cas. Ai-je bien interprété vos propos?

M. Hendrick: Je crois que la représentation de l'industrie à l'échelle internationale, qui est assurée par le gouvernement fédéral, risquerait d'en souffrir si le gouvernement n'avait pas les connaissances spécialisées accumulées actuellement par la section de la politique d'Énergie, Mines et Ressources.

M. O'Kurley: Vous pourriez peut-être me citer une situation, hypothétique ou autre, où la compétitivité de l'industrie risque d'être compromise si le service fédéral chargé d'appliquer la politique en la matière perdait de son importance. Pouvez-vous citer un exemple?

M. Hendrick: Je crois que nous songeons tout particulièrement aux ententes commerciales, aux ententes internationales, où la position de négociation du Canada et le contenu de l'entente finale pourraient être différents si les négociateurs... Je crois que M. Miller a fait allusion à un cas concernant l'environnement et l'accord de Bâle, cas où le transport transfrontalier concerne également les matériaux secondaires; il s'agit d'un commerce important, et cela représente des intrants de matières premières pour notre industrie. Cela n'était pas reconnu, et l'on s'y serait peut-être opposé. Dans ce cas, les informations, qui se trouvaient pourtant à Ottawa, n'ont pas été utilisées par le négociateur. La situation a toutefois pu être redressée grâce aux connaissances que nous avions.

M. O'Kurley: Merci beaucoup, monsieur. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Je remercie les témoins. Je m'excuse pour l'horaire serré d'aujourd'hui. Les témoins ont fourni beaucoup d'information et de documents très intéressants et très utiles. Comme l'a dit Mme Catterall, si

[*Texte*]

things that pertain specifically to her questions or other questions or comments made this morning, we'd be delighted to receive that in writing. We appreciate you taking the time and the trouble to produce this material for the work of the committee.

• 0955

Mr. Hendrick: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hendrick and colleagues.

As quickly as possible, perhaps we could move to the Canadian Electrical Association. Just while they're coming to the table, I will just explain to members that the bells will call the House to order at 10 a.m., as I understand it, and then I think there'll be prayers and then the vote will be called, then it's 15 minutes. I'm double-checking to make sure of the exact time so we'll lose as little time as possible in getting to the House for the vote.

Mr. Martin: It is just, Mr. Chairman, that the Liberals would like to get there to vote.

The Chairman: Likely all of us would like to get there to vote, Mr. Martin. Not to say how we are going to vote, but we'll all be there.

I welcome the second group of witnesses. They've likely heard of one of the vagaries of our system here; a vote has been called for 10 a.m. this morning. The bells will start sometime around 10 a.m. We're just trying to double-check to see the exact time of the vote. It is an important vote, so all members will want to be there. But what we'll try to do is adjourn the committee only as long as it is necessary to get over, have the vote taken and come right back. I hope that our witnesses from the Canadian Electrical Association will be tolerant, respectful of the system; it is something over which certainly nobody on this committee had any control in terms of the timing of the vote.

We have representatives from the Canadian Electrical Association. I will ask Carole Burnham to introduce the members of her panel; then, in the usual fashion, we'll try to work our way through an opening presentation. We'll go as long as we can until we have to adjourn for the vote and come back after.

Ms Carole Burnham (Vice-Chairman, Environment Committee, Canadian Electrical Association): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. The Canadian Electrical Association appreciates the opportunity to present its views today on environmental jurisdiction and management at a point in time when Canada is reassessing its future constitutional framework.

With me today are Mr. John Poirier, solicitor with Nova Scotia Power; Dr. Lorne March, director of environment with B.C. Hydro; and Mr. Hans Konow, the association's vice-president of public affairs. I am Carole Burnham, director of environment for Ontario Hydro and also vice-chair of the Canadian Electrical Association's Environment Committee.

[*Traduction*]

vous avez autre chose à dire au sujet de ses questions ou d'autres questions ou à propos de commentaires qui ont été faits ce matin, nous serions enchantés que vous le fassiez par écrit. Nous apprécions le fait que vous ayez pris le temps et que vous vous soyez donné la peine de préparer ces documents pour le comité.

M. Hendrick: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hendrick, et merci aussi à vos collègues.

Nous pourrions peut-être passer aussi rapidement que possible à l'Association canadienne de l'électricité. Pendant que ses représentants s'avancent, je vais rappeler aux membres que la Chambre commence à siéger à 10 heures; il y a d'abord la prière, puis le vote. Cela fait donc 15 minutes. Je vérifie pour savoir l'heure exacte, pour qu'on perde le moins de temps possible pour aller voter à la Chambre.

M. Martin: C'est juste, monsieur le président. Les libéraux voudraient se rendre à la Chambre pour aller voter.

Le président: Nous voudrions probablement tous y aller, monsieur Martin. Nous ne dirons pas comment nous allons voter, mais nous serons tous là.

Je souhaite la bienvenue au deuxième groupe de témoins. Ils ont probablement entendu parler d'un des aspects étranges de notre système; un vote aura lieu à la Chambre à 10 heures ce matin. Le timbre commencera à retentir vers 10 heures. Nous essayerons de vérifier pour savoir à quelle heure exactement aura lieu le vote. Il s'agit d'un vote important, et tous les députés voudront y participer. Nous essayerons de suspendre la séance juste le temps nécessaire pour nous rendre à la Chambre, participer au vote et revenir. J'espère que nos témoins de l'Association canadienne de l'électricité se montreront tolérants et qu'ils respecteront le système; personne au sein de ce comité n'a le moindre contrôle sur l'heure à laquelle a lieu le vote.

Nous avons ici des représentants de l'Association canadienne de l'électricité. Je demanderais à Carole Burnham de présenter les membres de son groupe; nous procéderons ensuite de la façon habituelle et nous écouterons l'exposé. Nous resterons aussi longtemps que possible, jusqu'à ce que nous soyons obligés de suspendre la séance pour aller voter. Nous reviendrons après le vote.

Mme Carole Burnham (vice-présidente, comité de l'environnement, Association canadienne de l'électricité): Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité. L'Association canadienne de l'électricité est heureuse d'avoir aujourd'hui l'occasion d'exposer ses opinions sur la compétence en matière environnementale et sur la gestion de l'environnement, à un moment où le Canada envisage de remanier son cadre constitutionnel.

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. John Poirier, avocat de la Nova Scotia Power, de M. Lorne March, directeur des ressources de l'environnement de B.C. Hydro, et de M. Hans Konow, vice-président des affaires publiques de l'association. Je m'appelle Carole Burnham, et je suis directrice de l'environnement pour Hydro-Ontario ainsi que vice-présidente du Comité de l'environnement de l'Association canadienne de l'électricité.

[*Text*]

We apologize for not having submitted our brief earlier, and for that reason our comments might go a little longer than we might have originally anticipated. Our comments are offered as operators and proponents of industrial facilities.

We believe there is an urgent need to develop innovative methods of achieving the objectives of economic prosperity and environmental protection, which in fact is sustainable development. We have four simple objectives: first, to promote the integration of environmental and economic decision-making in all sectors; second, to foster effective stakeholder consultation; third, to encourage the integration of environmental assessments and regulation among governments; and fourth, to stimulate innovative approaches to environmental regulation and performance.

• 1000

The first part of our submission identifies lessons learned from how we collectively conduct our affairs today. The second part focuses on the future and addresses the questions that you have asked of those appearing before you.

First, the lessons. The complexities of overlapping jurisdictions, unclear processes and uncertain timelines have inflated the costs of major projects, costs that ultimately are borne by the consumer. Industry and government must confront this problem, designing an integrated approach that can somehow meet the needs of society for a clean environment and a robust economy.

We must start reducing the time horizons that are required for planning and developing large-scale industrial projects, time horizons that have doubled over the past 20 years. Discussions with stakeholders and government have been taking place in most areas of environmental management, but much more needs to be accomplished in listening to one another. Consultations will become discredited if their findings are not reflected in the regulatory results.

The uncertainties and risks associated with energy projects can increase significantly because of jurisdictional conflict. These are the circumstances facing us as we Canadians consider our future.

We have referred to the problems that can result from the uncertainties associated with jurisdictional confusion. The Canadian Electrical Association has recommended the concept of predominant jurisdiction to address these problems. The jurisdiction, federal or provincial, with the predominant responsibility for the environmental consequences of a proposed industrial project, should regulate that project or facility.

[*Translation*]

Nous nous excusons de ne pas avoir remis notre mémoire plus tôt, et c'est pourquoi nos commentaires risquent d'être un peu plus longs que nous ne l'avions prévu initialement. Nous les ferons à titre d'exploitants et de promoteurs d'installations industrielles.

Nous croyons qu'il faut absolument mettre au point de toute urgence des méthodes innovatrices susceptibles de nous permettre d'atteindre les objectifs visés en matière de prospérité économique et de protection de l'environnement, qui consistent en fait à vouloir un développement durable. Nous avons quatre objectifs, qui sont simples: premièrement, promouvoir l'intégration des décisions environnementales et économiques dans tous les secteurs; deuxièmement, encourager la véritable consultation entre les intervenants; troisièmement, encourager l'intégration des évaluations et des règlements environnementaux des différents gouvernements et, quatrièmement, inciter à adopter des approches originales dans le domaine de la réglementation environnementale et de son application.

La première partie de notre mémoire est consacrée aux leçons que nous avons apprises à cause de la façon dont nous procédons collectivement à l'heure actuelle. La deuxième partie porte principalement sur l'avenir et répond aux questions que vous avez posées à ceux qui comparaissent devant vous.

Parlons tout d'abord des leçons. Les complications dues au chevauchement des compétences et au manque de précision des processus et des échéances ont fait gonfler le coût des grands projets, coûts qui sont en fin de compte supportés par les consommateurs. L'industrie et le gouvernement doivent faire face à ce problème et ils doivent concevoir une approche intégrée qui réponde d'une façon ou d'une autre à la nécessité qu'a la société d'avoir un environnement propre et une économie robuste.

Il faut se mettre à réduire les délais nécessaires pour la planification et l'élaboration de projets industriels à grande échelle, car ces délais ont doublé depuis vingt ans. Il y a eu des discussions entre les intervenants et le gouvernement portant sur la plupart des secteurs de la gestion de l'environnement, mais il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour qu'ils s'écoutent mutuellement. Les consultations seront discréditées si les constatations ne transparaissent pas dans les règlements qui seront adoptés.

Les incertitudes et les risques associés aux projets énergétiques peuvent augmenter considérablement à cause des conflits juridictionnels. Voilà la situation à laquelle les Canadiens sont confrontés quand ils s'interrogent sur leur avenir.

Nous avons fait allusion aux problèmes qui risquent de se poser à cause des incertitudes causées par la confusion qui règne dans le domaine des compétences. L'Association canadienne de l'électricité a recommandé d'adopter la notion de compétence prédominante afin de régler ces problèmes. C'est le palier de gouvernement qui a la responsabilité prédominante des conséquences environnementales d'un projet industriel qui devrait établir les règlements concernant ce projet ou cette installation, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial.

[*Texte*]

We agree with the Committee of 22's recommendation as to how jurisdictions should be divided between federal and provincial interests, which is a reflection of history and current realities. This recommended sharing of jurisdiction and the adoption of the predominant jurisdiction approach would in most cases result in environmental assessments and regulations coming under provincial authority.

There are other important reasons for this. It is our belief, as energy plant operators and proponents, that environmental problems should be addressed and resolved by those most directly affected economically and environmentally, and that is usually at the provincial level. We recognize that both levels of government can have constitutionally supported responsibilities that must be fulfilled. So while the predominant jurisdiction approach is preferred, it must be flexible enough to accommodate the predominant interest of one government and the residual interest of the other. We see this approach to the jurisdiction under which environmental assessment are conducted as having to be flexible and accommodating, given the nature of the project and the jurisdictions.

Three scenarios are possible under the predominant concept—a provincial process that accommodates federal interests, a federal process that accommodates provincial interests, or a joint process. In each case each level of government must fulfil its responsibilities and respect the jurisdictional rights of the other. We believe this to be possible and we urge governments to work in this direction so that costly delays and confusing duplication of effort are avoided, without undermining environmental management. Reducing the uncertainties, risks and costs facing industry while fully protecting the environment at a time in history when Canadian competitiveness is in doubt, is the challenge.

In addition to this question of intergovernmental jurisdiction, our submission also suggests better co-ordination between different departments of the federal government with different jurisdictions or responsibilities for federal management. Considerable progress has been made in that area by Environment Canada and others in the past year, but we believe that more can be done to co-ordinate the varying and sometimes competing federal interests.

• 1005

Finally, we urge government to foster regulatory innovation to achieve environmental improvements cost-effectively. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: This completes the opening presentation.

Ms Burnham: Yes, it does.

[*Traduction*]

Nous approuvons la recommandation du comité des 22 qui préconise une répartition des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux d'une façon qui tienne compte des antécédents et des réalités actuelles. Ce comité recommande en effet le partage des compétences et l'adoption du principe de la compétence prédominante; si cette recommandation était appliquée, les évaluations environnementales et les règlements seraient dans la plupart des cas la responsabilité des provinces.

Il y a d'autres raisons importantes qui justifient l'adoption d'une telle approche. En tant qu'exploitants et promoteurs d'usines de production d'énergie, nous sommes convaincus que les problèmes environnementaux devraient être examinés et résolus par ceux qui sont les plus directement concernés sur les plans économique et environnemental, c'est-à-dire habituellement les provinces. Nous nous rendons bien compte que les deux paliers de gouvernement ont certaines responsabilités qui leur ont été conférées par la Constitution et qu'ils doivent remplir. Si nous donnons la préférence à l'approche de la compétence prédominante, il faut que le système soit suffisamment souple pour tenir compte de l'intérêt prédominant d'un gouvernement et de l'intérêt secondaire de l'autre. D'après nous, en matière d'évaluation environnementale, il faut faire preuve d'une certaine souplesse en raison même de la nature du projet et des différentes compétences en cause.

Il y a trois scénarios possibles dans le contexte de la compétence prédominante: un processus provincial qui tienne compte des intérêts du gouvernement fédéral, un processus fédéral qui tienne compte des intérêts du gouvernement provincial et un processus mixte. Dans chaque cas, chaque palier de gouvernement doit remplir ses responsabilités et respecter les droits juridictionnels de l'autre. Nous croyons que c'est possible et nous exhortons les gouvernements à faire des efforts en ce sens pour éviter les retards coûteux et les chevauchements inutiles, sans nuire à la gestion de l'environnement. Le défi consistera à réduire les incertitudes, les risques et les coûts auxquels l'industrie est confrontée tout en protégeant parfaitement l'environnement à un moment où l'on met en doute la compétitivité des entreprises canadiennes.

En plus de cela, nous recommandons également dans notre mémoire une meilleure coordination entre les différents ministères fédéraux et les différentes agences qui travaillent pour le compte du gouvernement fédéral. Des progrès considérables ont été réalisés à cet égard par Environnement Canada ainsi que par d'autres ministères dans le courant de l'année, mais nous croyons qu'il est possible de coordonner encore mieux les activités des différents organismes fédéraux, qui se font parfois concurrence.

Enfin, nous exhortons le gouvernement à encourager l'innovation dans le domaine de la réglementation afin de pouvoir améliorer la situation environnementale de façon rentable. Merci, monsieur le président.

Le président: L'exposé est donc terminé.

Mme Burnham: Oui.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much. If I am correct, we've got about five to seven minutes, I think, and then we should perhaps head over to the chamber. It will allow us to have one opening round.

Mrs. Catterall, I have you first on the list, so perhaps we can have your questions and then we'll adjourn briefly for the vote.

Mrs. Catterall: I guess the one I want to explore is the idea of dividing jurisdictions versus what others have proposed to us as concurrent jurisdictions. It seems evident that it's not only the two levels of government, but ultimately it's also the municipal level of government, as well as the corporations and individuals, that is part of the solution here.

If we say too carefully that this is yours and I'll have nothing to do with it, or vice-versa, then we start missing the overall implications of the decisions and the actions that need to be taken. I just wonder if you could talk a bit perhaps about whether you see ways in which jurisdictions can be shared so that all aspects are covered without duplication and without overlap and creating the kinds of problems it is in now.

Secondly, on a very practical basis, as for the way things are operating now, how would you get rid of some of the duplication within government? For instance, within the federal segment and within the provincial segment, can we look towards a collaborative relationship in protecting the environment as opposed to a divided relationship?

Ms Burnham: With respect to your first question, in terms of dividing jurisdictions, we're not suggesting dividing jurisdictions at all. We see rather that there be one process and in that process every one has a right to be heard and to be considered.

What we don't want to see are the same issues having to be discussed over and over again in more than one forum, particularly when they come up with potentially different decisions.

So we recognize that there are jurisdictions and valid concerns of the public and municipalities and the different levels of government. What we would suggest is a consultative approach to establishing one jurisdiction in which those issues can be heard. From the concept of predominant jurisdiction, it would appear that would frequently be the provincial level, although not always.

With respect to a more collaborative approach, we have made a couple of suggestions in our brief with respect to the consultation of stakeholders before decisions are made, for example, by the federal level on the international forum. This would allow the government to have the right information available upon which to base decisions and understand the implications of signing international obligations.

We've also made suggestions in our brief about having an intergovernmental committee within government to make sure that all the interests and so on are balanced before Environment Canada makes decisions on environmental issues.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup. Si je ne me trompe, il nous reste environ cinq ou sept minutes avant de devoir nous mettre en route pour la Chambre. Cela nous laisse le temps de poser une première série de questions.

Madame Catterall, c'est vous qui est en tête sur ma liste; nous pourrions peut-être commencer par vos questions, puis nous suspendrons brièvement la séance pour le vote.

Mme Catterall: Je voudrais approfondir l'idée de la répartition des compétences par opposition à une intervention simultanée de plusieurs gouvernements. Il est évident qu'il n'y a pas seulement les deux paliers principaux de gouvernement qui sont en cause et qu'en fin de compte, les administrations municipales ainsi que les entreprises et les particuliers sont également concernés. Cette constatation donne un élément de solution au problème.

Si l'on se met à décliner toute responsabilité et à rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre, c'est que l'on ne comprend pas les conséquences générales des décisions et des initiatives qu'il faut prendre. Je me demande si vous ne pourriez pas nous dire s'il existe un moyen de partager les responsabilités de façon à ce que tout se fasse sans qu'on provoque de double emploi ni de chevauchement et sans qu'on suscite le genre de problèmes qui existent actuellement.

Deuxièmement, compte tenu de la façon dont on procède à l'heure actuelle, comment supprimer dans la pratique un certain double emploi au sein du gouvernement? Ainsi, peut-on envisager une certaine collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au lieu d'une action séparée dans le domaine de la protection de l'environnement?

Mme Burnham: Pour répondre à votre première question, qui porte sur la répartition des compétences, je vous signale que nous ne recommandons pas du tout cela. Nous envisageons plutôt un processus dans le cadre duquel tout le monde a le droit d'être écouté et d'être pris en considération.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'on débatte indéfiniment les mêmes problèmes dans des tribunes différentes, surtout lorsque cela risque de donner lieu à des décisions différentes.

Nous reconnaissons donc que le public, les municipalités ainsi que les différents paliers de gouvernement ont leur mot à dire. Nous préconisons en fait que les différentes parties concernées se consultent et que l'une d'entre elles soit chargée de l'affaire. Si l'on adoptait la notion de compétence prédominante, il s'agirait souvent, mais pas toujours, d'un gouvernement provincial.

À propos d'une collaboration plus étroite, nous avons fait dans notre mémoire deux suggestions dans lesquelles nous préconisons de consulter les intervenants avant que le gouvernement fédéral, par exemple, ne prenne des décisions dans une assemblée internationale. Cela permettrait au gouvernement d'avoir les informations dont il a besoin pour prendre des décisions en toute connaissance de cause et comprendre les obligations que l'on contracte en signant des ententes internationales.

Nous avons également recommandé dans notre mémoire la création d'un comité intergouvernemental pour s'assurer que tous les intérêts et autres facteurs sont pris en considération avant qu'Environnement Canada ne prenne des décisions.

[*Texte*]

Hans, would you have anything that you want to add to that?

Mr. Hans Konow (Vice-President Public Affairs, Canadian Electrical Association): I might just amplify on the comments you made. With respect to collaboration, I think if you look at the global warming or climate change file it represents a distinct step forward from the treatment of previous atmospheric issues. It both recognized the need to bring to the industry, the environmental groups, the provinces and the federal government to the process in addressing the international targets that we might sign on to.

• 1010

Secondly, looking at the domestic treatment of the file, the joint responsibility of Energy, Mines and Resources and Environment Canada to manage our programs co-operatively is again a good example of how to get everybody onside in advance. Our thesis is essentially that we will actually make more progress toward environmental objectives if we can arrive at the broadest possible consensus before we start down the road. That is the recipe to avoid jurisdictional conflict and interdepartmental conflict and all the other things we are all too familiar with.

The Chairman: I am sorry to interrupt the committee. I urge the members to come back immediately following the vote so we can continue with our witnesses.

• 1011

• 1043

The Chairman: We will reconvene the meeting. Again, I thank the witnesses for their patience and understanding. However, we have managed to get back in reasonably good time. I believe we had just completed Ms Catterall's opening round of questions. I will go to Mr. Fulton.

Mr. Fulton: Thank you, Mr. Chairman. I'd like to thank the witnesses for the material they provided us with earlier this morning. I'd like to start on the whole matter of harmonization, because I agree with you enormously.

As Dr. March is probably aware, I attempt to tread my way through things like the Powerex application for export and so on. I am stunned—even as someone who's been involved in this occupation for almost 13 years, I have enormous difficulty in figuring out all the legal hoops and bumps and glitches someone has to go through even for a rather moderate continuation of an existing contract. It really has reached the point where we've got to start untangling the spaghetti. There's too much of it.

I don't think the public, no matter how well-meaning, can any longer realistically involve themselves in that process. You might have a few highly funded organizations at arm's length from government or from a hydro corporation that might be interested, but it's really a legalistic game as opposed to one that truly involves the public.

[*Traduction*]

Hans, voudriez-vous ajouter quelque chose?

M. Hans Konow (vice-président des affaires publiques, Association canadienne de l'électricité): Je pourrais simplement insister sur ce que vous avez dit. À propos de collaboration, je crois que l'on a assisté à un progrès important dans le dossier sur le réchauffement de la planète ou les changements climatiques par rapport au dossier antérieur sur les problèmes atmosphériques. On a reconnu qu'il est nécessaire de faire participer l'industrie, les groupes écologiques, les provinces et le gouvernement fédéral au processus pour essayer d'atteindre les objectifs internationaux que nous nous sommes engagés à essayer d'atteindre.

Deuxièmement, lorsqu'on considère le traitement interne du dossier, la responsabilité conjointe d'Énergie, Mines et Ressources et d'Environnement Canada pour l'exécution de nos programmes en coopération, nous avons un bon exemple de la possibilité de mettre tout le monde de notre côté à l'avance. Nous pensons en gros que nous ferons davantage pour atteindre les objectifs environnementaux en arrivant au consensus le plus large possible avant de commencer. C'est un bon moyen pour éviter les conflits de compétences et les luttes interministérielles, et autres, que nous connaissons trop bien.

Le président: Je suis désolé de devoir interrompre la discussion. Je demanderais aux membres du comité de revenir immédiatement après le vote afin que nous puissions continuer avec nos témoins.

Le président: Nous allons reprendre la séance. Je remercie encore une fois les témoins pour leur patience et leur compréhension. Mais je crois que nous avons réussi à revenir dans un délai raisonnable. Je crois que nous en avions terminé avec les questions de Mme Catterall, qui ouvrait le débat. Je donnerai donc la parole à M. Fulton.

M. Fulton: Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier les témoins pour les documents qu'ils nous ont apportés ce matin. J'aimerais aborder la question de l'harmonisation, car je suis entièrement d'accord avec vous.

Comme M. March le sait sans doute, j'essaie de m'y retrouver dans le dédale des demandes, comme celle de Powerex pour l'exportation, etc. Je suis effaré... voilà pourtant près de 13 ans que je fais ce métier, mais j'ai beaucoup de mal à imaginer tous les tracas juridiques par lesquels il faut passer, ne serait-ce que pour pouvoir proroger modérément un contrat en vigueur. Il va vraiment nous falloir démêler l'écheveau. La situation est trop embrouillée.

Je ne pense pas que le public, même s'il est bien intentionné, puisse désormais vouloir participer à ce processus si l'on veut être réaliste. Il y a peut-être certaines organisations qui ont les moyens et qui sont indépendantes du gouvernement, ou une société d'électricité, que cela peut intéresser, mais c'est vraiment devenu un exercice de subtilités juridiques, et non plus un processus auquel peut vraiment participer le public.

[*Text*]

Do you seriously believe an intergovernmental committee can work that out, or is there something more severe we're going to have to do to really deal. . .? I don't want to leave you with the feeling that it's just on the trade side. I'm finding it increasingly so in a whole lot of areas, environmental particularly.

• 1045

Mr. Lorne March (Canadian Electrical Association): The various components of energy sale, purchase and wheeling are very complex. I understand a bit of it, but I sure couldn't talk very clearly on all those aspects that relate to moving power back and forth. I know it's just as difficult for someone in the public to be able to follow this clearly. Maybe we have to try to make it simpler in some ways. Ken Epp, who is very knowledgeable, tried that, but it is still a very complex subject. There is no doubt about that.

Ms Burnham: If we go to the environmental assessment area, though, there are examples of some joint panels currently being established. I believe that's been done in Manitoba and there may also be one in B.C. where there is some hope these things can be worked out when the parties are determined to have this.

Mr. Fulton: This committee is often seized with the whole question of compliance, enforceability and national standards—questions we were putting earlier today to the Mining Association. From the B.C. experience, for example, a lot of the powers under the Fisheries Act are passed over for the permitting process and the enforcement process. We found, for example, that during the year 1990, 75% of the class 1 and class 2 permits that involve the placement of effluents into water had been in significant non-compliance for more than a year by the time the study took place. So here Parliament passes a series of regulations pursuant to the Fisheries Act. We pass over the permitting regime to a province, in this case to all the provinces. They then bring those permits into compliance with their own legislation, and then they enforce it.

What we find after the fact is that there is no enforcement, there is no compliance. That's where you start getting questions about whether we should have duplication, whether we should hire more fisheries officers. That's not the route to go. We all realize that now as we see the size of the enforcement budgets growing exponentially year after year, and the need for them growing even higher.

Have any of you thought of ways of coming at it to reduce the duplication and coming at harmonization without simply setting some kind of national standards?

Mr. March: First, sometimes compliance with a new standard, a new regulation, takes a long time. It is very expensive in many cases, as you know, with the forest industry. So there is that kind of length of time needed to get

[*Translation*]

Pensez-vous vraiment qu'un comité intergouvernemental puisse démêler cette situation, ou va-t-il nous falloir envisager des mesures plus importantes pour vraiment traiter. . . Je ne voudrais pas vous donner l'impression que cela est vrai seulement dans l'aspect commercial. Je le constate de plus en plus également dans bien d'autres secteurs, le secteur environnemental en particulier.

M. Lorne March (Association canadienne d'électricité): Les divers éléments de la vente, de l'achat et du commerce de l'énergie sont extrêmement complexes. J'en comprends un peu le fonctionnement, mais je ne pourrais certainement pas vous expliquer avec clarté tous les aspects de la transmission d'électricité. Je comprends les difficultés que peut éprouver un membre du public à bien saisir tout cela. Peut-être devrions-nous essayer de simplifier. Ken Epp, qui connaît très bien le sujet, s'y est essayé, mais le sujet reste très complexe. C'est certain.

Mme Burnham: Mais dans le domaine des évaluations environnementales, on a des exemples de commissions mixtes. Je crois qu'il y en a une au Manitoba, et une peut-être aussi en Colombie-Britannique, où l'on espère pouvoir régler ces questions lorsque les intéressés le souhaitent vraiment.

M. Fulton: Ce comité est souvent saisi de la question du respect de la loi, de son application, et des normes nationales, questions que nous avons posées plus tôt à l'Association minière. En Colombie-Britannique par exemple, bon nombre des pouvoirs que confère la Loi sur les pêcheries ont été transférés aux provinces, pour la délivrance des permis et l'application de la loi. Nous nous sommes rendu compte par exemple qu'en 1990, 75 p. 100 des permis de la catégorie un et deux concernant le déversement d'effluents dans l'eau comportaient des infractions importantes à la loi, et cela depuis plus d'un an à l'époque où l'étude a eu lieu. Alors le Parlement adopte des règlements découlant de la Loi sur les pêcheries. Il transfère ensuite l'autorité à la province, ou dans ce cas-ci à toutes les provinces, qui soumettent les permis à leurs propres textes législatifs, puis font appliquer les règlements.

En fait, on se rend compte plus tard que personne ne s'occupe de faire appliquer la loi, de faire respecter les règlements. On est en droit de se demander s'il ne serait pas bon d'avoir un chevauchement, s'il ne faudrait pas engager davantage d'agents des pêcheries. Ça n'est pas la solution. Nous nous en rendons tous compte pour avoir vu les budgets consacrés à l'application des règlements se décupler d'année en année, sans jamais suffire pour autant.

Avez-vous songé à des façons d'éviter le chevauchement et d'harmoniser les règlements sans pour autant imposer des normes nationales?

M. March: Tout d'abord, il faut reconnaître que le respect d'une nouvelle norme, d'un nouveau règlement, demande un certain temps. C'est souvent très coûteux, comme vous le savez, surtout pour l'industrie forestière. Il y

[*Texte*]

into compliance. So you might be partially there, but that next step to get all the way there sometimes is very difficult. So I can understand why some industries have to take some time to get there.

An example of where I've seen the federal government and the provincial government work very well is where we are proposing a panel for sometime in the future. They actually had a federal representative on that provincial steering co-ordinating committee. This gentleman will certainly take into consideration all those aspects of the environmental requirements for the assessment that the federal people are most interested in. When it comes right down to it we all have the same goal. We're looking for environmental management, the best way to manage the environment. That whole picture is also changing with this concept of sustainable development and how you stop looking at individual species, and that kind of business.

With the provincial processes that now really cover just about every component for environmental management. . .because of the legislation such as the Oldman River and some of the other ones, they look at the federal process and ask what they have to do to make sure they cover this material because they don't want to be caught like everybody else. Those kinds of problems are very expensive.

Mr. Konow: I'd like to address the problem you cited. Do we have to hire more environmental policemen, say, at the federal level to keep an eye on what's done at other levels? I think we all agree it's not the desirable outcome.

• 1050

I think, like most things, you set in motion a set of circumstances or a process and then you have to monitor and see the degree to which compliance is effected. As has been pointed out, it can take time to achieve literal compliance.

Now, if there are gross failures in compliance, one of the most powerful weapons that's been brought forward is the the court of public opinion. I find it difficult to conceive of any reputable industry standing in that negative light for any length of time.

We are moving through a period where industry is adopting new approaches and is far more cognizant of its reponsibilities, both social and environmental, but our processes aren't perfect.

I think in our industry we have made giant strides, but it will take time. I think it is better to cleave to a set of functional principles, such as we have suggested, recognizing failures will occur at both levels of government, and try to improve them incrementally; allow provincial governments to work on their ability to deliver their responsibilities, rather than insert another level of government to exercise some oversight responsibility. Our experience is that will lead to conflict and lack of progress as opposed to solution.

[*Traduction*]

a donc un certain délai nécessaire pour assurer le respect des règlements. On peut avoir fait un bout du chemin, mais la dernière étape est souvent la plus difficile. Je comprends donc très bien pourquoi certaines industries mettent du temps à arriver jusqu'au bout.

J'ai vu un exemple d'excellente collaboration fédérale-provinciale, notamment dans le contexte d'une commission que l'on se propose de créer. Un représentant du fédéral siège au comité provincial chargé de la coordination. Ce monsieur tiendra certainement compte de tous les aspects concernant les exigences d'évaluation environnementale qui intéressent le fédéral. Car en fin de compte nous avons tous le même but. Nous cherchons tous la meilleure façon de gérer l'environnement. L'ensemble de la question même change avec le concept du développement durable et la nécessité de ne plus se limiter à des espèces particulières, toutes ces nouvelles idées.

Les procédures provinciales couvrant actuellement pratiquement tous les éléments de la gestion environnementale. . . avec des textes législatifs comme celui de Oldman River, et certains autres, les provinces examinent le processus fédéral et essaient de voir ce qu'elles peuvent faire pour respecter les exigences, car elles ne veulent pas se faire prendre comme les autres. Tout cela est très coûteux.

M. Konow: J'aimerais parler de ce problème que vous avez mentionné. Le fédéral doit-il engager davantage de policiers de l'environnement pour surveiller ce que font les autres paliers de gouvernement? Nous sommes tous d'accord pour dire, je pense, que ce n'est pas souhaitable.

Comme pour la plupart des choses, on met en place un processus, et puis il faut le surveiller pour voir dans quelle mesure il est respecté. Comme on l'a fait remarquer, le respect total peut exiger un certain temps.

Si toutefois on constate des manquements graves, l'arme la plus puissante que nous ayons, c'est l'opinion publique. J'ai du mal à imaginer qu'une entreprise réputée accepte longtemps d'être mal jugée.

L'industrie adopte actuellement de nouvelles attitudes et est beaucoup plus consciente de ses responsabilités, sociales et environnementales, mais nos méthodes ne sont pas parfaites.

Nous avons, je crois, fait d'énormes progrès, mais il nous faudra encore un certain temps pour arriver au but. Il me paraît préférable de nous en tenir à un certain nombre de principes opérationnels, comme nous l'avons suggéré, en reconnaissant qu'il y aura des échecs, aux deux paliers de gouvernement, et en essayant d'améliorer le système progressivement; plutôt que de faire intervenir un autre niveau de gouvernement pour surveiller les gouvernements provinciaux, donnons à ceux-ci l'occasion d'apprendre à mieux s'acquitter de leurs responsabilités. Sans quoi, nous savons par expérience que l'on crée une situation conflictuelle, où rien n'avance et où l'on ne résoud rien.

[*Text*]

Ms Burnham: There are some suggestions as well in the green plan we certainly agree with and follow, and examples of that are industries undertaking internal environmental audits to ensure themselves that they are within compliance, and also establishing environmental management systems that include monitoring and reporting, preparation of annual state of the environment reports that are public.

I think there is a role in fostering training, encouraging environmental values, if you will, among the population, including industry.

The Chairman: Thank you. Before going to the next questioner, one concern I have in quickly looking at your submission this morning is that you have dealt primarily with aspects of environmental jurisdiction as they have to do with what I would call the developmental aspects related to the electrical industry.

There has been a considerable interest in this committee, and I think generally, with the whole economic marketing of electrical energy, the way in which that is working within a framework of sustainable development. I don't see that in this brief. Is that anything that you would have a concern about? The electrical industry has a very large economic impact, and one can assume that impact can either be on the side of the sustainable approach or not. Is that an issue you have examined with respect to these jurisdictional questions?

Mr. Konow: I think the point you raise strikes to the heart of the provincial responsibility for many of the electricity companies. Many of them are crown corporations and there is a long history of the manner in which the major projects of electric utilities have contributed to the economic growth and development of provinces.

Have we considered it in terms of jurisdiction? No, other than to say that jurisdiction is clearly that of both ownership and constitutional rights, which empowers the provinces to regulate their electrical companies.

You open a question of how electricity is marketed. Frankly, I don't think we are in a position to discuss that, but it certainly is one that has been looked at by the industry. I'm quite sure that on another occasion we could bring forward people who would be delighted to talk to it.

The Chairman: In the particular constitutional discussions that are going on right now with respect to an economic union, clearly, there may be some bearing with respect to these aspects. I don't know. I raise it as a question more than any clear view that I have, but I think it is a question that may need a little further exploration. You may want to come back and say something to us about that.

• 1055

Mr. Clark: Welcome to the witnesses. I have just two or three questions that come to mind. I note on page 5 that you referred to Bill C-13. Although I know we have discussed some of these points in this brief, I was struck as I was looking at the question of "need for" and "alternatives to" and to make the point that provincial governments or agencies have already explored that question. If we were being realistic about these things, remembering that in most

[*Translation*]

Mme Burnham: Il y a aussi dans le Plan vert des suggestions que nous acceptons et suivons. C'est le cas des industries qui procèdent à des vérifications internes environnementales pour s'assurer qu'elles respectent les normes, et qui établissent également des systèmes de gestion de l'environnement comprenant la surveillance et le suivi, et préparent des rapports annuels sur l'état de l'environnement, rapports qui sont rendus publics.

Il faut encourager la formation, soutenir les valeurs environnementales, en quelque sorte, au sein de la population et de l'industrie.

Le président: Je vous remercie. Avant de donner la parole à un autre député, j'ai constaté en regardant rapidement votre mémoire ce matin que vous y abordiez essentiellement les problèmes de compétence en matière d'environnement du point de vue de ce que j'appellerais les aspects du développement dans le secteur de l'électricité.

On s'est beaucoup intéressé dans ce comité, et en général, je crois, à toute la question de la commercialisation de l'énergie électrique, et de son rôle dans le développement durable. Je ne vois rien là-dessus dans votre mémoire. Est-ce que la question vous préoccupe? Le secteur de l'électricité a une incidence économique importante, et je présume que cette incidence peut peser du côté du développement durable ou non. Avez-vous examiné cette question dans le contexte du partage des compétences?

M. Konow: La question que vous soulevez va droit au coeur de la responsabilité provinciale pour de nombreuses entreprises d'électricité. Celles-ci sont souvent des sociétés d'état, et traditionnellement les grands projets des entreprises d'électricité ont contribué à la croissance et au développement économiques des provinces.

Avons-nous examiné la question dans le contexte du partage des compétences? Non, sinon pour dire que la compétence découle nettement des droits de propriété et des droits constitutionnels, qui autorisent les provinces à réglementer leurs entreprises d'électricité.

Vous posez la question de la commercialisation de l'électricité. Honnêtement, je ne pense pas que nous soyons en mesure de vous répondre, mais c'est certainement une question qui a été examinée par l'industrie. Une autre fois, nous pourrons certainement venir accompagnés de personnes compétentes pour en parler.

Le président: Dans le cadre du débat constitutionnel sur l'union économique, ces questions pourraient avoir une certaine importance. Je ne sais pas. Je n'ai pas d'opinion bien arrêtée là-dessus, c'est simplement une question de ma part, mais une question qui mériterait d'être examinée. Vous reviendrez peut-être nous en parler.

M. Clark: Soyez les bienvenus. J'ai deux ou trois questions. Je remarque à la page 5 que vous mentionnez le projet de loi C-13. Je sais que certaines de ces questions ont été abordées dans ce mémoire, mais j'ai été frappé lorsque j'ai examiné la question du «besoin» et «des autres solutions», car vous dites que les gouvernements ou organismes provinciaux ont déjà examiné ces problèmes. Si l'on veut être tout à fait réaliste, sachant que dans la plupart

[*Texte*]

instances those provincial governments or agencies are the proponents, is it logical to expect that the proponents of a project are really going to address the question of "need for" and "alternatives to" in such a way that it's likely to lead to a negative answer? Surely if we simply use common sense, we're going to say that decision was already made before you got to that point. When people come to us to talk about the need for a study with regard to "needs for" or "alternatives to", I think they're thinking in terms of some sort of independent arm's-length body that would do that assessment rather than the proponent. Would you not agree with that?

Mr. Konow: I would make a couple of points. First of all, the way Bill C-13 is constructed for all federal projects, the proponent of the project is in fact the responsible authority. Ergo, if your comments to us in that line suggest that the private proponent is a biased entity, I can only say that you have a problem.

Mr. Clark: Except in those instances where there is a significant amount of public concern.

Mr. Konow: But the proponent, the responsible authority by definition in the act, as I understand it—I stand to be corrected—is the proponent department. If it's Transport Canada bringing forward a project, they are the responsible authority, not some regulatory body that may have a permit—

Mr. Clark: Bill C-13 provides for the minister to determine whether or not "need for" or "alternative to" should be a part of the panel that is then struck. This panel, by definitiion, is an independent panel. There is a role for intervener funding; there is a role for critics to come before the process. The people who come before us are saying that this should be an automatic part of any panel study. I think your brief, as presented, is ignoring the fact that the public are seeking an opportunity to be part of that independent assessment process.

Mr. Konow: Certainly. But the point we tried to make in there was that there are other processes, certainly as it affects our industry, that deal with the question of what sort of project might be proposed or brought forward. There are other public processes, regulatory processes at the provincial level that look at that to determine the selection of different options for providing needed generation.

The question of whether that should be revisited in the context of an environmental hearing of the project that has fallen out or has been chosen from that process is what concerns us. We see that again as a second court of appeal to a publicly responsible regulatory process that has arrived at that initial decision. In terms of the private proponent, it becomes even more complex. You're in essence asking an independent body to sit in judgment over an economic decision, or an opportunity decision, driven by a company's perception of the marketplace.

[*Traduction*]

des cas, ces gouvernements ou organismes provinciaux sont les promoteurs, peut-on vraiment s'attendre à ce que les promoteurs d'un projet examinent sérieusement la question du «besoin» et des «autres solutions» de façon à obtenir une réponse négative? Le bon sens commande que l'on se rende compte que la décision a déjà été prise bien avant. Quand les gens nous parlent de la nécessité de faire une étude sur les «besoins» ou les «autres solutions», ils pensent, il me semble, à une étude faite par un organisme indépendant plutôt que par le promoteur. Ne le pensez-vous pas?

M. Konow: Je voudrais dire plusieurs choses. Tout d'abord, d'après le projet de loi C-13, le promoteur de tout projet fédéral est en fait l'autorité responsable. Donc, si vous voulez dire par là que les promoteurs privés ne sont pas objectifs, cela va vous poser un problème.

M. Clark: Sauf dans les cas qui suscitent une forte inquiétude dans le public.

M. Konow: Mais le promoteur, l'autorité responsable telle que la définit la Loi, si j'ai bien compris—et je me trompe peut-être—c'est le ministère qui propose le projet. Si c'est Transport Canada, c'est Transport Canada qui est l'autorité responsable, pas une instance de réglementation qui aurait un permis. . .

M. Clark: Selon le projet de loi C-13, il appartient au ministre de décider si la question du «besoin» ou celle des «autres solutions» doit être examinée par la commission qui est alors mise sur pied. Cette commission d'examen, par définition, est indépendante. Il y a place pour une aide financière aux intervenants; pour la présence des critiques du projet. Les témoins que nous entendons nous disent que cela doit faire automatiquement partie de toute étude menée par une commission. Dans votre mémoire, vous ne tenez pas compte du fait que le public souhaite participer à un processus d'évaluation indépendant.

M. Konow: Certainement. Mais ce que nous essayons de montrer dans notre mémoire, c'est qu'il y a d'autres processus, en tout cas du point de vue de notre industrie, permettant de décider quelle sorte de projet sera proposé ou présenté. Il existe d'autres processus publics, processus de réglementation au niveau provincial, qui ont pour but de sélectionner différentes options pour la production de l'énergie nécessaire.

Ce qui nous préoccupe, c'est la question de savoir s'il faut réexaminer tout cela dans le cadre d'une audience environnementale concernant le projet qui a été retenu ou rejeté. Nous y voyons une deuxième cour d'appel qui viendrait s'ajouter à un processus de réglementation public et responsable qui a déjà pris cette première décision. Pour le promoteur privé, la situation devient encore plus compliquée. Vous demandez essentiellement à un organisme indépendant de juger une décision économique, une décision ponctuelle qu'une société a prise en fonction de son analyse du marché.

[*Text*]

While I have some sympathy with what you're saying about the public's need to be assured that the right project is being brought forward, I think there are very substantial risks of an inappropriate second review or third review of fundamental decisions that are the responsibility of a private company or in this case of regulatory authorities at the provincial level.

Ms Burnham: I just want to make the point that many of the provinces have procedures in place that involve independent panels and intervener funding. I would say that certainly in these days it would be extremely unwise for a proponent to have come forward by the time it reaches an environmental assessment without having done some prior consultation and modification of project on issues.

• 1100

Mr. Clark: I understand what you're saying. I guess the question remains, and we can't resolve it today, of whether that independent panel you speak of, that process at the provincial level, does indeed provide for the assessment of need for, alternative of. It may in some cases, and it may not in other cases. I guess in those instances where it may not, others are asking the federal government to perhaps have the option to pick it up on that...

Let me ask another question. Maybe there's no significance to it at all. Most witnesses who have come before us use the terminology "environmental protection", and I noticed that each of you in speaking today has talked about "environmental management". There must be some distinction in your mind, and I am wondering what it is.

Mr. March: In general terms, environmental management means looking at the very front end of the kinds of effects or disturbances you may cause. Environmental protection, in the past, has been looking at the tailpipe end, where we have to protect something that's been caused already. Environmental management indicates that you are looking for ways of mitigating rather than compensating for environmental damage or environmental disturbance.

Mr. Clark: Regarding the Council of the Federation, some 500 federal-provincial meetings now take place more or less on an annual basis. I understand your concerns about unnecessary duplication, and I think we all do. Do you see some of the areas that are a source of frustration to you perhaps being resolved or prevented there in a more formal undertaking by the two levels of government to work in co-operation together in the Council of the Federation?

Mr. John Poirier (Canadian Electrical Association): As we have already mentioned, our submission talks of the need for consultation between the provinces and the federal government. I think that's really the cornerstone of our submission. The only way it is going to work is if the two jurisdictions get together before standards are set, before commitments are made.

Mr. Martin: I apologize that I am little late getting back from the vote. I hope I'm not just duplicating a question that had been previously asked. My question is directed toward your statement, which other people have discussed, that the integration of economic and environmental factors really means that the decision ought to be made where the decisions are most strongly felt—at the provincial level.

[*Translation*]

Je peux comprendre ce que vous dites à propos de la nécessité de garantir au public que le projet proposé est le bon, mais on risque fort de soumettre à un deuxième ou à un troisième examen des décisions fondamentales qui relèvent de la responsabilité de l'entreprise privée, ou dans le cas des autorités de réglementation, des provinces.

Mme Burnham: Je voulais simplement signaler que de nombreuses provinces prévoient déjà la participation de commissions indépendantes et une aide aux intervenants. Il me semble que de nos jours un promoteur se montrerait bien imprudent s'il allait jusqu'à l'étape de l'évaluation environnementale sans avoir entrepris des consultations et apporté des modifications à son projet.

M. Clark: Je comprends ce que vous voulez dire. La question n'en reste pas moins, et nous ne la résoudrons pas ici aujourd'hui, de savoir si cette commission indépendante dont vous parlez, ce processus au niveau provincial, permet effectivement évaluer le besoin et les autres solutions possibles. Il le pourra peut-être dans certains cas et pas dans d'autres. Dans ce dernier cas, certains demandent au gouvernement fédéral d'avoir au moins la possibilité de s'en saisir...

Permettez-moi de vous poser une autre question. Elle n'a peut-être aucune importance. La plupart des témoins que nous avons entendus parlent de «protection de l'environnement», et je remarque que vous parler aujourd'hui de «gestion de l'environnement». Il doit y avoir une différence pour vous, et je me demande quelle est cette différence.

M. March: De façon générale, la gestion de l'environnement, cela veut dire l'examen préalable des effets ou des perturbations que l'on risque de causer. Auparavant, la protection de l'environnement examinait surtout les problèmes en fin de cycle, lorsque le mal était déjà fait. Par gestion de l'environnement, on entend la recherche des moyens permettant d'atténuer les dommages et les perturbations causés à l'environnement plutôt qu'une intervention après coups.

M. Clark: À propos du Conseil de la Fédération, il se tient actuellement quelque 500 réunions fédérales-provinciales par an. Je comprends que vous craignez les chevauchements inutiles, comme nous les craignons tous. Pensez-vous que la collaboration des deux paliers de gouvernement au sein du Conseil de la Fédération permettrait de régler ou d'éviter certains problèmes qui vous sont sources de frustrations?

M. John Poirier (Association canadienne d'électricité): Comme nous l'avons déjà dit, nous parlons dans notre mémoire de la nécessité de consultations entre les provinces et le gouvernement fédéral. C'est vraiment la pierre angulaire de notre mémoire. On n'arrivera à rien si ces deux paliers de gouvernement ne s'entendent pas avant d'imposer des normes, avant de prendre des engagements.

M. Martin: J'ai tardé à revenir du vote, je vous prie de m'en excuser. J'espère que je ne vous pose pas une question à laquelle vous avez déjà répondu. Ma question porte sur la déclaration, que d'autres ont mentionnée déjà, selon laquelle l'intégration des facteurs économiques et environnementaux exige en fait que les décisions soient prises là où elles seront le plus fortement ressenties—au niveau provincial.

[*Texte*]

The problem is that looking at the evolution of environmental concern over the course of the last three to four years, if one has any concern for the planet one really begins to have some difficulties with your statement. The previous government of British Columbia is one that ran roughshod over environmental concern. Certainly a number of projects in Alberta, either pulp and paper or damming, indicate the same problem. The same problem exists in Saskatchewan.

Indeed, the Minister of Environment in Quebec has stated on more than one occasion that he feels, and this is quite paradoxical, that a strong federal environmental role is absolutely required if he, as Minister of Environment sitting on the Cabinet, is going to be able to resist the pressures and the forces brought on him by people who feel closer to economic development within his own province. So I have some difficulty with your statement, and I wonder if you would like to comment.

Ms Burnham: We are saying the assessment should occur where the predominant effects are felt. There certainly is a ripple effect. Clearly, transboundary and international issues can be involved, and certainly the federal government has a role to play in those issues. We are asking that those issues be part of one integrated process. We are suggesting that it be held within the area of predominant jurisdiction. It does not mean those issues should not be addressed.

• 1105

Mr. Konow: Perhaps I could supplement that. I think our view is that while there may be failings in how the environmental responsibilities of different levels of government are exercised—and frankly those lie in the eye of the beholder to some extent—we do not believe you are going to effectively fix that situation by creating an environmental policeman role for some agency of the federal government. Rather, it seems to us that doing so is probably a recipe for future conflict and entanglement between the jurisdictions that is in all likelihood going to slow down progress toward a co-operative approach in solving environmental problems. I do not mean that to be a motherhood issue. I seriously caution against an intrusive role by the federal government even on such a high-minded set of principles as protection of the environment.

We have tried to look at the matter in practical terms and it is our view that provincial governments that do not hold the support of their electorate will very quickly vanish from the political firmament and, therefore, one can perhaps expect that a federal role in terms of a persuasive one in which it exercises its jurisdictional levers will be sufficient to help in moving towards responsible—

Mr. Martin: Of course the problem with that approach, as we have seen, is that while it may take four years to dispose of a government, an enormous amount of damage can be done in those four years. In fact, you are often—and we are seeing this in a number of projects—presented with a *fait accompli* because the project is two-thirds complete and people say the job has to be completed.

[*Traduction*]

Toutefois, si l'on considère l'évolution de la conscience environnementale au cours des trois ou quatre dernières années, ceux qui se préoccupent du sort de la planète ne pourront s'empêcher de trouver faute dans votre déclaration. L'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique faisait fi des préoccupations environnementales. On peut constater le même problème en Alberta, avec un certain nombre de projets, que ce soit dans les pâtes et papiers ou la construction de barrages. Le problème se pose également en Saskatchewan.

Le ministre de l'Environnement du Québec a d'ailleurs dit à plusieurs reprises—et c'est tout à fait paradoxal—qu'il est essentiel d'avoir une forte autorité fédérale en matière d'environnement pour que lui, ministre de l'Environnement et membre du Conseil des ministres puisse résister aux pressions qu'exercent sur lui les autres membres du Cabinet, qui se préoccupent davantage de développement économique que d'environnement. J'ai donc du mal à accepter ce que vous dites, et j'aimerais avoir votre avis.

Mme Burnham: Nous disons que l'évaluation doit avoir lieu là où les principaux effets seront ressentis. Il est certain qu'il y a des retombées. Le gouvernement fédéral a bien sûr un rôle à jouer s'il y a un aspect transfrontalier ou international. Nous demandons que toutes ces questions soient rattachées à un processus intégré. Nous suggérons que l'évaluation ait lieu dans la région de la compétence prédominante. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas se préoccuper de ces questions.

M. Konow: Permettez-moi d'ajouter quelques mots. Nous estimons que si les différents paliers de gouvernement ne s'acquittent pas parfaitement de leurs responsabilités environnementales—et honnêtement c'est une question de jugement personnel, dans une certaine mesure—nous ne pensons pas pouvoir régler la situation en donnant à un organisme fédéral le rôle du policier environnemental. Il nous semble plutôt que l'on se prépare ainsi des conflits et des démêlés de compétence qui ralentiront probablement notre progression vers la collaboration dans les questions environnementales. Je ne dis pas que la question aille de soi. Je vous mets sérieusement en garde contre une telle ingérence du gouvernement fédéral, même pour un principe aussi noble que la protection de l'environnement.

Nous avons essayé d'examiner la question sous un angle pratique, et nous estimons que les gouvernements provinciaux qui n'ont pas l'appui de leurs électeurs ne dureront pas longtemps au firmament politique. Par conséquent, il nous semble qu'il serait suffisant que le gouvernement fédéral ait un rôle de persuasion, dans l'exercise de ses compétences, pour amener à une collaboration responsable. . .

M. Martin: L'ennui avec ce modèle, comme nous avons pu le constater, c'est qu'un gouvernement est là pour quatre ans, et qu'en quatre ans, on peut causer énormément de dommages. De fait—nous l'avons vu dans le cas d'un certain nombre de projets—on est souvent mis devant le fait accompli, car le projet est déjà aux deux tiers réalisés et les gens estiment qu'il faut continuer.

[*Text*]

Perhaps I am asking you to accept my assumption, but if the federal government felt that the pulp and paper projects taking place in northern Alberta are projects that envelop really unsuitable or out-of-date technologies that are detrimental to the environment, do you feel the federal government ought to have a role?

Mr. Konow: The fundamental point still comes back to whether the people of Alberta are prepared to accept those technologies as adequate within the confines of their environmental concerns. I think there are lots of levers or points of access the federal government can use to make its point felt by those proponents. Beyond that, you get into choices. The choice you are suggesting is a fairly interventionist one on the part of the federal government and we simply feel that in the broader context it is a recipe for entanglements and jurisdictional problems down the road, and probably does not balance well with the short-term objectives.

Mr. Fulton: Probably Dr. March can address this question. I think back to the Williston Dam again and to the prospects of site C, where clearly I think you agree and even the group of 22 agreed that where there are such transboundary effects, because the impact of a dam in British Columbia has had massive negative impacts in Alberta and potentially up into the Northwest Territories. We are just starting to realize those impacts almost 20 years after the development.

I don't think we knew as much about hydrology or as much about what the dam would do to the alluvial plains in terms of buffalo feed when the calves need certain kinds of feed. So we didn't know. But you do agree. Or would you like to say something about what kinds of assessment processes are necessary where there clearly are those kinds of transboundary effects?

Mr. March: We know there is a committee composed of members from the province of B.C. and the province of Alberta that is looking at that particular problem and the federal people are also involved. I don't know whether there is a standing committee with the federal department's involvement. I believe there is one in the Northwest Territories, but certainly the two provinces have committees looking at hydrology, aquatic use downstream, and some of these other environmental components. So they are attempting to resolve some of those questions between the two provinces. At the moment, the discussion is between the provinces.

Mr. Fulton: With the feds out.

• 1110

Mr. March: No, they are not out. They have had some conversations and discussions and they are in some other areas. I think it is clear what they want and I think the two provinces presently are working towards that.

Ms Burnham: That is a matter of evolution of knowledge and understanding how much effects have to be studied and anticipated before a project goes ahead. It is not so much a matter of jurisdiction as it is of our evolving understanding.

[*Translation*]

Je vous demande peut-être d'accepter mon hypothèse, mais si le gouvernement fédéral estime que des usines de pâtes et papiers dans le nord de l'Alberta utilisent des technolgies dépassées et inacceptables qui sont nocives pour l'environnement, estimez-vous qu'il doive intervenir?

M. Konow: La question fondamentale reste de savoir si les Albertains sont prêts à accepter ces technologies et à les juger adéquates dans leur contexte environnemental. Le gouvernement fédéral a à sa disposition différents moyens de persuasion pour se faire entendre des promoteurs. Au delà, c'est une question de choix. La solution que vous choisissez est celle d'un gouvernement fédéral plutôt interventionniste, et nous estimons que vous vous exposez à long terme à des complications et à des conflits de compétences, sans pour autant satisfaire vos objectifs à court terme.

M. Fulton: M. March pourra peut-être me répondre. Je songe encore une fois au barrage Williston et au projet du site C, qui, vous en conviendrez, comme en a convenu même le groupe des 22, ont entraîné d'énormes conséquences hors frontières, car ce barrage en Colombie-Britannique a eu une telle incidence négative sur l'Alberta, et peut-être même sur les Territoires du Nord-Ouest. Près de vingt ans après sa construction, nous commençons à peine à nous rendre compte de ces incidences.

Nos connaissances en hydrologie étaient alors plus limitées, et nous n'étions pas aussi bien informés sur les effets que le barrage auraient sur les plaines alluviales, et sur le fourrage nécessaire au bison, et plus particulièrement dont le genre de nourriture les veaux ont besoin. Nous ne savions donc pas. Mais vous en convenez. Ou souhaitez-vous dire quelque chose sur le genre de processus d'évaluation nécessaire quand il y a des effets aussi marqués en dehors des frontières?

M. March: Nous savons qu'un comité composé de représentants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta se penche sur ce problème, avec la participation également de représentants du gouvernement fédéral. Je ne sais pas s'il y existe un comité permanent auquel participe le ministère fédéral. Il y en a peut-être un dans les Territoires du Nord-Ouest, mais je sais que les deux provinces ont des comités chargés d'étudier les questions hydrologiques, l'utilisation des eaux en aval, et quelques autres aspects environnementaux. Les deux provinces essaient donc de résoudre entre elles certaines de ces questions. Pour le moment, la discussion a lieu entre les provinces.

M. Fulton: Et le fédéral est exclu.

M. March: Non, il n'est pas exclu. Il a participé à certaines discussions, et il participe pleinement dans d'autres secteurs. Ce que l'on souhaite est clair, et les deux provinces et essaient d'y parvenir.

Mme Burnham: C'est une question d'évolution des connaissances, de bien étudier et prévoir les effets avant de mettre un projet en chantier. Ce n'est pas tant une question de compétence que d'évolution des connaissances.

[*Texte*]

Mr. Fulton: To follow up on Paul's question, the reason I put it—this will be a really short supplementary—was that the feds do recognize that some of the ongoing, chlorine-based, pulp technologies that are being proposed. . .we have learned that they are not a good idea, but some provinces, because of the lower costs for capital inputs, are still giving them the green light.

The Chairman: I was going to save you having to put that—

Mr. Fulton: You were going to do it yourself.

The Chairman: I was going to suggest inviting the witnesses. . . I was just thinking about the success that some electricial utilities have had of reversing an old practice and making it a win-win situation, both for the consumer and for the utilities, in terms of new marketing approaches. . .whether or not you might want to use the same imagination to deal with the questions that you, Mr. Martin and Mr. Clark have all raised this morning, because I think that is what we are trying to get at.

We are trying to see what could be built into the system in terms of incentives, rather than the kinds of disincentives that Mr. Clark and others referred to in the questioning both of yourselves and of the previous mining groups. That is something to think about, although I don't expect an answer now. You may want to come back to us with a written memo on that.

Mr. March: On this business of who should have the responsibility, I was going to mention that the Brundtland commission recognized some of these problems when they said that you must think globally but you have to act locally.

The Chairman: It is getting the first one in place so that you can act on the second one, that is the challenge.

On behalf of the committee I want to thank you for your appearance, for the presentation and for your patience with us today. This has been very helpful to the work of the committee.

Ms Burnham: Thank you for the opportunity to appear.

The Chairman: If you have any follow-up activity or any information you would like to provide the committee, we would be delighted to receive it from you.

The next witnesses are from TransCanada PipeLines. Mr. Gerald Maier is the president and chief executive officer of TransCanada PipeLines. He is accompanied by Mr. Jeffrey and Mr. Jenkins.

Mr. Maier, the approach we take is to have a brief opening presentation and then questions or comments and discussion with the members. We will try to confine the whole appearance to somewhere between 30 and 40 minutes, because we do have one other set of witnesses and we did get somewhat behind schedule. We thank you for your understanding. We were put at least 30 minutes behind schedule by a vote, but we will try to give you sufficient time so that we are able to fully take in your presentation this morning.

Mr. Gerald J. Maier (President and Chief Executive Officer, TransCanada PipeLines Limited): Mr. Chairman, on behalf of my two colleagues I would like to say how pleased we are to appear before this committee.

[*Traduction*]

M. Fulton: Dans la même veine que Paul, je pose la question—ce sera vraiment une brève question complémentaire—car le gouvernement fédéral se rend bien compte que certaines technologies de fabrication des pâtes à papier à base de chlore que l'on utilise actuellement, qui sont proposées. . .nous savons maintenant qu'elles sont nocives, mais certaines provinces continuent de les autoriser parce qu'elles nécessitent moins d'investissement.

Le président: Je voulais vous éviter d'avoir à poser. . .

M. Fulton: Vous alliez le faire.

Le président: J'allais proposer que l'on invite les témoins. . . Je songeais au succès que certaines entreprises d'électricité ont obtenu en changeant de vieilles habitudes pour en arriver à une situation où tout le monde est gagnant, le consommateur et l'entreprise, grâce à de nouvelles méthodes de commercialisation. . . Peut-être pourriez-vous faire preuve de la même imagination pour résoudre les problèmes que vous, M. Martin et M. Clark avez mentionnés ce matin, car c'est de cela qu'il s'agit.

Nous essayons de voir ce que l'on peut faire pour encourager plutôt que pour dissuader, comme l'on fait comprendre M. Clark et d'autres dans les questions qu'ils vous ont posées, ainsi qu'au groupe minier qui vous a précédé. Il vaut la peine d'y réfléchir, mais je ne m'attend pas à ce que vous répondiez tout de suite. Vous pourriez peut-être nous envoyer une réponse écrite.

M. March: Sur la question de savoir qui est responsable, j'allais mentionner que la Commission Brundtland reconnait certaines de ces difficultés en disant qu'il faut penser à l'échelle mondiale mais agir sur le plan local.

Le président: La difficulté tient justement à établir le premier élément pour pouvoir passer au second.

Au nom du comité, je vous remercie de votre témoignage, de votre exposé, et de votre patience. Votre contribution sera extrêmement utile à notre comité.

Mme Burnham: Merci de nous avoir invités à comparaître.

Le président: Si vous avez des précisions ou de nouvelles informations que vous souhaitez présenter au comité, nous les recevrons avec plaisir.

Nous allons maintenant entendre les représentants de TransCanada Pipelines. M. Gerald Maier est président et directeur général de TransCanada Pipelines. Il est accompagné de M. Jeffrey et de M. Jenkins.

Monsieur Maier, nous demandons généralement aux témoins de faire une brève déclaration liminaire, puis on passe aux questions et à la discussion avec les députés. Nous allons essayer de nous en tenir à 30 ou 40 minutes, car nous devons encore entendre d'autres témoins et nous avons pris un peu de retard. Nous vous remercions de votre compréhension. Nous avons pris au moins 30 minutes de retard à cause d'un vote à la Chambre, mais nous allons nous efforcer de vous accorder suffisamment de temps pour pouvoir pleinement apprécier votre exposé ce matin.

M. Gerald J. Maier (Président et Chef de la direction, TransCanada Pipelines Limitée): Monsieur le président, au nom de mes deux collègues, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de comparaître devant votre comité.

[*Text*]

To begin, I would like to say a few words about TransCanada PipeLines because it may or may not be a household name. First, I believe that committee members have already received a copy of our written submission. Right at the front of it is a large map, which I would direct you to. This map will describe our system very quickly, which is what I would like to do.

• 1115

First, the blue line on the map shown running across Canada is what we refer to as our "main line". That constitutes some 12,000 kilometres of pipeline. As we leave the Alberta border and go into Saskatchewan, where our whole system starts, there are places where we have at least five parallel pipelines. After we conclude our summer program, there will be six parallel pipelines laying in certain sectors of Saskatchewan.

That system runs into the province of Quebec and terminates at Montreal. In addition to our main line, TransCanada has interests in five other pipelines, in which we own anywhere from 50% down to as low as 30%.

Starting at the far east, of course, there is TQM, which runs from Montreal to Quebec City. Moving further westward, I would direct you to the brown line, which runs from Emerson, Manitoba, across the states of Minnesota, Wisconsin and Michigan, re-entering Canada at Sarnia. Further westward, running from the Alberta-Saskatchewan border to Monchy, Saskatchewan, on the Montana-Saskatchewan border, is Foothills (Sask.), in which we have a 40% interest. Running from Monchy to Ventura, Iowa, is Northern Border. We have a 30% interest in that pipeline.

In addition, we now have under construction a pipeline not shown on this map. Iroquois pipeline runs from the eastern side of Lake Ontario, crosses into New York State, and will finally terminate on Long Island. TransCanada is a 29% owner of Iroquois, and manages and operates it.

In addition to those systems that I have described very quickly to you, as you probably have read in the newspapers we have a letter of intent with Pacific Gas and Electric, the largest investor-owned utility in the United States, to purchase from them a pipeline called Pacific Gas Transmission, plus Alberta Natural Gas.

Alberta Natural Gas runs from the Alberta-British Columbia border to the British Columbia-Idaho border. It then joins into Pacific Gas Transmission, which runs from that point to the Oregon-California border.

In total, then, besides our main line, after we conclude the transaction with Pacific Gas and Electric, this would give us an interest in seven other pipeline systems, three of which would be totally in Canada. The other five would be in the United States.

Mr. Chairman, perhaps that gives the committee a brief overview of TransCanada and our scope. Clearly we operate in two nations. We are regulated in Canada by the National Energy Board, and in the United States by the Federal Energy Regulatory Commission.

[*Translation*]

Permettez-moi de vous dire d'abord quelques mots de TransCanada Pipelines, que tout le monde ne connaît peut-être pas. Pour commencer, je pense que tous les membres du comité ont reçu un exemplaire de notre mémoire. Il s'ouvre sur une grande carte à laquelle je vous prie de vous reporter. Elle permet de décrire très rapidement notre système, comme je souhaite le faire maintenant.

Tout d'abord, le tracé qui traverse le Canada représente ce que nous appelons notre «pipeline principal». Cela représente quelque 12,000 kilomètres de pipeline. Quand on quitte l'Alberta pour entrer en Saskatchewan, point de départ du réseau, nous avons certains endroits cinq pipelines parallèles. Lorsque nous aurons terminé notre programme d'été, nous aurons six pipelines parallèles dans certains secteurs de la Saskatchewan.

Ce pipeline va jusqu'au Québec où il s'arrête à Montréal. TransCanada a en outre une participation, qui va de 30 à 50 p. 100, dans cinq autres pipelines.

En commençant à l'est, il y bien sûr TQM, pipeline qui relie Montréal à Québec. Plus à l'ouest, vous verrez un tracé marron, qui part de Emerson, au Manitoba, traverse le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan pour revenir au Canada à Sarnia. Plus à l'ouest encore, de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan jusqu'à Monchy, en Saskatchewan, puis à la frontière du Montana et de la Saskatchewan, vous avez le pipeline Foothills (Sask.) dans lequel nous avons une participation de 40 p. 100. *Northern Border* va de Monchy à Ventura, en Iowa. Notre participation est là de 30 p. 100.

En outre, un autre pipeline en construction ne figure pas ici. Le pipeline Iroquois part de la côte est du lac Ontario, entre dans l'État de New York pour se terminer à Long Island. TransCanada a une participation de 29 p. 100 dans le pipeline Iroquois que nous gérons et exploitons.

Outre ces systèmes que je vous ai décrits très rapidement, vous avez probablement lu dans les journaux que nous avons signé avec *Pacific Gaz and Electric*, la plus grande entreprise de service public appartenant au secteur privé, une lettre d'intention en vue de leur acheter le pipeline *Pacific Gaz Transmission* ainsi que le *Alberta Natural Gas*.

Le *Alberta Natural Gasa* va de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique jusqu'à la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Idaho où il rejoint le pipeline *Pacific Gaz Transmission*, qui lui va jusqu'à la frontière entre la Californie et l'Oregon.

Nous aurons donc au total, en plus de notre pipeline principal, lorsque nous aurons conclu la transaction avec *Pacific Gas and Electric*, un intérêt dans sept autres réseaux de pipeline dont trois se situent entièrement au Canada. Les cinq autres sont aux États-Unis.

Monsieur le président, cela vous donne peut-être une meilleure idée de TransCanada et de notre champ d'activité. Nous sommes présents dans deux pays. Au Canada, nous sommes soumis à la réglementation de l'Office national de l'énergie, et aux États-Unis, à celle de la Federal Energy Regulatory Commission.

[*Texte*]

We cross quite a number of provinces, currently four in Canada—there would be five with the ANG purchase—and many states. While we're not regulated at the provincial level, or at the state level in the United States, many of our customers and stakeholders are. Indirectly, we are, of course, affected by regulations in many states and provinces, as well as federally, in two countries.

I might just say a word about our current level of activity in terms of construction, Mr. Chairman. From an environmental point of view, this is the segment or component of our operations that most immediately affects or is affected by the environment. It is the area of our activity that comes to the greatest public attention. Once we have our facilities completed and operational, they proceed to do so relatively unnoticed.

• 1120

In Canada, we currently have a construction program under way that will see us invest something in the order of $2.6 billion in 1991 and 1992. I would really direct you to our activities starting in 1989 and running through until the end of 1992 and perhaps into early 1993. During that course of time, our company will be investing something in the order of $3.5 billion to $4 billion on pipeline facilities within the borders of Canada. Supplementary to that, in the pipelines in which we have an interest in the United States, in 1991 alone, we will be investing something in the order of over $1 billion Canadian dollars in the United States' systems.

If we proceed with the Pacific Gas Transmission acquisition, we would be investing something in the order of another $1 billion in the United States to move Canadian gas to markets, plus about another $200 million, perhaps, in Canada. Overall, that does represent an extremely heavy investment within our borders as well as some in the United States.

I don't wish to sound egotistical, Mr. Chairman, but in terms of the North American context, it is by far and away the largest single pipline project in existence. I might say that from my contacts in Europe, Asia and South America, there is nothing in the world to compare with it at the present time. The system, while it is not terribly well known or understood within Canada, it is of extremely great importance, not only to our nation, but also to some extent to our transborder trade.

I have mentioned that we are regulated in Canada by the National Energy Board. In that context, I would say the National Energy Board has and is recognized as having what we would term a progressive approach, not only to regulation but also with respect to environmental matters and proceedings. This has not happened overnight, though. What the National Energy Board requires us to do and what we have developed over the course of the past 30 years has come primarily as a matter of evolution and of experience. Although I have been with TransCanada for only some six years now, I would have to say that the management, engineers, scientists and technologists within that company have had what I would term a progressive and forward-looking attitude towards environmental matters.

[*Traduction*]

Nous sommes actuellement présents dans quatre provinces au Canada—cela ferait cinq avec l'achat de ANG—et dans de nombreux États. Si nous ne sommes pas soumis à une réglementation au niveau provincial, ni au niveau de l'État aux États-Unis, nombre de nos clients et actionnaires le sont. Indirectement, nous sommes bien sûr également concernés par les règlements des divers États et provinces ainsi que par la réglementation fédérale des deux pays.

Je voudrais dire un mot seulement quant à nos activités de construction, monsieur le président. C'est, du point de vue de l'environnement, l'aspect de nos opérations qui a le plus d'incidence sur l'environnement ou inversement. C'est le secteur de nos activités qui retient le plus l'attention du public. Quand nos installations sont en place et opérationnelles, elles passent relativement inaperçues.

Au Canada, nous avons actuellement en cours un programme de construction qui nous amènera à investir quelque 2,6 milliards de dollars en 1991 et 1992. Permettez-moi d'attirer votre attention sur nos activités depuis 1989, jusqu'à la fin de 1992, et peut-être même jusqu'au début de 1993. Pendant cette période, notre société investira de 3,5 à 4 milliards de dollars en pipelines au Canada. En plus, en 1991 seulement, nous allons investir plus d'un milliard de dollars canadiens dans les pipelines dont nous sommes copropriétaires aux Etats-Unis.

Si nous achetons *Pacific Gas Transmission*, cela représentera un autre milliard de dollars investis aux Etats-Unis pour transporter le gaz canadien vers les marchés, et peut-être 200 millions d'investissement au Canada. En tout, cela représente des investissements très importants au Canada ainsi qu'aux Etats-Unis.

Je ne voudrais pas vous paraître égocentrique, monsieur le président, mais sur le marché nord-américain, nous sommes de très loin la plus importante entreprise de pipelines. D'après les contacts que j'ai en Europe, en Asie et en Amérique du Sud, je peux vous dire qu'il n'y a rien au monde de comparable actuellement. Le système, bien qu'il ne soit pas très bien connu ou compris au Canada, est extrêmement important, non seulement pour notre pays, mais aussi pour le commerce international.

J'ai déjà dit qu'au Canada nous sommes soumis à la réglementation de l'Office national de l'énergie. A ce propos, je tiens à dire que l'Office a la réputation d'être progressiste, non seulement sur le plan de la réglementation, mais aussi pour tout ce qui concerne les questions et les procédures environnementales. Cela ne s'est cependant pas fait du jour au lendemain. Ce qu'attend de nous l'Office national de l'énergie et ce que nous avons réussi à mettre au point au cours des 30 dernières années, est le produit d'une évolution et de l'expérience. Je ne suis à TransCanada que depuis six ans, mais je dois dire que l'administration, les ingénieurs, les scientifiques et les techniciens au sein de cette entreprise font preuve d'une attitude progressiste et prospective en ce qui concerne l'environnement.

[*Text*]

In that regard, TransCanada has been selected or named as a leader. Until just recently, the environmental approach taken by TransCanada towards pipeline installation and operation was somewhat ahead of what our friends to the south of the border have legislated and instituted.

Mr. Chairman, I have here what we term our environmental protection practices handbook. We have a few other copies here if any of the committee members would like to receive them. If there are an inadequate number here, we could undertake to mail additional copies to your committee. At the very front of the book, we have our environmental policy, which is a policy developed by the senior management of the company and updated periodically. The last revision was done as recently as nine months ago. It is endorsed by our full board of directors. It is a strong and positive statement; it is a statement that commits us at every level in the company, and I think that is important.

Any of these processes fundamentally involves public participation and notification of our intention to install facilities at a relatively early level. That system involves not only provincial agencies, including environmental agencies, but also municipalities, various interest groups and citizens. I'm sure that the committee understands that our pipeline system crosses lands of many types: private lands, farm land, ranch land, orchards, government land—federal, provincial—Indian reservations, streams, rivers, and international waterways. As a consequence, over time we have had exposure to and a requirement to deal with a very, very broad range of not only owners but also environmental conditions. In the final analysis, though, the National Energy Board has had the final say as to not only our regulation, facilities installation design, technology and engineering, but also the environmental conditions we're required to meet.

• 1125

Never to my knowledge, and I think I'm on fairly safe ground in saying this, has the National Energy Board had to come in as an arbitrator of last resort. In other words, during our process of early notification, discussion and communication with all interested parties, we have been able to deal with provinces, municipalities, cities and towns. When we come before the National Energy Board with an application for facilities installation, we have in most cases already either worked out the complete environmental pattern with the interested parties or have an undertaking with the National Energy Board to do so before any construction is allowed to commence. So far we've been able to do that without the NEB acting as adjudicator.

Perhaps that's a lengthy background on TransCanada, but I think it is imperative that the committee understand our company and the nature of our business.

Our submission is relatively short, Mr. Chairman, and it's focused on our industry. Our industry in Canada, in many respects, is a narrow one, because we are the only interprovincial and international natural gas transmission

[*Translation*]

À cet égard, TransCanada est considéré comme un chef de file. Jusqu'à récemment, TransCanada avait adopté pour l'installation et l'exploitation de ses pipelines des méthodes plus progressistes face à l'environnement que celles qu'ont instituées et légiférés nos voisins du sud.

Monsieur le président, j'ai ici notre guide de la protection de l'environnement. J'en ai quelques exemplaires ici pour les membre du comité que cela intéresse. Si nous en manquions, je pourrais vous en faire parvenir d'autres par le courrier. Vous trouverez au début du guide notre politique environnementale, qui a été élaborée par la haute direction de l'entreprise et qui est mise à jour régulièrement. La dernière revision a eu lieu il y a à peine neuf mois. La politique est adoptée par le conseil d'administration. C'est un énoncé ferme et positif, qui nous engage à tous les niveaux de la compagnie, et cela me paraît important.

Tous ces processus prévoient la participation du public et la publication de notre intention de construire des installations assez tôt dans le processus. Le système ne prévoit pas seulement la participation des organismes provinciaux, y compris des organismes environnementaux, mais aussi des autorités municipales, des groupes d'intérêt et des citoyens. Vous vous rendez compte bien sûr que nos pipelines traversent toutes sortes de terres: des terres privées, des terres agricoles, des pâturages, des vergers, des terres domaniales—fédérales et provinciales—des réserves indiennes, des cours d'eau, des rivières et des voies navigables internationales. En conséquence, avec le temps, nous avons du apprendre à traiter non seulement avec des propriétaires extrêmement divers, mais aussi à tenir compte de conditions environnementales très variées. Cependant, au bout du compte, l'Office national de l'énergie a toujours eu le dernier mot, non seulement en ce qui concerne la réglementation, la conception des installations, la technologie et l'ingénierie, mais aussi les normes environnementales que nous devons respecter.

À ma connaissance, et je ne pense pas me tromper, l'Office n'a jamais dû intervenir comme arbitre de dernier recours. Autrement dit, en informant les intéressés dès le départ, en discutant et en communiquant avec eux, nous avons toujours réussi à traiter avec les provinces, municipalités, villes et villages. Lorsque nous présentons à l'Office national de l'énergie une demande de permis d'installation, nous avons le plus souvent déjà réglé toutes les questions environnementales avec les parties intéressées, ou nous nous sommes engagés devant l'Office national de l'énergie à le faire avant d'entreprendre la construction. Jusqu'ici, l'ONE n'a jamais dû se poser en arbitre.

Ma présentation de TransCanada a peut-être été un peu longue, mais il me semble essentiel que le comité comprenne bien notre entreprise et la nature de nos activités.

Monsieur le président, notre mémoire est relativement court et est concentré sur notre industrie. Celle-ci est par bien des aspects très circonsrite, au Canada, parce que nous sommes la seule entreprise interprovinciale et internationale

[*Texte*]

company. West Coast Transmission operates within British Columbia and of course delivers gas to the State of Washington. Within Alberta we have NOVA, which is essentially a gathering company. Then we have Foothills and Alberta Natural Gas, which is a very short piece of pipe.

That sums up the natural gas transmission business very quickly. There are only two major interprovincial oil transmission companies; one is Interprovincial Pipelines and the other is TransMountain. I don't pretend to be speaking for any of them, Mr. Chairman, I am speaking primarily for TransCanada. However, I am speaking about our industry, and I think most of our comments will apply to the interprovincial and international transmission business.

Our submission is not broad or ranging, and I hope the committee does not read into that that we have no interest or expertise in the broader-ranging subjects. I believe that you've had many submissions from others and we saw no reason to cover ground already covered.

We think our submission is straightforward and it does reflect our experience not only within Canada but also within the United States and, for some of us who have worked in other countries, what we've seen there too.

We've tried to address the committee request, which was to discuss our attitude with respect to the division of powers, in the first instance, and the reasons for our position, in the second instance.

Our submission highlights just two main characteristics, if you like, of the current division of powers. First, both levels of government—the federal government and the provincial governments—currently legislate environmental matters and, as the committee is fully aware, many times over the very same issues, over the very same matters.

• 1130

The second point that we make in our submission is that the current Constitution and its judicial interpretation really don't clearly determine which of the two levels of legislation are operative when overlaps occur. I think some the court cases would perhaps give us different readings to that question.

We believe it is totally natural, though, Mr. Chairman, that the different levels of government have expanded their environmental production as this whole question has evolved, and it is only natural, we believe, that these overlaps do occur and have occurred. But it goes without saying that they have a cost, and in our instance the cost isn't just ours. Clearly, if we are faced with the duplcity of hearings and delays, it is a cost for all of our stakeholders. I use the word stakeholders in the context of our customers and others who have an interest in our system and in what our system does. We have customers at both ends of the pipeline. At the beginning end, of course, are the producers and the shippers, at the receiving end are the distribution companies and the large industrial companies, the U.S. interstates and the U.S. distribution companies.

[*Traduction*]

de transport de gaz naturel. *West Coast Transmission* est active en Colombie-Britannique seulement et livre le gaz à l'État de Washington. En Alberta, il y a NOVA qui est essentiellement une entreprise de collecte. Il y a ensuite *Foothills* et *Alberta Natural Gas* qui ont un pipeline très court.

Cela résume très rapidement le milieu de la transmission du gaz naturel. Il n'y a que deux autres grandes entreprises interprovinciales pour la transmission du pétrole: ce sont *Interprovincial Pipelines* et *TransMountain*. Je ne prétends pas me faire leur porte-parole, monsieur le président, et je parle donc essentiellement au nom de TransCanada. Toutefois, je parle de l'industrie en général, et je pense que la plupart de nos observations valent pour l'ensemble du secteur de la transmission interprovinciale et internationale.

Le champ de notre mémoire est circonscrit, et j'espère que le Comité n'en déduira pas que les sujets plus vastes ne nous intéressent pas ou dépassent nos compétences. Vous avez déjà reçu des mémoires de bien d'autres témoins, et nous ne voyons pas l'utilité de répéter ce que d'autres ont déjà dit.

Notre mémoire est simple et le reflet de notre expérience non seulement au Canada, mais également aux États-Unis, de même que l'expérience de certains d'entre nous qui ont également travaillé dans d'autres pays.

Nous avons essayé, comme le comité nous l'a demandé, d'expliquer ce que nous pensons de la division des pouvoirs, d'abord, puis d'expliquer notre position.

Notre mémoire met en relief seulement deux aspects principaux, en quelque sorte, de la division actuelle du pouvoir. Premièrement, les deux paliers de gouvernement—le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux—légifèrent actuellement en matière d'environnement, et le comité n'est pas sans savoir que ces lois portent souvent sur les mêmes questions, dans les mêmes domaines.

Notre deuxième point est que la Constitution actuelle, et son interprétation judiciaire, ne permet pas de déterminer clairement quel niveau de gouvernement a prépondérance en cas de chevauchement de compétences. La jurisprudence varie à ce sujet selon les causes envisagées.

En revanche, nous pensons qu'il est tout à fait naturel que l'action des différents paliers de gouvernement en matière de protection environnementale se soit peu à peu étendue, et ait provoqué des chevauchements inévitables. Il va sans dire que cela entraîne cependant des coûts, et pas seulement pour nous. Manifestement, lorsque nous devons participer à des audiences qui font double emploi et retarder nos projets, tous nos actionnaires en paient le prix, et j'utilise ici le mot actionnaire dans un sens très large, englobant à la fois nos clients et toutes les autres parties qui dépendent de notre système, puisque nous avons des clients en amont et en aval. Évidemment, en amont, ce sont les producteurs et les expéditeurs et, en aval, les sociétés de distribution et les grandes sociétés industrielles comme les sociétés interétatiques des États-Unis.

[*Text*]

If, through duplcity of regulations and governments endeavouring to enforce regulations at different levels, we were faced with delays, it wouldn't just be a delay for TransCanada. It could cause serious delays for people at the producing end, for example, who may have made a contract to deliver gas to an LDC or an industrial company. That contract is on the assumption that we at TransCanada would be able to construct for them the needed facilities in order to deliver the gas. Essentially, all we are is a transportation company. We are not directly involved in the merchant function. But, if through the duplicity of process, we were delayed, that could have serious ramifications for a broad number of people, not just our shareholders and our immediate stakeholders.

In the context of the current round of the constitutional discussions, Mr. Chairman, we would have five fundamental recommendations. The first is that federal authority over the environment should be dominant, and that is to provide uniform regulation across the country in respect of the environmental processes as well as the pollution controls.

The second point that we would like to register is that we believe the federal agency or department which regulates the primary activities of an enterprise should also regulate its environmental effects.

Third, we believe that provincial jurisdiction should not extend to those undertakings that are of an interprovincial, of a national, or of an international nature.

Fourth, we do not believe provincial jurisdictions should extend over activities that produce demonstrable transboundary environmental effects, and lastly, notwithstanding the issue of which level of government—that is, federal or provincial—should regulate environmental effects, both levels of government in our view should consult with each other and harmonize the laws passed by the different levels of government.

As to the reasons and the justification in our minds as to why we hold those beliefs and are putting them forward to your committee, Mr. Chairman, we believe environmental impacts in many instances are, in fact, transboundary and they do therefore warrant a dominant authority. In our judgment, the only authority that could do that in Canada is the federal authority. The federal level ordinarily should be best able to assess the environmental impacts, in the context of both regional and national economic and technical factors.

The balancing of the technical factors and the economic factors and the operational factors and the business factors, together with the environmental factors, really is integral to the concept of sustainable development, which we endorse, as do I think most people in Canada, and the concept is put forward by the federal government.

[*Translation*]

Si la multiplication des dispositions réglementaires imposée par les différents paliers de gouvernement nous impose des retards, TransCanada ne sera pas seule à en payer le prix. Cela risque de causer de sérieuses difficultés aux producteurs, par exemple, qui ont pu signer des contrats de livraison de gaz naturel à des sociétés de distribution ou à des sociétés industrielles. Ces contrats peuvent être fondés sur l'hypothèse que TransCanada sera en mesure de construire à temps les installations de livraison qui seront nécessaires. En fait, nous sommes essentiellement une société de transport, même si nous ne participons pas directement à la fonction de négoce. Si nos installations de transport ne peuvent pas être construites à temps, en raison de la trop grande lourdeur des processus de réglementation, bien des gens peuvent en subir les conséquences et pas seulement nos actionnaires immédiats.

Nous souhaitons donc formuler cinq recommandations au sujet des dernières propositions constitutionnelles. La première est d'assurer la primauté du pouvoir fédéral en matière d'environnement, de façon à garantir une réglementation uniforme d'un bout à l'autre du pays en ce qui concerne les processus de protection de l'environnement et les mécanismes de lutte contre la pollution.

La deuxième est que, selon nous, l'organisme fédéral chargé de réglementer les activités primaires d'une entreprise devrait également réglementer les effets environnementaux de ces activités.

Troisièmement, nous estimons que les pouvoirs provinciaux ne devraient pas s'étendre aux activités de nature interprovinciale, nationale ou internationale.

Quatrièmement, nous ne croyons pas que les pouvoirs provinciaux devraient s'étendre à des activités qui ont des effets environnementaux manifestement transfrontaliers. Cinquièmement, quel que soit le niveau de gouvernement chargé de réglementer les questions environnementales, nous estimons que les deux devraient se consulter de façon à harmoniser leurs lois.

Vous vous demandez peut-être, monsieur le président, quelles sont les raisons qui justifient nos prises de position et nos recommandations. Brièvement, c'est que les effets environnementaux sont dans la plupart des cas des effets transfrontaliers, dont la maîtrise exige un pouvoir dominant. À nos yeux, seul le gouvernement fédéral est capable d'exercer ce genre de pouvoir. C'est normalement lui qui devrait être le mieux à même d'évaluer l'incidence environnementale des activités industrielles, en tenant compte à la fois des facteurs économiques et techniques au niveau régional et national.

Or, la prise en considération des facteurs techniques, économiques, opérationnels et commerciaux, conjugé aux facteurs environnementaux, fait partie intégrante du concept de développement durable, que nous appuyons, comme la plupart des Canadiens, et comme le gouvernement fédéral lui-même.

[*Texte*]

• 1135

In our process of facilities development, we do enjoy or realize a broad participation from many interests, as I described earlier. That interest starts early. It starts when we start to plan, and it starts as we work through the planning cycle and the technology, the engineering and the design of our facilities. It works right through the construction, as well as into the operational stage. As a consequence of the way we are regulated, all concerns are ultimately assessed and determined and ruled on by the National Energy Board. The NEB has I think a history of demonstrating that it does take into account the input of various levels of society and national, regional and local interests.

We don't necessarily agree with what the National Energy Board comes down with in a number of cases because some of their findings are contrary to our applications. Notwithstanding that, I'd have to acknowledge that we do respect their integrity. We respect their thoroughness and their evenhandedness of how they regulate. From our observation of what transpires in some other nations, I'd have to say that I think Canadians are very well served by that regulatory body.

It's our recommendation and hope that a clear federal authority over the environment will enable the continuation of a so-called one-window approach to the regulatory structure in Canada. We think that's important and we think it allows the collaborative approach, but it also allows the finalization of decisions to proceed on an orderly and effective basis. That concludes my introduction.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Maier. I unfortunately have to withdraw for another important meeting, but I've asked the vice-chair to take over. Just as I leave, I'd like to put a question to you because you didn't refer to it directly in your testimony. At the very end of your presentation you talk about the proposals regarding an economic union. You mentioned the significance of having some kind of an environmental component to what I think for members of the committee is quite interesting, particularly coming from one aspect of the industry. I would invite you to elaborate on that a bit. I'm sure other members will have many questions. I apologize for having to withdraw at this point in time.

Mr. Fulton: Does Martin get questions when he's in the chair?

The Chairman: I'm sure the committee will be very tolerant in allowing the vice-chairman to ask a question or two, a brief question.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes. Well, I now assume the chair. I would say for the next hour Fulton is out of order.

Some hon. members: Oh, oh.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): We'll begin with Mrs. Catterall.

[*Traduction*]

Comme je l'ai déjà dit, beaucoup d'organismes différents participent à notre processus de construction d'installations. Ces organismes interviennent dès que nous commençons à planifier un projet, et certains se greffent au processus durant le cycle de planification, à l'étape des choix technologiques, de l'étude technique, de la conception, de la construction puis de l'exploitation. Étant donné le mécanisme de réglementation auquel nous sommes actuellement assujettis, car l'Office national de l'énergie qui évalue, détermine et règlemente tous les éléments du processus. À mon avis, l'ONE a déjà montré qu'il tient effectivement compte de la multitude des intérêts locaux, régionaux et nationaux en jeu.

Même si nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec toutes les décisions de l'ONE à notre sujet, notamment lorsqu'il a rejeté certaines de nos demandes, nous n'en contestons absolument pas l'intégrité. Nous respectons le sérieux de son travail, et l'objectivité de ses décisions. Considérant ce que nous avons pu constater dans d'autres pays, je dois dire que c'est une chance pour les Canadiens d'avoir l'ONE à leur service.

Nous recommandons et espérons que l'affirmation sans équivoque du pouvoir fédéral en matière d'environnement permettra de préserver la structure de réglementation actuelle du Canada, «à un seul guichet». Nous pensons que c'est important et que cela laisse une place à collaboration entre les deux paliers de gouvernement, mais cela permet aussi de prendre les décisions de manière ordonnée et efficace. J'en reste là, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Maier. Je dois malheureusement m'absenter pour participer à une autre réunion importante, mais j'ai demandé au vice-président de me remplacer ici. Avant de partir, je voudrais vous poser tout de suite une question sur un sujet que vous n'avez pas abordé directement dans votre exposé. Vous avez évoqué vers la fin les propositions d'union économique. Vous avez parlé de l'importance d'une composante environnementale, ce que les membres du comité trouveront très intéressant, venant notamment de la part d'une société industrielle. Durant le débat, je vous inviterais à préciser votre pensée à ce sujet, si c'est possible, et je suis certain que d'autres membres du comité voudront vous interroger là-dessus. Veuillez m'excuser mais je dois maintenant me retirer.

M. Fulton: Est-ce que Martin peut poser des questions lorsqu'il préside la séance?

Le président: Je suis sûr que le comité fera preuve de tolérance et l'autorisera à poser une ou deux questions brèves.

Le vice-président (M. Martin): Oui. Comme j'occupe maintenant la présidence, je décide que M. Fulton sera réduit au silence pendant une heure.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président (M. Martin): Je donne d'abord la parole à Mme Catterral.

[*Text*]

Mrs. Catterall: I wanted to ask you to try and put your submission to us today in the broader context of the total industry that you're part of. In the largest sense, I guess that's the energy industry in Canada. In a narrower sense, I guess it's the gas industry. How would the views you've put before us today, in terms of the federal predominance in this field, affect other segments of the industry? We've just heard from the Canadian Electrical Association, for instance, and they have a quite different view of the matter.

Second, I'd be interested in knowing, in fairly concrete terms, what environmental impacts arise from your activities. What kinds of different jurisdictional problems, in concrete terms, have to be resolved? For instance, I think one of the difficulties I'm hearing from a number of witnesses is that we've got—even at the federal level alone, forgetting the interjurisdictional problems—a hodgepodge. I think it's partly in response to a very quickly developing concern about the environment. We have many departments, many agencies involved in various aspects of environmental control. How could that best be resolved? I know for you it appears to be largely resolved through the National Energy Board. I would like you to clarify a bit of that for us, and how the conrete things that cause your industry problems could be simplified.

• 1140

Mr. Maier: I have mentally recorded three fundamental questions, Madam.

In terms of TransCanada's particular position within the energy industry, I would make clear at the outset that we are essentially a transportation company. In that context, in terms of the value of goods moved, we are second only to Canadian Pacific Railway in that context. That's our place within the energy industry.

Our view on, our exposure to, if you like, and our interfacing with environmental issues may be totally different from say a producing company, a refining company, or a marketing company. So there is that differentiation. Much of what you may have heard from others, of course, would not apply to us, and vice-versa.

The environmental issues that are important to us, to our stakeholders, and the people with whom we deal... First and foremost I spoke of the construction, and I dwelled at length on the facilities installation. That is the first instance, of course. We deal with landowners of many types, as I have described. Of course any time you disturb the soil or the forest or the streams, you are dealing with environmental matters. There are all sorts of different owners and jurisdictions that have responsibility and accountability and interest. We also, of course, cross streams, rivers. Some are provincial, some are federal, some are international. So again we have many issues to deal with there.

[*Translation*]

Mme Catterall: Je voudrais aborder les divers éléments de votre mémoire dans le contexte plus général de l'industrie dont vous faites partie, qui est au sens large l'industrie de l'énergie. Au sens plus étroit, ce serait l'industrie du gaz. Selon vous, comment les recommandations que vous avez formulées sur la prépondérances des pouvoirs fédéraux à l'égard de ce secteur pourraient-elles influer sur les autres segments de l'industrie de l'énergie? Comme vous avez pu le constater, le représentant de l'Association canadienne d'électricité ne partage pas votre point de vue là-dessus.

Deuxièmement, j'aimerais savoir, de manière assez concrète, quels sont les effets de vos activités sur l'environnement. À quel type de problème faites-vous face en matière de compétence? Si j'en crois ce que nous ont déjà dit divers témoins, une des principales difficultés, même au niveau fédéral seulement, sans parler du niveau intergouvernemental, vient du fait qu'ils font face à un véritable fouillis réglementaire, ce qui résulte probablement en partie de l'évolution très rapide des préoccupations environnementales. Beaucoup de ministères ou d'organismes publics s'occupent de questions environnementales. À votre avis, serait-il possible de rationnaliser cette structure? Je sais que, dans votre cas, c'est essentiellement l'Office national de l'énergie qui est votre organisme de tutelle, mais ce n'est peut-être pas la même chose pour tout le monde. Pourriez-vous donc nous dire quelles mesures concrètes pourraient être prises pour vous faciliter les choses?

M. Maier: J'ai pris note de trois grandes questions, madame.

En ce qui concerne la place spéficique de TransCanada dans l'industrie de l'énergie, je dois préciser dès le départ que nous sommes essentiellement une société de transport. De ce fait, sur le plan de la valeur des biens que nous transportons, je dois vous dire que nous arrivons au deuxième rang des sociétés de transport canadiennes, après les chemins de fer du CP. Voilà donc notre place dans l'industrie de l'énergie.

En ce qui concerne l'effet environnemental de nos activités, je dois dire qu'il est complètement différent de celui que pourrait avoir une société de production, une société de raffinage ou une société de commercialisation. De ce fait, ce qu'ont pu vous dire les représentants d'autres secteurs ne s'appliquent pas nécessairement à nous, et vice-versa.

Bien sûr, nous accordons beaucoup d'attention aux problèmes environnementaux, tout comme les personnes ou parties qui dépendent de nous. Il s'agit en premier lieu de nos activités de construction, et j'en ai déjà beaucoup parlé. Nous traitons avec des propriétaires fonciers de toutes catégories, comme je l'ai dit, et nous avons évidemment un effet sur l'environnement chaque fois que nous agissons sur le sol, sur les forêts ou sur les cours d'eau. Nous devons traiter avec une multitude de propriétaires et de pouvoirs publics différents, à qui nous devons rendre des comptes. Nous devons également traverser des fleuves et des rivières, qui peuvent relever des autorités provinciales, fédérales, voire internationales. Là aussi, nous avons donc beaucoup de facteurs à prendre en considération.

[*Texte*]

Under the current legislation and organization, many of the bodies are of course provincial, not all, but almost all. I have with me Mr. Jack Jenkins, who at one time was a member of the National Energy Board. Mr. Jenkins is probably one of Canada's best experts not only on pipeline engineering and installation facilities design, but also on matters related to the environment.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I would like to hear from Mr. Jenkins, but we are running into major time problems, unfortunately, because of the vote. Perhaps Mr. Jenkins could be very brief.

Mr. John R. Jenkins (Consultant, TransCanada PipeLines Limited): I guess I could speak to the matter you mentioned, the potential for conflict even on a federal level.

The National Energy Board in regulating the TransCanada Company is the major regulator, but the company in wanting to build a pipeline has to get approval from the Department of Transport in the case of navigable waters. Under the Fisheries Act, it has to have approval if we are crossing a stream and there is going to be an impact on fisheries. Part of the problem there is that the Fisheries Act is delegated to the province. In the case of the Province of Ontario, they have the management of river crossings in the Ministry of Natural Resources. The company in getting an approval deals with the National Energy Board, the Coast Guard or Transport, and it deals with the provincial entity, like the Minister of Natural Resources of Ontario.

So we have a concern about the potential for duplication if these various entities want to do their own thing. We would like to see the National Energy Board as the lead agency. It currently has the mandate to examine all things that are relevant to the need for the pipeline.

• 1145

I might make a reference to Bill C-13. I see that as a potential duplication of another organization perhaps looking at the need for a pipeline and looking at alternatives. That mandate is already resting with the National Energy Board. I would personally like to see more direct reference to the National Energy Board in that legislation, recognizing their existence.

Mr. Fulton: I would like to welcome the witnesses as well. I would also like to thank them for their rather blunt assessment of *Shaping Canada's Future Together*, the government's document. Not only do I agree with your blunt assessment, but also I think it is healthy to be blunt. I think you say it rather well in saying that in TransCanada's view, the document pays insufficient attention to environmental matters in light of its extensive discussion of ways to enhance Canadian economic union. You say the absence of any discussion of environemntal matters within the document is regrettable; to absent environmental considerations from extensive consideration of economic union can only serve to undermine sustainable development.

[*Traduction*]

En vertu de la légisation actuelle, une bonne partie des organismes de réglementation relèvent des provinces, mais pas tous. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Jack Jenkins, qui a fait autrefois partie de l'Office national de l'énergie et qui est probablement l'un des meilleurs experts canadiens, non seulement en matière de génie des pipelines et de conception des installations, mais aussi de questions environnementales.

Le vice-président (M. Martin): J'aimerais bien donner la parole à M. Jenkins mais je dois vous dire que nous risquons de manquer de temps, à cause du vote. Puis-je demander à M. Jenkins d'être très bref?

M. John R. Jenkins (conseiller, TransCanada PipeLines Limited): Je me contenterai de parler des risques de conflit, ne serait-ce qu'au seul niveau du gouvernement fédéral.

L'Office national de l'énergie est le principal organisme de réglementation de TransCanada, mais ce n'est pas le seul. Par exemple, lorsque nous voulons construire un pipeline qui doit traverser un cours d'eau navigable, nous devons obtenir l'autorisation du ministère des Transports. Si notre pipeline doit traverser un cours d'eau qu'utilisent les pêcheurs, nous sommes assujettis à la Loi sur les pêcheries, et le problème à cet égard est que le pouvoir de réglementation relevant de cette loi est délégué aux provinces. Dans le cas de l'Ontario, la gestion des cours d'eau a été confiée au ministère des Ressources naturelles. Donc, lorsque notre société veut réaliser un tel projet, elle doit traiter avec l'Office national de l'énergie, avec la Garde côtière ou avec le ministère des Transports, et avec une entité provinciale, comme le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Vous comprendrez que le risque de dédoublement des responsabilités si ces entités tiennent à mener leur propre barque, nous préoccupe beaucoup. Nous aimerions que l'organisme de règlementation principal soit l'Office nationale de l'énergie. À l'heure actuelle, il a le mandat d'examiner tout ce qui porte sur les pipelines.

Permettez-moi d'évoquer ici le projet de loi C-13, qui risque à mon avis d'amener encore un autre organisme à déterminer le besoin d'un projet de pipeline et à chercher d'autres solutions. Or, c'est l'Office national de l'énergie qui a déjà cette responsabilité, et je souhaiterais personnellement que cela soit explicitement reconnu dans ce texte de loi.

M. Fulton: Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie également de votre analyse parfaitement claire du document gouvernemental, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. En effet, je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit à ce sujet, et je crois qu'il est très sain de le dire sans embages. Comme vous l'indiquez, ce document n'accorde pas assez d'attention aux questions environnementales dans le contexte des mesures de renforcement de l'union économique. Vous dites regretter l'absence d'analyse des questions environnementales, étant donné que cela ne peut que nuire au développement économique durable.

[*Text*]

I ageee with it. On 91.24, on the spending power and on withdrawing from certain areas such as mining where the federal government has had a long-standing role since 1867, the principle move within the document, I believe, is to submerge or to pass away a considerable amount of federal interest and existing responsibility to the provinces. I think your paper articulates better than presentations we have had to date on the issue of the problems of balkanization. We can deal with duplication and how we get rid of it. I think we can deal with compliance, enforcement and so on.

I would like to hear a little more from Mr. Maier on why we should be taking the bigger view and getting away from the balkanization of all of these different jurisdictions and more jurisdictions and more jurisdictions. What do you think are the benefits of reduced balkanization and of clear, understandable processes? If you have targeted dates to meet and suppliers have targeted dates to meet, what kind of a net do you want out there in terms of jurisdictions and in terms of getting things done?

Mr. Maier: Fundamentally, any time you can go to simplicity, the simpler you can make things, the better it is. That is true in many aspects of our life.

I cited an example a little earlier of the ramifications of duplicity and having multiple hearings and multiple jurisdictions trying to rule on an expansion of our facilities. Simply put, this could mean a producer who had a market to sell gas could lose that market totally by virtue of unnecessary delays in the approval process through which we might have to go through in order to get environmental approvals or other approvals to build the expansion to our facilities and to handle the transmission of that gas.

We are really talking about trade. We are talking about competition. Although we are a regulated utility, in essence we do have to compete very much with the U.S. interstate piplines. There are more ways than one to get gas from A to B, A being primarily British Columbia, Alberta and Saskatchewan to the markets, whether they be in Ontario or in some U.S. states. I think that would be the fundamental point.

Having it any other way not only involves delays, but also creates abrasion, antagonism, a feeling of regionalism and conflict. Frankly, repeating a process twice won't necessarily make it any better. I think doing it once is enough. If you don't take the time to do it right the first time, when are you going to have time to do it right the second time?

• 1150

Mr. O'Kurley: I would like to thank Mr. Maier and the others for appearing before the committee. Mr. Maier, I'd also like to commend you on your background with regard to your own profession. It's a very impressive résumé and record of achievement. I think it speaks to a large extent to the credibility of the witness, and I'd like to thank you as chief executive officer for taking time out of your schedule to be with us and take this head on personally.

[*Translation*]

Je partage votre opinion là-dessus. En ce qui concerne l'article 91.24, au sujet du pouvoir de dépenser et du retrait de certains champs de responsablité, comme les mines, où le gouvernement fédéral joue un rôle important depuis 1867, les propositions du gouvernement fédéral montrent que son intention fondamentale semble être de transférer aux provinces une part considérable de ses propres intérêts et responsabilités. À mon sens, votre mémoire est celui qui jette l'éclairage le plus net sur le risque de balkanisation de notre pays. Certes, on peut bien parler d'éliminer les chevauchements de responsabilités ou les dédoublements d'activités, mais cela ne suffit pas.

Je voudrais donc inviter M. Maier à préciser sa pensée sur le risque de balkanisation résultant de la multiplication des compétences législatives ou réglementaires. Quels seraient d'après vous les avantages d'un renversement de tendance, c'est-à-dire d'une réduction de la balkanisation grâce à une rationalisation des processus? Pour une entreprise comme la vôtre, qui est tenue à des délais rigoureux, quel avantage y aurait-il à rationnaliser les pouvoirs de réglementation?

M. Maier: Évidemment, toute mesure pouvant contribuer à la simplicité ne peut être que bénéfique, et cela vaut pour bien des choses dans la vie.

J'ai donné un peu plus tôt l'exemple de la multitude d'audiences et d'organismes que nous devons satisfaire lorsque nous voulons agrandir nos installations. Très franchement, cela signifie qu'un producteur risque fort bien de perdre des contrats de vente tout simplement parce que nos projets d'expansion et l'acheminement du gaz ont été retardés inutilement à cause des divers processus auxquels nous sommes assujettis pour faire approuver nos projets, notamment sur le plan de l'environnement.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit ici de commerce international et de concurrence. Bien que nous soyons une entreprise réglementée, nos principaux concurrents sont les sociétés de pipelines interétatiques américaines. Or, lorsqu'il faut transporter du gaz naturel, essentiellement de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des marchés situés en Ontario on dans des États américains, on peut emprunter plusieurs trajets différents. Voilà le facteur essentiel.

Toute autre façon de procéder entraîne des retards, des frictions, des antagonismes, une tendance au régionalisme et des conflits. Très franchement, on n'améliore pas nécessairement un processus en le dédoublant. À mon avis, une fois suffit. Si on ne prend pas le temps de faire bien les choses la première fois, rien ne permet de penser qu'on les fera bien la deuxième.

M. O'Kurley: J'aimerais remercier M. Maier et les autres témoins de comparaître devant le comité. Monsieur Maier, je tiens à vous féliciter au sujet de votre carrière professionnelle. Votre curriculum vitae est très impressionnant, et vos succès sont remarquables. Je dois dire que vous n'en avez que plus de crédibilité comme témoin, et je dois vous remercier, vous le PDG d'une grande entreprise, d'avoir pris le temps de venir vous adresser à nous pour aborder ces questions de front.

[*Texte*]

Previous witnesses have indicated that by enshrining environmental concerns within the Constitution, it in effect puts powers into the court and takes away flexibility of legislators to deal with ongoing environmental concerns. Assuming that environmental jurisdiction is shared on the basis of the principle of paramountcy, is it necessary to have those environmental concerns you expressed enshrined in a constitution or is it possible that those concerns can be addressed in some other legislative domain, perhaps in the Council of the Federation or through some other legislation?

Mr. Maier: It would be our judgment that it is not necessary to enshrine environmental issues in the Constitution. While I'm not a legal expert—Mr. Jeffrey is—it would be my layman's judgment that to do so could cause a nation serious problems down the road. There may be a whole host of arguments for doing so that I haven't read about or heard of yet, but my current opinion would be that it's not necessary.

Mr. Jeffrey, would you care to elaborate on that?

Mr. O'Kurley: Just one further supplementary.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I am sorry, Mr. O'Kurley.

Mr. O'Kurley: I didn't have five minutes yet.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes, but we made an agreement that it was going to be one question per person, because we're under such tight time. I apologize to you. I'm a tough chairman.

Thank you very much. Obviously we could have kept going for a lot longer. I apologize that the vote this morning has thrown us off, but I must say, as Mr. Kurley has said very well, the fact that you yourself came is a great testimony to you and to your company, and we're very grateful to you. Thank you.

Mr. Maier: Thank you.

A voice: Can you tell us what happened to the vote?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): We won. I think that's the first time in two years since I came to this House that I've won a vote.

We have with us now the Canadian Manufacturers' Association. I believe we have with us Doreen Henley and Paul Summers. Without further ado, we'll turn the meeting over to you as you see fit. We are under some time pressure, as I explained to Mr. Maier and the others, and I apologize to you for that. It's 11.55 a.m. I think we're going to try to break at 12.30 p.m.

• 1155

Ms Doreen C. Henley (Director, Environmental Affairs, Canadian Manufacturers' Association): Good morning. I am Doreen Henley. The gentleman with me is Mr. Paul Summers, president and CEO of the Bluewing Corporation and chairman of the National Environmental Quality Committee. We are here in our capacity as representatives of the Canadian Manufacturers' Association through the National Environmental Quality Committee.

[*Traduction*]

Des témoins nous ont dit que consacrer les questions environnementales dans la Constitution revient à confier les pouvoirs décisionnels aux tribunaux et à priver le législateur de la souplesse requise pour agir dans ce domaine. En supposant que les pouvoirs environnementaux soient des pouvoirs partagés, avec un principe de primauté, serait-il à vos yeux nécessaire de les consacrer dans la Constitution ou ne pourrait-on pas les assujettir à un autre processus législatif, en en confiant par exemple la responsabilité au Conseil de la Fédération?

M. Maier: À notre avis, il n'est pas nécessaire de consacrer les questions environnementales dans la Constitution. Je ne suis pas juriste, c'est Jeffrey le spécialiste, mais je crois qu'agir de cette manière risque de nous causer de graves problèmes à l'avenir. Il y a peut-être d'excellentes raisons pour agir de cette manière, que je n'ai pas encore entendues, mais je dirai que, pour le moment, cela ne me paraît pas nécessaire.

Monsieur Jeffrey, voulez-vous compléter ma réponnse?

M. O'Kurley: Je voudrais poser une seule question supplémentaire.

Le vice-président (M. Martin): Je suis désolé, monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley: Je n'ai pas encore eu mes cinq minutes.

Le vice-président (M. Martin): Si, et nous avions décidé que nous n'accepterions qu'une question par personne, car le temps nous manque. Je vous présente mes excuses, je dois faire preuve de fermeté.

Je remercie sincèrement nos témoins. Comme vous pouvez le constater, nous aurions pu poursuivre longtemps la séance avec vous. Je suis désolé, le vote de ce matin a chamboulé notre programme. Cela dit, j'approuve sans réserve l'opinion de M. O'Kurley car j'estime moi aussi que votre présence ici fait honneur à votre entreprise et à vous-même. Merci beaucoup.

M. Maier: Merci.

Une voix: Pouvez-vous nous dire quel a été le résultat du vote?

Le vice-président (M. Martin): Nous avons gagné. Je crois que c'est la première fois depuis mes deux ans de présence dans cette Chambre que je gagne un vote.

Nous accueillons maintenant les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens, Doreen Henley et Paul Summers. Je leur donne tout de suite la parole. Comme vous le savez, et comme je l'ai expliqué à M. Maier et aux autres, le temps qui nous est imparti est très court. Il est déjà 11h55 et je crois que nous devrons lever la séance à 12h30.

Mme Doreen C. Henley (directrice, affaires environnementales, Association des manufacturiers canadiens): Bonjour, monsieur le président. Je m'appelle Doreen Henley et je suis accompagnée de M. Paul Summers, président et directeur général de la *Bluewing Corporation*, et président du Comité national de la qualité de l'environnement. Nous sommes ici à titre de représentants de l'Association des manufacturiers canadiens, et de membres du Comité national de la qualité de l'environnement.

[*Text*]

You have our submission in front of you, in particular, an executive summary. Our presentation this morning will be divided into three sections. In the first section we will be looking at the existing constitutional model from a theoretical point of view and in an overview and the impacts for Canadian manufacturers. In the second section we will be looking at the institutional administrative arrangements under the existing constitutional model, and then, thirdly, we will conclude with our recommendations.

In presenting our position to you, Mr. Chairman, the framework of our presentation must take into account the existing constitutional model, which we summarized in the first paragraph of page 9 of the submission, to say that the constitutional conundrum for matters related to the environment—and we use those words purposely—can be traced to a logical, compartmentalized listing of legislated heads of power by subject-matter and their division between the federal and provincial governments, each being supreme in its own sphere. We submit that this exclusivity-exhaustive spheres model has created a great number of problems for the manufacturing sector in Canada. But if we look below that constitutional model, there is another reality that we also want to address.

In coming back to the actual constitutional model as it presently exists, I would like to point to the series of perceptions and values that have grown out of that division of powers and have resulted in a confrontational model of federal-provincial responsibilities. In the area of environment, we have seen more of a cooperation, cooperative, coordinated attitude in certain areas, in the actual working model. So our emphasis is to place upon that reality, keeping in mind the existing constitutional model and the division of responsibilities by legislative heads, the impacts for Canadian manufacturers, which Mr. Summers is going to speak about.

Mr. Paul N. Summers (Chairman, National Environmental Quality Committee, Canadian Manufacturers' Association): Our experience has been that the split in the confrontation that often exists between the federal and the provincial jurisdictions has created a great deal of uncertainty on the part of Canadian manufacturers as to legislative initiatives and the direction that the various jurisdictions will take in the future. It has also led to a great deal of inefficiency in terms of the consultation that has occurred within this country, which largely also stems, I believe, from lack of unification on what the proper consultation model should be for environmental issues.

For Canadian manufacturers, this confrontation results in unsureness about what will happen in the future and what standards or requirements they will be held under. This unsureness of course affects the future planning for location of facilities. In addition, as I mentioned, it often creates a great amount of wastage of time and of confusion as to the manner in which companies should be consulting, both at the federal and provincial level.

[*Translation*]

Nous vous avons remis notre mémoire, avec un synopsis. Ce matin, notre exposé comprendra trois parties. Nous allons tout d'abord examiner le modèle constitutionnel existant, d'un point de vue théorique, en précisant son incidence sur les manufacturiers canadiens. Ensuite, nous examinerons les arrangements administratifs négociés dans le cadre de la structure constitutionnelle existante, et nous conclurons en formulant des recommandations.

Pour exposer notre opinion, monsieur le président, nous devons d'abord examiner le cadre constitutionnel existant, que nous résumons au premier paragraphe de la page 9 de notre mémoire en disant que la devinette constitutionnelle à laquelle nous faisons face en matière d'environnement, et nous utilisons ces mots à dessein, résulte de la compartimentalisation logique des pouvoirs législatifs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, chacun étant suprême dans son domaine. À notre avis, cette structure de pouvoirs exclusifs exhaustifs a causé beaucoup de problèmes aux industries manufacturières du Canada. Si nous allons au-delà du modèle constitutionnel, il faut également prendre en considération une autre réalité .

Avant d'en parler, je reviens au modèle constitutionnel existant pour souligner les perceptions et valeurs qui sont issues de la répartition actuelle des pouvoirs, et qui ont entrainé l'adoption d'une structure de responsabilités fédérales-provinciales conflictuelle. Dans le secteur de l'environnement, nous avons certes constaté plus de coopération et de coordination que dans d'autres, mais il n'en reste pas moins qu'il faut garder présent à l'esprit le modèle constitutionnel actuel et la répartition des pouvoirs législatifs par domaine pour comprendre certaines des difficultés auxquelles font face les manufacturiers canadiens, dont M. Summers va maintenant vous parler.

M. Paul N. Summers (président, Comité national de la qualité de l'environnement, Association des manufacturiers canadiens): L'expérience a montré que la confrontation issue de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux suscite beaucoup d'incertitude chez les manufacturiers canadiens quant aux projets législatifs et à l'orientation que suivront les diverses compétences. Cette situation a également considérablement réduit l'efficience des processus de consultation, ce qui résulte également, dans une large mesure, du manque d'uniformité dans le processus de consultation qui devrait être retenu pour les questions environnementales.

En ce qui concerne les manufacturiers canadiens, ce climat de confrontation suscite l'incertitude quant à l'avenir et aux exigences auxquelles ils risquent d'être assujettis. Évidemment, cette incertitude influe sur la planification des nouveaux emplacements d'implantation. En outre, comme je l'ai mentionné, cela fait perdre beaucoup de temps et suscite beaucoup de confusion quant à la façon dont le processus de consultation devrait être mené aux niveaux fédéral et provincial.

[*Texte*]

Ms Henley: In the existing situation, the institutional and administrative arrangements that have grown up around the issues of the environment are very interesting and have generated a certain amount of cooperation and coordination. However, keeping in mind the overarching framework of the division of powers, we would suggest that, while there has been some cooperation, these institutios need to be considered for revitalization if they are going to accord with the recommendations the CMA is making.

• 1200

There are two institutions we particularly want to draw your attention to. These have been emerging in the past five years, and we believe they have potential for revitalization in a new constitutional model. These two institutions are the Canadian Council of Ministers of the Environment, or CCME, and the concept of the round table.

There is additional evidence of co-operation. The transportation of dangerous goods is an area of federal-provincial complementarity, as is the Workplace Hazardous Materials Information System; however, no formal, institutionalized mechanisms exist to encourage such co-operative complementarity.

The CCME, on the other hand, is an interesting organization, an interesting institution. It has begun to bring together ministers of the environment to look at co-ordinating and co-operating on a much broader and more consistent basis. It has been restructured in the last couple of months, and is looking at more co-ordination action.

The second institution we believe could be revitalized or redirected are the round tables. Currently, we see these as disparate institutions following the model of the constitutional division of powers. Mr. Summers, however, is going to tie in with the existing institutional arrangements the corporate model we want to use as the parameters of our recommendations.

Mr. Summers: I would call your attention, Mr. Chairman, given our experience in running businesses, to the fact that efficiency and effective consultation in decision-making and delegation are extremely important in bringing about the objectives for a corporation when those objectives be returned to the shareholders or fulfilling certain corporate mandates.

Under the existing models in the history of environmental legislation and negotiation in Canada, the confusion that has reigned with respect to consultation, starting back some 20 years ago in the different models used to build consultation, has led to a great deal of inefficiency.

What do I mean by that in terms of the corporate world? Corporate decisions are generally made by senior executives, by the CEO of a corporation, based upon efficient consultation with many different departments or people within a corporation. Because of the central role of the CEO in making those decisions, he then is able to reach a decision in the best interests of the board or his shareholders and delegate that decision downward through the various levels.

[*Traduction*]

Mme Henley: Dans le contexte actuel, les arrangements institutionnels et administratifs mis en oeuvre en matière d'environnement sont très intéressants et ont suscité un certain degré de coopération et de coordination. En revanche, si on considère la structure globale de répartition des pouvoirs législatifs, nous estimons qu'il conviendrait quand même de revitaliser ces institutions pour qu'elles soient conformes à nos recommandations.

Il existe notamment deux institutions sur lesquelles nous tenons particulièrement à attirer votre attention. Ce sont deux institutions qui ont pris de plus en plus d'importance au cours des cinq dernières années et qui pourraient être revitalisées dans un nouveau modèle constitutionnel. Il s'agit du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et du concept de la table ronde.

Il existe d'autres exemples de coopération. Ainsi, il y a complémentarité fédérale-provinciale en matière de réglementation du transport des marchandises dangereuses, ainsi que dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. En revanche, il n'existe pas de mécanisme institutionnalisé visant à encourager cette complémentarité.

Le CCME, quant à lui, est une institution particulièrement intéressante. Il permet aux ministres de l'Environnement de coordonner leurs activités de manière beaucoup plus cohérente qu'autrefois. Il a été restructuré il y a quelques mois, dans un souci de coordination renforcée.

La deuxième institution que l'on pourrait revitaliser, ou réorienter, est celle des tables rondes. Pour le moment, ce sont des institutions disparates qui semblent suivre le modèle de la répartition constitutionnelle des pouvoirs. M. Summers va vous en parler dans le contexte des accords institutionnels qui existent dans le secteur privé, et sur lesquels nous souhaitons axer nos recommandations.

M. Summers: Étant donné notre expérience dans le secteur des entreprises, monsieur le président, j'attire votre attention sur le fait que l'efficience et la consultation efficace en matière de prise de décision et de délégation sont extrêmement importantes pour assurer le succès de l'entreprise, lorsque ses objectifs sont d'assurer la prospérité des actionnaires ou d'assumer certaines responsabilités générales.

Si on examine la structure actuelle de la législation environnementale, au Canada, on y constate une confusion extraordinaire qui a provoqué beaucoup d'inefficience.

Qu'est-ce que cela signifie du point de vue de l'entreprise? Dans l'entreprise, les décisions importantes sont généralement prises par les cadres supérieurs, après avoir consulté utilement les divers services ou membres de leur organisation. Étant donné que le PDG joue un rôle déterminant dans la prise de décision, ces consultations lui permettent d'agir dans le meilleur intérêt du conseil d'administration ou des actionnaires, et de faire appliquer ses décisions par les paliers inférieurs de l'entreprise.

[*Text*]

Within the Canadian context of environmental legislation, there exists, as we know, two levels of decision-making, one federal, and one provincial. In our opinion, they are very ineffective methods for consulting with industry and with interest groups in effect in Canada today. Because of the level of consultation, and where the consultation comes in, either provincial or federal, this does not yield effective decision-making and proper consideration of the various elements that go into making decisions about the environment.

The governments have experimented with different methods; however, there still exists within Canada a great deal of confusion and a great deal of misunderstanding between corporations as to how they should consult with the various levels of government.

Our view is that a central authority, namely the federal government, has a very important role to play in legislating and determining environmental direction for the country. If we were to follow a corporate model, therefore, we would assume that the federal government should have responsibility for establishing within Canada the basic guidelines for environmental compliance.

In an effective corporate model, these guidelines would then be used by the various departments in the corporation to make changes within their operations and to bring about an efficient integration of those guidelines within the business. Such a model would be beneficial for Canada, we believe, in that by establishing guidelines at the federal level, these guidelines could then be delineated to the various provinces for them to effect change individually, and to interpret those guidelines for their respective provinces. As well, through this process we believe that we can build into Canada the individuality that might be required provincially, so that provinces can deal with their manufacturing sectors on an individual basis, to effect the changes necessary for environmental compliance.

• 1205

I would point out that the document that you are considering, *Shaping Canada's Future Together*, talks at length about economic union and the necessity of bringing about a reduction of trade barriers between provinces. The Canadian Manufacturers' Association has been a long and strong supporter of this concept. We also support the concept that harmonization of environmental standards, through this process, would be a great improvement for Canada. As economic union and trade barriers come down between the provinces, it would ensure that we have a common set of standards applied within Canada.

Ms Henley: With respect to our recommendations, clearly in the working model of the constitutional arrangements there is an acceptance of concurrent jurisdiction. We would see it as very important that there be formal recognition of the concept of concurrency. We are not suggesting amendments to the Constitution in the formal sense, i.e., to enshrine the word "environment" in the Constitution; our emphasis is on taking the existing working model of the Constitution and formalizing that into a model that is recognized by the federal, provincial and municipal levels of government, and we would see that happening through the Canada clause.

[*Translation*]

En ce qui concerne la législation environnementale canadienne, il existe comme vous le savez deux paliers de décision, un fédéral et un provincial. À notre avis, cette structure est fort peu efficace lorsqu'il s'agit de consulter les entreprises et les divers groupes d'intérêt. Elle ne favorise pas la prise de décision efficace ni la prise en considération adéquate des divers éléments qui devraient fonder les décisions environnementales.

Les gouvernements ont tenté d'appliquer des méthodes différentes, mais il existe toujours au Canada beaucoup de confusion et d'incompréhension parmi les entreprises au sujet des processus de consultation gouvernementaux.

À notre avis, le pouvoir central, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, devrait jouer un rôle très important en matière de législation et d'orientation des politiques environnementales du pays. Donc, si nous voulions suivre le modèle de l'entreprise, nous devrions considérer que le gouvernement fédéral doit prendre la responsabilité de l'établissement des principes fondamentaux en matière de protection environnementale.

Dans un modèle d'entreprise efficace, les divers services pourraient s'inspirer de ces lignes directrices pour orienter adéquatement leurs propres activités. À nos yeux, un tel modèle serait fort bénéfique au Canada étant donné que les lignes directrices établies par le pouvoir fédéral pourraient être interprétées et appliquées individuellement par les provinces. En outre, ce processus permettrait d'instaurer au Canada la spécificité qui pourrait être nécessaire à l'échelle provinciale, pour que les provinces traitent avec leurs entreprises manufacturières sur une base individuelle afin de mettre en oeuvre les changements requis sur le plan de l'environnement.

Je précise que le document dont vous êtes saisi, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, traite longuement de l'union économique et de la nécessité de réduire les entraves provinciales au commerce. Il y a longtemps que l'Association des manufacturiers canadiens s'est exprimée dans ce sens. Nous appuyons également l'harmonisation des normes environnementales, dans le cadre de ce processus, dans l'intérêt évident de tout le pays. À mesure que se renforcera l'union économique et que tomberont les barrières commerciales entre les provinces, nous pourrons veiller à l'application de normes plus uniformes d'un bout à l'autre du pays.

Mme Henley: En ce qui concerne nos recommandations, il est clair que nous proposons un modèle constitutionnel qui entérine le principe des pouvoirs partagés. Il nous paraît très important que ce concept soit formellement reconnu. Il ne s'agit pas de modifier spécifiquement la Constitution à ce sujet, c'est-à-dire d'intégrer le mot «environnement» dans le texte même de la Constitution, mais plutôt de formaliser le modèle de travail existant de la Constitution de façon à en faire un modèle qui soit reconnu par les niveaux fédéral, provincial et municipal de gouvernement, ce qui pourrait se faire par le truchement de la clause Canada.

[*Texte*]

In the Canada clause, in addition to the one value of sustainable development that is enumerated, there would be explicit principles set out which would recognize concurrency but at the same time recognize the need for the federal government to take a leading role in matters which are of national and international importance, recognized in jurisprudence today, so that international commitments could be met more readily than is the current situation because of the need and the dependence upon the provincial government to enact domestic legislation.

So we would see this Canada clause as being a statement of principles of the concurrent operation of federal-provincial jurisdiction. At the same time, it would have to be recognized in this Canada clause that the provincial governments would be able to fine tune according to their requirements—where national minimum standards are set by the federal government, for example—not to diminish the provincial role but to reduce the perception of confrontation and enhance the perception of co-operation and co-ordination.

The second element of our recommendations deals with the revitalization of the institution of the CCME to act in the function of adviser in the corporate model that Mr. Summers has been discussing. Mr. Summers will provide you with some further details about that. The round tables that feed into that strengthened CCME would be a very important adviser to the Council of the Federation in order that there would be a strengthening of the environmental perspective in council deliberations in the economic. . .

Sustainable development, as you know from the United Nations Commission on Environment and Development, clearly recognizes the very close integration of environment and economy. Rather than paying lip-service to that integration we want to provide you with some very concrete, pragmatic approaches about how that could be achieved, and we see that important role of CCME as being an adviser to the Council of the Federation.

Finally, there is a very great need for political will, and we see the statement of principles in the Canada clause as being a statement of political will that the constitutional model must become a working model, formalized in terms of co-operation and co-ordination. Mr. Summers will elaborate on those recommendations.

The Chairman: I am worried about the time.

Ms Henley: It is 12.07.

• 1210

The Chairman: Yes, it is, but the questions are very important, so could I ask you to maybe sum up as quickly as possible.

Mr. Summers: Well, first of all let me make a bullet comment here that we're very concerned about what the Council of the Federation has laid out in the document. In fact there's absolutely zero accountability within the

[*Traduction*]

En ce qui concerne la clause Canada, qui évoque explicitement le principe du développement durable, il conviendrait d'y énoncer également d'autres principes explicites reconnaissant le partage des pouvoirs législatifs, mais aussi la nécessité pour le gouvernement fédéral d'exercer un pouvoir prépondérant dans les questions d'importance nationale et internationale, comme le reconnaît actuellement la jurisprudence, afin que les engagements internationaux puissent être plus facilement respectés que ce n'est actuellement le cas, puisqu'il est obligé d'attendre que les gouvernements provinciaux adoptent des lois spécifiques appropriées.

Autrement dit, cette clause Canada devrait être un énoncé de principes sur l'application partagée des pouvoirs fédéraux-provinciaux. En même temps, elle devrait reconnaître que les gouvernements provinciaux auront la possibilité d'adopter l'application des lois conformément à leurs propres besoins, par exemple lorsque des normes nationales minimales sont établies par le gouvernement fédéral, non pas pour restreindre le rôle des provinces mais pour réduire l'impression de confrontation et renforcer la coopération et la coordination.

Notre deuxième recommandation concerne la revitalisation du CCME, qui devrait jouer un rôle de conseiller, selon le modèle de l'entreprise exposé par M. Summers. Celui-ci vous donnera d'autres précisions à ce sujet. Les tables rondes rattachées à ce CCME renforcé pourraient également offrir des conseils précieux au Conseil de la Fédération de façon à donner une plus grande place aux facteurs environnementaux dans les délibérations économiques du Conseil. . .

Le développement économique, comme l'a clairement indiqué la Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, est explicitement fondé sur l'intégration étroite de l'environnement et de l'économie. Pour ne pas en rester à une acceptation purement théorique de ce principe, nous souhaitons vous proposer une approche très concrète et très pragmatique à ce sujet, dans le contexte du rôle important que pourrait jouer le CCME comme conseiller du Conseil de la Fédération.

Il faut enfin aborder le problème de la volonté politique. En effet, nous croyons que la clause Canada devrait aussi être un énoncé de volonté politique pour que le modèle constitutionnel devienne un modèle efficace, favorisant la coopération et la coordination. M. Summers va vous donner des précisions sur ces recommandations.

Le président: L'heure passe très vite.

Mme Henley: Il est 12h07.

Le président: Certes, mais nous tenons à vous poser des questions. Puis-je vous demander de résumer rapidement?

M. Summers: Je commencerai d'abord par faire un très bref commentaire en disant que nous sommes très inquiets des propositions formulées au sujet du Conseil de la Fédération. En effet, selon ces propositions, le Conseil de la

[*Text*]

document for that council of the Canadian public or the elected political process. Our concern is that the Council of the Federation will consider the economic future of Canada in the economic union. That same council must consider what's happening with the environment. In the corporate model, the board is responsible to the public or to its shareholders. In the federal model as presented, we would argue that there should be accountability from that council to the people of Canada.

In an interpretation of the Canada clause, there should periodically be an opportunity for the public of Canada to interpret the Canada clause in terms of environmental objectives for the country. Therefore, the performance of the Council of the Federation, in terms of achieving the objectives of sustainable development, would come under scrutiny and would be accountable under that process to the Canadian public. This process might be called, under a different term, a constitutional convention. This would be called perhaps every five years or so to assess the performance of the council in meeting international objectives with respect to the environment. I could go at length, but in the interest of time I'll stop there.

The Chairman: I hope that the members of the committee are also as understanding as you have just demonstrated. We'll begin with a round of five minutes. Marlene.

Mrs. Catterall: I share your concern about the Council of the Federation and I have the same concern about CCME being an almost an extra-parliamentary body operating without accountability and without public scrutiny. I think that we have seen in the last three years that that kind of process, eleven people behind closed doors solving the problems of the country, creates problems for the country rather than the opposite. So I'm pleased to see you addressing that. But I guess I don't see a resolution of that simply by saying "periodic accountability". How do we get decision-making back into the elected Parliament?

Mr. Summers: Perhaps I could answer that question. One of the of the problems with the CCME, in our opinion, is the lack of effective consultation building and getting input from the various interests within our society, be it individuals, corporations, or interest groups. We don't see that the CCME is building a constructive and positive consultation model that opens up the process to the public. Perhaps because the CCME has no accountability within the government framework to anyone, there is essentially a problem. In our view, the Council of the Federation is one more level of hierarchy within the process, which will do exactly the same thing as the CCME does. The various levels of government will come together, discuss these issues and make decisions on the economy and a whole multitude of other things. But they're only accountable to their respective constituents, not for a specific set of objectives for the country.

[*Translation*]

Fédération ne serait absolument pas tenu de rendre des comptes à la population canadienne ou à ses élus. Or, le Conseil de la Fédération prendra des décisions importantes pour l'avenir économique du pays, dans le contexte de l'union économique. Il devra également tenir compte des facteurs environnementaux. Dans l'entreprise, c'est le conseil d'administration qui doit rendre des comptes à la population et aux actionnaires. Dans le modèle fédéral qui nous est présenté, il conviendrait d'obliger le Conseil de la Fédération à rendre des comptes au peuple.

En ce qui concerne l'interprétation de la clause Canada, la population devrait avoir périodiquement la possibilité de l'interpréter en fonction des objectifs environnementaux du pays. En conséquence, l'efficacité du Conseil de la Fédération par rapport aux objectifs du développement durable devrait être assujetti à un examen public, et le Conseil devrait rendre des comptes au peuple à ce sujet. Peut-être pourrait-on désigner ce processus convention constitutionnelle. Une telle convention pourrait être convoquée tous les cinq ans, par exemple, pour évaluer l'efficacité du Conseil par rapport aux objectifs internationaux du Canada en matière d'environnement. Je pourrais continuer longtemps mais je crois qu'il est préférable d'en rester là.

Le président: J'espère que les membres du comité seront aussi compréhensifs que vous. Nous allons commencer les questions en donnant cinq minutes à chaque député. Marlene.

Mme Catterall: Je partage votre inquiétude au sujet du Conseil de la Fédération, et aussi du CCME, qui sont des institutions quasiment extraparlementaires n'ayant de compte à rendre à personne. Au cours des trois dernières années, nous avons vu où peut mener ce genre de processus, lorsque 11 personnes se réunissent à huis clos pour essayer de résoudre les problèmes de la nation. En fait, loin de les résoudre, ils les empirent. Je suis donc heureuse que vous ayez abordé cette question. Cela dit, je ne crois pas que la solution soit de prévoir simplement un processus de «responsabilité périodique». Le problème est plutôt de rendre le pouvoir de décision aux élus du peuple. Comment faire?

M. Summers: Puis-je répondre à cette question? L'un des problèmes que pose le CCME, à nos yeux, est qu'il ne s'appuie pas sur un processus de consultation efficace, ce qui signifie que les divers intérêts de la société, individuels ou collectifs, n'y sont pas pris en considération. Nous ne croyons pas que le CCME constitue une structure de consultation constructive et positive ouverte au public. Le problème vient peut-être du fait qu'il n'a actuellement de comptes à rendre à personne, dans la structure gouvernementale. À notre avis, le Conseil de la Fédération ne serait qu'une structure de plus dans la hiérarchie, qui ferait exactement la même chose que le CCME. Les divers paliers de gouvernement ont déjà la possibilité de discuter des questions économiques et de prendre des décisions à ce sujet, comme dans une foule d'autres domaines. En revanche, ils ne doivent rendre de comptes qu'à leurs commettants respectifs, et non pas en fonction d'un ensemble spécifique d'objectifs de portée nationale.

[*Texte*]

If the Canada clause is established, it would define the nature of Canada as a country. From that description of the nature of Canada could come a series of specific objectives for the country to achieve over a specific period of time. The performance of that council would then be measured against those objectives established by the country.

• 1215

We believe those objectives can only be determined by bringing together, in a non-political fashion, the people of Canada in a convention to discuss and measure our performance in the international standard against other countries, to look at the changing situation of Canada, and to translate the various elements of the Canada clause into specific objectives for the country, for which the council would be held accountable.

So in a sense, while it is tied back into the people of Canada, it is not tied into the existing political structure, except that all the representatives would periodically go back for election in various constituencies. But we think it's essential that a central set of objectives for the country to achieve, environmentally and in other areas, should be delineated so the council knows what it has to achieve. In the current document there is no indication that's going to be there.

Ms Henley: On the question you've posed, Mrs. Catterall, I would add that one of the ways for accountability from CCME back into Parliament would clearly be for the presiding chairman on an annual basis to lay a report before Parliament and to have to appear to report on the work of his or her chairmanship for the year. I think that could be a very effective mechanism for accountability with an institution like CCME. To date, institutions of that nature at the political level have not been requested to do that. Presumably that isn't the provincial response to their government, but if the prevailing chairman is from Nova Scotia, as he currently is, then he would be reporting to the Legislature of Nova Scotia, tabling a copy at the federal level.

Mr. Fulton: I would like to thank Paul and Doreen for a very refreshing brief and presentation. I think you've put an enormous amount of thought into your presentation and have brought some quite new and exciting ideas before the committee today. It has been very helpful that you've applied both democratic concepts and business concepts to the proposal, coming up with some ideas I'd like you to expand on even more.

I think the committee shares your concern about the rising levels of confrontation and uncertainty and how this is neither good for business nor good for the environment nor good for Canada. Regrettably, some witnesses we hear from simply suggest that we feds should keep our noses out of here—we should just relax and everything will be fine. I don't think they realize what's happening within the Canadian mind generally, in the desire for institutions that work.

[*Traduction*]

Si la clause Canada est adoptée, c'est elle qui définira la nature du Canada comme pays. De cette définition découleront les objectifs spécifiques, que le pays devra atteindre dans des délais précis. Il sera donc possible de mesurer l'efficacité de ce conseil par rapport aux objectifs de portée nationale.

À notre avis, ces objectifs ne peuvent être fixés qu'en permettant au peuple canadien d'en discuter dans un contexte non politique, c'est-à-dire dans le cadre d'une convention, et c'est dans ce même contexte qu'il devrait pouvoir mesurer notre performance à l'échelle internationale. Ce mécanisme permettrait de tenir compte de l'évolution de la situation au Canada et de traduire les divers éléments de la clause Canada en objectifs spécifiques pour lesquels le Conseil serait tenu de rendre des comptes.

Donc, si ce système est dans une certaine mesure lié au peuple lui-même, il n'est pas lié à la structure politique existante, sauf dans la mesure où tous les représentants seraient tenus de remettre périodiquement leur siège en jeu. Nous croyons cependant qu'il est essentiel d'établir un ensemble central d'objectifs de portée nationale, sur le plan écologique et sur d'autres, de façon à indiquer clairement au Conseil ce que l'on attend de lui. Rien de tel n'est prévu dans le document actuel.

Mme Henley: J'ajouterai à ce sujet, madame Catterall, qu'une des méthodes permettant au CCME de rendre compte au Parlement serait manifestement d'obliger son président à déposer annuellement un rapport devant le Parlement, et à comparaître pour rendre compte de ses activités. À mon avis, ce serait là un mécanisme très efficace d'obligation de rendre compte pour des institutions comme le CCME. Jusqu'à présent, les institutions de cette nature, au niveau politique, n'ont jamais été tenues de le faire. On pourrait également instaurer un mécanisme de responsabilité provinciale, dans la mesure où le président du CCME serait tenu d'adresser son rapport non seulement au Parlement fédéral mais aussi à l'Assemblée législative de sa province.

M. Fulton: Je tiens à remercier Paul et Doreen de nous avoir adressé un mémoire très intéressant. Je vois que vous avez longuement réfléchi au sujet, ce qui vous a permis de nous proposer des idées tout à fait nouvelles et originales. Je suis également heureux de voir que vous avez tenté de formuler vos idées en tenant compte à la fois des concepts de la démocratie et des concepts de l'entreprise.

Je pense que le comité partage votre inquiétude au sujet de la confrontation et de l'incertitude croissantes, qui ne sont bénéfiques ni aux entreprises, ni à l'environnement, ni au Canada lui-même. Hélas, certains témoins se contentent de dire qu'il suffirait au gouvernement fédéral de ne pas mettre son nez dans leurs affaires pour que tout marche bien. Je ne crois pas qu'il comprenne bien ce que désirent les Canadiens, ni ce qu'ils attendent de leurs institutions.

[*Text*]

Most of the witnesses who come have been following the evidence. They become interested in where the committee is going to go with this information we have worked on and put before them. It really comes to the whole question of standards that you talked about so well, in terms of effecting something in the Canada clause and getting some guidelines.

To sort of cool down the fear that I think is out there—perhaps legitimately—in the mining sector and some other sectors about what this might mean, I'd like you to talk for a moment about the benefits of having known, established floor standards. A lot of people think that when we say "national guidelines", we're talking about ceilings, and that means everybody has to pull up their britches and reach up and pull themselves up to these new standards. I don't think anyone on this committee has been pushing that we're going to set some exciting new zero tolerance and zero discharge and zero this and zero that in every imaginable field. Perhaps you could speak for a moment about the benefits of having a known floor series of national standards and give some examples of why that would benefit manufacturing and industry.

Mr. Summers: Having known standards would effect an improvement in the planning for Canadian and international organizations in terms of knowing how they have to design a plant, for instance, knowing what standard they will have to meet in the future. If you don't have a standard against which you're going to be held accountable, how can you possibly plan the design of an operation or an organization to meet that standard?

On the other hand, if you don't have a national standard in place, the decision about where to locate that facility can be somewhat problematic, given that each province is able to establish its own standard. Again, there is no opportunity to design to a known situation. Whether a plant should be located in Quebec or Ontario or Manitoba should not, we believe, be based upon how stringent the environmental regulations are within those provinces, or some unknown element in terms of the environmental future. We think it's very important that there be national standard that represents a minimum. If a province decides to go above that, then that should be up to the province. But there should be a national standard that should be the objective of all parties. The measurement of that standard should be the same.

I will give you, as a example, the standard on lead within this country. I am very familiar with that from my years in business. Companies have to deal with two standards here. There is a great deal of confusion about what standard is going to be paramount over the other standard. Wouldn't it be far better to establish a standard of lead for Canada, allow the provinces to interpret that standard and regulate to that standard, but have a known quantity where the province is actually responsible for establishing the standard, instead of having two standards? I don't know whether that goes toward answering your question or not, but I think stability helps in corporate planning.

Mr. Fulton: Yes, that was very helpful.

[*Translation*]

La plupart des témoins suivent nos travaux de près et se demandent ce que le comité va faire de toutes les informations et recommandations qu'il recueille. En fait, le problème fondamental est celui des normes que nous voulons adopter pour faire en sorte que la clause Canada soit vraiment efficace.

Afin d'apaiser les craintes, peut-être légitimes, de certains, par exemple dans le secteur minier ou dans d'autres branches d'industries, je voudrais que vous parliez un instant de l'intérêt considérable que représente l'existence de normes communes. Quand on parle de «lignes directrices nationales», beaucoup estiment qu'il s'agit de plafonds et que tout le monde doit faire un effort supplémentaire pour essayer de les atteindre. Je ne pense pas que l'objectif des membres du comité soit d'arriver à des normes absolues, par exemple de tolérance zéro, ou de zéro ceci et zéro cela dans tous les domaines imaginables. Peut-être pourriez-vous donc nous donner quelques exemples de secteurs dans lesquels il est avantageux d'avoir certaines normes nationales?

M. Summers: L'établissement de normes nationales est fort bénéfique aux entreprises canadiennes et internationales, dans la mesure où cela leur permet de savoir ce que l'on attend d'elles pour l'avenir, dans divers domaines. S'il n'existe pas de normes par rapport auxquelles on doit rendre des comptes, comment peut-on planifier une activité ou une organisation?

En outre, s'il n'existe pas de normes nationales, il peut être difficile de savoir où établir telle ou telle usine, par exemple, étant donné que chaque province peut se doter de ses propres normes. Encore une fois, on ne peut pas planifier dans l'incertitude. À notre avis, choisir de construire une usine au Québec, en Ontario ou au Manitoba ne devrait pas dépendre du degré de sévérité de ces provinces dans l'application de règlements environnementaux, ni d'éléments inconnus en matière de protection future de l'environnement. Nous croyons donc qu'il est très important d'établir des normes nationales qui soient des minimum. Certes, si nos provinces décident de faire plus, pourquoi pas? Mais nous devons avoir une norme nationale que toutes les parties doivent chercher à atteindre. La mesure de cette norme doit être la même partout.

Prenons l'exemple du plomb, que je connais très bien du fait de mes activités dans le secteur privé. Aujourd'hui, les entreprises sont confrontées à deux normes différentes, et il est très difficile de savoir laquelle prime. Ne serait-il pas préférable, et de loin, d'établir une seule norme nationale, en laissant aux provinces le soin de l'interpréter et d'en régir la mise en oeuvre? Je ne sais pas si cela répond bien à votre question, mais j'estime que la stabilité est indispensable à la planification des entreprises.

M. Fulton: Votre réponse était fort utile.

[*Texte*]

• 1220

Ms Henley: I would like to add, with respect to the predictability, the fact that with setting minimum standards, and particularly. . .[*Technical difficulty—Editor*]. By setting national minimum standards, in the long term, if we do not say how they are to be reached, we are going to encourage R and D, which is very important for Canadian business, both for its own changing processes to utilize environment as a business opportunity as well as to move it into the concept of marketing technology abroad.

Canada has already established a reputation for development in environmental technology. I would think national minimum standards, if designed only for what is to be achieved and leaving how as an optional instrument choice rather than only regulation, with priorities set by the federal government, could be very encouraging to competition for Canadian business across provinces and internationally.

Mr. O'Kurley: I have just two brief questions. First of all, I would like to thank you both for appearing before the committee and presenting us with a very important perspective on this important issue.

I believe you have mentioned in your comments that your association in the industry in general was in favour of reducing interprovincial trade barriers. Is that correct?

Mr. Summers: That is correct.

Mr. O'Kurley: My assumption is that you would support the reduction of trade barriers both domestically and internationally. Is that also correct?

Mr. Summers: That is correct.

Mr. O'Kurley: Could you describe just briefly why this is important for success in your industry? With regard to that, other witnesses have indicated or expressed a certain amount of concern that unco-ordinated environmental regulation could serve as a trade barrier and could negatively impact competitiveness. I am wondering if you would have any comments with regard to that as well.

Mr. Summers: I think to answer your first question, the reduction of trade barriers is important to Canadian manufacturers to allow Canadian manufacturers an element of scope and size to reach a certain level of efficiency and to open up markets so that there is free access. Through that free access, competition can be on a more level playing field, which is the term you hear manufacturers and other people talk about all the time.

We believe in the long term Canada's interests as a country will be best served by having free and open competition between manufacturing sectors such that the most efficient operations can prosper. In light of the reduction of trade barriers internationally, it can also reach out to those markets and develop a level of expertise and trained employees to can take advantage of those markets.

It makes no sense to us to have a free trade deal with the United States when we cannot have a free trade between Ontario and Quebec or Ontario and the Maritimes or wherever. It seems to us that we should be spending a lot of

[*Traduction*]

Mme Henley: Je voudrais ajouter, en ce qui concerne la prévisibilité, que l'établissement de normes minimales, notamment. . . Si on établit des normes nationales minimales, sans préciser comment il faut les atteindre, on va encourager la recherche et le développement, ce qui est très important pour les entreprises canadiennes, à la fois parce qu'elles pourront changer leurs propres procédés afin d'utiliser l'environnement comme un créneau commercial et qu'elles pourront envisager la commercialisation de la technologie à l'étranger.

Le Canada jouit déjà d'une excellente réputation en matière de technologie environnementale. Donc, adopter des normes minimales nationales, visant seulement à fixer des objectifs mais en laissant aux entreprises les moyens requis pour les atteindre, pourraient stimuler la compétitivité des entreprises canadiennes, à l'échelle provinciale et internationale.

M. O'Kurley: Deux brèves questions. Je vous remercie d'abord d'être venus présenter à notre comité un point de vue très important sur ce problème qui ne l'est pas moins.

Vous avez dit que votre association est en faveur de l'abaissement des barrières interprovinciales au commerce. Est-ce bien cela?

M. Summers: Oui.

M. O'Kurley: Puis-je en conclure que vous êtes en faveur de l'abaissement des barrières commerciales à l'échelle à la fois nationale et internationale?

M. Summers: C'est exact.

M. O'Kurley: Pourriez-vous me dire en quoi cela est important pour votre industrie? D'autres témoins ont exprimé la crainte que l'adoption de règlements environnementaux non coordonnés n'amène à ériger de nouvelles barrières commerciales susceptibles d'entraver la compétitivité. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Summers: En réponse à votre première question, la réduction des entraves commerciales est importante pour les manufacturiers canadiens, dans la mesure où cela doit leur permettre d'atteindre la taille et la portée requises pour être efficients et prendre pied sur les nouveaux marchés auxquelles elles ont accès. En libéralisant le commerce, toutes les entreprises devront se faire concurrence sur un pied d'égalité, ce dont parlent constamment les manufacturiers et autres.

À long terme, nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Canada de favoriser une concurrence libre et ouverte entre les secteurs manufacturiers, de façon à permettre aux entreprises les plus efficientes de prospérer. Dans le contexte de la réduction des barrières commerciales à l'échelle internationale, nos entreprises pourront accéder aux marchés étrangers et atteindre le niveau d'expertise et avoir les employés qualifiés pour en tirer profit.

Il serait absurde que nous établissions une relation de libre-échange avec les États-Unis mais pas entre l'Ontario et le Québec, ou entre l'Ontario et les Maritimes. Il me semble que nous aurions pu faire beaucoup plus d'efforts pour

[*Text*]

time making sure our own house is in order before we start negotiating with the United States with respect to trade barriers. We think competition is healthy, but we think that free access to markets will make competition that much more efficient.

Your second question was about unfair trade practices from environmental legislation. There is no question that certain Third World countries today enjoy differing standards on the environment than let us say North America or Canada. Those countries have, if you will, from a cost point of view, an advantage over Canadian corporations, given that they do not have to meet the same standards.

We believe, however, it is important that standards be internationalized over time. We think due consideration will have to be given in the debate, for instance in Brazil next year, to the question of how Third World developing countries can possibly come up to the same international standards as the developed countries. We believe that developed countries and their manufacturers will have to help with that process.

• 1229

The question of competitiveness is the same with Third World countries as it would be within differing provinces if there were differing standards that they were expecting companies to meet. We therefore believe that harmonization is important in order for there to be fair competition for Canadian companies, not only internationally and in the Third World but also within Canada as a whole.

Mr. O'Kurley: Thank you very much. Do you want to add something?

Ms Henley: Yes, I would like to add two points to Mr. Summers's comments.

First, I believe we have to accept the fact that globalization is a reality and globalization, as Mr. Summers has pointed out, means that companies are going to have to compete within the framework of existing or non-existent environmental regulations. It would seem to me that as globalization is a reality, so are global environmental problems. The solutions to those problems are going to require national action and national commitment.

We are beginning to see that, and it's going to escalate for Brazil in 1992. However, Canada currently has some problems in its treaty commitments and is depending upon the provinces to enact domestic legislation. At the same time, it's torn about trying to negotiate the best position for the globalization of the economy.

I think the argument for a strong federal role, because of those two conditions, is very important in the setting of national minimum standards and giving impetus to the federal government to enter into that international arena.

The second element, with respect to the divisiveness that exists in the theoretical constitutional model, which is coming to light and which I would describe as a trade barrier between provinces in Canada primarily, is the lender's liability issue

[*Translation*]

mettre de l'ordre dans notre propre maison avant de commencer à négocier avec les États-Unis au sujet des barrières commerciales. Cela dit, nous sommes en faveur de la concurrence, et nous croyons que le libre accès aux marchés stimule la concurrence.

Votre deuxième question portait sur les pratiques commerciales déloyales résultant de la législation environnementale. Il ne fait aucun doute que certains pays du Tiers-monde sont loin d'appliquer aujourd'hui les mêmes normes environnementales que l'Amérique du Nord ou le Canada. Du point de vue des coûts de production, les entreprises de ces pays sont manifestement avantagées par rapport aux entreprises canadiennes.

Il n'en reste pas moins qu'il nous paraît important de viser à l'internationalisation des normes. Il serait donc normal dans les débats internationaux, par exemple au Brésil, l'an prochain, de se demander comment l'on pourrait amener les pays en développement du Tiers-monde à se doter des mêmes normes internationales que les pays développés. Nous croyons que les pays développés et leurs manufacturiers devront contribuer à ce processus.

La question de la compétitivité est la même dans les pays du Tiers monde que dans nos diverses provinces, si l'on considère que les entreprises privées sont tenues de respecter des normes différentes. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est important d'harmoniser les règlements, car cela favorisera une concurrence équitable entre les entreprises de tous les pays, non seulement dans les pays du Tiers monde, mais aussi au Canada.

M. O'Kurley: Merci beaucoup. Voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Henley: Oui, je voudrais ajouter deux remarques.

Premièrement, il est évident que l'on ne peut résister à la mondialisation, ce qui signifie, comme l'a souligné M. Summers, que les entreprises vont devoir se faire concurrence dans un contexte où la réglementation environnementale pourra varier considérablement d'un pays à l'autre. Cela dit, s'il y a mondialisation des échanges, il y a encore plus mondialisation des problèmes environnementaux. Or, les solutions à ces problèmes exigent des mesures nationales et des engagements nationaux.

Une certaine prise de conscience s'amorce actuellement, qui devrait s'aviver au Brésil, en 1992. Quoi qu'il en soit, le Canada connaît actuellement des difficultés à cause des engagements qu'il a pris dans ses traités internationaux, étant donné que certains de ces engagements ne peuvent être respectés que si les provinces adoptent des lois appropriées. En même temps, le Canada s'efforce d'améliorer sa position dans les négociations commerciales pour faire face à la mondialisation de l'économie.

Étant donné ces deux facteurs, il me paraît très important de bien asseoir le rôle du gouvernement fédéral dans l'établissement de normes nationales, et de l'inciter à agir vigoureusement à l'échelle internationale.

Ma deuxième remarque, concernant la nature conflictuelle du modèle constitutionnel théorique, qui est de plus en plus évidente et que je décrirais en fin de compte comme étant une barrière commerciale entre les provinces et

[*Texte*]

that's arising out of environmental risk and the need for manufacturing companies, because of the provisions in environmental legislation at the provincial level, to address a clean-up. The polluter pays principle that is now in provincial legislation, provinces competing from jurisdiction to jurisdiction to respond to their political constituency, and single issue imperatives are having the provinces escalate the number of environmental liabilities into their legislation.

There is that element of competition and the Canadian Bankers' Association, trustees, mortgagors, are now saying they don't want to be part of the pollution payment group. So they are trying to get themselves exempted from liability. This is another dimension of the competitiveness, prosperity element for manufacturers—a very serious problem, which I would say falls within the rubric of trade barriers and must be considered in your deliberations about the importance of having national minimum standards and dealing with the liabilities that go with those standards.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thank you very much. I would like to thank both of you for your testimony. It has been mentioned by a number of the members that there's no doubt that your testimony, coming up on Porter as well, in which some of the echoes of what you have said are there, is going to be very valuable in our ongoing deliberations. I look forward to reading the written transcripts as well. Thank you both very, very much.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

le Canada, concerne l'application du principe de responsabilité en matière de risques environnementaux, et l'obligation, pour les sociétés manufacturières, du fait de la législation environnementale provinciale, d'assumer la responsabilité du nettoyage de leurs dégâts. Le principe du pollueur-payeur figure actuellement dans la législation provinciale, et les provinces sont de plus en plus tentées de resserrer leur réglementation environnementale du fait de pressions politiques exercées à l'intérieur de leurs frontières et des impératifs de certains groupes monothématiques.

Cela influe sur les facteurs de concurrence, et on voit aujourd'hui l'Association des banquiers canadiens, les sociétés de fiducie, les sociétés d'hypothèque, affirmer qu'ils n'ont strictement rien à voir en ce qui concerne le paiement des dégâts causés par la pollution. Autrement dit, ils essaient de se débarrasser de cette responsabilité. Il s'agit là d'un autre aspect de la compétitivité, un aspect relié à la propriété des entreprises. C'est un problème très grave, qui tombe dans la rubrique des entraves au commerce et dont vous devriez tenir compte dans vos délibérations sur l'adoption de normes nationales, lesquelles devraient probablement être reliées au principe de responsabilité.

Le vice-président (M. Martin): Merci beaucoup. Je vous remercie tous deux de votre témoignage. Comme plusieurs députés l'ont déjà dit, les opinions que vous avez exprimées revêtent beaucoup d'importance à nos yeux, d'autant plus qu'elles arrivent après celles de Porter. Je lirai avec beaucoup d'intérêt le compte rendu de cette séance. Merci beaucoup.

La séance est levée.

·MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Mining Association of Canada:

Keith Hendrick, Chairman and Chairman of Noranda Minerals Inc.;

George Miller, President.

From the Mining Association of British Columbia:

Tom Waterland, President and Chief Executive Officer;

Melvin H. Smith, Public Policy Consultant.

From the Canadian Electrical Association:

Carole Burnham, Director of the Environment, Ontario Hydro;

John Poirier, Solicitor, Nova Scotia Power;

Hans Konow, Vice-President of Public Affairs;

Lorne March, Director Environmental, BC Hydro.

From TransCanada Pipeline:

Gerald J. Maier, President and Chief Executive Officer;

John R. Jenkins, Consultant.

From the Canadian Manufacturers' Association:

Paul N. Summers, Chairman, National Environmental Quality Committee;

Doreen C. Henley, Director, Environmental Affairs.

TÉMOINS

De l'Association minière du Canada:

Keith Hendrick, président, président de Noranda Minerals Inc.;

George Miller, président.

De l'Association minière de la Colombie-Britannique:

Tom Waterland, président et chef de la direction;

Melvin H. Smith, expert-conseil en politique publique.

De l'Association canadienne d'électricité:

Carole Burnham, directrice de l'environnement, Hydro-Ontario;

John Poirier, avocat, Nova-Scotia Power;

Hans Konow, vice-président des affaires publiques;

Lorne March, directeur des ressources de l'environnement, B.C.—Hydro.

De TransCanada Pipelines:

Gerald J. Maier, président et chef de la direction;

John R. Jenkins, expert-conseil.

De l'Association des manufacturiers canadiens:

Paul N. Summers, président, Comité national de l'environnement;

Doreen C. Henley, directrice, affaires environnementales.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Tuesday, November 19, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 19

Le mardi 19 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Future Business of the Committee

CONCERNANT:

Travaux futurs du Comité

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24317

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 19, 1991
(20)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:15 o'clock a.m. this day in Room 307, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Jim Fulton, David MacDonald and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Charles Caccia for Paul Martin.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and Tom Curren, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That the Research staff attempt to have a first draft of the report on the study on the Division of Powers on Environmental Matters available for translation by November 25, 1991 and that the Committee meet to review the draft on November 28, 1991.

It was agreed,—That the Chairperson write to the Parliamentary Librarian, Eric Spicer, requesting that one research officer, in addition to Kristen Douglas from the Law and Government Division, be assigned to the Standing Committee on an exclusive basis.

It was agreed,—That half an hour be added to the meeting of November 26, 1991 to discuss future business over a working lunch.

At 12:30 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 NOVEMBRE 1991
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 15, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Jim Fulton, David MacDonald et Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Charles Caccia remplace Paul Martin.

Aussi Présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et Tomm Curren, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, expert-conseil.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108 (2) du Règlement, le Comité examine ses travaux futurs.

Il est convenu,—Que le personnel de recherche essaie d'envoyer la première ébauche du rapport sur l'étude concernant la répartition des pouvoirs en matière d'environnement à la traduction le 25 novembre 1991, et que le Comité se réunisse pour examiner le document le 28 novembre 1991.

Il est convenu,—Que le président écrive au bibliothécaire parlementaire, M. Eric Spicer, pour obtenir qu'un attaché de recherche, en plus de Kristen Douglas de la Division du droit et du gouvernement, soit détaché à titre exclusif auprès du Comité.

Il est convenu,—Que la séance du 26 novembre 1991 soit prolongée d'une demi-heure afin de permettre au Comité de discuter de ses travaux futurs pendant un déjeuner de travail.

À 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 20, 1991

• 1115

The Chairman: We are ready to begin the meeting. Members will note that we have a very long list of items to discuss. I don't anticipate that they will be completed at the end of the next hour or hour and a half. We are going to have to make as much progress as we can, then try to decide when we will next deal with this. We haven't scheduled the next meeting for future business, so we'll have to make a decision about it if we can before the end of this meeting.

Do members want to spend an allotted amount of time having some general discussion on the drafting of the report? Ian and Kristen have certainly been listening carefully and following the debate. Kristen has provided us with two excellent summaries. You actually should have four documents that Kristen has produced. There is volume one and volume two of the evidence. The third item, which was distributed this morning, is the summary of recommendations made by witnesses, and the fourth is a follow-up on undertakings given by witnesses. Two of them you would have had before today's meeting. You would not have any chance to look at the latter two documents because they have just been distributed today.

• 1120

In the time available to us this morning, do we want to have a brief discussion highlighting the thematic outline that was distributed about two weeks ago, and give any further direction to Ian and Kristen before they produce a draft for discussion some time next week?

Dr. Ian Jackson (Committee Researcher): That we'd like to discuss.

The Chairman: Okay. Jim.

Mr. Fulton (Skeena): Well we didn't get a lot of evidence on it. I know that some of the witnesses alluded to the fact that there may be a better constitutional way of dealing with environmental issues. I think we might want to at least put some effort into developing that. I think we all recognize the constraints we're in vis-à-vis—

The Chairman: You're getting into discussion of the report, right?

Mr. Fulton: Yes.

The Chairman: Okay. Can I just ask the question before we get into that? How long do we want to spend on this compared to dealing with some of the other items at this morning's meeting? Do you want to spend half an hour at it? Okay, let's try half an hour.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 20 novembre 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte. Les députés auront remarqué que l'ordre du jour est fort chargé. Nous ne pourrons pas tout faire dans les 60 ou 90 minutes que nous avons. Nous ferons ce que nous pourrons, puis nous déciderons ce que nous ferons la prochaine fois. Nous n'avons pas encore fixé de séance pour examiner nos travaux futurs; il nous faudra donc prendre une décision à ce sujet avant la fin de la séance.

Les députés veulent-ils consacrer un certain temps à une discussion générale sur la rédaction du rapport? Ian et Kristen ont suivi attentivement nos travaux. Kristen nous a fourni deux excellents résumés. Vous devriez avoir devant vous les quatre textes que Kristen a rédigés. Les deux premiers volumes contiennent les témoignages que nous avons entendus. Le troisième texte, qui vous a été remis ce matin, résume les recommandations des témoins; le quatrième explique le suivi donné aux suggestions de témoins. Vous auriez reçu deux de ces documents avant la séance d'aujourd'hui. Vous n'avez pas pu prendre connaissance des deux derniers documents parce qu'on ne vous les a remis qu'aujourd'hui.

Pour bien utiliser le temps dont nous disposons ce matin, voulez-vous avoir une brève discussion sur le plan thématique qui vous a été remis il y a environ deux semaines afin de donner de plus amples directives à Ian et Kristen avant qu'ils ne commencent à rédiger le texte dont nous discuterons la semaine prochaine?

M. Ian Jackson (recherchiste du comité): Dont nous aimerions discuter.

Le président: C'est exact. Jim.

M. Fulton (Skeena): Eh bien, nous n'avons pas entendu beaucoup de témoignages à ce sujet. Je sais que certains témoins ont mentionné le fait qu'il pourrait exister un meilleur instrument constitutionnel nous permettant de maîtriser les problèmes environnementaux. Je pense que nous devrions à tout le moins nous pencher sur cette question. Je pense que nous admettons tous les contraintes qui nous lient quant au...

Le président: Vous voulez parler du rapport, n'est-ce pas?

M. Fulton: Oui.

Le président: Fort bien. Me permettriez-vous de poser la question avant que nous amorcions cette discussion? Combien de temps voulez-vous consacrer à ce sujet comparativement aux autres questions figurant à l'ordre du jour de la séance de ce matin? Voulez-vous y consacrer une demi-heure? Très bien, allons-y pour une demi-heure.

[*Texte*]

Mr. Clark (Brandon—Souris): I'd like to make a suggestion. Very often the latter items on the agenda are the easier ones to deal with because they require yes or no decisions. Perhaps future meetings could be organized to deal with some of the so-called lesser items first and then go back and focus on the. . .

The Chairman: I agree with what you're saying. The only problem is it would likely exhaust most of our time. If we want to give any kind of input before a major amount of pulling together takes place, I would hope we can do that today.

Mr. Clark: Well then if we agree on half an hour that would perhaps accomplish this.

The Chairman: *Pas de problème.* Mr. Fulton, you're completed then.

M. Fulton: Pas de problème! Oui, en français maintenant.

Perhaps we could hear from Kristen or Ian as to what difficulties they think there might be in extracting that material, so we can have a properly footnoted section of the report that relates to that. I think there are many people who follow these hearings who would like to know. There are some texts out there, but it's pretty limited as to what kinds of really serious changes could be made constitutionally in Canada that would improve things for the environment.

The Chairman: That could be enfolded into a kind of opportunity for the two of them to speak about the general drafting. I sense you want to say something about that early on. Is that true?

Dr. Jackson: No. Timetabling is what I was reacting to.

The Chairman: Do you want to respond specifically then to. . .?

Dr. Jackson: Well if Mr. Fulton could elaborate a little. . . I have noted that he said there may be a better way of dealing with constitutional issues than by division of powers. Or do you mean environmental issues in the Constitution?

Mr. Fulton: I mean what we do know at the moment is that there is a constitutional process going on in the other committee, the joint committee. There is a proposal from the government that's out there. We've heard various things in terms of the bill of rights, amendments in the Charter and what could or should be done in relation to POGG power. We've heard what should be done in terms of the other federal proposals, which are essentially administrative, in terms of devolution. There are those of us here in particular who have looked into the horrifically difficult issues of depletion of the ozone, global warming and the more rapidly emerging global survival issues.

[*Traduction*]

M. Clark (Brandon—Souris): J'aimerais faire une suggestion. Très souvent, les derniers articles à l'ordre du jour sont plus faciles à régler parce qu'ils ne nécessitent que des décisions se concluant par un oui ou un non. Peut-être pourrions-nous consacrer les prochaines séances aux questions qui revêtiraient moins d'importance, pour ensuite revenir à la charge et nous attarder sur. . .

Le président: Vous avez raison. Le seul problème, c'est que nous devrions y consacrer presque tout notre temps. J'espère que nous pourrons aujourd'hui faire connaître nos vues sur ces questions avant de réaliser le consensus.

M. Clark: Eh bien, si nous nous entendons pour consacrer une demi-heure à cette question, nous pourrons atteindre ce but.

Le président: *No problem.* Monsieur Fulton, vous avez terminé?

Mr. Fulton: No problem! Yes, let's hear it in French now.

Kristen ou Ian pourraient nous dire maintenant les difficultés qu'ils appréhendent pour l'obtention de la preuve documentaire, de telle manière que notre rapport soit assorti d'une section où figureront tous les renvois voulus. Les nombreuses personnes qui suivent nos audiences voudraient connaître nos références. Il existe un certain nombre de textes sur ces questions, mais très peu d'entre eux traitent des modifications constitutionnelles importantes que le Canada pourrait adopter pour assainir l'environnement.

Le président: Nous pourrons consacrer quelques instants à cette question quand nos deux recherchistes nous parleront de la rédaction générale du rapport. Je crois comprendre que vous aimeriez dès maintenant dire quelque chose à ce sujet. Est-ce exact?

M. Jackson: Non. Je ne songeais qu'au calendrier des travaux.

Le président: Aimeriez-vous alors répondre précisément à. . .?

M. Jackson: Eh bien, si M. Fulton pouvait donner un peu de détails. . . J'ai noté qu'il a dit qu'il existait peut-être un meilleur moyen de régler la question constitutionnelle autrement que par la répartition des pouvoirs. Ou songiez-vous aux questions environnementales telles qu'elles se posent dans la Constitution?

M. Fulton: Voici ce que je veux dire: nous savons qu'un autre comité, le comité mixte, se penche actuellement sur la réforme constitutionnelle. Le gouvernement a mis de l'avant une proposition au sujet de l'environnement. Nous avons entendu divers arguments ayant trait à la Déclaration canadienne des droits, aux modifications à la Charte et à ce que nous pourrions ou devrions faire en ce qui concerne les pouvoirs régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Nous avons entendu des suggestions au sujet des autres propositions fédérales, lesquelles sont essentiellement administratives, en matière de dévolution. Certains d'entre nous se sont penchés tout particulièrement sur les problèmes extraordinairement complexes que sont la dégradation de la couche d'ozone, le réchauffement planétaire et les autres questions pressantes entourant la survie de la planète.

[*Text*]

I think we should perhaps pull down the horizon a bit and at least suggest—as we've heard from witnesses like MacNeill and others—what kind of power is really necessary on the global scale from countries like Canada. I'm thinking here of the interjurisdictional and international front. But you've both studied the material much more closely than those of us here. If you think there's enough material to establish such a section, it would be very worthwhile.

Dr. Jackson: I'm sure Kristen wants to come in on this. My own sense—and I see the message from the Environment Minister in Nova Scotia apropos CCME—is that precise division of powers is increasingly not appropriate for the environment. It's not there now and it shouldn't be there. That in itself opens the general question that if you accept that as a basic principle, how then do you deal with all the needs—national, international, federal, provincial and local? I think the report has to address that.

• 1125

Sorry, Mr. Fulton, I'm not quite clear how you took it into one section. I see it much more as a pervading theme throughout the report.

Mr. Fulton: No, I think it is pervasive. My mind quite often leads me back to 91.24, to POGG power. Over time, the more expansive use of that power is going to be of fundamental importance. This is particularly so when we run into difficulties in terms of a jurisdiction or two within our own country where we've entered an international agreement with crucial time lines, such as CFCs or bromides or something else, and we have a couple of major producers that aren't playing along. They might be in one jurisdiction or another. How does a country like ours fulfil its international obligations? Are there constitutional things we should be saying?

The proposal is before the other committee, and I think we should talk about this. The other committee is dealing with a suggested document that suggests that POGG power basically be sealed up into 10 or 12 envelopes and shipped off. Some people interpret it that way. We haven't seen the final wording. I understand there is a finally worded document around. I'd love to see it. That's what I'm driving at, anyway.

The Chairman: Let's hear from some of the other members of the committee. Mrs. Catterall, you had your hand up.

Mrs. Catterall (Ottawa West): A process that's been useful to us in the past in developing reports is to go through an outline like this and pick out the major themes on which we agree and evolve the basic principles. My purpose would

[*Translation*]

Je pense que nous pourrions peut-être rétrécir quelque peu notre champ d'action et peut-être dire—comme l'ont proposé certains témoins, comme MacNeill et d'autres—quels pouvoirs sont vraiment nécessaires à l'échelle planétaire pour des pays comme le Canada. Je pense ici au front interjuridictionnel et international. Mais vous avez tous deux étudié la chose beaucoup plus que nous tous ici présents. Si vous estimez qu'il y a assez de matière pour rédiger une telle section, je pense que ce serait très utile.

M. Jackson: J'ai la certitude que Kristen a une opinion à ce sujet. À mon avis—et je rappelle ici l'idée qu'a émise le ministre de l'Environnement en Nouvelle-Écosse au sujet du CCME—, une répartition précise des pouvoirs est de moins en moins appropriée si l'on veut régler les problèmes environnementaux. Une telle répartition n'existe pas à l'heure actuelle, et elle ne devrait pas non plus exister. Ce qui revient à poser la question générale que voici: à savoir, si vous admettez cela comme principe de base, comment répondons-nous alors à tous les besoins: nationaux, internationaux, fédéraux, provinciaux et locaux? Je pense que le rapport doit répondre à cette question.

Je suis désolé, monsieur Fulton, je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez limiter la question à une seule section. À mon avis, la question constitutionnelle transcende tout le rapport.

M. Fulton: Non, je persiste à croire qu'il faut y consacrer une seule section. L'article 91.24 sur les pouvoirs régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement me revient souvent en mémoire. Au fil du temps, l'utilisation accrue de ce pouvoir revêtira une importance fondamentale. Nous le verrons surtout quand nous éprouverons des difficultés dans une ou deux juridictions au sein même de notre pays, là où nous aurons conclu des accords internationaux comportant des délais critiques, par exemple, au sujet des CFC, des bromures, ou quoi que ce soit d'autre, et que des producteurs importants refuseront de se plier aux règles du jeu. Cela pourrait se produire dans n'importe quelle juridiction. Comment un pays comme le nôtre peut-il s'acquitter de ses obligations internationales dans un cas pareil? Devons-nous donc prévoir des remèdes constitutionnels?

La proposition a été soumise à l'autre comité, et je crois que nous devrions en parler. L'autre comité étudie un document où l'on propose de fragmenter le pouvoir régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement en 10 ou 12 enveloppes qui seraient ensuite confiées aux gouvernements provinciaux. Certaines personnes l'interprètent ainsi. Nous n'avons pas encore vu le texte final. Je crois savoir qu'un texte final existe. J'adorerais le lire. Telle est du moins l'idée générale.

Le président: Écoutons l'avis des autres membres du comité. Madame Catterall, vous avez levé la main.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Pour l'élaboration des rapports, nous avons trouvé utile par le passé de suivre un plan thématique comme celui-ci et d'isoler les grands thèmes sur lesquels nous sommes d'accord et, à partir de là,

[*Texte*]

be, for instance, to have objectives against which to measure the proposals we would put forward. Then we could focus on those areas where we really need an in-depth discussion. We need to reach some conclusions or consensus around more difficult issues.

I have a number of detailed comments about the outline we got, which I simply haven't had the time to put in writing and get back to Kristen. One of the fundamental issues we have to deal with is to what extent we are going to respond to the proposals now before the Canadian public. To what extent are we going to deal with the issue of whether those proposals are adequate to do what needs to be done? That's where I come back to the idea of what the nation, at all levels, should be trying to achieve in terms of environmental protection. And how do we measure the constitutional framework we have against those objectives?

Beyond that, I think we need to set a time very shortly to go through this in detail and gather everybody's comments. It's fine for me to ship Kristen my comments, but I think it's more helpful if we go through it piece by piece together and have a bit of discussion on each section where we agree we want some changes made. Otherwise, she's left being referee and that's not entirely fair. If we could agree this morning on issues that are maybe missing from this paper, and particularly our stance vis-à-vis the current proposals and a longer-term prospect, possibly, then we could agree on a time to go through this in some depth. That may be all we can accomplish today.

The Chairman: Are there other general comments that people would like to make at this stage? Mr. Clark.

Mr. Clark: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I apologize that I haven't been through this material in detail yet. I think that today we could simply put on the table, without necessarily reaching agreement, some of the points that we as individuals would like to see included, and I guess save the attempt to reach a consensus for a later time.

• 1130

As an example, on the reference to property rights, I would like to see some reference here to the type of evidence we received saying that if indeed property rights are to be included, then they must be tightly defined, because I think two or three witnesses were of that view. I guess at some subsequent point in time we would have to debate the question as to the views of the committee on the overall issue. Several people came forth with that as what I would describe as a minimal position.

Certainly I think the summary is fair, that the bulk of the witnesses who appeared before us, if they had their druthers, would probably prefer to see no reference whatsoever to property rights. On the other hand, several did say, if I recall correctly, that if that was to be, then there were ways in which they thought most of their concerns could be addressed.

[*Traduction*]

d'articuler les principes essentiels. Par exemple, je voudrais pour ma part que nous ayons des objectifs mesurables pour les propositions que nous mettrons de l'avant. Nous pourrons ensuite passer aux questions qui nécessitent une discussion en profondeur. Il nous faut parvenir à des conclusions ou à un consensus sur les questions plus difficiles.

J'ai un certain nombre d'observations détaillées sur le plan thématique que nous avons. Je n'ai tout simplement pas eu le temps de rédiger mes commentaires et de les envoyer à Kristen. L'une des questions essentielles qu'il nous faut régler, c'est de savoir dans quelle mesure nous répondrons aux propositions constitutionnelles qui ont été soumises au peuple canadien. Dans quelle mesure allons-nous dire si ces propositions nous permettront de faire ce qu'il faut faire? C'est pourquoi j'en reviens à la question de savoir ce que la nation, à tous les niveaux, doit faire pour protéger l'environnement. Et de savoir aussi comment le cadre constitutionnel nous permettra de réaliser ces objectifs.

Cela étant dit, je pense qu'il nous faudra prévoir un moment où nous pourrons sous peu discuter de cela en détail et réunir les idées de chacun. C'est une bonne chose que d'envoyer mes commentaires à Kristen, mais je pense qu'il serait plus utile que nous étudiions le plan idée par idée et que nous discutions de chaque section où nous croyons que des changements sont nécessaires. Autrement, Kristen sera laissée à elle-même, et ce ne serait pas juste. Si nous pouvions nous entendre ce matin sur les sujets qui manquent à ce plan thématique, et particulièrement sur notre position face aux propositions constitutionnelles actuelles et sur une perspective à long terme, nous pourrions peut-être alors nous entendre sur un moment où nous discuterions de tout cela en détail. Nous pouvons peut-être faire cela aujourd'hui.

Le président: Y a-t-il d'autres observations générales que vous aimeriez faire maintenant? Monsieur Clark.

M. Clark: Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais d'abord m'excuser parce que je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de tous ces textes. Je crois qu'il suffirait pour aujourd'hui que nous exprimions simplement, sans avoir à s'entendre sur tout, les questions que nous voulons voir développer dans le rapport, et nous pourrions remettre à plus tard l'articulation d'un consensus.

Par exemple, en ce qui concerne le droit à la propriété, j'aimerais que l'on mentionne ici les témoignages selon lesquels, si le droit à la propriété est constitutionnalisé, il doit au moins être strictement défini, car c'est, il me semble, ce qu'ont dit deux ou trois témoins. Il faudra qu'à un moment donné le comité en débatte pour définir quels sont les points de vue parmi nous. Plusieurs personnes ont présenté ce qui m'a semblé être une position minimale.

Il est juste de dire, je pense, que la plupart des témoins nous ont dit que, s'ils avaient le choix, ils préféreraient qu'il ne soit pas du tout question du droit à la propriété. Par ailleurs, si je me souviens bien, plusieurs ont dit qu'advenant son inclusion, il y aurait moyen d'apaiser leurs craintes.

[*Text*]

The other area that comes immediately to mind relates to some of the discussions we had around the table on the section of the proposal that talks about the streamlining of administrative responsibilities. One of the sections I would like to see clarified, at least at this stage in the proposal, is that the government proposal talks about the fact that responsibilities could be delegated to one jurisdiction or not to the other. I would want to stress that from my position, because I can recall others assuming that automatically meant an increase in the role for the provinces. I don't read the document in that particular way, so I would need that as part of this overall package.

I would certainly agree with the general thrust from the witnesses that there is a very clear demand for the maintenance of a strong federal government role in the environment, and I think it is fair to say, as the synthesis suggests here, that when somebody asks for a more predominant role on the part of the federal government, I had no difficulty with that.

I am not too sure where would we go to get this, but I need some clarification as to the significance of the federal declaratory power. My understanding of that is that it's not a particularly significant part of the present package. I could be wrong on that, but I had the impression from discussions much earlier that the proposal to forgo that federal declaratory power is not a particularly significant one in that the power itself is not particularly significant. If I am wrong in that understanding, then I need that to be brought to my attention. I also don't recall a lot of testimony on that point, which tends to encourage me to believe that perhaps that particular proposal is not as significant as some might make it to be. So I need some additional explanation in that regard, either from the research staff or from some other expert witnesses, wherever they come from. We might have some difficulty in agreeing on who is an expert, but. . .

The Chairman: Can we have just a brief comment from Kristen on that?

Ms Kristen Douglas (Committee Researcher): I could, in fact, give you a comment on that and also tell you about one of the undertakings I followed up. I wanted to tell the committee about it today, because I just got oral information from the Canadian Bar Association and—if you will remember the problem they had about CBA policy and everything—they wanted me to address this comment orally to the committee.

• 1135

Basically, what it has to do with is Mrs. Catterall's question to the CBA witnesses at the end of their testimony about the minister's comments about the arbitration mechanisms in our federation. The minister had suggested that the arbitration mechanisms in our federation were weighed in favour of the federal role, and one of the arbitration mechanisms is the declaratory power. There is also the spending power and POGG power and other residual powers. The minister suggested that because those things were all weighed in favour of the federal government, there was an imbalance that the government wanted to correct or right. That was the reasoning behind some of the proposals.

[*Translation*]

Une autre chose qui me vient immédiatement à l'esprit, ce sont les discussions que nous avons eues ici à propos de la rationalisation des responsabilités administratives. Une partie sur laquelle je souhaiterais qu'on fasse la lumière, du moins à ce moment, c'est celle où le gouvernement propose que les responsabilités soient déléguées à une autorité et non à l'autre. Certains présument que cela entraînerait automatiquement un plus grand rôle pour les provinces. Or, je tiens à dire que ce n'est pas du tout ainsi que j'interprète cette proposition, et j'aimerais donc avoir des éclaircissements là-dessus.

Je conviens certainement, comme l'ont dit les témoins, que la majorité souhaite le maintien d'une forte présence fédérale dans l'environnement, et lorsque l'on demande, comme le suggère cette synthèse, un plus grand rôle pour le gouvernement fédéral, j'avoue que je n'y vois aucune difficulté.

Je ne sais pas à qui nous pouvons nous adresser, mais j'aimerais avoir des éclaircissements quant à l'importance du pouvoir déclaratoire fédéral. Et je crois comprendre que cela n'est pas un aspect extrêmement important des propositions. Je me trompe peut-être, mais d'après des discussions que nous avons eues il y a assez longtemps, j'avais l'impression que la proposition de renoncer au pouvoir déclaratoire fédéral ne portait pas à grande conséquence, puisque le pouvoir en lui-même n'est pas terriblement important. Si je fais erreur, j'aimerais qu'on me le dise. Je n'ai pas souvenir d'avoir entendu beaucoup de témoins se prononcer là-dessus, ce qui tend à me laisser croire que cette proposition n'a pas une aussi grande portée que pourraient le penser certains. J'aimerais que les attachés de recherche ou des témoins experts nous éclaircissent là-dessus. Nous aurons peut-être du mal à nous entendre sur les experts, mais. . .

Le président: Puis-je demander à Kristen de dire quelques mots à ce propos?

Mme Kristen Douglas (attachée de recherche du comité): Je peux en fait dire quelques mots là-dessus et aussi mentionner une recherche que j'ai faite. Je voulais vous en parler aujourd'hui, car je viens de recevoir les renseignements oralement de l'Association du Barreau canadien et—vous vous souvenez sans doute du problème qui s'est posé en raison de la politique de l'ABC—mais l'association voulait que je transmette le message oralement aux membres du comité.

En fait, cela a trait à la question posée par Mme Catterall aux témoins de l'ABC, à la fin de leur témoignage, au sujet des remarques du ministre sur les mécanismes d'arbitrage dans notre fédération. Le ministre avait déclaré qu'il y avait une prépondérance fédérale dans ces mécanismes d'arbitrage. Un de ces mécanismes est le pouvoir déclaratoire. Il y a aussi le pouvoir de dépenser, le pouvoir régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, et d'autres pouvoirs résiduels. Le ministre a dit que parce que tous ces pouvoirs étaient pondérés en faveur du gouvernement fédéral, il y avait un déséquilibre que le gouvernement voulait corriger. Certaines propositions étaient fondées sur ce raisonnement.

[*Texte*]

I spoke to Scott Fairley, who was the constitutional expert from the CBA, and he said that historically that was true, that was the way the federation had been set up, that all of the arbitration mechanisms were weighed in favour of a central role. All the residual powers went to the centre instead of the provinces. But he felt it was misleading to say that's still the case, because judicial interpretation and government practice or convention has whittled the extent to which that's true. Specifically, with respect to the declaratory power, he said it is not a power that exists in any practical sense any more. The last time it had been used, he thought, was in 1961 and he feels that there is consensus that it's no longer politically acceptable for the federal government to use the declaratory power.

So to the extent that's true, he said that the government's proposal really is merely a formality; it reflects the practical reality of what exists, that there is no declaratory power. As a result, he would agree with you, Mr. Clark, that it's not an important issue, it's not contentious really. But he wanted to talk about the other two arbitration mechanisms, which we heard more from witnesses about: the spending power and the POGG power, about what would be the effect of the government's proposals in those areas.

He felt that because we have basically, effectively lost the declaratory power as a federal power, we could draw some comfort from these two other residual powers. They could be a legitimate basis for federal jurisdiction that shouldn't be weakened. He talked as well about the federal proposal about the economic union, if that was beefed up to include environmental factors it could be another residual power or source of power that would be important. And the trade and commerce power might also be important.

He talked specifically about the POGG power, saying that although we think of it as being an important source of environmental power, it has actually been quite severely limited by judicial interpretation. It is quite clear from the courts what that power entails. The government's proposal, basically, is to give the provinces jurisdiction over non-national matters.

Mr. Fairley's conclusion was that it is not clear what this proposal means. It either means that the federal government would be giving away something that it doesn't have anyway, because it doesn't have power over non-national matters under the Supreme Court of Canada's decision in Crown Zellerbach. If it doesn't mean that, it means that they're giving away something. In that case, they're giving something away that they don't intend to give away, because that's not the explanation that the proposals give or that the minister gave. So he was quite concerned about reducing the POGG power, even though the way the proposal is worded, it would have no effect. The proposal is worded in such a way that it looks like what would happen is exactly what is the case under Crown Zellerbach. But the risk is that if you change constitutional wording, when the court looks at interpreting the new wording, they're going to assume that there's been

[*Traduction*]

J'ai parlé à Scott Fairley, le spécialiste en matière constitutionnelle de l'ABC, qui a dit que, historiquement parlant, cela était vrai. La fédération a été conçue de sorte que tous les mécanismes d'arbitrage soient pondérés en faveur du gouvernement central. Tous les pouvoirs résiduels ont été conférés au gouvernement fédéral plutôt qu'aux gouvernements provinciaux. Mais d'après notre spécialiste, cela n'est plus vraiment le cas, à cause des interprétations judiciaires et des pratiques gouvernementales. Notamment, selon lui, le pouvoir déclaratoire n'existe plus vraiment en pratique; il n'aurait pas été utilisé depuis 1961. De plus, l'utilisation du pouvoir déclaratoire par le gouvernement fédéral n'est plus considérée comme politiquement acceptable.

Dans la mesure où cela est vrai, il considère la proposition du gouvernement comme une simple formalité; elle reflète la réalité actuelle: le pouvoir déclaratoire n'existe pas. Il serait donc d'accord avec vous, monsieur Clark: cette question n'est pas importante, ni vraiment litigieuse. Mais il voulait parler des deux autres mécanismes d'arbitrage, dont les témoins nous ont parlé davantage: le pouvoir de dépenser et le pouvoir régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, sur lesquels influeraient les propositions fédérales.

Comme nous avons essentiellement perdu le pouvoir déclaratoire en tant que pouvoir fédéral, dit-il, nous pouvons en quelque sorte compenser par ces deux autres pouvoirs résiduels, qui pourraient former la base légitime d'une compétence fédérale qui ne devrait pas être affaiblie. Il a parlé aussi de la proposition fédérale sur l'union économique; si cette proposition englobait aussi l'aspect environnemental, elle pourrait représenter un autre pouvoir résiduel, ou une source de pouvoir importante. Le pouvoir de commencer pourrait aussi avoir de l'importance.

Il a parlé explicitement du pouvoir régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, indiquant que même si on le considère comme étant une source importante de pouvoir en matière d'environnement, en pratique ce pouvoir a été assez fortement restreint par des interprétations judiciaires. Les décisions des tribunaux indiquent très clairement ce qu'entraîne ce pouvoir. Essentiellement, selon la proposition du gouvernement fédéral, les questions non nationales relèveraient de la compétence provinciale.

M. Fairley a conclu que cette proposition n'est pas claire. Ou bien elle veut dire que le gouvernement fédéral donnerait quelque chose qu'il n'a pas de toute façon, parce que, suivant la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Crown Zellerbach, il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne les questions qui ne sont pas d'envergure nationale. Mais si la proposition ne veut pas dire cela, elle signifie alors qu'il donne quelque chose. Si c'est le cas, il donne quelque chose qu'il n'a pas l'intention de donner, car ce n'est pas l'explication que donne la proposition ou que le ministre a donnée. M. Fairley s'inquiétait donc de voir réduit le pouvoir régissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, même si, compte tenu du libellé de la proposition cela n'aurait aucun effet. La proposition est ainsi rédigée que l'effet serait probablement exactement le même que celui qu'on a observé dans l'affaire Crown Zellerbach. Mais il y a un risque: si on

[*Text*]

some significant change; otherwise, why would the wording be changed? And the risk is that the court is going to interpret a reduced federal jurisdiction under that power.

He felt that really was the risk in following that particular proposal to change the arbitration mechanism there, because if court did in fact whittle the federal power—which he didn't believe was the government's intention—it would be too late at that point to change it, because it would be already enshrined in constitutional words. Anyway, that is basically the follow-up on the arbitration mechanisms. As you can see, there's some more refinement, I think, to that than what we actually got from the witnesses when they were in front of us.

Mr. Fulton: Did he say something more on the spending power?

Ms Douglas: No, he didn't talk more about the spending power.

The Chairman: Mr. Côté.

• 1140

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, en vous remplaçant, j'ai pu être à l'écoute et essayer de sentir le bien-fondé de diverses perspectives que présentaient nos témoins.

J'ai deux préoccupations à vous mentionner, à savoir le sujet soulevé tout à l'heure par mon collègue, M. Carter, soit le droit de propriété, ainsi que la prépondérance du gouvernement fédéral, que le rapport aborde.

Je ne suis pas légaliste et, partant de ce fait, je ne prétends pas que ce que je vais dire soit fondé, mais nous sommes ici pour émettre des commentaires et bonifier nos recommandations afin qu'elles soient mieux reçues et plus réalistes.

Autant que je puisse faire des distinctions, j'ai cru comprendre les choses suivantes. Premièrement, la Charte des droits et libertés a une dimension différente si j'y insère un droit par rapport à la Constitution elle-même, dont l'approche est différente. J'ai le sentiment que la Charte des droits et libertés protégerait le droit de propriété applicable surtout à des individus ou à des mini-groupes, si je peux me permettre cette expression. La Constitution préserve beaucoup plus les dimensions collectives, que ce soit une majorité dans le pays ou des groupes importants d'individus. Ce peut être un gouvernement ou de fortes minorités à travers le pays.

La problématique est celle-ci et il faudrait peut-être l'aborder. Est-ce que je me trompe en disant que, si on insère le droit de propriété dans la Charte des droits et libertés, cette insertion pourra éventuellement limiter les pouvoirs d'intervention d'un gouvernement, fût-il d'une province, d'un territoire ou même le gouvernement prépondérant, le national? J'ai l'impression que, si tel était le cas, cette problématique devrait nous amener à proposer l'insertion de ce droit de la Constitution. Mais là encore, quelles limites est-ce que cela pourrait imposer?

[*Translation*]

change le libellé d'une constitution, quand un tribunal se met à interpréter le nouveau libellé, il présume qu'il y a eu des changements significatifs, sinon le libellé n'aurait pas été changé. Et le risque que nous courons ici, c'est que le tribunal arrive à une interprétation qui réduira la compétence fédérale découlant de ce pouvoir.

D'après M. Fairley, tel est le risque de cette proposition de modifier le mécanisme d'arbitrage, parce que si le tribunal réduisait effectivement le pouvoir du gouvernement fédéral—même s'il ne croit pas que cela soit l'intention du gouvernement—il serait trop tard alors pour le modifier, parce qu'il serait déjà inscrit dans la Constitution. En tout cas, voilà essentiellement le suivi concernant les mécanismes d'arbitrage. Comme vous le voyez, nous avons maintenant plus de détails que nous en avons obtenu des témoins au moment de leur comparution devant le comité.

M. Fulton: A-t-il dit autre chose sur le pouvoir de dépenser?

Mme Douglas: Non, il n'a dit rien d'autre sur le pouvoir de dépenser.

Le président: Monsieur Côté.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, while I was replacing you, I had a chance to listen to the witnesses and to try and understand the various points of view they put forward.

I have two concerns. The first is the topic raised just now by my colleague, Mr. Carter, property rights. The second is on the domination of the federal government, a topic on which the report touches.

I am not a lawyer, and therefore do not claim that what I am about to say is well-founded in law. However, we are here to comment and to improve our recommendations to make them more realistic and bring them into line with what people want.

I believe I have been able to make the following distinctions. First, the Charter of Rights and Freedoms will take on a different dimension if I insert a right relating to the Constitution itself, which has a different perspective. I feel that the Charter of Rights and Freedoms would protect property rights particularly for individuals and very small groups, whereas the Constitution is concerned with far larger numbers, collective concepts, for example the majority of the nation or very large groups. Such large groups could be a government or a large minority in the country.

The problem is this, and we should perhaps tackle it. Am I wrong in saying that, if we insert a property rights clause in the Charter of Rights and Freedoms, when effective that clause might be to limit the government's power to intervene, be it a provincial government, a territorial government or even the dominant—federal—government? If that is so, then perhaps we should suggest the property rights clause be inserted in the Constitution itself. But there again, what limits might that impose?

[*Texte*]

Ma question est celle-ci, et j'aimerais que le rapport la mentionne. Est-ce que ma vision de la problématique de l'insertion de ce droit dans la Constitution ou dans la Charte des droits ne provoquerait pas des limitations de pouvoir et d'intervention? J'aimerais qu'on aborde la problématique, si elle est fondée.

Avec ma mince compétence juridique, je serais tenté de croire qu'on devrait insérer ce droit dans la Constitution. Je pense que ce serait beaucoup plus équitable, puisque nous sommes là pour gérer des collectivités et non pas pour garantir à tout prix les droits d'un individu. Je serais donc tenté personnellement d'inscrire le droit de propriété dans la Constitution beaucoup plus que dans la Charte, parce que cela permettrait à un juge et à la Cour suprême d'interpréter beaucoup plus facilement cette disposition. Je ne sais pas si je me trompe. Peut-être pourrez-vous m'éclairer là-dessus.

Donc, après avoir défini la problématique que je mentionne, est-ce qu'il y aurait lieu d'insérer ce droit dans la Charte ou dans la Constitution, ce qui est mon point de vue, et comment pourrait-on l'insérer dans la Constitution pour permettre une certaine interprétation?

Ma deuxième question porte sur la prépondérance fédérale. J'avoue que j'ai beaucoup appris des témoins. Plus que jamais, je suis prêt à me ranger du côté de cette recommandation voulant qu'il faille maintenir la prépondérance du pouvoir fédéral. L'environnement n'a pas de frontières. On devrait même avoir la prépondérance cosmique, ou en tout cas mondiale, parce que l'environnement, c'est toute la planète. Il faut donc en arriver à une intervention commune de toutes nos interventions. Donc, je serais tout à fait d'accord pour qu'on s'oriente dans cette direction tel que le dit le rapport.

Finalement, pour donner de la crédibilité à toutes nos recommandations, nous n'avons pas le pouvoir d'orienter la Constitution et sa réforme de façon spécifique. Il y a un comité pour cela. Dans quel sens iront les recommandations finales? Je vois deux axes. Est-ce qu'on ira du côté d'une centralisation des pouvoirs, dont on parle beaucoup dans certaines régions, ou du côté d'une décentralisation? La prépondérance du fédéral, ou l'insertion du droit de propriété dont je parlais, entre autres exemples, aura son effet sur l'un des deux axes ou les deux axes qui seront recommandés. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux faire des recommandations en respectant ces deux axes, c'est-à-dire en fonction de l'hypothèse A et de l'hypothèse B?

Je ne veux pas compliquer notre rapport, monsieur le président, mais on peut faire un rapport qui sera refusé tout de go parce qu'il sera inapplicable si on préjuge de l'orientation du Comité. Peut-être qu'il ne sera pas d'accord avec nous.

• 1145

The Chairman: It might be useful for us to recall the basic objective of our hearings. We did this in a sense in parallel to what was going to be happening in the overall constitutional process.

[*Traduction*]

My question is this, and I would like it on the record. Would not these problems—which I envisage as a result of inserting the property rights clause in the Constitution or in the Charter of Rights and Freedoms—to some extent limit the government's power and intervention? I would like you to talk about these problems, if you believe they would arise.

With the little I know about law, I tend to believe that the property rights clause should be inserted in the Constitution itself. I think that would be much more fair, since we are here to manage community, not to guarantee individual rights at any price. I would therefore tend to enshrine property rights in the Constitution, rather than in the Charter; this would also make property rights much easier for courts and for the Supreme Court to interpret. I may be wrong. Perhaps you could enlighten me on this.

So, now that these problems have been defined, should the property rights clause be inserted in the Constitution—as I believe it should—or in the Charter; how could we go about inserting it in the Constitution such that we allow for certain ways of interpreting it?

My second question is on the federal government's retaining the major share of powers. I will confess I have learned a great deal from the witnesses. More strongly than ever, I support this recommendation, which states that the greater share of powers must remain with the federal government. The environment knows no borders. In fact, it is the universe—or at least the world—that should have supremacy; the environment is our entire planet. All our actions, all our activities, must therefore be harmonized towards a common goal. I would therefore fully agree with an approach like the one set forth in the report.

Last, we must ensure our recommendations have credibility. We have no power to guide the Constitution and its amendments in any specific direction. There is a committee for that purpose. As for the approach the final recommendations will take, I see two possible thrusts. We might move towards a centralization of powers, a very popular view in some regions, or towards decentralization. A number of factors, such as the supremacy of the federal government and the insertion of a property rights clause would have an impact on centralization, decentralization or both. Would it not be better to prepare recommendations for both cases, that is, recommendations for a centralization scenario and recommendations for a decentralization scenario?

I don't want to make our report more complicated, Mr. Chairman, but I don't want us to come up with a report that is rejected out of hand because it anticipates the committee's decisions, and possibly anticipates them wrongly. Our report could be considered inapplicable.

Le président: Il serait peut-être bon de rappeler l'objectif premier de nos audiences. Elles devaient en quelque sorte être parallèles au processus constitutionnel.

[*Text*]

We didn't know when we started what, if any, environmental aspects would be included in the 28 proposals. We now know that are some issues in this document that touch on the environment. The most obvious one is the issue of property rights.

Our task, if I can put it this way, is more than just a response to what's in the federal document. I think it would be appropriate that we take note of those items that have been raised in front of this committee that are at issue, since we hope to submit our report directly to the committee for some advice.

We're also free—this is the important thing in this committee investigation, I think—to take a much more holistic and long-term look at the situation with respect to how we can most responsibly deal with environmental issues now and in the course of the next decade or so. I think that was the challenge that was before us in terms of the objectives.

Did you dig out—

Dr. Jackson: I don't have the piece of paper with me, but my understanding is as you have just stated it.

The Chairman: I think we've tried to conduct our hearings with that objective in mind, but we have got drawn in on a regular basis to aspects of the federal proposals. We likely will want to say whatever we think is advisable in that sense.

On the specific first point you've raised, the differentiation between the Charter and the Constitution vis-à-vis property rights, I don't know whether Kristen wants to make a brief comment on that.

Ms Douglas: Just briefly, the Charter is just a part of the Constitution that deals with rights. The Charter is the logical place in the Constitution to put a property right, but just because it is in the Charter doesn't necessarily mean that it has to be worded in such a way that it's only an individual right.

In other words, if the committee wanted to go ahead with including property rights in the Charter as part of the Constitution, you could design a right that is weighted more evenly, or even more heavily in favour of a collective kind of right. You could, with your wording, make it clear that it wasn't merely an individual right. Just because it's in the Charter doesn't mean it has to be an individual right. There is in fact no other way really to put it in the Constitution except in the Charter.

Mr. O'Kurley (Elk Island): As a review of the overall objective of this exercise, it is my understand that our job, as you indicated, was to offer some recomendations to the government for its deliberations in revising Canada's Constitution in regard to environmental concerns and environmental legislation. Is that correct?

The Chairman: I want to be clear, Mr. O'Kurley. I think the only thing we're sure of is that we can make recommendations to Parliament with respect to the present and future constitutional implications for environmental responsibilty. Some of that touches on the present discussions going on in the special joint committee, but as I tried to point out a moment ago, it can go well beyond that as well, because this particular round is not going to be the be all and

[*Translation*]

Nous ne savions pas, lorsque nous avons commencé, si les 28 propositions toucheraient à l'environnement, et le cas échéant, de quelle manière. Nous savons maintenant que c'est le cas, notamment avec le droit à la propriété.

Notre tâche ne se limite pas à répondre aux propositions fédérales. Il me semble que nous devons également prendre note des autres questions qui ont été soulevées devant nous, puisque nous entendons soumettre notre rapport directement à l'examen du comité.

Nous sommes également libres—et cela me paraît être l'aspect le plus important dans cette étude qu'a entreprise le comité—d'adopter une vision plus globale et à long terme de la situation, afin de voir comment nous pouvons au mieux traiter les questions environnementales maintenant et au cours des dix prochaines années. Je crois que cela résume assez bien nos objectifs.

Avez-vous trouvé. . .

M. Jackson: Je n'ai pas le document ici, mais je le comprends comme vous.

Le président: C'est avec cet objectif en vue que nous avons essayé de mener nos audiences, bien que régulièrement, nous ayons été amenés à parler de certains aspects des propositions fédérales. Nous pourrons dire ce que nous estimons utile de ce point de vue.

Quant à la question précise que vous avez soulevée, celle de la différence à faire entre la Charte et la Constitution en ce qui concerne le droit à la propriété, je ne sais pas si Kristen a quelque chose à dire là-dessus.

Mme Douglas: Très brièvement, la Charte est simplement la partie de la Constitution qui traite des droits. La Charte est logiquement la partie de la Constitution où devrait figurer le droit à la propriété, mais le fait qu'il y figure ne veut pas nécessairement dire qu'il doit être présenté seulement comme un droit individuel.

Autrement dit, si le comité voulait inscrire le droit à la propriété dans la Charte, pour qu'il fasse partie de la Constitution, le comité pourrait concevoir un droit plus équilibré, ou même qui pencherait davantage vers le collectif. Vous pourriez, par votre énoncé, montrer clairement qu'il ne s'agit pas simplement d'un droit individuel. Sa seule présence dans la Charte n'en fait pas un droit individuel. De fait, le seul moyen de le constitutionnaliser serait de l'inscrire dans la Charte.

M. O'Kurley (Elk Island): Puisque nous examinons l'objectif principal de nos audiences, il me semblait que notre tâche, comme vous l'avez dit, était de présenter au gouvernement des recommandations qui l'aideraient dans ses délibérations sur la Constitution du Canada, du point de vue de l'environnement et des lois environnementales; est-ce bien cela?

Le président: Soyons clairs, monsieur O'Kurley. La seule chose dont nous puissions être certains, c'est que nous pouvons présenter au Parlement des recommandations sur les conséquences constitutionnelles actuelles et à venir du point de vue de la responsabilité environnementale. Certains aspects sont liés aux discussions actuelles du comité mixte spécial, mais comme j'essayais de le faire comprendre il y a un instant, nous pouvons aller au-delà, puisque cette ronde

[*Texte*]

end all, particularly as it affects the environment. We assume there will be further constitutional discussions, in a sense ongoing, that will touch on environmental questions. We want to try to lay out some of the parameters of that for present and future advice.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, with regard to property rights as they relate to environmental concerns, there have been a number of witnesses who have expressed their views on this issue. The concerns were based on the assumption that in some way property rights may limit a government's ability to protect the environment. In my view, there has been no conclusive evidence or substantiated argument that the entrenchment of property rights would indeed have this effect.

• 1150

There has been little discussion of the notwithstanding clause as it would relate to the entrenchment of property rights in the Constitution, in that, for example, in the case of sign laws in Quebec, the Government of Quebec can say that notwithstanding the Charter, we're going to do this. In that respect, it's not unreasonable to assume that a provincial government then could say, notwithstanding that in the Charter, we believe that the overall concerns of the province or of the society at large are at stake here and we can invoke that clause.

What I heard from the witnesses, and what I would like to ensure our recommendations include, is that there be some assurance that if property rights are entrenched in the Constitution, this will not limit either a federal or a provincial government's ability to protect the environment.

That does not necessarily imply that it should be removed, but there should be some assurance, whether it be the identification of provisions such as the notwithstanding clause and identifications of other safeguards within the Constitution. . .

With regard to the division of powers, most of the witnesses indicated to me that they felt that there should not be exclusive jurisdiction over environment. Witnesses such as Art Eggleton, the Mayor of Toronto, indicated that some consideration for large municipalities in terms of environmental responsibility should be entrenched in the Constitution. Many of the other witnesses indicated that they felt that the actual implementation and decision-making with regard to environmental protection laws should be at the level closest to the people.

However, what I did hear is that there should be a strong federal role in terms of identifying national standards and that the actual standardization of environmental law would be a federal responsibility but the actual administration and implementation would be at a level closer to the people—as in Art Eggleton's evidence, perhaps large municipalities, and in some other evidence, perhaps provincial governments.

[*Traduction*]

de discussions ne sera pas la dernière, surtout en ce qui concerne l'environnement. Nous présumons que les discussions constitutionnelles continueront, de façon presque permanente, pour les questions environnementales. Nous essayons d'établir quelques paramètres pour le présent et pour l'avenir.

M. O'Kurley: Monsieur le président, en ce qui concerne le droit à la propriété dans le contexte de l'environnement, un certain nombre de témoins ont exprimé leurs points de vue. Leurs inquiétudes reposaient sur l'hypothèse que le droit à la propriété limiterait la liberté d'action du gouvernement pour protéger l'environnement. À mon avis, rien ne prouve ou n'étaye cet argument selon lequel la constitutionnalisation du droit à la propriété aurait cet effet.

Il a peu été question de la clause dérogatoire en ce qui a trait à la constitutionnalisation du droit à la propriété, pour dire, par exemple, comme il l'a fait pour la Loi sur l'affichage, que le gouvernement du Québec pourrait décider de passer outre à la Charte. De ce point de vue, il n'est pas impensable qu'un gouvernement provincial estime que, quoi qu'en dise la Charte, c'est l'intérêt général de la province ou de la société dans son ensemble qui est en jeu, et il pourrait donc invoquer cette clause.

Ce que nous ont dit les témoins, et ce que je voudrais voir inclure dans nos recommandations, c'est une garantie que la constitutionnalisation du droit à la propriété, si elle devait arriver, n'aura pas pour effet de limiter la capacité d'un gouvernement, fédéral ou provincial, de protéger l'environnement.

Cela ne veut pas dire nécessairement qu'il faille éliminer ce droit, mais s'il faut des garanties, que ce soit par des dispositions comme la clause dérogatoire ou par l'identification d'autres mesures de protection dans la Constitution. . .

En ce qui concerne le partage des pouvoirs, la plupart des témoins m'ont dit qu'ils estimaient que personne ne devrait avoir compétence exclusive sur l'environnement. Des témoins comme Art Eggleton, maire de Toronto, ont dit que la Constitution devrait reconnaître une certaine responsabilité environnementale aux grandes municipalités. De nombreux autres témoins ont dit que les décisions concernant la protection de l'environnement et la mise en application des lois devraient intervenir le plus près possible de la population.

Toutefois, j'ai aussi entendu les témoins dire que le gouvernement fédéral doit avoir un rôle important dans la définition de normes nationales, et qu'il doit en fait être responsable de l'harmonisation des lois environnementales; cependant, leur administration et leur mise en application devraient se situer plus près du peuple—peut-être être confiées aux grandes municipalités, comme le suggérait Art Eggleton, ou peut-être, comme l'ont dit d'autres témoins, aux autorités provinciales.

[*Text*]

The arguments I heard did not conclusively point out that this jurisdictional responsibility should be entrenched in the Constitution. There was a brief discussion about the Council of the Federation as a more appropriate vehicle for dividing the powers and as a vehicle that may be more appropriate because of its flexibility, because of its ability to respond to changing realities with regard to the environment.

With regard to the evidence here, we have the first witness, Doug Miller, international environment monitor on public opinion. Anybody who has had anything to do with research will realize that, depending on who does the research and how the questions are asked and how the data is summarized, we can determine different stories. My recollection of that evidence is that one could easily suggest that the vast majority of Canadians prefer shared jurisdiction, rather than exclusive jurisdiction.

There was concern in that evidence, as I am sure there was from the witnesses, that the federal government has a role to play; but in my view, in terms of analysing the evidence presented by Doug Miller, I don't think its reasonable to conclude that the majority of Canadians want exclusive federal jurisdiction or that they want it predominant in terms of implementation and administration.

I repeat again that I feel, from my interpretation of that evidence and from the evidence of other witnesses, that the federal government must play the role of establishing standards.

• 1155

With regard to the thematic outline for the committee's report that was sent around by the clerk, I have some concerns about the wording of a couple of the recommendations. It's not a major problem, but I want to offer my views on it. Where it says "basic principles", the last sentence says "Overlap is not always bad; it certainly increases opportunities for co-operation." To me that makes it just a little too easy to avoid imposing efficiency within the system. It's too easy to say that overlap is good in some cases, so let's continue to have overlap. It may be good, but I wouldn't support that as part of a statement in a report.

With regard to specific issues and recommendations in regard to the role of the federal government, it says there are strong environmental arguments to support the view that a declaratory power be replaced. I want to know how that would be translated into a specific recommendation, in terms of options. I'd like to see more information and a little more expansion on that. I know we discussed it this morning.

With regard to other aspects, it talks about the Charter of Rights and Freedoms and property rights, and the comment here is that "the right balance has been achieved historically". There has been research across the country that indicates that there is a degree of support for the entrenchment of property rights, so I'm not sure on what basis we can assume that the right balance has been achieved. So I don't agree with that part.

As well, in the next paragraph, where it says "we have heard witnesses urging this symbolic component be given legal backing to the inclusion of an environmental clause" within the Canadian Charter of Rights, I do not agree that

[*Translation*]

Aucun des témoins que j'ai entendus n'a insisté pour que cette responsabilité soit constitutionnalisée. Il a brièvement été question du Conseil de la fédération, qui serait mieux placé pour décider de la répartition des pouvoirs, en raison de sa souplesse, et de sa capacité de réagir devant l'évolution des réalités environnementales.

Quant aux témoignages, nous avons pour premier témoin Doug Miller, qui fait métier de surveiller l'opinion publique internationale en matière d'environnement. Quiconque a déjà fait lui-même de la recherche sait bien que le chercheur, par les questions qu'il pose et par la synthèse qu'il fait des données, peut brosser des tableaux très différents. Si ma mémoire des témoignages est bonne, il me semble qu'on peut facilement en conclure que la vaste majorité des Canadiens préféreraient une compétence partagée plutôt qu'une compétence exclusive.

Ce témoin, comme beaucoup d'autres, j'en suis sûr, tenait beaucoup au rôle du fédéral; cependant, en analysant les arguments présentés par Doug Miller, il ne me paraît pas raisonnable de conclure que la majorité des Canadiens souhaitent une compétence fédérale exclusive, ni un rôle fédéral prépondérant dans l'application des lois.

Je répète qu'à mon sens, d'après mon interprétation de ce témoignage et d'autres, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle dans la définition des normes.

Quant à l'aperçu thématique du rapport que nous a envoyé le greffier, j'ai des doutes sur l'énoncé de certaines recommandations. Ce n'est pas un problème important, mais je voudrais vous donner mon point de vue. Sous «principes fondamentaux», on dit à la dernière phrase: «Le chevauchement n'est pas toujours un mal; il rehausse certainement les possibilités de coopération.» Il devient trop facile, dès lors, d'éviter d'imposer les mesures d'efficience nécessaires. C'est trop facile de dire que le chevauchement peut avoir du bon dans certains cas, et donc préservons le chevauchement. Il a peut-être du bon, mais je ne suis pas prêt à appuyer une telle déclaration dans notre rapport.

En ce qui concerne les recommandations et questions spécifiques portant sur le rôle du gouvernement fédéral, on dit ici qu'il y a des arguments environnementaux de poids en faveur de l'élimination du pouvoir déclaratoire. Je voudrais savoir quel genre de recommandations cela donnerait. J'aimerais que ce soit plus étoffé et qu'on nous donne plus d'information. Je sais qu'il en a été question ce matin.

Il y est également question de la Charte des droits et libertés et du droit à la propriété, et l'on dit ici qu'«un bon équilibre a été obtenu par le passé». Des études faites à travers le pays indiquent que la constitutionnalisation du droit à la propriété a ses tenants, et je ne suis donc pas certain qu'on puisse présumer qu'il y a eu jusqu'ici un bon équilibre. Je réfute donc cette partie.

En outre, au paragraphe suivant, où l'on dit: «Nous avons entendu des témoins demander instamment que ce symbole reçoive un appui législatif avec l'inclusion d'une clause environnementale» dans la Charte des droits, je ne

[*Texte*]

there has been overwhelming substantiated argument to include the environment clause, and I certainly wouldn't agree with the last sentence, that "the committee believes that this is desirable". I haven't seen any suggestion that the notwithstanding clause and other legal provisions, including case law, would be insufficient to protect Canadians if someone was trying to use property rights as a way of polluting the environment.

In summary, it is my view that property rights have been linked to environmental issues, but that linkage has not been substantiated. The division of powers—there have been arguments that the federal government should have a role, but it should not be an exclusive role. It should be a role of establishing standards, but implementation and administration should be at a level closer to the people. As well, I think entrenchment of environmental jurisdiction in the Constitution may be limiting and that constitutional roles may be established by the Council of the Federation.

The Chairman: Thank you. I'm going to ask Ian Jackson to respond. We have been at this for forty minutes. After we hear Dr. Jackson, I want to suspend the discussion of content. I want to look at our timetable to see whether we can keep to that end.

Dr. Jackson: I think Mr. O'Kurley's remarks were very helpful but I'd like to respond on two things. First, in regard to property rights and how we handle it in the draft report, I think Mr. Côté's first and third points are relevant here. In his third point he said that if we don't recognize that there is a broader context than just the environment, then we're in danger of becoming irrelevant.

• 1200

I thought we might handle property rights by reporting how the environmental group perspective sees this, recognizing that there is concern and reporting that concern, reporting that many people, perhaps this committee, feel there should be safeguards if they are entrenched, but recognizing that it is not up to this committee to decide whether they should be entrenched or not. We would recognize that the question of property rights is one of these border things on which this committee can only provide a relevant perspective.

The only other thing I'd like to respond to is the duplication. I've been listening to the arguments, not just in this committee but elsewhere, about overlap and duplication in the environmental field. It seems to me that so often they focus on one area only, environmental impact assessment. That may well be an area where the overlap and duplication are really problems and have to be sorted out. Elsewhere, I don't see overlap and duplication as being a federal-provincial

[*Traduction*]

suis pas d'accord pour dire que nous avons entendu de forts et puissants arguments en faveur d'une clause environnementale, et je ne suis certainement pas d'accord avec la dernière partie de la phrase, où «le comité juge que c'est souhaitable». Rien ne me permet de penser que la clause dérogatoire et les autres dispositions juridiques, et notamment la jurisprudence, ne permettent pas de protéger les Canadiens contre quiconque chercherait à invoquer le droit à la propriété pour polluer l'environnement.

En résumé, j'estime que l'on a essayé de faire le lien entre le droit à la propriété et les problèmes d'environnement, mais que ce lien n'a pas été établi. La répartition des pouvoirs... on a dit que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle, mais pas exclusif. Il doit être responsable de l'établissement des normes, tandis que l'application des lois se situerait beaucoup plus près du peuple. En outre, la constitutionnalisation d'une compétence environnementale risquerait d'être limitative, et c'est peut-être le Conseil de la fédération qui devrait déterminer les rôles constitutionnels.

Le président: Merci. Je vais demander à Ian Jackson de répondre. La discussion dure depuis 40 minutes. Lorsque nous aurons entendu M. Jackson, je mettrai fin à la discussion sur le fond. Il faut que nous examinions notre programme pour voir ce que nous pouvons faire.

M. Jackson: Les commentaires de M. O'Kurley sont extrêmement utiles, mais je voudrais apporter des réponses sur deux points. Premièrement, en ce qui concerne la façon dont nous avons abordé le droit à la propriété dans cette ébauche de rapport, il me semble que la première et la troisième observations de M. Côté sont pertinentes. Dans son troisième commentaire, il a dit que si nous ne reconnaissons pas que le contexte s'étend au-delà de l'environnement, nous risquons de perdre toute pertinence.

J'ai pensé qu'on pourrait traiter la question du droit à la propriété en faisant état du point de vue des groupes environnementaux, reconnaissant l'inquiétude, et en faisant état, et disant que bien des gens, et peut-être aussi les membres de ce comité, estiment que l'éventuelle constitutionnalisation du droit à la propriété doit s'accompagner de mesures de protection, mais reconnaissant aussi le fait qu'il n'appartient pas à ce comité de décider s'il doit ou non être constitutionnalisé. Il s'agirait de reconnaître dans notre rapport que la question du droit à la propriété est un de ces cas limites sur lesquels le comité ne peut que présenter une perspective pertinente.

J'aimerais également répondre à ce qui a été dit à propos du chevauchement. J'ai écouté les arguments, non seulement ceux qui ont été présentés devant ce comité, mais ailleurs aussi, à propos du chevauchement des responsabilités dans le domaine de l'environnement. Il me semble qu'ils portent souvent sur un seul secteur, celui des évaluations des incidences environnementales. Sur ce plan-là, le chevauchement et le double emploi posent peut-être bien de

[*Text*]

or other sort of irritant. Perhaps in other respects, any overlap and duplication are seen more benignly as concurrence. I wonder whether that view is shared by other members of the committee. In the case of environmental impact assessment, yes, it's a real problem at the moment and has to be sorted out. Elsewhere, overlap and duplication isn't so important.

The Chairman: We are well past the time we allotted for this. I would like us to look at two documents. One is the agenda for today's meeting. The other is the work plan, the short document here—a study on division of powers and committee meetings on UNCED. I want us to look at this because we have two or three things we should agree on this morning in terms of our schedule.

The first thing really involves Kristen and Ian in terms of the draft. We have on our timetable the completion of the English copy and translation, and actually the availability of a first draft by November 28. That's the ultimate target. The first draft would be available in English and in French. Here's the million dollar question: is that a realistic date? If not, can you advise us on what would be?

Dr. Jackson: From our point of view it's not November 28, it's November 25, because that's when it goes to translation. That is going to be extremely difficult at this stage. When I agreed to that date, I was assuming that we would in fact have started writing yesterday and had a full week, rather than starting later today or tomorrow. I think we might still do it by November 25, but I certainly am not willing to guarantee it at this stage.

That raises the question of the ultimate date we are working to, which I believe is December 11. It is December 11 because the House is due to rise on December 13. Certainly I, and I am sure Kristen, will bust a gut to get the thing done by November 25 if we possibly can. If we miss it, it's going to be a matter of only a day or two. But certainly next Monday morning looks awfully tight at the moment.

On the other hand, once we have it, I think the sorts of concerns Mr. Fulton was expressing can be discussed much more cogently than on the basis of this outline.

The Chairman: Rather than try to resolve it this morning, since Ian has indicated they are going to try to meet it, although it could quite possibly run a couple of days over, can you leave this with us? We will have this as a tentative timetable in terms of this meeting, but if we find we are a day or two short, we may have to put things back a day or two.

I don't think, quite frankly, it's going to create serious damage. Clearly, to state the obvious, the constitutional committee is not going to be finished its hearings, in whatever fashion, by the middle of December. We can still release our report and we can ask for a provision to table, even if the House isn't sitting, if that is the case, some time before December 20.

[*Translation*]

vrais problèmes qu'il faudra résoudre. Ailleurs, je n'ai pas l'impression que le chevauchement et le double emploi soient des irritants dans les relations fédérales-provinciales ou autres. Dans les autres domaines, tout chevauchement ou double emploi éventuel est peut-être davantage perçu comme une simple concomitance. Je ne sais pas si cet avis est partagé par d'autres membres du comité. En ce qui concerne les évaluations des incidences environnementales, c'est vrai qu'il y a un véritable problème qu'il faudra résoudre. Ailleurs, le chevauchement et le double emploi ne posent pas un grand problème.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps prévu pour ces discussions. Je voudrais que nous examinions deux documents. Il y a d'une part l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, et d'autre part le plan de travail, dans ce document-ci—une étude sur la répartition des pouvoirs et les séances du comité sur la CNUED. Il faut que nous nous penchions là-dessus parce que nous devons arriver ce matin à une entente sur quelques points du programme.

La première chose touche de près Kristen et Ian, puisqu'il s'agit de l'ébauche du rapport. D'après notre programme, la version anglaise et la version française de la première ébauche doivent être prêtes pour le 28 novembre. C'est ce que nous visons. La première version sera disponible en anglais et en français. Je vous pose la question: est-ce réaliste? Sinon, pouvez-vous nous donner une idée d'une date raisonnable?

M. Jackson: De notre point de vue, la date limite n'est pas le 28 novembre, mais bien le 25, puisque c'est à cette date que le texte doit être envoyé pour traduction. Ce sera extrêmement difficile. Quand j'ai accepté cette échéance, je pensais que nous pourrions commencer la rédaction hier et que nous aurions une semaine entière, plutôt que de commencer seulement aujourd'hui ou demain. Nous pourrons peut-être tout de même terminer pour le 25 novembre, mais je ne peux pas le garantir.

Cela met donc en doute la date finale, qui est, je crois, le 11 décembre, puisque la Chambre ajourne le 13. Pour ma part, et je suis sûr que Kristen en fera autant, je puis vous assurer que je travaillerai comme un forcené pour terminer d'ici le 25 novembre, si c'est possible. Sinon, ce ne sera qu'une question d'un jour ou deux. Mais il est certain qu'il nous sera extrêmement difficile de terminer pour lundi.

Par ailleurs, lorsque nous aurons le texte, nous pourrons parler avec beaucoup plus d'à propos des problèmes qu'a mentionnés M. Fulton.

Le président: Au lieu d'essayer de résoudre la question ce matin, pouvez-vous attendre un peu, puisque Ian dit qu'il va essayer de respecter l'échéance, même s'il risque d'avoir à la dépasser d'un jour ou deux? Nous nous en tiendrons à cet échéancier pour le moment, et si nous avons un ou deux jours de retard, nous reporterons les dates d'un jour ou deux.

Honnêtement, je ne pense pas que ce soit très grave. De toute évidence, le comité constitutionnel n'aura pas terminé ses audiences d'ici à la mi-décembre. Cela ne nous empêche pas de publier notre rapport et de demander la permission de le déposer, même si la Chambre ne siège pas, si tel est le cas, d'ici le 20 décembre.

[*Texte*]

• 1205

The Clerk of the Committee: I should point out this is based on a 30-to 35-page document.

The Chairman: Is it agreed then?

Mrs. Catterall: It seems to me we have only had a preliminary discussion on the report, and regardless of whether the report is complete next week or not it seems to me we should be continuing this discussion.

Some of us started the discussion with general themes, but did not in fact get into the specific concerns we have about the thematic outline, while others did get into specifics. I wouldn't want that to guide the writing of the report. I assumed we were laying out major concerns regarding principles and not specifics. For example, it is clear to me that before anybody can write a report we have to have a discussion about property rights, and I hope when we have it somebody is prepared to put forward an argument I haven't heard yet as to why it is necessary.

The Chairman: I have a hunch that the two researchers have a pretty good sense of both points of view that have been reflected here in the committee and are working with that on their first draft. Obviously when we see it we may then have the debate. I think it would be more helpful at this stage to have a draft in front of us before continuing, so we can actually see what kind of progress the research team has made in bridging the gap that does exist, particularly on that issue.

If that is generally agreed, I do want to have some agreement about the UNCED hearings. First of all, Maurice Strong has not been able to appear, as he originally intended. But in anticipation of ultimately meeting with him, in February sometime, we did want to meet as soon as possible with our Canadian UNCED task force group, who have now completed quite a major report on the the third preparatory committee that was held in August. I think it will be useful for us to have those officials appear and to get a good sense of where we are in that whole process. A lot of the important work, framing the material that will go into the fourth and final preparatory committee in March of next year in New York, is being done right now and in the next few months. So it would be very useful for the committee to hear an update from that group.

We have the large NGO consortium that has been involved and we want to give them some opportunity to report also. They have had their own ongoing activity. Have they written recently requesting that?

• 1210

The Clerk: They submitted a request for it, the task force. I have talked to the officials, Frank Buxton, the co-ordinator, and I think they prefer that the officials appear by themselves.

[*Traduction*]

Le greffier du comité: Je vous signale que cela est calculé en fonction d'un texte de 30 à 35 pages.

Le président: Est-ce entendu?

Mme Catterall: Il me semble que nous nous en sommes tenus à une discussion préliminaire, et que la discussion devrait se poursuivre, que le rapport soit prêt ou non la semaine prochaine.

Certains d'entre nous se sont limités à des questions d'ordre général, sans faire le détail des questions que nous avons sur cet aperçu thématique, alors que d'autres ont présenté des points très précis. Je ne voudrais pas que cela devienne le fil directeur dans la rédaction du rapport. Je pensais que nous faisions état de nos principales préoccupations, sur des questions de principe, sans entrer dans les détails. Par exemple, il me semble évident qu'avant de pouvoir procéder à la rédaction d'un rapport, nous devons discuter du droit à la propriété, et j'espère bien que le moment venu, quelqu'un pourra présenter un argument nouveau pour me convaincre de sa nécessité.

Le président: J'ai idée que les deux attachés de recherche ont assez bien saisi les deux courants d'opinion qui ont été reflétés dans les discussions du comité et qu'ils en tiendront compte dans leur première version. Bien entendu, nous pourrons discuter lorsque nous en prendrons connaissance. Il me semble qu'il serait plus utile d'attendre pour poursuivre cette discussion d'avoir un texte sous les yeux, afin de pouvoir juger jusqu'à quel point les attachés de recherche seront parvenus à combler le fossé qui sépare certains membres du comité sur cette question en particulier.

Si cela est entendu, j'aimerais que nous arrivions à une décision à propos des audiences sur la CNUED. Tout d'abord, Maurice Strong n'a pas pu comparaître comme il en avait l'intention. Mais en attendant de pouvoir le rencontrer en février, il serait souhaitable que nous rencontrions le plus tôt possible le groupe de travail canadien de la CNUED, groupe qui a maintenant terminé un important rapport sur les travaux du troisième comité préparatoire, qui s'est réuni en août. Il me semble qu'il serait utile d'entendre ses représentants pour nous faire une idée de l'évolution du processus. C'est maintenant, et au cours des prochains mois, que se fera une grande partie du travail de documentation pour le quatrième et dernier comité préparatoire, qui entamera ses travaux en mars prochain à New York. Il serait donc fort utile que ce groupe vienne nous donner une mise à jour.

Il y a également un important regroupement d'ONG qui s'est penché sur la question et à qui nous devons également donner la possibilité de présenter un rapport. Il a mené ses propres travaux. Ont-ils écrit récemment pour demander à comparaître?

Le greffier: Le groupe de travail a demandé à comparaître. J'ai parlé à Frank Buxton, le coordonnateur, et j'ai l'impression qu'ils préfèrent que les fonctionnaires comparaissent séparément.

[*Text*]

The Chairman: That is my view. I think we should try to have the officials on their own, get the full mileage from them, and then if we want to hear from the NGOs we can make provision for that. I don't know if we have to do it that day. I think that could be done later.

The Chairman: So that meeting will be next Tuesday.

Mr. Clark: Is that the meeting with the officials?

The Chairman: Yes, with the officials. We have checked, and they are agreeable to that as it meets their own timetable, and that seems to work out all right. Then we will have the further meetings on the drafting of our report.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I don't have a calendar in front of me. When do we anticipate receiving the draft from the researchers?

The Chairman: If everything works, and this is pushing it to the limit, we would receive the draft in time for a meeting a week Thursday. Right?

Dr. Jackson: This timetable says you will get it on the same day you meet.

The Chairman: That's right. We will really only get it in time for the discussion, but that's all right. I think we can quickly look at it and have an initial discussion about it. We have further meetings scheduled in the weeks that would follow.

Mr. Clark: If I may just remind the committee, as I have done on other occasions, several members of this committee sit on the committee studying Bill C-13 as well, and we were looking at some pretty intensive clause-by-clause study, I think starting Monday of next week. How long that will last, of course, depends upon the progress in that committee. Bearing in mind that I anticipate a considerable amount of discussion when we get to the draft here, I think we would be wise to retain a fair amount of flexibility with the standing committee until we put this report to bed, so to speak.

The Chairman: That is good advice. I have been thinking a little further about this. I am wondering if it wouldn't make it easier all the way around if instead of meeting a week Thursday we forgo the meeting at least on this subject, and we allow all of next week, but by the end of the day on Friday we would have a draft available in both languages so that members could have it over the weekend and available for the following Tuesday, which would be December 3.

The Clerk: Which was when we were supposed to meet on the second draft.

The Chairman: We are actually going to slip a few days, but I would be prepared, and I think it is likely a good decision.

The Clerk: You are actually deciding not to do this.

The Chairman: It looks like we will not be able to table while the House is in session before December 13. I don't know how we would do that. If you count backwards from where it takes to complete—

Mr. Clark: You made the point earlier on that you in fact can table a document with the co-operation of the House at any point in time, if I understand correctly.

[*Translation*]

Le président: C'est aussi mon avis. Il serait préférable que les fonctionnaires comparaissent séparément, que nous obtenions d'eux le plus d'information possible, et si nous jugeons bon d'entendre les ONG après, nous pourrons prendre des dispositions. Je ne sais pas s'il est nécessaire de les entendre tous deux le même jour. Nous pourrions attendre à plus tard.

Le président: Cette séance aura donc lieu mardi.

M. Clark: Vous voulez dire la séance avec les fonctionnaires?

Le président: C'est cela. Nous avons vérifié, et il semble que cela leur convienne également. Nous aurons ensuite les réunions prévues pour la rédaction du rapport.

M. Clark: Monsieur le président, je n'ai pas de calendrier sous les yeux. Quand pensons-nous recevoir la première version des attachés de recherche?

Le président: Si tout va bien, et en forçant un peu les choses, nous devrions l'avoir à temps pour la réunion de jeudi de la semaine prochaine, n'est-ce pas?

M. Jackson: D'après ce programme, vous le recevrez le jour de la réunion.

Le président: C'est cela. Nous ne le recevrons qu'au moment de commencer la discussion, mais cela ne fait rien. Nous pouvons y jeter un coup d'oeil rapide et lancer la discussion. D'autres réunions sont prévues dans les semaines suivantes.

M. Clark: Permettez-moi de vous rappeler, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que plusieurs membres de ce comité siègent également au comité qui examine le projet de loi C-13, lequel envisage de tenir à partir de lundi prochain des séances intensives d'examen article par article. On ne peut bien sûr pas prévoir combien de temps elles dureront. Puisqu'on peut prévoir d'assez longues discussions lorsque nous recevrons l'ébauche du rapport, il me semble qu'il serait sage de se garder une assez grande flexibilité, au comité permanent, tant que le rapport ne sera pas terminé.

Le président: C'est un bon conseil. J'ai même pensé un peu plus loin. Je me demande s'il ne serait pas plus simple pour tout le monde d'annuler la réunion de jeudi en huit, au moins pour ce qui concerne ce sujet, et de nous accorder toute la semaine prochaine, afin que nous puissions avoir vendredi le texte dans les deux langues et que les membres du comité puissent en prendre connaissance pendant la fin de semaine et soient prêts à entamer la discussion le mardi suivant, c'est-à-dire le 3 décembre.

Le greffier: C'est la date à laquelle nous avions prévu d'examiner la deuxième version.

Le président: Cela nous retarderait de quelques jours, mais je serais prêt à l'accepter, et je pense même que ce serait une bonne idée.

Le greffier: Vous décidez donc de ne pas le faire.

Le président: Il semble que nous ne pourrons pas déposer notre rapport avant l'ajournement de la Chambre, c'est-à-dire avant le 13 décembre. Je ne vois pas comment ce serait possible. Si l'on calcule combien de temps il faut pour compléter...

M. Clark: Vous avez dit plus tôt, si j'ai bien compris, qu'avec la permission de la Chambre, un document peut être déposé à n'importe quel moment.

[*Texte*]

The Chairman: That's right. I also know that at this point in time the special joint committee is still going to be having public hearings until the middle of January at least, so I don't think we are caught on either count.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, I would argue that if we are not going to try to stick with the December 11 target date then we should scrub it and plan for doing it in February. Just let it drift, because I think if we do it when the House is not open it will get absolutely no bang whatsoever. I have seen things released when the House isn't sitting and members are not available, and they go nowhere.

The Chairman: It seems to me we have two audiences. We have the audience of the special joint committee, which is in existence, and at least will be holding public hearings until the middle of January. The other audience is the Canadian public via Parliament.

I would beg to differ with you, Mr. Fulton. I think that if we want to hold our fire and present it first to the special joint committee as well as releasing it publicly at that time, we can certainly do that, but that would still be getting it out in early to mid-January. However, if we waited till February we would miss one of the key opportunities, which surely is placing this material before the special joint committee before it works and produces its report.

• 1215

Mr. Fulton: That leads back to how we were looking at the work plan earlier, though, which is that even if we have just received it, we will proceed to look at the draft next Thursday, because if we wait until the beginning of the next week even to send back for the first draft, then we will be out of time.

The Chairman: I am concerned about three things: adequate time to complete the draft, adequate time for members to read it before coming to have a discussion, and the reality of a number of members... Are you involved in Bill C-13?

Mr. Fulton: In a fairly direct way.

The Chairman: You are involved, and Mr. Clark is involved, and Mr. Stevenson is involved. Almost half of our committee are in Bill C-13, and I understand that next week will be the ultimate week of trying to put this thing through the mill. Is it realistic? We might not even have the report; members will not have had time to read it; and half the committee will be off trying to deal with Bill C-13. I just ask you if that's a good option.

M. Côté: Je ne veux pas poursuivre là-dessus, mais j'aimerais faire un autre commentaire au cas où cela pourrait aider pour le calendrier. Je suis peut-être un peu en retard, mais j'ai eu un «flash». Je sais très bien qu'il sera déjà difficile de faire le rapport avec la traduction pour le 28, mais il semble que vous pourrez vous arranger.

Dans la deuxième phase, en route vers la deuxième ébauche plus définitive qui conduira à une réunion le 3 décembre, nous serons serrés par le temps. J'ai bien compris que vous devez reporter cette réunion au 3 à cause de la traduction de la seconde ébauche.

[*Traduction*]

Le président: C'est exact. Je sais aussi que le comité mixte spécial va poursuivre ses audiences au moins jusqu'à la mi-janvier, et nous ne risquons donc pas d'être pris au dépourvu.

M. Fulton: Monsieur le président, si nous n'entendons pas respecter l'échéance du 11 décembre, autant abandonner toute l'idée et viser une date en février. Il serait préférable d'attendre, car si nous ne déposons pas le rapport pendant que la Chambre siège, il n'aura absolument aucun effet. J'ai eu l'occasion de constater que les documents qui sont déposés pendant l'ajournement n'ont aucune répercussion, parce que les députés sont absents.

Le président: Il me semble que nous avons deux auditoires. Il y a le comité mixte spécial, qui existe, et qui va tenir des audiences publiques au moins jusqu'à la mi-janvier. Et puis il y a le grand public, par l'entremise du Parlement.

Monsieur Fulton, je me permets de ne pas partager votre avis. Si nous voulons attendre et le présenter d'abord au comité mixte spécial et le rendre public en même temps, c'est une possibilité, mais cela nous amènerait tout de même à le publier entre le début de janvier et la mi-janvier. Par contre, si nous attendons jusqu'en février, nous manquerons une occasion en or, celle de soumettre le document au comité mixte spécial avant que celui-ci ne produise son propre rapport.

M. Fulton: Cela nous ramène à la question du plan de travail que nous avons examinée plus tôt; même si nous venons de le recevoir, nous allons en examiner l'ébauche jeudi prochain, parce que si nous attendons jusqu'au début de la semaine prochaine pour renvoyer la première ébauche, nous manquerons de temps.

Le président: Trois questions me préoccupent: le temps pour terminer l'ébauche, le temps pour les députés de la lire avant d'en discuter, et la situation de certains députés... Travaillez-vous au projet de loi C-13?

M. Fulton: Oui, directement.

Le président: Vous y travaillez, M. Clark y travaille, ainsi que M. Stevenson. Près de la moitié des membres de ce comité travaillent au projet de loi C-13, et si j'ai bien compris, on va mettre le paquet la semaine prochaine pour essayer d'adopter le projet de loi. Est-ce réaliste? Nous n'aurons peut-être pas encore reçu le rapport. Les députés n'auront pas encore eu le temps de le lire et la moitié des membres du comité seront pris par leur travail lié au projet de loi C-13. Est-ce donc la bonne façon de procéder?

Mr. Côté: I don't want to pound the subject, but I have a suggestion which might streamline the timetable. I might have thought of this a little late, but I just had an idea. I realized that it will be very difficult to complete the report and its translation for the 28th, but I think something could be worked out.

We will be pressed for time in the second stage, the drawing up of the second more definite draft which will be the focus of a meeting on December 3rd. I understood that you had to postpone the meeting to the 3rd because of the translation of the second draft.

[*Text*]

Puis-je vous souligner que, comme représentant francophone, je ne verrais personnellement pas d'inconvénient à ce que nous devancions, s'il le faut, la deuxième réunion pour la deuxième ébauche, quitte à ce que nous ayons seulement le texte anglais. Je serais prêt à recevoir le texte anglais même si la traduction n'était pas terminée pour le 3 décembre. Cela pourrait peut-être faciliter l'ultime délai que vous devez rencontrer. Je dois aussi vous souligner que cela me rendrait personnellement service parce que je serai moi-même absent à ce moment-là. Donc, ce ne sera pas plus rentable pour moi et je serais heureux de participer à la réunion avec seulement le texte anglais de la deuxième ébauche, même si le français n'était pas disponible, si vous pouviez devancer la deuxième réunion prévue pour le 3 décembre. Vous ne seriez pas soumis à un délai à cause de la traduction française qui ne serait pas arrivée.

The Chairman: The clerk has a question.

Le greffier: Je veux bien comprendre. Est-ce que vous accepteriez que la première ébauche ne soit qu'en anglais?

M. Côté: Pour la première, le 28, ça va. Vous faites le 28 si c'est. . .

Le président: Le changement seulement.

M. Côté: Il semble que ce soit possible de le réaliser.

Le greffier: Le problème n'est pas la deuxième ébauche, mais la première ébauche.

M. Côté: Ah bon!

Le greffier: C'est là qu'il faut plus de temps pour rédiger et traduire. Les changements pour la deuxième ébauche ne posent pas un gros problème. Cela peut se faire assez facilement. C'est initialement qu'on a besoin de plus de temps pour absorber le matériel et le mettre sur papier. Donc, c'est la première date qui pose un problème, et non la deuxième.

M. Côté: Me dites-vous que la réunion du 3 décembre peut être devancée? Je ne serai pas là le 3 décembre. J'aurais aimé être là au moins à la fin. J'accepterais de passer par-dessus la traduction française de la première ébauche si vous me disiez qu'on pourra devancer la réunion du 3 décembre. Non?

The Chairman: We may be down to the short strokes here. I think the biggest problem, apart altogether from producing the draft, is how much of a distraction Bill C-13 is going to be, and whether, for instance, if we even allowed for another day and tried to have an initial discussion on November 29, which is a Friday. . . I'm not sure members are available or disposed to having a committee meeting on the Friday.

Quite frankly, to cite my own view here, I don't think the tabling in the House is the most important aspect of completing this report. I may be wrong in that. Mr. Fulton I think doesn't agree, but that would be my guess at the moment.

• 1220

Mr. O'Kurley: I just wanted to say that for some of the dates that are on here I have got commitments out of Ottawa as well. December 5 is one of them, and it would be very, very difficult for me on that date.

[*Translation*]

I'd like to say that, as a Francophone representative, I would personally not be opposed if we move up, if need be, the second meeting focusing on the second draft, even if we only have the English text at that point. I would be ready to work with the English even if the translation was not ready for December 3rd. This might help you meet your deadline. I must also say that it would be more convenient for me because I won't be able to make it on that day. So it would not be any benefit to me and I would be happy to work with the English text of the second draft only at the meeting, even if the French version were not available; you could then move up the second meeting which was scheduled for December 3rd. You would therefore not have to take the French translation into account.

Le président: Le greffier a une question à poser.

The Clerk: I want to understand this clearly. Are you willing to accept that the first draft be in English only?

Mr. Côté: I have no problem with the first draft on the 28th. Do it on the 28th if it's. . .

The Chairman: For the changes only.

Mr. Côté: I think it might be possible to carry those out.

The Clerk: The problem does not lie with the second draft, but with the first one.

Mr. Côté: Oh, now I see!

The Clerk: That's what takes longest to draft and translate. Any changes made for the second draft really aren't a problem. It's not that difficult to do. It just takes longer at first to digest the material and put it to paper. So the first date is more problematic than the second one.

Mr. Côté: Are you telling me that we can move up the meeting scheduled for the December 3rd? I can't make it on December 3rd. I would have liked to have been present at the end. I would willingly pass over the French translation of the first draft if we can move up the December 3rd meeting. Is that possible?

Le président: On parle de détails ici. Je crois que le plus grand problème auquel nous faisons face, à part la rédaction même de l'ébauche, c'est le projet de loi C-13, et si par exemple, même si nous avons une journée de plus et essayons d'en discuter une première fois le 29 novembre, un vendredi. . . Je ne sais pas si les députés seraient disponibles ou accepteraient de tenir une séance le vendredi.

A mon avis, et en toute franchise, je ne crois pas que le dépôt du rapport à la Chambre soit l'aspect le plus important de cette question. Je me trompe peut-être. Je ne crois pas que M. Fulton soit de mon avis, mais ce n'est que mon opinion.

M. O'Kurley: Je tiens à vous signaler que pour certaines dates prévues ici, j'ai déjà des engagements en dehors d'Ottawa. Le 5 décembre, notamment, il me serait extrêmement difficile d'être ici.

[*Texte*]

The Chairman: We are all going to be caught, and none more so than your beloved chair, because if the constitutional committee cranks up in high gear again, I... However, I think what we have to do is get the best... I agree with keeping the pressure on.

Mr. Fulton: Can I suggest that we at least plan to go ahead next Thursday and if necessary Friday. I am prepared to stay until a reasonable hour Friday—i.e., up until 6 p.m. or 5 p.m. The plane leaves Ottawa at 6 p.m. to go west, or the last one is at 6.30 p.m. I think we can and we should get something back to research to work with over that weekend.

The Chairman: One, we don't know whether we can meet the target of Thursday. Two, we don't know for sure what kind of pressures are going to be on Bill C-13 and how many of our members are going to be available. And three, whether it is the best use of time to drop a report in front of you at the moment you then have to have a discussion about it.

Mr. Clark: Perhaps we could agree to deal with Bill C-13 in say two days instead of—

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: Well, if Bill C-13 could be disposed of earlier, that would be at least one major hurdle out of the way.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: Can you leave it with the chair? I have heard all the comments, and certainly my druthers are to get it at the earliest possible moment. The UNCED will be next Tuesday, November 26.

Mrs. Catterall: Can I just ask that if we are scheduling a meeting we schedule a long meeting to deal with this? I think we all got frustrated and all do get frustrated when we have a report in front of us, we need to go into things in depth and we have scheduled a two-hour meeting. It just doesn't work for something like this. If we had to start at 8 a.m. on a Tuesday, I would be happy to do that. But let's leave time.

Mr. Fulton: To get the best from available worlds, Mr. Chairman, could we at least plan then for next Thursday and Friday? I mean, the scheduling thing is getting incredibly awkward. I was supposed to be in Washington today but I knew we had to deal with this, so I am here. I can't sort of have next Thursday and Friday as a maybe. If at least we can plan on the positive side of maybe, that we will try to do this, I can then in other committees and in other functions say I'm keeping Thursday and Friday open to try to deal with this report.

The Chairman: Two things I can promise you, I guess two and a half things I can promise you. We will reserve the time. Assuming there is a report, we will discuss it. If there is—

Mr. Fulton: For a whole day Thursday.

The Chairman: For a good chunk of Thursday, and we will try to clear it with Bill C-13, because that is a considerable issue, I think. I leave that to some of you who are on that committee. I have no direct relationship to that

[*Traduction*]

Le président: Nous allons tous connaître ce genre de problème, et personne autant que votre cher président, car si le comité sur la Constitution repart à fond de train, je... Mais nous devons essayer de faire au mieux... Je suis d'avis qu'il faut maintenir la pression.

M. Fulton: Puis-je suggérer qu'au moins nous prévoyions des réunions pour jeudi et vendredi, si nécessaire? Je suis prêt à rester jusqu'à une heure raisonnable vendredi, c'est-à-dire jusqu'à 18 heures, ou 17 heures. L'avion en direction de l'Ouest décolle d'Ottawa à 18 heures, ou à 18h30. Nous pouvons, et nous devons, me semble-t-il, donner quelque chose aux attachés de recherche pour la fin de semaine.

Le président: Premièrement, nous ne savons pas si nous pouvons respecter l'échéance de jeudi. Deuxièmement, nous ne savons pas exactement quelle sera la charge de travail pour le projet de loi C-13, et combien de nos membres seront disponibles. Troisièmement, je ne suis pas certain que ce soit efficace, du point de vue temps, de vous mettre un rapport sous les yeux et de vous demander d'en discuter tout de suite.

M. Clark: Peut-être pourrions-nous nous entendre pour en finir avec le projet de loi C-13 en deux jours au lieu de...

Des voix: Oh, oh!

Le président: Eh bien, si on peut en finir avec le projet de loi C-13 plus rapidement, cela éliminerait au moins un gros obstacle.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Pouvez-vous vous en remettre au président? J'ai bien entendu tous vos commentaires, et personnellement, je préférerais que nous nous y mettions le plus tôt possible. La réunion sur la CNUED est prévue pour le mardi 26 novembre.

Mme Catterall: Si vous prévoyez une réunion, puis-je vous demander de la prévoir assez longue pour ce rapport? C'est frustrant pour tout le monde quand nous avons sous les yeux un rapport que nous voulons approfondir et pour lequel nous n'avons prévu qu'une réunion de deux heures. Ce n'est pas suffisant pour ce genre de travail. S'il nous faut commencer à 8 heures mardi matin, je veux bien, mais prévoyons assez de temps.

M. Fulton: Pour profiter au maximum de toutes les possibilités, monsieur le président, pouvons-nous au moins prévoir des réunions pour jeudi et vendredi prochains? Il est tellement difficile de fixer des réunions. J'étais censé être à Washington aujourd'hui, mais je savais que nous avions l'occasion de travailler à ce rapport, et je suis donc ici. Je ne peux pas me permettre de rester dans l'incertitude pour jeudi et vendredi. Si au moins nous pouvons arrêter des plans positifs, si nous décidons que nous allons essayer de nous réunir, je peux réserver jeudi et vendredi pour ce rapport.

Le président: Je peux vous promettre deux choses, ou plutôt deux choses et demie. Nous allons bloquer les heures. Et s'il y a un texte, nous en discuterons. Si...

M. Fulton: Toute la journée de jeudi.

Le président: Une bonne partie de la journée, et nous allons essayer de nous entendre avec le comité du projet de loi C-13, car c'est une considération importante. Je laisse le soin à ceux d'entre vous qui siègent à ce comité de

[*Text*]

process. If our report isn't available, we would try to complete some of the other future business items, some of which are quite important. I don't have to point out that there are a number of issues that I think are important here, but in particular the out of balance follow-up, as well as the study on the economy and the environment competitiveness, on which we have said will be our next and major order of business. Those are items, along with all the others that are on there, that some members have submitted, and requests to appear that we really need to deal with.

Mrs. Catterall: Mr. Fulton recommended that we start at 9.30 a.m. Was it 9.30 a.m. or 8.30 a.m.?

The Chairman: On Thursdays? At 9.30 a.m. on Thursdays.

Mr. Fulton: Yes, because at 9 a.m. the executive of our caucus is still sitting.

The Chairman: Okay. I think that also affects Mr. Martin, so we will—

Mr. Fulton: Yes, I think we are both best at 9.30 a.m.

The Chairman: All right. We have no meeting this Thursday, though.

Mr. Fulton: I was going to suggest, if we could, Mr. Chairman, that we start on out of balance. I think it is going to take more than one committee meeting to deal with it, because the government's response is rather lengthy. But that is about all I could say about it, that it was lengthy.

The Chairman: I think what we have to have, first of all, is a discussion on what we want to do. If we get into any substance on that, we would definitely want to have researchers. They won't be available to us this week because they are going to be up to their ears doing what we have just asked them to do, so I am not sure that... Yes, Mr. Clark.

Mr. Clark: Mr. Chairman, my inclination would be to try to do what we are doing as thoroughly as we can. As we have said earlier, there are several people around this table who have two major roles to play and two major objectives—i.e., to deal with Bill C-13 and to complete this particular assignment.

• 1225

I don't sense that the clock is ticking to the extent that we cannot make up the time with these other projects. I would like to see us continue, as you suggested. The UNCED task force is meeting with us next Tuesday. We are leaving some time free to do both C-13 and this particular project. I really feel that's a fairly full agenda.

The Chairman: Okay. I have just one item, because the clock is running on us. It is the Order in Council appointments. We have not, for some time, dealt with these. They come automatically to us from time to time. Many of them have involved the national historic sites and monuments, I think, and by and large we have just let those pass. We have circulated them to you. You might want to examine them and come to the next meeting, or let me or the clerk know. The most recent one came in on November 8 and has to do with an administrator in the case of matters involving federal jurisdiction for the purpose of sections 22 and 23 in the James Bay and Northern Quebec Agreement.

[*Translation*]

s'arranger. Je ne suis pas directement concerné. Si le rapport n'est pas prêt, nous essaierons de régler quelques autres questions concernant nos travaux futurs, dont certaines sont très importantes. Je n'ai pas à vous rappeler que nous avons un certain nombre de questions importantes, et plus particulièrement la réponse au rapport «En rupture d'équilibre», ainsi que l'étude sur l'économie et la concurrence du point de vue de l'environnement, qui doivent constituer les principaux sujets de travaux futurs. Il y a cela, ainsi que d'autres sujets que des membres du comité ont proposés, et des demandes à comparaître auxquelles il va falloir répondre.

Mme Catterall: M. Fulton a proposé que la réunion commence à 9h30. Était-ce 9h30 ou 8h30?

Le président: Le jeudi? C'est à 9h30 le jeudi.

M. Fulton: Oui, parce qu'à 9 heures l'exécutif de notre caucus siège encore.

Le président: Bon, et je crois que cela concerne aussi M. Martin; donc...

M. Fulton: Oui, 9h30 nous convient mieux à tous deux.

Le président: Très bien. Il n'y a cependant pas de réunion prévue ce jeudi.

M. Fulton: Monsieur le président, avec votre permission, je propose que nous examinions d'abord le rapport «En rupture d'équilibre». Il y a là du travail pour plus d'une réunion, car la réponse du gouvernement est assez longue. Mais c'est bien tout ce qu'on peut en dire, qu'elle est longue.

Le président: Il nous faudra d'abord décider de ce que nous voulons faire. Si nous voulons entamer une discussion sur le fond, il faudra absolument que les attachés de recherche soient présents. Ils ne sont pas libres cette semaine, car ils ont bien assez à faire avec la tâche que nous leur avons confiée, et je ne sais donc pas... Oui, monsieur Clark.

M. Clark: Monsieur le président, je serais plutôt enclin à suggérer que nous nous consacrions entièrement au projet en route. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes plusieurs à avoir deux responsabilités concurrentes importantes; j'entends par là le projet de loi C-13 et ce projet-ci.

Je n'ai pas le sentiment que le temps presse à ce point que nous ne puissions pas nous arranger pour ces autres projets. J'aimerais que nous procédions comme vous l'avez suggéré. Nous rencontrons mardi prochain le groupe de travail de la CNUED. Nous avons prévu du temps pour le C-13 et pour ce projet. Il me semble que c'est un programme déjà assez chargé.

Le président: Très bien. Encore une chose, car le temps passe. C'est à propos des nominations par décret du conseil. Cela fait longtemps que nous ne nous en sommes pas occupés. Elles sont automatiquement soumises de temps à autre. Beaucoup d'entre elles ont porté sur les sites et monuments historiques nationaux, je crois, et nous avons tout simplement laissé passer. Je vous ai fait distribuer les avis. Si vous voulez prendre le temps de les examiner, vous pourrez me donner votre avis à la prochaine réunion, ou me parler directement, ou vous adresser au greffier. La dernière arrivée date du 8 novembre et concerne un administrateur chargé des questions de compétence fédérale sous le régime

[*Texte*]

That's the appointment of Michel Doré. The date of expiry of that—

The Clerk: Is 30 sitting days.

The Chairman: —is 30 sitting days from November 8, which would lead us I think beyond the end of this session into some time in February. If any member has an inclination to deal with that, we can even leave it as late as February.

Mr. Fulton: Just on that point, I think we should give notice to Mr. Doré that I certainly would like him to appear. We had his predecessor, who held exactly the same position, and this committee came to the conclusion that it was not proper for both positions to be held by one person. Mr. Robinson, as you recall, appeared and we suggested that the minister remove the JBNQA requirements from him. We might come to the same conclusion when we hear Mr. Doré. I think we should certainly inform him that it is our intention to hear from him.

The Chairman: You are making that as a recommendation. I don't know whether the committee wants to make a decision at this point to go ahead and do that.

I suggest that we think about it. You might even want to drop me a note indicating whether you want to have a single hearing with just him or anybody else and the reasons for doing it. We really have not done this recently, and it will take at least one session away from whatever else we are going to be doing.

Mr. Clark: You have indicated that there are several such appointments that are still on the table. Perhaps you might invite committee members to communicate with you. You could call a steering committee if you wish to respond to any suggestions put forward.

The Chairman: You may have noticed that since the reformulation of this committee and the downsizing of it, we have tended to decide on the business in the whole committee. This was because when we got to the end of the road, it looked like everybody was on the steering committee except one or two people, which seemed to have some element of discrimination.

In a sense, the steering committee as a committee is not meeting regularly.

Mr. Clark: In that regard, we meet next Tuesday.

The Chairman: Yes.

Mr. Clark: Why don't you see what response you have had by next Tuesday.

The Chairman: Fair enough.

Mr. Fulton: On point number six on our agenda, there are two matters I want to raise. I would like to put a motion in relation to our parliamentary library researchers. I understand that we are in the process of losing Dr. Curren and that Dr. Murray is going to be coming aboard. Knowing that other committees are securing sufficient time from the Library of Parliament through a motion, I think we should do the same thing, in relation to both Dr. Murray and Kristen.

[*Traduction*]

des articles 22 et 23 de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Il s'agit de la nomination de Michel Doré. Le délai est de. . .

Le greffier: Trente jours de session.

Le président: . . .trente jours de session à compter du 8 novembre, ce qui nous amène en février. Si quelqu'un souhaite examiner cette nomination, nous pouvons la remettre au mois de février.

M. Fulton: Il me semble que nous devrions informer M. Doré qu'il aura à comparaître. Son prédécesseur, qui occupait exactement le même poste, a comparu devant le comité, et celui-ci avait conclu qu'il n'était pas bon que la même personne occupe les deux postes. M. Robinson, vous vous en souviendrez, avait comparu et suggéré que le ministre lui retire ses obligations aux termes de la convention. Nous en arriverons peut-être à la même conclusion après avoir entendu M. Doré. Il me semble qu'il faut lui faire savoir que nous avons l'intention de le convoquer.

Le président: Vous proposez cette recommandation. Je ne sais pas si le comité veut prendre une décision maintenant là-dessus.

Réfléchissons-y. Vous pourriez peut-être m'adresser une petite note précisant si vous souhaitez une seule audience, avec M. Doré seulement, ou si vous souhaitez qu'il y ait d'autres intervenants, et pourquoi. Nous ne nous sommes pas occupés de ce genre de chose récemment, et cela nous détournera pendant au moins une séance de nos autres travaux.

M. Clark: Vous avez dit que plusieurs autres nominations restent à confirmer. Les membres du comité pourraient peut-être vous en parler. Vous pourriez convoquer un comité directeur, si vous voulez répondre à toutes les suggestions qui vous auront été présentées.

Le président: Vous avez peut-être remarqué que depuis la restructuration et la rationalisation de ce comité, nous avons tendance à prendre nos décisions en comité plénier. C'est parce qu'en fin de compte, il semble que tout le monde soit membre du comité directeur, à une ou deux exceptions près, et il nous a semblé qu'il y avait là un élément de discrimination.

Le comité directeur n'a pas tenu de réunions régulières.

M. Clark: À ce propos, nous avons une réunion mardi prochain.

Le président: Oui.

M. Clark: Alors voyons quelle réponse vous aurez reçue d'ici à mardi.

Le président: Bonne idée.

M. Fulton: Je voudrais soulever deux questions à propos du point 6 de l'ordre du jour. Je propose une motion concernant les attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Il semble que M. Curren va nous quitter et qu'il va être remplacé par M. Murray. Puisque d'autres comités adoptent des motions pour s'assurer les services de la Bibliothèque du Parlement, nous devrions faire de même pour M. Murray et Kristen.

[*Text*]

I understand there is sort of a pro forma motion that we put, which goes to Mr. Spicer, which is simply that this committee moves that we secure their time from the sort of random shuffling that goes on among many and sundry committees and reports. I would move such a motion in Ms Douglas's presence and in the absence of Dr. Murray.

• 1230

The Chairman: Okay. So moved. Any discussion? It seems to be in concert with what we've done over the last couple of years, and I would be quite happy to entertain that motion.

Motion agreed to

Mr. Fulton: The second point is in relation to some ongoing correspondence I have had with you, Mr. Chairman, since June, carried on in September, and again in October, and again in November, regarding the provisioning of the committee with precise material on what Dr. Jackson and Ms Baxter are actually doing in terms of their time. I think it's important in that it has been a hiring practice that, as you know, I don't like 100%, in that I think it should always be an all-party panel that's involved in hiring in the first place. Otherwise—often, I think, to the unnecessary detriment of the researchers—it smacks of nepotism or paternalism or something else, and that's always awkward for them.

On the other hand, we're talking about substantial amounts of public money. At least as committee members, we should be provided with accurate information about what is being done in relation to those expenditures.

Also, I think we have to clear a line of all-party command in relation to those researchers, in that my experience has always been, both with the Library of Parliament and with independent researchers, that they do work for the committee and do a very fine job of it, but it is one where I think all parties should be involved in discussions with research about all the work that is done in relation to pay from the committee. If we could have that kind of material on a regular basis, I think it would be helpful and certainly clear the air.

The Chairman: Thank you. You have indeed carried on some correspondence with me about this. This is a recent report—I think it's now about twelve days since it was made available—but it does try, in both official languages, to report from Dr. Jackson the work that he and Rachel Baxter have carried on.

I don't want to let there be any misunderstanding. I have not tried to take away from any of the input of any members of the committee in all parties in terms of the engagement and the direction of staff. As much as possible, I've tried to do this on a widely consultative basis. There have been times when decisions had to be taken or things would simply not have happened. There's always been a concern, particularly raised by Mrs. Catterall, about the business of job descriptions. This goes back, again, almost to the beginning. We've tried to work with that.

[*Translation*]

Il me semble qu'il y a une motion toute faite que l'on adresse à M. Spicer, qui porte simplement que le comité propose que le temps auquel il a droit soit garanti, et ne soit pas soumis aux répartitions aléatoires entre les divers comités et rapports en cours. Je propose la motion en la présence de Mme Douglas et en l'absence de M. Murray.

Le président: Bon. Nous avons une proposition. Y a-t-il des commentaires? Elle me semble tout à fait compatible avec la pratique de ces dernières années, et je n'y vois vraiment aucune objection.

La motion est adoptée

M. Fulton: Le deuxième point est un échange de correspondance que j'entretiens avec vous, monsieur le président, depuis juin, et qui s'est poursuivi en septembre, en octobre, puis à nouveau en novembre, et qui a trait aux informations qu'il faudrait donner au comité sur l'emploi du temps de M. Jackson et de Mme Baxter. Cela me paraît important en raison de la méthode d'embauche, qui ne me satisfait pas à 100 p. 100, vous le savez, puisque j'ai toujours estimé que le recrutement devrait être fait par un jury composé de représentants des trois partis. Sans quoi—et c'est souvent injuste à l'égard des attachés de recherche—le recrutement a des relents de népotisme ou autre favoritisme, ce qui met toujours ces personnes dans une situation délicate.

Par ailleurs, il est question de deniers publics pour des sommes importantes. Les membres du comité devraient au moins recevoir des informations précises sur les résultats concrets de ces dépenses.

De plus, ces attachés de recherche devraient répondre directement à un comité où seraient représentés tous les partis, car d'après mon expérience, tant avec la Bibliothèque du Parlement qu'avec les attachés de recherche indépendants, les attachés travaillent pour le comité, et ils font d'ailleurs un excellent travail, mais des représentants de tous les partis devraient pouvoir participer à la discussion pour déterminer, avec les attachés de recherche, ce qu'ils feront en échange du salaire que leur paye le comité. Il serait utile d'avoir ces renseignements de façon régulière, et cela permettrait de nous rasséréner.

Le président: Merci. C'est vrai que nous avons là-dessus un échange de correspondance. Ce rapport est récent—je crois qu'il est disponible depuis une dizaine de jours maintenant—mais M. Jackson a essayé ici de présenter, dans les deux langues officielles, un état des travaux qu'il a réalisés, ainsi que Mme Baxter.

Je ne veux surtout pas qu'il y ait de malentendu. Je n'ai jamais essayé de supplanter les membres du comité pour imposer mes instructions au personnel. Dans la mesure du possible, j'ai essayé de consulter. Il arrive que l'on soit obligé de prendre des décisions, sans quoi rien ne serait fait. C'est une question qui a toujours fait problème, et qu'a mentionnée particulièrement Mme Catterall, en parlant de la description des postes. Cette question a été soulevée presque dès le début. Nous essayons de la résoudre.

[*Texte*]

In the event, it's usually been found that the kind of specialized people... This is often the reason why we've not found within the Library of Parliament the kind of expertise we've needed for the things we've worked on. As members will recall, even some of the expertise that was made available to us—in the case, I think, of Bob Milko—left, and we were left in a kind of lurch there. So if there are ways in which we can improve this process, make it more accountable, clearer to members...

I'm told that we also will be receiving... Do you want to say it?

The Clerk: Yes. We've made arrangements with Mr. Dobell, who is a contractor, at time of billing to give us a brief description—not very long, a paragraph or two—as to what has been done in the past months, and also, if possible, a brief anticipation of what will be done, if it requires major expenditures for the chairman, and of course for the members. That would be on a cyclical basis, which was not done in the past.

Mr. Fulton: That sort of thing should be circulated to all members of the committee monthly. It's just good business.

The Clerk: Sure.

The Chairman: I am going to have to adjourn the meeting, because I have an important meeting that includes the funding for this and all other committees, in which I know members will feel that it is appropriate that I should take part.

Mrs. Catterall: Can we have half an hour on next week's agenda, either before or after our delegation, to continue this discussion perhaps? Because once we get into the report, it won't get done.

The Chairman: Do you mean on the matter of hiring?

• 1235

Mrs. Catterall: The matter of hiring and other matters.

The Chairman: I know Mr. O'Kurley wanted to raise some matters on this too. We could put it on next Thursday. How would that be? If it's Tuesday, I am concerned that we will cut short the officials. If my last experience is any example, we are going to have more material from them than we have time to deal with. I would rather not take it away from next Tuesday, but I think Thursday is certainly possible.

Mrs. Catterall: If we are getting into the report on Thursday, I don't think we want to take time away from that.

Mr. Fulton: Let's tack 30 minutes on next Tuesday. We can tack on a half hour over lunch.

The Chairman: All right. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, on a généralement pu se rendre compte que les spécialistes... C'est souvent la raison pour laquelle nous n'avons pas trouvé à la Bibliothèque du Parlement les compétences dont nous avions besoin. Les membres se souviendront que même certains des experts qui avaient été mis à notre disposition—je songe en particulier à Bob Milko—nous ont quittés, et nous sommes restés en plan. Alors s'il y a moyen d'améliorer la procédure, de clarifier les responsabilités...

On me dit que nous allons recevoir... Voulez-vous l'annoncer?

Le greffier: Oui. Nous avons pris des dispositions avec M. Dobell, un fournisseur, pour qu'il nous présente avec ses factures une brève description—un paragraphe ou deux—du travail qui a été fait au cours des derniers mois, et, dans la mesure du possible, un plan de ce qui est prévu, si cela doit entraîner des dépenses importantes pour le président, et bien sûr pour les membres du comité. Ce serait fait régulièrement, et cela n'a jamais été fait jusqu'ici.

M. Fulton: Tous les membres du comité devraient recevoir ce type d'information une fois par mois. C'est une bonne pratique.

Le greffier: Certainement.

Le président: Je suis obligé de lever la séance, car je dois me rendre à une réunion importante où il sera question notamment des fonds à accorder aux comités, et je suis certain que les membres de notre comité jugeront important que j'y participe.

Mme Catterall: Pouvons-nous réserver une demi-heure, la semaine prochaine, avant ou après la délégation, pour conclure cette discussion? Nous n'aurons plus le temps d'y revenir une fois lancés dans le rapport.

Le président: Vous voulez parler de la question du recrutement?

Mme Catterall: La question du recrutement, entre autres.

Le président: Je sais que M. O'Kurley voulait également soulever des questions à ce sujet. Nous pourrions le faire jeudi prochain. Qu'en pensez-vous? Si c'est mardi, j'ai peur que les fonctionnaires n'aient pas assez de temps pour se préparer. Si je remonte à ma dernière expérience, nous n'aurons pas assez de temps pour examiner tous les documents qu'ils nous soumettront. Je préfère mardi, mais jeudi est également une possibilité.

Mme Catterall: Si nous entamons le rapport jeudi, je crois que nous devrons nous y consacrer complètement.

M. Fulton: Ajoutons 30 minutes à la réunion de mardi prochain. Nous pouvons travailler pendant une demi-heure à l'heure du déjeuner.

Le président: D'accord. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 20

Tuesday, November 26, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 20

Le mardi 26 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), briefing on the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED)

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, séance d'information sur la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24361—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 26, 1991
(21)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:15 o'clock a.m. this day in Room 307, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

Acting Member present: Rex Crawford.

Other Member present: Robert Wenman.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers.

Witnesses: From External Affairs and International Trade Canada: John P. Bell, Special Advisor to the Secretary of State for External Affairs and Alison Leclaire, United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) Task Force. *From Environment Canada:* Victor Buxton, Executive Director, National Secretariat for UNCED 92. *From Canadian International Development Agency:* George Greene, Director, Environment and Development Policy Division.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider the subject of the United Nations Conference on Environment and Development.

It was agreed,—That the documents entitled: The Earth Charter and Explanatory Note on a Draft Earth Charter be printed as an annex to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "ENVO-11"*).

It was agreed,—That the document entitled: The Earth Summit—Brazil 92 be printed as annex to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "ENVO-12"*).

At 12:34 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 NOVEMBRE 1991
(21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 15 dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Membre suppléant présent: Rex Crawford.

Autre député présent: Robert Wenman.

Présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada: John P. Bell, conseiller spécial auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et Alison Leclaire, Groupe de travail de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). *D'Environnement Canada:* Victor Buxton directeur exécutif, Secrétariat national pour la CNUED. *De l'Agence canadienne de développement international:* George Greene, directeur, Direction de la politique de l'environnement et du développement.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2), le Comité entame l'étude concernant la Conférence des Nation-Unies sur l'environnement et le développement.

Il est convenu,—Que les documents intitulés: Charte de la terre et Note explicative sur le projet de loi de Charte de la terre soient imprimés en annexe des Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir Appendice «ENVO-11»*).

Il est convenu,—Que le document intitulé: Le sommet de la terre—Brésil 1992 soit imprimé en annexe des Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir Appendice «ENVO-12»*).

À 12 h 34, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 26, 1991

• 1118

The Chairman: I call the meeting to order.

We have some important witnesses this morning and I know we want to give them the full amount of time for our discussions, but first I wish to deal with two or three housekeeping matters. Perhaps I could deal first with the most mundane but the most obvious, namely, these cups.

Those of you who have a good memory will remember that at the meeting in which your beloved chairman was chosen two and a half years ago, Mr. Fulton raised the matter of styrofoam cups. I won't bore people with the long tale, but that resulted in the reduction of some 500,000 styrofoam cups used in the House of Commons. These, I'm told, are biodegradable. They are not House of Commons property. They are a result of the catering that operates internally in this building. I'm not even happy with these biodegradable ones. We'll do our utmost, Mr. Clerk, to make sure that in the future when we have meetings in this building they are not used, particularly in this committee.

On the second matter, I did inform some members of the committee that the draft report was available yesterday afternoon and would be circulated. There apparently was a breakdown with the printer until late in the day. They are now in circulation to members of the committee this morning, and I would say that, as given in the commitment last week, they are still being translated. The French version will be available Thursday morning before we have an actual discussion of the document.

I had better be careful how I say this. It may be difficult for us to have a meeting on Thursday anyway inasmuch as I understand Bill C-13 is not yet very complete. If members want to give me brief advice on whether we should attempt to have the meeting or not, I would be grateful.

• 1120

Mr. Clark (Brandon—Souris): Those of us involved in Bill C-13 were unable to sit last evening as we thought we might have been able to sit, so we're still dealing with clause 2. We have some 75 clauses yet to go, so I suspect it's going to take us the balance of the week. We're sitting every available hour, so I would assume members of the committee would not have the opportunity either to read the document and do justice to it or to be available for a meeting on Thursday.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 26 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Nous recevons des témoins importants ce matin et je voudrais savoir si nous devons consacrer tout le temps dont nous disposons à nos discussions avec eux, mais j'aimerais tout d'abord régler une ou deux questions d'ordre administratif. Nous pourrions peut-être commencer par la question la plus terre-à-terre, mais également la plus évidente, à savoir, ces tasses.

Ceux d'entre vous qui ont une bonne mémoire se souviendrons qu'à la réunion où vous avez choisi votre bien-aimé président, il y a maintenant deux ans et demi, M. Fulton avait soulevé la question des tasses en mousse de polystyrène. Je ne vous ennuyerai pas avec une longue histoire, mais je voudrais simplement vous dire qu'à la suite de notre initiative, le nombre de tasses en mousse de polystyrène utilisées à la Chambre des communes a diminué de quelque 500,000 unités. Celles-ci, d'après ce qu'on m'a dit, sont biodégradables. Elles n'appartiennent pas à la Chambre des communes. Elles appartiennent aux traiteurs qui ont des contrats dans cet édifice. Même ces tasses biodégradables ne font pas mon bonheur. Monsieur le greffier, à l'avenir nous ferons tout notre possible pour que ces tasses ne soient pas utilisées lorsque nous tenons nos séances, surtout celles de ce comité, dans cet édifice.

En ce qui a trait à la deuxième question, j'ai bien informé certains membres du comité du projet de rapport qui serait prêt hier après-midi et que nous allions le distribuer. Il semble cependant qu'il y ait eu une panne à l'imprimerie juste en fin de journée. Ce projet de rapport a été distribué aux membres du comité ce matin et j'ajouterai que je le fais traduire en ce moment, comme je m'y suis engagé la semaine passée. La version française sera prête jeudi matin, avant que nous entamions l'étude de ce document.

Je dois faire attention à ce que je dis. Il sera peut-être difficile pour nous de nous réunir jeudi puisque, à ma connaissance, l'étude du projet de loi C-13 est loin d'être terminée. Si les députés veulent bien me dire s'il vaut la peine de prévoir une séance jeudi, je leur en serais reconnaissant.

M. Clark (Brandon—Souris): Le comité chargé d'étudier le projet de loi C-13 n'a pas pu se réunir hier soir, contrairement à ce que nous avions prévu, et nous en sommes encore à discuter de l'article 2. Il nous reste environ 75 articles à étudier, je pense donc qu'il nous faudra le reste de la semaine pour terminer notre travail. Nous siégeons dès que nous avons une heure de libre, de sorte que les membres du comité sur le C-13 n'auront pas le temps de lire le document avec l'attention qu'il mérite et qu'ils ne seront pas libre jeudi.

[*Texte*]

Mr. Crawford (Kent): I just want to ask a point of clarification on your agenda at item 1. I haven't sat on this committee for many months, and I was wondering about the motion about having a member from the NDP, the Liberal Party, and the Conservative Party in attendance at all meetings. It says a member of the opposition, not both parties.

The Chairman: I believe this is just a reflection of a decision that was taken some time ago, which has been standard fare in order for us to hear witnesses. Sometimes it is difficult for us, as you will know, because of all the committee meetings, to have enough members to hold a meeting, and I think it was considered at the time when we discussed it that as long as both sides of the table were represented, that would be reasonable. Obviously no votes or any other decisions can be taken without a quorum. Of course that's a whole different matter. This is simply for the purposes of receiving testimony.

Mr. Fulton (Skeena): If we could at least keep a room booked for Thursday... I understand the committee might sit till 11 tonight.

Mr. Clark: If the two opposition parties are agreeable, we will sit until 11 tonight.

Mr. Fulton: Assuming that we make some serious progress between now and midnight, we could inform you, Mr. Chairman, tomorrow whether or not we have to cancel Thursday, because if we don't get cracking, this other one will be dead.

The Chairman: If it's agreeable, then let's just stand the matter. I'll keep in close touch with what's happening with Bill C-13, and we'll make a decision some time tomorrow as to whether or not we can proceed. Your chair would certainly like to proceed if possible.

Mr. Fulton: And, Mr. Chairman, you'll of course disabuse your mind of what you may or may not have read yesterday?

The Chairman: My mind is usually disabused of even what I've heard yesterday, let alone what I've read.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, il n'y a rien...

Le président: Non, non. Je suis d'accord sur cela.

Now we come to the main purpose of this morning's meeting. Members of the committee have followed with very close interest the preparations for the Earth Summit, the United Nations Conference on Environment and Development, which is scheduled for June 1992. Members will also be aware that since the outset of the call for this conference, now I think almost two years ago, Canada and the Canadian delegation have played a key role. I have had the opportunity on four separate occasions, at the pre-pre-pre-paratory committee in New York and at the preparatory committee meetings in Nairobi and twice in Geneva, to see the very real impact and effect our Canadian delegation has had on that event.

[*Traduction*]

M. Crawford (Kent): Je voudrais une explication au sujet du point 1 de l'ordre du jour. Il y a de nombreux mois que je n'ai pas assisté à une séance de ce comité, et je me demande ce qui est arrivé à la motion selon laquelle un député du NPD, un du Parti libéral et un du Parti conservateur doivent assister à toutes les séances. Le point 1 mentionne un membre de l'opposition, au lieu d'un député de chacun des deux partis.

Le président: Je pense que cela est conforme à la décision que nous avons prise il y a quelque temps déjà—et qui est devenu la règle dans ce comité—pour nous permettre d'entendre des témoins. Comme vous le savez, il est parfois difficile de réunir assez de députés pour tenir une séance, à cause du nombre de comités qui siègent, et lorsque nous en avons discuté, nous avons estimé qu'il suffisait que les deux côtés soient représentés. Évidemment, nous ne pouvons pas tenir de vote ni prendre quelque décision que ce soit en l'absence de quorum. Ça, c'est une tout autre affaire. Le quorum réduit nous permet tout simplement d'entendre des témoignages.

M. Fulton (Skeena): Je pense que nous devrions tout de même réserver une salle pour jeudi. Il paraît que le comité pourrait siéger jusqu'à 23 heures ce soir.

M. Clark: Effectivement, si les deux partis d'opposition le veulent bien, nous siégerons jusqu'à 23 heures ce soir.

M. Fulton: Si à minuit notre étude est bien avancée, nous pourrons vous dire demain, monsieur le président, s'il faut ou non annuler la séance de jeudi. Si nous ne nous attelons pas à la tâche sérieusement, ce projet de loi tombera à l'eau.

Le président: Si vous êtes d'accord, nous allons laisser cette question en suspens. Je suivrai de près ce qui se passe au comité qui étudie le projet de loi C-13, et nous déciderons demain dans le courant de la journée si nous pouvons ou non nous réunir. Votre président aimerait bien qu'il y ait une réunion si c'est possible.

M. Fulton: Et, monsieur le président, vous chasserez bien sûr de votre mémoire ce que vous avez pu lire hier?

Le président: D'habitude, ma mémoire ne retient même pas ce que j'ai entendu la veille, à plus forte raison ce que j'ai lu.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, there is nothing...

The Chairman: No, no. I agree on that.

Nous en venons maintenant au principal objet de notre séance de ce matin. Les membres du comité ont suivi avec beaucoup d'intérêt les préparatifs du Sommet de la Terre, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour juin 1992. Les députés savent sans doute que depuis l'annonce de cette conférence, il y a près de deux ans maintenant je crois, le Canada et la délégation canadienne ont joué un rôle clé. J'ai eu quatre fois l'occasion d'assister aux premières réunions préliminaires à New York, puis aux séances du comité préparatoire qui s'est réuni une fois à Nairobi et deux fois à Genève, ce qui m'a permis de constater l'influence très réelle de notre délégation canadienne dans la préparation de cette conférence.

[*Text*]

We're fortunate this morning to have the leader of the delegation, Ambassador John Bell, a special adviser on the Earth Summit to the Minister of External Affairs, as well as a delegation representing the three principal departments that are involved along with External Affairs, Environment Canada, and the Canadian International Development Agency.

I've suggested to Ambassador Bell that there be an opening presentation—he's brought a good deal of documentation along as well—but that we try to keep the opening fairly brief because I believe members will have many questions they will want to ask.

If I can make a single observation before turning it over to Ambassador Bell, it is that we are now only two or three months away from the final preparatory committee meeting. I think all the issues, and more, are well on the table. Many of them have had extensive debate, as you'll see in the documentation. Some very major decisions will have to be taken by the Canadian government and by other key governments in this whole process. Many of those decisions really have to be taken, without stating it too dramatically, even in the next few days, and we couldn't be meeting at a more important time to hear the state of play with respect to the conference preparations this morning.

I welcome you, Mr. Bell and your colleagues, and look forward to your presentation.

• 1125

Mr. John P. Bell (Special Adviser on the Environment to the Secretary of State for External Affairs): Thank you very much, Mr. Chairman.

I think it goes without saying we are absolutely delighted to be here. I should say perhaps at the outset we have been very fortunate in having your own personal participation on our preparatory committee. It has been a very productive and positive element, I should say, to the members of the committee—

Mr. Fulton: It's not possible.

Mr. Bell: —to have your particular insights, particularly on the political process, when we get into negotiations on 26 to 125 different programs that seem to be coming out of this.

I would like to introduce my colleagues who are with me here. As you pointed out, there are three core departments that are co-managing our participation in the UNCED process, along with a variety of other departments and, as we will say later, there is a great deal of involvement in various constituencies.

Vic Buxton is the Director of the UNCED National Secretariat in Environment Canada. For those of you who don't know, Vic has a very long and prestigious background in this area and was one of the key people on the Canadian side and in the entire negotiations of the Montreal Protocol, which is an example that is referred to often in our negotiations.

[*Translation*]

Nous avons la chance ce matin d'accueillir le chef de la délégation, l'ambassadeur John Bell, conseiller spécial pour le Sommet de la Terre auprès du ministre des Affaires extérieures, ainsi qu'une délégation représentant les trois ministères et organismes les plus concernés, c'est-à-dire les Affaires extérieures, Environnement Canada et l'Agence canadienne de développement international.

J'ai invité l'ambassadeur Bell, qui a apporté beaucoup de documents, à faire un exposé préliminaire assez bref, car je pense que les députés voudront poser de nombreuses questions.

Si je puis me permettre une seule observation avant de passer la parole à l'ambassadeur Bell, pour vous dire que nous sommes à deux ou trois mois seulement de la dernière réunion du comité préparatoire. Je pense que toutes les questions ont été soulevées. Nombre d'entre elles ont déjà été longuement discutées, comme vous vous en rendrez compte en lisant les documents. Le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements qui jouent un rôle clé devront prendre des décisions très importantes. Sans vouloir dramatiser, nombre de ces décisions doivent absolument être prises dans les prochains jours, et c'est à un moment ou un peut plus important que nos témoins viennent nous expliquer ce matin où en sont les préparatifs de la conférence.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Bell, ainsi qu'à vos collaborateurs. Je me réjouis d'entendre votre exposé.

M. John P. Bell (conseiller spécial pour l'environnement auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Merci beaucoup, monsieur le président.

Il va sans dire que nous sommes ravis d'être ici aujourd'hui. Dès maintenant, je désirerais souligner que nous nous estimons fort heureux de bénéficier de votre contribution personnelle à notre comité préparatoire. Je me fais un plaisir de signaler aux membres du comité que vos connaissances, plus particulièrement en ce qui concerne le processus politique, ont apporté un élément productif et positif. . .

M. Fulton: C'est impossible.

M. Bell: . . .à nos travaux, surtout au sujet des négociations portant sur les 26 à 125 différents programmes qui, semble-t-il, vont découler de ces travaux.

Je voudrais maintenant présenter les collaborateurs qui m'accompagnent. Comme vous l'avez indiqué, trois ministères assument les principales responsabilités et sont cogestionnaires de notre participation au processus de la CNUED. Plusieurs autres ministères sont également impliqués et, comme nous le verrons dans quelques instants, un bon nombre de groupes particulièrement intéressés contribuent aussi à ce processus.

M. Vic Buxton est le directeur du Secrétariat national pour la CNUED à Environnement Canada. Pour ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas, je vous signale que Vic a longtemps oeuvré dans ce domaine, où il a fait une brillante carrière; il a été l'un des principaux négociateurs canadiens lors de l'élaboration du Protocole de Montréal, qui est souvent présenté comme un exemple au cours de nos négociations.

[*Texte*]

George Greene is the Director within the Policy Branch of CIDA on a newly created area, I might add, on environment and development linkages. George has a very impressive background himself: before coming back to Canada about a year and a half ago, if I am not mistaken, he was the director of one of the most imaginative and exciting development assistance projects that Canada has been undertaking in the area of environment, managing the EMDI program within the Indonesian Department of Environment, where some 25 Canadian experts are working side by side with the Indonesians in developing environmental policies and programs.

Alison Leclaire was with me when I was in Brazil and has now joined our UNCED Task Force, working on a number of areas, particularly the linkages more specifically with Brazil in our communications policy.

David Chernuskeuko on the transparencies is in our office and also has a background in environment questions.

I believe this meeting is somewhat in anticipation of the briefing you will be having from Maurice Strong and certainly our own participation and involvement has been highlighted and given even more profile because of the unusual and terrific impact of that Canadian who is the Secretary General. I would just like to say that at the outset. We try to keep track of where Maurice Strong is on any given day. In the last two weeks he has been in Abidjan, Miami, Sydney, Australia, and I think two or three other countries.

You are right, we are at a very crucial point in our proceedings. We have now had three preparatory committees, each about a month long, one in Nairobi and two in Geneva, and we now have a period of time before March 2, when we will have a five-week session.

As those of you who have followed this and heard our earlier briefing here know, a great deal of effort and energy in the first three preparatory committees was spent on what we call the declaratory phase, although there was some negotiation of text, but there is a general feeling that we have a terrific task in front of us in actually coming to grips with and negotiating some of the key outlets for Rio.

• 1130

As has already been said, this will be from June 1 to 12, and 100 leaders are expected. In a telex this morning, Chancellor Kohl confirmed he will be there. Mr. Major, Prime Minister of the United Kingdom, will be there. Bob Hawke of Australia mentioned he will be there. While there will be large government delegations, parallel events involving NGOs, indigenous people, business and industry will take the total number of people close to 30,000 or more.

[*Traduction*]

M. George Greene occupe à la Direction de la politique de l'ACDI un poste récemment créé, celui de directeur des services étudiant les liens entre l'environnement et le développement. Il possède lui aussi un curriculum vitae impressionnant et, avant de revenir au Canada, il y a environ 18 mois, il dirigeait l'un des projets d'aide au développement les plus créatifs et les plus intéressants que le Canada ait créé dans le domaine de l'environnement. M. Greene a géré le programme de formation à la gestion de l'environnement au ministère de l'Environnement indonésien, où 25 experts canadiens travaillent en coopération étroite avec leurs collègues indonésiens à l'élaboration de programmes et de politiques environnementaux.

Mme Alison Leclaire m'a accompagné quand j'étais au Brésil et elle fait maintenant partie de notre Groupe de travail sur la CNUED, où elle s'occupe de plusieurs dossiers, et en particulier celui qui concerne les différentes liaisons, surtout avec le Brésil, prévues par notre politique des communications.

M. David Chernuskeuko, qui s'occupe des transparents, fait aussi partie de notre service et il a également une certaine expérience des questions écologiques.

Je crois que notre réunion d'aujourd'hui prépare la séance d'information qui vous sera donnée par M. Maurice Strong, et il ne fait aucun doute que notre participation et notre implication ont pris de l'importance grâce à la présence de ce Canadien remarquable qui occupe le poste de secrétaire général. Je tenais à le signaler dès maintenant. Nous essayons de suivre les déplacements de M. Strong. Pour vous donner une idée de ces déplacements, je vous dirai qu'au cours des deux dernières semaines, il est passé par Abidjan, par Miami, par Sydney, en Australie, et je crois qu'il s'est arrêté dans deux ou trois autres pays.

Comme vous l'avez dit avec raison, nous sommes arrivés à un point critique dans nos travaux. Trois comités préparatoires ont travaillé sur la question, chacun pendant environ un mois, l'un à Nairobi et deux à Genève; le 2 mars nous allons entamer une session de cinq semaines.

Comme le savent déjà ceux d'entre vous qui ont suivi cette question et ont entendu les exposés que nous vous avons déjà présentés, beaucoup d'efforts ont été consacrés, au cours des travaux de ces trois comités préparatoires, à ce que nous appelons la phase déclaratoire, bien que nous ayons également eu quelques négociations portant sur le texte. Mais on considère généralement que ce texte est excellent et qu'il nous permettra d'aborder et de négocier certains des éléments clés pour la réunion de Rio.

Comme cela a déjà été annoncé, la conférence doit commencer le 1er juin et se poursuivre jusqu'au 12, et on s'attend à ce que 100 dirigeants soient présents. Le chancelier Kohl vient de confirmer sa présence dans un télex reçu ce matin. M. Major, le premier ministre du Royaume-Uni sera également présent ainsi que M. Bob Hawke, de l'Australie, qui a mentionné son intention de participer à la conférence. Les gouvernements seront représentés par des délégations

[*Text*]

Time magazine had an article about three weeks ago that put the number at 100,000.

Of course, the overall theme is the implementation of the Brundtland commission, the implementation of sustainable development, bringing environment together, bringing environment considerations into overall economic decision-making. Only seven months away—we did this last month—it is now only six months and time is pressing. As we say there, the final "PrepCom" is beginning in just a few months.

This conference is very simple in one sense—the implementation of sustainable development or bringing environment and development and economic decision-making together. It is a very comprehensive meeting involving many, many things, but it can be brought down to three basic outlets. One is the Earth Charter, which is being negotiated now. Canada was one of the three or four countries that actually put in a draft Earth Charter, which tries to capture basic principles of environment and development between states and involves groups, corporations and individuals.

Maurice Strong said recently that he was fearful this might have problems because of the use of one of the principles, the precautionary principle, and the fact that the north-south dimension or polarization may be something that would cause difficulties in a final agreement.

The second aspect is Agenda 21, which has been described as a priorized work plan following Rio de Janeiro through to the year 2000 and beyond. It would, amongst other things, be an information system that would allow people to see through a transparency what was being developed.

Just this morning I got from our mission in New York the new chapter outline of action programs for Agenda 21. It is broken down into social and economic dimensions involving things such as combatting poverty, dealing with links between trade and the environment, human settlements. The second chapter is conservation and management of resources for development, which includes protecting the atmosphere, land resources, desertification—that is where the question of forests comes in. We have an additional chapter that includes water issues and waste issues. Then there is strengthening the role of major groups, which is a new chapter inserted into Agenda 21. It is support for youth, indigenous people, NGOs, business and industry. Finally, the fourth chapter of Agenda 21 is the means of implementation.

[*Translation*]

importantes, mais il faut également tenir compte de conférences parallèles qui réuniront des ONG, des représentants des peuples autochtones, ainsi que des porte-parole des secteurs commercial et industriel; la conférence pourrait donc réunir, en tout, près de 30,000 personnes. D'ailleurs, la revue *Time*, dans un article publié il y a environ trois semaines, mentionnait le chiffre de 100,000 personnes.

Le thème général de cette réunion sera la mise en oeuvre des recommandations de la commission Brundtland, la mise en oeuvre du développement durable, la place que doit prendre l'écologie dans toutes les prises de décisions économiques. Quand nous avons fait ce travail, sept mois seulement nous séparaient du début de la conférence, maintenant il ne nous reste plus que six mois et le temps passe très vite. Dans quelques mois à peine, le dernier comité préparatoire va commencer ses travaux.

Dans un certain sens, l'objectif de la conférence est très simple—la mise en oeuvre du développement durable, ou, en d'autres termes, les méthodes de prise de décisions qui tiennent compte à la fois de l'écologie, du développement et de l'économie. Cette conférence de portée très vaste va traiter de très nombreux sujets, qui peuvent cependant être ramenés à trois thèmes essentiels. D'une part, il y a la Charte de la terre qui fait actuellement l'objet de négociations. Le Canada a été l'un des trois ou quatre pays qui ont présenté un avant-projet de Charte de la terre, qui essaie d'établir les principes fondamentaux de l'environnement et du développement à respecter dans les rapports entre les États et également au niveau des groupes, des entreprises et des individus.

M. Maurice Strong a indiqué récemment qu'il craignait l'apparition de certains problèmes liés, d'une part, au «principe de précaution», et, d'autre part, à la dimension ou à la polarisation Nord-Sud, qui pourrait rendre difficile la conclusion d'une entente finale.

Le deuxième thème serait le Plan d'action pour le XXIe siècle, qui a été décrit comme un plan de travail établissant les priorités qui devraient être respectées à la suite de la conférence de Rio de Janeiro et jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il s'agirait, entre autres, d'un système d'information qui donnerait une transparence suffisante pour que les populations puissent se rendre compte des progrès réalisés.

Ce matin, j'ai reçu de notre mission à New York les grandes ligues d'un nouveau chapitre pour ce plan d'action. On y traite de considérations sociales et économiques, dont, entre autres, la lutte contre la pauvreté, les liens entre le commerce extérieur et l'environnement, les établissements humains. Le deuxième chapitre traite de la conservation et de la gestion des ressources pour le développement, y compris la protection de l'atmosphère, les ressources du sol, la désertification—et c'est dans ce cadre que l'on traite de la question des forêts. Un autre chapitre est consacré à l'eau et au gaspillage. On mentionne également le renforcement du rôle des principaux groupes, qui est traité dans un nouveau chapitre du Plan d'action pour le XXIe siècle. On y mentionne l'appui à donner aux jeunes, aux peuples autochtones, aux ONG, aux entreprises et aux secteurs industriels. Enfin, le quatrième chapitre du Plan d'action traite des moyens de mise en oeuvre.

[*Texte*]

The other outputs of the conference are the two conventions, which are being negotiated on separate negotiating tracks. One is the climate change convention. The other is the biodiversity convention on the preservation and conservation of species. While these are on separate negotiating tracks, they are supposed to converge at Rio. To most people observing this process, the fact that they are on separate tracks is not really relevant to whether they are signed and they are successful, meaningful framework conventions and, hopefully, protocols.

The other area, which is not exactly conventional, although Canada had early on pushed for a convention on the world's forests, is the elaboration of a series of principles on the world's forests for sustainable forestry development, and that will be a stand-alone set of principles.

• 1135

We are presently in preparation for negotiations at the preparatory committee, going through and elaborating what are Canada's domestic and international priorities. There are three sets, if you like.

The first is our sectoral priorities, and as I just mentioned, this includes the elaboration of an authoritative series of principles on the world's forests, and our expectation that a balanced international standard to guide sustainable development in the forest sector be developed, and that our own commercial interests in forest products. . . As you know, we have a $20 billion net balance in trade on our forest products.

Fisheries has also been an extremely high priority for the UNCED process, which built up through our delegation working through a series of meetings in Santiago and New York on a statement with regard to the conservation aspects, particularly with regard to our staddling stocks.

Another high priority has been the whole question of land-based sources of marine pollution as some 80% of marine pollution comes from land sources.

At the Houston summit, Mr. Mulroney advanced an initiative on having an international meeting in this area; as a matter of fact, I was chairing it when you were briefed by my colleagues here last May. This has been an important element in the development of a series of principles, policies and implementation mechanisms in the area of land-base sources of marine pollution.

Another area that is not up there is fresh water. We will have a major meeting in Dublin on this at the end of January, and hopefully a meaningful program will happen there.

Wastes, hazardous wastes and toxic chemicals are also important, although Vic is the expert here. The Basel convention on the movement of hazardous wastes and the Bamako African meeting and convention on this are coming into being now. The UNCED process is to ensure that this movement goes forward in line with our own interests.

[*Traduction*]

En outre, la conférence devrait aboutir à l'organisation de deux conventions qui font actuellement l'objet de négociations distinctes. D'une part, une convention sur le changement climatique et, d'autre part, une convention sur la diversité des écosystèmes et la préservation des différentes espèces. Bien que les négociations soient distinctes, on estime qu'elles vont converger sur Rio. Pour la plupart des observateurs de ce processus, le fait que les négociations se poursuivent séparément ne porte vraiment pas à conséquence pour ce qui est de leur signature et de la possibilité d'avoir des conventions cadres, solides quant au fond, qui pourraient, nous l'espérons, aboutir à des protocoles.

L'autre domaine, qui m'est pas exactement classique, bien que le Canada ait déjà insisté pour l'organisation d'une convention sur les forêts mondiales, est représenté par l'élaboration indépendante d'une série de principes pour le développement durable des ressources forestières.

Nous préparons actuellement les négociations en élaborant une liste des priorités nationales et internationales du Canada. On peut considérer qu'il en existe trois séries.

Pour commencer, nos priorités sectorielles, qui, comme je viens de le dire, comprennent l'adoption d'une série de principes sur les forêts de la planète ainsi qu'un ensemble de normes internationales équilibrées pour orienter le développement durable de ce secteur. D'autre part, nos intérêts commerciaux dans le secteur forestier. . . Comme vous le savez, en ce qui concerne les produits forestiers, nous avons une balance commerciale nette de 20 milliards de dollars.

Dans le cadre de la CNUED, les pêches constituent également une priorité et, dans ce domaine, notre délégation a assisté à une série de réunions à Santiago et à New York et travaillé à l'élaboration d'une déclaration sur les aspects relatifs à la conservation, en particulier en ce qui concerne les stocks de poissons que nous avons en commun avec nos voisins.

Les sources terrestres de pollution marine qui représentent environ 80 p. 100 de la pollution marine constituent une troisième grande priorité.

Au sommet de Houston, M. Mulroney a proposé de consacrer une réunion internationale à cette question et d'ailleurs, c'est moi qui présidais cette séance lorsque mes collègues vous ont donné des explications ici même en mai dernier. C'est un élément qui a joué un rôle important dans l'élaboration d'une série de principes, de politiques et de mécanismes d'application en ce qui concerne les sources terrestres de pollution maritime.

Il y a une chose dont on ne parle pas; c'est l'eau douce. Une réunion importante consacrée à cette question doit avoir lieu à Dublin à la fin de janvier, et nous espérons qu'un programme significatif pourra alors être adopté.

Les déchets, les déchets dangereux et les produits chimiques toxiques sont également un secteur important mais, dans ce domaine, c'est Vic qui est notre expert. La convention de Bâle sur le transport des déchets dangereux et la réunion et la convention africaines de Bamako sont en cours d'organisation. La CNUED veut s'assurer que ce mouvement se développe conformément à nos intérêts.

[*Text*]

Climate, as I mentioned, is a separate negotiation that is taking place, hopefully to be signed in Rio de Janeiro.

Under Agenda 21, some of the areas for action are energy, energy efficiency and modes of transportation. The idea of the UNCED secretariat, which makes sense to me, is that an action program be implemented in that area which could be subsumed or become part of eventual protocols of conventions at a later date.

Now, I think one of the things that distinguishes this conference from other UN conferences in the past is the very important involvement of various constituencies, and the key ones are up here.

The provinces—I must say we have not had much involvement, but we should have far more in the future. Certainly, municipalities—and let me just say that each of these constituencies on the transparency and many more are writing their own chapter of Agenda 21, following very closely and developing their own program through a series of seminars, meetings, activities and programs that are their own road to Rio, if you like. In the area of cities, for instance, there have been major conferences in Toronto and Montreal, and outputs on sustainable development will be forthcoming.

• 1140

Business and industry is very important. The International Chamber of Commerce here in Canada have a group that's working on UNCED and impacts on the business sector and their own corporate responsibilities, the Business Council for Sustainable Development. Stephan Schmeidheny, a Swiss industrialist, the chief business and industry adviser to Maurice Strong, created a group of 45 chief executive officers from developed and developing countries, including India, Brazil and Canada—Ken McCready, from TransAlta, a power utility in Alberta, and Paul Stern of Northern Telecom.

Indigenous groups have been a major thrust with us. We invited indigenous groups to be represented on our delegation last summer. Canada, with Australia and New Zealand, were successful in getting a resolution passed at the second preparatory committee, which asked the secretary to ensure that the special role of indigenous peoples in sustainable resource management and fragile ecosystems be noted and included in all the chapters of Agenda 21, and this has led to a whole series of meetings. Certainly last week's meeting in Hull considered UNCED.

We will having a major cultural event in Rio de Janeiro, "Masters of the Arctic", which will capture the artistic ecological development links in the circumpolar region, and there will be a major workshop on the role of indigenous people. We are working very closely with the Northwest Territories on that.

[*Translation*]

Comme je l'ai dit, le climat fait l'objet de nécogiations à part et on espère qu'un accord pourra être signé à Rio de Janeiro.

Le plan d'action pour le XXIe siècle prévoit certaines initiatives dans des domaines comme l'énergie, le rendement énergétique et les modes de transport. Le secrétariat de la CNUED a eu une idée qui me semble excellente, à savoir la mise sur pied d'un programme d'action qui pourrait être subsumé ou encore qui pourrait s'intégrer à de futurs protocoles.

Une des choses qui distingue cette conférences des conférences des Nations Unies qui l'ont précédée, c'est la participation massive d'intérêts très divers, y compris tous les secteurs clés.

Je dois reconnaître que les provinces n'ont pas participé très activement, mais cela devrait changer à l'avenir. Les municipalités, par contre... Je précise que ces secteurs sont en train de rédiger leur propre chapitre du Plan d'action pour le XXIe siècle, où ils traitent, entre autres, de la transparence, et ils suivent de très près l'évolution de la situation tout en établissant leur propre programme grâce à des séminaires, à des réunions et à autres activités qui, d'une certaine façon, devraient les conduire à Rio. Quant aux villes, par exemple, il y a eu de grosses conférences à Toronto et à Montréal, et des prises de position sur le développement durable seront publiées d'ici peu.

Le commerce et l'industrie sont des secteurs très importants. Ici au Canada, la Chambre internationale de commerce a un groupe, le Conseil du commerce pour le développement durable, qui travaille sur la CNUED, sur ses effets sur le secteur commercial et sur les responsabilités des sociétés. Stephan Schmeidheny, un industriel suisse qui est le principal conseiller de Maurice Strong en ce qui concerne les questions commerciales et industrielles, a créé un groupe de 45 directeurs généraux de pays développés et de pays en voie de développement, y compris l'Inde, le Brésil et le Canada—Ken McCready, de TransAlta, un service public qui fournit de l'électricité en Alberta ainsi que Paul Stern, de Northern Telecom.

Nous sommes également à l'écoute des groupes autochtones. L'été dernier, nous les avons invités à se joindre à notre délégation. Le Canada, en collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a réussi à faire adopter une résolution lors du deuxième comité préparatoire; cette résolution demandait au secrétaire de ménager un rôle particulier aux peuples autochtones dans le domaine de l'administration des ressources durables et pour tout ce qui concerne les écosystèmes fragiles, et de noter ces dispositions dans tous les chapitres du Plan d'action pour le XXIe siècle. Cette résolution a conduit à toute une série de réunions. En tout cas, la réunion de la semaine dernière à Hull s'est penchée sur la question de la CNUED.

À Rio de Janeiro, nous allons avoir une exposition commerciale majeure, «Les maîtres de l'Arctique», qui témoignagera du développement écologique artistique dans les régions circumpolaires. Il y aura également un atelier sur le rôle des autochtones. Nous travaillons à ce projet en étroite collaboration avec les Territoires du Nord-Ouest.

[*Texte*]

Youth is another thing. Again, Canada has been leading in that and there will be a major conference in Costa Rica. Women as well—we had David Bennett from the CLC on our delegation.

Universities are also becoming increasingly important, the questions of education and public awareness and the fact that this will be a key ingredient in the implementation of the outcome of Rio. In just a few weeks from now there will be a conference at Dalhousie on the role of universities in sustainable development. Eco-education—in Toronto in October, 1992, we will bring 5,000 people from around the world to talk about the implementation of this.

I was in New York last week, and the second committee was dealing with environment and development questions. Ghana, representing the group of 126 developing countries, asked how we thought we could negotiate principles on forests, on oceans and fishing and so on, when we, the developed countries, are not prepared to talk about providing them with the support and the means of implementation. Basically, it came down to the financial resources and the technology that they need, and the shifts or adaptations of the institutions to support that.

Frankly, it's hard not to talk about financial resources. This is a key issue and we run the risk, as your chairman knows very well, of having two conferences—one on the north which thinks about environmental questions, particularly global ones—biodiversity, climate and forests—while the south is thinking about a development conference on the local challenges, the links between environmental degradation, on the one hand, and poverty, fresh water issues, population pressures and so on. What we have to do—I think it's central to a positive outcome of this—is to move these two agendas into one agenda, which is our common future.

Canadian policy-makers have been looking at the question of funding. There are two models now—the Global Environmental Facility, which was formed at the instigation of France and Germany, the World Bank, UNDP and UNEP, and there is also the Montreal Protocol version. We are looking at how we might play a positive role in the area of financing. I've been asked to co-ordinate this particular issue in the UN, and it's quite a challenge.

• 1145

As I mentioned, there are many roads to Rio, because each group and constituency has its own road. They intertwine and they all come together, of course, in Rio. We have next week an OECD environmental meeting between our ministers of environment and development. We have a meeting on the GEF, the Global Environment Facility, and all of these other meetings. Just to give you a bit of a flavour, I could list 15 more major meetings to show you the momentum that's building up.

[*Traduction*]

La jeunesse est un autre secteur. Là encore, le Canada a ouvert la voie, et une importante conférence doit avoir lieu au Costa Rica. Les femmes également—David Bennett, du CTC, doit se joindre à notre délégation.

Les universités deviennent également un secteur de plus en plus important. Il y a les questions d'éducation et de prise de conscience du public, et tout cela constituera un élément clé dans la mise en oeuvre des mesures qui seront prises à l'issue de la conférence de Rio. Dans tout juste quelques semaines, il doit y avoir une conférence à l'Université Dalhousie sur le rôle des universités en ce qui concerne le développement durable. «Éco-éducation», qui doit se tenir à Toronto en octobre 1992, réunira 5,000 personnes du monde entier, qui viendront discuter de l'application de ces mesures.

J'étais à New York la semaine dernière, et le second comité traitait de questions d'environnement et de développement. Le Ghana, qui représentait un groupe de 126 pays en voie de développement, a demandé comment nous pourrions négocier des principes sur les forêts, les océans et la pêche, etc., quand nous-mêmes, c'est-à-dire les pays développés, ne sommes pas prêts à leur donner les moyens et les outils nécessaires pour qu'ils puissent appliquer ces principes. Tout cela se ramène à une question de ressources financières et de technologies, et il est nécessaire de modifier ou d'adapter les institutions pour y parvenir.

Je vous avoue qu'il est difficile de ne pas parler des ressources financières. C'est un élément clé et, comme votre président le sait fort bien, nous risquons d'avoir deux conférences, une pour le Nord qui se penchera sur les questions d'environnement, et en particulier les questions internationales, la biodiversité, le climat et les forêts, et une autre pour le Sud, qui se penchera sur des questions de développement, sur les difficultés locales, les liens qui existent entre la dégradation de l'environnement, d'une part, et la pauvreté, l'eau douce, les pressions démographiques, etc., d'autre part. La solution, et c'est indispensable si l'on veut que cet exercice soit positif, c'est de regrouper ces deux ensembles de questions en un seul, qui constitue notre avenir commun.

Les décisionnaires canadiens ont étudié la question du financement. Deux modèles existent aujourd'hui, la Facilité pour l'environnement global, qui a été élaboré à l'instigation de la France et de l'Allemagne, de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE et, d'autre part, celui du Protocole de Montréal. Nous nous demandons actuellement ce que nous pourrions faire de positif dans le domaine du financement. On m'a demandé d'assurer la coordination à l'ONU, ce qui est un travail très intéressant.

Comme je l'ai dit, beaucoup de chemins mènent à Rio, et chaque groupe a le sien. Bien sûr, tous aboutissent en fin de compte à Rio. Il y aura la semaine prochaine une rencontre à l'OCDE entre nos ministres de l'environnement et du développement. Il doit également y avoir une réunion sur la FEC, le Facilité pour l'environnement global, et il y en aura beaucoup d'autres. Je pourrais vous en donner une quinzaine, qui sont tous importantes, et qui montrent que les choses avancent dans ce domaine.

[*Text*]

Mr. Chairman, I'd better stop there, because my colleagues are looking at me awry, and turn the floor over to George.

Mr. George Greene (Director, Environment and Development Policy Division, Canadian International Development Agency): Mr. Chairman, I'll be quite brief. There are just two points from John's presentation that I think are important to elaborate.

The first is that the early parts of this process at the preparatory committee, as you know, Mr. Chairman, were very heavily oriented toward dealing with environmental questions and the environmental issues that were the northern agenda. We saw a turning, we feel, at the last preparatory committee toward a greater emphasis on the development issues and on how to integrate environment into economic and social development. We now see, as John suggested, that the latest version of this Agenda 21, this set of action plans, puts very much at the front end of that the economic and social development issues, for instance, addressing population pressures, the need to address poverty, how are we going to alleviate poverty while dealing with environmental problems at the same time, and the role of women and other groups.

The first point really is that we're looking much more toward an integration of environment and development and not allowing development issues to drop off the agenda, because it's in all of our interest not to focus just on the environment.

The second matter, from a more parochial point of view, working with CIDA aid agency, is that we feel there's a considerable potential for this conference to make major demands on ODA. It could lead to major changes in priorities, depending on what comes out of Agenda 21, if countries agree on certain things being more important than others.

It could also put considerable funding pressures on development assistance budget and ODA in Canada. That may be a negative in terms of times of budgetary constraint, but it may also be a positive, because I think we can learn to be more efficient and we can look for more innovative ways to address the developing countries' needs. We should be very clear that developing countries are the majority of countries at the table at this conference, and they are definitely going to be expecting something to come across on new ways of doing business through official development assistance, which I might generally characterize as better partnership.

The Chairman: Thank you, Mr. Greene.

Mrs. Catterall (Ottawa West): Throughout some of your discussion there were two threads about the environmental interest and the economic interest of Canada as a nation. Could you give me some indication to what extent the Minister for International Trade or the Ministry of International Trade is influencing Canada's positions on the various issues?

[*Translation*]

Je crois que je ferais mieux d'en rester là, monsieur le président, car mes collègues commencent à me regarder de travers. Je vais donner la parole à George.

M. George Greene (directeur, Direction de la politique de l'environnement et du développement, Agence canadienne du développement international): Je serai très bref, monsieur le président, car il y a seulement deux aspects de l'exposé de John sur lesquels je souhaite apporter des précisions.

Le premier concerne le fait que les prémisses des travaux préparatoires étaient fortement orientées, comme vous le savez, monsieur le président, vers les questions environnementales envisagées du point de vue de l'hémisphère nord. Lors de la dernière réunion du comité préparatoire, nous avons constaté un certain changement d'orientation, dans la mesure où on commence à mettre plus l'accent sur les problèmes de développement, c'est-à-dire sur l'intégration des facteurs environnementaux aux questions de développement économique et social. Aujourd'hui, comme John vient de le dire, la dernière version du Plan d'action pour le XXIe siècle met très nettement l'accent sur les questions de développement économique et social, par exemple dans le contexte des problèmes démographiques, des problèmes de pauvreté ou du rôle des femmes et d'autres groupes, tout en visant à résoudre les problèmes environnementaux.

Autrement dit, nous nous tournons beaucoup plus nettement qu'au début vers l'intégration des problèmes d'environnement et de développement, ce qui s'explique parce qu'il y va de l'intérêt de chacun de ne pas traiter des questions environnementales sans tenir compte des objectifs de développement.

Ma deuxième remarque, qui est beaucoup plus reliée à ma propre boutique, c'est-à-dire à l'ACDI, est que nous pensons que cette conférence est fort susceptible d'aboutir à des demandes importantes en matière d'APD. Selon les résultats du Plan d'action pour le XXIe siècle, on risque de constater des changements profonds au chapitre des priorités, si certains pays conviennent que certaines choses sont plus importantes que d'autres.

Cela risque aussi d'entraîner des pressions considérables sur les budgets d'aide au développement et d'APD au Canada. On peut envisager cela de manière négative, à une époque de contraintes budgétaires, mais aussi de manière positive, si cela peut nous amener à être plus efficient et à faire preuve d'innovation pour tenter de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Il faut bien comprendre que la majeure partie des pays qui participeront à cette conférence seront des pays en développement, qui vont incontestablement attendre de nouvelles propositions en matière d'aide officielle au développement, en vue de ce que je pourrais généralement qualifier d'un meilleur partenariat.

Le président: Merci, monsieur Greene.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Vous avez constamment mis l'accent, durant cette discussion, sur l'intérêt environnemental et l'intérêt économique du Canada. Pourriez-vous me dire si le ministre, ou le ministère, du Commerce international, influe sur la position du Canada dans ces divers domaines?

[*Texte*]

Mr. Bell: Certainly the whole question of the complex relationships between environment and trade policies has come to the attention of the trade policy and the environmental policy communities. Our minister has been seized of this, has become personally interested, has talked with groups such as the B.C. Forest Alliance on the impacts in trade policy, if you like, the long-term impacts this will have on Canada's trading position.

Mrs. Catterall: Can you could amplify on that a little bit more? What kinds of impacts are we foreseeing? How are our positions on the environmental issues being adjusted because of our economic prospects?

Mr. Bell: I think there are two ways of looking at this. On the one hand, there is rather an enormous opportunity for trade in environmental goods and services through the technologies and products that we've been developing, particularly in our resource industries. Recently there's been the creation of an environmental industries association to reflect this increasing demand.

• 1150

In the other areas there is concern that there might be green protectionism, about which developing countries have been concerned. The recent case of the GATT panel discussing the U.S. action against the import of Mexican tuna-fish caught in nets that were harming or killing dolphins is a case in point.

We know our own background with regard to the seal industry. We're sensitive in the area of the fur industry, and our indigenous people are particularly following that. In the area of forests, there is a concern that we have to be very aware of concern about forest practice in Canada and how this is playing out in this overall conference on environment and development in the different sectors.

Mrs. Catterall: Let me take a very concrete example. Biodiversity is a major world concern. To what extent is Canada's position on biodiversity being influenced by our interests in the development and export sale of biotechnology in agriculture or in other areas?

Mr. Bell: That's a very key point. I'll pass over to—

Mrs. Catterall: And who's winning, the environmentalists or the dollar people?

Mr. Bell: I'll pass over to Vic, but there are many elements to the biodiversity convention. One is the concern for the preservation and conservation of forests and other areas to preserve the species, ecosystems. The other is our concern or interest that we retain the access to genetic pools. Also, of course, there's the concern expressed by developing countries that they want to have compensation for the technology or the products that developed out of their own tropical forests, if you like.

[*Traduction*]

M. Bell: Il est certain que les relations complexes qui existent entre l'environnement et le commerce ne sont pas passées inaperçues chez ceux qui sont chargés d'élaborer les politiques pertinentes. Notre ministre s'intéresse personnellement à la question, et il a d'ailleurs discuté avec des groupes tels que l'Alliance forestière de la Colombie-Britannique, pour tenter d'évaluer les effets à long terme que la conférence pourrait avoir sur les échanges internationaux du Canada.

Mme Catterall: Pourriez-vous préciser? Quels pourraient être ces effets? Nos positions sur les problèmes environnementaux sont-elles modifiées en fonction de nos objectifs économiques?

M. Bell: Il y a deux manières d'envisager le problème. En effet, on peut envisager des possibilités énormes d'échanges commerciaux en matière de biens et services environnementaux, c'est-à-dire de technologies et de produits que nous avons mis au point, notamment dans le secteur des ressources naturelles. On a d'ailleurs constaté récemment la création d'industries environnementales visant à répondre à cette demande croissante.

En revanche, on peut craindre aussi la naissance d'une sorte de protectionnisme vert, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les pays en développement. À titre d'exemple, je mentionnerai la récente décision d'un comité du GATT sur les mesures américaines prises contre l'importation de thon d'origine mexicaine pêché dans des filets qui prenaient aussi des dauphins.

Dans le cas particulier du Canada, nous savons bien ce qui est arrivé avec l'industrie des peaux de phoque. De même, nous sommes préoccupés par l'avenir de l'industrie de la fourrure, et les autochtones suivent de très près l'évolution des discussions à ce sujet. Dans le secteur de la forêt, il faut savoir que les pratiques canadiennes suscitent des préoccupations à l'étranger. En fin de compte, il faudra surveiller de près l'influence éventuelle de cette conférence sur l'environnement et le développement dans les différents secteurs économiques du Canada.

Mme Catterall: Prenons un exemple très concret, la biodiversité. Dans quelle mesure la position canadienne sur la biodiversité dépend-elle de nos intérêts en matière de développement et de possibilités d'exportation de biotechnologie en agriculture et dans d'autres domaines?

M. Bell: C'est un problème très important. Je vais donner la parole...

Mme Catterall: Et qui gagne, les écologistes ou les financiers?

M. Bell: Je vais donner la parole à Vic, mais je dois dire que la biodiversité soulève beaucoup de problèmes. L'un d'entre eux concerne la préservation des forêts et des autres milieux naturels, les écosystèmes. Un autre concerne notre souci de conserver l'accès aux ressources génétiques. Il y a aussi les préoccupations exprimées par les pays en développement, qui veulent être indemnisés pour la technologie ou les produits qui sont issus de leurs forêts tropicales, si je puis m'exprimer ainsi.

[*Text*]

So you're very correct in sensing that the actual trade and our ability to get the genetic material, to develop products, and to sell them are very key. But I'll pass over to Vic.

Mr. Victor Buxton (Executive Director, National Secretariat for UNCED 92, Department of the Environment): I just want to add that when we look at the sustainable development question, we recognize that with sustainable development what we're doing is charting a new way of doing business, a new way of defining business relationships. They're not necessarily relationships that need to curtail profits; they just have to harness market forces in a slightly different direction.

On the competitiveness aspect, opportunities are posed by UNCED in the sense that Canada historically has been an advocate for environmentally clean technologies and early implementation of such technologies. It's in our economic best interest to see a set of global rules that make the planet environmentally the beneficiary of such moves and create an economically level playing field. There is no question that the standardization of control measures will help us to preserve markets for Canadian products by precluding the opportunities for these artificial barriers to trade and these sorts of distortions in the pricing of markets.

The other thing Canada is very interested in doing is making sure that full environmental pricing is incorporated in the cost of products, again for the competitive reasons, so that we're not unduly penalized. But our sense is that this is not purely an economic movement but is an environmental movement as well. Until there's proper accord to the true concern with the environmental costs, we're not going to give the environment its due consideration in the UNCED process.

Mr. Fulton: I'd like to welcome the witnesses. I have three questions, two to Ambassador Bell. First, what is Canada's overall participatory and preparatory budget for all of the departments for UNCED? Second, on the Earth Charter, if it isn't public, will you table it with this committee, the one that was drafted by Canada? Third is really a question about the reality of Rio, since it's not really going to be dealing with poverty and population.

• 1155

As we hit some of the tougher knuckles—and I don't know whether this is addressed more to you or to Mr. Buxton—Canada committed, about a year ago, to stabilize our atmospheric emissions at 1990 levels by the year 2000, in terms of greenhouse gas. The National Energy Board has come out with their calculations for the next decade and expect an annualized increase of 1.4% per year, which will take us wildly beyond what Canada has committed to. I do not think any of the hundred or more countries that are there will be aware of what we're not doing.

[*Translation*]

Vous avez donc parfaitement raison de dire que le problème de la mise au point et du commerce du matériel génétique est extrêmement important. Vic va vous en parler.

M. Victor Buxton (directeur exécutif, Secrétariat national pour la CNUED 92, Environnement Canada): Je dois d'abord vous dire, en ce qui concerne le développement durable, que cette notion signifie purement et simplement que nous devons trouver de nouvelles façons de commencer, c'est-à-dire de nouvelles relations commerciales. Il ne s'agit pas de relations visant nécessairement à limiter les profits, mais plutôt à orienter les forces du marché dans un sens légèrement différent.

Sur le plan de la compétitivité, la CNUED nous offre des possibilités intéressantes, dans la mesure où le Canada est traditionnellement en faveur des technologies propres sur le plan de l'environnement. Il est donc dans notre intérêt économique d'arriver à l'adoption de règlements mondiaux qui contribueront à protéger l'environnement planétaire tout en mettant les différents pays sur un pied d'égalité au niveau de la concurrence économique. Il ne fait aucun doute que la normalisation des mesures de contrôle nous aidera à préserver certains de nos marchés, car elle évitera l'apparition de barrières artificielles au commerce ou d'autres mesures ayant pour effet de fausser les marchés.

L'autre chose qui intéresse beaucoup le Canada, c'est de faire en sorte que le prix complet des facteurs environnementaux soit intégré au prix des produits, encore une fois pour des raisons de concurrence, c'est-à-dire pour que nous ne soyons pas excessivement pénalisés. À notre avis, ce n'est pas seulement un problème d'ordre économique, mais aussi d'ordre environnemental. Tant que nous ne parviendrons pas à un accord général sur les coûts environnementaux, nous ne pourrons pas atteindre sérieusement les objectifs environnementaux envisagés dans le cadre de la CNUED.

M. Fulton: Je souhaite la bienvenue aux témoins, et je voudrais poser trois questions, dont deux à l'ambassadeur Bell. Premièrement, quel est le degré de participation générale du Canada à la CNUED, et quel est le budget préparatoire de tous les ministères concernés? Deuxièmement, en ce qui concerne la Charte de la terre, qui a été préparée par le Canada et qui n'est pas encore un document public, voulez-vous la remettre au comité? Troisièmement, que peut-on vraiment attendre de la conférence de Rio, qui ne va pas vraiment traiter des problèmes de pauvreté et de population?

Comme vous le savez, le Canada a pris l'engagement, il y a environ un an, de stabiliser au niveau de 1990, d'ici l'an 2000, les quantités de produits qu'il rejette dans l'atmosphère et qui contribuent à l'effet de serre. Or, selon des calculs effectués par l'Office national de l'énergie pour la prochaine décennie, on peut s'attendre à une augmentation annuelle de 1,4 p. 100 à ce chapitre, ce qui nous mène bien au-dessus des engagements pris par le Canada. Je me demande si la centaine de pays qui se réuniront à Rio sont conscients de ce que nous ne faisons pas.

[*Texte*]

On the forest front, in terms of that component, we're continuing to either cut or burn or lose to insects an acre every five seconds in this country, with only 80% regeneration. So we're in a net forest base decline of rather large proportions compared to any country in the world, particularly most tropical countries, where they're losing an acre a second.

What I'm asking is this: where does reality come to touch with Rio? The biggies are on the sidelines, poverty and population. We have the major industrialized countries that have made commitments, and other than perhaps Germany, to a certain extent, there doesn't seem to be a whole lot of progress. This committee is deeply grateful to people like Mr. Buxton, who helped us to prepare *Deadly Releases*, and our report *Out of Balance* got a lot of assistance from him and others. Those are my questions—budget, the charter, and where does reality enter Rio?

Mr. Bell: On the budget, I should mention in passing that last year the Canadian government voted $4.7 million for Canadian overall participation in the UNCED process, which was split down into a fund called the Purple Martin Fund, which is administered by our embassy in Rio to build partnerships between Canadian and Brazilian groups, in specific support for specific actions to the success of the conference. Environment Canada has had some funds for support of NGO participation and the Centre For Our Common Future, in Geneva, which is working with NGOs from around the world. We've also been supporting the secretariat directly, and CIDA has been very active in supporting developing countries prepare their national reports and send delegates to these different conferences.

Mr. Fulton, I'm afraid I can't give you the actual cost for our participation in the conference, but I'd be happy to find it for you and give it to you. I know we have a large delegation at both our preparatory committees, and most of the actual funds are paid for from the government departments that actually participate rather than External Affairs and Environment. We had 30 people on our delegation at the last preparatory committee.

With regard to the draft Earth Charter, I don't think we have it here but it would be our great pleasure to make sure all of the members of the committee had a copy of that. Of course we'd be interested in any observations or comments on it.

I'll let my colleague speak to the other question, the question of stabilization and what's happening in Canadian forests. I would like to say that I think we realize that there are two things we have to show the world that we're doing: first, what we're doing ourselves, and I think the Green Plan and the commitments and the targets and so on are indications of the beginning of that process; and second, how we're going to work with developing countries and economies

[*Traduction*]

En ce qui concerne les ressources forestières, nous continuons de les couper ou de les brûler au rythme d'un acre toutes les cinq secondes, en n'en remplaçant que 80 p. 100, ce qui fait perdre toutes sortes d'espèces et d'insectes. Autrement dit, nous faisons face à une perte nette importante de ressources forestières, par rapport aux autres pays du monde, et c'est très grave si on tient également compte du fait que les pertes atteignent un acre la seconde dans la plupart des pays tropicaux.

Voici donc ma question: abordera-t-on les problèmes réels à Rio? Manifestement, les problèmes importants, comme la pauvreté et la population, ne seront pas pris en considération. Certes, les grands pays industrialisés ont pris des engagements mais, à l'exception peut-être de l'Allemagne, dans une certaine mesure, on ne semble pas faire beaucoup de progrès dans la réalité. J'ajoute en passant que le comité est très reconnaissant à M. Buxton, notamment, qui nous a beaucoup aidés lors de la rédaction de nos deux rapports, *Les CFC, des émissions mortelles* et *En rupture d'équilibre*.

M. Bell: En ce qui concerne le budget, je dois dire que le gouvernement canadien a prévu l'an dernier 4,7 millions de dollars pour la participation générale du Canada à la CNUED, somme dont une partie a été versée à un fonds que l'on appelle le Fonds Purple Martin, qui est géré par notre ambassade de Rio pour établir des contacts entre les groupes canadiens et brésiliens dans le but spécifique de contribuer au succès de la conférence. Environnement Canada a également prévu certains crédits visant à appuyer la participation des ONG et du Centre pour notre avenir à tous, de Genève, qui travaille avec les ONG du monde entier. Nous apportons également un appui direct au secrétariat, et l'ACDI aide les pays en développement à préparer leurs rapports nationaux et à envoyer leurs délégués aux diverses conférences.

Hélas, monsieur Fulton, je ne peux vous donner le coût réel de notre participation à la conférence, mais je serai très heureux de le chercher et de vous le communiquer. Je sais que nous avons une délégation importante au sein de nos deux comités préparatoires, et que la plupart des sommes sont dépensées directement par les ministères participants, plutôt que par le ministère des Affaires extérieures et le ministère de l'Environnement. Lors du dernier comité préparatoire, notre délégation comprenait 30 personnes.

En ce qui concerne le projet de la Charte de la terre, je ne pense pas que nous l'ayons avec nous, mais je serais très heureux de veiller à ce que tous les membres du comité en reçoivent un exemplaire. Je vous invite évidemment à nous adresser vos remarques à ce sujet, que nous examinerons avec beaucoup d'attention.

Pour ce qui est de la question de la stabilisation et des forêts canadiennes, je vais laisser mon collègue y répondre. Je dois cependant vous dire que nous estimons avoir deux choses à montrer au reste du monde: premièrement, ce que nous faisons chez nous, c'est-à-dire le Plan vert et les engagements que nous avons pris; deuxièmement, comment nous allons travailler avec les pays en développement pour les aider à prendre des engagements semblables. Selon certaines

[*Text*]

in transition to help them make commitments. Some people said, gee, we'll just keep doing everything we're doing now, in Canada, and increase our emissions and this and that because we can sort of direct funds. The best return on our dollar would be in perhaps funding the Chinese to reduce their soft coal thermal plants.

I think it has to come from both sides and I think the government has that commitment in the Green Plan. Incidently, I was just in Korea a few weeks ago and I met the vice-minister of the environment and I started telling him about the Green Plan. He said he had just had it translated into Korean and distributed to the whole government.

• 1200

Mr. Buxton: I'll just respond to the question on where does reality touch Rio. The important thing to note, and I think the world at large recognizes, is that we're not living off the ecological interest. We clearly are drawing down ecological capital. The population of the globe is currently 5.3 billion. It's expected to go to 10 billion. There's general consensus that we can't support that kind of population with the sort of development pathways that we're currently on that we need changed. Rio is a beginning, not an end. It is a process review of existing processes.

The major outcome from Rio, if it's successful, will be a commitment to behavioural change, not just government behavioural change but industry behavioural change, and even individual people. We're talking about sustainable livelihood. We're looking for a commitment to a new way of existing, a new way of doing business, and that's where reality touches Rio.

I don't think one should expect from Rio a reaffirmation of a specific nuts and bolts item, such as whether we stabilize CO_2 or reduce it by 20%. That sort of level of discussion is going to be left for negotiations in specific fora. It's the commitment to this broad, intellectual acceptance of these sorts of activities in this shift, in this change, that will determine whether Rio is successful or not.

I make one last point. As most of us are aware, there is a recognition that the developed countries, all 30 of us, can proceed on a sustainable development pathway, but that will be for naught unless 80% of the world's population who live in developing countries are also committed to the same kind of pathway, and so we're entering into an era of a concept of mutual need. We can't do it alone, we have to do it together, and their agenda is not the environment agenda. It's more immediate than that. It's pestilence, it's health, it's food, it's all of these rather mundane issues that one has to deal with in order to survive on a day-to-day basis. And they say, if you wish to work with us, then we're looking for technical and financial assistance, not in the way of a charitable donation but in a way of your assisting us to help ourselves so we can participate with you in implementing in our country the same kinds of environmental and other considerations you want in

[*Translation*]

personnes, nous devrions continuer de faire comme par le passé, c'est-à-dire augmenter nos émissions polluantes, car il serait beaucoup plus rentable, par exemple, d'aider les Chinois à réduire leur dépendance à l'égard de centrales thermiques au charbon.

À mon avis, les deux choses doivent se compléter, et le gouvernement a montré qu'il a bien saisi la situation en prenant les engagements du Plan vert. Laissez-moi d'ailleurs vous dire que il y a quelques semaines je me trouvais en Corée, où j'ai rencontré le vice-ministre de l'Environnement, à qui j'ai parlé du Plan vert, et il m'a dit qu'il venait juste de le faire traduire en coréen à l'intention de tout le gouvernement coréen.

M. Buxton: Je vais répondre au sujet des problèmes réels à Rio. Il faut bien comprendre, et le monde en est de plus en plus conscient, que nous ne sommes actuellement plus en train de vivre sur les intérêts de notre capital écologique, mais que nous puisons à même ce capital. La population du globe est aujourd'hui de 5,3 milliards de personnes, et on s'attend à ce qu'elle atteigne 10 milliards. Tout le monde semble convenir que la planète ne pourra pas supporter une population aussi vaste si nous ne changeons pas nos systèmes actuels de développement économique. En ce sens, Rio sera un début, pas une fin. Ce sera un processus de révision des processus existants.

Si la conférence de Rio est couronnée de succès, son principal résultat sera une volonté de changement globale, c'est-à-dire de la part non seulement des gouvernements, mais aussi des industries et même des particuliers. Nous parlons ici de survie durable. Nous voulons donc un engagement collectif envers un nouveau mode d'existance, un nouveau mode d'exploitation industrielle, et c'est en ce sens que Rio s'attaquera à la réalité..

On ne peut pas s'attendre à ce que la conférence de Rio prenne des décisions sur des problèmes détaillés, tels que la stabilisation du CO_2 dans l'atmosphère ou la réduction de 20 p. 100 des émissions. Il s'agit en effet là de questions qu'il vaut mieux négocier dans d'autres tribunes. Ce que l'on peut attendre de Rio, c'est un engagement conceptuel en faveur du changement de comportement que je viens d'évoquer.

Une dernière remarque. Comme nous le savons tous, il est clair que la trentaine de pays développés qui existent actuellement peuvent s'engager sur le chemin du développement durable, mais que cela ne servirait à rien si les 80 p. 100 de la population du monde qui vivent dans les pays en développement ne s'engagent pas dans la même voie. Autrement dit, nous entrons dans l'ère des besoins mutuels. Nous ne pouvons pas agir seuls, nous devons agir collectivement, et il se trouve que l'objectif des pays en développement n'est pas l'environnement, c'est un objectif beaucoup plus immédiat qui concerne l'hygiène, la santé, l'alimentation. Ce sont toutes ces questions, relativement terre à terre, qu'il faut également résoudre, dans ces pays, pour assurer sa survie quotidienne. Ce que nous disent les représentants de ces pays, c'est qu'ils ont besoin d'aide technique et financière, non pas sous forme d'aumône, mais

[*Texte*]

your own country. That, in my view, is where in fact reality will touch Rio.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I wish to thank the witnesses for their presentation.

I'd like to ask, first of all, about expectations, because I think they were either excessive initially or ill-founded, and I say that on the assumption that I think a lot of people looking at Rio thought almost exclusively in terms of the proposed conventions on biodiversity and climate change.

Ambassador, I heard you use the word "hopefully" with respect to the possibility of those conventions being signed there, but my assumption is that it would be a mistake if we were to think exclusively in those terms. I've noticed that some of the environmental organizations, at least according to media reports, have had a tendency to write off Rio. It's my belief that they would be doing so either prematurely or based upon false assumptions as to what should be coming out of Rio, and Dr. Buxton has already referred to that.

I would like you to speak a bit more on that, particularly as I've heard Maurice Strong talk about the importance of the Earth Charter and Agenda 21 as being significant in themselves, irrespective of what would happen with the conventions.

Secondly, on the question of technology transfer, do we have any idea as to what we're talking about in terms of dollars and what any of the developing countries' share, particularly Canada's share, of that would be? Do we have any thoughts at this point in time on where that money would come from? Did I hear you suggest, Ambassador, that (a) the bill might be huge, and (b) it might have very substantial impacts on ODA? If we saw that amount coming only from ODA, I would have some concerns about what would be left of that budget, if anything.

Thirdly, with respect to the mechanism by which technology transfer might be administered if we get the agreement, are we speaking in terms of placing this under the umbrella of UNEP? Are we thinking in terms of a new alternative mechanism? I have some concerns about the proliferation of world-based committees. I don't pretend to be an expert, but my own preference at this point would be to work with UNEP wherever possible. I fear that we might be setting up an alternative mechanism, which I suspect would be costly, in terms of both dollars and energy.

• 1205

Mr. Bell: Thank you very much, Lee. I think Dick said it very nicely in terms of expectations. Rio really should be seen as a beginning. When I first started on this about a year ago, I wondered how the world community could move around so

[*Traduction*]

plutôt sous forme d'aide qui leur permettra de participer avec nous à l'adoption des mêmes objectifs environnementaux et autres que nous. C'est en ce sens, à mon avis, que la réalité se manifestera à Rio.

M. Clark: Je remercie d'abord les témoins pour leur exposé, monsieur le président.

Je voudrais en premier lieu savoir ce que l'on attend de Rio, car je crois qu'il y a eu au départ certaines attentes excessives, ou injustifiées, dans la mesure où certaines personnes n'envisageaient Rio que dans un contexte pratiquement exclusif de nouvelles conventions sur la biodiversité et les changements climatiques.

Je vous ai entendu dire, monsieur l'ambassadeur, que vous espériez que ces conventions seraient signées, mais j'estime pour ma part qu'il serait erroné d'analyser Rio uniquement dans ce contexte. Si j'en crois la presse, certaines organisations environnementales ont d'ailleurs déjà décidé que Rio ne servirait à rien. À mon avis, leur réaction est prématurée, ou elle repose sur des attentes erronées à l'égard de cette conférence, et M. Buxton y a d'ailleurs déjà fait allusion.

Pourriez-vous nous donner des précisions à ce sujet? Si je me souviens bien, Maurice Strong a évoqué l'importance de la Charte de la terre et du Plan d'action pour le XXIe siècle, en disant que ce sont des éléments importants en soi, quelle que soit la décision qui sera prise au sujet des conventions.

Deuxièmement, en ce qui concerne les transferts technologiques, avons-nous une idée de ce que cela représente sur le plan financier et de ce que devra être la part respective des pays en développement et des pays développés, notamment du Canada? Savons-nous d'où viendra l'argent? Avez-vous bien dit, monsieur l'ambassadeur, que le coût risque d'être énorme, et que cela aura une incidence profonde sur l'APD? Évidemment, si la somme devait venir uniquement de l'APD, c'est tout ce budget qui risque d'y passer.

Troisièmement, en ce qui concerne la gestion des transferts technologiques, au cas où nous obtenons un accord, envisage-t-on de placer tout cela sous l'égide du PNUE? Envisage-t-on un nouveau mécanisme? Je dois dire que la prolifération actuelle de comités internationaux commence à m'inquiéter. Je ne prétends pas être un expert en la matière mais je préférerais que ce travail relève le plus possible du PNUE. En effet, si l'on doit mettre sur pied un nouveau mécanisme, je crains que cela ne soit très coûteux, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan des efforts.

M. Bell: Merci beaucoup, Lee. Je crois que Dick a bien expliqué ce que l'on peut attendre de Rio. Il faut y voir un début. Quand j'ai commencé à m'occuper de cela, il y a environ un an, je doutais que la communauté mondiale

[*Text*]

dramatically. By Rio, I almost had a nervous breakdown. Then bit by bit we see that we're talking about processes on environment and trade. We see that this will be a major political influence, but it will actually be studied for the next decade in the GATT and other areas.

Conventions versus Earth Charter and Agenda 21 is an interesting point because, as I said, they're parallel processes, and Maurice Strong has no direct involvement in the negotiations of these. I expect there will be conventions to be signed. I think the test here is how much teeth they have, and this is something we'll find out over the next months.

I think there are two questions with regard to technology transfer or the flow of resources. One is that developing countries are saying they wouldn't need a new fund if we had the international economic policies right on debt, terms of trade, access, commodity pricing, the diversion of funds from military to development and so on. They say they don't think that's going to happen by June 2, so they'd like a fund and a process. The GEF has about $800 million committed to it now, which is a fund that's been committed. The Montreal Protocol has $240 million in support of developing countries. It's hard to ascertain what might come out in terms of funding, although Maurice Strong has spoken of a doubling of the GEF, and a capacity building fund that might be handled by the United Nations.

Even with strong protocols, if conventions are signed it takes awhile for the countries participating to meet and create the mechanisms. That will be four or five years. So we'd be looking at funding in support of country studies for conventions, and hopefully for some catalytic funding to help in the funding of Agenda 21. I heard the figure of $200 million to $300 million a year for the first three or four years, but it could be more. It's very difficult to say at this time. Our share on the UN basis, by the way, is about 3.8%.

We don't know if this will be on a voluntary or an assessed basis. Vic knows more about technology transfer than I do, but certainly there is the UNEP clearing-house that Japan is talking about in Osaka. The International Energy Commission of the OECD are talking about an energy clearing-house, and I don't think we've really made up our minds on that. What we talk about in terms of technology transfer has shifted. We used to ask on what terms do people get it, is it preferential and non-commercial, or is it on commercial fair terms—the intellectual property thing. We are now moving towards a recognition that the key challenge is capacity building in developing countries. We

[*Translation*]

puisse avancer aussi rapidement. J'ai presque eu une dépression en songeant à Rio. Puis, peu à peu, nous avons vu commencer des discussions sur les processus de l'environnement et du commerce international, et nous voyons maintenant que cela aura une influence politique profonde, étant donné que les résultats de la conférence vont influer ce qui va se faire durant les dix prochaines années au sein du GATT et d'autres organismes.

En ce qui concerne les conventions par rapport à la Charte de la terre et au Plan d'action pour le XXIe siècle, il s'agit en fait de processus parallèles, et je dois dire que Maurice Strong n'a pas directement contribué à leur négociation. Je m'attends à ce que des conventions soient signées. Le problème est de savoir si l'on pourra vraiment les mettre en oeuvre, et je suppose que nous le découvrirons durant les prochains mois.

Pour ce qui est du transfert technologique et de l'acheminement des ressources, il y a deux questions à envisager. Les première est que les pays en développement affirment qu'ils n'auraient pas besoin d'un nouveau fonds spécial si nous avions des politiques économiques internationales adéquates en matière d'endettement, de termes de l'échange, d'accès aux marchés, de prix des denrées, de réorientation des dépenses militaires vers le développement, etc. Cependant, comme il est peu probable que cela se fasse d'ici au 2 juin, ils aimeraient qu'un nouveau fonds et un nouveau processus soient mis sur pied. Pour le moment, 800 millions de dollars sont engagés dans la FEG. En outre, le Protocole de Montréal prévoit 240 millions de dollars pour aider les pays en développement. Il est difficile de savoir quelles seront les décisions qui seront prises pour ce qui est du financement, bien que Maurice Strong ait parlé de doubler la FEG, et de la création d'un fonds spécial qui pourrait être géré par les Nations Unies.

Pour ce qui est des conventions, même lorsqu'elles sont signées, il faut un certain temps pour que les pays mettent sur pied les mécanismes de mise en oeuvre. Cela prendra quatre ou cinq ans. Nous allons donc devoir envisager de financer des études nationales à ce sujet et peut-être de fournir certaines sommes qui auront pour effet de catalyser le financement du Plan d'action pour le XXIe siècle. J'ai entendu parler de 200 à 300 millions de dollars par an pour les trois ou quatre premières années, mais cela pourrait être plus. Il est très difficile de le savoir pour le moment. Cela dit, notre part onusienne est d'environ 3,8 p. 100.

Nous ne savons pas si les crédits devront être fournis à titre volontaire ou obligatoire. Vic connaît mieux que moi la question des transferts technologiques, mais je peux vous dire que le Japon parle de la création d'un centre du PNUE à Osaka. La Commission énergétique internationale de l'OCDE parle, quant à elle, d'une sorte de chambre de compensation énergétique, mais je ne pense pas que nous ayons pris définitivement position à ce sujet. On ne parle d'ailleurs plus des transferts technologiques de la même manière qu'auparavant. Autrefois, on se demandait comment en faire profiter les autres, s'il fallait le faire gratuitement ou non, c'est-à-dire que le débat portait sur cette question de

[*Texte*]

have to allow them to develop their policies and their environmental protection mechanisms, to help them move to sustainable development.

I share with you the concern that there shouldn't be a proliferation of technology transfer mechanisms. We're not aiming for that.

Mr. Buxton: I have a brief addition to that. There's no sense that anything other than transfer of technology on a commercial base is in the cards. That's the viewpoint from the developed world. There's also recognition from the developing world that with the availability of joint venturing and what not, that probably is enough.

• 1210

The real issue with technology transfer is much more fundamental than that. It's really a question of how developing countries get to the point where they can participate at a state-of-the-art level and contribute to the next generation of technology. What they're looking for is fundamental assistance, which John alluded to, which refers to enhancement of indigenous capacity—education, training and all of those grassroots aspects.

Technology basically comes down to that, and where it will come up in UNCED is through eligible costs draw-down from multilateral funding mechanisms, in the sense, as is in the case of the Montreal Protocol, that eligible costs will be tied to fulfilment of obligations of one kind or another, with protection of proprietary rights and intellectual property.

M. Côté: Monsieur Bell, je suis très content de vous voir et de vous entendre. Vous avez su éclairer notre lanterne sur les grands objectifs de la conférence et sur la participation du Canada.

Ayant été moi-même en développement international, j'ai eu l'avantage de connaître un peu plus les populations des pays du Sud et je reconnais très bien les préoccupations que vous exprimez dans vos interventions.

J'ai cependant un commentaire à émettre. On doit s'avouer que, traditionnellement, nous avons été tentés d'intervenir dans les pays du Sud au nom de l'aide et au nom du bien de la communauté à servir, mais il y avait toujours derrière cela des objectifs plus personnels. On se rend compte aujourd'hui que l'environnement, si on peut parler d'un thème particulier, a subi des avatars, des dommages dont les pays du Nord, les pays riches, subissent les méfaits. C'est peut-être ce qui nous rend plus conscients du fait qu'il faut intervenir. J'ose croire que les grands objectifs d'une charte mondiale, d'une charte de la terre, ne cacheront pas des objectifs plus intéressés et plus intéressants pour certains partenaires déjà bien nantis. C'est notre sincérité à tous qui doit se manifester là-dedans.

Monsieur Bell, je veux m'assurer auprès des organismes qui sont autour de vous et qui sont représentés ici, qu'il s'agisse de l'ACDI, du Commerce extérieur, d'Environnement Canada ou des Affaires extérieures, que ces

[*Traduction*]

propriété intellectuelle. Aujourd'hui, on est de plus en plus conscients que le problème fondamental consiste à accroître les capacités des pays en développement. Autrement dit, il faut leur permettre de développer leurs propres politiques et leurs propres mécanismes de protection de l'environnement pour les aider à avancer vers le développement durable.

Comme vous, je crains que l'on assiste à une prolifération des mécanismes de transferts technologiques, mais ce n'est pas du tout ce que nous visons.

M. Buxton: J'ajouterais brièvement que personne ne semble envisager autre chose qu'un transfert de technologie sur une base commerciale. C'est en tout cas le point de vue du monde industrialisé. En outre, les pays en développement semblent également reconnaître que c'est probablement suffisant, étant donné qu'il existe des mécanismes comme les entreprises en participation.

Le vrai enjeu au niveau du transfert de technologie est bien plus fondamental. Il s'agit en fait de savoir comment les pays en voie de développement arriveront à participer en faisant appel à la fine pointe de la technologie et à contribuer à la mise au point de nouvelles technologies. Ce que ces pays recherchent, c'est l'aide fondamentale, que John a mentionnée tout à l'heure, c'est-à-dire, une amélioration des moyens déjà en place, notamment, l'éducation, la formation ainsi que d'autres aspects de base.

Voilà donc l'enjeu. Dans le cadre de la CNUED, on a établi des coûts admissibles au niveau des mécanismes d'aide multilatéraux. Comme dans le cas du Protocole de Montréal, il s'agit d'établir les coûts admissibles en fonction du respect d'une obligation quelconque et de la protection du droit à la propriété et de la propriété intellectuelle.

Mr. Côté: Mr. Bell, I'm very pleased to hear what you have to say. You have described the conference's main goals and brought us up to date on Canada's role.

Having myself worked in the field of international development, I have had the advantage of getting to know countries in the South and I quite understand the concerns you have mentioned.

There is however one point I would like to make. We must admit that traditionally, we have been tempted to play a role in the South by sending aid and working to help the local community, but we have always done so with more personal objectives in mind. Now, we are seeing that the richer countries of the North are experiencing environmental problems, to name but one, which is perhaps what makes us more aware of the need to take action. It is my hope that the objectives of a global charter, or an Earth Charter, will not be used by wealthier countries to conceal the objectives of their own agenda. We must all be very forthright about this.

Mr. Bell, I would like assurances from the agency represented here, be it CIDA, International Trade, Environment Canada or External Affairs, that the objectives set forth would be backed up by generous help, and that we

[*Text*]

grands objectifs qui seront déposés cachent bien des moyens généreux, et que nous saurons faire des déboursés en argent et fournir des ressources techniques ou humaines afin que ces pays plus démunis, en particulier du Sud, puissent suivre le mouvement mondial. C'est au niveau des moyens, et on le sait aujourd'hui plus que jamais, que ces pays risquent de ne pas pouvoir suivre le rythme énoncé ou annoncé à travers une vision du Nord. Ce sera donc un défi énorme, et je ne me le cacherais pas. Vous, plus que tout autre, êtes bien conscient de cela. J'ai bien remarqué certains passages.

La question que je vous pose, je la pose aussi à tous les organismes représentés autour de cette table. Au-delà des objectifs qu'on va poursuivre, des préoccupations du Canada que vous avez mentionnées ou de celles de la conférence internationale qui se tient ici, est-ce que nous, Canadiens, sommes déjà conscients de certaine attentes pour la préservation et le développement de l'environnement qu'entretiennent ces pays du Sud? Si oui, avez-vous déjà ciblé certains de ces objectifs ou même des activités qu'ils vont nous demander de soutenir? Je répète ma question. Est-ce que ces organismes sont déjà au courant? Si oui, est-ce qu'on peut déjà assumer, avant la conférence, les responsabilités sous-jacentes à ces attentes, à ces demandes concrètes, à ces activités que vous nous demandez de soutenir? Ensuite, est-ce que notre population sera derrière vous et derrière nous après la conférence et le sommet mondial?

• 1215

Je m'excuse d'avoir pris autant de temps, monsieur Bell, mais je voulais tout simplement évoquer une politique globale.

M. Bell: Merci beaucoup, monsieur Côté. Votre question est à la base de tout ce que nous faisons. Je laisserai mon collègue George Greene y répondre, mais j'aimerais d'abord faire quelques observations.

Voici ce qui est différent maintenant. Quand M. Tolba était à Montréal récemment, on a parlé du Protocole de Montréal. Ce n'est plus une question d'aide. Nous avons des responsabilités et des obligations mutuelles. Que ce soit en Inde ou en Colombie-Britannique, les émanations causent les mêmes dégats futurs partout sur notre planète. Donc, c'est une espèce de partenariat. C'est ce concept-là qui pose un petit problème. Où est-ce qu'on a un partenariat? C'est sûr pour l'ozone, pour le concept de changement de climat et la biodiversité, mais nos amis du Sud veulent aussi avoir ce partenariat pour la désertification et pour la question de l'eau fraîche. Moi, je suis de cet avis-là.

Deuxièmement, il est vrai que c'est le commencement d'un processus, mais si on ne prend pas sérieusement l'engagement de poursuivre le processus par des actes concrets, par des changements à nos politiques de développement, on ne va pas réussir.

Je ne parlerai pas au nom de mon collègue, M. Greene, mais l'objectif principal de l'ACDI a changé en reconnaissance de cela depuis quelques mois.

Mr. Greene: Mr. Chairman, please excuse me if I speak in English. It is true that developing countries are developing a strong agenda of their own. It is not just a global agenda; it is also an agenda that focuses on their local priorities to

[*Translation*]

will be able to provide financial support and the technical and human resources the poorer countries need, especially in the South, if they are to follow the new global lead. More than ever before, we know that developing countries need to have the means to keep up with the pace of the North's vision. I do not deny that it will be a great challenge. You of course must realize this, as I see you have in several passages in your brief.

My question is for all the agencies represented here at this table. Above and beyond the goals that have been set, and beyond the concerns you mentioned that Canada had or those voiced at the international conference being held here, I would like to know whether Canadians are aware of the expectations some countries in the South have regarding environmental protection and development. If so, have you targeted any of the goals or even activities for which these countries will be requesting our support? Let me repeat my question. Are these agencies aware of this, and if so, can we meet our responsibility by responding to the requests before the conference is held? Furthermore, will Canada be behind you and behind us once the conference and the world summit are over?

I apologize for taking so much time, Mr. Bell, but I just wanted to describe an overall policy.

Mr. Bell: Thank you very much, Mr. Côté. Your question goes to the very heart of what we do. I would like to make a few points before letting my colleague, George Greene, answer.

This is what is different now. When Mr. Tolba was in Montreal recently, the Montreal Protocole was discussed. It is no longer a matter of aid. We have responsibilities and mutual obligations. Be it in India or British Columbia, emissions are polluting this planet. Therefore, what we need is a partnership. But this concept is slightly problematic. On what issues do we have a partnership? We do with respect to the ozone layer, climatic change and biodiversity, but our friends in the South want the same sort of partnership with respect to desertification and water supply. I agree with them.

Secondly, it is true that this is the beginning of a process, but if we do not commit ourselves to following up on the process with tangible measures and by adjusting our development policies, we will not succeed.

I do not speak for my colleague, Mr. Greene, but CIDA's main goal has been changed in recent months to take this into account.

M. Greene: Monsieur le président, excusez-moi de parler en anglais. Les pays en voie de développement, il est vrai, sont en train de formuler leurs propres objectifs, non seulement au niveau mondial, mais aussi au niveau de leurs

[*Texte*]

address the environment. There is a growing recognition in many countries that environmental degradation is undercutting future potential for development, and of course in the process it is hurting a lot of people today.

For example, we are hearing from developing countries that they would like specific funding mechanisms or commitments from the north to address issues like sewage treatment, water supply, soil erosion control and reforestation. These are not new issues; they have been on the table for a long time. There have even been UN action plans on many of these. The trouble has been that the dollars and the commitment haven't followed the writing of the action plans. So it is very clear that countries in the south are expecting, in addition to signing up on the global agreements, that there will be major progress on these issues.

From a Canadian ODA perspective, I think we are trying to come to grips with this. CIDA, as Mr. Bell mentioned, is in fact taking on new directions. I would characterize those in two or three ways. One is to better understand what is meant by sustainable development. What are our objectives? The objectives have to do with ensuring the ecological basis for development, ensuring that we work with developing countries to establish sound economic policies, that we take into account the social and cultural considerations that underly development. That is the broad context.

We then move to the level of some of the particular issues that the south is pushing for—water supply and addressing deforestation. In fact, we are looking at the whole set of priorities coming forward and asking how we can adjust the aid program. I don't think that is a major adjustment, I think it is doing better what we are already doing, because we are already in the water sector and we are already working in forestry.

We have done our own analysis of the dollars that we think are being spent on issues related to UNCED, and we came up with a figure in the order of $800 million over five years, so it is about 12%. We are being very picky. We are selecting those things that genuinely meet the objectives that UNCED has set out. That doesn't mean everything we do in forestry, because we spent more than that in forestry over that period.

So we are trying to adjust our priorities, and I think we are going to have to take note. It is going to be improving the way we deliver aid, but I don't think it is going to be changing it drastically. It is going to be saying that we and developing countries agree that money has to go into things like sewage control if in fact the health of the population and water supplies are going to be protected.

• 1220

The Chairman: We still have still two members—actually, one member—Mr. O'Kurley, who has indicated a question, and Mr. Crawford. Then Mr. Wenman, who has been a distinguished member of this committee but is not currently a member, has also indicated a willingness to ask a question or two. We can try to accommodate all three in about ten minutes. Mr. Crawford.

[*Traduction*]

propres besoins en matière de protection environnementale. Dans de nobreux pays, on commence à se rendre compte que la dégradation de l'environnement met en cause les possibilités de développement et fait souffrir beaucoup de gens.

Par exemple, certains pays en voie de développement nous disent que ce qu'ils recherchent, c'est que les pays du Nord s'engagent à financer des projets spécifiques en matière d'épuration des eaux usées, d'approvisionnement en eau, de lutte contre l'érosion du sol et de reboisement. Ce ne sont pas des problèmes nouveaux, au contraire. L'ONU a établi des plans d'action pour lutter contre ces problèmes. Malheureusement, ni l'argent ni la volonté nécessaire n'ont suivi pour assurer la mise en oeuvre de ces plans. Il est donc évident que les pays du Sud s'attendent à ce que ces problèmes soient résolus dès lors qu'ils signent une entente mondiale.

Au Canada, nous essayons de résoudre ces difficultés au niveau l'APD. Comme M. Bell l'a dit tout à l'heure, l'ACDI est en train de réorienter certaines de ses politiques. Je vois la chose de plusieurs manières. D'abord, il s'agit de mieux comprendre le concept de développement durable. Quels sont nos objectifs? Il faut assurer un développement sain et écologique et formuler de bonnes politiques économiques de concert avec les pays en voie de développement. Nous devons également tenir compte des aspects sociaux et culturels du développement. C'est le contexte général.

Nous devons ensuite nous pencher sur les questions qui, pour le Sud, sont d'un intérêt tout particulier—l'approvisionnement en eau et la déforestation. En fait, nous examinons tous ces problèmes et nous cherchons à formuler notre programme d'aide en conséquence. Il ne s'agit pas, à mon avis, de grands changements, mais plutôt d'améliorer les programmes déjà en place, car il en existe déjà dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de la sylviculture.

Nous avons calculé les fonds qui, nous croyons, sont consacrés aux projets reliés à la CNUED. Ces fonds sont de l'ordre de 800 millions de dollars pour cinq ans, donc 12 p. 100. Nous faisons très attention de ne choisir que les projets qui répondent aux objectifs de la CNUED, ce qui ne comprend pas toutes nos activités dans le domaine de la sylviculture, car nous avons dépensé plus que cette somme dans ce domaine pour la même période.

Nous essayons donc d'établir nos priorités en conséquence, ce qui aura comme effet d'améliorer l'aide que nous fournissons, sans pour autant y apporter des changements majeurs. Le message sera donc que nous sommes d'accord avec les pays en voie de développement pour dire que pour protéger la santé des populations concernées et pour leur assurer un approvisionnement en eau, il faut financer des projets tels que l'épuration des eaux usées.

Le président: J'ai encore deux noms sur ma liste, ceux de M. O'Kurley, qui souhaite poser une question, et de M. Crawford. Il y a en outre M. Wenman, ex-membre éminent de notre comité, qui souhaiterait également poser une question ou deux. Nous allons donc essayer de conclure en une dizaine de minutes. Monsieur Crawford.

[*Text*]

Mr. Crawford: During the overview, I understood you to say that you had little involvement with the provinces and municipalities. I wonder if you would expand on that, because this worries me. We are talking global, yet here in our own backyard we are missing some points.

Mr. Bell: I shouldn't say we have had little. We see this as an area for greater collaboration between federal and provincial entities in the whole question of the implementation of sustainable development. I know Minister de Cotret and Minister Charest have, in their meetings with the CCME, the Canadian Council of Ministers of the Environment, brought to their attention the importance of this conference. I know as well that some provincial premiers have become personally interested in the challenges from a provincial point of view.

I guess, Mr. Crawford, what I really was referring to was the fact that on our actual delegation at the third preparatory committee we did not have a provincial representation. I think we will at our next preparatory committee. We invited them and they were unable to come at the last moment.

Mr. O'Kurley (Elk Island): I would like to thank the witnesses for appearing before the committee and sharing some very important insights on this issue and on the conference.

There has been discussion in your presentation about what I would like to ask about. I would just like a clarification. Generally speaking, we know that Canada as a nation contributes less than 2% of the total world emissions to CO_2 equivalent greenhouse gases. However, on a per capita basis our record is a little more, let's say, in need of improvement.

We know that the whole greenhouse gas question is a global problem. We also know that without the willing participation of developing countries that, on an absolute measure basis, contribute more to the overall world measure of greenhouse gases, if we assume that the desired participation of developing countries is voluntary, then what is the primary factor that would encourage these countries to come in as part of the solution?

I am asking this because we have heard in our committee deliberations for months and even years that there is an assumption that if Canada made the necessary sacrifices and did the necessary things and showed leadership in this area, and reduced our per capita emissions and our overall contributions from perhaps 1.75% to 1.5% or 1.25%, this would be a key motivating force in getting the polluting countries to change their behaviour. Is that assumption correct? Would that be a key motivating force? Would Canada's leadership in reducing the overall contributions to world emissions be likely to change their behaviour? Or would there be some other factors, like some you mentioned: contributions to technological change and the partnerships in technological development?

[*Translation*]

M. Crawford: Je crois avoir compris, d'après votre exposé, que les provinces et les municipalités ont peu participé à tout cela. Pourriez-vous me donner des précisions, car cela m'inquiète. Nous parlons en effet de négociations mondiales alors que nous ne semblons même pas être capables de négocier dans notre propre cour.

M. Bell: Je n'aurais pas dû vous donner cette impression. Pour nous, le développement durable est un domaine dans lequel il conviendrait de renforcer la collaboration des entités fédérales et provinciales. Je sais que les ministres de Cotret et Charest ont souligné l'importance de cette conférence lorsqu'ils ont rencontré leurs homologues, lors de réunions du CCME, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Je sais également que certains premiers ministres des provinces s'intéressent personnellement au problème, d'un point de vue provincial.

Ce que je voulais plutôt dire, monsieur Crawford, c'est qu'il n'y avait pas de représentants des provinces dans notre délégation au troisième comité préparatoire. Je crois, par contre, qu'il y en aura pour le prochain comité préparatoire. Les provinces avaient été invitées à envoyer des représentants au troisième, mais cela n'a pas été possible, à la dernière minute.

M. O'Kurley (Elk Island): Je remercie les témoins d'être venus nous donner des informations très importantes sur cette conférence.

Je voudrais commencer par vous demander des éclaircissements sur un sujet que vous avez abordé dans votre exposé. Il est généralement convenu que le Canada est responsable de moins de 2 p. 100 des émissions mondiales de CO_2 qui contribuent à l'effet de serre. En revanche, pour ce qui est des émissions par habitant, il semble que nous puissions faire beaucoup mieux.

Nous savons que l'effet de serre est un problème mondial. Nous savons également que la résolution de ce problème exigera la participation des pays en développement qui contribuent le plus, en chiffres absolus, au rejet des gaz produisant l'effet de serre. Étant donné que nous ne pouvons tabler que sur une participation volontaire des pays en développement, quelle serait la principale chose à faire pour les y encourager?

Je vous pose cette question parce que nous entendons dire au sein de ce comité, depuis des mois, voire des années, que l'un des facteurs les plus susceptibles d'inciter les pays polluants à modifier leur comportement serait que le Canada fasse les sacrifices nécessaires et fasse preuve de leadership en réduisant ses émissions par habitant, ainsi que ses émissions globales, pour les faire passer de 1,75 p. 100 à 1,5 p. 100 ou 1,25 p. 100. Cet argument est-il valable? Croyez-vous que l'initiative que pourrait prendre le Canada à ce chapitre inciterait les autres pays à faire de même? Ne croyez-vous pas qu'il y a aussi d'autres facteurs à prendre en considération, par exemple, comme vous l'avez mentionné, la contribution au changement technologique et le partenariat au développement?

[*Texte*]

Second, assuming there isn't an easy way of encouraging voluntary participation in the global solution, has there been any consideration for enforced participation, perhaps through trade sanctions and other types of measures that would more forcibly encourage the polluting nations to become part of the solution?

• 1225

Mr. Bell: With regard to what will encourage LDCs to developing countries to participate on a voluntary basis, I think there are basically two sides.

One, they talk about an expression that's become very prevalent in the last few weeks, something called environmental space. India, at a meeting I was at last week, talked about their need for environmental space. I asked what they meant. They said it means that the developing countries have 25% of the population but put 75% of greenhouse gas emissions into the atmosphere and there's only so much room up there if we are going to meet our objectives; so if they don't have some space to grow and develop, they're going to be paying a penalty for something that somebody else did. So that's a point.

They are saying that they want to see some serious commitment on the part of developed countries in reducing their emissions, and then they don't think they have necessarily to follow the same industrial development path that others did, but if they want to change, there are incremental costs in doing this. Changing the 200 or 600 coal-fired thermal plants in China, to go from one system to a more efficient, less polluting system, is going to cost some money and some technology, and that's a commitment they want to have. They want it two ways: we reduce and we help them do things differently.

With regard to Canada, it's true that our 2% is that, 2%. On the other hand, I don't think we can say, well, we're not going to do anything because it's only 2% and we're not going to help.

Where Canada has played a very important role in this is that we have a lot of credibility with developing countries and developed countries. They come and they say, look, what's your view on this, how can we proceed and so on, and we're not going to talk about this with other countries because they are too far in this direction or that direction. So we have this ability.

I'd better stop there. I know Vic has things to say, and George as well.

The Chairman: Just very briefly. We are rapidly running out of time.

Mr. Buxton: Very briefly, I think the answer to the question of how we think we're going to get developing countries to join us is the carrot-and-stick approach. If we look to the Montreal Protocol, the carrot is financial and technical assistance if you participate and help us to address the world issues. The stick is tha tif you don't, you're not part of the family and therefore possibly subject to trade restrictions or trade measures going down the road.

[*Traduction*]

Deuxièmement, si l'on considère qu'il ne sera pas facile d'encourager la participation volontaire des pays, pour trouver une solution mondiale, a-t-on envisagé une participation obligatoire, éventuellement, par le truchement de sanctions ou d'autres mesures qui pourraient inciter fortement les nations polluantes à réagir?

M. Bell: Il y a deux thèses en ce qui concerne les mécanismes d'incitation des pays en développement à participer volontairement au processus.

La première correspond à une expression que l'on utilise fort souvent depuis quelques semaines, l'espace environnemental. Lors d'une conférence à laquelle je participais, la semaine dernière, le délégué indien a dit que son pays avait besoin d'un espace environnemental, et je lui ai demandé ce qu'il voulait dire par là. Il m'a répondu que les pays en développement ont 25 p. 100 de la population mondiale mais sont à l'origine de 75 p. 100 des émissions atmosphériques produisant l'effet de serre. Comme il y a une limite aux gaz que l'on peut rejeter, les pays en développement réclament que les pays développés leur laissent la place dont ils ont besoin pour se développer. Sinon, les pays en développement seront pénalisés pour ce qu'ont fait les autres.

Ils réclament un engagement ferme des pays développés à réduire leurs émissions, et ils disent ensuite qu'ils auront des coûts supplémentaires à assumer s'ils ne peuvent pas suivre les mêmes méthodes de développement industriel. Par exemple, en Chine, remplacer de 200 à 600 centrales thermiques au charbon par un système plus efficient et moins polluant exige de l'argent et une technologie dont le pays ne dispose pas. Donc, les pays en développement veulent un double engagement de notre part: que nous réduisions nos émissions et que nous les aidions à ne pas faire comme nous.

En ce qui concerne le Canada, le chiffre de 2 p. 100 est exact. Cela dit, nous ne pouvons pas affirmer que nous n'avons rien à faire dans ce domaine puisque nous ne sommes responsables que de 2 p. 100.

Le Canada a un rôle très important à jouer à ce chapitre car il jouit d'une excellente crédibilité auprès des pays en développement et des pays développés. On nous demande sans cesse quelle est notre position sur telle ou telle question, comment nous allons agir dans tel ou tel domaine, et on nous dit que l'on ne va pas discuter avec tel ou tel autre pays parce qu'il est trop fermement engagé dans un sens ou dans un autre. Nous pouvons donc jouer un rôle de médiateur.

Je ferais mieux d'en rester là, je sais que Vic et George souhaitent intervenir.

Le président: Très brièvement car le temps passe très vite.

M. Buxton: Très brièvement, si nous voulons que les pays en développement se joignent à nous, nous allons devoir manier à la fois la carotte et le bâton. Prenons le Protocole de Montréal, qui offre une carotte sous forme d'aide financière et technique aux pays qui sont prêts à participer avec nous. Le bâton consiste à dire que ceux qui refuseront de se joindre au mouvement risquent de faire l'objet de restrictions commerciales à terme.

[*Text*]

That works for most of the countries. It doesn't work, however, for India or for China because those folks are markets onto themselves. Together, they comprise over 40% of the world's population. You have to find another way to do business with them and I would submit the big, broad carrot for India and China is commitments to capacity building, and that if in fact they stay outside of the family of concerned nations on key environmental issues, then they're not going to see support in other areas in which they really are anxious to get support.

Mr. Wenman (Fraser Valley West): The last time you were here, Marlene Catterall and I raised the question of urbanization, the growth of world cities and the need for sustainable cities, that that should be included in your work. So I want to thank you very much for chapter 27, as brief as it is.

I also would like to bring words of accommodation and greetings from Arcot Ramachandram, the Under-Secretary General, for the work you have done in raising this issue, both in August and your assistance in bringing towards the resolutions 44 and 228. I am particularly glad to see in your speech your suggestion of the targeting of initiatives relative to sustainable cities. So I thank you for bringing that initiative forward, which goes along with CIDA's representation that said there is a change towards the human concerns, human settlements being one of them.

However, as I read and as I hear this morning, I see two things in there. One says it remains to be seen that it is adequately implemented. In other words, there is a question mark: is it too late?

Secondly, you said recommendations will be forthcoming from the Montreal and Toronto conventions. It is as if you hope, as opposed to—

Mr. Bell: That was before the Montreal and Toronto meetings.

Mr. Wenman: No, just today you said recommendations will be coming forward from that and that we will see them somewhere in the next chapter, I would expect. I look forward to those, but I want to know what structures there are that put the constituencies together to make this thing happen. What's bringing the universities, the provinces, the municipalities, the business groups and the parliamentarians together to cause this to occur, to have the input that this will occur? My first question is, what is the structure?

• 1230

I understand that last week in the United Nations, Maurice Strong urged that delegations to Brazil include parliamentarians. In response to Mr. Strong's comment, my second question is, will the Canadian delegation include parliamentarians, and how many?

The third question concerns Globe 92, which you didn't mention. Globe 92 brings business, academics and so forth together. I recognize that it is at the beginning of the preparatory committee, but at least on the issue of human settlements and urbanization, that will come later in the preparatory committee.

[*Translation*]

Dans la plupart des cas, ce message est efficace. Par contre, il ne l'est pas pour des pays comme l'Inde ou la Chine, qui constituent chacun de très vastes marchés. Ensemble, ces deux pays regroupent plus de 40 p. 100 de la population mondiale. Il faut donc trouver d'autres solutions pour les faire agir, et je crois que la carotte la plus efficace, dans leur cas, serait de prendre l'engagement de les aider à développer leurs capacités, et le bâton, de leur dire qu'ils ne recevront pas d'aide dans d'autres domaines si l'on refuse de se joindre au concert des nations sur les grandes questions environnementales.

M. Wenman (Fraser Valley-Ouest): La dernière fois que vous êtes venus devant notre comité, Marlene Catterall et moi-même avions invoqué le problème de l'urbanisation, en disant que l'un des objectifs de votre travail devrait être d'arriver à avoir des villes capables de survivre. Je vous remercie donc sincèrement du chapitre 27, aussi bref soit-il.

Je voudrais également vous transmettre un message d'amitié d'Arcot Ramachandram, le sous-secrétaire général, qui vous remercie de ce que vous avez fait sur ce sujet, au mois d'août et lorsque vous avez proposé les résolutions 44 et 228. Je suis heureux de vous avoir entendu dire que certaines initiatives doivent viser les problèmes d'urbanisation. Je vous remercie donc d'avoir pris cette initiative, qui correspond à ce que fait l'ACDI en matière de problèmes humains, notamment d'établissements humains.

Cela dit, je voudrais revenir sur deux choses dont on a parlé ce matin. La première concerne les possibilités de mise en oeuvre concrète des résultats de la conférence, ce qui signifie que l'on peut se demander s'il n'est pas trop tard?

La deuxième concerne les recommandations qui seront issues, avez-vous dit, des conventions de Montréal et de Toronto. J'ai l'impression que. . .

M. Bell: J'ai dit cela avant les conférences de Montréal et de Toronto.

M. Wenman: Non, vous avez dit aujourd'hui qu'il y aura des recommandations découlant de ces conventions, et je suppose que nous les trouverons dans le chapitre suivant. J'aimerais cependant savoir quelles structures ont été mises en place pour veiller à ce que cela se produise. Quelles structures existe-t-il pour permettre aux universités, aux provinces, aux municipalités, aux entreprises et aux parlementaires d'y participer; c'est ma première question.

La semaine dernière, aux Nations Unies, Maurice Strong a invité les pays envoyant une délégation au Brésil à y inclure des parlementaires. Ma deuxième question est donc la suivante: Y aura-t-il des parlementaires dans la délégation canadienne, et combien?

Ma troisième question concerne Globe 92, dont vous n'avez pas parlé. Il s'agit d'un forum regroupant notamment des entreprises et des universitaires. Je sais que l'on est encore, à ce sujet, à l'étape du comité préparatoire, mais il est certain que le problème des établissements humains et de l'urbanisation devra être pris en compte plus tard au sein de ce comité.

[*Texte*]

Therefore, if you want some input to come through there, it's another Canadian vehicle where you have them gather together. Are you using the investment that the Government of Canada is making in Globe 92 to bring forth material, and will you consider bringing forth human settlements and sustainable city kinds of product out of there that you may be able to use at the last minute?

Then, would you consider a resolution along the line that would say that perhaps the Human Settlement Commission should assume the focus for sustainable urbanization and a sustainable cities program? In other words, it might be placed along with the rural development and the water mandate that they currently have. There's a specific idea for you.

The Chairman: I would just say that we are out of time. I appreciate your skill, Mr. Wenman, in ably presenting a number of issues, questions and representations. I would invite the witnesses to make brief answers today, and if they feel it might be quite to helpful to present us more in writing that we could certainly share, that would be good.

Mr. Bell: On constituencies, the different groups, some were encouraged through the environment funding NGOs and environment and development NGOs, indigenous groups, women's groups; but for a lot of them, like the universities, somebody got the idea and they got in touch. It's somewhat contagious. Everybody is starting to see what they can do in the implementation of sustainable development.

Yes, there will be parliamentarians on our delegation, I think, although I'm not the person to decide that. I should not be speaking out of school, but I would certainly hope so.

Globe 92: yes, we factor that in. It's a key thing and we know the meeting that's going to take place with parliamentarians, and hopefully it will have a main impact on our preparatory committee and we will be discussing it just days after.

Your point is noted on the Human Settlement Commission being a focal point on the outputs on human settlements. These institutional issues are tricky, and George perhaps knows more about that. As I say, the point is noted.

Mr. Greene: Only to say that coming out of Agenda 21 discussions, there have been a lot of proposals on what are the appropriate institutional mechanisms to address whatever it is: water, urban issues and the range. Those are now being looked at and analysed by the secretariat of UNCED. We will be reviewing them when they're available and trying to decide which ones we would be willing to support as a government.

M. Bell: J'aimerais simplement dire que ce document n'est malheureusement pas en français parce qu'on n'a pas eu le temps de faire le nécessaire. Il est là, disponible pour tout le monde, c'est tout ce qui était dans le troisième comité préparatoire mais je tiens à signaler... Bref!

I'll just say that the draft of the Canadian Earth Charter is on page 22.

The Chairman: Thank you. In thanking the witnesses, I want to make two suggestions. First of all, I've looked quickly at this material. It seems to me that it might be helpful to the work of this committee and for the wider audience that

[*Traduction*]

Globe 92 pourrait donc être un autre mécanisme canadien de participation. Essayez-vous de profiter des investissements que réalise le gouvernement du Canada dans Globe 92 pour stimuler la réflexion, et avez-vous l'intention de soulever les problèmes des établissements humains et de l'urbanisation dans ce contexte?

Êtes-vous également prêt à envisager une résolution disant, par exemple, que la Commission des établissements humains devrait assumer la responsabilité des problèmes d'urbanisation durable? Autrement dit, cette question pourrait lui être confiée, parallèlement à celles du développement rural et de l'eau. Voilà une idée concrète que je vous soumets.

Le président: Je regrette mais la séance est terminée. Je reconnais que vous avez beaucoup de talent, monsieur Wenman, lorsqu'il s'agit de poser plusieurs questions en une. J'invite les témoins à répondre fort brièvement, et s'ils souhaitent compléter leurs réponses par écrit, j'en serais très heureux.

M. Bell: En ce qui concerne les divers groupes, certains ont été encouragés, par exemple les ONG qui s'occupent d'environnement, les ONG qui s'occupent d'environnement et de développement, les groupes autochtones, les groupes de femmes, etc. D'autres, comme les universités, sont également entrés en jeu. Le phénomène fait boule de neige et tout le monde commence à se demander comment il peut participer au développement durable.

Je pense qu'il y aura des parlementaires au sein de la délégation canadienne, mais la décision ne m'appartient pas. Cela dit, je l'espère.

En ce qui concerne Globe 92, oui, nous en tenons compte. Nous savons qu'il y aura une réunion avec les parlementaires et nous espérons qu'elle aura un effet très positif sur notre comité préparatoire. Nous en discuterons quelques jours après.

Je prends note de votre idée selon laquelle la Commission des établissements humains pourrait être le point de rencontre de toutes les questions de cette nature. Vous savez que les problèmes d'institution sont délicats, et George le sait probablement mieux que moi. Cela dit, j'en prends note.

M. Greene: Je précise simplement que, suite aux discussions sur le Plan d'action pour le XXIe siècle, bon nombre de propositions ont été formulées sur les mécanismes institutionnels appropriés pour traiter de questions telles que l'eau, l'urbanisation, etc. Tout cela fait actuellement l'objet d'analyses par le secrétariat de la CNUED. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, et nous déciderons alors quels sont les mécanismes que le gouvernement est prêt à appuyer.

Mr. Bell: Unfortunately, this document does not exist in French, because we did not have time to get it translated. However, it is here, for everybody, and you will find everything that we had relating to the third preparatory committee, but I want to mention...

Je précise simplement que le projet de Charte canadienne de la Terre se trouve à la page 22.

Le président: Merci. Avant de remercier les témoins, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, après avoir examiné rapidement cette documentation, j'ai le sentiment qu'elle pourrait être utile pour le comité et pour le public qui

[*Text*]

reads the reports if we printed as an appendix items 1 to 6, as well as the Earth Charter that was referred to as appendices to today's testimony, including the graphs shown by David at the outset. That would be helpful, I think, just in terms of making all of the testimony this morning somewhat coherent to the reader.

• 1235

Secondly, in view of the fact that there will be a good deal of work done on the preparatory material on the drafts before the March meeting, I would suggest—though obviously we'll have to make the decision a little later—that it might be useful for this committee to have a meeting with you and others shortly before the next preparatory committee, Ambassador, when those documents are available, so that we can perhaps give some reaction to you.

I know this is always a crash course in getting ready for a preparatory committee meeting, but if it's possible some time in the middle part of February perhaps, when most of the texts are available, such a meeting might be quite useful, particularly if it follows a meeting some time between then and now when we have had a chance to meet with Maurice Strong directly. We were originally scheduled to meet with him next week, but his schedule prevents that from happening. We are still anticipating a meeting in the very near future with Mr. Strong.

I want to thank you very much. I'm sure all members of the committee have benefited both from the discussion here today and from the documents you've presented for our reflection. I think it is helpful for members of the committee to maintain an active interest and understanding of the process.

Members may note that we had scheduled a brief meeting on future business for right now, but in view of the fact that several of our members are caught in another meeting, we'll adjourn that to an early date.

Thank you again. The meeting stands adjourned.

[*Translation*]

lit nos procès-verbaux. Il vaudrait donc peut-être la peine de l'ajouter à notre procès-verbal, sous forme d'annexes 1 à 6, et on pourrait faire la même chose avec la Charte de la Terre et avec les graphiques que nous a présentés David au début. De cette manière, les lecteurs auront à leur disposition toute la documentation correspondante au témoignage d'aujourd'hui.

Deuxièmement, comme il y aura beaucoup de travail préparatoire sur les projets de documents, avant la réunion de mars, il serait peut-être utile que notre comité se réunisse avec vous et avec d'autres, peu avant la prochaine réunion du comité préparatoire, lorsque les documents seront disponibles. Nous n'avons pas à prendre la décision maintenant mais nous pourrons y réfléchir.

Je sais que l'on manque toujours de temps lorsqu'on prépare des réunions de cette nature mais, s'il était possible de vous inviter à une autre réunion vers le milieu du mois de février, lorsque la plupart des textes seront disponibles, cela pourrait être fort utile, surtout si nous avons l'occasion d'ici là d'organiser une réunion avec Maurice Strong. Nous avions prévu de le rencontrer la semaine prochaine mais il ne sera pas disponible. Nous espérons cependant pouvoir tenir une réunion avec lui.

Je vous remercie beaucoup de votre présence. Je suis sûr que tous les membres du comité ont beaucoup apprécié vos interventions, ainsi que les documents que vous leur avez fournis. Il est certain que cela est très utile pour ceux qui suivent de près ce processus.

Je rappelle aux membres du comité que nous avions prévu une brève réunion pour discuter de nos activités futures mais, comme plusieurs membres du comité sont retenus ailleurs, nous allons la reporter et nous allons lever la séance plus tôt.

Merci encore. La séance est levée.

APPENDIX "ENVO-11"

EARTH CHARTER

Whereas all individuals are entitled to develop to their fullest potential,

Whereas all individuals are entitled to live in an environment adequate for their health and well-being,

Whereas the achievement of sustainable development requires the cooperation of all people, acting individually or in organizations, and of all States, and

Whereas the achievement of these ends, for future as well as present generations, depends upon the Earth's ecosystem and resources,

1. All States and people share a responsibility to conserve, protect and restore the Earth's ecosystem, including its air, land, water and biological diversity;

2. All States and people shall manage the Earth's ecosystem and resources for the benefit of future as well as present generations;

3. All States and people shall strive for the elimination of poverty as an indispensable component of sustainable development;

4. All States and people shall respect the environment of other States and people, and the Earth's ecosystem;

5. All States and people shall protect and encourage cultural diversity, particularly traditional lifestyles with a special sustainable relationship to the Earth;

6. All States and people shall treat the global commons in a manner at least as favourable as their own environment;

7. All States and people shall adopt precautionary and preventive approaches, and take into account the value of the environment, when planning activities that may affect the Earth;

8. All States and people shall ensure full public participation in the decision-making processes concerning the environment and development through the promotion of education and information on the Earth and its ecosystem;

9. All States and people shall enjoy full development and equity consistent with the sustainable use of the Earth's resources;

10. All States and people shall pursue and encourage the achievement of the objectives of this Earth Charter, in co-operation and in accordance with their respective responsabilities and capabilities.

Ottawa, October 25, 1991

EXPLANATORY NOTE ON A DRAFT EARTH CHARTER

Background

The proposed text for an Earth Charter is based on a review of the principles included in the UNCED Secretariat check-list of "principles on general rights and obligations" as well as on the compendium of textual suggestions presented by delegations at PrepCom III.

Parameters

The following parameters were used in preparing this draft:

- The text must be brief, simple and clear. Legal language should be avoided.
- The Charter should not be a legally binding instrument but it could contribute over time to the development of new principles of international law. In other words, the text should constitute "soft law".
- The text reflects a positive approach; "negatives" have been systematically avoided. For example, in paragraph 7, reference is made to "the value of the environment" rather than to "environmental costs".
- The word "shall" is used not in order to signify binding obligations but in order to manifest strong commitments.
- The text is broad enough to include all issues of concern to the conservation and protection of the Earth and its ecosystem, to development and to the principles of sustainable development.
- The word "ecosystem" is used throughout the document in the singular in order to fully reflect the comprehensive interrelationship of the global environment and all its component ecosystems.

Title

The phrase "Earth Charter" is used because it is concise. The word "Earth" is kept because it is considered to best integrate both concepts of environment and development.

Preamble

The first paragraph establishes as a starting point the entitlement of all individuals to full development; the second paragraph, taken from Resolution 1991/44 of the UN Commission on Human Rights and UNGA Resolution 45/94, clearly indicates the

right to live in an adequate environment; since humankind is an integral part of the "web of life", the last two paragraphs state that the first two objectives may only be attained through a global partnership in respect of the Earth 's global ecosystem.

Body of the Charter

Paragraph 1 is inspired by the second part of Principle 1 of the Stockholm Declaration, which states that everyone has a solemn responsibility to protect and improve the environment. However, in accordance with paragraph 10, it is recognized that this common responsibility may be differentiated. The conservation of biological diversity includes the conservation of the diversity of ecosystems.

Paragraph 2 is a reflection of the principle of sustainable development with, as in the preamble, an emphasis on future generations.

Paragraph 3 recognizes the necessity to eliminate poverty in order to achieve sustainable development. It is inspired by a number of UNGA resolutions as well as recent documents such as the 1991 Beijing Ministerial Declaration on Environment and Development.

Paragraph 4 deals in positive language with the avoidance of harm to the environment, and includes the second element of Principle 21 of the Stockholm Declaration which is about the responsibility of States to ensure that activities within their jurisdiction or control do not cause damage to the environment of other States or of areas beyond national jurisdictions.

Paragraph 5 recognizes the necessity for States and people to develop an increased respect for the culture and traditions of other States and people, particularly in respect of indigenous or other traditional sustainable lifestyles. The expression " cultural diversity", as used here, includes social, economic and political elements as seen in article 1 of the 1986 UNGA 41/128 Declaration on the Right to Development. The need to take positive measures in this regard, and to incorporate relevant traditional knowledge and experience in achieving sustainable development is recognized in the report of the World Commission on Environment and Development ("Brundtland Report").

Paragraph 6 is a new principle and states that the "global commons", i.e. the areas beyond national jurisdiction, such as the high seas, should be treated in at least as good terms as one's own environment.

Paragraph 7 relates to necessary approaches to decision-making in the field of the environment; two of the most important elements in that regard are mentioned: the principle of precautionary/preventive action, which includes the necessity to carry out impact assessments as appropriate, and the consideration of the value (not only economic) of the environment.

Paragraph 8 recognizes the need for full public participation in environment and development decision-making. It is emphasized that this can only be achieved if appropriate education and information are available, as foreseen in Principle 19 of the Stockholm Declaration.

Paragraph 9 combines the principle that all are entitled to an inalienable right to economic, social, cultural and political development together with the principle of sustainable development. It is partly inpired by the 1986 UNGA 41/128 resolution on the Right to Development.

Paragraph 10 states that the implementation of the Charter must take into account the equitable sharing of responsibilities, including between States. The language used in this respect is drawn from article 2.2 of the Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer as well as from paragraph 5 of the Ministerial Declaration of the Second World Climate Change Conference. The necessity to co-operate is more fully developed in the preamble. Such cooperation could include financial and technology transfers.

October 25, 1991

APPENDIX "ENVO-12"

THE EARTH SUMMIT – Brazil 92

The United Nations Conference on Environment and Development

Environment Canada
External Affairs and International Trade
Canadian International Development Agency

UNCED – KEY FACTS

- Summit – Rio June 1–12, 1992
- 100 leaders expected
- 30,000 plus participants
- Overall theme – environment & development
- Only 7 months away
- Final PrepCom N.Y. March 92

OCT21-1

UNCED OUTPUT			
ISSUES	EARTH CHARTER	AGENDA 21	CONVENTIONS
POLICY			
FINANCIAL			
TECHNOLOGY TRANSFER			
INSTITUTIONS			

CONSTITUENCIES

- Provinces/Municipalities
- Business/Industry
- Indigenous People
- Development/Environment groups
- Youth
- Women
- Labour
- Universities

CANADIAN INTERESTS AT STAKE

- Forests
- Fisheries
- Oceans
- Climate/Energy
- Wastes

FUNDING

Central Issue to Rio Outcome:

★ **NEW AND ADDITIONAL FUNDING**

North v. South
Environment v. Development
Global v. Local

★ **TIMING OF COMMITMENTS**

★ **CANADIAN POSITIONS**

ROADS TO RIO

- **OECD Environment and Development Ministerial**
  December 2-3, Paris
- **GEF Participants Meeting**
  December 4-6, Geneva
- **International Conference on Water and the Environment**
  January 26-31, Dublin
- **Fourth UNCED Prepcom**
  March 2 - April 3, New York
- **International Youth Conference**
  March 22-29, Costa Rica
- **G77 Environment Ministerial**
- **High Level Fundind Meeting**
  April, Tokyo
- **Sustainable Cities Conference**
  May 24-26, Curitiba, Brazil
- **UNCED and Global Forum**
  June 1-12, Rio de Janeiro
- **ECO "92 Trade Fair**
  June 6-11, Sao Paulo

APPENDICE «ENVO-11»

CHARTE DE LA TERRE

Considérant que chacun a le droit de développer la totalité de son potentiel,

Considérant que chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être,

Considérant que la réalisation du développement durable exige la coopération de tous les individus, agissant en tant que tels ou au sein d'organisations, ainsi que de tous les États,

Considérant que la réalisation de ces buts, pour les générations futures comme pour les générations actuelles, dépend de l'écosystème et des ressources de la Terre,

1. Tous les États et tous les individus partagent la responsabilité de conserver, de protéger et de reconstituer l'écosystème de la Terre, y compris son air, ses terres, son eau et sa diversité biologique;

2. Tous les États et tous les individus doivent gérer l'écosystème et les ressources de la Terre dans l'intérêt des générations futures ainsi que des générations actuelles;

3. Tous les États et tous les individus doivent lutter pour l'élimination de la pauvreté, mesure indispensable pour parvenir au développement durable;

4. Tous les États et tous les individus doivent respecter l'environnement des autres États et des autres peuples, ainsi que l'écosystème de la Terre;

5. Tous les États et tous les individus doivent protéger et encourager la diversité culturelle, en particulier les modes de vie traditionnels ayant un lien spécial durable avec la Terre;

6. Tous les États et tous les individus doivent traiter les régions communes de la Terre d'une manière au moins aussi favorable que leur propre environnement;

7. Tous les États et tous les individus doivent adopter des mesures de précaution et de prévention et tenir compte de la valeur de l'environnement lors de la planification d'activités susceptibles de porter atteinte à la Terre;

8. Tous les États et tous les individus doivent assurer l'entière participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement et de développement, par la promotion de l'éducation et de l'information touchant la Terre et son écosystème;

9. Tous les États et tous les individus doivent jouir d'un développement complet et d'une pleine égalité compatibles avec l'exploitation durable des ressources de la Terre;

10. Tous les États et tous les individus doivent encourager et poursuivre la réalisation des objectifs de la présente Charte de la Terre, en agissant en coopération et en conformité avec leurs responsabilités et capacités respectives.

25 octobre 1991

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROJET DE CHARTE DE LA TERRE

Contexte

Le texte proposé pour la Charte de la Terre se fonde sur un examen des principes figurant dans le document du Secrétariat de la CNUED intitulé "Liste annotée de principes realtifs aux obligations et aux droits généraux" ainsi que sur le document compilant les propositions de textes présentées par les délégations à la troisième session de la Commission préparatoire.

Paramètres

Les paramètres ci-après ont servi à l'élaborer:

- le texte doit être bref, simple et clair; il faut éviter les formulations juridiques;

- la Charte ne devrait pas constituer un instrument juridiquement contraignant, mais elle pourrait, avec le temps, contribuer à l'élaboration de nouveaux principes de droit international; autrement dit, elle devrait constituer du «droit déclaratif»;

- le texte reflète une approche positive; les formules «négatives» ont été systématiquement écartées. Ainsi, au paragraphe 7, il est fait mention de «la valeur de l'environnement» plutôt que des «coûts pour l'environnement»;

- chaque paragraphe commence par le mot "doivent" non pas afin de marquer des obligations contraignantes mais pour faire état d'engagements fermes;

- le texte est d'une portée suffisamment vaste pour inclure toutes les questions intéressant la conservation et la protection de la Terre et de son écosystème, ainsi que le développement et les principes du développement durable;

- le terme «écosystème» est utilisé au singulier tout au long du document, de manière à refléter pleinement la globalité des rapports entre l'environnement mondial et tous les écosystèmes qui le composent;

Titre

L'expression «Charte de la Terre» a été choisie pour sa concision. Le terme «Terre» a été conservé parce qu'il est estimé qu'il intègre le mieux les deux concepts d'environnement et de développement.

Préambule

Le premier paragraphe établit d'emblée le droit de tous les individus au développement complet, tandis que le second, qui s'inspire de la Résolution 1991/44 de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et de la Résolution 45/94 de l'Assemblée générale, indique clairement leur droit de vivre dans un

environnement satisfaisant; par ailleurs, comme l'humanité fait partie intégrante du «tissu de la vie», les troisième et quatrième paragraphes établissent que les objectifs énoncés dans les deux premiers ne peuvent être atteints que par la voie d'un partenariat mondial au regard de l'écosystème global de la Terre.

Corps du texte

Le paragraphe 1 s'inspire de la deuxième partie du Principe 1 de la Déclaration de Stockholm, qui affirme que chacun a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. Toutefois, il est reconnu plus loin, soit au paragraphe 10, que cette responsabilité commune peut être différenciée. La conservation de la diversité biologique comprend notamment la conservation de la diversité des écosystèmes.

Le paragraphe 2 reprend le principe du développement durable, en mettant, comme dans le préambule, l'accent sur les générations futures.

Le paragraphe 3 reconnaît la nécessité d'éliminer la pauvreté en vue de parvenir au développement durable. Ce paragraphe s'inspire de diverses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi que de certains documents récents, comme la Déclaration ministérielle de Beijing de 1991 sur l'environnement et le développement.

Le paragraphe 4 traite en termes positifs du devoir d'éviter de nuire à l'environnement et reprend la deuxième partie du Principe 21 de la Déclaration de Stockholm, qui concerne le devoir des États de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Le paragraphe 5 reconnaît la nécessité pour les États et pour les individus de respecter davantage les cultures et les traditions des autres États et autres individus, en particulier les cultures autochtones et autres modes de vie traditionnels durables. L'expression «diversité culturelle», dans le sens qui lui est donné ici, englobe les éléments sociaux, économiques et politiques mentionnés à l'article premier de la Déclaration 41/128 sur le droit au développement, adoptée en 1986 par l'Assemblée générale des Nations Unies. La nécessité de prendre des mesures positives à cet égard et de tenir compte des connaissances et expériences traditionnelles pertinentes pour parvenir au développement durable est reconnue dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement («Rapport Brundtland»).

Le paragraphe 6 est un principe nouveau qui énonce que les régions communes de la Terre - c'est-à-dire les zones situées au-delà de la juridiction nationale, comme la haute mer - doivent être traitées par chacun avec au moins autant de soin que son propre environnement.

Le paragraphe 7 porte sur les approches qu'il faut obligatoirement observer lors de la prise de décisions touchant l'environnement; il mentionne deux des éléments les plus importants à cet égard, à savoir le principe de précaution/prévention,qui comprend la nécessité d'effectuer, le cas échéant, des études d'impact et la prise en considération de la valeur (non seulement sur le plan économique) de l'environnement.

Le paragraphe 8 reconnaît la nécessité d'une pleine participation du public au processus décisionnel en ce qui concerne l'environnement et le développement. Il y est souligné qu'il faut, à ces fins, promouvoir une éducation et une information appropriées, comme le prévoit le Principe 19 de la Déclaration de Stockholm.

Le paragraphe 9 conjugue le principe du droit inaliénable de chacun au développement économique, social, culturel et politique et le principe du développement durable. Il s'inspire en partie de la Résolution 41/128 sur le droit au développement adoptée en 1986 par l'Assemblée générale de l'ONU.

Le paragraphe 10 stipule que l'application de la Charte doit tenir compte du partage équitable des responsabilités, notamment entre Etats. Les termes utilisés à cet égard sont tirés de l'article 2.2 de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du paragraphe 5 de la Déclaration ministérielle de la deuxième Conférence mondiale sur le climat. La nécessité de coopérer est développée de façon plus complète dans le préambule. Une telle coopération pourrait comprendre notamment des transferts de fonds et de technologie.

Le 25 octobre 1991

APPENDICE "ENVO-12"

(TRADUCTION)

Le SOMMET DE LA TERRE – Brésil – 1992

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

Environnement Canada
Affaires extérieures et Commerce international
Agence canadienne de développement international

DONNÉES ESSENTIELLES SUR LA CNUED

- **Sommet qui se tiendra à Rio du 1er au 12 juin 1992**
- **100 chefs d'État devraient y participer**
- **Plus de 30 000 participants sont attendus**
- **Thème global : l'environnement et le développement**
- **Conférence tenue dans 7 mois seulement**
- **Dernière réunion du comité préparatoire : N.Y., en mars 1992**

OCT21-1

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CNUED

QUESTIONS	CHARTE DE LA TERRE	PLAN D'ACTION POUR LE XXE SIÈCLE	CONVENTIONS
POLITIQUES			
FINANCEMENT			
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE			
INSTITUTIONS			

GROUPES REPRÉSENTÉS

- Provinces / municipalités
- Milieux d'affaires / entreprises
- Populations autochtones
- Groupes s'intéressant au développement l'environnement
- Jeunes
- Femmes
- Syndicats
- Universités

ENJEUX POUR LE CANADA

- **Forêts**
- **Pêches**
- **Océans**
- **Climat / énergie**
- **Déchets**

FINANCEMENT

Question primordiale au sommet de Rio :

★ **NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT ET FONDS SUPPÉMENTAIRES**

Nord vs Sud
Environnement vs Developpement
Situation mondiale vs Situation locale

★ **CALENDRIER DES ENGAGEMENTS**

★ **POSITIONS CANADIENNES**

ÉVÉNEMENTS PRÉVUS D'ICI LE SOMMET DE RIO

- **Conférence des ministres responsables de l'environnement et du développement au sein des pays de l'OCDE Paris, les 2 et 3 décembre**
- **Réunion des pays participant au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Genève, du 4 au 6 décembre**
- **Conférence internationale sur l'eau et l'environnement Dublin, du 26 au 31 janvier**
- **Quatrième réunion du comité préparatoire de la CNUED New York, les 2 et 3 avril**
- **Conférence internationale sur la jeunesse Costa Rica, du 22 au 29 mars**
- **Réunion des ministres de l'environnement du G-7, Kuala Lumpur, en avril**
- **Réunion de haut niveau sur le financement Tokyo, en avril**
- **Conférence sur les villes et le développement durable Curitiba, Brésil, du 24 au 26 mai**
- **CNUED et Forum mondial Rio de Janeiro, du 1er au 12 juin**
- **Foire commerciale ÉCO 92 Sao Paulo, du 6 au 11 juin**

ÉVÉNEMENTS PRÉVUS PLUS TARD LE SOMMET DE RIO

Question primordiale au sommet de Rio :

- Conférence des ministres responsables de l'environnement et du développement sur les océans, du 2 et 3 décembre

FONDS SUPPÉMENTAIRES

- Réunion des pays participant au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Genève, du 4 au 6 décembre

- Conférence internationale sur l'eau et l'environnement Dublin, du 26 au 31 janvier

Nord vs Sud

- Quatrième réunion préparatoire de la CNUED New York, les 2 et 3 avril

Situation mondiale vs Situation locale

- Conférence internationale sur la jeunesse Costa Rica, du 22 au 29 mars

- Réunion des ministres de l'environnement Kuala Lumpur, en avril

- Réunion de haut niveau sur le financement Tokyo, en avril

- Conférence sur les villes et le développement durable Curitiba, Brésil, du 24 au 26 mai

- CNUED et Forum mondial Rio de Janeiro, du 1er au 12 juin

- Foire commerciale ÉCO 92 Sao Paulo, du 6 au 11 juin

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

HOUSE OF COMMONS

Issue 21

Thursday, November 28, 1991

Chairman: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 21

Le jeudi 28 novembre 1991

Président: David MacDonald

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From External Affairs and International Trade Canada:

John P. Bell, Special Advisor to the of State for External Affairs

Alison Leclaire, United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) Task Force.

From Environment Canada:

Victor Buxton, Executive Director, National Secretariat for UNCED 92.

From Canadian International Development Agency:

George Greene, Director, Environment and Development Policy Division.

TÉMOINS

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada:

John P. Bell, conseiller spécial auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures;

Alison Leclaire, Groupe de travail de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

D'Environnement Canada:

Victor Buxton directeur exécutif, Secrétariat national pour la CNUED.

De l'Agence canadienne de développement international:

George Greene, directeur, Direction de la politique de l'environnement et du développement.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Thursday, November 28, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le jeudi 28 novembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24400 –

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 28, 1991
(22)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 8:15 o'clock a.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, David MacDonald and Brian O'Kurley.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its draft report on the Division of Powers on Environmental Matters.

At 9:15 o'clock a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 NOVEMBRE 1991
(22)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 8 h 15 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, David MacDonald et Brian O'Kurley.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2), le Comité entame l'examen de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

À 9 h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, November 28, 1991

• 0823

The Chairman: I call the committee to order. Members of the committee, I apologize for the late notice and for the shift of time.

As I mentioned on Tuesday at our last meeting, we are struggling with several other competing matters, particularly Bill C-13, which involves a number of our members on the government side and some of our members on the opposition side—plus, for my own personal purposes, the starting up again of the constitutional committee this morning.

I really felt that since there was very strong pressure for us to try to move the matter along, we should meet at the earliest possible moment to give Ian and Kristen some sense of where we were coming from in terms of the draft. To state my own immediate response, I feel they have done a very good job of bringing together all the elements of testimony around a number of the key issues.

It may not encompass all the issues that members feel they would like to see dealt with and the way in which things are stated or the material may not meet their own particular point of view. We will obviously have a good deal of discussion over the course of the next few days.

Because we are not all here this morning, and a number of our members are not able to be here as yet, I would suggest that we have a rather general discussion in which people can give their first reaction to what they have seen. I think this will be of some help to our researchers in terms of some further work they might want to do—particularly, if I can put it this way, if there are missions that you think might have been dealt with. If there are matters which, in the course of our inquiry, were raised and not fully fleshed out, I think it would be helpful if they were put on the table early on so you could get to those items.

• 0825

On the items on which there is going to be a fair bit of discussion and debate, I don't really think we have to have a lot of discussion this morning because there is no point in having the debate two or three times over. I am assuming that on the really controversial items, we will want to have virtually all committee members here so that everybody gets a chance to speak to those items.

In a sense, if we can avoid getting caught up in debate on the major items but look at the overall presentation and the possibility of things that should have been brought forward... If, with a little further work, these things might be part of an amended next draft, that will be helpful to us.

I just want to conclude by saying that in spite of everything, it is still my hope that we can meet the original target we set out some time ago. I realize it will take a fairly heavy effort on the part of all of us, myself included, because the Constitution committee is going full-bore as of next Monday for the next two-and-a-half weeks.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 28 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte. Membres du comité, je vous prie d'excuser d'abord la convocation tardive et le changement d'heure.

Comme je l'ai indiqué mardi à notre dernière réunion, nous avons plusieurs fers au feu, en particulier le projet de loi C-13, qui nous enlève un certain nombre de députés du gouvernement comme de l'opposition—en plus, ce qui me touche plus particulièrement, le comité constitutionnel reprend ses travaux ce matin.

Comme il est impératif de faire avancer les choses, j'ai pensé que nous devions nous réunir le plus tôt possible pour indiquer à Ian et Kristen nos réactions par l'ébauche de rapport. Je considère pour ma part qu'ils ont fait une bonne synthèse des témoignages autour d'un certain nombre de questions clés.

Il se peut que les députés n'y retrouvent pas tout ce qu'ils aimeraient y voir ou ne soient pas d'accord avec la façon dont certaines choses sont présentées ou même les contestent. Nous aurons l'occasion d'en discuter à fond au cours des jours qui viendront.

Comme nous ne sommes pas tous là ce matin et qu'un certain nombre de nos collègues doivent arriver un peu plus tard, je propose que nous amorçions d'abord une discussion générale pour faire connaître notre première réaction au projet de rapport. Nos attachés de recherche sauront ainsi s'ils doivent revoir certaines questions—en particulier si certains députés détectent des omissions. Si les députés estiment que certains thèmes abordés au cours de notre enquête ne sont pas suffisamment développés dans le projet de rapport, il serait bon qu'ils le disent rapidement de façon à ce que nous puissions y travailler..

Sur les points litigieux et qui demandent une longue discussion, je pense qu'il vaut mieux les mettre de côté ce matin parce qu'il ne servirait à rien de débattre des même choses deux ou trois fois. Il vaudrait mieux la présence de tous les membres du comité de façon à ce qu'ils aient tous l'occasion de se prononcer.

Nous voulons donc éviter de nous lancer dans un long débat sur le fond pour nous concentrer plutôt sur la présentation de façon générale et les omissions éventuelles... Nous pourrions alors les rajouter dans une nouvelle ébauche.

Je signale que, malgré tout, nous pouvons respecter les délais que nous nous étions fixés il y a quelque temps. Je sais que nous devrons tous—moi compris—faire un effort supplémentaire, parce que le comité sur la Constitution recommencera à siéger à fond à compter de lundi prochain, et ce pour les deux semaines et demi que suivront.

[*Texte*]

I am told that Bill C-13 will work its way through clause by clause early next week. We are not clear as to when that will be completed and get into the House for report stage and third reading.

To the best of our ability, we'll try to accommodate people's schedules and give you enough advance notice so that, as unfortunately happened yesterday, we don't get people at too brief an opportunity to be able to reorganize.

I really appreciate the fact that people did make the effort to be here for the meeting this morning. The floor is open. I do also apologize to Mr. Côté.

Évidemment, il n'est pas possible d'avoir à l'avance une copie française.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Je comprends.

Le président: La copie anglaise a disparu.

Mr. Côté: There has been a mistake, I guess.

The Chairman: We will try to carry on to the best of our ability and give people at least an initial chance to give their own first reaction on the draft.

Before I open it up, Ian would like to make an two-minute summary just to put it in context.

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman. This was done so quickly that I didn't have time to put in even a list of contents. For those who haven't had time to go through it in detail, there are four chapters.

As you see on the front page, the first one is the context, and the theme is that the committee recognizes, first of all, what we mean by "environment" is changing, has changed rapidly and is continuing to change.

Second, in the broad context of the current proposals for changing the Constitution and political renewal, the environment is not the most urgent—although it may be one of the most important.

Third, it suggests that a number of people are not too unhappy with the way things are arranged in regard to the division of powers on the environment. It says there may be a case for radical reform in the future but now is not the right time. This was really to protect the committee from those who said they really had their chance and didn't take it, so it leaves open the question of radical reform.

In the second chapter, the basic principles go through a lot of the evidence and come, I think, to the general conclusion that whichever way you're coming at it—from the point of view of an environmental organization, from the point of view of legal experts, or from the point of view of industry—there is a considerable degree of satisfaction.

This satisfaction is not so much with the present system but with the way the present system is evolving; a recognition that the environment is inevitably a divided jurisdiciton and a recognition that the mechanisms to reconcile the problems that arise with a divided jurisdiction—a shared jurisdiction—are emerging in things like the Canadian Council of Ministers of the Environment and the round tables, a look at some of the continual objections that are

[*Traduction*]

On me dit que le projet de loi C-13 sera soumis à l'étude article par article au début de la semaine prochaine. Nous ne savons pas quand il pourra être terminé et renvoyé à la Chambre pour l'étape du rapport et la troisième lecture.

Dans la mesure du possible, nous essayerons de tenir compte du programme de nos membres et de les aviser suffisamment à l'avance de façon à ce qu'ils aient le temps, contrairement à ce qui s'est produit hier, de prendre leurs dispositions.

Je remercie tous ceux qui ont fait l'effort de venir ce matin. À eux, la parole. Je présente aussi des excuses à M. Côté.

It was not possible to have a French copy in advance.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): I understand.

The Chairman: The English copy has disappeared.

M. Côté: Il y a sans doute eu une erreur.

Le président: Nous allons faire de notre mieux et essayer de donner à chacun l'occasion de faire connaître sa première réaction.

Auparavant, je demanderai simplement à Ian de nous faire un résumé en deux minutes, pour mettre les choses en contexte.

M. Ian Jackson (attaché de recherche du Comité): Merci, monsieur le président. J'ai rédigé si rapidement que je n'ai même pas eu le temps de préparer une table des matières. Le projet de rapport, pour ceux qui n'ont pas eu le temps de le consulter en détail, contient quatre chapitres.

Le premier établit le contexte général, le thème étant que le comité reconnaît d'abord que la notion «d'environnement» change, change rapidement, et continuera de changer.

Deuxièmement, compte tenu des propositions actuelles en vue de modifier la Constitution et de renouveler le pays, l'environnement n'est pas considéré comme le problème le plus urgent—même s'il demeure l'un des plus importants.

Troisièmement, beaucoup sont assez satisfaits de la division actuelle des pouvoirs en matière d'environnement. Nous disons qu'il y aura peut-être lieu de procéder à une réforme radicale un jour, mais que le moment est mal choisi actuellement. Voilà qui protège le comité contre les critiques voulant que le comité a eu sa chance, mais ne l'ai pas saisie. Nous laissons la porte ouverte à une réforme radicale.

Le deuxième chapitre reproduit l'essentiel des nombreux témoignages et de façon générale conclut que, quel que soit le point de vue dont on se place—qu'il s'agisse des organismes écologiques, des juristes ou de de l'industrie, le degré de satisfaction est considérable.

Cette satisfaction ne concerne pas tellement le système lui-même, mais la façon dont il évolue avec le temps; l'environnement est considéré comme un domaine où la compétence est forcément partagée et des mécanismes, comme le conseil des ministre de l'Environnement et les tables rondes, s'établissent peu à peu en vue de résoudre les problèmes causés par cette double juridiction—les uns estimant qu'il y a toute sorte de chevauchements, doubles

[*Text*]

made about overlap, duplication, multiplication of regulation, and also some counterbalancing arguments saying perhaps those aren't as important as sometimes we think they are.

• 0830

The third section, which starts round about page 30 of your text, deals with specific issues and recommendations. That is divided into two parts. First is the specific role of the federal government and is dealt with in paragraph 3.1 and following, the concept of federal leadership which so many witnesses kept asking for, and goes on to paragraph 3.7 to the specific question of the implementation of international agreements and the lack of a so-called treaty power. In 3.13 we get onto the specific role of the residual power, peace, order and good government. The last one is 3.16, on data collection, monitoring, research and public information.

From there we go on to other things that are not specifically the role of the federal government necessarily, and are broader issues. The first one at 3.19 is property rights. The next one is the notion of environmental rights, enshrining them in the Charter, at 3.29. That section closes at 3.33 with a reminder that really the environment is everybody's business.

The last chapter is a very short one, which says that in all these things you have to strike a balance between stability and change. Stability is a very important concept in the environment. We're trying to protect something, so that implies stability. We have to change in order to do it. Some people are going to be disappointed that the committee has not recommended more radical change, but overall what is going on is an evolving process, and I suggest that the committee is not unhappy with the way that process is evolving at the moment.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Mr. Chairman, through you to Ian, you mention with regard to the enshrining of environmental rights, "witnesses before this committee welcomed" and so on. Then you mention witnesses who were in favour of putting environmental rights into the Constitution. Yet I distinctly remember, and I can verify this through the transcripts, that there were witnesses who said definitely, "No, do not put those things in because it is too limiting." I'm concerned that the interpretation of the evidence has sort of been slanted to one side of the issue, and there were other witnesses who said, "No, definitely not, this is too limiting or changing realities, and we want to ensure that. . ."

Also where you say "environmental enshrined would benefit Canadians and the environment", I'm not sure if we ever deliberated that or as a committee we've developed a consensus. Are these just the loudest individuals on the committee's views that you've taken into consideration here? I don't recall, and I've attended as dutifully as anyone, the committee coming to a consensus or a formal decision that we want to have environmental rights enshrined in the Constitution, and I'm concerned about why that would be in this report.

[*Translation*]

emplois et multiples règlements, les autres faisant valoir au contraire que ces problèmes ne sont pas aussi graves qu'ils peuvent le sembler de prime abord.

Le troisième chapitre, qui commence à peu près à la page 30 du texte, traite de questions et de recommandations précises. Il est divisé en deux parties. Il y est d'abord question du rôle propre du gouvernement fédéral, au paragraphe 3.1, ensuite de la notion de leadership fédéral que tant de témoins ont réclamé; plus loin, au paragraphe 3.7, intervient la question de l'application des accords internationaux et de l'absence de ce qu'on appelle un pouvoir «conventionnel». Le paragraphe 3.13 porte sur le pouvoir résiduel, la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Le dernier paragraphe, le paragraphe 3.16, vise la collecte des données, la surveillance, la recherche et l'information du public.

À partir de là, le rapport passe à des aspects plus larges qui ne sont pas nécessairement du ressort du gouvernement fédéral. Le premier paragraphe de cette série est le paragraphe 3.19 qui aborde la question des droits de propriété. Ensuite, au paragraphe 3,29, il est question de l'insertion des droits environnementaux dans la Charte. Cette partie se termine avec le paragraphe 3.33 qui rappelle que, finalement, l'environnement est l'affaire de tout le monde.

Le dernier chapitre est très court. Il fait valoir que, dans ce domaine, ce qu'il faut rechercher c'est un compromis entre la statibilité et le changement. La stabilité est un concept très important en matière d'environnement. La protection implique la stabilité. D'autre part, un changement est nécessaire pour y arriver. D'aucuns seront peut-être déçus de voir que le comité ne propose rien de radical. Aux yeux du comité, le processus évolue, et ce d'une façon qu'il juge assez satisfaisante pour le moment.

M. O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, Ian, en ce qui concerne l'inscription des droits environnementaux, vous dites que «des témoins entendus par le comité ont préconisé» etc. Ensuite, vous mentionnez un certain nombre de témoins qui étaient en faveur de l'inscription des droits environnementaux dans la Constitution. Pourtant, je me souviens—et je peux vérifier dans les comptes rendus—que d'autres témoins ont déclaré catégoriquement: «Non, n'y mettez pas ces droits parce qu'ils risquent de trop nous limiter». Je crains que l'interprétation des témoignages soit pas trop partiale. Il y a un groupe de témoins qui a dit: «Non, absolument pas, cette mesure nous limiterait trop, changerait la réalité; nous voulons être sûrs. . .»

Vous affirmez également que: «la constitutionnalisation des droits environnementaux serait une bonne chose pour les Canadiens et l'environnement». À ma connaissance, nous ne l'avons jamais établi, en tant que comité, ou nous n'en sommes jamais venus à un consensus à ce sujet. Avez-vous tenu compte uniquement de l'avis des membres les plus bruyants du comité? J'ai suivi les délibérations avec autant d'assiduité que n'importe qui d'autre. Je ne me souviens pas que le comité en soit venu à un consensus ou à une décision officielle au sujet de l'inscription de droits environnementaux dans la Constitution et je m'inquiète de trouver ce genre d'affirmation dans le rapport.

[*Texte*]

The Chairman: Just before he responds, I want to make one point. Once the draft has been completed, it's our draft. Anything that's in there by way of beliefs, if we don't feel comfortable with it—

Mr. O'Kurley: But I'm concerned why that would be in there in the first place.

The Chairman: I'll let him answer that. I just want to make the point that any of the language is our language, so if we're not comfortable with it we should be prepared to change it. I'll let Ian answer the specifics of what you're asking.

Mr. Jackson: Mr. O'Kurley is perfectly correct. Certainly when I say I think "the committee believes", I'm guessing, and both Kristen and I are guessing as to where the committee is going to come down. It may come down quite the opposite way, and if so, we'll reconstruct.

• 0835

As far as the other view is concerned, that really is dealt with in paragraph 3.30 and the accompanying end-note 38, which refers back particularly to Mr. Futrell, who took the strong view that the less you put in a constitution, the better.

In fact, this happens to be a point that Kristen and I discussed as we were writing it. The balancing argument against that was the Canadian Bar Association, which I think was well aware of the problem of putting specifics into the Constitution but said that in this particular case it would not inhibit the legislature. So that's why we went that way.

Mr. O'Kurley: There were also witnesses from what would be considered to be the economic side of the issue, the development side of the issue, who specifically said that they felt it would not be appropriate to enshrine those. My point is this: I'm not debating—

The Chairman: I'm not sure what you're referring to. Could you identify it?

Mr. O'Kurley: The Mining Association, I believe. In response to the specific question I asked—do you believe that environmental rights should be enshrined in the Constitution?—the unequivocal response was no, definitely not.

Mr. Jackson: I'm sorry. I missed it, and certainly it's the sort of reference that should be in.

Mr. O'Kurley: My point is that whether or not a particular issue or a particular position is endorsed or not is not my major concern. It may be that we want to enshrine environmental rights. It may be that we want to enshrine property rights. That's not the issue here. The issue is that in the drafting my concern is to what extent your interpretation or your guess of the commmittee's deliberation is influencing the final decision. If there's a certain sense of objectivity, where we're saying, well, by golly, this is what I interpreted and this is what so-and-so interpreted and let's come to a decision, then it seems to me that there's a significant amount of influence brought to bear on our final decisions by you already enshrining this. Then you say, well, if you don't agree with it, then argue against it. It's almost like a prejudice, a predetermination of the final outcome.

[*Traduction*]

Le président: Avant de permettre à l'attaché de recherche de répondre, je voudrais préciser quelque chose. Ce ne sera pas notre rapport tant que nous l'aurons pas finalisé. Si l'ébauche contient des affirmations avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord...

M. O'Kurley: Ce qui me préoccupe, c'est qu'elles y soient au départ.

Le président: Je vais laisser l'attaché de recherche répondre. Je rappelle simplement que nous pouvons changer le texte s'il ne nous plaît pas. Ian, s'il vous plaît.

M. Jackson: M. O'Kurley a parfaitement raison. Lorsque je dis «le comité estime», j'essaie de deviner sa pensée; Kristen et moi ne faisons que deviner. Si le comité émet un avis contraire, nous changerons le texte.

Pour ce qui est du point de vue contraire, il en est question au paragraphe 3.30 et dans la note 38 en bas de page, qui mentionne expressément M. Futrell, qui soutenait que moins l'on inscrit dans la Constitution, mieux c'est.

D'ailleurs, Kristen et moi-même en avons discuté au moment de la rédaction. L'argument qui fait contrepoids à cela a été soulevé par l'Association du Barreau canadien qui était, je crois, bien consciente du problème qu'il y a à rendre la Constitution trop précise sur certains points, mais qui ajoutait que, dans ce cas-ci, cela ne limiterait pas la marge de manoeuvre du législateur. Voilà pourquoi nous avons choisi cette formule.

M. O'Kurley: Nous avons aussi entendu des témoins qui défendaient plutôt les intérêts économiques, ceux du développement, qui nous ont dit expressément qu'il serait inapproprié d'inscrire cela dans la Constitution. Voilà où je veux en venir: je ne veux pas engager le débat...

Le président: Je ne sais pas au juste de quoi vous parlez. Pouvez-vous nous le dire?

M. O'Kurley: C'était l'Association minière, je crois. En réponse à une question précise que je posais au témoin—croyez-vous que les droits environnementaux devraient être inscrits dans la Constitution?—ils m'ont répondu non, sans équivoque.

M. Jackson: Excusez-moi. Cela m'a échappé mais il faudrait absolument inclure cela.

M. O'Kurley: En fait, peu m'importe qu'une question ou qu'une position particulières soient appuyées. Il se peut que nous décidions de constitutionnaliser les droits environnementaux. Nous voudrons peut-être aussi constitutionnaliser le droit de propriété. Là n'est pas la question. Ce qui m'importe c'est de savoir si le texte que vous proposez, et qui repose sur votre interprétation des délibérations du comité, influera sur la décision en bout de ligne. Si, par contraste, on a l'impression que votre interprétation de ce qu'ont dit les témoins et le comité est objective et qu'il convient alors de prendre une décision, alors il me semble qu'en proposant ceci, vous exercez énormément d'influence sur les décisions finales. Vous dites ensuite que ceux qui ne sont pas d'accord peuvent présenter des arguments contre. On a l'impression que le résultat final est décidé d'avance.

[*Text*]

The Chairman: Just to be clear, you'll get—it's being distributed—a summary of recommendations. I think what both our researchers have tried to do—

Mr. O'Kurley: I've seen this and I've read this and I recognize that in many cases there were questions to which the witnesses responded that articulated a particular position or that provided evidence that isn't included in this.

The Chairman: Okay. Well, bring those matters forward.

I think what they've tried to do, and what we're trying to do here, are two things basically. If there was some convergence of witnesses, something towards consensus, then we tried to reflect that in what's in this draft. We are not totally bound by that. There's nothing that says that a committee cannot hear 10 witnesses making a recommendation and then say to itself that it doesn't agree with any of those witnesses. We have to state why and state our position. To be fair to both Ian and Kristen, all they have tried to do in the draft—and if you have other evidence...

Let me just finish.

Mr. O'Kurley: Here's one example, Mr. Chairman. Who did this?

The Chairman: Kristen.

Mr. O'Kurley: It is at page 9. I might be wrong, and if I am then I stand to be corrected, but my recollection of my question to the Mining Association was with regard to environmental rights, not property rights, and yet it says:

> In response to a question, the witness indicated his personal view was that property rights should not be enshrined in the Charter.

Ms Kristen Douglas (Committee researcher): That is my recollection of what the question was. I don't have the issue with me to check it.

The Chairman: Let's check it. Nobody, I think, can—

Mrs. Catterall (Ottawa West): On a point of order, this is one of the problems when we are doing things in a rush, that we have to compromise what might be the best process. Normally it would be good if the committee had a discussion on each of these issues and made some conclusions and then sent our researchers off to write. Given our time limit, they have taken the evidence and listened to the discussion of the committee and tried to put before us a "draft". It's now up to us to decide whether we like what's in that draft or not and to change it. That's what we're here for. We do not want a long discussion about why something is or isn't in it. It was my impression that we had hoped to go through it piece by piece. Is that your intention? We will make any corrections we think should be made as we come to them.

• 0840

The Chairman: Sure. But I think the point that Brian is raising, which is an important one, is that we have to be sure that the draft does reflect... Am I right in that, Brian? Is that what your're trying to determine?

[*Translation*]

Le président: Nous faisons distribuer un résumé des recommandations. Je pense que nos deux attachés de recherche ont tenté de...

M. O'Kurley: J'ai vu ce texte et je l'ai lu et j'admets que, dans de nombreux cas, les témoins ont répondu aux questions dans une certaine perspective qui n'est pas reflétée dans ces recommandations.

Le président: D'accord. S'il y a des problèmes, soulevez-les.

A mon avis, nous tentons ici de faire deux choses. Nous avons tenté de refléter dans cette ébauche de rapport les avis des témoins, lorsqu'il semblait y avoir consensus. Ce n'est pas coulé dans le béton. Rien n'empêche le comité de dire qu'il n'est pas d'accord avec 10 témoins qui auraient formulé la même recommandation. Nous devons motiver notre décision. Si nous voulons être justes envers Ian et Kristen, nous devons comprendre qu'ils ont tenté, en préparant cette ébauche de rapport—et si vous avez d'autres éléments à apporter...

Permettez-moi de terminer.

M. O'Kurley: Voici un exemple, monsieur le président. Qui a rédigé ceci?

Le président: Kristen.

M. O'Kurley: C'est à la page 9 de la version anglaise. Je me trompe peut-être, et on pourra me corriger, mais il me semble que ma question à l'Association minière portait sur les droits environnementaux, et non pas sur le droit de propriété, et pourtant, je lis ici:

> En réponse à une question, le témoin a répondu qu'il préférait que le droit de propriété ne soit pas inscrit dans la Charte.

Mme Kristen Douglas (attachée de recherche du Comité): Je crois me souvenir que c'était la question. Je n'ai pas le fascicule à portée de la main pour le vérifier.

Le président: Vérifions-le. Personne, je pense, ne peut...

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): J'invoque le Règlement. C'est l'un des problèmes auquel nous nous heurtons quand nous tentons d'aller trop vite; nous devons nous contenter d'un processus imparfait. Normalement, il serait bon que le comité discute de chacune de ces questions, en arrive à des conclusions, et confie ensuite aux attachés de recherche le soin de rédiger le rapport. Etant donné l'échéance qui nous est fixée, ils ont dû préparer cette ébauche de rapport en se reportant au *Procès-verbaux et témoignages* et en écoutant la discussion entre les membres du comité. Il nous incombe maintenant de décider si nous aimons l'ébauche de rapport et d'y apporter des modifications. Nous sommes là pour cela. Nous ne voulons pas perdre notre temps à essayer de voir pourquoi telle ou telle chose a été incluse ou exclue. J'avais l'impression que nous allions discuter tour à tour de chacune des questions. Est-ce bien votre intention? Nous apporterons les corrections que nous jugerons nécessaires en temps opportun.

Le président: C'est entendu. Cependant, Brian soulève un point important, à savoir que nous devons veiller à ce que l'ébauche reflète... Ai-je raison, Brian? Est-ce ce que vous tentez de déterminer?

[*Texte*]

Mr. O'Kurley: That's correct. In response to Marlene, haste is not a justification to compromise objectivity and democracy. The opposition is one of the first groups that would say, for example, on a clause-by-clause discussion, time is not the element here; democracy is the element. We want to have an opportunity to have an objective democratic discussion. I completely reject the notion that because of haste we should be compromising some other principles.

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, please, I think Brian knows he's totally misrepresented what I was saying. Our purpose is to get a fair and balanced report that accurately reflects all opinions that came before us, and we'll do that by getting on with the business of getting through the report, not by trying to pick little bits and pieces out of it and asking why is it this, why is it that. That's what we're here for today, to take whatever time is necessary to be sure the report reflects not only the evidence but also the views of the committee.

The Chairman: You will know well enough from our own traditions that my intention is to give as much time as all members need so that at the end of the day we all feel comfortable and support the whole thing. Only occasionally have we veered from that, and when we've veered from it, it hasn't been a good experience.

Mrs. Catterall: I'm just anxious to get on with it, Mr. Chairman.

The Chairman: Lee.

Mr. Clark (Brandon—Souris): I was going to seek a clarification that what we are proposing to do is to write a report that reflects, in the end result, the views of the committee, because we're the ones who have to put our signatures to it. Obviously, we will take into consideration the type of testimony we've received.

I don't think any of us would pretend for a moment that the potential list of witnesses was exhausted, nor the testimony we received. The difficulty I see is that by and large, to this point in time, we haven't given the researchers the benefit of our own views. So they're left with the summary of what they have heard. Ian has indicated that he's guessed at the views of the committee and I guess we might say in return that perhaps he's not guessed well. Guessing is not a scientific process.

I would suggest, Mr. Chairman, if we as individuals have items in the report that we clearly can draw our attention to quickly—as I said earlier, I haven't had a chance to study the document in its entirety—then we could give him the benefit of doing that without trying to seek agreement on any particular section.

The Chairman: Since I've perhaps had the report as long or a little bit longer than most people, I'd like to highlight what I think is in it, to point out one or two items that I think are going to be controversial and one or two items on which some more work might be done. I would like to go through it very quickly, if I could.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: C'est exact. Je répondrais à Marlene que nous n'allons pas sacrifier l'objectivité et la démocratie à l'empressement. Les partis d'opposition sont les premiers à dire, par exemple au moment d'un examen article par article, que les contraintes de temps ne justifient pas qu'on fasse violence à la démocratie. Nous voulons une discussion démocratique et objective. Je n'accepte absolument pas que nous sacrifiions nos principes sur l'autel du temps.

Mme Catterall: Monsieur le président, s'il vous plaît, Brian doit savoir qu'il a tout à fait perverti le sens de mon propos. Nous voulons rédiger un rapport équitable et équilibré qui reflètera fidèlement toutes les opinions que nous avons entendues, et nous y parviendrons en avancant dans notre examen du rapport et non pas en remettant en question tel ou tel paragraphe du rapport. Voilà pourquoi nous sommes là aujourd'hui, pour prendre le temps qu'il faut pour veiller à ce que le rapport reflète les témoignages que nous avons entendus, mais aussi le point de vue du comité.

Le président: Vous devez savoir que je respecterai la tradition du comité et que j'accorderai à tous ses membres le temps voulu pour que nous puissions tous, en bout de course, accepter et appuyer le rapport tout entier. Nous nous sommes écartés très rarement de cette tradition et, quand nous l'avons fait, nous l'avons regretté.

Mme Catterall: Je voudrais simplement qu'on avance, monsieur le président.

Le président: Lee.

M. Clark (Brandon—Souris): Je voudrais que l'on me confirme que nous tentons de rédiger un rapport qui reflètera, dans sa version finale, l'avis du comité puisque les signatures qui y figureront seront les nôtres. Bien entendu, nous tiendrons compte des témoignages que nous avons entendus.

Aucun de nous n'aurait l'idée de prétendre que notre rapport reflète ce qu'a dit chacun de nos témoins. Le problème, à mon avis, c'est que nous n'avons pas encore fait connaître aux attachés de recherche notre propre position. Par conséquent, ils ont dû se contenter de résumer ce qu'ils ont entendu. Ian a dit qu'il a tenté de deviner ce qu'est la position du comité et nous pourrions, j'imagine, répondre à cela qu'il a mal deviné. Ce n'est pas une façon scientifique de procéder.

Je proposerais, monsieur le président, que chacun de nous relève rapidement les divers points du rapport qui nous intéressent plus particulièrement—et, comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai pas eu l'occasion d'étudier tout le rapport—ce qui lui serait très utile, et cela sans que nous tentions d'en arriver à un consensus sur l'une ou l'autre des sections du rapport.

Le président: Puisque j'ai en mains le rapport depuis aussi longtemps que la plupart des membres du comité, sinon plus, j'aimerais tenter de résumer ce qui s'y trouve, de relever un ou deux points qui seront sans doute controversés et mentionner une ou deux autres sections qui pourraient utilement être retravaillées. Si vous me le permettez, je pourrais faire cela très rapidement.

[*Text*]

At the outset, and Ian has said this, I think the one strong conclusion we're making is that there are some major environmental issues that ultimately will have to be addressed vis-à-vis the Constitution, but now is not the time to do it and there are a number of good reasons why that is the case. On the second page, at the end of the first paragraph, we give that indication by saying—

Mr. Jackson: Could you give the paragraph number? We're all using different versions.

The Chairman: Paragraph 1.5. At the end of that paragraph, we have set the scene for what I think is going to be a strong conclusion if we agree with it. It states:

> Other witnesses have argued that there are good reasons why an explicit division or allocation of powers on environmental issues should not be attempted.

The draft goes on to suggest why that is the case. I think that is a very important statement, because there are those who would argue that since we are into a deep constitutional discussion, we should open the door wipe open and have a ding-dong Donnybrook on environmental aspects of constitutional change.

Now, that is an issue we will have to discuss. There may be some disagreement on the committee about whether or not we want to say that and say it pretty clearly.

• 0845

In 1.20 we reinforce that and say:

> The environment is not a central issue in the present debate on political renewal. It does not have the same degree of urgency, or public concern, as issues such as. . .“distinct society”. . .Senate reform, or aboriginal self-government.

To me this is a fair statement of the obvious, but the committee is saying it in a way that I hope, with the whole report, is ultimately helpful to those people who feel there are more environmental issues that need to be addressed, both those that are on the table with respect to the government proposals as well as those that are not.

To go on a bit, 1.24 simply emphasizes that point again and says:

> The committee believes that it would not be feasible or useful to explore the case for fundamental reform at this time.

Then at the end, and I think this is the context in which we are seeking to state this, we say:

> If, during the next decade, the Constitution appears to be a barrier to effective action on environment and sustainable development, fundamental reform will need to be considered.

We may want to think about all that because in that whole section we're really laying out the ground for things we're saying in specific terms a little later on.

The next major kind of conclusion we're making is that this whole business of concurrence is, in fact, a very important one. In 2.13 we say:

[*Translation*]

Dès le départ, et Ian l'a rappelé, l'une des conclusions que nous formulons c'est que certaines grandes questions environnementales devront être abordées dans le contexte des négociations constitutionnelles, mais ce n'est pas encore le moment opportun de le faire et cela, pour de nombreuses bonnes raisons. À la deuxième page de la version anglaise, à la fin du premier paragraphe, nous disons en ce sens. . .

M. Jackson: Pouvez-vous donner le numéro du paragraphe? Nous utilisons chacun une version différente.

Le président: Le paragraphe 1.5. À la fin de ce paragraphe, nous préparons le terrain pour l'une de nos conclusions les plus importantes, si toutefois nous réussissons à nous entendre. Je cite:

> D'autres témoins ont dit que d'excellentes raisons militent contre un partage ou une attribution explicite des pouvoirs en matière d'environnement.

L'ébauche de rapport explique ensuite pourquoi. Il me semble que c'est un point très important puisque certains diraient que nous devrions profiter de cette vaste entreprise de réforme constitutionnelle pour aller jusqu'au bout et jeter l'environnement dans la mêlée.

Or, c'est une proposition dont nous devrons discuter. Les membres du comité ne seront peut-être pas tous d'accord pour dire cela et de façon aussi carrée.

Au paragraphe 1.20 nous renforçons cette idée en disant:

> L'environnement n'est pas l'un des principaux enjeux du débat actuel sur le renouveau politique. Ce dossier n'est pas empreint de la même urgence dans l'esprit de la population que des questions comme la clause de la société distincte, la réforme du Sénat ou l'autonomie gouvernementale des autochtones.

A mon avis, c'est un énoncé assez juste de ce qui est évident pour tous, mais le comité le dit d'une façon qui, dans le contexte de notre rapport, donnera un nouvel atout à ceux qui estiment que d'autres questions environnementales doivent être abordées, en plus de celles qui font déjà l'objet de propositions du gouvernement.

Un peu plus loin, le paragraphe 1.24 souligne à nouveau ce point en disant:

> Le comité croit qu'il ne serait ni faisable ni utile d'insister à l'heure actuelle sur la nécessité d'une réforme fondamentale.

Puis, à la fin, et c'est le contexte dans lequel se situe notre conclusion, nous disons:

> Si, dans les 10 ans qui viennent, la Constitution semble faire obstacle à une action efficace sur le plan de l'environnement et du développement durable, il faudra envisager des réformes fondamentales.

Nous jugerons peut-être bon de revoir tout cela puisque, dans ces paragraphes, nous préparons le terrain pour ce que nous disons de façon plus explicite un peu plus tard.

La prochaine importante conclusion est celle où nous disons que le dossier des pouvoirs conjoints est en réalité très important. Au paragraphe 2.13, nous disons:

[*Texte*]

All this points towards environmental jurisdiction that is concurrent, rather than one that is based on a division of powers. This seems to the Committee to be the most logical approach, yet we recognize that concurrent jurisdiction has its own difficulties.

I think this is a significant part of our report because constitutional debates, by their very nature, tend to get into some heavy-duty discussion of the allocation of responsibility, of saying this is the responsibility of the feds, this is the responsibility of the province. We're in effect saying that in terms of environmental issues, the whole business of concurrence is a centrally important issue. Saying that in this fashion and giving the arguments, plus outlining some of the problems associated with it, I think could be quite helpful.

We go on to say in 2.14, three lines down:

Nevertheless, in the view of the Committee, concurrency is the only approach that is meaningful in terms of the needs of environment and sustainable development.

We go on to give some examples or quotations of that.

Ian and I just had a brief discussion before the committee this morning, and he was concerned that he might have slipped into using the word—you did, as a matter of fact... In section 2.22, with reference particularly to aboriginal peoples, there appears to be some acceptance of something that is still up for debate, quite obviously, and that is this notion of inherent right. We may not want to use that term, but I just flag it because it's something—

Mr. Jackson: It was a slip of the pen.

Mrs. Catterall: We might want to.

The Chairman: We might want to, but Ian is prepared to confess that he did not mean to insert us into a debate that we have not had in this committee, which perhaps goes well beyond the ability of this committee even to be involved in. But I just flag that.

Mr. O'Kurley: My concern is that in many cases there are differing positions or views expressed by different members of the committee. My concern is that the writers of the draft from time to time appear to assume one member's position. That seems to happen frequently, and it's a concern of mine. I'm wondering why there isn't either an objective sort of analysis of the debate, or a sort of open statement that the committee has yet to determine what their position is regarding so-and-so. To make an assumption as to the committee having decided this...

• 0850

The Chairman: There are no assumptions.

Mr. O'Kurley: My point is that the influence of the first draft is signficant.

The Chairman: Absolutely. What we have to accept at this point, Mr. O'Kurley, is that the two researchers tried to state what from their point of view was a fair reflection. Every one of us has a bias. The only good thing about this is

[*Traduction*]

Tout cela milite en faveur de pouvoirs conjoints en matière d'environnement plutôt qu'en faveur d'un partage des pouvoirs. Pour le comité, cette approche semble la plus logique et, pourtant, il reconnaît que les pouvoirs conjoints présentent eux aussi des difficultés.

Il me semble que c'est une section importante de notre rapport puisque les débats constitutionnels suscitent des discussions assez houleuses sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous disons donc que la question des pouvoirs conjoints est essentielle régissant de l'environnement. En le disant ainsi et, en présentant nos arguments et en énonçant certains des problèmes qui découlent d'un tel choix, nous ferons à mon avis une contribution utile au débat.

Trois lignes plus loin, au paragraphe 2.14, nous ajoutons:

Néanmoins, le comité est d'avis que l'attribution de pouvoirs conjoints est la seule façon de répondre aux besoins de l'environnement et du développement durable.

Nous donnons ensuite quelques exemples ou quelques citations pour appuyer notre conclusion.

Avant la séance de ce matin, Ian et moi-même avons eu une brève discussion et il craignait d'avoir utilisé le mot—vous l'avez fait, d'ailleurs... Au paragraphe 2.22, où il est question des peuples autochtones, on semble accepter une notion qui n'est manifestement pas encore admise, à savoir celle du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Nous déciderons peut-être de ne pas utiliser cette expression, mais je vous le signale parce que c'est une question...

M. Jackson: Mon stylo a dérapé.

Mme Catterall: Nous voudrons peut-être l'utiliser.

Le président: Nous voudrons peut-être l'utiliser, mais Ian est prêt à admettre qu'il n'a pas voulu nous obliger à engager le débat, ce que nous n'avions pas fait, sur une question qui va peut-être bien au-delà de la compétence du comité. Je voulais tout simplement le signaler.

M. O'Kurley: Ce qui me préoccupe, c'est que dans de nombreux cas, les membres du comité ont des avis bien différents. J'ai l'impression que les auteurs de l'ébauche de rapport se permettent de temps en temps de refléter l'avis d'un seul député. Cela semble arriver assez fréquemment, et cela m'inquiète. Je me demande pourquoi on n'a pas fait d'analyse objective du débat ou encore précisé tout simplement que le comité n'a pas encore arrêté sa position sur telle ou telle question. En supposant que le comité s'est prononcé sur...

Le président: Il n'y pas d'hypothèse là-dedans.

M. O'Kurley: Ce que je dis, c'est que l'influence de la première ébauche est importante.

Le président: Absolument. Ce que nous devons reconnaître, monsieur O'Kurley, c'est que les deux attachés de recherche ont cherché à donner un juste reflet de ce qui a été dit, selon eux. Nous avons tous une préférence. La seule

[*Text*]

that they are servants of the committee. No member of the committee, including myself, has given any instruction to Ian or Kristen. We haven't even discussed any of this. They went away after hearing the discussion and tried to put together what they thought was a reasonable first draft.

I'd like to complete this if I can. I won't take much longer. Paragraph 2.28 is a reinforcement of what I was saying earlier, a kind of distillation of what we've heard in this testimony.

> It is this sense of creative dynamism that caused the Committee to avoid recommending significant changes in the formal division of powers...

I think we are saying something significant in that there is a lot there that is working and can work, so the arguments for some kind of immediate radical restructuring of division of powers did not become obvious to the committee. If people disagree with that, clearly we will have a major debate about it.

We go on from there, and this is where I think we're going to get into more discussion. In paragraph 2.29 we are coming to grips with those aspects within the constitutional proposals that touch on environmental matters:

> It appears to the Committee that this sense of dynamism and of the need to provide for the integration of environmental concerns throughout Canadian economy and society is inadequately recognized in the government's proposals in *Shaping Canada's Future Together.*

I'm not trying to take a position; I'm just trying to highlight what I think is there for discussion. In paragraph 2.30 there is this statement—this is a statement for consideration by the committee; it's not a conclusion at this stage—about ten lines down:

> ...the whole of Part III of the Government's proposals, ("Preparing for a more Prosperous Future") could have been written a decade ago, before the principle of sustainable development emerged. For our witnesses, and for the Committee, a major objective of the political reform envisaged by the Government, should be to encourage the adoption of sustainable development patterns. We recommend, therefore, that this be made explicit in the proposal on economic union.

Then further on in section 3.4, referring to the business of delegation, the last paragraph says:

> There may be no objection to the principle of delegation—it may indeed represent a very sensible way to improve the environment—but witnesses insist that delegation should be accompanied by a provision for reporting by the jurisdiction to which the powers are delegated, and delegation should be revokable if it fails to achieve the desired objective.

Mr. Côté: Mr. Chairman, I want to make sure of this. Did you say section 3.4?

The Chairman: It's at the end of 3.4.

Mr. Côté: I don't have 3.4 here.

[*Translation*]

bonne chose, dans tout cela, c'est qu'ils sont au service du comité. Aucun membre du comité, moi pas plus que les autres, n'a donné de directives à Ian ou à Kristen. Nous n'en avons même pas discuté. Ils sont partis avec ce qu'ils ont entendu et ont tenté de rédiger une première ébauche qui leur paraissait raisonnable.

Je voudrais terminer ce passage en revue, si vous me le permettez. Ce ne sera pas tellement long. Le paragraphe 2.28 renforce ce que je disais plus tôt: une espèce de synthèse des témoignages.

> C'est ce dynamisme créatif qui a fait renoncer le comité à recommander des changements importants à l'ancienne répartion des pouvoirs...

Je pense que nous disons quelque chose d'important, ici, à savoir qu'il y a beaucoup de bon à l'heure actuelle, et bien des choses qui peuvent marcher. Les arguments en faveur d'une restructuration radicale et immédiate des compétences n'ont donc pas convaincu le comité. Si nous ne sommes pas tous d'accord là-dessus, il est clair que nous devrons en discuter sérieusement.

Partant de là, je pense que ce que nous disons suscitera beaucoup plus de discussions. Au paragraphe 2.29, nous abordons les aspects des propositions constitutionnelles qui touchent l'environnement:

> Il nous apparaît que ce dynamisme et cette nécessité d'intégrer l'environnement dans l'économie et la société canadienne toutes entières, ne sont pas reconnus d'une manière appropriée dans les propositions gouvernementales énoncées dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada.*

Je ne cherche pas à prendre position; je tente seulement de faire ressortir ce qui peut susciter des discussions. Dans le paragraphe 2.30, il y a un énoncé—pour fin de discussion au sein du comité; il ne s'agit pas d'une conclusion, à ce stade-ci—à partir de la dixième ligne, environ:

> Toute la partie III des propositions du gouvernement, («préparer un avenir plus prospère») pourrait avoir été écrite il y a dix ans, avant que le principe du développement viable n'émerge. Pour nos témoins, et pour le comité, l'un des principaux objectifs de la réforme politique devrait être le principe du développement viable. Nous recommandons, par conséquent, que cela soit formulé d'une manière explicite dans la proposition concernant l'union économique.

Puis, plus loin, au paragraphe 3.4, au sujet de la délégation, dans le dernier paragraphe, nous disons:

> Le principe de la délégation ne soulève peut-être pas d'objection—il peut peut-être même représenter une façon fort valable d'améliorer l'environnement—mais les témoins insistent pour que la délégation soit accompagnée d'une disposition qui prévoierait une raddition de comptes de la part de l'autorité à qui les pouvoirs sont délégués, et la délégation devrait être révocable si elle n'atteint pas l'objectif désiré.

M. Côté: Monsieur le président, je veux m'assurer de quelque chose... Vous avez bien dit paragraphe 3.4?

Le président: À la fin de la section 3.4, oui.

M. Côté: Je n'ai pas cette partie.

[*Texte*]

An hon. member: I don't have it either.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, does that statement reflect the view of the Canadian Council of Ministers of the Environment?

The Chairman: We don't know, do we? We would have to find out. We're talking. . . Let's just see if everybody has it.

M. Côté: Voulez-vous vérifier? La version française se termine à la page 87 et s'arrête à 3.33.

The Chairman: You're right, it's missing.

Mr. Jackson: It's in mine.

The Chairman: It's not in this draft.

Mr. Côté: Perhaps they changed the numbers.

Mr. Jackson: Somebody must have bound some up without section 3.4.

• 0855

M. Côté: Le chapitre 3 s'arrête à la page 86 dans la version française.

Mr. Clark: On a question of privilege, I am not clear whether that is meant to be a reflection of the views of certain witnesses or, as it is written, is that a guess as to what the committee might endorse?

Mr. O'Kurley: Can you say 3.4 again?

The Chairman: Sure. The last paragraph in 3.4 reads:

> There may be no objection to the principle of delegation—it may indeed represent a very sensible way to improve the environment—but witnesses. . .

I think the quotes are previous to that or after that. Anyway:

> . . .insist that delegation should be accompanied by a provision for reporting by the jurisdiction to which the powers are delegated, and delegation should be revokable if it fails to achieve the desired objective.

Then in 3.6:

> In summary, the federal leadership on the environment is seen as a major need by most of our witnesses, and needs to begin with a clarification of the Government's attitude to the environment vis-à-vis its proposals for political renewal. As some witnesses observed, the government's proposals need to be subjected to an environmental impact assessment. We recommend that this clarification include. . .

And then there are three elements that would be included in that.

Now 3.12 deals with the international one and, in particular, the treaty power at the end of 3.12, the last four lines:

[*Traduction*]

Une voix: Moi non plus.

M. O'Kurley: Monsieur le président, cet énoncé reflète-t-il le point de vue du Conseil canadien des ministres de l'Environnement?

Le président: Nous ne le savons pas, n'est-ce pas? Mais nous devrions chercher à le savoir. Il s'agit. . . Voyons si tout le monde a la partie en question.

Mr. Côté: Do you want to check? The French version ends at page 87, section 3.33.

Le président: Oui, vous avez raison.

M. Jackson: Moi je l'ai.

Le président: Elle n'est pas dans cette ébauche.

M. Côté: Ils ont peut-être changé les numéros.

M. Jackson: C'était peut-être quand on a relié le document. Quelqu'un a dû oublier la partie 3.4.

Mr. Côté: Chapter 3 ends on page 86 in the French version.

M. Clark: Question de privilège, monsieur le président. Je ne sais pas si cela est censé refléter le point de vue de certains témoins, ou si l'on cherche à deviner ce que le comité pense.

M. O'Kurley: Pouvez-vous répéter ce que dit le paragraphe 3.4?

Le président: Bien sûr. Le dernier paragraphe de la partie 3.4 se lit ainsi:

> Le principe de la délégation ne soulève peut-être pas d'objection—il peut peut-être même représenter une façon fort valable d'améliorer l'environnement—mais des témoins. . .

Je pense que les citations en question viennent avant cela ou après cela. De toute façon:

> . . .insistent pour que la délégation soit accompagnée d'une disposition qui prévoierait une reddition de comptes de la part de l'autorité à qui les pouvoirs sont délégués, et la délégation devrait être révocable si elle n'atteint pas l'objectif désiré.

Puis, à la partie 3.6:

> En résumé, la plupart de nos témoins voient le leadership du gouvernement fédéral en matière d'environnement comme une nécessité de première importance, qui doit débuter par la clarification de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'environnement à la lumière de ses propositions de réforme politique. Comme l'ont fait observer certains témoins, les propositions du gouvernement doivent être soumises à une évaluation environnementale. Nous recommandons que cette clarification porte aussi. . .

Et il y a ensuite trois éléments qui sont énumérés.

Le paragraphe 3.12 porte sur l'aspect international et, notamment, sur le pouvoir que confèrent des traités, à la fin du paragraphe 3.12, les quatre dernières lignes:

[*Text*]

. . .we recommend that the Government of Canada address the general question of the treaty power in its revised constitutional proposals, because of its significance for environment and sustainable development in Canada.

Then that is tied into 3.15, the last five lines:

If this is so, the Committee recommends that the Government reconsider its proposals on the Federal Residual Power, on the grounds that it has little constitutional significance, but may indicate politically a weakening of federal leadership that would be very undesirable in regard to the environment.

The next section is the one that clearly will have the most debate, and that is around the issue of property rights. Here I just want to point out—I won't quote the passages—it takes a clear position on not including property rights, which will obviously be a hot item for debate in this committee. And then it also suggests two ways if property rights is to be presented, if it is to be agreed to, in which the property right aspect might be accommodated in terms of ensuring that any granting of property rights is not harmful to the environment. Those would be fall-back positions, or positions of ensuring some protection while at the same time having the property right included.

Now I just want to point to two omissions that, in my view, might be addressed in a second draft. It seems to me that in all of what we have put on the table, one of the crucial elements is the ability of the public to be effectively informed and consulted. We really haven't looked at that. If one looks at all the issues that have arisen in the last few years in environmental debate, the whole aspect of public involvement has been a really crucial one.

• 0900

I know much of this is being considered in Bill C-13 and maybe it should be acknowledged in some way in the draft of this report. But the public's right to know and their ability to participate in a responsible fashion, I believe, are crucial.

The final point on chapter 4 is that I think it is too brief. I don't think there is enough on the whole aspect of environmental management. I also think that we should look at whether or not we have effectively spelled out the aspects or elements of concurrence that make this a workable alternative, rather than simply going for a more clear-cut jurisdiction.

I apologize for taking the length of time I did trying to put that on the table, but I thought it might be helpful to get a sense of the highlights of the document. Is that a fair—

Mr. Jackson: I think, Mr. Chairman, you have certainly highlighted the areas where much of the major discussion will be. I would like to talk to you afterwards about how we handled the two things you feel should be amplified.

Mr. Clark: I have ja general observation. It has been some time since I have been involved in participating in the writing of a committee report. It goes back to my days in agriculture.

[*Translation*]

. . .nous recommandons que le gouvernement du Canada aborde la question générale du pouvoir «conventionnel» dans ses propositions constitutionnelles révisées, en raison de son importance pour l'environnement et le développement viable au Canada.

Et cela rejoint le paragraphe 3.15, les cinq dernières lignes:

Le cas échéant, le comité recommande que le gouvernement revoie ses propositions sur le pouvoir résiduel fédéral qui, malgré son peu d'importance sur le plan constitutionnel, peut signifier un affaiblissement du leadership fédéral, sur le plan politique, qui serait très peu souhaitable pour ce qui est de l'environnement.

La partie suivante est sans doute celle qui soulèvera le plus de débats, puisqu'il s'agit du droit de propriété. Je me contenterai seulement de faire remarquer—sans citer les passages en question—que nous adoptons une position claire, qui veut que le droit de propriété ne soit pas inclus, ce qui déclenchera évidemment une discussion fort animée au sein de notre comité. Puis, si le droit de propriété est quand même inclus, nous recommandons deux façons de le présenter, de manière à ce qu'il ne gêne pas la protection de l'environnement. Ce seraient des positions secondaires si vous voulez, si la proposition principale était rejetée, des positions qui assureraient un certain degré de protection pour l'environnement même si le droit de propriété était reconnus.

Je veux maintenant signaler deux aspects qui ont été omis, et qui pourraient être considérés dans la deuxième ébauche. Il me semble que, dans tout ce que nous avons dit, l'un des éléments cruciaux est la possibilité pour le public d'être véritablement informé et consulté. Nous n'avons vraiment pas examiné cela. Si l'on considère toutes les questions soulevées ces quelques dernières années en matière d'environnement, tout l'aspect de la participation du public est absolument crucial.

Je sais qu'il en est question dans le projet de loi C-13 et peut-être qu'il faudrait en parler d'une façon ou d'une autre dans ce rapport. Mais le droit du public et de participer de façon responsable est crucial.

Dernière chose à propos du chapitre 4, je crois qu'il est trop bref. Je pense que l'on n'insiste pas suffisamment sur la gestion de l'environnement. Nous devrions également voir si nous avons bien indiqué les aspects ou éléments qui rendent cette proposition acceptable, plutôt que de simplement demander que les compétences soient mieux définies.

Excusez-moi d'avoir pris si longtemps, mais je pensais qu'il serait utile d'insister sur les points saillants du document. Est-ce bien . . .

M. Jackson: Monsieur le président, vous avez certainement bien indiqué les domaines sur lesquels porteront l'essentiel de la discussion. J'aimerais tout à l'heure vous dire ce que nous avons fait au sujet des deux points sur lesquels vous souhaitiez que nous insistions.

M. Clark: Je voudrais faire un commentaire général. Il y a longtemps que je n'ai pas participé à la rédaction d'un rapport de comité. Cela remonte à l'époque où j'étais au Comité de l'Agriculture.

[*Texte*]

It strikes me—following up on some of the points being raised by Mr. O'Kurley—that the task of the researchers is clearly a difficult one in the absence of very much guidance. We talked very briefly about it after we had received an overview.

At first blush what I see lacking in the draft goes back to the remark I made earlier with respect to a sort of guess as to what the committee's position would be. I appreciate that is a difficult task, given the fact that there clearly are some very different philosophical views around the table.

I think what Mr. O'Kurley is saying—and I can understand why he is saying it—is that it creates difficulties for the members of the committee when they feel they must, in a sense, respond to a document on the table that might be significantly different.

I have glanced at the section on property rights. I personally—and I think I signalled this at the last meeting—could be comfortable with the concept of recommending clearly defined property rights. Many witnesses accepted that as a fall-back position. As you have already indicated, you have assumed, and I think assumed correctly, that as drafted it represents a very fundamental problem for certain members on the committee.

I go back to something like 2.9: "At a time when, at least in the opinion of some witnesses and other experts". You can delete that in terms of the sense of the phrase "the federal government has been very cautious in the exercise of its authority". As you know, Mr. Chairman, we have been taken to court by the provinces contending that we have been anything but cautious.

I see at different points in the report areas where, if I had been writing it—maybe this reflects my own bias—I might have made a different guess as to where members of the committee would come down. I think what Mr. O'Kurley is saying is that it puts us in a position we feel uncomfortable with having, in a sense, to respond negatively to the thrust of several recommendations. I am simply identifying the problem.

In view of the amount of time we have today, which is not a great amount, perhaps the most useful thing we could do as individuals would be to identify these areas where we do identify problems, as you have already done. Certainly you have spoken for some others in identifying potential areas. I see some other areas, and I am sure Mrs. Catterall has some that she is uncomfortable with.

• 0905

I am not asking the committee researchers to wave a magic wand to make those disappear, but I would think that in a second draft perhaps a greater reflection of the differences of views in certain areas, which probably will evolve around the table, could be brought forth.

The Chairman: I think once we have had sufficient discussion to allow us to identify those areas in which there is real controversy, we can see if we can somehow discuss them sufficiently to come to some point of consensus that would then be helpful to Kristen and Ian to make a second draft. That is obviously the preferred way to go, in my view.

[*Traduction*]

J'ai l'impression, après avoir entendu certains des commentaires de M. O'Kurley, que la tâche du personnel de recherche est très difficile s'il ne reçoit pas des indications précises. Nous en avons brièvement parlé lorsqu'on nous a présenté l'aperçu général.

À première vue, ce qui me semble manquer dans le texte est une idée de ce que pourrait être la position du comité. Je comprends que c'est difficile, étant donné que les membres ont des points de vue très divergents.

Si je comprends bien M. O'Kurley—et je comprends du moins la raison pour laquelle il est intervenu à ce sujet—c'est qu'il est inconfortable pour les membres du comité d'être obligés de réagir devant un document qui est peut-être assez différent de ce qu'ils pensent.

J'ai jeté un coup d'oeil au chapitre sur le droit de propriété. Personnellement—et je crois l'avoir signalé à la dernière réunion—je ne verrais pas d'inconvénient à recommander un droit de propriété clairement défini. Beaucoup de députés ont accepté cela comme position de repli. Comme vous l'avez déjà dit, vous avez supposé, et à juste titre, je crois, que dans le libellé actuel, cela pose un problème tout à fait fondamental à certains membres du comité.

Revenons à quelque chose comme 2.9: «À une époque où, du moins de l'avis de certains témoins et d'autres experts». On pourrait supprimer cela sans changer le sens de la phrase «le gouvernement fédéral s'est montré très prudent dans l'exercice de ses pouvoirs». Comme vous le savez, les provinces ont traîné le gouvernement en justice déclarant que nous ne nous sommes certainement pas montrés prudents à cet égard.

Il y a plusieurs cas, dans le rapport, où j'aurais probablement interprété différemment le sentiment du comité, mais cela reflète peut-être mon propre préjugé. Comme le dit M. O'Kurley, nous nous trouvons gênés d'être obligés de combattre plusieurs recommandations. J'essaie simplement de vous faire comprendre le problème.

Étant donné le temps dont nous disposons aujourd'hui, qui est assez court, peut-être le plus utile serait-il d'indiquer les passages qui nous semblent poser des problèmes, comme vous l'avez fait vous-même. Les passages que vous avez signalés présentent certainement des difficultés pour d'autres membres du comité. Je vois d'autres passages, encore et je suis certain que Mme Catterall en a aussi relevé quelques-uns.

Je ne demande pas aux attachés de recherche du comité de faire disparaître ces problèmes d'un coup de baguette magique, mais je pense que, dans une deuxième ébauche, on pourrait tenir davantage compte des divergences d'opinions qui vont être exprimées par les membres du comité sur certains aspects.

Le président: Lorsque nous aurons discuté suffisamment longtemps pour cerner les questions qui sont vraiment sujettes à controverse, nous verrons s'il est possible de réaliser un consensus sur lequel Kristen et Ian pourraient se fonder en vue de rédiger la deuxième ébauche. C'est sans aucun doute la meilleure façon de procéder, à mon avis.

[*Text*]

We are in real difficulty this morning. Neither of the two opposition critics is with us. I am sure they will have their own list of things they want to raise, either things that are in the document that they are not happy with, or things that aren't there that they want to have included.

Mr. Clark: Mr. Chairman, those of us who are sitting on Bill C-13 simply are not going to be able to devote any sustained time to this task until we are free of the other responsibility. We are sitting as many hours a day as we can manage.

The Chairman: I just raised that because the chair is in your hands.

I don't think Marlene was here when I mentioned this. We are in a very strange situation. Virtually the whole of the government membership is sitting on Bill C-13. You and I are the only ones who are not on the committee from the government side. Every one of our other members is, and that's going on almost every day, all day. I don't think either Mr. Martin or Mr. Fulton are on Bill C-13, but you are, I guess, are you?

Mrs. Catterall: No, I am not. Charles Caccia is.

Ms Douglas: Mr. Martin is, although he has a substitute.

The Chairman: I get conflicting information. I talked to Martin's office, and I was told that he was not actually on the committee on Bill C-13.

Mr. Clark: He was there throughout most of the witnesses.

Mrs. Catterall: He is our designated member, but I realize that because of conflicts with this committee and other things, he has sometimes had substitutes.

The Chairman: He told me last night that his priority is this committee. The difficulty is we really can't do our work if virtually the whole of the government side is unavailable to participate.

I don't know how long Bill C-13 is going to take, but my hunch and my observation is that it is going to take some time before it is completed. I don't see how it is going to be humanly possible for us to then complete this report in the timeframe we originally established. We didn't anticipate we were going to be competing with Bill C-13, so it is not a fault of anybody on the committee. You may want to think about that and give us some advice.

Mrs. Catterall: I am not uncomfortable with our critic's not being here. If there are issues on which I am not sure what his position would be, I would certainly check with him before we got into a discussion on those issues. I think we have done enough work on it that I am quite clear about what our position would be on various issues.

It is not that I think that is our role at the committee. We are trying to come to some solutions here, regardless of party positions, and I would hope that would affect the Liberal position on the issues as well.

[*Translation*]

Nous avons de sérieux problèmes ce matin. Aucun des deux critiques de l'opposition n'est présent. Je suis certain qu'ils auront tous deux une liste de problèmes à signaler, soit au sujet d'éléments du rapport qui ne leur conviennent pas soit d'éléments qu'ils souhaitent y ajouter.

M. Clark: Monsieur le président, ceux d'entre nous qui siègent au comité chargé d'examiner le projet de loi C-13 ne pourront tout simplement pas consacrer suffisamment de temps à cette discussion tant que nous n'aurons pas terminé l'autre étude. Nous consacrons déjà un maximum de temps aux séances de comités.

Le président: J'ai soulevé la question et je m'en remets à vous.

Marlene n'était pas là lorsque j'en ai parlé. Nous nous trouvons dans une situation étrange. Pratiquement tous les députés du Parti conservateur sont membres du comité chargé de l'étude du projet de loi C-13. Vous et moi sommes les seuls du parti ministériel à ne pas siéger à ce comité. Tous les autres membres en font partie, et ce comité siège pratiquement tous les jours et toute la journée. Je ne pense pas que M. Martin ou M. Fulton fassent partie de ce comité, mais vous en êtes, n'est-ce pas?

Mme Catterall: Non, pas moi, mais Charles Caccia est l'un des membres.

Mme Douglas: M. Martin aussi, même s'il a un remplaçant.

Le président: Je reçois des renseignements contradictoires. J'ai parlé au bureau de M. Martin et on m'a dit qu'il ne siégeait pas au comité chargé de l'étude du projet de loi C-13.

M. Clark: Il était là pendant pratiquement toutes les auditions de témoins.

Mme Catterall: Il est notre membre désigné, mais je sais qu'il a dû se faire remplacer à l'occasion lorsqu'il était pris à notre comité ou ailleurs.

Le président: Il m'a dit hier soir qu'il accordait la priorité à notre comité. Le problème, c'est que nous ne pouvons rien faire si pratiquement tous les députés du parti ministériel sont absents.

Je ne sais pas combien de temps prendra l'étude du projet de loi C-13, mais d'après ce que je peux voir, ce n'est pas pour tout de suite. Je ne vois pas comment il nous serait humainement possible de préparer notre rapport dans les délais prévus au départ. Nous n'avions pas prévu que l'étude du projet de loi C-13 se déroulerait simultanément et aucun des membres du comité n'est donc en tort. Vous pourriez peut-être y réfléchir et nous dire ce que vous en pensez.

Mme Catterall: L'absence du critique de notre parti ne me dérange pas. S'il y a des questions au sujet desquelles je ne connais pas vraiment sa position, je lui en parlerai avant que nous commençions à en discuter. Nous avons suffisamment réfléchi pour connaître assez bien notre position sur ces divers aspects.

Ce n'est pas ainsi que j'entrevois notre rôle au comité. Nous essayons de trouver des solutions, sans nous préoccuper de la position de nos partis respectifs, et j'espère que nous influencerons en retour la position du Parti libéral sur ces questions.

[*Texte*]

Is it possible at all to free up a block of time? That seems to be the way we work most effectively. Is there any possibility, in collaboration with the chair of the Bill C-13 committee, to agree on a certain large block of time when that committee wouldn't sit, perhaps three or four hours on one particular day in the next week?

I want to apologize as well. I think I received this report yesterday. That is the date it is stamped. I haven't had the time to spend to even have a feeling for those kinds of themes you laid out, so I found that very helpful, Mr. Chairman.

The Chairman: Let's just ask the clerk for the schedule—

Mrs. Catterall: Monday?

• 0910

The Chairman: If one can anticipate when C-13 will be out of committee, and if members on this committee are prepared to take virtually a whole day to get a long and sustained go on it so that we would give enough direction to our researchers, so they can go away and produce a second draft... I explained at the outset, Marlene, that we held this meeting this morning only because I absolutely pushed to have it, but we've already lost Mr. O'Kurley, and shortly Mr. Clark will be lost to Bill C-13, and that committee goes on all day. That shoots this week.

Mr. Clark: The problem with the Bill C-13 schedule is one I want to address very carefully, because I don't want to let my frustrations show through here. We've asked the committee repeatedly, Mr. Chairman, just so that members understand, to sit throughout the evening, and to be precise, it's Mrs. Catterall's representative on the committee who has declined to do so. I don't want to get into that debate. We've had it elsewhere. Therefore I don't see us finishing—well, it's very hard to judge. We've scheduled meetings for Monday and Tuesday and we will sit until the task is completed.

The Chairman: What time Monday?

Mr. Clark: Starting right after Question Period, and going as late as possible.

The Chairman: Is there any possibility of starting at 9 a.m. on Monday and spending the morning on this?

Mr. Clark: Not for me, there isn't.

The Chairman: I'm reluctant, of course, to make any decisions until there's been a full consultation on that, but I suspect Monday morning will be tricky.

Mr. Clark: Those of us who come any distance have to travel Monday morning.

The Chairman: My hunch is that unless we're able to get a block of time in the next three or four days between now and next Tuesday, we are not going to meet our deadline. I just looked at our schedule here with the clerk, and allowing for translation, printing and everything, we won't.

[*Traduction*]

Y a-t-il la moindre possibilité de trouver un créneau horaire assez long? C'est ainsi que nous sommes le plus efficaces, semble-t-il. Serait-il possible, de concert avec le président du comité chargé de l'étude du projet de loi C-13, de s'entendre pour que ce comité-là ne siège pas pendant une période donnée, éventuellement trois ou quatre heures de suite un jour de la semaine prochaine?

Je tiens également à vous présenter mes excuses. J'ai reçu ce rapport hier. C'est la date qui figure sur le tampon. Je n'ai pas eu le temps de le consulter suffisamment pour me faire une idée sur les questions que vous avez soulevées, et cela me paraît donc très utile, monsieur le président.

Le président: Demandons au greffier l'horaire...

Mme Catterall: Lundi prochain?

Le président: Si nous pouvions savoir quand l'étude du projet de loi C-13 sera terminée et si les membres du Comité sont disposés à consacrer pratiquement toute la journée à l'étude de cette question, ce qui nous permettra de donner des directives à nos attachés de recherche pour qu'ils commencent à préparer la deuxième ébauche... J'ai expliqué au début, Marlene, que la réunion de ce matin n'a été convoquée que parce que j'ai vraiment insisté pour qu'elle ait lieu, mais nous avons déjà perdu M. O'Kurley, et M. Clark doit nous quitter sous peu pour assister à la réunion du comité sur le projet de loi C-13, lequel siège pendant toute la journée. C'en est fait pour cette semaine.

M. Clark: Je tiens à ce qu'on examine attentivement la question de l'horaire du comité sur le projet de loi C-13, car je ne veux pas laisser paraître mon mécontentement. Nous avons demandé à maintes reprises au comité, monsieur le président, pour que les membres comprennent, de siéger pendant toute la soirée. À vrai dire, c'est le suppléant de Mme Catterall au comité qui a refusé. Je ne veux pas me lancer dans une discussion, car nous en avons déjà parlé ailleurs. C'est pourquoi je ne vois pas comment nous pourrions terminer—en fait, c'est difficile à prévoir. Nous avons des réunions prévues pour lundi et mardi et nous devons siéger jusqu'à ce que l'étude soit terminée.

Le président: À quelle heure lundi?

M. Clark: Nous commencerons tout de suite après la période des questions et nous poursuivrons aussi tard que possible.

Le président: Est-il possible de commencer à 9 heures lundi et d'y consacrer la matinée?

M. Clark: C'est impossible pour moi.

Le président: J'hésite évidemment à prendre des décisions tant que nous n'aurons pas consulté tous les membres du comité à ce sujet, mais je suppose que ce sera très difficile lundi matin.

M. Clark: Ceux d'entre nous qui habitent loin sont sur la route ou dans les airs le lundi matin.

Le président: J'ai l'impression que, à moins que nous ne trouvions un créneau au cours de trois ou quatre prochains jours entre maintenant et mardi prochain, il nous sera impossible de respecter notre délai. Je viens d'examiner notre emploi du temps avec le greffier et, étant donné le temps nécessaire à la traduction, à l'impression et à tout le reste, ce sera impossible.

[*Text*]

Mr. Clark: You indicated earlier, Mr. Chairman, that we can table this document at any time.

The Chairman: Absolutely. My only point is that our deadline was, if at all possible, to produce the report before the House rose on the 13th. I simply want to alert all members that unless something dramatic happens and we have a full meeting for enough time to produce a second draft by next Monday, we can't meet our deadline. Even that would be pushing it, I gather.

Mr. Clark: May I make a suggestion, Mr. Chairman? You've been chairman of this committee for some time. You know the players around the table very well. You know the issue very well. I would think, without in any way attempting to speak for the committee, based upon your knowledge of the issues and the positions of the members—I think we gave very strong signals where we come from during our questioning and our comments—that you could have a very useful exercise with the researchers in terms of doing what you've already done, but at greater length and greater depth, in terms of a providing a draft that would be a more useful document on which to work.

I am not pretending for a moment that it would come back and receive the strong endorsation of the committee as a whole, but at least it could identify some of those troublesome areas and, in a sense, save us half a step in doing so. If we meet, say, next Wednesday and then send the researchers off, all we've done is lose a certain period of time. I'm not in any way abdicating the role to you; I'm just suggesting that I think the draft could be done in such a fashion that it would reflect the various positions around the table more closely than it does.

The Chairman: There is an old UN technique called "the chairman's draft", which I suppose is what you're suggesting. It would require a little individual discussion with some of our members, obviously with Mr. O'Kurley who has some strong concerns that he would want to register directly, and maybe with several of our members who aren't here. I haven't had any discussion at all with either Mr. Fulton or Mr. Martin about the draft. I think I did mention to Mr. Fulton that I thought the property rights thing was going to be a major item for debate, but that's the only thing, I think, and I haven't said anything to Mr. Martin as yet. So we would need to have their input into this if the chairman's draft is going to be in any ways adequate to what you're suggesting.

• 0915

The clerk is just saying two things to me, one about having a shorter text, and that's possible, and also the business of having some debate or discussion specifically around recommendations. If you have that, of course, then it's easier to put the rest of the report together.

I take what you're saying, Mr. Clark, as a useful suggestion, and I guess I should try to consult.

[*Translation*]

M. Clark: Vous avez dit plus tôt, monsieur le président, que nous pouvons déposer ce document n'importe quand.

Le président: Parfaitement. Toutefois, nous étions censés déposer le rapport avant l'ajournement de la Chambre le 13, dans la mesure du possible. Je tiens simplement à avertir tous les membres du Comité qu'il nous sera impossible de respecter ce délai sauf en cas d'événement extraordinaire et si nous pouvons nous réunir en comité plénier pendant suffisamment de temps pour préparer une deuxième ébauche d'ici lundi prochain. Même cela me paraît peu réaliste.

M. Clark: Puis-je faire une suggestion, monsieur le président? Vous présidez ce comité depuis un certain temps. Vous connaissez très bien tous les membres du Comité ainsi que la question à l'étude. Je pense, sans prétendre me faire le porte-parole de mes collègues du Comité, qu'étant donné votre connaissance des questions en jeu et de la position des membres—pendant les périodes de questions et d'observations, nous avons assez clairement exposé nos positions respectives, je pense—vous pourriez examiner la question à fond avec les attachés de recherche en vue de préparer une ébauche qui puisse servir de base à notre discussion.

Je ne prétends pas un instant que la nouvelle ébauche de rapport sera appuyée à l'unanimité par l'ensemble du Comité, mais il sera au moins possible de cerner certains des problèmes et, d'une certaine façon, cela nous fera gagner du temps. Si nous nous réunissons mercredi prochain et que nous laissons ensuite partir le personnel de recherche, nous aurons perdu du temps, c'est tout. Je ne cherche pas à vous faire assumer toutes les responsabilités, mais je propose simplement de préparer une deuxième ébauche qui reflète mieux les diverses positions des membres du Comité que celle dont nous disposons actuellement.

Le président: Il existe une vieille technique de l'ONU appelée «l'ébauche du président», à laquelle vous faites allusion, je suppose. Il faudrait en discuter avec certains des membres du Comité, et en tout cas avec M. O'Kurley qui tient à exprimer directement certaines préoccupations, ainsi peut-être qu'avec plusieurs autres membres du Comité qui sont absents aujourd'hui. Je n'ai pas parlé du tout, ni à M. Fulton ni à M. Martin, de l'ébauche. Il me semble avoir dit à M. Fulton que selon moi la question du droit de propriété serait sans doute le principal sujet de discussion, mais c'est tout, il me semble, et je n'ai pas encore parlé à M. Martin. Il faudrait donc que nous les consultions si nous voulons que le texte du président ait bien l'effet souhaité.

Le greffier vient de me dire deux choses. Il suggère un texte plus court, et c'est possible, et il dit que l'on pourrait avoir une discussion sur les recommandations. Il serait alors plus facile, bien sûr, de compléter le reste du rapport.

Ce que vous me suggérez, monsieur Clark, est très utile, et je vais essayer de consulter.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: May I make what I hope might be a useful variation on that suggestion, because I think it's possible to do some sifting and refining that would save the time of the full committee without in any way pre-empting its right to make decisions about what is or is not in the report.

One helpful part of that would be for any individual members who have comments on specific sections to discuss them with either Ian or Kristen. I apologize for not having done that on your first outline, but time doesn't always permit everything. I can see it being entirely possible for you and either myself or Mr. Martin and Mr. Fulton or somebody he would designate to sit down and sift through some of these issues. The fewer people you're trying to get together at one time, the better—and not in any way to make decisions at all, but just to make sure that when the report comes back it reflects enough of the balance of all three. We would in that way be able to identify what issues the committee really needs to focus on, because there is a significant difference of opinion. I think we could do that bearing well in mind the opinions we know around this table.

The Chairman: It's my understanding, or impression, that it's quite possible that Mr. Martin and Mr. Fulton might show up in the next few minutes, but at that point we will have lost virtually all of our government members with perhaps the exception of Mr. Côté and myself.

Mr. Clark: You might have lost your room too.

The Chairman: We might have lost the room. I was going to suggest that this would be an opportunity for them to give some initial reaction and then, following that, some informal conversation with other members of the committee, Mr. O'Kurley or any others who have points, and then I could perhaps sit down on Monday and take the morning to go through this with the researchers. We could do it just informally in my office. In fact, if any others wanted to come and join in, they could.

Mr. Jackson: Yes, I think this is a way to go. I think both Kristen and I feel we can't do a second draft until there has been some expression of the opinion of the committee.

The only concern I have is that if individual members sit down with the researchers, without, for instance, you present, and express positions about where they think the committee ought to go, then I certainly find that a little difficult, because I think they're expressing their individual positions and if we then try to reflect them in the text, we might be creating more problems. If they are positions on, let us say, property rights or something like that, then those positions are much better expressed to you as chairman. Obviously if they are factual things, if they think that we haven't reflected a witness's position or something like that, then that's the sort of thing we would like to hear. When they are views on where they think the committee ought to come down, I must say I'm uncomfortable when individual members are putting that to me.

The Chairman: I would make this offer if it's helpful. We'll do what we can today, maybe in serial fashion if Mr. Fulton and Mr. Martin arrive, and any others, perhaps do a bit of just testing people... I don't want to put it even as

[*Traduction*]

Mme Catterall: Puis-je suggérer une petite modification qui sera utile, je l'espère, car il me semble qu'il est possible de faire un tri, quelques mises au point, qui nous permettront de faire gagner du temps au comité plénier, sans pour autant lui enlever la prérogative de décider du contenu du rapport.

Je suggère que quiconque à des commentaires à faire sur des parties précises du rapport en parle avec Ian ou Kristen. Je suis désolé de ne l'avoir pas fait pour votre première version, mais malheureusement on n'a pas tout à fait le temps de faire ce qu'on souhaiterait. J'imagine très bien que vous et moi, ou M. Martin ou M. Fulton, ou quelqu'un d'autre qu'il aurait désigné à sa place, nous examinions ensemble certaines de ces questions. Moins il y a de gens, et plus ce sera efficace, pas du tout pour prendre des décisions, mais simplement pour nous assurer que le rapport présente bien une position équilibrée. Nous pourrions ainsi identifier les questions sur lesquelles nous devons véritablement nous consacrer, sur lesquelles il y a encore une grande divergence d'opinions. Il me semble que ce serait encore possible, en tenant compte des opinions représentées autour de cette table.

Le président: J'ai le sentiment, ou l'impression, que M. Martin et M. Fulton pourraient bien se montrer dans quelques minutes, mais à ce moment-là nous aurons perdu pratiquement tous nos membres du côté du gouvernement, à l'exception peut-être de M. Côté et de moi-même.

M. Clark: Et vous aurez peut-être aussi perdu la pièce.

Le président: Il y a cela aussi. J'allais dire qu'ils pourraient donner leurs premières impressions, en discuter ensuite officieusement avec d'autres membres du Comité, M. O'Kurley, ou tout autre qui serait intéressé, après quoi je pourrais peut-être prévoir la matinée de lundi pour examiner tout cela avec les attachés de recherche. Nous pourrions le faire de façon tout à fait informelle, dans mon bureau. Et s'il y en a d'autres qui souhaitent se joindre à nous, ils seraient les bienvenus.

M. Jackson: Oui, cela me semble être la meilleure solution. Kristen et moi-même ne pensons pas pouvoir préparer une deuxième version avant d'avoir une idée de ce que pensent les membres du Comité.

La seule chose qui m'inquiète, c'est que si les membres viennent discuter individuellement avec les attachés de recherche, sans que vous, par exemple, soyez présent, cela pourrait poser des problèmes car ils exprimeront leur position individuelle, et en essayant d'en tenir compte dans le texte, nous risquerions de causer encore plus de difficultés. S'ils souhaitent exprimer des opinions sur, par exemple, le droit de propriété, il serait préférable qu'ils vous les présentent à vous, en votre qualité de président. S'il s'agit de faits, s'ils pensent que nous n'avons pas bien rendu l'opinion d'un témoin, par exemple, c'est autre chose, et nous aimerions le savoir. Mais s'il s'agit de la position à prendre dans le rapport, j'avoue que je préférerais éviter que les députés viennent nous en parler individuellement.

Le président: Voici ce que je propose. Nous allons faire notre possible aujourd'hui, de façon systématique, si M. Fulton et M. Martin arrivent, et puis avec les autres aussi, pour voir un peu ce que pensent les gens. Je ne qualifierais

[*Text*]

consultation, but just following up some of the conversations that have happened today. Then I would convene in my office on Monday morning at a fairly early hour a meeting that any members of the committee will be free to attend if they wish to do so, in which we would try to flesh out what would be a second draft.

• 0920

I am looking around to see if everybody feels comfortable with that idea. I should have the whole of the morning to do that, which should be sufficient. Assuming that works, we should have a draft that members will feel should facilitate the work of the committee.

Mr. Clark: I have one request, Mr. Chairman, that you make sure all members of the committee are aware of that invitation, because some are not present.

The Chairman: We will circulate it to all members today.

Mr. Clark: Make sure they understand that it is not a meeting as such, just a—

The Chairman: It is not a meeting, it is a meeting in my office to work with the researchers to produce the second draft.

Mr. Clark: Would you excuse me, then?

The Chairman: Yes, thank you very much. That was a very helpful suggestion.

M. Côté: J'ai une petite interrogation pour lundi. Tout d'abord, j'espère que je suis disponible, monsieur le président.

Deuxièmement, après lecture de ce document en fin de semaine, j'aurai peut-être des réflexions à émettre. Il me sera peut-être difficile de les expliciter en français, mais je sais que les traducteurs pourront refléter assez bien ma réflexion si je dois l'émettre en français. Il y a des nuances importantes que je devrai émettre. Vous connaissez déjà mes préoccupations sur les droits de propriété. J'aurai sûrement quelque chose à dire là-dessus. Ça vous va?

Le président: Vous sera-t-il possible d'assister à la réunion lundi prochain à mon bureau?

M. Côté: Je vais essayer, parce que ma semaine a changé.

The Chairman: We will make arrangements to have somebody do whisper translation in my office. Will that be helpful? To have somebody interpret not only for your purposes but

pour les autres qui vont parler français.

M. Côté: Ce serait bon si c'était possible.

The Chairman: Can we do that?

M. Côté: Les membres du Comité comprennent.

Le président: Je crois que c'est disponible pour tous les comités.

Mrs. Catterall: So we are leaving things and we will hear from you.

[*Translation*]

même pas la discussion de consultation, mais simplement de poursuite des discussions que nous avons eues aujourd'hui. Puis je convoquerai dans mon bureau, pour lundi matin, de bonne heure, tous ceux qui seront libres à ce moment-là et qui souhaitent participer à cette réunion au cours de laquelle nous essayerons de préparer la deuxième version.

Je regarde autour de moi pour voir si tout le monde semble accepter la suggestion. Je pense avoir toute la matinée, ce qui devrait suffire. Si cela donne des résultats, nous devrions alors avoir une version sur laquelle le Comité devrait pouvoir travailler.

M. Clark: Monsieur le président, assurez-vous que tous les membres du Comité soient informés, car il y a des absents.

Le président: Tous les membres du Comité en seront informés aujourd'hui même.

M. Clark: Et veillez à ce qu'ils comprennent bien qu'il ne s'agit pas d'une séance ordinaire, mais bien...

Le président: Il ne s'agit pas d'une séance du Comité, mais d'une réunion de travail, dans mon bureau, avec les attachés de recherche, pour préparer la deuxième version.

M. Clark: Puis-je partir, dans ce cas?

Le président: Oui, je vous remercie. C'était une excellente suggestion.

Mr. Côté: I have one question regarding Monday. Firstly, I hope I will be free, Mr. Chairman.

Secondly, after I have read the draft during the weekend I may have some comments to make. It may pose some difficulties if I make them in French, but I am sure that the translators will be able to reflect my thoughts if I must express myself in French. There are some important nuances that I wish to express. You already know my concerns regarding property rights. I will most probably have something to say on the subject. Is that all right with you?

The Chairman: Will you be able to come to the meeting in my office on Monday?

Mr. Côté: I will try, because there have been some changes to my schedule.

Le président: Nous prendrons des dispositions pour que quelqu'un vienne nous faire de l'interprétation chuchotée dans mon bureau. Est-ce que cela vous convient? Que quelqu'un vienne interpréter non seulement pour vous mais...

...for the others who will be speaking French.

Mr. Côté: That would be useful, if it is at all possible.

Le président: Est-ce possible?

Mr. Côté: Committee members understand.

The Chairman: I think the service is available to all committees.

Mme Catterall: Nous en restons donc là, et vous nous tiendrez au courant.

[*Texte*]

The Chairman: Yes. The only question I have is whether we should wait to see whether Mr. Fulton and Mr. Martin... Do we know?

The Clerk of the Committee: I don't know if Mr. Martin will be here. They phoned and I told them that Bill C-13 may start coming here around 9.50 a.m.

The Chairman: Rather than have people wait, if the researchers could wait a few minutes you might have an informal conversation.

Mr. Jackson: We would like one, actually.

The Chairman: Okay, we will formally adjourn the committee at this—

Mrs. Catterall: So you will talk with Mr. Martin, and I will try to talk with him as well.

The Chairman: Yes, we will need to communicate the process we have taken, perhaps a brief note to all members of the committee, indicating what we have attempted to do this morning, the process we are moving on, and the informal meeting with the researchers on producing a second draft. I would like to begin fairly early Monday morning, perhaps at 8 a.m. or 9 a.m. Does anybody have any...?

Mr. Côté: There shouldn't be any problem with me.

Mrs. Catterall: I would be available only after 10 a.m.

The Chairman: Is Monday morning a problem? There are no meetings on Monday at 8.30 a.m.

Mrs. Catterall: There is our House business committee.

The Chairman: Okay, 9 a.m. Monday in my office. This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: C'est cela. Je me demande seulement si nous devrions attendre de voir si M. Fulton et M. Martin... Savons-nous?

Le greffier du Comité: Je ne sais pas si M. Martin viendra. On a appelé, et j'ai dit que le comité sur le projet de loi C-13 arriverait vers 9h50.

Le président: Au lieu de faire attendre tout le monde, les attachés de recherche pourraient peut-être rester quelques minutes et nous pourrions avoir une conversation informelle.

M. Jackson: De fait, ce serait utile.

Le président: Très bien, je lève la séance officielle du Comité...

Mme Catterall: Vous allez donc parler à M. Martin, et j'essaierai de le joindre moi aussi.

Le président: Oui, il nous faudra expliquer la décision que nous avons prise, peut-être par une brève note de service adressée à tous les membres du Comité, dans laquelle nous expliquerons ce que nous avons essayé de faire ce matin, la méthode que nous avons arrêtée et par laquelle nous les informerons de la réunion officieuse que nous aurons avec les attachés de recherche pour la préparation de la deuxième version. J'aimerais que nous commencions de bonne heure lundi matin, vers 8 ou 9 heures. Quelqu'un a-t-il...?

M. Côté: Cela ne devrait pas me poser de problème.

Mme Catterall: Je ne serai pas libre avant 10 heures.

Le président: Vous n'êtes pas libre lundi matin? Il n'y a pas de séance le lundi à 8h30.

Mme Catterall: Notre groupe se réunit pour parler des affaires de la Chambre.

Le président: Très bien, alors 9 heures lundi matin, dans mon bureau. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Wednesday, December 4, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le mercredi 4 décembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24424

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 4, 1991
(23)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 12:20 o'clock p.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its draft report on the Division of Powers on Environmental Matters.

At 1:49 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1991
(23)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 12 h 20 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entame l'examen de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

À 13 h 49, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 4, 1991

• 1226

The Chairman: Order, please.

There are several pieces of paper we're going to have to deal with here but the first one, I think the most important one, is the second draft of the conclusions and recommendations. I'm going to ask Ian to say a few words about the changes that have been made to help get us through this as quickly as possible.

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman. I don't promise to cover all the points because I didn't red-line them in the margin as I went through. These are just the main things as I spot them.

First of all, there is a third conclusion which is now number 3 in the list that deals with the public access to information and influence. Then everything, of course, therefore slips one. Number 4 is shortened and introduces the words "concurrency" and "partnership", and makes the thing a bit more succinct. Number 5, which was the old number 4, I think, I have tried to amend as members asked, particularly by taking out the names of the specific bodies like the CCME. I don't think number 6 has changed.

As for number 7, I am afraid I have complicated your lives by introducing alternative drafts here. This is the one that was about the environmental union. Number 7A attempts to reconstruct the old version, taking into account most of the comments that were made recognizing explicitly that Canada is an environmental union as well as an economic union. Number 7B attempts to go to what I think Mrs. Catterall and Mr. Clark were saying, that we should not use terms like "environmental union" if we don't have to; we should focus on the linkage between the environment and the economy. So the substantive text is to recognize explicitly that Canada's future economic prosperity and the protection of its environment both depend on the adoption of sustainable development patterns, and so on.

Number 8 has not changed. The various options under number 9 have not changed because they haven't yet been discussed. I don't think numbers 10 and 11 have changed very much, nor has number 12, nor has number 13.

On number 14, I introduced two words, I think, in fact after the parenthesis, to underline what in my mind, at any rate, was the intent of the recommendation, that to get out of people's minds the notion that a residual power is a very minor power that you don't often use, but it in fact represents one of the basic foundations for federal action.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 4 décembre 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Il y a plusieurs documents sur lesquels nous devrons nous pencher, mais le premier, et le plus important, je crois, est la deuxième ébauche des conclusions et recommandations. Je vais demander à Ian de dire quelques mots au sujet des changements qui ont été apportés afin de nous aider à passer à travers le document le plus rapidement possible.

M. Ian Jackson (attaché de recherche du Comité): Merci, monsieur le président. Je ne promets pas d'aborder tous les changements qui ont été apportés, car je ne les ai pas indiqués en rouge dans la marge au fur et à mesure. Je vais donc aborder les principaux changements à mesure que je les retrouve.

Tout d'abord, il y a une troisième conclusion qui devient le paragraphe numéro 3 sur la liste et qui traite de l'influence et de l'accès du public à l'information. Ensuite, évidemment, tous les autres paragraphes sont décalés. Nous avons raccourci le quatrième paragraphe et ajouté les mots «concertation» et «partenariat», le tout étant un peu plus succinct. Quant au paragraphe 5, c'est-à-dire l'ancien paragraphe 4, j'ai essayé de le modifier comme les députés me l'ont demandé, notamment en éliminant les noms d'organismes bien précis comme le CCME. Je ne crois pas que l'on ait modifié le paragraphe 6.

Quant au paragraphe 7, j'ai bien peur de vous avoir compliqué la vie en proposant deux ébauches différentes. Il s'agit du paragraphe concernant l'union environnementale. Le paragraphe 7A tente de remanier l'ancienne version, tout en tenant compte de la plupart des observations qui ont été faites reconnaissant explicitement non seulement que le Canada est une union économique, mais également une union environnementale. Le paragraphe 7B tente d'exprimer ce que Mme Catterall et M. Clark disaient, c'est-à-dire que nous ne devrions pas utiliser des expressions comme «union environnementale» si nous ne sommes pas obligés de le faire; l'élément essentiel est le lien qui existe entre l'environnement et l'économie. Donc, dans le texte, on reconnaît explicitement que la prospérité économique future du Canada et que la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques visant à favoriser le développement durable, etc.

Le numéro 8 n'a pas changé. Les diverses options au paragraphe numéro 9 n'ont pas changé car nous n'en avons pas encore discuté. Je ne crois pas que les numéros 10 et 11 aient tellement changé, ni les parapraphes 12 ou 13.

Au paragraphe numéro 14, j'ai ajouté deux mots, en fait après la parenthèse, pour souligner qu'à mon avis, la recommandation vise à faire comprendre aux gens que le pouvoir résiduel n'est pas comme ils le croient un pouvoir très mineur qui n'est pas souvent utilisé et qu'en fait, il représente l'un des premiers fondements des mesures fédérales.

[*Texte*]

Those are the main changes that I've done since our meeting yesterday. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Ian. You have the changes that I can put through as a result of our discussion. I should point out that I think we had some, and I think fairly sufficient, discussion on most of the earlier draft, but we did not obviously come to a decision on what is now number 9.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): That's right, Mr. Chairman, I am sorry.

• 1230

The Chairman: We didn't come to a decision on number 9, which is the property rights issue. As Ian has pointed out, because of the discussion that took place on what is now 7A and 7B, we would have a decision to make as to which of these more satisfactorily reflects the consensus of the committee. Perhaps we should deal with 7A and 7B first, to see if members feel drawn to one or other of these by way of a final recommendation. Mr. Martin.

Mr. Martin (LaSalle—Émard): I apologize for having left yesterday two-thirds of the way through the meeting. I suspect the ecological or the environmental union, Lee, came from me. I was there when you began to talk about why you had some problems with the use of the words. I think we're missing an opportunity if you take the words "environmental or ecological union" out because, after all, what this whole constitutional process is about is bringing the country together, uniting the country. I think that one of the things that we're really saying is that this is a great northern land; that the watersheds that unite Ontario and Quebec go far beyond the borders of those two provinces into western Canada and into Atlantic Canada. I think it's a great plus, and I thought it was quite well explained in the three paragraphs that Ian had after that. I guess my problem is that I would have thought that to talk about Canada as an environmental union is an advantage, is a plus.

The Chairman: Perhaps we could hear from Lee and then Brian.

Mr. Clark (Brandon—Souris): I guess the difficulty I was expressing yesterday relates not to the premise of your remarks but to the definition of the term. When I asked those present what it meant, I got all sorts of varying answers, going back to the War of 1812 and on to the present.

The Chairman: This is a very historic committee. We have great recall here.

Mr. Clark: Well, it is certainly a committee with diverse interests. Let's put it that way. My point then was, and I guess would remain today, vis-à-vis your own comments, Paul, that I see a lack of agreement as to what the term means, even within this committee. Certainly in my own case I was simply asking a question, what do you mean by this particular term? The fact that there is that much variation in response to that question suggests to me that if we're going

[*Traduction*]

Voilà donc les principaux changements que j'ai effectués depuis notre dernière rencontre hier. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, Ian. Vous avez les changements que je peux accepter à la suite de notre discussion. Je dois souligner qu'à mon avis, nous avons eu des discussions, suffisantes, à mon avis, sur la plupart des recommandations proposées dans l'ébauche précédente, mais il est évident que nous n'avons pas pris de décision en ce qui concerne ce qui est maintenant le paragraphe numéro 9.

M. Côté (Richmond—Wolfe): C'est exact, monsieur le président. Je suis désolé.

Le président: Nous n'avons pas pris de décision au sujet du paragraphe numéro 9, qui porte sur la question des droits de propriété. Comme Ian l'a fait remarquer, étant donné la discussion que nous avons eue au sujet de ce qui est actuellement les paragraphes 7A et 7B, il nous faudra décider lequel de ces deux paragraphes reflète mieux le consensus du comité. Nous devrions peut-être discuter d'abord des paragraphes 7A et 7B, pour voir lequel des deux les députés aimeraient adopter comme recommandation finale. Monsieur Martin.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je m'excuse d'être parti hier avant la fin de la réunion. Je crois que c'est moi qui ai proposé de parler d'union écologique ou environnementale, Lee. J'étais là lorsque vous avez commencé à nous expliquer pourquoi l'utilisation de ces expressions vous pose un problème. Je pense que nous manquons une bonne occasion si nous éliminons les mots «union écologique ou environnementale» car, après tout, le processus constitutionnel vise à rapprocher le pays, à unir le pays. Ce que nous disons en fait, entre autres, c'est que nous avons un merveilleux pays, que les bassins hydrographiques qui unissent l'Ontario et le Québec vont bien au-delà des limites de ces deux provinces dans l'Ouest canadien et dans la région de l'Atlantique. Je pense que c'est un grand avantage, et je croyais que cela était assez bien expliqué dans les trois paragraphes qui suivent et qui ont été rédigés par Ian. Le problème c'est que moi je croyais que le fait de parler du Canada comme une union environnementale était un avantage, un élément positif.

Le président: Nous allons écouter Lee, puis Brian.

M. Clark (Brandon—Souris): Lorsque j'ai dit que je n'étais pas d'accord hier, ce n'était pas avec ce que vous avez dit comme tel, mais bien avec la définition du terme. Lorsque j'ai demandé à ceux qui étaient présents ce que cela signifiait, j'ai obtenu toutes sortes de réponses différentes, à partir de la guerre de 1812 jusqu'aux événements actuels.

Le président: Notre comité est très versé en histoire. Nous avons une excellente mémoire.

M. Clark: Eh bien, notre comité a certes des intérêts variés. Ce que je voulais dire, et ce que je veux vous dire encore une fois aujourd'hui en ce qui concerne vos propres observations, Paul, c'est que je constate qu'on ne s'entend pas sur la signification du terme, même pas au sein de notre propre comité. Je vous posais tout simplement la question suivante, c'est-à-dire qu'entendez-vous par ce terme en particulier? Si les réponses à cette question varient autant,

[*Text*]

to communicate effectively with our constituency, we should be using words that are not in any way ambiguous.

To talk in terms of a geographic unit or whatever it might be, all that could be way of a very useful preamble. But I guess I would have to question whether that leads to the term "environmental union". I see 7B as a fairly accurate representation of the kinds of things people were answering to the question yesterday, in terms of what the bottom line was. The bottom line is that we believe the decision-making now and hereafter must take into consideration environmental factors as well as economic factors. The two are very much intertwined. So my difficulty is with the term.

I heard people use the term before the committee. But I suspected then, as I continue to suspect now, that there is either a lack of understanding as to what it means or certainly a difference of opinion as to what it means. I guess I'm wary of some of the clichés that get dropped into our vocabulary unless we're crystal clear in terms of what we do mean.

The Chairman: A number of people want to speak: Brian, Yvon, Jim. I want to try to make the point, as we get into this discusion, that I think we all agree with what it is we're trying to say but we are having some difficulty with the language to express it. One of the reasons I'm somewhat sypathetic to the point that Paul is making is that "economic union" has become a very potent part of our constitutional discussions. I hope that whatever language we use to describe what we want to say is as potent as the use of the word "economic union".

Mr. O'Kurley (Elk Island): In response to Paul's comment with regard to linking in the whole notion of national unity with the terminology "union", I don't dismiss that out of hand. I think the intention is good. But if logically there is the implication that because watersheds share provincial boundaries then that implies some type of an economic-environmental-ecological union, by extension of that logic we would also suggest that the same would be true of watersheds and other environmental elements that share international boundaries with the United States.

• 1235

So while I recognize the intent of what your comment was trying to address, I don't share the view that this is the way to achieve that objective. In my view, the term "union", in a recommendation by this committee, is not going to have a significant impact on unifying the country.

I agree with what Lee said. I would endorse 7B as a recommendation. In my view, 7B is not appropriate.

M. Côté: Monsieur le président, il me prend l'envie de redevenir momentanément professeur de français ou d'anglais, dans la mesure où je peux comprendre les nuances des termes anglais que vous utilisez aujourd'hui. Évidemment, le texte que j'ai en main est en termes anglais.

[*Translation*]

j'en déduis que si nous voulons communiquer de façon efficace avec nos commettants, nous devrions utiliser des mots qui ne sont pas aussi ambigus.

Il serait peut-être très utile de parler d'unité géographique à titre de préambule, mais je doute que cela nous amène à l'expression «union environnementale». A mon avis, le paragraphe 7B exprime assez bien ce que nous disions hier, c'est-à-dire qu'en fin de compte, dorénavant, les décisions devront être prises en tenant compte à la fois des facteurs environnementaux et des facteurs économiques, les deux étant inextricablement liés. C'est donc l'expression «union écologique» qui me pose un problème.

J'ai entendu des gens utiliser l'expression devant le comité. Mais j'avais l'impression, et j'ai toujours l'impression, soit qu'on ne comprend pas exactement ce que l'expression signifie, ou qu'il y a certainement une divergence d'opinions quant à sa signification. Je me méfie de ces clichés qui se glissent dans notre vocabulaire à moins que nous soyons absolument certains de ce que nous voulons dire.

Le président: Plusieurs personnes ont demandé la parole: Brian, Yvon, Jim. Je pense que nous sommes tous d'accord avec ce que nous essayons de dire, mais que le problème, c'est que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur la façon de l'exprimer. L'une des raisons pour lesquelles je suis plutôt d'accord avec ce que dit Paul, c'est que «l'union économique» est devenu un terme très fort dans le cadre de nos discussions constitutionnelles. J'espère que l'expression que nous utiliserons pour décrire ce que nous voulons dire sera aussi forte que l'expression «union économique».

M. O'Kurley (Elk Island): Je ne rejette pas le lien entre toute la notion d'unité nationale et le mot «union», comme Paul le propose. Je pense que l'intention est bonne. Mais si la logique laisse supposer qu'étant donné que les bassins hydrographiques dépassent les frontières provinciales, ce qui sous-entend un certain type d'union économique, environnementale et écologique, par extension, cette logique laisse entendre qu'un même type d'union existerait également avec les États-Unis, puisque les bassins hydrographiques et d'autres éléments environnementaux partagent des frontières internationales avec ce pays.

Je comprends donc ce que vous vouliez dire, mais je ne suis pas d'accord avec la façon que vous proposez pour atteindre cet objectif. À mon avis, le fait d'inclure le mot «union» dans une recommandation de notre comité n'aura pas une incidence importante sur l'unité du pays.

Je suis d'accord avec ce que Lee a dit. Je recommanderais le texte du paragraphe 7B. À mon avis, le paragraphe 7A ne convient pas.

M. Côté: Mr. Chairman, for a minute I wish I could go back to being a French or an English teacher in order to try and understand the subtilities of the English terms you are using today. Of course, the text that I have is in English.

[*Texte*]

Néanmoins, tel que je perçois la nature de ce terme anglais et la référence qu'il pourrait avoir en français, j'ai le sentiment que «union» suppose un rassemblement volontaire, avec des valeurs communes qui rassemblent les parties et avec des structures. En ce sens-là, je suis d'accord sur le 7a) si c'est là la référence qui est aussi évoquée dans vos esprits.

On a parlé hier de *unit*. Je ne sais pas si vous avez l'intention d'en rediscuter, mais moi, je bannirais automatiquement ce terme aujourd'hui. *Unit* suppose un moule, un format tout fin près, qui n'est pas issu d'un concept, d'une volonté. C'est peut-être un objet tout simplement. C'est un peu philosophique, mais à ce moment-là, c'est toute la planète qui est une unité, un *unit*. Le Canada ne saurait être un *unit* seul parce que l'environnement dépasse les frontières. Jim a été le premier à l'affirmer hier.

Quant à 7b), je n'y vois pas d'inconvénient. Il est beaucoup plus subtil et évoque peut-être moins de pièges terminologiques. Somme toute, si à 7a), le mot *union* a, dans vos esprits, la signification que je lui prêtais tout à l'heure, je n'y vois aucun inconvénient. Pour moi, les deux vont.

Mr. Fulton (Skeena): I think it's important that we go with 7A, particularly because the majority of mainstream environmental organizations in the country are talking about political renewal with that terminology. To avoid it while all members, it seems, of the joint committee are talking about economic union would be inappropriate.

I find not so much the meaning but the thrust of 7A far preferable to 7B. I don't think 7B really spells out quite what we want to say, even about sustainable development. So for its tone, I think 7B is better.

Mr. Martin: I would like to respond to the point Brian raised. We do describe ourselves as an economic union despite the fact that we have a free trade agreement with the United States. I think we recognize that those linkages apply. But the more fundamental point is that this isn't only a legal document to deal with the relationship between governments; I think that's what Yvon was really coming to. We're really talking about the soul of a country and the relationship of the people in the country to themselves and to the government.

I think that's why I like the words "environmental union" or "ecological union". I think it does begin to convey some of the spirit of the country. I think that's important. But I understand your problem.

Mr. Clark: What does it mean?

Mr. Martin: Well, then, let it be defined.

Mr. Clark: Define it for me, though, so that I know what we're talking about. I'm not seeking a legal definition. I guess I'm simply asking you to tell me what it means. For example, when you talk about watersheds, you don't have to be a geography specialist to know that watersheds do not unite this country. In fact, Canada is a nation in spite of its geography rather than because of it.

[*Traduction*]

Nevertheless, from my understanding of the English term and of the meaning it could have in French, I guess the term union implies a voluntary gathering, with common values and structures that bring the parties together. In that sense, I would agree with 7A if that is also the connotation it evokes for you.

Yesterday, we spoke about a unit. I do not know if you wish to discuss it again, but personally I would automatically eliminate this term today. A unit implies a mold, a format that is ready-made, not the result of a concept, of a will. It may simply be an object. It is somewhat philosophical, but then, the whole planet is a unit. Canada cannot form a unit by itself, because the environment knows no boundaries. Jim was the first one to mention this yesterday.

As for 7B, I don't see any problems. It is much more subtle and may evoke fewer problems with terminology. All in all, if in 7A the term union has for you the meaning I just gave it, then I have no problem with it. For me, those are appropriate.

M. Fulton (Skeena): Je pense qu'il est important que nous choisissions le paragraphe 7A, notamment parce que la plupart des organismes environnementaux au pays utilisent cette terminologie pour parler du renouvellement politique. Il serait mal à propos d'éviter ce terme alors qu'il semble que tous les membres du comité conjoint parlent d'union économique.

Le paragrapahe 7A me semble de loin préférable au paragraphe 7B, non pas tant sur le plan de la signification mais plutôt sur le plan de l'objectif. Je ne crois pas que le paragraphe 7B exprime vraiment ce que nous voulons dire, même au sujet du développement durable. Je crois donc que le paragraphe 7B est préférable, en raison de son ton.

M. Martin: J'aimerais répondre au point qu'a soulevé Brian. Nous nous décrivons comme une union économique malgré le fait que nous ayons un accord de libre-échange avec les États-Unis. Je crois que nous reconnaissons que de tels liens s'appliquent. Mais ce qui est encore plus fondamental, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement d'un document juridique qui traite des rapports entre les gouvernements; je pense que c'est là où Yvon voulait en venir vraiment. Nous parlons en réalité de l'âme d'un pays et des rapports des gens de ce pays entre eux-mêmes et avec le gouvernement.

Je pense que c'est pour cette raison que j'aime les termes «union environnementale» ou «union écologique». À mon avis, ces termes traduisent un peu l'esprit du pays. Je pense que c'est important. Mais je comprends votre problème.

M. Clark: Que signifient ces termes?

M. Martin: Eh bien, alors, définissons-les.

M. Clark: Définissez-les pour moi alors, pour que je sache de quoi nous parlons. Je ne veux pas de définition juridique. Je vous demande tout simplement de me dire ce que cela signifie. Par exemple, lorsque vous parlez des bassins hydrographiques, il n'est pas nécessaire d'être géographe pour savoir que les bassins hydrographiques n'unissent pas notre pays. En fait, le Canada est un pays malgré sa géographie plutôt qu'en raison de sa géographie.

[*Text*]

So I am really having a fundamental problem, Paul, with the term. If you're wishing to say something that may not get said, then I need to understand that.

Mr. Martin: The whole country is freezing today.

• 1240

The Chairman: I think I understand the problem. Maybe I can put forward a possible suggestion. What if we were to state 7A and to rewrite it slightly to read as follows:

> The committee recommends that the proposals for political renewal should recognize explicitly not only that Canada is an economic union but has a fundamental or basic environmental characteristic.

Now, those aren't quite the right words. But what I'm trying to suggest is that I think, in a technical sense, Canada isn't an environmental union. That's your point. But the point that I think this has tried to make is that in an attempt to strengthen or to more accurately define an economic union, the environmental context in which that occurs becomes fundamental, or paramount, or whatever the word is we're going to use.

Mr. Martin: Yes.

The Chairman: I'm not sure I've got the language quite right, but I'm trying to get on the table what I think you're driving at, but not to get into the box that Lee and Brian and some of the others are concerned about. In a literal sense Canada is not an environmental union.

Mr. Clark: It is certainly not by my understanding of that term. And wishing it were so—

The Chairman: Yes, I know what you're saying.

Mr. Clark: —is not going to make it so.

The Chairman: 7B doesn't say what we're attempting to say at 7B.

Mr. Clark: Paul or Jim says that 7B is not strong enough on sustainable development. I'm certain that could be addressed.

I have real problems either in the drafting of law or in signing my name to a report if it uses concepts which either I do not understand or I do not agree with.

The Chairman: Yes. Would we all agree that in attempting to make a stronger economic union, which is the thrust of the government's proposals, there must a full understanding and accounting for the environmental context, or the environmental aspects, if you like, in which that is being put together? I know I haven't quite found the right words.

And hon. member: So am I.

Mrs. Catterall (Ottawa West): I realize you're trying to drive us to a solution here, but I want to step back a step and try to communicate a little more clearly, I guess.

I'm trying to understand Lee's problem around the environmental union in the sense that it is not a union. I think what I tried to say yesterday is that in the same sense it is not an economic union either. But the word "union"

[*Translation*]

Donc, Paul, l'expression me pose vraiment un problème fondamental. Si vous voulez dire quelque chose qui ne sera peut-être pas dit, alors je dois la comprendre.

M. Martin: Tout le pays gèle aujourd'hui.

Le président: Je pense que je comprends le problème. Je pourrais peut-être proposer une solution. Nous pourrions choisir le paragraphe 7A tout en le modifiant légèrement comme suit:

> Le comité recommande de reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique non seulement que le Canada est une union économique, mais qu'il a une caractéristique environnementale fondamentale.

Ce ne sont peut-être pas les mots qui conviennent, mais ce que je veux dire, c'est que du point de vue technique, le Canada n'est pas une union environnementale. C'est ce que vous dites. Mais ce que nous voulons dire, je pense, c'est que pour essayer de renforcer ou de définir plus exactement une union économique, le contexte environnemental est des plus fondamentaux, d'une importance suprême, selon l'expression que l'on voudra utiliser.

M. Martin: Oui.

Le président: Je ne sais pas si le libellé que je propose est acceptable, mais j'essaie de proposer quelque chose pour exprimer ce que vous recherchez, sans tomber dans le piège qui inquiète Lee, Brian et certains autres. Au sens propre du terme, le Canada n'est pas une union environnementale.

M. Clark: Il ne l'est certainement pas d'après la façon dont je comprends cette expression. Et ce n'est pas parce qu'on souhaite que ce soit le cas...

Le président: Oui, je sais ce que vous voulez dire.

M. Clark: ... que cela sera le cas.

Le président: Le paragraphe 7B ne dit pas ce que nous tentons de dire au paragraphe 7B.

M. Clark: Paul ou Jim dit que le paragraphe 7B n'est pas assez fort pour ce qui est du développement durable. Je suis sûr qu'on peut le renforcer.

J'ai beaucoup de mal à accepter un projet de loi ou à signer mon nom au bas d'un rapport s'il utilise un concept que je ne comprends pas ou avec lequel je ne suis pas d'accord.

Le président: Oui. Serions-nous tous d'accord pour dire que si l'on veut tenter de renforcer l'union économique, ce qui est l'objectif des propositions du gouvernement, il faut comprendre le contexte environnemental ou, si vous voulez, les aspects environnementaux et en tenir compte? Je sais que je n'ai pas tout à fait trouvé les bons mots.

Une voix: Moi aussi.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je sais que vous essayez de trouver une solution, mais permettez-moi de revenir un peu en arrière et tenter de communiquer un peu plus clairement.

J'essaie de comprendre le problème de Lee au sujet de l'union environnementale lorsqu'il dit qu'il ne s'agit pas d'une union. Ce que j'ai essayé de dire hier, c'est que, au même sens, ce n'est pas non plus une union économique.

[*Texte*]

describes how we will operate in those two spheres as opposed to what we are. "Union" doesn't mean a similarity, a homogeneity across the country, either economically or environmentally. But I do think that, applied to the environment, it captures the essence of what we have all agreed on around concurrency. All parts of the country and all levels of government will work together to maximize the protection of the environment and the preservation of resources just as we will work together economically to maximize the economic potential.

I feel strongly that the two are essential. It is because there is not one element of our economy that does not depend, at the bottom of it, on some natural resource, whether it's energy, water, minerals, forests, fish. There is no element of our economy that can survive without the survival of our resources. That's the whole concept of sustainable development.

What I would like to hear is if I can't define environmental union in a way that is satisfactory to Lee, can Lee define economic union. Then, I think, if he defines economic union we'll be able to see that in fact it applies equally to what we're trying to achieve for the environment. So if you can describe to me your understanding of economic union, I think that would help.

Mr. Clark: I started out to do that yesterday. It may have been an abbreviated definition, but if it's overly simplistic, it is still how I would understand the term.

• 1245

The thing is that economic union is something reasonably tangible when you look at the proposal, because it's talking about an existing clause within the Consitution that will be amended. It's therefore talking about the free movement of goods and services from constituency to constituency across the country. It's talking about the elimination of existing trade barriers when they are there.

I think that without too much debate we could put down on paper what that proposal means when it talks about economic union. Whether we agree with it or not is a secondary consideration, but we could define that without too much difficulty. I'm reasonably comfortable with your explanation of the objectives you're seeking, just as I am with others. But when Jim says that the term has been used by environmentalists and therefore we have to adopt it, I can sympathize that this might be his motivation, but it's not a helpful answer unless they have some understanding of what they mean by it. I don't see where that's been presented to us.

Maybe I am at fault in that we didn't pursue this actively enough when it was before the committee. For example, if we're talking about equality of treatment of the environment... We announced some pulp and paper

[*Traduction*]

Mais le mot «union» décrit la façon dont nous allons fonctionner dans ces deux sphères d'activités plutôt que ce que nous sommes. «Union» ne veut pas dire similarité, homogénéité dans tout le pays, sur le plan économique ou environnemental. Si on l'applique à l'environnement, ce terme exprime l'essentiel de ce sur quoi nous nous sommes tous mis d'accord au sujet de la concertation. Toutes les régions du pays et tous les paliers de gouvernement travailleront ensemble afin de maximiser la protection de l'environnement et la préservation des ressources tout comme nous allons travailler ensemble sur le plan économique pour maximiser le potentiel économique.

Je suis fermement convaincu que les deux sont essentiels, car il n'y a pas un seul élément de notre économie qui ne dépend pas, au fond, d'une ressource naturelle, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'eau, des minéraux, des forêts, des pêches. Il n'y a pas un seul élément de notre économie qui peut survivre sans la survie de nos ressources. Voilà tout le concept du développement durable.

Mais si je n'arrive pas à trouver une définition satisfaisante d'une union environnementale pour Lee, je me demande si Lee peut définir l'union économique. S'il définit l'union économique, nous pourrons constater que cette définition s'applique en fait également à ce que nous tentons de définir dans le domaine de l'environnement. Donc, si vous pouvez me décrire la façon dont vous comprenez l'union économique, je pense que cela serait utile.

M. Clark: J'ai commencé à le faire hier. Il s'agissait peut-être d'une définition tronquée mais, même simplifiée de la sorte, je comprendrais quand même ce que veut dire le terme.

L'union économique dont il est question dans la proposition correspond à quelque chose de relativement tangible à cause du renvoi à une clause qui se trouve actuellement dans la Constitution et que l'on propose de modifier. Il y est question de la liberté de circulation des biens et services d'une province à l'autre. Il y est question d'abaisser les éventuelles barrières commerciales qui pourraient exister actuellement.

Je pense que sans trop de controverse nous pourrions coucher sur le papier une explication de la proposition au regard de l'union économique. Peu importe si nous en épousons la notion car on peut très bien la définir quand même sans trop de difficultés. Les explications concernant les objectifs que vous visez me conviennent assez bien, mais c'est vrai aussi dans le cas d'autres objectifs. Jim dit que l'expression a été utilisée par des environnementalistes et que par conséquent il nous faut la retenir. Je veux bien que ce soit là ce qui le pousse à la retenir, mais cela ne constitue pas une réponse utile à moins que les environnementalistes comprennent ce qu'elle signifie, et ce n'est pas évident d'après les mémoires que nous avons reçus.

C'est sans doute ma faute car au moment où nous examinions cela en comité, nous n'avons pas assez approfondi les choses. Par exemple, s'il était question d'égalité de traitement pour l'environnement... Ce matin, on a annoncé

[*Text*]

regulations this morning, where there are some substantial differences from province to province. Certainly, the provinces reserve the right to establish their own regulations and take great pride in the fact that some are superior to others, that sort of thing.

The difficulty is that maybe we've done as Jim has said—we've adopted a term because some people are bandying it about without ever taking the time to understand what it means. That's my big problem. I think the word either must mean something and have some connotations I don't understand, or if it's a meaningless term that is just being used, then I really think we can do a better job of agreeing on the concepts you're talking about, the necessity to take environmental factors into the decision-making process, the fact that all levels of government have a responsibility to work towards the collective well-being of the environment. To me, that doesn't mean environmental union.

Mrs. Catterall: In reading the proposed amendments, what I saw was not only eliminating those barriers and fair equality of treatment—which doesn't necessarily mean sameness across the country—but I saw a very strong formula for working things out together, with both levels of government participating and achieving common economic goals. That's what I am focusing on when I talk about an environmental union.

The Chairman: There are several others who want to speak, but just before that, Ian has done a bit of drafting. I want him to read it because it might help resolve this issue.

Mr. Jackson: Thank you, Mr. Chairman. This attempts to put more specific words into your own suggestion. It's based on 7A and will pick up at the beginning of the second line:

> The Committee recommends that the proposals for political renewal should recognize explicitly not only that Canada is an economic union, but also that Canada must adopt integrated and comprehensive policies and actions on the Canadian environment. Economy and environment are inextricably intertwined. Specifically, the committee recommends...

The Chairman: I would just change one word before I open it for discussion. Rather than "adopt", I would say "include". It seems to me the parallelism between strengthening the economic union and more deeply involving and acknowledging environmental aspects... They have to be—at least in my view and I think this is shared—done together, so the including would be an important, slight amendment to that.

• 1250

Mr. Martin: I guess we're coming down to it, Mr. Chairman. I don't think Ian's words do it. I agree fully with everything Ian has said but I don't think they address the point that I think we are really dealing with here.

[*Translation*]

des règlements qui visent le secteur de la pâte à papier. Or, d'une province à l'autre, la situation est très différente. Il est sûr que les provinces veulent avoir le droit d'établir leurs propres règlements et elles s'emorgueillissent quand leur situation vaut mieux que celle de leurs voisins.

La difficulté vient peut-être du fait que nous avons fait ce que Jim a décrit—nous avons adopté une expression parce que les gens l'utilisaient sans cesse, mais sans avoir pris le temps de comprendre ce qu'elle signifiait. J'y vois là la plus grande difficulté. L'expression doit signifier quelque chose, avoir des acceptions que je ne comprends pas ou bien elle est vide de sens et alors je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux que nous nous entendions sur les notions que vous avez signalées, sur la nécessité d'intégrer des facteurs environnementaux au processus de prise de décisions et sur le fait que tous les paliers de gouvernement ont la responsabilité de protéger le bien collectif de l'environnement. Selon moi, ce n'est pas une union environnementale.

Mme Catterall: À la lecture des changements proposés, j'ai été frappée non seulement par l'abolition des barrières et par une revendication d'égalité de traitement—ce qui ne signifie pas que tout sera du pareil au même d'un bout à l'autre du pays—mais aussi par une formule exhortant fermement à la collaboration, les deux ordres de gouvernement participant à la réalisation d'objectifs économiques communs. Voilà le point central de ce que j'entends par union environnementale.

Le président: Plusieurs d'entre vous voudraient prendre la parole mais auparavant, je voudrais donner la parole à Ian qui a rédigé quelque chose. Je voudrais qu'il lise ce qu'il a entre les mains parce que cela pourrait constituer une solution.

M. Jackson: Merci, monsieur le président. J'ai essayé ici de préciser le libellé de votre suggestion. Je suis parti du paragraphe 7A et je reprends au début de la deuxième phrase:

> Le Comité recommande de reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique non seulement que le Canada est une union économique, mais aussi que le Canada doit adopter des politiques et des mesures intégrées et exhaustives pour l'environnement canadien. L'économie et l'écologie sont inextricablement liées. Le Comité recommande de plus particulièrement...

Le président: Je changerais un terme: au lieu de dire «adopter», je préférerais «inclure». Il me semble qu'il existe un parallèle entre la consolidation de l'union économique et une plus grande reconnaissance de la place qui revient aux aspects environnementaux... C'est mon opinion, que d'autres partagent, je pense, mais les deux vont de pair et cette petite modification me paraît importante.

M. Martin: Monsieur le président, je pense que nous y sommes presque. Je ne pense pas que le libellé de Ian soit ce qu'il nous faut. Ce que Ian dit est tout à fait juste, à mon avis, mais je ne pense pas que cela réponde entièrement à notre préoccupation.

[*Texte*]

What we're really doing is talking about describing the country. It's almost a form of the Canada clause. What is Canada? That's what we are talking about. I really do believe if Thomas Jefferson had had a lawyer with him he never would have drafted the Declaration of Independence with the ream of words he used, and to a certain extent that's what is happening here.

I think Marlene really expressed what I was fumbling around with very, very well. If you can describe the economic union, Lee, then I think we could describe the environmental union. If I take a look at this country with the free circulation of goods, services, capital, and people, the fact is that I look at the economy from the province Yvon and I come from, Quebec, with its tremendous north-south ties to a very different south than British Columbia's north-south ties. When I think of, for instance, Quebec's tendency to try to seek trade within the francophone international community, and British Columbia's obvious penetration into Asia, I begin to build up radical differences in the economies of those two areas. Yet we have no problems describing them as an economic union because there are certain things that hold them together.

On the same basis, I have no difficulty understanding the environmental union as a great northern land, most of which, in any event, is underneath an ice-cap of some kind or another. I can certainly make the argument for the ecological union as much as I can make the argument for the economic union. So I really think, in my view, Marlene expressed our position quite well.

M. Côté: Je suis sensible à la suggestion que faisait notre recherchiste tout à l'heure. Notre collègue, M. Clark, semblait dissocier union économique et environnement. Une union économique, c'est artificiel. On peut la faire, la défaire, y ajouter, la modifier. L'environnement, c'est vraiment un tout. Qu'il y ait frontière ou non entre provinces, que le pays perdure ou s'intègre aux États-Unis, l'environnement dépassera toujours la frontière qu'on aura tracée politiquement et même économiquement. Donc, l'union va mal avec l'environnement. Cela devient beaucoup plus une unité.

Je saisis de plus en plus la nuance. Je pense que je vais me rapprocher de madame. On aurait pu dire ceci. En gros, le Comité recommande que les propositions visent un renforcement de l'union économique. On aurait pu ajouter: «basé sur» ou bien «respectueux, dans son fonctionnement, des valeurs et richesses environnementales qui sont indissociables».

Je veux démontrer par là qu'il y a des valeurs dans l'esprit et qu'il y a des richesses concrètes sur le territoire qui ne peuvent pas être analysées et exploitées en fonction de frontières économiques ou politiques. Cela reste une unité hors tout. Je voulais tout simplement ajouter cette nuance-là, monsieur le président.

Mr. O'Kurley: David, I don't disagree with what Yvon has just said in terms of the term "respect". I think that is appropriate; environmental values are certainly okay with me.

[*Traduction*]

Nous sommes en train de décrire le pays. C'est, pour ainsi dire, une sorte de clause Canada. Qu'est-ce que le Canada? Voilà ce dont il s'agit. Si Thomas Jefferson avait eu un avocat pour collaborateur, il n'aurait pas pu rédiger la Déclaration d'indépendance dans les mêmes termes, et c'est un peu ce qui se produit ici.

J'estime que Marlene a exprimé de façon tout à fait juste ce que j'essayais d'éclaircir. Lee, s'il est possible de décrire l'union économique, alors il est aussi possible de décrire l'union environnementale. Prenez le cas de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre dans notre pays. Quand je considère cela, je considère l'économie du point de vue de la province d'où Yvon et moi venons, le Québec, qui a avec le Sud des liens très étroits qui ne sont pas les mêmes que ceux qu'a la Colombie-Britannique avec le Sud. Par exemple, le Québec a tendance à vouloir faire des échanges avec la communauté internationale francophone et la Colombie-Britannique perce de toute évidence en Asie. Cela étant, je constate des différences radicales dans les économies de ces deux régions. Or, nous ne voyons pas d'inconvénient à songer à une union économique entre les deux à cause de l'existence de certains liens.

De la même façon, je n'ai aucun mal à comprendre l'union environnementale comme une grande étendue septentrionale, dont la majeure partie, de toute façon, est enfouie sous la calotte glaciaire. Je peux certainement faire valoir de bons arguments en faveur de l'union écologique tout comme j'en aurais en faveur de l'union économique. Bref, j'estime que Marlene a très bien exprimé notre position.

Mr. Côté: I am receptive to the suggestion made a while ago by our researcher. Our colleague, Mr. Clark, seemed to dissociate economic union and environment. An economic union is an artificial thing. It can be done and undone, added to or modified. As for the environment, it has to be considered as a whole. Whether there are borders between our provinces or not, whether our country stays together or becomes part of the United States, the environment will always go beyond political or even economical boundaries we might set. This is the reason why the union doesn't go very well with the environment. It is more of a unit.

I think I can grasp the nuance better and better. I might be getting closer to my colleague's point of view. We could have said the committee recommends that the proposals aim at strengthening the economic union. We could have added, "based on" or "respectful in its operations, of environmental values and wealth that are intertwined".

In saying this I want to emphasize that there are notional values and real wealth within a territory and that they cannot be analyzed or exploited according to economical or political boundaries. The environment remains a unit beyond everything else. I simply wanted to add this nuance, Mr. Chairman.

M. O'Kurley: David, je suis assez d'accord avec Yvon quand il parle du terme «respect». Je pense que cela convient tout à fait. Je reconnais pour ma part les valeurs environnementales.

[*Text*]

In response to what Paul said, it seems the only difference we are debating here is the difference in the terms "integration" and "union". Paul seems to feel the term "union" is more appropriate and it's stronger for delivering his message.

In my view, I don't think there's a significant amount of difference between applying the term "integration" or that environmental concerns—I don't know how you put that, Ian, but I thought it was quite appropriate. But I recognize the term "integration" as a substitute for the word "union". I think it's quite appropriate and I think it's a reasonable compromise in the situation and I'd be prepared to support Ian's revision.

• 1255

Mrs. Catterall: I think the difficulty we are having here is because the concept of the economic union has had a lot of work done on it, while the concept of the environmental union to go along with that, has not. Clearly, if we were making this kind of recommendation, what would be needed would be to develop that concept in the same way the concept of economic union has been developed.

I like Yvon's comment that a unit is different from the union. A unit suggests homogeneity and that is not what we are talking about in Canada, either economically or environmentally. A union suggests different parts and different interests coming together and working together. That is the primary concept that I am trying to get for the economic union. I can parallel virtually everything Lee has said with repect to an environmental union. Obviously this needs to be developed, because it hasn't been addressed yet. I don't know why it wasn't, but it needs to be.

One approach might be to describe some of those elements of the economic union and the need to achieve a similar approach on the environment, and simply say this is what some have referred to as an environmental union. That is another way around it.

The Chairman: In my view that is a helpful suggestion, because from what I have heard Lee and others say, there is not a direct parallel between an economic union and an environmental union.

The impact of the concern for a strengthening of the economic union can only really be judged against using language like "environmental union". I think we are trying to make a point without totally defining it. Once you define it, obviously you are getting into difficulty. Whether or not we could devise a sentence that would put it in some kind of parentheses in order to get the thrust of it, I don't know.

Mr. Fulton: Instead of either of them, perhaps we could steal a word from Brundtland and say:

> The committee recommends that the proposals for political renewal should recognize explicitly that our common environment joins Canadians, just as our common economy joins Canadians.

[*Translation*]

En réponse à ce que Paul a dit, il semble que le seul point de litige ici soit la différence entre les termes «intégration» et «union». Paul semble penser que le terme «union» convient mieux et qu'il est mieux à même de faire passer son message.

À mon avis, il ne me semble pas exister une énorme différence entre le terme «intégration» et les préoccupations environnementales... Je ne sais plus quel libellé vous avez proposé, Ian, mais il me semblait tout à fait indiqué. Toutefois, je reconnais que le terme «intégration» est parfaitement interchangeable avec le terme «union». Je pense que c'est tout à fait à-propos et que cela constitue un compromis valable et c'est pourquoi je suis prêt à appuyer la dernière proposition de Ian.

Mme Catterall: Le problème vient du fait qu'on a beaucoup réfléchi à la notion d'union économique alors que ce n'est pas le cas de la notion d'union environnementale. Manifestement, si nous retenions ce genre de recommandation, il nous faudrait donner autant d'explications sur elle qu'on en a donné sur la notion d'union économique.

Je comprends ce qu'Yvon veut dire quand il signale qu'une unité est différente de l'union. Une unité laisse supposer l'homogénéité et il ne s'agit pas de cela au Canada, ni sur le plan économique ni sur le plan écologique. Une union suppose divers éléments et divers intérêts réunis dans une oeuvre commune. C'est la notion élémentaire que j'essaie de cerner dans le cas de l'union économique. Je peux reprendre un par un les arguments de Lee et les faire valoir pour l'union environnementale. Bien sûr, il faut que cela soit développé car on ne l'a pas fait jusqu'à présent. Je ne sais pas pourquoi, mais il faut le faire.

On pourrait commencer par décrire certains éléments de l'union économique et appliquer ce modèle à l'environnement. On ajouterait que c'est ce qui correspond à ce qu'on a décrit comme une union environnementale. Ce serait une autre façon de faire.

Le président: À mon avis, c'est une proposition utile car d'après ce qu'ont dit Lee et d'autres, il n'y a pas de parallèle direct entre l'union économique et l'union environnementale.

Si on utilise une expression comme «union environnementale», elle sera mesurée à l'aune du souci de renforcer l'union économique. Je pense que nous essayons de faire passer une idée sans toutefois la définir. Une fois qu'on définit les choses, bien entendu les difficultés commencent. Je ne sais pas s'il est possible de trouver les mots nécessaires que l'on mettrait entre parenthèses pour en arriver là.

M. Fulton: Par ailleurs, nous pourrions peut-être emprunter au texte de Brundtland et dire:

> Le Comité recommande de reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique que les Canadiens sont unis par un environnement commun, tout comme ils le sont par une économie commune.

[*Text*]

In response to what Paul said, it seems the only difference we are debating here is the difference in the terms "integration" and "union". Paul seems to feel the term "union" is more appropriate and it's stronger for delivering his message.

In my view, I don't think there's a significant amount of difference between applying the term "integration" or that environmental concerns—I don't know how you put that, Ian, but I thought it was quite appropriate. But I recognize the term "integration" as a substitute for the word "union". I think it's quite appropriate and I think it's a reasonable compromise in the situation and I'd be prepared to support Ian's revision.

• 1255

Mrs. Catterall: I think the difficulty we are having here is because the concept of the economic union has had a lot of work done on it, while the concept of the environmental union to go along with that, has not. Clearly, if we were making this kind of recommendation, what would be needed would be to develop that concept in the same way the concept of economic union has been developed.

I like Yvon's comment that a unit is different from the union. A unit suggests homogeneity and that is not what we are talking about in Canada, either economically or environmentally. A union suggests different parts and different interests coming together and working together. That is the primary concept that I am trying to get for the economic union. I can parallel virtually everything Lee has said with repect to an environmental union. Obviously this needs to be developed, because it hasn't been addressed yet. I don't know why it wasn't, but it needs to be.

One approach might be to describe some of those elements of the economic union and the need to achieve a similar approach on the environment, and simply say this is what some have referred to as an environmental union. That is another way around it.

The Chairman: In my view that is a helpful suggestion, because from what I have heard Lee and others say, there is not a direct parallel between an economic union and an environmental union.

The impact of the concern for a strengthening of the economic union can only really be judged against using language like "environmental union". I think we are trying to make a point without totally defining it. Once you define it, obviously you are getting into difficulty. Whether or not we could devise a sentence that would put it in some kind of parentheses in order to get the thrust of it, I don't know.

Mr. Fulton: Instead of either of them, perhaps we could steal a word from Brundtland and say:

> The committee recommends that the proposals for political renewal should recognize explicitly that our common environment joins Canadians, just as our common economy joins Canadians.

[*Translation*]

En réponse à ce que Paul a dit, il semble que le seul point de litige ici soit la différence entre les termes «intégration» et «union». Paul semble penser que le terme «union» convient mieux et qu'il est mieux à même de faire passer son message.

À mon avis, il ne me semble pas exister une énorme différence entre le terme «intégration» et les préoccupations environnementales... Je ne sais plus quel libellé vous avez proposé, Ian, mais il me semblait tout à fait indiqué. Toutefois, je reconnais que le terme «intégration» est parfaitement interchangeable avec le terme «union». Je pense que c'est tout à fait à-propos et que cela constitue un compromis valable et c'est pourquoi je suis prêt à appuyer la dernière proposition de Ian.

Mme Catterall: Le problème vient du fait qu'on a beaucoup réfléchi à la notion d'union économique alors que ce n'est pas le cas de la notion d'union environnementale. Manifestement, si nous retenions ce genre de recommandation, il nous faudrait donner autant d'explications sur elle qu'on en a donné sur la notion d'union économique.

Je comprends ce qu'Yvon veut dire quand il signale qu'une unité est différente de l'union. Une unité laisse supposer l'homogénéité et il ne s'agit pas de cela au Canada, ni sur le plan économique ni sur le plan écologique. Une union suppose divers éléments et divers intérêts réunis dans une oeuvre commune. C'est la notion élémentaire que j'essaie de cerner dans le cas de l'union économique. Je peux reprendre un par un les arguments de Lee et les faire valoir pour l'union environnementale. Bien sûr, il faut que cela soit développé car on ne l'a pas fait jusqu'à présent. Je ne sais pas pourquoi, mais il faut le faire.

On pourrait commencer par décrire certains éléments de l'union économique et appliquer ce modèle à l'environnement. On ajouterait que c'est ce qui correspond à ce qu'on a décrit comme une union environnementale. Ce serait une autre façon de faire.

Le président: À mon avis, c'est une proposition utile car d'après ce qu'ont dit Lee et d'autres, il n'y a pas de parallèle direct entre l'union économique et l'union environnementale.

Si on utilise une expression comme «union environnementale», elle sera mesurée à l'aune du souci de renforcer l'union économique. Je pense que nous essayons de faire passer une idée sans toutefois la définir. Une fois qu'on définit les choses, bien entendu les difficultés commencent. Je ne sais pas s'il est possible de trouver les mots nécessaires que l'on mettrait entre parenthèses pour en arriver là.

M. Fulton: Par ailleurs, nous pourrions peut-être emprunter au texte de Brundtland et dire:

> Le Comité recommande de reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique que les Canadiens sont unis par un environnement commun, tout comme ils le sont par une économie commune.

[*Texte*]

In this way, we are more precise in our three points. We talk about the global ecology, human activity and what contemporary economy does to it, and sustainable development. Using the terms "common economy" and "common environment", we can say it without getting into... I don't think we can define either "economic union" or the word "union".

Mr. Clark: I think Ian's rendition did a pretty good job of reflecting what I have been trying to say. I am responding in part to what Marlene was saying. If someone can give me a written definition of the term so that I have a chance to look at it, then I would be comfortable with... I think that would be a useful exercise for those of you who use the term, because with all due respect, I am not sure you know exactly what you mean when you use it.

I think I understand what you want it to say. You are trying to create a message, and I while I might wholeheartedly agree with the message, I honestly don't think it is there. Jim, when you talk about a common environment, what is this common environment that is Canada? I don't see it. We can create an economic union by law. Whether it is natural or not, whether it makes a lot of sense or not, that is the history of Canada and there is an awful lot about the history of Canada that doesn't make a lot of sense. But we've been soldiering on about it. We can do that by law, but whether you can honestly by law create a common environment...

• 1300

You're talking about a process and you're talking about values. You're saying if you have one, then you should have the other. I would agree with the desirability of that, but I have a real difficulty—I am repeating myself—saying that Canada "should be something". I honestly don't think we've spelled out what those words mean to us.

That's why I think Ian does it for us, or goes a long way towards doing it. He's used most of the things you are talking about, but without putting a label on it. If you can define that, Marlene, as David is talking about, then maybe that's a solution. For me it would be contingent upon that definition.

The Chairman: I'm a little concerned, quite frankly. We are rapidly running out of time. I cannot think that this is going to be the toughest thing to make a decision on. If we are going to try to complete our work in the next hour, we're going to have to find some way of...

Mrs. Catterall: I had suggested that perhaps we describe it and then simply say that this is what some have referred to as "an environmental union", without the committee putting its stamp on those words. I was looking for a copy of the economic union proposal of the constitutional document so I could see the definition of "economic union" in there. I also find Jim's compromise might be very helpful if we talked about a common but diverse economy and a common though diverse environment. That's the definition of Canada, right? They're my Rocky Mountains but I don't live at the foot of them.

[*Traduction*]

Ainsi, nous ajoutons de la précision à nos trois points. Nous parlons de l'écologie de la planète, de l'activité humaine et de l'incidence de l'économie contemporaine de même que du développement durable. Si on utilise les expressions «économie commune» et «environnement commun», nous pouvons sans avoir... Je ne pense pas que nous puissions définir ni «union économique» ni le mot «union».

M. Clark: Je pense que la proposition de Ian illustre assez bien ce que j'avais essayé de dire. Je réponds ici en partie à Marlene. Si on peut me donner une définition de l'expression, pour que je puisse y réfléchir, alors je serai enclin... Sauf le respect que je vous dois, je pense que cela vous ferait le plus grand bien car je ne suis pas sûr que ceux qui emploient l'expression savent exactement ce qu'elle signifie.

Je pense comprendre ce que vous voulez dire. Vous essayez de diffuser un message et, même si je suis tout acquis au message, honnêtement, je ne pense pas qu'il passe. Jim, quand vous parlez d'un environnement commun, je vous demande quel est cet environnement commun qui est le Canada? Je ne vois pas. On peut très bien créer une union économique en légiférant. Que cela soit naturel ou non, raisonnable ou non, c'est néanmoins l'histoire du Canada et l'on y trouve bien des choses qui ne sont pas très raisonnables. Mais nous avons malgré tout persévéré. On peut créer une union économique en adoptant des lois mais honnêtement, peut-on créer un environnement commun de la même façon...?

Vous parlez d'un processus et d'autre part vous parlez de valeurs. Vous dites qu'en présence de l'un, les autres sont automatiques. Je conviens que ce serait fort souhaitable mais il est très difficile—au risque de me répéter, de dire que le Canada «devrait être telle ou telle chose». Honnêtement, je ne pense pas que nous ayons expliqué ce que cette expression signifie pour nous.

Je pense que ce que propose Ian est un bon pas dans cette direction. Il a utilisé la plupart des éléments dont il est question mais sans les étiqueter. Marlene, si vous pouvez donner de cette notion une définition dont parlait David, ce pourrait être une solution. Pour moi tout dépend de cette définition.

Le président: En réalité, je suis assez inquiet. Le temps passe très rapidement. Je ne pense pas que cela soit le point de litige le plus difficile à trancher. Si nous devons terminer notre travail d'ici une heure, il va falloir trouver le moyen...

Mme Catterall: J'ai proposé que nous décrivions cette notion, en ajoutant que c'est ce que certains ont appelé «une union environnementale», sans que le comité donne nécessairement son aval à cette expression. J'aurais voulu consulter la proposition concernant l'union économique dans le document constitutionnel pour voir si elle contient effectivement la définition de l'«union économique». Je pense que le compromis qu'offre Jim pourrait être utile car on pourrait parler d'une économie commune mais diversifiée, comme d'un environnement commun mais diversifié. N'est-ce pas là la définition du Canada? Il y a bien les Montagnes Rocheuses, mais je ne vis pas au pied de ces montagnes-là.

[*Text*]

Mr. Clark: When you say that we finish our work today, what do you mean?

The Chairman: I think the hope was that we would approve the recommendations today with the ability for us to bring these forward next week to present them to the House.

Mr. Clark: I thought we had said earlier on that next week was not necessarily a target, because we could deposit our report whenever we chose.

The Chairman: That is true in terms of getting it out, but the problem is when does the committee meet. I did a check; I'm not sure you were there. We can't meet the rest of this week because several of our members are away. We can't meet Monday or Tuesday of next week.

Mr. O'Kurley: What about Thursday of next week?

The Chairman: The House is rising the next day. The problem is that we would still need another session to see the final material before it comes out. The calculations I made with the clerk yesterday were that we really had to try to complete the substantial work today.

I'm prepared to meet as much as we can today, but it's my understanding that the committee on Bill C-13 meets right after the question period. We did try to test meeting this evening, but several people were tied up this evening, so this was the window really today. Brian leaves, and he won't be here tomorrow.

Mr. Clark: But we agree, though, that it is not urgent or not necessary for us to table it by next Friday. We could meet next week and reach a conclusion and table it after it's properly drafted.

The Chairman: My hunch is that we are going to have considerable problems meeting next week, just based on the brief survey I did with members. If there's an agreement that we can complete it next week, fine, but in my checking I found that...

Mr. O'Kurley: What's the problem with Monday?

The Chairman: Jim is away Monday and Tuesday.

Mr. O'Kurley: A moment of silence here. I wanted to respond to Marlene's request as best I could about my understanding of the definition of economic union. It's basically to establish common policy goals, both at the federal and provincial levels, to maximize economic opportunities and economic freedom within the national boundaries, and also to harmonize physical short-term and long-term goals, such as those things that have direct or indirect impact on inflation, interest rates, and unemployment rates. That would be my understanding of what the rationale for economic union. I'm just trying to see how you would apply that in an environmental context. You could say "harmonize environmental policy-making", but isn't that what Ian's revision was just suggesting, "to integrate..."?

• 1305

Mrs. Catterall: Do you know what the problem is?

[*Translation*]

M. Clark: Quand vous dites qu'il nous faut terminer notre travail aujourd'hui, que voulez-vous dire?

Le président: Je pense que nous espérons pouvoir approuver les recommandations aujourd'hui afin qu'elles soient prêtes à être déposées à la Chambre la semaine prochaine.

M. Clark: Je pensais que vous aviez dit que nous n'avions pas comme date limite la semaine prochaine car nous pouvions déposer notre rapport quand bon nous semblerait.

Le président: C'est juste, mais il faut se demander quand le comité pourra se réunir. J'ai fait des vérifications. Je pense que vous n'étiez pas là. Nous ne pouvons plus nous réunir cette semaine car plusieurs des membres du comité doivent s'absenter. Nous ne pouvons pas nous réunir ni lundi, ni mardi de la semaine prochaine.

M. O'Kurley: Et jeudi de la semaine prochaine?

Le président: La Chambre ajourne le lendemain. Il nous faudrait une autre séance afin de viser le texte définitif. En ayant discuté avec le greffier hier, nous en avons conclu qu'il fallait que le gros du travail soit terminé aujourd'hui.

Nous pouvons nous réunir aussi longtemps que vous le souhaiterez aujourd'hui, mais je crois savoir que le comité qui étudie le projet de loi C-13 doit se réunir immédiatement après la période des questions. Nous avions proposé une réunion ce soir mais bien des gens étaient occupés, et il ne restait plus que cette séance-ci, aujourd'hui. Brian s'en va et il ne sera pas là demain.

M. Clark: Toutefois, il est bien clair qu'il n'est ni urgent, ni nécessaire de déposer ce document avant vendredi prochain. Nous pourrions nous réunir la semaine prochaine, nous entendre, et le déposer une fois que le texte aura été remanié.

Le président: J'ai l'impression qu'il va être très difficile de se réunir la semaine prochaine, d'après les entretiens que j'ai eus avec les membres du comité. Si nous sommes convenus de pouvoir le terminer la semaine prochaine, très bien, mais d'après mes entretiens...

M. O'Kurley: Et pourquoi pas lundi?

Le président: Jim sera absent lundi et mardi.

M. O'Kurley: Voilà que tout le monde se tait. J'aurais voulu répondre du mieux que je le peux à Marlene qui demande une définition de l'union économique. Cette union sert essentiellement à établir des objectifs communs d'orientation, aux niveaux fédéral et provincial, à maximiser les débouchés économiques et la liberté économique à l'intérieur des frontières nationales et aussi à harmoniser des objectifs à court et à long terme comme, ce qui concerne, par exemple, les éléments qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de chômage. Voilà d'après moi le fondement d'une union économique. J'essaie de voir comment cela pourrait être appliqué au contexte de l'environnement. On pourrait dire «harmoniser la prise de décision en matière d'environnement», mais n'est-ce pas ce que la proposition de Ian contenait précisément, «intégrer...»?

Mme Catterall: Savez-vous où est la difficulté?

[*Texte*]

The Chairman: What's the problem?

Mrs. Catterall: The problem is, the government, in writing this section on a stronger economic union, says that we must do a better job of integrating economic activity and our concerns about the environment. It then went on to say absolutely nothing else about that. That is the real difficulty.

But there certainly are some good phrases here, such as, "We must improve the harmonization and co-ordination of economic policies". That's what I'm talking about, harmonization and co-ordination of environmental policies. As well, "Governments must work together on behalf of all Canadians to ensure a better future"—"economic" understood. "Environmental" could be similarly understood.

They say, "We must improve the way we manage our economic problems and opportunities". Well, we all know our economic problems and opportunities depend on the availability of our natural resources.

The two are entirely congruent. It's a shame that this congruency wasn't developed in the constitutional proposals; we wouldn't be having this dilemma. I don't know how we solve it, except that I think it was an obvious gap in thinking when the proposals were put together.

I really think it's up to us, as the environment committee, which is most aware of the problems and the opportunities, to make it clear that there is a gap here. It has to be addressed by the joint committee. That's all we're doing, recommending that it be addressed.

Mr. Martin: Mr. Chairman, as you say, we're under severe time pressures. You know so much better, but to the best of my knowledge, the constitutional committee is not really dealing with the environment. It's not dealing with a lot of things. Some have said that maybe it's dealing with too many.

We don't want to come out of here with a document with all kinds of dissent. But I'm really wondering if it isn't very important to get in front of that constitutional committee at least the benefit of discussion, and if not final conclusion, then let them know that there are people who have serious views on either side of a number of issues.

Rather than try to force us into either an artificial consensus or into dissent, I wonder whether we shouldn't contemplate designing the document to bring us together where we can be brought together, not as people signing dissenting things, but leave the different arguments in the basic document and tell people what it is we think. I haven't talked to Marlene, and I don't know what Jim thinks about this.

The Chairman: Just before Brian responds, and even though Paul said "artificial" agreement, Ian and I would first like to try one artificial agreement.

Mr. Jackson: Mr. Chairman, at the risk of making it even worse, I'd like to try to improve on Mr. Fulton's version by instead of using the word "joins", use the word "unites". It seems to me that the word "union" is very important to people. If we can get it in the verb instead of the noun, that would have it read:

[*Traduction*]

Le président: Non, quelle est-elle?

Mme Catterall: Eh bien, le gouvernement, en rédigeant cet article sur le renforcement de l'union économique, préconise une meilleure intégration de l'activité économique et de nos préoccupations concernant l'environnement. Mais il n'a rien ajouté de plus. C'est là la difficulté.

Il y a certainement de très belles paroles ici comme «Nous devons améliorer l'harmonisation et la coordination des politiques économiques». C'est précisément ce dont je parle, l'harmonisation et la coordination des politiques environnementales. En outre, «Les gouvernements doivent travailler ensemble au nom de tous les Canadiens pour leur garantir un meilleur avenir»—«économique» s'entend. On pourrait comprendre de la même façon l'adjectif «environnemental».

Le gouvernement ajoute: «Nous devons améliorer notre gestion des problèmes et des débouchés économiques». Eh bien, nous savons tous que les problèmes et les débouchés économiques sont tributaires de la disponibilité des ressources naturelles.

Les deux sont entièrement conformes. On peut déplorer que cette conformité n'ait pas été explicitée dans les propositions constitutionnelles. Nous n'en serions pas là. Je ne sais pas où est la solution sauf que c'est une omission évidente dans l'élaboration des propositions.

Il nous incombe donc, selon moi, comme Comité de l'environnement, meilleur juge des problèmes et des débouchés, de réparer cette omission. Il faut que le comité mixte se penche sur la question. Nous recommandons que la question soit examinée, c'est tout.

M. Martin: Monsieur le président, vous l'avez dit, nous sommes en butte à des contraintes énormes. Vous le savez sans doute mieux que moi, mais j'ai l'impression que le comité constitutionnel ne s'occupe pas véritablement de l'environnement. Il y a bien des questions dont il ne s'occupe pas. D'autre part, certains prétendent qu'il est saisi de trop de questions.

Nous ne voulons pas que le document que nous allons produire donne lieu à des dissidences. Je me demande s'il n'est pas important de saisir le comité constitutionnel de l'essence de notre discussion, à défaut d'une conclusion définitive, pour que ses membres sachent qu'il y a des points de vue très arrêtés d'un côté comme de l'autre au sujet de certaines questions.

Au lieu de nous forcer à un consensus artificiel, au lieu de risquer des dissidences, pourquoi ne pas songer à indiquer dans le document de base nos vues communes, auxquelles s'ajouteraient divers arguments assortis de nos opinions. Je ne sais pas ce que Marlene et Jim penseraient de cela.

Le président: Avant de donner la parole à Brian, et même si Paul a parlé d'un accord «artificiel», Ian et moi-même aimerions quand même vous donner un exemple de ce que l'on pourrait obtenir d'artificiel.

M. Jackson: Au risque d'envenimer la discussion, j'aimerais améliorer la version de M. Fulton et utiliser en anglais, plutôt que le mot «joins», le mot «unites». Je pense que le mot «union» est très important pour les gens. Si on choisissait le verbe plutôt que le nom, cela donnerait:

[*Text*]

that the proposals for political renewal should recognize explicitly that our common but distinctive environment unites Canadians just as our common but distinctive economy unites us, and that economy and environment are inextricably intertwined.

You've got it in the verb, not in the noun.

Mrs. Catterall: I would use "varied" or "diverse" instead of "distinctive".

Mr. Jackson: I'm sorry, it was "varied", wasn't it. I was trying to use your word.

The Chairman: I wish I could hear the whole text.

Mr. Jackson: The three bullets would remain the same as they are in 7A. The introductory text would read:

The committee recommends that the proposals for political renewal should recognize explicitly that our common but varied environment unites Canadians, just as our common but varied economy unites us. Economy and environment are inextricably intertwined. Specifically, the committee recommends

—and then as it goes on.

• 1310

Mr. O'Kurley: I support Jim on that.

The Chairman: Agreed. Next item. Does anyone care to speak? Is that agreed?

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, I have to say this reminds me of one of my worst moments in politics, when I thought it was okay to try to change the date of the observance of Hallowe'en because Marion Dewar and Andy Haydon both agreed on it. Therefore, it must be all right.

We may be on the verge of making a similarly terrible mistake.

The discussion we have had, I think, is an extremely valuable one, and if we come down to this as our recommendation, what I would ask is that the report itself, leading up to the recommendation, reflect the full range of views that have been expressed here. I think it would indicate that we have discussed the concept of environmental union, which has been proposed to the committee, as it has been to the joint committee—

The Chairman: If I may say so, the benefit of what we've finally arrived at is that I think we've taken some views that were presented to the committee, and we can quote those views... We have gone, because we've been pushed to do it, into what I think is a more helpful conclusion, or recommendation. I do think—I don't want to pick on Paul here, but because he did say it might be artificial—we have actually pushed ourselves to come up with something that is ultimately better than what we originally started with. It's been a group grope.

Mrs. Catterall: I guess what I'm asking is that the text reflect some of the principles that came forward in our discussion.

[*Translation*]

De reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique que notre environnement commun mais distinct unit les Canadiens tout comme notre économie commune mais distincte nous unit, et que l'économie et l'écologie sont inextricablement liées.

On choisirait le verbe plutôt que le nom.

Mme Catterall: J'utiliserais plutôt «varié» ou «diversifié» plutôt que «distinct».

M. Jackson: Excusez-moi, c'était bien le mot «varié» qui figurait. Je voulais reprendre votre propre libellé.

Le président: J'aimerais reprendre tout le texte.

M. Jackson: Les trois sous-paragraphes demeureraient les mêmes qu'en 7A. Le texte d'introduction se lirait comme suit:

Le Comité recommande de reconnaître expressément dans les propositions sur le renouvellement politique que notre environnement commun mais varié unit les Canadiens, tout comme notre économie commune mais variée nous unit. L'économie et l'écologie sont inextricablement liées. Plus précisément, le comité recommande

...et la suite.

M. O'Kurley: J'appuie Jim là-dessus.

Le président: D'accord. Passons à la question suivante. Y a-t-il quelqu'un qui ait quelque chose à dire? Etes-vous d'accord?

Mme Catterall: Monsieur le président, je dois vous dire que cela me rappelle un moment douloureux dans ma vie politique. On a cru tout à fait inoffensif de changer la date de l'Halloween parce que Marion Dewar et Andy Haydon étaient d'accord et on s'est dit, pourquoi pas.

Nous sommes peut-être sur le point de commettre une erreur aussi catastrophique.

La discussion que nous avons eue a été extrêmement enrichissante et si notre recommandation se résume à cela, je souhaiterais que dans le rapport lui-même, avant la recommandation, on expose toute la gamme des opinions que nous avons entendues ici. Cela prouverait que nous avons discuté de la notion d'union environnementale, telle qu'elle nous a été exposée, telle qu'elle l'a été au comité...

Le président: Permettez-moi de dire une chose. L'intérêt de ce sur quoi nous nous sommes entendus vient du fait que nous avons puisé dans les opinions présentées aux membres du comité, et nous pouvons citer... Parce qu'on nous a pressés de le faire, nous sommes parvenus à ce que j'estime être une conclusion plus utile, c'est-à-dire une recommandation. Je voudrais reprendre ce qu'a dit Paul tout à l'heure, car il a laissé entendre que ce pourrait être artificiel. Je pense que nous nous sommes astreints à produire un texte qui en fin de compte est meilleur que ce que nous avions au départ. Ce fut un effort du groupe.

Mme Catterall: Je demande tout simplement que dans le corps du texte, on puisse retrouver certains des principes énoncés ici.

[*Texte*]

The Chairman: Sure.

Mr. Clark: I would like to ask a question about the text because I think that's a well stated summation and certainly I'm comfortable with what it states. Is the text getting reported at the same time as this? When do we discuss the text?

The Chairman: Well, as soon as we approve this, I'd like to raise that for discussion, because we've several options open to us. It depends on what members feel most comfortable with. The chair has a point of view, but I'm not sure it's a point that will be shared widely around the table. I think we will get this set, agree to it, and then we can decide what we're going to do with the larger text. Okay?

Mr. Clark: I'd like to signal that this could be as big a problem as—

The Chairman: It could be and that's why my preferred view likely won't go very far, because I suspect if there's any concern about the text, particularly now that we're making some suggested changes in it, we may want time to be comfortable with that, and that's fine. We'll have the recommendations approved, move on that, and then we'll follow it up, working on the text.

That actually was a view, if I can let a secret out of school, that people up here likely feel more comfortable with. I have been pushing to keep them both together, but—

Mr. Jackson: I'm with you on that.

The Chairman: Well, I won't say who's with me and who isn't, but you can be sure that there are several points of view here.

Mr. Clark: You can be sure the numbers with you are probably pretty slim. That is how it looks, being what it is.

The Chairman: That's been my experience.

Mrs. Catterall: I would like to make one more point on the three bullets. If nobody else wants to pursue this, I will drop it very quickly, Mr. Chair. One thing that has disturbed me throughout is that we have used "sustainable development" as a phrase that we hope everybody understands, but in doing that we have avoided any discussion directly linking the availability of resources to economic prosperity. That seems to me a major fault in these discussions we have had. Perhaps in bullet three we could say:

> Consequently, the adoption of sustainable development patterns is essential to ensure the resources necessary to Canada's prosperity and the protection of the environment.

The Chairman: Marlene is dealing with 7A, third bullet.

• 1315

Mr. Fulton: We should probably put the word "future" in there somewhere.

Mrs. Catterall: Yes.

Mr. Côté: To ensure natural resources, you said?

[*Traduction*]

Le président: Volontiers.

M. Clark: Je voudrais poser une question concernant le texte car je pense que ce que nous avons sous les yeux est un très bon résumé et je n'ai pas de mal à l'accepter. Le texte sera-t-il déposé en même temps? Quand discuterons-nous du texte?

Le président: Dès que nous aurons approuvé ces recommandations, je voudrais que nous en parlions car il existe diverses possibilités. Tout dépend de vous. J'ai pour ma part une opinion, mais je ne suis pas sûr qu'elle puisse être partagée par un grand nombre d'entre vous. Commençons par arrêter les recommandations et ensuite nous pourrons décider ce que nous ferons du texte. Etes-vous d'accord?

M. Clark: Je voudrais que vous me disiez si cela posera autant de difficultés que. . .

Le président: Peut-être et voilà pourquoi je pense que la solution que je veux proposer ne sera pas très bien accueillie car je suppose que s'il y a des objections, surtout du fait que nous sommes en train de proposer des modifications, il nous faudra le temps nécessaire pour les résoudre, et je n'y vois pas d'inconvénient. Les recommandations seront approuvées et les choses suivront leur cours, après quoi nous nous occuperons du texte.

Sans indiscrétion, je puis dire que c'est ce qui semblait convenir aux gens ici. J'ai fait de mon mieux pour que les deux avancent de front mais. . .

M. Jackson: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Je ne dirai pas qui m'appuie et qui ne m'appuie pas mais chose certaine, les points de vue divergent.

M. Clark: Soyez sûr que ceux qui vous appuient sont peu nombreux. Les choses étant ce qu'elles sont, c'est ce qu'il me semble.

Le président: C'est ce que j'ai pu constater.

Mme Catterall: Je voudrais ajouter quelque chose sur les trois sous-paragraphes. Si personne ne veut me suivre, je laisserai tomber immédiatement. Cela me tracasse de constater que nous avons utilisé l'expression «développement durable» tout au long comme expression que nous supposions être comprise par tout le monde et ce faisant, nous avons négligé toute discussion établissant un lien direct entre la disponibilité des ressources et la prospérité économique. Cela me semble une omission majeure dans nos discussions. Peut-être qu'au troisième sous-paragraphe on pourrait dire:

> La conséquence, l'adoption de pratiques visant à favoriser le développement durable est essentielle pour garantir les ressources nécessaires à la prospérité du Canada et à la protection de l'environnement.

Le président: Marlene se reporte au troisième sous-paragraphe en 7A.

M. Fulton: Nous devrions sans doute ajouter le mot «futur» quelque part.

Mme Catterall: Oui.

M. Côté: Pour garantir les ressources naturelles, avez-vous dit?

[*Text*]

The Chairman: Just give it again, Marlene.

Mrs. Catterall: To ensure the resources essential to Canada's present and future prosperity.

Mr. Fulton: I think you want to put it before resources.

Mr. Clark: Renewable resources?

Mrs. Catterall: Okay, the preservation of resources essential both to Canada's prosperity and to protection of the environment.

Mr. Fulton: I think we're better with the way it is.

The Chairman: Yes. Can I urge you to leave it the way it is for now, because I think if we're going to be using things from the text, we'll come to this. The point you want to bring out, I think, would come more appropriately there.

Mrs. Catterall: Okay.

Mr. Martin: I have really two points.

I'm somewhat touched to the quick by your constant references to artificial... Was the use of the word "patterns" the result of one of those big discussions? It looks like sort of a weasel word.

The Chairman: Maybe I can explain it.

Mr. Jackson: If I may speak as the weasel, the argument is that sustainable development may or may not be achieved in the future as an end state. But what you have to do as soon as possible is adopt patterns that are going to take you towards sustainable development.

Sustainable development itself sounds like an all-or-nothing thing. If you're adopting sustainable development patterns, then you see it as it is, as a gradual process where more and more you're adopting what you should be doing. It is perhaps a weasel word but it was a deliberate one to recognize the way life really works.

Mr. O'Kurley: That's number 8, Mr. Chairman.

How can we see a decision-making autonomy as a way of enabling a significant contribution to the protection of the environment in the case of natives and yet we would not see that in the same light in our relationship with the provinces? That has not been clearly answered.

The Chairman: Two answers, I think, might be helpful. One is, I don't think we've said that with respect to the provinces, that we see, as you say, some negative pattern with the provinces. But the thing that's important here is that what we're talking about is the development of a new state, a new situation.

We are forecasting, if you like, a state of responsibility or self-government that presently doesn't exist. As I said to you yesterday, I think the reason for putting this in is to put it in the context of a positive anticipation.

Mr. O'Kurley: I appreciate that, Mr. Chairman, but ultimately it's not unreasonable to conclude that the underlying message here is that decision-making automony will enable better protection of the environment. It's not unreasonable to conclude that.

[*Translation*]

Le président: Pouvez-vous répéter, Marlene?

Mme Catterall: Pour garantir les ressources essentielles à la prospérité présente et future du Canada.

M. Fulton: Je pense que vous voulez l'ajouter avant ressources.

M. Clark: Ressources renouvelables?

Mme Catterall: Très bien, la préservation des ressources essentielles à la fois pour la prospérité du Canada et la protection de l'environnement.

M. Fulton: Je pense que le texte actuel est préférable.

Le président: Oui. Puis-je vous encourager à le laisser tel quel pour l'instant, car si nous devons utiliser certaines choses du texte, nous y viendrons. Je pense que ce que vous essayez de faire ressortir ici serait plus à-propos à ce moment-là.

Mme Catterall: Très bien.

M. Martin: Je voudrais dire deux choses.

Cela me pique vraiment au vif lorsque vous parlez constamment de consensus artificiel... Le mot «pratiques» résulte-t-il de l'un de ces grands débats? Le mot me semble plutôt équivoque.

Le président: Je peux peut-être l'expliquer.

M. Jackson: Je vais vous l'expliquer, si vous me le permettez. Le fait est qu'il n'est pas certain que nous arriverons à l'avenir à un développement durable. Ce qu'il faut faire le plus tôt possible, c'est adopter des pratiques qui nous mèneront vers le développement durable.

Le développement durable en soi est absolu. Si l'on adopte des pratiques de développement durable, alors on le voit tel qu'il est, comme un processus graduel où l'on adopte de plus en plus les pratiques que l'on devrait adopter. Le terme est peut-être équivoque, mais il a été choisi intentionnellement pour reconnaître la façon dont les choses fonctionnent en réalité.

M. O'Kurley: C'est le numéro 8, monsieur le président.

Comment peut-on considérer l'autonomie politique comme une façon importante de contribuer à la protection de l'environnement dans le cas des autochtones alors que nous ne le voyons pas de la même façon dans le cas de nos rapports avec les provinces? On n'a pas clairement répondu à cette question.

Le président: Je crois que deux réponses pourraient être utiles. D'abord, je ne pense pas que nous ayons dit qu'en ce qui a trait aux provinces, les pratiques seraient négatives, comme vous l'avez dit. Mais l'important ici, c'est que nous parlons du développement d'un nouvel état, d'une nouvelle situation.

Nous prévoyons si vous voulez un état de responsabilité ou d'autonomie politique qui n'existe pas à l'heure actuelle. Comme je vous l'ai dit hier, si nous avons inclus cette recommandation, c'est pour mettre l'autonomie politique dans un contexte positif.

M. O'Kurley: Je comprends cela, monsieur le président, mais je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de conclure que le message sous-jacent est que l'autonomie gouvernementale sera le gage d'une meilleure protection de l'environnement. Il n'est pas déraisonnable d'en venir à cette conclusion.

[*Texte*]

The Chairman: Sure.

Mr. O'Kurley: If that is the case, then can we not apply that basic principle to our relationship with the provinces? Where does that take us with regard to Paul's discussion about paramountcy?

The Chairman: I think I see what you're driving at. The provinces do have that autonomy, but you're suggesting because we are talking about other kinds of delegation and in qualifying them we're casting some kind of a negative—

Mr. O'Kurley: I'm just saying, let's be consistent. I want to be assured that in terms of preserving our own credibility as a committee, we appear to be consistent. If we base a recommendation on a principle, that principle being autonomy results in greater protection of the environment, then let's apply that same principle in all cases. We shouldn't in one case be saying, no, a greater autonomy is not good and in this case we say, greater autonomy is okay. I just want in the interests of consistency to be clear on that.

The Chairman: Okay. Thank you. I think I have a better understanding. Lee.

Mr. Clark: Well, David, I guess I missed this discussion. Perhaps it took place yesterday after I had to leave. As much as I would like to think that I was convinced of number 8, if there's a time for truth in this place, I simply am not.

• 1320

I understand clearly what Brian is saying, and I guess I do not see any evidence to indicate why I should be convinced of aid. I have heard a couple of people say that because we live in harmony with nature, etc. The farm community says that all the time, yet there are all sorts of people who are critical of agricultural practices. I would sooner see aid deleted. Why are are we saying this? Who is saying this? Who wants to make a passionate speech and tell me honestly that they are convinced of the merits of aid?

The Chairman: I should not be involving myself this much in the debate, but it seems to me that the witnesses from the native community said this to us, and it has been a consistent argument that has been put up by a whole range of aboriginal organizations. Except that I think there are some aspects of evidence that would say that when people are allowed to have greater accountability, and it is in their own interests, they do act more responsibly.

Mr. Clark: The Province of Quebec might say the same thing. Mr. Parizeau might say the same thing.

The Chairman: That is true, but the Province of Quebec already has a lot of accountability. Anyway, I do not want to involve myself too much in this debate. I want to hear what others have to say.

Mr. Fulton: I think one of the tones we need to work into several areas of the surrounding text, and perhaps even as a recommendation, is one of the recommendations made to the joint committee by CEN. We heard similar evidence

[*Traduction*]

Le président: C'est sûr.

M. O'Kurley: Si c'est le cas, alors ne pourrons-nous pas appliquer ce principe fondamental à nos rapports avec les provinces? Où est-ce que ça nous amène en ce qui concerne ce que disait Paul au sujet de la primauté des considérations environnementales?

Le président: Je pense que je sais où vous voulez en venir. Les provinces ont cette autonomie, mais vous dites que parce que nous parlons d'autres types de délégation et en les qualifiant nous donnons une certaine impression négative. . .

M. O'Kurley: Je dis tout simplement que nous devons être conséquents. Pour préserver notre propre crédibilité en tant que comité, je veux être certain que nous serons toujours conséquents. Si nous fondons une recommandation sur un principe, ce principe étant que l'autonomie entraîne une meilleure protection de l'environnement, alors appliquons ce même principe dans tous les cas. Nous ne devrions pas dire que dans un cas, non, une si grande autonomie n'est pas une bonne chose et que dans un autre, une plus grande autonomie convient. Je veux tout simplement que nous fassions preuve de logique.

Le président: Très bien. Je vous remercie. Je crois que je comprends mieux. Lee.

M. Clark: Bien, David, j'ai dû manquer cette discussion. Peut-être a-t-elle eu lieu hier après mon départ. J'aimerais bien pouvoir dire que je suis convaincu et que je suis d'accord avec le numéro 8, mais pour être franc, je vous dirai que je ne suis tout simplement pas convaincu.

Je comprends très bien ce que dit Brian, et je suppose que je ne vois aucune raison pour laquelle je devrais être convaincu au sujet de l'aide. J'ai entendu quelques personnes dire que c'est parce que nous vivons en harmonie avec la nature, etc. La communauté agricole dit cela tout le temps, pourtant il y a toutes sortes de gens qui critiquent les pratiques agricoles. Je préférerais qu'on élimine l'aide. Pourquoi disons-nous cela? Qui dit cela? Qui veut faire un discours passionné et me dire honnêtement qu'il ou elle est convaincu(e) du bien-fondé de l'aide?

Le président: Je ne devrais pas m'engager autant dans le débat, mais il me semble que le témoin de la communauté autochtone nous l'a dit, et que c'est ce que nous ont dit également toute une série d'organismes autochtones. Sauf que je pense qu'il est prouvé que lorsque l'on permet aux gens d'avoir une plus grande imputabilité, ils agissent de façon plus responsable, et c'est dans leur propre intérêt.

M. Clark: La province de Québec pourrait dire la même chose. M. Parizeau pourrait dire la même chose.

Le président: C'est vrai, mais la province de Québec a déjà beaucoup de responsabilités. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas trop m'engager dans ce débat. Je veux entendre ce que les autres ont à dire.

M. Fulton: Je pense que l'une des questions qu'il faudrait aborder à plusieurs endroits dans le texte et peut-être même dans une recommandation, est l'une des recommandations du Réseau canadien de l'environnement

[*Text*]

here from the West Coast Environmental Law Association that constitutional recommendations should include recognition that jurisdiction is not the primary concern, but the regulations and legislation that have the most benefit to the environment is what should be paramount. I think we need to say that and say it over, because I think it deals with what Paul and I were talking about in terms of importance yesterday as to which piece of legislation leads in what circumstance. That is certainly a principle that is included.

It seems to me that the point Lee is making here is that it is certainly the Canadian experience with the very few contemporary self-governments of First Nations that have been recognized, such as the Inuvialuit, that improvements in terms of environmental regulation have been one of the immediately recognizable aspects of those jurisdicitional transfers. It certainly is my experience. From what I know of aboriginal history of the Americas, there were somewhere in the neighbourhood of 100 million aboriginal people here five centuries ago, in the Americas. They were wiped out by disease, and their civilization has left almost no impact on the environment. As for ours, it would take tens of thousands of years to remedy some of the monumental messes that we have already made.

Mr. Clark: No, but we are talking in terms of numbers, Jim.

Mr. Fulton: No, but I am just suggesting—

Mr. Clark: Let's put one fact on the table. The Iroquois community is given credit for being our first farmers. But they farmed the land to a point of exhaustion and then they relocated. Now, where is the evidence of sustainable development in that? That is in the province of Ontario.

Mr. O'Kurley: Driving buffalo over a cliff—is that sustainable development?

Mr. Fulton: Well, it was with those populations.

Mrs. Catterall: Yes, it is.

Mr. Clark: But Jim, in those populations they had primitive civilization. We are in a little different situation. Now we have natives driving automobiles and doing all kinds of things and using the fruits of the modern white man's civilization. So obviously if everyone, including the natives, decided to go back into that primitive standard of living, then certainly there would be limited impact on the environment. But you have to accept certain realities.

The Chairman: I have two questions, or one question and one suggestion. Perhaps we could say something positive and helpful with respect to the move towards aboriginal self-government. Let me finish the qustion and then we will see if there is an answer to it. I will get to the "why" right now. The "why" seems to me to be that if there is anything that is going to come out of this constitutional package that is successful, it is going to be a significant movement with respect to aboriginal self-government, right?

[*Translation*]

devant le comité mixte. Notre comité a entendu un témoignage semblable de la West Coast Environmental Law Association, c'est-à-dire que dans les recommandations constitutionnelles, il faudrait reconnaître que la compétence des gouvernements n'est pas la principale préoccupation, et que ce sont les règlements et les lois qui sont les plus avantageux pour l'environnement qui devraient être la principale préoccupation. Je pense que nous devons le dire et le répéter, car c'est exactement ce dont nous parlions Paul et moi hier. Il s'agit certainement d'un principe qui est inclus.

Il me semble que ce que Lee veut dire, c'est qu'il est certain que l'expérience canadienne des quelques rares gouvernements contemporains des Premières nations qui ont été reconnus, comme les Inuvialuit, a démontré que l'un des aspects immédiatement reconnaissables de ces transferts de compétences a été une amélioration sur le plan des règlements environnementaux. C'est certainement ce que j'ai constaté. D'après ce que je connais de l'histoire autochtone des Amériques, environ 100 millions d'autochtones vivaient ici, dans les Amériques, il y a 500 ans. La maladie les a décimés, mais leur civilisation n'a laissé presque aucune trace sur l'environnement. Quant à nous, il faudra des dizaines de milliers d'années pour réparer certains des dégâts monumentaux que nous avons déjà faits.

M. Clark: Non, mais nous parlons de chiffres, Jim.

M. Fulton: Non, mais je veux tout simplement dire...

M. Clark: Il y a un fait qu'il ne faut pas oublier. On dit que la communauté iroquoise a été nos premiers agriculteurs. Mais ils cultivaient la terre jusqu'à ce qu'elle soit épuisée, puis allaient cultiver ailleurs. Peut-on parler ici de développement durable? C'est dans la province de l'Ontario.

M. O'Kurley: Pousser des buffles en-bas d'un escarpement—est-ce un exemple de développement durable?

M. Fulton: Eh bien, ça l'était pour ces populations.

Mme Catterall: Oui.

M. Clark: Mais Jim, ces populations avaient une civilisation primitive. La situation est différente aujourd'hui. Aujourd'hui, les autochtones conduisent des automobiles et font toutes sortes de choses et utilisent les fruits de la civilisation moderne de l'homme blanc. Donc, de toute évidence, si tout le monde, y compris les autochtones, décidait de revenir à ce genre de vie primitive, alors l'impact sur l'environnement serait certainement limité. Mais il faut vivre avec certaines réalités.

Le président: J'ai deux questions, ou plutôt une question et une suggestion. Nous pourrions peut-être dire quelque chose de positif et d'utile en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Permettez-moi tout d'abord de finir la question, puis nous verrons si nous y trouvons une réponse. J'aborderai le «pourquoi» immédiatement. Le «pourquoi» me semble être que si quelque chose de positif doit ressortir de ces propositions constitutionnelles, ce sera un mouvement important en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des autochtones, n'est-ce pas?

[*Texte*]

• 1325

It seems to me that in that context, we in fact want to say what the most relevant is vis-à-vis environmental responsibility. I gather that is why this recommendation is here. My suggestion is that if we don't feel we are prepared to deal with that or have anything helpful to say, then likely we should drop it.

Mr. Clark: I agree with you.

Mrs. Catterall: I am not sure we can make it a recommendation that something be regarded in a certain way. That really isn't a recommendation. It might be a conclusion. We could probably frame this concept in a recommendation, but we would then be arguing all afternoon about what the recommendation should be. It would probably be something along the lines that discussions around aboriginal self-government should ensure that the added ability to exercise stewardship over the environment be a factor in how that develops. That would be a recommendation, but I'm not sure we want to get into a discussion of that.

What I think is a reasonable conclusion, though, and certainly one I can draw, is that the ability to reflect the aboriginal relationship with the environment through self-government, we believe, will make a significant contribution to the protection of the environment, the adoption of sustainable development standards or patterns. That is what's missing. It's those values, that traditional relationship with the land, if that is reflected through self-government...

The Chairman: We have a fundamental difference of opinion. I think one has to recognize that. It's not in the previous schedule; we pretty much agreed on what we wanted to say... I don't think there is agreement here. It's a pretty large disagreement, so I am not sure we would ever find language to express what we want to say.

M. Côté: J'étais absent lors d'une session avec deux groupes, mais en ce qui concerne les autres, j'ai eu le sentiment que les attentes de nos concitoyens autochtones n'étaient pas absolument, du moins dans l'ensemble, d'avoir un gouvernement autonome. J'ai entendu les témoignages suivants. Ils voulaient participer, c'est-à-dire être impliqués dans la planification et le contrôle de la protection de l'environnement. Est-ce que cela veut dire, comme semble le laisser entendre la proposition, qu'il faille un gouvernement autonome? La dimension de cette proposition va peut-être très loin et je comprends à ce moment-là l'étonnement de M. Clark.

En d'autres mots, est-ce qu'il n'y a pas lieu de reformuler tout simplement la proposition si la conclusion va beaucoup plus loin qu'on le croyait? Peut-être y a-t-il eu d'autres témoignages où on insistait majoritairement sur l'autonomie des gouvernements locaux. Je ne le sais pas. Je pose la question à mes collègues. Avez-vous eu le sentiment que tous les intervenants et témoins voulaient vraiment ce gouvernement autonome? Je n'ai pas eu ce sentiment-là.

Mr. Fulton: We are going to have to move quickly. I have to leave in about 20 minutes. I would just like to make a suggestion that I think will deal with what Brian and Lee seem to be concerned about. If we kept the words "The

[*Traduction*]

Il me semble que dans ce contexte la responsabilité la plus importante est l'environnement. C'est sans doute la raison d'être de cette recommandation. Si nous ne sommes pas prêts à traiter de cette question, si nous n'avons rien d'intéressant à dire, nous devrions peut-être oublier cette recommandation.

M. Clark: Je suis d'accord.

Mme Catterall: Dire que l'on voudrait que l'on étudie une question d'une certaine façon ce n'est pas à proprement parler une recommandation, mais plutôt une conclusion. Nous pourrions peut-être traduire cela en recommandation, mais cela pourrait peut-être nous prendre tout l'après-midi. On pourrait dire par exemple qu'on devrait, dans les discussions sur l'autonomie politique des autochtones, tenir compte également de la capacité de veiller à l'environnement. Cela pourrait faire l'objet de nos recommandations, même si je ne suis pas sûre que nous voulions entamer une discussion de ce genre.

Ce que l'on peut dire, et je serais certainement d'accord avec cela, c'est que les rapports spéciaux des autochtones avec l'environnement dans le cadre de l'autonomie politique de ceux-ci seront le gage d'une contribution importante à la protection de l'environnement et à l'adoption de pratiques favorables au développement durable. C'est cela qu'il faudrait dire. Il faudrait parler des valeurs traditionnelles des autochtones, leurs rapports avec la terre qui se refléteraient dans le contexte de leur autonomie politique...

Le président: La divergence de points de vue en ce qui concerne cette recommandation en particulier est fondamentale. Cela ne s'est pas produit pour la recommandation précédente au sujet de laquelle nous avons pu nous mettre d'accord. Les avis divergent considérablement et je ne crois pas que l'on pourrait finir par trouver un libellé sur lequel nous serions tous d'accord.

Mr. Côté: I was not here during a meeting with two of the groups. However, I have a feeling from what I heard from the other groups that the Aboriginals were not adamant about self-government. They wanted to participate in planning, in the control and protection of the environment; however does that mean that they want self-government? That might be going very far and I can understand why Mr. Clark is surprised.

Could we not simply rephrase the proposal if the conclusion to which we arrive goes farther than we expected? It may be there were other witnesses who insisted on self-government, I don't know, and maybe I can ask you. Do you think that they were adamant about self-government? I didn't feel that way.

M. Fulton: Il va falloir se dépêcher car nous devons partir dans 20 minutes. J'aimerais faire une suggestion qui permettrait peut-être de régler le problème défini par Brian et Lee. Nous pourrions conserver le libellé suivant: «Le

[*Text*]

Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns" then we would drop "by existing governments in Canada and by the public, as enabling a significant contribution to" and simply make it a statement that I think parliamentarians realistically should make. If we don't believe that, this Parliament certainly should not be talking to First Nations the way we are.

The Chairman: It changes the whole onus. You are saying that we must ensure that this happens. It doesn't say whether we expect it will or won't or whether one could assume it will or won't. It says that this should be part of what we collectively look for in the changing responsibility.

Mr. Fulton: We send a mutual signal to First Nations and to government.

The Chairman: Yes, I think that might—

Mr. Fulton: It's as neutral as you can get.

• 1330

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I am sorry, but this same argument will probably come up in the next recommendation. I guess what I am concerned about is that our recommendations should basically be directly related to the environment. I see other proposals of the Constitution, such as property rights and aboriginal self-government, sort of leaking into the environment committee, and then we are stretching and reaching to find some relevance to environmental issues.

We are saying aboriginal self-government is a current issue, so let's see if we can find an environmental link. Property rights is kind of a real controversial issue in some circles, let's see if we can drive some environmental thread into the whole thing and tie it into the constitutional debate with some type of an environmental dimension to it. In my view, if there is a clear, uncontroversial linkage to some aspect of the constitutional proposals, to the environment, then fine, let's spend our time on that. But if we start reaching and stretching and try to find some way to join the debate on various aspects of the proposals, I think we are spinning our tires. I think we are wasting our time. That is why I disagree fundamentally with eight and that is why I disagree with nine. The argument is the same. I haven't seen any convincing evidence that there is any reason for this committee to speak at all to those two issues.

Mr. Clark: I don't want to get into nine yet.

The Chairman: We are just warming up for it.

Mr. Clark: I am not exactly sure if I recall exactly what Marlene said, but if she was saying that aboriginal self-government should lead, almost by virtue of a condition, to a commitment to a sustainable development and to the preservation of the environment, then I would agree with that. But I don't think that is what she was suggesting should be put in here by way of a recommendation.

[*Translation*]

comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones l'occasion de protéger l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable»; on pourrait laisser tomber «aux divers pouvoirs publics et à la population canadienne de voir... le gage d'une contribution importante». Nous pourrions donc faire une déclaration objective. Si ce n'est pas ce que nous pensons, nous devrions certainement le faire savoir aux Premières nations.

Le président: Cela change l'accent qui est mis sur toute cette question. Car il s'agit en effet de veiller à ce que les choses se produisent de telle façon, mais nous ne disons pas si nous nous y attendons ou non. Nous disons que c'est cela à quoi nous nous attendons collectivement à la suite du renouvellement.

M. Fulton: Nous envoyons un signal à la fois aux Premières nations et au gouvernement.

Le président: Oui, je crois que cela pourrait...

M. Fulton: Il s'agit d'une déclaration aussi neutre que possible.

M. O'Kurley: Monsieur le président, nous nous heurterons sans doute au même problème lorsque nous étudierons la recommandation suivante. J'estime que nos recommandations devraient se rapporter directement à l'environnement. Il semble que d'autres propositions constitutionnelles comme les droits de propriété, l'autonomie gouvernementale des autochtones se propagent dans notre comité et nous essayons de trouver une certaine pertinence avec les questions environnementales.

Nous pensons que puisque l'autonomie gouvernementale des autochtones est une question d'actualité nous devrions trouver un lien avec l'environnement. Nous pensons que les droits de propriété font l'objet de contestations dans certains milieux et nous nous demandons si nous ne pourrions pas trouver un lien avec les questions environnementales et le débat constitutionnel. À mon avis, s'il existe un lien clair qui ne fait l'objet d'aucune controverse avec certaines propositions constitutionnelles, avec l'environnement, on pourrait en tenir compte. Cependant, si nous voulons à tout prix trouver des liens, je crois que nous ferons du surplace. En fait, je pense que nous perdons notre temps. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas du tout d'accord avec les recommandations 8 et 9. L'argument est le même dans les deux cas. Rien ne nous pousse à penser que le comité devrait s'occuper de ces deux questions.

M. Clark: Je ne voudrais pas que l'on aborde déjà la recommandation n° 9.

Le président: Nous y arrivons petit à petit.

M. Clark: Je ne me rappelle pas exactement ce que Marlene a dit; cependant, si ce qu'elle a dit c'est que l'autonomie gouvernementale des autochtones devrait déboucher presque automatiquement sur un engagement envers le développement durable et la préservation de l'environnement, je suis d'accord, mais je ne pense pas que c'est cela qu'elle voulait proposer dans la recommandation.

[*Texte*]

As I have stated earlier, what is stated here by way of flat statement... I wish I could believe it, but I don't. I really think perhaps that Brian's suggestion that there is not an obligation to address all parts of the renewal proposal... I think we have to look at nine; I will give you that signal now. I think eight might be most easily resolved by simply deleting a reference to it.

Mr. Martin: Let me respond to Lee and to Brian. I believe clearly we have to deal with nine, as indeed we have to deal with some things that are not in here, such as mining and forestry. To be quite honest, every single thing in the constitutional proposal that deals with the environment we should deal with. We are not dealing with some of them in here.

Mr. Clark: It is not in the same category as the others that you mentioned.

Mr. Martin: I am going to come to that. As far as eight is concerned, if you were right, and I am not sure you are, Lee, but even if you were right, it is very clear that the aboriginal community does not think you are, and that is a very important part of this constitutional discussion. The aboriginals have consistently before us made a tremendous link between their view of the earth and how they approach constitutional development. Even if you were right, for us to arrogate to ourselves the decision that they are wrong I think would be a major mistake. I think we have to deal with it.

Let me go on one step further. I think you are raising a good point. I have heard Jim raise it, and it may well be that it was in part what Marlene was saying, and that is the whole notion self-government and the environment is again something we are shying away from. I am not saying it is all one way here.

Mr. Clark: I wish I could believe they were right.

The Chairman: Can I just test something here? Jim put forward some wording that seemed to me to get us out of the box of having to make some kind of a judgment. Now it doesn't fully take into account Brian's comments, but I would have to say, Brian, that what this has to do with the Constitution to me is as basic, if not one of the most basic things.

• 1335

I really do believe that the one thing that absolutely unites the whole of the aboriginal community is to come out of this with a totally different power-sharing than presently exists. Power-sharing is what the Constitution is all about, and if there is to be power-sharing and there is to be a level of what one can only describe as governmental responsibility, not to address that in some way vis-à-vis the environment seems to be missing one whole element.

Now I will state my practicalities. I can live with it, because I think there are other things on an immediate basis we have to say, but I would find it difficult to accept that aboriginal rights do not touch on the question of the environment for those reasons. I would like to hear Jim again on this.

Mr. Fulton: The wording would simply be:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit précédemment, cette déclaration catégorique... En fait, je voudrais y croire mais je ne le peux pas. Brian a dit que l'on n'était pas tenu d'étudier tous les aspects de la proposition de renouvellement... Je crois en tout cas qu'il faudra étudier la recommandation no 9. Quant à la recommandation n° 8, la façon de résoudre le problème c'est de la supprimer carrément.

M. Martin: J'aimerais répondre à Lee et à Brian. J'estime que nous devrons étudier la recommandation n° 9 de même que certaines questions qui ne figurent pas, comme l'exploitation minière, les forêts. En fait, pour parler bien franchement, j'estime que l'on devrait étudier tout ce qui touche à l'environnement dans la Constitution. Or, ce n'est pas ce que nous faisons.

M. Clark: Cela n'entre pas dans la même catégorie que les autres questions dont vous avez parlé.

M. Martin: J'y arrive. En ce qui concerne la recommandation n° 8, si vous avez raison, Lee, ce que je ne crois pas, il est de toute façon clair que les autochtones ne pensent pas que vous ayez raison. Les autochtones ont, constamment, lorsqu'ils témoignaient ici, établi un lien extrêmement fort entre leur vision de la planète et la façon dont ils envisageaient le développement constitutionnel. Même si vous aviez raison, ce serait une erreur grossière que de nous arroger le droit de dire qu'ils ont tort.

Je vais même aller plus loin. Vous avez un bon argument. Jim l'a soulevé également et il est possible que ce soit dans une certaine mesure ce que Marlene disait également, c'est-à-dire que nous ne voulons pas aborder la question de l'autonomie gouvernementale et de l'environnement.

M. Clark: Je voudrais pouvoir croire qu'ils ont raison.

Le président: Jim vient de rédiger un libellé qui pourrait peut-être nous permettre d'éviter de prendre une décision. Cela ne tient pas compte complètement des commentaires de Brian. Je vous dirai, Brian, que dans le contexte de la Constitution c'est une des questions les plus fondamentales.

Tous les autochtones sont d'accord sur une chose: le partage des pouvoirs doit être totalement différent de ce qu'il est à l'heure actuelle. Le partage des pouvoirs est au coeur même de la Constitution. Et s'il doit y avoir responsabilité gouvernementale, ne pas discuter de la question du partage des pouvoirs dans le contexte de l'environnement, c'est laisser tomber une composante importante.

En fait, il y a d'autres questions urgentes dont nous devons nous occuper, mais il me serait difficile de croire que les droits des autochtones ne sont pas reliés à la question de l'environnement pour la raison que je viens de définir. Peut-être Jim pourrait-il reprendre ce qu'il a dit.

M. Fulton: Le libellé serait le suivant:

Le comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones l'occasion de protéger l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable.

[*Text*]

I cannot imagine that Clark would accept anything less, because we certainly didn't quiz witnesses like Bill Wilson when he was here on the concerns that you are raising now, Brian.

Mr. O'Kurley: Yes we did. Specifically, on the issue of self-government, I asked Chief Wilson whether, if the whole concept of native self-government means that no non-natives would be involved in that government, would that imply as well then, in areas where natives aren't included, there should be all non-natives in governing that particular body? He said no, that is not exactly our idea of a good time. He said that he felt it was more, as David mentions, a power-sharing. That is why I am a little uncomfortable with this idea.

The whole idea of self-government, at least to me, at this stage in my understanding, has some racial connotations to it—sort of saying well the natives govern themselves and they look after themselves, and no non-natives in there, and everybody else who are non-natives govern themselves and we are not letting any natives in there.

How can you accept something where you say we are going to look at what's mine is mine, and what's yours is ours—we are going to ensure that we have participation in your decision-making but you have no business in ours. That is why, at my stage of understanding, I just have some misgivings about that. I am just not clear on how that is going to work. It seems racist to me; it seems like they are saying nobody else coming into our game but we want to have into your game. It doesn't work that way.

Mr. Fulton: Brian, what do you think is going on right now?

Mr. O'Kurley: I don't have any solutions. I am just saying that if there is something that is unclear to me I am not just going to rubberstamp the thing and say let's go ahead with it. I have to be pretty clear in my mind. And in my recollection of the interchange with Bill Wilson, he was very uncomfortable with it as well. He said no, that is not exactly our idea; we want to have some say in decision-making, and that doesn't necessarily mean exclusivity, it means inclusiveness rather than exclusiveness. That is my understanding of his response.

The Chairman: Can I suggest we are at a stage where we have basically two options—I think either to drop the recommendation, and I think we have pretty well agreed that the recommendation that is there won't fly, or to accept; it addresses the issue, but in a fundamentally different approach that Jim has put forward.

I think a number of people feel that would be acceptable. I don't know if everybody does, but I think that's where we stand on it. Whether we could all agree to support that or whether we feel that we just want to drop the whole thing. . .

Mr. Clark: As an opportunity and an obligation.

Mr. O'Kurley: That you add obligation as well as opportunity?

The Chairman: I would be a little careful. I know what you are driving at, but I think we have to come out of this not looking paternalistic. Otherwise I think we shoot ourselves in the foot. I don't think we want to do that.

[*Translation*]

A mon avis, M. Clark ne pourrait accepter rien de moins. Nous n'avons certainement pas interrogé des témoins comme Bill Wilson sur des questions comme celles que vous soulevez maintenant Brian.

M. O'Kurley: Si. En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, j'ai posé la question au chef Wilson: si l'autonomie politique des autochtones signifie qu'aucun non-autochtone ne participerait à leur gouvernement, cela signifie-t-il que dans les autres domaines, où les autochtones ne sont pas inclus, aucun autochtone ne devrait participer. Il a répondu que non, qu'il s'agissait plutôt de partage des pouvoirs comme David l'a mentionné. C'est la raison pour laquelle je n'aime pas beaucoup cette façon d'envisager les choses.

Et quand je réfléchis à la question, toute cette question de l'autonomie politique me semble un peu entachée de racisme; c'est comme si l'on disait que les autochtones se gouvernent et s'occupent d'eux-mêmes, sans la participation des non-autochtones et les autres se gouvernent de leur côté sans la participation des autochtones.

Comment peut-on dire que ce qui est à moi est à moi et ce qui est à vous est à nous également—comment participer alors à leurs prises de décisions alors qu'ils ne peuvent participer aux nôtres? C'est la raison pour laquelle je me pose des questions. Je ne vois pas comment tout cela pourra fonctionner. Cela me semble raciste; c'est comme si l'on disait que personne ne peut intervenir dans nos affaires sauf nous, mais que nous voulons intervenir dans les leurs. Les choses ne fonctionnent pas de cette façon.

M. Fulton: Brian, que penser de tout ceci?

M. O'Kurley: Je ne sais pas. Si je ne comprends pas quelque chose, je ne vais quand même pas donner mon approbation automatiquement. Et si je me rappelle bien l'échange que nous avons eu avec Bill Wilson, il semblait très peu à l'aise avec cette question également. Il a dit que les autochtones voulaient participer d'une certaine manière aux prises de décisions, ce qui ne signifie pas exclusivité mais bien inclusivité. C'est en tout cas comme cela que je comprends sa réponse.

Le président: Deux choix s'offrent donc à nous, laisser tomber la recommandation—et nous sommes presque tous d'accord pour dire que cette recommandation n'est pas valable—ou l'accepter. Celle-ci en effet aborde la question mais de façon très différente de celle de Jim.

Certaines personnes estiment peut-être que c'est acceptable. Je ne suis pas sûr que tout le monde pense ainsi. Je ne sais si nous voulons tous appuyer la recommandation ou plutôt la laisser tomber.

M. Clark: Doit-on parler d'occasion et d'obligation?

M. O'Kurley: Vous voudriez ajouter le mot obligation au mot occasion?

Le président: Il faudrait faire attention. Je comprends ce que vous voulez dire, mais il ne faudrait pas avoir l'air paternaliste. Nous ne voulons certainement pas aller à l'encontre de ce que nous recherchons.

[*Texte*]

• 1340

Mr. O'Kurley: But to get back to my original concern, why do we allow ourselves to be paternalistic in the paramountcy debate, yet we are hesitant to be paternalistic in the aboriginal debate?

Mr. Clark: That is a good question.

The Chairman: I don't think we have been. I don't think that has been true.

Mrs. Catterall: I think Brian's fundamental argument is not with this recommendation or with this committee, it is with the constitutional proposals, which say there will be aboriginal self-government within ten years. If you want to debate that then I think your caucus or Parliament is the place to debate it, but—

Mr. O'Kurley: No, there hasn't been any definition of self-government.

Mrs. Catterall: There hasn't been a definition of self-government, nonetheless the commitment to self-government within ten years maximum is there. Period. All we are trying to do is to reflect what our witnesses said to us and what we think of what they said in terms of how the implementation of self-government affects the environment.

I'm quite willing to accept what Jim says, although I do think it's pretty wishy-washy. My preference would be—

The Chairman: He has a tendency to be wishy-washy.

Mrs. Catterall: That's what happens when you try to reach an artificial consensus. My preference would be... I'll put this on the table, and if anybody likes it any better... I suspect we're going down the road of no recommendation on this—to say that the committee recommends that aboriginal self-government be established in a way that enables the expression of the traditional aboriginal relationship with the environment. I think that's what we heard from our witnesses. You could then continue on with "for the protection of the environment and the adoption of sustainable...as a contribution to the protection of the environment" and so on.

We're not here to argue about whether there should or shouldn't be self-government. Over the next ten years we'll decide what it will be and how it will be defined and limited. All we're here to do is to ask how that meshes with the environment.

Mr. Fulton: I don't think we're going to get anywhere. I move we vote on it. I'm in favour of number eight. I think it should be reported. This thing is coming unsprung and I think we have to take votes. This was not filibustered in our last five meetings, but it is today. I move that we vote on number eight with its original wording, and we'll vote from here on through, because I'm getting out of here.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Pour en revenir à ma préoccupation initiale, pourquoi serions-nous paternalistes lorsque nous discutons de toutes les questions alors que nous ne voulons pas l'être lorsque nous parlons de la question des autochtones?

M. Clark: C'est une bonne question.

Le président: Je ne crois pas que nous l'ayons été.

Mme Catterall: Les questions que se pose Brian ne portent pas sur cette recommandation ou sur le travail que fait ce comité, mais plutôt sur les propositions constitutionnelles en général. Ces propositions préconisent de reconnaître le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale avant que ne s'écoulent dix ans. Si c'est de cela que vous voulez parler, vous devriez plutôt le faire au sein de votre caucus ou au Parlement même.

M. O'Kurley: Il n'existe aucune définition de l'expression autonomie gouvernementale.

Mme Catterall: Non, et pourtant le gouvernement s'est engagé à accorder cette autonomie gouvernementale au plus tard dans dix ans. Nous n'en savons pas davantage. Nous essayons ici de dire ce que nos témoins nous ont dit sur la question ainsi que des rapports entre l'autonomie gouvernementale et l'environnement.

Je suis tout à fait prête à accepter ce que Jim a dit, mais je pense que ce n'est pas très précis. Je préférerais personnellement...

Le président: C'est son habitude.

Mme Catterall: C'est ce qui se passe quand on essaie d'en arriver à un consensus artificiel. Je préférerais personnellement... Je suppose qu'on en arrivera à ne pas proposer de recommandation à ce sujet. Je propose personnellement de dire que le comité recommande que l'autonomie gouvernementale des autochtones soit envisagée de telle façon à permettre l'expression des rapports traditionnels de ce peuple avec l'environnement. Je crois que c'est de cela que nous ont parlé nos témoins. On pourrait ensuite poursuivre en disant «la protection de l'environnement et l'adoption de pratiques favorables au développement durable... le gage d'une contribution à la protection de l'environnement... etc.

Notre rôle ici n'est pas de décider s'il devrait ou non y avoir autonomie gouvernementale. Au cours des dix prochaines années, nous déciderons de quoi il s'agira, nous définirons les termes. Tout ce qu'on nous demande ici, c'est de nous pencher sur les rapports qui peuvent exister entre cette question et la protection de l'environnement.

M. Fulton: Je ne crois pas que l'on fasse de progrès. Je propose que l'on passe au vote. Je suis en faveur de la recommandation numéro 8. J'estime qu'elle devrait figurer dans le rapport. Les choses n'avancent pas et je crois que l'on devrait voter. Au cours des cinq dernières réunions, il n'y a pas eu d'obstruction systématique comme aujourd'hui. Je propose que l'on passe au vote sur la recommandation numéro 8 et son libellé original. Je propose que l'on s'en tienne aux votes à partir de maintenant pour accélérer les choses.

[*Text*]

The Chairman: I think we've made a lot of progress and I think it would be unfortunate if we tried to artificially divide the committee in the last few minutes.

Mr. Fulton: I move that we vote to the motion on the floor. I move that we accept number eight as it stands.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman—

The Chairman: It is a debatable motion now, I suppose. I don't know.

Mr. O'Kurley: What I'm asking right now, as a point of clarification—

Mr. Fulton: Motions are not debatable. It's been moved.

Mr. O'Kurley: On a point of order then. With regard to the motion—

Mr. Fulton: I think we should get some clarification from the clerk. This is not how motions are voted on.

The Chairman: I'm informed that all motions are debatable in committee, and what we're having now is a bit of debate.

Mr. O'Kurley: If we do adopt this approach where there seems to be some sort of ongoing discussion or disagreement in trying to reach a consensus. . .if we adopt the approach that we're going to resolve our differences through a formal vote, then I want to ensure that it is recognized by this committee that this will be an accepted form of arriving at decisions from here on.

Mr. Fulton: That's fine with me.

Mr. Clark: Mr. Chairman, up to this point I think we've done a pretty good job in this committee of putting our views on the table and wrestling with them.

Mr. Fulton, I take exception to your use of the word "filibuster". On many occasions I've heard you go on at far greater length on different issues than either Brian or I have today.

It is true that this is the first time I've spoken to number eight, but it is also the first opportunity I've had to speak to it. Perhaps I'm at fault for that, but I have responsibilities elsewhere that I've been attending to very religiously, if I may say so.

Jim, sometimes you use words that have more of an impact than you intend them to have, and perhaps this is one of those occaisions, but I don't regard the interventions made so far as filibusters, and I think it would be unfair to the members to do that. I also think it would be, if I may say so, rather unproductive to try to force a vote on number eight at this point in time, perhaps assuming you might gain some political advantage by doing so, by embarrassing the government when you have already put forth a suggested revision that might indeed be more helpful.

• 1345

I guess we could have voted on number seven. I don't know how it would have turned out, but I think the end result was better than that particulr vote. So I would just encourage you to carry on as you were before, Mr. Chairman.

[*Translation*]

Le président: Je crois que nous avons fait beaucoup de progrès et il serait malheureux de diviser artificiellement le comité à la toute fin des séances.

M. Fulton: Je propose que l'on passe au vote sur la question qui fait l'objet du débat. Je propose que l'on accepte la recommandation numéro 8 dans son libellé original.

M. O'Kurley: Monsieur le président. . .

Le président: La motion peut-elle faire l'objet d'un débat?

M. O'Kurley: Je voudrais des précisions.

M. Fulton: Les motions ne peuvent faire l'objet d'un débat.

M. O'Kurley: J'invoque le Règlement alors. En ce qui concerne la motion. . .

M. Fulton: Le greffier devrait nous donner des précisions. Ce n'est pas comme cela que l'on procède lorsque l'on met une motion aux voix.

Le président: On me dit que toutes les motions peuvent faire l'objet d'un débat en comité et c'est précisément ce que nous faisons.

M. O'Kurley: Si l'on tient à résoudre les différends en procédant à un vote officiel, cela signifie que c'est comme cela que l'on prendra les décisions à partir de maintenant.

M. Fulton: Cela me convient tout à fait.

M. Clark: Monsieur le président, jusqu'à présent, nous avons assez bien pu exprimer notre point de vue et débattre des questions.

Monsieur Fulton, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous parlez d'obstruction systématique. Je vous ai bien souvent entendu débattre de questions pendant bien plus de temps que nous ne l'avons fait Brian ou moi-même aujourd'hui.

C'est la première fois que je me suis prononcé sur la recommandation numéro 8, c'est vrai, mais c'est la première fois que j'en avais l'occasion. On pourra peut-être me critiquer à ce sujet, mais j'ai des responsabilités autre part dont je me suis acquitté religieusement pour ainsi dire.

Jim, vous dites parfois les choses avec trop d'emphase, c'est peut-être ce qui se passe maintenant, car j'estime quant à moi que l'on n'a pas fait d'obstruction systématique et je ne crois pas qu'il soit juste de faire ce commentaire. Je crois également qu'il ne servirait à rien de forcer le comité à voter sur la recommandation numéro huit pour le moment. Peut-être voulez-vous remporter un certain avantage politique et embarrasser le gouvernement, mais je me demande pourquoi procéder de cette façon lorsque vous avez déjà proposé une autre version qui pourrait être plus utile.

Nous aurions pu voter sur la recommandation numéro sept. Je ne sais quel aurait été le résultat du vote, mais je crois que la façon dont nous avons procédé était nettement meilleure. Je vous encourage donc à continuer comme vous le faisiez auparavant, monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: I understand the frustration, and I know people are getting under the gun in terms of time. I am trying to keep my eye on the clock and see if we can't get this agreed to. Jim did put forward what I thought was a helpful and more broadly supported alternative wording for number eight. Yes, Brian.

Mr. O'Kurley: Chairman, I didn't get a chance to say it. Marlene made a comment that I would like to respond to briefly, before we go on. One of the concerns I have, which I didn't express in the past, about this recommendation is that we are endorsing the concept of self-government in relationship to the environment when we are not clear as to what the specific definition of self-government will be. Will it be the municipal model? Will it be some other model? How can we, as a responsible committee, make a responsible recommendation to endorse a concept when we are not even clear on what that concept will mean in its relationship to environmental matters?

Mr. Martin: Mr. Chairman, as I understand the government's proposals, as an example, they are arguing the inherent right versus the justiciable right of self-government. The argument is over the words "inherent" versus "justiciable", not over the word "self-government". So for us as a committee to try to take on something that the larger committee and indeed the government hasn't done is really asking a bit much.

The Chairman: I just want to test something here. I know that Jim is cracking to get ready for the Question Period. We clearly are not going to finish at this meeting, but we are close, we are very close, if I can put it that way. We have to resolve this one and then the mother of all issues, which is the next one.

Mrs. Catterall: Please stop using that expression, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry. I apologize, Mrs. Catterall.

Mrs. Catterall: Well, at least you can put your white ribbon on.

The Chairman: I will do something.

We have another good hour to get through this, I presume. We can't meet any more today, because I did some checking yesterday; and we can't meet tomorrow, Friday, and we can't meet Monday and Tuesday. I am told by the clerk that it looks as though we will only be able to approve, before the House recesses, the recommendations and the brief summary which has been circulated. We could still do that and be within our timeframe, provided we can get at least one meeting by the middle of next week, which means Wednesday at the earliest, and/or Thursday. I would prefer to try to meet on Wednesday, to have at least a cushion of another—

Mrs. Catterall: Do we not even have a quorum any time before then?

[*Traduction*]

Le président: Je comprends votre frustation. Je sais à quel point tout le monde se sent pressé par le temps. J'essaie de ne pas oublier l'heure. Je vais voir si l'on ne peut se mettre d'accord. Jim a proposé une nouvelle version de la recommendation numéro huit qui recevrait l'appui d'un plus grand nombre de membres.

M. O'Kurley: Marlene a fait un commentaire auquel j'aimerais répondre avant de continuer. Une chose me tracasse. Je n'en ai pas parlé précédemment, mais en fait nous appuyons, dans cette recommendation, le concept d'autonomie gouvernementale en matière d'environnement, alors que nous ne savons même pas comment sera définie cette autonomie. Calquera-t-on cette autonomie gouvernementale sur le modèle municipal? Sur un autre modèle? Comment le comité peut-il raisonnablement appuyer une recommandation qui fait intervenir une notion au sujet de laquelle nous restons dans le vague en ce qui concerne ses rapports avec l'environnement?

M. Martin: Monsieur le président, si je comprends bien, il est question, dans les propositions gouvernementales, du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et non d'un droit qui peut être «justiciable». Je crois que c'est vraiment demander beaucoup au comité de s'occuper d'une question à laquelle ne s'est pas encore attaqué le comité principal ou le gouvernement.

Le président: J'aimerais prendre le pouls du comité. Je sais que Jim voudrait en avoir terminé pour la période des questions. Nous ne finirons certainement pas nos travaux à cette réunion-ci, mais nous sommes très près de la fin. Il faudra résoudre cette question et, ensuite, «la mère de toutes les questions» c'est-à-dire la question suivante.

Mme Catterall: Vous devriez cesser d'utiliser cette expression, monsieur le président.

Le président: Je vous prie de m'excuser, madame Catterall.

Mme Catterall: Vous pourriez au moins, porter le ruban blanc.

Le président: Je ferai quelque chose.

Je suppose qu'il nous faudra encore une heure avant d'en terminer. Nous ne pourrons pas nous réunir encore une fois aujourd'hui. J'ai déjà vérifié cela hier. Ni demain vendredi, ni lundi ou mardi. Le greffier me dit que, selon toute vraisemblance, nous ne pourrons qu'approuver les recommandations et le résumé avant le congé de Noël. Nous pourrions toujours le faire, nous respecterions ainsi notre échéancier, mais il faudra pour cela tenir une réunion au milieu de la semaine prochaine, mercredi au plus tôt, ou jeudi. J'aimerais que l'on prévoie une réunion mercredi au cas où. . .

Mme Catterall: Ne sera-t-il possible d'avoir un quorum avant ce jour-là?

[*Text*]

The Chairman: Here is the point in a nutshell. Everybody has played a very active role in this committee, and I want to have a consensus, if that is possible, as well as full participation. I want to ensure that everybody can be available to meet. I presume Wednesday is the first opportunity... Will Bill C-13 be through by Wednesday of next week?

Mr. Clark: Yes. Sometimes we are better off when we say what we think and sometimes we are not. I understand there was some anger and frustration expressed by some with respect to Bill C-13. I simply want people around the table to understand that we have asked each night for permission to sit into the evenings. It has been refused on each and every occasion that we have asked. Had we received that permission, Mr. Chairman, we would have been finished prior to now.

The Chairman: I am not blaming Bill C-13. I am just saying it is a reality that we have to deal with. Could we meet next Wednesday? Is that agreed?

Mr. Côté: At 8 a.m.?

The Chairman: It will be 8 a.m. to 10 a.m. next Monday morning. Or do you want to meet right after caucus?

Mr. Fulton: Yes, after caucus.

Mr. Martin: Right after caucus.

Mr. Fulton: One of the areas that is not dealt with and is going to have to be dealt with is in relation to point number nine in the research paper, regarding page 36, on the declaratory power. I think we're going to have to make statements both in the text and in terms of a recommendation. We heard no evidence that would not harm the environment and we heard evidence that it would.

• 1350

The Chairman: Yes.

Mr. Fulton: So I think we ought to do that. On the paramountcy, perhaps we could have some kind of recommendation drafted regarding the wording that I used in relation to the CEN. Their evidence was that where legislation has the most benefit to the environment that it has paramountcy. My understanding is that looks like something the joint committee has even had some all-party discussions about.

The Chairman: All right. That's been heard by the research team. There's a content suggestion and a process suggestion. In terms of the content and the whole text, I don't think we can possibly conclude next week. We can do the recommendations and the executive summary that has been circulated. That means meeting a week from today at this time at 12.15 p.m. and meeting after 3.30 p.m. or after the Question Period if necessary.

In other words, we would finish on Wednesday, hopefully at the noontime event. If necessary, we would come back right after Question Period, but then we'd be through. We will have done our task.

[*Translation*]

Le président: La question est la suivante: tout le monde a joué un rôle extrêmement actif au sein de ce comité. J'aimerais arriver à un consensus, si c'est possible, et bénéficier de la participation de tout le monde. Je voudrais que tout le monde puisse assister à la réunion et, mercredi, serait la première possibilité. L'étude du projet de loi C-13 sera-t-elle terminée mercredi?

M. Clark: Oui. Parfois il convient de dire ce que l'on pense, mais parfois pas. Certains députés ont exprimé leur colère et leur frustration au sujet de l'étude du projet de loi C-13. Je voudrais que tout le monde comprenne que nous avons demandé, chaque soir, la permission de siéger en soirée. On nous l'a toujours refusée. Si on nous l'avait accordée, monsieur le président, nous en aurions déjà terminé.

Le président: Je ne suis pas en train de rejeter la faute sur le projet de loi C-13. Je dis simplement que c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés; nous devons nous en contenter. Pourrions-nous nous réunir mercredi prochain? D'accord?

M. Côté: À 8 heures?

Le président: De 8 à 10 lundi matin, ou immédiatement après le caucus?

M. Fulton: Après le caucus.

M. Martin: Immédiatement après le caucus.

M. Fulton: Un des domaines qui devra être abordé, car nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, porte sur le point numéro neuf du document de recherche concernant le pouvoir déclaratoire, page 36. Il faudra se prononcer dans le texte même et formuler une recommandation. Aucun témoignage ne disait qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'environnement et certains témoins ont prétendu le contraire.

Le président: Oui.

M. Fulton: Il faudrait donc procéder de cette façon. En ce qui concerne la primauté des considérations environnementales, nous devrions peut-être rédiger une recommandation comme celle du Réseau canadien de l'environnement qui parle de la primauté des considérations environnementales dans la législation. Au sein du comité mixte, tous les partis ont discuté de cette question.

Le président: Très bien. L'équipe de recherche a déjà pris note de cette question. Il y a donc une suggestion portant sur le contenu et sur la façon de procéder. En ce qui concerne le contenu et tout le texte, je ne crois pas que l'on pourrait en terminer la semaine prochaine. On pourrait se concentrer sur les recommandations et le résumé qui a été distribué. Nous pourrions nous réunir dans une semaine exactement, à 12h15 et, une autre fois, à 15h30 ou après la période des questions, au besoin.

Ainsi, nous pourrions terminer mercredi à midi, si tout va bien. Éventuellement, nous reviendrions immédiatement après la période de questions pour terminer notre travail.

[*Texte*]

Mr. Martin: That's fine. I really think it's important that we get a document out.

The Chairman: Yes.

Mr. Martin: I'm really not trying to prejudge anything, but I think there are a lot of things to consider. These include, as I mentioned earlier, the proposals in there about mining and forestry and this kind of thing. I hope we don't have to use it, but would it not be worthwhile asking Ian to—on the issues that remain open—draft words that if we are not able to come to a conclusion, that at least we can show the discussion.

The Chairman: Well, here's the virtue of the text being outstanding. If there are aspects that we do not feel have been dealt with in the recommendations that we've agreed to which we will table before the House goes out, they can certainly be dealt with in some fashion in the text. In other words, we're getting two kicks at the can. The major things we want to say are in these recommendations. This is the big message. If there are some other messages, we will still be able to make those.

Mr. Martin: For the sake of discussion, let's say that we break down on whether there should be a devolution of forestry or property rights. We just can't come to an agreement. Okay?

The Chairman: Right, right.

Mr. Martin: Why not draft words saying they couldn't come to an agreement, and these are the views on either side. I'm not trying to say that's what's going to happen, but I'm going to say that if next week is really important why not have that wording so that if we don't come to a conclusion, at least we have it in front of us and we can say okay, we agree with that, let's get on to the next point.

The Chairman: I agree in part with what you're saying. The only fear I have is that sometimes it's easier not to agree than to agree.

Mr. Martin: The problem is do we. . .

Mrs. Catterall: You mean you're not going to give us an out until we absolutely are stuck.

Mr. Martin: You better believe it. Have it in your back pocket, will you?

The Chairman: Okay, thank you. We're adjourned.

[*Traduction*]

M. Martin: Très bien. Je crois qu'il est vraiment important de publier quelque chose.

Le président: Oui.

M. Martin: Je n'essaie pas de préjuger de quoi que ce soit. Je crois cependant qu'il y a beaucoup de choses dont on doit tenir compte, notamment, comme je l'ai dit précédemment, des propositions concernant l'exploitation minière et forestière. Ne pourrait-on pas demander à Ian de préparer un texte au cas où l'on ne pourrait arriver à une conclusion. Au moins, on saurait ce qui s'est passé. J'espère qu'on n'aura pas besoin d'utiliser ce texte, cependant.

Le président: Notre façon de procéder présente des avantages; en effet, si certaines questions ne sont pas traitées dans les recommandations que nous allons déposer à la Chambre avant l'ajournement, elles pourront certainement figurer dans le texte lui même. En d'autres termes, nous pourrons procéder en deux temps: nous inclurons l'essentiel dans nos recommandations et, s'il y a par la suite d'autres choses que nous voudrions ajouter, nous pourrons toujours le faire dans le texte même.

M. Martin: Supposons, par exemple, que nous ne puissions nous mettre d'accord sur la dévolution des pouvoirs en matière de droits forestiers et de propriété.

Le président: Bien.

M. Martin: Ne pourrait-on dire que le comité n'a pu s'entendre, tout en exposant le point de vue de part et d'autre. Je ne suis en train de dire que c'est ce qui va se produire, mais pourquoi ne pas prévoir un tel libellé au cas où nous ne pourrions en arriver à une entente. Nous pourrions alors avoir ce texte sous les yeux, ce qui accélèrerait les choses.

Le président: Je suis d'accord en partie sur ce que vous dites. Ma seule crainte est que, parfois, il est plus facile de ne pas être d'accord que de l'être.

M. Martin: Le problème est de savoir si. . .

Mme Catterall: Voulez-vous dire que vous n'allez pas nous donner de porte de sortie à moins que nous soyons vraiment mal pris.

M. Martin: Absolument. Peut-être pourrait-on avoir un tel document au cas où.

Le président: Très bien. Merci. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Wednesday, December 11, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le mercredi 11 décembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs en matières d'environnement

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24466—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 11, 1991
(24)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 1:05 o'clock p.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its draft report on the Division of Powers on Environmental Matters.

At 2:05 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(25)

The Standing Committee on Environment met at 3:25 o'clock p.m. this day in Room 307, West Block, the Vice-Chairperson, Yvon Côté, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its draft report on the Division of Powers on Environmental Matters.

At 4:20 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 4:23 o'clock p.m. the sitting resumed.

At 5:10 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1991
(24)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 13 h 05, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément au mandat conféré par le paragraphe 108(2), le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs dans le domaine de l'environnement.

À 14 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(25)

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 15 h 25, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Yvon Côté, (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément au mandat conféré par le paragraphe 108(2), le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs dans le domaine de l'environnement.

À 16 h 20, la séance est suspendue.

À 16 h 23, la séance reprend.

À 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 11, 1991

• 1258

The Chairman: Yvon, we were talking informally just before you came and we were at clause 8. Jim has suggested some wording changes that I think would satisfy particularly Brian, who unfortunately is not here. But I'd like to at least get them on the table and then we can test when the others arrive.

I will ask Jim to give us the wording again.

Mr. Fulton (Skeena): We would amend 8 to read: "The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded", and the amending words would read:

as an opportunity to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

In effect, we would delete from "regarded" through that sentence and the next sentence down and start again with "the protection".

• 1300

The Chairman: We should do this again for Brian. Brian, we're proposing alternate wording on 8 where you had some real problems. Let's see if we can get some consensus out of it.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Is this the intent of the adjustment?

The Chairman: The intent of the adjustment is to take out the judgment call about whether or not aboriginals do or do not contribute to sustainable development, and change the intent to say that this is an opportunity to engage. You should hear the wording just so you get the sense.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Read it again, Jim.

Mr. Fulton: It would read:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

That way, it makes no value judgment on the level of contribution.

The Chairman: Do you have the recommendations? Is it the recommendations?

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, my question with regard to this is that again it hasn't been resolved. This may not be a difficult thing to overcome in terms of getting through this recommendation, but I have not heard to this point any suggestion as to how we can justify that the notion of self-government provides an opportunity to be responsible custodians of the environment.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 11 décembre 1991

Le président: Avant votre arrivée, Yvon, nous parlions entre nous de la recommandation 7. Jim a proposé d'apporter quelques changements dans le sens réclamé particulièrement par Brian qui, malheureusement, est absent. J'aimerais au moins que ces changements soient définis afin que l'on puisse en discuter dès que les autres membres du comité seront arrivés.

Je vais demander à Jim de nous rappeler le texte.

M. Fulton (Skeena): Nous avons l'intention de modifier la recommandation 7 de la manière suivante: «Le comité recommande aux divers pouvoirs publics et à la population du pays de voir dans l'autonomie politique des autochtones» c'est ici que commence la modification:

le gage d'une contribution importante à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitudes favorables au développement durable.

En fait, nous supprimons le texte qui suit le mot «voir» et nous reprenons avec le mot «protection».

Le président: Il faudrait reprendre cela pour Brian. Brian, nous proposons de modifier le libellé de la recommandation 7 à propos de laquelle vous aviez exprimé de sérieuses réserves. Voyons si nous pouvons obtenir un consensus à ce sujet.

M. O'Kurley (Elk Island): Est-ce bien l'esprit de la modification?

Le président: La modification consiste à supprimer tout jugement quant à la participation des autochtones au développement durable et à préciser que l'autonomie politique des autochtones leur offre une occasion de s'engager vis-à-vis du développement durable. Vous comprendrez mieux le sens quand on vous aura lu le texte.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Relisez le texte, Jim.

M. Fulton: Le nouveau texte se présentera comme suit:

Le comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones le gage d'une contribution importante à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitude favorables au développement durable.

On supprime ainsi tout jugement de valeur quant à la participation des autochtones.

Le président: Avez-vous une recommandation à proposer? Est-ce qu'il s'agit là de la recommandation?

M. O'Kurley: Monsieur le président, j'ai l'impression que cela ne répond toujours pas à ma question. Je pense qu'il n'y aura pas de difficulté à adopter cette recommandation, mais, pour le moment, je ne vois pas comment on peut justifier le fait que la notion d'autonomie politique puisse être le gage d'une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement.

[*Texte*]

In a sense, we are subtly endorsing the notion that self-government or autonomy would accomplish that end. In other discussions in the relationship with the federal government with the provinces, we have suggested that that is not an appropriate course of action because there is the notion that the federal government has the responsibility over the protection of the whole Canadian environment.

It may not be a big thing. But whatever we're saying or suggesting in terms of a basic, fundamental principle, we should feel comfortable in applying that notion or that fundamental principle to all relationships between the federal government and other entities within the Canadian federation.

The Chairman: I don't think you're speaking against the amendment. I think you're speaking in support of it, unless I'm hearing you wrong. Jim.

Mr. Fulton: I have another thing I would draw to Brian's attention. It's actually in the little blue highlights package on page 5. In the third paragraph it says:

> The federal government is proposing that aboriginal peoples be guaranteed a court-enforceable right to self-government.

It goes on to say:

> Over a period of up to 10 years, aboriginal peoples and governments can negotiate self-government agreements. The right to self-government would be included in the Constitution now, to be enforced by the courts after this transition period.

That's been changed. As I said earlier, Minister Clark has been talking in more positive terms about entrenching the inherent right to self-government.

Mr. O'Kurley: The whole notion of self-government, Jim, through you, Chairman, is not the concern. That notion is yet to be defined. However, because this committee is the Standing Committee on the Environment, it is not unreasonable to assume that any recommendation that comes from this committee will have environmental overtones to it. It is not unreasonable to assume that if a recommendation comes from the environment committee, it can be regarded as an endorsement with regard to the relationship between the federal government and aboriginals on issues relating to the environment, and in the legal relationship between the federal government and natives with regard to environmental legislation.

• 1305

The Chairman: I would point out to you on page 8 of the proposal document, this paragraph:

> In the context of the Canadian federation, aboriginal governments would potentially exercise a combination of jurisdictions presently exercised by the federal, provincial and municipal governments. Although many federal and

[*Traduction*]

Dans un sens, cela nous amène à confirmer subtilement l'idée que l'autonomie gouvernementale ou politique peut produire un tel résultat. Nous sommes parvenus, dans le cadre d'autres débats sur les liens entre le gouvernement fédéral et les provinces, à la conclusion que ce n'était pas une bonne façon de procéder, étant donné que la responsabilité de la protection de l'ensemble de l'environnement canadien est censée incomber au gouvernement fédéral.

Ce n'est peut-être qu'un détail, mais nous devons avoir la conviction que tout principe fondamental que nous proposons pourra s'appliquer à l'ensemble des relations entre le gouvernement fédéral et les autres entités de la fédération canadienne.

Le président: Si je vous comprends bien, Jim, vous n'êtes pas contre l'amendement proposé. Je pense même que vous abondez dans son sens.

M. Fulton: J'aimerais attirer l'attention de Brian sur un autre point. Il s'agit du texte que l'on trouve à la page 6 du livret d'information bleu. Ce texte se lit comme suit:

> Le gouvernement fédéral propose de reconnaître dans la Constitution le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, droit qu'ils pourront faire appliquer par les tribunaux.

Le texte continue ainsi:

> Les peuples autochtones et les gouvernements pourront négocier, sur une période de 10 ans, des ententes à cette fin. Le droit à l'autonomie gouvernementale sera reconnu dans la Constitution dès maintenant, mais sera mis en application par les tribunaux après cette période de transition.

Ce texte a été modifié. Comme je l'ai déjà dit, le ministre Clark s'est prononcé de manière plus positive au sujet de l'inclusion du droit inhérent à l'autonomie politique.

M. O'Kurley: J'aimerais dire à Jim, par votre intermédiaire, monsieur le président, que la notion d'autonomie politique ne retient pas ici notre attention. C'est une notion qui reste encore à définir. Cependant, puisque nous sommes le Comité permanent de l'environnement, il est logique de s'attendre à ce que toute recommandation proposée par le comité ait une incidence sur l'environnement. Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'une recommandation émanant du Comité de l'environnement puisse être considérée comme une confirmation de la relation entre le gouvernement fédéral et les autochtones sur les questions se rapportant à l'environnement, et du lien juridique entre le gouvernement fédéral et les autochtones en matière de législation environnementale.

Le président: Permettez-moi de vous lire le paragraphe suivant, à la page 9 du document qui présente les propositions du gouvernement:

> Dans le contexte de la fédération canadienne, les administrations gouvernementales autochtones pourraient éventuellement exercer une combinaison de compétences appartenant actuellement aux administrations fédérales,

[*Text*]

provincial laws of general application would continue to apply depending on the requirements and circumstances of the aboriginal group in question, jurisdiction of aboriginal governments would potentially encompass a wide range of matters, including land and resource use, language and culture, education, policing, administration of justice, health, social development, economic development and community infrastructure.

Mr. Clark (Brandon—Souris): Mr. Chairman, I was going to ask you to read the amendment.

Mr. Fulton: Number 8 would read:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded

Now take out your pencil and wipe out the words: "by existing governments in Canada and by the public as enabling a significant contribution to". Wipe those out and add five words after the comma after "regarded": "as an opportunity to pursue". So the whole section there would read:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

Mrs. Catterall (Ottawa West): What I hear is that we're endorsing this proposal of the government on page 8 that you just read, Mr. Chairman, on powers of the aboriginal government, and we're saying, yes, the power over land and resource use and putting it in the broader framework of the environment is a good idea. I'm not sure why Brian is arguing against the proposal that comes from his own government.

Mr. O'Kurley: That's not funny, Marlene. You may think it's a joke, but I'm trying to get an explanation and no one has been able to give me one. I'm basically saying—and I'm not arguing against it—I'm curious as to why we are not applying the same recommendation to other entities that are related to the federal government, such as municipalities and provincial governments.

We may want to have a recommendation that suggests that because there is going to be more provincial control over mining and forestry, or there could be some change with regard to jurisdiction in mining and forestry and there is a notion of self-government, all these things combined give a greater opportunity for aborginals and for provinces to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

The Chairman: I want to clarify something. Your objection now is not the same one you had the other day, right? This is another objection?

Mr. O'Kurley: Well, summarize what you think my concern was.

[*Translation*]

provinciales et municipales malgré le fait que plusieurs lois fédérales et provinciales de portée générale continueraient à s'appliquer. Selon les besoins et la situation de chaque groupe autochtone, la juridiction des gouvernements autochtones pourrait inclure un grand nombre de champs de compétence dont l'utilisation des terres et des ressources, la langue et la culture, l'éducation, les services de police et l'administration de la justice, la santé, le développement social et économique et les infrastructures communautaires.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le président, j'allais vous demander de lire l'amendement.

M. Fulton: La recommandation 7 se présenterait comme suit:

Le comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones.

Prenez maintenant vos crayons et supprimez les mots suivants: «aux divers pouvoirs publics et à la population du pays». Supprimez ces mots et ajoutez, après «autochtones»: «l'occasion de contribuer». Le nouveau texte de la recommandation doit se lire comme suit:

Le comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones l'occasion de contribuer à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitudes favorables au développement durable.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Nous appuyons le texte présenté à la page 9 des propositions du gouvernement que vous venez de lire, monsieur le président, et qui se rapporte aux compétences du gouvernement autochtone. Nous affirmons que c'est effectivement une bonne idée d'accorder aux autochtones les compétences sur l'utilisation des terres et des ressources et de les placer dans le contexte plus vaste de l'environnement. Je ne comprends vraiment pas pourquoi Brian s'acharne contre cette proposition qui a été présentée par son propre gouvernement.

M. O'Kurley: Mais je suis très sérieux, Marlene. Il n'y a rien de drôle dans tout cela, car j'essaie d'obtenir une explication et personne n'est capable de me la donner. Je ne conteste pas cette proposition, je me demande essentiellement pourquoi nous n'appliquons pas la même recommandation aux autres administrations liées au gouvernement fédéral que sont les municipalités et les gouvernements provinciaux.

Il serait peut-être bon de présenter une recommandation précisant que plusieurs éléments tels que l'accroissement des pouvoirs des provinces en matière d'exploitation minière et forestière ou la modification des compétences dans le domaine des mines et des forêts de même que la notion d'autonomie gouvernementale, se combinent de manière à donner aux autochtones et aux provinces l'occasion de contribuer à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitudes favorables au développement durable.

Le président: J'aimerais préciser quelque chose. L'objection que vous soulevez en ce moment n'est pas la même que celle que vous aviez présentée l'autre jour. S'agit-il d'une autre objection?

M. O'Kurley: Et bien, dites-moi donc quel était selon vous le problème que j'ai soulevé l'autre jour.

[*Texte*]

The Chairman: The other day your concern was on the original motion, it and was that it made a judgment call as to whether aboriginal self-government would contribute to sustainable development.

Mr. O'Kurley: That's not what I intended and that's not what I summarized. I said—

The Chairman: That's what I heard anyway, but—

Mr. O'Kurley: Well, I'll repeat it again so that maybe you can be clear. I'm saying we should apply the same principle to the relationship between the federal government and natives as we do between the federal government and provinces.

The Chairman: Yes, I see. So what you're saying is, why do we single out aboriginals as against the other jurisdictions?

Mr. O'Kurley: There are other recommendations in the proposals with regard to jurisdiction in the areas, I believe, of mining and forestry. If all of these are based on the principle that—

The Chairman: Perhaps I can ask you a question, because I think it might help. I think the question is, why do we single out the aboriginals?

Mr. O'Kurley: You tell me why we can't lump them in with provincial governments and with the other notion that autonomy generally is going to provide an opportunity to produce sustainable development.

The Chairman: Because this is a new dimension. This is a new—

Mr. O'Kurley: Judgment of jurisdiction is a new dimension as well.

The Chairman: Yes, you could say that, except I think this is a little more dramatic, but it may be.

• 1310

Mr. O'Kurley: You haven't explained to me why there isn't a good reason we couldn't include that and suggest that by adjusting the jurisdictional boundaries this will provide the provinces with an opportunity to pursue the protection of the environment and adoption of sustainable development patterns. Why couldn't we do that, together with aboriginal self-government?

The Chairman: I shouldn't get too much involved in debate.

Mr. Fulton: I think part of the answer to it, Brian, lies in that earlier on in our other recommendations we unanimously agreed in the committee to drop where we specified all the other levels of government and delineated them. We felt that our recommendation—

Mr. O'Kurley: Unanimously agreed what?

[*Traduction*]

Le président: Les réserves que vous aviez formulées l'autre jour au sujet de la première motion avaient trait au fait qu'elle portait un jugement de valeur sur la capacité des gouvernements autochtones autonomes à contribuer au développement durable.

M. O'Kurley: Mon objection a été mal interprétée.

Le président: C'est pourtant ce que j'ai cru entendre, mais...

M. O'Kurley: Et bien, je vais répéter mon objection, afin que tout soit clair. Il me semble que les relations entre le gouvernement fédéral et les autochtones devraient être régies selon le même principe que les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le président: Oui, je vois. Par conséquent, vous ne comprenez pas pourquoi nous traitons les autochtones différemment des autres compétences?

M. O'Kurley: Je crois que les propositions contiennent d'autres recommandations se rapportant aux compétences en matière d'exploitation minière et forestière. Si toutes ces recommandations s'inspirent du principe...

Le président: J'aimerais peut-être vous poser une question qui pourrait nous éclairer. À votre avis, pourquoi offrons-nous aux autochtones un traitement spécial?

M. O'Kurley: Vous me demandez pourquoi nous ne les assimilons pas aux gouvernements provinciaux partant du principe que l'autonomie en général sera une occasion de contribuer au développement durable.

Le président: Parce qu'il s'agit d'une dimension nouvelle. C'est une nouvelle...

M. O'Kurley: La notion de compétence est également une dimension nouvelle.

Le président: C'est peut-être vrai, mais je pense que la dimension autochtone représente quand même un élément plus dramatique.

M. O'Kurley: Vous ne m'avez toujours pas dit pourquoi il ne serait pas souhaitable d'inclure cette précision et de préciser que la modification des compétences donnerait aux provinces l'occasion de contribuer à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitudes favorables au développement durable. Pourquoi ne pas ajouter cette précision à la recommandation concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones?

Le président: Je ne devrais pas trop m'impliquer dans ce débat.

M. Fulton: Je pense, Brian, que la réponse tient partiellement au fait que le comité a décidé unanimement dans les autres recommandations de supprimer toute mention des autres paliers du gouvernement, lorsqu'ils étaient précisés. Nous estimions en effet que notre recommandation...

M. O'Kurley: Qu'avons-nous décidé à l'unanimité?

[*Text*]

Mr. Fulton: To drop where we had delineated the different levels of government. We felt that our recommendations were better if we dropped those out. The reason this specific recommendation is in here is that this is the first time there would be a constitutional recognition of a new order of government in Canada. So what we're doing as an environment committee is stating what I believe is the obvious.

It's a government recognition—

Mr. O'Kurley: That's fine, but you have to tie in the environmental thread to this recommendation. This is an environment committee and we are making recommendations with regard to environmental legislation.

Mr. Fulton: That's right, we're threading the needle. The needle's there and we thread it.

Mr. O'Kurley: If we're talking about environmental issues and future environmental implications, why is it not appropriate to apply the same basic principle that autonomy is an opportunity to pursue protection of the environment? Why don't we say that autonomy with regard to the provinces and autonomy with regard to natives is an opportunity to pursue sustainable development? Tell me why that would not be appropriate?

Mr. Fulton: Because that's not what we're saying in our report.

Mr. O'Kurley: Well, who are we?

Mr. Fulton: Well, give us your—

Mr. O'Kurley: I just did.

Mr. Fulton: Write down a recommendation and we'll have a look at it. I don't know what you're driving at.

Mr. O'Kurley: My recommendation is for some suggestion or some assistance from the table to make a recommendation based on the principle that we're using in number 8, which is that autonomy in some way provides an opportunity to pursue the protection of the environment in the adoption of sustainable development patterns. My suggestion is that we find a way of including the proposed adjustments with regard to federal-provincial jurisdiction in mining and forestry to that same principle.

The Chairman: Rather than get us too cluttered, we might want to have a separate... If you want to try that...

Mr. O'Kurley: The whole issue here is that the principle of autonomy provides an opportunity. That's what the issue is. That's what I read this is; am I wrong?

The Chairman: Well, I'm having difficulty with it.

Mr. Stevenson (Durham): I think Brian has a point. Unfortunately, I missed all the early discussions in this, and if there was some way that where other jurisdictions are mentioned, we could put in that same sort of wording in

[*Translation*]

M. Fulton: Nous avons décidé de supprimer toute mention se rapportant aux différents paliers de gouvernement. Nous avons conclu que cela était préférable pour nos recommandations. L'existence de cette recommandation précise s'explique par le fait que c'est la première fois que la Constitution reconnaît un nouvel ordre de gouvernement au Canada. Par conséquent, ce que nous faisons, à titre de Comité de l'environnement, c'est de confirmer ce qui me paraît être évident.

C'est la reconnaissance par le gouvernement...

M. O'Kurley: D'accord, mais il faut mettre en évidence le fil conducteur qui relie cette recommandation aux préoccupations environnementales. Notre comité s'intéresse aux questions environnementales et nous présentons des recommandations qui s'appliquent aux lois concernant l'environnement.

M. Fulton: Mais, le fil conducteur est bien là.

M. O'Kurley: Puisque nous parlons de l'environnement et des répercussions environnementales futures, pourquoi ne pouvons-nous pas appliquer le même principe de base et préciser que l'autonomie gouvernementale est une occasion de contribuer à la protection de l'environnement? Pourquoi ne pas souligner que l'autonomie des provinces et l'autonomie des autochtones est une occasion de contribuer au développement durable? Dites-moi pourquoi cela ne serait pas possible?

M. Fulton: Parce que cela ne va pas dans le sens de ce que nous affirmons dans notre rapport.

M. O'Kurley: Mais, au nom de qui parlons-nous?

M. Fulton: Eh bien, donnez-nous votre point de vue...

M. O'Kurley: Je viens de le faire.

M. Fulton: Si vous présentez une recommandation, nous l'examinerons. Je ne vois pas où vous voulez en venir.

M. O'Kurley: Je demande tout simplement que les personnes assises autour de cette table m'aident à formuler une recommandation fondée sur le principe que nous utilisons dans la recommandation numéro 7, à savoir que l'autonomie offre d'une certaine manière l'occasion de contribuer à la protection de l'environnement et à l'adoption d'attitudes favorables au développement durable. Je demande de trouver un moyen d'inclure dans la recommandation une mention s'appuyant sur le même principe et faisant état des compétences fédérales-provinciales en matière d'exploitation minière et forestière.

Le président: Il serait peut-être préférable, si vous voulez, de présenter une recommandation spéciale à ce sujet, plutôt que d'ajouter d'autres éléments à celle dont nous disposons déjà.

M. O'Kurley: Cette recommandation précise essentiellement que le principe de l'autonomie constitue une occasion. Est-ce que je me trompe quand j'interprète cette recommandation de cette manière?

Le président: Cela me pose quelques problèmes.

M. Stevenson (Durham): Je crois que Brian propose quelque chose d'intéressant. J'ai malheureusement manqué le début de la discussion, mais je ne vois aucun inconvénient à mentionner les autres compétences dans une autre

[*Texte*]

another section, I see no problem with that. Then we could not be blamed, nor no fingers pointed at us, that we have not treated everyone openly, equitably, and evenly. If someone could suggest where that wording might come in, I think there might be support for it.

As to this particular clause, number 8, in talking with Mr. Clark here, if an adjustment for Brian's concern can be made elsewhere, I wonder if Jim would consider adding another word or two and, instead of saying, "as an opportunity", say "as an opportunity and an obligation to pursue". Then I think we would be quite prepared to accept his amendment, providing we can look for the opportunity to put somewhat similar wording into any phraseology relating to provinces and municipalities, or other levels of government, or whatever the wording may be in another section.

• 1315

Mrs. Catterall: My only concern is losing completely the intent of this statement. My recollection is that our intent was to express the view that the traditional values of aboriginals towards the environment, which are quite different from those of white European society—which is our foundation really—do in fact offer an opportunity to look at the environment differently and to see self-government as part of our collective obligation to do something about the environment.

I am reluctant to lose that essential thrust, because I know both Brian and Lee raised questions about individual environmental abuses by particular groups of aboriginal peoples or particular individuals, and that can levied against all of us. But I think what we are referring to here is the traditional value system of the relationship with the land, which is truly special, I think. I think this is what both our witnesses from the aboriginal community tried to convey to us.

What we are trying to say here surely is that if self-government can allow that relationship with the environment to flourish, it truly is an opportunity to do something special and unique in Canada. I don't want to lose that by muddying it up with all kinds of other things. Obligation applies to all of us, I hope.

Mr. Stevenson: Mr. Chairman, I think it is just a matter of looking at adding two or three words somewhere else, and in addition we have pulled this out as a separate recommendation. We haven't thrown aboriginal self-government into the same recommendation as provinces and municipalities and so on.

It seems to me that in a sense we are accomplishing both, and I think really in net result we want to accomplish both in some wording or other, because the opportunity and the obligation is there for all jurisdictions and all individuals in Canada. As an environment committee, we need to take the opportunity to come out and say that.

[*Traduction*]

recommandation utilisant le même type de libellé. De cette manière, on ne pourrait pas nous accuser de ne pas avoir traité tout le monde de manière ouverte, équitable et uniforme. Je crois qu'une recommandation utilisant ce genre de libellé obtiendrait un certain appui.

Il serait peut-être possible de répondre aux préoccupations de Brian dans une autre recommandation, mais pour revenir à la recommandation numéro 7, après avoir parlé avec M. Clark, je me demande si Jim accepterait d'ajouter un mot ou deux et de remplacer «l'occasion» par «l'occasion et l'obligation de contribuer». Je crois que nous serions alors tout à fait prêts à accepter son amendement à condition que l'on adopte une autre recommandation utilisant la même terminologie, qui s'appliquerait aux provinces et aux municipalités ou aux autres paliers de gouvernement.

Mme Catterall: Le seul problème, c'est que cela détruit complètement l'esprit initial de la recommandation. Si je me souviens bien, notre intention était de souligner que les valeurs traditionnelles des autochtones en matière d'environnement sont tout à fait différentes de celles de la société européenne d'où provenaient les colons fondateurs, et que ces valeurs permettent en effet de concevoir l'environnement sous un angle différent et de considérer l'autonomie gouvernementale comme partie intégrante de notre obligation collective d'oeuvrer en faveur de l'environnement.

J'ai certaines réserves à remettre en question cette intention première, car je sais que Brian et Lee ont évoqué certains cas de mauvais traitement de l'environnement imputables à des groupes ou des particuliers autochtones. D'ailleurs, on peut porter ce genre d'accusations contre n'importe lequel d'entre nous. Nous voulons mettre en relief dans cette recommandation le système de valeur traditionnel qui accorde, je crois, à la nature une place toute spéciale. C'est ce que nos témoins autochtones ont essayé de nous dire.

Ce que nous voulons dire, c'est que l'autonomie gouvernementale constitue l'occasion d'entreprendre quelque chose de tout à fait spécial et unique au Canada, dans la mesure où elle permet l'épanouissement de cette relation de l'humain avec l'environnement. Je préfère n'ajouter aucun autre élément susceptible d'obscurcir cette notion. Il est évident, à mon sens, que l'obligation s'applique à chacun d'entre nous.

M. Stevenson: Monsieur le président, il me semble qu'il suffit d'ajouter deux ou trois mots ailleurs et, d'autre part, nous avons décidé de présenter une autre recommandation. Nous n'allons pas faire état du rôle des autochtones d'une part, et des provinces et des municipalités d'autre part, dans la même recommandation.

Dans un sens, il me semble que nous précisons ces deux notions et, qu'en définitive, c'est le but que nous voulons atteindre, quelle que soit la formulation, car il incombe à toutes les compétences et à tous les citoyens du Canada de tirer parti de cette occasion et de respecter cette obligation. En tant que comité de l'environnement, notre devoir est de saisir l'occasion de faire valoir cette notion.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: I wanted to make a comment in response to Marlene's intervention with regard to singling out aboriginals, as though by implication or reverse logic, I suppose, you'd assume white Europeans in some way were irresponsible custodians of the environment, and I take strong exception to that. My ancestors were pioneers in this land and they were as responsible—

Mrs. Catterall: Where do you think mine came from, Brian?

Mr. O'Kurley: Wait a minute. They cleared the land, they were as responsible about the environment as anyone, and I take exception. I will not endorse a recommendation that would in some way infer that my ancestors or other people who are non-natives were somehow irresponsible in an environmental sense. That is nonsense, and I won't accept that.

Mr. Fulton: I think a way has been found around this with Dr. Stevenson's esteemed recommendation here.

I think the committee understands that we are not using the word "obligation" in a paternalistic sense, rather an ecological one, and it would then read:

> The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity and an obligation...

I accept that so we can get on with the next section.

The Chairman: Okay. Agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: All right. Now we come to the easy one, recommendation 9. I know not everyone—I am presuming here there is no absolutely unanimous position with respect to the property right issue.

I don't know where we would end up if we were to start taking votes pro and con. But there are several recommendations here as possible approaches we might take and it seems to me that 9(b) with some amendment might be as close as we are going to get. I think you might want to qualify the opening sentence by saying that "a majority of the committee are of the view or recommend". I'm just basing this on my own little informal survey, but—

• 1320

Mr. O'Kurley: What was it again?

The Chairman: "A majority of the committee recommends", because I believe we won't get unanimity on this one.

Mr. O'Kurley: On 9(b)? That's nonsense. Where did you get that? Who surveyed that?

The Chairman: Well, we'll have the discussion, but I think you may find that is where we'll end up.

Mr. Stevenson: Might I try 9(a) and use wording that was accepted by all three parties in, I believe, the preamble and also in a later section in Bill C-13, just a week or so ago—and by all three parties, James.

[*Translation*]

M. O'Kurley: L'intervention de Marlene soulignant la contribution des autochtones semble impliquer indirectement que les Européens de race blanche ont utilisé l'environnement de manière irresponsable. Je conteste fortement cette interprétation. Mes ancêtres étaient des pionniers et ont agi de manière tout à fait responsable...

Mme Catterall: Les miens aussi, Brian.

M. O'Kurley: Laissez-moi finir. Ils ont défriché les terres et se sont conduits de manière tout aussi responsable que n'importe qui vis-à-vis de l'environnement. Je refuse d'appuyer une recommandation qui suggère que mes ancêtres ou d'autres personnes d'origine non autochtone se soient comportés de manière plus ou moins irresponsable vis-à-vis de l'environnement. Je ne peux pas accepter cela, car c'est absurde.

M. Fulton: Je pense que nous avons trouvé une solution, grâce à la recommandation proposée par M. Stevenson.

Le comité reconnaît que nous ne donnons pas au mot «obligation» un sens paternaliste, mais plutôt un sens écologique et que la recommandation devrait se lire comme suit:

> Le comité recommande de voir dans l'autonomie politique des autochtones une occasion et une obligation...

J'accepte cette formulation, afin que nous puissions passer à la suite.

Le président: Très bien. Adopté.

Des voix: Adopté.

Le président: Très bien. Nous arrivons maintenant à la recommandation numéro 8 qui devrait nous donner du fil à retordre. Je ne connais pas le point de vue de tout le monde; mais je suppose qu'il sera impossible d'obtenir l'unanimité absolue sur la question des droits de propriété.

Je ne sais pas à quoi l'on aboutirait s'il fallait compter les voix pour et les voix contre. Il y a plusieurs recommandations qui représentent des approches possible et il me semble que la recommandation 8(b) légèrement modifiée se rapproche probablement le plus de ce que le comité pourra accepter. Je crois qu'il faudrait commencer la recommandation de la manière suivante: «La majorité des membres du comité estime ou recommande». Je suis arrivé à cette conclusion après avoir fait mon propre petit sondage...

M. O'Kurley: Pouvez-vous répéter la formule?

Le président: La majorité des membres du comité recommande... Je crois en effet que nous ne pourrons obtenir l'unanimité sur cette recommandation.

M. O'Kurley: La recommandation 8B? C'est absurde. Qu'est-ce qui vous fait croire cela? Qui a fait ce sondage?

Le président: Eh bien, nous allons lancer le débat, mais je crois que vous allez devoir me donner raison.

M. Stevenson: Permettez-moi de présenter la recommandation 8A et d'utiliser la formulation acceptée par les trois partis dans le préambule, je crois, ainsi que dans un autre article du projet de loi C-13, il y a une semaine environ... et par les trois partis, James.

[*Texte*]

Mr. Clark: Mind you, we have different representation on Bill C-13.

Mr. Stevenson: Yes, but we had some outstanding representation on Bill C-13, and it would simply, in the second-last line, take out the words "to improve" and replace there "maintain or enhance".

Mr. Fulton: So you're at 9(a)?

Mr. Stevenson: Yes, so it would say "if the government proceeds" and then state the committee's recommendation that it be worded in such a way that it does not block or restrict legitimate efforts to maintain or enhance the environment or to promote sustainable development. The reason the words "maintain or enhance" were used was that we tend to think of situations in which where you start with a good environment and with people around, it usually gets worse.

Unfortunately, there are many circumstances where the environment is already bad. In various properties, regardless of what they might be, we may well want to improve them and not stop them from getting worse. In at least two situations, I think—and a researcher might choose to correct me if I'm wrong—but as I recall, the words "maintain or enhance" were used and with—

Mr. Fulton: Where do those words go again, Ross?

Mr. Stevenson: In the middle of the second-last line, the words "to improve" are in there—legitimate efforts to improve the environment. If those two words were taken out and the words "efforts to maintain or enhance"... no, I guess you'd only take out "improve", leave the "to" there and put in "maintain or enhance" in place of the word "improve".

The Chairman: Since they're in this order, let's deal with recommendation 9(a) first.

Mr. Martin (LaSalle-Émard): I don't know if it's possible to do this because we've had a lot of discussion and debate, but I must say this would help me. Can we have an unofficial raising of hands just to know where...those who say abolish the darned thing, to go all the way, versus those who would like to do some interim step.

I'm not calling a motion, I don't want to vote; I'd just like to know the sense of the committee. Is this a feasible thing to do?

Mr. O'Kurley: What's the purpose of this?

Mr. Fulton: To speed things up.

The Chairman: To speed things up, yes.

Mr. O'Kurley: Okay, so then in future recommendations, in order to speed things up, we'll just go through a vote—

Mr. Martin: I deliberately said that I don't want to vote; Christ Almighty, I said that.

The Chairman: I think we all agree that this is likely the most contentious issue. People have strong feelings for and against property rights, and what we're trying to find is something we can say as much together as we can while

[*Traduction*]

M. Clark: Malgré tout, la représentation est différente dans le cas du projet de loi C-13.

M. Stevenson: Oui, mais nous avions une représentation remarquable dans le cas du projet de loi C-13 et il suffirait de supprimer, à l'avant-dernière ligne de la version anglaise, les mots «to improve» et de les remplacer par «maintain or enhance».

M. Fulton: Alors, vous êtes passé à la recommandation 8A?

M. Stevenson: Par conséquent, la recommandation commencerait par les mots «dans l'éventualité où le gouvernement» et préciserait ensuite, selon les voeux du comité, que l'amendement soit libellé de manière à assurer que ce droit ne soit pas invoqué pour bloquer les initiatives légitimes de protection de l'environnement ou de promotion du développement durable. Nous avons décidé d'utiliser les mots «protection ou promotion» tout simplement parce que l'environnement a généralement tendance à se dégrader au contact des humains.

Malheureusement, il arrive très souvent que l'environnement soit déjà en mauvais état. On peut vouloir, dans le cas de certaines propriétés et quel que soit leur état, procéder à leur mise en valeur et non pas seulement faire en sorte que leur état ne s'aggrave pas. Il me semble que nous avons utilisé les termes «protection ou promotion» à au moins deux reprises... Je demande à un attaché de recherche de me corriger si je fais erreur...

M. Fulton: Ross, pouvez-nous nous dire où vont ces deux mots?

M. Stevenson: Les mots «to improve» se trouvent au milieu de l'avant-dernière ligne de la version anglaise... «legitimate efforts to improve the environment». Il faudrait supprimer ces deux mots et les remplacer par «efforts to maintain or enhance»... Non, il suffit de remplacer le mot «improve» par «maintain or enhance», tout en conservant le mot «to».

Le président: Suivons l'ordre logique et commençons donc par la recommandation 8A.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je ne sais pas si nous pouvons procéder de cette manière, mais, étant donné que nous avons eu un long débat sur le sujet, je me demande s'il serait possible de voter de manière non officielle... J'aimerais savoir combien de personnes souhaitent supprimer carrément la recommandation et combien sont en faveur d'un moyen terme.

Je ne demande pas aux membres du comité de voter sur une motion; je veux tout simplement savoir où nous en sommes. Est-ce que c'est possible?

M. O'Kurley: Mais dans quel but?

M. Fulton: Pour accélérer les choses.

Le président: Oui, pour accélérer les choses.

M. O'Kurley: Par conséquent, nous aurons désormais recours au vote pour accélérer les choses lorsque nous étudierons les prochaines recommandations...

M. Martin: J'ai dit clairement que je ne demandais pas un vote; je jure que je l'ai dit.

Le président: Je crois que nous reconnaissons tous que nous abordons ici une question extrêmement litigieuse. Les positions sont très tranchées en ce qui a trait aux droits de propriété et nous essayons de trouver une formule commune

[*Text*]

acknowledging that there are significant differences within the committee. I don't think we will be able to make a unanimous or a point-blank statement without some qualifying; either "a majority of the committee" or something like that.

• 1325

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, my concern—and it was expressed in the past—was that to this point there has been no specific evidence to suggest that property rights in any way would have a detrimental effect on the environment.

The researchers of the committee were good enough to provide examples of other constitutions around the world, including those of Sweden, Finland, Denmark, the Republic of Germany, the United States and Italy. All of these have property rights clauses in the constitution. In no case has there been any evidence before this committee to show that in any one of these countries, the property rights clauses have resulted in a problem with the environment. On what basis would you make that recommendation, or on what basis would you have a show of hands?

Mr. Martin: Because I can tell you that I know where Jim stands, I know where Marlene stands, I know where I stand...

Mr. O'Kurley: On what basis? Marxist philosophy?

Mr. Martin: I just would like to know for the purposes of getting on with this. I don't want a formal vote, I don't want anything else, I really would just like to know—and I know where you stand, at length, so all I really want to know is where the others stand. It would give me some feel—

Mr. Clark: I think with all due respect that perhaps you got us off to a bad start, Mr. Chairman, by determining by your own analysis that we should be focusing on 9(b). I'm wondering if we could ask Paul's question but in a different way.

Let me answer by saying that, like Ross, I believe we should be trying to reword 9(a) to try to meet the satisfaction of the committee. I think that's a little bit different from what Paul is asking, but I'm indicating where I would like to see us focus there. You've heard from two of us in that regard in terms of which of these three alternatives we feel is most productive to work on. Quite frankly, I don't like what I consider to be the negativism of each of these, if I may say so, with all due respect to those who drafted it.

For example, I would take 9(a) and I would suggest it read that "the committee recommends that any reference to the constitutional proposal to guarantee the property rights", etc., etc. It should be reworded in such a fashion that it is clearly understood.

You will recall that many witnesses said they don't like it but if it's going to be there, it has to be tightly defined in such a way that it means such and such and such. So maybe if you had asked us which ones we wanted to work on initially—

[*Translation*]

tout en reconnaissant les divergences importantes entre les différents membres du comité. Je ne pense pas que nous pourrons adopter une recommandation à l'unanimité sans certaines réserves, il faudrait par exemple utiliser une formule telle que «la majorité des membres du comité».

M. O'Kurley: Monsieur le président, le problème à déjà été évoqué et je répète que rien ne prouve que les droits de propriété peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement.

Les attachés de recherche du comité ont eu la bonté de nous trouver des exemples dans les constitutions d'autres pays du monde tels que la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie. La constitution de tous ces pays comporte des clauses portant sur les droits de propriété. Aucun témoignage entendu par notre comité n'est parvenu à prouver que les articles de la constitution de ces pays se rapportant aux droits de propriété sont à l'origine d'un problème environnemental. Sur quoi allez-vous fonder cette recommandation ou plutôt, pour quelle raison souhaitez-vous demander un vote à main levée?

M. Martin: Parce que je connais l'opinion de Jim, je connais celle de Marlene, et parce que mon propre point de vue est clair...

M. O'Kurley: Mais sur quoi vous fondez-vous? Sur la philosophie marxiste?

M. Martin: J'aimerais tout simplement savoir où nous en sommes, afin de régler cette question. Je ne demande pas un vote officiel, je ne demande rien d'autre, je veux tout simplement savoir... Je connais votre opinion, depuis longtemps, mais j'aimerais savoir ce qu'en pensent les autres membres du comité. Cela me permettrait...

M. Clark: Sauf votre respect, monsieur le président, j'ai l'impression que vous nous avez fait prendre un mauvais départ en décrétant tout-de-go que nous devions nous pencher sur la recommandation 8(b). Nous pouvons peut-être poser la question de Paul d'une manière différente.

Tout comme Ross, je suis convaincu qu'il faudrait modifier la recommandation 8(a) afin de tenir compte des divers points de vue des membres du comité. Je pense que c'est légèrement différent de ce que réclame Paul, mais voilà où j'aimerais que nous en venions. Vous avez entendu l'opinion de deux d'entre nous au sujet des trois possibilités auxquelles il nous paraît plus utile de nous intéresser. Je peux vous dire, bien franchement, que je n'aime pas le côté négatif de ces approches, malgré tout le respect que je dois aux personnes qui les ont formulées.

Par exemple, j'aimerais que la recommandation 8(a) se lise comme suit: «le comité recommande que tout projet de garantir les droits de propriété», etc. Il faudrait modifier la formulation de manière à la rendre plus claire.

Souvenez-vous que plusieurs témoins nous ont dit qu'ils n'appuyaient pas cette recommandation mais qu'ils la toléreraient à condition qu'elle soit définie de manière très précise. Par conséquent, si vous nous aviez demandé au départ quelle version nous voulions examiner...

[*Texte*]

M. Côté: Je ne veux pas intervenir sur le contenu, monsieur le président. Je voulais tout simplement rebondir à la suite de l'invitation que nous faisait Paul tout à l'heure. J'entérine aussi votre suggestion de départ, soit dit en passant. C'est la méthode de travail. Avant d'aborder l'une des trois voies, A, B ou C, il serait bon de savoir comment nous nous orientons. C'est ce qui fait que j'aurais volontiers abordé le 9b). Je me sens tout à fait à l'aise, monsieur le président. Si on défait le 9b), la deuxième partie va nous faire rebondir en 9a) de toute manière. Peut-être pourrions-nous voir si nous sommes d'accord pour laisser tomber cette proposition d'insertion, et on reviendra à 9a) de toute nécessité. Je pense qu'il n'y a pas de mal à sonder les coeurs tout de suite pour bien démarrer la discussion, monsieur le président.

Mr. Stevenson: Very briefly, the reason I focused on 9(a) was that it says "the Committee recommends that if the government proceeds". If we can't get an agreement in the committee—and I doubt that we can—on whether they should or should not... I think those positions will be held fairly firmly.

I think somehow or other if there's going to be a recommendation, we're going to have to dodge to a degree the issue of whether there should or should not be property rights. Surely there would be enough flexibility to say "if the government proceeds". As Mr. Clark mentioned earlier, I think a number of witnesses did make some sort of qualifier on their statement and it seems to me that 9.(a) or some amendment thereof provides the qualifier, and allows the committee—I mean, we are the environment committee, and to the extent possible, we should stand up to put our statements relating to environment...

That "if" in there allows each of us individually to interpret it in whatever way we want. It seems to me it is probably about as flexible a statement as we are going to get without taking a real hard position on property rights per se.

• 1330

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, my concern from the beginning was that if we are to make a recommendation, there should be reasonable grounds upon which to make that recommendation. My argument is that in listening to the witnesses and listening to the conversation here, there has not been a substantiated argument to compel us to make a recommendation with regard to property rights. There has literally been no evidence in this country or in any other country that has property rights as part of its constitution that property rights has some negative impact, or has the potential of having a negative impact on the environment.

Furthermore, Mr. Chairman, section 1 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms states:

> The Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees the rights and freedoms set out in it subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society.

[*Traduction*]

Mr. Côté: Mr. Chairman, I do not want to change the content. I simply wanted to follow up with the offer Paul made a little bit earlier. By the way, I agree with your initial proposal. This is the way to proceed. Before examining one of the three alternatives A, B or C, it would be appropriate to decide where we are going. This is the reason why I would have willingly started with clause 9b). I don't see any problem with that, Mr. Chairman. If we tear up 9b), the second part will take us back to 9a) anyway. Maybe we could see if we agree to drop this inclusion proposal and then we will have to go back to 9a). I think Mr. Chairman, that there is nothing wrong in asking where everybody stands in order to give a good start to the discussion.

M. Stevenson: Très brièvement, je me suis intéressé en premier lieu à la recommandation 8A parce qu'elle commence par «le comité recommande, dans l'éventualité où le gouvernement mettrait à exécution...». Je pense que les membres du comité ne parviendront pas à s'entendre sur le fait de savoir si le gouvernement doit ou non mettre son projet à exécution... Les points de vue sont trop tranchés.

À mon avis, si nous voulons présenter une recommandation, nous devrons plus ou moins éviter de nous prononcer sur le bien-fondé de l'inclusion des droits de propriété dans la Charte canadienne. Je suis convaincu que nous avons suffisamment de souplesse pour dire «dans l'éventualité où le gouvernement». Comme l'a indiqué M. Clark, je crois qu'un certain nombre de témoins ont émis quelques réserves à ce sujet et il me semble que la recommandation 8(a) existante ou une version modifiée fait état de ces réserves et permet au comité... N'oublions pas que nous sommes le comité de l'environnement et que nous devons, dans la mesure du possible, prendre position sur les questions environnementales...

Grâce à l'expression «dans l'éventualité où», chacun des membres du comité peut interpréter la recommandation à sa façon. Il me semble que c'est probablement là la formulation la plus souple possible sans vraiment prendre position sur le droit de propriété en soi.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je pense depuis le début que si nous allons formuler une recommandation à ce sujet, il nous faudra la motiver. Or, ayant écouté les témoins et les conversations ici, il me semble qu'il n'existe pas d'argument convaincant qui justifie une recommandation sur le droit de propriété. Il n'existe littéralement aucune indication, ni chez nous ni à l'étranger, montrant que la présence du droit de propriété dans la Constitution ait un effet néfaste ou soit susceptible de nuire à l'environnement.

En outre, monsieur le président, l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés précise:

> La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre démocratique.

[*Text*]

Section 1 limits it. Section 1 is what we would be doing in 9(a) and 9(c). It already exists. Why would we want to be wasting our time with it? There is no evidence and no substantiated argument to compel us to proceed with this.

As well, we have other things like case law that says, where the well-being of the society is concerned, the rights take second place. And we also have the notwithstanding clause. All of those provisions in law exist. What is the purpose of this? Nobody has provided any evidence or any substantiated argument to compel us to do this.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I agree with Yvon's point. I think Lee provided us with a way to find out and I think, following that, we would then be able to proceed with Ross's suggestion. I think it really comes down to the fact that there are going to be words indicating differences of opinion whether you go with 9(a) or 9(b), right? So why don't we just decide whether we want to start with 9(b) or 9(a).

We might say there are going to be hedge words at the beginning that we disagree but... So why don't we just find out if we want to use as our base 9(b) or 9(a)?

The Chairman: I am just trying to figure out how we are going to do this. We have had several members ask for 9(a) with the slight change that Ross has provided. We have had two members call for 9(b).

Mr. Fulton: Yes, my preference, Mr. Chairman, would be that we are much more blunt; that we just use the first part of 9(b)—that the committee recommends withdrawal of the property rights proposal. If we are going to get this done as we were hoping to do, I guess we had better figure out a process to at least come up with one of (a), (b) or (c), because I think those really are the only possible consensual options.

My feeling is that we had probably best start with 9(b), because I think it is quite clear 9(a) has no support from this side of the table, so it is not going to get very far. If there is anyone on the other side who is prepared to support (b), then I think we have some room to start talking.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, with regard to 9(b), obviously if we are a responsible committee, if we are responsible Members of Parliament, we have to have the rationale for making a recommendaton. Legitimately there should be some rationale. What could possibly be the rationale for 9(b)?

Mr. Martin: Why don't we just find out what people think?

• 1335

Mr. O'Kurley: I am asking for a rationale. Is there a rationale? I have not yet seen a rationale for 9(b).

The Chairman: I am reminded that Bill Futrell from the American Law...what is it?

An hon. member: Environmental Law Institute.

The Chairman: He himself actually provided—

An hon. member: He is counsel for the B.C. Mining Association.

[*Translation*]

L'article 1 limite donc le cadre. L'article 1, c'est ce qui correspond aux options 8A et 8C. Le droit existe déjà. Pourquoi perdre notre temps là-dessus? Il n'existe aucun argument convaincant qui nous donne des raisons de nous attarder sur ce point.

Il y a aussi la jurisprudence qui veut que lorsque le bien de la société est en jeu, les droits doivent céder le pas. Il y a aussi la clause dérogatoire. Toutes ces dispositions juridiques existent. Pourquoi se soucier du droit de propriété? Personne ne nous a donné d'argumentation convaincante ou fondée qui nos oblige à agir en ce sens.

M. Martin: Monsieur le président, je suis d'accord avec Yvon. Je pense que Lee nous a donné un moyen de connaître nos positions respectives et cela fait, nous pourrons alors appliquer la suggestion de Ross. Nous allons en fin de compte insérer des termes montrant des divergences d'opinions, que nous adoptions l'option 8A ou l'option 8B, n'est-ce pas? Pourquoi donc ne pas commencer par décider si nous allons partir du texte 8B ou 8A?

Nous allons de toute façon énoncer quelques réserves au début... Pourquoi ne pas décider maintenant si nous allons partir du texte 8B ou 8A?

Le président: J'essaie de voir comment nous allons pouvoir procéder. Plusieurs membres ont demandé l'option 8A, avec le petit changement apporté par Ross. Deux membres réclament l'option 8B.

M. Fulton: Oui, monsieur le président, ma préférence serait que nous soyons beaucoup plus directs, que nous utilisions uniquement la première partie du texte 8B—à savoir que le Comité recommande au gouvernement de retirer sa proposition sur le droit de propriété. Si nous voulons procéder comme nous espérions le faire, il nous faudra trouver un mécanisme pour choisir entre les options A, B et C, car il me semble que ce sont les seules sur lesquelles un consensus puisse s'établir.

Mon sentiment, c'est qu'il vaudrait sans doute mieux commencer avec 8A, car il est clair que 8A n'a le soutien de personne du côté de l'opposition, et elle n'ira pas très loin. S'il y en a du côté de la majorité qui sont partisans de l'option B, alors il devrait y avoir moyen de s'entendre.

M. O'Kurley: Monsieur le président, en ce qui concerne l'option 8B, si nous sommes un comité responsable, si nous sommes des députés responsables, nous devons pouvoir justifier cette recommandation. C'est une obligation légitime. Quelle pourrait être la justification de la recommandation 8B?

M. Martin: Pourquoi ne pas faire un tour de table?

M. O'Kurley: Je demande une justification. Y en a-t-il une? Je n'en ai pas encore vu pour l'option 8B.

Le président: On me rappelle que Bill Futrell, de la *American Law*... comment est-ce déjà?

Une voix: *Environmental Law Institute.*

Le président: Lui-même a apporté...

Une voix: Il est le conseiller juridique de la *B.C. Mining Association.*

[*Texte*]

The Chairman: —a fair bit of rationale.

Mr. O'Kurley: I read through Bill's thing, too, and in my view it is not a substantial rationale. As far as I am concerned, 9(b) is absolutely nonsense. I would not support it. If I were to look at anything, it would be 9(a).

Mr. Côté: Are we discussing 9(b) now?

The Chairman: We are discussing 9(a) and 9(b). I guess we could take a straw poll on 9(a). Is that fair enough as a basis for discussion?

Mr. Martin: Yes.

The Chairman: Just simply a straw vote and see, because we may want to make some changes to it. Is there general agreement to support 9(a)?

Mr. Côté: You just want to know where we are going?

The Chairman: Yes. It is not a vote, just a straw vote.

Mr. Clark: I am voting just to indicate that there is some opinion on this.

The Chairman: I see three in favour on the straw vote for 9(a). And those opposed? I see four opposed, so obviously it would not carry.

Mr. Fulton: Let's try 9(b), then.

The Chairman: That takes us to 9(b).

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I should have indicated at the outset, before we proceed any further, that I will submit a minority report if 9(b) is recommended in any way.

Mr. Martin: Maybe we can work it out in a way that can satisfy you, but let's find out.

Mr. O'Kurley: Anything that says "withdraw" is nonsense.

Mr. Côté: We are about to discuss it now, Brian. I prefer to start discussing with 9(b).

The Chairman: I am wondering whether or not 9(b) could be the basis for an agreement. It seems to me that we have to recognize the fact that there are... However we want to word it, we can say that the committee was fairly evenly divided, but the fact is that I think the majority of the members were not in favour of the measure. It is as simple as that.

Mr. Clark: Just so that I understand—it has been a long time since I have sat on a standing committee. Do we sign these things, or what do we do? Sign the final copy?

The Chairman: Recommendations? Not necessarily. We can do it if we want. It is up to us; we don't have to. We did do a vote a long time ago when we actually registered the vote, and people had their names on a list for yea or nay, if you want to do that...although I find it is fairly divisive.

On CFCs we had two votes, as I recall, which not only—

Mr. Fulton: They were recorded right at the beginning of the report.

[*Traduction*]

Le président: . . .un certain nombre d'explications.

M. O'Kurley: J'ai lu le texte de Bill, moi aussi, et à mon avis ce n'est pas une justification suffisante. À mon avis, l'option 8B n'a aucun sens. Je ne suis pas d'accord. Si j'ai une préférence, ce serait l'option 8A.

M. Côté: Est-ce que nous discutons du texte 8B maintenant?

Le président: 8A et 8B. Je suppose que nous pourrions faire un tour de table sur le 8A. Est-ce que cela permettrait de lancer la discussion?

M. Martin: Oui.

Le président: Procédons à un simple vote indicatif et voyons ce qui en sortira, car nous voudrons peut-être apporter quelques changements ensuite. Sommes-nous d'accord pour appuyer l'option 8A?

M. Côté: Vous essayez simplement de faire le point?

Le président: Oui. Ce n'est pas un vote, juste un tour de table.

M. Clark: Je vote uniquement pour indiquer qu'il y a des avis là-dessus.

Le président: Je vois trois pour le texte 8A. Combien y sont opposés? J'en vois quatre opposés, cette option ne serait manifestement pas adoptée.

M. Fulton: Voyons donc l'option 8B, dans ce cas.

Le président: Cela nous amène à 8B.

M. O'Kurley: Monsieur le président, j'aurais dû indiquer dès le départ, avant d'aller plus loin, que je présenterai un rapport minoritaire si nous retenons sous une forme quelconque l'option 8B.

M. Martin: Peut-être pourrait-on trouver un libellé qui vous satisfasse, mais nous allons voir.

M. O'Kurley: Tout ce qui revient à recommander de «retirer» est une idiotie.

M. Côté: Nous allons en discuter maintenant, Brian. Je préfère commencer par 8B.

Le président: Je me demande si 8B pourrait être l'amorce d'un accord. Il me semble qu'il nous faut reconnaître le fait que... Quelle que soit la formulation, nous pouvons toujours dire que le comité était à peu près également partagé, mais que la majorité des membres n'était pas en faveur de la mesure. C'est aussi simple que cela.

M. Clark: J'aimerais être sûr de bien comprendre—cela fait longtemps que je n'ai pas siégé à un comité permanent. Devons-nous signer ce rapport, ou que faisons-nous? Est-ce que nous signons le texte final?

Le président: Les recommandations? Pas nécessairement. Nous le pouvons, si nous voulons. C'est à nous de décider, mais ce n'est pas obligatoire. Nous avons eu un vote il y a longtemps, qui était un vote nominal, avec les noms de tous ceux qui étaient pour et contre. Nous pouvons procéder ainsi, mais je trouve que c'est une source de division.

Nous avons tenu deux votes sur les CFC, si je me souviens bien, qui non seulement...

M. Fulton: Les résultats étaient consignés tout au début du rapport.

[*Text*]

The Chairman: We recorded the division, and one of our members—our vice-chair, actually, was not there at the time. He even insisted on writing a letter that was included because he was not there to vote, but it does not strengthen the report when you have to acknowledge the extent to which there is division.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I was told to hold my fire and that the discussion around 9(b) would perhaps persuade me that there may be some opportunity for me to participate in the recommendation in a supportive way. I have asked before and I am asking again: what is the rationale for the committee to recommend 9(b)?

The Chairman: There is evidence, but you see—

Mr. O'Kurley: No, I want a clean-cut rationale, and I would like the reference to be to all of these countries that have property rights in their constitution.

Mr. Fulton: Well, Mr. Chairman, I do not want to go over all of the evidence that we have heard. One would assume that a member who had this particular interest would have gone out and studied it. I have studied the property rights section for the last 12 years. We dealt with property rights back in 1981-82, and there is—

Mr. O'Kurley: I have the summary as well.

Mr. Fulton: —an abundance of debate there. Most texts that have been written point out that where property rights are in the constitutions of other countries, large corporations regularly use that section of the constitution to at least delay the implementation of an environmentally oriented regulation. That's a fact. You can check any jurisdiction in the world where they have courts that are accessible to the public and accessible to corporate entities, and that's the biggest single problem.

• 1340

To go further, you can even find some problems, such as was found just last month in a court right here in Canada, where even the use of the word "liberty" in the existing Constitution has allowed a corporation to continue to pollute, even though the government wants to stop the pollution.

I think as an environment committee we have a particular responsibility. We have heard a substantial amount of evidence. All of us had an opportunity to cross-examine all of the witnesses. I made a point with as many witnesses as I could to pursue the property rights matter. I discovered, as you will recall, even with groups such as the legal counsel to the B.C. Mining Association, that he was not a supporter of having property rights in the Constitution. And he's a very learned counsel; in fact, he was one of the counsel to the Province of British Columbia. So I think what we're saying here is well substantiated and it's not an off-the-wall recommendation.

Mrs. Catterall: Anything like this is always a question of balance and of trying to find the balance between identifying the rights of one person against rights of another person, the rights of the society against the rights of the individual. I think that statement's pretty clear in the proposals in "Shaping Canada's Future Together".

[*Translation*]

Le président: Nous avons enregistré les résultats, et l'un de nos membres—notre vice-président, en fait, était absent à ce moment-là. Il a même insisté pour faire annexer une lettre parce qu'il n'était pas là pour voter, mais le fait d'avoir à reconnaître l'étendue des divisions au sein du comité n'ajoute rien au poids du rapport.

M. O'Kurley: Monsieur le président, on m'a demandé d'attendre un peu car le débat sur le texte 8B me convaincrait peut-être de contribuer à une recommandation de ce genre. J'ai déjà posé la question, et je la répète: quelle est la justification de la recommandation 8B?

Le président: Il y a des témoignages, mais voyez-vous...

M. O'Kurley: Non, je veux une justification claire et nette, notamment avec référence à tous ces pays où le droit de propriété est inscrit dans la Constitution.

M. Fulton: Eh bien, monsieur le président, je ne veux pas passer en revue tous les témoignages que nous avons entendus. Il est à supposer qu'un député qui s'intéresse tant à la question en aura pris connaissance. J'ai étudié la question du droit de propriété pendant au moins douze ans. Il en a été question en 1981-1982, et il y a...

M. O'Kurley: J'ai le résumé, moi aussi.

M. Fulton: ...quantité de débats là-dessus. La plupart des documents indiquent que dans les pays où le droit de propriété est protégé par la Constitution, les grandes sociétés l'invoquent régulièrement pour au moins retarder la mise en oeuvre de la règlementation destinée à protéger l'environnement. C'est un fait avéré. Vous pouvez aller voir dans n'importe quel pays où le système judiciaire est accessible au public et aux sociétés, et vous verrez que c'est là le plus gros problème de tous.

Par ailleurs, il existe même déjà certains problèmes, comme l'a constaté le mois dernier un tribunal canadien, puisque l'existence même du mot «liberté» dans la Constitution actuelle a permis à une société de continuer à polluer, passant outre aux injonctions du gouvernement.

Je pense qu'en tant que Comité de l'environnement nous sommes investis d'une responsabilité particulière. Nous avons entendu quantité de témoignagnes. Nous avons tous eu la possibilité de contre-interroger tous ces témoins. J'ai moi-même insisté auprès d'autant de témoins que possible sur cette question du droit de propriété. Je me suis aperçu, vous vous en souviendrez, que même le conseiller juridique de la B.C. Mining Association n'est pas en faveur de la constitutionnalisation du droit de propriété. C'est pourtant un homme très averti, puisqu'il a même été conseiller juridique de la province de Colombie-Britannique. Ce que nous demandons ici est donc parfaitement étayé, ce n'est pas une recommandation surgie de nulle part.

Mme Catterall: Dans toutes les questions de ce genre, il y a toujours un équilibre à trouver entre les droits d'une personne et ceux d'une autre, entre les droits de la société et les droits de l'individu. Je pense que cela ressort clairement dans les propositions énoncées dans «Bâtir ensemble l'avenir du Canada».

[*Texte*]

The problem here is that I have heard considerable talk about the risks of property rights and again, despite asking a number of witnesses, I have heard not one statement as to what benefit entrenching property rights offers. I find absolutely nothing in "Shaping Canada's Future Together" that says why it is being proposed by the government.

Brian is asking for reasons why, and I say, give me one reason why we would be entrenching property rights. What is the problem? That's exactly the question I asked numerous witnesses and government members of the committee without ever getting an answer.

Given that the proposal is before us, and given that certainly the majority of our witnesses identified the need for balancing that right—if it's there—with other rights, but given that I see no justification for including it in the first place and incurring the risks that are inherent in it, unless I hear some solid reason why it even needs to be in the Constitution, I can't see any reason why the committee should not take this position. Our main focus is the environment, on balance whether we come down...

The Chairman: Brian and then Jim, and I think—

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, there has been an opportunity for those who do not support the entrenchment of property rights to put forward their arguments. Now, Mrs. Catterall has asked for arguments in favour of property rights in the Constitution.

In fact, a number of arguments have been put forward in favour of the constitutional protection of property rights. First of all, there is an historical precedent. Property rights have played a central role in the evolution of Canadian society, and indeed are an essential part of British parliamentary democracy. These rights can be traced back to the year 1215, when the Magna Carta was signed. The right to own property was also included in the English Bill of Rights in 1689.

In 1948 Canada signed the United Nations Universal Declaration on Human Rights, article 17, which reads:

> Everyone has the right to own property alone as well as in association with others. No one shall be arbitrarily deprived of his property.

Property rights are also recognized in the 1960 Canadian Bill of Rights, which affirms the right of the individual to the enjoyment of property and the right not to be deprived thereof except by due process of law.

Clearly, then, it is arguable that our Constitution should be brought into line with these historical documents. The Supreme Court of Canada, in the case of Harrison v. Carswell, commented upon property rights in Canadian law as follows—

• 1345

Mr. Fulton: On a point of order, Mr. Chairman, I've been sitting on committees for 12 years. When you're dealing with recommendations, we don't have to keep going over grounds for argument. I think we have to start voting. We arrived here an hour before Mr. O'Kurley, and now the bells are going to go and we're going to have to go, and the report's never going to get done. We've managed to get one subject dealt with, and now we're on to the second.

[*Traduction*]

Le problème, ici, c'est que nous avons entendu beaucoup parler des risques du droit de propriété alors que nous n'avons entendu aucun argument en faveur de son inclusion dans la Constitution, malgré toutes nos questions aux témoins. Je ne trouve absolument rien dans «Bâtir ensemble l'avenir du Canada» qui explique pourquoi le gouvernement propose de le faire.

Brian demande des raisons, et je lui demande en retour de nous en donner en faveur de la constitutionnalisation du droit de propriété. Où est le problème? C'est exactement la question que j'ai posée à maints témoins et députés de la majorité de ce comité, sans jamais obtenir de réponse.

Étant donné que la proposition en a été faite, et que la majorité des témoins à clairement indiqué qu'il faudrait compenser ce droit—si on l'adopte—par d'autres droits, mais étant donné que je ne vois aucune justification de l'inclure en premier lieu et de courir les risques inhérents, à moins que l'on ne me donne de solides raisons d'inscrire ce droit dans la Constitution, je ne vois pas pourquoi le Comité ne recommanderait pas de s'abstenir. Notre premier souci, c'est l'environnement, de toute façon...

Le président: Brian et puis Jim, et je pense...

M. O'Kurley: Monsieur le président, ceux qui sont opposés à la constitutionnalisation du droit de propriété ont eu la possibilité d'exposer leurs arguments. Mme Catterall a demandé des arguments en faveur de la constitutionnalisation.

En fait, les témoins ont présenté un certain nombre d'argument en faveur de l'inclusion des droits de propriété dans la Constitution. Premièrement, il y a un précédent historique. Le droit de propriété a joué un rôle essentiel dans l'évolution de la société canadienne et même de la démocratie parlementaire britannique. Ces droits remontent à 1215, à la Grande Charte. Le droit de propriété figure également dans la Déclaration des droits britanniques de 1689.

En 1948, le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, dont l'article 17 précise:

> Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Le droit de propriété figurait également dans la Déclaration canadienne des droits de 1960, qui affirme le droit de l'individu à jouir de son bien et le droit à ne pas en être privé sauf en conformité de la loi.

On peut donc arguer que notre Constitution doit s'aligner sur ces documents historiques. La Cour suprême du Canada, dans la cause Harrison contre Carswell, a dit ceci de la propriété en droit canadien.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Cela fait douze ans que je siège dans des comités. Lorsqu'on discute de recommandations, il n'y a pas à passer en revue tous les arguments pour ou contre. Je pense qu'il faut tenir un vote. Nous sommes arrivés ici une heure avant M. O'Kurley, bientôt les cloches vont sonner et nous devrons partir, et notre rapport ne se fera jamais. Nous n'avons réglé qu'un seul sujet, et nous en sommes maintenant au deuxième.

[*Text*]

The Chairman: The thing that concerns me is tha tI don't think anybody's going to change their view. I don't think we should be arguing that. I think what we should try to find is a wording that will—

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, may I make request, then. Could I submit the arguments in favour of entrenchment as a part of the evidence of this committee, since I was not allowed to continue my arguments in favour of the entrenchment of property rights?

Mr. Fulton: Brian, you waste our time in this committee, you know that. God, you should go to school.

The Chairman: I think the important thing is that we're not going to change people's opinions. There are strongly held views by everybody in this committee, and I think taking time to persuade people to change their minds is really not a productive use of our time.

Mr. Stevenson: We might have a suggestion.

The Chairman: Okay.

Mr. Clark: It's my writing, so maybe I should read it. I'm notorious for not having spent enough time in school to learn how to write, or perhaps having spent too much time in school, Mr. Fulton. It says:

> The Committee recommends that any reference in the constitution proposal to the guarantee of property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms should be drafted in such a manner that it be clearly understood that the provision of such a right would not impede in any manner the government's stated objective to maintain or enhance the protection of the environment and the promotion of sustainable development.

I think, Mr. Chairman, that addresses probably a lot of the difficulties some members have; not all, but it makes it very clear that any reference to property rights would have to be provided in a tightly drafted form to address the concerns of ourselves or the witnesses.

The Chairman: I think you solved half the problem. Let me put the other half in front of you. I think the committee is faced with having to say where it stands on the issue of property rights vis-à-vis the environment. I don't think we can avoid that, I guess. If I'm wrong, then you should correct me, but. . .

Mr. Clark: I don't think it's quite as simple as that, David, if I may say so.

The Chairman: Okay.

Mr. Clark: I think there's considerable difference of opinion as to what the reference should be. It's clear Jim would prefer there be no reference at all, and that's a clearly understood position that I respect; I know it's shared by others.

I'm not comfortable with the manner in which property rights have been interpreted, and I think that's clear. I must confess I was a bit taken aback by the near unanimity of opinion as expressed to us, but my fall-back position, as I indicated earlier, is that several of those witnesses—and I can't go back and document it, but I know the researchers could—did also have a fall-back position, and that was that if indeed it's to be included—and I think the drafters were

[*Translation*]

Le président: Ce qui m'inquiète, c'est que personne ne donne l'impression de vouloir changer d'avis. Je ne pense pas qu'il faille discuter trop longtemps du principe. Il faudrait plutôt essayer de trouver un libellé qui. . .

M. O'Kurley: Monsieur le président, j'aimerais formuler une demande, dans ce cas. Pourrais-je faire annexer au procès-verbal les arguments en faveur de la constitutionnalisation, puisqu'on ne m'a pas laissé terminer.

M. Fulton: Brian, vous nous faites perdre notre temps dans ce comité, vous le savez. Vous feriez bien de retourner à l'école.

Le président: Ce qui compte, c'est que nous n'allons pas faire changer d'avis qui que ce soit. Chacun ici a des opinions très tranchées et je pense que c'est une perte de temps que de vouloir nous convaincre les uns les autres.

M. Stevenson: Nous aurions peut-être une suggestion.

Le président: D'accord.

M. Clark: C'est de ma plume, je devrais peut-être donc vous le lire. Je suis réputé pour ne pas avoir passer assez de temps à l'école pour apprendre à écrire correctement, ou peut-être en ai-je passé trop, monsieur Fulton. Voilà le texte:

> Le comité recommande que toute mention dans la proposition constitutionnelle d'un droit de propriété garanti par la Charte canadienne des droits et libertés soit rédigée de manière à établir clairement que ce droit ne peut être invoqué pour bloquer les initiatives légitimes de protection de l'environnement ou de promotion du développement durable.

Je pense, monsieur le président, que cela contourne nombre des objections des députés; pas toutes, mais on précise au moins clairement que toute mention du droit de propriété doit être libellée de façon très prudente, de manière à répondre à nos propres préoccupations ou à celles des témoins.

Le président: Je pense que vous avez résolu la moitié du problème. Voyons maintenant l'autre moitié. Il me semble que le comité doit prendre position sur le droit de propriété dans le contexte de l'environnement. Je ne pense pas que nous puissions l'éviter. Corrigez moi si je me trompe. . .

M. Clark: Je ne pense pas que ce soit aussi simple, David.

Le président: D'accord.

M. Clark: Je pense que nous avons des opinions très divergentes sur ce que devrait être la nature de la mention. Il est clair que Jim préférerait qu'il n'y ait pas de mention du tout, et c'est une position que je comprends bien et que je respecte; je sais que d'autres la partagent.

Je ne suis pas à l'aise avec la manière dont le droit de propriété a été interprété, c'est bien clair. J'avoue que j'ai été un peu surpris par la quasi-unanimité des opinions qui nous ont été exprimées, mais ma position de repli, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est que plusieurs de ces témoins—je n'ai pas leur nom ici mais les attachés de recherche les retrouveront—avaient également une position de repli, à savoir que si l'on doit inscrire ce droit—et c'est ce que nos

[*Texte*]

trying to get at that, and so am I—it be defined in such a way that it be clearly understood it's a so-called narrow definition, that it be the preservation of the right to own property.

I think there should be some reference in here to the fact that we indeed have two civil codes in Canada. We need to address that, and it can be done. I respect the fact that property law is different in Quebec than in the rest of Canada, and I just don't have time to work that in.

I'm not trying to speak for anybody else, but I think we could include that, as indeed I think we should, and then I think we might have found a position that would be acceptable to a significant number of the committee. I don't know where Paul would come from on that.

I respect the fact that Jim can't support that, although I would say to Jim that if indeed it proves impossible to define property rights in such a way that meets this test, then *ipso facto*, by the wording of this particular clause, it would have to, by inference, be deleted.

I think in a sense we've gone a significant degree, if I may say so, in taking a step towards Jim's position and I'm not sure, as I say, about Paul's position.

• 1350

M. Côté: J'aurais aimé prendre plus de temps tout à l'heure, monsieur le président, mais finalement, d'autres collègues se sont approprié la conversation. Je voulais tout simplement vous dire pourquoi je m'étais annoncé ainsi. C'est par extrême prudence. D'abord, au plan juridique, il n'est pas sûr qu'une formulation plus rétrécie et plus directe comme 9a) aurait été recevable. Lee vient de rappeler une de ces raisons au niveau juridique: les deux législations, le Code civil et le *common law*.

Il y a une deuxième raison: l'envergure des notions que cache le mot «propriété». Je ne suis pas sûr que ce soit clairement défini. D'ailleurs, c'est tellement vrai que les pays—Brian, je vous le souligne—dont on a vu ici quelques mentions dans des extraits sont loin d'être définis. Compte tenu de cette double législation qu'on connaît chez nous, le *common law* d'une part et le Code civil d'autre part, je ne suis pas sûr qu'on aide ce pays et les citoyens à se regrouper autour d'une telle insertion. Il y a des cas. Est-ce qu'il aurait fallu, dans une loi ou au sein de la Charte, inscrire une notion qui aurait limité les travaux?

Disons qu'il y aurait eu des condos sur les côtes du Saint-Laurent ou sur les côtes de la Colombie-Britannique. Au nom de l'environnement, on aurait peut-être empêché la construction de résidences de vieillards ou de communautés, de villes ou de villages intéressants. Qu'est-ce que cela aurait eu comme effet? Je ne suis pas sûr que la notion soit précise.

De toute manière, nous n'avons pas les moyens de régler ce problème-là. C'est pourquoi j'aurais aimé ultimement 9c), mais je me rallie au compromis de Lee, parce qu'il laisse la liberté, au Comité constitutionnel d'une part et au gouvernement d'autre part, d'étudier ces impacts éventuels. Il ne faut pas nous engager trop serré et il ne faut pas définir une position inapplicable. Notre but est d'éclairer et de dire nos préoccupations, mais surtout celles de nos membres, dont une bonne portion, à mon avis, avait d'immenses préoccupations à l'égard de cette éventuelle insertion.

[*Traduction*]

rédacteurs ont essayé de faire, et moi aussi—il doit être défini de manière très étroite, à savoir la préservation du droit de posséder.

Je pense qu'il faudrait également faire mention du fait que nous avons deux systèmes de droit au Canada le Code civil et la common law. C'est indispensable, et c'est possible. Le droit en matière de propriété est différent au Québec, mais je n'ai pas le temps d'ajouter quelque chose à cet effet.

Je ne parle qu'en mon nom personnel, mais je pense que nous pourrions, et devrions, inclure ce point, et cela nous donnerait peut-être une position de compromis qu'accepterait une majorité de membres du comité. Je ne sais pas ce que Paul en pense.

Jim sera contre, et je respecte son opinion, et je précise à son intention que s'il s'avère impossible de définir le droit de propriété de la manière indiquée, ipso facto il sera rayé de la proposition.

Je pense que, par cette suggestion, nous faisons un grand pas vers la position de Jim, et peut-être aussi celle de Paul, mais je n'en suis pas sûr.

Mr. Côté: I would have liked to take more time earlier on, Mr. Chairman, but other colleagues took over the discussion. I just wanted to let you know the reasons for my position. I think we need to exercise extreme caution. First of all, legally, I am not sure a more narrow and direct language, like in 8A, would have been admissible. Lee just reminded us of at least one legal reason: the differences in law between the Civil Code and the common law.

There is a second reason: the extent of the meaning behind the word "property". I am not sure there is any clear definition. It is so difficult—and I want to stress this, Brian—that the clauses in other Constitutions we have seen are very loosely defined. In view of our dual legal system, our common law on the one hand and our Civil Code on the other, I am not sure it would be conducive to unity of our citizens to have such a reference. All sorts of situations could arise. Should we, in a law or the Charter, entrench a concept that would limit construction?

Let's say someone wanted to build condominiums on the shore of the St. Lawrence or on the B.C. coast. In the name of the environment, one might have blocked the construction of senior citizens residences or of interesting villages or towns. What would be the effect of this? I am not sure the concept is all that clear.

In any case, we don't have the means to solve that problem. This is why I liked recommendation 9c), but I will agree with Lee's compromise because it leaves room to the committee on the Constitution and the government to study possible impacts. We shouldn't stick our necks out too far and we shouldn't come out with an inapplicable recommendation. Our task is to bring the issue into light and to state our concerns, but mainly that of our constituents who are extremely concerned with such an entrenchment.

[*Text*]

Je ne veux pas biaiser les discussions, monsieur le président, mais ce sont mes préoccupations personnelles. Elles ne sont pas nécessairement toutes fondées, mais j'avoue qu'elles sont importantes.

Mr. Martin: Actually, I think Yvon and Lee are saying it quite well. You have, on the other hand, expressed the very correct view that we are not going to change people's mind at this table.

What it appears we all agree on is that in no way do we want property rights to impugn our ability to protect the environment. That is very clear. Yvon and Lee have raised it, and I too think the whole civil code problem is a big one. Why don't we simply say in the statement that there are irreconcilable differences in the committee. There are those of us who feel that it is running an enormous risk to put property rights in there and they should be gone. On the other hand, there are those who feel that property rights absolutely must be included. Just state the differences and then say, however, under all circumstances, all sides agree that property rights must not be allowed to impugn ability to protect the environment. Does that make sense to you?

Mr. Fulton: I would like to see it written down. You are driving at what is the core.

The Chairman: The researchers tell me that by the time we next meet at 3 p.m. they would have a redraft of that.

Mr. O'Kurley: I know that one side of the argument may have a concern with regard to property rights and the environment. I do not have a concern with regard to property rights and the environment because of the notwithstanding clause, because of section 1, because of section 26 of the Charter, which stipulates that:

> the guarantee in this Charter of certain rights and freedoms shall not be construed as denying the existence of any other rights or freedoms that exist in Canada.

I believe there are existing mechanisms within existing law that provide that enviromental protection. I want that to be absolutely clear in terms of polarizing the debate.

• 1355

Mr. Clark: I think we start off with what Paul says and Brian says from several different premises. What Brian is saying is that we need not be concerned. What some others are saying is, yes, indeed, we are concerned, but in either event, as long we come down with the bottom line being that regardless of how the thing happens, it must not happen in such a way that it does do this. I think we can say it positively rather than negatively, which is what I think I do in that...

Mr. Martin: I'm not sure. I was with you and with Yvon, and I suspect Ross was nodding. What I'm really saying is that we don't make a recommendation, that we simply say we can't... In other words, we're not saying we think you should do this, but if you can't, this is what you should do.

[*Translation*]

I don't want to bias our discussions, Mr. Chairman, but these are my concerns. They are not necessarily all founded but they are important to me.

M. Martin: En fait, je pense qu'Yvon et Lee expriment très bien les choses. Vous mêmes avez très judicieusement fait ressortir que nous n'allons faire changer personne d'avis autour de cette table.

En revanche, nous sommes tous d'accord, me semble-t-il, sur le fait que le droit de propriété ne doit en aucune façon restreindre la capacité de protéger l'environnement. C'est très clair. Yvon et Lee l'ont indiqué, et je pense moi aussi que le problème du Code civil est vaste. Pourquoi ne disons-nous pas simplement qu'il y a au sein du comité des divergences d'opinions irréconciliables. Il y a ceux qui pensent que c'est courir un risque énorme que d'inscrire le droit de propriété dans la Constitution et qu'il faut y renoncer. En face, il y a ceux qui pensent qu'il est absolument indispensable de l'inscrire. Énonçons simplement les divergences et ajoutons que, dans tous les cas de figures, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le droit de propriété ne doit restreindre en rien la capacité de protéger l'environnement. Est-ce que cela vous semble raisonnable?

M. Fulton: J'aimerais voir cela par écrit. Vous touchez au coeur de la question.

Le président: Les attachés de recherche me disent que lorsque nous nous reverrons, à 15 heures, ils auront réécrit le texte.

M. O'Kurley: Je sais que certains s'inquiètent de l'impact du droit de propriété sur la protection de l'environnement. Cela ne me gêne pas, pour ma part, à cause de la clause dérogatoire, de l'article 1 et aussi de l'article 26 de la Charte qui stipule que:

> le fait que la présente Charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada.

Je pense qu'il existe déjà des mécanismes, dans le droit actuel, qui permettent d'assurer la protection de l'environnement. Il faut que ce soit absolument clair dans la conduite de ce débat.

M. Clark: Je pense que Paul et Brian partent de prémisses différentes. Brian dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. D'autres pensent au contraire que, oui, il faut s'inquiéter, mais du moment qu'il est bien entendu que certaines conséquences ne doivent pas en résulter, c'est acceptable. Je pense que l'on peut exprimer les choses positivement plutôt que négativement, et c'est ce que je crois faire avec...

M. Martin: Je n'en suis pas sûr. Je vous ai bien suivi, ainsi qu'Yvon, et Ross hochait plus ou moins la tête. Ce que je propose, au lieu d'une recommandation, c'est de dire simplement que nous ne pouvons pas... En d'autres termes, nous ne recommanderions pas de faire ceci et, sinon, de faire cela.

[*Texte*]

What we're saying is, look, some of us are simply not prepared to accept property rights under any circumstances and there are those of us who are not prepared to not accept property rights under any circumstances. Therefore, we're hung. So all we have to say here is what we agree on, and the only thing we agree on is that in no way should the right to protect the environment be impugned by property rights.

Mr. Clark: Let's have a look at that.

Mr. Fulton: What you just said was a little different. I think Ian might want a little more direction on it now.

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): My understanding from Mr. Martin is saying is that we do not go forward with a recommendation, we have an additional conclusion. We already have three conclusions.

Mr. Martin: State why you can't get a recommendation. You can't get a recommendation because I think what we're saying is that there are people on both sides who want to be on the record that this is what they feel.

Mr. Jackson: Therefore, this is the conclusion of the committee, that we cannot make a recommendation, but the committee wishes to state that despite this difference of opinion, then more or less as you said it, the committee agrees that in no way should the right to protect the environment be impugned.

Mr. Fulton: No. It has to be a recommendation, because either we're recommending that property rights be withdrawn, or we're recommending that if property rights are put in, they can only be put in in such a way that they do not affect the environment. That is a recommendation. It's not a conclusion we draw.

Mr. Coté: We might recommend—

Mr. Fulton: I wasn't even going to support (b), but I can see if I'm going to be pulled anywhere, I can be pulled as far as (b). I couldn't be pulled as far as not making a recommendation.

The Chairman: I think we want to make a recommedation, but the recommendation is basically that—as we try to say in these various drafts—any inclusion of property rights has to, even to use Ross's term, maintain and enhance the environment. Isn't that what you're—

Mr. Fulton: We're near unanimous on the view that the only way property rights could ever fly is if it was done in such a way that you didn't inhibit the ability—even if we use the words you were suggesting, "to maintain and enhance" instead of "to improve", which in fact is better than "improve".

Mr. Clark: Even go back to what Charest said when he was here, he was operating from the assumption that indeed the recommendation would do that. Where we have a difference is as to whether or not that observation is well justified.

Mr. Fulton: No, but it can't. I would encourage anyone who is really interested to go back and read the evidence before the standing committee here in this room in 1981. I sat here for six months and listened to evidence from the provinces, listened to the evidence of Peter Lougheed and Prince Edward Island and Saskatchewan on property rights.

[*Traduction*]

Nous dirions simplement: Voilà, certains d'entre nous ne veulent pas du droit de propriété, en aucun cas, et certains autres ne veulent s'en passer en aucun cas. Par conséquent, nous sommes dans l'impasse. Donc, nous dirions simplement ce sur quoi nous sommes d'accord, et la seule chose sur laquelle nous sommes d'accord c'est que le droit de propriété ne doit en aucun cas limiter le droit de protéger l'environnement.

M. Clark: Voyons cela.

M. Fulton: Ce que vous venez de dire est un peu différent. J'ai l'impression qu'Ian aura besoin d'indications un peu plus précises.

M. Ian Jackson (attaché de recherche du comité): Si j'ai bien compris le propos de M. Martin, nous ne faisons pas de recommandation, nous ajoutons une conclusion supplémentaire. Nous en avons déjà trois.

M. Martin: Dites pourquoi il n'y a pas de recommandation. Il ne peut y avoir de recommandation parce qu'il y a des opinions tranchées de part et d'autre et ceux qui les nourrissent veulent le faire savoir.

M. Jackson: Voilà donc la conclusion du comité, à savoir que nous ne pouvons faire de recommandation, mais en dépit de cette divergence d'opinion, le comité est d'avis néanmoins qu'en aucune façon le droit de protéger l'environnement ne doit être restreint.

M. Fulton: Non. Il faut que ce soit une recommandation, car soit nous recommandons que le droit de propriété soit retiré, soit nous recommandons qu'il soit inscrit, mais uniquement à la condition qu'il n'affecte pas l'environnement. C'est une recommandation. Ce n'est pas une conclusion que nous tirons.

M. Côté: Nous pourrions recommander. . .

M. Fulton: Je n'allais même pas appuyer l'option B, mais si je dois faire des concessions, ce sera en faveur de cette option. Vous ne pourrez pas me faire aller jusqu'à renoncer à une recommandation.

Le président: Je pense que nous voulons faire une recommandation, mais elle sera principalement que—comme nous essayons de le dire dans ces diverses ébauches—toute affirmation du droit de propriété doit contribuer à la protection de l'environnement, pour reprendre la formule de Ross. N'est-ce pas ce que vous. . .

M. Fulton: Nous sommes presque unanimes à considérer que la condition du droit de propriété, c'est qu'ils ne restreigne pas la faculté—même si nous reprenons les termes que vous avez proposés «préserver et promouvoir» au lieu de «améliorer»—et c'est d'ailleurs mieux.

M. Clark: Ou revenons même à ce que disait Charest ici, puisqu'il partait aussi du principe que c'est ce que ferait la recommandation. Là où il y a divergence, c'est sur la question de savoir si cette observation est ou non justifiée.

M. Fulton: Non, ce n'est pas possible. J'incite tous ceux que cela intéresse à relire les témoignages présentés à ce comité ici, dans cette salle, en 1981. J'ai siégé là pendant six mois et j'ai écouté des témoignages de toutes les provinces, depuis celui de Peter Lougheed jusqu'à ceux des représentants de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan, sur le droit de propriété.

[*Text*]

The Chairman: Can I just signal that we're going to have to break, because it's 2 p.m. The next meeting is in an hour's time at 3 p.m. I will not be there because I have to do something in the House and then I have to go to Toronto, but Yvon and, if necessary, Paul will chair—

Mr. Clark: I think in light of the way the debate's going, we'd prefer to put Paul in the chair, because we don't want to lose Yvon's vote.

Mr. Coté: I was supposed to be in a meeting this afternoon. Would it be long? Do you think we can get everybody here around...?

The Chairman: We have a meeting scheduled for tomorrow at 11 a.m.

Mr. Martin: With the greatest respect—

The Chairman: Okay. Let's be here at 3 p.m. Right, good, room 307.

[*Translation*]

Le président: Nous allons devoir suspendre la séance car il est 14h00. Nous nous revoyons à 15h00. Je ne serai pas là, car je serai pris à la Chambre et je dois ensuite partir à Toronto, mais Yvon, et si nécessaire Paul, présideront...

M. Clark: Vu la façon dont les choses se déroulent aujourd'hui, nous préférerions que Paul assume la présidence, car nous ne voulons pas perdre le vote d'Yvon.

M. Côté: J'avais une réunion cet après-midi. Est-ce que ce sera long? Pensez-vous que nous pourrons amener tout le monde...?

Le président: Nous avons une autre réunion prévue demain matin à 11h00.

M. Martin: Sauf votre respect...

Le président: D'accord. Soyez là à 15h00. Bien, salle 307.

AFTERNOON SITTING

• 1526

Le vice-président (M. Côté): À l'ordre!

Nous avons devant nous, mes amis, une tentative de compromis. Vous avez, au premier paragraphe, la description de nos discussions qui reflètent les différentes opinions. Le dernier paragraphe serait la recommandation de compromis. Je vais le lire, si vous le voulez:

> The committee was sharply divided concerning the potential consequences for the environment of the proposals to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights. One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law, and in other ways. On this basis, the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment.
>
> Other members of the committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the environment or to promote sustainable development could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights. Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law.
>
> Despite this fundamental disagreement, the committee recommends that any proposals to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms make it clearly understood in the wording of the guarantee that such a right shall not impede in any manner the ability of governments to maintain or enhance the protection of the environment or to promote sustainable development.

I would like to know first, colleagues, if the first portion, describing our discussions and the differences, looks quite real. I am listening to you.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Vice-President (Mr. Côté): Order, please!

Dear colleagues we have here a tentative compromise. In the first paragraph you can see a description of the different opinions reflected in our discussions. The last paragraph is the compromise recommendation. I will read it to you:

> Une profonde divergeance règne au sein du comité concernant les conséquences possibles pour l'environnement des propositions visant à modifier la Charte canadienne des droits et libertés de façon à garantie les droits de propriété. Certains estiment que la protection de l'environnement jouit d'une garantie suffisante aux termes de l'article 1 de la Charte, de la jurisprudence, et par d'autres manières. En conséquence, l'inclusion du droit de propriété dans la Charte ne présente aucune menace pour l'environnement.
>
> D'autres membres du comité ne partagent pas cet avis. Ils estiment qu'il y a tout lieu de croire que la constitutionalisation du droit de propriété constituera une entrave ou un obstacle important aux efforts visant à préserver ou à améliorer la qualité de l'environnement ou à favoriser le développement durable. Plusieurs membres du comité ont également déclaré que le droit de propriété est déjà suffisamment garanti par la loi et la jurisprudence canadienne.
>
> En dépit de cette divergeance fondamentale, le comité recommande que toute proposition visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés précise clairement que ce droit ne doit en aucune manière entraver la capacité des gouvernements à préserver ou à améliorer la protection de l'environnement ou à favoriser le développement durable.

Chers collègues, je voudrais d'abord savoir ce que vous pensez de la première partie du texte qui fait état de nos discussions et de nos divergeances. Je vous écoute.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley (Elk Island): Mr. Chairman, generally speaking, I think it is an appropriate reflection of the debate, an appropriate description of the debate. However, to bring it more into line with one point of view, I would like to recommend two slight adjustments, and I think there probably would be agreement on that.

With regard to the first point, where it says "One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law, and", and this is where I would like to change it. After the word "and", I would like to draw a line through "in other ways" and insert "by the potential for invoking the notwithstanding clause". That would respond to the concerns with regard to the civil law, because the civil law in Quebec has used that in a case regarding the Charter.

The second recommendation is just a minor one with regard to the second-last line of the total recommendation—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Do you mean the first portion or. . .? The recommendation?

Mr. O'Kurley: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay.

Mr. O'Kurley: In the second-last line, where it says "maintain or enhance the protection of the environment", I would recommend that we say "maintain or enhance the quality of the environment", because I am not sure if you can maintain the protection or if you can enhance the protection. I would suggest maintaining and enhancing quality would be to protect it. I think that would be more appropriate.

• 1530

Le vice-président (M. Côté): Je reçois deux suggestions. Je ne veux pas faire porter la discussion là-dessus. Je reviens toujours à la question: quels sont vos commentaires sur le texte de base?

Mr. Clark (Brandon—Souris): First of all, I think it is a good description of our position. I would just ask for a minor change in line 8 or line 9. It says "it presents no threat to the environment" and then says "other members of the committee". As I read that, it sounds as though there were two positions. I think there are more than two positions around the table. If you add the words "some other members of the committee"—because I find myself sort of somewhere in between those two positions—then the rest of it is fine for me. Mr. O'Kurley's additions are fine.

I just would note to Mr. O'Kurley that it is not only the Province of Quebec that has used the notwithstanding clause; it is other jurisdictions as well.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): All provinces are allowed to.

Mr. O'Kurley: Yes, but one of the concerns is in regard to the civil code in that province.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Anyway, we will come back for further discussion on those amendments or suggestions.

Mr. Fulton (Skeena): I don't accept right off the bat where this is heading, but while we are discussing it, it seems to me there is some redundancy that is fairly obvious that needs to be deleted. The fifth line down says

[*Traduction*]

M. O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, dans l'ensemble, je pense qu'elle reflète bien le contenu de nos discussions. Toutefois, pour la rapprocher davantage d'un des points de vue, je recommanderais quelques modifications mineures sur lesquelles nous pourrons probablement nous entendre.

Tout d'abord, lorsqu'on dit que la protection de l'environnement jouit déjà d'une «garantie suffisante aux termes de l'article 1 de la Charte, de la jurisprudence, et par d'autres façons», je suggère que l'on remplace «et d'autres façons» par «par la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire». Cela réglerait le problème du droit civil, puisque la clause a été invoquée par le Québec dans une affaire concernant la Charte.

La deuxième recommandation est tout à fait mineure, et porte sur l'avant-dernière ligne. . .

Le vice-président (M. Côté): Vous voulez parler de la première partie ou. . .? De la recommandation?

M. O'Kurley: Oui.

Le vice-président (M. CÔté): Bon.

M. O'Kurley: À l'avant-dernière ligne, où l'on dit «préserver ou améliorer la protection de l'environnement», je recommande que l'on dise plutôt «préserver ou améliorer la qualité de l'environnement», car je ne suis pas certain qu'on puisse maintenir la protection ou l'améliorer. Je dirais que maintenir et améliorer la qualité revient à la protéger. Et cela me paraît plus juste.

The Vice Chairman (Mr. Côté): I have two suggestions. I do not want us to discuss them now. I come back to my first question: how do you feel about the text?

M. Clark (Brandon—Souris): Je pense qu'il décrit bien notre position. Je demanderais simplement une petite correction à la ligne 8 ou 9, où l'on dit «ne représente aucune menace pour l'environnement», avant d'enchaîner avec «d'autres membres du comité». Cela donne l'impression qu'il y avait deux positions. Il me semble qu'il y en avait davantage. Si l'on ajoute «quelques autres membres du comité»—car moi-même je me situe quelque part entre ces deux points de vue—le reste me conviendrait. Je suis prêt à accepter les suggestions de M. O'Kurley.

Je tiens cependant à lui signaler que la province du Québec n'a pas été la seule à invoquer la clause dérogatoire; d'autres l'ont fait également.

Le vice-président (M. Côté): Toutes les provinces peuvent l'invoquer.

M. O'Kurley: Oui, mais il y avait des inquiétudes concernant le Code civil.

Le vice-président (M. Côté): Quoiqu'il en soit, nous reviendrons plus tard à ces suggestions.

M. Fulton (Skeena): D'emblée, je ne suis pas d'accord avec la direction que nous prenons ici, mais puisque nous en parlons, il me semble qu'il y a une répétition patente. À la cinquième ligne on peut lire:

[*Text*]

One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law, and other ways.

If you go down another nine lines, there is another sentence that says

Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law.

Mr. O'Kurley: One is property rights, one is environmental protection. There are two different concepts there, Jim.

Dr. Ian Jackson (Committee Researcher): There is also the distinction between the Constitution, which is entrenchment, and the legislation and case law, which is not so entrenched.

Mr. O'Kurley: Isn't case law considered to be part of the Constitution?

Dr. Jackson: No, case law can be overridden by legislation.

Mr. Clark: It is probably your position down there, Jim. You believe property rights are already adequately protected and it is not necessary to include them.

Mr. Fulton: I just don't understand how this came to be put together. I don't. It seems that we took a straw vote and decided not to go with (a), but to go with (b); then there were some difficulties with (b) and Paul made a suggestion from having discussions with Mr. Martineau. It is quite clear that it is still his view that property rights should be withdrawn from the proposal; that doesn't any longer seem to be the thread of this recommendation. That's the problem I am having with it. I would like to hear some suggestions of where this might be reinstated, since that was the majority view prior to our going to Question Period.

Mr. Clark: Just a point of clarification. Mr. Fulton has just said that it was a majority view before we went to Question Period. I think, Mr. Chairman, he was misunderstanding your own position. If I understood your position correctly, you had indicated that your preference was for (c), and therefore there was not a majority. In fact there was a tie—three and three between (a) and (b). The chairman was indicating support for (c), but I don't think that was clear at the time. I think the assumption was that because he didn't support (a), he was supporting (b). I shouldn't speak for you, Mr. Chairman, but I don't want your position to be misunderstood.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): No, that's right.

• 1535

Dr. Jackson: Mr. Chairman, as the person who drafted it, I think I have responded to Mr. Fulton's points on the question of... I don't think there is a contradiction between the first and the second; however, he may well be right in that there is a phrase missing. If you look at about the tenth line, the line that begins with "They took the view", it would be possible to add in the words "that property rights should not be guaranteed, on the grounds that" and then you

[*Translation*]

certains estiment que la protection de l'environnement jouit d'une garantie suffisante aux termes de l'article 1 de la Charte, de la jurisprudence et d'autres façons.

Neuf lignes plus bas, une autre phrase dit

Plusieurs membres du comité ont également déclaré que le droit de propriété est déjà suffisamment garanti par la loi et la jurisprudence canadienne.

M. O'Kurley: Il est question dans un cas du droit de propriété, dans l'autre de la protection de l'environnement. Il s'agit de deux concepts tout à fait différents, Jim.

M. Ian Jackson (attaché de recherche): Il y a également une distinction à faire entre la protection constitutionnelle, et la protection qu'accorde la loi et la jurisprudence, laquelle n'est pas enchâssée dans la Constitution.

M. O'Kurley: La jurisprudence n'est-elle pas considérée comme faisant partie de la Constitution?

M. Jackson: Non, les lois ont préséance.

M. Clark: C'est sans doute votre position, Jim. Vous pensez que le droit de propriété jouit d'une protection suffisante et qu'il n'est donc pas nécessaire de l'inclure dans la Constitution.

M. Fulton: Je ne comprends pas comment on a pu arriver à ce texte. Vraiment. Il me semble que nous avions voté officieusement et que nous avions retenu l'option b) plutôt que la a); certaines difficultés concernant la recommandation b) ont ensuite été soulevées, et Paul a fait une suggestion à la suite de ses discussions avec M. Martineau. Il est évident qu'il continue de penser que la proposition visant le droit de propriété doit être retirée; ce n'est plus ce que l'on semble dire ici. Voilà le problème que cela me pose: J'aimerais savoir comment redresser la situation puisque c'est l'avis qu'a exprimé la majorité avant que nous n'allions à la période des questions.

M. Clark: Je voudrais apporter une précision. M. Futon vient de dire que la majorité avait exprimé une opinion avant d'aller à la période des questions. Monsieur le président, j'ai l'impression qu'il a mal interprété votre position. Si je l'ai bien comprise, vous aviez exprimé une préférence pour le c); il n'y avait donc pas de majorité. Il y avait plutôt égalité, trois voix en faveur de la version a) et trois en faveur de la proposition b). Le président s'était prononcé en faveur de la c), mais ce n'était peut-être pas très évident. On a pensé que puisqu'il n'appuyait pas la proposition a), il était en faveur de la b). Ce n'est pas à moi de préciser votre pensée, monsieur le président, mais je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur votre position.

Le vice-président (M. Côté): Non, vous avez raison.

M. Jackson: Monsieur le président, en tant que rédacteur, je crois avoir répondu à M. Fulton sur la question de... Il ne me semble pas y avoir de contradiction entre la première et la deuxième partie; toutefois, il a peut-être raison de dire qu'il manque une phrase. Si vous regardez à la dixième ligne, celle qui commence par «Ils estimaient qu'il y a», on pourrait écrire «Ils estimaient que le droit de propriété ne doit pas être garanti, du fait qu'il y a», et

[*Texte*]

continue as it is. That would in fact make the opposition to inclusion clear.

Mr. O'Kurley: If you include that, then would it be appropriate to delete from after you say that it would be opposed to property rights, take out what Jim recommended—"several members also expressed the view that property rights in Canada".

My concern is that to author a position on property rights without tying it in directly to the environment is not necessarily appropriate. Where does the committee's mandate come in to be able to issue a statement on property rights—just sort of off the cuff, saying that property rights are ready in terms of the Constitution? Is that the job of the committee or are we trying to have some type of relation to the environment?

Dr. Jackson: This sentence could be taken out and then you would have the simple argument on whether property rights are going to interfere with the protection of the environment. However, I think there was evidence from witnesses, particularly from the legal side, and I also heard the view expressed that property rights are already guaranteed adequately even without entrenchment.

I put that deliberately as a separate view because I heard it is a separate view. It doesn't therefore depend on the preceding sentence. Obviously it can either stay or come out without changing the body of what precedes it.

Mr. O'Kurley: I think it's fair to articulate both polls in the debate: one, that there are no environmental reasons for not including property rights in the Constitution, and the other poll of the debate is that there are environmental concerns and for those reasons we should not include property rights. To me, that's the essence of the debate. If you're going to add the extra that we want to make a comment on property rights because some witnesses made those statements, I just to respond to that.

I recall the chairman, David MacDonald, telling me specifically that we do not have to include the evidence that witnesses have provided and it should be up to the committee to determine whether in fact it is relevant to the mandate of the committee, for the reasons I stated earlier—that just by offering the comment on property rights without some direct linkage to an environment dimension, then it's not appropriate for us to comment. I would recommend that we strike out the part after "several members".

Mr. Clark: That's the same part that Mr. Fulton had identified as being redundant.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton, do you have any comments on this?

Mr. Fulton: Well, I don't like it. I'd like to go back to discuss 9(b).

The Vice-Chairman (Mr. Côté): But on this specific matter?

Mr. Fulton: I'm not going to be supporting this.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay, I see.

Monsieur Fulton, pour mieux illustrer votre position, revenons à la deuxième ligne avant la recommandation. Nous lisons: *adequately safeguarded by legislation in case law.*

[*Traduction*]

continuer avec le texte que nous avons. L'opposition à l'inclusion des droits de propriété serait alors claire.

M. O'Kurley: Dans ce cas, il faudrait rayer ce que proposait Jim—«plusieurs membres du comité ont également déclaré que le droit de propriété».

Je crains qu'il ne soit pas nécessairement approprié de présenter une position sur le droit de propriété sans faire le lien direct avec l'environnement. De quel droit le comité exprime-t-il une opinion sur le droit de propriété, —en passant, en quelque sorte—et avance-t-il qu'il est déjà garanti par la Constitution? Cela correspond-il bien au mandat du comité, ou devons-nous essayer de faire un lien avec l'environnement?

M. Jackson: On pourrait rayer toute la phrase, et il ne resterait plus alors que la question de savoir si le droit de propriété présente un obstacle à la protection de l'environnement. Il me semble toutefois que certains témoins ont exprimé un avis, surtout sur le plan juridique, selon lequel le droit de propriété est déjà suffisamment protégé sans qu'il soit nécessairement de le constitutionnaliser.

C'est délibérément que je présente cet argument séparément, parce que c'est ainsi que je l'ai entendu. Il ne découle donc pas de la phrase précédente. On peut le laisser ou l'omettre sans que cela ne change rien au fond du texte.

M. O'Kurley: Il me paraît équitable de présenter les deux points de vue en opposition: selon un point de vue, il n'y aurait aucune raison environnementale de ne pas constitutionnaliser le droit de propriété; selon l'autre point de vue, ce droit constituerait un obstacle à la protection de l'environnement, et ne devrait donc pas être garanti par la Constitution. C'est là, selon moi, que se situe le problème. Si vous voulez ajouter quelque chose simplement parce que certains témoins ont présenté ces arguments, je ne suis pas d'accord.

Le président, David MacDonald, m'a dit précisément que nous n'étions pas tenus d'inclure tout ce que les témoins ont avancé, et qu'il appartient au comité de juger ce qui entre dans le cadre de son mandat, pour les raisons que j'ai déjà expliquées. Il ne nous appartient donc pas d'exprimer une opinion sur le droit de propriété sans faire un lien direct avec l'environnement. Je recommande donc que l'on raye la partie après «plusieurs membres».

M. Clark: C'est justement ce que M. Fulton considérait redondant.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Fulton, avez-vous quelque chose à dire à ce propos?

M. Fulton: Cela ne me convient pas. J'aimerais que nous revenions à la recommandation n° 9(b).

Le vice-président (M. Côté): Mais sur cette question précise?

M. Fulton: Je ne suis en désaccord.

Le vice-président (M. Côté): Bon, je vois.

Mr. Fulton, to better illustrate your position, let us come back to the second line preceding the recommendation. It says: *adequately safeguarded by legislation in case law.*

[*Text*]

• 1540

Je ne sais pas si les collègues voient un compromis, mais il me semble que vous voulez insister sur la partie que le gouvernement devrait soustraire ou enlever

and recommended that government withdraw proposals. Is that what you mention? We'd like to preserve this notion?

Mr. Fulton: Yes. Well, I—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Is it possible to insert that as long as the other colleagues can agree with that? You're reflecting the fact that you don't have your position mentioned. Is that what you mean?

Mr. Fulton: It seems to me that the majority of this committee—well, I don't suspect it, I know it's a fact—hold the the view that property rights should not be put in the Constitution. It seems to me that we're heading off in a rather unusual pathway here, in going off into the absolute minority view and trying to enhance by taking in some of the views of the majority.

Mr. Clark: On a point of clarification, Mr. Chairman, I don't think Mr. Fulton is factually correct when he says that a majority of the committee do not support in any way the inclusion of property rights.

Mr. Fulton: I know that both Liberal members and myself and the chair, Mr. MacDonald, are of the view that property rights should not be in the Constitution.

Mr. Clark: I guess I haven't heard the chairman speak on that matter, but I'm not so sure that would constitute a majority even if it were correct.

Mr. Fulton: I seems that if one takes the straw vote from what Yvon had to say in our last meeting, he is of the view that (b) is preferable to (a). We took a straw vote.

Mr. Clark: Nobody asked about Steve.

Le vice-président (M. Côté): Au nom de la méthode de travail, j'ai suggéré qu'on commence par 9b), parce que 9b) pouvait ensuite nous amener à 9a) pour vous satisfaire. Mais à la fin de mon intervention, j'ai dit: Ultimement, quant à moi, j'aurais préféré 9c), et là j'ai donné des raisons que je voulais rationnelles. Je préférais 9b) pour répondre à votre attente par la suite, parce que 9b) conduit à 9a), ce qui semblait vous satisfaire. Pour ma part, je préférais le contenu de 9c). Je ne voudrais pas être l'objet d'un débat. Je voulais simplement clarifier.

Mr. Fulton: To respond to that though, 9(b) and 9(c) are substantially different from what's being proposed in this most recently drafted one, as well as from (a). What I'm suggesting is that you are closer to the position proposed by Mr. Martin and myself than you are to what's being proposed in the new one.

Le vice-président (M. Côté): Vous essayez de m'interpréter et de m'impliquer dans un débat. Je me suis rallié à un compromis qui a été suggéré par M. Clark à la fin de la discussion. Nous nous sommes quittés sur ce compromis. J'y ai adhéré immédiatement. À vous la discussion maintenant.

[*Translation*]

I don't know if our colleagues see the possibility of a compromise, but it seems to me that you want to stress that the government should remove or withdraw

et recommander que le gouvernement retire ses propositions. C'est bien ce que vous voulez dire? Vous voulez préserver cette idée?

M. Fulton: Oui. Eh bien, je...

Le vice-président (M. Côté): Est-ce qu'on pourrait rajouter cela, si les autres collègues sont d'accord? Vous n'étiez pas d'accord parce que votre point de vue n'était pas mentionné, c'est bien cela?

M. Fulton: Il me semble que la majorité des membres de ce comité—non il ne semble pas, j'en suis certain—estiment que le droit de propriété ne doit pas figurer dans la Constitution. Il me semble que nous adoptons une démarche tout à fait inhabituelle, en présentant le point de vue de la minorité, et en essayant de le faire valoir par un rapprochement de certains aspects de l'avis de la majorité.

M. Clark: Monsieur le président, je ne crois pas que M. Fulton ait raison de dire que la majorité des députés est opposée à la constitutionnalisation du droit de propriété.

M. Fulton: Je sais que les deux députés libéraux et moi-même, ainsi que le président, M. MacDonald, sommes d'avis que le droit de propriété ne doit pas être constitutionnalisé.

M. Clark: Je n'ai pas entendu le président s'exprimer là-dessus, mais même si ce que vous dites est exact, je ne suis pas sûr que cela représente la majorité.

M. Fulton: C'est pourtant ce qui me semble d'après le vote officieux que nous avons tenu à la dernière réunion, et au cours duquel Yvon a dit qu'il préférait (b) à (a). Nous avons tenu un vote officieux.

M. Clark: Personne n'a demandé l'avis de Steve.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): For efficiency sake, I suggested that we start with 9(b), because 9(b) could then lead us to 9(a). But I concluded by saying: Personally, in the end, I would have preferred 9(c), and I then tried to explain it rationally. Regarding your concern, my preference went to 9(b), because 9(b) leads to 9(a) and that seemed to satisify you. Personally, I prefer 9(c). I would not want to be the cause of a discussion. I simply wanted to make things clearer.

M. Fulton: Mais les proposition n° 9b) et 9c) sont très différentes de ce que l'on nous propose dans cette nouvelle version, ainsi que de la proposition n° 9a). Je veux dire que votre position se rapproche davantage de celle de M. Martin et de la mienne, que de ce que l'on propose dans cette version remaniée.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): You are trying to read into my words and to draw me into a debate. I agreed to a compromise suggested by Mr. Clark at the end of the discussion. We left on that compromise. I accepted it immediately. Now it is for you to debate.

[*Texte*]

Mr. Fulton: Yes. The difficulty with going with one like this is that all the other ones that we have discussed and reworded and revamped now read as the committee recommending something. If we're going to go for this, then I would suggest that we go back to number one, because I would like my views specifically drafted into each of them. It's not amusing to seek consensus until it becomes of importance to one or two members and then abandon that and say, well, we'll just include everybody's views in this one and then we'll go on again.

I don't buy it. I would prefer to vote, if necessary. I don't mind being recorded as being opposed to property rights, because we're really now discussing how many angels can dance on the head of a pin. The majority of Canadians are represented by governments that are already on record opposing having property rights in.

Property rights will not be in. It's as simple as that. It's a mug's game.

• 1545

Le vice-président (M. Côté): Je veux juste lancer la ligne à pêche. Je tiens à vous souligner que, fondamentalement, l'objet de notre discussion devrait, me semble-t-il, nous amener à un consensus sur la recommandation tout au moins. Je sais qu'il y a des visions de formulation dans le texte descriptif de nos discussions, mais j'aimerais inciter mes collègues du Comité à voir s'il y a une possibilité d'adhérer à ce compromis qui semblait s'annoncer lors de la précédente séance.

Est-ce que je pourrais vous entendre là-dessus? J'ai cru comprendre tout à l'heure qu'on semble adhérer à cela. Est-ce que je peux avoir votre sentiment, en principe? Le fondamental est là.

Mr. Clark: We haven't heard from Paul on the document that's on the table.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Martin, avez-vous un commentaire à faire?

Mr. Martin (La Salle—Emard): To be quite honest, the first part of the document looks very much like what I suggested earlier. I have a little difficulty with recommending that any proposal guarantee property rights, because it implies a concession. I would have liked to have seen the word "if".

Unfortunately, I was out of the room when Jim was raising his point, and I want to make sure I understand it. So what do you have a problem with?

Mr. Fulton: Well, it seems to me, based on the evidence we have heard, and what I know about the possible impact of having property rights in there, a committee such as ours should recommend it be withdrawn. That's long been my view.

I didn't even like going as far as 9(b), which says:

> If the recommendation is not accepted, the committee recommends that the guarantee should include wording designed to ensure that this right is not used to block or restrict legitimate efforts to improve the environment or promote sustainable development.

[*Traduction*]

M. Fulton: Oui. La difficulté que pose cette recommandation, c'est que toutes les autres que nous avons débattues, reformulées, précisées, se présentent maintenant comme l'avis du comité. Dans ce cas, je souhaite que l'on revienne à la recommandation n°, car je voudrais que mon point de vue soit reflété dans chacune d'entre elles. On ne peut pas rechercher le consensus jusqu'à ce que l'on arrive à une question qu'un ou deux membres jugent importante, et décider alors de laisser tomber ou de ne refléter tous les points de vue que dans certaines recommandations.

Je ne suis pas d'accord. Je préfère que l'on vote. Je ne vois aucune objection à ce que l'on sache que je suis contre le droit de propriété, car nous en sommes maintenant venus à débattre du sexe des anges. La majorité des Canadiens sont représentés par des gouvernements qui se sont déjà exprimés contre la constitutionnalisation du droit de propriété.

Le droit de propriété ne figurera pas dans la Constitution, un point c'est tout. C'est un attrape-nigaud.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I am just fishing here. I want to make it clear that the object of the debate should be to reach a consensus, at least on the recommendation. I know that there are different views described in this text but I would like to encourage my colleagues to try to get back to the compromise that we seem to have almost reached at our last meeting.

Could I have your opinion on that? I thought earlier that we had an agreement. Can I have your consent, in principle? That is the issue.

M. Clark: Nous ne savons pas ce que Paul pense de ce document.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Martin, do you have a comment?

M. Martin (La Salle—Émard): En toute honnêteté, la première partie du document ressemble beaucoup à ce que j'avais suggéré plus tôt. J'ai quelques réserves lorsqu'il s'agit de recommander une proposition visant à garantir le droit de propriété, car cela ressemble à une concession. J'aurais préféré que l'on dise «si».

J'étais malheureusement absent lorsque Jim s'est exprimé. Je voudrais m'assurer que je comprends bien où il veut en venir. Qu'est-ce qui vous fait problème?

M. Fulton: Eh bien, il me semble, d'après les témoignages que nous avons entendus, et d'après ce que je sais des conséquences que pourrait avoir la constitutionnalisation du droit de propriété, que notre comité devrait recommander le retrait de la proposition. C'est ce que je pense depuis longtemps.

Je n'étais même pas d'accord d'aller ausssi loin qu'on le fait à la reconnandation n° 9b) où l'on dit:

> Dans l'éventualité où il repousserait la présente recommandation, le comité lui recommande de libeller ladite garantie de manière à assurer que ce droit ne sera pas invoqué pour bloquer les initiatives légitimes de protection de l'environnement ou de promotion du développement durable, ni pour en limiter la portée.

[*Text*]

I think there was some wording we could have used in the latter part to at least make it acceptable. The difficulty is that it just wanders all over the place. If I was someone, living anywhere in the country, who picked this up to see what the environment committee had to say on property rights, I wouldn't know what the hell it meant.

I don't think that's appropriate. We can be much clearer, even if it is simply a recorded vote. Lee doesn't buy just putting the words "property rights" into the Charter.

Mr. Clark: That is what the last paragraph addresses.

Mr. Fulton: Then the only member of the committee who does is Brian. It seems preposterous to write a recommendation suggesting if it is in there "such a right shall not impede in any manner the ability of governments to maintain or enhance the protection of the environment or promote sustainable development". It is not a clear, clean expression of what this committee believes. I haven't heard precisely from Ross, but it seems to me every member of the committee, except Brian, believes property rights could have a negative implication.

Mr. Clark: With a qualification: if imprecisely or inadequately defined. I think this is what the debate is all about.

I would say to you in return, Jim, let 's assume that your interpretation of the law is correct.

Mr. Fulton: I'm just basing it on evidence.

Mr. Clark: Let's assume for the sake of discussion you are correct. You would be covered by the recommendation, because in fact we could not word the guarantee in such a way that would not "impede in any manner the ability of government to maintain or enhance the quality of environment". So in that eventuality, you're covered. You and I disagree, because I think it can be done. I think there were enough witnesses that, although they didn't like the idea, seemed to indicate it could be done too. In fact several said that in very precise terms. The people we would probably describe as being somewhat hostile to the proposal agreed it could be done.

Brian differs from others around the table, if I understand our positions correctly, because he is convinced the situation is fully covered right now with the present definition. I think it needs to be more tightly worded. Let Ross speak for himself.

That's why I think this statement is pretty clear. I would note as well the phraseology was chosen deliberately, I suspect. It doesn't say "the proposal", it says "any proposal".

I think the drafters have done a good job of addressing even your position. Even though you don't see it, I think it's there. With the passage of time, if you're right and I'm wrong, you're covered. If I'm right and you're wrong, the same situation would still apply. In either case, we have agreed on a common objective, of maintaining or enhancing the quality of the environment, and that would be provided for.

[*Translation*]

Il me semble que dans la dernière partie, nous aurions pu trouver un libellé plus acceptable. Tout cela est trop imprécis. Un Canadien qui lirait cela pour savoir ce que pense le comité de l'environnement du droit de propriété n'y comprendrait goutte.

Je ne suis pas satisfait. Nous pouvons nous exprimer beaucoup plus clairement, même s'il faut pour cela un vote nominal. Lee ne veut pas que l'on se contente d'inclure «droit de propriété» dans la Charte.

M. Clark: C'est bien ce dont il est question au dernier paragraphe.

M. Fulton: Brian est donc le seul membre du comité qui le souhaite. Il est absurde de rédiger une recommandation portant «que ce droit ne doit aucunement entraver la capacité des gouvernements à préserver ou à améliorer la protection de l'environnement ou à favoriser le développement durable». Cela ne reflète pas clairement les convictions du comité. Je ne sais pas exactement ce qu'en pense Ross, mais il me semble que tous les membres du comité, à l'exception de Brian, estiment que la constitutionnalisation du droit de propriété pourrait avoir des conséquences négatives.

M. Clark: Avec une réserve: s'il est mal défini. C'est là toute la question, à mon sens.

Supposons, Jim, que votre interprétation soit juste.

M. Fulton: Je me fonde sur les témoignages que nous avons entendus.

M. Clark: Supposons que vous ayez raison. La recommandation vous donnerait satisfaction, puisque la garantie ne saurait être exprimée de manière à «entraver le capacité des gouvernements à préserver ou à améliorer la protection de l'environnement». Vous n'avez donc rien à craindre. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est que je suis convaincu que c'est possible. Suffisamment de témoins ont dit, même si l'idée ne leur plaisait pas, que c'était possible. Plusieurs l'ont même dit très clairement. Des gens que l'on peut qualifier d'hostiles à la proposition ont convenu que c'était possible.

Si j'ai bien compris tous les points de vue, Brian s'inscrit en faux par rapport aux autres membres parce qu'il est convaincu que la définition actuelle est adéquate. J'estime quant à moi qu'elle doit être précisée. Ross nous dira lui-même ce qu'il pense.

C'est pourquoi je trouve que ce libellé est clair. Je vous signale en outre que le choix de ne pas dire «la proposition», mais bien «toutes propositions» me paraît délibéré.

J'estime que les rédacteurs ont su tenir compte de votre position, même si vous n'en convenez pas; j'estime qu'ils en ont tenu compte. Le temps montrera que si vous avez raison et que j'ai tort, vous êtes protégé. Si c'est moi qui ait raison et vous qui vous trompez, la situation actuelle s'appliquera toujours. Dans un cas comme dans l'autre, nous nous sommes entendus sur un objectif commun, à savoir préserver et améliorer la qualité de l'environnement; nous l'aurons fait.

[*Texte*]

• 1550

Mr. Stevenson (Durham): Well, I think this has been drafted in such a way as to capture what I thought we were talking about at the end of the last meeting, and I think it's been relatively well done.

Now, if I heard Mr. Martin correctly, I think he said "that if any proposal" would be the beginning of the second section. I'm not sure that's a help, but if it makes anybody feel any better, it wouldn't concern me if "if" was put in there, but I think "that any proposal" is fine. As Mr. Clark has said, I think it allows us to walk both sides of the street a little bit on this issue; while we all have some common concerns, there are areas where we do differ—into several different positions, I might add.

I think this generally captures those, and if we are going to have any compromise on this, it seems to me it has to be close to this wording. As I say, I think it reflects fairly well what I think Mr. Martin was trying to get at prior to our leaving at 2 p.m.

Mr. Martin: I guess I would have two comments. With a couple of changes, I think what Ross has said is correct. I will give you the changes and then I would like to make just another comment, which really flows from it.

It would seem to me that if after the words "substantially obstructed by the entrenchment of property rights", the following words, "and that this proposal should therefore be withdrawn", were put in...because I think that would express our view very clearly—we think it should be withdrawn—and that if after the word "recommends", it said the committee recommends "if a proposal to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms were to be entrenched, we recommend it be clearly understood that such a right shall not impede in any manner the ability"... I would take out the words "of governments", because I think it should be "the ability to maintain and enhance". In other words, I think with some minor amendments to the wording of this, I would accept this.

My problem before I go fully on that is that I'm not sure I understand Jim's point. We've got a division. I'm not arguing with you now; I'm really trying to understand. We have a division of opinion. We expressed the division of opinion. They aren't going to agree with it all and we aren't going to agree to include it, so what do we do?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I still understand, Mr. Fulton, you would like to have your point mentioned somehow, somewhere...maybe not necessarily in the recommendation. That's what I heard.

Mr. O'Kurley: I would like to make two comments, one in response to the comment tht Jim made, and another in an attempt to clarify one of the positions outlined in this proposal.

First, with regard to the suggestion that the majority of Canadians are represented by governments that oppose property rights, I just wanted to submit for the record that based on information provided by the Research Branch of the Library of Parliament, it should be noted that, as well, the notion of property rights appears to enjoy public support.

[*Traduction*]

M. Stevenson (Durham): Il me semble que le texte que nous avons devant nous reflète bien ce que nous disions à la fin de la dernière réunion, et j'estime qu'il est relativement bon.

Maintenant, si je l'ai bien compris, M. Martin a dit que la deuxième partie devrait commencer par «dans l'éventualité où une proposition». Je ne suis pas convaincu que cela soit bien utile; toutefois, si cela vous fait plaisir, peu m'importe qu'on ajoute «dans l'éventualité», mais je suis tout à fait d'accord pour qu'on parle de «une proposition». Comme l'a dit M. Clark, cela nous permet de jouer sur les deux tableaux en même temps; si nous avons des points de convergence, nous avons aussi des divergences et elles vont même dans plusieurs directions.

Il me semble que ce texte les reflète bien; si nous voulons arriver à un compromis, nous devons selon moi ne pas trop nous éloigner de ce libellé. Comme je l'ai dit, ce texte me semble refléter assez bien ce que M. Martin essayait d'obtenir avant que nous ne levions la séance à 14 heures.

M. Martin: Je voudrais faire deux remarques: À quelques corrections près, Ross a raison. Je vais vous donner ces corrections, puis je ferai un autre commentaire, qui en découle directement.

Il me semble que si après «aux efforts visant à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement ou à favoriser le développement durable» on ajoutait «et que par conséquent la proposition doit être retirée»,...car cela refléterait clairement notre point de vue—nous pensons qu'elle devrait être retirée—et l'on dirait après recommande «si une proposition visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés était retenue, nous recommandons qu'il soit bien clair que ladite garantie ne saurait représenter une entrave quelconque à la capacité»...j'éliminerais «des gouvernements» car il faudrait dire plutôt, selon moi, «la capacité de préserver ou d'améliorer». Autrement dit, cela me parait acceptable, à quelques détails près.

Je ne suis pas sûr de bien saisir les inquiétudes de Jim. Il y a divergence. Je ne suis pas en désaccord avec vous, j'essaie simplement de comprendre. Il y a une divergence d'opinion. Elle a été exprimée. Ils n'accepteront pas tout, et nous n'accepterons pas l'inclusion de la proposition. Qu'allons-nous faire?

Le vice-président (M. Côté): Si je vous ai bien compris, monsieur Fulton, vous souhaitez que votre point de vue soit exprimé quelque part, mais pas nécessairement dans la recommandation. C'est ce que je crois avoir compris.

M. O'Kurley: Je voudrais dire deux choses: l'une en réponse à ce qu'a dit Jim, l'autre pour essayer de préciser une des positions exprimées ici.

Tout d'abord, lorsque vous dites que la majorité des Canadiens est représentée par des gouvernements qui sont opposés au droit de propriété, je vous signale que selon les renseignements que nous a fournis la division de la recherche de la bibliothèque du Parlement, il semblerait que le public appuie la notion du droit de propriété.

[*Text*]

A commissioned poll found that 81% of Canadians considered it either very or fairly important that the Constitution be amended so as to include property rights. Various national organizations, such as the Canadian Bar Association, the Canadian Chamber of Commerce and the Canadian Real Estate Association, have also stressed the need to include property rights in our Constitution. So in fact there is some disagreement with regard to the public's notion of whether or not property rights should be there. I just wanted to put that on the record.

• 1555

Secondly, in our discussions with regard to aboriginals and the environment, we were told that there is no need for the federal government to extend its arm into the aboriginal situation with regard to environment because legislation already exists, such as the Fisheries Act, the Migratory Water Fowl Act and other existing legislation, that gives governments the opportunity to protect the environment.

I would like to add after the part about the nothwithstanding clause, instead of putting "and by the potential of invoking the notwithstanding clause", take out the "and" there and just put a comma, "the potential of invoking the notwithstanding clause, and through existing legislation such as the Fishery Act and others".

Le vice-président (M. Côté): Monsieur O'Kurley, je veux revenir à cette vision un peu différente qui pourrait amener un compromis. Je reviendrai à votre attente initiale puisque vous l'avez déposée dès le début, n'est-ce pas?

I am going to come back to your concerns later on. Anyway, I heard that you had these concerns.

Dr. Jackson: Mr. Chairman, I am going to try to read out what I had heard as proposed amendments if the committee would feel that would be useful. I shall read the text as various people have proposed it for amendment, to see if that would be useful at this stage.

The first sentence is unchanged:

The committee was sharply divided concerning the potential consequence for the environment of a proposal to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights.

One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law, and by the potential for invoking the notwithstanding clause.

The next sentence is unchanged:

On this basis, the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment.

Some other members of the committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the environment or to promote sustainable development could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights, and that therefore this proposal should be withdrawn.

[*Translation*]

Un sondage montre que 81 p.cent des Canadiens estiment qu'il est très important ou plutôt important que l'on modifie la Constitution pour y faire figurer le droit de propriété. Divers organismes nationaux, dont l'Association du Barreau canadien, la Chambre de commerce, l'Association canadienne de l'immeuble, ont également insisté sur la nécessité de constitutionnaliser le droit de propriété. Il y a donc un certain désaccord quant à la position du peuple canadien relativement au droit de propriété. Je tenais à le rappeler.

Deuxièmement, lorsqu'il a été question des Autochtones et de l'environnement, on nous a dit qu'il n'était pas nécessaire que le gouvernement fédéral étende ses pouvoirs dans ce domaine puisqu'il existe déjà des lois comme la Loi sur les pêches, la Loi sur les oiseaux migratoires, et d'autres encore, grâce auxquelles il a la possibilité de protéger l'environnement.

J'ajouterai qu'après la référence à la clause dérogatoire, au lieu de «et par la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire», je remplacerais le «et» par une virgule, ce qui donnerait «la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire, ainsi que d'autres lois comme la Loi sur les pêcheries et d'autres encore».

The Vice Chairman (Mr. Côté): Mr. O'Kurley I would like to come back to this slightly different vision which could allow a compromise. I will come back to your initial concern since you have expressed it from the beginning, have you not?

Je reviendrai plus tard à vos préoccupations. Je vous ai, en tout cas, bien entendu.

M. Jackson: Monsieur le président, si vous le jugez utile, je peux essayer de lire les amendements proposés par les députés, tels que je les ai compris. Je vais lire le texte des amendements proposés par divers députés, pour voir si cela nous avance un peu.

La première phrase reste inchangée:

Une profonde divergence règne au sein du comité concernant les conséquences possibles pour l'environnement de la proposition visant à modifier la Charte canadienne des droits et libertés de façon à garantir le droit de propriété.

Certains estiment que la protection de l'environnement jouit d'une garantie suffisante aux termes de l'article 1 de la Charte, de la jurisprudence, et la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire.

La phrase suivante reste tel quelle:

En conséquence, l'inclusion du droit de propriété dans la Charte ne présente aucune menace pour l'environnement.

D'autres membres du comité ne partagent pas cet avis. Ils estiment qu'il y a tout lieu de croire que la constitutionnalisation du droit de propriété constituera une entrave ou un obstacle important aux efforts visant à préserver ou à améliorer la qualité de l'environnement ou à favoriser le développement durable, et que cette proposition doit par conséquent être retirée.

[*Texte*]

And the next sentence at the moment is unchanged:

Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law.

Despite this fundamental disagreement, the committee recommends that if any proposal were made to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it should be clearly understood in the wording of the guarantee that such a right shall not impede in any manner the maintenance or enhancement of the quality of the environment or the promotion of sustainable development.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): You took out the word "government"?

Dr. Jackson: Somebody said take out "governments".

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I heard two substantial changes in the preliminary declaration, one that might be responding to Mr. O'Kurley's expectations.

Dr. Jackson: The nothwithstanding clause, yes.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): And the second one was responding to Mr. Fulton's concern with the withdrawal. I would like to hear from you particularly, Mr. Martin, to see if there is any consensus.

Mr. Martin: Please read the withdrawal thing.

Dr. Jackson: It is beginning a line, "They took the view". Most of that sentence as written remains and we merely add on words: "They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the environment or to promote sustainable development could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights, and therefore this proposal should be withdrawn". The extra clause, of course, would still be dependent on the verb phrase, "They took the view".

• 1600

Mr. Clark: Is the qualifying word "some" there in the previous sentence, Ian—"some" other members?

Dr. Jackson: Yes. Yes, some other members of the committee did not share this conviction.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Fulton, une réaction?

Mr. Fulton: Yes. I think it would be inappropriate for us not to state what the majority view of the committee is, which is that "property rights", those two words, should not be placed in the Charter. I think we can state that crisply and clearly, rather than taking a whole page to say it, because I think it is clearly the view of the committee.

I think we could then perhaps design some wording for a recommendation that is somewhat tighter than the recommendation here, because I don't think the recommendation here reflects what the committee is saying. If you listen to what Mr. Clark has had to say, what Mr. Stevenson has had to say, and what members on this side have had to say, I think it's quite clear we do not accept that there will be even a neutral implication environmentally from the words "property rights".

[*Traduction*]

La phrase suivante reste inchangée pour le moment:

Plusieurs membres du comité ont également déclaré que le droit de propriété jouit d'une protection suffisante dans le cadre de la loi et de la jurisprudence canadienne.

En dépit de cette divergence fondamentale, le comité recommande que, si une proposition visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés était présentée, elle devrait être clairement libellée de manière à assurer que ce droit ne constitue en aucune manière une entrave à la préservation ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement ou à la promotion du développement durable.

Le vice-président (M. Côté): Vous avez enlevé «gouvernement»?

M. Jackson: Quelqu'un a proposé de rayer «gouvernement».

Le vice-président (M. Côté): Je note deux modifications importantes dans la déclaration liminaire, dont l'une qui pourrait répondre aux attentes de M. O'Kurley.

M. Jackson: Oui, concernant la clause dérogatoire.

Le vice-président (M. Côté): Et la deuxième tient compte des préoccupations de M. Fulton concernant le retrait de la proposition. Monsieur j'aimerais avoir votre avis, monsieur Martin, pour voir s'il y a consensus.

M. Martin: Veuillez me relire la partie concernant le retrait.

M. Jackson: C'est à partir de «ils estiment». La phrase reste essentiellement tel quelle, mais on y rajoute simplement: Ils estiment qu'il y a tout lieu de croire que la constitutionnalisation du droit de propriété représentera une entrave ou un obstacle important aux initiatives visant à préserver ou à améliorer la qualité de l'environnement ou à favoriser le développement durable, et que la proposition doit être retirée. Tout dépend bien sûr encore du verbe «ils estiment».

M. Clark: Ian, vous avez bien qualifié en disant «d'autres»?

M. Jackson: Oui. D'autres membres des comités ne partagent pas cet avis.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton, any comments?

M. Fulton: Oui. Nous nous devons d'exprimer le point de vue de la majorité, c'est-à-dire que «droit de propriété», ces mots-là précisément, ne doivent pas figurer dans la Charte. Nous pouvons le dire de manière claire et concise, sans que cela occupe toute une page, car c'est de toute évidence l'opinion du comité.

Nous pourrions alors trouver un libellé pour une recommandation un peu plus précise que celle que nous avons ici, et qui ne me semble pas refléter la position du comité. Si vous avez bien entendu M. Clark, M. Stevenson, ainsi que les députés de ce côté-ci de la table, il me paraît clair qu'ils n'acceptent pas que l'expression «droit de propriété» puisse avoir des conséquences environnementales, même neutres.

[*Text*]

agreement, and tugging one way or the other doesn't help us come to that agreement. What is written or slightly modified here is likely as close as we are going to get to a compromise. I would suggest we deal with this in the form it was read to us just a few moments ago. I would hope that we could move on without a vote, but I don't see we're going to get much closer than we are now.

• 1610

Mr. Clark: First of all, I am repeating myself when I say I think it is a good description of the kinds of views which are around the table. Ross I think has said there are several views. Traditionally we try to operate without votes.

If we were to vote, I would suggest to you, Mr. Chairman, that we should not do so until the regular chairman of the committee can be here. If indeed we've sort of gone the gambit on nine as far as we can go now, maybe it might be worthwhile to go on and look at some of the others, and come back and revisit this. Sometimes with the advantage of hindsight things look a bit better than they did before. I think we're at a stage now where we're all repeating ourselves, which may prove at least (a) we're consistent, and (b) it's not very productive.

Le vice-président (M. Côté): Je ne voudrais pas être trop directif, mais je pars du fait que nous avons eu un texte qui se voulait être un consensus potentiel. Il a été déposé. J'ai bien constaté qu'il y a eu un ou deux amendements momentanément possibles. J'ai envie de vous faire la suggestion suivante. Accepteriez-vous cinq minutes d'arrêt? J'inviterais un représentant de chacun des groupes à examiner une dernière fois la possibilité d'en arriver à un consensus. Est-ce que c'est possible?

M. O'Kurley: What is the proposal?

Le vice-président (M. Côté): Je veux refléter les suggestions que M. Stevenson et M. Clark faisaient il y a un instant afin qu'on en vienne à un accord.

Mr. O'Kurley: What do you propose?

Mr. Martin: I think that I am proposing—

Mr. O'Kurley: Read your proposal.

Mr. Martin: It is this piece of paper as changed by Ian. He has the final version.

Mr. O'Kurley: Could you read that proposal?

Dr. Jackson: Read the text?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Redesigned.

Mr. Martin: I think Mr. Clark made a good suggestion. Let's take the five minutes.

Mrs. Catterall (Ottawa West): Before we do that, may I ask a question to be sure I understand where people stand on this?

I'm inclined to agree with Jim that the majority opinion of the committee, if we can determine it, should be reflected. Secondly, I would like to know, and I guess particularly from the other side of the table, if the answer is that it is not possible to have property rights in the Charter with a guarantee that it will not interfere with protection of the environment, if the legal conclusion—

[*Translation*]

Mais il faudra bien arriver à une entente, et ce n'est pas en tiraillant d'un côté ou de l'autre que nous y arriverons. Nous ne pouvons pas espérer beaucoup mieux comme compromis que ce texte légèrement modifié. Je propose que nous l'examinions tel qu'il nous a été lu il y a quelques instants. J'espère que nous pourrons procéder sans vote, mais je ne vois pas comment nous pourrions rapprocher de beaucoup les positions divergentes.

M. Clark: Je me répète en disant que nous avons là selon moi une bonne description des avis qui ont été exprimés autour de cette table. Ross a dit qu'il y avait différents points de vue. Nous essayons habituellement de nous entendre sans voter.

Si nous devons voter, monsieur le président, nous ne devrions pas le faire en l'absence du président en titre du comité. Si nous avons effectivement atteint les limites de la discussion sur la recommandation n° 9, il serait peut-être bon de passer aux autres recommandations, et d'y revenir plus tard. Un peu de recul permet parfois une vision plus claire. Nous commençons tous à nous répéter, ce qui prouve pour le moins que nous sommes conséquents avec nous-mêmes, et ensuite, que cela n'aboutit à rien.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I do not mean to impose anything. But we do have a text which was meant to be a compromise. It had been tabled. I do note that there are one or two possible amendments to it. So here is what I would suggest: How about a five-minute break? I will invite a spokesperson for each group to try one last time to reach a consensus. Would that be possible?

M. O'Kurley: Que proposez-vous?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I want to take into account the suggestions made by Mr. Stevenson and Mr. Clark just a moment ago in order to reach a consensus.

M. O'Kurley: Et que proposez-vous?

M. Martin: Je propose...

M. O'Kurley: Lisez votre proposition.

M. Martin: C'est le texte que nous a lu Ian. C'est lui qui a la dernière version.

M. O'Kurley: Pouvez-vous nous la lire?

M. Jackson: Lire le texte?

Le vice-président (M. Côté): Avec les changements.

M. Martin: La proposition de M. Clark me paraît utile. Prenons une pause de cinq minutes.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Auparavant, puis-je vous poser une question pour m'assurer d'avoir bien compris les différentes positions?

Je suis d'accord avec Jim pour dire que l'avis de la majorité, dans la mesure où on peut le cerner, doit être reflété dans ce texte. Deuxièmement, j'aimerais que les députés d'en face me disent si cela veut dire qu'il n'est pas possible d'inclure le droit de propriété dans la Charte en garantissant qu'il ne constituera pas une entrave à la protection de l'environnement, si sur le plan juridique...

[*Texte*]

Mr. Fulton: Let's have a two-minute break. We have to vote in another committee.

Mrs. Catterall: If the legal conclusion is that it is not possible to have property rights in the Charter and at the same time have the guarantee that we're seeking of not interfering with the ability to protect the environment and resources, do other members of the committee feel that, given the risk, in the interests of the environment we should then not entrench property rights? In other words, if it's not possible to say entrenching property rights won't harm our ability to act on the environment, is there agreement that we shouldn't have property rights?

Mr. O'Kurley: I guess we're dealing with... Is this the five-minute break, and we're just chatting?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We haven't started the break yet.

Mrs. Catterall: If we're not going to come to any agreement on what is here, since it's a very conditional thing, then add, if this is not possible, that the committee recommends that property rights not be included.

Mr. O'Kurley: It's just like saying the glass is half full or half empty.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I just want to emphasize on this point, Mrs. Catterall, that just before you came in we were about to get to a consensus, following the basic text first that came up at the beginning of the discussion this afternoon. This text was redesigned a bit by two amendments brought first by Mr. O'Kurley and secondly by Mr. Fulton. Mr. Martin was about to accept the whole ensemble of those amendments with that basic text. I was just about to invite colleagues on this committee to try for five minutes to go through it maybe. I heard your concerns. I just want to come back to this main proposal for now, if you do not mind.

• 1615

Mrs. Catterall: No, not at all. I am just suggesting this is possibly another part of this proposal, because I have listened since I came in and I have not heard a consensus.

Mr. Martin: What are we going to do? Are we going to take five? I think we have lost Jim.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): He should be back soon.

Mr. Martin: So when they come back we will take five minutes? Is that what we are going to do?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Yes, sure. Do you agree with that, Mr. Clark?

Mr. Clark: Yes, as long as we understand, Mr. Chairman, that what we are talking about is this amended document. This is on the table. If I may say so, if we are to vote, this is what we should be voting on.

[*Traduction*]

M. Fulton: Prenons une pause de deux minutes. Nous devons aller voter dans un autre comité.

Mme Catterall: Si juridiquement il n'est pas possible d'inclure le droit de propriété dans la Charte tout en garantissant qu'il ne constituera pas une entrave aux initiatives visant à protéger l'environnement et les ressources naturelles, les autres députés n'estiment-ils pas, devant pareil risque, que dans l'intérêt de l'environnement, nous devrions renoncer à garantir le droit de propriété? Autrement dit, s'il n'est pas possible de garantir que le droit de propriété n'aura aucune conséquence négative sur les initiatives de protection de l'environnement, sommes-nous d'accord que ce droit ne doit pas être garanti?

M. O'Kurley: Il s'agit... Est-ce que nous avons commencé la pause?

Le vice-président (M. Côté): Pas encore.

Mme Catterall: Si nous ne pouvons pas nous entendre sur le texte que nous avons, puisque tout cela est assez hypothétique, on pourrait ajouter que dans le cas où l'innocuité environnementale du droit de propriété ne pourrait être garantie, le comité recommanderait que ce droit ne soit pas constitutionalisé.

M. O'Kurley: C'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Le vice-président (M. Côté): Je tiens à souligner à ce propos, madame Catterall, que juste avant votre arrivée, nous étions sur le point de parvenir à un consensus au sujet du texte de base qui nous a été présenté au début de la réunion de cet après-midi. Le texte a été modifié quelque peu, d'abord par l'amendement de M. O'Kurley, et ensuite par celui de M. Fulton. M. Martin était sur le point d'accepter l'ensemble des amendements, plus le texte de départ. Et moi, j'allais inviter les membres du comité à prendre cinq minutes pour parcourir le document. Je sais ce qui vous préoccupe, mais si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je voudrais qu'on revienne maintenant à la proposition principale.

Mme Catterall: Non, aucun. Je pensais simplement que ce pouvait être une autre partie de la proposition parce que j'écoute la discussion depuis mon arrivée et je n'ai pas eu l'impression qu'il y a consensus.

M. Martin: Qu'allons-nous faire? Allons-nous prendre cinq minutes? Je pense que nous venons de perdre Jim.

Le vice-président (M. Côté): Il devrait revenir sous peu.

M. Martin: Allons-nous attendre son retour pour faire une pause de cinq minutes? C'est ce que voulez faire?

Le vice-président (M. Côté): Oui, d'accord. Êtes-vous de cet avis, monsieur Clark?

M. Clark: Oui, dans la mesure où nous comprenons tous qu'il s'agit du document modifié, celui qui est à l'étude. Je me permets de dire que, s'il faut voter, c'est là-dessus que nous voterons.

[*Text*]

Mr. Martin: We have not agreed to vote yet. Well, I think we are going to need the five people. With respect, we have not agreed to vote, and if we do agree to vote, we have not agreed to vote on this. That is why we need the five minutes.

Mr. O'Kurley: We have not agreed to vote on that. What have we been talking about for the last hour?

Mr. Martin: Well, the purpose of this was to attempt to come to a document we could deal with on the basis of a consensus.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Martin et monsieur Fulton, je pense que c'est possible maintenant.

A five-minute break.

• 1617

• 1621

Le vice-président (M. Côté): À l'ordre!

Dois-je comprendre, monsieur Martin, que vous êtes prêt à revenir demain?

M. Martin: Monsieur le président, il me sera difficile de venir. J'aimerais donc qu'on continue la discussion aujourd'hui, mais ce que vient de dire M. Clark est juste. Nous sommes vraiment dans une impasse. S'il faut voter demain, je quitterai l'autre réunion pour venir voter, mais je ne pourrai pas participer à la discussion. Cependant, je pense qu'on a tout dit et je serais d'accord avec la suggestion de M. Clark si on devait aborder un autre sujet.

Le vice-président (M. Côté): J'espère que vous savez qu'il nous reste encore les propositions 10, 11 et 12, je crois.

Une voix: Et 14.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We still have at least a half hour.

Mr. Fulton: Just before we leave the property rights section, could we get something clear for the record? It is my understanding that the Canadian Bar Association does not support property rights in the Charter.

Ms Kristen Douglas (Committee Researcher): When the Bar Association witnesses were here, they had a lot of difficulty with the "in progress" state of their reactions to the constitutional proposals. They gave us a lot of qualifiers about how a lot of the things they had to say were things that they, as representatives of their sections, had put together, but they didn't necessarily have the stamp of CBA policy. They hadn't been through the voting procedures. The National Environmental Law Section, though, said very clearly that they were revisiting the Bar Association's position on property rights because they were concerned about environmental protection.

Le vice-président (M. Côté): Cela vous va, monsieur Fulton? Monsieur Martin.

Mr. Martin: On a point of order, Mr. Chairman, before you go to another subject, I want to make sure I have a chance to say something to the members of this particular committee.

[*Translation*]

M. Martin: Nous n'avons pas encore convenu d'un vote. Il nous faudrait alors cinq membres. En toute déférence, nous n'avons pas prévu de voter, mais si nous devions le faire, il n'est pas certain que nous voterions là-dessus. Voilà pourquoi nous avons besoin de cinq minutes pour regarder le texte.

M. O'Kurley: Nous n'avons pas convenu de voter là-dessus. De quoi parlons-nous depuis une heure?

M. Martin: Notre but, c'est d'en arriver à un document qui pourrait faire consensus.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Martin and Mr. Fulton, I think you may take five minutes now.

Pause de cinq minutes.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Order.

I might understand, Mr. Martin, that you are ready to come back tomorrow?

Mr. Martin: Mr. Chairman, it will be difficult for me to come. That is why I would like to go on with the discussion today, but Mr. Clark is right. This really is a problem. If we have to vote tomorrow, I'll leave the other committee meeting to come and vote, but I won't be able to participate in the discussion. I think however that everything has been said, and I would agree with Mr. Clark's suggestion if we were to go on to something else.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I hope that you know you still have proposals number 10, 11 and 12, I think.

A member: And 14.

Le vice-président (M. Côté): Nous en avons encore pour au moins une demi-heure.

M. Fulton: Avant de laisser la partie sur le droit de propriété, pourrions-nous faire préciser quelque chose? Il me semble que l'Association du Barreau canadien est contre l'inclusion de droit de propriété dans la Charte.

Mme Kristen Douglas (attachée de recherche): Quand les représentants de l'Association du Barreau canadien sont venus, ils ont eu beaucoup de mal à formuler une opinion définitive sur les propositions constitutionnelles parce que chaque section avait eu le temps de préparer quelque chose, mais pas l'Association dans son ensemble. Autrement dit, ils se prononçaient à titre de représentants de leur section, sans avoir nécessairement un mandat de l'Association en général. L'Association n'avait pas eu le temps de tenir un vote. Toutefois, la section nationale sur le droit de l'environnement a bien précisé qu'elle reprenait la position de l'Association du Barreau sur le droit de propriété à cause de leurs craintes pour l'environnement.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Do you agree, Mr. Fulton? Mr. Martin.

M. Martin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avant de passer à un autre sujet, je veux m'assurer de pouvoir dire quelque chose aux membres du comité.

[*Texte*]

We have worked together quite well. We have worked together quite well as a committee and we have worked quite well in consultation with people from the department. I just want to say that in the heat of debate today, a reference was made to people who surround the minister as "hacks". That was a particularly unfortunate choice of words. In fact, it was an unfortunate statement. I just would like to tell the members of this committee that I sometimes wish the debate hadn't got quite so hot.

I was quite surprised at the minister's reply that he had not read the Auditor General's report. It is the only book that doesn't have the goods and services tax tied to it. I thought he might have. Anyway, I would simply like to make that statement.

Mr. Fulton: You're of the mind that brother Clark is a hack.

Mr. Martin: No, I wasn't making... That was not the reference.

Mr. Clark: I don't want to compound the problem any further, but not only did he say "hacks", he said "little hacks", and Mr. Stacey is very tall.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I would like to come back to the discussion. I guess we will have to delay recommendation 9 until tomorrow. Does that mean we can go on with the rest of the recommendations?

Some hon. members: Agreed.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We are on recommendation 10; it's not necessary that I read it.

Dr. Jackson: At the risk of opening it all up again, ten was there partly because it might have been needed, depending on which version of number nine you adopted. It also may be one that's up there as a straw man, because I think there was evidence both for and against inclusion of so-called environmental rights in the Charter.

So perhaps it is not in the same category as the other recommendations, which were an attempt to reflect what the committee had heard. From my understanding of the way the committee was moving, I think the committee should discuss its position on this one. Does it think that environment should be in the Charter, or are there good grounds for not putting environment in the Charter?

The Vice-Chairman (Mr. Coté): I'd like to interject here, Mr. Jackson. It would not be useful to keep on discussing recommendation 10, since we have not gotten through the previous ones. As far as I understand, it might be preferable to report it tomorrow, as well.

• 1625

Dr. Jackson: No. Well, it is environment rights, rather than property rights, but I think you have a good point.

Mr. O'Kurley: Yes, I would say leave it until tomorrow, because the arguments are the same.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Agreed. Okay. Number 11. Mr. Jackson, any special comments on this?

[*Traduction*]

Nous avons fait du bon travail ensemble, non seulement dans les discussions entre membres du comité, mais aussi lorsque nous avons consulté des fonctionnaires du ministère. Dans le feu du débat aujourd'hui, quelqu'un a traité les collaborateurs du ministre de «valets du parti». Ce sont des paroles à la fois malheureuses et regrettables. Je tiens à dire aux membres du comité que j'aurais souhaité que le débat ne soit pas aussi passionné.

Quand le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas lu le rapport du vérificateur général, j'ai été pris de cours. Il s'agit pourtant le seul livre sur lequel la taxe sur les produits et services n'est pas perçue. Je pensais qu'il l'aurait lu. De toute façon, je tenais à m'expliquer.

M. Fulton: Vous pensez que le camarade Clark est un valet du parti.

M. Martin: Non, je ne... Cela ne s'adressait pas à lui.

M. Clark: Je ne veux pas empirer les choses, mais il a même parlé de «petits valets du parti»; or, M. Stacey est très grand.

Le vice-président (M. Côté): Je voudrais que nous en revenions à l'ordre du jour. Je crois qu'il va nous falloir reporter à demain l'étude de la recommandation n° 9. Peut-on aborder maintenant les autres recommandations?

Des voix: D'accord.

Le vice-président (M. Côté): Nous en sommes maintenant à la recommandation n° 10. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la lire.

M. Jackson: Au risque de relancer le débat, la recommandation n° 10 est proposée, en partie, parce qu'elle pourrait être utile, selon la version de la recommandation n° 9 qui sera adoptée. C'est peut-être aussi un ballon d'essai, parce que, me semble-t-il, il y avait autant de partisant que d'adversaires de l'inclusion dans la Charte des droits dits environnementaux.

La recommandation se trouve donc dans une catégorie à part des autres, lesquelles se veulent un reflet des témoignages que le comité a entendus. Si je me fie à mon impression de la discussion, le comité devrait déterminer sa position sur cette question. Croît-il que le droit à un environnement sain devrait figurer dans la Charte, ou y a-t-il des motifs sérieux pour qu'il n'en soit pas ainsi?

Le vice-président (M. Côté): Si vous permettez, monsieur Jackson, je vais vous interrompre. Inutile de poursuivre la discussion sur la recommandation n° 10 si nous n'avons pas adopté les précédentes. Si je comprends bien, il serait préférable d'en reporter aussi l'adoption à demain.

M. Jackson: Non. Il s'agit des droits à un environnement sain, pas de droit de propriété, mais je pense que vous n'avez pas tort.

M. O'Kurley: Oui, personnellement, je remettrais à demain l'étude de la recommandation, pour les mêmes motifs.

Le vice-président (M. Côté): Très bien. C'est entendu. Recommandation n° 11. Monsieur Jackson, avez-vous des observations à faire?

[*Text*]

Dr. Jackson: This refers to the section in *Shaping Canada's Future Together* called "Recognizing Areas of Provincial Jurisdictions", pages 36 and 37 in the government's proposals. It's the one that includes tourism, forestry, mining, recreation, housing, and municipal urban affairs. The reason it is in is that it was clear that a number of witnesses and perhaps also the committee found the language in the paragraph beforehand rather confusing. It said:

> The Government is committed to ensuring the preservation of Canada's existing research and development capacity and to maintaining constitutional obligations for international and native affairs. Within this framework, *it is prepared to recognize the exclusive jurisdiction of the provinces in the following areas, and to withdraw from these fields in a manner appropriate to each sector*

Witnesses were asking, does this mean the government is going to withdraw from these fields or does it mean the government is going to withdraw from these fields except in terms of research and development and international and native affairs, and if it is the latter, then why are they saying this, because this is the only area they're in at the moment.

It was not, as I heard it, that witnesses were necessarily opposed to the government's proposals here, they just felt a clearer statement of them was necessary, and this recommendation essentially says the committee would like, from an environmental point of view, a clearer statement of the government's proposals.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Fulton, vous êtes d'accord.

M. Fulton: C'est très bien.

Le vice-président (M. Côté): Madame Catterall.

Mrs. Catterall: Frankly, I find this as ambiguous as anything I have yet read. I mean, on the one hand it seems to say the government should say clearly it's keeping its hands off any area of provincial jurisdiction, and on the other hand that it is clearly ensuring a strong federal capacity in regard to the environment's sustainable development.

Dr. Jackson: I certainly didn't intend the first, but the phrase in regard to recognition of areas of provincial jurisdiction is in fact the phrase the government uses and it's in there to identify the section.

Mrs. Catterall: That's probably why I find this ambiguous then.

Dr. Jackson: But it was designed for the latter, to have clarity to ensure the federal government isn't giving up those things this committee feels it should be in, in terms of research, development, international obligations, and so on.

Mr. Stevenson: I think the government's position here is clear, and for those that want to read some ulterior motive into it, they of course will find ways of doing so, I'm sure—won't they, Mr. Fulton?

[*Translation*]

M. Jackson: La recommandation renvoie à la partie du document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada» qui s'intitule «Reconnaissance des sphères de compétences provinciales», aux pages 37 et 38 des propositions du gouvernement. C'est la partie qui se rapporte aux compétences relatives au tourisme, à la foresterie, aux mines, aux loisirs, aux logement et aux affaires municipales ou urbaines. On propose cette recommandation parce qu'un certain nombre de témoins, et peut-être aussi des membres du comité, ont trouvé le paragraphe qui précède cette énumération assez difficile à comprendre; je vous le lis:

> Le gouvernement fédéral est déterminé à assurer le maintien de la capacité canadienne actuelle de recherche et de développement, et à s'acquitter de ses obligations constitutionnelles à l'égard des relations internationales et des affaires autochtones. Dans ce contexte, *il est disposé à reconnaître la compétence exclusive des provinces dans les secteurs suivants et à se retirer de ses secteurs d'une façon qui convienne dans chaque cas et qui respecte le leadership des provinces.*

Les témoins se demandaient si cela signifiait que le gouvernement fédéral allait se retirer complètement de ces domaines, ou s'il allait s'en retirer tout en continuant à s'occuper de la recherche et du développement, des relations internationales et des affaires autochtones. Dans ce dernier cas, pourquoi se donner la peine de le préciser puisque ce sont les seuls secteurs où il a actuellement compétence.

Si j'ai bien compris, ce n'est pas que les témoins étaient contre les propositions gouvernementales, mais ils souhaitaient un énoncé plus clair. Nous croyons que la recommandation indique essentiellement que le comité souhaite que le gouvernement précise ses propositions en ce qui concerne l'environnement.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton, do you agree?

Mr. Fulton: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mrs. Catterall.

Mme Catterall: Franchement, c'est le texte le plus ambigu qui m'ait été donné de lire. D'une part on semble vouloir dire que le gouvernement devrait affirmer clairement son intention de ne s'occuper d'aucune sphère de compétence provinciale, et d'autre part, qu'il devrait veiller au développement durable et à la protection de l'environnement.

M. Jackson: Ce n'était pas mon intention pour ce qui est de la reconnaissance des sphères de compétence provinciale, mais j'ai repris les termes mêmes du document fédéral pour qu'on puisse bien savoir de quelle partie du document il est question.

Mme Catterall: Cela explique sans doute pourquoi je trouve le texte ambigu.

M. Jackson: Le but, était d'être clair afin d'assurer l'intention du gouvernement fédéral n'avait pas l'intention d'abandonner les domaines qui, selon le comité, devraient être de compétence fédérale, à savoir; la recherche, le développement, les obligations internationales, etc.

M. Stevenson: La position du gouvernement me paraît très claire; quiconcque veut y lire des intentions voilées trouvera toujours le moyen de le faire, c'est certain—n'est-ce pas, monsieur Fulton?

[*Texte*]

Mr. Clark: I thought it was pretty good until he liked it; now I'm worried.

Mr. Stevenson: I have no difficulty in restating this here, because I know those concerns are out there, and if this. . . I don't see that this causes us any particular trouble. It's just asking to make sure they be clear. I personally feel they are clear, but in case there is an unnecessarily high fog index on this thing, maybe we should come up with this recommendation to make sure the message is there.

• 1630

Mr. Fulton: We'll give you a 4.5 on that one.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Everything is nice now.

Mr. Fulton: He is supporting it.

Mr. O'Kurley: That is okay?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Any comments on 12?

Mr. Clark: I'm a bit like Marlene, Mr. Chairman. I'm not exactly sure what it says.

Mrs. Catterall: I'm not exactly sure what it says or what it means. What is appears to be saying is that we entirely agree with the government's proposals. We just want them to be a little clearer about them. I' not sure that the committee has said it does agree with the government's proposals.

In fact, I think we heard considerable testimony and considerable concern about the government's proposals. I certainly heard it around this table. Is it the intention of this recommendation—and I guess I ask Ian, because he drafted it—that we are endorsing what the government says about devolution and delegation of responsibilities and legislation and administration? Do we still believe that allows the federal government the capacity to meet international obligations, protect its aboriginal obligations and set national standards? I personally don't think it does.

I think it will undermine the ability of the federal government to do all those things. Has this committee discussed that issue? Jim is agreeing with it and I'm wondering if he could explain to me why.

Mr. Fulton: I will try to be brief, because I know Dr. Jackson wants to step in.

I think if we look down at line 5, where it says "so as to ensure that these proposals are compatible with a strong federal commitment and capacity", that is quite a strong statement. I think we are all agreed around this table that forestry is a provincial jurisdiction. The last thing this committee wants to do is to start trying to find ways to take up forestry jurisdiction or mining or tourism or recreation or housing or municipal and urban affairs. Let's be clear on that. Don't get me wrong. Those aren't jurisdictions that we want to deal with in this Parliament.

What we do want to make clear though is that some of the wording in this has led both members of this committee and witnesses, also on the wildlife issue, to come to the conclusion that there might be some other agenda hidden just

[*Traduction*]

M. Clark: J'étais relativement satisfait jusqu'à ce que je me rende compte qu'il est d'accord. Maintenant, j'ai des doutes.

M. Stevenson: Je n'ai aucune objection à ce que ce soit réitéré ici, parce que je sais que certains sont inquiets et si. . . Je ne vois aucun inconvénient. On demande simplement au gouvernement de préciser sa position. Personnellement, je trouve que c'est déjà très clair, mais si certains trouvent la proposition trop nébuleuse, il y a peut-être lieu d'adopter une recommandation comme celle qui est proposée.

M. Fulton: On vous donne 4,5.

Le vice-président (M. Côté): Tout va bien.

M. Fulton: Il est d'accord.

M. O'Kurley: Ça va?

Le vice-président (M. Côté): Des interventions au sujet de la recommandation n° 12?

M. Clark: Monsieur le président, je pense comme Marlene. Je ne suis pas certain de comprendre.

Mme Catterall: Je ne suis pas certaine de comprendre ce que l'on veut dire. On semble entièrement en faveur des propositions gouvernementales. On demande simplement au gouvernement de les préciser. Je ne suis pas certaine que le comité ait vraiment exprimé cette opinion.

En fait, beaucoup de témoins ont déclaré être préoccupés par ces propositions; plusieurs membres du comité aussi. Alors je demande à Ian, puisque c'est lui qui l'a rédigé, si la recommandation signifie que nous approuvons la délégation de pouvoir que souhaite le gouvernement? Croyons-nous vraiment que le gouvernement fédéral aura toujours le pouvoir de remplir ses obligations envers la communauté internationale et envers les autochtones, ainsi que d'imposer des normes nationales? Personnellement, je ne le crois pas.

Je pense que cela entravera le gouvernement fédéral qui ne sera plus en mesure de faire aussi facilement toutes ces choses. Le comité a-t-il discuté du problème? Jim approuve la recommandation. Peut-il m'expliquer pourquoi?

M. Fulton: Je vais tenter d'être bref parce que je sais que M. Jackson veut aussi intervenir.

Lorsqu'on dit «afin que ces propositions lui permettent d'honorer son engagement solennel», ce sont des mots assez forts. Nous sommes tous convenus que la foresterie est un domaine de compétence provinciale. Loin de nous l'idée de trouver le moyen de confier au gouvernement fédéral des pouvoirs dans les domaines de la foresterie, des mines, du tourisme, des loisirs, du logement ou des affaires municipales ou urbaines. Que ce soit bien clair. Comprenez-moi bien. Ce sont des domaines de compétence que nous ne voulons pas confier au gouvernement fédéral.

Ce que nous cherchons à préciser, ce sont les mots qui ont amené des membres du comité et des témoins—également à propos de la faune—à conclure que le gouvernement pouvait avoir des intentions voilées qui

[*Text*]

beneath the surface somewhere in some part of negotiations which would turn a whole lot of jurisdiction over holus-bolus. Because we have been unable to extract from the government any documents or any surety as to what exactly their agenda is, this really is the most appropriate thing for us to do as a committee.

We do want to make it clear. We recommend that the proposals include specific and unambiguous statements. This I think is clearly ambiguous. I disagree with Ross. I think the fog index in this section and on wildlife is a 9.9.

Mr. O'Kurley: My understanding of the recommendation is that it is addressing two specific proposal categories. One is with regard to clarifying a federal-provincial jurisdiction in certain areas. The other is with regard to streamlining government and to avoid overlap and duplication.

With regard to those two proposals, we want to ensure that nothing with regard to those two proposals inhibits the federal government's ability to enforce the Fisheries Act, Migratory Waterfowl Act and other federal laws relating to the environment, including I suppose the CEPA and other things. I think basically that is what it says. If you are proposing these things for streamlining and for clarifying provincial jurisdiction, make sure nothing inhibits the federal ability to use the Fisheries Act and other environment-related legislation.

Mrs. Catterall: May I suggest a slight change in syntax that completely clarifies it for me and removes any misgivings I have about it? We could take the "include specific and unambiguous statements" and put that down after "streamlining government". It would then read:

> The committee recommends that the proposals for political renewal in regard to recognition of areas of provincial jurisdiction and in regard to streamlining government include specific and unambiguous statements so as to ensure that

Would that do it for everybody?

• 1635

Mr. Fulton: You should be teaching English.

Mrs. Catterall: I used to.

Le vice-président (M. Côté): Est-ce que les membres du Comité verraient bien cette nuance?

Mr. Martin: It would help if my brilliant colleague were to reread it.

Mrs. Catterall: It would now read:

> The committee recommends that the proposals for political renewal in regard to recognition of areas of provincial jurisdiction and in regard to streamlining government include specific and unambiguous statements so as to ensure that these proposals are compatible with

[*Translation*]

risqueraient de semer la pagaille dans certains secteurs juridictionnels. Comme nous n'avons pas réussi à obtenir du gouvernement des documents ou des déclarations sur son programme précis, le comité doit adopter une telle recommandation.

Nous souhaitons être clairs. Nous recommandons que le gouvernement incorpore à ces propositions des dispositions expresses et non équivoques, parce que je les trouve tout à fait ambigües. Je ne suis pas d'accord avec Ross. Je trouve que le degré de nébulosité de cette partie et de celle sur la faune est de 9,9.

M. O'Kurley: D'après moi, la recommandation vise deux propositions distinctes: l'une porte sur la claire délimitation des sphères de compétences provinciales et fédérales, et l'autre sur la rationalisation des services gouvernementaux afin d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois.

Nous voulons nous assurer que rien dans ces deux propositions ne nuira aux pouvoirs du gouvernement fédéral d'appliquer la Loi sur les pêches, la Loi sur la sauvagine migratoire, la LCPE, et toutes les autres lois fédérales se rapportant à l'environnement. Voilà, selon moi, ce que signifie la recommandation. Si vous proposez tout cela dans le but de rationaliser et de préciser les sphères de compétences provinciales, il faut s'assurer que rien n'empêchera le gouvernement fédéral d'appliquer la Loi sur les pêches et les autres lois relatives à l'environnement.

Mme Catterall: Puis-je proposer une modification de forme qui éclaire tout, et satisfait toutes mes réserves? Pourquoi ne pas déplacer dans le texte anglais les mots «include specific and unambiguous statements» pour les mettre après «streamlining government». Le texte se lirait comme suit:

> The Committee recommends that the proposals for political renewal in regard to recognition of areas of provincial jurisdiction and in regard to streamlining government include specific and unambiguous statements so as to ensure that—(Le Comité recommande au gouernement d'incorporer à ses propositions sur le renouvellement politique des dispositions expresses et non équivoques reconaissant les domaines de compétence provinciale et allégeant l'appareil fédéral, afin que. . .)

Est-ce que cette version satisfait tout le monde?

M. Fulton: Vous devriez être professeur d'anglais.

Mme Catterall: Je l'ai déjà été.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Do all members of the committee agree with this change?

M. Martin: Ce serait utile que ma brillante collègue le relise.

Mme Catterall: Le texte se lirait alors comme suit:

> The committee recommends that the proposals for political renewal in regard to recognition of areas of provincial jurisdiction and in regard to streamlining government include specific and unambiguous statements so as to ensure that these proposals are compatible with

[*Texte*]

and so on--

Dr. Jackson: I'm mortified. That's exactly what I should have written.

Mr. O'Kurley: Okay. Agreed.

Le vice-président (M. Côté): Numéro 12.

No. The numbers are different. Is it 12 or 13 on yours?

Dr. Jackson: It depends which. It's 12 on the one I'm using. It starts "The committee recommends the proposals on administrative and legislative delegation", and the reason for this, Mr. Chairman, is the strong statements that we heard, particularly from the former Minister of the Environment and from other witnesses, that in the environmental field the record on administered delegation had not been a happy one. That didn't mean, though, they were opposed to either administered delegation or to legislated delegation. They just felt that there ought to be a better way of doing it than had been characteristic of the past, and they made a number of suggestions. I have tried to incorporate those into the recommendation.

M. Fulton: D'accord.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Any hesitations?

Mr. O'Kurley: I have a bit of a concern and I'm just trying to understand this. I would like clarification. The committee recommends that proposals on administrative and legislative delegation require provisions and the enabling grievance to ensure. Okay, we're delegating, and we've got an agreement to delegate, and we want to ensure that the provisions in that agreement ensure adequate public information. That's fair. What is the situation on the ability of individuals and groups to comment and make representations on the situation. What is "the situation"?

Dr. Jackson: Mr. Chairman, I can only speak for myself here in trying to interpret what I was hearing. It is that the monitoring of such delegated things is, in the nature of it, going to be done as much by a concerned public as by governments or the departments that have done the delegation, and this is very much a field, again using environmental experience of the past, where a number of people have said the federal government should never have made the delegation and the provincial government is not living up to it. Those sorts of comments tend to come from non-governmental people.

What was in my mind was that those groups should have the right to express that view, and the wording was chosen very deliberately to avoid stating to whom they should make it. In other words, I think in many cases they would initially say to the government to whom it had been delegated that they should be doing better, but if that didn't work then they should have the ability to come back to the government that had done the delegating and say they should be taking a second look at what they have done. The phrasing is on the ability of individuals and groups to comment and make representations on the situation at any time.

Mr. O'Kurley: On what situation?

[*Traduction*]

et ainsi de suite...

M. Jackson: C'est l'humiliation. C'est exactement ce que j'aurais dû écrire.

M. O'Kurley: Très bien. Approuvé.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Number 12.

Non. Les numéros ont changé. Est-ce que c'est la recommandation n° 12 ou n° 13 de votre document?

M. Jackson: Cela dépend. C'est le numéro 11 de l'exemplaire français que j'ai en main. Le texte commence ainsi: «Le comité recommande d'exiger, dans les propositions relatives à la délégation». Nous proposons cette recommandation suite aux propos très fermes de l'ancien ministre de l'Environnement et d'autres témoins au sujet des problèmes suscités par la délégation de pouvoirs administratifs dans le secteur de l'environnement. Cela ne signifie pas que ces témoins étaient contre la délégation des pouvoirs administratifs ou législatifs, mais ils considéraient qu'il devait y avoir un meilleur moyen que celui utilisé dans le passé. Ils ont d'ailleurs fait plusieurs suggestions. J'ai essayé de les intégrer à la recommandation.

Mr. Fulton: Agreed.

Le vice-président (M. Côté): Sans réserves?

M. O'Kurley: J'en ai quelques-unes et j'essaie de comprendre. Je voudrais une précision. Le comité recommande d'exiger, dans les propositions relatives à la délégation de pouvoirs législatifs et administratifs, que les ententes habilitantes comportent des dispositions. Bon, nous déléguons en vertu d'une entente et nous voulons nous assurer que les dispositions de cette entente, assurent l'information du public. C'est bien. On dit aussi que les particuliers comme les associations pourront exprimer leurs opinions et faire des représentations à l'égard de la situation. De quelle situation s'agit-il?

M. Jackson: Monsieur le président, j'ai tenté d'interpréter ce que j'avais entendu. Aussi bien les gens intéressés que les gouvernements ou les ministères qui ont délégué des pouvoirs se chargeront de veiller à l'exercice de ces pouvoirs. L'expérience montre que ce sont généralement de simples citoyens qui regrettent que le gouvernement fédéral ait délégué ses pouvoirs puisque les gouvernements provinciaux ne se montrent pas à la hauteur.

J'ai donc pensé que les groupes d'intéressés devraient avoir le droit d'exprimer leurs opinions; cependant j'ai fait attention de ne pas préciser à qui ils devaient s'adresser. Autrement dit, j'ai présumé que ceux-ci demanderaient d'abord aux gouvernements disposant des pouvoirs délégués de faire mieux. Ils devraient pouvoir s'adresser ensuite au gouvernement qui a délégué lesdits pouvoirs au cas où la première démarche n'aboutirait pas. L'important est d'indiquer que les particuliers comme les associations pourront à tout moment exprimer leurs opinions et faire des représentations.

M. O'Kurley: À l'égard de quelle situation?

[*Text*]

Dr. Jackson: The administrative and legislative delegation that has taken place.

Mr. Fulton: Brian's right. You should probably state that instead of "the situation", and say "representations", because it is unfair. Say "representations on the administratively or legislatively delegated provisions".

• 1640

Le vice-président (M. Côté): Je me permettrai aussi une petite interrogation. J'aimerais que vous éclairiez ma lanterne. Je comprends très bien que a) et b) se situent dans un processus technique et administratif, puisque ce sont les corps législatifs qui vont gérer. En c), tout en faisant intervenir l'information publique, on dit qu'on va permettre au public de réagir par la suite. De réagir auprès de qui? La réaction du public se fera-t-elle auprès du corps législatif fédéral qui aura délégué ou auprès du corps législatif qui aura eu la délégation de pouvoirs, les provinces en l'occurrence? Quelle est la mécanique? Il y a un mécanisme qui manque.

Mr. O'Kurley: The committee recommends the proposals on administrative and legislative delegtion—is this delegation relative to environmental legislation or environmental concerns, or is this about anything? If we are an environment committee, we have to make recommendations that tie into an environmental dimension. If there is something totally unrelated to the environment, what business do we have to be making recommendations that there be a reporting mechanism with regard to delegation of culture, for example, or something else.

Mrs. Catterall: I agree with Brian.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Let's applaud.

Dr. Jackson: Mr. O'Kurley may be right. I think the reason it wasn't specified is that the government deliberately avoided being specific. It said "as possible exempt candidates" and then listed a number of the things which included environmental things... I think the reason the environment committee has standing in this particular case is mainly because of past history—that delegation has taken place in the field in which this committee is competent and therefore it is able to offer a responsible view on the subject.

Mr. O'Kurley: That's after the term "delegation". We could suggest of "environmental protection authority" or "environmental legislative authority" or—

Dr. Jackson: Or "on environmental matters".

Mr. O'Kurley: That seems—

Mrs. Catterall: I prefer the wording "on matters relevant to the environment".

Le vice-président (M. Côté): Les clarifications sont faites. Je crois comprendre qu'on est d'accord.

Mrs. Catterall: I have two minor changes. First, that there be "regular and public reporting". I think it is important to have those words in there. And in (c) it should say "adequate public information and regulatory

[*Translation*]

M. Jackson: De la délégation des pouvoirs administratifs et législatifs.

M. Fulton: Brian a raison. Je pense qu'au lieu de parler simplement de situation, il faudrait préciser qu'il s'agit de représentations à l'égard des pouvoirs administratifs ou législatifs délégués.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I also have a brief question. I also need some clarification. I understand that (a) and (b) have to do with the technical and administrative process since the legislatures will be governing. In (c), we mention public information and an opportunity for the public to react. But to who should it react to? Will people make their reactions known to the federal legislature that will delegate the powers, or to the one that has delegated powers, that is the provinces? What will the process be? There is something missing.

M. O'Kurley: Le comité recommande que dans les propositions relatives à la délégation de pouvoirs législatifs et administratifs—est-ce que cette délégation se rapporte aux lois relatives à l'environnement ou aux préoccupations environnementales, ou encore à n'importe quoi? Puisque notre comité est celui de l'environnement, nous devons présenter des recommandations qui ont une dimension environnementale. Si tout cela n'a aucun rapport avec l'environnement, de quoi nous mêlons-nous? Nous n'avons pas à recommander un mécanisme de consultation si la délégation de pouvoir concerne la culture, par exemple.

Mme Catterall: Je suis d'accord avec Brian.

Le vice-président (M. Côté): Félicitations.

M. Jackson: M. O'Kurley a sans doute raison. Je pense que ce n'est pas précisé parce que le gouvernement a préféré ne pas être précis. On énumère les sujets qui pourraient être exclus, notamment des domaines touchant l'environnement... C'est surtout le passé qui justifie l'intervention du comité puisqu'il y a déjà eu délégation de pouvoirs dans un domaine où le comité a compétence. Il est donc fondé à donner son opinion éclairée sur la question.

M. O'Kurley: C'est après le mot «*delegation*». On pourrait peut-être ajouter en anglais «*environmental protection authority*» ou encore «*environmental legislative authority*» ou...

M. Jackson: Ou dire simplement «*on environmental matters*».

M. O'Kurley: Je crois...

Mme Catterall: Je préfère «*on matters relevant to the enviroment*».

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I have had the needed clarification and I think we all agree.

Mme Catterall: Je voudrais proposer deux changements mineurs au texte anglais. Tout d'abord, qu'on parle de «*regular and public reporting*». C'est important que tous ces mots se trouvent dans le texte. Au paragraphe (c), il faudrait

[*Texte*]

opportunity for individuals and groups to comment and make representation". This is to clarify what you described as the ability of individuals and groups to comment. It really isn't a reality unless the agreement specifies that there be regular opportunities for that to happen.

Dr. Jackson: Mrs. Catterall, I wonder if that might not in fact restrict what you are trying to do. If there are regular things and if for instance the agreement says there should be a regular opportunity every three years or so, it inhibits a group from saying that there is an impending diaster.

Mrs. Catterall: Should I make it "opportunity for" rather than "ability of"—"opportunity for individuals and groups to comment and make representations at any time".

Dr. Jackson: Fine. In that case you don't need the administrative or legislative provisions that. . ."adequate public information and opportunity for individuals and groups to comment and to make representations at any time".

• 1645

Mrs. Catterall: No, we are still going to include. . .on the delegation of legislative or administrative.

Mr. Clark: When you ask government to ensure that groups and individuals have the opportunity for, you are not in any way implying responsibility by government to provide dollars in order to make that happen?

Mrs. Catterall: I don't think we are dealing with that. Are we not dealing with that somewhere else in terms of public intervention?

Mr. Fulton: We are just providing the opportunity.

Mr. Stevenson: So this opportunity, the structure for which this will occur, would be, for example, a standing committee on environment or under some caring attached to some act or I guess. . .

Mr. Fulton: It must be in the agreement somewhere.

Mr. Stevenson: For (a) and (b), these are things that governments, at some point or other in the past, have done anyway on various issues and those things are sort of clear. For (c), what we are doing is inferring that there will be some structure that will allow that to happen and (c) is kind of a motherhood thing but as far as the substance to it, it is a fuzzier recommendation than (a) and (b) because the structure is not necessarily obvious.

Dr. Jackson: Mr. Stevenson is exactly right. There was access to this committee as an example that was in my mind at the time—that the committee might not want to feel that it was in a position where it could not take up this point because the nature of the delegation prohibited it from doing so, but I didn't think it was appropriate to spell that out.

It is, if you like, deliberately fuzzy. It is that there should be some provision for this and I think it could be left until you actually try to write the nature of the arrangement—which in any case Parliament or the legislature that is doing the delegating would have to approve.

[*Traduction*]

lire «*adequate public information and regulatory opportunity for individuals and groups to comment and make representation*». On préciserait ainsi ce que vous avez appelé la capacité des particuliers et des groupes à faire des commentaires. Cela ne se concrétisera pas à moins que l'entente ne précise que ceux-ci n'ont régulièrement l'occasion de le faire.

M. Jackson: Madame Catterall, je me demande si ce que vous proposez n'irait pas à l'encontre de ce que vous souhaitez. Si par hypothèse une entente prévoit que les gens auront tous les trois ans la possibilité de se faire entendre, un groupe qui pourrait sentir venir une catastrophe ne pourrait pas intervenir tout de suite; il lui faudrait attendre l'échéance prévue.

Mme Catterall: Le texte anglais ne devrait-il pas parler alors de «*opportunity for*» plutôt que de «*ability of*»—«*opportunity for individuals and groups to comment and make representations at any time*».

M. Jackson: C'est bien. À ce moment-là, on peut supprimer «*the administrative or legislative provisions*». Il suffit de dire «*adequate public information and opportunity for individuals and groups to comment and to make represenations at any time*».

Mme Catterall: Non, nous allons garder la mention de la délégation des pouvoirs législatifs et administratifs.

M. Clark: Quand vous demandez au gouvernement de s'assurer que les groupes et les particuliers auront l'occasion de. . ., vous ne sous-entendez pas du tout que le gouvernement aura l'obligation de financer un tel processus, n'est-ce pas?

Mme Catterall: Je ne crois pas qu'il soit du tout question de cela ici. N'en est-il pas question ailleurs lorsqu'on parle de l'intervention du public?

M. Fulton: Nous leur accordons seulement l'occasion de se faire entendre.

M. Stevenson: Et cette occasion, ce pourrait être un Comité permanent de l'environnement, ou un autre processus prévu par une loi ou. . .

M. Fulton: Cela devra figurer quelque part dans l'entente.

M. Stevenson: Dans les paragraphes a) et b), on prévoit des choses que les gouvernements ont déjà faites par le passé. Cela ne pose donc pas de problème. Quant au paragraphe c), on y laisse entendre qu'il faudra une certaine structure qui permettra aux gens de s'exprimer. Donc, si le principe va de soit, la recommandation n'en reste pas moins plus floue que les deux paragraphes qui précèdent, parce qu'on ne sait pas vraiment quelle sera la structure.

M. Jackson: Monsieur Stevenson a tout à fait raison. Quand on l'a rédigée, on pensait notamment au présent comité qui donne aux associations l'occasion de s'exprimer. Le comité ne voudrait sûrement pas être empêché d'agir à cause de la nature de la délégation; toutefois, j'ai jugé préférable de ne pas le dire explicitement.

La recommandation est floue à dessein, si vous voulez. Disons que les ententes devraient prévoir cette éventualité; quant à la structure, elle devrait être arrêtée lors de la rédaction des diverses ententes que devront approuver le Parlement ou l'Assemblée législative appelé à déléguer des pouvoirs.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: I guess in thinking over this proposal, I am wondering whether this is something we want as part of the Constitution.

I recall a similar discussion on Bill C-13, which is the environmental assessment bill. Many of these provisions were considered in the legislation and they were also suggested in regulation—something that has the ability to be adjusted from time to time, based on experience and based on what is the most workable approach.

If you put this in a constitution, and if you find there may be a better way to do it, then we are stuck with a situation where we have to have a constitutional amendment to revise it in order to bring it closer into a functional reality.

I am not in disagreement with the whole idea, the whole concept—I think it is good. I am just questioning whether this is what we want in the Constitution of Canada.

Dr. Jackson: Mr. O'Kurley, the proposal for legislative delegation would require a constitutional amendment to permit the delegation. I certainly had not seen this recommendation as being enshrined in the Constitution in any way but if things are changed so that legislative and administrative becomes more normal, then this is part of the working that ought to go along with it—but it wouldn't be in the Constitution itself.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton.

Mr. Fulton: Just one word, and that is to see you change "adequate" to "full". I think it has been recognized by most of the witnesses we have heard—that on something like this, the public should obviously have full access to what is happening with those delegations of powers. "Adequate" is a word that is very readily weaseled with, whereas "full" is one that is well-known.

If someone arrives, if a group arrives and they want to know what powers have been delegated—damn it, they should have full access to those files. They certainly are not files that are covered by the Privacy Act or are going to make anybody nervous. I think "full" is just a crisper word.

• 1650

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay. We'll go on to 13. Mr. Jackson, I have the feeling we have two recommendations in this paragraph. Is that right?

Dr. Jackson: You could say it's three actually.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Three as a matter of fact.

Dr. Jackson: Mr. Chairman, as you say, there are really three recommendations here, and it would be relatively easy to redraft it to bring these out as (a), (b), and (c), but they all relate to the question of Canada's international commitments, and here is one example where I have limited it very much to the environment and sustainable development.

It says, first of all, the committee believes there should be a power to ensure that Canada's international commitments are fulfilled; that if the federal government acquired that power in any way, there would be the need for

[*Translation*]

M. O'Kurley: En y réfléchissant, je me demande si l'on veut vraiment que cela fasse partie de la Constitution.

Je me souviens d'une discussion semblable au sujet du projet de loi C-13, celui sur l'évaluation environnementale. Plusieurs de ces dispositions se retrouvaient dans le projet de loi ainsi que dans les règlements; on voulait une structure capable de s'adapter aux circonstances et réaliste à la fois.

Cependant si c'est constitutionnalisé, et que l'on découvre par la suite une formule plus avantageuse, on sera obligé de mofidier la Constitution simplement à cause d'un ajustement mineur.

Je n'ai rien contre le principe, bien au contraire. Je me demande néanmoins s'il faut vraiment l'intréger à la Constitution canadienne.

M. Jackson: Monsieur O'Kurley, la proposition du gouvernement signifie que, pour autoriser la délégation de pouvoirs législatifs, il faudrait modifier la Constitution. Personnellement, je n'avais pas envisagé que cette recommandation se retrouve dans la Constitution, mais s'il faut apporter des modifications pour rationaliser les responsabilités législatives et administratives, il faudra tenir compte de ces considérations. Toutefois, celles-ci ne figureront pas dans la Constitution.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Fulton.

M. Fulton: Je me demandais si on ne pourrait pas remplacer dans le texte anglais «adequate» par «full». Je crois que la plupart des témoins que nous avons entendus ont admis que le public devait être tenu parfaitement au courant de ce qui se passe quand des pouvoirs sont délégués dans un secteur comme celui-là. On peut facilement jouer sur le mot «adequate», mais pas sur «full».

Si un groupe se présente pour savoir quels pouvoirs au juste ont été délégués, il devrait avoir libre accès aux dossiers. De toute façon, il ne s'agit pas de documents qui seraient assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels, ou qui risqueraient de mettre quelqu'un dans l'embarras. Je trouve que l'épithète «full» a un sens bien précis.

Le vice-président (M. Côté): Très bien. Passons à la recommandation n° 13. Monsieur Jackson, j'ai l'impression qu'il s'agit de deux recommandations en une. Est-ce exact?

M. Jackson: Vous pourriez même dire qu'il y en a trois.

Le vice-président (M. Côté): Vous avez raison.

M. Jackson: Monsieur le président, comme vous le dites, il y a là trois recommandations en une, et il serait assez facile d'en tirer trois a) b) c) qui tous se rapporteraient aux obligations du Canada envers la communauté internationale. En l'occurrence, j'ai expressément limité la portée de la recommandation à l'environnement et au développement durable.

On dit d'abord que le comité est d'avis qu'il devrait y avoir une autorité pour veiller à ce que le Canada remplisse ses obligations sur la scène internationale; que si le gouvernement fédéral était dépositaire d'un tel pouvoir, il

[*Texte*]

some consultation mechanism in the exercise of it; and thirdly, that the phrase "treaty power", if it is taken literally, would omit many major environmental agreements. The most obvious one to me is the Great Lakes Water Quality Agreement, which is a major international agreement by any standards and which binds Canada to do a lot of things, but it is not a treaty. Therefore, perhaps the treaty power should extend beyond formal treaties.

Mr. O'Kurley: I disagree with this recommendation—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Disagree?

Mr. O'Kurley: I disagree with the general thrust of it. I don't disagree with the concept in general of trying to fulfil the country's commitments to international obligations. However, to put it in the Constitution is potentially disastrous.

Can you imagine a scenario where we have made a commitment that might compel us to do a certain thing with regard to reduction of carbon dioxide equivalent gases, and other countries decide unilaterally they're not going to fulfil that commitment? The global situation is not improved by our efforts, but our economic situation could be seriously affected. I think to put that in the Constitution is suicidal, economic suicide, and I would not agree with anything like that.

Mr. Clark: As distinct from economic terrorism, Mr. Chairman.

Mr. O'Kurley: The whole notion is not bad, but to put it in your Constitution and lock yourself in... If everybody else says sorry, we can't do it, and our Constitution says we have to do it, we're going to destroy certain of our industry and destroy our economy and everybody else doesn't care and we choke anyway because of China's coal. It just doesn't make sense to me to put it in the Constitution.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton, I'm sure you have something to say about that.

Mr. Fulton: Yes. I don't have a problem with the wording of 13. We did hear from a number of witnesses on this. It is a chronic constitutional problem that Canada has, and I think it's about as timid and tame a recommendation as we can make.

I think we could in fact be much bolder. In fact, when the proposals were originally drafted, it was my hope we would take a somewhat more revolutionary approach to the Constitution, but it seems we're taking a very moderate response to the government agenda.

• 1655

Listen to Clark! Mr. Chairman, he's out of order all the time.

I couldn't disagree more than with what Brian had to say about this section, because it's not sustained by any of the evidence we heard. I think we need to make a recommendation on how Canada can make and keep international agreements, and this is the kind of thing we obviously have to do.

[*Traduction*]

faudrait prévoir un mécanisme de consultation relatif à sa pratique; et enfin, si l'on donnait à l'expression «pouvoir de conclure des traités» son sens littéral, on ferait abstraction de nombreuses et importantes ententes relatives à l'environnement. Le premier exemple me venant à l'esprit est l'accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il s'agit d'un accord international majeur qui engage le Canada, mais qui n'est tout de même pas un traité. Par conséquent, l'autorité dont il est question ne devrait pas se limiter aux seuls traités formels.

M. O'Kurley: Je ne suis pas d'accord...

Le vice-président (M. Côté): Vous êtes contre?

M. O'Kurley: Je suis contre cette recommandation en principe, mais pas contre le fait que le pays doit remplir ses obligations internationales. Je crois néanmoins qu'inclure cela dans la Constitution risque de s'avérer catastrophique.

Imaginons que nous soyons obligés de prendre des mesures visant à réduire nos émanations de gaz carbonique ou d'un autre gaz, et que les autres pays décident unilatéralement de ne pas tenir leurs engagements. Nos efforts ne règleront pas le problème à l'échelle planétaire, et notre économie pourrait en souffrir gravement. Par conséquent, inscrire de telles obligations dans la Constitution pourrait équivaloir à un suicide économique. Voilà pourquoi je ne peux accepter une telle recommandation.

M. Clark: Par opposition au terrorisme économique, monsieur le président.

M. O'Kurley: Ce n'est pas mauvais en principe, mais il ne faut pas se lier en inscrivant cela dans la Constitution... Si tous les autres pays se dérobent à leurs obligations tandis que notre Constitution nous oblige à les respecter, nous détruirons notre industrie et notre économie tout en continuant d'étouffer à cause du charbon brûlé en Chine. Ce n'est pas logique de constitutionnaliser ces obligations.

Le vice-président (M. Côté): M. Fulton a sûrement quelque chose à ajouter.

M. Fulton: Oui. Je n'ai rien contre le texte de la recommandation n° 13. Nous avons entendu plusieurs dépositions sur la question. C'est un problème constitutionnel chronique du Canada et on ne saurait édulcorer davantage cette recommandation.

D'ailleurs, il me semble que nous pourrions aller plus loin; et lorsque nous avons vu la première ébauche, j'espérais que nous aborderions la Constitution sous un angle bien différent. Je trouve que nous sommes bien timorés.

Écoutez monsieur Clark! Monsieur le président, il est toujours en dehors du sujet.

Je ne suis pas du tout d'accord avec Brian parce que ce qu'il dit au sujet de la recommandation ne correspond à rien de ce que les témoins nous ont raconté. Nous avons besoin d'une recommandation sur la façon dont le Canada peut conclure et exécuter des accords internationaux; nous nous devons de proposer une telle recommandation.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I wouldn't disagree with the conditional sort of mechanism where we would say that if other countries or if in the global context others are following along this path then Canada should be obligated to follow through as well. However, I'm a little cautious about suggesting that come hell or high water we should be committed to our obligations and others may or may not decide to follow through on theirs.

Mr. Fulton: On a point of order, Mr. Chairman, that's not said in here anywhere.

Mr. O'Kurley: I'm not finished. In the first part, if there is an urgent need for a power to ensure that Canada's international commitments can be implemented effectively and expeditiously, I think there has to be a condition, because in terms of global solution there has to be a global approach to it. To compel the Canadian government to implement expeditiously and effectively our international commitments without recognition of what else is going on around the globe I don't think is appropriate.

Mr. Fulton: On a point of order, Mr. Chairman, that's not what it says either. There has to be—

Mr. O'Kurley: That's not a point of order. That's my interpretation, he can have his interpretation. I'm interpreting it; he'll have his chance.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I will first hear what he's going to say and I'll...

Mr. O'Kurley: Well, I haven't finished what I want to say.

Mr. Fulton: Point of order, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): He said point of order.

Mr. O'Kurley: He said point of order, what is a point of order?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I'm going to know.

Mr. O'Kurley: Define to me what a point of order is.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. O'Kurley, please.

Mr. Fulton: Thank you, Mr. Chairman. I'd just like to point out that the members of this committee are literate, we can read, and what Mr. O'Kurley is suggesting in this recommendation is simply not there in fact.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): What do you mean in fact, written? What do you mean?

Mr. Fulton: That's right. Mr. O'Kurley is making certain suggestions that this binds Canada somehow to some kind of international commitment. It certainly doesn't; it's quite clear and it needs to be read. It simply says that there's an urgent need for a power, and that's what we're suggesting to the constitutional process, and then we say that it's to promote sustainable development and we say because it needs to be effectively and expeditiously implementable. It doesn't suggest in any way what Mr. O'Kurley...

The Vice-Chairman (Mr. Côté): So I will ask Mr. O'Kurley to go on and to realign his statement. Okay, let's go, Mr. O'Kurley.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Monsieur le président, je me déclarerais en faveur si l'on prévoyait que dans les cas où les autres pays se désistent, le Canada pourrait faire comme eux. J'hésite toutefois à proposer que, quoi qu'il advienne, le Canada devrait remplir ses obligations, abstraction faite de ce que font les autres pays.

M. Fulton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il n'est question de cela nulle part.

M. O'Kurley: Je n'ai pas terminé. Dans la première partie, on dit qu'il faut de toute urgence un pouvoir qui obligerait le Canada à remplir ses obligations internationales efficacement et rapidement. Je crois qu'il faut ajouter une restriction, car il s'agit d'un problème mondial à régler à l'échelle planétaire. Obliger le gouvernment du Canada à honorer efficacement et rapidement ses engagements sur la scène internationale sans tenir compte de ce qui peut se passer ailleurs sur la terre, ce n'est pas sérieux.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce n'est pas ce que l'on dit non plus. Il faut...

M. O'Kurley: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Je vous donne mon point de vue et vous, vous pouvez avoir le vôtre. Quand j'aurai fini de m'exprimer, il pourra avoir son tour.

Le vice-président (M. Côté): Je vais d'abord écouter ce qu'il a à dire et...

M. O'Kurley: C'est que je n'ai pas terminé.

M. Fulton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président (M. Côté): Il invoque le Règlement.

M. O'Kurley: Il l'invoque, mais est-ce qu'il a raison de le faire?

Le vice-président (M. Côté): C'est ce que je veux savoir.

M. O'Kurley: Quelle est votre définition d'un rappel au Règlement?

Le vice-président (M. Côté): Monsieur O'Kurley, s'il vous plaît.

M. Fulton: Merci, monsieur le président. Je voulais juste faire remarquer que les membres du comité savent tous lire, et que l'interprétation donnée par M. O'Kurley ne correspond tout simplement pas au texte de la recommendation.

Le vice-président (M. Côté): Que voulez vous dire?

M. Fulton: C'est exact. M. O'Kurley présume que cette recommandation obligerait le Canada à donner suite à des accords internationaux. C'est faux, et le texte est explicite; il suffit de le lire. Il est simplement dit qu'il est urgent de disposer d'une autorité; telle est notre recommandation pour les négociations constitutionnelles. Ensuite, on dit que ce pouvoir doit servir à promouvoir le développement durable, lequel doit être mis en oeuvre efficacement et rapidement. On ne laisse pas du tout entendre ce que M. O'Kurley...

Le vice-président (M. Côté): Je demande donc à M. O'Kurley de poursuivre en révisant sa déclaration. À vous la parole monsieur O'Kurley.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley: First of all, I'd like to take exception to the chair. A point of order has a specific definition. If one member of the committee has an interpretation of something, that member should be given an opportunity to express that interpretation without interruption. Now, if another member wants an opportunity to express their interpretation...

The Vice-Chairman (Mr. Côté): You can go on with your...

Mr. O'Kurley: The second part of 13 is fine; if the committee recommends the creation of a formal consultation mechanism, that's fine. I'm not sure that it's necessary in the Constitution. I'm not sure it has to be something we have to discuss in a constitutional context, but I think that whole concept is fine, a consultation mechanism, fine. But in terms of suggesting that there be a power to ensure effective and expeditious implementation of international commitments in the Constitution, I'm not in favour of the amendments.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): That's okay. I heard that. Madame Catterall.

Mrs. Catterall: It's very clear to me here that we want to able to keep our international commitments. That doesn't say we will make international commitments, it says when we have made them we want to be able to keep them. It doesn't imply anything that's not already agreed to.

Mr. O'Kurley: Well, Marlene, my interpretation is that it suggests that there be a constitutional power that basically ensures that Canada implement expeditiously and effectively its commitments...

Mrs. Catterall: Yes, if it has made them.

• 1700

Mr. O'Kurley: We have to assume we do make them and have made some already. Let's assume we make a commitment based on one reality of the environment and economics. Then ten years later that reality changes, and maybe the other players in the global proposal change their minds and ideas. They have no—

Mrs. Catterall: Well then there's no longer an agreement. I mean, if you make an agreement—

Mr. O'Kurley: This says international commitment to improve the national global environment. If you make that commitment and it's in the Constitution that you have to follow through, you have to. It doesn't matter what anybody else does.

Mr. Stevenson: Mr. Chairman, usually I find a way to see Mr. O'Kurley's point of view. In this case, I must admit, it's a real struggle and I haven't found that ability here yet. It seems to me the Canadian government can agree or not agree with certain international views. It can make a commitment or it may not choose to do so. If it chooses to make an international commitment, this recommendation asks that it has the power to act on that commitment quickly.

[*Traduction*]

M. O.Kurley: Tout d'abord, je ne suis pas d'accord, monsieur le président. Le rappel au Règlement est très précisément défini. Si un membre du comité donne une interprétation de quelque chose, il devrait avoir la possibilité de l'exprimer sans être interrompu. Si un autre membre veut s'exprimer...

Le vice-président (M. Côté): Vous pouvez poursuivre votre...

M. O'Kurley: Je n'ai rien contre la deuxième partie de la recommandation n° 13. Si le comité recommande la création d'un organe consultatif officiel, très bien. Je ne suis pas convaincu qu'il faille le mentionner dans la Constitution. Je ne suis pas certain non plus qu'il faille en discuter dans le cadre des négociations constitutionnelles, mais je n'ai rien en soi contre le principe d'un organe consultatif. Quant à proposer la création d'un pouvoir, en vertu de la Constitution, qui permettrait d'honorer efficacement et rapidement les engagements internationaux du Canada, je suis contre les modifications constitutionnelles.

Le vice-président (M. Côté): C'est bon. J'en prends note. Madame Catterall.

Mme Catterall: De toute évidence, nous voulons pouvoir honorer nos engagements internationaux. Cela ne signifie pas que nous devrons contracter de nouvelles obligations, mais seulement que nous voulons être capables d'honorer celles que nous aurons. Nous ne visons que ce que le Canada a déjà accepté.

M. O'Kurley: Eh bien, Marlene selon moi, nous proposons qu'il y ait un pouvoir constitutionnel pour obliger le Canada à honorer efficacement et rapidement ses engagements...

Mme Catterall: Oui, ceux qu'il aura pris.

M. O'Kurley: Il faut présumer que nous prenons des engagements et que nous avons même déjà des obligations. Supposons que nous prenions un engagement en fonction d'une certaine situation écologique et économique. Dix ans plus tard, la situation n'est plus la même et les autres intervenants peuvent avoir changé d'idée. Il n'y a...

Mme Catterall: Alors il n'y a plus d'accord. Quand on conclut...

M. O'Kurley: On parle d'un engagement international en vue d'améliorer l'environnement national et planétaire. Si on a pris un tel engagement et que c'est inscrit dans la Constitution, vous n'avez pas le choix, vous devez l'honorer même si les autres ne le font pas.

M. Stevenson: Monsieur le président, j'arrive habituellement à comprendre le point de vue de M. O'Kurley. Mais j'avoue que cette fois-ci, je n'y parviens pas en dépit de tous mes efforts. Il me semble que le gouvernement canadien pourra être d'accord ou non avec d'autres pays; il pourra s'engager ou refuser de le faire. S'il accepte une obligation internationale, il devra, d'après la recommandation, avoir le pouvoir de l'honorer rapidement.

[*Text*]

I'm aware of a number of situations where successive governments in Canada have chosen, on various international issues, certainly not always environment, not to act immediately but to consult with provinces first.

My question is to Ian or Kristen or whoever. Is that because the clauses already in the Constitution, like peace, order and good government or whatever may be there, are not strong enough? Or is it that successive federal governments have usually chosen, because of so many shared jurisdictions in Canada, to consult with the provinces first as a matter of principle or practice, as opposed to a lack of power to act more quickly?

If the power is there under another section, I would suggest we don't need this. If it is not, and they have always taken some extra time to consult, for reasons other than just principle, then maybe you could expound on that.

Dr. Jackson: I'll give you my view and then Kristen, as a lawyer, can give you the correct view.

In the past, Canada has obviously assumed various international obligations, and implemented these through federal and provincial agreement. The argument has been made that the federal government does have all the powers it needs as a treaty power, but it has not tested those. The view has been expressed that the 1937 decision of the Privy Council needs retesting. The witnesses we had said the federal government has studiously avoided doing that, perhaps in the interests of federal-provincial co-operation.

The concern I think is not so much that Canada does not enter into international agreements or is prevented from doing so. The federal government is perhaps inhibited, before it goes into the negotiations, by a feeling of what it can ultimately get the provinces to agree to.

• 1705

I'm sorry I'm on the record, because now I'm quoting something I don't have chapter and verse for. For instance, there was a reference to the International Joint Commission on the pollution of Lakes Erie and Ontario back in 1965. I came across a reference somewhere saying the reference on that had been held up for several years because the Government of Ontario of that day was unwilling to see it go forward.

I may be wrong about that, and if so I apologize to the past Government of Ontario, but that is the sort of situation that exists without a treaty power, where the federal government—unlike the Government of the United States, for instance—does not have the ability to make a commitment knowing it can carry it out, provincial objections or other objections notwithstanding. Kristen will now give you the correct view.

Ms Douglas: There is a simple accepted legal view, which some have argued is limited, and an expansion of it could be tested. The view that governments have acted on is that the Constitution gives the power to the federal

[*Translation*]

Je pourrais citer plusieurs cas où plusieurs gouvernements successifs ont décidé de ne pas remplir immédiatement leurs obligations, mais de plutôt consulter d'abord les provinces.

Ma question s'adresse à Ian ou à Kristen. Est-ce parce que les dispositions actuelles de la Constitution, notamment celles concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, ne suffissent pas? Ou est-ce parce que les gouvernements fédéraux successifs ont habituellement préféré de consulter d'abord les provinces sur des questions de principe ou parce que, en pratique, beaucoup de compétences sont à la fois fédérales et provinciales? Est-ce simplement parce que le gouvernement fédéral n'avait pas l'autorité pour agir plus rapidement?

Si cette autorité est déjà prévue dans un autre article de la Constitution, je pense que cette recommandation est superflue. Sinon, et si le gouvernement fédéral a toujours pris le temps de précéder à des consultations, peut-être devrait-on expliquer plutôt les raisons pour lesquelles il agit ainsi.

M. Jackson: Je vais vous donner mon opinion puis Kristen, la juriste, vous expliquera les faits.

Par le passé, le Canada a évidemment contracté diverses obligations internationales, et il les a remplies en concluant divers accords fédéraux-provinciaux. On a dit que le gouvernement fédéral avait effectivement tous les pouvoirs nécessaires puisqu'il avait celui de conclure des traités; mais il ne s'en est jamais prévalu. On a dit qu'il fallait soumettre de nouveau aux tribunaux la décision rendue en 1937 par le Conseil privé. Selon les témoins que nous avons entendus, le gouvernement fédéral a soigneusement évité d'avoir à obtenir une nouvelle interprétation, peut-être pour favoriser la coopération fédérale—provinciale.

On ne craind pas que le Canada ne puisse plus conclure d'accords internationaux, mais plutôt que le gouvernement fédéral se laisse influencer par ce que les provinces seraient susceptibles d'accepter ou non.

C'est dommage que la séance soit publique, parce que je ne peux vous donner aucune référence pour étayer mes dires. Par exemple, en 1965, il y a eu un renvoi à la Commission mixte internationale au sujet de la pollution des eaux des lacs Érié et Ontario. J'ai lu que le renvoi avait été retardé plusieurs années parce que le gouvernement ontarien d'alors n'y était pas favorable.

Je me trompe peut-être, et le cas échéant, je m'en excuse auprès de ce gouvernement, mais c'est le genre de problème qui peut survenir en l'absence d'un pouvoir bien défini en matière d'autorité sur la conclusion de traités parce que le gouvernement fédéral—contrairement à celui des États-Unis, par exemple—n'est pas habilité à prendre un engagement en sachant qu'il pourra l'honorer en dépit des objections des provinces ou d'autres administrations. Kristen va maintenant vous exposer la réalité.

Mme Douglas: Dans l'état actuel du droit, l'interprétation qu'on en donne est plutôt restrictive selon certains, et l'on pourrait tenter de l'élargir. Jusqu'à présent, les gouvernements ont agi en présumant que la Constitution

[*Texte*]

government to enter into international agreements, but the federal government can't use that power to expand its jurisdiction, to expand its allocated powers under section 91 and section 92.

The federal government is the body that enters into the agreements, but if the subject-matter of the agreement falls into an area of provincial jurisdiction then nothing can be implemented until there is implementing legislation, and that involves the provinces because it falls within their jurisdiction. So there is no power in the federal government to implement an international agreement that affects provincial jurisdiction.

Mr. O'Kurley: How would the Council of Canadian Ministers of the Environment feel with regard to this proposal?

Dr. Jackson: Actually, the text of the draft report suggests, in fact in explicit words, that maybe this whole question is something that could be usefully addressed within the context of the Canadian Council of Ministers of the Environment. The text is saying there is a gap here in Canada vis-à-vis other countries and it's time it was filled, and maybe the CCME is the best place to do this.

Mr. O'Kurley: You've convinced me.

Mrs. Catterall: Carried.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay.

Mr. Fulton: We've got two more to do.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): *Quatorze.* Yes, Mr. Clark.

Mr. Clark: Mr. Chairman, we have been here for some two hours now. We know we have to come back tomorrow, there is a meeting scheduled for 11 a.m. I think a number of us have conflicting obligations this evening. We probably have accomplished as much as we can accomplish today.

I see Mrs. Catterall is about to leave. I am reminded that a member of her party on another committee was always very prompt in calling our attention to the clock, and I think this would be a good occasion to do so.

Le vice-président (M. Côté): J'accepte donc les suggestions de M. Clark pour aller plus vite. Monsieur Fulton.

Mr. Fulton: I just have a question of information to our research staff in relation to a recommendation on the federal declaratory power. I think there is some fairly easy wording if members wanted to just sort of jot it down mentally. It doesn't need to be very long. I think we just simply need to discuss tomorrow a recommendation that says something like "The committee recommends that the federal declaratory power, as set out in section 92(10)(c), be maintained".

Mr. O'Kurley: How does the Council of Ministers of the Environment feel about that?

Mr. Fulton: On the declaratory power?

Mr. O'Kurley: Yes.

Mr. Fulton: I don't know. I don't think we heard any evidence from them on it.

[*Traduction*]

donne au gouvernement fédéral le pouvoir de conclure des accords internationaux; mais celui-ci ne peut user de cette autorité pour élargir sa compétence, ou ajouter aux pouvoirs que lui confèrent les articles 91 et 92.

Le gouvernement fédéral est donc l'entité qui est partie prenante aux ententes, mais lorsque l'objet de l'entente est de compétence provinciale, rien ne peut se faire tant que les gouvernements provinciaux n'ont pas adopté de loi habilitante. Autrement dit, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir expresse de mettre en oeuvre un accord international qui pourrait avoir des prolongements dans un domaine de compétence provinciale.

M. O'Kurley: Qu'est-ce que le Conseil canadien des ministres de l'environnement penserait d'une telle proposition?

M. Jackson: L'ébauche du rapport dit explicitement que toute cette question devrait être examinée par le conseil. Il est dit que c'est une lacune qu'il faut combler, et que les autres pays n'ont pas ce problème. On dit aussi que le CCME est probablement l'organisme tout désigné pour s'en charger.

M. O'Kurley: Vous m'avez convaincu.

Mme Catterall: Adopté.

Le vice-président (M. Côté): Très bien.

M. Fulton: Il en reste encore deux.

Le vice-président (M. Côté): Quatorze. Oui, monsieur Clark.

M. Clark: Monsieur le président, nous sommes ici depuis 2 heures maintenant. Nous savons que nous devons revenir demain matin de toute façon puisqu'une séance est prévue à 11 heures. Plusieurs d'entre nous ont déjà d'autres engagements ce soir. Je ne pense pas que nous pourrons aller plus loin maintenant.

Je constate que Mme Catterall est sur le point de partir. On me rappel qu'un député du même parti qu'elle dans un autre comité était toujours le premier à nous faire remarquer l'heure. Je pense que ce serait le moment opportun de le faire.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I do accept Mr. Clark's suggestion to go faster. Mr. Fulton.

M. Fulton: Je voulais simplement demander un renseignement à nos attachés de recherche au sujet d'une recommandation sur le pouvoir déclaratoire du gouverement fédéral. Je pense que le texte pourrait être assez simple, si les députés veulent en prendre note mentalement. Ce pourrait être quelque chose de court. Il faut simplement discuter demain d'une recommandation qui dirait quelque chose comme: «Le comité recommande que le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral, énoncé à l'alinéa 92(10)(c), soit maintenu».

M. O'Kurley: Qu'est-ce que le Conseil des ministres de l'environnement va en penser?

M. Fulton: De ce pouvoir?

M. O'Kurley: Oui.

M. Fulton: Je ne sais pas. Je pense que les ministres ne nous en ont pas parlé du tout.

[*Text*]

Mr. Clark: This will need to be explored in some depth, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Côté): Ça va monsieur Fulton? On peut s'entendre pour demain?

Mr. Fulton: Were there any others that we were going to discuss? I think there was just the declaratory power.

Dr. Jackson: I think the declaratory powers are the only one you signalled.

Mr. Fulton: Were there others we should be dealing with?

Mr. Stevenson: A clarification. The bells were ringing a few minutes ago.

An hon. member: We missed the vote.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): It is starting now.

The Clerk of the Committee: The vote has already taken place.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): *Oui*? It has already.

The Clerk: There must be a different vote now.

Mr. Clark: Did we win?

The Clerk: I have no idea.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): What do you mean, "did we"? All committee members?

Thank you very much. I will see you tomorrow.

[*Translation*]

M. Clark: Il faudra y réfléchir sérieusement, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Is that it Mr. Fulton? Do you agree about tomorrow?

M. Fulton: Devait-on discuter d'autres recommandations? Je croyais qu'on parlerait seulement du pouvoir déclaratoire.

M. Jackson: Je pense que c'est le seul que vous ayez mentionné.

M. Fulton: Y en avait-il d'autres?

M. Stevenson: Une précision, s'il vous plaît. Les cloches sonnaient il y a quelques minutes.

Une voix: Nous avons manqué le vote.

Le vice-président (M. Côté): Il commence maintenant.

Le greffier du comité: Le vote est terminé.

Le vice-président (M. Côté): Oui? Il a déjà eu lieu.

Le greffier: Ce doit être un autre vote.

M. Clark: Avons-nous gagné?

Le greffier: Je l'ignore.

Le vice-président (M. Côté): C'est qui nous? Tous les membres du comité?

Merci beaucoup.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 24

Thursday, December 12, 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 24

Le jeudi 12 décembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24467—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 12, 1991
(26)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:15 o'clock a.m. this day in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Library of Parliament: Kristen Douglas and William D. Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its draft report on the Division of Powers on Environmental Matters.

It was agreed,—That the recommendations and a short explanatory text constitute the Committee's brief to the Special Joint Committee on a Renewed Canada.

It was agreed,—That the Chairperson submit a request for Committee Members to appear before the Special Joint Committee on a Renewed Canada to present the brief.

It was agreed,—That all Members be entitled to appear before the Special Joint Committee on a Renewed Canada but that the Committee designate the Chairperson, two Vice-Chairpersons and the NDP Environment critic to officially present and respond on behalf of the Committee.

It was agreed,—That Members utilize their travel points if required to appear before the Special Joint Committee on a Renewed Canada.

It was agreed,—That the Committee's Report be completed and presented to the House in February 1992.

It was agreed,—That the Committee agree to reimburse the printing services of the House of Commons if necessary in order to photocopy the Report.

It was agreed,—That the Committee pay for the working lunch for the informal meeting of Tuesday, December 3, 1991 held in the Chairperson's Office, and working lunches for formal meetings held on Wednesday, December 4, 1991 and Wednesday, December 11, 1991.

Jim Fulton moved,—That the contract with the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade not be renewed until such time as this Committee has had a formal meeting and adopted a hiring procedure for research.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

YEAS:

Jim Fulton—(1)

NAYS:

Marlene Catterall
Lee Clark
Yvon Côté—(5)
Paul Martin
Ross Stevenson

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 1991
(26)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 15 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas et William D. Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire peor les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs en matière d'environnement.

Il est convenu,—Que les recommandations accompagnées d'une note explicative constituent le mémoire du Comité au Comité spécial mixte sur le renouvellement du Canada.

Il est convenu,—Que le président soumette une requête au Comité spécial mixte afin que les membres du Comité puissent aller présenter leur mémoire.

Il est convenu,—Que chaque membre soit libre d'aller témoigner devant le Comité spécial mixte, mais que le Comité désigne le président, les vice-présidents ainsi que le porte-parole néo-démocrate en matière d'environnement, pour le représenter officiellement.

Il est convenu,—Qu'au besoin, les députés utilisent leurs points de voyage pour se rendre témoigner devant le Comité spécial mixte.

Il est convenu,—Que le Comité termine son rapport et le présente à la Chambre en février 1992.

Il est convenu,—Que, le cas échéant, le Comité accepte de rembourser au Service des impressions de la Chambre des communes, les frais de photocopie de son rapport.

Il est convenu,—Que le Comité paie les frais du déjeuner de travail tenu le mardi 3 décembre dans le bureau du président, ainsi que ceux des déjeuners lors des réunions officielles des mercredis 4 et 11 décembre.

Jim Fulton propose,—Que le contrat avec le Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur ne soit pas renouvelé avant que le Comité n'adopte officiellement un protocole d'embauche pour ses travaux de recherche.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée selon le résultat suivant:

POUR:

Jim Fulton—(1)

CONTRE:

Marlene Catterall
Lee Clark
Yvon Côté—(5)
Paul Martin
Ross Stevenson

Lee Clark moved,—That the first regular meeting of the Committee upon return in February be dedicated to the research issue and that the contract with Ian Jackson from the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade be renewed until that time (February 1992) for a maximum amount of $10,000.00.

After debate, the question being put on the question, it was agreed to on division.

At 1:10 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Lee Clark propose,—Qu'après la rentrée de février, le Comité consacre sa première réunion officielle à la question des travaux de recherche, et que d'ici là, le contrat d'Ian Jackson, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, soit reconduit pour un montant ne dépassant pas 10,000$.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

À 13 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 12, 1991

• 1112

The Chairman: We're ready to reconvene the meeting.

First of all, I want to thank Mr. Côté for chairing the committee in my absence yesterday. I am told it was even better than when I was here, which certainly tells me what I need to know.

Good progress was made, and it appears, I think, without being wildly optimistic, that we can conclude approval of these today given a reasonable amount of efficient activity and goodwill. Let me just double-check to see that we are all singing from the same song sheet.

As I understand it, we have approved—and some of these have changed, of course, in the approval—recommendations 1 to 8; 9 and 10 have been stood, which we will have to return to; 11, 12 and 13 have been approved; and we have not yet dealt with 14.

If it's your wish, we could go to 14 and try to get that out of the way and try to do the two that we stood.

Mr. Fulton (Skeena): There are just four things that I need to deal with. First, are we going to put the Brundtland definition of sustainable development as part of this so that we make it quite clear?

The Chairman: Are you proposing that as a separate recommendation?

Mr. Fulton: I thought we could put it as a conclusion, almost.

The Chairman: It's in the full draft of the report.

Mr. Fulton: Yes. But I thought we should highlight it. That's the only thing I thought.

The Chairman: One of the things we need to come back to after we finish approving the recommendations—

Mr. Fulton: Is what we want to put in this.

The Chairman: That's right.

Mr. Fulton: Okay.

The Chairman: The packaging you want to do with the special recommendations.

Mr. Fulton: Let's deal with that one, then.

The Chairman: Okay.

Mr. Fulton: There are the other three, two of which I now assume are more technical in nature. On one Dr. Jackson thinks we might want to have some further consideration. Maybe I should just get these copied so that everybody has them when we deal with them.

The Chairman: Are we talking about the recommendations we're now discussing here?

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 12 décembre 1991

Le président: Nous sommes prêts à reprendre nos travaux.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Côté d'avoir présidé en mon absence hier. On me dit que c'était beaucoup mieux que d'habitude, je sais donc à quoi m'en tenir.

Les choses vont bon train et il semblerait, et je m'en voudrais d'être trop optimiste, que nous pouvons finir l'étude de ce document et l'approuver aujourd'hui si nous faisons preuve d'efficacité et de bonne volonté. Vérifions d'abord que nous en sommes tous au même point.

Si je comprends bien, nous avons approuvé—avec modification dans certains cas bien sûr—les recommandations 1 à 8; nous avons réservé 9 et 10 auxquelles nous allons revenir; nous avons approuvé 11, 12 et 13 et nous n'avons pas encore examiné la recommandation n° 14.

Si vous le voulez bien, nous pourrions commencer par 14 et ensuite passer aux deux que nous avons réservées.

M. Fulton (Skeena): J'aimerais soulever quatre points. Tout d'abord, allons-nous inclure la définition Brundtland sur le développement durable pour plus de précision?

Le président: Proposez-vous une recommandation distincte?

M. Fulton: J'ai pensé que nous pourrions presque la mettre en conclusion.

Le président: Nous l'avons dans le texte du rapport.

M. Fulton: Oui. Je voulais la souligner. C'est tout.

Le président: Il nous faudra notamment revenir lorsque nous aurons terminé d'approuver les recommandations. . .

M. Fulton: À ce que nous voulons inclure ici.

Le président: Oui.

M. Fulton: Très bien.

Le président: Ce que vous voulez faire des recommandations spéciales.

M. Fulton: Commençons donc par là.

Le président: Très bien.

M. Fulton: Des trois autres, deux sont de nature plus technique je pense. Dans un cas d'ailleurs, M. Jackson estime que nous voudrons peut-être y réfléchir encore. Puis-je faire faire des copies de façon à pouvoir les distribuer à tout le monde.

Le président: S'agit-il des recommandations que nous examinons actuellement?

[*Text*]

Mr. Fulton: No.

The Chairman: I really think our first priority, if we can get through them, is the recommendations, and then you have amendments to the text, I understand.

Mr. Fulton: No, these are the recommendations.

The Chairman: Additional recommendations. If they are additional recommendations, then we should—

• 1115

Mr. Fulton: No, they're technical. They're easy. I promise.

The Chairman: If they could be circulated, that would be very helpful.

Are we in agreement that this is where we are at present?

Mr. Stevenson (Durham): I'm afraid so.

The Chairman: The one we have not addressed is recommendation 14. We'll deal with 14 and see if we can conclude that and then come back to the two we stood, and then we'll look at Mr. Fulton's additional ones.

I feel a little bad Mr. Martin is not here, because this is one he has had a particular interest in. If Paul is going to be here, it will be good to have him.

Mrs. Catterall (Ottawa West): Apparently he's not. Mr. Arseneault is available to attend on his behalf, if we need him.

The Chairman: Mr. Arseneault would come here on his behalf. That's just for a warm body, not—

Mrs. Catterall: Exactly.

The Chairman: Then, let's deal with 14. I think the recommendation is fairly straightforward. We've had a little discussion on it, but we haven't looked at it formally in this package. Is there any view? Is it acceptable?

Mrs. Catterall: First I have to do something on behalf of a former friend of this committee. I was representing someone else at the culture and communications committee as they considered the Constitution and many of the same issues we are dealing with. I was asked to pass along to all members of the committee and recommend to you, from Bud Bird, this confirmation, that he was right on forestry and if we had only lsitened to him the country would be in much better shape and so would the environment.

I have done my duty, Mr. Chair. Bud really is quite anxious that all members of the committee, particularly those who have sat with him through many debates, read this issue of *Maclean's*, and particularly the section on forestry, and particularly the fact that New Brunswick seems to be the top performer in forestry in Canada.

Mr. Fulton: It sounds as if Bud's scratching his own back.

Mrs. Catterall: He took advantage of the position I was in this morning.

The Chairman: After all the publicity he got earlier this week, he's on a roll, anyone can see.

[*Translation*]

M. Fulton: Non.

Le président: Je pense vraiment que notre première priorité, ce sont les recommandations et ensuite les amendements au texte.

M. Fulton: Il s'agit de recommandations.

Le président: De recommandations supplémentaires. Dans ce cas, nous devrions. . .

M. Fulton: Non, elles sont techniques. Elles sont faciles. Je vous le promets.

Le président: Ce serait très utile de les distribuer.

Est-il entendu que c'est ici que nous en sommes?

M. Stevenson (Durham): Je le crains.

Le président: La recommandation que nous n'avons pas encore examinée est la 14. Nous allons maintenant le faire et ensuite nous reviendrons aux deux recommandations que nous avons réservées pour ensuite passer à celles de M. Fulton.

Je suis ennuyé un peu par l'absence de M. Martin car il s'agit d'une recommandation qui l'intéressait particulièrement. Ce serait bien que Paul soit ici.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Apparemment il est absent. M. Arseneault est à notre disposition si nous avons besoin de lui.

Le président: M. Arseneault viendrait à sa place. Mais c'est un simple remplacement et non pas. . .

Mme Catterall: Précisément.

Le président: Bon dans ce cas, passons à la recommandation 14. Je pense que c'est assez simple. Nous en avons un peu discuté, mais nous ne l'avons pas examinée officiellement. Qu'en pensez-vous? Est-ce acceptable?

Mme Catterall: Tout d'abord, je dois faire quelque chose au nom d'un ancien ami de ce comité. Je remplaçais quelqu'un d'autre au Comité de la culture et des communications lors de son examen de la Constitution et nous y avons examiné plusieurs des mêmes questions dont nous traitons ici. Bud Bird m'a demandé de bien confirmer à tous les membres de ce comité qu'il avait raison en ce qui concerne les forêts, et que si seulement on l'avait écouté, le pays tout comme l'environnement s'en porteraient beaucoup mieux.

Je me suis acquittée de mon obligation, monsieur le président. Bud tient vraiment à ce que tous les membres du comité, surtout ceux qui ont participé avec lui à de nombreux débats, lisent ce numéro de *Maclean's* et plus particulièrement l'article sur les forêts où l'on dit que le Nouveau-Brunswick semble avoir la meilleure performance dans le domaine de la foresterie au Canada.

M. Fulton: On dirait que Bud vante ses propres mérites.

Mme Catterall: Il s'est prévalu de ma situation ici ce matin.

Le président: Vu toute la publicité qu'il a déjà reçu cette semaine, on peut dire que la chance est de son côté.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: On 14, I think this is treating very lightly a fundamental shift in how the federal government deals with issues that have both a national and a local-regional-provincial dimension. What I heard from the minister is that there is a mega-shift in how the federal government will deal with, among others, a number of issues that affect the environment. What I heard is, first, we will no longer use the spending power unilaterally for things such as, I presume, forestry agreements and a number of other things I can think of, and we will constitutionalize the fact that we will not use the spending power in the national interest except with the approval of the provinces, and even then provinces may opt out.

Secondly, we will not use the declaratory power; in other words, the ability to declare something to be for the national advantage of Canada. That clearly is a major, major provision in the Constitution to be removed at this time, especially as we talk about globalization and international problems; and that is certainly true of the environment.

What I think I also heard the minister say is that we will not use the courts in the way we have in the past, to act in the national interest on matters that are in the Constitution as provincial jurisdictions. So that means the peace, order, and good government clause is the only thing remaining, unless we want to look also at the trade and commerce clause. If we are talking in this provision about sustainable development, it would be very wise for us to have some comments on how the trade and commerce clause, as an area of federal jurisdiction, relates to sustainable development. We are moving from five constitutional provisions that allow the federal government to act in the national interest, down to (1) peace, order, and good government, or (2) trade and commerce.

• 1120

It seems to me it is not sufficient to say that the committee recommends recognition that the federal residual power of peace, order, and good government represents one of the basic foundations for federal action to protect the environment. It just seems inadequate in the face of a mega-shift away from federal responsibility.

The Chairman: Could I speak to that?

Mrs. Catterall: I think what I have said is inherent in the fact that the draft of the recommendation says: "represents one of the basic foundations". But I think that also needs to be clarified.

The Chairman: Are you suggesting any changes to clause 14?

Mrs. Catterall: I think we need to talk about it in the broader context before we say yea or nay to this recommendation. Perhaps Dr. Jackson might want to comment, but I'm not sure this recommendation accomplishes anything. I would like to hear what it is intended to accomplish.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Au sujet de la recommandation 14, je pense que nous y traitons vraiment très à la légère un changement fondamental dans la manière dont le gouvernement fédéral considérera des questions d'envergure nationale, locale, régionale et provinciale. Les propos du ministre me portent à croire que le gouvernement fédéral va changer en profondeur sa façon de traiter de nombreuses questions, notamment celles qui touchent l'environnement. Si j'ai bien compris, tout d'abord, nous n'allons plus avoir recours unilatéralement au pouvoir de dépenser dans des secteurs tels que les ententes forestières et dans plusieurs autres domaines. Nous allons consigner dans la Constitution le fait que nous n'aurons plus recours au pouvoir de dépenser dans l'intérêt national sauf si les provinces donnent leur approbation et même alors, les provinces pourront se retirer des ententes.

Deuxièmement, nous n'aurons plus recours au pouvoir déclaratoire; en d'autres termes, nous ne pourrons plus déclarer que quelque chose est dans l'intérêt national du Canada. Il s'agit d'une disposition très, très importante de la Constitution, à supprimer au moment même où l'on parle beaucoup de la mondialisation et des problèmes internationaux; et l'environnement en fait certainement partie.

Je pense avoir également entendu le ministre dire que contrairement à ce que nous avons fait par le passé, nous n'aurons plus recours aux tribunaux pour intervenir dans les questions d'intérêt national que la Constitution définit comme de compétence provinciale. Il ne restera plus que la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, à moins que nous ne souhaitions examiner également la disposition sur le commerce. Puisqu'il est question dans cette disposition du développement durable, ne serait-il pas sage de notre part de dire quelques mots sur le lien entre la disposition sur le commerce et le développement durable dans le contexte fédéral. Nous réduisons cinq dispositions constitutionnelles qui permettent au gouvernement fédéral d'intervenir dans l'intérêt national à une disposition, celle de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement ou à une deuxième, celle sur le commerce.

Il ne suffit pas, à mon avis, que le comité recommande de reconnaître que le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral servant à assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement soit l'un des premiers fondements des mesures fédérales de protection de l'environnement. Cela me semble insuffisant à la lumière des changements en profondeur qui vont survenir dans les responsabilités fédérales.

Le président: Permettez-moi quelques mots à ce sujet?

Mme Catterall: Je pense que ce que je viens de dire est inhérent au fait que cette recommandation énonce «est l'un des premiers fondements». Toutefois, il faudrait là encore préciser.

Le président: Proposez-vous des modifications à la recommandation 14?

Mme Catterall: Je pense que nous devons en discuter d'une façon plus générale, avant de nous prononcer sur cette recommandation. M. Jackson pourrait peut-être nous faire quelques commentaires. Je ne suis pas persuadée que cette recommandation mène à quoi que ce soit. J'aimerais savoir ce qui est visé ici.

[*Text*]

The Chairman: Ian may want to say something, but I think there are a couple of members who want to speak as well. Ross Stevenson.

Mr. Stevenson: I don't have any problem with the clause. I guess my interpretation of what the government is doing would not be a great surprise. It does not agree completely with what Mrs. Catteral has just said. I don't think there is any mega-shift in federal powers. If there is anything mega, I would say she has given us a mega overstatement of the government's intent.

I understand why there might be some concern, and I see no problem with this recommendation covering it.

The Chairman: Ian, did you want to say a word or two?

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): Perhaps Kristen wants to add something, but the recommendation was drafted to underline the fact that where peace, order, and good government is the residual power, it certainly does not convey its significance in the field of environment. It's a very fundamental power. It may also be residual, but there is one sense of residual which implies unimportant, or put it behind the one you only use when everything else is exhausted.

That was not the sort of message we heard from either Mr. McMillan or some of the other witnesses. It really didn't address what Mrs. Catterall has been saying.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, je me demande si cette recommandation telle que formulée sera applicable. D'une part, des témoins se sont inquiétés quant à l'application de pareilles propositions au gouvernement fédéral, pour toutes sortes d'activités et d'autorités.

Je m'accorde bien avec ce texte s'il s'applique au moins à l'environnement. On sait que la globalisation de l'environnement fait que nous n'avons pas de frontières. Mais si, tout à coup, dans les discussions constitutionnelles, on refusait ce pouvoir résiduel au gouvernement fédéral, ce serait inquiétant. Je serais tout à fait malheureux, comme vous, de voir que le gouvernement fédéral n'aurait plus cette autorité globale et suprême.

Pour garantir l'insertion de ce pouvoir au moins au niveau de l'environnement, serait-il envisageable de dire que si jamais une telle proposition était formulée au gouvernement fédéral, elle devrait s'appliquer au moins pour l'environnement? Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il y ait discussion pour d'autres pouvoirs et d'autres autorités, mais je ne suis pas sûr que d'autres gouvernements provinciaux vont embarquer là-dedans. Je voudrais que nous annonçions nos couleurs ici. Je voudrais que, dans cela, il y ait la capacité du gouvernement fédéral à appliquer au moins ce pouvoir-là. C'est une question légaliste. Monsieur Jackson, peut-être pourriez-vous m'éclairer là-dessus.

• 1125

Encore une fois, je m'accorde avec cela, mais si on détruit ce pouvoir résiduaire, j'ai bien peur qu'il ne reste plus rien pour l'environnement. Pouvez-vous m'éclairer, monsieur Jackson?

[*Translation*]

Le président: Ian voudra peut-être dire quelques mots, mais je pense qu'il y a plusieurs membres de comité qui veulent le faire aussi. Ross Stevenson.

M. Stevenson: Cette recommandation ne me cause aucune difficulté. Mon interprétation de ce que fait le gouvernement ne vous surprend sans doute pas. D'ailleurs je ne vois pas tout à fait les choses comme Mme Catterall. Je ne pense pas qu'il y ait de remaniement en profondeur des pouvoirs fédéraux. Si quelque chose est en profondeur, je dirais qu'elle a surexpliqué en profondeur les intentions du gouvernement.

Je comprends qu'il puisse y avoir des inquiétudes, mais je pense que cette recommandation y répond.

Le président: Ian, voulez-vous dire quelques mots?

M. Ian Jackson (attaché de recherche du Comité): Kristen voudra peut-être ajouter quelque chose, mais la recommandation a été rédigée afin de souligner le fait que lorsque la paix, l'ordre et le bon gouvernement constituent le pouvoir résiduel, cela ne signifie pas qu'il s'applique à l'environnement. Il s'agit d'un pouvoir très fondamental. Il est peut-être également résiduel, mais il y a un autre sens de résiduel, celui de sans importance, ou de dernier recours lorsque vous avez épuisé tout le reste.

Ce n'est pas ce que nous ont dit M. McMillan et quelques autres témoins. Ce n'est pas du tout ce qu'a compris Mme Catterall.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, I wonder if this recommendation, as drafted, will apply. On the one hand, witnesses were concerned that in all manner of activity and authority, such clauses be applied to the federal government.

I quite agree with this draft if it applies to the environment. We know that globalization of the environment now means that there are no frontiers. It would be very worrying if suddenly, during constitutional talks, this residual power was refused to federal governement. I would be most unhappy, as you would be, to see that the federal government no longer had this global and supreme authority.

To ensure that this power will apply at least to the environment, could we not say that if such a clause were ever to apply to the federal government, it should at least include the environment? I see no reason that other powers or authority be discussed, but I'm not sure that other provincial government will want to get involved in this. I would like us to call a spade a spade here. I would like us to include that the federal government can exercise at least this power. It is a legalistic question. Mr. Jackson, could you comment.

Again, I agree with this, but if the residual power is abolished, there will be nothing left, I am afraid, to protect the environment. Could you comment on that, Mr. Jackson?

[*Texte*]

The Chairman: The only difficulty I see with Yvon's suggestion is that it could have the tendency to undermine the whole power if we said, well, if it is given up, then it should be retained by... I don't think we should even suggest that this would be the case.

Mr. Fulton: If I get Yvon correctly, it seems to me that he would want either an additional phrase or perhaps a second sentence, which would be that this power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental matters.

Mr. Côté: It should be at least applied.

Mr. Fulton: I don't think a sentence like that would—

Mr. Côté: No?

Mr. Fulton: —harm it. I think it would strengthen it to leave the period where it is after "sustainable development" and then to say:

> This power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental needs.

M. Côté: Comprenez-moi, monsieur le président. Mon but n'est pas de défaire cette proposition-là. Je crains seulement qu'elle ne soit pas applicable devant le Comité constitutionnel. Comme Comité de l'environnement, nous voulons nous assurer que ce principe de la protection de l'environnement sera suprême et ne sera surtout pas défait. C'est un compromis qui pourrait être fait ultimement, mais il faudrait peut-être annoncer nos couleurs là-dessus.

The Chairman: The researchers are having a little chat.

Marlene, have you any further comments as a result of this discussion?

Mrs. Catterall: I think Yvon just said something extremely important that should be somewhere in this report and be at least in one of the recommendations in this report. It is that the protection of the environment should be supreme. I don't think we have said that, but we should say it somewhere.

I'm not sure that recommendation 14 accomplishes what he is talking about, because at the moment there is no proposal to change the peace, order, and good government provision.

Mr. Fulton: There is.

Mrs. Catterall: Well, have I missed something in here?

Mr. Fulton: Yes, on page 36.

Mrs. Catterall: I'm sorry; I didn't bring all my documents with me today.

Ah, yes. Okay.

Mr. Fulton: We are reversing it. Actually, what Yvon is proposing will make it even more clear.

Is there a better way to say Yvon's amendment?

Mr. Jackson: I think it was Mr. Fulton's amendment. I do have it in writing.

[*Traduction*]

Le président: La seule difficulté dans la proposition d'Yvon c'est que l'on aurait ainsi tendance à miner ce pouvoir, si nous disons, si l'on cède ce pouvoir il doit alors être conservé par... Je ne pense pas qu'il faille même le laisser entendre.

M. Fulton: Si je comprends bien Yvon, il me semble qu'il voudrait que nous ajoutions une phrase, précisant que ce pouvoir ne doit en aucune façon être diminué, ce qui réduirait la capacité du gouvernement fédéral d'intervenir dans les questions environnementales.

M. Côté: Il faut au moins que cela s'applique.

M. Fulton: Je ne pense pas qu'une telle précision...

M. Côté: Non?

M. Fulton:...nuirait à la recommandation. Je pense qu'on lui donnerait plus de poids en ajoutant après «développement durable»:

> ce pouvoir ne doit en aucune façon réduire la capacité du gouvernement fédéral de répondre aux besoins de l'environnement.

Mr. Côté: Please understand, Mr. Chairman, I am not trying to defeat this clause. I am simply afraid that the constitutional committee will not receive it. We, the environment committee, wish to ensure that the principle of protecting the environment will be uppermost and will not be rejected. As a last resort, it may be a necessary compromise, but we should state our position clearly.

Le président: Nos attachés de recherche discutent entre eux.

Marlene, suite à cette discussion, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Catterall: Je pense qu'Yvon vient de dire quelque chose d'extrêmement important qu'il faudrait inclure dans ce rapport et dans au moins une des recommandations. Il a dit qu'il fallait que le principe de la protection de l'environnement soit suprême. Je ne pense pas que nous l'ayons déjà dit, mais il faudrait le faire.

Je ne suis pas persuadé que la recommandation numéro 14 atteigne l'objectif dont il vient de parler, puisque pour l'instant, il n'a pas été proposé de modifier la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

M. Fulton: Au contraire.

Mme Catterall: Est-ce que je n'ai pas saisi quelque chose?

M. Fulton: Oui, à la page 36.

Mme Catterall: Excusez-moi; je n'ai pas apporté tous mes documents aujourd'hui.

Ah oui. Très bien.

M. Fulton: Nous faisons marche arrière. En fait, la proposition d'Yvon est beaucoup plus claire.

Y a-t-il une meilleure façon d'énoncer l'amendement d'Yvon?

M. Jackson: Je pense qu'il s'agit de l'amendement de M. Fulton. Je l'ai par écrit.

[*Text*]

Mr. Fulton: It was Yvon's. I was just trying to restate it, but I don't know if I did it very well.

Mr. Jackson: Do you want me to read it?

The Chairman: Yes.

Mr. Jackson: The proposal is that recommendation 14 be extended by an additional sentence reading:

This power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental needs.

Mr. Côté: It works fine for me. The minimum.

The Chairman: Okay. Agreed?

Mrs. Catterall: May I ask just one other? I guess it would be recommendation 15, and it would be along the lines that the committee recommend that there be very careful examination of the implications of removing the declaratory power on the ability of the federal government to act in protection of the environment.

• 1130

Mr. Fulton: Here's one of the ones that I circulated. It's just half a sentence. It just says that the committee recommends that the federal declaratory powers set out in paragraph 92.(10)(c) be maintained.

An hon. member: I think Marlene's sounds better.

Mr. Fulton: Sure. I don't mind making it longer.

Mr. Stevenson: While we have a little break here, Mr. Chairman, I would like to talk about the peace, order and good government clause. As an editorial comment, it's my understanding that the only change that the government intends to make to that is what the courts decide. It's just really to put it in line with what the courts do every time the situation comes up. I understand that some cases have been thrown out, so the wording is just to bring it in line with what the courts have ruled.

Ms Kristen Douglas (Committee Researcher): I would like to comment quickly on that. That seems to be the legal conclusion of what has been proposed. It is not a federal power to give away as a result of court decisions.

The reason why so many witnesses were concerned about the proposal was that if there is a proposal to give away something that you do not already have, then why are you doing it? The witnesses were concerned that something may be given away inadvertently that would reduce the federal government's power to act.

Mr. Stevenson: All the witnesses?

The Chairman: I would say there were one or two witnesses who said that, from my recollection. Was it the Canadian Bar Association?

Mr. Jackson: The Canadian Bar Association, West Coast Environmental Law Research Foundation and, I think, Pollution Probe.

[*Translation*]

M. Fulton: C'est celui d'Yvon. J'essayais simplement de le reformuler, mais je ne m'en suis pas très bien tiré.

M. Jackson: Voulez-vous que je le lise?

Le président: Oui.

M. Jackson: Il est proposé que l'on ajoute une phrase supplémentaire à la recommandation numéro 14:

Ce pouvoir ne doit en aucune façon réduire la capacité du gouvernement fédéral de répondre aux besoins de l'environnement.

M. Côté: C'est parfait, c'est le minimum.

Le président: Très bien. Vous êtes d'accord?

Mme Catterall: Puis-je soulever encore un point? Ce serait la recommandation numéro 15 où j'aimerais que le comité recommande que l'on examine très attentivement l'incidence de l'abrogation du pouvoir déclaratoire sur la capacité du gouvernement fédéral à intervenir ou à protéger l'environnement.

M. Fulton: J'ai ici une version que j'ai fait distribuer. Ce n'est qu'une demi-phrase, qui dit simplement que le comité recommande que soit maintenu le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral prévu à l'alinéa 92(10)c).

Une voix: Je préfère la proposition de Marlene.

M. Fulton: Très bien, je n'ai aucune objection à ce que ce soit plus long.

M. Stevenson: Monsieur le président, je voudrais profiter de ce petit intervalle pour parler de l'article concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Il me semble que le seul changement qu'entend introduire ici le gouvernement est le fait de s'en remettre à la décision des tribunaux. Il s'agirait simplement de s'aligner sur ce que décident les tribunaux chaque fois que la situation se présente. Je sais que certaines causes ont été déboutées, et ce libellé vise simplement à tenir compte des décisions judiciaires.

Mme Kristen Douglas (attachée de recherche du Comité): Un mot très rapidement à ce propos. Cela semble être la conclusion juridique de la proposition. Ce n'est pas un pouvoir auquel le fédéral peut renoncer, à la suite de décisions des tribunaux.

Si tant de témoins se sont dits inquiets, c'est que l'on peut se demander pourquoi l'on se propose de renoncer à quelque chose que l'on n'a pas? Les témoins craignaient que par inadvertance, l'on renonce à quelque chose qui diminuerait le pouvoir du gouvernement fédéral.

M. Stevenson: Tous les témoins?

Le président: Il me semble qu'il y a eu un ou deux témoins qui ont exprimé cette inquiétude, si je ne m'abuse. S'agissait-il de l'Association du Barreau canadien?

M. Jackson: L'Association du Barreau canadien, la West Coast Environmental Law Research Foundation et, me semble-t-il, Pollution Probe.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley (Elk Island): Mr. Chairman, are we talking about declaratory power? I realize the difference of opinion on this matter, Mr. Chairman, and I realize that you indicated to us that we are not limited to the evidence presented in this committee.

I am sure that members of this committee are fully aware of the position of the Council of Ministers of Education and public opinion polls and others with regard to bringing decision-making as close to the people as possible. I would want to ensure that any constitutional recommendations would seriously consider the public view as well as the view of the Council of Ministers of Education with regard to bringing decision-making closer to the people.

I recognize that philosophically there is a difference of opinion on this committee. There are people who believe that there should be a strong centralized role. I believe the federal government should maintain its responsibility to protect the environment in ways that are possible. There are ways through various forms of legislation. But I don't believe that the message that coming from this committee should be that there should be any sense of centralization.

The polling that I have done in my riding, the polling that has been done in my province and, indeed, the polling that has been done across the country indicate, I believe, that the mood in the country is that people want decision-making closer to the people.

Mrs. Catterall: I recognize everything that Mr. O'Kurley has said and I've made that same argument for a decade as a municipal politician. As long as the decision-making goes along with the resources to implement those decisions, I am very sympathetic to that point of view. But I think we have to recognize our discussion here is focusing on the environment and in fact public opinion is otherwise on the environment. That was our very first witness before the committee. . .that even in Saskatchewan, where there has been so much controversy between the provincial and federal governments, 85% of the people still feel the federal government needs to have the ability to set national standards on the environment. So it is not a uniform piece of. . .

• 1135

In any case, I think our job is to raise any cautions about the proposals from the point of view of the environment, not education or any other issue. All this recommendation does is to suggest that in this case the government and the joint committee undertake that there be a full examination of the implications of the federal declaratory power on the ability of Canada to protect the environment and promote sustainable development. The wording can certainly be cleaned up a bit. I find it pretty rough.

The Chairman: Could you read it again?

Mrs. Catterall: It says the committee recommends there be a full examination of the implications of the federal declaratory power as set out in paragraph 92.(10)(c) for the ability of Canada to protect the environment and promote sustainable development.

[*Traduction*]

M. O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, parlons-nous du pouvoir déclaratoire? Je sais qu'il y a divergence d'opinion, en la matière, monsieur le président, et je me souviens aussi que vous nous avez dit que nous ne sommes pas tenus de nous limiter aux témoignages que le comité a entendus.

Je suis certain que les députés connaissent parfaitement la position du Conseil des ministres de l'Éducation, ainsi que le résultat des sondages d'opinion et autres indiquant que la prise de décision doit être aussi proche que possible de la population. Je voudrais m'assurer que toute recommandation constitutionnelle prendra sérieusement en considération cette opinion publique, ainsi que l'avis du Conseil des ministres de l'Éducation à ce propos.

Je suis conscient des différences philosophiques au sein de ce comité. Certains croient en la nécessité d'un pouvoir central fort. J'estime quant à moi que le gouvernement fédéral doit garder sa responsabilité de protection de l'environnement de toutes les manières possibles. Diverses lois lui en donnent les moyens. Mais je ne pense pas que ce comité doive donner l'impression qu'il recommande une centralisation des pouvoirs.

D'après le sondage que j'ai fait dans ma propre circonscription, celui qui a été réalisé dans ma province et même celui qui a été mené a l'échelle nationale, il semble que les gens demandent que les décisions soient prises à un niveau plus proche de la population.

Mme Catterall: Tout ce que dit M. O'Kurley est juste, et j'ai moi-même défendu la même position pendant 10 ans au niveau local. Tant que la prise de décision s'accompagne des ressources nécessaires, je partage votre point de vue. Mais il ne faut pas oublier que l'objet de notre discussion c'est l'environnement, et que dans ce domaine, l'opinion publique est tout à fait différente. Le premier témoin que nous avons entendu. . . même en Saskatchewan, où il y a eu tant de désaccords entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, 85 p. 100 des gens estiment que le gouvernement fédéral doit pouvoir fixer des normes nationales en matière d'environnement. Il n'y a donc pas d'uniformité. . .

Quoi qu'il en soit, il me semble que notre mission est de faire des mises en garde du point de vue de l'environnement, et non pas de celui de l'éducation ou de tout autre point de vue. Cette recommandation propose simplement que dans ce cas particulier, le gouvernement et le comité mixte s'engagent à faire un examen approfondi de toutes les conséquences du pouvoir déclaratoire fédéral sur la capacité du gouvernement à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable. Le libellé peut certainement être retravaillé quelque peu. C'est assez mal dit.

Le président: Pouvez-vous nous le relire?

Mme Catterall: Le comité recommande que l'on examine dans le détail les conséquences du pouvoir déclaratoire fédéral prévu à l'alinéa 92.(10)c) sur la capacité du Canada à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable.

[*Text*]

Mr. Fulton: There is one problem with it, and it is that if we don't offer any suggestion to them about what they should do, what the government is proposing is to dump 92.(10)(c). If we don't put some kind of time line in there that this power be maintained until such a study is done or something like that, then I think we will allow it to slip away. Certainly it is my understanding that there likely will be situations where the declaratory power from the federal level is necessary in environmental emergencies. It would be extremely unwise...

I think the deputy ministers and the bureaucrats who drafted this did so without any kind of serious examination of the environment. We find throughout the whole of this document that the environment got blind-sided. I think once again this is the case.

If we could put into the amendment that the committee recommends the declaratory be maintained until such a study is done, identifying areas where it might be required for the environment...or to do what we have done in other cases, which is to put a proviso on it that any transfer of 92.(10)(c) be done in such a way that the opportunity to use it on environmental issues is maintained. That way the Constitution would be amended but a subsection would be left saying the declaratory power is maintained in the area of the environment. I think we need to make that clear.

Mr. Clark (Brandon—Souris): I am not convinced that declaratory power is necessary, because I think the reference to national emergencies under peace, order and good government does indeed address the concerns Mr. Fulton has raised. I certainly don't agree with his suggestion that the environment has been blind-sided.

But I had earlier indicated an interest in what Mrs. Catterall was saying, because I understood her to be asking for a clarification. If there is doubt around the table, then clarification is obviously a way in which to resolve that doubt. But as I read what she read now, it is a bit different from what I heard her say initially.

I don't share that doubt. But if indeed others do, then I can be comfortable with a request that the question of the doubt be raised and it be clarified as a result. My understanding is that the declaratory power is not a significant force, is not a significant part of the debate. But if she simply asked for a clarification of its significance vis-à-vis our stated desire to protect the environment, then I could be comfortable with that, because it would permit the clarification. Presumably we would be bringing that to the attention of the principal committee.

• 1140

The Chairman: Yes.

Mr. Clark: And that is a very different kind of objective from what Mr. Fulton is talking about when he talks in terms of mandatory time lines and preventing, in essence, the constitutional talks to proceed until what he is seeking would be addressed.

[*Translation*]

M. Fulton: Et cela pose un problème, en ce sens que si nous n'offrons aucune suggestion, le gouvernement va tout simplement laisser tomber l'alinéa 92.(10)c). Si nous n'imposons par un certain délai pendant lequel ce pouvoir sera maintenu en attendant qu'une étude ou un examen soit réalisé, nous aurons permis son abandon. Je suis certain que le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral s'avérera nécessaire dans des cas d'urgence environnementale. Il serait pour le moins déraisonnable...

Les sous-ministres et les fonctionnaires qui ont rédigé ce texte n'ont pas vraiment réfléchi à l'environnement. On constate d'ailleurs que l'environnement a été laissé pour compte dans l'ensemble de ce document. Et c'est encore le cas ici.

Nous pourrions ajouter à l'amendement que le comité recommande le maintien du pouvoir déclaratoire jusqu'à ce qu'une étude permette d'identifier les secteurs où il pourrait s'avérer nécessaire du point de vue de l'environnement... ou faire ce qu'on a déjà fait dans d'autres cas, c'est-à-dire ajouter une réserve selon laquelle le pouvoir prévu à l'alinéa 92.(10)c) sera maintenu sur les questions touchant à l'environnement. On aurait ainsi modifié la Constitution mais il resterait un paragraphe stipulant le maintien du pouvoir déclaratoire en matière d'environnement. Il faut que ce soit exprimé clairement.

M. Clark (Brandon—Souris): Je ne suis pas convaincu que ce pouvoir déclaratoire soit nécessaire, car il me semble que la mention des urgences nationales dans l'article concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement répond parfaitement aux inquiétudes de M. Fulton. Je ne suis pas du tout d'accord lorsqu'il dit que l'environnement a été laissé pour compte.

Je me suis intéressé tout à l'heure à ce que disait Mme Catterall parce qu'elle demandait une précision. Si quelqu'un a des doutes ici, il est alors bon de demander des éclaircissements. Mais ce qu'elle vient de nous lire est un peu différent de ce que j'avais compris au début.

Je ne partage pas ce doute. Mais si d'autres me sont pas sûrs non plus, je veux bien que l'on pose la question et que l'on demande des précisions. Je crois savoir que le pouvoir déclaratoire n'est pas un pouvoir important, n'est pas un élément important du débat. Mais si elle demande simplement une explication quant à son importance pour notre objectif déclaré qui est la protection de l'environnement, alors je n'y vois aucune objection, car cela nous permettrait d'avoir des précisions. Il faudrait, j'imagine, soulever la question auprès du comité principal.

Le président: Oui.

M. Clark: Et il s'agit d'un objectif très différent de ce que demande M. Fulton qui parle d'imposer un délai et, essentiellement, d'arrêter les discussions constitutionnelles tant qu'on n'aura pas répondu à ses attentes.

[*Texte*]

If Marlene can word her proposal in such a way that she simply goes back and restates what she said initially, that the committee recommends the significance of the proposal be clarified in order to ensure the federal government's ability to protect the environment is maintained and/or enhanced, I would be comfortable with that.

Mr. Stevenson: I would agree with what Lee has just said. I think, again, Mr. Fulton has a wonderful way of inciting comments from other people. Some of these things, in fairness, require that they be covered off. The fact is that the constitutional proposal dwells on things that the federal government intends to make changes on, and all the subject areas that aren't mentioned to any great extent in that proposal, including the environment, are areas where no major changes are intended to be made.

We've just finished with the committee hearings on the Canadian Environmental Assessment Act, and certainly one of the pillars, if you will, that support that bill is the peace, order and good government clause in the Constitution. It is clearly there in that bill. There are a number of areas—we have just mentioned emergencies here—where clearly the federal government has the power to respond, and while that clause in the Constitution isn't mentioned in the bill, that is clearly where the power comes from to act in some of those situations.

If there is a concern, then I am certainly prepared to support a recommendation along the lines that Mrs. Catterall has suggested.

The Chairman: I will do something very dangerous here and speak for Jim. I think even he—

Mr. Clark: Why not? He speaks for you all the time.

The Chairman: That's right. Even he, I think, isn't convinced this is necessarily bad, but he wants to make sure that if it is... But what I am hearing in the general discussion is to accommodate the fear without... My fear, if we took it as far as your motion, Jim, is that we would send out a very negative signal to the provinces, and this plays back to some things Brian raised earlier. I don't think in any of this we want to give the sense that we are not going to trust the provinces to the maximum degree possible. What we want to retain is the national ability to act.

Mr. Fulton: Perhaps Kristen or Bill or Ian could give us an idea of how often the declaratory power has been used and whether or not there might be some environmental situations where the declaratory power would be useful. I know Kristen mentioned one to me. It might be there are some that would convince people that we should put a time line in, because we have to keep in mind what the framework is and that Minister Clark will be working with the provinces a scant 30 days from now, and actually working on the operative phraseology for the amendments.

The Chairman: I hope he won't get too far ahead of our committee.

Mr. Clark: At the rate we're going we won't have our report in 30 days from now, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Si Marlene peut nous proposer un texte qui reprenne simplement ce qu'elle a dit au début, c'est-à-dire que le comité recommande que l'on clarifie l'importance de la proposition de façon à être sûrs que la capacité du gouvernement fédéral à protéger l'environnement sera maintenue ou accrue, alors je serais d'accord.

M. Stevenson: J'abonde dans le sens de Lee. M. Fulton a encore une fois démontré qu'il sait bien amener les autres à dire ce qu'il veut. Mais certaines de ces questions, pour être juste, doivent être examinées. Le fait est que la proposition constitutionnelle insiste sur des changements que le gouvernement fédéral entend introduire, et tous les domaines qui ne sont pas mentionnés en détail dans la proposition, comme c'est le cas pour l'environnement, ne sont pas censés faire l'objet de changements importants.

Nous venons de conclure les audiences du comité sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et l'un des piliers, en quelque sorte, de ce projet de loi est l'article de la Constitution portant sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Il figure clairement dans ce projet de loi. Dans un certain nombre d'autres domaines—nous avons mentionné ici les urgences—le gouvernement fédéral a de toute évidence le pouvoir de réagir, et si cet article de la Constitution n'est pas directement cité dans le projet de loi, il est évident que le pouvoir d'agir dans certaines de ces situations en découle.

Si l'on a encore des inquiétudes, je suis certainement prêt à appuyer une recommandation dans le sens de celle qu'a suggérée Mme Catterall.

Le président: Je vais prendre un gros risque et parler pour Jim. Même lui, je pense...

M. Clark: Et pourquoi pas? Il ne se prive pas de parler pour vous.

Le président: C'est exact. Même lui, je pense, n'est pas convaincu que ce soit forcément une si mauvaise chose, mais il veut s'assurer que si cela était... Mais je crois comprendre de la discussion générale que l'on est prêt à tenir compte de ces craintes sans... Si nous allons aussi loin que vous le proposez, Jim, je crains que nous n'envoyions aux provinces un message négatif, et cela se rapproche de certains points que soulevait Brian plus tôt. Je ne pense pas que nous voulions donner l'impression que nous ne faisons pas confiance aux provinces dans toute la mesure du possible. Ce que nous voulons, c'est garder la possibilité d'agir au niveau national.

M. Fulton: Kristen, ou Bill, ou Ian pourraient peut-être nous dire combien de fois le pouvoir déclaratoire a été invoqué, et s'il pourrait y avoir des situations environnementales dans lesquelles il s'avèrerait utile. Je sais que Kristen m'en a mentionné une. Il y en a peut-être d'autres qui vous convaincraient de la nécessité d'imposer un délai, car il ne faut pas oublier le cadre dans lequel nous fonctionnons ni le fait que c'est dans 30 jours à peine que M. Clark rencontrera les provinces, et s'attellera à la préparation de l'énoncé des amendements.

Le président: J'espère qu'il ne prendra pas trop d'avance sur nous.

M. Clark: A ce rythme, monsieur le président, notre rapport ne sera pas déposé dans 30 jours.

[*Text*]

The Chairman: Oh, yes, we will.

Mr. Fulton: Okay. We'll hear from research quickly.

The Chairman: All right. Ian?

Mr. Jackson: Again, constitutional lawyers are huddling. My understanding is the declaratory power has not been used in any context since the 1960s. If you ask me, not being a constitutional lawyer, an occasion when it might be used in an environmental context: I'm given to understand the peace, order and good government power is a power to legislate.

There could be situations in which legislation ain't the immediate need but where you are confronted by a situation, let's say in the Canadian Council of Ministers of the Environment, where action is needed quickly. It's not called an emergency, but action is needed quickly.

• 1145

There is common agreement about this among the provinces. I could, at any rate, see a situation in which the provinces turn to the federal government and say, why don't you use the declaratory power in this particular instance to do this? Now, that may be utterly absurd, but it is one option that it occurs to me might be considered in the reconsideration everybody is talking about, one that wouldn't make the declaratory power a source of confrontation between the federal and the provinces. It might be something the provinces would like to see the federal government having.

The Chairman: I know that Leo is consulting with—

Mr. Fulton: Kristen was going to say something, though.

Ms Douglas: No, I think Dr. Jackson and I had discussed it before this discussion came up and had come to the conclusion that although it was difficult to envisage an example of when it would be used, there is a difference between a legislative power and the nature of the power under the declaratory power, which might make it useful in some circumstances when the peace, order and good government power wouldn't solve the problem.

Mr. Fulton: Well, why don't we then say what we are hearing, which is that the committee recommends there may be circumstances where the provinces and the federal government would find an environmental situation where use of paragraph 92.(10)(c) is obligatory and such power should be preserved. That way we are not saying it be maintained but that we preserve the option and the joint committee can look at wording for that.

The Chairman: We have an alliance at the end of the table.

Mr. Fulton: I know, I see the Liberals working here hard with Mr. Clark.

Mrs. Catterall: It is the same position you were in yesterday, Jim.

Mr. Fulton: A strategy you might consider following on some occasion.

Some hon. members: Oh, oh!

[*Translation*]

Le président: Oh si.

M. Fulton: Bon. Les attachés de recherche nous donneront rapidement réponse.

Le président: Bon. Ian?

M. Jackson: Les experts constitutionnels se consultent. Je crois savoir que le pouvoir déclaratoire n'a pas été utilisé depuis les années 1960. Si vous me demandez, à moi qui ne suis pas constitutionnaliste, dans quelle circonstance il pourrait être invoqué dans le contexte de l'environnement, je vous répondrai qu'à ma connaissance, le pouvoir découlant de l'article sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement est un pouvoir législatif.

Il peut y avoir des cas où un texte législatif ne s'impose pas immédiatement, mais où la situation, disons au Conseil canadien des ministres de l'Environnement, nécessite une action immédiate. Il ne s'agirait pas d'une urgence, mais il faudrait agir rapidement.

Les provinces sont d'accord là-dessus. Je pourrais cependant imaginer une situation dans laquelle les provinces s'adresseraient au gouvernement fédéral pour lui demander d'utiliser son pouvoir déclaratoire dans un cas particulier. C'est peut-être totalement absurde, mais c'est à mon sens une option que l'on pourrait envisager dans le contexte actuel, et qui pourrait faire du pouvoir déclaratoire une source de conflits entre le fédéral et les provinces. Les provinces pourraient souhaiter que le gouvernement fédéral ait ce pouvoir.

Le président: Je sais que Léo est en consultation avec...

M. Fulton: Mais Kristen allait dire quelque chose.

Mme Douglas: Non, M. Jackson et moi-même en avions déjà parlé et nous avions conclu que s'il est difficile d'envisager une situation où le pouvoir déclaratoire serait invoqué, il y a néanmoins une distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir déclaratoire, distinction qui pourrait s'avérer utile dans les cas où le pouvoir découlant du devoir de paix, d'ordre et de bon gouvernement ne serait pas une solution suffisante.

M. Fulton: Alors pourquoi n'exprimons-nous pas ce que l'on nous dit, c'est-à-dire que le Comité recommande que le pouvoir découlant de l'alinéa 92.(10)(c) soit préservé puisque dans certaines circonstances environnementales, les provinces et le fédéral pourraient être obligés d'y avoir recours. Ainsi nous ne demandons pas qu'il soit maintenu, mais nous nous réservons cette possibilité, et le Comité mixte pourra chercher le bon libellé.

Le président: Nous avons une alliance au bout de la table.

M. Fulton: Je sais, je vois les Libéraux qui travaillent d'arrache-pied avec M. Clark.

Mme Catterall: Nous sommes dans la même situation que vous hier, Jim.

M. Fulton: Une stratégie à envisager dans certaines circonstances.

Des voix: Oh, oh!

[*Texte*]

Mrs. Catterall: Come and join the discussion.

The Chairman: Yes, you can move over, at any rate.

Mr. Clark: Some people enjoy the position of splendid isolation, but they need not ever take responsibility, Mr. Chairman, for their actions. It is in the best North American tradition or American tradition after World War I.

The Chairman: Well, having spent the better part of my life in opposition, I'm not going to say I haven't been in opposition, that's for sure. Marlene or Lee, do you want to speak?

Mr. Clark: I think Marlene has something there that is pretty close to what we are all—

Mrs. Catterall: The committee recommends that there be a clarification of the significance of the declaratory power with respect to the federal government's ability to maintain or enhance the environment and promote sustainable development.

Mr. Clark: Agreed.

The Chairman: Could you read it again? I am not sure I quite get it.

Mrs. Catterall: The committee recommends that there be a clarification of the significance of the declaratory power with respect to the federal government's ability to maintain and enhance the environment and promote sustainable development.

The Chairman: Okay. Jim.

Mr. Fulton: I would only say prior to when? Prior to it being removed from the Constitution?

Mr. Clark: Mr. Chairman, we are presenting the report to the standing committee obviously for the intent of it being considered—assuming we get it done—as part of their deliberations. So I think, *ipso facto*, it suggests this would be done prior to them providing their own final report.

Mr. Fulton: Let's declare it a fact, though. Let's just say that prior to—

Mr. Jackson: Elimination.

Mr. Fulton: —elimination from the Constitution.

Mr. Clark: It would have to—I mean, each of our recommendations presumably is provided within the timeframe.

The Chairman: Some of them go beyond that. They have—

Mr. Clark: It is given to the committee as our input to their deliberations.

Mr. Fulton: No, we are doing more than that. We are reporting this to the House.

Mr. Clark: Well, that was my initial preference, but there seems to be a great desire to go before the standing committee or the special committee.

Mrs. Catterall: I think we are doing both.

Mr. Fulton: Yes, we're doing both.

Mr. Clark: Perhaps it is due to the fact that there might be television cameras there.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Venez vous joindre à la discussion.

Le président: Oui, vous pouvez certainement vous déplacer.

M. Clark: Certains se complaisent dans un splendide isolement, monsieur le président, mais ils n'ont pas à accepter la responsabilité de leurs actes. Et c'est tout à fait dans la tradition nord-américaine, ou plutôt américaine, depuis la Première Guerre mondiale.

Le président: Ce n'est pas moi, qui ai passé la plus grande partie de ma vie dans l'opposition, qui vais prétendre que je n'ai jamais été en opposition. Marlene ou Lee, avez-vous quelque chose à dire?

M. Clark: Il me semble que Marlene a proposé un texte qui correspond d'assez près à ce que nous. . .

Mme Catterall: Le Comité recommande que l'on clarifie l'importance du pouvoir déclaratoire en ce qui concerne la capacité du gouvernement fédéral à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement et à promouvoir le développement durable.

M. Clark: D'accord.

Le président: Pouvez-vous nous le lire encore une fois? Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris.

Mme Catterall: Le Comité recommande que l'on clarifie l'importance du pouvoir déclaratoire en ce qui concerne la capacité du gouvernement fédéral à maintenir et à améliorer la qualité de l'environnement et à promouvoir le développement durable.

Le président: Très bien. Jim.

M. Fulton: J'ajouterais seulement avant de faire quoi? Avant de l'éliminer de la Constitution?

M. Clark: Monsieur le président, nous soumettons un rapport au Comité permanent afin que celui-ci l'examine—si nous pouvons le finir un jour—dans le cadre de ses délibérations. Il va donc de soi, il me semble, que cela doit être fait avant que le Comité permanent dépose son propre rapport.

M. Fulton: Mais disons-le clairement. Disons simplement avant. . .

M. Jackson: Son élimination.

M. Fulton: . . .son élimination de la Constitution.

M. Clark: Cela va de soi. Il est évident que chacune de nos recommandations doit être examinée dans cette limite de temps.

Le président: Certaines vont au-delà. Elles ont. . .

M. Clark: C'est notre contribution aux délibérations du Comité.

M. Fulton: Non, cela va plus loin. Nous présentons ce rapport à la Chambre.

M. Clark: C'était mon souhait, mais l'on semble beaucoup tenir à le présenter au Comité permanent ou au Comité spécial.

Mme Catterall: Nous allons faire les deux.

M. Fulton: Oui, c'est cela.

M. Clark: C'est peut-être parce que les caméras de la télévision seront présentes.

[*Text*]

Mr. Fulton: You're going to come then?

Mr. Clark: No, no. I'm not one who seeks out that sort of publicity.

The Chairman: Is there general agreement with the resolution that Marlene puts forward?

Mr. Stevenson: Agreed.

Mr. Fulton: Well, I have a problem with that. I don't think it means anything.

Mrs. Catterall: Well, if you have words to add to it, Jim, give them to me and I'll add them.

Mr. Fulton: I think as long as there—

The Chairman: Prior to elimination, is that what you want to dispute?

Mr. Fulton: Prior to any government move to eliminate it from the Constitution. We don't want the study after it has been removed. That would be ridiculous. But that is exactly what the government would do, because that is what they are planning to do.

The Chairman: Why don't we just say "prior to elimination", then?

Mrs. Catterall: That assumes elimination.

An hon. member: Prior to any changes?

The Chairman: That is what the recommendation is, right?

• 1150

Mr. Fulton: Yes.

The Chairman: And we're not sure; we do not have conclusive evidence that there's anything significant here, but there are fears. They've been raised by several witnesses. We want to have those fears removed before it is eliminated. That seems to me to be straightforward. Isn't it?

Mr. Clark: That's what we're talking about.

Mrs. Catterall: How about prior to any changes to paragraph 92.(10)(c)?

The Chairman: Okay. That's neutral at least.

Mr. Fulton: It's pretty darn neutral, I'd say, but all right.

The Chairman: Agreed?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Clark: It's getting close to moderation. You'd better support yourself.

Mr. Fulton: You'd better support these next two quickly, or—

The Chairman: Moving right along, should we go back to 9 and 10? Jim has tabled or circulated—

Mr. Clark: I think we should go back to 9 and 10 before we consider any new material.

The Chairman: I think that'll be a good idea, yes.

[*Translation*]

M. Fulton: Alors vous y serez?

M. Clark: Non, non. Je ne recherche pas ce type de publicité.

Le président: Sommes-nous d'accord sur la résolution présentée par Marlene?

M. Stevenson: D'accord.

M. Fulton: Je ne suis pas d'accord. Je pense qu'elle ne veut rien dire.

Mme Catterall: Si vous voulez y ajouter quelque chose, Jim, dictez-le moi.

M. Fulton: Tant qu'il...

Le président: Avant son élimination, c'est cela que vous contestez?

M. Fulton: Avant qu'un gouvernement ne l'élimine de la Constitution. Ce n'est pas la peine de l'étudier après qu'il aura été éliminé. Ce serait ridicule. Mais c'est exactement ce que ferait le gouvernement, puisque c'est ce qu'il a prévu.

Le président: Alors pourquoi ne pas dire «avant son élimination»?

Mme Catterall: C'est supposer qu'il sera éliminé.

Une voix: Avant tout changement?

Le président: C'est ce que vise la recommandation, n'est-ce pas?

M. Fulton: Oui.

Le président: Et nous ne sommes pas sûrs; rien ne démontre qu'il y ait là une question de grande importance, mais il y a des craintes. Elles ont été soulevées par plusieurs témoins. Nous voulons les apaiser avant que ce pouvoir ne soit éliminé. Cele me semble simple, n'est-ce pas?

M. Clark: C'est ce que nous nous disions.

Mme Catterall: Et si nous disions: avant tout changement à l'alinéa 92.(10)c)?

Le président: Bien. Cela a au moins l'avantage d'être neutre.

M. Fulton: C'est certainement très neutre, mais bon, d'accord.

Le président: Entendu?

Des voix: Entendu.

M. Clark: Vous devenez presque modéré. Faites attention.

M. Fulton: C'est à vous de faire attention si vous n'acceptez pas rapidement les deux prochaines...

Le président: Sans perdre de temps, devrions-nous revenir aux recommandations 9 et 10? Jim a fait distribuer...

M. Clark: Avant d'examiner de nouvelles questions, il faudrait revenir aux recommandations 9 et 10.

Le président: Oui, je pense que c'est une bonne idée.

[*Texte*]

Mr. Clark: We've been looking at these for several days now.

The Chairman: Yes. Okay. So recommendation 9. What you have in front of you now is a draft recommendation with a proposed text.

Mrs. Catterall: Is it 9(z)?

The Chairman: Yes, 9(z)!

Mr. Clark: This is the Paul Martin version, Mr. Chairman, that you had before you.

The Chairman: This is the Paul Martin version. Where did he materialize from, just out of the carpet?

I'm glad everybody's here, because obviously, of all the recommendations, this is the one that carries the most emotional freight. I gather that what came out of the extensive discussions yesterday was an attempt to state clearly the differing views that are in the committee, state them as fairly as possible, and state them by way of an explanation before the actual recommendation. The recommendation was one that I think it was felt, at least, all members would be willing to support. Unfortunately, I didn't hear all the wonderful discussion yesterday. I heard some of it before I left.

Mr. Clark: Please don't ask us to repeat it.

The Chairman: I will not ask anybody to repeat it. I looked at this this morning when I came in, and to me it seemed to be a reasonable statement of where I think we are, and I think it is much better than what we had drafted earlier. So as your chair I feel very comfortable seeing this presented, and I hope that we can find some consensus on this or something very much like it.

Mr. Clark: So moved.

Mr. O'Kurley: I have a concern with regard to a sentence after the second point of view on the debate where it says "Several members...". It's a reference to property rights out of the context of the environment. It's just basically discussing a position with regard to property rights. My concern yesterday was that if we set a precedent that we can offer a view that's not directly related to environment, then the other position, with regard to an argument in favour of property rights, should be allowed as well. I think the essence of the—

The Chairman: Could you just point to exactly what you're talking about, Brian, in the document?

Mr. Côté: "Several" in the sentence—

The Chairman: Okay, I have it.

Mr. O'Kurley: Where it says:

> Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation in case law.

That may be true, but why would we say that if it's... I mean, are we to offer opinions on various proposals whether they're related to environmental matters or not, and under what sort of mandate do we, as a committee, formally offer a

[*Traduction*]

M. Clark: Nous nous penchons sur ces deux-là depuis plusieurs jours déjà.

Le président: Oui. Bon. Nous sommes donc à la recommandation 9. Vous avez sous les yeux une ébauche de texte.

Mme Catterall: C'est la 9z).

Le président: Oui, 9z)!

M. Clark: Monsieur le président, c'est la version de Paul Martin que vous avez sous les yeux.

Le président: C'est la version de Paul Martin. D'où vient-il? Il a traversé le mur?

Je suis content que tout le monde soit ici, car il est évident que de toutes les recommandations, celle-ci a la plus forte charge émotive. Je crois comprendre que le résultat des longues discussions d'hier, a été d'essayer d'énoncer clairement les opinions divergentes au sein du comité, de les exprimer aussi équitablement que possible, et d'en faire un préambule explicatif avant de présenter la recommandation elle même. Celle-ci, me semble-t-il, semblait devoir recueillir le soutien de tous les députés. Malheureusement, je n'ai pas pu suivre toute la fascinante discussion d'hier. J'en ai entendu quelques bribes avant de vous quitter.

M. Clark: Ne nous demandez pas de la répéter.

Le président: Je ne vous demanderai pas de la répéter. J'ai pris connaissance de ce texte ce matin en arrivant, et il me semble bien faire état de la situation, beaucoup mieux que la version précédente. En tant que président, je n'ai donc aucune objection à ce qu'il soit présenté, et j'espère que nous pourrons arriver à un consensus sur ce libellé, sur une version très proche.

M. Clark: Je vous appuie.

M. O'Kurley: A la suite de la description du deuxième point de vue, il y a une phrase qui commence par «Plusieurs membres du comité...». On y fait référence aux droits de propriété, sans rapport avec l'environnement. On y présente simplement une position sur le droit de propriété. J'ai dit hier que si nous créons un précédent en permettant que l'on exprime un point de vue qui n'a aucun lien direct avec l'environnement, il faut également présenter la position contraire, l'argument en faveur du droit de propriété. Il me semble que...

Le président: Pouvez-vous me dire exactement à quoi vous faites référence, Brian?

M. Côté: «Plusieurs» dans la phrase...

Le président: Bon, je l'ai trouvée.

M. O'Kurley: Où l'on dit:

> Plusieurs membres du comité ont également déclaré que la loi et la jurisprudence accordent déjà une protection suffisante aux droits de propriété au Canada.

C'est peut-être vrai, mais pourquoi le dire si... Devons-nous donner notre avis sur les diverses propositions constitutionnelles qu'elles aient un rapport ou non avec l'environnement, et le cas échéant, de quel droit le faisons-

[*Text*]

view on an aspect of the Constitution if it's not directly related to environment? I guess what I'm saying is that where it says that some people want it to be withdrawn, that's fine. That makes sense to me. That's an accurate description of the debate. But to add a comment on property rights in there doesn't seem to be appropriate.

The Chairman: I think you have a point, because it does get into argument. If we're going to make that argument, then likely we should provide several others. It may well be that this gets us beyond what we're trying to do here.

Mr. Stevenson: My only comment is that we have to be careful what we do here, because we worked long and hard to get to this position.

The Chairman: To craft this.

• 1155

Mr. Stevenson: I am not sure we have a consensus now, but without kicking too many hornet nests, I think if we are close to a consensus, the less tampering we can do with this the better. If there is an agreement to change it, fine, but I have a hunch we are not going to move it a whole lot.

The Chairman: Brian has a point about relevancy, but if this is representative of a particular kind of compromise that grew out of the discussion yesterday. . .and you are quite right, if we start moving this out we may have to move something else in, and. . . I would really like to test whether there is agreement in general terms with this revised recommendation 9.

Mr. Clark: First of all, in answer to your question, I was indicating my support for it. I assume the fact that I am the only one who raised my hand is not a lack of endorsement.

The Chairman: No, no.

Mr. Clark: I would simply note, going back to Brian's point, that this sentence of course was put in there prior to Paul's amendment. Paul's amendment was that therefore their proposal should be withdrawn, which clearly indicates indeed some members feel property rights are already well protected. So you could, of course, make the argument that the sentence then becomes redundant as a result of the amendment. So I think you could easily withdraw that particular sentence, because Paul's amendment has already in essence redressed it earlier on. But I am comfortable with either the elimination of the sentence or supporting it.

I am conscious as I speak that the so-called "window of opportunity" for our completing our labours is getting fairly narrow, because of the House not sitting tomorrow and other obligations. I sense we are into our last meeting.

The Chairman: I think so.

Mr. Fulton: Could you or the clerk then read it, as you understand it?

M. Côté: Il n'y a pas de traduction française.

The Chairman: Why don't I read it and then it will be translated? If I read it, then the interpreters will translate it.

M. Côté: Pas de problème.

[*Translation*]

nous? Je suis d'accord pour que l'on dise que certains souhaitent le retrait de la proposition. Je comprends. Cela reflète fidèlement nos débats. Mais il me semble inopportun d'ajouter un commentaire sur le droit de propriété.

Le président: Il me semble que vous avez raison, car c'est effectivement présenter un argument, qui pourrait alors être suivi de plusieurs autres. Cela dépasse peut-être effectivement le cadre de notre mandat.

M. Stevenson: Je dirais seulement qu'il faut faire preuve d'une grande prudence, car nous avons eu beaucoup de mal à nous entendre sur cette position.

Le président: Pour rédiger ce texte.

M. Stevenson: Je ne suis pas sûr que nous ayons un consensus maintenant, mais sans semer la zizanie, il me semble que si nous approchons d'un consensus, moins on y touchera mieux cela vaudra. Si nous sommes d'accord pour modifier, très bien, mais je doute que les positions changent beaucoup.

Le président: Brian a mentionné la question de la pertinence, mais si ce texte est représentatif du type de compromis issu de la discussion d'hier. . .et vous avez tout à fait raison, si nous enlevons cette partie, nous risquons de devoir rajouter autre chose, et. . . Je voudrais savoir s'il y a entente, en termes généraux, sur cette nouvelle version de la recommandation numéro 9.

M. Clark: Tout d'abord, pour répondre à votre question, j'ai indiqué mon soutien. Je présume que ce n'est pas parce que j'étais le seul à lever la main que les autres ne sont pas d'accord.

Le président: Non, non.

M. Clark: Pour en revenir à ce que disait Brian, je voudrais simplement signaler que cette phrase a bien sûr été incluse avant la modification proposée par Paul. Cette dernière visait le retrait de la proposition, ce qui indique clairement que certains députés estiment effectivement que le droit de propriété est déjà suffisamment protégé. On pourrait donc, bien sûr, faire valoir que là cette phrase est désormais superflue. On peut donc facilement la rayer, puisque la modification proposée par Paul suffit. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on l'élimine ou à ce qu'on la garde.

Ceci dit, je ne perds pas de vue le fait que nos chances de terminer notre travail s'amenuisent puisque la Chambre ne siège pas demain, et que nous avons d'autres obligations. J'ai l'impression que celle-ci pourrait être notre dernière réunion.

Le président: Je le pense aussi.

M. Fulton: Pourriez-vous nous en faire lecture, tel que vous la comprenez, ou le greffier pourrait-il nous la lire?

Mr. Côté: There is no french version.

Le président: Je pourrais peut-être vous la lire et vous auriez alors l'interprétation? Si je la lis, les interprètes la traduiront.

Mr. Côté: Fine.

[*Texte*]

The Chairman: This is a draft recommendation with proposed text to report immediately preceding this recommendation:

> The committee was sharply divided concerning the potential consequences for the environment of the proposal to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights. One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law, and by the potential for using the notwithstanding clause. On this basis the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment.
>
> Some other members of the committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the quality of the environment or to promote sustainable development could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights; and that therefore this proposal should be withdrawn.

• 1200

> Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law. Despite this fundamental disagreement, the committee recommends that if any proposal were made to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it should be clearly understood in the wording of the guarantee that such a right shall not impede, in any manner, the maintenance or enhancement of the quality of the environment or the promotion of sustainable development.

Mr. Stevenson: There was one comment yesterday on that statement "some other members", that the word "some" might be interpreted to reflect numbers. We could just say "other members of the committee" and take the word "some" out of there.

The Chairman: Sure.

Mr. Clark: By the same token, Mr. Chairman, the words "several members" expressed the view. Whether it's "several" or it's "some"... As I read it over again, I can see Brian's point. The preamble is pretty heavily worded, even if you look at the volume of space occupied, on one side of the debate.

The Chairman: Let me be the devil's advocate for a second. I think it's fair to say, in terms of the members of this committee, there's greater preoccupation on the concern for entrenchment than on the other side. You would not want to say, I don't think... we're not trying to get into votes or divisions, but there is a weight to the discussion, I think, that one has to recognize. And I believe—

Mrs. Catterall: I would suggest some slight modification of the wording, but I'm sitting there listening to that clock booming out there, Mr. Chair, and, frankly, I think if this is what we recommend, I don't feel I'm doing my conscientious duty on this issue. The evidence I've heard convinces me—and the argument was had a decade ago and the conclusion was the same—the arguments I've heard convince me—convince me, I'm not saying that they convince Mr.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons ici une ébauche de recommandation avec un projet de préambule:

> Une profonde divergence séparait les membres du comité à propos des conséquences que pourraient avoir sur l'environnement les propositions visant à modifier la Charte canadienne des droits et libertés afin de garantir le droit de propriété. Selon un des points de vue, la protection de l'environnement jouit d'une garantie suffisante grâce à l'article 1 de la Charte, à la jurisprudence et à la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire. En conséquence, la constitutionnalisation du droit de propriété ne présente aucune menace pour l'environnement.
>
> Certains d'autres députés ne partagent pas cet avis. Ils estiment qu'il y a tout lieu de penser que la constitutionnalisation du droit de propriété représentera une entrave ou un obstacle important aux initiatives visant à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement ou à promouvoir le développement durable; et qu'en conséquence cette proposition doit être retirée.
>
> Plusieurs députés sont également d'avis que le droit de propriété au Canada est suffisamment garanti par la loi et la jurisprudence. En dépit de cette divergence fondamentale, le comité recommande que toute proposition éventuelle visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés exprime clairement que cette garantie ne doit en aucune manière constituer une entrave au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement, ou à la promotion du développement durable.

M. Stevenson: Quelqu'un a dit hier que le terme «certains» pourrait donner l'impression de concerner plusieurs personnes. On pourrait dire simplement «d'autres membres du comité» et rayer «certains».

Le président: Très bien.

M. Clark: Le même problème se pose, monsieur le président, lorsqu'on dit «plusieurs membres», «plusieurs» et «certains»... En relisant le texte, je vois ce que Brian veut dire. Ne serait-ce que par le nombre de lignes, le préambule penche très nettement d'un côté.

Le président: Permettez-moi de me faire un instant l'avocat du diable. Je crois que l'on peut dire qu'au sein de ce comité, il y a davantage d'inquiétude du côté de la garantie que de l'autre côté. Je ne veux pas présumer, mais... Il ne s'agit pas d'arriver à un vote, mais la discussion penche d'un côté, et il faut bien le reconnaître. Il me semble...

Mme Catterall: Je pourrais suggérer une légère modification au texte, monsieur le président, mais j'entends la sonnerie et en toute franchise, si c'est cela que nous recommandons, je n'ai pas le sentiment d'avoir accompli consciencieusement mon devoir. Les témoignages que j'ai entendus m'ont convaincu—et le débat a déjà eu lieu il y a dix ans et la conclusion était la même—je disais donc que les arguments m'ont convaincu, et je ne prétends pas qu'ils aient

[*Text*]

O'Kurley—that there is no valid reason for entrenching property rights that outweighs the potential risk to the ability of the government to act on the environment, particularly in the context of all the other changes to the spending power, to the ability to use the courts and so on, that are also contained in the constitutional proposals.

I'm open to being talked out of it, Mr. Chair, because I know it's an advantage to have a consensus report, but frankly the recommendation I am comfortable with is recommendation 9(b) as far as the end of the end of the first sentence, the remaining sentence of the paragraph as a second recommendation, and what's on our original draft as 9(c) as a third recommendation. In other words:

> that the committee recommends that the Government withdraw its proposal to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms because of the potential adverse effects on efforts to improve the environment and promote sustainable development.

That's the motion I would like to move and I would like to have us vote on.

The Chairman: Just before we do that, I wasn't here, of course, for a substantial bit of the discussion yesterday, but I understand you went through a lot of this yesterday and I had thought there was an attempt to recognize fully the strong differences in the committee but to make the optimum recommendation we could as a committee. I'm not so much concerned about the first paragraph, because it seems to me the first paragraph, even with a bit of tinkering, does represent that. I am not sure the second paragraph is strong enough. I suspect if it were a little stronger, Marlene, you might feel more comfortable with it in terms of the whole package.

• 1205

My hunch is that having a vote... I don't know—you never know about things like this—but I doubt it will be a very satisfactory situation. One side or the other will carry, but that means clearly people will want to be registered as being yea or nay and all this kind of stuff and it will weaken whatever we take to the special joint committee, I would think.

Mr. Fulton: Probably the only way we're going to get through our time today is actually to vote on 9(b). Eventually we will have to vote on it—I agree with Marlene—because I think there are very strong views. It has always been my view, and it continues to be, that the property rights proposal should be withdrawn. The evidence is overwhelming that there are negative consequences down the road for Canada's environment from entrenching.

Having said that, I think 9(b) says, in as limiting a way as it can be done, what should be done. It does offer what's offered in the actual recommendation that is in the second one. That is why I think the vote is necessary. It may well be the committee itself will end up with the other suggestion we've been tinkering with over the last few days—

[*Translation*]

convaincu M. O'Kurley—qu'il n'y a aucune raison suffisamment forte de constitutionnaliser le droit de propriété face au risque que cela pourrait représenter du point de vue de la capacité du gouvernement à agir en matière d'environnement, surtout si l'on tient compte de tous les autres changements qui interviendront dans le pouvoir de dépenser, la possibilité d'en référer aux tribunaux, et ainsi de suite, qui figurent également dans ces propositions constitutionnelles.

Je suis toute prête à me laisser convaincre, monsieur le président, car je sais qu'il est préférable d'avoir un rapport unanime, mais je dois dire honnêtement que c'est la recommandation 9b) que je préfère, en ce qui concerne la fin de la première phrase, en prenant le reste du paragraphe comme deuxième recommandation et la version originale du 9c) comme troisième recommandation. Autrement dit:

> Le comité recommande au gouvernement de retirer sa proposition visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés en raison des conséquences néfastes qu'elle pourrait avoir sur les initiatives de protection de l'environnement ou de promotion de développement durable.

Voilà la motion que je proposerais et sur laquelle je voudrais que nous votions.

Le président: Avant d'en arriver là, il est vrai que j'ai manqué une grande partie de la discussion d'hier, mais il me semble que vous avez déjà débattu de tout cela et il me semblait qu'on avait essayé de tenir compte pleinement des divergences profondes au sein du comité, et d'en arriver au meilleur compromis possible. Ce n'est pas tant le premier paragraphe qui m'inquiète, car il me semble que même avec quelques légères modifications, il constitue effectivement un compromis. Je ne suis pas sûr que le deuxième paragraphe ait suffisamment de force. S'il était un peu plus ferme, Marlene, vous auriez peut-être plus de facilité à accepter l'ensemble.

Je pense qu'un vote... Je ne sais pas—on ne peut jamais savoir dans ces cas-là—mais je ne pense pas que ce serait très satisfaisant. Un point de vue l'emportera sur l'autre, mais cela voudra dire que les gens demanderont un vote nominal, et cela affaiblira la valeur de ce que nous présenterons au comité mixte spécial, à mon avis.

M. Fulton: La seule façon d'en finir aujourd'hui c'est probablement de mettre aux voix la recommandation 9b). Il va bien falloir en arriver là—je suis d'accord sur ce point avec Marlene—car les convictions sont très fermes là-dessus. J'ai toujours estimé, et je continue d'estimer que la proposition visant à garantir le droit de propriété doit être retirée. Nous avons des preuves accablantes montrant que sa constitutionnalisation aura à terme des conséquences néfastes pour l'environnement au Canada.

Cela dit, la recommandation 9b) exprime, à mon sens, de la façon la plus limitative possible, ce qu'il convient de faire. Elle présente la même idée que la recommandation elle-même dans la deuxième version. C'est pour cette raison qu'un vote me paraît nécessaire. Il est bien possible que le comité finisse par retenir l'autre suggestion sur laquelle nous travaillons depuis quelques jours...

[*Texte*]

The Chairman: Yes.

Mr. Fulton: —but I still think it is such a substantive political one that it is something that is going to require a vote so we can move on to the other ones.

The Chairman: We likely will get to the vote.

There's just one thing I want to clarify. It is my understanding that we were never asked to make a judgment per se on property rights. In fact, we only got involved to the degree that we had witnesses or we asked questions about the impact of a possible inclusion of property rights vis-à-vis the environment. I don't think I'd put the evidence quite as strongly as you have, Jim, but I would think that is a much more limited issue this committee was dealing with. It is the other committee that is really dealing with whether or not, in a total sense, property rights make sense. And I think if you follow the committee, there's a pretty hot debate going on over in that committee. Given the previous history and the earlier constitutional discussions in the early 1980s, it's not at all clear the property rights thing will survive. I don't know.

But we don't want to try to answer all the questions related to property rights. That's really not our task. Our task is to be helpful in the sense that we have some concerns. We know you're the ones who are going to be doing all the detailed analyses of property rights and whether it is a "good thing". Our concerns relate to environmental issues, and here's what we want to say about that. If we allow ourselves to skate over and get on the basic issue of property rights, I think we will be moving so far beyond this committee it won't really help very much.

Mr. Martin (LaSalle—Émard): This is where we left off yesterday, on whether or not we were going to have a vote, Mr. Chairman. My own view, as I indicated, is that I am prepared to live with the compromise here, but I really have no difficulty with a vote. In fact, I have often thought maybe having the vote quickly would lead us to compromise much more easily. The only thing that bothers me a little is a remark you have just made. You might just elaborate on it, because I'm not sure I understand it. It was that you felt if there was vote it might actually weaken the report.

The Chairman: Only in the sense that once you make a recommendation in which there's been a clear division of the committee—and I would think in this case we would likely have a division that would list names and everything—the committee really can't speak with much force when it's had what I think would be a reasonably close vote, whatever the outcome.

Mr. Martin: And we could speak with more force with this proposal?

The Chairman: Yes. My experience with this committee and several others is that if the recommendation part—and this is why I spoke to it a moment ago—in a sense is supported by all the committee, then there is a good deal of

[*Traduction*]

Le président: Oui.

M. Fulton: . . .mais cela reste une question politique si fondamentale que seul un vote nous permettra de la régler.

Le président: Il faudra problablement mettre aux voix.

Je voudrais un éclaircissement encore. Il me semble qu'on ne nous a jamais vraiment demandé de nous prononcer sur le droit de propriété comme tel. De fait, nous nous sommes penchés sur la question uniquement parce que des témoins en ont parlé ou parce que nous nous sommes posés des questions sur les conséquences que pourrait avoir sa constitutionnalisation pour l'environnement. Je ne dirais pas que les témoignages sont aussi nets que vous le dites, Jim, mais il me semble que le comité s'est penché sur une question beaucoup plus limitée. C'est l'autre comité qui doit décider si, compte tenu de tous les éléments, la constitutionnalisation du droit de propriété serait une bonne chose ou non. Ceux qui suivent les travaux du comité ont pu constater que les discussions sont très animées là-dessus. Si l'on en juge par l'expérience et par les débats constitutionnels du début des années 80, il n'est pas certain que le droit de propriété en réchappe. Je ne sais pas.

Mais notre but n'est pas de trouver des réponses à toutes les questions concernant le droit de propriété. Cela n'est vraiment pas notre tâche. Notre tâche est de faire oeuvre utile en ce sens que nous avons certaines préoccupations. Nous savons que c'est à vous qu'il revient d'analyser dans tous ses détails la question du droit de propriété et de son opportunité. Notre intérêt à nous porte sur l'environnement, et voici ce que nous avons à dire à ce propos. Si nous nous permettons une incursion dans la question fondamentale du droit de propriété, nous aurons si largement débordé du cadre de notre mandat que nos travaux ne seront plus très utiles.

M. Martin (LaSalle—Émard): Nous en étions restés là hier, monsieur le président, sur la question de savoir si nous devions ou non mettre la question aux voix. Personnellement, comme je l'ai dit, je suis prêt à accepter ce compromis, mais je veux bien aussi voter. De fait, j'ai souvent pensé que si l'on passait assez rapidement au vote, il serait plus aisé d'arriver à un compromis. La seule chose qui me gêne un peu, c'est une remarque que vous venez de faire. Vous pourriez peut-être préciser votre pensée, car je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Vous avez dit que si nous devions voter, notre rapport en serait peut-être affaibli.

Le président: Seulement en ce sens que lorsqu'on présente une recommandation sur laquelle les avis au sein du comité sont nettement partagés—et dans ce cas je suis sûr que nous aurions un vote nominal—la position du comité n'a plus la même force s'il s'avère que la majorité est étroite, quel que soit le résultat du vote.

M. Martin: Et selon vous, nous aurions davantage d'autorité avec le texte proposé ici?

Le président: Oui. Mon expérience avec ce comité et quelques autres me porte à croire que si—et c'est la raison pour laquelle je l'ai dit un peu plus tôt—il y a unanimité sur la recommandation, elle a beaucoup plus de poids. Je me

[*Text*]

strength behind it. I wonder if some of the concern could be accommodated by a little stronger recommendation. That may be just wishful thinking on my part, I don't know. Can we hear from Lee and Marlene again?

• 1210

Mr. Clark: I have an observation I would like to direct to Marlene. As I said to Jim yesterday, I really believe the recommendation addresses your concerns. If indeed the interpretation of property rights emerges as you fear it might, then that recommendation ensures that it could not be included. The qualification is that it not impede in any manner the maintenance, enhancement or quality of the environment, or the promotion of sustainable development. You and I differ as to what we believe the ultimate interpretation will be, but regardless of who's right, that recommendation is appropriate.

Mr. Chairman, I would draw your attention to the fact that since the meeting began, we've been talking about what I have described as the Paul Martin amendment, because it's Paul's additions that were included yesterday. I moved some time ago that we should vote on this rather than on 9(b). I bring that to your procedural attention.

The Chairman: Members are quite able to bring any motion forward.

Mr. Clark: Except that I hope you would deal with them in the order in which they are presented.

The Chairman: That gets a little tricky in view of the fact that we originally had three alternatives. Now this has arisen out of considerable work yesterday, but I think I know what you're suggesting.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I do too. One would have to look at the records to see if I made a formal motion. Did I? No, that's what I thought.

Mr. Stevenson: No, but I did.

Mr. Clark: You did.

Mr. Stevenson: When we started today, he said so moved.

Mr. Martin: I guess the question really is, really did he make it earlier than this? If he did, then I'm sure we can think of something else to get out of it.

The Chairman: I don't want to get us tied up in rules business here. I can never figure it out anyway. I think the important thing is to find an approach members will accept. Ross.

Mr. Stevenson: I can go back to your comments, Mr. Chairman. Possibly I didn't understand them quite right, as Paul asked for some clarification, but in many ways the property rights issue is in the other committee.

Here we start out by saying: "If any proposal were made...". In a sense we're saying it's in your hands. If any proposal is going to go ahead, then we have these concerns. Regardless of where you are on the spectrum of concern over

[*Translation*]

demande si l'on ne règlerait pas en partie le problème en formulant une recommandation un peu plus ferme. À moins que je ne rêve en couleur. Peut-on entendre à nouveau Lee et Marlene?

M. Clark: Je voudrais faire une observation à l'intention de Marlene. Comme je l'ai dit à Jim hier, je suis vraiment convaincu que cette recommandation résout vos craintes. S'il s'avère que les droits de propriété sont interprétés comme vous l'appréhendez, alors cette recommandation fait en sorte que ce ne soit pas inclus. L'important, c'est que cela ne nuise en aucune façon au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, ou à la promotion du développement durable. Vous et moi ne nous entendons pas sur l'interprétation qu'on fera en définitive de ces droits, mais la recommandation vaut de toute façon, que vous ayez raison ou non.

Monsieur le président, je veux attirer votre attention sur le fait que depuis le début de la séance, nous discutons de ce que j'ai appelé l'amendement Paul Martin, parce qu'on a ajouté ce que Paul a proposé hier. J'ai proposé il y a quelques temps déjà que nous votions là-dessus plutôt que sur la recommandation 9(b). Je voulais que vous le sachiez.

Le président: Les membres du comité sont tous habilités à présenter une motion.

M. Clark: Mais j'espère que vous étudirez les motions dans l'ordre où elles sont présentées.

Le président: Ce qui complique un peu les choses, c'est que nous avions au départ trois possibilités. Cela découle de tout le travail qui a été accompli hier, mais je comprends ce que vous voulez dire.

M. Martin: Moi aussi, monsieur le président. Il faudrait revoir le compte rendu pour savoir si j'en ai fait une proposition formelle. Il n'y avait rien d'officiel, n'est-ce pas? C'est bien ce que je pensais.

M. Stevenson: Pas vous, mais moi j'en ai fait une motion en bonne et due forme.

M. Clark: C'est vrai.

M. Stevenson: Quand nous avons commencé ce matin, il a dit tel que proposé.

M. Martin: Donc, ce qu'il faut savoir, c'est si sa proposition était antérieure ou non. Si oui, je suis certain que nous pouvons trouver un autre moyen de nous en sortir.

Le président: Il faut éviter de s'empêtrer dans les règles de procédure. De toute façon, je ne m'y retrouve jamais. L'important, c'est de trouver la procédure qui satisfera tous les membres. Ross.

M. Stevenson: Je reviens à vos propos, monsieur le président. Peut-être que je n'ai pas très bien saisi, puisque Paul a demandé des précisions, mais c'est l'autre comité qui aborde la question des droits de propriété.

Or, la recommandation commence par «si une proposition était faite...». C'est comme si nous nous en remettions à vous. Autrement dit, si une proposition devait être acceptée, voici quelles sont nos craintes. Et quelles que

[*Texte*]

this issue, that amendment allows you to take any stand you want, yet it very clearly flags the concern. Whether it is minimal or maximal, you have the opportunity to say that. The paragraph above states, very concisely, the range of concern that does exist. I would urge committee members to accept this and get on with it.

M. Côté: Monsieur le président, je me sens un peu mal placé pour me référer à la séance d'hier puisque j'étais le président suppléant, mais je peux dire respectueusement à tous mes collègues que je crois vraiment avoir vu dans cette proposition, annoncée par M. Martin et acheminée ensuite par M. Clark, un heureux compromis. Mais je ne veux pas influencer mes collègues et m'approprier la raison. Néanmoins, ce que je voulais dire est exactement ce que M. Stevenson vient de dire.

• 1215

Si on considère bien la proposition de base, le *if any* exprime très bien l'état de la discussion que nous avons eue au cours de toutes les précédentes réunions. Le paragraphe le mentionne: il n'y a pas de décision en faveur ou pour l'insertion. *If any*: nous laissons là au Comité constitutionnel le soin, la responsabilité et l'intelligence de décider en fonction d'autres considérations peut-être plus globales en dehors de l'environnement; néanmoins, nous émettons notre point de vue dans le cadre de cette situation un peu «jello», si vous me permettez l'expression. *If any*...

D'ailleurs, je vous dis, monsieur le président, que nous venons de prendre exactement la même décision, si j'ai bien compris, qu'à l'égard de la précédente proposition 14. Je suis aussi intervenu, tout hésitant, quant à cette proposition 14 et, à la fin, M. Jackson m'a dit que nous voulions préserver la suprématie de la question importante de l'environnement. Nous laisserons au Comité constitutionnel le soin de décider de ce pouvoir résiduel, mais nous voulons préserver cette suprématie à l'enseigne de l'environnement. Je pense que celle-ci fait exactement la même chose. J'ai envie de redire que c'est un heureux compromis qui n'oppose en rien les membres de ce Comité: *if any*.

Mrs. Catterall: I will comment primarily to Yvon, because the fact is that a proposal has been made. So we cannot deal in the conditional, and I would have to insist on that wording being changed.

To pick up on what he has just said, his intention clearly is that protection and the enhancement of the environment should have supremacy over property rights. This wording does not reflect that. If it did, I would be happier with it. If we could make that change in the wording, I would be happier with it.

I am, quite simply, having a major struggle with my conscience. I am not anxious to move a motion that will not be adopted in any case, and therefore achieves nothing. On the other hand, I am clearly here to do something that I think is going to benefit my grandchildren, not to produce a nice consensus report today. That is the bottom line for me.

The Chairman: I think that's true for all of us.

[*Traduction*]

soient vos réserves, l'amendement vous permettra de prendre la position qui vous convient tout en indiquant très clairement quelles sont les appréhensions. Quelle que soit leur importance, vous pourrez vous prononcer. Le paragraphe qui précède énonce avec concision la gamme des préoccupations. J'incite donc les membres du comité à adopter la proposition pour que l'on puisse poursuivre.

Mr. Côté: Mr. Chairman, I feel a bit awkard refering to yesterday's meeting because I was then chairing it, but with respect I want to tell my colleagues that I did see this proposal, stated by Mr. Martin and moved by Mr. Clark, as a fortunate compromise. I do not mean to influence my colleagues and appropriate the reason. However, what I had to say is exactly what Mr. Stevenson has just said.

If you take the basic proposal, the words «if any» reflect accurately the state of the discussion we had during all our preceeding meetings. It is said in the paragraph that the committee didn't come to a decision for or against insertion. "If any" means that we leave it up to the constitutional committee to make a wise decision based on other more global non environmental considerations. Nevertheless, we want to state our point of view on this rather soft situation. "If any"...

And I think, Mr. Chairman, that we have just made the exact same decision about proposal 14, if I am not mistaken. I have hesitantly commented on 14, but in the end, Mr. Jackson told me that we wanted to maintain the environment as a priority. We will leave it to the Constitutionnal committee to make a decision on this residual power, but we want to keep the environment as our priority. I find this recommendation is to the same effect. I just feel like repeating that it is a nice compromise on which all members agree: "if any".

Mme Catterall: Mon observation s'adresse surtout à Yvon puisqu'une proposition a bel et bien été présentée. Nous ne pouvons faire des recommandations conditionnelles; c'est la raison pour laquelle j'insiste pour que le texte soit modifié.

Quant à ce qu'il vient de dire, son intention est très nette: le maintien et l'amélioration de l'environnement devraient avoir la priorité sur les droits de propriété. Or, ce n'est pas ce que signifie le libellé. Si c'était le cas, je n'aurais rien à redire. Voilà pourquoi je préférerais que le texte soit modifié.

J'avoue franchement que je lutte contre ma conscience. Je n'aime pas tellement présenter une motion qui ne sera pas adoptée, car j'ai l'impression de perdre mon temps. Par contre, je suis ici pour veiller aux intérêts de mes petits-enfants, non pas pour produire un bon rapport. Voilà l'essentiel pour moi.

Le président: C'est la même chose pour nous tous.

[*Text*]

Mrs. Catterall: This is very clearly a compromise position. I am uncomfortable with it. I don't believe in compromising if I haven't any need to. I would prefer to have my views clearly on the record, and I think they are now. If we can change the wording of this to reflect what Yvon has just said in terms of getting rid of the conditional... A proposal has been made, so let's not pretend that it hasn't. If the view is that in fact what we are trying to reflect here is the importance of environmental protection having supremacy, then I'm quite happy with that if we can come up with the words on it.

The Chairman: May I just clarify something, because I think it is very important for everybody in the committee.

We all have strong views, and sometimes some are stronger than others in certain areas. Nobody is going to take anything away from any of us on our views. However, our views are one thing; what we are able to have a committee report do is another. It is important to realize that as members, eight of us on this committee, we try to get the best report we can out of the committee, that is all.

To my mind, there is nothing sacred about getting consensus. What I am looking for is the strongest possible report from the committee. But that should not lead you to believe that in doing that you are somehow sacrificing your own principles. I don't think you are.

Mrs. Catterall: I am responsible for my principles, Mr. Chair.

Mr. Clark: My response to Marlene's concern is that what we are talking about is a specific amendment and the wording for that has not been provided as yet. If you were to say that if the Canadian Charter of Rights and Freedoms were to be amended in order to guarantee property rights, then it should be clearly understood in the wording of that amendment that such a right shall not impede in any manner, and so on, to make it clear we're talking about more than just the very general statement that's on the table right now.

• 1220

Mr. Coté: Supremacy.

Mrs. Catterall: I prefer Yvon's word and his statement when he just spoke.

Mr. Coté: I didn't write anything.

Mrs. Catterall: No, we didn't write anything, but the word you clearly used was that protection of the environment should have supremacy. Can we work that in, if that's what we're agreed on?

Mr. Coté: Unfortunately, Mr. Chairman, I'm not a linguist in English.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, procedurally, to move on, it seems to me to vote on 9(b) will tell us whether or not we're dealing with the one we're changing the wording of.

The Chairman: I wasn't here—I'm a bit at sea—but my impression was that no votes were taken on the three alternatives that were on the table yesterday. There was discussion about them all, but the discussion moved from the

[*Translation*]

Mme Catterall: Cette proposition est nettement un compromis mais elle ne me plaît pas. Je ne vois pas pourquoi je ferais un compromis qui me paraît inutile. Je préfère que mon opinion figure en toutes lettres dans le compte rendu. Je crois que c'est maintenant chose faite. S'il était possible de modifier le libellé de manière à refléter ce qu'Yvon vient de dire, c'est-à-dire en se débarrassant de la condition... On a fait une proposition; inutile de faire semblant. Si ce que nous voulons recommander, c'est d'accorder à tout prix la priorité à la protection de l'environnement, j'en suis ravie, mais il faut maintenant trouver les mots pour l'exprimer clairement.

Le président: Permettez-moi de préciser une chose pour la gouverne de tous les membres du comité.

Nous avons chacun des convictions fermes qui varient selon le sujet. Personne n'essaie de nous faire changer d'idée. Toutefois, il faut tout de même que nous arrivions à rédiger un rapport de comité, en dépit de nos convictions. L'important, c'est que les huit membres du comité s'efforcent de rédiger le meilleur rapport possible pour le comité dans son ensemble.

Selon moi, il n'est pas indispensable que nous en arrivions à un consensus. Ce que je veux, c'est un rapport le plus solide possible. Mais n'allez pas croire que pour y arriver, vous devrez renier vos principes. Ce n'est pas nécessaire.

Mme Catterall: Je suis responsable de mes principes, monsieur le président.

M. Clark: Je répondrai à Marlene qu'il s'agit d'un amendement précis dont nous n'avons pas encore le texte définitif. En disant que si la Charte canadienne des droits et libertés devait être modifiée afin de protéger les droits de propriété, il faudrait énoncer clairement que cette garantie ne devrait pas constituer une entrave au maintien de l'environnement, etc. on comprendrait qu'il ne s'agit pas d'un simple énoncé de principe général comme celui que nous étudions en ce moment.

M. Côté: La priorité.

Mme Catterall: Je préfère les mots qu'a employés Yvon un peu plus tôt.

M. Côté: Je n'ai rien par écrit.

Mme Catterall: Non, personne n'a rien noté, mais vous avez bien dit que la protection de l'environnement devait être prioritaire. Si tout le monde est d'accord, peut-on ajouter ces mots?

M. Côté: Malheureusement, monsieur le président, mon anglais n'est pas excellent.

M. Fulton: Monsieur le président, il me semble que si nous votions sur la proposition 9b), nous pourrions savoir ce qui adviendra de cette proposition dont nous voulons modifier le texte.

Le président: Je n'étais pas là—je suis un peu perdu—mais j'avais l'impression qu'il n'y avait pas eu de vote sur les trois possibilités proposées hier. Il y a eu discussion sur les trois pour aboutir à la rédaction d'une nouvelle ébauche.

[*Texte*]

three possibilities to coming up with this alternate draft. While it is true Mr. Martin didn't formally move this by way of a recommendation, I think it was offered to the committee for consideration.

I'm not resisting having a vote, but from what I know of what happened yesterday—and again, I can only go by what I heard—the three motions that were put were not voted on, and it was as an alternative to them that this kind of wording was put forward. So it seems to me we're taking a step back, are we not? The motion might carry or the motion might fail, but my hunch is that it'll be narrow either way. Is that a better situation?

Mr. Fulton: To me the issue is a pretty clear-cut one. I just think property rights should be withdrawn. I sat through literally hundreds of hours of drafting proposals on property rights 10 years ago, for putting in the Charter. I stand to be corrected, but I don't believe it is technically possible to draft the kind of amendment we're suggesting here, to put in the Charter. I don't know of any charter or any legal language anywhere that would provide for this in the Charter.

Ms Douglas: Some witnesses have been asked about that. There's a diversity of opinion on whether it can be done or not. Some witnesses felt it could be done.

Mr. Fulton: I believe it was the constitutional lawyers for Prince Edward Island, last time around, who wanted simply to provide for protection so Prince Edward Island land could not be majority-owned by foreigners, i.e., principally Americans, and no wording formula was found that could achieve it and satisfy Prince Edward Island. If we can't find something that protects against foreign ownership in terms of property rights on land, I would be very surprised if there could be agreed-upon wording to protect the environment and give it paramountcy. So we're getting to a pretty squeaky recommendation.

Mr. Clark: I would ask Mrs. Catterall to read her latest revision.

Mr. Fulton: This is the Tory-drafted one?

Mrs. Catterall: No, this is my drafted one, the one they caved in to. We're coming from both sides towards an agreement.

I don't remember how you had reworded the first part there, but it goes on from "if there is an inclusion of property rights, it should be clearly stated"—rather than "understood"—"stated in the wording of the guarantee that maintaining and enhancing the quality of the environment and promoting sustainable development takes precedence".

• 1225

Mr. Clark: I agree.

Mr. Côté: Can I hear it over again, Marlene?

Mr. Stevenson: I think it would start out referring to any amendment to the Canadian Charter of Rights and Freedoms which was made to guarantee property rights. Is that what you mean, something like that anyway?

[*Traduction*]

C'est vrai que M. Martin n'a pas formellement présenté sa proposition, mais il l'a tout de même soumise au Comité.

Je ne suis pas contre l'idée d'un vote, mais d'après ce que je sais de la réunion d'hier—évidemment d'après le compte rendu qu'on m'en a fait—il n'y a pas eu de vote sur les trois motions présentées. Et le texte que nous avons maintenant a été proposé pour les remplacer toutes les trois. J'ai donc l'impression que nous faisons marche arrière, n'est-ce pas? La motion pourrait être adoptée ou rejetée, mais j'ai le sentiment que le vote sera serré de toute façon. Est-ce que vous préférez cette façon de faire?

M. Fulton: Personnellement, je trouve que c'est très clair. Il faut que soit retirée la proposition sur les droits de propriété. Il y a dix ans, j'ai participé à des centaines d'heures de réunion où l'on tentait de rédiger un article qui permettrait d'inclure dans la Charte la protection des droits de propriété. Si je ne m'abuse, il est impossible de rédiger une modification de la Charte qui irait dans le sens de notre recommandation. À ma connaissance, aucun libellé ne permettrait d'accomplir ce que nous cherchons à faire.

Mme Douglas: On a interrogé quelques témoins à ce sujet. Certains ont pensé que c'était réalisable, d'autres pas.

M. Fulton: Il me semble que la dernière fois, c'étaient les constitutionnalistes de l'Île-du-Prince-Édouard qui cherchaient simplement à protéger les terrains de l'Île contre des propriétaires étrangers, surtout des Américains, mais on n'a jamais réussi à trouver un libellé qui permette d'accomplir une telle chose à la satisfaction de l'Île. Si l'on n'a pas pu arriver à trouver un libellé qui permette de protéger l'Île-du-Prince-Édouard contre la propriété étrangère, je serais très étonné qu'on puisse s'entendre sur un libellé qui protège l'environnement et lui accorde la priorité. Nous nous acheminons vers une recommandation assez boiteuse.

M. Clark: Je demanderais à Mme Catterall de lire son dernier texte.

M. Fulton: Celui rédigé par les Conservateurs?

Mme Catterall: Non, celui que j'ai rédigé moi-même et qu'ils ont fini par accepter. Nous nous rapprochons petit à petit.

J'oublie comment vous aviez modifié la première partie, mais c'est à partir de «si l'on inclut les droits de propriété, il doit être clairement énoncé»—plutôt que «compris»—«énoncé dans le libellé de la garantie que le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement de même que la promotion du développement durable sont prioritaires».

M. Clark: Je suis d'accord.

M. Côté: Pouvez-vous répéter, Marlene?

M. Stevenson: Je crois qu'au début, on ferait allusion à une modification de la Charte canadienne des droits et libertés en vue de protéger les droits de propriété. C'est bien ce que vous voulez dire?

[*Text*]

Mr. Clark: I'm comfortable with what she has. That meets our requirements.

Mr. Côté: I'm going to ask Marlene to read it again.

The Chairman: As long as she deletes any reference to the Tories caving in.

Mr. Côté: It's on the record now.

Mrs. Catterall: It should be clearly stated in the wording of the guarantee that maintaining and enhancing the quality of the environment and promoting sustainable development takes precedence.

Mr. Clark: I agree.

Mr. Fulton: Could we hear the whole clause as the clerk understands it, please?

The Clerk of the Committee: We've got to do it as a dog and pony show.

The Chairman: I think Ross has the first part, then Lee, then Marlene has the last part. So we're going to almost have a duet here. This is like a Christmas duet.

Mr. Stevenson: Well, I hope I have it here but it may be a little rough. All we're doing is sort of rearranging the words that we already had there. We're sort of bringing the end of the first sentence and the start of the second back up near the beginning of the first sentence:

> If any amendment to the Canadian Charter of Rights and Freedoms was made to guarantee property rights, it should be clearly stated. . .

The Chairman: And then we have Marlene's text?

An hon. member: And then you have Marlene's text.

Mr. Clark: There might be an even simpler way, Mr. Chairman. What if we simply said: "If any amendment were to be made to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms" and then read on. So all we would do is take out the word "proposal" and say "to be made" so it is clear and precise in its future tense.

The Chairman: Yes, that's better.

Mr. Clark: Which gets us away from the problem of the proposal which may or may not be there at the moment.

The Chairman: Yes.

Mrs. Catterall: Can we say: "If any recommendation were to be made", because what the joint committee will be doing is recommending to Parliament, right?

The Chairman: Here's a point, now. This report is going to go to the House as well. So we want the amendment to stand there, or the proposal or our suggestion to stand there, not just for the special joint committee but beyond. So I think the wording of the amendment is a better one. Do you want to hear the whole thing read?

Mr. Jackson: For our sake, I would like it.

The Chairman: Okay. Let's have either Lee or Ross read it again.

[*Translation*]

M. Clark: Le texte qu'elle propose me convient. Il répond à nos exigences.

M. Côté: Je voulais demander à Marlene de relire le texte.

Le président: À condition qu'elle ne répète pas que les Conservateurs ont cédé.

M. Côté: Tout a déjà été enregistré.

Mme Catterall: «Il doit être clairement énoncé dans le libellé de la garantie que le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement de même que la promotion du développement durable sont prioritaires.»

M. Clark: Cela me convient.

M. Fulton: Est-ce que le greffier pourrait relire toute la recommandation, s'il vous plaît?

Le greffier du Comité: Nous devons faire chacun notre petit numéro.

Le président: Je crois que Ross a le début, Lee, la suite, et Marlene la dernière partie. Nous allons presque avoir droit à un duo; on se croirait à Noël.

M. Stevenson: J'espère avoir le texte ici, mais c'est un premier jet. En fait, nous réorganisons les phrases en utilisant les mêmes mots. Nous déplaçons les propositions. Je lis donc le texte anglais:

> En cas de modification de la Charte canadienne des droits et libertés en vue de garantir les droits de propriété, il doit être clairement énoncé. . .

Le président: Et Marlene va nous donner la suite.

Une voix: On ajoute le texte qu'a lu Marlene.

M. Clark: On peut peut-être trouver quelque chose d'encore plus simple, monsieur le président. Et si nous disions tout bonnement: «Si une modification est apportée en vue de garantir les droits de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés» et la suite. Il suffirait de supprimer le mot «proposition» et dire plutôt «est apportée», et comme on emploie le futur, ce serait très clair.

Le président: En effet, c'est encore mieux.

M. Clark: On ne parle plus alors d'une proposition qui ne tiendra peut-être pas.

Le président: Bien.

Mme Catterall: Peut-on dire plutôt: «Si une recommandation est faite», puisque le comité mixte fera une recommandation au Parlement?

Le président: Ah! Voilà. Notre rapport sera aussi déposé à la Chambre. Nous voulons effectivement que notre recommandation ne vise pas seulement le rapport du comité spécial mixte, mais toute modification éventuelle de la Constitution. Je trouve donc que la dernière suggestion est préférable. Voulez-vous que nous relisions tout le paragraphe?

M. Jackson: Ce serait utile pour nous.

Le président: C'est bon. Alors que Lee ou Ross relise le texte.

[*Texte*]

Mr. Clark: Well, I'll read the first part. How's that? It would read:

If any amendment were to be made to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it should be clearly stated...

Marlene, the next word is yours.

Mrs. Catterall: It continues:

it should be clearly stated that maintaining and enhancing the quality of the environment and promoting sustainable development take precedence.

Mr. Fulton: I think you have to leave in the wording: "guarantee". It wouldn't make sense to drop it.

Mrs. Catterall: Okay.

The Chairman: Have you people got that? "guarantee?"

Mr. Fulton: I think, Mr. Chairman, if we have this much unity around the table, we'll qualify for our picture in *The Ottawa Citizen* as well.

Mr. Martin: That's right.

The Chairman: We'll certainly contact them to see if that's possible. Or at least *The Ottawa Sun*.

Mr. Clark: I'm not so sure about that. Maybe on the second page of *The Ottawa Sun*.

The Chairman: Okay. I think we have an acceptable wording. Can I propose that with that reworking of the second paragraph that members here would be prepared to adopt both the first and second paragraph now? Agreed. Thank you.

Now, we have one more river to cross here, folks, at least one more in terms of our recommendation. Recommendation 10, is it?

Mr. Martin: What do you think is the river?

• 1230

The Chairman: What do I think is the river?

Mr. Martin: Call it the last one.

The Chairman: The last recommendation in your document. That's not quite fair because Jim actually has a couple of them that are—

Mr. Martin: Did we ever resolve the issue of paramountcy?

The Chairman: I think we resolved it in your absence.

Mr. Martin: That's probably the way to do it.

The Chairman: The only reason I suggest it is that I think by implication it was in 14. You weren't here, but we determined it was not possible here. We made some changes and we added another recommendation which Marlene drafted, recommendation 15. I think if you look at the package of what we did, recommendation 14 and the one that Marlene introduced as 15, I think you would feel pretty comfortable.

Mr. Martin: You've done a hell of a job on 14. We don't have one.

[*Traduction*]

M. Clark: Je vais lire la première partie. Cela vous va? Voici le texte anglais:

Si une modification est apportée en vue de garantir les droits de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés, il doit être clairement énoncé...

Marlène, ajoutez la suite.

Mme Catterall: Le texte anglais se poursuit ainsi:

Il doit être clairement énoncé que le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement de même que la promotion du développement durable sont prioritaires.

M. Fulton: Je pense qu'il faut absolument garder le mot «garantir». Sinon, cela n'a plus de sens.

Mme Catterall: Très bien.

Le président: C'est noté? Le mot «garantir».

M. Fulton: Monsieur le président, si nous arrivons vraiment à nous entendre de la sorte, nous méritons que nos photos soient dans le journal.

M. Martin: Vous avez raison.

Le président: Nous allons téléphoner au *Ottawa Citizen* pour savoir si la chose l'intéresse; sinon au *Ottawa Sun*.

M. Clark: Je n'en suis pas convaincu. Peut-être que nous ferions la deuxième page du *Ottawa Sun*.

Le président: Bien. Je pense que nous avons trouvé un libellé qui convient à tous. Etant donné les modifications apportées au deuxième paragraphe, les membres sont-ils d'accord pour adopter les premier et deuxième paragraphes? D'accord. Merci.

Il nous reste un obstacle à surmonter, celui de la recommandation 10; c'est bien cela?

M. Martin: Quel est l'obstacle selon vous?

Le président: Selon moi?

M. Martin: C'est la dernière recommandation.

Le président: La dernière du document. Ce n'est pas tout à fait vrai puisque Jim veut en proposer deux qui...

M. Martin: Avons-nous réglé la question de la priorité de l'environnement?

Le président: Nous avons réglé le problème pendant que vous n'étiez pas là.

M. Martin: C'était peut-être la meilleure solution.

Le président: Je dis cela parce que je crois que c'était la recommandation 14. Vous n'étiez pas là, mais nous avons conclu que la recommandation ne règlera pas le problème. Nous avons donc apporté certaines modifications et ajouté une nouvelle recommandation que Marlene a rédigée, la recommandation 15. Si vous lisez les recommandations 14 et 15, celles que Marlene a proposées, je crois que vous serez satisfait.

M. Martin: Vous avez radicalement modifié la 14. Il n'y en a plus.

[*Text*]

The Chairman: Sure you do.

Mr. Côté: Just before the previous one we had.

Mr. Martin: All right. Well, go on, Mr. Chairman. I won't take it—

The Chairman: Recommendation 10. I guess the reason we stood 10 was, of course, it was a consequence of recommendation 9. I'm going to have Ian say a word to this one. Again, I was not here from the discussion.

Mrs. Catterall: Number 10?

The Chairman: Yes.

Mr. Jackson: I'm going to do something I probably shouldn't do, and that's make a recommendation to the committee. It seems to me that with what has just been adopted, the statement about the environment taking precedence, this may make it unnecessary to have recommendation 10. Also, the balance of the witnesses seem to be against putting environmental rights into the Charter except as a protection on property rights, so my recommendation will be that 10 be dropped.

The Chairman: We'll see how big a risk you are taking.

Mr. Fulton: I don't entirely follow Ian's logic on it, because all we've done is make an extremely neat, if not fatuous, recommendation in relation to property rights, because it could be quickly dispensed with by the joint committee if the majority of the joint committee members are government members. Once they've done that, if there's no other recommendation that's supported by other sources in relation to something in the Charter on the environment, then they can simply say, nothing ever came from the environment committee on that even though they heard evidence on it. It's my view, having accepted such a watered-down approach on property rights, that we should move forward with 10 and include it on the same grounds as we've just heard all the arguments on 9.

The Chairman: Jim, as the chair, I have to take a little exception to your comments about what we just did. I think that's not fair to the committee. I think we've made a quite a strong statement which represents all our common interests. We did not take an all-out position on property rights. You're right on that, but that, in my view, was never the task of this committee.

The question is whether this is helpful in the document, and the point that Ian makes, and this something we have to take into account, is that the majority of the testimony did not support this. If there's a justification for this, we'd better be clear what it's going to be, otherwise we're going to be skating on fairly... We can go against the trend of the majority of the witnesses, but we had better have pretty clear reasons why we would do that.

Mr. Martin: Mr. Chairman, first of all I want to agree with you. Just because of what Jim has just said, I want to make sure that I'm on the record. I guess we're interpreting what we have just done as opposed to where our views are. I unequivocally believe that property rights should be withdrawn, and if I felt we had weakened that commitment through what we had done, I would not have voted for it. I don't think we have, and I just want to make sure that's clear.

[*Translation*]

Le président: Mais si.

M. Côté: Juste avant l'ancienne.

M. Martin: J'ai trouvé. Poursuivez, monsieur le président. Je ne...

Le président: Recommandation 10 qui a été réservée, je pense, parce qu'elle découlait de la recommandation 9. Je vais demander à Ian de nous la présenter. Je rappelle que je n'ai pas assisté à la discussion hier.

Mme Catterall: Numéro 10?

Le président: Oui.

M. Jackson: Je vais oser faire une recommandation au comité. Etant donné la recommandation que vous venez d'adopter, celle sur la priorité de l'environnement, la recommandation 10 devient peut-être superflue. De plus, le reste des témoins semble contre l'inclusion dans la Charte du droit à un environnement sain, si ce n'est pour protéger l'environnement contre les droits de propriété. Je recommanderais donc de laisser tomber la 10.

Le président: Voyons si vous venez de prendre un gros risque.

M. Fulton: Je ne suis pas très bien le raisonnement de Ian parce que nous venons simplement d'adopter une recommandation très intéressante, mais peut-être inutile, car le comité mixte pourrait s'en débarrasser rapidement si la majorité de ses membres sont du parti au pouvoir. Ensuite, si personne d'autre ne recommande que l'environnement figure dans la Charte, le comité mixte aura beau jeu de dire que le Comité de l'environnement n'a rien proposé à cet effet, même s'il a entendu des témoins sur la question. Etant donné la recommandation très édulcorée que j'ai acceptée au sujet des droits de propriété, je crois que nous devons adopter la 10 les fonctions des mêmes arguments que pour la recommandation 9.

Le président: Jim, à titre de président, je me dois de corriger vos remarques sur ce que nous venons de faire. Vous n'êtes pas juste envers le comité. Nous avons adopté un énoncé ferme qui reflète tous nos intérêts communs. Nous n'avons pas adopté une position très ferme, c'est vrai, mais cela n'a jamais été le but du comité.

L'important, c'est l'utilité de la recommandation dans notre rapport, et ce que nous dit Ian, et il faut en tenir compte, c'est que la majorité des témoins n'était pas pour. Si la recommandation est justifiée, il faut être certain d'avoir bien compris, sinon nous allons nous aventurer en terrain glissant. Nous pouvons aller à l'encontre de la majorité des témoins, mais nos motifs doivent être bien solides.

M. Martin: Monsieur le président, je suis d'accord avec vous. Etant donné ce que Jim vient de dire, je tenais à me faire entendre. J'ai l'impression que nous interprétons ce que nous venons de faire au lieu de penser à nos positions. Je suis convaincu que nous devons retirer les droits de propriété, et si j'avais l'impression que la recommandation adoptée avait affaibli notre position, je n'aurais pas voté pour. Je tenais à dire que ce n'était pas le cas.

[*Texte*]

The Chairman: Absolutely.

Mr. Martin: I must say I have no problem with 10 going. I'm not sure where Marlene is, and we may disagree on this, but are we saying that if 10 stood we would be recommending that one be able to sue for a healthy environment? Is that what that means?

The Chairman: Perhaps we should ask Kristen for an interpretation.

Ms Douglas: That's the gist of what the recommendations were from the witnesses who were advocating the inclusion of environmental rights in the Charter.

• 1235

Mr. Martin: I very much believe in environmental rights to the extent that things can be enforced. If what you want to make is a statement of desire, I have no problem with statements of desire, but I do not think it is reasonable to say that a statement of desire is a right that we enforce because I think in fact that simply misleads people. I wish to heck you could sue for a healthy environment but right now I do not think you can.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I concur with what Ian Jackson said and also with what Paul said. I would also like to add that I see some difficulties. I don't disagree with the general intent of some way of ensuring that we have a healthful environment, not only for our generation but for generations to come.

My concern is with regard to the influence upon our environment of forces beyond our borders. If there is some global problem that is affecting us, to what extent does our Constitution impact on that? For example, what if we have CO_2 or other airborne pollutants? It just seems that there is a problem, there is a lack of clarity with regard to this and the potential implications of this in the global sense.

M. Côté: Si je comprends bien le texte anglais et les commentaires que je viens d'entendre, monsieur le président, cette proposition serait caduque. D'abord, celle sur laquelle nous venons de voter dit bien «dans le cas où»—*if any*—, laissant la liberté au Comité. Lisons bien la proposition 10:

> The committee recommends that a proposal for political renewal will include an amendment where...

Nous demandons littéralement au Comité d'incorporer quelque chose, ce que nous avons évité de faire dans la précédente proposition sur laquelle nous avons voté puisqu'il y a eu des dissensions. Je vous rappelle en dernier lieu, et cela me concerne personnellement, que lorsque j'étais membre du Comité et non pas président substitut, j'avais moi-même énoncé mon accord sur 9c). Or, j'ai fait un compromis avec M. Clark pour laisser tomber toute discussion sur 9c), et 10 ne vient que faire redondance à 9c). Je vous réfère encore à 9c) que je citerai en anglais:

> The committee recommends that if the government proceeds with its proposals —and so on—
>
> a further amendment should be made

[*Traduction*]

Le président: Tout à fait.

M. Martin: Je n'ai pas d'objection à ce qu'on abandonne la 10. Je ne sais pas ce qu'en pense Marlene qui n'est peut-être pas d'accord avec moi, mais je voudrais savoir si l'adoption de la recommandation 10 permettrait d'intenter des poursuites afin d'obtenir un environnement sain. Est-ce que c'est ce que cela signifie?

Le président: Nous devrions demander une explication à Kristen.

Mme Douglas: C'est ce que recommandaient les témoins qui ont préconisé l'inclusion dans la Charte du droit à un environnement sain.

M. Martin: Je crois beaucoup à la protection du droit à un environnement sain dans la mesure où c'est possible. Si vous voulez faire une déclaration de souhait, je n'ai pas d'objection, mais vous ne pouvez pas prétendre que vos souhaits constituent un droit qu'il sera possible de faire respecter; sinon, ce serait induire les gens en erreur. Je voudrais bien qu'on puisse demander aux tribunaux de faire respecter notre droit à un environnement sain, mais ce n'est tout simplement pas réalisable en ce moment.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je suis d'accord avec Ian Jackson et Paul. Moi aussi, j'entrevois des difficultés. Je ne suis pas contre l'idée en général de nous assurer un environnement sain à nous-mêmes ainsi qu'aux générations futures.

Ce qui m'inquiète, c'est l'effet sur notre milieu à nous de ce qui se passe à l'étranger. Si nous sommes affectés par un problème mondial, quel recours peut bien nous assurer la Constitution? Par exemple, si la pollution de notre environnement est imputable aux CO_2 ou à d'autres polluants atmosphériques, que peut-on faire? Il faut préciser le texte étant donné la dimension internationale de la pollution.

Mr. Côté: If I understand the text of the recommendation and the comments we have just heard, Mr. Chairman, this is obsolete. The recommendation we have just voted on does say "if any", giving the committee some leeway. Let us read number 10 carefully:

> The committee recommends that a proposal for political renewal will include an amendment where...

We are clearly asking the committee to include something, but we have just voted on a proposal where we avoided doing this because of disagreements. May I finally remind you that when I was a member of the committee and not Acting Chairman, I personally said that I was in agreement with 8(c). However, I came to a compromise with Mr. Clark so that there would not be discussions on 8(c). And this recommendation 10 is redundant given 8(c) which I will read to you:

> The committee recommends that if the government proceeds with its proposals—and so on—
>
> A further amendment should be made.

[*Text*]

Lisez la proposition 10.

We go further. We ask them and we tell them to include that which has not been decided yet.

Do I understand clearly what it means? I still think, with other colleagues, that we should not vote on this number 10 recommendation.

Mr. Fulton: Arguing then, Yvon, that we should include 9(c).

Mr. Côté: No, no, I don't want that... We had a compromise on the previous one, so I just forgot about it, which is why my initial position— I just dropped it through this compromise. So this one should not appear any more.

Mr. Fulton: No, but what I am suggesting, Yvon, is that if the joint committee decides not to proceed with the recommendation that we have now made as number 9— What you previously supported was 9(c), which says:

> The committee recommends that if the government proceeds with its proposal to guarantee property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, a further amendment should be made to the Charter that will guarantee individual and collective rights to a healthful environment.

It seems to me that if you agreed with that yesterday you should still agree with it today because it is quite clear—

Mr. Côté: No, no—

The Chairman: Could I intervene at this point? We are rapidly running out of time. I don't sense a strong opinion, apart from perhaps one member, I think, that this recommendation should be included. I am just wondering whether or not we should not move on. Jim, you have a couple of others you want to propose. Agreed? So we dropped number 10.

Now, Mr. Fulton has circulated two proposed recommendations. Jim, do you want to speak to these?

Mr. Fulton: Yes. They both come from the document that was circulated early this month and they are numbered 1 to 13. This one refers to point number 12, the first one. It simply says that:

> The committee recommends that the federal government retain the spending power to introduce new Canada-wide shared-cost programs and conditional transfers in areas of exclusive provincial jurisdiction where there is a recognized national environmental implication.

• 1240

The Chairman: I have a further question here. I thought recommendation 12 had been approved yesterday.

Mr. Fulton: No. I'm just drawing 12 from a quite different document. This is a new one. It comes from the recommendation on page 40 of the spending power in the government's document. I just listed 12 there so I could remember what its source is.

The Chairman: So this is a totally separate fragment of the story. Okay.

[*Translation*]

Now read recommendation 10.

Nous allons même plus loin puisque nous leur demandons d'inclure une chose qui n'est même pas encore décidée.

Est-ce que j'ai bien compris? Je continue de croire, comme les collègues, que nous ne devrions pas accepter cette recommandation 10.

M. Fulton: À condition, Yvon, de retenir la recommandation 9c).

M. Côté: Non, je suis contre... Nous avons fait un compromis pour la recommandation précédente. Je l'avais oublié, c'est pourquoi ma position initiale—à la suite de ce compromis, j'ai laissé tomber. Elle n'existe plus.

M. Fulton: C'est vrai, mais si le comité mixte décidait de ne pas donner suite à notre recommandation qui porte maintenant le numéro 9—vous, vous avez appuyé l'ancienne recommandation 9c) dont le texte se lisait comme suit:

> Le Comité recommande, dans l'éventualité où le gouvernement mettrait à exécution son projet de garantir les droits de propriété dans la Charte Canadienne des droits et libertés, d'apporter à la Charte une modification supplémentaire garantissant à l'individu et à la collectivité le droit à un environnement sain.

Si vous étiez pour cette recommandation hier, vous devriez être encore pour aujourd'hui parce que, de toute évidence...

M. Côté: Mais non...

Le président: Permettez que j'intervienne. Le temps file. Personne ne semble tenir à cette recommandation, sauf une personne. Je me demande si nous ne devrions pas laisser tomber. Jim, vous vouliez proposer deux autres recommandations. Vous êtes d'accord? Alors nous laissons tomber la recommandation 10.

M. Fulton a remis à chacun le texte de deux projets de recommandation. Jim, voulez-vous les présenter?

M. Fulton: Oui. Les deux sont tirées du document distribué au début du mois et qui proposait des recommandations numérotées de 1 à 13. La première correspond à la recommandation 12. Elle se lit comme suit:

> Le comité recommande que le gouvernement fédéral conserve son pouvoir de dépenser dans le but de créer de nouveaux programmes cofinancés et des transferts conditionnels à l'échelle du Canada dans des secteurs de compétence provinciale exclusive pour des considérations environnementales nationales reconnues.

Le président: J'ai une autre question. Je pensais que la recommandation 12 avait été adoptée hier.

M. Fulton: Non, il s'agit de la recommandation 12 d'un tout autre document. Celui-ci, c'est le nouveau. La recommandation se rapporte à celle qui figure à la page 42 des propositions gouvernementales. J'ai indiqué 12 sur la feuille pour me rappeler la source de la recommandation.

Le président: C'est donc quelque chose de tout à fait nouveau. Bien.

[*Texte*]

Mr. Fulton: Pay no attention to the 12.

The Chairman: Okay. Sorry. Got you.

Mr. Fulton: It speaks for itself. It makes it quite clear that if the joint committee agrees and if the provinces agree to proceed with what's recommended on page 40 on the spending power, then we believe there should be a caveat to it, which is that programs here... I think some of them would be quite obvious. Some of them would come in terms of global warming and ozone. I'm thinking here principally in terms of atmospheric programs, but there might well be some in relation to water and perhaps in relation to some more recent phenomena, such as the transmission of disease, as we saw as recently as yesterday among wildlife. Those are the sorts of things it might involve.

Mr. O'Kurley: My concern about both of these, but particularly the one we're discussing, is the position with regard to the provinces on this. I just think it would be viewed by the provinces as being a red flag and it would incite them into an unproductive debate. I just don't think that at this point this committee should be doing things that would jeopardize the potential for developing and strengthening the co-operative relationship between the federal government and the provinces. So for that reason I would not be able to support that.

Mr. Clark: Just a thought on the philosophical statement I see in recommendation 11, which talks about the federal government's commitment and capacity in regard to environmental sustainable development and exercise of appropriate federal jurisdiction in all the areas identified in the government's proposal. Then Jim made in his comments a reference to the ozone layer and global warming, which are part of the international obligations into which we would be entering. Recommendation 13 very clearly addresses that. It seems to me that the philosophy of both 11 and 13 are germane to what's proposed in 12, or in whatever number this is. I guess I feel that the package we have before us, with the addition of the clause on declaratory power, makes for a fairly comprehensive package.

The Chairman: Are there any other comments? There doesn't seem to be a lot of support for it and there seems to be some real anxiety as to the message we would be sending out with this, what we would achieve beyond what we have achieved in our other 15 recommendations.

Mr. Fulton: Well, I just haven't heard any substantive argument in relation to... Brian often likes to bring up polling data. The fact of the matter is the majority of Canadians look to the federal government on national environmental issues. It seems to me that to suggest that Canadians wouldn't be interested in the federal Crown retaining the spending power on Canada-wide programs to deal with national environmental issues... I mean, it's the government's proposal on page 40 that proposes to strip it entirely.

The Chairman: Wait a second. You left out the most important part of your recommendation: "in areas of exclusive provincial jurisdiction".

[*Traduction*]

M. Fulton: Faites abstraction du 12.

Le président: Bien. Excusez-moi. J'ai compris.

M. Fulton: C'est très clair. Si le comité mixte est d'accord et si les provinces approuvent ce qui est recommandé à la page 42 au sujet du pouvoir de dépenser, nous croyons qu'il faudrait prévoir une exception pour les programmes... Il me semble que dans certains cas, ce sera manifeste, notamment quand il s'agira du réchauffement de la planète et de la couche d'ozone. Je songeais surtout aux programmes concernant la pollution atmosphérique, mais il pourrait y en avoir d'autres pour la pollution de l'eau ou d'autres phénomènes relativement récents comme la transmissions de maladies, dont on a eu un exemple hier parmi la faune. Voilà le genre de problèmes que j'avais en tête.

M. O'Kurley: Ce qui me déplaît dans ces deux recommandations, notamment la première, c'est l'attitude à l'endroit des provinces. Je pense que les provinces considéreraient cela comme un passage dangereux qui pourrait les inciter à se lancer dans des débats stériles. Selon moi, le comité ne devrait rien faire qui risquerait de mettre en péril l'établissement et le renforcement d'une coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Voilà pourquoi je ne saurais être pour cette recommandation.

M. Clark: Une simple réflexion sur l'énoncé de principe que je vois dans la recommandation 11, où il est question de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du le développement durable et de la protection de l'environnement en exerçant son pouvoir dans tous les secteurs énumérés dans les propositions du gouvernement. Comme Jim vient de parler de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète, deux problèmes que relèvent des obligations internationales que pourrait accepter le Canada, j'ai l'impression que la recommandation 13 suffit. Les principes qui sous-tendent les recommandations 11 et 13 sont les mêmes que ceux de cette recommandation dont j'oublie le numéro. Selon moi, la série de recommandations que nous avons déjà adoptées, surtout avec l'ajout d'un paragraphe sur le pouvoir déclaratoire est suffisament complété.

Le président: Y a-t-il d'autres interventions? Votre proposition ne semble pas avoir beaucoup d'appui et certains semblent craindre vraiment l'interprétation qu'on en ferait. On ne semble pas convaincu que cela ajoute quoi que ce soit aux 15 autres recommandations.

M. Fulton: Pourtant, je n'ai entendu aucun argument de fond quant aux... Brian aime bien parler de sondages. La vérité, c'est que la majorité des Canadiens comptent sur le gouvernement fédéral pour s'occuper des questions environnementales d'envergure nationale. Dire que les Canadiens ne tiennent pas à ce que la Couronne fédérale conserve le pouvoir de dépenser pour des programmes nationaux concernant des problèmes environnementaux touchant l'ensemble du pays... Le gouvernement propose lui-même à la page 42 de son document d'abandonner complètement ce pouvoir.

Le président: Un moment. Vous laissez tomber le passage le plus important de votre recommandation: «dans des secteurs de compétence provinciale exclusive».

[*Text*]

Mr. Fulton: Precisely.

The Chairman: Yes.

Mr. Fulton: But what I'm thinking of are issues that—I make it quite clear—have a national environmental implication. It could well be that one province will end up with the majority of the land that's potentially usable for a carbon sink, for a whole variety of reasons.

• 1245

The Chairman: Like Ian, I will take a risk here. In putting forward this kind of recommendation in the current constitutional negotiations, let us remember the shape of these is toward working together.

The message of this recommendation is that we really are going to just do our own thing. We cannot have it both ways. If we want to get the message out that the environment is too important not to have maximum... Look at the hours we spent about concurrence. This is taking us dramatically in the opposite direction and I think the signal we would send would not give credence to our report. That is my anxiety.

Mrs. Catterall: One of the problems I think the committee has is that we are dealing with recommendations out of the context of a main report. There are some fairly major concerns that we would be able to send even outside of recommendations if we were dealing with the full report.

The Chairman: Yes.

Mrs. Catterall: Certainly, this is one that I think we have had enough discussion and enough testimony on that we should at least be expressing some substantial concern about it and the need for some provisos around it. I am not sure that we can do it in a recommendation.

The Chairman: I would have less difficulty if the concerns about this—and I take it Jim is really pointing directly to the document on page 41, the proposal document where he is raising this concern. Is that correct?

Mr. Fulton: The thing that triggered my mind actually produced this yesterday after reading some of the documentation of the increasing levels of blindness and cancer in southern Chile that is going on at a very rapid rate among both wild animals and the human population. It seems to me that if we start to suffer similar consequences of human activity, particularly stuff that is under provincial control, and changing constitutions is very time-consuming and very difficult, it is important just to keep this window open. I do not intend to argue it at any further length. I thought it was important, but apparently there is no similar concern either from research or in the committee, so I will drop it.

Mr. Clark: That is where peace, order and good government falls.

The Chairman: One thing we want to distinguish is the seriousness of the issues. You are right on the mark about the seriousness of the issues and the way they can be effectively dealt with in a country like ours. After all the hearings and the discussion we have had about how in a reform constitution all the various participating governments, federal, provincial, municipal, aboriginal, take part, it becomes pretty important.

[*Translation*]

M. Fulton: Exactement.

Le président: Oui.

M. Fulton: Mais moi, je songe aux problèmes qui auraient des répercussions sur l'environnement partout au pays. C'est très clair. Il se pourrait très bien que, pour toutes sortes de raisons, une province se retrouve avec presque tous les terrains qui pourraient servir de puits de carbone.

Le président: Comme Ian, je vais prendre un risque. En proposant une telle recommandation au moment où se déroulent des négociations constitutionnelles, il ne faut pas oublier que le but recherché est la coopération.

Or, votre recommandation semble vouloir dire que nous allons agir de notre côté. On ne peut pas tout avoir. Si l'on veut faire passer le message que l'environnement est trop important pour ne pas... Regardez les heures qu'il nous a fallu pour nous mettre d'accord. La recommandation va tout à fait dans le sens contraire et elle risquerait de miner la crédibilité de notre rapport. Voilà ce que je crains.

Mme Catterall: La difficulté, c'est qu'il s'agit de recommandations présentées sans l'appui d'un rapport complet. Si nous préparions tout un rapport, il y a des préoccupations assez importantes que nous pourrions faire passer même sans proposer les recommandations.

Le président: C'est vrai.

Mme Catterall: Je crois que nous avons suffisamment discuté de cette question et que nous avons entendu assez de témoignages là-dessus pour exprimer au moins notre préoccupation et le besoin d'imposer certaines conditions. Je crains toutefois que cela ne puisse pas se faire sous forme de recommandation.

Le président: J'aurais moins de réticence si ces préoccupations—il me semble que Jim nous renvoie directement à la page 42 des Propositions constitutionnelles du gouvernement qui lui pose un problème. C'est bien cela?

M. Fulton: J'ai pensé à cette recommandation hier après avoir lu de la documentation sur l'augmentation rapide des taux de cécité et de cancer chez les animaux et les habitants du sud du Chili. Si nous commençons à souffrir des mêmes conséquences des activités industrielles, surtout celles des secteurs de compétence provinciale, il faut se ménager une issue étant donné qu'il faut un temps fou pour modifier la Constitution. Je n'ai pas l'intention de faire traîner le débat. Je pensais que c'était important, mais ni les attachés de recherche ni les autres membres du comité ne semblent partager mes craintes. Je laisse donc tomber.

M. Clark: C'est dans ces cas-là qu'interviendra la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Le président: Nous voulons quand même faire ressortir la gravité de ces problèmes. C'est vrai que tout cela est grave, et que ce serait le meilleur moyen de nous en occuper au Canada. Étant donné tout ce que nous avons pu voir et entendre sur la participation de tous les gouvernements, fédéral, provinciaux, municipaux et autochtones à la réforme constitutionnelle, la question prend de l'importance.

[*Texte*]

It strikes me that to have this as a specific recommendation would likely not, in the context of our overall report, be that helpful. If we wanted to raise a concern about being effective as part of a rationale of discussion in our document, I think that is not unreasonable.

Mr. Fulton: Yes.

Mrs. Catterall: Frankly, I do not want my comments to be interpreted in any way as not sharing the concern that Mr. Fulton has expressed on this, and in fact, I would insist that we deal with that in our final report. However, I think we also have to deal with this whole area of exclusive provincial jurisdiction in the context you have just raised. We are talking about an approach of concurrency, not exclusive, and of all levels of government working together. That is something we simply have not had the opportunity to develop fully at this stage of our consideration of the issue.

How can you recommend concurrency and at the same time accept the whole concept of exclusive jurisdiction? There is that contradiction. We will have to deal with that in our final report, in my view. That is partly why I am reluctant to accept that recommendation, because it is based on an acceptance of that whole concept of exclusive jurisdiction which is so contrary to everything we have been talking about in terms of shared responsibility and shared powers.

The Chairman: I am just a little concerned about our time. I have a series of motions we have to approve today before we rise. I am just wondering how soon we will be vacating the field.

• 1250

Mr. Martin: We have to leave.

The Chairman: Can I get these motions approved? Then we'll continue to make whatever progress we can.

Mr. Martin: Okay.

The Chairman: The first motion is that the recommendations and a short explanatory text constitute the committee's brief to the special joint committee on a renewed Canada. I want to suggest that as a result of our discussions today the researchers put the agreed recommendations in final form, as well as an explanatory text, which will be much shorter than the full text. We would then propose to circulate it to all members so if they have any concerns they could get back to us within a certain limited timeframe.

I don't want to suggest in any way that this is your last chance to see and respond to anything you think is not fair or adequate in the text. I've also assured Mr. Côté that we would allow him and Mr. Martin to look at the French text to make sure that both texts are in harmony. I think that's a very important consideration, particularly in matters relating to the Constitution. Is there agreement to adopt motion number 1?

Motion agreed to

The Chairman: Now the second motion is that the chairperson submit a request for committee members to appear before the special joint committee to present the brief.

[*Traduction*]

Cependant, je suis certain que ce ne serait pas utile d'en faire une recommandation expresse dans notre rapport. Nous pourrions toutefois signaler cette préoccupation dans notre rapport.

M. Fulton: Oui.

Mme Catterall: Franchement, je ne veux pas donner l'impression que je ne partage pas les préoccupations de M. Fulton et j'insiste pour qu'il en soit question dans notre rapport final. Je crois aussi que nous devons absolument étudier toute cette question des secteurs de compétence provinciale exclusive à la lumière de ce que vous avez exposé. Nous parlons de concertation, non pas de pouvoir exclusif, et de collaboration entre tous les paliers de gouvernement. Mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de traiter à fond cette question.

Comment peut-on à la fois recommander la concertation et admettre le principe de la compétence exclusive? C'est contradictoire. Je crois qu'il faudra en traiter dans notre rapport final. Voilà pourquoi j'hésite à accepter cette recommandation puisqu'elle repose sur le principe des compétences exclusives, ce qui nie tout ce que nous avons dit sur le partage des obligations et des pouvoirs.

Le président: Je m'inquiète de l'heure. Nous devons adopter toute une série de motions aujourd'hui, avant de lever la séance. Je commence à me demander à quelle heure nous aurons terminé.

M. Martin: Nous devons quitter la salle.

Le président: Puis-je faire adopter ces motions? Ensuite, nous continuerons aussi longtemps que possible.

M. Martin: Très bien.

Le président: La première motion est que les recommandations et la brève explication constituent le mémoire du comité au comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je propose que, suite à nos discussions d'aujourd'hui, les attachés de recherche rédigent la version définitive des recommandations adoptées ainsi qu'une explication qui sera beaucoup plus courte que le texte des recommandations. Le document sera ensuite remis à tous les membres du comité qui nous feront part de leurs commentaires dans un délai donné.

Ce ne sera pas votre dernière chance de faire des observations et j'ai promis à M. Côté et à M. Martin que nous leur permettrions d'examiner le texte français pour s'assurer que les deux versions sont conformes l'une et l'autre. C'est là une considération importante chaque fois qu'il est question de constitution. La motion numéro un est-elle adoptée?

La motion est adoptée

Le président: Deuxièmement, que le président présente une demande afin que des membres du comité comparaissent devant le comité spécial mixte pour y présenter un mémoire.

[*Text*]

Now, we've had no discussion about who would appear, but I suggest we do it in a way that would not exclude anyone from the committee who wants to attend. It's a big committee anyway, so I think any member of our committee would certainly be able to come and share in the discussion. We might have to decide at the end of the day that only two or three make a formal presentation. We can't get everyone up at the head of the table.

Mrs. Catterall: I recommend that it be the chair of the committee and the two critics for the opposition parties.

The Chairman: But then everyone would be there.

Mrs. Catterall: But that all members of the committee be notified and invited to be present.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I don't entirely disagree that there should be respresentation from all points of view, but my concern is that if there is a presentation, there should be some criteria laid out to ensure that opinions not formally expressed in the document are not offered to the committee. There are varied opinions on a number of issues. The suggestion that Marlene made would clearly put certain opinions out of the discussion.

The Chairman: Since Mr. Côté is the vice-chair, perhaps Mrs. Catterall would amend her motion to include four members; in other words, the two vice-chairs, Mr. Martin and Mr. Côté, Mr. Fulton and myself. I don't think that's an unreasonable number and that's actually half—

Mrs. Catterall: You suggested two or three and that's why—

The Chairman: I'm sorry. I was thinking about it and particularly listening to Brian's remarks. We'll make sure you know well in advance. I would urge all members to come.

Mr. O'Kurley: I think coming is one thing, Mr. Chairman, but I want to be sure that if there is a presentation, it is made based on the text provided and agreed upon by this committee. If we agree to a wording, there should not be extra comment or editorializing. That is my concern.

The Chairman: I appreciate that and think it's an important concern for every member of the committee. I hope we would have a complete text of what would be presented to the committee, and every member of the committee would see it before it was presented. There would be sufficient opportunity to respond and say whether it adequately reflected the decisions of a consensus of the committee.

Mrs. Catterall: Can I suggest the wording, that all members be entitled to appear before the special joint committee but that the committee designate the four we've just identified to officially present and respond on behalf of the committee. I would like that because one never knows, when the opportunity arises, whether those specific four will be available or not. You don't want to be stuck, by a motion of the committee, with the inability to substitute someone.

[*Translation*]

Nous n'avons pas encore décidé des membres de la délégation, mais je propose que tous ceux qui le désirent puissent être présents. Comme c'est un gros comité de toute façon, je suis certain que tous les membres auront la possibilité de participer à la discussion. Nous devrons toutefois convenir des deux ou trois qui seront nos représentants officiels. Tout le monde ne peut pas s'asseoir à la place réservée aux témoins.

Mme Catterall: Je recommande que nous soyons représentés par le président du comité et les deux critiques des partis d'opposition.

Le président: Et tous les autres pourraient être également présents.

Mme Catterall: Et que tous les membres du comité soient invités à assister à la séance.

M. O'Kurley: Monsieur le président, c'est vrai que toutes les tendances doivent être représentées, mais s'il faut présenter un mémoire, il faudrait s'entendre pour que soient présentées au comité mixte les seules opinions qui figurent dans notre document. Après tout, nous ne sommes pas tous du même avis sur bon nombre de questions. Si l'on retient la suggestion de Marlene, certains points de vue ne seraient pas exprimés.

Le président: Comme M. Côté est le vice-président, peut-être Mme Catterall est-elle disposée à modifier sa motion pour qu'il y ait plutôt quatre membres. Il y aurait donc les deux vices-présidents, M. Martin et M. Côté, M. Fulton et moi-même. Ce n'est pas déraisonnable et cela correspond à la moitié...

Mme Catterall: Vous avez parlé de deux ou trois représentants officiels; c'est pourquoi...

Le président: Je suis désolé. J'y pensais justement, surtout après avoir entendu les remarques de Brian. Nous allons nous assurer que vous soyez avisés longtemps à l'avance. J'encourage fortement tous les membres à être présents.

M. O'Kurley: C'est bien d'assister à la séance, monsieur le président, mais je veux être certain que l'exposé sera rédigé à partir du texte que tous les membres de notre comité auront adopté. Une fois que nous aurons convenu du texte, on ne pourra pas ajouter d'observations supplémentaires ni de commentaires personnels. C'est ce que je crains.

Le président: Je comprends, et je pense que tous les membres du comité ont la même inquiétude. J'espère que nous aurons le texte complet du mémoire qui sera présenté au comité mixte pour que vous puissiez tous le lire à l'avance. On vous laissera aussi le temps de nous dire si vous croyez qu'il reflète fidèlement les décisions du comité.

Mme Catterall: Je peux vous proposer le texte d'une motion, si vous voulez, que tous les membres du comité soient autorisés à comparaître devant le comité spécial mixte, mais que le comité désigne les quatre personnes convenues pour le représenter officiellement et répondre aux questions. Je préfère une telle formulation parce qu'il est impossible de prédire si les quatre personnes que nous avons nommées seront libres ou non. Il ne faut pas qu'une motion du comité nous empêche de remplacer l'un ou l'autre des absents.

[*Texte*]

The Chairman: Fair enough.

• 1255

Mr. Martin: Will we have to strike a special medal to thank Marlene for her draftsmanship when this is done?

The Chairman: I am thinking of telephoning Mr. Nobel. I guess he is no longer alive.

The next motion is an obvious one, that members utilize travel points when required to appear before the special committee. We do not have authorization. We would have to go to the House to get authorization for members' travel on behalf of the committee. But I am assuming members would use a travel point to participate.

Mr. Martin: Why don't we just pass them all, except for the last one, and go?

The Chairman: Are the other motions agreeable, then, about presenting the report in February, photocopying, and the approval for a couple of working lunches in my office?

Motions agreed to

The Chairman: We do have one motion here from our previous agenda. Our researchers' contract ends this month. I know several members want to have some discussion about the hiring of researchers. I would be quite happy to convene a meeting at the earliest possible moment to have that discussion, but we can't shoot ourselves in the foot if we do not at least extend the contracts until the completion of the report. Does that make sense?

Mr. Fulton: Mr. Chairman, I am not prepared to agree to that. I have requested on a number of occasions at least to get notification on what work is done for what pay. It has never been provided to me.

The Chairman: It has been circulated. I think you have it. We will check it out.

Mr. Fulton: There certainly has never been the kind of discussion on hiring that I think is appropriate.

The Chairman: I agree with that. We have tried to have this discussion on several occasions. I will take whatever responsibility you want for this. We just have not been able to get the time or sometimes even the people present, as you know, to have those discussions. We have worked very hard at the content of this document, in the spirit of what Marlene was saying. We saw our priority as getting this report done so we could make as strong a statement or message by the committee as possible.

But I don't think either you or any other member of the committee will lose your rights vis-à-vis research staff if we simply follow through where we are. I do not know what benefit there would be to not having staff available as of the end of this month.

Mr. Fulton: I still think we have to have another meeting. I am opposed to continuing the contract until we have such a meeting.

[*Traduction*]

Le président: Vous avez raison.

M. Martin: Devrons-nous frapper une médaille spéciale pour souligner le talent de rédactrice de Marlene lorsque tout sera terminé?

Le président: J'avais pensé téléphoner à M. Nobel, mais j'imagine qu'il n'est plus de ce monde.

La motion suivante se passe de commentaires, à savoir que les députés puissent utiliser leurs points de déplacement lorsqu'ils doivent comparaître devant le comité spécial. Nous n'avons pas d'autorisation. Il nous faudrait nous adresser à la Chambre pour lui demander que les députés soient autorisés à se déplacer au nom du comité. Je suppose toutefois qu'ils se serviraient de leurs points de déplacement pour participer à ses travaux.

M. Martin: Pourquoi n'adoptons-nous pas toutes les motions, sauf la dernière, et ne levons-nous pas la séance?

Le président: Alors, les autres motions, à savoir la présentation du rapport en février, la photocopie et l'approbation de deux ou trois déjeuners de travail à mon bureau, sont-elles adoptées?

Les motions sont adoptées

Le président: Nous avons été une motion inscrite à notre ordre du jour précédent. Le contrat de nos attachés de recherche prend fin ce mois-ci. Je sais que plusieurs membres du comité voudraient bien discuter du recrutement des attachés de recherche. Je serais disposé à convoquer une réunion le plus tôt possible pour qu'on puisse discuter de la question, mais nous nous mettrions des bâtons dans les roues si nous ne prolongions pas leurs contrats au moins jusqu'à la fin du rapport. Est-ce que ce ne serait pas logique?

M. Fulton: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord. J'ai demandé à plusieurs reprises qu'on m'indique quels travaux leur étaient confiés et à quel coût. Je n'ai jamais obtenu ces renseignements.

Le président: Ils vous ont été communiqués. Vous devriez les avoir, mais nous vérifierons.

M. Fulton: Jamais nous n'avons eu au sujet du recrutement la discussion que je jugerais approprié.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Nous avons essayé d'avoir cette discussion à plusieurs reprises. Je suis prêt à accepter tous les torts que vous voudrez. Nous n'avons jamais eu le temps d'aborder la question et vous savez comme moi qu'il y a parfois des absents. Nous avons travaillé d'arrache pied à ce document, en tenant compte de ce qu'a dit Marlene. Notre priorité était de rédiger ce rapport de manière à ce que le message du comité soit le plus clair possible.

Je ne pense pas que vous ou un autre membre du comité renonceriez à vos droits envers le personnel de recherche et nous poursuivions tout simplement nos travaux. Je ne vois pas quel intérêt nous aurions à nous retrouver sans personnel à la fin du mois.

M. Fulton: Je pense quand même que nous devrions avoir une autre réunion. Je m'opposerai à la prorogration du contrat tant que nous n'aurons pas tenu une telle réunion.

[*Text*]

The Chairman: All right. You tell us when there can be a meeting in which there will be a quorum present.

Mr. Fulton: I am available today, tomorrow, next week.

The Chairman: When would other members be available?

Mr. Fulton: I have asked for this to be dealt with since June.

The Chairman: Jim, I have to tell you I have raised this a couple of times and you were not even here. This is not quite fair.

Mr. Fulton: It could be raised while I am here, Mr. Chairman.

The Chairman: It is being raised now while you are here.

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, with all due respect, Jim and I have both asked, and I have asked from the first meeting I attended, that this issue be placed on the agenda of the committee as a policy issue. It has not yet been done.

The Chairman: It has been on the agenda for months.

Mrs. Catterall: Contracts have been on the agenda. The issue of how, as a policy, this committee contracts for research services I do not think has been on the agenda.

The Chairman: It has been on several agendas. I made a point of putting them on, because you were not the only one, Jim was not the only one. It has been raised by several members. I have been quite happy to do it. It was just the availability of time and, often, people's presence.

• 1300

Mrs. Catterall: I'm not sure what your intention is with this motion today. Is this a continuation of the contracts through our work in February on finalizing and completing the report, which I think is probably necessary?

The Chairman: Just to the completion of this report. That's all.

Mrs. Catterall: Could we put a specific time deadline on it?

The Chairman: We can put a time on it as of our next full meeting of the committee.

The Clerk: Actually, we need to put a deadline and an amount as well. You need a date and an amount.

The Chairman: Okay.

Mr. Clark: Mr. Chairman, can I suggest that perhaps the first meeting when we return in February be dedicated to this particular task and any other administrative matters that may have arisen, and that the contract be renewed until that point in time?

Mr. Côté: Is that agreeable?

The Chairman: I'd like to take a vote on it.

[*Translation*]

Le président: C'est parfait, dites-nous alors quand nous pourrons tenir une réunion où nous aurons le quorum.

M. Fulton: Je serai moi-même disponible aujourd'hui, demain et la semaine prochaine.

Le président: Quand pourrait-on compter sur la présence d'autres membres?

M. Fulton: Je demande depuis le mois de juin que cette question soit étudiée.

Le président: Jim, je dois dire que je l'ai soulevé à quelques reprises et que vous n'étiez même pas présent. Vous êtes injuste.

M. Fulton: Elle pourrait être soulevée quand je suis ici, monsieur le président.

Le président: Elle vient de l'être.

Mme Catterall: Monsieur le président, soit dit sans vouloir vous offenser, Jim et moi avons tous les deux demandé, et je l'ai moi-même fait dès la première réunion à laquelle j'ai assisté, que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du comité comme question de principe. Cela n'a pas encore été fait.

Le président: Elle figure à l'ordre du jour depuis des mois.

Mme Catterall: Les contrats figurent à l'ordre du jour. La question de savoir comment, en principe, le comité passe des contrats pour des services de recherche n'a jamais figuré, je pense, à l'ordre du jour.

Le président: Elle a été inscrite plusieurs fois à l'ordre du jour. Je me suis fait un point d'honneur de l'y inscrire. Parce que vous et Jim n'êtes pas les seuls à l'avoir soulevée. Plusieurs autres membres du comité ont soulevé cette question, et je me suis fait un plaisir de l'inscrire à l'ordre du jour. Le temps nous a cependant manqué de même que, souvent, la présence de certaines personnes.

Mme Catterall: Je ne comprends pas au juste la teneur de cette motion. A-t-elle pour objet la prolongation des rapports jusqu'à ce que nous ayons terminé nos travaux et la rédaction du rapport en février, ce qui me paraît nécessaire?

Le président: Jusqu'au parachèvement du rapport. C'est tout.

Mme Catterall: Pourrions-nous préciser une date d'échéance?

Le président: Nous pouvons inscrire comme date celle de la prochaine réunion plénière du comité.

Le greffier: En fait, il faut une date et un montant.

Le président: D'accord.

M. Clark: Monsieur le président, puis-je proposer que la première réunion que nous tiendrons à notre retour en février soit consacrée à cette tâche particulière et à toute autre question administrative qui pourrait surgir, et que le contrat soit renouvelé jusqu'à ce moment-là?

M. Côté: Les membres sont-ils d'accord?

Le président: J'aimerais qu'on passe au vote.

[*Texte*]

Mr. Fulton: There's also two other matters related to our report that we haven't dealt with.

The Chairman: I'm going to come back to them. I just want to get this because we must have a quorum for this; otherwise we're out of business, that's all.

Mr. Fulton: Yes. I would move that the contracts not be renewed until such time as this committee has had a formal meeting and adopted a hiring procedure for research.

The Chairman: You want a vote on that. Okay.

Mr. Fulton: I'd like it to be recorded though, Mr. Chairman, by name.

The Chairman: All right. I'll get the clerk to call the names.

Motion negatived [See *Minutes of Proceedings*]

Mr. Clark: Mr. Chairman, I would move that the first regular meeting of the committee upon our return in February be dedicated to the issue at hand and that the contract be renewed until that date.

Motion agreed to

The Chairman: Well, the committee finally had a vote anyway—two votes.

The clerk is suggesting the amount of $10,000 be added. We have to have a sum of money, apparently, for the auditor's purposes. So is it agreed, Lee, to include the amount of $10,000 in your motion?

Mr. Clark: That's a maximum, is it?

The Chairman: Yes, that's a maximum.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I'll accept the advice of the clerk, that it's a reasonable amount.

The Chairman: Good. Approved. Now we come back to Mr. Fulton's other recommendation. Had we concluded the first one, Jim?

Mr. Fulton: Yes, it's gone.

The Chairman: All right, the second one then. Do you want to speak to that?

Mr. Fulton: I think it's quite self-explanatory. It says that the committee recommends that any change to section 121 of the Constitution recognize clearly that provincial or federal laws to maintain or enhance the environment are exempt from any prohibition to enhance mobility of persons, capital, services and goods.

Mr. Clark: Do you want to provide examples?

Mr. Fulton: I think the most obvious one might be in a situation where it was a capital flow in relation to a resource project and it was viewed from the federal perspective that there was perhaps going to be a particularly negative environmental impact. Here I'm thinking of an example being the really recent information coming out about the amount of methane production from flooded peat lands.

[*Traduction*]

M. Fulton: Il y a aussi deux autres points touchant notre rapport que nous n'avons pas réglé.

Le président: J'y reviendrai. Je tiens d'abord à régler cette question parce qu'il nous faut pour cela avoir le quorum, autrement, nous nous retrouvons le bec dans l'eau.

M. Fulton: Oui. Je propose donc que les contrats ne soient pas renouvelés tant que le comité n'aura pas tenu une réunion officielle et n'aura pas adopté la procédure de recrutement des attachés de recherche.

Le président: Vous voulez qu'on passe au vote? D'accord.

M. Fulton: J'aimerais que ce soit un vote par appel nominal, monsieur le président.

Le président: Parfait. Je vais donc demander au greffier d'appeler les noms.

La motion est rejetée [Voir *Procès-verbaux*]

M. Clark: Monsieur le président, je propose que la première séance ordinaire du comité à son retour en février soit consacrée à la question à l'étude et que le contrat soit renouvelé jusqu'à cette date.

La motion est adoptée

Le président: Le comité a enfin tenu un vote—deux, en fait.

Le greffier propose d'ajouter la somme de 10,000$. Apparemment, nous devons inscrire une somme d'argent pour les besoins du vérificateur. Acceptez-vous, Lee, d'inclure la somme de 10,000$ dans votre motion?

M. Clark: C'est un maximum, n'est-ce pas?

Le président: Oui, un maximum.

M. Clark: Monsieur le président, je vais me ranger à l'avis du greffier qui dit que c'est une somme raisonnable.

Le président: Bien. Approuvé. Revenons maintenant à l'autre recommandation de M. Fulton. En avions-nous terminé avec la première, Jim?

M. Fulton: Oui.

Le président: Parfait, passons donc à la deuxième. Voulez-vous ajouter des précisions?

M. Fulton: Je crois que ma recommandation se passe d'explication. Je propose que le comité recommande que toute modification à l'article 121 de la Constitution reconnaisse clairement que les lois adoptées par le gouvernement fédéral ou les provinces pour protéger ou mettre en valeur l'environnement ne soient pas frappées d'une interdiction destinée à assurer la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et des biens.

M. Clark: Pourriez-vous nous donner des exemples?

M. Fulton: Je pense que l'exemple le plus évident est celui de la circulation des capitaux dans le cas d'un projet de mise en valeur des ressources si le gouvernement fédéral jugeait que cela risquerait d'avoir des répercussions néfastes pour l'environnement. Je pense plus précisément aux informations qui nous ont été communiquées au sujet la quantité de méthane qui se dégage des tourbières submergées.

[*Text*]

We're just starting to get some idea, but people are starting to make it better known. But the way this section is worded, the government proposes—if you look on the other thing, it's from page 30—"that section 121 of the Constitution be modernized to enhance the mobility". There may be some situations in which overriding interests or considerations would preclude governments from eliminating the barrier.

• 1305

So the government itself has recognized that there may well be a responsibility—and I think as an environment committee we have a responsibility—to make it clear that any recommendation or any amendment or change to section 121 recognize that either provincial or federal laws not fall where they are directly tied to the maintenance or enhancement of the environment simply because an action is brought that a project or proposal reduces mobility of goods. I think it is particularly capital. I don't think it applies so much to persons, services, or goods; I think it is capital.

Mr. Clark: Could we ask research to speak to this, Mr. Chairman. I don't recall very much testimony on this point, and we haven't had the opportunity to explore this in any depth before today.

Mr. Jackson: I think Mr. Clark is right. We didn't have a lot of testimony on this, though Kristen may correct me.

I would like, for my clarification, to ask Mr. Fulton a question on this. Supposing a province wanted to legislate that solid waste, possibly toxic waste, could not be moved across its territory, would that be a case where the notion of changing section 121 would be to encourage mobility of goods and other things?

If I understand you, you are saying that if a province were motivated to prevent the transport, it would be empowered to do so. Is that a consequence of your proposal? If it were, I suppose my problem might be that that is a device that could be used in the NIMBY thing: not in my back yard. The environmental lever is one that could be used by all sorts of people.

That is my only concern. You can tell I am thinking aloud.

Mr. Fulton: In the situation you just referred to, which is one that might come to mind, toxics are covered by the Canadian environmental federal legislation. Transportation of dangerous goods is also federal legislation. The interprovincial movement of those is almost entirely federal jurisdiction.

I think it is more likely to occur in situations where the federal government has identified an impact that a province hasn't entirely concurred with. Things are now coming upon us so quickly that it seems to me that if you read it as it is laid out on pages 30 and 31, I don't think environment ever entered the minds of the persons who drafted this.

[*Translation*]

Nous commençons tout juste à avoir une idée de la situation, mais les gens en parlent de plus en plus. Si vous regardez à la page 30 des propositions, vous verrez que le gouvernement propose en fait «que l'article 121 soit mis à jour de façon à accroître la mobilité. . .». Il pourrait exister des situations dans lesquelles des considérations primordiales mettraient les gouvernements dans l'impossibilité d'éliminer l'obstacle.

Le gouvernement lui-même a reconnu qu'il lui incombait peut-être—et je pense qu'il nous incombe à nous aussi en tant que comité de l'environnement—de préciser que toute recommandation ou que toute modification à l'article 121 doit reconnaître que ni les lois provinciales ni les lois fédérales directement liées à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement ne sauraient être supprimées pour la seule raison qu'un projet ou une proposition est contesté sous prétexte qu'il entrave la libre circulation des biens. Je pense précisément aux capitaux. Je ne crois pas que cela vaille tant pour les personnes, les services ou les biens.

M. Clark: Pourrions-nous demander à nos attachés de recherche de répondre à cette question, monsieur le président? Je ne me souviens pas avoir entendu un grand nombre de témoignages à ce sujet, et nous n'avons pas eu l'occasion aujourd'hui d'approfondir cette question.

M. Jackson: Je pense que M. Clark a raison. Nous n'avons pas entendu beaucoup de témoignages là-dessus, mais Kristen me reprendra si je me trompe.

J'aurai moi-même des précisions à demander à M. Fulton. Supposons qu'une province veuille adopter une loi selon laquelle des déchets solides, des déchets toxiques par exemple, ne pourraient être transportés sur son territoire. Est-ce que ce serait un cas dans lequel la modification proposée à l'article 121 aurait pour objet d'encourager la mobilité des biens et d'autres choses?

Si je vous comprends bien, si une province voulait entraver le transport, elle pourrait le faire. Serait-ce une conséquence de votre proposition? Si c'était le cas, certains pourraient peut-être être portés à dire: «d'accord, mais pas dans ma cour». Toutes sortes de gens pourraient invoquer l'environnement comme argument.

C'est le seul problème qui se pose pour moi. Vous pouvez voir que je pense tout haut.

M. Fulton: La législation fédérale en matière d'environnement s'appliquerait. Le transport des matières dangereuses est lui aussi assujetti à la législation fédérale. Le transport interprovincial de ces matières relève presque tout au long exclusivement de la compétence du gouvernement fédéral.

Je pense que le problème risque plus de se poser dans les cas où le gouvernement fédéral aurait entrevu une incidence et que la province ne serait pas tout à fait d'accord avec lui. Les choses vont maintenant à un rythme tel qu'il me semble, à la lecture des pages 30 et 31, que l'environnement n'a même pas effleuré l'esprit des rédacteurs.

[*Texte*]

I think all we need to do is flag it. We couldn't make it much simpler. All we are saying to that joint committee is we recommend that any change they ultimately decide on—because wording is now being proposed as it is being drafted to change section 121—recognize clearly that provincial or federal laws...

I don't think the provinces would be nervous about this at all, because they would be the ones bringing forward the laws to maintain or enhance the environment. It simply says that they are exempt from the prohibition.

The Chairman: We did spend a fair bit of time talking about the economic union and finding good language to express what we wanted to achieve in terms of recognizing the full environmental reality. In light of all of the things we have said, does this help us in that case or not? I don't want to try to answer it yet. I want to think about it.

Lee has a comment.

Mr. Clark: Just a brief observation, Mr. Chairman. First of all, I think we have stated our commitment to a strong federal government presence in the field of the environment throughout the entire document. That is evident there in many, many recommendations.

• 1310

This amendment, as I read it, suggests, however, that we are in fact making recommendations that the provinces might perceive, and maybe correctly so, to be clearly within their jurisdiction. I suspect that we might have a problem with jurisdiction in doing that and we also might have a political problem in doing that.

My suggestion, Mr. Chairman, would be that in light of the fact that we have not received a great deal of evidence, and in light of the fact that the researchers have not had an opportunity to examine this in any depth, nor have we as members, I wonder if we would simply hold it over and address it when the time comes to prepare our final report for Parliament, which we would be doing, I assume, upon our return in February. In fact, we just passed a motion compelling us to report within the month of February. That will be providing the text of our recommendations, and there is nothing to preclude us from providing additional recommendations. I think all of us around the table understand that the work of the special committee is not going to be done and certainly the negotiations between the various levels of government are not going to be done.

That would be my suggestion, Mr. Chairman, rather than deal with it in a hasty and perhaps inappropriate manner, and it might be inappropriate to approve or it might be inappropriate to disapprove because I do not think we have enough evidence before us.

[*Traduction*]

Je pense que tout ce que nous devons faire, c'est attirer leur attention. Il serait impossible de simplifier encore davantage. Ce que nous recommandons en fait, c'est que tout changement que le gouvernement décidera d'apporter—parce que le libellé définitif de la modification à l'article 121 n'a pas encore été arrêté—reconnaisse clairement que les lois provinciales ou fédérales...

Je ne crois pas que cela fasse tiqueter les provinces, car ce sont elles qui proposeront les lois destinées à préserver ou à mettre en valeur l'environnement. Ce qui est proposé, c'est que leurs lois échappent à l'interdiction.

Le président: Nous avons beaucoup parlé de l'union économique et nous avons besoin de trouver les bons mots pour exprimer ce que nous avions à dire au sujet de l'environnement. Étant donné tout ce que nous avons fait, cela aiderait-il notre cause ou non? Je ne cherche pas de réponse à cette question. Je voudrais y réfléchir.

Lee a un commentaire à faire.

M. Clark: Une toute petite observation, monsieur le président. Tout d'abord, je pense que nous avons, tout au long du document, fait ressortir combien, à notre avis, il est nécessaire de renforcer la présence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement. C'est ce qui ressort d'un grand nombre des recommandations.

De la façon dont je la comprends, toutefois, cette modification donne à entendre que nous faisons en fait des recommandations qui pourraient porter les provinces à croire, à tort ou à raison, que nous empiétons sur leurs sphères de compétence. Nous pourrions fort bien nous retrouver avec un problème de compétence et il se pourrait aussi que nous ayons sur les bras un problème politique.

Je suggérerais donc, monsieur le président, étant donné que nous n'avons pas reçu de témoignagnes concluants et que nos attachés de recherche n'ont pas eu l'occasion d'examiner la question à fond, pas plus que nous d'ailleurs, que nous reportions cette question au moment de la rédaction de notre rapport final au Parlement que je suppose être à notre retour en février. En fait, nous venons d'adopter une motion nous obligeant à lui faire rapport en février. Nous lui remettrons alors le texte de nos recommandations, et rien ne nous empêchera d'y ajouter des recommandations supplémentaires. Je pense que tous ici sont d'accord pour dire que le comité spécial n'aura pas alors terminé ses travaux et que les négociations entre les divers paliers de gouvernement n'auront sûrement pas eu lieu.

C'est ce que je proposerais, monsieur le président, au lieu de régler la question à la hâte, car nous ne savons pas encore au juste si nous devrions approuver ou désapprouver la chose parce que j'estime que nous n'avons pas réuni suffisamment de preuves.

[*Text*]

The Chairman: I certainly think that if there might be an unintended result that would even be negative for the environment that would be apart from whatever other problems are created, that is be something we would want to achieve. Your suggestion makes sense to me, at least, to give us a chance to examine it.

We are going to look at the full report when we come back in February, and this can be examined in that light. Is that agreeable to you?

Mr. Fulton: The only other thing we have to deal with is if we are going to put the Brundtland definition of sustainable development in this document so that the joint committee are reminded that—

The Chairman: As a part of the presentation and the preamble.

Mr. Fulton: Yes, I think it would just be helpful to have it in there so that they have it in front of them.

The Chairman: Yes, I am sure it will be in.

Mr. Fulton: In the draft conclusion one.

Mr. Jackson: I am sorry. I think we need to be specific here. It would certainly be in the shorter version of the report that will provide an introduction to the conclusions and recommendations. I hear Mr. Fulton saying it should be a conclusion in its own right.

The Chairman: I don't think he is saying that necessarily.

Mr. Fulton: Yes, I just think it would be helpful if it was listed as a conclusion that we agree that the sustainable development definition of Brundtland is a good one.

The Chairman: Okay.

Mr. Fulton: It is almost universally used already, and it was not used in the government document, even though it was used in the PM's speech in New York before the UN.

The Chairman: It has been used quite often by government ministers and others.

Mr. Clark: I think you have it in Bill C-13, which is currently before the House, Mr. Chairman.

Mr. Fulton: Why don't we put it in this, so that when it goes to the joint committee we can tell them we like it?

The Chairman: Agreed.

Mr. Clark: No problem.

The Chairman: I want to thank one and all. It has been a long, strenuous endeavour, but I think we produced a very good document.

[*Translation*]

Le président: Je pense que si cela devait avoir des répercussions néfastes inattendues pour l'environnement, mis à part les autres problèmes qui pourraient surgir, il nous faudrait nous pencher sur la question. Votre suggestion me paraît bonne. Elle nous donnera au moins l'occasion d'examiner la question.

Nous étudierons le texte intégral du rapport à notre retour en février dans ce contexte. Êtes-vous d'accord?

M. Fulton: La seule autre question à régler est de savoir si nous allons intégrer dans ce document la définition de développement durable de la commission Brundtland, de manière à rappeler au comité mixte...

Le président: Dans l'avant-propos.

M. Fulton: Oui, je pense qu'il serait utile qu'elle y soit pour qu'ils l'aient sous les yeux.

Le président: Oui, je suis certain qu'elle y sera.

M. Fulton: Dans l'ébauche de la première conclusion.

M. Jackson: Je m'excuse, mais je pense qu'il faut apporter une précision ici. Elle figurerait sûrement dans la version abrégée du rapport qui servira d'introduction aux conclusions et aux recommandations. M. Fulton semble vouloir dire qu'il s'agirait bel et bien d'une conclusion.

Le président: Je ne pense pas que c'est ce qu'il veut nécessairement dire.

M. Fulton: Si, je pense qu'il serait utile que nous précisions, en guise de conclusion, que nous sommes d'accord pour dire que la définition du développement durable de la commission Brundtland nous convient.

Le président: D'accord.

M. Fulton: Elle est déjà utilisée presque universellement, et elle ne figure pas dans le document du gouvernement, même si le premier ministre l'a utilisée dans son allocution à New York devant les Nations Unies.

Le président: Des ministres du gouvernement et d'autres encore l'ont assez souvent utilisée.

M. Clark: Je pense qu'elle figure dans le projet de loi C-13 que la Chambre des communes étudie actuellement, monsieur le président.

M. Fulton: Pourquoi ne la faisons-nous pas figurer dans notre rapport pour que le comité mixte sache que nous y souscrivons?

Le président: C'est d'accord.

M. Clark: Pas de problème.

Le président: Je tiens à remercier tous et chacun. L'entreprise a été longue et ardue, mais je crois que nous avons produit un très bon document.

[*Texte*]

I will be in touch with all of you with the redraft of the preparatory material for the presentation and will likely convene a conference call some time in January in order that members can have any further discussion they may want to have.

The meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Je communiquerai avec chacun d'entre vous lorsque j'aurai en main la nouvelle ébauche du document préparatoire et j'organiserai probablement une conférence téléphonique en janvier pour que vous puissiez discuter des questions que vous continuez à vous poser.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue no.25
December 1991

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 25
décembre 1991

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

CONCERNANT:

N.B. :

- Please note that due to a technical error issue ho.25 has not been published.

- Veuillez noter que dû a une erreur technique le fascicule no 25 ne sera pas publié.

27/4/92

Office of the Clerk of the Committee/Bureau du greffier du comité.

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24467—1

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

December 1991

Chairperson: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

RESPECTING:

N.B.:

- Please note that due to a technical error Issue No. 25 has not been published.

- Veuillez noter que dû à une erreur technique le fascicule no 25 de sera pas publié.

27/4/92

Office of the Clerk of the Committees/Bureau du greffier du comité.

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,

1991

Printed on recycled paper

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 26

Wednesday, February 5, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 26

Le mercredi 5 février 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the presentation on the Division of Powers on Environmental Issues to the Special Joint Committee on a Renewed Canada

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération du document sur le partage des pouvoirs en matières d'environnement à l'intention du comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24537-1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 5, 1992
(27)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 3:43 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Robert Corbett for Ross Stevenson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson and William Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2) the Committee resumed consideration of its presentation on the Division of Powers on Environmental Issues to the Special Joint Committee on a Renewed Canada.

It was agreed,—That the documents entitled; "The Division of Powers and Environmental Issues" and "The Impact of the Oldman River Decision on the Recommendations of the Committee's Study on the Division of Powers on Environmental Issues" be printed as annexes to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*see Appendices "ENVO-13" and "ENVO-14" respectively*).

It was agreed,—That the document entitled; "The Division of Powers and Environmental Issues" consitute, as amended, the Committee's presentation to the Special Joint Committee on a Renewed Canada.

At 5:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 5 FÉVRIER 1992
(27)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 15 h 43 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Robert Corbett remplace Ross Stevenson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson et William Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de son mémoire sur le partage des pouvoirs en matière d'environnement au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Il est convenu,—Que les documents intitulés «Le partage des pouvoirs en matière d'environnement» et «La décision rendue dans la cause du barrage de la rivière Oldman et ses répercussions sur les recommandations formulées dans l'étude du Comité concernant la répartition des compétences en matière d'environnement», figurent en annexe dans les *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendices «ENVO-13» et «ENVO-14» respectivement*).

Il est convenu,—Que le document intitulé «Le partage des pouvoirs en matière d'environnement», modifié, constitue le mémoire du Comité permanent au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

À 17 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 5, 1992

• 1544

The Chairman: I call this meeting to order.

Welcome back for the resumption of the session. I wish everybody a happy new year and I hope this will be a productive and useful session. The next few months will be a very important period of time for this committee because it is the lead-up both to the UNCED conference, the Earth Summit, in Brazil in June and to the considerable negotiations that are going on in the attempt to have two conventions and a set of principles—the convention on climate warming, the convention on biodiversity, and an adopted set of principles on the forest. Whether all of that can be achieved in the course of the next four or five months is anybody's guess, but certainly the committee will be watching that and a number of other things with interest.

• 1545

As Mr. Clark reminded me a moment ago, originally we were to meet to resume our activities for this year, but we've had one major issue come up. I should go back a step and say that some question has been raised about the report we were looking forward to presenting to the special joint committee on the renewal of Canada. We've also received word in the last few hours that we will be asked to appear before the special joint committee tomorrow for a brief presentation. As the person said when he was contemplating his execution, this focuses the mind, and it means that—

Mr. Clark (Brandon—Souris): How brief is brief?

The Chairman: As I understand it, "brief" means 20 minutes. There are one or two other committees that may be making 20-minute presentations. It will be tomorrow at noon.

We have to make a decision as to whether we want to proceed with our original plan. Right after the decision on the Oldman Dam, several of our colleagues raised serious questions about the continuing validity of the report. After some consultation I decided it was important that we get an assessment of this, and the most readily available help was at the Research Branch of the Library of Parliament. In fact, we had two officers working the following weekend, Monique Hébert and James Robertson, the acting director of the law and government division, who's with us today.

You've all read the document that was prepared. We appreciate the speed and the quality with which this report was produced for us. It should enable us to assess the full impact of the Oldman Dam decision.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 5 février 1992

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Nous voici de retour pour la reprise de la session. Je vous souhaite à tous une heureuse année et j'espère que cette session sera utile et productive. Les prochains mois seront très importants du point de vue de notre comité puisqu'ils conduisent à la CNUED, le Sommet de la Terre, qui aura lieu au Brésil au mois de juin, ainsi qu'à d'importantes négociations menées en vue d'arriver à deux conventions et à une déclaration de principes—la convention sur le réchauffement planétaire, la convention sur la biodiversité, et une déclaration de principes concernant la forêt. Personne ne saurait dire s'il sera possible d'accomplir tout cela au cours des quatre ou cinq prochains mois, mais notre comité va certainement suivre ces événements-là et quelques autres avec beaucoup d'intérêt.

Comme me le rappelait M. Clark il y a quelques instants, nous étions censés continuer nos activités cette année, mais un dossier important s'est présenté. Laissez-moi d'abord vous dire que certaines questions ont été posées concernant le rapport que nous pensions présenter au comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Nous avons en outre été prévenus, il y a quelques heures à peine, que nous serons invités à comparaître devant le comité mixte spécial demain, pour présenter un bref exposé. Comme le faisait remarquer un condamné à mort le matin de son exécution, il n'y a rien de tel pour la concentration, et cela veut dire...

M. Clark (Brandon—Souris): Qu'entend-on par bref?

Le président: Je pense que cela signifie une vingtaine de minutes. Un ou deux autres comités présenteront peut-être aussi des communications d'une vingtaine de minutes. Ça doit avoir lieu demain à midi.

Nous devons maintenant décider si nous voulons nous en tenir à notre programme original. Lorsqu'a été rendue la décision sur le barrage Oldman, plusieurs de nos collègues ont soulevé des questions importantes concernant l'opportunité du rapport. Après consultation, j'ai décidé qu'il était important d'obtenir une évaluation, et le plus simple était de s'adresser au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. De fait, deux attachés de recherche, Monique Hébert et James Robertson, directeur suppléant de la Division du droit et du gouvernement, qui est ici aujourd'hui, se sont mis à l'oeuvre le week-end suivant.

Vous avez tous lu le document qu'ils ont préparé. Nous vous remercions de la rapidité avec laquelle vous avez produit pour nous un document d'une telle qualité. Votre travail devrait nous permettre d'évaluer toutes les conséquences de la décision sur le barrage Oldman.

[*Texte*]

We have not had a chance to discuss this as a committee. I have had some informal conversations with individual members about the decision, but of course any changes other than the decisions we took during our conference call in December and January would have to be dealt with by the whole committee. So the chair is in your hands.

Since one or two members have raised questions that to my mind have not yet been resolved, I think we should deal with those first. In your agenda you will see a number of more or less procedural matters with respect to the presentation to the special joint committee, but before we get to that I think we should do two things. I think we should have a brief discussion about the sense of the Oldman Dam decision, and once that discussion is complete, if appropriate, we should look at the report. Ian Jackson has taken the Library of Parliament report and has attempted to put it in the context of our report. As well, there were a few things from the conference call, so that the two things are together in the revisions that are in front of you.

But before we do that, I think we want to be clear that there is general agreement with what we have received from the library and with our own sense of the report. I will ask Mr. Robertson to make a few comments about the Oldman Dam decision, just so we have a general sense of it. I am not a lawyer and I am certainly not an expert in this field. We do have some lawyers on the committee and we have a number of people who have a fair bit of experience in the environmental field, but I think it would be useful to hear from Mr. Robertson and then have some brief discussion. Is that agreeable with members of the committee?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Mr. Robertson, would you like to give us an overview of the situation?

Mr. James Robertson (Law and Government Division, Library of Parliament): As all members can appreciate, it's a very important decision from an environmental point of view. The environmental assessment guidelines order was promulgated a number of years ago and it just lay on the books. For many years no one was quite sure of its legal status, but when the Rafferty-Alameda project came up in Saskatchewan, a number of people used the guidelines order to take it to court. The Federal Court used it as the basis on which to decide that the federal government should become involved in environmental assessments of such projects.

• 1550

However, the whole question and the legal status of the guidelines order was somewhat uncertain and somewhat confused until the Supreme Court's Oldman River decision. I think it is clear that the Supreme Court has decided that the guidelines order is constitutional, that the federal government does have jurisdiction over the heads of power that it has under section 91 of the Constitution Act, that environment is not a separate head of power but is instead one that belongs

[*Traduction*]

Nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler en comité. J'ai eu quelques conversations officieuses avec des membres du comité à propos de la décision, mais il est bien entendu que toutes modifications mise à part les décisions que nous avons prises en téléconférence en décembre et en janvier, devront être approuvées par le comité plénier. Je m'en remets donc à vous.

Comme un ou deux membres du comité ont soulevé des questions qui ne sont pas encore résolues, selon moi, il me semble qu'il faudrait commencer par les régler. Vous constaterez qu'il y a à l'ordre du jour un certain nombre de questions de procédure concernant la communication au comité mixte spécial, mais auparavant il me semble qu'il faudra faire deux choses. Nous devrions d'abord nous entretenir brièvement sur le sens de la décision du barrage Oldman, et ensuite, si c'est opportun, nous devrions examiner le rapport. Ian Jackson a lu le rapport de la Bibliothèque du Parlement et a essayé de le placer dans le contexte de notre propre rapport. Il y avait en outre certains points mentionnés lors de la téléconférence, et tout cela est maintenant inclus dans la version révisée qui vous a été remise.

Mais avant de commencer, il me paraît bon de préciser que nous sommes dans l'ensemble d'accord avec le texte qui nous a été remis par la Bibliothèque et le contenu de notre propre rapport. Je vais demander à M. Robertson de dire quelques mots à propos de la décision sur le barrage Oldman, afin que nous en ayons une idée générale. Je ne suis pas avocat, et je suis loin d'être expert en la matière. Il y a quelques avocats parmi nous, et un certain nombre de personnes qui ont une grande expérience dans le domaine de l'environnement, mais il me semble néanmoins utile que M. Robertson nous fasse un petit exposé, après quoi nous pourrons avoir une brève discussion sur la question. Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Robertson, voulez-vous nous donner un aperçu de la situation?

M. James Robertson (Division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du Parlement): Comme vous le savez tous, cette décision est extrêmement importante du point de vue de l'environnement. Le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation environnementale a été promulgué il y a quelques années déjà, mais jamais appliqué. Pendant de nombreuses années, personne ne savait très bien quelle était sa valeur juridique; toutefois, lorsqu'est apparue la question du projet Rafferty-Alameda en Saskatchewan, diverses personnes ont invoqué ce décret pour entamer des poursuites. C'est sur le décret que le tribunal fédéral s'est fondé pour décider si le gouvernement fédéral pouvait procéder à des évaluations environnementales sur des projets de ce genre.

Toutefois, la question de la validité législative du décret est restée incertaine et confuse jusqu'à la décision de la Cour suprême concernant le barrage de la rivière Oldman. Il est évident, me semble-t-il, que la Cour suprême a jugé que le décret sur les lignes directrices est constitutionnel, que le gouvernement fédéral a compétence aux termes des pouvoirs que lui confère l'article 91 de la Loi constitutionnelle, que l'environnement n'est pas un domaine de compétence

[*Text*]

to both provincial and federal governments, that it is ancillary to the other heads of power, and that in the case of the guidelines order—and that is what they were concerned with, of course—if a federal decision is involved, such as the issuance of a licence under the Navigable Waters Act, then the guidelines order is mandatory. They must comply and they must conduct an environmental assessment.

That environmental assessment is not restricted to the particular statute under which a decision is being made—in this case whether the waters should be impeded for navigation purposes—but once the guidelines order kicks in, at that point the environmental assessment can cover all areas of federal jurisdiction, including Indian lands, Indians, aboriginal peoples, and so forth.

So I think the decision is of fundamental importance. In terms of the environment, it takes a very broad view of what the environment is. It is certainly important from the point of view of environmental assessments, and presumably it will have an effect on Bill C-13, which I believe is presently awaiting report stage and third reading in the House.

I am afraid I am not familiar with all of the deliberations of the legislative committee that considered Bill C-13. I have reviewed the bill, as well as Kristen's legislative summary. Certainly there are areas there that might have to be reassessed in light of this decision. Our purpose in preparing the document for the committee was more to look at what effect the decision would have with respect to the proposed submission to the joint committee.

The Chairman: Before we get into comments or questions, I think it might be useful for those who are reading today's testimony if we appended to today's proceedings the document that was prepared for us by the library. That will help anyone trying to get a sense of our discussion here today.

Mr. Martin (LaSalle—Émard): Mr. Chairman, obviously there are a lot of questions that one could raise, but in trying to get down to the core of it. . .

There was a lot of discussion in this report, and to a certain extent this report represents a consensus or compromise, which means that people on both sides have had to weaken their positions in order to get a report that we could put before the constitutional committee. I think the question some people might ask is this. If we had the Oldman decision beforehand, at the time that we were having our discussions, would this report have been stronger?

With that as the background, I have but two questions. First, does the committee's report sufficiently reaffirm the federal government's authority based on Oldman? Second, do the federal government's 28 constitutional proposals weaken the federal government's authority in terms of the environment, as established by Oldman? In other words, is there a danger in the subsequent constitutional negotiation that this authority, as established by Oldman, could be weakened based on those proposals?

[*Translation*]

exclusive, mais qu'il est au contraire partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces, qu'il est subordonné aux autres compétences et qu'en ce qui concerne le décret—et c'était bien sûr la question qui les intéressait—s'il y avait une décision du fédéral, par exemple l'octroi d'une licence en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, le décret sur les lignes directrices devient dès lors exécutoire. Il doit être respecté et une évaluation environnementale doit être réalisée.

L'évaluation environnementale n'est pas limitée au cadre de la loi aux termes de laquelle la décision a été rendue—dans ce cas il s'agissait de savoir si l'on pouvait empêcher la navigation sur cette rivière—mais plutôt, dès que le décret sur les lignes directrices entre en jeu, l'évaluation environnementale peut porter sur l'ensemble des domaines relevant de la compétence fédérale, y compris les terres indiennes, les Indiens, les peuples autochtones, ainsi de suite.

La décision prend donc une importance fondamentale. Elle donne une définition très large de l'environnement. Elle est très importante du point de vue des évaluations environnementales, et elle aura probablement une incidence sur le projet de loi C-13, qui est presque à l'étape du rapport et doit passer en troisième lecture à la Chambre.

Je ne suis pas très au courant de toutes les délibérations du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-13. J'ai examiné le texte du projet de loi, ainsi que le résumé préparé par Kristen. Il est évident que certains passages devront être réexaminés à la lumière de cette décision. En préparant ce document à l'intention de votre comité, nous voulions surtout examiner l'effet de la décision du point de vue de la communication à présenter au comité mixte.

Le président: Avant de passer aux observations ou aux questions, il serait peut-être utile, à l'intention de ceux qui liront le procès-verbal de cette réunion, d'y annexer le texte du document préparé à notre intention par le personnel de la Bibliothèque. Cela pourrait être utile à ceux qui essayerons de comprendre la discussin d'aujourd'hui.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le président, on pourrait bien sûr poser beaucoup de questions, mais pour en venir à l'essentiel. . .

Ce rapport a fait l'objet de nombreuses discussions, et il représente en quelque sorte un consensus, ou un compromis, c'est-à-dire que des deux côtés, les gens ont accepté de mettre de l'eau dans leur vin, afin d'arriver à un rapport que l'on puisse présenter au comité sur la Constitution. On peut se demander si le rapport aurait été plus ferme, si nous avions eu connaissance à l'époque de la décision sur le barrage de la rivière Oldman.

Cela dit, je n'ai que deux questions. Tout d'abord, le rapport du comité réaffirme-t-il avec suffisamment de force l'autorité fédérale à la lumière de la décision sur le barrage Oldman? Deuxièmement, les 28 propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral affaiblissent-elles l'autorité de celui-ci, établie par la décision Oldman, en matière d'environnement? Autrement dit, l'autorité établie par la décision Oldman risque-t-elle d'être affaiblie, à cause de ces propositions, lors de futures négociations constitutionnelles?

[*Texte*]

• 1555

Mr. Robertson: My reading of the decision was that it wasn't a case like so many constitutional cases that get to the Supreme Court, where each level of government is arguing that it has jurisdiction over the subject. Obviously Alberta was saying that the federal government has no role to play in an Oldman River type of project.

The court said that it is not helpful to describe these kinds of projects as provincial or federal, that both levels of government have a role to play. As a result, I don't think it was dealing with which level of government has jurisdiction over the environment. It wasn't assigning it to one level or the other, like they have to do in a new area like broadcasting where they have to assign it to the federal government. In this case I think they are saying that both levels of government have a responsibility, that it is not a separate head of power, that it is ancillary to the specific heads set out in 1991 and 1992 and to whatever other ones the court has said.

I don't think the committee's draft report dealt with the division of legislative powers. As I recall, at one point it clearly said that the committee didn't feel it was appropriate to get into whether the environment should go to the federal government exclusively or to the provincial government exclusively, that it is far better to see it as a question of shared jurisdiction and that the concept of partnership and co-operation was one that should be pursued.

In that repsect I think the decision is helpful because it shows that the federal government certainly has a strong position. The position clearly supports the federal government becoming involved in these decisions, in doing environmental assessments of such projects. But I don't think there is anything in the report that is inconsistent as far as federal jurisdiction over the environment.

Mr. Martin: My question isn't whether we are inconsistent. I think Oldman does speak to federal government powers. When the federal government, in something within its jurisdiction, is able to look not simply at environmental effects but at social effects and economic effects, I really believe there is a transfer or a taking on of further powers to what otherwise might have been expected.

But I won't ask you to get into that debate at this stage. My real question is this. Is there anything in this report that would suggest to somebody reading it and reading Oldman that the committee has taken a weaker position than has the court?

Mr. Robertson: In my view, no.

Mr. Martin: That is an unequivocal answer.

Mr. Robertson: That is an unequivocal answer.

Mr. Martin: I appreciate that.

[*Traduction*]

M. Robertson: D'après mon interprétation de la décision, il me semble qu'il ne s'agit pas d'un cas comme tant d'autres questions constitutionnelles qui sont renvoyées à la Cour suprême, où chaque ordre de gouvernement prétend avoir compétence dans un domaine. Bien sûr, l'Alberta prétendait que le gouvernement fédéral n'avait pas à intervenir dans un projet comme celui du barrage de la rivière Oldman.

La Cour a déclaré qu'il n'était pas utile de définir les projets de ce genre comme étant provinciaux ou fédéraux, car les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer. En conséquence, la décision ne donne pas compétence en matière d'environnement à un ordre de gouvernement plutôt qu'à un autre, comme elle aurait à le faire dans un nouveau domaine, la radiodiffusion par exemple, où il faut donner la compétence au gouvernement fédéral. Dans ce cas-ci, la Cour a déclaré que les deux ordres de gouvernement ont une responsabilité, que l'environnement n'est pas un domaine de compétence exclusive, mais qu'il est assujetti aux autres domaines de compétence définis en 1991 et 1992, ainsi qu'aux autres définis par la Cour.

Le rapport préliminaire du comité ne portait pas, me semble-il, sur le partage des pouvoirs législatifs. Si je me souviens bien, on y dit clairement quelque part que le comité n'a pas jugé opportun de trancher pour savoir si l'environnement devait relever de la compétence exclusive du fédéral ou des provinces, et qu'il jugeait préférable d'en faire un domaine de compétence partagée, dans un esprit de coopération et de collaboration.

À ce propos, la décision me paraît utile puisqu'elle accorde une autorité importante au gouvernement fédéral. Elle appuie clairement la participation du gouvernement fédéral à l'évaluation environnementale et à la décision dans ce type de projet. Mais rien dans le rapport ne me paraît en contradiction avec la décision en ce qui concerne la compétence fédérale en matière d'environnement.

M. Martin: Cela n'était pas ma question. La décision traite de la question de l'autorité du gouvernement fédéral. Lorsqu'on dit que le gouvernement fédéral dans son domaine de compétence peut tenir compte non seulement des effets sur l'environnement, mais également des effets sociaux et économiques, il me semble qu'il y a transfert ou accroissement des pouvoirs.

Mais je ne vous demande pas d'entrer dans ce débat maintenant. Ma question est plutôt celle-ci. Notre rapport pourrait-il donner l'impression à ceux qui le liraient et qui liraient aussi la décision Oldman que la position du comité est plus faible que celle de la Cour?

M. Robertson: Non, pas à mon avis.

M. Martin: Vous êtes catégorique.

M. Robertson: Je suis catégorique.

M. Martin: Je vous en remercie.

[*Text*]

Second, is there anything in the federal government's constitutional proposals that would cause somebody reading those proposals and reading Oldman to say that the federal government's proposals will lead to a weakening of the federal government's position vis-à-vis what was set out in Oldman?

The Chairman: I have been very careful not to intervene, but what you are really asking Mr. Robertson to do is to comment on something he was not asked to do for our committee. He was asked to comment on the Oldman decision in light of our report and its recommendations. He was not asked to comment on the 28 proposals the government has put forward in the constitutional package. As well, I think you are asking him to enter into a political opinion, which I think is really this committee's responsibility.

I am sure Mr. Robertson can answer for himself, but I just want to caution everyone that we are asking him to go considerably beyond anything I asked him to do for the committee.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I am not trying to engage in a political debate. The point I'm trying to make is this. If in fact the government's proposals are weakened vis-à-vis Oldman and we don't make any reference to it or we don't deal with it, are we in fact condoning it? That's my only reason for raising the issue.

• 1600

The Chairman: That may be a discussion we will want to have, but I. . . Okay?

Mr. Robertson: Without having gone through the federal government's proposals in detail in light of Oldman, and although we read it in preparation for this and in connection with the committee's report, there's only one point I could make on that. Since Oldman says that the authority to do environmental assessment follows legislative jurisdiction, if you have legislative jurisdiction over something, that then gives you the accompanying power to review the environmental effects. This is where you end up with both levels having jurisdiction.

If you get into a transfer of legislative powers at the constitutional level, it could affect the environmental jurisdiction. Right now the federal government has jurisdiction over navigable waters. If they transferred that to the provincial government, they wouldn't have jurisdiction.

Mr. Martin: But nothing in the proposals does that.

Mr. Robertson: Nothing I'm aware of. In fact, as I think we point out in the paper, if you delegate legislative powers you also reserve the right to take them back. Under Oldman I would argue that even if you delegate jurisdiction to one province or to all the provinces, you still retain the ancillary environmental jurisdiction.

[*Translation*]

Deuxièmement, y a-t-il dans les propositions constitutionnelles fédérales quelque chose qui pourrait amener le lecteur des propositions et de la décision Oldman à penser que ces propositions entraîneront un affaiblissement de l'autorité fédérale telle qu'elle a été définie dans la décision sur le barrage Oldman?

Le président: Je me suis efforcé de ne pas intervenir, mais vous demandez à M. Robertson de donner un avis sur une question que le comité ne lui a pas demandé d'examiner. Nous lui avions demandé de donner une interprétation de la décision Oldman du point de vue de notre rapport et de ses recommandations. Nous ne lui avons pas demandé de l'examiner à la lumière des 28 propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. En outre, j'ai l'impression que vous lui demandez-là une opinion de nature politique, qui sort entièrement du cadre de nos responsabilités.

Je suis sûr que M. Robertson peut répondre lui-même, mais je tiens à vous prévenir que les quetions que nous sommes en train de lui poser dépassent largement le cadre du sujet que nous lui avons demandé d'étudier.

M. Martin: Monsieur le président, je ne cherche pas à engager un débat politique. Voici où je veux en venir: Si les propositions fédérales ont effectivement pour effet d'affaiblir l'autorité fédérale par rapport à la décision Oldman, et si nous n'abordons pas la question, cela voudra-t-il dire que nous sommes d'accord? C'est la raison pour laquelle j'ai soulevé la question.

Le président: Ce sera peut-être une discussion à envisager, mais je. . . Cela va?

M. Robertson: Sans avoir examiné en détail les propositions fédérales à la lumière de la décision sur le barrage Oldman, et bien que nous ayons lu celle-ci pour nous préparer à cette séance et pour préparer le rapport du comité, je ne peux faire qu'un seul commentaire. Puisque la décision Oldman statue que l'autorité en matière d'évaluation environnementale découle de la compétence législative, si vous avez compétence législative dans un domaine, vous avez automatiquement l'autorité nécessaire pour entreprendre un examen des conséquences environnementales. C'est ce que donne le partage de la compétence en ce domaine.

Si la Constitution amène un transfert de l'autorité législative, la compétence dans le domaine de l'environnement pourrait en être modifiée. Actuellement, le gouvernement fédéral a compétence sur les eaux navigables. Si cette compétence était transférée aux gouvernements des provinces, le fédéral la perdrait.

M. Martin: Mais ce n'est pas l'effet des propositions.

M. Robertson: Pas à ma connaissance. Je crois d'ailleurs que nous faisons remarquer dans notre document, qu'en déléguant les pouvoirs législatifs on se réserve le droit de les reprendre. D'après la décision sur le barrage Oldman, je dirais que même si la compétence est déléguée à une ou à plusieurs provinces, le gouvernement fédéral garde une compétence auxiliaire en matière d'environnement.

[*Texte*]

Mr. Fulton (Skeena): Mr. Chairman, I have a difficulty similar to Mr. Martin's. We have had discussions about the concerns we both feel, not just about the process but about the ultimate product we have as a result of a process that was very useful. When you go too far with consensus and compromise, you arrive at a point where someone asks you if something is your view, and you have to respond that it is not. But if you're going to put your signature to it for a broader and larger purpose, then there is some use to it. It's in that vein that I raise some questions with Mr. Robertson, who I think has done a very useful job in putting together the Oldman review.

The difficulty I have with the proposal to go forward to the joint committee tomorrow is that you practically have to be a scatologist to sift through it—

The Chairman: A what?

Mr. Fulton: A scatologist.

The Chairman: Could you define the term?

Mr. Fulton: I refer you to *The Concise Oxford Dictionary*. A scatologist determines the diet of certain forms of life by discerning, through their excrement, what they consume.

The Chairman: Oh, good.

Mr. Fulton: I'm not sure that—

The Chairman: That will probably be true of this committee.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Fulton: I'm not certain that the members of the unity committee, of which you are one, will be able to distil from this what we're really driving at. I think that's what Mr. Martin was just driving at.

I don't think we've been as bold as we need to be. Oldman and Mr. Justice La Forest spoke very boldly to me. He and all of the justices on the constitutional issues blew the smoke and mirrors away from some extremely crude and vulgar arguments that were being used in a number of jurisdictions, including the federal one, that environment was a very limited biophysical entity, that certain projects were entirely within one jurisdiction or another.

As Mr. Robertson would agree, I think, that although the delegation of certain things does not in itself change the constitutional balance in the country, some proposals in there are designed to submerge some existing powerheads. Peace, order and good government is the classic example. We really don't know what the final legal language is, although I understand that it has been drafted. It could have a very significant impact. The same is true for the declaratory, and there are other areas where I think we do need to speak much more.

This is where I come to what the prospects are. I have problems with the package. If we have only 20 minutes before the joint committee, can we really tell them what we really want to say? The Supreme Court of Canada made it very clear that there are federal powerheads, there are provincial powerheads, there is paramountcy and there is exclusivity.

[*Traduction*]

M. Fulton (Skeena): Monsieur le président, mes difficultés sont du même ordre que celles de M. Martin. Nous avons parlé des préoccupations que nous partageons, non seulement à propos du processus, mais aussi en ce qui concerne le produit final de ce processus fort utile. En allant trop loin dans le consensus et le compromis, on en arrive à être obligé de répondre, lorsque l'on vous pose la question, que cela ne correspond pas à votre point de vue. Mais si l'on y appose sa signature dans un but plus vaste et plus élevé, cela reste utile. C'est dans cet esprit que je souhaite poser quelques questions à M. Robertson, qui a fait un travail fort utile par cet examen de la décision Oldman.

Si j'ai du mal à accepter l'idée de présenter une communication devant le comité mixte demain, c'est qu'il faudrait être scatologue pour faire le tri. . .

Le président: Comment?

M. Fulton: Scatologue.

Le président: Pourriez-vous nous expliquer ce que c'est?

M. Fulton: Je vous renvoie à un dictionnaire étymologique. Un scatologue serait celui qui examine les habitudes alimentaires de certaines formes de vie en examinant leurs excréments.

Le président: Oh, bien.

M. Fulton: Je ne suis pas sûr que. . .

Le président: C'est probablement ce que fera ce comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Je ne suis pas certain que les membres du comité sur l'unité, dont vous êtes, pourront voir dans tout ceci à quoi nous voulons en venir. Je crois que c'est ce qu'a voulu dire M. Martin.

Nous n'avons pas fait preuve d'assez de hardiesse. D'après moi, la décision Oldman et le juge La Forest ont parlé avec hardiesse. Tous les juges qui se sont penchés sur le dossier constitutionnel ont débusqué derrière les effets de manche les arguments fort grossiers qu'avançaient diverses autorités, dont l'autorité fédérale, selon lesquels l'environnement ne serait qu'une entité biophysique extrêmement limitée, et que certains projets pouvaient relever entièrement d'une compétence ou de l'autre.

M. Robertson conviendra, je pense, que si la délégation de certains pouvoirs ne modifie pas en elle-même l'équilibre constitutionnel du pays, certaines propositions contenues ici visent à submerger certains pouvoirs existants. La paix, l'ordre et le bon gouvernement sont un exemple classique. Nous ne savons pas exactement quel sera l'énoncé précis, même s'il a apparemment été rédigé. Il pourrait avoir une grande importance. Il en va de même du pouvoir déclaratoire et d'autres que nous devons examiner de beaucoup plus près.

J'en viens donc à cette proposition. J'ai du mal à l'accepter. Si nous n'avons que vingt minutes devant le comité mixte, comment pourrons-nous expliquer précisément notre position? La Cour suprême du Canada a dit clairement qu'il y a des domaines de compétence fédéraux, des domaines de compétence provinciaux, qu'il y a primauté et exclusivité.

[*Text*]

• 1605

We're always talking about concurrency and shared powers and so on, and that's what people who have talked about this package so frequently find. It seems we're saying that the environment is sort of a broth and there's sort of this mixed, constantly coloured constitutional jurisdiction... What Mr. Justice La Forest made very clear is that there is not an attempt here to colour jurisdictions or to say particularly in terms of the environmental assessment that the feds are suddenly coming in and crudely grabbing on to and tearing away areas of power, principally property and civil rights, that are and historically have been provincial since 1930, certainly since 1982.

So I think we need to be much more bold in saying that in more than half a dozen locations within the 28 proposals, there is an attempt to move from very clear federal jurisdictions, either through delegation or directly. As we heard from former Minister McMillan and many others, the POGG wording will be critical if that well is drained. It's like the criminal head of power. It will be a very deep well for us to draw on in the future. I think we would be remiss in not flagging to the committee...

All the committee members I've spoken to are very concerned about what we're going to say or what we could say, because I think there's a general realization in the country that the problems we face, whether it be the hole in the ozone, global warming or our need for treaty-making power on something... I think the joint committee will in good faith try to re-inject in there. We would be foolhardy to come out of this terribly difficult national process without a binding treaty-making power so that we can go to Brazil and to other international fora and have binding national...

We have dealt with that in here, but we certainly haven't been as bold as the nine Supreme Court justices. I find myself in a dire dilemma when I consider that I've suddenly become more conservative than the nine members of the Supreme Court of Canada, but I think we have been incredibly conservative in our language, and I don't mean that in a partisan sense. And in our tone. I just don't see this as being a major alarm bell telling the committee that the draftspersons have a very large catalogue of provincial concerns that have been areas of considerable friction over a period of time.

In here we're going to introduce the idea of giving wildlife conservation to the provinces, as well as soil and water conservation, and get rid of POGG and get rid of the declaratory power. I can see lawyers working for the original draft going through various files and asking, how hot is this one, this one is red hot—we can get three premiers on side if we do this, four if we do this. Having been involved in the constitutional process for nearly a decade, I know how these things are drafted and how they come to be during the search for consensus.

[*Translation*]

On parle toujours de compétence concurrente, de pouvoirs partagés, et c'est ce que disent aussi bien des gens à propos de ces propositions. On semble dire que l'environnement est une sorte de ragoût, qu'il y a une sorte de compétence constitutionnelle mixte de couleur constante... M. le juge La Forest a dit clairement que personne n'essaie ici de colorer les compétences ou de prétendre qu'en matière d'évaluation environnementale, le fédéral s'approprie ou arrache des domaines de compétence, notamment en droits de propriété et droits civiques qui historiquement appartiennent aux provinces depuis 1930, et en tout cas depuis 1982.

Il faut donc dire avec beaucoup plus de force que dans une demi-douzaine de ces 28 propositions, on cherche à atténuer la compétence fédérale soit par la délégation, soit de manière directe. Comme nous l'ont dit l'ancien ministre McMillan et bien d'autres, le libellé de la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement sera essentiel si l'on perd ces autres domaines de compétence. C'est comme dans le cas du Code criminel. Ce sera pour nous une ressource précieuse à l'avenir. Nous manquerions à notre devoir en ne signalant pas au comité...

Tous les membres du comité auxquels j'ai parlé sont très inquiets de ce que nous allons dire et pouvons dire, car le pays se rend compte que les problèmes qui se posent à nous, qu'il s'agisse de l'appauvrissement de la couche d'ozone, du réchauffement de la planète, ou de l'autorité nécessaire pour conclure les traités... Le comité mixte va en toute bonne foi essayer de réintroduire cet élément. Il serait incensé que nous sortions de cet exercice extrêmement pénible sans avoir l'autorité nécessaire pour signer des traités, afin que nous puissions aller au Brésil ou dans d'autres conférences internationales et prendre des engagements nationaux...

Nous avons abordé cela ici, mais certainement pas avec le même courage que les neuf juges de la Cour suprême. Cela me pose un véritable dilemme de m'apercevoir tout à coup que je suis devenu plus timoré que les neuf juges de la Cour suprême du Canada, mais vraiment il me semble que nous nous sommes montrés terriblement pusillanimes dans notre texte. Et dans le ton. Il n'y a là aucune véritable sonnette d'alarme indiquant au comité que les rédacteurs ont un long catalogue de préoccupations provinciales qui causent des frictions notables depuis un certain temps.

Nous envisageons de confier aux provinces la conservation de la faune, ainsi que la conservation des terres et de l'eau, de nous débarrasser de la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, ainsi que du pouvoir déclaratoire. J'imagine très bien les avocats qui ont travaillé à la première ébauche se demandant, à chaque question, si elle est brûlante ou non—avec celle-ci nous pouvons compter sur trois premiers ministres, quatre avec celle-là. Cela fait près de 10 ans que je participe au processus constitutionnel, et je sais donc comment on rédige ces textes et comment ils naissent de la recherche d'un consensus.

[*Texte*]

I can only sum up by asking Mr. Robertson if it is true that if you take the sum of those areas in the 28-point proposal that touch on the environment... Certainly a constitutional direction is clear, which is from federal to provincial, as opposed to even maintaining where we are right now. Certainly the Supreme Court of Canada has told the feds that they have a very clear jurisdiction in the post Crown Zellerbach constitutional period, and they don't need to worry. It has told them that what they've been doing is totally *intra vires* Parliament, so carry on. It's a good thing; assessment is a natural tool. They have said some very strong things.

I think we need to boldly say that to the joint committee, that anyone who comes along from the provincial level... Let's remember where this process is going to go. We get to make one boom, then they go away and draft, then it goes to the government, then it goes to the premiers and the territorial leaders, and then there's a redraft and a shakedown.

If there isn't a really clear message from us, I think we will not have done a service to that part of the biosphere that has no voice. We speak for everything that has no voice. Everyone else gets a crack at it but we're there representing the birds and the plants, the atmosphere and a whole lot of other things that have not been well represented by any of the witnesses who have come, as you will appreciate, Mr. Chairman, having been there. There have been no serious, comprehensive proposals on the environment.

• 1610

You do not have to respond to that right now. But Mr. Robertson could bring us back to a point that Paul raised, which is this. Is it not perfectly clear, if you look at the 28 points, that there is a submerging direction of constitutional legal authority from the federal realm into the provincial and territorial realms?

The Chairman: You are shifting the discussion. I want to be clear. To be fair to Mr. Robertson and to the work of this committee, at this point we are not trying to reassess the government's proposals. We did that over several months. Our responsibility at this point is to take into account the decision on the Oldman Dam.

Mr. Fulton, I think I have to point out, as much as you have suggested we are not strong, we are in fact being quite strong in a number of areas. You mentioned POGG. We are taking a stronger line with the government. We have dealt with these matters in our report. We have to maintain some accuracy about what is in the document we did produce.

The other point I think is important... When you said at the outset you are asked whether this is your position... This report is not your position. It is not my position. It is not the position of Mr. O'Kurley or Mr. Clark or Mr. Martin or Mrs. Catterall. It is the committee's position. And it is a position we very carefully hammered out. I think it is a good position. This is now the fourth major report we will have done. I was thinking this morning how important the work of

[*Traduction*]

Je ne peux que résumer en demandant à M. Robertson s'il est vrai qu'en considérant l'ensemble des points dans les 28 propositions qui touchent l'environnement... Le sens constitutionnel est clair, il va du fédéral au provincial, et il ne cherche même pas à maintenir les pouvoirs actuels. La Cour suprême du Canada a certainement fait savoir au gouvernement fédéral qu'il a une compétence très nette en cette période qui suit la décision Zellerbach, et qu'il n'a pas à s'inquiéter. La Cour a confirmé que l'action du fédéral jusqu'ici est entièrement constitutionnelle, et qu'il peut continuer. C'est une bonne chose; l'évaluation est un outil naturel. La Cour a dit des choses très fortes.

Il nous faut le dire avec force devant le comité mixte, dire que quiconque dans les provinces... Il ne faut pas oublier où ce processus nous mène. Nous avons une chance, et puis on passe à la rédaction, au gouvernement, ensuite aux premiers ministres et aux chefs des territoires, avant d'en arriver à la dernière rédaction et à la mise au point.

Si nous ne présentons pas notre message avec force, nous n'aurons pas servi les intérêts des éléments de la biosphère qui sont sans voix. Nous sommes les porte-parole de tout ce qui n'a pas de voix. Les autres ont tous une chance, mais nous devons représenter les oiseaux et les plantes, l'atmosphère et bien d'autres éléments qui n'ont pas vraiment été représentés par les témoins qui ont comparu devant le comité mixte, comme vous le savez bien, monsieur le président, puisque vous y étiez. Personne n'a présenté de propositions solides et complètes en matière d'environnement.

Je ne m'attends pas à une réponse dans l'immédiat. Mais M. Robertson pourrait peut-être revenir à ce que disait Paul tout à l'heure. L'examen de ces 28 points ne montre-t-il pas dans toute son évidence la forte tendance d'un transfert de l'autorité fédérale à la sphère provinciale et territoriale?

Le président: Vous changez de sujet. Soyons clairs. Il faut être justes à l'égard de M. Robertson et du travail qu'a fait ce comité; notre but n'est pas maintenant de réévaluer les propositions du gouvernement. Nous l'avons fait pendant plusieurs mois. Nous devons maintenant tenir compte de la décision à propos du barrage de la rivière Oldman.

Monsieur Fulton, je me dois de vous signaler, même si vous laissez entendre que nous avons manqué de vigueur, qu'au contraire nous avons été très clairs sur un certain nombre de questions. Vous avez mentionné vous-même la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Nous nous montrons plus stricts à l'égard du gouvernement. Nous avons réglé ces questions dans notre rapport. Il ne faut pas dénaturer complètement le contenu du texte.

Une autre chose me paraît importante... Vous avez dit au début que lorsqu'on vous demande si ce rapport représente votre point de vue... Ce rapport ne représente pas votre position, ni la mienne, ni celle de M. O'Kurley, de M. Clark, de M. Martin ou de Mme Catterall. Il représente la position du comité. Et nous l'avons arrêtée avec grand soin. C'est une bonne position. C'est là le quatrième grand rapport que nous produisons. Je songeais ce matin combien le

[*Text*]

this committee has been in identifying key issues that are even more key today than they were when we started working on them two or three years ago. I think this report will make its own mark, not just in the presentation we make to the special joint committee but beyond that.

If I may say so, what pleased me most about the review we had by the library was that in fact the Oldman Dam decision makes it even more important that we present our report. That is the message I took from this, loud and clear. If it does not, then I think we have some serious difficulty. But that is the decision we have to make today, not a reassessment, a re-discussion, a re-analysis either by Mr. Robertson or by anybody else on this committee, for that matter. If that is the purpose, then of course we do not have a report to present at all.

But we have had a long period to look at the government's proposals vis-à-vis the environment and the Constitution. The only decision we have right now is whether or not the Oldman Dam decision in any way fundamentally alters or changes what we are attempting to say by way of recommendations in our report. To my mind, that is the issue. To try to go beyond that is really—with great respect—to begin to revisit the basic work the committee has done over the last three or four months. I for one would feel we had done ourselves quite a disservice. I have reread the report quite carefully, and I think we are saying some things...

You are quite right in one sense. There have been a number of actually quite strong environmental submissions; not a great number, but some. Some of them are very clear on this. But this will be the only report that will attempt to look at it in a comprehensive fashion with an all-party committee. As we did try to agree in December and January, it will say something I think is significant to the committee. I think the committee does not want to hear it, but again, we will have to make that decision, or at least confirm that decision, here today.

Mr. Fulton: Just a supplementary to see if I can get Mr. Robertson to answer, and to tell you why I think an answer would be helpful.

If we think of the persons who will be around the table with the joint committee, they will look at this and then they will look at the 28-point proposal. They have not had the rather unique opportunity we have had, which is to look carefully at the 28 points and to see perhaps how they got there and what the impact would be if they were implemented. I believe many members of the joint committee will not be able to hear from us succinctly enough in 20 minutes to be able in their own minds to locate the reasons for which the proposals that touch on the environment are in the 28-point proposal. In some cases they may think that appropriately should be in a provincial jurisdiction, perhaps more out of instinct or out of knee-jerk reaction or whatever, because they have not been able to hear the evidence we have.

[*Translation*]

travail de ce comité a contribué à identifier les questions essentielles qui sont encore plus essentielles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient lorsque nous nous sommes mis au travail il y a deux ou trois ans. Ce rapport aura de l'effet, non seulement lorsque nous le présenterons demain au comité mixte spécial, mais bien au-delà.

Je me permettrais de dire que ce qui m'a donné le plus de satisfaction dans l'étude qu'a faite pour nous la Bibliothèque du Parlement, c'est qu'avec cette décision sur le barrage Oldman, le dépôt de notre rapport prend encore plus d'importance. C'est ce qui en ressort selon moi, et très clairement. Si ce n'est pas le cas, nous avons un grand problème. Mais c'est cela que nous devons décider aujourd'hui, et non pas reprendre le débat, refaire l'évaluation ou l'analyse, soit par M. Robertson, ou par quiconque au sein de ce comité. Si c'est ce que vous voulez, alors il est certain que nous n'aurons pas de rapport à présenter.

Mais nous avons eu amplement le temps d'examiner les propositions du gouvernement en ce qui concerne l'environnement et la Constitution. La seule chose qu'il nous reste à trancher maintenant est de savoir si la décision sur le barrage Oldman modifie le fond des recommandations présentées dans notre rapport. Selon moi, c'est là la question. Sauf votre respect, en voulant aller plus loin, on s'expose à refaire tout le travail qu'a accompli le comité au cours des trois ou quatre derniers mois. À mon sens, cela nous ferait grand tort. J'ai relu le rapport attentivement, et il me semble que nous y disons certaines choses...

Vous avez parfaitement raison en un sens. Nous avons en fait entendu quelques communications très puissantes sur l'environnement; peu, mais quelques-unes tout de même. Certaines étaient très claires là-dessus. Mais notre rapport est le seul où un comité représentant les trois partis examine la question dans son ensemble. Comme nous en étions convenus en décembre et janvier, le rapport exprime un point de vue qui sera important pour le comité et que celui-ci ne souhaite pas, selon moi, entendre; mais encore une fois, il nous faudra prendre, ou du moins confirmer, cette décision ici aujourd'hui.

M. Fulton: Je voudrais poser une question complémentaire pour voir si je peux obtenir une réponse de M. Robertson et pour vous expliquer pourquoi cette réponse serait, selon moi, utile.

Les membres du comité mixte examineront notre rapport et se tourneront vers les 28 propositions. Ils n'ont pas eu comme nous la possibilité de les examiner attentivement et de comprendre de quel cheminement elles sont l'aboutissement, ni les conséquences qu'aurait leur adoption. Je suis convaincu que nous ne pourrons pas être suffisamment concis pour expliquer à un certain nombre de membres du comité mixte, en vingt minutes seulement, les raisons pour lesquelles les propositions concernant l'environnement figurent dans la proposition en 28 points. Certains penseront peut-être que cela devrait relever de la compétence provinciale, parce que c'est chez-eux une réaction instinctive ou automatique, parce qu'ils n'ont pas eu l'avantage comme nous d'entendre les témoignages.

[*Texte*]

The reason I think it is important is that I believe there is a pattern, and I believe the pattern is directional. That's why I think it is very important. Even if we can't agree somehow to put it into the written text of the report because of our time constraints, maybe what we should be doing is looking at how we can get that message clearly to the country through the joint committee.

• 1615

There is a direction here, and I think the Supreme Court of Canada has said very boldly, Canada, regardless of your political persuasion, there is no reason for you to be giving up any of these jurisdictions; in fact, you should be being bolder, because where there is an affirmative decision-making authority, or an affirmative regulatory duty, you have to carry it out. That is what Mr. Justice La Forest has said to the Minister of Transport. Yet the Minister of Transport has not acted on it.

That is the area where if we could hear from Mr. Robertson on... Maybe "direction" is a difficult word because it has political connotations to it, but if we could hear something even on the movement as a pattern from within those points into provincial and territorial jurisdiction, then we might be able to make a stronger statement, one I could live with and feel we were telling the joint committee what we have really heard from the Supreme Court. I think the Supreme Court said a great deal about our report.

The Chairman: Perhaps, Mr. Robertson, you would like to respond briefly.

Mr. Robertson: I am afraid I have some difficulty in giving you a proper answer. I have read the government's proposals, but I haven't heard the witnesses the committee presumably did who expressed concern about some of the proposals. I suspect you have heard more of those concerns expressed than I have. I haven't studied or analysed the net effect of the individual proposals in the collective package, so I don't think I can give you what I think you are looking for. I think I see what you are saying.

The only thing I could go back to is that it is a clear and unequivocal decision. But they didn't advert to the fact, for instance, of Bill C-13, which obviously would set up a regime different from the existing guidelines order. I am not sure they adverted, certainly not directly, although it was probably in their minds, to changes to the constitutional division of legislative powers.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Mr. Chairman, I would like to commend you on your efforts to clarify the mandate of the committee and also to focus the committee's attention on the purpose of the committee's specific report on the government's proposals on the Constitution.

I would also like to say I was quite interested in the comments by both Mr. Martin and Mr. Fulton. Specifically, I would like to commend Mr. Martin for his well-thought-out questions basically about the relevance of the Oldman decision to our specific report, and more broadly, the relevance of the Oldman decision to the government's proposals. In response to those questions, it was very clear from the legal advisers that in their studied view the Oldman decision really has no relevance to our report.

[*Traduction*]

Si j'estime que c'est important, c'est parce que je vois se dessiner une tendance, une tendance directionnelle. C'est pourquoi je crois que c'est très important. Même si nous ne pouvons pas nous entendre pour inclure quelque chose dans le texte du rapport en raison du manque de temps, nous devrions néanmoins essayer de voir comment faire entendre clairement ce message dans tout le pays par l'intermédiaire du comité mixte.

L'orientation est claire et d'ailleurs la Cour suprême l'a dit très clairement, indépendamment des conditions politiques, le Canada n'a aucune raison d'abandonner ces domaines de compétence; en fait, il faudrait même aller plus loin, puisqu'il faut assumer les pouvoirs de décision et de réglementation qui vous ont été conférés. C'est ce qu'a dit le juge La Forest au ministre des Transports. Pourtant, le ministre des Transports n'a pas donné suite.

Si dans ce domaine M. Robertson pouvait... Le mot «orientation» est difficile parce qu'il a des connotations politiques, mais si l'on pouvait dire quelque chose sur le mouvement qui se dessine de ces points vers les provinces et les territoires, notre déclaration s'en trouverait renforcée, nous pourrions en être satisfaits et nous dire que nous avons transmis au comité mixte le véritable message de la Cour suprême. Je crois que sa décision en dit long sur notre rapport.

Le président: M. Robertson veut peut-être répondre brièvement.

M. Robertson: Il m'est malheureusement difficile de vous répondre. J'ai lu les propositions du gouvernement mais je n'ai pas entendu les témoins qui ont exprimé des réserves au sujet de certaines des propositions devant le comité. Vous avez sûrement entendu beaucoup plus d'objections que moi. Je n'ai pas étudié ou analysé l'effet net de chacune des propositions de l'ensemble et je ne peux donc pas vous donner la réponse que vous attendez. Je crois comprendre ce que vous voulez dire.

Je dirais simplement que c'est une décision claire et sans équivoque. Mais on n'a fait aucune allusion, par exemple, au projet de loi C-13, qui va bien sûr instaurer un régime différent des lignes directrices existantes. On n'a pas parlé, tout au moins pas directement, quoique l'idée ait sûrement été présente, des changements à la répartition constitutionnelle des pouvoirs législatifs.

M. O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, je voudrais vous féliciter d'avoir tenté de préciser le mandat du comité et aussi d'attirer son attention sur l'objectif du rapport sur les propositions gouvernementales concernant la Constitution.

J'ajouterais également que j'ai été très intéressé par les commentaires de M. Martin et de M. Fulton. Je voudrais particulièrement complimenter M. Martin des questions mûrement réfléchies qu'il a posées au sujet de la pertinence de l'arrêt Oldman pour notre rapport particulier, et d'une façon plus générale, pour les propositions gouvernementales. Nos experts juridiques ont étudié la question et considèrent que la décision Oldman n'a en fait rien à voir avec notre rapport.

[*Text*]

On the basis of that, Mr. Chairman, I would like to express my concern about the presentation and reporting of our report tomorrow at noon. It was generally agreed in this committee that the presentation would be limited to the specific recommendations on that report that were agreed on several weeks ago in this committee. I want to have some assurance, as one of the members who is not part of the committee's delegation to present, that irrelevant parts of the presentation will not be put forth by that delegation. I realize that is difficult, and I realize there are various agendas and various political interests at stake. But having been said, if we want to maintain the credibility of a general consensus in the committee, then I would like to have some assurance that we would stick to what was generally agreed to: focusing our presentation basically on the proposals that were agreed on.

The Chairman: Just two comments. Obviously, Mr. O'Kurley, I can't guarantee either my remarks or anybody else's will be relevant or irrelevant. I can assure you that given the time factor, we would want to make sure the main issues we addressed in our report by way of recommendations were specifically and effectively addressed.

• 1620

I would also have to say at this stage it is a bit of putting the cart before the horse to make a decision on how we effect the presentation, unless we are sure there is going to be one. Since serious questions have been raised about whether our report now can go forward with the full support of the committee, this is why in the first instance I want to be sure that still exists. Once we have decided on that, your points are well taken, and certainly they would need to be addressed.

Mr. O'Kurley: I would like to offer some supplementary comments about comments around the table. I concur with the advice of the Library of Parliament, and I would suggest the Oldman decision does not have an impact on our specific recommendations. Indeed, about the relevance to the Constitution, it seems to me in many ways it shows a decision can be made outside the Constitution with existing legislation and legislative areas that are not constitutional. For that reason I would strongly suggest the Oldman decision does not have a direct impact. That would be my position.

Mr. Clark: Just two or three comments. Some, I suppose, will be repetitious.

First of all, I think we should remind ourselves we were conscious throughout all our deliberations that this case was before the courts. At that time no one could know with any degree of certainty when a decision might be expected, let alone the form that decision would take. Certainly I was conscious of that, the ramifications of that were in the back of my mind, as with Bill C-13.

My first reaction concerning the question is somewhat one of relief, in the sense that it seemed to me the judgment provided by the Supreme Court was very consistent with the line of thought we have developed within the committee.

[*Translation*]

En conséquence, monsieur le président, j'ai quelques objections concernant la présentation de notre rapport demain à midi. Nous nous étions mis d'accord pour que cette présentation se limite aux recommandations du rapport sur lesquelles ce comité s'était entendu il y a plusieurs semaines. Je voudrais être sûr, puisque je ne ferai pas partie de la délégation présentant le rapport, que celle-ci ne fera pas état des parties du rapport qui ne sont pas pertinentes. Je me rends compte que c'est difficile et je sais que plusieurs projets et plusieurs intérêts politiques sont en jeu. Mais cela étant dit, si nous voulons continuer à donner l'impression d'un consensus général au sein du comité, il faudrait être sûr que nous allons nous en tenir à ce sur quoi nous nous sommes entendus: concentrer notre exposé sur les propositions sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord.

Le président: Deux commentaires seulement. Manifestement, monsieur O'Kurley, je ne peux pas garantir que mes remarques ou celles des autres seront tout à fait pertinentes. Je puis vous assurer qu'étant donné le temps limité dont nous disposerons, nous allons veiller à présenter du mieux possible les grandes questions que nous abordons dans nos recommandations.

Je dois également signaler que c'est un peu mettre la charrue devant les boeufs que de décider sur la façon dont se fera cette présentation, tant que nous ne sommes pas sûrs qu'il y en aura une. Comme des doutes semblaient planer quant à savoir si notre rapport avait l'appui de tout le comité, donc si nous pouvions le présenter, je voudrais en premier lieu savoir où nous en sommes. Lorsque nous aurons décidé, nous devrons nous pencher sur vos observations, qui sont tout à fait justifiées.

M. O'Kurley: Je voudrais ajouter quelques commentaires à ceux qui ont été formulés autour de la table. Je suis d'accord avec les spécialistes de la Bibliothèque du Parlement et je trouve que l'arrêt Oldman ne devrait pas avoir d'influence sur nos recommandations. Pour ce qui est de la pertinence par rapport à la Constitution, cela montre à mon avis qu'une décision peut être prise en dehors de la Constitution, avec des lois et des domaines législatifs qui ne sont pas constitutionnels. J'estime donc que l'arrêt Oldman ne doit pas avoir d'influence directe. Voilà ma position.

M. Clark: Simplement deux ou trois commentaires. Je vais parfois répéter ce qui a été dit.

Tout d'abord, nous devons nous rappeler que pendant toutes nos délibérations, nous étions conscients du fait que cette affaire était devant les tribunaux. À l'époque, personne ne pouvait savoir avec certitude quand la décision serait rendue, et encore moins la forme qu'elle prendrait. Je m'en rendais parfaitement compte, et je pensais au prolongement de tout cela, comme pour le projet de loi C-13.

Ma première réaction à propos de cette question est plutôt un certain soulagement, dans ce sens que le jugement rendu par la Cour suprême correspondait tout à fait, à mon avis, à la réflexion de notre comité. Le rapport que vous avez

[*Texte*]

Certainly the report you very appropriately solicited from the Library of Parliament reaffirmed that in my mind. It is perfectly evident here, particularly in item 6, which I take it Ian has appended as part of the addendum. It is very appropriate that should be there, and I think it is even worth reading into the record that, having noted the importance of the judgment, it says the decision does not adversely affect any of the committee's recommendations regarding divisions of power in environmental issues. If anything, it supports many of the committee's conclusions, and it may be of assistance in their implementation. As I said to you in conversations we have had before, I thought it would be imperative to provide some sort of prelude to the report, to indicate that in fact by necessity our deliberations did take place and testimony was given to us in advance of this judgment.

So I am very comfortable with what I see before me. Our recommendations are put within a certain precise timeframe. Furthermore, I see the results of our deliberations being reinforced by the opinion provided to us by the Library of Parliament officials.

I would also note the task given to the Supreme Court is a different task, naturally, from the one before us. We were not asked to sit in judgment on the question of environmental assessment or how it might be done or who is to be responsible for it. If anything, that is more germane to discussions that have taken place on Bill C-13 than they are right here.

It is only logical, then, that our responses might have an emphasis different from the Supreme Court judgment's. I think that is appropriate to Mr. Fulton's concerns. I can understand why he doesn't want to be tarred and feathered as being too conservative.

The Chairman: It happens with old age, you see.

• 1625

Mr. Clark: In any event, it is important to remember the tasks are different. Consequently the emphasis is different.

In very simple terms, Mr. Chairman, I think it would be unfortunate if at this late hour we were to revisit the decision about whether or not we should appear before the committee. That was part of our assumptions for the last few weeks. Indeed, that was part of our desire to have conference calls and things of that nature. A lot of our agenda has been made on the assumption that indeed would be part of what we were thinking of doing.

One of the things the representatives of this committee will do if they appear tomorrow, as I assume they will, is simply focus attention on environmental issues. I think that's important, because it would seem as if some of the hearings to date have in effect not done so, nor have the hearings themselves or the special weekend conferences done so. I think you will accomplish that.

[*Traduction*]

très judicieusement demandé à la Bibliothèque du Parlement m'a conforté dans cette impression. C'est tout à fait évident ici, particulièrement au point 6, qui a dû être ajouté par Ian en appendice à l'addenda. Il est bon que ceci se trouve là, et je crois qu'il faut même ajouter qu'après avoir noté l'importance du jugement, il est précisé que la décision n'a pas d'effets négatifs sur les recommandations du comité concernant la répartition des pouvoirs en matière environnementale. En fait, ce jugement confirme une grande partie des conclusions du comité et peut contribuer à leur mise en oeuvre. Comme je vous l'ai dit au cours de nos conversations, il me semble impératif de prévoir un genre d'avant-propos au rapport, pour expliquer que par la force des choses, c'est avant le jugement que se sont déroulées nos délibérations et que nous avons entendu les témoignages.

Je suis donc tout à fait satisfait de ce que j'ai sous les yeux. Nos recommandations suivent un calendrier assez précis. De plus, les résultats de nos délibérations me paraissent renforcés par l'opinion des fonctionnaires de la Bibliothèque du Parlement.

J'ajouterais que la tâche confiée à la Cour suprême est bien sûr très différente de celle qui nous incombe. On ne nous a pas demandé de formuler un jugement sur la question de l'évaluation environnementale, sur la façon de la réaliser ou sur le partage des responsabilités dans ce domaine. En fait, ceci s'applique davantage aux discussions qui ont entouré le projet de loi C-13, qu'à notre situation.

Il est donc logique que nous n'insistions pas sur les mêmes éléments que la Cour suprême dans son jugement. Ceci devrait répondre aux préoccupations de M. Fulton. Je comprends pourquoi il ne veut pas se faire vilipender pour avoir été trop timoré.

Le président: C'est le fait de l'âge, voyez-vous.

M. Clark: De toute façon, il est important de se souvenir que les tâches sont différentes. Par conséquent, l'accent va être différent.

Très simplement, monsieur le président, il serait dommage de revenir ainsi à la dernière minute sur notre décision de comparaître devant le comité. Nous étions sûrs de cela au cours des dernières semaines. C'est pour cette raison que nous avons souhaité avoir des téléconférences et ce genre de choses. Notre programme a été en grande partie établi en fonction de cela et c'est ce que nous voulions faire.

Si les représentants du comité comparaissent demain, comme je pense qu'ils le feront, ils attireront simplement l'attention sur les questions environnementales. Je crois que c'est important car ceci ne semble pas avoir été fait au cours des audiences qui ont eu lieu jusqu'ici, pas plus qu'au cours des conférences spéciales de fin de semaine. C'est ce que vous allez pouvoir faire.

[*Text*]

Like Mr. O'Kurley, I hope those who represent us before the committee will display the appropriate kind of discipline, as we would want them to do—we have talked about that before—and remember they are speaking on behalf of the committee as a whole and they are speaking to a report to which we have given a great deal of attention and on which there has been agreement.

It goes without saying, as people have said at the beginning of this meeting, that probably none of us in this room are entirely comfortable with each and every word. We've all had to alter our own positions somewhat in order to achieve that desired consensus. We've done that. We've done that in committee. We did it during the course of the conference call, in which all but one member were able to participate.

I thought that went remarkably well, Mr. Chairman. In fact, I thought we should use that as a substitute for some of our regular committee meetings. It seemed to have some built-in advantages, if only perhaps because some of the members had to leave and go to other commitments. It made for a briefer meeting.

So I'm comfortable with what I see here. I hope we will continue with the plan. You would naturally explain to the committee the timeframe, as we do here, but I think it's worth repeating. But I think you would also explain to the committee that you have indeed sought the opinion of Library of Parliament officials, and in essence they have come back and said quite precisely they feel the tenor of the judgment is consistent with the recommendations we see here. So I would only urge you to proceed with what has been our strategy until today.

Mrs. Catterall (Ottawa West): You asked a question, and I really don't feel comfortable answering it until I hear some comments, at least, on a couple of concerns I have.

You mentioned that delegation does not necessarily include delegation of the environmental responsibility. Certainly the decision makes it clear the exercise of the environmental responsibility is part and parcel of the power to legislate in certain areas. You've given us an opinion, but I really would like to know if it's your contention, then, that the delegation of that power to legislate does not include delegation of the power to be responsible for the environment in those areas of constitutional jurisdiction.

My comments to the committee are that we need to flesh out our recommendation on the delegation of powers to reflect what the decision had to say about the legislative powers and the link between those and environmental assessment. Where we've made recommendations on conditions for delegation, we probably should be saying very clearly that those conditions should include the retention of the right to environmental assessment.

• 1630

Secondly, I think our intention globally in this report was to make sure that there was not a diminution of the federal power with respect to the environment.

[*Translation*]

Comme M. O'Kurley, j'aimerais que ceux qui nous représenteront devant le comité sachent faire preuve de discipline, comme nous le leur avons demandé—nous en avons déjà parlé—et se souviennent qu'ils parlent au nom de l'ensemble du comité et présentent un rapport auquel nous avons apporté beaucoup de soin et qui a reçu l'appui de tous.

Il va sans dire, comme on l'a fait remarquer au début de cette réunion, qu'aucun d'entre nous n'accepte totalement chacun des moindres mots du rapport. Nous avons tous dû modifier quelque peu notre position pour parvenir au consensus recherché. C'est ce que nous avons fait. Nous l'avons fait en comité. Nous l'avons fait durant la téléconférence à laquelle tous les membres sauf un ont pu participer.

J'ai trouvé qu'elle s'était remarquablement bien passée, monsieur le président. En fait, nous devrions recourir à ce mécanisme pour remplacer certaines de nos séances de comité habituelles. Il semblait y avoir certains avantages, ne serait-ce parce que certains des membres du comité devaient partir à cause d'autres engagements. La réunion a été moins longue.

Je suis donc satisfait de ce que je vois ici. J'espère que nous allons poursuivre selon notre plan. Vous allez naturellement expliquer le calendrier au comité, comme nous le faisons ici, mais je crois que ceci mérite d'être répété. Mais vous devriez également expliquer au comité que vous avez demandé l'avis des spécialistes de la Bibliothèque du Parlement et qu'en réponse, ceux-ci nous ont dit clairement que le fond du jugement est tout à fait compatible avec les recommandations que nous avons ici. J'espère donc vivement que nous allons continuer à suivre la stratégie que nous avons adoptée jusqu'à aujourd'hui.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Vous avez posé une question, et je voudrais avant d'y répondre, avoir au moins quelques commentaires sur deux points qui me préoccupent.

Vous avez dit que cette délégation de pouvoirs n'impliquait pas nécessairement une délégation des responsabilités en matière d'environnement. Le jugement est clair, l'exercice de la responsabilité environnementale fait partie intégrante du pouvoir de légiférer dans certains domaines. Vous nous avez donné un avis, mais j'aimerais savoir si d'après vous, cette délégation du pouvoir de légiférer n'inclut pas une délégation de la responsabilité environnementale dans ces domaines constitutionnels.

D'après moi, nous devons revoir notre recommandation sur la délégation de pouvoirs afin de refléter la décision en ce qui concerne les pouvoirs législatifs et leur lien avec l'évaluation environnementale. Nous recommandons que les pouvoirs ne soient délégués qu'à certaines conditions mais nous devrions préciser clairement que le maintien du droit à l'évaluation environnementale doit faire partie de ces conditions.

Deuxièmement, nous voulions essentiellement montrer dans ce rapport que le pouvoir fédéral en matière d'environnement ne devait pas diminuer.

[*Texte*]

At the time we reached many of our conclusions and had discussions on the issues, we didn't have a decision that very clearly said that this federal power is strong and clear. We had cases before the courts and decisions pending on that, in fact.

The reference in the decision specifically to the peace, order and good government as an overriding justification for the environmental assessment rights of the government makes it pretty important to me that we be sure that our recommendations are strong enough so that the court could make that same statement if the constitutional proposal we are commenting on were carried.

Thirdly, are our comments on the declaratory power as kind of a parallel to peace, order and good government, carrying the same general thrust as it does, strong enough to ensure that the power of the federal government to protect the environment is not diminished from what the Supreme Court has clearly established?

Fourthly, and perhaps most important, one of the major issues the committee did address and really didn't come to any conclusion or consensus on, I believe, was the idea of the economic union and what sustainable development meant in that context. Now that the court has been very, very clear on the nature of the environment and the nature of environmental assessment and the nature of sustainable development, it says very clearly that environmental and economic planning cannot proceed in separate spheres. They must be integrated. It is very clear about the responsibility of any federal agency giving any permit, or permission, I presume, to conduct an integrated and comprehensive environmental assessment that touches any area of federal power.

Given all that—I know it is a long preamble to a question—if the proposals for the economic union, the changes to the Constitution specifically, were adopted, do they adequately reflect what I think this committee feels, the commitment to sustainable development, which the government also proposes to include in the Canada clause or the preamble?

The Chairman: Sustainable development is in the Canada clause.

Mrs. Catterall: Okay. In fact, given the assumption that we were all operating on, not diminishing the federal power with respect to the environment and not fragmenting but creating a more harmonious relationship, are those recommendations on the economic union, without any reference to the environment, consistent with sustainable development and in particular consistent with the way in which the court has dealt with that issue?

The Chairman: I will ask Mr. Robertson to respond. It is a tall order. This may even require another report.

Mr. Robertson: I have made some notes here. I hope I can keep them in order.

[*Traduction*]

Lorsque nous sommes arrivés à la plupart de nos conclusions et que nous avons discuté des problèmes, il n'y avait pas encore de jugement confirmant clairement le pouvoir fédéral. En fait, les tribunaux étaient saisis de plusieurs affaires et l'on attendait les décisions.

Dans la mesure où l'arrêt précise que la paix, l'ordre et le bon gouvernement justifient les droits d'évaluation environnementale du gouvernement, il me semble essentiel que nos recommandations soient suffisamment fermes pour que le tribunal puisse rendre la même décision si la proposition constitutionnelle que nous commentons était adoptée.

Troisièmement, nos commentaires sur le pouvoir déclaratoire et le parallèle avec la paix, l'ordre et le bon gouvernement, avec la même orientation générale, sont-ils suffisamment forts pour que l'on soit sûr que le pouvoir de protection de l'environnement du gouvernement fédéral ne va pas être diminué par rapport à ce qu'a clairement établi la Cour suprême?

Quatrièmement, et c'est peut-être le point le plus important, le comité a abordé une question sur laquelle il n'est pas vraiment parvenu à une conclusion ou à un consensus, celle du sens qu'il faut donner dans ce contexte à l'union économique et au développement durable. Maintenant que la Cour a été extrêmement claire sur la nature de l'environnement et la nature de l'évaluation environnementale et la nature du développement durable, il est clair que la planification environnementale et la planification économique ne peuvent se faire dans des sphères séparées. Il faut une intégration. La Cour est très claire quant aux responsabilités d'un organisme fédéral donnant un permis, ou une permission, je suppose, pour entreprendre une évaluation environnementale intégrée et complète touchant tout secteur de compétence fédérale.

Compte tenu de tout cela—et je sais que c'est un long préambule pour une question—si les propositions relatives à l'union économique, les changements à la Constitution en particulier, étaient adoptées, refléteraient-elles vraiment l'opinion de ce comité, c'est-à-dire l'engagement envers le développement durable, ce que le gouvernement propose également d'inclure dans la clause Canada ou dans le préambule?

Le président: Le développement durable se trouve dans la clause Canada.

Mme Catterall: Bien. En fait, étant donné l'hypothèse d'où nous partions tous, l'idée de ne pas diminuer le pouvoir fédéral en matière d'environnement et de ne pas le fragmenter mais de créer une relation plus harmonieuse, ces recommandations sur l'union économique, qui ne comportent aucune allusion à l'environnement, sont-elles compatibles avec le développement durable et en particulier avec les décisions de la Cour à cet égard?

Le président: Je vais demander à M. Robertson de répondre. C'est tout un programme. Il faudrait peut-être un autre rapport pour cela.

M. Robertson: J'ai pris quelques notes. J'espère que je réussirai à suivre l'ordre.

[*Text*]

With regard to the delegation question, my understanding is that if you take different heads of legislative power and take them away from one level and give them to another in the Constitution, then you are giving up everything.

In delegation it is a non-constitutional process. I agree that you could have a delegation that clearly specified that you were delegating all power, including the power to conduct environmental assessments. However, in the absence of that, and certainly unless it was expressly put in the delegation, I think the courts are going to interpret any delegation of legislative powers extremely strictly. I think it will be clear that because delegation is a reversible way of proceeding, if you delegate you retain the right to take it back. I think you also retain, unless you expressly give it away, the right to do an environmental assessment regarding that issue.

• 1635

Under the present guidelines order, you need to have a hook by which to get involved. There has to be a federal licence or a federal decision involved. If you have delegated, then you probably don't have any decision-making authority involved. But if you have some other decision-making authority—for instance, under the Navigable Waters Protection Act—then that gets you in there; the guidelines order applies and, under one reading of the decision, you have to do an environmental assessment that covers all areas of federal jurisdiction. I would argue that includes the areas you might have delegated to the provincial government.

On the diminution of federal powers, I did not read the committee's submission until after I had read the Oldman decision. I did not see anything in it to make it clear to me that the decision of the Supreme Court would have changed or was inconsistent. I agree that this may be reversing it around to the question, is there anything in the decision that could be used to strengthen the report? From what I read of the report, the committee proceeded on the basis that they wanted a strong federal presence, and they proceeded on the basis that the best way to approach environmental issues that are so complex is to see it as a partnership and as a matter of co-operation.

I think that is what the Supreme Court of Canada said on the Oldman River. They said that the federal government has a role to play and they didn't talk about the provincial role, but I think you have to see the Oldman decision as applying to both levels of government. The federal government has a role, but then I would argue conversely that the provinces have a role; that if it is an area that we would ordinarily call a federal project, on federal lands, involving federal money, predominantly involving federal authorities, then the provincial government authorities would have the right to do an environmental assessment.

[*Translation*]

Pour ce qui est de la question sur la délégation, je crois que si l'on enlève certains pouvoirs législatifs d'un niveau pour les donner à un autre dans la Constitution, on renonce à tout.

La délégation est un processus non constitutionnel. J'admets qu'il serait possible de déléguer en spécifiant que tous les pouvoirs sont délégués, y compris celui d'effectuer des évaluations environnementales. Cependant, à défaut de cela, et à moins que ce ne soit expressément mentionné dans la délégation de pouvoir, je crois que les tribunaux vont être extrêmement stricts dans leur interprétation des délégations de pouvoirs législatifs. Comme la délégation est un processus réversible, on aura clairement le droit de reprendre des pouvoirs que l'on aura délégués. Je crois que l'on conserve également, à moins de préciser qu'on y renonce, le droit d'entreprendre une évaluation environnementale sur le sujet.

Avec le système actuel de lignes directrices, il faut trouver un biais par lequel intervenir. Il faut qu'il y ait un permis fédéral ou une décision fédérale en jeu. Si l'on a délégué des pouvoirs, on n'a probablement plus aucun pouvoir de décision. Mais si l'on a un autre pouvoir de décision—par exemple, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, on peut intervenir; les lignes directrices s'appliquent et, selon une interprétation de l'arrêt, il faut effectuer une évaluation environnementale couvrant tous les domaines de compétence fédérale. D'après moi, ceci comprend les domaines que l'on peut avoir délégués aux gouvernements provinciaux.

En ce qui concerne la diminution des pouvoirs fédéraux, je n'ai lu le rapport du comité qu'après avoir lu l'arrêt Oldman. Je n'ai rien vu que la décision de la Cour suprême aurait modifié ou rendu incompatible. J'admets qu'il est possible de renverser les choses et de se demander si certains éléments du jugement ne pourraient être utilisés pour renforcer le rapport. D'après ce que je vois, le comité est parti du principe qu'il fallait une présence fédérale forte et aussi que la meilleure façon d'aborder les problèmes environnementaux qui sont si complexes était de travailler en coopération, dans le cadre d'un partenariat.

C'est ce qu'a décidé la Cour suprême du Canada dans le cas du barrage de la rivière Oldman. La Cour a déclaré que le gouvernement avait un rôle à jouer et n'a pas parlé du rôle provincial, mais il faut considérer que l'arrêt Oldman s'applique aux deux paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral a un rôle, mais je dirais que les provinces ont également un rôle à jouer; que dans un domaine considéré habituellement comme un projet fédéral, sur des terres fédérales, faisant appel à des fonds fédéraux, à des pouvoirs essentiellement fédéraux, les gouvernements provinciaux auraient le droit d'entreprendre une évaluation environnementale.

[*Texte*]

The two other issues you raised, the declaratory power and the economic union, I think are getting more into the policy question and the decision as to whether the report is saying what the committee wants it to say. In my reading of the Oldman decision, I don't really see that the declaratory power is affected, so I think that what the committee had to say isn't affected by the Oldman decision.

On the economic union, the case supports the argument that environment must be seen in a very broad way and it transcends the physical environment, that it is a much broader thing, which I think strengthens the concept of sustainable development.

The Chairman: Thank you. I am tempted to say in a substantive way that with respect to the economic union proposals, for anyone who has followed the debates in front of the committee or the conferences—

Mrs. Catterall: [*Inaudible—Editor*]

The Chairman: No, but more important than that, because of the give and take that took place in this committee, the way we have cast our recommendations I think in many ways makes them even more important, if one can anticipate what the committee's own report will eventually be. In other words, we might have been even more prescient than we realized in what we have attempted to say in our report. Therefore, from my point of view, it becomes even more important to put that in front of the special committee. But I don't want to get drawn into that too heavily.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I note first of all the time for which our meeting is scheduled and that we are anticipating this for tomorrow, and I sense that there is a willingness around the table for us to proceed with the plans for tomorrow. I think there is also a realization that there simply is not time to make revisions, irrespective of a debate that might ensue as to whether or not such revisions should occur. In light of the fact that we have worked very well as a committee—and we have had our differences, as you would expect, during the course of the many weeks, indeed months—I think we should bring this to a conclusion.

• 1640

It is a situation that is not unfamiliar to a committee where none of the members, on either side of the fence, is entirely comfortable with all the recommendations that might be there. I might have written them differently if I had been given the freedom to do so. Mr. O'Kurley probably would have written them a bit differently from the way I would have if he had been given the freedom to do so. It is equally true for others too.

I think we have worked very hard to achieve the consensus that we approved in December. It was reaffirmed in our telephone conversations in January. I sense that there is some belief that we should carry on now and take the opportunity to present it to the committee tomorrow. I think it is important, for reasons that are evident to all, that there be widespread agreement on this. I appreciate that it is not always easy for people to give that concurrence when they are not fully comfortable with the end result, but it is an experience we have all had.

[*Traduction*]

Les deux questions que vous avez soulevées, le pouvoir déclaratoire et l'union économique, me semblent appartenir davantage au domaine politique et concernent davantage la façon dont le rapport reflète les réflexions du comité. À mon avis, la décision Oldman n'a aucun effet sur le pouvoir déclaratoire et il me semble donc que ce que le comité avait à dire n'est pas touché par la décison Oldman.

En ce qui concerne l'union économique, la décision confirme que l'environnement doit être considéré dans un contexte très large et qu'il transcende l'environnement physique, que c'est quelque chose de beaucoup plus vaste, ce qui à mon avis renforce la notion de développement durable.

Le président: Merci. J'ai été tenté de dire qu'en ce qui a trait aux propositions sur l'union économique, pour ceux qui ont suivi les débats devant le comité ou lors des conférences. . .

Mme Catterall: [*Inaudible—Éditeur*]

Le président: Non, mais ce qui est plus important, étant donné les compromis qui ont été faits en comité, la façon dont nous avons rédigé nos recommandations les rend dans un sens encore plus importantes, si l'on peut anticiper ce que sera en fin de compte le rapport même du comité. Autrement dit, nous avons peut-être été encore plus clairvoyants que nous ne le pensions dans ce que nous avions cherché à dire dans notre rapport. Je trouve donc qu'il est encore plus important de présenter tout cela au comité spécial. Mais je ne veux pas trop m'attarder sur ce point.

M. Clark: Monsieur le président, je vois tout d'abord l'heure à laquelle doit se tenir notre réunion et je vois que nous prévoyons cela pour demain et j'ai l'impression que tous les membres du comité veulent que nous procédions comme prévu pour demain. Je crois que nous nous rendons compte également que nous n'avons tout simplement pas le temps d'apporter des modifications, sans même parler du débat que cette question pourrait susciter. Étant donné que notre comité a extrêmement bien travaillé—et il y a eu bien sûr de nombreuses divergences au cours de toutes ces semaines et de tous ces mois, nous devrions en venir à une conclusion.

C'est une situation qui n'est pas inhabituelle pour un comité dont aucun des membres, des deux côtés de la barrière, n'est absolument d'accord avec toutes les recommandations présentées. J'aurais pu les rédiger différemment si j'avais eu la liberté de le faire. M. O'Kurley les aurait sans doute rédiger un peu différemment de moi s'il avait eu la liberté de le faire. C'est également vrai pour les autres.

Nous avons tous beaucoup travaillé pour parvenir au consensus que nous avons approuvé en décembre. Ceci a été confirmé lors de nos conversations téléphoniques du mois de janvier. J'ai l'impression que, dans le fond, nous voulions continuer et profiter de cette occasion pour présenter ce document au comité demain. Il est essentiel que nous soyons tous d'accord, pour des raisons évidentes. Je sais qu'il n'est pas toujours facile de donner son appui lorsque l'on est pas tout à fait d'accord avec le résultat final, mais nous avons tous fait la même chose.

[*Text*]

I guess I am asking you if we could bring it to a conclusion, and I think we are ready—I do not know what we do. Do we sign names or something, Mr. Chairman? It has been a while since I have done this.

The Chairman: In order to assure ourselves that the report does say what we, as a committee, feel we wanted to say, I will invite Ian Jackson to indicate to us the changes that he has made in the text, which did two things really: one, it took into account the discussion—remember we did make some minor changes to the report in the conference call before Oldman Dam. We did try to accommodate some further fine-tuning of the report. I think it is important to recognize that this has been put into the text. But more important, because of this discussion, he did have the virtue of seeing Mr. Robertson's report, and that was also incorporated into the revision of the text. That text has now been circulated to you. I think it is helpful to all of us to assure ourselves that we have now been able to take the Oldman decision into account fully.

Well, I will let Ian speak for himself, and then if there is further discussion or questions...

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman. As far as the changes from the last time are concerned, the most obvious one is the provision of the overview, which responded to Mr. Fulton's feeling that a committee you are presenting it to reads the first two sentences and then starts listening to the witness. Therefore, the first two sentences have to grab them. I made a number of minor changes throughout, taking out some words that people felt were unnecessary. The other major change, of course, is the addendum, which tries to summarize what is the view from Mr. Robertson and his colleague.

What I would like to give is my view, if I can try to be as neutral as I can. In response to the issue that Mr. Fulton and others have raised, I look back at the context that the committee has under item 15, on page 15, about the declaratory power. There are at least three fairly strong sentences. The only one I will read is the last one:

> the Committee believes that environmental needs require all jurisdictions to test the limits of their authority and effectiveness.

I think that is an implied commentary on the way that jurisdictions have been going in the past.

What interests me, however, is that as I hear it, nobody has raised what is the most interesting thing about Oldman and the conclusions and recommendations of this committee. This committee fought hard to adopt those 15 conclusions and recommendations in December. A month later the Supreme Court comes along and essentially gives a new and, on the whole, unexpected decision that, in fact, is consistent with the line the committee has taken. From that, given that when a Supreme Court in any country comes out and says, in effect, that what people thought was the law is not the law and that this is law, everybody flounders for a bit.

[*Translation*]

Je vous demande donc si nous pourrions en venir à une conclusion, et je crois que nous sommes prêts—je ne sais pas ce qu'il faut faire. Doit-on signer ou faire quelque chose, monsieur le président? Voilà un certain temps que je n'ai plus fait cela.

Le président: Pour que nous soyons sûrs que le rapport reflète bien ce que notre comité veut dire, je vais demander à Ian Jackson de nous dire quels sont les changements qu'il a apportés au texte, qui visaient deux choses essentiellement: d'une part, prendre en considération la discussion—souvenez-vous que nous avons fait des petites modifications au rapport lors de la téléconférence avant la décision sur le barrage Oldman. Nous avons essayé de faire quelques derniers réglages. Il faut savoir que ceci a été intégré au texte. Mais ce qui est plus important, en raison de cette discussion, il a pu voir le rapport de M. Robertson et ceci a également été pris en compte dans la revision du texte. Celui-ci vous a maintenant été distribué. Il est bon que nous soyons sûrs d'avoir bien pris la décision Oldman en considération.

Je vais laisser Ian s'expliquer et ensuite s'il y a d'autres commentaires ou questions...

M. Ian Jackson (attaché de recherche du Comité): Merci, monsieur le président. En ce qui concerne les changements qui ont suivi la dernière version, le plus apparent concerne l'aperçu, qui a été ajouté en réponse à l'observation de M. Fulton, selon qui le comité auquel on présente le rapport lit les deux premières phrases puis commence à écouter le témoin. Il faut donc retenir l'attention dans les deux premières phrases. J'ai ensuite apporté des changements mineurs par endroit, en supprimant des mots que certains jugaient inutiles. L'autre changement important, bien sûr, est l'addenda, qui vise à résumer l'avis de M. Robertson et de son collègue.

Je voudrais donner mon avis, en essayant d'être aussi neutre que possible. En réponse aux problèmes soulevés par M. Fulton et d'autres, je me reporte au contexte que présente le comité au point 15, à la page 15, au sujet du pouvoir déclaratoire. Il y a là au moins trois phrases assez fortes. Je ne vais vous lire que la dernière:

> nous pensons que les besoins environnementaux exigent que toutes les administrations éprouvent les limites de leur autorité et de leur efficacité.

Nous parlons là indirectement de la façon dont les administrations se sont comportées par le passé.

Ce qui m'intéresse, cependant, c'est que personne n'a parlé de ce qui est l'élément le plus intéressant en ce qui concerne la décision Oldman et les conclusions et les recommandations de notre comité. Nous avons fait de gros efforts pour adopter ces 15 conclusions et recommandations en décembre. Un mois plus tard, la Cour suprême rend une décision nouvelle et, à vrai dire, inattendue qui, en fait, correspond à la position adoptée par le comité. Lorsqu'une Cour suprême vient déclarer tout d'un coup que ce que l'on pensait être la loi n'est pas la loi et que voici la loi, tout le monde cafouille un peu.

[*Texte*]

• 1645

So in a sense tomorrow what I would see this committee doing is going to the joint committee and saying, look, Oldman has changed the ball game, here is what the new ball game should be like. What the Supreme Court has said is entirely consistent with the line this committee had developed for itself.

It seems to me, if Mr. Robertson agrees with me, that is a fair conclusion to draw; that in effect the joint committee has to pay more attention to these conclusions and recommendations than it might otherwise have done, because we are in a floundering situation; we are in a situation where both the federal government and Alberta and many other jurisdictions believed they did not have to exercise certain jurisdiction. These things are saying the thing is concurrent; the thing is related to the heads of power; jurisdictions need to use their jurisdiction. It seems to me that is a very important message to be taken to the joint committee.

That is how I reacted to the Oldman.

The Chairman: We've had a very full discussion.

Mr. Clark: Can we agree?

Mrs. Catterall: I think you had suggested that we would go through the report and that Dr. Jackson would indicate to us... I think he has made a fairly important summation. There is nothing in the report I disagree with; it's more a question of it being incomplete, in my view. I think we can possibly address some of those issues in our final report to Parliament.

I have some discomfort with including the addendum when I don't think we're going to have time adequately to discuss—

The Chairman: Remember—and this goes back to I think it was Jim's comments earlier—because of the shortness of time, even if we had twice, three times the time, realistically, the way these committees operate, what we put in front of them by way of print is going to be what really has the impact, in my view, particularly because of the nature of this committee. We have research staff attached to the whole committee, and each of the three-party caucuses have their own research staff. They're going to look very carefully at what we've said, and in some detail. Too bad this is on the record, but really the 20 minutes is less important than the fact—

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, that wasn't what I was suggesting. I was saying, because this committee really hasn't had time to explore some really, I think, important issues, and we will when we write our final report, I'm reluctant to include the addendum that gives the stamp of the committee to that interpretation of how our brief and the Oldman River decision relate. I would rather leave it off than put it on if we're not going to take the time.

The Chairman: I'm sorry, I misinterpreted what you said.

[*Traduction*]

Donc, dans un certain sens, demain, j'imagine que ce comité rencontrera le comité mixte pour lui déclarer que l'affaire Oldman a tout changé et que, désormais, c'est ainsi que les choses devront se passer. Ce que la Cour suprême a déclaré est tout à fait conforme avec le mandat que ce comité s'est lui-même confié.

Si M. Robertson est d'accord avec moi, il me semble qu'il s'agit-là de la conclusion à tirer: le comité mixte devra prêter beaucoup plus d'attention à ces conclusions et recommandations qu'il ne l'aurait fait autrement, parce que nous sommes en plein cafouillage; nous nous retrouvons dans une situation où le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, ainsi que de nombreuses autres instances, ont estimé qu'ils n'avaient pas à exercer certaines compétences. Or, ce qu'on nous dit c'est qu'il s'agit ici de compétences concurrentes, il est question des compétences que ces différentes instances doivent appliquer. J'estime qu'il s'agit-là d'un message très important qu'il convient de communiquer au comité mixte.

Voilà comment j'ai réagi à la décision concernant le barrage de la rivière Oldman.

Le président: Eh bien les échanges ont été très complèts.

M. Clark: Est-on d'accord?

Mme Catterall: J'ai cru que vous aviez suggéré que nous parcourions le rapport et que M. Jackson nous signale... Je pense qu'il vient d'ajouter quelque chose d'assez important. Le rapport ne contient rien sur quoi je ne serais pas d'accord; personnellement, je lui reprocherais plutôt d'être incomplet. Nous pourrions sans doute aborder certaines de ces questions dans notre rapport final au Parlement.

Je répugne quelque peu à donner mon aval à l'addenda, parce que je ne pense pas que nous aurons suffisamment de temps pour discuter...

Le président: Je vais en revenir à ce que Jim, je crois, a dit un peu plus tôt. N'oubliez pas qu'à cause du mode de fonctionnement de ce comité, même si nous disposons de deux ou trois fois plus de temps, c'est en fin de compte ce qu'on présente sous une forme imprimée qui compte vraiment; c'est du moins ce que je pense. Nous disposons d'un personnel de recherche qui est au service du comité tout entier et les trois groupes parlementaires, eux aussi, ont leur propre personnel de recherche. Tout le monde va se pencher de près sur ce que nous avons dit, entrer dans le détail. Je regrette que mes dires soient consignés au compte rendu, mais je pense que cette période de 20 minutes est beaucoup moins importante que le fait...

Mme Catterall: Monsieur le président, ce n'est pas ce que je voulais dire. Je disais simplement que, ce comité n'ayant pas vraiment eu le temps d'explorer ce que j'estime être certaines questions importantes—et nous le ferons par écrit, dans notre rapport final—j'hésite à donner mon aval à l'inclusion d'un addenda semblant confirmer que notre mémoire est lié au jugement rendu dans la cause du barrage de la rivière Oldman. Je préférerais que nous laissions cela de côté si nous ne devons pas prendre le temps de nous y arrêter.

Le président: Excusez-moi, j'ai mal compris ce que vous aviez dit.

[*Text*]

Mrs. Catterall: In fact, I would be much happier, even in the overview, to have a clear statement that because of the timing the committee didn't have an opportunity to look carefully at the implications.

The Chairman: I took you wrong. I apologize.

Mrs. Catterall: No problem.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I don't have any difficulty with the suggestion of Mrs. Catterall, but should there be a discussion of this item of the Oldman decision, then in that case I would suggest that it might be a good idea to file the addendum as part of the report. If there is no discussion, if nobody raises it, that's fine. But if we want clarification, I would like some official or professional clarification on it.

The Chairman: Let me test something there. Ian has tried to extrapolate from the report from the Library of Parliament and attach it to our document. It might be cleaner and neater at this stage if we simply table, as a separate item, the study we had done by the library, which I think then avoids getting into what you're talking about, Mrs. Catterall, and we can then do any further work we want and discuss whatever addendum we want to include.

I just want to remind members that we are into a two-part process here. We have this document, which we very carefully prepared for the special joint committee. We agreed, you'll recall, back in December, that we would take that document, plus any reaction we had from the committee, and then put it into the body of a full report, which we will do for the House, hopefully as soon as we possibly can. But we will discuss when and how we want to do that. That's when we could have the addendum, or whatever.

• 1650

Mrs. Catterall: I'm reluctant even to do that. Our presenters at the joint committee tabling that document—

The Chairman: Which document? The library document?

Mrs. Catterall: —the library document—virtually say the committee agrees with everything. That would be the implication I would take. I don't think we're in a position either to recommend it or not to recommend it to the constitutional committee.

Mr. Clark: First of all, Mr. Chairman, I don't think you could conceivably have this presentation tomorrow without some reference to the Oldman. That's beyond the realm of possibility. Either you as presenters will be tempted to raise it or you will—

The Chairman: Be questioned.

Mr. Clark: I'd be very disappointed if the committee isn't conversant enough to raise it. So I think that would be a given.

Having said that, I think it's important to have some sort of printed response, because as you say, the committee needs paper for its subsequent re-examination.

[*Translation*]

Mme Catterall: En fait, je préférerais de loin que nous glissions un avis, même dans l'aperçu, précisant que, par manque de temps, le comité n'a pas eu la possibilité d'envisager soigneusement toutes les conséquences.

Le président: Je vous avais mal compris, veuillez m'en excuser.

Mme Catterall: Ce n'est pas grave.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je ne suis pas contre la suggestion de Mme Catterall, mais ne devrions-nous pas nous entretenir à propos de cette question de la décision concernant le barrage Oldman, auquel cas je pense que ce serait une bonne idée que d'inclure effectivement cet addenda au rapport. Si l'on n'en parle pas, si personne ne soulève la question, alors parfait, mais si nous voulons obtenir des éclaircissements, eh bien j'aimerais que l'on bénéficie de l'avis de certains fonctionnaires ou professionnels.

Le président: Je vais essayer quelque chose. Ian a voulu faire une extrapolation à partir du rapport de la Bibliothèque du Parlement et qui est joint à notre document. Peut-être conviendrait-il mieux, au stade ou nous en sommes, de déposer à part l'étude effectuée par la Bibliothèque, ce qui nous évite les inconvénients que vous nous avez exposés, madame Catterall, ce qui nous permet de passer à autre chose, si nous le voulons, et de nous entendre sur l'inclusion ou non de l'addenda.

Je tiens à rappeler aux députés que nous travaillons sur deux plans. Tout d'abord, il y a ce document que nous avons rédigé avec grand soin à l'intention du comité mixte. Si vous vous en souvenez, en décembre dernier, nous avons convenu que nous déposerions ce document ainsi que toutes réactions du comité, après quoi nous l'insérerions dans le rapport définitif, pour le déposer en Chambre, dans les plus brefs délais. Il nous reste à discuter quand et comment nous voulons faire cela. Ce n'est qu'après cela qu'interviendrait l'addenda ou quoi que ce soit d'autre.

Mme Catterall: Peu importe, j'éprouve encore des réticences. Au comité mixte, nos présentateurs déposeront ce document...

Le président: Quel document? Celui de la Bibliothèque?

Mme Catterall: ... celui de la Bibliothèque—qui, en substance, déclare que le comité est d'accord avec tout. Ce serait mon interprétation. Or, je ne pense pas que nous soyons en position de le recommander au comité constitutionnel, ni d'ailleurs d'émettre un avis contraire.

M. Clark: Tout d'abord, monsieur le président, je ne pense pas que nous puissions imaginer cet exposé de demain sans faire une quelconque référence à la cause de la rivière Oldman. C'est tout simplement impossible. Soit vous, les présentateurs, serez tentés de soulever la question, soit on vous...

Le président: ... on posera des questions.

M. Clark: Je serais très deçu si le comité n'était pas suffisamment au courant pour parler de cette question. Donc, je crois que c'est inévitable.

Cela étant, j'estime important de pouvoir nous appuyer sur un document écrit parce que, comme vous nous l'avez dit, les membres du comité ont besoin de documents pour réexaminer les choses.

[*Texte*]

As I said earlier, I'm very comfortable with what is here.

The Chairman: Which document are you referring to, the addendum?

Mr. Clark: What was presented to us today, including Ian's summation.

If the committee were to feel otherwise, then certainly I would urge you to present the Library of Parliament document as an opinion given to us, which would subsequently be made available to the members of that committee. They're going to wish for some material.

So we have a choice about which material we might present to them. But I would certainly urge that the material be made available to them in one form or another.

It's succinct here. I've read it over and see no difficulty with it. But if others are more comfortable with the initial document provided to us by the Library of Parliament, noting very clearly it is a document provided to us by the Library of Parliament, then so be it. But I don't think you would want to go without at least one of those two documents. It's important, as Marlene says, the timeframe be clear in the overview. But it's clear to me now, unless I'm missing something in that regard.

To go back to the point I was raising before, Mr. Chairman, I would like, by whatever process you wish, to agree that you will make the presentation tomorrow—I think there is agreement around the table in that regard—and furthermore, that in essence you would be presenting the material that has been given to us either with this document, including this addendum, or the fuller version. I'm in the hands of the committee in that regard. I mean the presentation given to us by the Library of Parliament.

Mr. Martin: I'm sorry, I don't understand what you mean.

The Chairman: If I may clarify, I think the suggestion is that Ian has an addendum attached to this re-draft report that he has proposed we could include. Mrs. Catterall has raised some concerns about that. The fallback position has been that we simply present as an opinion to the committee—

Mr. Martin: Separately.

The Chairman: —the report from the Library of Parliament.

So we can do one or both or neither. But Mr. Clark is quite right. We're going to have to have something. If we're concerned about going further than we're able to go at this stage, likely the minimum position will be to have the report from the Library of Parliament that we could present.

Mr. O'Kurley: Who are the presenters?

The Chairman: The decision taken in December was that the chair, the two vice-chairs, and Mr. Fulton would be there.

Mr. Fulton: I've listened to what you've said about the importance of the written material, but I think the oral presentation is important in leaving some kind of message with the members of the committee, so as they're looking at

[*Traduction*]

Comme je l'ai déclaré plus tôt, il n'y a rien là-dedans qui m'indispose.

Le président: De quel document parlez-vous, de l'addenda?

M. Clark: De ce qu'on nous a présenté aujourd'hui, y compris l'ajout de Ian.

Si le comité en estimait autrement, alors je vous inviterais très certainement à présenter le document de la Bibliothèque du Parlement en tant qu'avis nous ayant été transmis, lequel, par la suite, pourrait être remis aux membres du comité. Ils voudront certainement avoir des documents écrits.

Donc, nous avons le choix des documents que nous leur remettrons. Mais je me dois d'insister sur le fait qu'on doit leur remettre des documents, sous une forme ou sous une autre.

Dans celui-ci, on présente les choses de façon succincte. Je l'ai lu et je n'ai aucune réserve. Par contre, si certains peuvent être rassurés par le fait que l'on s'en tienne au premier document que nous a soumis la Bibliothèque du Parlement—à condition que l'on précise bien cette provenance—alors qu'il en soit ainsi. Mais je ne crois pas que vous devriez vous présenter devant le comité sans l'un ou l'autre de ces documents. Comme l'a dit Marlene, il est important d'attirer l'attention des lecteurs, dans l'aperçu, sur le peu de temps que nous avons eu. Mais, à présent, les choses m'apparaissent clairement, sauf si je suis passé à côté de quelque chose.

Pour en revenir à ce que je disais plus tôt, monsieur le président, j'aimerais que nous nous entendions sur le fait que vous livriez cet exposé demain—je crois que tout le monde est d'accord sur ce sujet autour de la table—et que, de plus, vous présentiez en substance tout ce qu'on nous a remis, autrement dit qu'il s'agisse de ce document incluant l'addenda ou de la version complète. Pour cela, je m'en remets au comité. Je veux ici parler du rapport de la Bibliothèque du Parlement.

M. Martin: Excusez-moi, mais je ne vous suis pas.

Le président: Je vais peut-être essayer de vous éclairer. Il est question de l'addenda que Ian a proposé de joindre à cette nouvelle ébauche du rapport. Mme Catterall s'est inquiétée du fait qu'on soumette l'addenda au comité. La position de compromis consisterait à soumettre simplement en tant qu'opinion communiquée au comité...

M. Martin: À part.

Le président: ...le rapport de la Bibliothèque du Parlement.

Donc, nous avons le choix et nous pouvons même ne pas le présenter. Par contre, monsieur Clark a raison, nous devrons soumettre un document. Si nous craignons d'être entraînés plus loin que ce que nous le désirons à cette étape, alors il faudrait, pour le moins, que nous présentions le rapport de la Bibliothèque du Parlement.

M. O'Kurley: Qui sont les présentateurs?

Le président: En décembre, il a été décidé qu'il s'agirait de la présidence, des deux vice-présidents et de M. Fulton.

M. Fulton: J'ai écouté ce que vous aviez à dire à propos de l'importance de disposer d'un document écrit, mais je crois qu'il sera important, dans notre exposé verbal, de donner une indication aux membres du comité du genre de choses qu'ils

[*Text*]

what they're going to draft and what is proposed to be kept in from other sources of pressure versus what they think should go out... There is a distinct difference in what I believe to be the neutral, objective remarks as presented to us by Mr. Robertson and also by Dr. Jackson, that being a point I think Brian rightly brought our attention back to, one you find in the summary on page 8 from the library. It concludes by saying basically our report isn't affected in any significant way by the judgment, whereas as Dr. Jackson rightly reminded us, in taking the impetus of what we said in terms of our conclusions and our recommendations, Oldman has changed the ball game.

• 1655

These are significantly different objective political positions that we can take in terms of what might turn out to be four four-minute bullets, or whatever it turns out to be, however we decide to break that down in giving it to the committee. I think we need to think of that, because there's no way to highlight realistically 15 points in 20 minutes.

We can make as objective and as consensually fair a representation to the joint committee as we can, for I think we have a very serious warning to give them. Probably the only reason that I would participate in this process is that I think they do need to be warned of what the ramifications are of decisions they might be making of terms of proposals that are political luggage with which the government will have to deal.

I think the 20-minute sub-remarks are very important.

The Chairman: They're important, but the nature of the problem is that we won't get 20 minutes to make a presentation. We will get considerably less than that, and the rest will be in questions. The way the format is usually operated is that about a third of your time is available for a formal presentation and the other two-thirds are spread among the three parties, so realistically we're talking about a six-or seven-minute total presentation and the rest will be responding to questions from questioners in the three parties. That's the format that we've been operating with in the committee, and I expect it'll be the one tomorrow.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I want to see if I am summarizing what appears to be a consensus. Two of the points have been raised by Marlene. When you produce the major report there may well be discussion. Without changing the basic principles, some of the people who are uncomfortable with certain things will want to discuss them. Marlene expressed it quite well when she said there's nothing in this document that she disagrees with, it's just that there are some further things that she would like to see, and I think they will have a discussion.

Number one, I think we're staying, but that's what we're going to do when we get to discuss the major report.

[*Translation*]

auront à rédiger et des suggestions émanant d'autres groupes de pression par opposition à ce qu'ils pensent devrait figurer... Selon moi, il convient de faire une différence nette par rapport à ce que je crois être les remarques neutres, objectives de M. Robertson et de M. Jackson, ce qu'a très justement porté à notre attention Brian et que l'on retrouve dans la Partie II du document de la Bibliothèque, où l'on peut lire que le jugement n'a pas d'incidence réelle sur notre rapport, alors que M. Jackson nous a très justement rappelé à propos de ce que nous déclarons dans nos conclusions et nos recommandations que la cause Oldman a changé les règles du jeu.

Voilà donc des positions politiques objectives très différentes que nous pouvons présenter en quatre points de quatre minutes chacun, ou selon toute autre formule que nous retiendrons pour nous adresser au comité. Je pense que nous devons réfléchir sur cette question parce qu'il n'est pas possible, de façon réaliste, de couvrir 15 points en 20 minutes.

Nous pouvons sans doute faire au comité mixte un exposé qui soit aussi objectif et aussi consensuel que faire se peut, car nous nous devons de lui faire des mises en garde sérieuses. S'il est une raison pour laquelle je participerais à ce processus, c'est que j'estime nécessaire de prévenir les membres du comité mixte des éventuelles conséquences de décisions qu'ils pourraient prendre au sujet de propositions qui appartiennent au domaine de la politique et qui reviennent donc au gouvernement.

Je crois que ces quelque 20 minutes d'intervention seront très importantes.

Le président: Certes, mais il se trouve que nous ne disposerons pas de 20 minutes pour faire un exposé. Nous aurons beaucoup moins de temps que cela, et tout le reste sera consacré à la période des questions. Selon la façon dont les choses fonctionnent actuellement, un tiers de notre temps sera consacré à un exposé officiel, alors que les deux autres tiers seront divisés entre les trois partis, de sorte que notre exposé pourra tout au plus durer six ou sept minutes, afin que nous puissions répondre aux questions que nous poseront les représentants des trois partis. C'est comme cela que nous fonctionnons au comité, et je ne m'attends pas à ce que les choses soient différentes demain.

M. Martin: Monsieur le président, je vais essayer de résumer ce qui semble être le consensus qui se dégage. Marlene a soulevé deux points. Lors du dépôt du rapport principal, nous aurons peut-être une discussion. Sans pour autant vouloir changer les principes de base, il en est parmi nous qui, ne se sentant pas très à l'aise avec certaines choses, voudront en parler. C'est ce que Marlene nous a exprimé sans ambages lorsqu'elle nous a dit que ce document ne contenait rien avec quoi elle était en désaccord, mais qu'elle aurait aimé y voir d'autres choses, ce qui m'amène à penser que nous aurons effectivement des discussions.

Pour ce qui est du premier aspect, je crois qu'il n'y a rien de changé, mais nous y reviendrons lorsque nous discuterons du rapport principal.

[*Texte*]

On the second item, I'm simply making this as a recommendation. This is the point about not having the addendum on the Oldman as part of our report, because we haven't discussed it, but we do, on the other hand, recognize that you will be submitting it separately as a report from Parliament.

The Chairman: As a separate item, the the opinion we've had from the library.

Mr. Martin: That's right. The opinion we've had would be submitted separately as something from Parliament.

On whether we are prepared to go, I think Marlene stated her personal opinion. I don't know if Jim has expressed his, but I'll express mine just for the record. I will go with this, not because I'm wild about it, but after the eighteenth reading of it I can find what I want.

The Chairman: May I just intervene to say that I think the point that Ian Jackson made is crucial. The significance of the Oldman dam decision, in my view, is that we are on the right track with our report. In a sense, we have that as—

Mr. Martin: Mr. Chairman, with respect, I think you've closed the deal; you've made the sale.

The Chairman: Oh!

Mr. Martin: If you say anything else it will be like Mark Twain and I'll pull the 20 bucks out. I think Jim. . .do you remember when you were in the pulpit, and you'd spoken another five minutes and you didn't get the money?

The Chairman: I wonder why it didn't work.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Martin: Jim has to speak, and then I think we should get down to the mechanics of tomorrow. However, before giving the microphone to Jim, I have one question. This is not a debate. It is a question of clarification, because it sure as hell is going to come up tomorrow and I don't know the answer.

• 1700

On page 8 there is a statement that says:

> Concurrency of environmental power is already a reality, even if in different form from that in which the term is normally used by constitutional lawyers.

I don't want to debate it; I just want to know what that means.

Mr. Jackson: I know what I meant, which was that there are certain things in sections 91 and 92 that are spelled out, such as agriculture and other things. In my view, that is what the constitutional lawyers normally think of when they look at concurrency, whereas what we are saying—and what, for that matter, Oldman is saying—is that when you use the existing heads of power, you find that both levels of government are working concurrently in the environment.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du second point, j'aimerais en faire une recommandation. Je veux parler du fait que nous ne joignons pas à notre rapport l'addenda concernant la décision sur le barrage de la rivière Oldman, parce que nous n'en avons pas parlé; par contre, nous reconnaissons du même souffle que vous allez le déposer à part, en tant que rapport du Parlement.

Le président: En tant qu'opinion que nous avons reçue de la bibliothèque.

M. Martin: C'est exact. Cette opinion serait déposée à part en tant que document du Parlement.

Pour ce qui est de cette façon de procéder, je crois que Marlene a déjà exprimé son opinion. Je ne sais pas si Jim l'a fait, mais je vais vous dire ce que j'en pense, pour le compte rendu. J'opterai pour cette solution, non pas parce qu'elle m'enchante, mais parce qu'au bout de la dix-huitième lecture de cet écrit, j'y ai trouvé ce que je voulais.

Le président: Je me permets d'intervenir pour vous dire que, selon moi, ce que Ian Jackson nous a dit est crucial. À mes yeux, la décision rendue dans l'affaire du barrage Oldman confirme que nous nous trouvons sur la bonne voie avec notre rapport. En un sens, nous nous trouvons à avoir. . .

M. Martin: Monsieur le président, si je puis me permettre, je crois que vous venez de conclure l'accord, vous avez réalisé la vente.

Le président: Ah!

M. Martin: Et si vous rajoutez quoi que ce soit, eh bien, je ferai comme Mark Twain: je retirerai mes 20 piastres. Je crois que Jim. . . vous rappelez-vous lorsque vous étiez à la tribune et qu'après avoir parlé cinq minutes de plus, vous n'avez pas eu ce qui vous revenait?

Le président: Je me demande pourquoi ça n'a pas fonctionné.

Des voix: Ah, ah!

M. Martin: Laissons la parole à Jim, après quoi nous pourrons parler des détails de fonctionnement de la journée de demain. Mais avant cela, je voudrais poser une question, mais je ne veux pas relancer le débat. Je voudrais obtenir des éclaircissements, parce que je mettrais ma main au feu qu'il en sera question demain, et je ne connais malheureusement pas la réponse.

À la page 8 de notre document, on peut lire:

> L'exercice commun des pouvoirs en matière d'environnement est donc déjà une réalité, bien que sous une forme autre que celle que lui donnent habituellement les constitutionnalistes.

Loin de moi l'idée d'ouvrir la polémique, mais j'aimerais simplement qu'on me dise ce que cela signifie.

M. Jackson: Je sais ce que je voulais dire: il y a certains aspects des articles 91 et 92 qui sont précisés, comme l'agriculture et d'autres domaines. Selon moi, c'est ce que les constitutionnalistes pensent normalement lorsqu'ils songent à la compétence commune, alors que nous estimions, quant à nous—et c'est ce qui est dit dans la décision concernant le barrage de la rivière Oldman—que, selon le partage actuel des pouvoirs, les deux ordres de gouvernement ont une

[*Text*]

That is not the normal way in which the word "concurrency" is used by the constitutional lawyers. You are nodding, so... Do I answer?

Mr. Martin: No. All I will tell you is that, by God, if that question is put tomorrow, then somebody else is going to answer it.

Mr. Jackson: Concurrency as used by the international lawyers is when sections 91 and 92 say specifically that both the federal government and the provincial government have powers in the field of agriculture. The concurrency we are talking about emerges by both governments using the heads of power they have—navigable waters, or peace, order, and good government—in a field called the environment, which isn't mentioned in sections 91 and 92. That's the last word I will say on constitutional law.

The Chairman: Taking Mr. Martin's advice that we should move along, and assuming that we have about one-third of our time to make the opening presentation and four of us will be there, I guess the fair thing would be to divide what would be, roughly, seven to eight minutes among the four, which means that each of us would get a little less than two minutes to present. I think the four of us should meet as soon as possible, either later today or first thing tomorrow morning, and decide how we want to make the most important points that are in the document, and then we would have the remaining two-thirds to respond to questions from the three committees.

This goes back to Mr. O'Kurley's question earlier, because I think we want to be sure that the crucial points that are in our report, our recommendations, are effectively presented and responded to when questions come.

Mr. Clark: I suggest that it is very difficult to develop that strategy here among the entire committee. It is something you need to work out among the four of you who are presenting.

The Chairman: But I just want to be sure that everybody is in agreement with it, because I think that is the agreement we made originally and that would be the way we would proceed tomorrow. The four of us would meet, but I want to make sure that everybody thinks that is the right and fair thing to do.

Mr. Clark: I am certainly comfortable with the four of you representing the committee, and you can use your time as you wish.

The Chairman: May I just test it? I think this is the agreement that we have reached: that the report that is in front of you, removing the addendum and the reference to it in the opening in the second paragraph, would be presented. Because I would open it, I would likely say that we are presenting this report and we are also tabling as a separate item the opinion we have had from the Research Branch of the Library of Parliament with respect to the Oldman Dam

[*Translation*]

compétence commune en matière d'environnement. Ce n'est pas la façon habituelle dont les constitutionnalistes entendent l'expression «compétence commune». Mais je vous vois opiner du chef, alors... Est-ce que j'ai répondu?

M. Martin: Non. Tout ce que je peux vous dire, c'est que si cette question est soulevée demain, quelqu'un d'autre va y répondre.

M. Jackson: Pour les constitutionnalistes, la compétence commune, aux termes des articles 91 et 92, s'entend spécifiquement des cas dans lesquels le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent des pouvoirs dans le domaine de l'agriculture. Or, par «compétence commune», nous entendons le genre de pouvoir dont jouissent les gouvernements—par exemple quand il s'agit d'eau navigable ou encore de paix, d'ordre et de bon gouvernement—dans le domaine de l'environnement, ce qui n'est pas précisé aux articles 91 et 92. Voilà, c'est tout ce que je dirai à propos de la Loi constitutionnelle.

Le président: Suivons le conseil de M. Martin et continuons. Si l'on suppose que nous consacrerons environ un tiers du temps à nos remarques liminaires, et si nous partons du principe que nous serons quatre, je pense qu'il serait juste de nous répartir les quelques sept ou huit minutes restantes entre nous, ce qui veut dire que nous disposerions chacun d'un peu moins de deux minutes. Nous devrions nous rencontrer tous les quatre le plus tôt possible, soit plus tard aujourd'hui, soit à la première heure demain matin, pour nous entendre sur les aspects les plus importants à retenir du document dans nos interventions. Il nous restera donc les deux tiers du temps pour répondre aux questions des représentants des trois partis.

Cela nous ramène à la question posée par M. O'Kurley un peu plus tôt, parce que nous voudrons certainement nous assurer que les aspects les plus importants contenus dans notre rapport, c'est-à-dire nos recommandations, seront effectivement présentés et feront aussi l'objet de réponses quand des questions seront posées.

M. Clark: Je pense qu'il va nous être très difficile d'arrêter cette stratégie en comité plénier. Les présentateurs devraient s'entendre entre eux.

Le président: Je tiens simplement à m'assurer que tout le monde est d'accord avec cette façon de procéder, parce que je crois me souvenir que c'est sur cela que nous nous sommes entendus et que c'est ainsi que nous devrions procéder demain. Il est certain que les quatre présentateurs vont s'entendre entre eux, mais je tenais à ce que tout le monde confirme que c'est bel et bien là ce qu'il faut faire.

M. Clark: Je n'ai rien contre le fait que le comité soit représenté par vous quatre et que vous utilisiez votre temps comme bon vous semblera.

Le président: Permettez-moi de vérifier. Voilà, selon moi, ce sur quoi nous sommes tombés d'accord: que nous présentions le rapport que vous avez sous les yeux, sans l'addenda ni la référence qu'on y fait au second paragraphe de l'aperçu. Comme c'est moi qui ferai les remarques liminaires, je déclarerai sans doute que nous déposons, en même temps que ce rapport, un document distinct représentant l'avis du Service de recherche de la Bibliothèque

[*Texte*]

decision and that we will be having a further discussion of that before producing our final report to the House. Then we would move into the discussion of the main elements that are there. Each of us would have, as I say, a little less than two minutes to lay out the basic elements of our report and then be available for questions.

Mr. Martin: Are we all going to take two minutes to describe the whole report, or are we all—

The Chairman: No, no, the reason I said—

Mr. Martin: —going to describe it in sections?

The Chairman: Exactly. The reason I said that we would meet is that I think we should divide it up.

Mr. Martin: Well, let's do that right now.

The Chairman: Well, Mr. Clark made a good point; I don't think we should do it—

Mrs. Catterall: Adjourn the meeting—

The Chairman: We will adjourn the meeting in a moment and the four of us can do it, and then we will be away to the races.

Mr. Fulton: Just one small thing: I suspect that somebody on that committee is going to ask us what we think the implications are of the economic union proposal as it stands. As you know, a very strong position has been taken on it by the University of Calgary law school, parts of which I mentioned to you in a letter I sent to you. Dr. Bankes and others are of the view the economic union proposal would make things like recycling impossible in Canada. I suppose we will just have to agree that we will say we will deal with that in a further report. We have not dealt with it—

• 1705

Mr. Clark: It may be a question you are not in a position to answer. You need not answer every question asked.

Mr. Martin: Brian has raised this point quite well a number of times. I think it is very important that in our two minutes we reflect the committee. But to be quite honest, if they ask us a question and we cannot answer as we see it as individuals, then we are simply going to say, in every case, we will give you a written answer, or we will give it in our report. We are going to walk out of there looking like four "mushballs".

Mr. O'Kurley: I have a great deal of respect for the views and backgrounds of both Mr. Fulton and Mr. Martin. My point was that I am concerned about one point of view having an opportunity to be presented and another point of view, which may not be absolutely congruent with either the committee's position or the individual presenters' personal views. . .that certain views will not have an opportunity to be presented. As representatives of the committee. . .I would want to ensure that as much as possible a committee position will be taken and the situation should not be exploited as a platform to advance one's individual position.

[*Traduction*]

du Parlement à propos de la décision rendue sur le barrage de la rivière Oldman, document sur lequel nous aurons d'autres entretiens avant de déposer notre rapport final à la Chambre. Je passerai ensuite aux principaux éléments contenus dans notre document. Chacun de nous disposera d'un peu moins de deux minutes pour présenter les éléments fondamentaux de notre rapport, après quoi nous pourrons passer à la période des questions.

M. Martin: Est-ce que nous consacrerons deux minutes à la présentation du rapport complet, ou est-ce que nous allons. . .

Le président: Non, non, je voulais dire que. . .

M. Martin: . . .le subdiviser en sections?

Le président: Exactement. C'est ce que je voulais dire, que nous le diviserions entre nous.

M. Martin: Eh bien, passons tout de suite aux actes.

Le président: Je crois que M. Clark avait raison: il ne me semble pas approprié de. . .

Mme Catterall: Levez la séance. . .

Le président: Nous allons lever la séance dans un instant, et nous pourrons nous réunir à nous quatre et nous jeter ensuite dans l'arène.

M. Fulton: Un dernier petit détail: je soupçonne que quelqu'un au comité va nous demander ce que nous pensons des conséquences éventuelles des actuelles propositions d'union économique. Comme vous le savez, la faculté de droit de l'Université de Calgary a adopté une position très ferme, et je vous en ai d'ailleurs fait part en partie dans une lettre que je vous ai adressée. Selon M. Bankes et d'autres, les propositions d'union économique rendraient impossible le recyclage au Canada. Je pense qu'il nous suffira de nous entendre pour déclarer que nous en parlerons dans un prochain rapport. Nous n'en avons pas parlé jusqu'ici. . .

M. Clark: C'est peut-être une question à laquelle vous n'êtes pas en mesure de répondre. Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions qui vous sont posées.

M. Martin: Brian a déjà soulevé ce point plusieurs fois. J'estime qu'il est très important que, durant nos deux minutes, nous traduisions la position du comité. Mais, pour être tout à fait honnête avec vous, si l'on nous pose des questions auxquelles nous n'estimons pas personnellement être en mesure de répondre, alors il nous suffira de déclarer que nous transmettrons une réponse par écrit ou qu'il en sera question dans notre rapport. Pas question de passer pour des «cafouilleurs».

M. O'Kurley: J'éprouve un grand respect pour les points de vue et les antécédents de MM. Fulton et Martin. Ce que je voulais dire, c'est que je crains qu'il n'y ait un point de vue que nous soyons en mesure d'exposer et un autre que nous ne pourrons pas soumettre, parce qu'il ne sera pas absolument conforme à la position du comité ou aux vues personnelles des présentateurs. Je vous invite, en tant que représentants du comité, à exprimer, le plus possible, la position de tout le comité et à ne pas profiter de la situation pour faire valoir vos points de vue personnels.

[*Text*]

If that understanding is agreed upon, then I have no difficulty in endorsing the delegation of the committee. Otherwise, my position would be that I would like an opportunity to present my personal views on various questions. Then maybe my endorsement of the delegation is conditional.

The Chairman: I take your point. To respond to both your point and Mr. Martin's concern... Somebody said this earlier. We have spent a lot of time working on these issues. We have had a lot of testimony. At times we have had a lot of debate in trying to come to these recommendations. What we are really trying to do is to say, look, we in the special joint committee have saved you a lot of time; we have dealt with some very important issues; and the eight of us, from three different parties, have come to this position, which is quite important, and even more important now that we have had this recent court decision. In the time available, if we can get that out and hit the key recommendations, we will have achieved a great deal. Trying to worry about or go beyond that...neither the time nor the occasion will really allow that to happen.

I am more concerned, we, miss the principal points in our report. I will just ask Ian if he will be helpful to us so when the four of us meet here in a moment or two we can be absolutely sure those main points get made. I think if we do that we will have done a lot.

I have a couple of questions I want to raise. There were some procedural aspects about the format. We are simply going to present the document we have agreed to in its present form and in both official languages. It will not be elaborate. It will simply be photocopied in the usual manner. We will make those copies available.

I have not checked about this, but we should try to get it to the committee first thing in the morning, so there can be a bit of opportunity for the committee members to read through it. I do not think we can get it over tonight. There would not be enough time. But we will try.

There was some question about whether we should try to put together a news release. That would be tricky, because normally we would bring that before the whole committee and approve it. Given the sensitivity, perhaps for this occasion we should not try to do that, unless there is anybody who has a strong feeling otherwise. I really don't think it is necessary at this stage. We will do a full news release and everything when we finally present our full report to the House.

• 1710

I think that would be as much as we could hope to achieve in this situation. Is that agreed? Mr. Fulton.

[*Translation*]

Si l'on s'entend sur cela, alors je ne vois rien contre la constitution de cette délégation représentant le comité. Sinon, je tiendrai à ce que mes vues personnelles soient exposées sur chaque question posée. Cela étant, il est possible que ma sanction de cette délégation du comité soit sujette à des conditions.

Le président: Je vais répondre à vos préoccupations et à celles de M. Martin. Un peu plus tôt, quelqu'un a dit... Nous avons déjà passé beaucoup de temps sur ces questions, nous avons entendu de nombreux témoignages et, à l'occasion, nous avons beaucoup discuté pour nous entendre sur ces recommandations. Cela étant, nous allons essayer de faire comprendre au comité mixte spécial que nous lui avons déjà souvent sauvé la mise par le passé; que nous avons déjà traité de questions très importantes et que les huit membres du comité, qui représentent les trois partis, se sont entendus sur cette position, ce qui est déjà beaucoup, mais que, de plus, est venue se greffer depuis une décision judiciaire. Si nous parvenons à faire comprendre cela aux membres du comité dans le temps qui nous est imparti et à présenter nos principales recommandations, alors je crois que nous aurons fait beaucoup. Il ne sert à rien d'envisager ni de craindre d'aller plus loin, parce que nous n'en aurons ni le temps ni l'occasion.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est de ne rien rater des aspects essentiels de notre rapport. D'ailleurs, je vais demander à Ian s'il estime pouvoir nous être utile lors de notre conciliabule à quatre, dans un instant, pour nous assurer que nous faisons ressortir les points essentiels. Si nous y parvenons, nous aurons fait beaucoup.

Il y a deux ou trois questions que j'aimerais poser à présent. Nous avons déjà parlé de la façon de procéder à propos de la présentation du document que nous avons approuvé. Eh bien, nous allons simplement le soumettre dans sa présentation actuelle dans les deux langues officielles. Tout cela ne sera pas très élaboré; il s'agira simplement de photocopies, comme nous le faisons d'habitude. Nous remettrons ces photocopies aux membres du comité.

Bien que je n'aie pas encore vérifié cette question, je crois que nous devrions essayer de le faire parvenir au comité à la première heure demain matin, de sorte que les membres aient la possibilité de le lire. Je ne pense pas que nous puissions le leur faire parvenir ce soir, nous n'en aurions pas le temps. Mais nous allons tout de même essayer.

D'aucuns se sont demandé si nous ne devrions pas préparer un communiqué. Cela me paraît difficile, parce que, normalement, nous devrions le soumettre à l'approbation du comité plénier. Mais peut-être que nous devrions tout de même en préparer un, étant donné qu'il s'agit d'une question délicate, sauf si quelqu'un s'y oppose fermement. Je ne pense vraiment pas qu'à ce stade ce soit nécessaire. Au moment de la présentation du rapport complet à la Chambre, nous ferons publier un communiqué, avec tout ce que cela implique.

C'est à peu près tout ce que nous pouvons espérer et faire, la situation étant ce qu'elle est. Êtes-vous d'accord? Monsieur Fulton.

[*Texte*]

Mr. Fulton: With regard to the news release, I think the only thing that is useful is getting something to those in the gallery who are from the smaller, more outward parts of the country, those who aren't attached by their bureaus to covering the Constitution committee. Perhaps there could be a sentence saying that a summary of recommendations from the Standing Committee on the Environment regarding the Constitution is available.

The Chairman: We could release, in a press release, the recommendations, a full list of the committee members, and say that the chair and the vice-chair and a representative. . .or the names can be put down, so that people know who is actually making the presentation. But all committee members will be listed on the release.

Does that sound reasonable?

Mr. Fulton: I think just announcing that it is going out is important. If that is done, then none of the bureaus can say later, well, that is great; you decided at 5.30 on a Wednesday night and appeared at noon the next day, but we never knew anything about it.

The Chairman: Right. Okay, if that is agreed then I think we can go ahead.

Before we adjourn. . .I don't think there is anything else that we need to do. Mr. Martin.

Mr. Martin: Before we adjourn, on another topic.

The Chairman: Another topic, okay.

Mr. Martin: If this is going to cause a big debate, let's not have it, but if there were unanimity, given the fact that while the economy is going to hell we are also in the process of frying. . . I don't know what the view would be, once we have done this, about having a special meeting on the ozone.

The Chairman: I have copies of the two releases from NASA, which I want to circulate right now. I think members might want to look at that. I am grateful to Senator Hays for pointing out an article, which Mr. Fulton and I looked at a while ago, on the constitutional aspect vis-à-vis global warming.

There is an article in a recent publication of *Resources*, a newsletter that the Canadian Institute of Resources Law puts out. I am simply going to circulate that by way of background information.

You are talking about whether we should hold further hearings on the CFC issue specifically. Is that correct?

Mr. Martin: Yes.

Mr. Fulton: I think it would be a very worthwhile objective for us to produce a one-or two-page updated synopsis. Obviously, there is a real reason for us to do it. For example, as recently as yesterday I received a letter from the Minister of Forestry saying that they are not concerned about this at all. They are not aware of any evidence that there is a decline or depletion in the ozone in western or in northern Canada. Yet we know that it has been double decimal for some time. I think we could do an update, because there is significant data in our old report. I think we could assess it and go through it quite quickly with the assistance of research.

[*Traduction*]

M. Fulton: En ce qui concerne le communiqué, la seule chose qui soit utile, c'est d'atteindre ceux des médias qui viennent de centres plus éloignés du pays et qui ne sont pas uniquement chargés de suivre le comité constitutionnel. On pourra peut-être spécifier qu'il existe un résumé des recommandations du Comité permanent de l'environnement qui portent sur la Constitution.

Le président: Dans un communiqué nous pourrions publier les recommandations, une liste complète des membres du comité et dire que le président, le vice-président et un représentant. . .ou dresser la liste des noms, afin que l'on sache qui présente l'exposé. Tous les membres du comité figureront certainement sur cette liste du communiqué.

Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Fulton: Le simple fait d'annoncer qu'un communiqué sera publié est important. Ainsi, aucun des bureaux de presse ne pourra nous reprocher d'avoir pris notre décision un mercredi à 17h30 et d'avoir publié le communiqué le lendemain à midi sans qu'ils en aient jamais été informés.

Le président: C'est vrai. Si vous êtes tous d'accord nous pouvons donc aller de l'avant.

Avant de lever la séance. . . Je ne pense pas que nous ayons autre chose à faire. Monsieur Martin.

M. Martin: Il y a un autre sujet dont je voudrais parler avant qu'on lève la séance.

Le président: Un autre sujet?

M. Martin: Si cela devait déclencher une grande discussion, j'y renonce, mais s'il y avait unanimité, s'il est vrai que le pays court à sa ruine, nous sommes mis sur la paille. . . Je ne sais ce qu'on penserait, après cela, si nous décidions d'avoir une réunion spéciale sur l'ozone.

Le président: J'ai des exemplaires des deux communiqués de la NASA, dont vous voudrez sans doute prendre connaissance et que je vais diffuser. Je remercie le sénateur Hays de m'avoir indiqué un article, que M. Fulton et moi avons lu il y a quelque temps, et qui porte sur le rapport entre la Constitution et le réchauffement de la planète.

Dans un récent numéro de *Ressources*, bulletin publié par l'Institut canadien du droit des ressources, il y a un article que je vais vous distribuer à titre d'information.

Vous me demandez si nous envisageons d'avoir d'autres audiences sur les CFC, n'est-ce pas?

M. Martin: C'est bien cela.

M. Fulton: Je crois qu'il serait fort utile pour nous de publier une mise au point d'une ou deux pages sur cette question. Nous avons une bonne raison pour le faire: pas plus tard qu'hier, je recevais une lettre du ministre des Forêts disant qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper, que l'on n'a aucune preuve d'une diminution ou détérioration de la couche d'ozone dans l'Ouest ou dans le Nord du Canada. Nous savons toutefois que celle-ci a diminué de plus de 10 p. 100, et ce, depuis un certain temps. Nous pourrions revoir notre ancien rapport et le mettre à jour; avec l'aide de nos attachés de recherche nous pourrions faire cela très rapidement.

[*Text*]

I know that Dr. Murray and Dr. Jackson would dearly love to dig into that and help us to get a quick one out. I think the press and the public would like to have an updated synopsis, particularly on the UV impact side on human health.

The Chairman: Before I invite others to speak, there are a couple of points that may be worth making.

As I understand it, the NASA information is the first part of a report that is to come, I think, in about a month's time. We might want to organize ourselves in such a way that we can hold several hearings when we have that full report. We might even have somebody come from NASA, and certainly from our own Atmospheric Environment Service. They are the ones principally responsible in this country. But if we are going to do it, we should do it thoroughly and with all the documentation that is available.

Mr. O'Kurley: With response to the general principle of amending or adding to reports as a result of new and enlightening information, I would like to focus our attention back to new information that had been brought forth after our report with regard to gas releases, where there was a discrepancy, where there was an adjustment. If we are going to do it for this, then we should also update and revise our report with regard to new information on other related issues.

• 1715

The Chairman: Good point. You may know that for some time now there have been some conversations with the research staff about an update on the two works we did with respect to global warming, which would certainly take into account the material you referred to and other more recent information—in fact the government's own recent announcements with respect to some major work to be done in the area of research and the establishment of important baselines. So there is a fair bit we could do to accommodate what you are suggesting.

Mr. Clark.

Mr. Clark: I just want to remind you, Mr. Chairman, that I think I moved a motion, which I think is an attempt to articulate a consensus with respect to the procedures of this committee. It said that when we returned in February we would use the first meeting to deal with what some members consider to be outstanding managerial matters. Now I hear us going off and making agenda on the fly, in a sense, and I think we—

Mr. Fulton: This was just to give diet to Dr. Murray and Dr. Jackson.

Mr. Clark: Except the only reason I expressed that, Mr. Fulton, because I think this was of some concern to you... The very point you were addressing that time was a question of research staff. Now I hear you making certain suppositions about the future.

[*Translation*]

Je sais que MM. Murray et Jackson brûlent de s'attaquer à ce sujet et de nous permettre de publier cela rapidement. Une telle mise à jour serait bien accueillie de la presse et du public, qui s'intéressent particulièrement à l'effet des rayons ultraviolets sur le corps humain.

Le président: Avant de donner la parole à d'autres, il conviendrait peut-être de mettre en relief plusieurs points.

L'information publiée par la NASA, si j'ai bien compris, constitue la première partie d'un rapport qui doit être publié d'ici un mois. Sitôt que nous aurons pris connaissance de ce rapport, nous devrions tenir plusieurs audiences, peut-être même convoquer quelqu'un de la NASA, et certainement de notre propre Service de l'environnement atmosphérique, chargé de ces questions dans notre pays. Mais pour ce faire, il faudrait bien se préparer et avoir toute la documentation disponible sur ce sujet.

M. O'Kurley: À propos du principe de compléter ou de mettre à jour des rapports à la suite de nouvelles informations, je voudrais attirer de nouveau votre attention sur une information qui nous est parvenue après la publication de notre rapport sur les émissions de gaz, information qui présente des chiffres différents des nôtres. Si nous procédons à une mise à jour pour cette question, nous devrions également le faire pour d'autres questions qui y sont liées.

Le président: Vous avez raison. Vous savez sans doute qu'il est question depuis un certain temps, avec les attachés de recherche, d'une mise à jour des deux rapports que nous avons publiés sur le réchauffement de la planète; nous tiendrions certainement compte, pour ce travail, des documents que vous avez mentionnés ainsi que d'autres informations plus récentes, dont celles, toutes récentes, du gouvernement sur un grand travail à faire en matière de recherche et d'établissement de critères de base. Nous pouvons donc faire beaucoup dans le sens que vous proposez.

Monsieur Clark.

M. Clark: Je voudrais vous rappeler, monsieur le président, que j'ai déposé une motion d'entente sur les procédures du comité. D'après cette motion, la première réunion que nous aurons après notre retour en février porterait sur ce que certains membres considèrent comme étant des questions de gestion en suspens. J'apprends maintenant que nous adoptons un autre ordre du jour, et je pense que nous...

M. Fulton: C'était simplement pour donner du travail à MM. Murray et Jackson.

M. Clark: La raison pour laquelle je dis cela, monsieur Fulton, c'est que vous aussi teniez à cette question... La question que vous aviez soulevée à l'époque était celle du personnel de recherche, et je constate maintenant que vous faites certaines hypothèses pour l'avenir.

[*Texte*]

The Chairman: You brought us back to where we originally intended to be. And it is crucially important because Ian Jackson is not here—he only apears to be here—because his contract expired the end of last month. So he is here sort of, I guess one would call it, on good faith. And obviously we have to make decisions about the research staff the committee will need over the course of the next few months.

I received a copy of a kind of draft suggestion of some criteria with regard to hiring, contracting. I can circulate that to members of the committee to look at, and I think at the next meeting we should have a discussion about it and make some decisions in line with the comments Mr. Clark made today and earlier ones by Mr. Fulton, Mrs. Catterall, and others.

Mr. Fulton: That is fine. When would the next meeting be, Mr. Chairman?

The Chairman: I am tempted to say something frivolous, but I will not. As soon as humanly possible. I do not know what—

Mr. Fulton: The reason being, I thought we had agreed we would not have them on Wednesdays because I have caucus committees, one of which I am an hour and 15 minutes late for. I think other members have Wednesday committees too.

The Chairman: Next Tuesday morning, 9.30 a.m. We want to have a pretty complete turnout.

I think this concludes the "must" business for this afternoon. I thank members for their patience and for this discussion. I think it has been quite helpful.

I just want to remind all members that we are all quite able to be present for... I cannot say what the chair would do, but if anyone else wants to speak, that certainly is a tradition around here. You can send rude notes or jump up and down, or whatever.

But anyway, I thank Mr. Corbett for assisting the members of the committee this afternoon.

Any other business?

I would ask the four who will be involved to stay briefly so we can sort this out.

The committee stands adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Vous nous avez ramenés au point où nous voulions en venir, point très important, car Ian Jackson est présent sans l'être, son contrat ayant expiré à la fin du mois dernier. Il est donc ici symboliquement, en quelque sorte, par conscience professionnelle. Nous devons décider du personnel de recherche dont le comité aura besoin au cours des prochains mois.

J'ai reçu des directives concernant l'embauche à contrat; je peux les faire circuler, afin que nous puissions en discuter lors de la prochaine réunion et prendre des décisions, comme l'a proposé M. Clark aujourd'hui, et auparavant M. Fulton, Mme Catterall et d'autres encore.

M. Fulton: Quand aura lieu la prochaine séance, monsieur le président?

Le président: J'allais vous répondre par une plaisanterie, mais je m'en abstiendrai. Aussitôt que cela sera humainement possible. Je ne sais pas...

M. Fulton: Nous étions en effet convenus que les réunions n'auraient pas lieu le mercredi à cause des réunions de caucus; il y en a une à laquelle je suis déjà en retard d'une heure et quart. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à avoir des réunions le mercredi.

Le président: Alors mardi prochain à 9h30, en espérant que tous seront présents.

Nous en avons ainsi fini cet après-midi avec les questions urgentes, et je remercie les membres de leur patience et de leur intérêt. Nous avons fait du bon travail.

Je voudrais rappeler à tous les membres que nous sommes tous en mesure d'être présents pour... Je ne sais pas ce que ferait le président, mais s'il y en a un autre qui veut intervenir, c'est tout à fait admis ici. M'adresser des billets impertinents, ou ne pas tenir en place, par exemple.

Je remercie également M. Corbett de nous avoir aidés pour la séance de cet après-midi.

Y a-t-il encore d'autres questions?

Je vais demander aux quatre que cela concerne de rester encore quelques instants, afin que nous puissions régler cette question.

La séance est levée.

APPENDIX "ENVO-13"

PRESENTATION TO THE
SPECIAL JOINT COMMITTEE ON A RENEWED CANADA

BY THE
STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

ON
THE DIVISION OF POWERS
AND ENVIRONMENTAL ISSUES

PRESENTERS:

David MacDonald, P.C., M.P., Chair
Paul Martin, M.P.
Jim Fulton, M.P.
Yvon Côté, M.P.

February 6, 1992

MEMBERS OF THE STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

CHAIRPERSON

David MacDonald, P.C., M.P. - Rosedale

VICE-CHAIRPERSONS

Yvon Côté, M.P. - Richmond
Paul Martin, M.P. - LaSalle-Émard

MEMBERS

Marlene Catterall, M.P. - Ottawa West
Lee Clark, M.P. - Brandon-Souris
Jim Fulton, M.P. - Skeena
Brian O'Kurley, M.P. - Elk Island
Ross Stevenson, M.P. - Durham

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

Overview

At least 10 of the 28 proposals for political renewal made by the Government of Canada in *Shaping Canada's Future Together* appear to have significant implications for the environment and sustainable development. The Standing Committee on Environment therefore believes that the findings of its recent study on The Division of Powers on Environmental Issues are important for the work of the Joint Committee. The Committee adopted 4 Conclusions and 11 Recommendations in December 1991, based on this study. This presentation to the Joint Committee puts these Conclusions and Recommendations in the context of the work of the Joint Committee, and also briefly explains the background to the Standing Committee's study, and the method of work.

Since these Conclusions and Recommendations were adopted, the Supreme Court of Canada has handed down its judgement in regard to environmental impact assessment of the Oldman Dam project in Alberta. Because new federal legislation on environmental impact assessment was before Parliament during its study, the Standing Committee did not focus on this question.

Background

The Standing Committee on Environment decided in June 1991 to study the division of powers on environmental issues, and especially the future role of the federal government in regard to the environment. This represented a new departure for the Committee, which had focused its work in the previous two years on problems affecting of the global atmosphere (deterioration of the stratospheric ozone layer; global warming).

From the outset, the study was conceived within the context of the current constitutional debate. It was recognized that the environment, and the related question of sustainable development, were issues that the Senate-House Joint Committee on the Constitution would probably not have time to explore in any depth. They are, however, matters of major and continuing importance for governments and the public in Canada. The present Constitution is relatively silent on how environmental powers should be allocated to the different levels of government. The Committee believed that a study of the division of powers on the environment would be timely and valuable in itself and also felt that its findings could make a valuable contribution to the work of the Joint Committee.

Because of the time constraints involved in the preparation of this presentation to the Joint Committee, the Standing Committee on Environment had to limit its hearings, and the development of conclusions and recommendations, to the period from early September to mid-December 1991. Thanks to the understanding and cooperation of the witnesses who gave evidence, the Committee is confident that its principal findings would not change substantially if more time had been available. The Committee intends to complete this study early in 1992, through the preparation, adoption and publication of a more detailed report.

For most of the period of the study, another Committee of the House was considering Bill C-13, the Federal Environment Assessment Act. As is well known, in recent years there has been disagreement about the respective roles of federal and provincial governments in regard to environmental assessments of major development proposals. The prospect of new legislative arrangements explains why the Standing Committee did not, in its study and in its findings, focus on the issue of environmental assessment to the extent that it would have done in the absence of such legislation.

Method of Work

Following preparatory discussions by the Committee in June and early September 1991, twelve meetings of the Committee were devoted to hearing evidence from 21 sets of witnesses. As is the normal practice of the Committee, all meetings concerned with the study have been held in public. The witnesses can be grouped as follows:

* **PRESENT AND FORMER FEDERAL MINISTERS OF THE ENVIRONMENT:**

  - Honourable Jean Charest, Minister of Environment, accompanied by Ms. Karen Brown, Vice-president Policy and Regulatory Affairs, Federal Environmental Assessment Review Office.

- Honourable Tom MacMillan, P.C., Canadian Consul-General in Boston and Minister of the Environment 1985-88.

* **SURVEYS OF PUBLIC OPINION ON ENVIRONMENT ISSUES:**

- Mr. Doug Miller, President, The Environment Monitor & Synergistics Consulting Ltd.

* **ABORIGINAL GROUPS:**

- Mr. Dan Smith, President, The Native Council of Canada.

- Ms. Rosemarie Kuptana, President; Ms. Wendy Moss, Constitutional Advisor; Mr. Joe Otokiak, Executive Assistant, The Inuit Taparisat of Canada.

- Chief Bill Wilson, Political Secretary, Assembly of First Nations.

* **LEGAL ASPECTS:**

- Ms. Melinda Buckley, Associate Director Legislation and Law Reform; Mr. H. Scott Fairley, Chairman of Constitutional Law; Mr. Franklin Gertler, Chairman of Environmental Law, and Mr. Brad Morse, Treasurer Native Justice, Canadian Bar Association.

- Ms. Barbara Rutherford, Legal Counsel, Canadian Environmental Law Association.

- Mr. William J. Andrews, Executive Director, West Coast Environmental Law Association.

- Mr. J. Williams Futrell, President, Environmental Law Institute, Washington.

* **RESEARCH ORGANIZATIONS AND ENVIRONMENTAL GROUPS:**

- Mr. François Bregha, Director of Policy, and Mr. Andrew Hamilton, Director of Special Projects, Rawson Academy of Aquatic Science.

- Mr. Paul Muldoon, Director of Programs, Pollution Probe.

- Ms. Elizabeth May, National Representative, Sierra Club of Canada.

* **MUNICIPAL GOVERNMENT**

- Mayor Art Eggleton and Mr. Robert Gale, manager of the Environment Protection Office, Public Health Department, City of Toronto.

* **INDUSTRY**

- Mr. Jack MacLeod, President and CEO, Shell Canada.

- Mr. Ken McCready, President and CEO, TransAlta Utilities.

- Mr. Keith Hendrick, Chairman and Chairman of Noranda Minerals Inc., and Mr. George Miller, President, Mining Association of Canada.

- Mr. Tom Waterland, President and CEO; Mr. Melvin H. Smith, Public Policy Consultant, Mining Association of British-Columbia.

- Ms. Carole Burnham, Director of the Environment (Ontario Hydro), Mr. John Poirier, Solicitor; Mr. Hans Konow, Vice-president, and Mr. Lorne March, Director of Environment (BC Hydro).

- Mr. Gerald J. Maier, President and CEO and Mr. John R. Jenkins, Consultant, TransCanada Pipeline.

- Mr. Paul N. Summers, Chairman, National Environment, Quality Committee, and Ms. Doreen C. Henley, Director Environmental Affairs, Canadian Manufacturer's Association.

The above grouping is an arbitrary one. For example, the witnesses from the Canadian Environmental Law Association and Pollution Probe made a joint presentation; Mr MacLeod and Mr. McCready provided evidence also on their experience as members, respectively, of the National and Alberta Round Tables on Environment and Economy.

The Committee also received written testimony, both from witnesses and from other sources. In particular, the Nova Scotia Minister of the Environment, Hon John G. Leefe, provided a valuable perspective on the role of the Canadian Council of Ministers of the Environment, which he had chaired during the period prior to the Committee's study. The Committee wishes to express its gratitude to all those who assisted its work.

Following the meetings devoted to evidence from witnesses, a draft report was prepared by Committee staff. However, the Committee decided to focus initially on its conclusions and recommendations, to ensure that these could be presented to the Joint Committee as quickly as possible. As noted above, the Committee intends to prepare a complete report, and anticipates that the latter will take into account the comments and response of the Joint Committee.

The Standing Committee on Environment therefore offers the following Conclusions and Recommendations concerning The Division of Powers on Environment, for the consideration of the Joint Committee on the Constitution. Brief paragraphs of explanation are provided, to place each conclusion or recommendation in context.

Conclusions

1. The Committee endorses the definition of sustainable development contained in the report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Report):

> **Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.**

Context

During the 1980s it was increasingly realized that the environment is linked in time as well as in space. Human actions may not merely have a global effect, they may alter irreversibly the environment that is inherited by future generations. This had long been recognized in terms of the depletion of non-renewable resources; in the 1980s irreversibility took on a new meaning in terms of global warming and the thinning of the ozone layer in the upper atmosphere. From this expanded perception emerged the concept of sustainable development.

The Government's proposals on the economic union, in *Shaping Canada's Future Together*, do not clearly express the basic principle of sustainable development, to which the federal and other governments in Canada are committed: that economic and environmental planning must be integrated and inseparable. For our witnesses, and for the Committee, a major objective of the political renewal envisaged by the Government should be to encourage the adoption of sustainable development patterns.

2. Present responsibility for the environment in Canada rests with all levels of government. During the last quarter of a century, the demands of one of the largest national ecosystems in the world have required substantial expansion of policies and action in regard to the environment by all jurisdictions.

Context

In the last two decades our environmental understanding has expanded to include three vital elements:

* Environmental problems never exist in isolation. Water pollution, deforestation and similar issues are usually extremely complex in terms of both their cause and their solution. In the ecosystem of which humanity is an essential and major element, "everything is connected to everything else."

* The scale of human ability to affect the environment, combined with the transfer and exchange mechanisms within the ecosystem, has led to a situation in which environmental problems exist at all scales from the local to the global. Action to avoid or solve such problems can normally be effective only if it takes place on comparable scales.

* The need for coordinated action on a continental or global scale has been heightened by the growing evidence of changes to the atmosphere and biosphere that are imminent and potentially irreversible.

Environmental powers exercised today by federal, provincial and territorial governments, and also by municipalities, are derived from the various related powers assigned to the federal government and the provinces under the Constitution Act, 1867, and as amended in 1982. For the environment, the two fundamental heads of federal legislative power, under section 91 of the Act, are the criminal law power and the power to make laws for the peace, order and good government of Canada. The federal government is also thought to possess an important source of authority, although it has not been fully exercised in regard to the environment, through its power to legislate in respect of trade and commerce. Other federal powers having a bearing on environmental matters include navigation and shipping; sea coast and inland fisheries; and "Indians, and Lands reserved for the Indians."

The federal government also derives environmental jurisdiction from its powers with respect to international or transboundary rivers, migratory species, relations with foreign governments, federal lands (including the Yukon and Northwest Territories), industries within the federal jurisdiction, and interprovincial and international transportation.

In addition to these legislative powers, the federal government can have significant effect on the environment and sustainable development through the exercise of its taxing power, its spending power, and its power to declare works to be "for the general advantage of Canada" (the "declaratory power").

Provincial governments derive jurisdiction in relation to the environment from their authority, under section 92 of the Constitution Act, over "property and civil rights in the province", as well as their powers in relation to the management and sale of public lands, local works and undertakings, powers of taxation, and "generally all matters of a merely local or private nature in the province." The 1982 Resource Amendment to the Constitution Act, Section 92A, granted the provinces exclusive power to legislate in relation to the development, conservation and management of their non-renewable resources. The provinces also have proprietary rights to all Crown lands within provincial boundaries, as well as property rights in virtually all on-shore resources.

The provinces have legislative responsibility for municipal governments, thereby enabling them to delegate to municipalities virtually any powers and duties assigned to them by the Constitution. Municipal governments do not have any constitutional standing, but derive their powers from the provinces. Municipal regulations, usually in the form of by-laws, often have a major effect on the environment, such as those dealing with zoning, construction, noise, water purification, sewage and garbage disposal.

3. Effective recognition and understanding of environmental problems, and cooperative and coordinated policies, actions and enforcement measures among all jurisdictions, are more necessary at present than a new division of environmental powers.

Context

It is clear to the Committee, as it seems to be to virtually all our witnesses, that practically every aspect of modern life has an environmental dimension, and the transfer and exchange mechanisms in the ecosystem may rapidly extend environmental effects beyond local, provincial or even national boundaries. The need for a strong central authority therefore seems unarguable.

It is equally clear to the Committee, however, that provincial governments will continue to exercise major environmental responsibilities, expressed in all forms from policy development to enforcement. Provincial jurisdiction over natural resources and municipal affairs makes these responsibilities inevitable and vital.

This does not mean, however, that the "status quo" is also a "static quo". Powers in regard to the environment are widely shared at present, among federal, provincial and municipal governments, the private sector and individual Canadians. The prospect of significant powers being exercised by aboriginal groups seems imminent. Concurrency of environmental power is already a reality, even if in a different form from that in which the term is normally used by constitutional lawyers. Mechanisms are evolving or being strengthened to develop partnership and cooperation among those who share this power. Additional mechanisms for dialogue and concerted action are demanded and are likely to be needed during the 1990s.

It is this sense of creative dynamism that causes the Committee to avoid recommending at this time significant changes in the formal division of powers in regard to the environment. Growing recognition of the complexities imposed by ecosystem relationships, the global character of so many environmental problems, and the logical consequences of a sustainable development approach all point towards a very wide diffusion of environmental power, and to growing cooperation among the diverse holders of that power. As the Nova Scotia Minister of the Environment commented in his letter to the Committee:

> *The need for federal/provincial cooperation and coordination in the area of environment was never more clear, but we believe this cannot be achieved through constitutional change in the division of powers. To attempt to do this would be inconsistent with one of the fundamental principles of sustainable development, that being the integration of environmental concerns into all of our decision-making processes.*

- **Environmental protection and the adoption of sustainable development patterns involve the whole population. At present, public access to data and information on environmental issues, and to related governmental activities (including intergovernmental liaison mechanisms) is quite inadequate. The Committee's recommendations in regard to the division of powers all take as a prerequisite the need for greater public access to environmental information and greater public participation in environmental action by governments.**

Context

The Committee believes strongly that readily-available environmental data and information, and better public access to policy development and action by governments on environment and sustainable development are essential. These become even more crucial if, as we conclude, concurrent jurisdiction and partnerships are to be the basis of environmental policy and action in Canada. Concurrent jurisdiction involves checks and balances, and, if it is to be effective, must rest on an assumption that all the parties involved have ready access to necessary data and information. It seems clear to the Committee that adequate data and information are not available, to governments or to the public. Similarly, the activities of bodies that have actual or potential roles in building cooperation and partnerships, such as the Canadian Council of Ministers of the Environment and the national and provincial Round Tables on Environment and Economy, are little known to the public or, indeed, to anyone other than those directly involved in them. The mechanisms of environmental management in Canada need to be much more transparent than they are at present.

Recommendations

5. The Committee recommends that the environment be regarded as an area of shared jurisdiction, in which concurrency and partnership are the appropriate and effective bases for governmental action.

Context

In the view of the Committee, concurrency is the most meaningful approach in terms of the needs of environment and sustainable development. It is also being forced upon governments at all levels because of the complexity and interrelated character of the environmental problems that they face. A general approach based on concurrency is compatible with the need for exclusive jurisdiction on some specific issues.

Although the public is rightly concerned to avoid governmental overlap and duplication, public opinion also recognizes that concurrent jurisdiction over the environment is vital.

6. The Committee recommends that present trends, both formal and informal, towards concurrent environmental jurisdiction be encouraged and strengthened. In particular, the Committee recommends:

- **strengthened formal and informal mechanisms for consultation and cooperation among governments in Canada;**

- **harmonization of existing and proposed regulations and actions to protect the environment and promote sustainable development, based on high national standards and the opportunity for individual jurisdictions to adopt still more stringent measures;**

- **other measures to avoid unnecessary overlap and duplication, and to promote collaboration and the adoption of joint policies, programs and projects;**

- **development of links and consultation mechanisms with other relevant jurisdictions, including international institutions, municipal governments, and the institutions of aboriginal self-government, as the latter are established;**

- **action to give greater public awareness and understanding of, and access to, national and international coordination mechanisms concerned with the environment and sustainable development.**

Context

Many witnesses felt that the current constitutional division of powers had caused frequent overlap and duplication of regulatory powers. On the other hand, other witnesses suggested that when more than one level of government is involved in a particular environmental field, their activities may frequently be complementary rather than overlapping.

The form of concurrent jurisdiction over the environment that is now developing seems likely to provide great opportunity for harmonization of legislation and regulation, and for cooperative administration of programs.

7. **The Committee recommends that the proposals for political renewal include measures to enable Canadians to participate effectively in, and hold accountable, the institutions of government at all levels, in order to fulfil objectives for a healthful environment and sustainable development.**

Context

The reasons for this recommendation are explained under Conclusion 4, above.

8. The Committee recommends that the proposals for political renewal recognise explicitly that our common but varied environment unites Canada, just as our common but varied economy unites us. Economy and environment are inextricably intertwined. Specifically, the Committee recommends explicit recognition in the proposals that:

- **Canada has a major responsibility to contribute to planetary survival, arising from the vast range, distinctive character, and fragility of its natural environments.**
- **Human activities in the contemporary economy and society generate environmental problems on all spatial scales from the very local to the global; through ecological linkages and transfer mechanisms these problems frequently increase in significance, and in some cases threaten irreversible change.**
- **Consequently, the adoption of sustainable development patterns is essential for both Canada's prosperity and the protection of the environment.**

Context

This recommendation is intended to given effect to the Committee's conclusions 1 and 2 above.

9. The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity and an obligation to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

Context

The Committee recognizes that any discussion of current and future environmental powers in Canada must accept that spiritually, socially and economically the environment is vital to aboriginal peoples. Self-government is potentially an opportunity for aboriginal peoples to restore and develop the sustainable relationship with the environment that was characteristic before external immigration and paternalism.

The potential impact of aboriginal self-government on the environment was a significant factor in the Committee's consideration of future environmental powers. Stated in the simplest form, self-government will create the need for new partnerships and new relationships, which will need to be developed as carefully as any traditional federal-provincial relationship.

10. The Committee recommends that, if any amendment were made to the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights, it be clearly stated in the wording of the guarantee that maintenance and enhancement of the quality of the environment and the promotion of sustainable development shall take precedence.

Context

The Committee was sharply divided concerning the potential consequences for the environment of the proposal to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights. One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by Section 1 of the Charter, by case law, and by the potential for using the "notwithstanding" clause. On this basis, the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment. Some other members of the Committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the quality of the environment, or to promote sustainable development, could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights, and that therefore this proposal should be withdrawn. Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law.

11. The Committee recommends that the proposals for political renewal in regard to the recognition of areas of provincial jurisdiction, and in regard to streamlining government, include specific and unambiguous statements so as to ensure that these proposals are compatible with a strong federal commitment and capacity in regard to environment and sustainable development, and with the exercise of appropriate federal jurisdiction in all the areas identified in the Government's proposals.

Context

The Committee notes that the way in which the Government's proposals for political renewal were presented appears to have had the effect of generating widespread doubt in the environmental community about the Government's commitment to a strong federal role in environmental issues.

It now seems clear that some of these concerns (though not all of them) could have been minimized or avoided if the Government's proposals had provided more explicit recognition of environmental and sustainable development needs.

It was recognized that the federal interest in some environment-related fields mentioned in the proposals, such as forestry and mining, is at present a very limited one. Nevertheless, several witnesses found the phraseology in the Government's proposals obscure, and therefore troubling. Similar concern about the vagueness of the Government's proposals was expressed in regard to the areas proposed for administrative and/or legislative delegation, including wildlife conservation and protection and soil and water conservation.

In brief, federal leadership on the environment is seen as a major need by most of our witnesses, and they therefore seek clarification of the Government's attitude to the environment vis-à-vis its proposals for political renewal. Some witnesses observed that the government's proposals should be subjected to an environmental impact assessment. We recommend that this clarification include at least three elements:

(a) A reiteration and amplification of the brief statement by the Minister for Constitutional Affairs, that the environment "is a field in which existing federal jurisdictions must be respected and must be maintained."

(b) Greater specificity on the nature of those proposals that directly or indirectly appear to affect the environment. These include the residual power, areas for federal withdrawal, areas proposed for delegation, property rights, and possibly also aboriginal self-government. Reassurance on safeguards and accountability is particularly important.

(c) Recognition, in the context of the proposals on economic union, that economic and environmental decision-making are "inextricably intertwined".

12. The Committee recommends that proposals on administrative and legislative delegation related to the environment require provisions in the enabling agreements to ensure:

* **regular and public reporting to the legislature of the delegating authority by the jurisdiction to which the powers are delegated;**

* **revocation of the delegated powers if, in the opinion of the legislature of the delegating jurisdiction, the powers are not being effectively exercised by the jurisdiction to which powers have been delegated;**

* **full public information, and opportunity for individuals and groups to comment and make representations on the implementation of the administrative or legislative provisions at any time.**

Context

In the eyes of many observers, past experience with administrative delegation in the environmental field does not encourage further action of this kind. There may be no objection to the principle of delegation – it may indeed represent a very sensible way to improve the environment – but witnesses insist that delegation should be accompanied by a provision for reporting by the jurisdiction to which the powers are delegated, and delegation should be revokable if it fails to achieve the desired objective.

13. **The Committee recommends that the proposals for political renewal include explicit recognition of the need for a power to ensure that Canada's international commitments to improve the national and global environment, and to promote sustainable development, can be implemented effectively and expeditiously. The Committee recommends the creation of a formal consultation mechanism in regard to the exercise of this power, particularly for Canadian jurisdictions with relevant powers. The Committee also recommends that this so-called "treaty power" should include major international agreements that do not have the status of treaties.**

Context

Special concern was expressed by several witnesses about the federal government's lack of a "treaty power", i.e. the power to act within Canada to meet international treaty obligations. This issue clearly extends far beyond environmental concerns and the Committee is in no position to prescribe its own solution. However the Committee agrees that ensuring the implementing of international environmental commitments is a real and urgent need.

Without it, Canada's negotiating position is unnecessarily constrained by what the federal government believes would be acceptable to all affected provinces; Canada's credibility on the international scene may be called into question; and major opportunities to protect and improve the Canadian environment may be missed or diminished. It seems clear that Canada will be hard pressed to fulfil the international environmental commitments that it has made in recent years (e.g. in regard to the atmosphere or the Great Lakes). The Government of Canada should not be in the position of having to plead that a failure to fulfil a commitment was due to its lack of environmental authority.

14. The Committee recommends that the proposals for political renewal recognize that the federal residual power ("peace, order and good government") is one of the basic foundations for federal action to protect the environment and promote sustainable development. This power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental needs.

Context

This so-called "residual power" of the federal government, under section 91 of the Constitution Act, is in reality a main foundation for the federal government's environmental powers. The power was further expanded, as a source of federal jurisdiction in environmental matters, by the Supreme Court's *Crown Zellerbach* decision in 1988.

Witnesses, when stressing the importance of a strong federal role in environmental legislation, expressed particular concern about the Government's proposal to restrict the use of the residual power. Witnesses suggested that, if the federal spending power is to be limited in the manner proposed by the Government, the "peace. order and good government" power may take on even greater importance as a basis of federal authority.

15. The Committee recommends that the significance of the "declaratory power" be clarified with respect to the ability of the federal government to maintain and enhance environmental quality and to promote sustainable development, prior to any changes to Section 92(10)(c) of the Constitution.

Context

There should be no "soft centre" at the heart of the federal government's environmental policy and action. Though responsibility must inevitably be shared - with aboriginal groups, municipal governments, the private sector and individual Canadians as well as with provincial and territorial governments - environmental protection and the shift to sustainable development patterns will require strong initiatives from all concerned. Cooperation is essential in a shared responsibility, but there may be times when federal authority must be exercised, even if this is resented by others. The Committee welcomes the evidence of federal-provincial and other cooperation on the environment that has been provided, especially by the present Minister; at the same time, the Committee believes that environmental needs require all jurisdictions to test the limits of their authority and effectiveness.

Additionally, the Committee believes that the "declaratory power" need not in the future represent a "potential federal-provincial irritant", as it is described in the Government's proposals. In an era of increasing cooperation and partnerships, it is possible to envisage other levels of government encouraging the use of the declaratory power as one response to a recognized environmental crisis.

APPENDIX "ENVO-14"

THE IMPACT OF THE OLDMAN RIVER DECISION ON THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMITTEE'S STUDY ON THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

PREPARED FOR THE HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Monique Hébert
James R. Robertson
Law and Government Division

27 January 1992

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

THE IMPACT OF THE OLDMAN RIVER DECISION ON THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMITTEE'S STUDY ON THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

INTRODUCTION

In a judgment handed down on 23 January 1992 in the case of *Friends of the Oldman River Society* v. *Canada*, the Supreme Court of Canada ruled that, under the terms of the federal *Environment Assessment and Review Process Guidelines Order*, the federal Minister of Transport was required to conduct an environmental impact assessment with respect to Alberta's Oldman River dam project.(1)

Apart from any impact this decision may have on the Oldman River dam project itself, it is significant because the Court, although divided eight to one on the actual disposition of the case, was unanimous in upholding the constitutional validity of the federal Guidelines Order (hereinafter the "Guidelines"). The Court also unanimously confirmed that the Guidelines were binding and mandatory in nature, such that, in all cases to which they applied, the federal government was legally obliged to comply with them and conduct an environmental impact assessment, as prescribed.

It should be stressed that the Court's ruling was largely confined to an analysis of the Guidelines in their existing form. These

---

(1) Although acknowledging that the project was all but complete at this stage, the majority of the Court nevertheless felt that the Guidelines should be complied with, as there might still be time for mitigative measures to be taken to ameliorate any adverse environmental effects the dam might have on areas of federal jurisdiction. In an unusual move, the majority of the Court also awarded costs on a solicitor-client to the respondent Friends of the Oldman River Society.

Guidelines, however, may soon be replaced by new measures. Indeed, Bill C-13, the Canadian Environmental Assessment Act, is currently before the House of Commons, at the stage of third reading. As the measures proposed in Bill C-13 differ materially from those contained in the Guidelines, not all of the Court's findings will therefore remain relevant, if this proposed legislation is enacted.

There are, however, at least two aspects of the judgment that are likely to retain their significance in the years to come and become the yardstick by which environmental initiatives are likely to be judged. The first has to do with the Court's liberal interpretation of what comprises the "environment" and "environmental quality". The second deals with the Court's assessment of how far each level of government can go in enacting measures relating to the environment, while still remaining faithful to the constitutional division of powers.

This paper is divided into two parts. The first part outlines some of the Supreme Court of Canada's key rulings in the Oldman River case. Since the existing Guidelines may soon be superseded, the emphasis in this part will be placed on the constitutional issues dealt with by the Court, rather than on those issues that are largely specific to the Guidelines. The second part discusses what implications this case may have with respect to the Committee's proposed recommendations, as set out in its report, The Committee's Study of the Division of Powers on Environmental Issues.

PART 1: THE COURT'S FINDINGS

A. The Statutory Validity of the Guidelines

The Court first upheld the statutory validity of the Guidelines, and confirmed their binding and mandatory nature. It found that, despite their title, the Guidelines were not purely administrative directives, as contended by the government of Alberta. Rather, they had the force of law, and were enforceable as such in the courts, since under

their enabling legislation - i.e., section 6 of the *Department of the Environment Act* - the Guidelines had to be formally enacted by "order", with the approval of cabinet.

The Court also disagreed with Alberta's contention that, by calling for socio-economic considerations to be taken into consideration by the relevant decision makers, the Guidelines far exceeded the authority conferred under the above-noted Act to establish guidelines for the purposes of carrying out the Minister's duties related to "environmental quality". Characterizing Alberta's interpretation of "environmental quality" as "unduly myopic," since it was limited to biophysical elements alone, the Court emphasized that the "environment" was a diffuse subject-matter, and stated that, subject to the constitutional imperatives, consideration of such things as the potential consequences for a community's livelihood, health and other social matters engendered by environmental change was surely an integral part to decision-making on matters affecting environmental quality.

Finally, the Court was unconvinced by the argument advanced by both the federal government and the government of Alberta that, by requiring the decision maker to take environmental factors into consideration, the Guidelines were inconsistent with, and therefore had to yield to, the requirements set out under the *Navigable Waters Protection Act*, which were limited exclusively to considerations pertaining to marine navigation. In rejecting this argument, the Court held that the duties imposed under the Guidelines were not in any way in conflict with those prescribed under the Act. Rather, the former were to be regarded as supplemental to the latter, and the Minister could not escape his obligations under the Guidelines by resorting to an excessively narrow interpretation of the authority conferred upon him under the Act.

B. Applicability of the Guidelines Order and Crown Immunity

The second series of issues considered by the Court involved a determination on which projects or undertakings were in fact subject to the Guidelines, such as to "engage the process", i.e., the environmental impact assessment and review process.

Noting that the Guidelines were not restricted to "new federal projects, programs and activities", and stating that the process was not engaged every time a project had an environmental effect on an area of federal jurisdiction, the Court held that, in order for the process to be engaged within the meaning of the Guidelines, there first had to be a "proposal" which required "an initiative, undertaking or activity for which the Government of Canada has a decision making responsibility". In the Court's view, such a "decision making responsibility" existed wherever, by the terms of a federal statute enacted under the authority of section 91 of the *Constitution Act,1867*, there was a legal duty or responsibility to act in relation to the proposal. If an "affirmative regulatory duty" was found to exist under relevant federal legislation, it was then a matter of identifying the "initiating department" assigned the task of performing the duty, and of deeming this entity the "decision making authority" for the proposal, thereby triggering the application of the Act.

Having regard to the foregoing interpretation, the Court held that, in this particular case, the Minister of Transport had the requisite "affirmative regulatory duty" to act under the *Navigable Waters Protection Act*, for, by the terms of this statute, his approval was required for any work that might substantially interfere with navigation. By contrast, the Court held that the Minister of Fisheries fell short of having the requisite "affirmative duty to act" since, under the *Fisheries Act*, he only possessed a "limited *ad hoc* legislative power."

The Court went on to hold, however, that once the process had been triggered, as was the case here in light of the duties vested in the Minister of Transport under the *Navigable Waters Protection Act*, the scope of the assessment to be conducted was not restricted to the

Minister's immediate area of responsibility. Rather, as the initiating department, the Minister was required by the terms of the Guidelines to make an assessment of the environmental effect of the project on *all* other relevant areas of federal jurisdiction.

A majority of the Court accordingly ordered the Minister of Transport to conduct the requisite environmental impact assessment, not only as regards any effect the dam might have on the navigability of the Oldman River, but also the effect it might have on other areas of federal jurisdiction that were relevant in this case, such as fisheries, Indians and Indian lands.

While concurring with the majority of the Court on its interpretation of the application and scope of the Guidelines, Mister Justice Stevenson, in a dissenting opinion, did not agree that the Minister of Transport should be ordered to conduct the review in this particular case. Having regard to the doctrine of "crown immunity", he stated that the province of Alberta, as a Crown entity, was not bound by the terms of the *Navigable Waters Protection Act*, and was not, therefore, obliged to obtain the approval of the Minister of Transport. As a result, the Minister did not have the requisite affirmative duty to act in this case, and could not, therefore, be an initiating department. Consequently, a writ of mandamus could not be issued against him.

This opinion was not shared by the other members of the Court. Noting that the provinces were among those bodies that were likely to engage in projects that might interfere with navigation, the majority of the Court stated that the province, while not expressly bound under the Act, was implicitly bound, as to hold otherwise would mean that the provinces could undermine the integrity of essential navigational networks in Canadian waters, thereby effectively emasculating the legislative purpose of the Act.

C. Constitutional Validity of the Guidelines

The last issue decided by the Court was whether the Guidelines were so sweeping as to offend the provinces' exclusive areas of jurisdiction under section 92 and 92A of the *Constitution Act, 1867*.

In this regard, the province of Alberta argued that the Guidelines were overbroad, for they purported to give to the federal government general authority over the environment in such a way as to trench on the province's exclusive legislative domain. In the province's view, Parliament did not have the constitutional authority to regulate the environmental effects of matters largely within the control of a province; in particular, it was incompetent to deal with the environmental effects of provincial works such as the Oldman River dam. The province of Saskatchewan, in turn, characterized the Guidelines as a "constitutional Trojan Horse" that enabled the federal government, on the pretext of some narrow ground of federal jurisdiction, to conduct a far ranging inquiry into matters exclusively within provincial jurisdiction.

The Court was unanimous in upholding the constitutional validity of the Guidelines. Recognizing that the "environment" was not an independent matter of legislation assigned to either level of government under the *Constitution Act, 1867*, and describing it as an "abstruse" matter that did not comfortably fit within the existing division of powers without considerable overlap and uncertainty, the Court stated that, in its generic sense, the environment encompassed the "physical, economic and social environment" and touched several heads of power assigned to the respective levels of government.

It went on to hold that the solution to the problem was first to look at the catalogue of powers under the *Constitution Act, 1867* and to consider how these might be employed to meet or avoid environmental concerns. When viewed in this manner, the Court stated, it could be seen that both levels of government, in the exercise of their respective legislative powers, could affect the environment, either by acting or not acting. It stressed, however, that while both levels of government could

act in relation to the environment, the exercise of legislative power had to be linked to an appropriate head of power, adding that, since the nature of the various heads of power differed under the *Constitution Act, 1867*, the extent to which environmental concerns could be taken into account in the exercise of a power might vary from one power to the next.

In the Court's view, Alberta's effort to characterize a work, such as the Oldman River dam, as a "provincial project" or an undertaking "primarily subject to provincial regulation" was not particularly helpful in sorting out the respective levels of constitutional authority. What was important, the Court held, was to determine whether either level of government could legislate. While local projects would generally fall within provincial responsibility, federal participation could be required if, as in this case, the project impinged upon an area of federal jurisdiction. The Court further held that, in enacting legislation in a given area, it was sufficient that the legislative body legislate on that subject. The practical purpose that inspired the legislation and the implications this body had to consider in making its decision were another matter. Absent a colourable purpose or a lack of *bona fides*, the Court held that these considerations would not detract from the fundamental nature of the legislation.

Warning against the dangers of falling into the conceptual trap of thinking of the environment as an extraneous matter in making legislative choices or administrative decisions, the Court further stated that the environment was comprised of all that was around us and, as such, had to be a part of what actuated many decisions of any moment. It held that environmental impact assessment was, in its simplest form, a planning tool that was now generally regarded as an integral component of sound decision making and, as a planning tool, it had both an information-gathering and decision-making component that provided the decision maker with an objective basis for granting or denying approval for a proposed development.

In the Court's view, the Guidelines did not attempt to regulate the environmental effects of matters within the control of the province, but merely made environmental impact assessment an essential component of federal decision making. The Court emphasized, however, that, because of its "auxiliary" nature, environmental impact assessment could affect only matters that were truly in relation to an institution or activity that was otherwise within federal legislative jurisdiction.

For the purposes of constitutional analysis, the Court stated that the Guidelines could be broken down into two fundamental components. The first component was their substantive aspect, which called for an environmental impact review to be conducted to facilitate decision making under the federal head of power through which a proposal was regulated. This component of the Guidelines could be sustained on the basis that it was legislation in relation to the relevant subject matters listed under section 91 of the *Constitution Act, 1867*. The second component was procedural or organizational in nature, in that it dealt with coordinating the process of assessment, which could touch upon several areas of responsibility. Stating that this component of the Guidelines had as its object the regulation of the institutions and agencies of the federal government as to the manner in which they were to discharge their functions, the Court held that this facet was unquestionably within the jurisdiction of Parliament, either as an adjunct of the particular powers involved or, in any event, it was justified under the residuary power regarding peace, order and good government.

Underscoring that the Guidelines essentially constituted an information-gathering process in furtherance of a decision-making function within federal jurisdiction, and that the decision maker was not bound by any recommendations that might be made pursuant to the review, the Court ultimately declared that the Guidelines were *intra vires* Parliament. It held that, in pith and substance, they were nothing more than an instrument that regulated the manner in which federal institutions were to administer their functions and duties. Consequently, they were nothing more than an adjunct of the federal legislative powers affected. In any event, the

Court held that they fell within the purely residuary aspect of the "Peace, Order and good Government" power under section 91 of the *Constitution Act, 1867*. It added that any intrusion into provincial matters was merely incidental to the pith and substance of the legislation.

PART II: IMPLICATIONS FOR THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMITTEE ON THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

A. General

As the above discussion illustrates, the Supreme Court's decision will have major implications for environmental assessments, but it does not primarily or directly concern or impact on the division of legislative powers. The Committee's brief to the Special Joint Committee on a Renewed Canada focuses on this latter issue. Accordingly, it is not affected in any significant way by the judgment. Nevertheless, the following comments may be of some assistance to members of the Committee.

In paragraph 4, reference is made to Bill C-13, the Canadian Environmental Assessment Act. It is noted that in recent years "there has been disagreement about the respective roles of federal and provincial governments in regard to environmental assessments of major development proposals." The Oldman River decision is the classic example of this, and goes some way towards resolving the conflict.

The Committee also notes that "the prospect of new legislative arrangements explains why the Standing Committee did not, in its study and in its findings, focus on the issue of environmental assessment to the extent that it would have done in the absence of such legislation." As a result, the decision's impact insofar as the Committee's recommendations are concerned is also lessened.

It is possible that an additional comment could be added to the effect that the Committee's study was conducted and its recommendations made prior to the handing down of the Oldman River decision by the Supreme Court of Canada, and that the full implications of this decision have not yet been determined or incorporated into the report.

B. Recommendations

Recommendation 1 deals with the concept of sustainable development and is unaffected by the decision. (Since the Supreme Court adopted a very broad definition of "environment," this would appear, if anything, to support the Committee's position.)

Recommendation 2 states that the "present responsibility for the environment in Canada rests clearly with all levels of government." This point is developed in the commentary. Mr. Justice La Forest of the Supreme Court says the same thing: "I agree that the *Constitution Act, 1867* has not assigned the matter of 'environment' *sui generis* to either the provinces or Parliament. The environment, as understood in its generic sense, encompasses the physical, economic and social environment touching several of the heads of power assigned to the respective levels of government." (p. 62) He also notes that the environment is a "diffuse subject."

The Oldman River decision supports the view that all levels of government have constitutional responsibility and authority for environmental issues. It gives the federal government the power to deal with the environmental aspects of federal powers, and, conversely, the provinces the power to deal with the environment insofar as provincial legislative powers are concerned. The description of the present jurisdictional responsibility remains accurate. (In the sense that the Supreme Court seems to find that the EARP Guidelines are supportable in part under the residual power to make laws for the peace, order and good government of Canada, the statement in the last paragraph on page 5 is strengthened.)

In Recommendation 3, the Committee urges cooperation among jurisdictions, rather than a new division of powers. It is stated that "practically every aspect of modern life has an environmental dimension," and this is certainly consistent with the Court's judgment. A comment is also made to the effect that "the need for a strong central authority ... seems unarguable." The Oldman River decision, by upholding the federal government's power and responsibility to conduct environmental impact

assessments regarding areas of federal jurisdiction (at least if a federal decision is involved), would appear to buttress this statement. The decision clarifies some of the uncertainty that previously existed in this area.

The Supreme Court decision does not remove or reduce any provincial jurisdiction or power over environmental matters. The decision in fact gives weight to the concept of shared or concurrent jurisdiction, and could provide further impetus for "mechanisms ... to develop partnership and cooperation." Since the federal government is required (in certain cases) to become involved, there will be a desire to avoid duplication or overlap by establishing joint environmental assessments and other systems.

The Nova Scotia Minister of the Environment is quoted (p. 7): "Environment is not a line department function..." This is entirely consistent with the Oldman River judgment, in which the environment is seen as an overarching concern, that permeates all of the legislative heads of power, and is ancillary to them rather than being a distinct or separate one.

Recommendation 4 deals with public access and involvement. There is nothing in the decision that affects this. (If anything, by authorizing federal environmental assessments, the decision could permit greater public participation, but this is an indirect result.)

Recommendation 5 is an important one: it urges that the environment be regarded as an area of shared jurisdiction, in which concurrency and partnership are the appropriate and effective bases for governmental action. As noted above, there is nothing in the Supreme Court judgment that is inconsistent with this proposal, and, in fact, the decision may provide additional support for such an approach. If the decision had rejected the idea of a federal role in such projects as the Oldman River dam, this would have weakened Ottawa's claims in environmental matters, and diminished the potential for partnership. As it is, the federal government is now in a position to argue that it must be involved in environmental matters. Mr. Justice La Forest's view of the environment

as a "diffuse subject" means that both the federal and provincial levels of government have responsibilities and should work together.

It is important to appreciate that the Oldman River decision does not emasculate provincial powers over the environment. As mentioned earlier, the Attorney General for Saskatchewan characterized the EARP Guidelines as a "Trojan horse," enabling the federal government to conduct a far-ranging inquiry into matters that are exclusively within provincial jurisdiction. The Court rejected this argument, noting that the Guidelines cannot be used "as a colourable device to invade areas of provincial jurisdiction which are unconnected to the relevant heads of federal power." (p. 72)

Under Recommendation 6, reference is made to the concern that the current constitutional division of powers causes frequent overlap and duplication of regulatory powers. It is unlikely that short of giving responsibility for the environment exclusively to one level of government or the other this can be constitutionally solved. It is a matter for negotiation and resolution at the political and administrative levels. The Oldman River decision appears to leave open the potential for some duplication and overlap, but it does not otherwise seem to affect the recommendation. As is also noted in the Report, joint or shared jurisdiction can also lead to complementary activities. The federal government is responsible for ensuring environmental assessments of areas of federal legislative power, and the provincial governments for those of provincial power.

The balance of the Committee's recommendations pertain quite specifically to the federal government's proposals for political renewal and do not appear to be adversely affected by the Oldman River decision. A number of points, however, can be made.

In Recommendation 11, which deals with the transfer or delegation of powers by the federal government to the provinces, the Committee notes that there is widespread doubt in the environmental community about the government's commitment to a strong federal role in environmental issues. This involves fundamentally a political judgment;

insofar as the Supreme Court's decision strengthens Ottawa's hand, by unequivocally stating that it has jurisdiction over the environmental aspects of federal legislative powers, it should assist the federal government in its discussions with the provinces.

Recommendation 12 deals with proposals on administrative and legislative delegation. The Oldman River decision would appear to provide authority for the federal government to assume jurisdiction over environmental aspects of its constitutional legislative powers. Thus, one could argue that even if such powers are delegated, the ultimate environmental responsibility remains with Ottawa.

Recommendation 14 involves the federal residual power, and argues that it is one of the basic foundations for federal action to protect the environment and promote sustainable development, while Recommendation 15 deals with the "declaratory power." There does not appear to be anything in the Oldman River decision that would contradict these.

C. Conclusion

Mr. Justice La Forest says in his judgment: "It must be recognized that the environment is not an independent matter of legislation under the *Constitution Act, 1867* and that it is a constitutionally abstruse matter which does not comfortably fit within the existing division of powers without considerable overlap and uncertainty. ... [I]n exercising their respective legislative powers, both levels of government may affect the environment, either by acting or not acting." (pp. 63-64)

The Oldman River decision is obviously a fundamentally important decision for environmental regulation in Canada, and it will undoubtedly have widespread implications. The decision does not, however, adversely affect any of the Committee's recommendations regarding the division of powers on environmental issues. If anything, it supports many of the Committee's conclusions, and may be assistance in their implementation.

APPENDICE «ENVO-13»

DOCUMENT À L'INTENTION DU
COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

SUR LE PARTAGE DES POUVOIRS
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

PAR LE
COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATEURS:

David MacDonald, c.p., député, président
Paul Martin, député
Jim Fulton, député
Yvon Côté, député

Le 6 février 1992

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT

David MacDonald, P.C., M.P. - Rosedale

VICE-PRÉSIDENTS

Yvon Côté, M.P. - Richmond
Paul Martin, M.P. - LaSalle-Émard

MEMBRES

Marlene Catterall, M.P. - Ottawa West
Lee Clark, M.P. - Brandon-Souris
Jim Fulton, M.P. - Skeena
Brian O'Kurley, M.P. - Elk Island
Ross Stevenson, M.P. - Durham

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

SUR LE PARTAGE DES POUVOIRS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

Aperçu

Au moins dix des vingt-huit propositions présentées par le gouvernement du Canada dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* en vue d'effectuer un renouvellement politique auraient, semble-t-il, des répercussions importantes sur l'environnement et le développement durable. Le Comité permanent de l'environnement estime donc que les constatations découlant de son étude du rapport intitulé «Le partage des pouvoirs en matière d'environnement» pourraient intéresser le Comité mixte dans le cadre de ses travaux. Suite à son étude, le Comité a adopté, en décembre 1991, quatre conclusions et onze recommandations. Le présent document a été préparé à l'intention du Comité mixte afin de lui montrer comment les conclusions et recommandations l'intéressaient, afin de tracer un bref historique de l'étude du Comité permanent et d'exposer la méthode de travail de ce dernier.

Depuis l'adoption de ces conclusions et recommandations, la Cour suprême du Canada a rendu son jugement concernant l'évaluation de l'impact environnemental du projet de barrage sur la rivière Oldman en Alberta. Le Comité permanent n'a pas étudié les évaluations de l'impact environnemental puisque le Parlement examinait au même moment un nouveau projet de loi portant sur la question.

Historique

Le Comité permanent de l'environnement a décidé en juin 1991 d'étudier le partage des pouvoirs en matière d'environnement et de s'arrêter tout particulièrement au rôle que doit jouer à l'avenir le gouvernement fédéral. Il s'agit d'un nouveau tournant pour le Comité qui, au cours des deux dernières années, s'est concentré principalement sur les problèmes de l'atmosphère de la planète (appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et réchauffement planétaire).

Dès le départ, l'étude devait s'inscrire dans le contexte du débat constitutionnel actuel. En effet, il semblait clair que le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution n'aurait pas le temps d'étudier en profondeur la question de l'environnement et les questions connexes de développement durable. Ces questions revêtent cependant une importance capitale et permanente, tant pour les gouvernements que pour le public canadien. La Constitution actuelle est relativement muette quant au partage des pouvoirs en matière d'environnement entre les différents niveaux de gouvernement. Le Comité a estimé qu'une étude du partage des pouvoirs en matière d'environnement serait opportune et valable et que les observations relevées pourraient aider considérablement le Comité mixte dans ses travaux.

Étant donné le peu de temps dont il disposait pour préparer le présent document à l'intention du Comité mixte, le Comité permanent de l'environnement a dû tenir ses audiences et élaborer ses conclusions et recommandations entre le début septembre et la mi-décembre 1991. Grâce à la compréhension et à la coopération des témoins qui ont comparu, le Comité pense que ses principales constatations n'auraient pas beaucoup changé même s'il avait eu plus de temps. Le Comité a l'intention de compléter l'étude en procédant à la préparation, à l'adoption et à la publication d'un rapport plus détaillé au début de 1992.

Pendant presque toute la durée de l'étude, un autre comité de la Chambre examinait le projet de loi C-13, la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Il est bien connu qu'au cours des dernières années, il n'y a pas eu consensus quant à la définition des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des provinces en ce qui concerne les évaluations environnementales effectuées pour d'importants projets de développement. Étant donné la perspective de l'adoption de nouvelles mesures législatives concernant l'évaluation environnementale, le Comité permanent a choisi, dans son étude et ses constatations, de passer plus rapidement sur la question des évaluations environnementales qu'il ne l'aurait fait si un projet de loi n'avait pas été déposé.

Méthode de travail

Après avoir tenu des discussions préliminaires en juin et au début de septembre 1991, le Comité a prévu douze audiences afin de recueillir les témoignages de 21 groupes. Selon l'usage, toutes les audiences touchant l'étude étaient publiques. Les témoins peuvent être regroupés comme suit :

* **LE MINISTRE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET UN PRÉDÉCESSEUR :**

- L'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement, accompagné par Mme Karen Brown, vice-présidente, Politique et affaires réglementaires, Bureau fédéral d'examen de l'évaluation environnementale.

- L'honorable Tom MacMillan, C.P., consul général du Canada à Boston et ministre de l'Environnement de 1985 à 1988.

* **SONDAGES D'OPINION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

- M. Doug Miller, président, «The Environment Monitor & Synergistics Consulting Ltd».

* **GROUPES AUTOCHTONES :**

- M. Dan Smith, président, Conseil des autochtones du Canada.

- Mmes Rosemarie Kuptana, présidente; Wendy Moss, conseillière constitutionnelle; M. Joe Otokiak, adjoint de direction, «Inuit Taparisat of Canada».

- Chef Bill Wilson, secrétaire politique, Assemblée des Premières nations.

* **QUESTIONS JURIDIQUES :**

- Mme Melinda Buckley, directrice associée -- Réforme du droit de législation; MM. H. Scott Fairley, président -- Droit constitutionnel; Franklin Gertler, président -- Droit d'Environnement et Brad Morse, trésorier, Association du Barreau canadien.

- Mme Barbara Rutherford, conseillière juridique, Association canadienne du droit de l'environnement.

- M. William J. Andrews, directeur exécutif, «West Coast Environmental Law Association».

- M. J. Williams Futrell, président, «Environmental Law Institute, Washington».

* **ORGANISMES DE RECHERCHE ET GROUPES ENVIRONNEMENTAUX :**

- MM. François Bregha, directeur des politiques et Andrew Hamilton, directeur des projets spéciaux, Académie Rawson des sciences de l'eau.

- M. Paul Muldoon, directeur des programmes, «Pollution Probe».

- Mme Elizabeth May, représentante nationale, Club Sierra du Canada.

* **ADMINISTRATION MUNICIPALE :**

- Maire Art Eggleton et M. Robert Gale, gestionnaire du Bureau de l'environnement et de la protection, département de la santé publique, la ville de Toronto.

* **INDUSTRIE :**

- M. Jack MacLeod, président et directeur général, «Shell Canada».

- M. Ken McCready, président et directeur général, «TransAlta Utilities».

- MM. Keith Hendrick, président et président de «Noranda Minerals Inc.» et George Miller, président, Association minière du Canada.

- MM. Tom Waterland, président et directeur général et Melvin H. Smith, président, Association minière de la Colombie-Britannique.

- Mme ,Carole Burnham, directrice de l'environnement (Hydro-Ontario); John Poirier, avocat; Hans Konow, vice-président des affaires publiques et Lorne March, directeur des ressources de l'environnement (BC Hydro).

- MM. Gerald J. Maier, président et chef de la direction et John R. Jenkins, consultant, «TransCanada Pipeline».

- M. Paul N. Summers, président, comité national de l'environnement et Mme Doreen C. Henley, directrice, affaires environnementales, Association canadienne de manufacturiers.

Les regroupements ci-dessus ont été établis de façon arbitraire. Par exemple, les témoins représentant l'Association canadienne du droit de l'environnement et Pollution Probe ont présenté ensemble un exposé, MM. McLeod et McCready ont également témoigné en tant que membres, respectivement, de la Table ronde nationale et de la Table ronde de l'Alberta sur l'environnement et l'économie.

Le Comité a également reçu des mémoires écrits provenant de témoins et d'autres sources. Le ministre de l'Environnement de la

Nouvelle-Écosse notamment, l'hon. John G. Leefe, qui a présenté un point de vue intéressant sur le rôle du Conseil canadien des ministres de l'Environnement qu'il a présidé juste avant que le Comité n'effectue son étude. Le Comité tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé dans ses travaux.

Suite aux audiences consacrées aux témoignages, le personnel du Comité a préparé un rapport provisoire. Cependant, le Comité a décidé de se concentrer d'abord sur ses conclusions et recommandations afin de les présenter le plus rapidement possible au Comité mixte. Tel que mentionné ci-haut, le Comité entend préparer un rapport qui devrait tenir compte des observations et de la réponse du Comité mixte.

Le Comité permanent de l'environnement présente donc au Comité mixte de la Constitution les conclusions et recommandations suivantes concernant le partage des pouvoirs en matière d'environnement. De brèves explications sont fournies afin de remettre en contexte chaque conclusion ou recommandation.

Conclusions

1. **Le Comité souscrit à la définition de développement durable (ou soutenable) contenue dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement--le Rapport Brundtland :**

> **Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.**

Contexte

Durant les années 1980, on s'est rendu compte que l'importance de l'environnement se joue aussi bien dans le temps que dans l'espace. En effet, les activités humaines n'ont pas simplement un effet planétaire, mais elles peuvent aussi altérer irrémédiablement l'environnement dont hériteront les générations futures. On l'avait constaté depuis longtemps avec l'appauvrissement des ressources non renouvelables; mais dans les années 1980, la notion de changement irrémédiable a pris une nouvelle signification avec le réchauffement planétaire et l'appauvrissement de la couche d'ozone en haute atmosphère. À cet égard est apparue la notion de développement durable.

Les propositions sur l'union économique que le gouvernement a présentées dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* ne reflètent pas clairement le principe de base du développement durable que se sont engagés à appuyer le gouvernement fédéral et les autres gouvernements du Canada, principe selon lequel la planification économique et la planification environnementale doivent être intégrées et inséparables. Pour nos témoins, ainsi que pour le Comité, l'un des objectifs principaux du renouveau politique envisagé par le gouvernement serait d'encourager l'adoption de modèles de développement durable.

2. À l'heure actuelle, au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernements. Au cours du dernier quart de siècle, les exigences de l'écosystème canadien, l'un des plus vastes au monde, ont obligé ces instances à multiplier considérablement politiques et mesures à l'égard de l'environnement.

Contexte

Au cours des vingt dernières années, notre notion d'environnement s'est élargie, s'enrichissant des trois éléments fondamentaux suivants :

* Les problèmes environnementaux ne sont jamais isolés. La pollution des eaux, le déforestation et les autres phénomènes du même genre ont habituellement des causes et des solutions extrêmement complexes. Dans l'écosystème où l'homme est un élément majeur et essentiel, tout est interrelié.

* L'influence de l'homme sur l'environnement, conjuguée aux effets des mécanismes de transfert et d'échange jouant dans l'écosystème, a engendré une situation caractérisée par des problèmes écologiques allant de l'échelle locale à l'échelle planétaire. Les interventions visant à éviter ou à corriger ce genre de problèmes n'ont normalement d'efficacité que dans la mesure où elles s'appliquent à une échelle comparable.

* La coordination des interventions à l'échelle continentale ou planétaire apparaît d'autant plus nécessaire que s'accumulent les preuves de l'imminence et de l'irréversibilité potentielle des changements touchant l'atmosphère et la biosphère.

En matière d'environnement, les compétences qu'exercent aujourd'hui les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les municipalités, découlent des divers pouvoirs qui sont dévolus au gouvernement fédéral et aux provinces en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, telle que modifiée en 1982. En matière d'environnement, les deux principaux domaines de compétence législative fédérale sont, en vertu de l'article 91 de la Loi constitutionnelle, la loi criminelle et le pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. En outre, en vertu de son pouvoir de légiférer en matière de trafic et de commerce, le gouvernement fédéral détiendrait une autorité considérable en matière d'environnement, qu'il n'a toutefois pas entièrement exercée. Enfin, le gouvernement fédéral possède d'autres compétences de portée environnementale, notamment en ce qui touche la navigation et les bâtiments et navires, les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur et les «Indiens et les terres réservées pour ces Indiens».

Le gouvernement fédéral détient aussi des pouvoirs en matière d'environnement en vertu des compétences qu'il possède concernant les cours d'eau internationaux ou transfrontaliers, les espèces migratrices, les relations avec les gouvernements étrangers, les terres fédérales (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest), les industries relevant de lui et le transport interprovincial et international. En plus de posséder ces pouvoirs législatifs, le gouvernement fédéral peut influer considérablement sur l'environnement et le développement durable par l'exercice de son pouvoir de taxation, de son pouvoir de dépenser et de son pouvoir de déclarer des travaux «être à l'avantage général du Canada» («pouvoir déclaratoire»).

La compétence des gouvernements provinciaux en matière environnementale découle de l'autorité qui leur est dévolue, en vertu de l'article 92 de la Loi constitutionnelle, sur «la propriété et les droits civils dans la province», ainsi que des pouvoirs qu'ils possèdent en rapport avec l'administration et la vente des terres publiques, les travaux et entreprises d'une nature locale, la taxation et «généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province». Dans la modification de la Loi constitutionnelle faite en 1982 concernant les ressources, l'article 92A confère aux provinces la compétence exclusive pour légiférer dans les domaines de l'exploitation, de la conservation et de la gestion des ressources naturelles non renouvelables. Les provinces ont aussi des droits de propriété sur toutes les terres de la Couronne se trouvant dans les limites de leur territoire, ainsi que sur pratiquement toutes les ressources naturelles côtières.

Les provinces ont la responsabilité législative des gouvernements municipaux, ce qui les habilite à déléguer aux municipalités pratiquement toutes les compétences et obligations qui leur sont dévolues en vertu de la Constitution. La Constitution ne reconnaît aucune compétence aux gouvernements municipaux : ces derniers reçoivent leurs pouvoirs des provinces. La réglementation municipale, habituellement composée d'arrêtés, a souvent des effets importants sur l'environnement; ce peut être le cas, par exemple, des règlements sur le zonage, la construction, le bruit, l'épuration de l'eau, les égouts et les ordures.

3. Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à un nouveau partage des pouvoirs en matière d'environnement que d'amener les diverses instances à reconnaître et à bien saisir l'importance des enjeux environnementaux, à coopérer ainsi qu'à coordonner leurs politiques, initiatives et mesures d'exécution.

Contexte

Il est clair aux yeux du Comité, comme à ceux de presque tous nos témoins semble-t-il, que pratiquement tous les aspects de la vie moderne ont une dimension environnementale, et que les mécanismes de transfert et d'échange présents dans l'écosystème peuvent faire que les effets environnementaux s'étendent rapidement au-delà des limites de la compétence locale, provinciale ou même nationale. Un centre de pouvoir fort semble donc incontestablement nécessaire.

Il est toutefois également clair pour le Comité que les gouvernements provinciaux continueront à avoir en matière d'environnement des responsabilités importantes qui s'exprimeront sous toutes les formes, de l'élaboration des politiques à la répression. Ces responsabilités deviennent inévitables et fondamentales du fait que les gouvernements provinciaux ont compétence sur les ressources naturelles et les affaires municipales.

Cela ne signifie pas que «statu quo» soit synonyme de «statisme». Les pouvoirs en matière d'environnement sont largement partagés à l'heure actuelle, aux niveaux fédéral, provincial et municipal comme à ceux du secteur privé et des particuliers. Il semble des plus probable que les autochtones eux aussi exerceront des pouvoirs appréciables. L'exercice commun des pouvoirs en matière d'environnement est donc déjà une réalité, bien que sous une forme autre que celle que lui donnent habituellement les constitutionnalistes. Des mécanismes apparaissent ou sont renforcés qui permettront l'élaboration de partenariats et la coopération entre ceux qui se partagent ce pouvoir. On demande d'autres mécanismes de dialogue et de concertation, qui seront sans doute indispensables dans les années 1990.

C'est en raison de ce dynamisme créateur que le Comité ne recommande pas pour l'instant une importante modification du partage officiel des pouvoirs en matière d'environnement. La reconnaissance croissante des complexités découlant des relations entre les écosystèmes, le caractère mondial d'un si grand nombre de problèmes environnementaux, de même que les conséquences logiques d'une approche axée sur le développement durable, tous ces facteurs vont dans le sens d'une très grande diffusion des pouvoirs en matière d'environnement, et d'une coopération croissante entre les divers dépositaires de ces pouvoirs. Comme le soulignait le ministre de l'environnement de la Nouvelle-Écosse dans sa lettre au Comité :

> *Le besoin de coopération et de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux n'a jamais été aussi évident, mais nous ne croyons pas qu'une redistribution des pouvoirs par voie constitutionnelle soit indiquée. Le recours à cette solution serait incompatible avec l'un des principes fondamentaux du développement durable, soit l'intégration des problèmes environnementaux à l'ensemble des processus décisionnels.*

4. La protection de l'environnement et l'adoption de pratiques favorisant le développement durable font appel à la participation de l'ensemble de la population. À l'heure actuelle, le public a difficilement accès aux données et aux renseignements qui portent sur l'environnement et les activités gouvernementales connexes (y compris les mécanismes de liaison intergouvernementale). Les recommandations du Comité concernant le partage des pouvoirs reposent toutes sur la nécessité d'élargir l'accès aux renseignements en matière d'environnement et de faire participer davantage le public aux initiatives environnementales des gouvernements.

Contexte

Le Comité croit fermement qu'il faut à tout prix que les données et l'information soient plus facilement disponibles, que le grand public participe davantage à l'élaboration de politiques et de mesures mises en place par les gouvernements en matière d'environnement et de développement durable. Ces facteurs prennent d'autant plus d'importance si, comme nous le pensons, le partage des pouvoirs et le partenariat doivent servir de fondement à la politique et aux mesures environnementales au Canada. Le partage des pouvoirs suppose la présence d'un mécanisme d'équilibre; pour être efficace, il doit reposer sur l'hypothèse que toutes les parties intéressées ont libre accès aux données et à l'information nécessaire. Il est clair aux yeux du Comité que ni les gouvernements, ni le grand public ne disposent de données ou d'information suffisantes. De même, les activités d'organismes

comme le Conseil canadien des ministres de l'environnement, les tables rondes nationales et provinciales sur l'environnement et l'économie contribuent vraiment ou pourraient contribuer à favoriser la coopération et le partenariat; Or elles sont peu connues du grand public ou de quiconque, à part ceux qui y participent directement. Donc une plus grande transparence des mécanismes de gestion de l'environnement au Canada s'impose.

Recommandations

5. Le Comité recommande de considérer l'environnement comme un domaine de compétence partagée, où la concertation et le partenariat doivent servir de base appropriée et efficace à toute intervention gouvernementale.

Contexte

De l'avis du Comité, le partage des pouvoirs est l'approche la plus utile pour répondre aux besoins en matière d'environnement et de développement durable. D'ailleurs la complexité des problèmes environnementaux et leurs interrelations forcent les gouvernements à tous les niveaux à l'adopter. Une approche générale axée sur le partage des pouvoirs est compatible avec la nécessité d'accorder une compétence exclusive dans des domaines précis.

Si le public se soucie légitimement de voir le gouvernement éviter les chevauchements et les doubles emplois, il croit en même temps vital que les questions d'environnement relèvent de compétences partagées.

6. Le Comité recommande d'encourager et d'accentuer les tendances actuelles, officielles ou non, vers un exercice commun des pouvoirs en matière d'environnement. En particulier, le Comité fait les recommandations suivantes :

- **renforcer les mécanismes officiels et officieux visant à favoriser la consultation et la coopération entre les gouvernements du Canada;**
- **harmoniser les règlements et mesures actuels et proposés afin de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable en appliquant des normes nationales sévères et en laissant à chaque gouvernement le loisir d'en adopter de plus strictes encore;**
- **prendre d'autres mesures pour éviter les chevauchements et les doubles emplois, et pour favoriser la collaboration et l'adoption de politiques, programmes et projets communs;**

- **mettre en place des liens et des mécanismes de consultation avec d'autres instances intéressées, notamment des organismes internationaux, des administrations municipales et des institutions gouvernementales autochtones, au fur et à mesure que ces dernières seront créées;**

- **prendre des mesures afin de sensibiliser davantage le public aux mécanismes de coordination nationaux et internationaux associés à la protection de l'environnement et au développement durable, et afin d'en faciliter la compréhension et l'accès.**

Contexte

De nombreux témoins ont estimé que la division actuelle des pouvoirs prévue par la Constitution était responsable de nombreux cas de chevauchement et de duplication des pouvoirs de réglementation. Par ailleurs, d'autres témoins ont suggéré que lorsque plus d'un palier de gouvernement s'occupent d'un domaine environnemental particulier, leurs activités peuvent souvent être complémentaires plutôt que de se chevaucher.

Le partage des compétences simultanées en matière d'environnement qui semble en voie de s'établir pourrait fournir l'occasion d'harmoniser les dispositions législatives et les règlements, ainsi que de coopérer en matière d'administration des programmes.

7. **Le Comité recommande de prévoir, dans les propositions sur le renouvellement politique, des mesures permettant aux Canadiens de participer efficacement à la mission des organismes gouvernementaux à tous les paliers et d'exiger des comptes de ces derniers afin de permettre d'atteindre les objectifs liés à la salubrité de l'environnement et au développement durable.**

Contexte

Les motifs de cette recommandation sont expliqués dans la conclusion 4.

8. **Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, l'économie et l'environnement étant en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :**

- **en raison de l'étendue, du caractère distinctif et de la fragilité de ses habitats naturels, le Canada a un rôle crucial à jouer dans la survie de la planète;**

- **les activités de l'homme au sein de l'économie et de la société contemporaines donnent lieu à des problèmes environnementaux tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale; les liens existant entre les systèmes écologiques et les mécanismes de transfert dans ce domaine ont souvent pour effet d'aggraver ces problèmes qui, dans certains cas, peuvent entraîner des changements irréversibles;**

- **par conséquent, la prospérité du Canada et la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques favorisant le développement durable.**

Contexte

Cette recommandation vise à donner effet aux conclusions 1 et 2 du Comité.

9. Le Comité recommande de voir dans l'autonomie gouvernementale des autochtones une occasion et une obligation de contribuer à la protection de l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable.

Contexte

Le Comité reconnaît que toute discussion des pouvoirs actuels et futurs en matière d'environnement au Canada doit prendre en compte le caractère vital que revêt l'environnement pour les peuples autochtones sur les plans spirituel, social et économique. L'autonomie gouvernementale pourrait constituer pour les autochtones une occasion de rétablir et de développer la relation durable qu'ils entretenaient avec l'environnement avant l'arrivée des immigrants et l'ère du paternalisme.

L'incidence que pourrait avoir l'autonomie gouvernementale des autochtones sur l'environnement a constitué un facteur important dans l'étude que le Comité a faite du partage futur des pouvoirs en matière d'environnement. Pour simplifier les choses, l'autonomie gouvernementale fera en sorte qu'il faudra établir de nouveaux partenariats et de nouvelles relations qui devront être développés avec tout autant de soins que les relations fédérales-provinciales classiques.

10. Si l'on modifie la Charte canadienne des droits et libertés de façon à garantir le droit de propriété, le Comité recommande d'indiquer clairement dans le libellé de la disposition pertinente que la priorité sera accordée au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi qu'à la promotion du développement durable.

Contexte

Le Comité était profondément divisé quant aux éventuelles répercussions sur l'environnement de la proposition visant à modifier la Charte canadienne des droits et libertés afin de garantir le droit de propriété. On soutient d'une part que la protection de l'environnement est déjà garantie suffisamment par l'article 1 de la Charte, par la jurisprudence et par le recours possible à la clause dérogatoire. Dans cette perspective, l'inclusion du droit de propriété dans la Charte ne menace aucunement l'environnement. Toutefois, d'autres membres ne partageaient pas cette conviction et estimaient qu'il y a tout lieu de croire que l'inclusion dans la Constitution du droit de propriété pourrait amoindrir ou entraver sérieusement les efforts visant à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement, ou encore à promouvoir le développement durable, et que cette proposition devrait donc être retirée. Plusieurs membres ont également exprimé le point de vue que les textes législatifs et la jurisprudence protègent déjà suffisamment le droit de propriété au Canada.

11. Le Comité recommande d'incorporer aux propositions sur le renouvellement politique touchant la reconnaissance des champs de compétence provinciale et la rationalisation du gouvernement des dispositions expresses et non équivoques de manière à s'assurer que le gouvernement fédéral pourra agir de façon vigoureuse afin de s'acquitter de son mandat en matière d'environnement et de développement durable de même qu'exercer les pouvoirs appropriés qui lui ont été conférés dans tous les domaines recensés dans les propositions du gouvernement.

Contexte

Le Comité note que les propositions du gouvernement en matière de renouveau politique semblent avoir eu pour effet de répandre le doute dans tous les milieux environnementaux quant à la volonté du gouvernement fédéral de jouer un rôle réellement important dans le domaine de l'environnement en raison de la façon dont ces propositions ont été présentées.

Il semble maintenant clair que certaines de ces préoccupations (mais pas toutes) auraient pu être moins grandes ou éliminées si les propositions du gouvernement avaient reconnu de façon plus explicite les besoins en matière d'environnement et de développement durable.

Dans des domaines liés à l'environnement comme la foresterie et les mines, on a reconnu que les intérêts du gouvernement fédéral étaient présentement très limités. Néanmoins, plusieurs témoins ont trouvé que le libellé des propositions du gouvernement était obscur et par conséquent troublant. D'autres préoccupations relatives à l'imprécision des propositions du gouvernement ont été exprimées au sujet des domaines proposés pour la délégation de pouvoirs administratifs ou législatifs, domaines qui comprennent la conservation et la protection de la faune, ainsi que la conservation de l'eau et des sols.

En résumé, pour les questions environnementales, le rôle de chef de file du gouvernement fédéral est perçu comme un besoin d'importance capitale par la plupart de nos témoins et ceux-ci souhaitent donc que le gouvernement clarifie sa position dans le domaine de l'environnement en ce qui touche aux propositions qu'il a faites en vue d'un renouveau politique. Certains témoins ont signalé que les propositions du gouvernement devraient être soumises à une évaluation d'impact environnemental. Nous recommandons que cette clarification comporte au moins trois éléments :

a) un rappel et un renforcement de la brève déclaration du ministre des Affaires constitutionnelles, selon laquelle l'environnement est «un domaine dans lequel les compétences fédérales existantes doivent être respectées et maintenues»;

b) plus de précisions sur la nature des propositions qui semblent influer directement ou indirectement sur l'environnement. Parmi ces propositions, notons celles relatives au pouvoir résiduel, aux champs de compétence abandonnés par le gouvernement fédéral, à la délégation de pouvoirs dans certains secteurs, au droit de propriété et éventuellement aussi à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il est particulièrement important d'obtenir des confirmations concernant les questions liées aux garanties et à la reddition de comptes;

c) la reconnaissance, dans le contexte des propositions liées à l'union économique, que les processus décisionnels dans les secteurs de l'économie et de l'environnement sont «interreliés de façon inextricable».

12. Le Comité recommande de préciser, dans les propositions relatives à la délégation de pouvoirs législatifs et administratifs en matière d'environnement, que les ententes habilitantes comporteront des dispositions garantissant :

- **que l'instance à laquelle on a délégué des pouvoirs fera rapport régulièrement et publiquement au corps législatif qui lui a délégué ces pouvoirs;**
- **que les pouvoirs délégués seront retirés si, de l'avis du corps législatif dont ils émanent, l'instance à qui ils ont été délégués en fait un mauvais usage;**
- **que les mesures nécessaires seront prises pour informer le public et permettre à tout moment aux particuliers et groupes d'exprimer leur opinion et de faire des représentations au sujet de la mise en oeuvre des dispositions administratives et législatives.**

Contexte

Un grand nombre d'observateurs estiment que l'expérience passée en matière de délégation de pouvoirs administratifs dans le domaine de l'environnement n'encourage pas à continuer dans cette voie. Il se peut que rien ne s'objecte au principe de la délégation -- celle-ci peut même représenter une façon judicieuse d'améliorer l'état de l'environnement -- mais les témoins insistaient sur le fait que toute délégation devrait être accompagnée d'une clause obligeant l'instance à laquelle des pouvoirs sont délégués à rendre des comptes et que la délégation de tels pouvoirs devrait être révocable si elle n'atteint pas l'objectif souhaité.

13. Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, la nécessité de doter le gouvernement fédéral du pouvoir voulu pour lui permettre d'honorer efficacement et rapidement les engagements pris par le Canada en vue d'améliorer l'environnement national et mondial et de promouvoir le développement durable. Le Comité recommande de créer, surtout à l'intention des instances canadiennes investies des pouvoirs pertinents, un mécanisme officiel de consultation relativement à l'exercice de ce pouvoir. Le Comité recommande en outre que ce «pouvoir en matière de traités» s'étende aux grandes ententes internationales qui n'ont pas le statut de traité.

Contexte

Plusieurs témoins étaient particulièrement préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral ne dispose pas d'un «pouvoir en matière de traités», c'est-à-dire du pouvoir de prendre des mesures ici au Canada afin de respecter les obligations qu'il a contractées dans le cadre de traités internationaux. Il est clair que cette question déborde largement le domaine de l'environnement et le Comité n'est pas en position d'imposer sa propre solution. Toutefois, le Comité reconnaît qu'il faut réellement garantir vite le respect des engagements internationaux pris par notre pays en matière d'environnement. Sinon, la position de négociation du Canada sera limitée inutilement par le fait que le gouvernement fédéral devra tenir compte de ce qui devrait être acceptable à toutes les provinces concernées. La crédibilité du Canada sur la scène internationale pourrait en souffrir et on pourrait ainsi rater plus ou moins complètement d'excellentes occasions de protéger et d'améliorer l'environnement canadien. Il semble clair que de fortes pressions seront exercées sur le Canada pour qu'il respecte les engagements internationaux qu'il a pris en matière d'environnement au cours des dernières années (p. ex. en ce qui concerne l'atmosphère et les Grands Lacs). Le gouvernement canadien ne devrait pas être forcé d'invoquer une compétence insuffisante en matière d'environnement pour justifier le non-respect d'un engagement.

14. Le Comité recommande de reconnaître, dans les propositions sur le renouvellement politique, que le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral (servant à assurer «la paix, l'ordre et le bon gouvernement») est l'un des principaux fondements des mesures fédérales de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Ce pouvoir ne devrait en aucune façon être diminué lorsqu'il s'agit de répondre aux nécessités de l'environnement.

Contexte

Ce prétendu «pouvoir résiduel» du gouvernement fédéral, aux termes de l'article 91 de la Loi constitutionnelle, constitue en fait un élément de base des pouvoirs du gouvernement fédéral en matière d'environnement. La décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire *Crown Zellerbach* en 1989 a accru encore davantage l'importance que ce pouvoir revêt pour l'établissement de la compétence fédérale en matière d'environnement.

Des témoins qui soulignaient que le gouvernement fédéral devait jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la législation environnementale se sont dits particulièrement préoccupés par la proposition du gouvernement visant à restreindre l'utilisation du pouvoir résiduel. D'autres ont émis l'opinion que la clause de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement pourrait revêtir une plus grande importance encore à titre de fondement de l'autorité fédérale si on devait limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral de la façon proposée par le gouvernement.

15. Avant de modifier de quelque façon que ce soit l'alinéa 92(10)c) de la Constitution, le Comité recommande de clarifier le sens du «pouvoir déclaratoire» relativement à la capacité du gouvernement fédéral de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable.

Contexte

La politique et l'action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement ne devraient souffrir d'aucune hésitation. Bien que les responsabilités doivent inévitablement être partagées -- avec les groupes autochtones, les administrations municipales, le secteur privé et les citoyens canadiens aussi bien qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux -- la protection de l'environnement et l'orientation vers le développement durable vont exiger des initiatives vigoureuses de la part de tous les intéressés. Une responsabilité partagée exige la collaboration, mais il peut y avoir des moments où le gouvernement fédéral doit exercer son pouvoir, même si cela suscite de l'irritation. Le Comité est heureux de voir les preuves de collaboration fédérale-provinciale et d'autres types qui ont été présentées, particulièrement par le ministre actuel; en même temps, nous pensons que les besoins environnementaux exigent que toutes les administrations éprouvent les limites de leur autorité et de leur efficacité.

De plus, le Comité estime que le «pouvoir déclaratoire» ne constituera pas nécessairement un «sujet de friction éventuel» dans les relations fédérales-provinciales comme le signalent les propositions du gouvernement. Dans une ère d'accroissement de la coopération et de la concertation, il est possible d'envisager que d'autres paliers de gouvernement encouragent le recours au pouvoir déclaratoire afin de régler une crise environnementale reconnue.

APPENDICE «ENVO-14»

LA DÉCISION RENDUE DANS LA CAUSE DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS L'ÉTUDE DU COMITÉ CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT PRÉPARÉ A L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Monique Hébert
James R. Robertson
Division du droit et du gouvernement

Le 27 janvier 1992

SERVICE DE RECHERCHE

LA DÉCISION RENDUE DANS LA CAUSE DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS L'ÉTUDE DU COMITÉ CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Dans un jugement rendu le 23 janvier 1992 dans la cause Friends of the Oldman River Society c. Canada, la Cour Suprême du Canada a statué que le Ministre fédéral des Transports est tenu, en vertu du Décret fédéral sur les Lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, de procéder à une évaluation environnementale du projet de barrage sur la rivière Oldman, en Alberta.(1)

Mise à part l'incidence que cette décision pourrait avoir sur le projet même de barrage sur la rivière Oldman, elle est importante parce que la Cour, même si elle a rendu une décision partagée de huit contre un dans cette affaire, a été unanime à confirmer la validité constitutionnelle du décret fédéral sur les Lignes directrices (ci-après les "Lignes directrices"). La Cour a aussi unanimement maintenu que les Lignes directrices revêtaient un caractère contraignant et impératif de telle sorte que, dans tous les cas où elles s'appliquent, le gouvernement fédéral est légalement tenu de les respecter et de procéder à une évaluation environnementale de la façon prescrite.

Il faut souligner que la décision de la Cour s'est en grande partie limitée à une analyse des Lignes directrices actuelles. Ces Lignes directrices pourraient toutefois être bientôt remplacées par de nouvelles mesures. En effet, le projet de loi C-13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, est actuellement rendu à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. Étant donné que les mesures proposées dans le projet de loi C-13 diffèrent substantiellement de celles contenues dans les Lignes directrices, les conclusions de la Cour ne demeureront pas toutes importantes si ce projet de loi est adopté.

---

(1) La majorité des juges ont reconnu que le projet était pratiquement terminé, mais ils ont néanmoins estimé que les Lignes directrices devaient être appliquées parce qu'il pourrait être encore possible de prendre des mesures afin d'atténuer les conséquences environnementales négatives que le barrage pourrait avoir dans les sphères de compétence fédérale. Dans un geste inhabituel, la majorité des juges ont aussi accordé les dépens à l'intimée, c'est-à-dire la Friends of the Oldman River Society, comme entre procureur et client.

Il y a toutefois au moins deux aspects de ce jugement qui sont susceptibles de conserver leur importance dans les années à venir et de servir de critères pour juger de la pertinence des initiatives à caractère environnemental. Le premier concerne l'interprétation libérale qui est faite par la Cour de ce que comprend "l'environnement" et "la qualité de l'environnement", et le second est lié à l'opinion émise par la Cour concernant les mesures que chaque palier de gouvernement pourrait adopter dans le domaine de l'environnement tout en respectant la répartition des pouvoirs prévue par la Constitution.

Le présent document se divise en deux parties. La première décrit certaines des décisions clés qui sont rendues par la Cour suprême du Canada dans la cause du barrage de la rivière Oldman. Étant donné que les Lignes directrices actuelles pourraient être bientôt remplacées, cette partie sera axée sur les questions constitutionnelles étudiées par la Cour plutôt que sur les questions se rattachant principalement aux Lignes directrices. Dans la seconde partie, on analysera les conséquences que cette cause pourrait avoir sur les recommandations formulées par le Comité dans le rapport intitulé L'étude du Comité concernant la répartition des compétences en matière d'environnement.

PARTIE I : LES CONCLUSIONS DE LA COUR

A. La validité législative des Lignes directrices

La Cour a tout d'abord confirmé la validité législative des Lignes directrices ainsi que leur nature contraignante et impérative. Elle a jugé que, malgré leur titre, les Lignes directrices ne constituaient pas des directives purement administratives comme le soutenait le gouvernement de l'Alberta. Elles ont plutôt force de loi et peuvent donc être appliquées par les tribunaux puisque la disposition habilitante - c'est-à-dire l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Environnement - prévoit que les Lignes directrices doivent être officiellement adoptées par "arrêt", avec l'approbation du Cabinet.

La Cour a aussi rejeté l'argument présenté par l'Alberta selon lequel les Lignes directrices outrepassaient de beaucoup les pouvoirs conférés en vertu de la loi susmentionnée afin d'établir des lignes directrices pour permettre au Ministre de remplir "celles de ses fonctions qui portent sur la qualité de l'environnement" puisqu'elles exigeaient des décideurs concernés qu'ils prennent en compte des considérations socio-économiques. Qualifiant "d'indûment étroite" l'interprétation faite par l'Alberta de la "qualité de l'environnement", puisque cette dernière se limitait aux éléments biophysiques seulement, la Cour

souligne que "l'environnement" est un sujet diffus et déclare que, sous réserve des impératifs constitutionnels, les conséquences éventuelles d'un changement environnemental sur le gagne-pain, la santé et les autres préoccupations sociales d'une collectivité font certainement partie intégrante de la prise de décisions concernant des questions ayant une incidence sur la qualité de l'environnement.

Enfin, la Cour n'est pas convaincue par l'argument avancé à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta selon lequel les Lignes directrices, parce qu'elles exigent du décideur qu'il tienne compte de facteurs environnementaux, sont incompatibles avec les exigences de la Loi sur la protection des eaux navigables, qui sont limitées exclusivement aux considérations liées à la navigation maritime, et que cette Loi doit donc avoir préséance sur les Lignes directrices. En rejetant cet argument, la Cour statue que les fonctions imposées en vertu des Lignes directrices n'entrent pas en conflit de quelque façon que se soit avec celles qui sont prescrites par la Loi. Les premières viennent plutôt s'ajouter aux secondes et le Ministre ne peut invoquer une interprétation trop étroite des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour se dérober à ses obligations en vertu des Lignes directrices.

B. L'applicabilité du Décret sur les Lignes directrices et l'immunité de la Couronne

La seconde série de questions étudiées par la Cour concernaient les projets ou entreprises qui devaient en fait être assujettis aux Lignes directrices de manière à engager le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

La Cour signale tout d'abord que l'application des Lignes directrices n'est pas restreinte aux "nouveaux projets, programmes et activités fédéraux" et que le processus n'est pas engagé chaque fois qu'un projet a des répercussions environnementales sur une sphère de compétence fédérale, et elle statue ensuite qu'il doit tout d'abord y avoir une "proposition" qui vise une "entreprise ou activité à l'égard de laquelle le gouvernement du Canada participe à la prise de décisions" pour que le processus soit engagé au sens des Lignes directrices. Selon la Cour, le gouvernement du Canada "participe à la prise de décisions" chaque fois qu'il est légalement tenu de prendre des mesures concernant un projet en vertu d'une loi fédérale adoptée conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867. Si on détermine qu'il existe une "obligation positive de réglementation" en vertu des lois

fédérales pertinentes, il faut alors déterminer qui est le "ministère responsable", c'est-à-dire celui qui se verra confier la tâche de s'acquitter de cette obligation et qui exercera le "pouvoir de décision" à l'égard de la proposition, ce qui déclenchera l'application de la Loi.

En ce qui touche à cette interprétation, la Cour statue que le ministre des Transports a, dans ce cas particulier, "l'obligation positive de réglementation" nécessaire pour agir en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables puisque cette Loi prévoit qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation du Ministre pour tout ouvrage qui pourrait sérieusement gêner la navigation. Par contre, la Cour juge que le ministre des Pêches n'a pas cette "obligation positive de réglementation" puisque la Loi sur les pêches ne lui accorde "qu'un pouvoir législatif spécial [et] limité".

Toutefois, la Cour poursuit en jugeant qu'une fois que le processus a été déclenché, comme c'est le cas ici en raison des responsabilités confiées au ministre des Transports en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, la portée de l'évaluation à réaliser ne se limite pas au champ de compétence immédiat du Ministre. Les dispositions des Lignes directrices obligent plutôt le Ministre, à titre de dirigeant du ministère responsable, à procéder à une évaluation des répercussions environnementales du projet sur toutes les autres sphères de compétence fédérale pertinentes.

Une majorité de juges a par conséquent ordonné au ministre des Transports de réaliser l'évaluation environnementale requise et ce, non seulement en ce qui touche aux répercussions que le barrage pourrait avoir sur la navigabilité de la rivière Oldman, mais aussi quant aux conséquences que ce projet pourrait avoir dans les autres domaines de compétence fédérale visés par ce projet, comme les pêches, les Indiens et les terres indiennes.

Le Juge Stevenson est d'accord avec la majorité en ce qui touche à l'interprétation du champ d'application des Lignes directrices, mais, dans une opinion dissidente, il déclare qu'il n'y a pas lieu d'ordonner au ministre des Transports de procéder à l'évaluation de ce dossier particulier. Pour ce qui est de la doctrine de "l'immunité de la Couronne", il déclare que la province de l'Alberta, à titre d'entité de la Couronne, n'est pas liée par les dispositions de la Loi sur la protection des eaux navigables et n'est donc pas tenu d'obtenir l'approbation du ministre des Transports. Par conséquent, le Ministre n'avait pas l'obligation positive de réglementation nécessaire pour agir dans ce dossier et ne pouvait donc pas être le ministre responsable. Il s'ensuit qu'un bref de mandamus ne pouvait être délivré à son endroit.

Cette opinion n'est pas partagée par les autres membres de la Cour. La majorité des juges signalent tout d'abord que les provinces constituent des organismes susceptibles de s'engager dans des projets qui pourraient gêner la navigation et déclarent ensuite que la province, bien qu'elle ne soit pas expressément liée par la Loi, l'est toutefois implicitement puisque statuer le contraire équivaudrait à dire que les provinces pourraient saper l'intégrité des réseaux essentiels de navigation dans les eaux canadiennes, ce qui en fait annihilerait l'objet de la Loi sur la protection des eaux navigables.

C. La validité constitutionnelle des Lignes directrices

La dernière question tranchée par la Cour l'obligeait à déterminer si les Lignes directrices avaient une portée si générale qu'elles contrevenaient aux articles 92 et 92A de la Loi constitutionnelle de 1867.

À cet égard, la province de l'Alberta soutenait que les Lignes directrices avaient une trop grande portée puisqu'elles prétendent conférer au gouvernement fédéral une compétence générale sur l'environnement d'une façon qui empiète sur la compétence législative exclusive de la province. Selon la province, la Constitution n'autorise pas le Parlement à réglementer les répercussions environnementales de matières qui relèvent en grande partie de la compétence d'une province. De façon plus précise, le Parlement n'a pas de compétence à l'égard des répercussions environnementales d'ouvrages provinciaux comme le barrage sur la rivière Oldman. La province de la Saskatchewan, quant à elle, a qualifié les Lignes directrices de "cheval de Troie constitutionnel" qui a permis au gouvernement fédéral, sous prétexte de l'existence de quelque champ restreint de compétence fédérale, de procéder à un examen approfondi de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces.

C'est à l'unanimité que la Cour a confirmé la validité constitutionnelle des Lignes directrices. Reconnaissant que "l'environnement" ne constituait pas une compétence législative distincte attribuée à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement par la Loi constitutionnelle de 1867 et décrivant ce domaine comme une matière "obscure" qui ne peut être facilement classée dans le partage actuel des compétences sans un grand chevauchement et une grande incertitude, la Cour déclare que, dans son sens générique, l'environnement englobe "l'environnement physique, économique et social" touchant plusieurs domaines de compétence attribués aux deux paliers de gouvernement.

La Cour poursuit en soutenant qu'il faut résoudre ce problème en examinant tout d'abord l'énumération des pouvoirs dans la Loi constitutionnelle de 1867 et en analysant comment ces pouvoirs peuvent être utilisés pour résoudre ou éviter des problèmes environnementaux. Selon la Cour, on pourra alors se rendre compte que, dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, les paliers de gouvernement peuvent avoir une incidence sur l'environnement, tant par leur action que par leur inaction. Elle souligne toutefois que les deux paliers de gouvernement peuvent agir dans le domaine de l'environnement, mais que l'exercice d'une compétence législative doit se rattacher au domaine de compétence approprié et elle ajoute que l'importance qui pourrait être accordée aux préoccupations environnementales dans l'exercice d'une compétence donnée pourra varier d'un domaine à l'autre puisque la nature des divers domaines de compétence diffère en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867.

Selon la Cour, le fait que l'Alberta ait tenté de qualifier un ouvrage comme le barrage de la rivière Oldman de "projet provincial" ou "d'entreprise principalement assujettie à la réglementation provinciale" ne s'est pas révélé une initiative particulièrement utile afin de déterminer la compétence constitutionnelle de chacun des paliers du gouvernement. La Cour soutient qu'il importait de déterminer quel palier de gouvernement pouvait légiférer. Bien que les projets de nature locale relèvent généralement de la compétence provinciale, ils peuvent exiger la participation du fédéral dans le cas où le projet empiète sur un domaine de compétence fédérale comme en l'espèce. La Cour ajoute que l'organe législatif, lorsqu'il légifère sur une matière, doit s'en tenir à cette matière. L'objet pratique à la base de la Loi et les répercussions dont l'organe doit tenir compte dans sa prise de décision constituent une toute autre chose. En l'absence d'un objet déguisé ou d'un manque de bonne foi, la Cour juge que ces considérations ne porteront pas atteinte à la nature fondamentale de la Loi.

Soulignant le risque de croire à tort que l'environnement est une question accessoire lorsqu'il s'agit de faire des choix législatifs ou de prendre des décisions administratives, la Cour déclare en outre que l'environnement comprend tout ce qui nous entoure et, comme tel, doit être à la base d'un grand nombre de décisions courantes. Elle précise que l'évaluation des incidences environnementales est, sous sa forme la plus simple, un outil de planification que l'on considère généralement comme faisant partie intégrante d'un processus éclairé de prise de décisions et que ce processus d'évaluation, en tant qu'outil de planification, prévoit à la fois une collecte de renseignements et une prise de décisions, deux éléments qui fournissent aux décideurs une base objective sur laquelle il pourra s'appuyer pour autoriser ou refuser un projet.

Selon la Cour, les Lignes directrices ne visaient pas à réglementer les répercussions environnementales de questions relevant de la compétence d'une province, mais simplement à faire de l'évaluation environnementale un élément essentiel du processus décisionnel fédéral. Elle signale toutefois que l'évaluation des incidences environnementales, à cause de son caractère accessoire, doit véritablement viser une institution ou une activité qui relève de la compétence législative fédérale.

Aux fins de l'analyse constitutionnelle, la Cour déclare que les Lignes directrices pourraient être divisées en deux composantes fondamentales. Il y a tout d'abord l'aspect de fond qui nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale dont l'objet est de faciliter la prise de décisions dans le domaine de compétence fédérale qui régit une proposition. Cet aspect des Lignes directrices peut être maintenu au motif qu'il s'agit d'un texte législatif se rapportant aux matières pertinentes énumérées à l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867. Le deuxième aspect est l'élément procédural ou organisationnel coordonnant le processus d'évaluation qui peut, dans un cas donné, toucher plusieurs domaines de compétence. Après avoir déclaré que cette composante des Lignes directrices vise à réglementer la façon dont les institutions et organismes du gouvernement fédéral s'acquittent de leurs responsabilités, la Cour statue que cet aspect relève sans aucun doute de la compétence du Parlement puisqu'il peut être considéré comme un pouvoir accessoire de la compétence législative en cause ou être de toute façon justifié en vertu du pouvoir résiduel concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Soulignant que les Lignes directrices constituaient essentiellement un processus de collecte de renseignements destiné à faciliter la prise de décisions relevant du fédéral et que le décideur n'était pas lié par toute recommandation qui pourrait être formulée à la suite de cette étude, la Cour conclue que les Lignes directrices sont intravires du Parlement. Elle statue que, de par leur caractère véritable, les Lignes directrices ne sont rien de plus qu'un instrument qui régit la façon dont les institutions fédérales doivent gérer leurs diverses fonctions. En conséquence, elles ne constituent rien de plus qu'un ajout à l'exercice des compétences législatives fédérales concernées. De toute façon, la Cour est d'avis que les Lignes directrices peuvent être adoptées en vertu du pouvoir purement résiduel, à titre de loi "pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada", conformément à l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867. Elle ajoute que toute ingérence dans les sphères de compétence provinciale est simplement accessoire au caractère véritable du texte législatif.

PARTIE II: LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT EN CE QUI TOUCHE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

A. Contexte

Comme le montre l'analyse ci-dessus, la décision de la Cour suprême aura des répercussions importantes sur les évaluations environnementales, mais elle ne vise pas directement ou principalement la répartition des pouvoirs législatifs. Le mémoire que le Comité a transmis au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada porte lui principalement sur ce sujet. Par conséquent, le jugement n'a pas d'incidence réelle sur le mémoire. Néanmoins, les observations qui suivent pourraient se révéler utiles pour les membres du Comité.

Dans le paragraphe 4 du mémoire, on mentionne le projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. On y signale "qu'au cours des dernières années, il n'y a pas eu consensus quant à la définition des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des provinces en ce qui concerne les évaluations environnementales effectuées pour d'importants projets de développement". La décision rendue dans la cause de la rivière Oldman le démontre on ne peut plus clairement et permet de régler en partie ce différend.

Le Comité signale aussi "qu'étant donné la perspective de l'adoption de nouvelles mesures législatives concernant l'évaluation environnementale, le Comité permanent a choisi, dans son étude et ses constatations, de ne pas s'arrêter longuement sur cette question". Il s'ensuit donc que la décision n'a pas un impact important sur les recommandations formulées par le Comité.

Il est possible que des commentaires supplémentaires soient ajoutés au mémoire afin de préciser que l'étude du Comité a été réalisée et ses recommandations formulées avant que la Cour suprême du Canada ne rende sa décision dans la cause du barrage de la rivière Oldman et que l'on n'a pas encore déterminé toutes les conséquences de cette décision ou encore inclus celles-ci dans le rapport.

B. Recommandations

La recommandation 1 traite du concept du développement durable et n'est pas visée par la décision de la Cour suprême. (Étant donné que la Cour a adopté une définition très large de "l'environnement", la décision semblerait peut-être même appuyer la position du Comité.)

La recommandation 2 déclare ce qui suit: "À l'heure actuelle, il est clair qu'au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernement". Ce point est traité dans le commentaire accompagnant la décision de la Cour suprême. Le juge La Forest abonde dans le même sens: "Je suis d'accord que la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas conféré le domaine de "l'environnement" comme tel aux provinces ou au Parlement. L'environnement, dans son sens générique, englobe l'environnement physique, économique et social touchant plusieurs domaines de compétence attribués aux deux paliers de gouvernement". (p. 61) Il signale aussi que l'environnement constitue "un sujet diffus".

La décision relative au barrage de la rivière Oldman appuie l'idée que la Constitution accorde à tous les paliers de gouvernement des responsabilités et des pouvoirs en matière d'environnement. Le jugement donne au gouvernement fédéral le pouvoir de s'occuper des aspects environnementaux des pouvoirs fédéraux et permet à l'inverse aux provinces de traiter d'environnement dans la mesure où les pouvoirs législatifs provinciaux sont concernés. Rien n'est donc changé dans le partage actuel des responsabilités. (Dans la mesure où la Cour suprême semble juger que les Lignes directrices sur le PEEE peuvent être en partie justifiées par le pouvoir résiduel de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, la déclaration figurant dans les commentaires suivant la conclusion 2 est renforcée.)

Dans la recommandation 3, le Comité exhorte les divers paliers de gouvernement à collaborer entre eux plutôt que de proposer une nouvelle répartition des pouvoirs. On y déclare "que pratiquement tous les aspects de la vie moderne ont une dimension environnementale" et cette affirmation est certainement conforme au jugement rendu par la Cour suprême. Le texte accompagnant cette recommandation précise aussi qu'un pouvoir central fort semble incontestablement nécessaire. La décision concernant le barrage de la rivière Oldman, en confirmant que le gouvernement fédéral a le pouvoir et la responsabilité de procéder à des évaluations environnementales dans les sphères de compétence fédérale (au moins dans les cas où une décision fédérale est requise), semblerait étayer cet argument. La décision clarifie quelque peu l'incertitude qui semblait régner auparavant dans ce domaine.

La décision de la Cour suprême n'élimine ou ne réduit aucun des pouvoirs ou compétences des provinces en matière d'environnement. En fait, elle donne plus de poids au concept des compétences partagées ou simultanées et pourrait inciter encore davantage les fonctionnaires concernés à mettre sur pied d'autres "mécanismes ... [permettant] l'élaboration de partenariats et la

collaboration ...". Étant donné que le gouvernement fédéral est tenu (dans certains cas) de participer au processus, ces fonctionnaires souhaiteront éviter les doubles emplois en réalisant des évaluations environnementales conjointes et en imaginant d'autres formules de coopération.

Le mémoire précise (paragraphe juste avant la conclusion 4) que le ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse a déclaré ce qui suit: : "L'environnement ne relève pas d'un ministère". Ce commentaire est tout à fait conforme au jugement rendu dans la cause du barrage de la rivière Oldman. En effet, dans cette décision, la Cour considère l'environnement comme une préoccupation prédominante qui transcende toutes les compétences législatives et qui est accessoire à celles-ci plutôt que de constituer lui-même une compétence distincte.

La recommandation 4 traite de l'accès aux données et de la participation de la population. Rien dans la décision ne concerne cette recommandation. (Le fait que la décision autorise les évaluations environnementales fédérales pourrait peut-être accroître la participation du public, mais il s'agit d'une conséquence indirecte.)

La recommandation 5 est importante: elle propose de considérer l'environnement comme une compétence partagée en vertu de laquelle l'action gouvernementale doit s'appuyer sur la concertation et le partenariat pour être efficace. Comme on l'a déjà mentionné, rien dans le jugement de la Cour suprême ne va à l'encontre de cette proposition et la décision peut en fait étayer davantage cette stratégie. Si la décision avait rejeté l'idée d'une intervention du gouvernement fédéral dans des projets comme le barrage de la rivière Oldman, les revendications d'Ottawa en matière d'environnement s'en seraient trouvées affaiblies et les possibilités de collaboration auraient été moindres. Avec ce jugement, le gouvernement fédéral peut maintenant soutenir qu'il lui faut jouer un rôle dans les dossiers liés à l'environnement. L'opinion exprimée par le juge La Forest selon laquelle l'environnement constitue un "sujet diffus" signifie que les paliers fédéral et provincial ont des responsabilités dans ce domaine et devraient collaborer ensemble.

Il est important de se rendre compte que la décision relative au barrage de la rivière Oldman n'annihile pas les pouvoirs des provinces en matière d'environnement. Comme on l'a déjà mentionné, le procureur général de la Saskatchewan a qualifié les Lignes directrices sur le PEEE de "cheval de Troie" permettant au gouvernement fédéral de procéder à un examen approfondi de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces. La Cour a rejeté cet argument en signalant que les Lignes directrices ne pouvaient servir de "moyen déguisé d'envahir

des champs de compétence provinciale qui ne se rapportent pas aux domaines de compétence fédérale concernés". (p. 72)

Dans la recommandation 6, on mentionne le problème du chevauchement fréquent des pouvoirs réglementaires qu'occasionne l'actuelle répartition des pouvoirs inscrite dans la Constitution. À moins de confier la responsabilité de l'environnement à un seul palier de gouvernement, il est peu probable qu'on parvienne à résoudre ce problème en modifiant la Constitution. Cette question devra être négociée et réglée aux niveaux politique et administratif. Mis à part le fait qu'elle ne semble rien faire pour mettre un terme à ces doubles emplois, la décision concernant le barrage de la rivière Oldman ne paraît avoir aucune incidence sur la recommandation. Comme on le signale aussi dans le rapport, les compétences conjointes ou partagées peuvent aussi mener à la complémentarité. Le gouvernement fédéral est responsable de la réalisation des évaluations environnementales nécessaires dans les secteurs relevant de sa compétence législative et les gouvernements provinciaux de celles qui doivent être menées dans les domaines relevant de leur compétence législative.

Les autres recommandations du Comité se rapportent de manière assez précise aux propositions du gouvernement fédéral relatives au renouvellement du Canada et ne semblent pas être affectées par la décision rendue concernant le barrage de la rivière Oldman. Un certain nombre de points méritent toutefois d'être soulignés.

Au sujet de la recommandation 11, qui traite du transfert ou de la délégation de pouvoirs aux provinces, le Comité signale qu'à peu près tous les intervenants des milieux environnementaux doutent que le gouvernement fédéral soit déterminé à jouer un rôle important dans le domaine de l'environnement. Il s'agit essentiellement ici d'une question d'ordre politique; dans la mesure où la décision de la Cour suprême renforce la position d'Ottawa en déclarant sans équivoque qu'il est responsable des aspects environnementaux des pouvoirs législatifs fédéraux, ce jugement devrait aider le gouvernement fédéral dans ses discussions avec les provinces.

La recommandation 12 concerne les propositions relatives à la délégation de pouvoirs administratifs et législatifs. La décision de la Cour suprême semblerait donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'assumer les responsabilités liées aux aspects environnementaux des pouvoirs législatifs que lui accorde la Constitution. Advenant qu'il y ait délégation de ces pouvoirs, on pourrait donc soutenir que c'est Ottawa qui demeure l'ultime responsable des dossiers environnementaux liés à ces pouvoirs.

La recommandation 14 porte sur le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral et on y soutient que ce pouvoir constitue l'un des principaux fondements des mesures que peut prendre le gouvernement fédéral afin de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable tandis que la recommandation 15 traite du "pouvoir déclaratoire". Rien dans la décision sur le barrage de la rivière Oldman ne semble aller à l'encontre de ces recommandations.

C. Conclusion

Le juge La Forest déclare ce qui suit dans son jugement : "Il faut reconnaître que l'environnement n'est pas un domaine distinct de compétence législative en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867 et que c'est, au sens constitutionnel, une matière obscure qui ne peut être facilement classée dans le partage actuel des compétences, sans un grand chevauchement et une grande incertitude. (...) [D]ans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, les deux paliers de gouvernement peuvent toucher l'environnement, tant par leur action que par leur inaction." (pp. 62-63)

La décision relative au barrage de la rivière Oldman constitue de toute évidence une décision d'une importance cruciale pour la réglementation de l'environnement au Canada et il n'y a pas de doute qu'elle aura de vastes répercussions. Cette décision n'affecte toutefois aucune des recommandations formulées par le Comité concernant la répartition des pouvoirs en matière d'environnement. Elle vient peut-être même étayer bon nombre des conclusions du Comité et elle pourrait faciliter la mise en oeuvre de ses recommandations.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, February 11, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le mardi 11 février 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Future business of the Committee

CONCERNANT:

Travaux futurs du Comité

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24553—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

(CORRIGENDUM)

Please note that the numbering of the issues of the Standing Committee on Environment is incorrect due to a technical error. As such the numbering of the issues goes directly from number 24 to number 26 and on, skipping over number 25.

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

(CORRIGENDUM)

Veuillez noter qu'une erreur technique s'est glissée dans la numérotation des fascicules du Comité permanent de l'environnement. L'ordre des numéros passe de 24 à 26, le n° 25 ayant été omis.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 11, 1992
(28)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 9:56 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Rex Crawford for Paul Martin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Daniel Brassard and Bill Murray, Research Officers. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That, upon examination of its workplans, an informal sub-committee be struck to determine research needs and to identify and recommend research consultants.

It was agreed,—That the Committee attempt to meet on Tuesdays and Thursdays at regular times.

It was agreed,—That research staff prepare the next meeting background information on the development of the "ozone hole" over the Northern Hemisphere.

It was agreed,—That the next two meetings be devoted to preparation of workplans and completion of the Committee's Report on the Division of Powers on Environmental Issues.

It was agreed,—That the contract with Ian Jackson from the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade which terminated January 31st, 1992 be extended till February 29, 1992 and amended to include provisions for travel and accommodation.

It was agreed,—That information be prepared regarding the Committee's previous decisions regarding workplans.

At 11:05 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 FÉVRIER 1992
(28)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 9 h 56 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Rex Crawford remplace Paul Martin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Daniel Brassard et Bill Murray, attachés de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que, compte tenu de son plan de travail, un sous-comité non officiel soit chargé de déterminer les besoins de recherches du Comité et de recommander l'embauche de consultants.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse régulièrement, dans la mesure du possible, le mardi et le jeudi.

Il est convenu,—Que les chargés de recherches préparent un dossier, en vue de la prochaine réunion, sur le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'hémisphère nord.

Il est convenu,—Que les deux prochaines réunions soient consacrées à la préparation d'un plan de travail et à l'achèvement du rapport sur le partage des pouvoirs en matière d'environnement.

Il est convenu,—Que le contrat d'Ian Jackson, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, échu le 31 janvier, soit reconduit au 29 février et inclut des dispositions sur les frais de déplacement et de séjour.

Il est convenu,—Qu'une compilation soit faite des décisions antérieures du Comité relatives à ses plans de travail.

À 11 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 11, 1992

• 0954

The Chairman: I call the meeting to order. I apologize to members of the committee for the delay in starting. I had hoped, or assumed, that one of the vice-chairs would be here in my absence, but that was not to be the case. Anyway, I appreciate the patience of members of the committee.

We do not have a long agenda in front of us. There are several items not on the agenda I would like to deal with if there is time, but there are two or three outstanding issues I think we need to address. The first one, and this is the right time to address it, as the committee at the moment has no contracts that I know of, is that all contracts have expired.

In a sense, while we haven't completed our present work on the environment and the Constitution, we have completed one stage of it in the presentation of the report last week. I might just say, by the way, that I appreciate as your chair the excellent work that was done by members of the committee, both those who are here, including the questioning by Mr. O'Kurley, and the members of the panel who made the presentation. I think the constitutional committee appreciated very much the submission we made to them. I want to come back to that a little bit later.

• 0955

The outstanding item at the moment, which has been off and on our agenda for some months, is the whole question of the engagement of research assistants for the committee. I think all members are aware of the issue, but to recapitulate, there is the issue of what is appropriate to engage, by way of resources or research staff, that is not immediately available in-house. By that I mean from the Research Branch of the Library of Parliament.

Right from the beginning we have had very helpful assistance from the Research Branch, from a number of different people, but sometimes the particular matters we address are not specifically covered in the kinds of responsibilities or expertise in the research branch. That has meant that we have engaged a fair bit of contract assistance.

If I'm right in assuming this, I think the principal concern that members have raised is the criteria for the engagement of research staff and the method of engaging that staff.

I'm glad Ms Catterall has arrived, because I know this is a matter she has raised from time to time. Certainly Mr. Fulton has raised it, and other members of the committee have raised it with me informally or even formally in front of the committee.

It's perhaps easier to have the discussion now, when we do not have any particular obligations or responsibilities. I throw it open to members.

We have circulated criteria for the hiring of consultants. I don't know whether anybody wants to make any comments about that, whether they feel it's a useful guide to assist us in our discussion.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 11 février 1992

Le président: La séance est ouverte. Je prie les membres du comité de m'excuser de ce retard. J'avais espéré, ou supposé, que l'un des vice-présidents serait ici en mon absence, mais ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, je remercie les membres du comité de leur patience.

Nous n'avons pas un ordre du jour très long. Il y a plusieurs questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour, mais que j'aimerais aborder si nous en avons le temps. Il y a toutefois deux ou trois questions laissées en suspens que nous devrions examiner. La première question, c'est celle des contrats, qui sont tous expirés, et c'est donc un moment opportun pour en parler, puisque le comité n'a passé aucun contrat, à ma connaissance.

Nous n'avons pas terminé nos travaux sur l'environnement et la Constitution, mais nous en avons terminé une étape avec la présentation de notre rapport la semaine dernière. J'ajouterai, en passant, que comme président du comité, j'apprécie l'excellent travail fait par tous, tant ceux qui sont ici, y compris M. O'Kurley et ses questions, que les membres du comité qui ont fait la présentation. Je pense que le comité constitutionnel a bien apprécié notre témoignage. J'aimerais y revenir un peu plus tard.

Depuis quelques mois, la question de l'embauche d'attachés de recherche pour le comité fait régulièrement son apparition à l'ordre du jour, mais reste en suspens. Tous les députés savent de quoi il s'agit, je pense, mais je me permets de rappeler qu'il s'agit de savoir s'il convient d'embaucher des attachés de recherche pour prêter main-forte à ceux qui sont disponibles à l'interne. J'entends par là le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Dès le départ, nous avons pu compter sur l'aide précieuse du Service de recherche, qui nous a prêté différents attachés de recherche, mais il arrive parfois que nous ne puissions obtenir des attachés de recherche spécialisés dans les questions que nous souhaitons examiner. Nous avons donc embauché assez souvent des attachés de recherche à contrat.

Si j'ai bien compris, les députés souhaitent savoir quels sont les critères et les modalités d'embauche des attachés de recherche.

Je suis heureux de voir que Mme Catterall est là, puisque je sais qu'elle a elle-même soulevé cette question de temps à autre. M. Fulton l'a certainement soulevée, comme d'ailleurs d'autres membres du comité, en privé ou officiellement devant le comité.

C'est sans doute plus facile d'en discuter maintenant, puisque nous n'avons pas d'obligations ou de responsabilités particulières. J'ouvre la discussion.

Nous avons fait distribuer les critères d'embauche de consultants. Je ne sais pas si quelqu'un a des observations à faire qui pourraient orienter la discussion.

[*Texte*]

A question has been raised. Ian has very courteously left so as not to put anybody in an embarrassing situation. While the Library of Parliament staff is in a slightly different situation, if any members feel it would be easier to have the discussion without them present, I'm sure they would be agreeable to withdraw. I'm in the hands of the committee.

Mr. Clark (Brandon—Souris): I come to this without a lot of awareness of the concerns that may or may not have existed in the past, so I'd like to begin by asking a very general question, Mr. Chairman, asking for some sort of assurance that we do indeed make the maximum use of in-house resources available to us. With other hats I've worn here, I've always felt a bit of reluctance to go outside, simply because in my understanding it costs more. I am asking you, as someone who has been chairman for a considerable period of time, whether you can assure me that we do make all the use we possibly can of available resources before going outside the Hill and incurring additional expense.

The Chairman: To respond very briefly, it's my experience that in every major work we've done, we have first examined whether or not those resources were available in the Research Branch. Only after that has taken place have we looked beyond it. I know of several members of the committee, some of whom are not with us this morning, who would be instantly quite critical had we not done that, so it was almost laid down as an axiom or a given from the start.

I should just tell the members of the committee that in my other life, as chair of the liason committee, I've written a letter to the parliamentary librarian, to the head of the research staff, asking for a costing assessment of the services from the Research Branch so that there could be some reasonable comparison between what we're paying—ultimately, whether it's dollars directly out of this committee's budget or out of another budget somewhere—and the costs of this committee or others engaged in contracting outside of the Research Branch.

It isn't true, as some people used to say, that the services of the Library of Parliament are free. It's only that we don't have to include them as a budget item to this committee or even out of the overall expenditure for parliamentary committees. I suppose it's a question of where the dollars ultimately come from and whether they're cost efficient in terms of in-house resources as against those off the Hill.

• 1000

Mr. Clark: My assumption is that we have certain ongoing costs associated with in-house research, at least I'm assuming that is the case. When I served as chairman of agriculture, we worked with the same people for the entire three years that I was there. I think those individuals continue to work with that committee. There was an immense amount of expertise developed over a period of time. I simply do not know whether that same sort of resource, as existed then and I think still exists in agriculture, is available to us in environment.

The Chairman: There was one long-standing member who was here in the previous Parliament, Bob Milko, who was with us for a good part of the first year. He actually went on the staff of Environment Canada. He's now working in

[*Traduction*]

La question a été soulevée. Ian a par courtoisie quitté la salle afin que personne ne se sente gêné. La situation n'est pas tout à fait la même pour le personnel de la Bibliothèque du Parlement, mais ils accepteront volontiers de se retirer si les députés se sentent plus à l'aise pour discuter en leur absence. Je m'en remets au comité.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le président, comme je connais mal les problèmes qui ont pu se poser dans le passé, j'aimerais d'abord soulever une question très générale. J'aimerais savoir si nous utilisons de façon optimale les ressources internes disponibles. J'ai toujours été réticent à faire appel à l'extérieur, quand j'occupais d'autres fonctions, tout simplement parce que je crois savoir que cela coûte plus cher. Comme vous êtes président depuis quelque temps déjà, j'aimerais savoir si vous pouvez me confirmer que nous utilisons au maximum les ressources disponibles avant d'engager des dépenses additionnelles pour l'embauche à l'extérieur de la Colline.

Le président: Je vais répondre très brièvement. A ma connaissance, pour chaque grande étude que nous avons entreprise, nous avons d'abord déterminé si les ressources étaient disponibles au Service de recherche. Ce n'est qu'après que nous nous sommes adressés à l'extérieur. Je connais plusieurs membres du comité, dont certains ne sont pas là ce matin, qui auraient protesté sans hésiter si nous avions agi autrement; cela a donc été la règle dès le départ.

Je signale aux membres du comité que dans mon autre vie, quand j'étais président du comité de liaison, j'ai adressé une lettre au bibliothécaire parlementaire, au chef du personnel de recherche, demandant qu'une évaluation du coût des services du Service de recherche soit faite afin que nous puissions établir une comparaison raisonnable entre ce que nous payons—directement à même le budget du comité ou à même un autre budget—et les coûts des services obtenus à contrat à l'extérieur du Service de recherche par notre comité ou d'autres.

Il n'est pas juste de dire, comme certains le prétendaient, que les services de la Bibliothèque du Parlement sont gratuits. Cependant, nous n'avons pas à imputer le coût de ses services au budget du comité, ou même au budget global des comités parlementaires. Il s'agit alors de savoir qui paie au bout du compte et s'il est plus rentable d'utiliser les ressources internes plutôt que les services de recherche à contrat.

M. Clark: Je suppose que les services de recherche internes impliquent certains coûts permanents. Pendant les trois années où j'ai été président du Comité de l'agriculture, nous avons travaillé avec les mêmes attachés de recherche. Je pense que ces attachés continuent de travailler avec le comité. Pendant cette période, ils ont accumulé un savoir-faire énorme. Je ne sais pas si le Comité de l'environnement aurait accès à la même qualité de services qui existait alors et qui continue, je présume, d'exister au Comité de l'agriculture.

Le président: Au cours de la législature précédente, nous avons eu pendant presque toute la première année un attaché de recherche d'expérience, Bob Milko. Il est ensuite parti travailler à Environnement Canada. Il travaille

[*Text*]

your department. No one of quite that level of involvement or expertise has succeeded him. We have had some specialized assistants, people like Kristen and others, but there hasn't been that kind of build-up of corporate knowledge.

Bob was particularly useful in dealing with the CFC issue. He was absolutely critical to us getting out that first report on deadly releases because he'd spent a lot of time and had a good headstart. Since then the difficulty has been in finding people in subjects such as global warming or the more recent one on division of powers, where we get people who have some understanding of the nature of what we're dealing with, as well as other forms of expertise.

Mr. Fulton (Skeena): Mr. Chairman, it seems to me that we've got a couple of bridges to cross. I'm encouraged to hear that the liaison committee is taking a look at the broader question, because I think we really need to do it as a Parliament. If there are areas of continuing lack of expertise from the parliamentary library, I think we need to address that and get Mr. Spicer to address it directly.

It could be that because of the growing nature of the responsibilities of committees that there will be periods within which some kind of outside expertise, both in terms of cost-benefit and availability of professional assistants, is the most appropriate, most cost-effective and the best for the production of certain kinds of documents for Parliament. I think we can all see that in terms of what we've been doing. So the sooner we get access to that kind of broader information, the better.

In terms of our own committee, the moment we decide on a work strategy, for example, what we choose for the next six months, whether it's UNCED or the ozone or greenhouse or whatever, we then get our parliamentary research staff to go back to the library and ask where this is likely to go, what will be the work plan and how much of that can we fill? I think we do need to start getting stuff in writing from the library so that both we and the liaison committee can build a case as to what we really need in terms of in-house professional assistance.

Like Lee, I believe very strongly that the kind of living library that served committees so well in the past has been allowed to diminish somewhat in recent years. I don't know why, but I hear from other members of my caucus in terms of other committees where there aren't sufficient funds or there aren't sufficient staff. For quite a period of time a number of key positions simply weren't filled, and we couldn't get service that way.

Once we've crossed those two bridges then I think there is the critical one—that we are a public institution and we're using public money. We need a completely transparent hiring process so that the public are assured that we are involved in contractual bidding, that it's fair and it's up front and we know what kind of expertise we're getting. And when we do hire someone, we shoul make sure that they get paid properly for what they're doing. I've only recently learned, for

[*Translation*]

maintenant dans votre ministère. Aucun de ses successeurs n'a duré aussi longtemps ni n'avait la même compétence. Nous avons eu des attachés de recherche spécialisés, des gens comme Kristen et d'autres, mais aucun n'a travaillé aussi longtemps pour le comité.

Bob nous a été d'un secours particulier lorsque nous avons examiné la question des CFC. Il a joué un rôle clé dans la préparation de notre premier rapport sur les émissions toxiques, puisqu'il avait consacré énormément de temps à cette question et avait une bonne longueur d'avance. Depuis lors, nous avons eu du mal à trouver des attachés de recherche qui connaissent bien les sujets comme le réchauffement de la planète ou, plus récemment, le partage des pouvoirs. Nous devons trouver des gens qui comprennent le sujet dont nous traitons et qui ont aussi d'autres connaissances spécialisées.

M. Fulton (Skeena): Monsieur le président, il me semble que nous devons régler plusieurs questions. Je suis ravi d'apprendre que le comité de liaison examine toute cette question. J'estime que nous, les parlementaires, nous devons faire un tel examen. Si nous ne pouvons dans certains domaines obtenir les services d'attachés spécialisés de la Bibliothèque du Parlement, nous devons examiner la situation et demander que M. Spicer en fasse autant.

Il se peut qu'en raison de la diversification des responsabilités des comités, il s'avère plus approprié, de temps à autre, de faire appel à des experts de l'extérieur pour la préparation de certaines catégories de documents pour le Parlement, tant pour ce qui est de la rentabilité que de la disponibilité d'attachés de recherche professionnels. Je pense que nous avons déjà tous constaté cela. Plus nous aurons rapidement accès à ces données globales, mieux ce sera.

Pour ce qui est de notre propre comité, dès que nous aurons arrêté notre stratégie pour les six prochains mois, que nous fassions une étude sur la CNUED, l'ozone, l'effet de serre, ou quoi encore, nous demanderons à nos attachés de recherche parlementaires de vérifier auprès de la Bibliothèque du Parlement ce que sera le plan de travail et quelle sera la disponibilité de services de recherche à l'interne. Je pense que les attachés de recherche de la bibliothèque doivent rapidement nous fournir des textes afin que nous et le comité de liaison puissions déterminer nos besoins de services de recherche à l'interne.

Comme Lee, je crois très fermement que la Bibliothèque du Parlement, qui a si bien servi les comités dans le passé, s'est dégradée quelque peu ces dernières années. Je ne sais pas pourquoi, mais d'autres membres de mon caucus qui siègent à d'autres comités me disent qu'il n'y a pas suffisamment de fonds et pas suffisamment de personnel. Pendant assez longtemps, nombre des postes clés n'ont pas été comblés, et nous avions du mal à obtenir les services requis.

Quand nous aurons réglé ces deux questions, il restera la plus importante: nous sommes une institution publique et nous utilisons des deniers publics. Il nous faut un processus d'embauche tout à fait transparent afin que la population puisse constater que nous faisons des appels d'offres compétitifs, équitables et transparents, et que nous savons quel genre de services d'experts nous obtenons. Et quand nous embauchons quelqu'un, nous devons veiller à ce qu'il

[*Texte*]

example, that our present person is paying a good deal out of his own pocket for working for this committee. I don't believe in that.

Mr. O'Kurley (Elk Island): In what sense?

Mr. Fulton: In terms of providing his own travel costs and so on to get to and from.

• 1005

Mr. O'Kurley: In light of what Jim has just said, is it not possible to have some type of an accounting, some sort of a budget proposal? I'm not sure what the terminology is.

Mrs. Catterall (Ottawa West): Is Mr. O'Kurley next on the list?

The Chairman: I'm sorry. Mrs. Catterall, and then I'll come to you, Mr. O'Kurley.

Mr. O'Kurley: Sorry, Marlene.

Mrs. Catterall: It's okay. I'm quite happy to listen.

The Chairman: I'm still in the air somewhere. My feet are just touching the ground. Go ahead.

Mrs. Catterall: I'm really glad we're having this discussion. I guess it's approaching three years since it was first raised at the committee.

I clearly come down on the side of public openness of our processes. I think what disturbed me most is it almost seemed to be at the whim of chairs of committees or members of committees whether we used the Library of Parliament, whether we went outside, and how and who was chosen in many cases. I think that random approach has done serious damage to the ability of Parliament to have expert help available to it at all times. I'm aware of one committee where a chair virtually was responsible for the firing of an individual, who in my view was doing excellent service to a committee. So if the hiring process has to be transparent, so does the firing process. That just simply should not happen. That person is not an employee of the chair of any committee. That person is an employee of the Library of Parliament or of the committee.

I start from a bias, as Lee has said, towards having that corporate knowledge, that corporate memory, and not diminishing it, as that's something that's important to not only this Parliament but many Parliaments after us. We can come and we can go—I think our average tenure is six years—but the issues go on far beyond that. Parliaments become unable to deal with an issue if they do not know what previous parliamentarians have done on an issue: whether or not those issues have been pursued, whether in fact in some cases issues have been ignored by various government departments and administrators. I believe the first step should always be can the Library of Parliament provide this expertise? If not, is it an ongoing lack the library should in fact be incorporating into itself that it should have that area of expertise? The contracting out, and I think this applies in all areas, is to fill those things for which you do not have an

[*Traduction*]

soit payé adéquatement. Par exemple, j'ai appris récemment que notre attaché de recherche actuel dépense personnellement beaucoup pour le travail qu'il fait pour ce comité. Je n'accepte pas cela.

M. O'Kurley (Elk Island): En quel sens?

M. Fulton: Il assume les frais de ses déplacements, notamment.

M. O'Kurley: Étant donné ce que Jim vient de dire, ne serait-il pas possible de comptabiliser cela d'une façon ou d'une autre, de préparer une proposition budgétaire quelconque? Je ne sais pas trop quels termes employer.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): M. O'Kurley est-il le prochain sur la liste?

Le président: Je suis désolé. La parole est à Mme Catterall; ce sera ensuite votre tour, monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley: Désolé, Marlene.

Mme Catterall: Ce n'est pas grave, je suis tout à fait contente d'écouter.

Le président: Je ne sais pas très bien encore où j'en suis. Mes pieds viennent tout juste de toucher terre. Allez-y.

Mme Catterall: Je suis vraiment contente que nous ayons cette discussion. Je pense que cette question a été soulevée pour la première fois au comité il y a déjà près de trois ans.

Je suis nettement en faveur d'un processus ouvert. Ce qui m'a le plus gênée dans cette affaire, c'est que la décision d'avoir recours aux services de la bibliothèque, d'embaucher quelqu'un de l'extérieur, le processus de sélection et la personne retenue semblent presque, dans bien des cas, dépendre de la fantaisie des présidents ou des membres des comités. Je pense que cette méthode aléatoire a sérieusement empêché le Parlement de pouvoir compter sur l'aide d'experts en tout temps. Je sais que dans un comité, le président est à toutes fins utiles responsable du congédiement d'un employé qui, à mon avis, avait rendu d'excellents services au comité. Si le processus d'embauche doit être transparent, le processus de congédiement doit l'être également. Cela ne devrait tout simplement jamais se produire. Cette personne n'est pas l'employé d'un président de comité. Cette personne est l'employé de la Bibliothèque du Parlement ou du comité.

Tout comme Lee, je pars du principe qu'il est important, non seulement pour ce Parlement, mais pour les Parlements suivants, de maintenir, et non pas de diminuer, les compétences internes, la mémoire interne. Le roulement des députés est élevé—je pense qu'un député siège en moyenne six ans—mais les dossiers durent beaucoup plus longtemps. Les parlementaires ne savent plus comment traiter d'une question s'ils ne savent pas ce que ceux qui les ont précédés ont fait: si ces questions ont ou non été étudiées, si en fait certaines questions ont été négligées par divers ministères et administrateurs du gouvernement. Je pense que dans tous les cas, la première chose à faire est de déterminer si la Bibliothèque du Parlement peut fournir les compétences requises. Dans la négative, il convient de savoir s'il s'agit d'une lacune permanente et si la bibliothèque ne devrait pas chercher à recruter des experts dans le domaine. Je pense

[*Text*]

ongoing need: special expertise, special time constraints that the library for instance cannot meet.

One of the possibilities mentioned in here is secondment from I presume government departments. I think that's not a bad idea, as long as we bear in mind the potential for conflict of interest from somebody who is seconded from for instance the environment department to work with this committee. I think that kind of cross-fertilization could be excellent and beneficial to both sides.

When I look at what's here, I think about what we need to do. Certainly some of the wording I'm not happy with. I think what we need to do first of all is to set up the process. I'd also like to look at possible methods of identifying retraining, perhaps amend that somewhat. But I don't know how far you want to go today.

It seems to me that the biggest thing we have to do to make this a more open, accountable, and fair process is to establish to the extent possible our work plan ahead of time, and at the time we establish our work plan immediately go to the library and say this is the kind of expertise we'll need, can you supply it; or to carry out this study, what kind of expertise do you think we need, and can you supply it. I think that process is going to clear up a lot of these things, just as long as the committee is here, taking charge and saying, here's the expertise we need, here's how we want to get it, and those decisions are openly made, and then a selection process if you decide you're going outside.

The Chairman: Thank you. Mr. O'Kurley.

• 1010

Mr. O'Kurley: Thank you, Mr. Chairman. Just in response to some of the comments that have been made... First of all, I concur with the comments that the committee should be as transparent as possible in the process of hiring.

As I suggested earlier, I believe there should be some formal accounting of the activities of the individual we hire, whether that be through the library or whether that be a contracted individual, so that we will have an ongoing accounting much like in a company, where you would have sort of an ongoing accounting of an individual's activity, whether they be in any department of a particular company.

I guess I have some questions. It's not a concern. It's a question as to whether or not this... What was the term, corporate what?

Mrs. Catterall: Memory.

Mr. O'Kurley: Whether corporate memory is critical or not. My understanding of the importance of research ability is to have the capacity to do research. I recognize that a certain amount of what I would refer to as product knowledge is

[*Translation*]

que dans tous les cas, on ne devrait avoir recours à des experts de l'extérieur que pour obtenir des compétences spéciales dont nous n'avons pas besoin en permanence ou lorsque les contraintes de temps sont telles que la bibliothèque ne peut pas respecter les délais.

L'une des possibilités mentionnées ici est le détachement d'employés d'un ministère, je suppose. Je trouve que ce n'est pas une mauvaise idée, à la condition de ne pas oublier qu'un employé en détachement du ministère de l'Environnement, par exemple, auprès de notre comité, pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts. Je pense que ce genre de fécondation réciproque pourrait être excellente et avantageuse pour l'employé et pour le comité.

Je regarde ce que nous avons sous les yeux et je réfléchis à ce que nous devons faire. Je ne suis pas satisfaite de certaines formulations. Je pense qu'en premier lieu, nous devons établir le processus. J'aimerais également que nous étudiions divers moyens de déterminer les besoins en recyclage; nous pourrions peut-être apporter quelques modifications. Mais je ne sais pas jusqu'où vous voulez aller aujourd'hui.

Il me semble que pour rendre ce processus plus ouvert, plus responsable et plus équitable, il importe par-dessus tout de préparer d'avance, dans la mesure du possible, notre plan de travail. Dès que ce plan est prêt, nous devons immédiatement informer la bibliothèque de l'étude que nous comptons entreprendre et lui dire de quelles compétences nous aurons besoin ou lui demander de nous aider à déterminer ces compétences et de nous dire si elle peut nous les fournir. Je pense que de cette façon les choses seront plus claires, à la condition que le comité assume les responsabilités et dise: voici les compétences dont nous avons besoin, voici comment nous voulons nous les procurer, et que les décisions soient prises ouvertement et qu'un processus de sélection soit mis en place si nous décidons d'embaucher quelqu'un de l'extérieur.

Le président: Merci. Monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley: Merci, monsieur le président. Je voudrais répondre à certains commentaires qui ont été faits. Tout d'abord, je suis d'accord pour dire que le processus d'embauche du comité doit être aussi transparent que possible.

Comme je l'ai déjà dit, je pense qu'il doit y avoir un moyen officiel de rendre compte des activités de la personne que nous embauchons, que ce soit quelqu'un de la bibliothèque ou quelqu'un de l'extérieur embauché à contrat, tout comme dans une entreprise privée on suit régulièrement les activités des employés, peu importe le service dans lequel ils travaillent.

J'aimerais aussi poser quelques questions. Ce n'est pas une préoccupation. J'aimerais savoir si... Quelle est l'expression que vous avez employée, quelque chose d'interne?

Mme Catterall: Une mémoire interne.

M. O'Kurley: Donc, j'aimerais savoir si cette mémoire interne est ou non essentielle. À mon avis, ce qui importe, c'est d'avoir la capacité de faire des recherches. Je reconnais qu'une certaine connaissance du produit, pour ainsi dire, est

[*Texte*]

important, much as a salesman should know a product. I believe it is not that difficult to learn a new product. What is important is the ability to sell in the case of a salesman. What is important in the case of a researcher is to do research.

It seems to me that because of the dynamism of the topic of the environment things are so rapidly changing that the key is to find somebody who is good at research. In terms of saying that this person was good at environmental research, that has a certain amount of merit, but I am not sure if it carries as much weight as some people would make it out to carry.

I believe research is the essence of the qualities we are looking for in terms of an ability to adapt to new areas of environmental research or even to adapt from another area. If you have an excellent researcher, I think that is the primary consideration. That person can probably adapt to environmental considerations.

We all know if we went to university, for example, that in many cases we would have to do a paper. We would have to do research on one topic and we would have to do it on another topic. We also know that if we were good at doing the research we could succeed at whatever objective was imposed upon us.

However, having said that, I believe there is a certain amount of benefit from having a person conversant with the terminology of environment, environmental issues, and so on. I think that there has to be a balance.

One of the reasons that governments change over the years and one of the reasons the average stay of a member of Parliament is, as someone said, between five and six years, or whatever it is, is because society at large deems that in some way Parliament isn't working as society believes it should. For that reason, we have to remember that corporate memory has to be balanced with new and changing needs of the society. So to suggest that a bureaucracy, as such, is kind of the essence of the society and that we have to maintain it, in many cases the reason governments change is because of that sort of single-mindedness, just sort of going in one direction. Sometimes society says no, maybe that's not as important as we thought it was. Maybe let's open our eyes. Maybe let's broaden our scope. Maybe let's look at new horizons.

The Chairman: Any other comments? Mr. Fulton?

Mr. Fulton: If they wouldn't mind, I wouldn't mind hearing from the Library of Parliament on how they identify available resources to come to committees. I know once any of them get near here we try to rope them down.

The Chairman: I am quite happy to have him respond, but I think I should point out that we should have the director, Hugh Finsten, or perhaps the Parliamentary Librarian himself, Erik Spicer, to try to tell us a bit more of the procedures. I am certain that if either of them would like to...

[*Traduction*]

importante, tout comme un vendeur doit connaître son produit. Je pense que ce n'est pas difficile d'apprendre à connaître un nouveau produit. Ce qui est important, c'est d'avoir la capacité de le vendre lorsque l'on est vendeur. De la même façon, pour un recherchiste, ce qui compte, c'est qu'il soit capable de faire des recherches.

Il me semble qu'étant donné l'évolution très rapide du dossier environnemental, l'essentiel est de trouver quelqu'un qui excelle dans la recherche. Il serait bien de trouver quelqu'un qui est bon dans la recherche environnementale, mais je ne suis pas sûr que cela soit aussi important que certaines personnes le prétendent.

Je pense qu'il nous faut quelqu'un qui a les qualités d'un recherchiste, c'est-à-dire quelqu'un qui peut passer d'une question environnementale à une autre, ou même s'intéresser à l'environnement après avoir travaillé dans un autre domaine. Je pense que nous voulons avant tout un excellent recherchiste. Une telle personne pourra probablement s'adapter aux questions environnementales.

Ceux d'entre nous qui ont fait des études universitaires, par exemple, ont eu à faire des recherches dans différents domaines. Nous savions que si nous étions capables de faire des recherches, nous allions réussir à atteindre n'importe quel objectif qui nous était imposé.

Toutefois, cela étant dit, je pense qu'il y a un certain intérêt à trouver quelqu'un qui connaisse la terminologie de l'environnement, les questions environnementales, etc. Mais je pense qu'il faut qu'il y ait un équilibre entre les deux compétences.

L'une des raisons pour lesquelles les gouvernements changent au cours des années et l'une des raisons pour lesquelles un député siège en moyenne, comme quelqu'un l'a dit, entre cinq et six ans, c'est que la société en général estime que le Parlement ne fonctionne pas comme il le devrait. Pour cette raison, il ne faut pas oublier qu'il y a un équilibre à faire entre la mémoire interne et l'évolution des besoins de la société. Dire qu'une bureaucratie est en quelque sorte l'essence de la société et qu'elle doit être maintenue n'est pas exact et, dans bien des cas, lorsqu'un gouvernement est renversé, c'est justement parce qu'il reste fixé sur un objectif, qu'il n'évolue pas. Il arrive parfois que la société dise: non, telle question n'est pas aussi importante qu'on l'avait cru. Il faudrait peut-être s'ouvrir les yeux. Il faudrait peut-être élargir nos horizons. Il faudrait peut-être s'intéresser à d'autres questions.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires? Monsieur Fulton?

M. Fulton: Si les employés de la Bibliothèque du Parlement le veulent bien, j'aimerais savoir comment ils s'y prennent pour déterminer les ressources mises à la disposition des comités. Je sais que dès qu'il y en a un qui passe à notre portée, nous essayons de nous l'attacher.

Le président: Je veux bien qu'il vous réponde, mais je pense qu'il serait préférable de demander au directeur, Hugh Finsten, ou peut-être au bibliothécaire lui-même, Erik Spicer, de venir nous donner un peu plus de détails sur les procédures. Je suis sûr que si l'un des deux voulait bien...

[*Text*]

• 1015

Mr. Fulton: We'll cover for them. If they get into any trouble for their remarks, we'll make sure Mr. Spicer knows we demanded it.

Mr. Daniel Brassard (Library of Parliament): Each of the functional areas within the Research Branch supplies expertise in science or technology, or in law and government, or economics, or whatever.

The Chairman: I'm sorry, could you introduce yourself.

Mr. Brassard: I'm sorry. I am Daniel Brassard. I'm the chief of Science and Technology Division, which is one of the functional areas within the Research Branch. I guess that was a good place to start. Thank you, Mr. Chairman.

When a committee requests additional services, if they don't already have assigned research staff... If they do, the linkage is normally through their existing research staff.

The point was made that researchers are assigned to the agricultural committee. Those people are the normal interface. If they feel they need resources from within the branch for specialized things in areas of economics, or they need some special help for law, they normally do the interface directly.

On the other hand, if a committee wants to set up a new subcommittee and they feel they require someone on a full-time basis, the request does go to the director. The director then sits down with the appropriate division chief and asks whose areas of expertise would be involved and asks what the availability of personnel is, because if a committee is very active, then that researcher is really assigned full-time. There's really no chance of being able to do anything else for another committee. That would be a disservice to both.

So that's one of the considerations that'll be looked at. As well, there is an appreciation that there are areas of expertise even within a field. Amongst economists or amongst the people in science and technology, there are people who have major strengths in environmental issues. Others have major strengths in associated issues. We would look there first, to see if there is anybody who is not assigned currently to a major active committee. If the answer is that people are available, then they are the first to be assigned. As in every other organization, people do take jobs outside, so there is a rotation of staff, but as a general rule—barring fluctuations—whenever possible the intent has been to try to maintain that corporate memory in committees, as long as people don't go to Environment Canada or some other department within the government. That's the normal process that—

Mr. Fulton: So is there a proactive process by Mr. Spicer or Mr. Finsten or others to profile certain individuals toward a given committee, and try to keep them in that general field once they've developed an expertise?

[*Translation*]

M. Fulton: Nous les protégerons. Si quelqu'un leur fait des reproches, nous veillerons à ce que M. Spicer sache que nous avons exigé qu'ils nous répondent.

M. Daniel Brassard (Bibliothèque du Parlement): Chaque secteur fonctionnel du Service de recherche fournit des compétences en matière de science et de technologie, d'économie, ou sur le droit et le gouvernement, etc.

Le président: Je m'excuse, voulez-vous vous présenter?

M. Brassard: Pardon. Je suis Daniel Brassard, chef de la Division des sciences et de la technologie, l'un des secteurs fonctionnels du Service de recherche. Je pense que j'aurais dû effectivement commencer par me présenter. Merci, monsieur le président.

Lorsqu'un comité demande des services supplémentaires, lorsque des attachés de recherche ne leur ont pas encore été affectés... Lorsqu'ils ont déjà des attachés de recherche, c'est par leur entremise que les contacts se font normalement.

On a dit que des attachés de recherche ont été affectés au Comité de l'agriculture. Ce sont normalement ces personnes qui communiquent avec le Service de recherche. Si elles estiment avoir besoin des ressources du service dans des domaines spécialisés comme l'économie ou le droit, elles s'adressent normalement et directement au service.

Par contre, si un comité veut créer un nouveau sous-comité et pense avoir besoin de quelqu'un à plein temps, la demande est adressée au directeur. Le directeur rencontre alors le chef de division compétent et lui demande ce que sont les compétences requises et s'informe de la disponibilité du personnel, car, si un comité est très actif, un attaché de recherche lui est affecté à temps complet et celui-ci n'est plus alors en mesure de rendre service à un autre comité, à moins de rendre de mauvais services aux deux. C'est donc l'une des choses que l'on prend en considération.

En outre, à l'intérieur d'un même domaine, il y a divers champs de compétence. À la Division de l'économie ou à la Division des sciences et de la technologie, il y a des gens qui connaissent bien les questions environnementales. D'autres connaissent mieux des questions connexes. C'est donc parmi ceux-ci que nous essaierons d'abord de trouver quelqu'un qui n'est pas déjà affecté à un comité important et actif. Si ces employés sont disponibles, ils sont les premiers affectés. Comme dans tout autre organisme, des gens quittent leur emploi, de sorte qu'il y a un roulement du personnel, mais, en règle générale—à moins d'une baisse des effectifs—nous avons essayé dans la mesure du possible de perpétuer la mémoire interne des comités, tant que nos employés ne vont pas travailler à Environnement Canada ou dans d'autres ministères. C'est le processus normal...

M. Fulton: Ainsi, M. Spicer ou M. Finsten ou d'autres essaient activement d'orienter certains employés vers un comité donné et de les faire travailler dans ce domaine général lorsqu'ils y ont acquis des compétences?

[*Texte*]

Mr. Brassard: Yes, very much so. That's what I was implying when I said "corporate knowledge". We try to do that, whether it's... Certain key players who tend to be on the finance committee. There tend to be certain key researchers. As long as possible, you try to keep that level of corporate knowledge, if you will. We have the Energy, Mines and Resources one. One of the researchers has been on it for quite a number of years, has built up an extremely good rapport as well, and covers alternate energy or anything else. There's a definite benefit for both the researcher and for the committee. That's basically the way it tends to operate whenever possible.

The Chairman: It might be useful to remind the committee that this committee had several unusual things happen to it. Bob Milko was one of the principal researchers when the committee started its work in 1989. Then we moved heavily into global warming. We engaged likely the leading researcher—who had been with the library many years, and was on his own at that point—Dean Clay. In a very short period, Bob Milko left for other employment and Dean Clay tragically died. We were suddenly without researchers, either from the library or...

Then, as I recall it, several people were hired who were virtually there, and then suddenly they found other employment. There was a fairly major gap for some period within the library itself. Ian Jackson was engaged to do the work that we did, ultimately finishing global warming and doing the Constitution.

Our history has been a little bit difficult because of things over which we had little or no control, but this is likely the right time, given the level of experience that is on the committee, for maybe not only making some adequate provisions for the remainder of this Parliament—however long that will be—but maybe also building up something that will be there for the successor committee in the next Parliament, so in that sense, I think this is quite an important step.

• 1020

Mr. Clark: I was just going to make the observation with tongue in cheek that I read in the newspaper the other day that this Parliament could go to the end of 1994, if I recall correctly, so it may be important to plan it well into the future.

Mr. Fulton: Wishful thinking.

Mr. Clark: Are there resources within the Library of Parliament that have expertise in the area of special concern to us, the environment, of which we are not making adequate use?

Mr. Brassard: One of our leading individuals is Bill, who joined only last summer, and that's part of what the chair was alluding to. I think Bill's enjoying his work and I hope he'll be around for a long time. We also have a number of

[*Traduction*]

M. Brassard: Oui, tout à fait. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai parlé d'une «connaissance interne». Nous essayons de le faire, que ce soit... Certains employés clés travaillent en général pour le Comité des finances. Il y a certains chercheurs clés. Dans la mesure du possible, nous essayons de maintenir les connaissances internes, pour ainsi dire. Par exemple, l'un de nos recherchistes est affecté depuis de nombreuses années au Comité de l'énergie, des mines et des ressources, qui s'intéresse aux énergies de remplacement et à bien d'autres choses. Le recherchiste a créé d'excellents rapports avec ce comité. Il y a des avantages certains, tant pour le recherchiste que pour le comité. Dans la mesure du possible, c'est ainsi que nous fonctionnons.

Le président: Il serait peut-être bon de rappeler aux membres qu'il est arrivé plusieurs choses assez inhabituelles à ce comité. Bob Milko était l'un des principaux attachés de recherche du comité lorsqu'il a été créé en 1989. Nous avons longuement étudié le réchauffement planétaire. Nous avons alors embauché Dean Clay, qui était probablement le meilleur recherchiste et qui, après de nombreuses années au service de la bibliothèque, travaillait alors à son propre compte. Peu de temps après, Bob Milko a accepté un autre emploi, et Dean Clay est mort tragiquement. Nous nous sommes soudainement retrouvés sans recherchiste, ni de la bibliothèque ni...

Alors, si je me rappelle bien, plusieurs personnes ont été embauchées, mais se sont trouvé d'autres emplois avant même d'entrer en fonction. Il y a eu un vide important à la bibliothèque pendant un certain temps. Ian Jackson a été embauché pour nous aider, et avec lui nous avons terminé l'étude du réchauffement planétaire et de la Constitution.

Dans le passé, nous avons eu des difficultés pour des raisons qui échappaient à notre volonté, et le temps est probablement venu, étant donné l'expérience des membres de ce comité, non seulement de prendre des dispositions pour le reste de cette législature—et nous ne savons pas combien de temps ce sera—mais encore de mettre en place quelque chose qui sera encore là pour le comité qui nous succédera lors de la prochaine législature. Pour cette raison, je pense que c'est un pas très important.

M. Clark: J'aimerais simplement dire en plaisantant que j'ai lu l'autre jour dans le journal que ce Parlement pouvait siéger jusqu'à la fin de 1994. C'est ce que j'ai lu, je crois, et il serait peut-être important de faire des plans à long terme.

M. Fulton: Et de formuler des voeux pieux.

M. Clark: Y aurait-il à la Bibliothèque du Parlement des ressources spécialisées sur le sujet qui nous tient à coeur, à savoir l'environnement, et dont nous ne tirons pas suffisamment parti?

M. Brassard: Bill, qui s'est joint à nous seulement l'été dernier, est l'un de nos meilleurs recherchistes. C'est en partie à cela que le président faisait allusion. Je crois que Bill aime son travail, et j'espère qu'il restera parmi nous

[*Text*]

others but they happen to be fairly heavily involved with their respective committees. I don't want to mention other committees, but depending on what they decide, there may be potential additional resources available. But there's no guarantee because they still haven't set their agenda.

Right now we have Tom assigned. This is his principal role. There's no question about that. Barring an emergency or individual requests that come in, as his workload with the committee goes up I will be reassigning projects to others who may be not as heavily involved with their committee.

Even though Bill may be the one who can do it quicker, you also have to look at his workload so he's not working 16 hours every day. So in answer to your question, Bill is available on a full-time basis.

Mr. Crawford (Kent): What I was looking at was the agenda of this committee being spread around, and then with a chap such as Bill so you don't have to go to outside consultants. I think your agenda will dictate what you need. If you have it within the library, you would not have to get outside consultants. I just hired one two weeks ago and I hate to do it, but every now and then you need them. I know what they charge, but your agenda would dictate whether or not you would need to go outside the library. I would recommend you use the library as much as you can.

Mrs. Catterall: On another follow-up point, I'm not aware if the library in fact consults with the committees directly about their anticipated requirements. It would seem to me that would become an important part of it. I'm sure people who are at committees on behalf of the Library are asked, but it would seem to me that the library anticipating the needs of the committee should go beyond simply asking the researcher who is assigned to the committee and asking the commmittee or the committee chair himself or herself.

The Chairman: I'm not sure what you're saying.

Mrs. Catterall: For instance, if a position is going to be filled—Bill just came on last summer—does the person responsible for filling that position consult with you about anticipating the needs of the committee?

The Chairman: The director of the branch, Hugh Finsten—

Mr. Fulton: He keeps a pretty good pulse on what's going on.

The Chairman: —tries to monitor and has always tried to go to bat for this committee. Right from day one he tried to ensure that we would have adequate resources, but there were times when it was just not possible to fill those slots. It's not always possible to guess or anticipate. Sometimes we make decisions and move ahead on something fairly quickly.

[*Translation*]

longtemps. Il y a plusieurs autres personnes, mais il se trouve qu'elles sont assez occupées pour le moment par leurs comités respectifs. Je ne veux pas parler des autres comités, mais selon ce qu'ils décideront, nous pourrons peut-être disposer de ressources supplémentaires. Cependant, il n'y a aucune garantie, puisqu'ils n'ont pas encore fixé leur calendrier.

Tom nous a été affecté. C'est son rôle principal. Il n'y a aucun doute là-dessus. Sauf si une urgence ou des requêtes particulières se présentent, je réaffecterai certains projets à des recherchistes qui ne seront peut-être pas trop occupés par leur comité, si je vois que la charge de travail que notre comité lui impose augmente.

Bien que Bill soit peut-être celui qui est le plus capable de travailler rapidement, il faut également tenir compte de sa charge de travail, et il ne peut pas travailler 16 heures par jour. Pour répondre à votre question, je dirai que Bill est disponible à temps plein.

M. Crawford (Kent): Je constate que l'ordre du jour du comité s'allonge, et je pense qu'avec quelqu'un comme Bill, vous n'aurez pas besoin de recourir à des consultants extérieurs. Je suppose que c'est votre ordre du jour qui dictera ce dont vous aurez besoin. Si ce dont vous avez besoin se trouve à la bibliothèque, vous n'aurez pas à faire appel à des consultants extérieurs. J'en ai engagé un il y a deux semaines, et cela ne me plaît pas, mais de temps à autre, cela est nécessaire. Je connais leurs tarifs, mais c'est votre ordre du jour qui décidera de la nécessité ou non de faire appel à des consultants extérieurs, si les recherchistes de la bibliothèque sont débordés. Je vous recommande d'utiliser le plus possible les ressources de la bibliothèque.

Mme Catterall: J'aimerais revenir sur un autre point. Je ne sais pas si la bibliothèque consulte directement les comités à propos des besoins qu'ils prévoient. Il me semble que cela serait très utile. Je suis certaine que les employés de la bibliothèque qui travaillent au service des comités sont consultés, mais il me semble que lorsque la bibliothèque tente d'évaluer les besoins des comités, il ne devrait pas suffire d'interroger les recherchistes affectés à tel ou tel comité ou d'interroger les membres ou le président lui-même de tel ou tel comité.

Le président: Je ne suis pas très sûr d'avoir compris ce que vous dites.

Mme Catterall: Par exemple, si on doit procéder à la dotation d'un poste vacant—et vous avez dit que Bill n'était parmi vous que depuis l'été dernier—la personne responsable de doter ce poste vous consulte-t-elle pour prévoir les besoins de votre comité?

Le président: Le directeur du service, Hugh Finsten...

M. Fulton: Il se tient au courant de ce qui se passe.

Le président: ...s'efforce de contrôler la situation, et il a toujours fait de son mieux pour aider notre comité. Dès le premier jour, il s'est efforcé de mettre à notre disposition les ressources nécessaires, mais il y a eu des cas où il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes. Il n'est pas toujours possible de deviner ou d'anticiper. Parfois, nous prenons des décisions rapides.

[*Texte*]

The hiring process within the library often takes time. There are some fairly detailed and elaborate steps, so you can't say that overnight we want a person who has expertise or specialization in a particular area. That process may take a while, but it is part of that difficulty.

• 1025

The aspect that concerns me very much, quite frankly, and that's been referred to several times, is the sense of continuity, the building-up of experience, and of corporate memory, which is not easy to do, not even within the library, I may say, because when there are gaps in this committee well-informed individuals sometimes get drawn off into other activities and you can't always call them up when the committee process is sometimes a bit hit and miss, with long gaps for recess and even during elections.

This concern goes beyond this committee, but one of my concerns is that more and more there has to be some designation of the permanency of these committees so that they build up their own corporate memory. That's going to be a big issue, but it is not one we can get into now.

I would say, though, that for the short-term we should follow up along the lines of this document in terms of setting up a subcommittee that would review this matter, trying to work with the Research Branch to see what we could do to strengthen the expertise and assistance they give us, then recommending to the main committee the procedures we should take, and perhaps even begin the process of engaging whatever staff we're going to need for the next year.

We need to do so quite quickly, because we are now in a kind of limbo in which we have no... I'm sorry, that's not quite fair. We do have the staff that's been assigned to us from the Research Branch, and that staff is important to us and we have to make sure it adequately fits our needs. That's the other aspect.

Mr. Clark: If I recall correctly, you brought before the committee on certain occasions in the past some details with respect to contracts for the future. I don't remember how detailed they were and perhaps I don't know, therefore, whether they were sufficiently detailed to satisfy the committee. But in my mind, perhaps not being aware of the history of concern I sense is around the table or parts of the table, it would probably be adequate, for me at least, if that practice were to continue; i.e., if a CV was distributed for the proposed appointee, together with details with respect to proposed remuneration, etc., then the committee would be in a position to approve that appointment or not approve.

I don't think I'm anxious to try to sit down and determine who is the best qualified of several candidates. I don't see that task as being something I'm anxious to participate in—not to say that I would not do so, but I

[*Traduction*]

Le processus d'embauche des employés de la bibliothèque prend souvent du temps. Il y a un certain nombre de détails relativement compliqués et détaillés à suivre, et on ne peut pas du jour au lendemain demander et obtenir une personne qui soit spécialisée dans tel ou tel domaine. Le processus prend un certain temps, mais cela fait partie du problème.

Ce qui me préoccupe beaucoup, très franchement, et à quoi j'ai fait allusion à plusieurs reprises, c'est cette notion de continuité, d'accumulation de l'expérience et de mémoire interne. Cela n'est pas facile à trouver, même au sein de la bilbiothèque. En effet, il arrive que ce comité interrompe ses travaux pendant de longs laps de temps et que les personnes les mieux informées s'engagent dans d'autres activités. Il n'est pas toujours possible de faire appel à elles, dans la mesure où le comité siège de façon assez aléatoire, avec de longues interruptions pendant les ajournements, et mêmes les périodes électorales.

Cette question dépasse ce comité, mais je considère que ses travaux devraient avoir une plus grande permanence, de façon à lui permettre de se constituer une mémoire interne propre. C'est sans doute une question difficile, et il n'est pas approprié d'en traiter ici.

J'aimerais cependant dire qu'à court terme, nous devrions nous inspirer du contenu de ce document et constituer un sous-comité qui serait chargé d'étudier cette question. En travaillant avec le Service de recherche, nous pourrions peut-être essayer de voir ce que nous pouvons faire pour renforcer l'expertise et l'aide que nous recevons de ce service. Nous pourrions ensuite recommander au comité principal les procédures à prendre, et peut-être même amorcer le processus de recrutement du personnel dont nous aurons besoin pour l'année suivante.

Nous devrions agir assez rapidement, car nous nous trouvons dans une situation assez floue, sur laquelle nous n'avons aucun... Excusez-moi, ce n'est pas très juste. Nous disposons du personnel qui nous a été affecté par le Service de recherche, et ce personnel est important pour nous. Nous devons nous assurer que ce personnel répond de façon satisfaisante à nos besoins. C'est l'autre aspect de la question.

M. Clark: Si mes souvenirs sont bons, vous avez attiré l'attention du comité à plusieurs reprises dans le passé sur certains détails concernant les contrats futurs. Je ne me rappelle pas très bien tous les détails, et je ne suis donc peut-être pas en mesure de dire s'ils sont capables de satisfaire les membres du comité. Selon moi, bien que je ne sois pas au courant des circonstances à l'origine de l'inquiétude que je crois sentir autour de cette table, il serait peut-être utile, du moins en ce qui me concerne, que si cette pratique doit se poursuivre... Il serait peut-être utile que l'on distribue le curriculum vitae des candidats proposés, ainsi que les détails de la rémunération offerte. De cette façon, le comité serait en mesure d'approuver ou pas telle ou telle nomination.

Il ne me tient pas particulièrement à coeur de choisir parmi plusieurs candidats celui qui est le plus qualifié. C'est là une tâche dont je me passerais. Je ne dis pas que je ne le ferais pas, mais je suppose que vous-même ainsi que les deux

[*Text*]

assume that perhaps yourself and the two vice-chairs accept some responsibility in that area and that your recommendations would come to us as a committee, presumably for a specific period of time, whatever the case would be, and that we would concur or not concur. I don't know whether that would be a suitable process in the minds of others, but it would certainly be adequate in my mind at this time.

The Chairman: Just to anticipate, from conversations and even correspondence of Mr. Fulton and Mrs. Catterall, there's a concern with regard to notification or advertisement of the engagement of any outside personnel and then the selection process. If those two stages were fully incorporated I presume there would be general agreement with an approach of that sort.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, in the recent past we've been very fortunate with Dr. Jackson, who's a highly qualified and highly skilled researcher and writer. We need to lay down, though—so that the process is completely transparent and it doesn't appear that we have somehow engaged an extra-parliamentary hiring agency that simply provides consultants as required to the committees.

• 1030

But I also recognize that certain types of skills are required. You can't just advertise in *The Citizen* that you need a researcher for the environment committee at $800 a day. We'd be inundated; we'd spend six months interviewing every Tom, Dick, Harry and Mary that applied.

The Chairman: We'd all be applying.

Mr. Fulton: That's right. It seems to me that we have to break this down into more rational pieces. We know we have one job to complete in terms of our constitutional report. We know we're going to decide on a work plan between now and June, which I think is inevitably going to lead us into some type of an UNCED framework. It's the most important thing going on on the planet; it may or may not be on the rails even now.

I really do think we need a transparency that the public can understand, that the Auditor General can understand, and that makes us all feel suitably involved in in terms of a hiring process.

I know it's not easy, but we've set out our work plan. We've heard back from Dr. Murray as to what he can fill in terms of this. We say that we identify this other piece and that we can't get it from the library; we're going to have to go outside. It may be that we'll have to change our hiring process each time, but I'm very strongly of the view—I know Marlene and I have talked about this, as has Paul—that there must be a fully transparent advertising process of some sort.

It'll change; it could be that we advertise in a limited number. We're not going to put it in every daily newspaper in the country; our whole budget would go bang that way. But I think we have to be able to satisfy ourselves that within the professional community, we did send out a smoke signal and got some responses.

[*Translation*]

vice-présidents exercez une certaine responsabilité à cet égard et que vous pourriez formuler des recommandations à notre comité, sur une période de temps donnée, le cas échéant. Ainsi, nous pourrions être d'accord ou non. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres, mais ce type de procédure me semble satisfaisante pour le moment.

Le président: D'après les conversations et les lettres que nous avons échangées avec M. Fulton et Mme Catterall, je crois que la procédure d'avis ou d'annonce du recrutement d'un consultant extérieur et ensuite la procédure de sélection soulèvent quelques préoccupations. Si l'on respectait ces deux étapes, je suppose que tout le monde approuverait une procédure de ce genre.

M. Fulton: Monsieur le président, nous avons eu beaucoup de chance l'année dernière avec M. Jackson, qui est un recherchiste et un auteur extrêmement qualifié et compétent. Cependant, nous devons agir cartes sur table, de façon que la procédure suivie soit parfaitement transparente et que personne n'ait l'impression que nous faisons appel à une agence de recrutement extérieure au Parlement, qui nous fournit simplement les consultants demandés par les comités.

J'admets cependant que certaines compétences sont requises. Vous ne pouvez tout simplement pas annoncer dans le *Citizen* que vous avez besoin d'un recherchiste pour le Comité de l'environnement et qu'il sera payé 800$ par jour. Nous serions inondés de demandes. Nous consacrerions six mois à interviewer x, y ou z.

Le président: Tout le monde poserait sa candidature.

M. Fulton: C'est exact. Il me semble que nous devons procéder de façon plus rationnelle, en plusieurs étapes. Nous avons une tâche à accomplir, à savoir présenter notre rapport constitutionnel. Nous savons que nous allons devoir décider de notre plan de travail d'ici à juin, et je crois que nous devrons inévitablement tenir compte des dates de la CNUED. C'est l'événement le plus important de la planète cette année, bien que l'on ne soit pas encore certain qu'il aura lieu.

Je crois que nous devons agir avec transparence, de façon à ce que le public et le vérificateur général puissent voir ce que nous faisons. Nous aurons ainsi tous l'impression de participer de façon appropriée au processus de recrutement.

Je sais que ce n'est pas facile, mais nous nous sommes fixé un plan de travail. M. Murray nous a dit ce qu'il pourrait faire de son côté. Nous avons déterminé que nous aurons besoin de quelqu'un d'autre et que nous ne pourrons pas obtenir cette personne de la bibliothèque. Nous devrons faire appel à l'extérieur. Nous serons peut-être obligés de modifier chaque fois notre procédure de recrutement, mais je suis fermement convaincu—et je connais Marlene, et nous en avons parlé; Paul aussi, d'ailleurs—que la procédure d'annonce de ce poste doit être tout à fait transparente.

Ce sera un changement. Nous annoncerons peut-être ce poste dans un petit nombre de journaux. Nous n'allons pas bien sûr l'annoncer dans tous les quotidiens du Canada, car tout notre budget y passerait. Cependant, nous devons envoyer un signal de fumée aux professionnels susceptibles d'être intéressés, afin d'obtenir des réponses.

[*Texte*]

I think Lee's quite right that we can have a subcommittee interview three or four or five people. We can't start bringing researchers before the committee to be interviewed. But in terms of the parliamentary library, I think we have to keep in mind the same corporate memory we're talking about as something useful for our multi-committee contractual purposes. I don't think we should try to reinvent the wheel every time we come along.

Mrs. Catterall: I think you've made an excellent suggestion that the few of us who have an interest in this sit down—it shouldn't take more than an hour—to put together a staffing policy for the committee, or at least for the committee's consideration. In my view it's going to be an involving process. We're in the midst of something right now. When we've done our work plan, our longer-term needs are going to become a little clearer.

I can certainly see some changes I would make to this, but I think the idea of a few people sitting down, thrashing it out for an hour or so, and bringing it back is a good idea. Let's not waste any more time on it now.

The Chairman: There is one aspect where I think we are all in agreement, although there may be some variations in terms of how we approach it. We have to have a clear work plan. It would be virtually impossible to determine what staff would be needed unless we knew exactly what it was the committee intended to do.

Today's agenda is not a complete list by any means. There are several other major items. Mr. Fulton has mentioned one, UNCED. I have just received a letter in the last few minutes from Friends of the Earth. I will circulate this to you right now. They argue that we should do something immediately on the recent reports with respect to ozone deterioration.

Mrs. Catterall: I think Mr. Martin raised that at our last meeting.

The Chairman: Yes, I think it's been raised several times. I'm just saying that we have a number of things on which we're going to have to make some determinations. The more concretely committed we are, the easier it'll be to do all the things we've been suggesting about engaging staff, whether it's from the library or from outside.

I think we have to do that right off the bat. I would almost propose that we try to get agreement on that as soon as possible. Maybe we could start it today; I'm not sure whether or not we can complete it today. Then we could ask a subcommittee to do what we've generally agreed upon here this morning. Do people feel this makes sense? Is that what they would like to do?

• 1035

Mr. Fulton: I think we have the horse in front of the cart now. I think we are all agreed: no advertising, no hiring, no contracts until we have a work plan and until we have heard from the parliamentary library.

[*Traduction*]

Je crois que Lee a raison. Nous pourrions constituer un sous-comité et lui confier la tâche d'interviewer trois, quatre ou cinq personnes. Nous ne pouvons pas commencer à convoquer des recherchistes à une entrevue avec les membres du comité. Cependant, en ce qui concerne la Bibliothèque du Parlement, nous devons nous rappeler que la mémoire interne dont nous vantons l'utilité est une dimension qu'il faut également rechercher pour les contrats multicomités. Je ne pense pas que nous devrions chercher à réinventer la roue chaque fois.

Mme Catterall: Vous avez, je crois, fait une excellente suggestion en proposant que ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question se réunissent—et cela ne devrait pas durer plus d'une heure—pour élaborer une politique de dotation pour le comité, ou du moins qu'ils soumettraient à l'examen du comité. Selon moi, c'est une procédure qui va prendre du temps. Nous sommes en plein boum pour le moment. Quand nous aurons établi notre plan de travail, nos besoins à long terme deviendront peut-être un peu plus clairs.

Il y a plusieurs changements que j'aimerais voir apporter, mais je trouve que l'idée de réunir quelques personnes pendant une heure environ pour discuter de cette question est une bonne idée. Nous pourrions peut-être passer à autre chose.

Le président: Il y a un point sur lequel je crois que nous sommes tous d'accord, bien que les moyens envisagés ne soient pas tous identiques. Nous devons nous fixer un plan de travail précis. Il sera pratiquement impossible de déterminer de combien de recherchistes nous avons besoin tant que nous ne saurons pas exactement quels sont nos objectifs.

L'ordre du jour d'aujourd'hui est loin d'être complet. Il y a plusieurs autres grandes questions. M. Fulton en a cité une, la CNUED. Je viens de recevoir il y a quelques minutes une lettre des Amis de la terre. J'aimerais vous la distribuer. Ce groupe considère que nous devrions réagir immédiatement aux rapports qui ont paru récemment concernant la dégradation de la couche d'ozone.

Mme Catterall: Je crois que M. Martin a soulevé cette question à notre dernière réunion.

Le président: Oui, cela a été soulevé à plusieurs reprises. J'ai simplement dit que nous devrons prendre des décisions sur un certain nombre de points. Plus nous prendrons des engagements concrets, plus il nous sera facile de faire ce que nous avons prévu à propos du recrutement des recherchistes, que ce soit auprès de la Bibliothèque du Parlement ou à l'extérieur.

Nous devons nous atteler à la tâche dès maintenant. Je propose que nous nous mettions d'accord le plus tôt possible là-dessus. Nous pourrions peut-être commencer aujourd'hui, bien que je doute que nous puissions en finir. Nous pourrions ensuite confier à un sous-comité la tâche sur laquelle nous nous sommes mis d'accord ce matin. Qu'en pensez-vous? Est-ce que cela vous convient?

M. Fulton: Je crois que nous avons la situation bien en main. Nous sommes tous d'accord: pas de publicité, pas de recrutement et pas de contrats tant que nous n'aurons pas fixé un plan de travail et que nous n'aurons pas consulté la Bibliothèque du Parlement.

[*Text*]

Mrs. Catterall: Well, again I say that's dependent upon what we decide in terms of our constitutional report. If we decide to proceed with that tomorrow, obviously that's a different issue.

Mr. Fulton: That's separate.

The Chairman: It would give us a little breathing space if we dealt right now with the follow-up in the constitutional report and then do the work plan and set up the committee to recommend on the hiring practices. Does that make sense?

Mr. Fulton: Very lucid, Mr. Chairman, very lucid.

The Chairman: It's amazing.

On the follow-up, let's talk about the report on the Constitution and the environment. You will recall back in December we started work on an overall text, which included the recommendations we subsequently agreed to, and the much briefer text which we presented to the special joint committee last week.

I assume it is still the intention of the committee that we produce a full report based on the recommendations, but with the fuller text that we originally started discussion on but did not complete and certainly did not approve. Is that generally agreed?

Mr. O'Kurley: Agreed.

The Chairman: Mr. Fulton.

Mr. Fulton: I don't think we need to inject a whole lot more material and witnesses and stuff into it, the reason being that by the time it comes out this is more of an historical document as opposed to a working one. I think the committee have got the guts of our proposal, as I know the drafts people for all three parties are making use of it. So our exercise was useful.

In terms of the contents of the final report, since the unity committee will be reporting at the end of this month, it then will go into the government's hands, then to a first ministers and First Nations government mode, from which another document will come back to the House. I don't see a lot of windows within which we can produce a document that will substantially add to that process. I think what we are really producing is a. . .

The Chairman: A document for the longer term.

Mr. Fulton: Yes. We're just finishing it.

The Chairman: I would assume, and maybe it's wishful thinking, that a couple of meetings would likely get to the point of signing off on the overall text.

Mr. Clark: Especially if we do it by telephone.

The Chairman: In which case we could do it in about 30 minutes. Is that what you're saying?

Mrs. Catterall: I would rather be able to look into your eyes, Lee, and challenge you.

Mr. Clark: That's the part I always worry about.

[*Translation*]

Mme Catterall: Tout dépendra, je le répète, de ce que nous déciderons à propos de notre rapport constitutionnel. Si nous décidons de commencer demain, cela change tout.

M. Fulton: Ce n'est pas la même chose.

Le président: Si nous nous occupions dès maintenant du suivi du rapport constitutionnel, cela nous laisserait un peu plus de temps pour respirer. Nous pourrions ensuite fixer notre plan de travail et constituer le comité chargé de formuler des recommandations sur les pratiques de recrutement. Cela vous convient-il?

M. Fulton: Brillant, monsieur le président, très brillant.

Le président: Étonnant.

Passons donc au suivi du rapport sur la Constitution et l'environnement. Vous vous souviendrez que nous avons commencé en décembre à travailler à un texte général, qui contenait les recommandations que nous avons approuvées par la suite, ainsi que le texte beaucoup plus court que nous avons déposé la semaine dernière devant le comité mixte spécial.

Je crois savoir que le comité a toujours l'intention de produire un rapport complet fondé sur les recommandations, mais accompagné du texte intégral que nous avions commencé à discuter sans l'approuver ni même le terminer. Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. O'Kurley: D'accord.

Le président: Monsieur Fulton.

M. Fulton: Je ne pense pas qu'il soit utile d'étoffer ce document et d'y inclure d'autres témoignages, sinon, ce n'est pas un document de travail, mais un document historique que nous finirons par publier. Je crois que le comité a compris l'essentiel de notre proposition, et je sais que les responsables de la rédaction des trois parties en feront bon usage. Notre travail a donc été utile.

Pour ce qui est du contenu du rapport final, étant donné que le comité de l'unité doit présenter son rapport à la fin de ce mois, il se trouvera alors entre les mains du gouvernement. Il sera ensuite communiqué aux premiers ministres et au gouvernement des premières nations, et un autre document en sera tiré, lequel sera renvoyé à la Chambre. Je ne vois guère pour nous de marge de manoeuvre, et je ne vois pas très bien comment nous pourrions ajouter quoi que ce soit de substantiel à ce processus. Ce que nous devons produire, c'est. . .

Le président: Un document pour le long terme.

M. Fulton: Oui. Nous sommes en train d'y mettre la dernière main.

Le président: Je suppose, mais ce sont peut-être là des voeux pieux, que nous n'aurons peut-être pas plus de deux ou trois réunions avant la signature finale du texte général.

M. Clark: Surtout si nous le faisons par téléphone.

Le président: En ce cas, une demi-heure nous suffirait. C'est bien ce que vous voulez dire?

Mme Catterall: Je préférerais vous regarder dans les yeux, Lee, et vous jeter un défi.

M. Clark: C'est ce qui me fait peur.

[*Texte*]

The Chairman: That assumption seems to be generally agreed. Can we then schedule as soon as possible two further meetings? I assume there's no advantage to us waiting. We should get this on and out of the way. Right? I guess we'll have to consult. We have most of the members of the committee here. We could try this Thursday, if that's agreeable.

Mr. Fulton: I'll have to get a replacement. I'm going to Cassiar today, for those of you who know where Cassiar is.

Mr. Clark: We'll definitely go on Thursday.

The Chairman: Maybe next week then? It's going to be tough for me, but I'll do it anyway. We'll try next Tuesday.

The suggestion I would make from the chair with respect to Ian Jackson is that his contract actually expired the end of January. He was with us for the last meeting, really I guess out of good faith. But I would think it would be just and in line with Mr. Fulton's earlier comments that that contract be carried until the end of February. That then does not obligate us beyond the time of the report, but certainly deals in fairness with Dr. Jackson. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, je veux simplement m'assurer que dans la planification de nos prochaines réunions, nous allons suivre, autant que faire se peut, un ordre du jour régulier pour des journées bien spécifiques, et cela pour que nos engagements personnels puissent être évidemment planifiés de façon compatible. Si on convient de deux réunions par semaine, j'aimerais qu'on fixe des jours bien spécifiques; ou alors, on en fait trois par semaine. J'aimerais que ce soit clairement décidé et dit à nos assistants et adjoints de bureau. D'accord?

• 1040

The Chairman: At this stage I'm assuming that we would try for Tuesday and Thursday of next week at our usual time. We will confirm that as rapidly as possible. We'd need to have a large majority of our members available. Mr. Martin's not here this week but Mr. Fulton will be here next week. Everyone else here will be available if we try for Tuesday and Thursday of next week.

Mrs. Catterall: I'll have to arrive a little late on both of those days.

The Chairman: I'm reminded by the clerk that we normally meet at 11 a.m. on Thursday anyway, so it will be...

Mr. Fulton: Perhaps Dr. Murray and Dr. Jackson... I don't know how we'll get Dr. Jackson back here. I think we do need to make an add-on, because several members of the constitution committee asked me about it—why we didn't say much about the economic union. Dr. Banks and others have circulated a considerable amount of information that clearly indicates that the proposal has implications even for things as benign as recycling. For example, it would knock down the—

[*Traduction*]

Le président: Il me semble que nous sommes tous d'accord sur cette hypothèse. Pourrions-nous donc fixer la date de nos deux prochaines réunions? Je suppose qu'il est inutile d'attendre. Nous pourrions commencer tout de suite et nous débarrasser de cela. D'accord? Je pense que nous devons nous consulter. La majorité des membres du comité sont présents. Nous pourrions essayer jeudi, si vous êtes d'accord.

M. Fulton: Je devrai me faire remplacer. Je dois me rendre à Cassiar aujourd'hui, pour ceux qui savent où cela se trouve.

M. Clark: Ce sera donc jeudi.

Le président: La semaine prochaine? Ce sera difficile pour moi, mais j'y arriverai. Essayons mardi prochain.

En ma qualité de président, je voudrais simplement rappeler que le contrat de Ian Jackson a en fait expiré à la fin de janvier. Il était parmi nous à la dernière réunion, par pure bonne foi, je crois. Cependant, je pense qu'il serait juste et conforme à ce qu'a dit plus tôt M. Fulton que son contrat soit prolongé jusqu'à la fin de février. Cela serait plus juste à l'égard de M. Jackson, sans créer pour nous d'obligation au-delà de la date de présentation du rapport. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, I would like to make sure that the planning of our next meetings will follow, if possible, a regular agenda and that we will sit on specific days in order for us to plan accordingly our personal commitments. If we agree on two meetings per week, I would like us to set specific days, unless we are going to meet three times a week. I would like this to be decided upon quite clearly and indicated to our assistants and office staff. Is that agreed?

Le président: Pour le moment, disons mardi et jeudi de la semaine prochaine, à l'heure habituelle. Je vous confirmerai cela le plus tôt possible. Il faudrait que la mojorité des membres du comité soient présents. M. Martin est absent cette semaine, mais M. Fulton sera là la semaine prochaine. Si nous nous mettons d'accord pour mardi et jeudi de la semaine prochaine, toutes les personnes présentes aujourd'hui seront là.

Mme Catterall: J'arriverai un peu plus tard ces deux jours-là.

Le président: Le greffier du comité me rappelle que nous nous réunissons habituellement à 11 heures le jeudi, de toute façon, et...

M. Fulton: Peut-être que M. Murray et M. Jackson... Je ne sais pas comment nous pourrons faire revenir M. Jackson. Je crois que nous devrons prévoir un ajout, car plusieurs membres du comité de la Constitution m'ont demandé pourquoi nous n'avions pas davantage parlé de l'union économique. M. Banks et d'autres personnes nous ont transmis des quantités considérables d'informations qui indiquent clairement que cette proposition comporte des répercussions pour un tas de choses, même mineures, comme le recyclage, par exemple. En effet, cela...

[*Text*]

The Chairman: I don't often do this, Mr. Fulton, but I think this discussion may be veering toward the content of next week's meeting.

Mr. Fulton: I was just asking if they could look at it in advance. There is a considerable amount of material out there now. They could help us add a very brief section on economic union.

The Chairman: My assumption in saying that we would complete it in two sessions is that we will not get into major debate on issues that we tried to address in November, December and a little bit in January. I have a hunch that what you're suggesting would get us into quite a debate.

Mr. Fulton: I don't think it would.

The Chairman: The chair is in your—

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, to confirm with your hunch—

The Chairman: I haven't been your chair for this long without knowing where the wind is blowing.

Mr. O'Kurley: My understanding of our forthcoming purpose is to elaborate and more fully explain the recommendations, and not to depart too much from what was originally agreed upon in our preliminary report.

The Chairman: The only thing I would say is that I think we did acknowledge and we had the work done by the library... I think we will want to address, as we tried to briefly last week, the Oldman Dam decision. I think there's some agreement on that but for other major aspects I think we would take much longer than two sessions. If the committee wants to do that, then that's the will of the committee.

I think there's some validity in completing this report as quickly as possible and getting the whole thing in front of the House. Once the main report comes down, it would be nice to have this as a kind of companion piece that could be in the general debate for Canadians.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, assuming that the discussion about finishing up our present agenda is set aside, I'd like to put in a point for our previous discussions in terms of developing a work plan for this committee for this session. We discussed division of powers. We thought it was timely because of the present debate on the Constitution. We also debated two other things, one was water and the other was sustainable development or the impact of new environmental consciousness on the economy and on economic development.

While I appreciate the letter from Friends of the Earth with regard revisiting the ozone release study, I just want to put in a plug for this issue of the relationship between economic development and the new environmental

[*Translation*]

Le président: Je n'ai pas l'habitude d'intervenir, monsieur Fulton, mais je trouve que nous abordons ici ce dont nous devrions discuter la semaine prochaine.

M. Fulton: Je voulais simplement savoir s'il ne serait pas possible d'envisager cela à l'avance. Nous avons reçu des quantités de documents. Ils pourraient peut-être nous aider à ajouter un très bref paragraphe sur l'union économique.

Le président: Quand j'ai dit que nous pourrions en terminer en deux séances, j'ai supposé que nous ne rouvririons pas le débat sur les questions que nous avons tenté d'aborder en novembre, décembre et, dans une moindre mesure, en janvier. J'ai l'impression que ce que vous proposez risque de nous entraîner dans une véritable discussion.

M. Fulton: Je ne crois pas.

Le président: Le président est à votre...

M. O'Kurley: Monsieur le président, pour confirmer votre impression...

Le président: Cela fait assez longtemps que je suis président de ce comité, et je sais d'où souffle le vent.

M. O'Kurley: Si j'ai bien compris, nous avons l'intention de développer et d'expliquer de façon plus approfondie les recommandations formulées, sans trop nous écarter de ce dont nous étions convenus dans notre rapport préliminaire.

Le président: Tout ce que je voudrais dire, c'est que nous avons pris acte d'un certain nombre de choses et que la bibliothèque a fait son travail... Nous voudrons peut-être revenir, comme nous avons tenté brièvement de le faire la semaine dernière, sur la décision Oldman Dam. Je crois que nous sommes plutôt d'accord là-dessus, mais en ce qui concerne les autres aspects essentiels, il nous faudrait beaucoup plus que deux séances. Si c'est ce que souhaite le comité, alors très bien.

Je pense que nous aurions intérêt à terminer ce rapport le plus rapidement possible afin de le présenter à la Chambre. Dès que le rapport principal aura été déposé, ce document-ci pourrait faire office de document d'accompagnement et servir au débat général avec tous les Canadiens.

M. O'Kurley: Monsieur le président, mise à part la discussion sur la clôture de notre ordre du jour actuel, j'aimerais revenir sur ce qui a été dit à propos du plan de travail que notre comité doit se fixer pour cette session. Nous avons discuté de la répartition des pouvoirs. Nous avons jugé cela approprié dans le contexte du débat actuel sur la Constitution. Nous avons également discuté de deux autres choses, d'un côté l'eau et de l'autre le développement durable, c'est-à-dire l'impact de la nouvelle prise de conscience de la population vis-à-vis de l'environnement sur l'économie et le développement économique.

À propos de la lettre des Amis de la terre qui demandent que soit réexaminée l'étude sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, j'aimerais simplement souligner qu'il existe un rapport entre le développement économique et la

[*Texte*]

consciousness. I think that's fairly important and is on the minds of many people. I really believe, as was mentioned by yourself and by Mr. Fulton, that we can achieve a lot, that we can have both, but I think we have to do a study to show society that we can have jobs and a clean environment.

The Chairman: Without getting into a long discussion, I think there is a lot of support for that. We have discussed that, you are right. We even agreed that when we completed this report, that would be a major topic for discussion in this committee. As your chair, I would strongly support that. I think it does make a lot of sense. It might even be something we could in some way relate to whatever aspects or issues we address with respect to UNCED.

• 1045

I should just mention that on the way in today I ran into the director of the Institute for Sustainable Development in Winnipeg, who asked me whether or not we might be interested in visiting with him and in particular perhaps holding a hearing on UNCED under their auspices in Winnipeg. I said he could write to the committee and we would see what's possible. So just put that item down as an additional aspect.

If you would accept this, I would propose—and we could obviously have a further discussion this morning—bringing to the next meeting of the committee, when we're discussing the agenda, a proposal for discussion of a work plan. I'd have some informal consultation before doing so, so we could get that dealt with and decided fairly soon.

No, not during the next two meetings. It would have to come after that time, I would think. It couldn't be done next week, but would have to be the week after next.

Mrs. Catterall: Yes, we need a long-term work plan and we've laid out what our priorities would be and it's obviously time to revisit those. But again, in terms of getting a headstart, whether for purposes of staffing, of witnesses, or just of members planning their schedules perhaps we should first determine where we're going to be after those two meetings, then get into those two meetings. In other words, clean up the matter, knowing other work is going on, so that when those two meetings are over we're ready to start on the next subject.

The Chairman: How do you propose to do so?

Mrs. Catterall: We could take a bit of time next Tuesday to decide our work plan, then spend our two meetings on the Constitution.

The Chairman: Oh, I see. Are you saying we would delay by one session?

Mrs. Catterall: Meanwhile, preparatory work can go on. Otherwise we'll have our two sessions on the Constitution, then we'll sit down and decide on our work plan, then we'll need another month to hire staff. You'd never get a hot

[*Traduction*]

nouvelle prise de conscience de l'environnement. C'est une question assez importante, à laquelle beaucoup de gens pensent. Comme M. Fulton et vous-même l'avez dit, je crois fermement que nous pouvons faire beaucoup et que le développement économique peut aller de pair avec une nouvelle conscience de l'environnement. Cependant, je crois que nous devrions effectuer une étude pour montrer à la société que nous pouvons à la fois travailler et jouir d'un environnement propre.

Le président: Sans nous lancer dans un débat prolongé, je pense que beaucoup de gens sont d'accord avec cela. Vous avez raison, nous en avons déjà discuté. Nous sommes même convenus que, lorsque ce rapport sera terminé, nous reviendrions sur ce point au sein du comité. En ma qualité de président, je suis tout à fait favorable. C'est une proposition très sensée. Nous pourrions même peut-être lier cela aux questions que nous devons nous poser par rapport à la CNUED.

Je voudrais mentionner qu'en me rendant ici ce matin, j'ai rencontré le directeur de l'Institut pour un développement durable de Winnipeg, qui m'a demandé si nous serions intéressés à rendre visite à cet institut, et peut-être même à tenir des audiences à Winnipeg sur la CNUED, sous les auspices de l'institut. Je lui ai répondu qu'il pouvait écrire au comité et que nous verrions ce qu'il sera possible de faire. On pourrait peut-être ajouter cela sur notre liste.

Si vous êtes d'accord, j'aimerais proposer—et nous pourrions bien sûr en discuter plus longuement ce matin—de soumettre à la prochaine réunion du comité, consacrée à l'ordre du jour, un projet de discussion d'un plan de travail. J'ai déjà tenu quelques consultations informelles, et nous pourrions peut-être régler cela et prendre une décision relativement rapidement.

Non, pas pendant les deux prochaines réunions. Je pense que cela devrait se faire après. Pas la semaine prochaine, la suivante.

Mme Catterall: Oui, nous avons besoin d'un plan de travail à long terme. Nous avons défini nos priorités, et il est temps de les passer en revue. Cependant, nous pourrions peut-être, pour commencer, décider de ce que nous pourrions faire après ces deux réunions, de façon à prendre les dispositions nécessaires au niveau des témoins et du personnel, ou tout simplement pour permettre aux députés de planifier leur emploi du temps. Autrement dit, mettons les choses au clair, déterminons ce qu'il nous reste à faire, afin que lorsque ces deux réunions seront terminées, nous soyons prêts à nous attaquer au sujet suivant.

Le président: Comment voyez-vous cela?

Mme Catterall: Nous pourrions prendre un moment mardi prochain pour fixer notre plan de travail avant les deux séances consacrées à la Constitution.

Le président: Oh, je vois. Voulez-vous dire que nous devrions décaler notre calendrier d'une séance?

Mme Catterall: Ainsi, les travaux préparatoires pourront commencer. Si nous attendons d'avoir nos deux séances sur la Constitution, nous devrons ensuite nous réunir pour fixer notre plan de travail, et il nous faudra attendre un mois pour

[*Text*]

roast beef dinner on the table with a cold salad if you planned life that way. It just makes common sense to know where your next step is and to let things happen so that you're ready to take it when you get there.

On my second point, having been addressing myself again to our ozone report, I say because of Question Period in the House that the situation is clearly much worse than we thought when we wrote our report and much worse than anybody had reason to believe. There are good recommendations in that report, on which we spent a year, that have not been acted on. For me, the request of Friends of the Earth and of my colleague Mr. Martin last week are very appropriate.

There's not much point in having invested the amount of time we did and of inviting witnesses on an issue that important if when a major concern of the public comes up, such as has occurred during the last week, we don't go back and ask what did our report suggest. What more can be done at this point in time to meet a situation that's clearly more serious?

We had some very concrete recommendations in the report. We had the response of the government, which might have been appropriate 18 months ago. But is it now? I don't believe so, but I think that's an issue this committee should address. The subject deserves more than a quick 30 seconds during Question Period.

The Chairman: I just want to mention for the information of the committee that, as you may or may not be aware, the fifth negotiating sessions on the Global Warming Convention begin in New York a week from today for about ten days. So there is a timing to all this.

The other point I would make, Ms Catterall, is that the NASA findings are, as I understand it, still preliminary. They are very disturbing and we will obviously want to follow the situation very closely, but we may have to wait little while to obtain a completely accurate picture of the situation. At least that's my understanding. Can I just check with Mr. Clark, who's closer to the subject than any of us?

Mr. Clark: I think your remarks are appropriate, Mr. Chairman. But I was going to pick up on an earlier comment, if I might. I was going to ask if the clerk could revisit our deliberations on our behalf, when we last talked about our long-term plans, perhaps in September, and clarify the matter for me. My memory is not as clear as it should be on exactly what we said at that point vis-à-vis Mr. O'Kurley's comments, because it seems to me we were reasonably definitive in terms of setting out a two-stage process. There was agreement around the table that we would indeed look at the question of the allocation of power. I had a feeling we had been reasonably definitive about what we would do subsequently.

[*Translation*]

recruter du personnel. Si nous planifiions comme cela notre vie de tous les jours, nous n'arriverions jamais à manger un rosbif chaud avec une salade fraîche. Le bon sens voudrait que nous nous mettions d'accord au préalable sur l'étape suivante, afin d'être prêts le moment voulu.

Deuxièmement, si je suis revenue sur notre rapport sur l'ozone, c'est que je crois, après la période des questions à la Chambre, que la situation est beaucoup plus grave que nous ne le pensions quand nous avons rédigé notre rapport, et beaucoup plus grave que personne n'aurait pu le croire. Nous avons consacré une année de travail à ce rapport, et il contient d'excellentes recommandations qui sont restées lettre morte. A mon point de vue, la requête des Amis de la terre et celle de mon confrère, M. Martin, la semaine dernière sont tout à fait appropriées.

Il ne sert pas à grand-chose d'avoir investi autant de temps et d'avoir invité autant de témoins sur un dossier aussi important si, lorsque le public soulève une question aussi grave que celle qu'il a soulevée la semaine dernière, nous ne sommes pas prêts à revenir en arrière et à demander que les recommandations de notre rapport soient mises à exécution. Face à une situation aussi grave, que pourrions-nous faire d'autre?

Ce rapport contient un certain nombre de recommandations très concrètes. Nous avons reçu la réponse du gouvernement, bien qu'il aurait mieux valu qu'elle nous parvienne il y a 18 mois. Est-elle encore pertinente aujourd'hui? Je ne le crois pas, et j'estime que c'est là une question que ce comité devrait étudier. Ce sujet mérite un peu plus que 30 secondes rapides pendant la période des questions.

Le président: Pour la gouverne des membres du comité, et vous le savez peut-être déjà, je voudrais indiquer que la cinquième session de négociation sur la Convention relative au réchauffement planétaire va commencer à New York dans une semaine et va durer environ dix jours. Vous voyez que tout se tient.

J'aimerais également ajouter, madame Catterall, que d'après ce que je crois savoir, les conclusions de la NASA sont encore préliminaires. Elles sont très préoccupantes, et nous suivrons la situation de très près, mais il faudra peut-être attendre encore un peu avant d'avoir un tableau complet et précis de la situation. C'est du moins ce que je crois comprendre. Je pourrais peut-être me renseigner auprès de M. Clark, qui connaît mieux le sujet que nous.

M. Clark: Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. Cependant, permettez-moi de revenir sur ce qui a été dit plus tôt. J'aimerais savoir si le greffier ne pourrait pas revoir la transcription des délibérations que nous avons eues en septembre, peut-être, sur nos plans à long terme, pour me préciser un peu les choses. Mes souvenirs de ce que nous avions répondu aux commentaires de M. O'Kurley ne sont pas aussi précis qu'ils devraient l'être. En effet, il me semble que nous nous étions mis assez fermement d'accord sur une procédure en deux étapes. Nous nous étions mis d'accord pour nous pencher sur la question de l'affectation des pouvoirs. Je crois me souvenir que nous avions pris une décision assez ferme sur ce que nous devions faire par la suite.

[*Texte*]

• 1050

The Chairman: I think we even circulated a document, as I recall. I think Rachel produced the document we circulated, even as long ago as last summer on this.

Mr. Clark: I think someone would need to reread the minutes.

The Chairman: We could perhaps pull that forward, along with whatever agreement we had reached and have that available for this meeting.

Mrs. Catterall has said something quite helpful, I think, in suggesting we need to take a little time as soon as possible in order that we don't lose any time. The only concern I have is that whatever time we take is going to be time we'll have to take away from completing this report, but it's likely a necessity. Unfortunately, we can't do that Thursday, because several of our members will not be here. But I guess it will be a matter of trying to do it, if there's agreement, first thing on Tuesday.

Mr. Fulton, you had a. . .?

Mr. Fulton: On ozone, I think Marlene makes a very good case for us having a meeting or two, even if they are extended meetings, to do some planning, not for next week but for the following week, to deal with what I, before we started today, was mentioning, in terms of some of the calls that have been coming into my constituency offices.

There are parents and there are professionals out there, who are in a bit of a quandary about what really is going on in the atmosphere. I think we could do a great service, in that we do have a hell of a pile of information, and we have an opportunity to draw in perhaps a couple of cancer specialists, a couple of dermatologists, a couple of atmospheric experts and have a day-long session—and certainly invite the print media.

It's not really the kind of story that's good for radio and television, but I think it's the kind of thing the print media can help to reverse, because they really have ignited an hysterical reaction from many people, some of whom I've spoken to who I thought were better informed. They're responding to the headlines, and I think the sooner we do it, the better.

I don't think we need to set aside weeks and weeks of hearings. I think it would be more of a public service type of Parliament to bring together. I think perhaps Dr. Murray and Dr. Jackson could have a snoop around and see who is within a reasonable distance of Ottawa, what kind of a matrix we could pull together, which would cover the atmosphere. . . What do we really know? Because the United Nations environment program report that came out on Friday is even more alarming about the effects of increased UV on viruses, on crop damage, on cataracts, and so on.

[*Traduction*]

Le président: Je crois que nous avons même distribué un document, si mes souvenirs sont bons. C'est Rachel, je crois, qui nous l'a distribué, même si cela remonte à l'été dernier.

M. Clark: Il faudrait que quelqu'un relise le compte rendu des délibérations.

Le président: Nous pourrions peut-être retrouver ce compte rendu d'ici à la prochaine réunion, pour voir à quelle entente nous étions parvenus.

La suggestion de Mme Catterall me semble très utile. En effet, il serait bon que nous prenions un petit moment le plus tôt possible, pour ne pas perdre de temps plus tard. La seule chose qui me préoccupe, c'est qu'il faudra prendre ce temps sur celui que nous avions décidé de consacrer à l'achèvement de ce rapport. Cependant, c'est probablement impératif. Nous ne pouvons malheureusement pas faire cela jeudi, étant donné que plusieurs membres du comité seront absents. On pourrait peut-être essayer de faire cela, si vous êtes d'accord, mardi matin, avant toute autre chose.

Monsieur Fulton, vous vouliez. . .?

M. Fulton: Pour revenir à l'ozone, je crois que Marlene a tout à fait raison et que nous devrions nous rencontrer pendant une ou deux séances, même si elles durent assez longtemps, pour planifier nos travaux, non de la semaine prochaine, mais de celle d'après, et pour nous préparer à ce dont je vous ai parlé avant que nous commencions aujourd'hui, à savoir répondre aux appels que nous recevons dans nos bureaux de circonscription.

Il y a des parents et des professionnels qui se demandent avec inquiétude ce qui se passe dans l'atmosphère. Je crois que nous pourrions faire une oeuvre très utile; en effet, nous disposons d'une quantité impressionnante de renseignements, et nous pourrions peut-être convoquer un ou deux spécialistes du cancer, un ou deux dermatologues, un ou deux experts de l'atmosphère, à une séance qui pourrait durer une journée. . . sans oublier bien sûr d'inviter les journalistes.

Je ne crois pas que ce genre de sujet puisse faire un «scoop» à la radio ou à la télévision, mais je crois que c'est le genre de domaine où les journalistes peuvent faire quelque chose, dans la mesure où ce sont eux qui ont déclenché les réactions hystériques de nombreuses personnes. J'ai discuté avec certaines, et j'aurais pensé qu'elles étaient mieux informées. Les gens réagissent aux gros titres, et le plus tôt nous interviendrons, le mieux cela sera.

Je ne pense pas que nous ayons besoin de plusieurs semaines d'audience. Je pense qu'il vaudrait mieux convoquer une réunion de type parlementaire. M. Murray et M. Jackson pourraient peut-être se renseigner pour savoir qui l'on pourrait inviter parmi les experts qui résident à une distance raisonnable d'Ottawa. On pourrait peut-être tâcher de voir qui nous pourrions regrouper pour discuter de l'atmosphère. . . Car que savons-nous vraiment? Le rapport du programme des Nations Unies sur l'environnement qui est paru vendredi est encore plus alarmant pour ce qui est des effets de l'augmentation des rayons ultra-violets sur les virus, sur les dégâts causés aux récoltes, sur l'incidence des cataractes, etc.

[*Text*]

If we gave them ten days and said we'd like some charts, because basically it's going to be a public-information session... Get 200 West Block, widely invite print media to come and cover it, and tell them we're doing this as a service to the media. We're going to cross-examine these witnesses and we're going to arrange it. I think there is a great opportunity here that goes well beyond our deadly releases report and our asking specific things of the government, because if Parliament doesn't respond to the hysteria the media are showing no serious signs of trying to be helpful.

They ignited the fire, and now if you look it's the front page of *The Globe and Mail* on Saturday, major news in the papers in Quebec and in British Columbia and across the country, a couple of editorials, and there was nothing in the Monday paper. It's shocking what they've done, and I think we should as a committee be able to agree to set from 9.30 a.m. until noon, or something, invite the media, proof and do a good job of it.

The Chairman: I have Mr. O'Kurley next.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I'd just like to reiterate what I said about not diluting our energies on reports from whatever source on various issues. I can recall early on in the life of this committee, or at least in this Parliament, where NASA as a source of credible research was questioned, that the credibility of that source was questioned by members of this committee. It seems to me the NASA source has all of a sudden become extremely credible, and now let's divert our original course of action because NASA has come up with this.

• 1055

If that's the case, I don't strongly disagree with revisiting something. If that is the case for ozone depletion, if another source or in fact NASA comes up with a contrary finding, we should put our energies aside and wait. We should say, NASA came up with a new report that found it's not a really big problem. Then is the committee going to stand behind that too?

There should be a sense of objectivity. We should have a sense of wanting to investigate the problem. We should not proceed absolutely to saying we believe this is the case and we're going to lend our support to anybody who confirms it and add momentum to it.

If we were to have something like Jim suggested and if our purpose was to be objective and to investigate the issue for one day, I would suggest we would do everything in our power as a committee. We would use research staff and invite people who may have a different point of view, who may have other research or may present a balance to the debate, rather than just saying we've got NASA's latest report. Anything they've said before is totally irrelevant. We've got all these

[*Translation*]

Nous pourrions peut-être leur accorder 10 jours et leur demander de nous fournir des tableaux. En fait, il s'agirait essentiellement d'une séance d'information publique... Réservez le 200, Édifice de l'ouest, invitez tout un tas de journalistes, et dites-leur que c'est un service que vous leur rendez. Dites-leur que nous allons contre-interroger les témoins et que nous nous occupons de tout. Je crois que nous avons là une occasion en or qui dépasse notre rapport sur les émanations toxiques dans l'atmosphère et sur les questions spécifiques que nous pourrions poser au gouvernement, parce que si le Parlement ne réagit pas à l'hystérie collective du public, il ne faut pas compter sur une aide véritable de la part des médias.

C'est les médias qui ont mis le feu aux poudres, et on en parle en première page du *Globe and Mail* de samedi, de même que dans les principaux journaux du Québec, de la Colombie-Britannique et du reste du pays. On trouve quelques éditoriaux ici et là, et puis plus rien dans le journal de lundi. Ce que les médias ont fait est scandaleux et notre comité devrait convenir de se réunir un matin, de 9h30 à midi, par exemple, d'inviter les médias et de faire le point.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. O'Kurley.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je voudrais tout simplement répéter ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que nous devrons éviter de dépenser notre énergie sur des rapports, de quelque source qu'ils proviennent. Je me rappelle qu'au tout début de ce comité, ou du moins de l'actuelle session du Parlement, on avait déjà contesté la crédibilité des recherches émanant de la NASA; certains membres de ce comité avaient déjà contesté la crédibilité de cette source. Je trouve surprenant que la NASA devienne tout d'un coup une source crédible et que nous nous détournions de notre objectif initial à cause de ce que vient de révéler la NASA.

Si la crédibilité du rapport de la NASA est établie, je ne m'oppose pas à ce qu'on le réétudie. Si la NASA ou une autre source publie des conclusions contraires à celles dont nous disposons à propos de l'appauvrissement de la couche d'ozone, nous devrions réserver notre énergie et faire une pause. Nous devrions déclarer que la NASA a publié un nouveau rapport selon lequel le problème n'est pas aussi grave que prévu. Qu'est-ce que notre comité est censé faire?

Il faut garder une certaine objectivité. Il serait souhaitable que nous nous renseignions sur ce problème. Nous ne devrions pas nous précipiter pour appuyer de telles conclusions et accorder notre appui à quiconque apporterait la confirmation de telles conclusions.

Si nous voulons donner suite à la suggestion de Jim et étudier la question pendant une journée, en tentant d'être objectifs, j'estime que nous devrions le faire avec tous les moyens dont nous disposons en tant que comité. Nous devrions faire appel à nos recherchistes et inviter des personnes qui ont un point de vue différent ou dont les recherches ont abouti à d'autres résultats, afin d'équilibrer le débat au lieu de nous contenter de dire que nous avons pris

[*Texte*]

other guys who support this assumption. We'll focus on them, and we'll give them attention.

The Chairman: Mr. O'Kurley, I really have to intervene, because I think this committee has tried right from day one to get the most up-to-date objective research available. I don't think there's been an attempt by anybody on the committee. Certainly not as your chair have I ever attempted to do this. We will use the best available sources there are for every issue and particularly for this—

Mr. O'Kurley: I disagree. There was an issue up north with the caribou herd on which you did not attempt to get every available source. The Canadian Petroleum Association had experience with that, and you could have got those people here. So I respectfully disagree with you.

The Chairman: Anyway, I hope there's a general agreement we should try as much as possible to get all the objective facts on an issue that is of major importance here. I sense the committee will be willing to do this as quickly as possible. It may take us a few days to get the background material done and to make sure we have the key witnesses. My suggestion may fit with Mrs. Catterall's that we try to do this not next week but early the following week.

Mr. Fulton: I think it will take about that amount of time to identify a day when we can get the best experts who are available.

The Chairman: Yes. We've got about three minutes left. Can I sum up what I think is the agreement here today?

First of all, next week we will hopefully have two sessions to conclude the work on the Constitution and the environment. At the beginning of the first session on Tuesday, we will take a little time to look at a work plan or at least the major work we want to engage in. In particular, we will look at what we tentatively agreed to, which Mr. O'Kurley and others reminded us arose out of some discussions we had last summer and fall.

Mr. O'Kurley: Tentatively?

The Chairman: Yes, on the economy and the environment.

Mr. O'Kurley: We tentatively agreed to that?

The Chairman: I'm using the word "tentatively". I don't want to get caught in something if that's not the right description, but we seem to agree. I don't know; I'd have to check the record.

Mrs. Catterall: Our projected agenda includes...

The Chairman: Whatever, yes, don't try to take any particular way. All I'm saying is we all recall there seemed to be an agreement. I want to check and see what it was. Then I'll bring it to you and see if we're still ready to go ahead with it. That's all.

[*Traduction*]

acte du dernier rapport de la NASA et que rien de ce qui a été dit auparavant n'est plus pertinent. Convoquons d'autres témoins qui appuient la thèse opposée, interrogeons-les et écoutons ce qu'ils ont à dire.

Le président: Monsieur O'Kurley, permettez-moi d'intervenir. En effet, j'estime que ce comité s'efforce dès le départ de se procurer les données de recherche les plus objectives et les plus récentes. Je ne crois pas que quiconque dans ce comité veuille imposer un point de vue. En tout cas, en ma qualité de président, je n'ai jamais tenté de le faire. Nous nous appuierons sur les meilleures sources disponibles pour chaque question, et en particulier pour...

M. O'Kurley: Je ne suis pas d'accord. Dans l'affaire du troupeau de caribous, affaire qui a eu lieu dans le Nord, vous n'avez pas cherché à obtenir toutes les sources disponibles. L'Association pétrolière du Canada avait une certaine expérience de cette question, et vous auriez pu la convoquer. Malgré le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord avec vous.

Le président: Quoi qu'il en soit, j'espère que vous admettrez que nous devrions dans toute la mesure du possible tenter d'obtenir tous les faits objectifs disponibles sur un problème d'importance majeure. J'ai l'impression que le comité est prêt à agir le plus rapidement possible. Il nous faudra peut-être attendre quelques jours avant que tous les documents de travail soient prêts et que nous soyons certains que les témoins clés pourront comparaître. Je suis d'accord avec Mme Catterall, et je pense que nous pourrions essayer d'organiser cela, pas la semaine prochaine, mais la suivante.

M. Fulton: Je pense qu'il nous faudra à peu près autant de temps pour trouver un jour où les meilleurs experts seront disponibles.

Le président: Oui. Il nous reste environ trois minutes. Pourrais-je résumer l'entente à laquelle il me semble que nous sommes parvenus aujourd'hui?

Tout d'abord, nous aurons en principe deux séances la semaine prochaine pour terminer nos travaux sur la Constitution et l'environnement. Au début de la première séance, mardi, nous prendrons un moment pour réfléchir à un plan de travail, ou du moins pour décider des dossiers essentiels dont nous voulons nous occuper. Nous nous pencherons en particulier sur ceux que nous avions approuvés provisoirement à l'issue de nos discussions de l'été et de l'automne derniers, discussions auxquelles M. O'Kurley, entre autres, a fait allusion.

M. O'Kurley: Provisoirement?

Le président: Oui, sur l'économie et l'environnement.

M. O'Kurley: Nous avons approuvé provisoirement ces sujets?

Le président: Quand je dis «provisoirement», ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Il m'a semblé que nous étions d'accord. Je ne sais pas. Je dois vérifier le compte rendu.

Mme Catterall: Notre ordre du jour provisoire comportait...

Le président: Oui, n'essayez pas de nous détourner de notre intention. Je dis simplement qu'il nous semble à tous que nous nous étions mis d'accord. Je vais vérifier. Je vous reviendrai plus tard, et nous verrons si cela nous convient toujours. C'est tout.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: Let me get something clear here. My understanding was each of us presented to the committee an agenda of what we thought should be the priorities. After two or three days of discussion we generally agreed—it wasn't a tentative agreement—

The Chairman: Okay.

Mr. O'Kurley: It was a real agreement this would be the agenda of the committee. Now, are you suggesting that was all an exercise in futility?

The Chairman: No I'm not. You're now putting words in my mouth, Mr. O'Kurley, which is not quite fair. I'm simply trying to recall for the committee whatever the decision was. I want to look at it and make sure we're simply comfortable with it. That was some time ago obviously. Maybe committee members don't feel that way now. I don't know. The committee will decide.

• 1100

Mr. O'Kurley: Are you saying we have the option of saying we don't feel comfortable with what is decided on at one point?

The Chairman: Yes, that's possible. It's up to the committee to decide.

Mrs. Catterall: We're planning to review it regularly, and in the meantime run a budget or whatever.

Mr. O'Kurley: Yes, I can see that.

The Chairman: I just want to complete the review. We will recall whatever the decision was. Hopefully, we'll reconfirm it and go forward. We will then have our two hearings on the Constitution and the environment and we will schedule at least one extended session on the issue of ozone depletion and CFCs likely during the week following.

Mr. O'Kurley: I don't concur with that.

The Chairman: I thought you wanted to get the facts.

Mr. O'Kurley: No, I simply felt we shouldn't be diverted by one report. If this was going to be the case, then we should set a precedent that would also be applicable to any report that comes out on a current environmental issue.

The Chairman: Would you be willing to reconsider, Mr. O'Kurley, if we can get some documentation circulated to members of the committee next week which indicates it would be useful to have at least one hearing?

Mr. O'Kurley: No, I would prefer if we put as much energy into an issue that I believe is more important, and this is the impact of environmental legislation and regulations and the new environmental consciousness on economic development. That was Mr. Martin's key proposal.

The Chairman: I don't think it's one taking the place of the other.

Mr. O'Kurley: I would like to expend as much effort as possible so that we don't end up with a short fuse and saying we have no time, we can't do this.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Permettez-moi de préciser les choses. Si mes souvenirs sont bons, nous avons soumis au comité une liste des questions qui nous semblaient prioritaires. Après deux ou trois jours de discussions, nous sommes tous tombés d'accord. . . Nous n'avons rien approuvé provisoirement. . .

Le président: D'accord.

M. O'Kurley: Nous nous sommes mis d'accord sur le futur ordre du jour du comité. Voulez-vous dire que cet exercice a été parfaitement vain?

Le président: Pas du tout. Vous me faites dire ce que je n'ai pas dit, monsieur O'Kurley, ce qui n'est pas très honnête. J'essaie simplement de rappeler au comité la décision que nous avons prise. Je veux vérifier ce qu'il en est, afin que nous soyons tous satisfaits. Tout cela remonte à un certain temps. Les membres du comité ont peut-être changé d'avis. Je l'ignore. C'est le comité qui en décidera.

M. O'Kurley: Voulez-vous dire que nous avons la possibilité de ne plus être satisfaits de ce que nous avons décidé dans le passé?

Le président: Oui. C'est au comité d'en décider.

Mme Catterall: Nous planifions de revoir périodiquement notre ordre du jour. Entre temps, cela ne nous empêche pas de gérer un budget, par exemple.

M. O'Kurley: Je vois cela.

Le président: Je voudrais simplement terminer cet examen. Nous allons revoir notre décision, et j'espère que nous la reconfirmerons. Nous tiendrons ensuite nos deux séances sur la Constitution et l'environnement et nous consacrerons au moins une séance prolongée à la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone et des CFC, vraisemblablement la semaine suivante.

M. O'Kurley: Je ne suis pas d'accord.

Le président: Je pensais que vous vouliez des faits.

M. O'Kurley: Non, j'ai simplement dit que nous ne devons pas permettre à un rapport de détourner notre attention de l'essentiel. Sinon, cela serait un précédent susceptible de se répéter chaque fois qu'un nouveau rapport paraîtra sur un problème environnemental.

Le président: Monsieur O'Kurley, si nous réussissons à faire parvenir certains documents la semaine prochaine aux membres du comité, seriez-vous prêt à admettre qu'il serait peut-être utile de tenir au moins une séance?

M. O'Kurley: Non, je préférerais que nous consacrions notre énergie à une question que je juge beaucoup plus importante, à savoir l'impact, sur le développement économique, des lois et règlements sur l'environnement et de la nouvelle prise de conscience du public à l'égard de l'environnement. C'était là la proposition clé de M. Martin.

Le président: Je ne crois pas qu'une question exclue l'autre.

M. O'Kurley: Je voudrais que nous consacrions tous les efforts possible à cette question, de façon à ne pas être pris de court et à ne plus avoir suffisamment de temps.

[*Texte*]

The Chairman: You are opposed, then, to a hearing on CFCs and ozone depletion. Is that correct?

Mr. O'Kurley: I would prefer using the maximum amount of time to our—

The Chairman: The only reason I'm asking is that I seem to think everybody else, unless I missed the point, would favour a single hearing on this. Am I wrong? Is there anybody else who feels we don't need to do this—Mr. Clark?

Mr. Clark: Mr. Chairman, I think you started out at some point today saying you agreed that we were going to have two additional meetings to finish off our subsequent report and then we were going to have a meeting to consider our future agenda. Mrs. Catterall then suggested the subsequent meeting should take place prior to the other two.

We have lept ahead and are now making decisions with respect to future agenda without having had the meeting we're proposing to have on that very point.

For my own case, my reaction to a suggestion that we have what Mr. Fulton called an information session would depend to a significant degree on what was proposed to happen there. If you were to act on the suggestion of the Friends of the Earth and they wished to be a part of it, as is clear in their letter, then I would see us redoing what was done before. If you invite one particular set of witnesses, then I think you would have to invite others.

Before I can have much of a conclusive opinion on the information day that Mr. Fulton was talking about, I would need to see some suggestion as to what, indeed, that would consist of. Perhaps the researchers could put together a proposed agenda for the afternoon or the morning, whatever it might be, and let me evaluate that.

For example, in the clippings today I see where a fairly well-known geographer in Manitoba is taking exception to the stories circulating last week. It's not the first time that Tim Ball has spoken out against what might seem to be prevailing scientific opinion, but I would need to know what's proposed for that day before I could determine whether that was a useful thing to do.

I don't think reopening the entire issue at this point in time would make a lot of sense. If you're going to include the Friends of the Earth, then you have to include another 15, 20, or 30 other witnesses. I think that takes us into some of the difficulties Mr. O'Kurley already identified.

The Chairman: As I see it, the principal reason for reopening would be to see whether or not basic information and conclusions on which we based our earlier report now needed to be updated. As I heard our Minister of the Environment last week, he seemed to be suggesting that, and he himself may want to appear, I don't know, or some of his officials.

[*Traduction*]

Le président: Vous vous opposez donc à ce que nous organisions une séance sur les CFC et sur l'appauvrissement de la couche d'ozone. C'est bien cela?

M. O'Kurley: Je préférerais que l'on consacre le maximum de temps à notre. . .

Le président: La seule raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que j'ai l'impression, à moins que je ne me trompe complètement, que tous les autres membres du comité seraient favorables à la tenue d'une séance sur ce sujet. Est-ce que je me trompe? Quelqu'un d'autre estime-t-il que cela est inutile? Monsieur Clark.

M. Clark: Monsieur le président, vous avez commencé par dire que nous consacrerions deux séances supplémentaires au rapport, pour en finir, et qu'ensuite nous discuterions de notre ordre du jour futur. Mme Catterall a ensuite laissé entendre que cette troisième rencontre devrait avoir lieu avant les deux premières.

Nous avons brûlé les étapes et nous sommes en train de nous prononcer sur notre ordre du jour futur sans savoir ce que nous avons vraiment proposé.

En ce qui me concerne, avant de dire si je suis d'accord ou non avec la séance d'information proposée par M. Fulton, j'aimerais tout d'abord savoir ce qu'elle est censée contenir. S'il s'agit de répondre à la requête des Amis de la terre et de les inviter à comparaître, comme leur lettre indique clairement qu'ils le souhaitent, j'ai l'impression qu'il nous faudra recommencer ce que nous avons déjà fait. Si vous invitez une série de témoins, je crains que vous ne deviez également inviter les autres.

Avant de me faire une opinion sur la journée d'information dont parle M. Fulton, je voudrais qu'on discute du contenu d'une telle journée. Les recherchistes pourraient peut-être présenter un projet d'ordre du jour pour la matinée ou l'après-midi de cette journée, afin que je me fasse une idée.

J'ai lu par exemple dans les coupures de presse d'aujourd'hui qu'un géographe assez connu du Manitoba s'en prend à la crédibilité des rapports qui ont été diffusés la semaine dernière. Ce n'est pas la première fois que Tim Ball s'attaque à ce qui pourrait passer pour la théorie scientifique dominante, mais j'aimerais savoir quel est le contenu que l'on se propose de donner à cette journée d'information avant de juger de son utilité.

Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de rouvrir le débat. Si vous voulez inviter les Amis de la terre, vous devrez également inviter 15, 20 ou 30 autres témoins, car cela risque de nous entraîner dans les difficultés dont a déjà parlé M. O'Kurley.

Le président: Si je comprends bien, la seule raison valable pour nous de rouvrir le débat serait de tenter de déterminer si les renseignements et les conclusions sur lesquels nous avons fondé notre rapport doivent être revus. Si j'en juge par ce que disait le ministre de l'Environnement la semaine dernière, il semblerait qu'il aurait l'intention de comparaître lui-même devant le comité, je ne sais pas, ou d'y déléguer un certain nombre de ses hauts fonctionnaires.

[*Text*]

• 1105

What I would propose at this stage, particularly since there is some concern about whether we should do it at all, or the nature of it, is that we try to put together a bit of background material and perhaps even a proposal in terms of the purpose and nature of the hearings. This would be my understanding of why we would have it. And then if the committee wants a little longer before they make a decision to go ahead, we can try to make that decision either Tuesday or Thursday of next week.

Mr. Clark: For example, if NASA scientists could come, I would be very interested in hearing what they had to say directly, because it seems to me that part of the question before us depends to a degree on what information it is we're assessing.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I believe that you informed us that this was only a preliminary report and that more substantiated evidence or a more detailed report, a more final report, would be forthcoming. It seems to me that it would be premature to engage in activity as a public hearing on the basis of a preliminary report. I would suggest that if that was being considered at all, it should be at the point when all of the data is in and everything is finalized.

Mr. Clark: I have to go to the House, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, I know. We're really overtime anyway here. We'll hear Mr. Fulton and then we should try to end here.

Mr. Fulton: I'd just like to come quickly back to the issue. If we were going to have this day, it would be two weeks from today. I don't think you can realistically get the kinds of scientists we're talking about in less than two weeks. If we wait until next Tuesday, basically this issue is being killed off, which I think would be quite inappropriate, considering the kind of hysteria that is out there.

I think what I suggested is exactly what Brian and Lee are after. We would get Dr. Jackson and Dr. Murray to look at the scientists that are available—atmospheric scientists who either work for academic institutions or the private sector or government, some cancer specialists and dermatologists and so on—to actually appear before us and give us an objective state of the day, what is in fact happening out there.

I think what has happened is that the minister has made certain statements, but did not provide a written transcript of his speech to the media, and the media took full advantage of that and created an ecological hysteria. I don't think we should avoid our responsibilities. We have an enormous amount of information. We're the only committee that could really pull it together, and I think we should, because I think in your summation you dealt quite clearly with the fact that

[*Translation*]

Compte tenu du fait que nous ne savons pas trop ce que nous allons faire, je proposerais que nous tentions de réunir quelques documents d'information, et peut-être même d'élaborer une proposition en ce qui a trait au but et à la nature des séances que nous tiendrons. Ce serait en quelque sorte la justification de ces séances. Si le comité désire avoir un peu plus de temps avant de décider d'aller de l'avant, nous pourrons fort bien en discuter et prendre une décision mardi ou jeudi prochain.

M. Clark: Par exemple, il serait fort intéressant de savoir ce que des scientifiques de la NASA auraient à nous dire, car il me semble que la question que nous devons étudier dépend dans une certaine mesure des renseignements dont nous disposerons pour faire l'évaluation.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je pense que vous nous avez dit que ce n'est qu'un rapport préliminaire, qui devrait être suivi d'un rapport plus détaillé, d'un rapport plus complet. Il serait peut-être prématuré de nous engager dans des audiences publiques à partir d'un rapport préliminaire. Avant même de songer à entreprendre de telles audiences, il faudrait nous assurer que nous avons tous les renseignements nécessaires et nous assurer aussi que les travaux sont bel et bien terminés.

M. Clark: Je dois me rendre à la Chambre, monsieur le président.

Le président: Oui, je sais. Nous n'avons vraiment plus de temps. Nous allons écouter M. Fulton, et nous mettrons fin à la séance.

M. Fulton: Permettez-moi seulement de revenir brièvement sur la question. Soyons réalistes: il ne faut pas compter pouvoir rencontrer ces personnes avant deux semaines. Je ne pense pas que l'on puisse obtenir une réponse positive de ces scientifiques en moins de deux semaines. Si nous attendons jusqu'à mardi prochain pour agir, il vaut mieux laisser tomber, ce qui ne serait vraiment pas convenable, je pense, considérant l'hystérie qui a été créée.

Je pense que ce que j'ai proposé correspond exactement à ce que Brian et Lee demandent. Nous pourrions demander à M. Jackson et M. Murray de faire la liste des scientifiques qui pourraient être invités—des spécialistes des sciences de l'atmosphère, qui travaillent dans des maisons d'enseignement, dans le secteur privé ou au gouvernement, des spécialistes du cancer et des dermatologues—des scientifiques qui pourraient venir nous faire un résumé objectif de la situation, nous dire ce qui se passe vraiment.

Ce qui est arrivé, en réalité, c'est que le ministre a fait certaines déclarations, mais n'a pas donné de transcription de son allocution aux médias, qui en ont profité pour créer une véritable hystérie écologique. Nous devons faire face à nos responsabilités. Nous possédons beaucoup de renseignements. Nous sommes le seul comité à pouvoir vraiment s'occuper de la question, et je pense que nous devrions le faire, puisque vous nous avez dit très clairement que nous allons discuter de

[*Texte*]

the beginning of our future work agenda will be dealt with next Tuesday morning. If we then decide next Tuesday morning to do it for the next Tuesday, I stand to be corrected, but I don't think we could get the kinds of scientists that Lee just indicated he'd be interested in hearing from NASA.

The Chairman: You may well be right in that. Since we've generally tried to operate by consensus here, what I would try to do in the next couple of days is to get a little more information and circulate it, and then we will consult. We don't always operate with absolute unanimity, but I would like as much as possible to have a consensus on what we're going to be doing. I will try to take into account all of the things that have been said and get back to you as soon as possible on this.

Mr. Fulton: I have two little quickies. Are members of the committee officially going to go to Globe '92? I've heard two stories.

The Chairman: I'm glad you raised that. As I understand it, at this point at least I have not received, and I don't know whether anybody else has, any invitation officially.

Mr. Fulton: It will come. I sent one to the riding and my office too.

The Chairman: In Globe '90, the committee as a committee was invited to go, and I think we had an invitation come via the Speaker. Then we asked, you may recall, for authorization. I think we used our travel points, but we asked for authorization to cover other expenses, particularly accommodation.

Mr. O'Kurley: And was that agreed upon?

The Chairman: Yes.

Mr. O'Kurley: Is the Tuesday the parliamentary conference, or is it the Wednesday?

Mr. Fulton: The Globe '92?

Mr. O'Kurley: Yes. One of the days, Tuesday or Wednesday—

The Chairman: Sunday, Monday, Tuesday, or something like that, I think.

Mr. O'Kurley: No, that's sort of the introduction, but there's actually Wenman's parliamentary... Do you know what I'm talking about?

The Chairman: Yes.

Mr. O'Kurley: It's either on Tuesday or Wednesday, but I would suggest that would be a good thing to attend.

The Chairman: If we want to formalize this, we likely should get a motion next week in front of the committee and then I would likely have to ask for permission of the House.

• 1110

Mr. Fulton: Can we get Norman to call Globe '92 and find out whether special arrangements could be made for at least delegate fees? We obviously are not going to be there five days, but if we're going to go for a couple of key days, I know that—

[*Traduction*]

notre programme de travail mardi prochain. Donc, si nous décidons mardi matin d'inviter des gens pour le mardi suivant, on pourra me corriger si j'ai tort, mais je ne pense pas qu'il faille compter sur la présence des scientifiques de la NASA que Lee serait intéressé à rencontrer.

Le président: Vous avez peut-être raison. Puisque nous avons généralement toujours tenté de fonctionner par consensus, je vais essayer d'obtenir un peu plus de renseignements au cours des deux ou trois prochains jours, et je les ferai circuler. Nous en discuterons ensuite. Nous ne sommes pas toujours unanimes, mais je voudrais bien que nous soyons tous d'accord sur ce que nous allons faire. Je vais essayer de tenir compte de tout ce qui a été dit, et je communiquerai avec vous à ce sujet.

M. Fulton: J'ai deux brèves questions à poser. Y a-t-il des membres du comité qui vont assister officiellement à la conférence Globe 92? Il y a deux rumeurs qui circulent à ce sujet.

Le président: Je suis heureux que vous posiez la question. Je n'ai encore reçu aucune invitation officielle. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre en a reçu une.

M. Fulton: Nous allons recevoir une invitation. J'en ai envoyé une dans ma circonscription, et mon bureau aussi.

Le président: À la conférence de 1990, le comité a été invité en tant que groupe, et je pense que l'invitation nous était parvenue par l'entremise du président de la Chambre. Puis, vous vous souviendrez peut-être que nous avons demandé l'autorisation d'y participer. Nous avons utilisé nos points pour nos déplacements, mais nous avons demandé une autorisation pour couvrir d'autres dépenses, en particulier l'hébergement.

M. O'Kurley: Et l'autorisation a été accordée?

Le président: Oui.

M. O'Kurley: La conférence parlementaire a-t-elle lieu mardi ou mercredi?

M. Fulton: La conférence Globe 92?

M. O'Kurley: Oui. Est-ce mardi ou mercredi...

Le président: Dimanche, lundi, mardi, ou quelque part par là.

M. O'Kurley: Non, ce sera l'ouverture, si vous voulez, mais il y a le comité parlementaire Wenman... Savez-vous de quoi je parle?

Le président: Oui.

M. O'Kurley: La conférence aura donc lieu mardi ou mercredi, mais il serait souhaitable que nous y assistions.

Le président: Si nous voulons rendre cela officiel, il faudrait qu'une motion soit présentée au comité la semaine prochaine, et je pourrai alors demander la permission de la Chambre.

M. Fulton: Pouvons-nous demander à Norman d'appeler les organisateurs de la conférence Globe 92 pour savoir si des arrangements particuliers pourraient être faits pour ce qui est des frais d'inscription des délégués, à tout le moins? Nous ne passerons évidemment pas cinq jours là-bas, mais si nous y allons pour deux ou trois jours, je sais...

[*Text*]

The Chairman: We will have some information on that shortly.

Mr. Fulton: Okay.

Mrs. Catterall: On Globe '92.

The Chairman: Okay. We'll come back with a specific package of information and a recommendation for next week.

Mr. Fulton: I'm sure there is consensus on this.

We think very highly of your work, Dr. Jackson and Dr. Murray, in case you thought there was some other agenda going on.

The Chairman: All right. The meeting stands adjourned.

[*Translation*]

Le président: Nous aurons plus de détails là-dessus d'ici peu.

M. Fulton: D'accord.

Mme Catterall: Au sujet de la conférence Globe 92.

Le président: Très bien. La semaine prochaine, nous aurons des renseignements précis, et nous aurons aussi une recommandation à faire.

M. Fulton: Je suis persuadé que nous sommes à peu près tous d'accord là-dessus.

Nous trouvons vraiment votre travail excellent, monsieur Jackson et monsieur Murray, et il n'y a pas d'autre ordre du jour.

Le président: Très bien. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Tuesday, February 18, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mardi 18 février 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2):

- Work plans;

- Future Business;

- Consideration of a draft report on the Division of Powers on Environmental Issues.

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement:

- Plan de travail;

- Travaux futurs;

- Examen de l'ébauche d'un rapport sur la répartition des pouvoirs d'environnement

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24584—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 18, 1992
(29)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:12 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin and Brian O'Kurley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Bill Murray Research Officer. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That the Committee travel to Vancouver for Globe '92 and that the Chairman seek funds from the travel budget for accommodation, per diem and registration fees only.

The Committee resumed consideration of the Report on the Division of Powers on Environmental Issues.

It was agreed,—That the Committee meet on Wednesday, February 19, 1992 from 12:15 p.m. to 2:00 p.m. on the draft report.

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 18 FÉVRIER 1992
(29)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 12 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin et Brian O'Kurley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Bill Murray, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité se rende à Vancouver pour participer à Globe 92 et que le président demande l'octroi de fonds tirés du budget des déplacements pour couvrir les frais de logement, les indemnités quotidiennes et les frais d'inscription seulement.

Le Comité reprend l'étude du rapport sur la répartition des pouvoirs au sujet de questions environnementales.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse le mercredi 19 février 1992, de 12 h 15 à 14 heures pour discuter de l'ébauche du rapport.

À 12 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 18, 1992

• 1114

The Chairman: I call the meeting to order.

We have a tight time-frame today. Several of us are unfortunately going to have to leave before the meeting is over, or we'll have to have a short meeting—one or the other. We may even have some difficulties with Thursday, I gather, so we'll have to look at that.

• 1115

There's a general question about the draft that I want to bring forward. Before that, however, we've committed ourselves to looking at future business. The most important item was urgent when it was raised and it still is urgent. It's the preparation of some material on the holding of at least an extended hearing on the whole CFC and ozone layer matter. It was raised at the previous meeting by individual members both here and in the House.

After some consultation with Environment Canada, Elizabeth Dowdeswell, who's the head of the Atmospheric Environment Service, and Kirk Dawson, it seems clear to me that we need to take enough time to do this in an effective manner so it's not just a kind of superficial "what if" approach.

Since we last met, NASA has been following up on research of its own in the States. We're hoping we can get that data and perhaps even one individual from NASA to come and appear, as well as our own scientists. Bill Murray has very effectively laid out a short paper which has been circulated, I think, and outlines some of the issues.

He's also raised something new that I was not aware of but I'm sure Mr. Clark was. That is that there is to be a meeting in April in Nairobi, at which time the protocol might again be open for some amendment. This would give an even greater focus to whatever follow-up recommendations we want to make. I guess the bottom line in all of this is that if we're going to do this in an adequate fashion it's going to take us at least a couple of weeks to put it together.

I checked informally last week with some members about schedule availability, and March 12 seemed to be the best date for an all-day session. I have informally, as I said, mentioned it to several people. If anybody has any violent exception to it or sees any serious problem, this would be the time to raise it. I'd like to lock it in, and then we can get into the details in the next few days as to how we want to structure it and hear the witnesses. If anybody has any suggestions...

Mr. Clark (Brandon—Souris): What day is the twelfth?

The Chairman: The twelfth is Thursday.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 18 février 1992

Le président: La séance est ouverte.

Nous avons un horaire très chargé aujourd'hui. Malheureusement, plusieurs d'entre nous doivent partir avant la fin de la séance, ou alors nous devrons peut-être décider de l'abréger—c'est à voir. Nous aurons peut-être aussi des difficultés jeudi, je pense, donc nous devrons examiner la question.

J'ai d'ordre général à vous poser une question au sujet de l'ébauche. Avant, toutefois, nous allons examiner nos travaux futurs, comme nous nous y sommes engagés. Le point le plus important était considéré comme urgent quant on l'a soulevé et il l'est toujours. Il s'agit de la rédaction de documents sur l'organisation d'une séance prolongée au moins sur la question des CFCs et de la protection de la couche d'ozone. Elle a été soulevée à la réunion précédente par des membres du comité et à la Chambre.

J'ai consulté, à Environnement Canada, Elizabeth Dowdeswell, qui dirige le Service de l'environnement atmosphérique, et Kirk Dawson, et il m'apparaît clairement que nous devons prendre le temps d'examiner à fond cette question et ne pas nous contenter d'une étude superficielle de cas hypothétiques.

Depuis notre dernière réunion, la NASA poursuit ses propres recherches aux États-Unis. Nous espérons bien obtenir ces renseignements et peut-être même qu'un représentant de la NASA pourrait venir comparaître, de même que des scientifiques de chez nous. Bill Murray a fait du très bon travail en rédigeant un bref document qu'on a distribué, je crois, et qui expose certaines de ces questions.

Il soulève aussi un élément nouveau dont je n'étais pas conscient, mais M. Clark, lui, en était certainement au fait. Il s'agit d'une réunion qui doit avoir lieu en avril à Nairobi, au cours de laquelle le protocole pourrait à nouveau être modifié. Ce serait le moment idéal pour attirer l'attention sur des recommandations de suivi que nous voulons présenter. En somme, si nous voulons travailler comme il se doit, il nous faudra au moins quelques semaines pour mettre la dernière main à notre rapport.

La semaine dernière, je me suis entretenu officieusement avec certains membres au sujet de leur disponibilité, et le 12 mars semble être la meilleure date pour tenir une séance d'une journée. Comme je l'ai dit, j'en ai parlé officieusement à plusieurs. Si l'un d'entre vous s'y oppose fermement ou y voit un grave inconvénient, qu'il le dise maintenant. J'aimerais régler cette question pour que dans les prochains jours nous puissions aborder en détail la façon dont nous voulons organiser cette séance et entendre les témoins. Si vous avez des suggestions...

M. Clark (Brandon—Souris): Le 12, c'est quel jour?

Le président: Le 12 tombe un jeudi.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley (Elk Island): Mr. Chairman, I'd like to take the opportunity to express my views on this.

I believe that if it is structured properly it could be useful. However, the condition of my giving my wholehearted endorsement is that it be structured in a way that would elicit the most useful objective information. While I recognize that the issue is an important one, I think it's important to create a balanced discussion on it.

The parliamentary secretary indicated before that he would like a witness from NASA, if possible, and if it is also possible, someone like Dr. Ball from Manitoba may be an appropriate person to include in such a debate. I just want to ensure that it's a balanced debate and the deck isn't stacked all on one side of the issue to make an assumption beforehand.

The Chairman: Okay. I don't think there's anybody who disagrees with that, Mr. O'Kurley. There are two things that would be helpful.

First, I have been doing a little work in trying to prepare a preliminary suggested list of those who might be invited to appear. I would circulate that in the next day or so but I would also be open to any suggestions. The only thing I would say is that anybody who's invited, since our time will be brief, obviously has to have some kind of objectivity. In other words, they have to be seen to be people who have some credibility within the scientific community.

Mr. O'Kurley: Well, Mr. Chairman, at one point, NASA itself, as a source of credible information, was questioned by this committee. How can we judge the credibility of an individual's opinion? I guess what I'm saying is that I think the committee, the research staff, together with the chairman, should actively seek to balance the discussion. The discussion would be that there is a build-up of chemicals such that if the right conditions exist this would result in a depletion of the ozone. That's the question. There are some who believe the problem is a really urgent problem and there are others who believe it is not as urgent as some believe it is. I would like to insist that the chairman, together with the research staff, actively seek out those who believe it is not as urgent—

• 1120

The Chairman: If they have a scientific base, Mr. O'Kurley. I want it very clear on this point. There are lots of people who would come in front of this committee and say all kinds of things and take different points of view, but if they have nothing... Let's distinguish between two fields here. One is science, which, as I understand it, maintains that two and two make four and that four and four make eight, and the other is politics, in which there can be differences of opinion.

Mr. O'Kurley: No, it's possible that if you go into an academic community you will find scientists with credentials who have opposing views on various issues. I'm saying I believe the researcher should do some investigation through various science departments of universities. Obviously there are professors who write—

[*Traduction*]

M. O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, je voudrais bien me prononcer là-dessus.

Je pense que si la séance est bien structurée, elle pourrait être utile. Cependant, pour que je donne mon plein appui à cette décision, il faut que la séance soit structurée de manière à ce qu'on y recueille les renseignements objectifs les plus utiles. Tout en reconnaissant que c'est une question importante, j'estime qu'il faut aussi pondérer les points de vue qui y seront exprimés.

Le secrétaire parlementaire a déjà fait savoir qu'il souhaite la comparution d'un représentant de la NASA, si c'est possible, et si c'est possible aussi, d'un représentant comme le docteur Ball du Manitoba. Je veux simplement m'assurer que le débat sera pondéré et qu'on ne fera pas comparaître que les tenants d'un même point de vue pour confirmer une position déjà prise.

Le président: Très bien. Je pense que personne ne s'oppose à ce que vous dites, monsieur O'Kurley. Toutefois, il y a deux choses qui nous seraient utiles.

D'abord, j'ai essayé de dresser une liste préliminaire des témoins qu'on pourrait inviter. Je pourrais la distribuer dans un jour ou deux mais j'accepterais aussi toute suggestion. Je tiens toutefois à bien préciser que, comme nous n'avons que peu de temps, les témoins invités devraient faire preuve d'une certaine objectivité. Autrement dit, ils doivent être perçus comme des gens qui ont une certaine crédibilité dans le milieu scientifique.

M. O'Kurley: Je veux bien, monsieur le président, mais à un moment donné, le comité a mis en doute la crédibilité de la NASA elle-même. Comment juger de la crédibilité d'un témoin? J'estime que le comité et le personnel de recherche, de concert avec le président, devraient vraiment s'efforcer de diversifier les points de vue qui seront exprimés. On discuterait de la question de savoir si les produits chimiques s'accumulent à tel point que, si toutes les conditions sont réunies, on assistera à la dégradation de la couche d'ozone. C'est la question. Certains jugent la situation vraiment urgente, et d'autres estiment qu'elle ne l'est pas tant que d'autres croient. J'insiste pour que le président, de concert avec le personnel de recherche, s'efforcent vraiment de communiquer avec ceux qui estiment que la situation n'est pas tellement urgente...

Le président: Pourvu qu'ils appuient leur jugement sur des données scientifiques, monsieur O'Kurley. Je veux que ce soit bien clair. Des tas de gens pourraient comparaître ici et exposer toutes sortes de points de vue, mais s'ils n'ont rien... Il faut bien distinguer deux choses. D'abord il y a le milieu scientifique, qui, si je comprends bien, estime que deux et deux font quatre et que quatre et quatre font huit, et il y a le milieu politique, où les opinions peuvent diverger.

M. O'Kurley: Il se peut fort bien que dans le milieu universitaire vous trouveriez des scientifiques dont la crédibilité est reconnue et qui ont des vues opposées sur diverses questions. C'est pourquoi je pense que l'attaché de recherche devrait s'enquérir auprès de divers départements scientifiques universitaires. Évidemment, il y a des professeurs qui écrivent...

[*Text*]

The Chairman: There are reputable ways, Mr. O'Kurley, of knowing whether people have scientific bases. I'm quite prepared to pursue that course. There's no problem and I agree with doing so, totally.

Mrs. Catterall (Ottawa West): To assist the discussion, I will just say there have obviously been some dramatic developments in the last few weeks. Could our researchers prepare the recommendations made by the committee on this issue after—I might mention—a year of hearings, with presentation of scientific and other evidence? In response to the government, a number of the recommendations were conditional and said that if certain events did not happen we would then act in such and such a way.

How the actions of the United States now stack up against both our recommendations and the current government position would also be very helpful to us in terms of seeing what actions are possible and, therefore, what recommendations we might make.

On the question of balance, I agree we want to hear all sides of the issue in a fair way. On the other hand, if 99% of scientific opinion says this is an urgent and pressing problem and 1% has some questions about it—I know we dealt with that situation on numerous occasions when dealing with the ozone report and the climate change report—then I don't think this committee wants to call witnesses in a situation where half the witnesses say one thing and half say the other, because doing so would indeed not be representative of scientific opinion. So I just add that caution to the previous discussion.

Mr. Fulton (Skeena): Could we look at March 10? I've just realized I won't be available on March 12.

The Chairman: And you were one of the ones I asked.

Mr. Fulton: No, I had not got back to you yet because I was in Cassiar when you called. The other thing is that I think you or the clerk circulated the synthesis on the ozone scientific assessment panel.

The Chairman: Yes.

Mr. Fulton: If not, the synthesis is available. It's prepared by the assessment chairs on the parties to the Montreal Protocol. It contains some great tables and it deals with the point Marlene made, so I think it would be—

The Chairman: Who circulated it? I don't think I did.

Mr. Fulton: Bill might have.

The Chairman: Perhaps if you give it to us, we'll circulate it.

Mr. Bill Murray (Committee Researcher): We haven't seen it.

Mr. Fulton: The synthesis contains some good tables that deal with what Marlene's asking for, and I think it would be useful for that day. I don't want to say where the document came from; I was giving the chair credit.

[*Translation*]

Le président: Il existe des moyens bien simples, monsieur O'Kurley, de savoir si les personnes concernées ont un bagage scientifique. Je veux bien procéder de cette façon-là. Cela ne pose aucun problème et je suis d'accord pour le faire, entièrement d'accord.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je tiens à dire qu'au cours des dernières semaines la situation a beaucoup évolué. Est-ce que nos attachés de recherche pourraient rédiger les recommandations faites au comité relativement à cette question après, je dis bien un an d'audiences, période au cours de laquelle on a recueilli des témoignages de scientifiques et d'autres sources? En réponse au gouvernement, différentes recommandations étaient assorties de conditions et disposaient que si certains facteurs n'étaient pas réunis, alors nous prendrions telle ou telle orientation.

Il serait très utile aussi que nous sachions comment les mesures prises par les États-Unis vont maintenant à l'encontre de nos recommandations et que nous connaissions la position gouvernementale actuelle afin de voir quelles solutions s'offrent à nous et par conséquent quelles recommandations nous pourrions faire.

Pour ce qui est de la pondération du débat, il est clair que nous voulons que les tenants des différents points de vue aient des chances égales de s'exprimer. Par ailleurs, si 99 p. 100 des gens du milieu scientifique estiment que la situation est urgente et que le 1 p. 100 qui reste a des doutes à ce sujet—je sais que nous avons parlé de cela à maintes reprises au sujet du rapport sur la couche d'ozone et des changements climatiques—mais je ne pense pas que le comité songe à convoquer 50 p. 100 de témoins qui jugent la situation urgente et 50 p. 100 qui pensent autrement, puisque cela ne refléterait pas l'opinion du milieu scientifique. C'est donc la réserve que je voulais faire à la suite de ce qui vient d'être dit.

M. Fulton (Skeena): Pourrait-on se réunir le 10 mars? Je viens de me rendre compte que je ne serai pas libre le 12.

Le président: Vous êtes parmi ceux à qui j'avais posé la question.

M. Fulton: Non, je n'avais pas répondu à votre question parce que j'étais à Cassiar quand vous êtes venu. Autre chose, je pense que vous ou le greffier avez distribué le résumé provenant du comité d'évaluation scientifique sur l'ozone.

Le président: Oui.

M. Fulton: Alors le résumé est disponible. Il a été rédigé par les présidents du comité d'évaluation des pays signataires du protocole de Montréal. On y trouve d'excellents tableaux et il y est question de ce dont Marlene a parlé, si bien que je pense que ce serait...

Le président: Qui l'a distribué? Je ne pense pas l'avoir fait.

M. Fulton: Peut-être que c'est Bill.

Le président: Si vous nous le remettez, nous le distribuerons.

M. Bill Murray (attaché de recherche): Nous ne l'avons pas eu.

M. Fulton: La synthèse contient quelques bons tableaux qui ont trait à ce dont a parlé Marlene, et je pense qu'il serait bon de l'avoir pour cette réunion. Je ne veux pas dire d'où est venu le document; je voulais en donner le crédit à la présidence.

[*Texte*]

The Chairman: I don't want to get into a long and probably not very productive debate until we actually have the list of structures and suggestions in front of us. The one thing we have to decide, though, is the date. That is crucial. You say you're not available on March 12. Are you unavailable all day?

Mr. Fulton: Yes. I should be in Washington.

The Chairman: After we hear from Mr. Clark and Mr. O'Kurley, I will terminate the discussion and try to informally consult and obtain a date and get back to you.

Mr. Clark: For the record, Mr. Chairman, my office received a phone call after the last meeting, in which the caller was wondering why I'd voted against holding hearings on the ozone. I liked the fact that (a) I did not do so and (b) there was no vote. I want to simply make that clear. Someone's understanding of that meeting was obviously incomplete at best. In any event, I think the type of day you're speaking of would be helpful.

• 1125

To carry on with what Brian is saying, certainly in my part of Canada, Dr. Tim Ball has a very large audience. I've heard him speak but once. He was one of those who received a fair amount of attention for his criticisms of the minister's comments vis-à-vis the danger for children. I don't know how you get into the business of evaluating scientific credentials—after all, I'm a historian, not a scientist—but I think he's a prominent academic, at least in western Canada. I would suggest he be included on the list if only because I think an exchange of opinion would be very productive.

The Chairman: Here are my criteria, just so there's no misunderstanding. When it comes to scientists, there is a fairly standard way of telling whether they have expertise: by publications and by some recognition in the community that they have a legitimate point of view based on scientific information. If that's the case, then I think there's justification for having that individual. If the individual is talking about something on which they do not have scientific expertise or recognition or have not published, then there's a real reason to say there's a better scientific... We're trying to deal with stuff on the basis of fact here, not in terms of people's hobby-horses.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I'm glad to hear that this new approach has finally overtaken the chair of the committee. I recall that—

The Chairman: See, I do learn. I do get new ideas.

Mr. O'Kurley: I recall that in past situations when we were determining the criteria for inviting witnesses to provide evidence before the committee, in many cases I heard members of this committee say that if you've attended a lot

[*Traduction*]

Le président: Je ne vais pas entamer un débat qui serait sans doute long et peu productif tant que nous n'aurons pas dressé la liste et obtenu des suggestions. Il nous faut donc d'abord décider de la date. C'est essentiel. Vous ne serez pas libre le 12. Serez-vous pris toute la journée?

M. Fulton: Oui. Je dois me rendre à Washington.

Le président: Quand M. Clark et O'Kurley auront pu s'exprimer, je vais clore le débat, je vais consulter, tenter de fixer une date et vous en reparler.

M. Clark: Monsieur le président, je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu qu'à mon bureau on a reçu un appel après la dernière séance, et l'interlocuteur se demandait pourquoi, au cours d'un vote, je m'étais opposé à la tenue d'audiences sur l'ozone. Remarquez bien que, d'abord, je ne me suis pas opposé et, deuxièmement, on n'a pas tenu de vote. Je tenais à le préciser. Le moins qu'on puisse dire, c'est que quelqu'un n'a pas tout bien saisi au cours de cette réunion. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait bon de revoir la transcription de la séance de ce jour-là.

Pour faire suite à ce que Brian a dit, dans la région que je représente, le docteur Tim Ball est très réputé. Pour ma part, je ne l'ai entendu qu'une fois. Il est du nombre de ceux qui ont beaucoup retenu l'attention pour avoir critiqué les observations qu'a faites le ministre au sujet du danger pour les enfants. Je ne sais pas comment on s'y prend pour évaluer la réputation d'un scientifique—après tout, je suis historien, pas scientifique—mais je crois qu'il est un imminent universitaire, au moins dans l'ouest du Canada. Je suggère qu'on l'invite à comparaître ne serait-ce que parce qu'un échange d'opinions serait utile.

Le président: Voici les critères sur lesquels je me fonde, afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Quand on parle de scientifiques, il y a une façon bien simple de savoir s'ils ont ou non une certaine expertise: il faut vérifier leurs publications et voir si leurs pairs estiment que leur point de vue est justifié par des données scientifiques. Si tel est le cas, j'estime qu'il y a lieu de convoquer ce scientifique. Si le quidam en question parle d'un domaine dans lequel il n'a aucune expertise scientifique, dans lequel il n'est pas reconnu ou sur lequel il n'a pas publié, alors il y a tout lieu de conclure qu'il y aurait d'autres scientifiques... Nous essayons de prendre des décisions en nous appuyant sur des faits, il ne s'agit pas de nous contenter d'écouter des dilettantes.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je suis bien aise de constater que la présidence s'est finalement rangée de ce côté-ci. Je me souviens que...

Le président: Vous voyez, j'ai fini par apprendre. Je suis réceptif aux nouvelles idées.

M. O'Kurley: Je me souviens qu'à d'autres occasions quand on essayait de définir les critères à retenir dans le choix des témoins à comparaître, dans bien des cas, des membres du comité ont prétendu que quand on a assisté à

[*Text*]

of environmental conferences, that gives you a certain amount of credibility. Then I heard others say that if you're part of an environmental group, that gives you credibility. In the past it seemed that science didn't have as much to do with it as the fact that you may be really interested in the subject.

If we want to encourage reasoned and constructive debate, perhaps you're correct, publishing is one aspect. If you want to stick to that and say that some guy has a view but he hasn't published anything, therefore we can't accept him, then we'll do the same thing for any other witnesses we have. If we have somebody from an environmental group who hasn't published anything, then their credibility should be put in question.

The Chairman: Just to be clear, Mr. O'Kurley, I'm talking about scientists now.

Mr. O'Kurley: I'm talking generally about the acceptability of including somebody in a parliamentary-sponsored debate, which should have some scientific background. For example, Dr. Ball has a geography background, a scientific background, so I think anybody with some understanding of science and some background in geography—

The Chairman: We will have a chance to discuss this at greater length as there are specifics in front of us, so don't feel you're going to—

Mr. O'Kurley: Let me reiterate my concern. You're asking if anybody has any major opposition. I do not have opposition to a well-structured, objective conference. If we create a situation where the timeframe is so pressured that the people who would create a balanced debate are not available, then I'm not enthusiastic about supporting that. If we have a situation where the question being addressed is whether this ozone is a general concern—what are both sides of the issue, the pro side and the con side—then I'm very interested. It's a very intelligent use of Parliament's resources. However, if we approach it from a machiavellian point of view to say it doesn't matter what approach we take—

The Chairman: Mr. O'Kurley, I think we should not start characterizing other people's positions as machiavellian. That's really not on. You're quite free to state your position.

Mr. O'Kurley: I believe it's sometimes the case that a machiavellian approach is taken on a lot of these issues.

The Chairman: You're implying that other people would do that, and I think that's not quite fair. Can we carry on?

Mr. O'Kurley: Certainly.

The Chairman: Okay. We'll get back to you and let you know.

[*Translation*]

beaucoup de conférences sur l'environnement, cela confère une certaine crédibilité. Puis, d'autres ont aussi prétendu que si on fait partie d'un groupe environnemental, on a aussi une certaine crédibilité. Jusqu'à maintenant, il m'a semblé que la science ne comptait pas autant que le fait qu'on puisse être vraiment très intéressé par la question.

Si nous voulons favoriser un débat constructif et sensé, peut-être que vous avez raison, la publication est un élément à considérer. Par ailleurs, si vous maintenez qu'un individu quelconque a un point de vue à faire valoir mais qu'il n'a jamais publié quoi que ce soit, alors nous ne pouvons pas l'accepter, il faudrait faire de même pour tous les autres témoins. Si quelqu'un d'un groupe environnemental n'a jamais publié, alors il faut remettre sa crédibilité en question.

Le président: Je tiens à préciser, monsieur O'Kurley, que je parle maintenant des scientifiques.

M. O'Kurley: Je parle de façon générale du fait que pour inviter quelqu'un à participer à un débat parlementaire il faut que l'intéressé ait un certain bagage scientifique. Par exemple, le docteur Ball a une formation en géographie, une formation scientifique, si bien que quiconque s'y connaît en sciences et en géographie. . .

Le président: Nous aurons l'occasion de reparler de cela étant donné que nous sommes saisis de questions précises, donc n'allez pas croire que vous allez. . .

M. O'Kurley: Je vais répéter mon argument. Vous avez demandé si quelqu'un avait une objection sérieuse. Je ne m'oppose pas à la tenue d'une conférence objective et bien structurée. Toutefois si l'échéancier est tellement chargé que les gens qui pourraient contribuer à la tenue d'un débat pondéré ne peuvent se libérer pour y participer, alors cette proposition ne m'emballe pas. Si on se pose la question de savoir si l'état de la couche d'ozone est une préoccupation générale—ce qu'en pensent les deux camps, ceux qui pensent que oui et ceux qui pensent que non—alors oui, cette question m'intéresse au plus haut point. Ce serait une utilisation très avisée des ressources parlementaires. Cependant, si nous disons de façon machiavélique que peu importe notre approche. . .

Le président: Monsieur O'Kurley, je ne pense pas qu'il convienne de taxer les autres de machiavélisme. Il ne s'agit pas du tout de cela. Vous êtes parfaitement libre d'exposer votre point de vue.

M. O'Kurley: Je pense qu'effectivement on traite de beaucoup de ces questions de façon machiavélique.

Le président: Vous donnez à entendre que d'autres agiraient ainsi, et je trouve que ce n'est pas juste. Pouvons-nous poursuivre?

M. O'Kurley: Certainement.

Le président: Très bien. Nous vous tiendrons au courant.

[*Texte*]

• 1130

Mrs. Catterall: Looking at the briefing notes from the Library of Parliament, if it is at all possible to get somebody who was involved in the preparation of the United Nations report, I think that would be an extremely useful addition. And Health and Welfare Canada is a good idea. But a significant concern also is the effect on wildlife who don't know enough to stay out of the sun.

The Chairman: In line with one of Mr. O'Kurley's comments about sufficient time, my proposal is that we take the whole day, that it go from 9 through to about 5. I have some suggestions. And if anyone has any further suggestions, I'd like to receive them. But I will circulate a proposal.

But two things we must do as quickly as possible is decide on the date and decide on what we think is an approach that will get us all the facts and allow us to make the best decision possible. Okay?

Mr. O'Kurley: Just a bit of a response to something Mrs. Catterall said with regard to quantity of opinion. She said that if 99% of the opinion is one way... About 500 years ago—as a matter of fact, to the year—99% of the opinion was that the world was flat, and only 1% was the other way. So I guess my point is that you should balance the question off...

The Chairman: There's no doubt this committee is able to debate things. If we can just also get to the facts, we would be doing all right.

We have a real problem today. Several of our members, including your chair, will not be present for this whole meeting. We'll do as much as we can. We also have problems with Thursday. I understand that several of our members are not available Thursdays.

There is a fundamental question about approaching this draft, and I realize this reading it again, and that is that within about 10 or 11 or 12 days the special joint committee will issue its report. It's not likely that we can complete our work and have it out before that. The report is drafted in such a way that it deals somewhat extensively with the contents of the constitutional document. Right?

Mr. Ian Jackson (Committee Researcher): Yes, although it doesn't focus on it. It looks at environment as a topic in itself. Probably you should get to the end of your—

The Chairman: Yes, I'll get to my point.

My point is simply that in terms of presentation and thrust, one of the things we have to keep in mind as we produce this, is it in some way largely in response to the proposals the parliamentary committee has been looking at, the 28 proposals, which are going to come back to us, I think, in a fairly different fashion when the parliamentary committee reports late next week? Therefore, do we want to write our report in a way that in a sense acknowledges that report and puts this report into a somewhat longer timeframe? Do you get what I am saying?

[*Traduction*]

Mme Catterall: Pour ce qui est des notes d'information de la Bibliothèque du Parlement, je pense qu'il serait extrêmement utile d'entrer en communication avec un de ceux qui a participé à la rédaction du rapport des Nations Unies. On pourrait aussi penser à Santé et Bien-être Canada. Il serait aussi important de penser aux répercussions que cela peut avoir sur les animaux sauvages, qui eux ne se mettront pas spontanément à l'abri du soleil.

Le président: Pour revenir à ce que M. O'Kurley a dit au sujet du temps dont nous disposons, je propose que nous réservions toute la journée, de neuf à cinq. J'ai quelques suggestions à faire. Si vous en avez aussi, veuillez me les présenter. Je vais faire distribuer une proposition.

Mais auparavant il y a deux choses que nous devons régler rapidement, soit décider de la date et décider de l'approche qui à notre sens nous permettra d'obtenir toutes les données et de prendre la meilleure décision possible. Êtes-vous d'accord?

M. O'Kurley: Je vais faire suite à ce que Mme Caterall a dit au sujet du nombre de témoins. Elle dit que si 99 p. 100 des gens de la communauté scientifique pensent de telle manière... Rappelez-vous qu'il y a 500 ans—500 ans cette année même—99 p. 100 des gens pensaient que la terre était plate, et seulement 1 sur cent pensait qu'elle était ronde. Tout cela pour vous dire qu'il faut pondérer le débat...

Le président: Le comité sait comment mener un débat, cela ne fait pas de doute. Si nous pouvons recueillir les données, tout ira bien.

Nous avons un problème aujourd'hui. Plusieurs membres, y compris le président, ne peuvent pas assister à toute la réunion. Nous allons faire de notre mieux. Nous aurons aussi des problèmes jeudi. Je crois savoir que plusieurs d'entre vous ne sont pas libres le jeudi.

Il se pose une question cruciale au sujet de l'orientation à donner à cette ébauche, je m'en suis rendu compte en la relisant, et il faut bien se rendre compte que dans une dizaine ou une douzaine de jours, le comité mixte spécial déposera son rapport. Il est peu probable que nous puissions terminer notre travail avant cette date. Le rapport est rédigé de telle manière qu'il porte largement sur le contenu du document constitutionnel, n'est-ce pas?

M. Ian Jackson (attaché de recherche): Oui, bien que ce ne soit pas le sujet principal. L'environnement constitue le sujet du rapport. Peut-être devriez-vous aller jusqu'au bout de...

Le président: Oui, j'y arrive.

Ce que je veux dire, c'est qu'en ce qui concerne la présentation et l'esprit du rapport, une des choses que nous devons nous demander c'est si ce document est essentiellement une réponse aux propositions que le comité parlementaire a étudiées, donc les 28 propositions qui vont nous revenir, je pense, sous une forme passablement différente quand le comité parlementaire présentera son rapport à la fin de la semaine prochaine? Par conséquent, allons-nous rédiger notre rapport en fonction de cet autre rapport et nous allouer plus de temps pour sa rédaction? Comprenez-vous bien ce que je dis?

[*Text*]

As I read the report, it was interesting that the first part of the report sort of flows from 1972 and all the change that took place and the things that have happened over the last 20 years, but then as you get into the report you suddenly are focusing on some fairly specific things that were raised in the 28 proposals. Just like my political career may be toast, those proposals, in a way, may be toast as of next Friday. That is not to say that some of them won't turn up.

There will be a package that will be, I think, a reflection of the last six months of public debate that has gone on in the country, and therefore we might not want to overly date our report. We might want to put it more in the context of the country still wrestling with all these constitutional issues, some of which will certainly still be there in the special joint committee's report. But there are these big issues that are going to be there fuelling so much of what happens over the next several years.

Do I make my point clearly? Ian?

Mr. Jackson: They all said the same so far. Last night, listening to the way the Vancouver conference and the four conferences have gone, I thought that there is going to be very little in the joint committee about the environment. And that is probably good. That makes our report all the more relevant.

I was taking a slightly different line to you. I was thinking, just for instance to take your point, that some of the things we looked at in *Shaping Canada's Future Together*, if they disappear... In a sense this report helps to explain why they disappear, that they've been looked at and so on. Views were put up from the environmental community, from those involved, from the private sector, and maybe they weren't quite as important as they seemed at the time, or there were objections to it that people hadn't thought of in environmental terms.

• 1135

I was thinking that the pattern of the last two months had strengthened the need for our report rather than making it dated. That's just my reaction. I have pride of ownership, obviously.

The Chairman: I may have a slightly skewed point of view, and I have to be careful with this because, as you can imagine, I have a fair understanding of where I think the special joint committee's report is going. What I'm thinking is that it will be very important that this report comes out in the atmosphere that will then be created by that committee's report, and let me give you a specific example.

When we started here, a number of witnesses talked to us about balancing off economic union with some kind of environmental union, or rights, or whatever, but the debate that has actually gone on, as you have noticed, has really been between a kind of economic union versus a social charter kind of thing. I don't think one has to be a brain surgeon to realize that what will come out of the special joint committee will be some kind of coming together of those two aspects.

[*Translation*]

J'ai lu le rapport et j'ai noté avec intérêt que la première partie se réfère à 1972 et à tout ce qui s'est produit depuis 20 ans, puis quand on en poursuit la lecture on constate qu'il y est question de points assez précis dont on traite dans les 28 propositions. Tout comme ma carrière politique est peut-être vouée à l'échec, ces propositions pourraient elles aussi être défaites vendredi prochain. Ce qui ne veut pas dire que certaines ne résisteront pas.

On aura, je pense, un document qui sera un reflet des six derniers mois de débats publics dans tout le pays, et il vaudrait mieux ne pas trop retarder notre rapport. Nous pourrons peut-être le publier au moment où le pays débat encore de toutes ces questions constitutionnelles, dont certaines réapparaîtront certainement dans le rapport du comité mixte spécial. Mais il y a de grandes questions qui continueront de se poser et qui détermineront en grande partie l'évolution des prochaines années.

Est-ce que je me fais bien comprendre? Ian?

M. Jackson: Ils ont tous dit la même chose jusqu'à maintenant. Hier soir, j'écoutais ce qu'on disait de la conférence de Vancouver et des quatre précédentes, et je me disais qu'au comité mixte on avait très peu parlé de l'environnement. Ce qui est sans doute bien. Notre rapport n'en sera que plus pertinent.

J'ai une optique un peu différente de la vôtre. Je me disais, pour reprendre ce que vous avez dit, que certains des points que nous avons examinés dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* eh bien, s'ils disparaissent... En un sens, notre rapport aide à expliquer pourquoi certaines de ces propositions ont disparu, à faire comprendre qu'elles ont été étudiées, et ainsi de suite. Les écologistes, les intéressés, les gens du secteur privé ont exprimé leur opinion, qui n'était peut-être pas aussi importante qu'on l'avait cru à l'époque, ou alors il y a eu des objections auxquelles les gens n'avaient pas pensé au sujet de l'environnement.

Je pense que les événements des deux derniers mois rendent notre rapport d'autant plus nécessaire, plutôt que de le rendre désuet. C'est du moins ma réaction. Bien sûr, puisque je suis un des auteurs du rapport, j'en suis fier, bien sûr.

Le président: Mon point de vue est peut-être un peu biaisé, et je dois faire attention parce que, comme vous pouvez vous l'imaginer, j'ai une assez bonne idée de l'orientation que va prendre le rapport du comité mixte spécial. À mon avis, il sera très important que notre rapport soit publié dans l'atmosphère que créera le rapport de cet autre comité; je vous en donne un exemple précis.

Quand nous avons commencé nos travaux ici, certains témoins nous ont parlé de la nécessité d'équilibrer l'union économique par une union, par des droits ou quelque chose du genre dans le domaine de l'environnement, mais le débat qui a en fait eu lieu, comme vous l'avez remarqué, a vraiment porté sur l'opposition entre l'union économique et quelque chose qui s'apparenterait à une charte sociale. Je ne pense pas qu'il faille être neuro-chirurgien pour se rendre compte que les recommandations du comité mixte spécial vont représenter en quelque sorte une synthèse de ces deux aspects.

[*Texte*]

But Ian is quite right, there really has been very little discussion, either at those conferences or in front of our committee, a few specific witnesses, on the environmental aspects of all this. I think that means we may have to approach the final draft in a. . .not a dramatically different way. It's a question, I think, of emphasis, of some things becoming somewhat more important and specific and other things less so.

Mr. Jackson: Are you suggesting taking more time?

The Chairman: That's basically what I am suggesting. I'm asking a question. Here's the question, in a nutshell: do we rush like crazy and get this report out, as I think Jim was suggesting, *tout de suite*, knowing that it will likely not—even if we get it through today or Thursday at the latest—be out before the special joint committee's report? Or do we, in a sense, wait a week or two, continue to work at this but very clearly have this report finally completed after the special joint committee makes its report? That's my question.

Mrs. Catterall: When is that going to happen?

The Chairman: A week Friday is when the special joint committee makes its report.

Mr. Martin (LaSalle—Émard): I have a question and a comment, in answer to your question: do we rush to get it out right away or do we get it out afterwards? I think you, in your other hat, I guess, will have to tell us what the effect of getting it out afterwards is. If you're saying to us that we could do a better report if we had another week and there is still plenty of opportunity for that other report to have an impact, I would understand that argument. But on the other hand, if we miss this next week and it dies and there is no effect, then I would wonder why we wouldn't rush. That's a question to you.

I would now like to make a comment. This is something you've raised that has been bothering me and, I'm sure, others around the table for some time. I understand why the social charter took on the dynamic that it did; either it was a combination of a number of provincial premiers who argued for it and didn't argue for the environment, or it could simply be the fact that we're talking about expanding section 36, which perhaps gives a hook.

I understand that, but I must say, to be quite honest, it bothers me substantially, and in no way taking away from the social problems of this country, that we're talking about a modern Constitution and that the environment, which is very much a modern problem, seems to be neglected. My comment to you is, look, is it impossible at that committee, or is there too much water flowing under the bridge, to bring the environment to the fore?

[*Traduction*]

Mais Ian a tout à fait raison de dire que les aspects de ces propositions qui touchent l'environnement n'ont vraiment pas fait l'objet d'un débat très poussé, que ce soit pendant les conférences ou devant notre comité; nous n'avons entendu que quelques témoins à ce sujet. Cela signifie d'après moi que nous devons envisager notre rapport final de façon. . . de façon pas très différente. Ce qu'il faut, d'après moi, c'est déterminer l'importance que nous voulons accorder à certains éléments plutôt qu'à d'autres.

M. Jackson: Voulez-vous dire que nous devrions prendre plus de temps?

Le président: Au fond, c'est ce que je suggère. Je pose donc la question et voici à peu près à quoi elle se résume: est-ce que nous nous dépêchons le plus possible pour publier ce rapport tout de suite, comme le souhaite Jim, il me semble, tout en sachant qu'il ne paraîtra pas probablement pas avant le rapport du comité mixte spécial, même si nous finissons d'en discuter aujourd'hui ou jeudi au plus tard? Ou alors, vaudrait-il mieux attendre une semaine ou deux, pour continuer à y travailler, en sachant très bien que le rapport sera terminé après le dépôt du rapport du comité mixte spécial? C'est ce que je voudrais bien savoir.

Mme Catterall: Quand ce rapport sera-t-il déposé?

Le président: Le comité mixte spécial doit déposer son rapport vendredi en huit.

M. Martin (LaSalle—Émard): J'ai une question et aussi un commentaire en réponse à votre question, c'est-à-dire si nous devrions nous dépêcher pour publier notre rapport tout de suite ou s'il serait préférable d'attendre à plus tard. Je pense que c'est à vous de nous dire, puisque vous êtes membre de cet autre comité, ce qui arrivera si nous publions notre rapport en dernier. Si vous croyez que nous pourrions produire un meilleur rapport en disposant d'une autre semaine et que l'autre rapport aura quand même tout le temps de faire son effet, je comprendrais. Mais d'autre part, si nous ne produisons pas notre rapport cette semaine et que nous ratons notre effet, je me demande pourquoi nous n'essaierions pas de le publier au plus vite. C'est la question que je vous pose.

J'ai par ailleurs une observation à faire sur une question que vous avez soulevée et qui me tracasse depuis un certain temps, tout comme d'autres membres du comité, j'en suis sûr. Je comprends pourquoi la question de la charte sociale a suivi cette dynamique; c'est soit parce qu'un certain nombre de premiers ministres provinciaux l'ont demandé, et qu'ils n'ont rien dit au sujet de l'environnement, soit tout simplement parce que nous parlons d'étendre l'application de l'article 36, ce qui a peut-être attiré l'attention.

Je comprends cela, mais bien franchement, cela m'inquiète beaucoup; sans vouloir minimiser la gravité des problèmes sociaux au Canada, je trouve désolant que nous parlions d'une Constitution moderne sans tenir compte de l'environnement, qui est un problème tout à fait moderne. Ce que je veux vous dire, c'est que le comité devrait pouvoir porter les questions d'environnement à l'avant plan, ou alors, y a-t-il trop d'eau qui a passé sous les ponts?

[*Text*]

The Chairman: Let me reassure you on your last question, and let the others be answered by others. I think our report has made its maximum impact. In other words, I think it was an important report. I think it came at the right time. It's been taken very seriously by the research staffs of all the party caucuses. It's there on the table.

But I think if you stand back and look at where the great debates have gone on over the last few months, where the pressures have come from major groups and provinces and interests and major stakeholders, unfortunately, you are right, the environment has not surfaced. It is right in line with the polls that appeared the other day that said, for the time being, it has dropped way down in people's consciousness. I think that, as much as anything, has affected its being raised.

• 1140

I don't know, because we haven't gotten that far down the piece, but I think there are likely things we would still want to say after this report makes its appearance.

Mr. Fulton: I think we should ferry through it as quickly as we can and get it out. The reason is that on the 28th when the unity committee proposal comes out, that's going to be the diet of the media and the public for the following period of time. It is then going to go to the first ministers, where it is certainly going to get bent, and then there's going to be a considerable amount of consumption of the bending of the proposal, and then the whole question of referenda in some areas of the country is going to be the consumable topic.

It seems to me, unless you're suggesting, Mr. Chairman, we would go and have some more hearings in relation to what comes out on the 28th, we're not doing anybody any service slowing down. I think we should get this out because it is topical. There will be many groups in the country who would like a finished document that we've tabled in the House, and I think having it run in parallel, having it out there in tandem with the ever-changing proposal is the way we should do it, in that it is a touchstone.

We took our evidence basically last fall. Now, basically we're making a product from that period of time. I don't think we can wait and then start hearing witnesses. We can't then start calling people from the unity committee and saying, well now, what about these five proposals you brought forward? Here's what we were looking at. I just don't think we can seriously, through evidence, modify. We could modify through debate in this room what we might want in another chapter. But I don't think there are in-depth opportunities for evidence in relation to the new package, so I think we should go for the quick thing as far as production is concerned.

[*Translation*]

Le président: Permettez-moi de vous rassurer au sujet de votre dernière question; je laisse aux autres le soin de répondre aux autres questions. Je pense que notre rapport a eu tout l'effet voulu. Autrement dit, il me semble que c'est un rapport important, qui est arrivé au bon moment. Les attachés de recherche de tous les partis l'ont vraiment pris au sérieux. Il est ici sur la table.

Mais je pense que, si l'on prend du recul et si l'on examine l'orientation qu'ont prise les grands débats au cours des derniers mois, les pressions qui ont été exercées par les grands groupes, par les provinces, par les divers intérêts en jeu, vous avez malheureusement raison de dire que l'environnement n'a pas émergé. C'est d'ailleurs tout à fait conforme aux sondages publiés dernièrement, selon lesquels cette question n'est vraiment pas une priorité pour la population. Je pense que c'est une des principales raisons pour lesquelles elle n'a pas été soulevée.

Je n'en suis pas certain, parce que nous ne sommes pas encore rendus très loin dans notre étude du rapport, mais je pense que nous aurons probablement encore des choses à dire après la parution du rapport.

M. Fulton: Je pense que nous devrions l'examiner le plus rapidement possible et nous dépêcher de le publier. En effet, quand les propositions du Comité sur l'unité nationale seront rendues publiques, le 28, les médias et le grand public vont s'en repaître pendant un bon bout de temps. Elles vont ensuite être soumises aux premiers ministres, qui vont sûrement les modifier, et ces modifications vont ensuite être remâchées pendant très longtemps encore, après quoi toute la question des référendums dans certaines régions du pays sera le sujet le plus consistant à se mettre sous la dent.

Il me semble que nous ne rendons service à personne en ralentissant nos travaux, sauf si vous proposez, monsieur le président, que nous tenions de nouvelles audiences au sujet des propositions qui seront rendues publiques le 28. Je pense que nous devrions publier notre rapport tout de suite parce qu'il porte sur un sujet d'actualité. Il y aura de nombreux groupes au pays qui voudront avoir un document final, qui aura été dûment déposé à la Chambre, et je pense que nous devrions le publier en parallèle, en tandem, avec les propositions qui ne cessent d'évoluer, puisqu'il s'agit d'une pierre de touche.

Nous avons receuilli le gros de nos témoignages l'automne dernier. Donc, le produit que nous réalisons date de cette époque-là. Je ne pense pas que nous puissions attendre encore et entendre de nouveaux témoins. Nous ne pouvons pas demander aux gens du comité sur l'unité nationale de nous parler de leurs cinq propositions. C'est ce que nous avons étudié. Je ne pense pas que nous puissions vraiment modifier cela, en raison des témoignages que nous avons entendus. Nous pourrions discuter ici des modifications que nous voudrions inclure dans un autre chapitre. Mais je ne pense pas qu'il soit possible de receuillir des témoignages approfondis au sujet des nouvelles propositions; à mon avis, nous devrions donc tenter de produire notre rapport sans tarder.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley: I listened very carefully to what was being said about the timing of the final report, and I believe on one side the view was it should be delayed to bring it as much in sync as possible with the final report. Is my understanding a correct interpretation? Or give us as much opportunity as possible to be consistent with the final report? Am I wrong?

The Chairman: No, I guess what I'm trying to say—and I'm sorry, maybe I'm not helping by even bringing this forward, but it struck me in reading the latter part of the report that we were talking a lot about the constitutional proposals. As of the 28th, the proposals will be secondary to what the joint parliamentary committee has to say, and there are some things there we may want to include by way of recognition, but I take very seriously what others have said about—I don't see ourselves having other hearings or reopening that—I think it's a matter of, in a sense, acknowledging where the special joint committee is before we finally close the file on this report.

Mr. O'Kurley: I have a couple of views. First of all, to what extent can this committee have an impact on the final constitutional decisions and to what extent can the Constitution be used as a tool to help to protect the environment? I concur with others around this table that the environment is a crucial issue. The only question mark I have in my mind is, is the Constitution the ultimate tool for meeting the environmental objectives we all have?

My view is that the Constitution simply outlines the responsibilities for protecting the environment, and I think it's the general feeling that those responsibilities should be shared responsibilities. To actually speak on the issue, I think the report speaks on that. We say the federal government should set goals and standards. We have spoken on that. But I think to try to create something extra, some extra cosmetics as to what we want to do, and to try to make it fit into the environmental debate, I'm not sure if that's productive.

The next question I have in my mind is, what is the best use of the resources of this committee? I think we've invested a lot into this discussion. I think we've got as much return as we're going to get, and my concern is that we shall use the resources of this committee for the next year or 18 months, or whatever it is, to see if we can find some other things that might be important on the environmental question.

• 1145

The Chairman: I sense a consensus around the table except for the chair. Marlene, did you have another point? I'm prepared to go ahead and to move as expeditiously as possible. I think that's the general feeling.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: J'ai écouté très attentivement ce qui a été dit au sujet du moment auquel il conviendrait de déposer notre rapport final; si j'ai bien compris, certains pensent qu'il faudrait retarder ce rapport pour qu'il soit synchronisé autant que possible avec le rapport final de l'autre comité. Est-ce que j'interprète bien la situation? Ou alors, s'agit-il de nous permettre autant que possible de tenir compte du contenu de ce rapport final? Ai-je tort?

Le président: Non, ce que je voulais dire—et je suis désolé, je n'aide peut-être pas le débat en faisant cette proposition—mais en lisant la dernière partie du rapport, je me suis rendu compte que nous y parlons beaucoup des propositions constitutionnelles. Mais après le 28, ces propositions passeront à l'arrière-plan des conclusions du comité parlementaire mixte, et il nous faudra peut-être tenir compte de certaines de ces conclusions dans notre propre rapport. Mais d'autre part je prends très au sérieux les observations des autres membres du Comité; je ne pense pas que nous puissions tenir d'autres audiences ou rouvrir le débat. Il s'agit plutôt, en un sens, de reconnaître la position du comité mixte spécial avant de mettre la touche finale à notre rapport.

M. O'Kurley: J'ai quelques idées là-dessus. Premièrement, dans quelle mesure notre comité peut-il avoir de l'influence sur les décisions constitutionnelles qui seront prises en définitive, et dans quelle mesure la Constitution peut-elle aider à protéger l'environnement? Je suis d'accord avec les autres membres du Comité selon lesquels l'environnement est une question essentielle. Le seul point d'interrogation pour moi, c'est de savoir si la Constitution constitue l'outil ultime pour réaliser les objectifs que nous visons tous en matière d'environnement.

À mon avis, la Constitution ne fait que décrire les responsabilités de chacun pour la protection de l'environnement; je pense que la plupart des gens sont d'avis que ces responsabilités devraient être partagées. Pour ce qui est de prendre position à ce sujet, je crois que nous le faisons dans notre rapport. Nous disons que le gouvernement fédéral devrait fixer des normes et des objectifs. Nous en avons parlé. Mais je ne crois pas qu'il soit très productif de vouloir créer quelque chose d'autre, d'ajouter des précisions sur ce que nous voulons faire et d'essayer d'intégrer tout cela au débat sur l'environnement.

L'autre question que je me pose est la suivante: est-ce le meilleur moyen d'utiliser les ressources du Comité? Je pense que nous avons déjà investi beaucoup dans ce débat. Je pense que nous ne pouvons pas en tirer grand-chose de plus et j'aimerais bien que nous consacrions les ressources du comité, au cours de la prochaine année, des 18 prochains mois ou quoi que ce soit, pour voir si nous pourrions trouver d'autres sujets importants en matière d'environnement.

Le président: J'ai l'impression que tous les membres du comité sont d'accord sauf le président. Marlene, avez-vous quelque chose à ajouter? Je suis prêt à aller de l'avant afin de publier le rapport le plus rapidement possible. Je pense que c'est le consensus qui se dégage de cette discussion.

[*Text*]

Mrs. Catterall: In fact, I think the evidence of the report of the joint committee makes it even more urgent, if there has not been a major consideration of the environmental impacts of its report or its decisions, because that then gives the public, which I think is always our audience for our considered opinions on these deep issues, a barometer against which to measure the report of the joint committee. It's important that that be there before the report.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Merci. J'écoute beaucoup mes collègues, monsieur le président. Ma préoccupation n'est pas tellement de savoir si on doit le publiciser ou non. Dans mon esprit, la crédibilité du Comité dépend de cette publicisation; ma préoccupation est plutôt l'après-rapport du Comité spécial sur le renouvellement du Canada.

Les derniers événements nous laissent entrevoir des doutes à l'égard de l'enchâssement de certains droits, y compris de ceux en matière d'environnement. Du moins, j'en ai perçu quelques-uns à la lumière de certains articles. Il se pourrait donc que le Comité propose dans son rapport la non-insertion de certaines obligations et qu'il s'agisse alors d'arrangements d'affaires entre gouvernements, ou paliers de gouvernement.

Le deuxième aspect qui s'annonce et qui est assez nouveau en fonction de ce que nous avons à discuter, me laisse entendre que même tout le plan de l'union économique, qui a une incidence, n'est-il pas vrai, dans la préservation de nos richessess et de nos ressources, sera évacué, semble-t-il, de la Constitution.

Donc, à deux égards, il y a une hypothèse dans mon esprit qui m'inquiète un petit peu: les obligations de gouvernements, voire de paliers décisifs à l'égard de l'environnement, ne seraient pas constitutionnalisés ou pourraient en tout cas être largement émincis; et deuxièmement, le plan de l'union économique pourrait aussi être évacué.

Ceci étant dit, et je termine par cela, je trouve donc énormément important que nous évaluions déjà ces deux hypothèses et leur impact sur les recommandations que nous faisons ici. Parce que s'il n'y a pas d'enchâssement de certaines obligations des gouvernements dans la Constitution, et si d'autre part, le plan de l'union économique est évacué, comment allons-nous réagir par la suite, nous?

Je trouve essentiel qu'on réfléchisse là-dessus pour que tous les pouvoirs de décision soient impliqués d'une autre manière. Je ne sais pas si j'ai bien vu le déroulement des discussions, mais j'avoue que je me préoccupe beaucoup de cet aspect.

Il va peut-être falloir que nous nous remettions au travail d'une autre manière, dans une autre perspective, et ce, par la suite, pour bien défendre cela.

The Chairman: I think there is a general consensus that we should move as expeditiously as possible.

I just realized there were two items of business that we were going to try to get out of the way before we got into it. One had to do with participation in GLOBE '92. Members will recall that in GLOBE '90 the committee went as a

[*Translation*]

Mme Catterall: En fait, je pense que ce que nous savons du rapport du comité mixte donne encore plus d'urgence à notre propre rapport, si ce comité-là n'a pas vraiment tenu compte des questions d'environnement dans son rapport ou dans ses décisions parce que cela donne au grand public, qui constitue toujours l'auditoire cible de nos réflexions sur ces questions essentielles, un baromètre permettant de mesurer le rapport du comité mixte. Il est donc important que notre rapport soit publié avant l'autre.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Thank you. I am listening intently to my colleagues, Mr. Chairman. What concerns me is not so much to decide whether we should publicize that report or not. In my view, the credibility of the Committee depends on that report being publicized; I am more concerned with the follow-up to the report from the Special Committee on a Renewed Canada.

In the light of recent events, it is doubtful that some rights, including environmental rights, will be enshrined. That is at least what I have gathered from some articles. The Committee could therefore propose in its report to set aside some obligations, which would then be subject to administrative arrangements between governments or between levels of government.

The other thing we can expect, which is quite new for what we have to discuss, is that even the economic union proposals, which have an impact on the preservation of our resources, will be left out of the Constitution.

So, on two points, there is a possibility that could in my view raise some concerns: the obligations of governments or of levels of governments concerning the environment could be left out of the Constitution, or at least be considerably watered down; second, the economic union proposals could also be eliminated.

It is therefore extremely important, in conclusion, that we study those two possibilities and their impact on our own recommendations. Because if some obligations are not enshrined in the Constitution and if, on the other hand, the economic union proposals are eliminated, how are we going to react next?

I think it is crucial that we think about that so that all decision powers are included in another way. I might have misinterpreted the discussions, but I must say that this concerns me a lot.

We might have to go back to work later on in another way, from another perspective, to defend that point of view.

Le président: Il me semble que les membres du comité sont d'accord pour que nous produisions notre rapport le plus rapidement possible.

Je viens toutefois de me rendre compte qu'il nous reste deux points à l'ordre du jour que je tiens à régler avant que nous entreprenions l'étude du rapport. Le premier point porte sur notre participation à la conférence Globe 92. Vous

[*Texte*]

committee and took part in the program of GLOBE '90 and I think found it a useful and important adjunct to our work. Some of us even took the opportunity to visit the Carmanah to see the forest in its direct state. That was useful as well.

As I recall, that time the committee covered all expenses for participation, including travel. I know there are some real pressures on the travel budget for the committees, and in this instance I would not propose that we do that, if members would be agreeable to using a travel point to get to Vancouver and participate. We'll have to see whether there's a possibility of registration as well.

In addition, a parliamentary meeting will be taking place at the same time. In fact, for some that will be the main event. That's been organized largely by our colleague Mr. Wenman. I think all of us have been notified about it.

You haven't heard of it? I had assumed that a general invitation had gone out, certainly to members of this committee, but even beyond that, to a lot of other members as well. Has everybody else seen the invitation?

• 1150

Mrs. Catterall: I've seen material on it, but I'm not sure I've seen an invitation.

The Chairman: That surprises me, because I had assumed that all members of this committee and several others had been—

Mr. Fulton: I have received correspondence on it.

The Chairman: You have, yes.

If everybody is in agreement, then my proposal would be that the committee would pass a motion—and I would have to get authorization for this, I think from the House leaders at least—to cover being present, in other words being away for that period, as well as to cover accommodation, registration, and other reasonable costs. Travel would be taken care of by members individually on their travel points.

Is that agreeable? If we agree to it, then I will take that motion *tout de suite* to House leaders and see if we can't get that attended to.

M. Côté: On inclut l'inscription pour frais d'hôtel également, monsieur le président.

The Chairman: Registration fees, accommodation, and other reasonable expenses. Usually there is a per diem to cover meal costs.

Here I am in a bit of a bind, because there was some concern that we would try to get to the work plan. Particularly Mr. O'Kurley, and others, had spoken earlier about moving on the economy and the environment. Rachel

[*Traduction*]

vous souviendrez que, à l'occasion de Globe 90, nous avons participé au programme de la conférence à titre de comité; il m'a semblé que c'était un ajout utile et important à notre travail. Certains d'entre nous ont même profité de l'occasion pour visiter Carmanah pour voir quel était exactement l'état de la forêt. Cela a également été utile.

Si je me souviens bien, le comité avait assumé à ce moment-là toute la dépense des participants, y compris les frais de voyage. Comme le budget de déplacement des comités est soumis à des contraintes très sérieuses, je propose que nous procédions autrement cette fois-ci. Si les membres du comité sont d'accord, ils pourraient se servir d'un point de voyage pour se rendre à Vancouver afin de participer à la conférence. Nous allons devoir déterminer tout d'abord s'il est possible de nous y inscrire.

Il y aura également au même moment une rencontre parlementaire. En fait, pour certains d'entre nous, ce sera le point saillant de notre voyage. L'organisation en a été confiée dans une large mesure à notre collègue M. Wenman. Je pense que nous en avons tous été avertis.

Vous n'en avez pas entendu parler? J'avais cru qu'une invitation générale avait été envoyée aux membres du comité, mais également à beaucoup d'autres députés. Est-ce que quelqu'un d'autre a vu cette invitation?

Mme Catterall: J'ai vu de la documentation à ce sujet, mais je ne pense pas avoir vu d'invitation.

Le président: Cela m'étonne, parce que je pensais que tous les membres du comité et plusieurs autres députés avaient été...

M. Fulton: J'ai reçu des lettres à ce sujet.

Le président: Oui, en effet.

Si tout le monde est d'accord, je propose que le comité adopte une motion sur notre présence à la conférence, ou autrement dit, sur notre absence ici pendant cette période-là, ainsi que sur le remboursement de nos frais d'hébergement et d'inscription, et de nos autres dépenses raisonnables; il faudrait que j'obtienne une autorisation à ce sujet, tout au moins de la part des leaders à la Chambre. Chaque membre du comité assumerait toutefois ses frais de déplacement, en puisant dans ses points de voyage.

Êtes-vous d'accord? Si nous nous entendons sur ce point, je vais soumettre tout de suite cette motion aux leaders à la Chambre pour savoir si nous pouvons commencer à faire des arrangements.

Mr. Côté: The hotel expenses would also be covered, Mr. Chairman.

Le président: Les frais d'inscription et d'hébergement, ainsi que toutes les autres dépenses raisonnables. Il y a ordinairement une allocation journalière pour couvrir le coût des repas.

Je me trouve maintenant dans une situation un peu difficile, parce que certains membres veulent que nous essayons d'arrêter un plan de travail. M. O'Kurley, notamment, a proposé tout à l'heure que nous discutions de

[*Text*]

is here with us this morning and she was going to give us a bit of briefing on the other committee that she has been tracking. I just wonder if we should try to do that today, because I'm afraid it will open up a bit of discussion and I think we should really—

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, can you give me some rough idea of the timing for when you will find out whether or not this motion will come to fruition?

The Chairman: I was trying to find it, Brian. As a matter of fact, I should have mentioned at the outset that Norman, our clerk, is at home with a bad back, so we were not able, as the old saying goes, to get our act together on this. It would be helpful, obviously for all our purposes, to have that motion in front of us.

Mr. O'Kurley: I just want to know when you will know if the motion is acceptable to whomever the gods—

Mr. Fulton: The House leaders. Thursday.

The Chairman: Sorry; I was confusing this. That motion. I would hope within a day or so.

Mr. O'Kurley: And you will get back to us?

The Chairman: Yes, as soon as I know.

Mr. O'Kurley: Once that is confirmed, will the committee staff go ahead and confirm accommodations?

The Chairman: Yes. There would be a motion that the House Leaders will present in the House, but I think we will find out informally from them in the next day or two if they are willing to do it. If they are not willing to do it, then we are back at square one.

Mr. O'Kurley: Then we'd have to go on our own if we wanted to.

The Chairman: You'd have to go on your own. That's right.

I think we'll go ahead with the draft, because that really is item 1.

Il est possible d'avoir une autre réunion, dès demain peut-être?

Mr. Côté: Yes. Do you mean the whole committee?

Le président: Oui. Demain après-midi: c'est possible?

M. Côté: Oui, pour moi ça va.

Mr. Fulton: I have a briefing from FEARO. The chief FEARO counsel wrote me back yesterday, apparently, that they've replaced him by someone else for a briefing for me at 3.30 p.m. on the impact of Oldman on Bill C-13. They claim that it's the only time they can do it.

Mr. O'Kurley: What was the name of that guy?

Mr. Fulton: They didn't tell me his name. I don't think it was Norman.

The Chairman: I just think we're going to try to get this done this week.

Mrs. Catterall: Do we have a meeting scheduled for Thursday or not?

[*Translation*]

l'économie et de l'environnement. Rachel est avec nous ce matin et elle devrait nous mettre au courant de ce qui se passe dans l'autre comité qu'elle a suivi. Je me demande donc si nous devrions tenter de faire cela aujourd'hui parce que j'ai bien peur que cette question soulève tout un débat et il me semble que nous devrions vraiment. . .

M. O'Kurley: Monsieur le président, pourriez-vous me dire à peu près quand vous allez savoir si votre motion est acceptée ou non?

Le président: C'est ce que j'essayais de savoir, Brian. En fait, j'aurais dû mentionner dès le début que notre greffier, Norman, est resté chez lui parce qu'il a mal au dos; nous n'avons donc pas pu organiser nos affaires à ce sujet. De toute évidence, il serait utile de toute façon que nous ayons cette motion sous les yeux.

M. O'Kurley: Ce que je voudrais savoir, c'est quand vous saurez si cette motion est acceptable pour les élus des dieux. . .

M. Fulton: Les leaders à la Chambre. Jeudi.

Le président: Désolé, je mêlais les choses. Vous voulez parler de cette motion. D'ici un jour ou deux, j'espère.

M. O'Kurley: Et vous allez nous tenir au courant?

Le président: Oui, dès que j'aurai une réponse.

M. O'Kurley: Une fois que vous aurez eu confirmation, le personnel du comité va-t-il confirmer les réservations d'hôtel?

Le président: Oui. Les leaders parlementaires devront présenter une motion à la Chambre à ce sujet, mais je pense que nous connaîtrons officieusement leur réponse d'ici un jour ou deux. S'ils ne sont pas d'accord, nous devrons évidemment revenir à la case de départ.

M. O'Kurley: Et nous devrons y aller de notre propre chef si nous le voulons.

Le président: Nous devrons y aller de notre propre chef. C'est exact.

Je pense que nous allons passer à l'étude de notre projet de rapport, puisque c'est en fait le premier point à l'ordre du jour.

Is it possible to have another meeting, tomorrow maybe?

M. Côté: Oui. Pour l'ensemble du comité?

The Chairman: Yes. Tomorrow afternoon, is it possible?

Mr. Côté: Yes, it is alright with me.

M. Fulton: J'ai une rencontre avec les gens du BFEEE. L'avocat principal du BFEEE m'a écrit hier, apparemment pour me dire que quelqu'un d'autre le remplacera pour cette rencontre d'information, qui doit avoir lieu à 15h30, au sujet de l'incidence du projet Oldman sur le projet de loi C-13. Ils affirment que c'est le seul moment où ils peuvent le faire.

M. O'Kurley: Comment s'appelle ce monsieur?

M. Fulton: On ne m'a pas dit son nom. Je ne pense pas que ce soit Norman.

Le président: Je crois bien que nous devrons essayer d'en finir cette semaine.

Mme Catterall: Avons-nous une réunion prévue pour jeudi, oui ou non?

[*Texte*]

The Chairman: We have a meeting scheduled at the moment for Thursday, but Mr. Fulton is going to be away on Thursday.

Mrs. Catterall: Right, and we have other obligations, as you know.

The Chairman: I have some problems myself, and you have your convention on. So if we are really going to push this, then today and tomorrow are the days we have. What about meeting this afternoon after Question Period?

Mr. O'Kurley: I have a commitment this afternoon, and our farmers are important people, Mr. Chairman.

Le président: Bien sûr.

At what time?

Mr. O'Kurley: At 3.15 and 3.30 p.m. I have commitments, and then at 6 p.m. I have a commitment.

Mr. Clark: What about tomorrow afternoon?

Mr. O'Kurley: I'm okay at 9 or 8.30 tonight.

• 1155

The Chairman: Tomorrow afternoon?

Mr. O'Kurley: I'm not sure.

Mr. Côté: I think I'm free. I can call and confirm right now if you want me to.

The Chairman: This is the difficulty we're going to get into. Let's say we'll meet at 4 p.m. this afternoon.

Mr. O'Kurley: This afternoon's finished for me. At 3.30 p.m. I have something going on. At 5 p.m. it would be reasonable. For how long do you want to meet?

The Chairman: We'll see.

Mr. Fulton: I'm supposed to be briefed at 3.30 p.m. What's happening in the next two hours?

The Chairman: We've lost Yvon. I can stay for another 20 minutes or half an hour perhaps, but by 12.30 p.m. I will have to be out of here. I'm overdue for a Constitution meeting.

Mr. Fulton: Paul can take the Chair.

The Chairman: Yes, Paul can take it. That's fine.

Mr. Clark: What about tomorrow afternoon?

Mr. Fulton: Why don't we go for the next two hours? We're here.

Mr. O'Kurley: I've got a commitment. I've got somebody coming to meet me in my office.

The Chairman: What time is that?

Mr. O'Kurley: One o'clock.

The Chairman: Well, you can go to 1 p.m. anyway.

Mr. Fulton: Yes. Let's get cracking.

Mr. Clark: We've got a member leaving now. We had two meetings scheduled, Mr. Chairman, for Tuesday and for Thursday,—

[*Traduction*]

Le président: Pour le moment, nous avons une réunion prévue pour jeudi, mais M. Fulton ne sera pas là ce jour-là.

Mme Catterall: D'accord, et nous avons d'autres obligations, comme vous le savez.

Le président: Cela me pose des problèmes à moi aussi, et vous avez votre congrès. Donc, si nous voulons vraiment en finir rapidement, nous devrons nous contenter d'aujourd'hui et de demain. Pourrions-nous nous réunir cet après-midi après la période des questions?

M. O'Kurley: J'ai un engagement cet après-midi; nos agriculteurs sont importants, monsieur le président.

The Chairman: Of course.

À quelle heure?

M. O'Kurley: À 15h15 et 15h30, et j'ai un autre engagement à 18 heures.

M. Clark: Et demain après-midi?

M. O'Kurley: Je pourrais venir à 21 heures ou 20h30 ce soir.

Le président: Et demain après-midi?

M. O'Kurley: Je ne suis pas certain.

M. Côté: Je pense que je serai libre. Je peux téléphoner et vous en donner confirmation tout de suite si vous le voulez.

Le président: C'est le problème que nous allons devoir régler. Disons que nous nous rencontrons à 16:00 cet après-midi.

M. O'Kurley: Je ne peux vraiment pas cet après-midi. J'ai quelque chose à 15h30. Ce serait possible à 17 heures. Pendant combien de temps voulez-vous que nous nous réunissions?

Le président: Nous verrons.

M. Fulton: Je dois aller à cette séance d'information à 15h30. Qu'y a-t-il de prévu pour les deux prochaines heures?

Le président: Nous avons perdu Yvon. Je peux rester pour ma part pendant 20 minutes ou une demi-heure, mais je devrai partir à 12h30. Je suis déjà en retard pour une réunion du comité constitutionnel.

M. Fulton: Paul peut prendre votre place à la présidence.

Le président: Oui, Paul pourrait le faire. C'est parfait.

M. Clark: Et demain après-midi?

M. Fulton: Pourquoi ne pas continuer pendant encore deux heures? Nous sommes déjà ici.

M. O'Kurley: J'ai un engagement. Je dois rencontrer quelqu'un à mon bureau.

Le président: À quelle heure?

M. O'Kurley: À 13 heures.

Le président: Alors, vous pouvez continuer jusqu'à 13 heures de toute façon.

M. Fulton: Oui. Allons-y.

M. Clark: Il y a un membre du Comité qui doit partir tout de suite. Nous avions prévu deux séances, monsieur le président, mardi et jeudi. . .

[*Text*]

The Chairman: I know.

Mr. Clark: —which we did last week with the agreement of the committee. So members have made plans in accordance with that. I would be happy to go tomorrow afternoon.

The Chairman: Sure. I think we'll meet until 1 p.m. now and we'll meet tomorrow afternoon at 3.30.

Mr. Clark: Or even tomorrow morning before caucus.

Mr. Martin: I won't be there.

The Chairman: You won't? Could we meet at 8 a.m. tomorrow?

Mr. Clark: I can meet at 8 a.m.

Mrs. Catterall: What about at noon hour tomorrow, noon to 2 p.m.? I'll have to cancel a couple of things, but I could do it.

Mr. Fulton: That's possible.

Mr. O'Kurley: At 12.30 p.m., at the earliest.

The Chairman: Well, let's say we will start at noon.

Mr. Clark: Our caucus is never finished until 12.30 p.m.

The Chairman: How's 12.15 p.m. tomorrow?

Mrs. Catterall: Lunch?

The Chairman: We'll have sandwiches brought in.

Mrs. Catterall: There's no other time to eat.

The Chairman: We'll have lunch.

Mr. Martin: This is to get through the report, of which we have agreed on the conclusions. You can schedule meetings, but we have a lot of debate around here. Don't you think it would be more efficient to have everybody read the report, margin their comments and send them to Ian, and see if we've got a problem at the end of it?

The Chairman: We're still going to have to have some discussion. All that's helpful. I agree with that, and the more people can get their points pulled together. . .

Let's hear Ian explaining whatever additions or subtractions have been made so we will know what we're dealing with in this new draft, and then we'll get into it.

We're meeting now until 1 p.m. We'll meet at 12.15 p.m. tomorrow, and by the end of that we might be very close. We might just get it done.

Mr. Jackson: Very briefly, this draft tries to take into account some of the early comments made as we got into the matter of conclusions and recommendations. It is a draft with which I am still rather dissatisfied in some respects, and while

[*Translation*]

Le président: Je sais.

M. Clark: . . .sur lesquels le Comité s'était entendu la semaine dernière. Les membres du Comité ont donc établi leur ordre du temps en conséquence. Je serais content de siéger demain après-midi.

Le président: C'est certain. Je pense que nous allons poursuivre jusqu'à 13 heures aujourd'hui et nous réunir à nouveau demain après-midi à 15h30.

M. Clark: Ou même demain matin avant le caucus.

M. Martin: Je ne serai pas là.

Le président: Non? Pourrions-nous nous réunir à 8 heures demain matin?

M. Clark: Je pourrais être là à 8 heures.

Mme Catterall: Et pourquoi pas à midi demain, jusqu'à 14 heures? Je vais devoir annuler certaines choses, mais c'est une possibilité.

M. Fulton: Ce serait possible.

M. O'Kurley: À 12h30, pas avant.

Le président: Eh bien, disons que nous allons commencer à midi.

M. Clark: Mais notre caucus ne se termine jamais avant 12h30.

Le président: Que dites-vous de 12h15 demain?

Mme Catterall: Et le dîner?

Le président: Nous allons nous faire apporter des sandwichs.

Mme Catterall: Nous n'avons pas d'autres moments pour manger.

Le président: Nous mangerons ici.

M. Martin: Ces réunions visent à parcourir le rapport, dont les conclusions sont déjà arrêtées. Vous pouvez bien prévoir des réunions, mais il y a toujours beaucoup de discussions ici. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait plus efficace de demander à tout le monde de lire le rapport, de l'annoter et de faire part de leurs commentaires à Ian, après quoi nous pourrons voir s'il y a toujours un problème?

Le président: Mais il faudra quand même en discuter. Tout cela est utile. Je suis d'accord avec vous; plus les membres du Comité peuvent déterminer de quels points ils veulent discuter. . .

Je propose que nous laissions Ian nous expliquer quels sont les passages qui ont été ajoutés ou supprimés de façon à ce que nous sachions de quoi il retourne dans ce nouveau projet, après quoi nous entrerons dans le vif du sujet.

La séance d'aujourd'hui se poursuit jusqu'à 13 heures. Nous allons nous réunir à nouveau à 12h15 demain, après quoi nous devrions avoir presque terminé. Nous allons peut-être réussir à tout faire.

M. Jackson: Très brièvement, cette version tient compte dans la mesure du possible de certains des commentaires qui ont déjà été faits quand nous avons étudié les conclusions et les recommandations. Je n'en suis pas encore vraiment

[*Texte*]

this discussion is going along I'm doing my best to polish it. I'll make comments of my own as to where I think changes should come. What I certainly have done so far is to find places where I think the conclusions and recommendations can appropriately be inserted. I think that is one of the main changes. But certainly it needs polishing. People might even object to the chapter structure and so on. Anything else would delay it. I'll make comments as we go along.

The Chairman: Okay. Maybe we'll just go through it page by page, assuming people have already made some notes. We did have some preliminary discussion on this draft in December, but as others have pointed out, ultimately we spent most of the time working on the recommendations and the report we presented to the special joint committee.

On the first page, which is basically the introduction, Ian.

• 1200

Mr. Jackson: I would like to suggest that at the beginning of paragraph 1.2 we essentially drop that first sentence. We don't explain at the outset what we mean by the term "environment". We take some time to do it.

So I suggest you start paragraph 1.2 with the second word of the first sentence. In other words, "'Environment' is a word that has meant different things to different people at different times."

The Chairman: As you say, the first page is basically the introduction. Are there any other comments about that?

Mr. Fulton: This is a layout idea. Maybe this doesn't need to be on the front page, but on the cover I think it needs to say something about the Constitution and the environment.

Mr. Jackson: Isn't the division of powers—

Mr. Fulton: I'm just thinking of the public. If they're going to pick something up at a library and ask if there is something on the Constitution and the environment done by the environment committee, this would say something about the Constitution and the environment and division of powers.

Mr. Jackson: I'm very happy if the committee accepts that; it says "Environment and the Division of Powers" because that's the title of the study the committee adopted last July. If you'd rather, we could call our report "The Constitution and the Environment".

Mrs. Catterall: I'd feel more comfortable with that title. We've gone away substantially from the "division of powers" in our thinking and in our recommendations.

The Chairman: I would agree with that. Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

[*Traduction*]

satisfait, et je fais de mon mieux pour la polir tout en écoutant la discussion. Je vais vous présenter mes commentaires sur les passages où il faudrait, d'après moi, apporter des modifications. Ce que j'ai fait jusqu'ici, c'est indiquer les endroits où les conclusions et les recommandations pourraient être intégrées au rapport. Je pense que c'est là un des principaux changements. Mais le texte a certainement besoin d'être poli. Il y a peut-être même des membres du Comité qui ne seront pas d'accord par exemple sur la structure des chapitres. Mais toute autre modification nous retarderait. Je vais vous faire mes observations au fur et à mesure.

Le président: D'accord. Nous pourrions peut-être parcourir le projet de rapport page par page, en supposant que les membres du Comité ont déjà pris quelques notes. Nous en avons déjà discuté au mois de décembre, mais comme certains l'ont souligné, nous avons finalement passé la majeure partie de notre temps à travailler aux recommandations et au rapport que nous avons soumis au comité mixte spécial.

Nous allons donc passer à la première page, qui est à toutes fins utiles une introduction, Ian.

M. Jackson: Je suggère que nous laissions tomber la première phrase du paragraphe 1.2 puisque nous n'expliquons pas tout de suite le sens que nous donnons au terme «environnement». Nous n'y arrivons qu'un peu plus tard.

Je suggère donc de commencer au paragraphe 1.2 au deuxième mot de la deuxième phrase. Autrement dit, il faudrait lire: «le mot «environnement» a pris différentes significations selon l'utilisateur et selon l'époque».

Le président: Comme vous le dites, la première page constitue en gros une introduction. Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet?

M. Fulton: Je voudrais faire une observation sur la présentation. Il n'est peut-être pas nécessaire que cela figure sur la première page, mais je pense qu'il faudrait préciser en page couverture que le rapport porte sur la Constitution et l'environnement.

M. Jackson: Est-ce que la division des pouvoirs n'est pas. . .

M. Fulton: Je pense surtout au grand public. Si quelqu'un va à la bibliothèque et demande s'il y a un rapport sur la Constitution et l'environnement publié par le Comité de l'environnement, cette mention permettrait de bien préciser que notre rapport porte sur la Constitution, l'environnement et le partage des pouvoirs.

M. Jackson: Si le comité accepte cela, je suis d'accord; nous avons parlé d'environnement et de partage des pouvoirs parce que c'est le titre adopté en juillet dernier par le comité. Mais si vous préférez, nous pouvons intituler notre rapport «La Constitution et l'environnement».

Mme Catterall: Je préférerais cela. Nous nous sommes éloignés considérablement de la question du «partage des pouvoirs» dans nos réflexions et nos recommandations.

Le président: J'en conviens. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Text*]

Mr. Fulton: On page 2, I have a text point. We were talking about it at the beginning. I'm sure that whoever is actually going to do the final layout will use a substantially different typeface for footnotes so that your eye is not drawn as harshly as it is between different types.

Mr. Jackson: This is very rough.

The Chairman: All of that will be addressed.

Mr. Fulton: On page 3, on the third and fourth line down, it says: "These proposals make little direct reference to the Canadian environment." Am I right that the two dots in the margin mean that this has just been added?

Mr. Jackson: There was a slight change. I can tell you what it probably was. It may have been a very minor thing. I'm sorry, I don't have the earlier draft.

Mr. Fulton: There we might extract the first couple of sentences out of the one we presented to the unity committee, where we said that in *Shaping Canada's Future Together*, of the 28 proposals, 11 of them have some bearing on the environment. That way, people know we've actually passed matriculation, as our chair demonstrated so aptly this morning. It reverses around it a little bit but it lets people know that we've done an assessment.

The Chairman: That's a good point. Is there anything else on pages 3, 4 and 5? There are really only minor changes as far as the earlier drafts are concerned. We are now on page 6.

Mr. Jackson: Mr. Chairman, at the end of the paragraph that ends on page 6, paragraph 1.9, this is the appropriate place to insert the committee's conclusion number one, which is the endorsement of the Brundtland definition of sustainable development. That would go immediately before paragraph 1.10.

The Chairman: I'm assuming that people would agree with this.

Mr. O'Kurley: I don't want to paint myself as the devil's advocate here, but I accept that most of the world recognizes the Brundtland definition as important. As I was just looking at it, it said "development that meets the needs of the present. . ."

I'm just wondering if it isn't a reality that in some cases we have development that not only meets the needs of the present but also meets the needs of the future. We could look at things such as medical research or some other things. I'm wondering if that has been considered in the Brundtland commission.

• 1205

If we're building something that might not have an immediate need today but. . .we talk about research all the time. There might not be results right now but there might be something in the future. So how can we limit ourselves to saying that we believe development should only be to meet the needs of the present?

[*Translation*]

M. Fulton: J'ai une autre observation du même genre au sujet de la page 2. Nous en avons déjà parlé au début. Je suis sûr que les gens chargés de la mise en page définitive se serviront d'un caractère tout à fait différent pour les notes en bas de page de façon à ce que l'oeil ne soit pas choqué comme c'est le cas ici par le contraste entre deux caractères différents.

M. Jackson: Ceci n'est qu'une ébauche.

Le président: Toutes ces questions seront réglées.

M. Fulton: On peut lire au deuxième paragraphe de la page 3 que: «ces propositions ne traitent guère directement de l'environnement canadien». Est-ce que les deux points mis dans la marge signifient que ce passage vient d'être ajouté?

M. Jackson: Il y a eu un petit changement. Je peux vous dire quel était probablement le texte antérieur. C'est probablement un changement très mineur. Je suis désolé, mais je n'ai pas la version antérieure.

M. Fulton: Nous pourrions peut-être inclure à ce moment-là les premières phrases du rapport que nous avons soumis au Comité sur l'unité nationale, c'est-à-dire les phrases dans lesquelles nous disions que, sur les 28 propositions contenues dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, 11 ont un effet quelconque sur l'environnement. De cette façon, les gens sauraient que nous avons passé l'examen d'entrée, comme notre président l'a démontré brillamment ce matin. C'est un peu l'inverse du texte précédent, mais les gens sauraient que nous avons évalué ces propositions.

Le président: C'est une observation intéressante. Y a-t-il autre chose au sujet des pages 3, 4 et 5? Les changements apportés par rapport aux versions antérieures sont vraiment mineurs. Nous passons donc maintenant à la page 6.

M. Jackson: Monsieur le président, à la fin du paragraphe 1.9, qui chevauche les pages 6 et 7, je pense qu'il serait approprié d'insérer la première conclusion du comité, qui porte sur la définition du développement durable, d'après la Commission Brundtland. Cette définition pourrait être insérée immédiatement avant le paragraphe 1.10.

Le président: Je suppose que tout le monde sera d'accord.

M. O'Kurley: Je ne veux pas me faire ici l'avocat du diable, mais je me rends compte que tout le monde reconnaît l'importance de cette définition de la Commission Brundtland. En relisant cette définition, je me suis rendu compte qu'on y parle d'un développement qui «répondrait aux besoins du présent. . .».

Je me demande bien si nous n'avons pas, dans certains cas, un développement qui répond non seulement aux bvesoins du présent, mais également à ceux de l'avenir. Prenons par exemple la recherche médicale et d'autres activités du même genre. Je me demande si la Commission Brundtland en a tenu compte.

Si l'on construit quelque chose qui n'a peut-être pas d'utilité immédiate, mais. . . nous parlons constamment de recherche. Les résultats ne se font peut-être pas sentir tout de suite, mais ils peuvent s'avérer intéressants pour l'avenir. Donc, comment pouvons-nous nous borner à dire que le développement ne devrait répondre qu'aux besoins du présent?

[*Texte*]

The Chairman: I don't know what Ian's answer is, but I have an answer that might be more specific.

Mr. Jackson: My answer would be that you have to read the whole sentence. The example you gave is fine because it meets the needs of the present and doesn't compromise the ability of future generations. I think the crucial thing in the Brundtland statement is "without compromising the ability of future generations to meet their own needs". The examples you gave clearly don't. They assist future generations. In that sense, that is sustainable development.

Mr. O'Kurley: It's not a big point, I'm just curious about it.

The Chairman: I have to leave. Unfortunately, I have a constitutional meeting right now. My only comment on this is that we're just using the quote from the Brundtland... Your point is well taken. I don't know whether you want to reopen aspects of the report to include that idea. What we're doing in this instance is endorsing the Brundtland principle, we're not trying to change it or alter it. Isn't that right?

Mr. O'Kurley: Let's go beyond that, Mr. Chairman.

The Chairman: If we put it in as Ian suggests, we likely won't need to say it twice. We have it in the text just preceding...

Mr. Jackson: Yes, okay.

The Chairman: Anyway, I have to leave.

Mr. Jackson: The second thing I have, the bullet at the bottom of page 6... I would like to take out the line that reads: "The scale of human ability to affect the environment". It's not the scale that we're talking about, I think. The line would therefore read: "Human ability to affect the environment in major ways, combined with the transfer and exchange mechanisms has led" etc. I think it makes more sense that what we are doing is focusing on human ability to affect the environment.

Mr. O'Kurley: Okay. Mr. Chairman, I think page 7 is okay.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): All right. Are you going through it page by page?

Mr. Fulton: On page 7, on the Constitution Act, is that a proper description?

Mr. Jackson: Yes. I'm of your generation, Mr. Fulton. I still think of it as the BNA Act but they agreed that it would hereafter be known as the Constitution Act, 1867.

Mr. Fulton: Okay.

Mr. Jackson: Oh, I think a phrase may be missing there: "as amended in 1982".

Mr. Fulton: Yes.

[*Traduction*]

Le président: Je ne sais pas ce que Ian a à répondre à cela, mais j'ai peut-être une réponse plus précise.

M. Jackson: A mon avis, il faut lire toute la phrase. L'exemple que vous nous avez donné est bien choisi parce que cette recherche répondrait aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations à venir. Je pense que ce qui est essentiel dans cette déclaration de la Commission Brundtland, ce sont les mots «sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Dans les exemples que vous avez donnés, ce n'est nettement pas le cas. Au contraire, ce sont des projets qui vont aider les générations futures. En ce sens, il s'agit de développement durable.

M. O'Kurley: Ce n'est pas un point important; j'étais curieux de le savoir, voilà tout.

Le président: Malheureusement, je devrais être en ce moment même à une séance du Comité constitutionnel. Le seul commentaire que j'ai à faire à ce sujet, c'est que nous utilisons simplement cette citation du Rapport Brundtland... Je prends bonne note de votre observation. Je ne sais pas si vous voulez rouvrir certains aspects du rapport pour inclure cette idée. Tout ce que nous faisons, c'est approuver le principe énoncé par la Commission Brundtland; nous n'avons pas l'intention de le modifier. Est-ce exact?

M. O'Kurley: Laissons tomber, monsieur le président.

Le président: Si nous insérons cette définition comme le suggère Ian, il ne sera probablement pas nécessaire de la répéter. Elle figure dans le texte juste avant...

M. Jackson: Oui, d'accord.

Le président: De toute façon, je dois partir.

M. Jackson: La deuxième chose que je veux mentionner, c'est qu'après le point vignette figurant au bas de la page 6, dans la version anglaise, j'aimerais que nous supprimions la ligne qui se lit comme suit: «The scale of human ability to affect the environment». Il ne s'agit pas ici de l'ampleur de cette influence, d'après moi. Par conséquent, ce paragraphe devrait se lire comme ceci: «Human ability to affect the environment in major ways, combined with the transfer and exchange mechanisms has led» etc. Je pense qu'il est plus logique d'insister sur l'influence de l'homme sur l'environnement.

M. O'Kurley: D'accord. Monsieur le président, je pense que la page 8 ne pose pas de problème.

Le vice-président (M. Martin): D'accord. Vous parcourez le rapport page par page?

M. Fulton: A la page 8, est-il juste de parler de la Loi constitutionnelle de 1867?

M. Jackson: Oui. Je suis de la même génération que vous, monsieur Fulton. J'appelle encore cette loi l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, mais il a été entendu qu'elle serait désignée désormais sous le titre de «Loi constitutionnelle de 1867».

M. Fulton: D'accord.

M. Jackson: Mais je pense qu'il faudrait ajouter les mots «telle que modifiée en 1982».

M. Fulton: Oui.

[*Text*]

Mr. Jackson: That should be in. I don't know why it's out. It would allow for section 92A. So it will read "the Constitution Act, 1867, as amended in 1982".

Mr. Fulton: Okay.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 8 is next.

Mr. Jackson: Mr. Chairman, on the last sentence in paragraph 1.12, the one that starts with "Further", we talked about this several meetings ago. I think it's important to draw a distinction between the legislative powers we've been talking about until now and the non-legislative powers. I would change the beginning of the last sentence of 1.12 to read "In addition to these legislative powers, the federal government can influence the environment through the taxing power, the spending power" and so on. I think the distinction between legislative and non-legislative then becomes clear.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Are there any comments?

Mr. Clark: The last sentence on page 8 reads: "The 1982 Resource Amendment. . ." Is that the correct terminology?

Mr. Fulton: I think that's how people refer to it now.

Mr. Clark: Is it?

Mr. Fulton: You're a western resource historian. You should know these things. Is that the correct terminology?

• 1210

Mr. Clark: Historians never get as close to the present as 1982. That's political science.

Mr. Chairman, just for the sake of understanding, we are going to meet again tomorrow, so can we agree amongst ourselves that if we go back and see something we want to revert back to, we could bring it up again?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes.

Page 8?

Some hon. members: Good.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 9?

Mr. Jackson: Mr. Chairman, just to make 1.14 match what I proposed on 1.12—

An hon. member: You are the biggest troublemaker here.

Mr. Jackson: I am sorry. I would like to add a sentence at the end of 1.14 that says: "Like the federal government, provinces also have taxing and spending powers that are important for the environment." It should have been in the first draft.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): All right. Page 9?

Some hon. members: Agreed.

[*Translation*]

M. Jackson: Cela devrait être précisé. Je ne sais pas pourquoi ces mots ne figurent pas dans le texte. Cela tiendrait compte de l'article 92A. Le texte devrait donc se lire comme ceci: «La Loi constitutionnelle de 1867, modifiée en 1982».

M. Fulton: Parfait.

Le vice-président (M. Martin): Nous passons donc à la page 9 de la version française.

M. Jackson: Monsieur le président, nous avons parlé il y a déjà un certain temps de la dernière phrase du paragraphe 1.12, qui commence par les mots «En outre». Je pense qu'il est important d'établir une distinction entre les pouvoirs législatifs, dont il a été question jusqu'ici, et les pouvoirs non législatifs. Je propose donc de modifier le début de la dernière phrase du paragraphe 1.12 pour qu'elle se lise comme ceci: «Outre ces pouvoirs législatifs, le gouvernement fédéral peut influer sur l'environnement grâce à son pouvoir de taxation, à son pouvoir de dépenser» et ainsi de suite. Je pense que la distinction est alors claire entre les pouvoirs législatifs et les pouvoirs non législatifs.

Le vice-président (M. Martin): Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Clark: Dans la dernière phrase de la page 8, dans la version anglaise, il est question de la «1982 Resource Amendment». Est-ce le terme exact?

M. Fulton: Je crois que c'est ainsi qu'on l'appelle maintenant.

M. Clark: Vraiment?

M. Fulton: Vous qui êtes spécialiste de l'histoire de l'exploitation des ressources dans l'ouest, vous devriez le savoir. Est-ce que c'est la bonne terminologie?

M. Clark: Pour les historiens, 1982 est une date beaucoup trop récente qui relève du domaine des sciences politiques.

Monsieur le président, je me demande si on pourrait s'entendre, puisque nous devons nous rencontrer encore demain, pour revenir sur certains points qui nous paraissent nécessiter des modifications?

Le vice-président (M. Martin): Oui.

Page 9?

Des voix: Bien.

Le vice-président (M. Martin): Page 11?

M. Jackson: Monsieur le président, il faudrait reporter dans le paragraphe 1.14 ce que j'ai proposé pour le paragraphe 1.12. . .

Une voix: Vous avez toujours des modifications à proposer, vous.

M. Jackson: Je suis désolé. Je voudrais qu'on ajoute la phrase suivante à la fin du paragraphe 1.14: «Tout comme le gouvernement fédéral, les provinces ont des pouvoirs de taxation et de dépenser qui sont importants pour l'environnement». Cette phrase aurait dû figurer dans la première ébauche.

Le vice-président (M. Martin): Très bien. Page 11?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 10?

Mr. Jackson: On page 10 there are three lines at the bottom saying: ". . .following the decision of the Supreme Court. . ." I would like to take out the word "following" and put in "especially since". It was always important but it has become more important since Crown Zellerbach. So instead of "following", read "especially since the decision".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 11, 12, 13, 14, 15?

Mr. Fulton: On page 15, under 1.23, the second sentence says "This might argue that a Constitution. . ." That seems to be some pretty tough language. There might be a better way to say that. It seems to me it should read: "The Committee does, however, recognize that a substantial *prima facie* case can be made for more fundamental constitutional reform in regard to the environment." Then "One might argue" or—

Mr. Jackson: "It may be"?

Mr. Fulton: No, that's not. . .

Mr. Jackson: You may object to the words "basically unsuited". If you think this language is too strong, then probably "basically unsuited" is too strong two lines further down. Can you leave it to me to try to mould it?

Mr. Fulton: Yes. It's just that the language is a little—

Mr. Jackson: Maybe "raises problems for" rather than "basically unsuited".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Just let it be noted that Mr. Fulton argued against the use of stronger, excessive language, and the rest of the committee had a heart attack.

Page 16?

Mr. Fulton: Good.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 17?

Mr. Fulton: Good.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 18?

Mr. Fulton: I do not have page 17.

An hon. member: None of us does.

Mr. Jackson: You are not lacking anything. Somebody didn't restart the numbering at chapter 2.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 19? Mark page 20? Page 21?

Mr. Jackson: A very minor point—two lines from the bottom, instead of "the federal government was perceived as being unaware", it would be more grammatical to say "to be unaware".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 22, 23, 24, 25, 26?

Mr. Jackson: Mr. Chairman, in the middle of page 26, the quotation beginning with "Environmental protection" is in fact a repeat. We have partly quoted from it on 1.22. I would like to take out the quotation here and substitute some text. I will do that and you will see the final draft. I do not want to quote twice from the same source.

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Martin): Page 12?

M. Jackson: Au milieu de la page 12, on peut lire ceci: «. . .depuis l'arrêt de la Cour suprême. . .». J'aimerais rajouter le mot «surtout» devant le mot «depuis». En effet, cela est devenu plus important depuis l'affaire Crown Zellerbach. Par conséquent, le texte devrait préciser «surtout depuis».

Le vice-président (M. Martin): Pages 13, 14, 15, 16, 17, 18?

M. Fulton: A la page 18, la deuxième phrase du paragraphe 1.23 se lit comme suit: «On pourrait soutenir qu'une Constitution. . .». Ce langage me paraît un peu trop fort. Il doit y avoir une meilleure façon de le dire. Par exemple: «Le comité reconnaît toutefois qu'il est possible de préparer une cause *prima facie* solide pour faire inscrire dans la Constitution des réformes plus profondes en ce qui concerne l'environnement.» Ensuite «On pourrait soutenir» ou. . .

M. Jackson: «Peut-être»?

M. Fulton: Non, ce n'est pas. . .

M. Jackson: Si vous estimez que cette formulation est trop forte, vous serez probablement du même avis pour l'expression «fondamentalement inadaptée» que l'on trouve deux lignes plus bas. Voulez-vous que je modifie cette formulation?

M. Fulton: Oui. Il me semble que cette formulation est un peu trop. . .

M. Jackson: On pourrait peut-être dire «pose problème» plutôt que «est fondamentalement inadaptée».

Le vice-président (M. Martin): Il convient peut-être de noter que M. Fulton s'est prononcé contre l'usage d'un langage trop ferme et que les autres membres du comité se sont trouvés mal.

Page 19?

M. Fulton: Très bien.

Le vice-président (M. Martin): Page 20?

M. Fulton: Bien.

Le vice-président (M. Martin): Page 21?

M. Fulton: Je n'ai pas la page 20.

Une voix: Personne ne l'a.

M. Jackson: Il ne vous manque rien. C'est tout simplement que la pagination n'a pas été recommencée au début du chapitre 2.

Le vice-président (M. Martin): Page 22? Page 23? Page 24?

M. Jackson: Un petit détail, à deux lignes du bas de la page, dans la version anglaise, il faudrait remplacer «the federal government was perceived as being unaware» par «to be unaware». Ce serait plus correct sur le plan grammatical.

Le vice-président (M. Martin): Page 25, 26, 27, 28, 29?

M. Jackson: Monsieur le président, la citation qui commence par «les gouvernements fédéral et provinciaux», au bas de la page 29, est en fait une reprise. Nous l'avons déjà citée au paragraphe 1.22. Je voudrais qu'on remplace cette citation par un autre texte. Vous pourrez en prendre connaissance dans l'ébauche finale. Je ne veux pas citer deux fois la même source.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 27?

Mr. Fulton: Page 27 is where I think we need some renumbering. The quotation at the bottom of page 27 says: "We can't pretend that we can build a dam in Quebec or northern British Columbia that doesn't as to whether the Congress of the United States could act. . ."

Mr. Jackson: The trouble is that page 29 backs onto page 27. If you follow the numbering of the pages, it is accurate. Page 28 is on the right-hand side instead of the left.

• 1215

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Okay, so pages 28 and 29 are in reverse order.

Mr. Jackson: In the third line of paragraph 2.9, insert the word "we" after the comma. It's just been omitted.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): We are at page 30.

Mr. Jackson: I think conclusion number 2 should come in at the end of paragraph 2.12 before we get on to B. Concurrency. Conclusion 2 reads that:

> Present responsibility for the environment in Canada rests clearly with all levels of government. During the last quarter of a century the demands of one of the largest national ecosystems of the world have required substantial expansion of policies and action in regard to the environment by all jurisdictions.

I think that is why 2 goes in here.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Is there anything on page 31? How about on page 32?

Mr. Jackson: First, the footnote numbering is wrong here and will be corrected. I would suggest that the end of the continuing paragraph at the top of page 32 should read: "Provincial (and other) opposition to federal legislation", in other words insert the word "federal", and "with such far-reaching implications may be inevitable" rather than "would be".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): If there is nothing on pages 33 and 34, we will move on to page 35.

Mr. Fulton: On page 35 I don't think EQ Committee was ever established in our text.

Mr. Jackson: Yes, I'll clarify that.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): How about on pages 36 or 37?

Mr. Jackson: In paragraph 2.19, take out the third word "one", so it reads "Other witnesses, notably the Minister of the Environment. . ."

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Are there any changes to pages 38 or 39?

[*Translation*]

Le vice-président (M. Martin): Page 30?

M. Fulton: Je crois qu'il faudrait modifier la pagination de la version anglaise. Au bas de la page 27, on peut lire ceci: «We can't pretend that we can build a dam in Quebec or northern British Columbia that doesn't as to whether the Congress of the United States could act. . .»

M. Jackson: Le problème vient du fait que la page 29 est imprimée au dos de la page 27. Par contre, le texte est intelligible si l'on suit bien la pagination. La page 28 se trouve à droite et non pas à gauche.

Le vice-président (M. Martin): Très bien. Donc les pages 28 et 29 de la version anglaise sont inversées.

M. Jackson: A la troisième ligne du paragaraphe 2.9 de la version anglaise, le mot «we» a été omis. Il faudrait le replacer après la virgule.

Le vice-président (M. Martin): Nous sommes à la page 34.

M. Jackson: Je pense que la conclusion numéro 2 devrait faire suite au paragraphe 2.12 et précéder la section B sur la compétence. La conclusion numéro 2 se lit comme suit:

> À l'heure acutelle, il est clair qu'au Canada, l'environnement relève de la compétence commune des pouvoirs publics à tous les échelons: fédéral, provincial et municipal. Au cours du dernier quart de siècle, les exigences de l'écosystème canadien, l'un des plus vastes au monde, ont obligés ces instances à multiplier considérablement politiques et mesures à l'égard de l'environnement.

À mon avis, c'est ici que doit se placer la conclusion numéro 2.

Le vice-président (M. Martin): Est-ce qu'il y a des modifications à la page 31 (35)? A la page 32 (36)?

M. Jackson: Pour commencer, il faudrait rectifier la numérotation des notes au bas de la page. Je demande également que la fin du paragraphe qui se poursuit au sommet de la page 32 (36) se lise comme suit: «il serait inévitable et bien compréhensible que les provinces, et d'autres, s'opposent à une législation fédérale». Autrement dit, il faudrait ajouter le mot «fédéral» et modifier la version anglaise de manière à remplacer «would be» par «may be», pour que le texte devienne «with such far-reaching implications may be inevitable».

Le vice-président (M. Martin): S'il n'y a rien aux pages 33 (37) et 34 (38), nous allons passer à la page 39.

M. Fulton: A la page 35 (39), je ne pense pas que notre texte mentionnait le Comité sur la qualité de l'environnement.

M. Jackson: Si, je vais le vérifier.

Le vice-président (M. Martin): Les pages 38 (40) et (41)?

M. Jackson: Au paragraphe 2.19, il faudrait supprimer le mot «one» dans la version anglaise de manière à ce que la phrase se présente comme suit: «other witnesses, notably the Minister of the Environment. . .».

Le vice-président (M. Martin): Est-ce qu'il y a des changements aux pages 38 (43) et 39 (44)?

[*Texte*]

Mr. Jackson: I think we need to get two recommendations in here. At the foot of the page, immediately after the long quotation, we should insert conclusions 3 and 5. Essentially the one on shared jurisdictions should go in here.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Do you have anything on page 39 or 40?

Mr. Jackson: I have a substantive problem on page 40. This section C is called "Partnerships Between and Beyond Governments", and it has a logic in that sense. However, a lot of it is spent talking particularly about aboriginal self-government. I need advice from the committee on whether you are content that it stays under this notion of partnership or whether it would be more appropriate to break out the question of aboriginal self-government as a separate subheading.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Is there a view on this?

Mr. Fulton: I don't mind leaving it the way it is. It seems to me that if we put aboriginal self-government as a subheading, it doesn't leave it in the same category as government. I think people who've read this far would realize what our views are on aboriginal self-government.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Lee? Brian? Marlene? Done. Let's move on to pages 41 and 42.

Mr. Clark: There is a comma fault in paragraph number 2.23. It doesn't make a lot of sense. We should delete one or add another after "self-government".

Mr. Fulton: Yes, the first one should go.

Mr. Jackson: I will clean up the grammar and the syntax.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Let's move to pages 43, 44, 45.

Mr. Jackson: On page 45, I suggest that the committee's recommendation on aboriginal self-government come in at the end of paragraph 2.25.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): If there are no changes on pages 46 to 49, let's move to page 50.

• 1220

Mr. Jackson: Mr. Chairman, section D ends at the top of page 50 and I suggest that recommendation 8, on the common but varied environment uniting Canada, should come in at that point.

Mr. Fulton: Yes, I had a question mark there. I thought we would have to put something in there because paragraph 2.30 just ended and then we went on to E. But now that Ian has explained that this is the plan, that is fine.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 51, 52, 53, 54, 55—

Mr. Jackson: At the bottom of page 55, recommendation 6—that trends towards concurrent environmental jurisdiction be encouraged and strengthened—would go in at the end of chapter 6.

[*Traduction*]

M. Jackson: J'ai deux recommandations à faire à ce sujet. Il faudrait insérer les conclusions numéro 3 et numéro 5 juste après la longue citation. Le texte sur les compétences partagées devrait être placé ici.

Le vice-président (M. Martin): Est-ce qu'il y a des modifications aux pages 39 (44) et 39 (45)?

M. Jackson: Il y a un problème qui me paraît assez grave à la page 40 (45). La section C a pour titre «Partenariats entre les gouvernements et au-delà». Il y a une certaine logique dans ce titre. Pourtant, une bonne partie de cette section est consacrée à l'autonomie gouvernementale des Autochtones. J'aimerais avoir l'avis des membres du comité afin de savoir s'ils sont d'accord pour maintenir ce sujet dans la section consacrée au partenariat ou s'ils préféreraient consacrer une section spéciale à la question de l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Le vice-président (M. Martin): Est-ce que quelqu'un a une opinion là-dessus?

M. Fulton: Je n'y vois aucun problème. Il me semble qu'en consacrant une section spéciale à l'autonomie gouvernementale des Autochtones, on ne considère pas leur gouvernement comme faisant partie de la même catégorie. Il me semble qu'un lecteur qui se sera rendu jusqu'à cette page-là connaîtra notre point de vue sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Le vice-président (M. Martin): Lee? Brian? Marlene? Voià qui est fait. Passons aux pages 41 (46) et 42 (47).

M. Clark: Dans la version anglaise, il y a une faute de ponctuation au paragraphe 2.23. Le texte n'est pas clair. Il faudrait soit supprimer une virgule, soit en ajouter une autre après «self-government».

M. Fulton: Oui, il faudrait supprimer la première virgule.

M. Jackson: Je vais vérifier l'orthographe et la syntaxe.

Le vice-président (M. Martin): Passons aux pages 43 (49), 44 (50) et 45 (51).

M. Jackson: Je propose que la recommandation du comité concernant l'autonomie gouvernementale des Autochtones soit présentée à la fin du paragraphe 2.25.

Le vice-président (M. Martin): S'il n'y a aucun changement de la page 46 (53) à la page 49 (56), nous allons passer à la page 50 (57).

M. Jackson: Monsieur le président, la section D se termine au sommet de la page 50, dans la version anglaise. Je propose d'insérer à cet endroit la recommandation 8 sur l'environnement commun mais varié qui unit le Canada.

M. Fulton: Oui, j'avais mis un point d'interrogation à cet endroit. Il me semblait qu'il aurait fallu une transition entre le paragraphe 2.30 et la section E. Mais la solution proposée par Ian me satisfait.

Le vice-président (M. Martin): Pages 58, 59, 60, 61, 62, 63. . .

M. Jackson: Au bas de la page 63, la recommandation 6 soulignant que le Canada est une union non seulement économique, mais aussi écologique et environnementale, devrait figurer à la fin du chapitre 6.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mr. Martin.): Page 56. Oh, there are more pages mixed up here.

Mr. Jackson: You haven't lost anything. It is page 59.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): All right, pages 59, 60—

Mr. Fulton: There is a typo on page 60 at the third line down, where "poer' should be spelt "power".

Mr. Jackson: On page 61, there is what is almost a typo. In the last sentence but one of 3.3, three lines from the end of it, it should be "the federal interest is at present a very limited one", not "was".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 62, 63—

Mr. Jackson: On page 63, at the end of paragraph 3.4, we insert recommendation 11 on streamlining, recommendation 12 on delegation, and recommendation 15 on the declaratory power. I would like to bring in a new paragraph, for which I can't give you the words, but I would essentially take out the paragraph on the explanation of why the committee thought a second look should be taken at the declaratory power, from the presentation you made to the joint committee. I think it should drop in there; otherwise, the declaratory power does not get any discussion. Again, I will incorporate that paragraph in the next draft.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): There is no problem with that suggestion? Pages 64, 65, 66, 67—

Mr. Jackson: Technically, paragraph 3.11 should say "In the view of a witness from the Canadian Bar Association"—we had three—instead of "the".

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 68.

Mr. Jackson: At page 68, Mr. Chairman, at 3.12, the fourth line—

Mr. Fulton: Implementation.

Mr. Jackson: Yes. I am sorry to use verbal nouns; it is something I detest. Equally, there is a capital needed to start a sentence lower down.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Was that also your point, Jim?

Mr. Fulton: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): On page 69.

Mr. Jackson: Mr. Chairman, recommendation 13, on the international power, should go in at the end of paragraph 3.12.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 70, 71—

Mr. Jackson: On page 71, Mr. Chairman, recommendation 14, on peace, order and good government, should come in at the end of paragraph 3.15.

Mr. Fulton: A sentence located approximately six lines down says:

[*Translation*]

Le vice-président (M. Martin): Page 65. Tiens, il y a encore une erreur de pagination.

M. Jackson: Vous n'avez rien perdu, c'est la page 64.

Le vice-président (M. Martin): Très bien, pages, 64, 65. . .

M. Fulton: Dans la version anglaise, à la page 60, il y a une faute de frappe à la troisième ligne. Le mot «poer» doit s'écrire «power».

M. Jackson: À la page 61, anglaise, il y a une erreur que l'on pourrait pratiquement assimiler à une faute de frappe. La ligne antépénulptième du paragraphe 3.3 devrait se lire: «the federal interest is at present a very limited one» et non pas «was».

Le vice-président (M. Martin): Pages 69, 70. . .

M. Jackson: À la page 70, à la fin du paragraphe 3.4, il faudrait insérer la recommandation 11 concernant l'allégement de l'appareil fédéral, la recommandation 12 sur la délégation de pouvoirs et la recommandation 15 sur le pouvoir déclaratoire. J'aimerais ajouter un nouveau paragraphe dont je n'ai pas le texte mais qui reprendrait essentiellement le paragraphe de l'exposé que vous avez présenté au comité mixte, expliquant pourquoi le comité devrait se pencher à nouveau sur le pouvoir déclaratoire. Je pense que ce paragraphe devrait être intégré ici car, sinon, le pouvoir déclaratoire n'est pas pris en considération. Je vais incorporer ce paragraphe dans la nouvelle ébauche.

Le vice-président (M. Martin): Est-ce que cette proposition ne présente aucun problème? Passons aux pages 71, 72, 73, 74, 75. . .

M. Jackson: Techniquement, le paragraphe 3.11 devrait se lire comme suit: «De l'avis d'un témoin représentant l'Association du barreau canadien. . .» Il faudrait remplacer «du» par «d'un», étant donné qu'il y avait trois témoins.

Le vice-président (M. Martin): Page 76.

M. Jackson: Monsieur le président, à la page 68 au paragraphe 3.12, à la quatrième ligne. . .

M. Fulton: Implementation.

M. Jackson: C'est exact. Je déteste les gérondifs. D'autre part, il manque une majuscule au début d'une phrase, un peu plus bas.

Le vice-président (M. Martin): C'est également ce que vous vouliez faire remarquer, Jim?

M. Fulton: Oui.

Le vice-président (M. Martin): Page 77.

M. Jackson: Monsieur le président, la recommandation 13 sur le pouvoir international devrait figurer à la fin du paragraphe 3.12.

Le vice-président (M. Martin): Pages 72, 79, 80. . .

M. Jackson: Monsieur le président, il faudrait inscrire la recommandation 14 concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement à la fin du paragraphe 3.15, à la page 80.

M. Fulton: Environ six lignes plus bas, on trouve une phrase qui se lit comme suit:

[*Texte*]

If this is so, the Committee recommends that the Government reconsider its proposal on the Federal Residual Power, on the grounds that it has little constitutional significance. . .

I think we need to rework that sentence. Are we saying that about the government or about ourselves?

Mr. Jackson: I agree that the sentence is ambiguous. Let me put a ring around the text and I will rephrase it.

Mr. Clark: I am just trying to understand footnote 19 on page 70. Perhaps I am missing something.

Mr. Jackson: No, you are not.

Mr. Clark: The text of the footnote seems to disappear.

• 1225

Mr. Jackson: Yes. I can't give you a fast explanation for that but I will clean it up. I'm sorry about that.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Pages 72, 73—

Mr. Jackson: On page 73, I want to look at the second sentence of 3.18. It says: "It notes", which is technically right because we're referring to the committee. However, it's ambiguous. I would prefer that the sentence start with: "We note, however, that this has not prevented several witnesses. . ." Toward the end of that sentence is the line starting with "monitoring". You need to insert the word "are". It just got left out.

I also think that the last sentence, two lines from the bottom where it says "the Committee recommends", is something that implies we've got a recommendation. I think substituting that with "the Committee believes that clarification. . .would be widely welcomed" would cover that. You don't need a recommendation on that.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 74.

Mr. Jackson: Sorry, Mr. Chairman. The conclusion 4 and recommendation 7, which is essentially better access to data in enabling Canadians to participate, should come in immediately before you start section B at the end of paragraph 3.19.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Page 75.

Mr. Clark: We've talked a lot about property rights, Mr. Chairman. I'm seeking clarification or reassurance for me that what we have here is very consistent with the earlier material we approved on this.

Mr. Jackson: Shall I read you your conclusion which would go in on page 80:

The committee recommends that if any amendment were made to the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights, it be clearly stated in the wording of the guarantee that maintenance and enhancement of the quality of the environment and the promotion of sustainable development shall take precedence.

[*Traduction*]

Dans ce cas, le comité recommande que le gouvernement reconsidère sa proposition concernant le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral, parce qu'elle a peu d'importance sur le plan constitutionnel. . .

Je pense qu'il faudrait reformuler cette phrase. On ne sait pas s'il s'agit du gouvernement ou de nous-mêmes.

M. Jackson: Je reconnais que la phrase est ambiguë. Je vais l'encercler et la reformuler.

M. Clark: J'essaie de comprendre la note 22 à la page 79. J'ai l'impression que quelque chose m'échappe.

M. Jackson: Pas du tout.

M. Clark: Le texte de la note semble avoir disparu.

M. Jackson: C'est exact. Je ne peux pas vous expliquer cela en peu de mots mais, je vais rectifier tout cela. Veuillez m'en excuser.

Le vice-président (M. Martin): Pages 81, 82. . .

M. Jackson: A la page 73 (82), la deuxième phrase du paragraphe 3.18 commence par les mots «It notes». Techniquement, c'est correct, puisqu'il s'agit du comité. Cependant, il y a une certaine ambiguïté. Je préférerais que la phrase se lise comme suit: «We note, however, that this has not prevented several witnesses. . .». Vers la fin de cette phrase, il y a une ligne qui commence par le mot «monitoring». Le verbe «are» a été oublié. Il faudrait l'ajouter.

Toujours dans la version anglaise, je pense que la dernière phrase où l'on peut lire, deux lignes avant la fin «the Committee recommends» donne l'impression que nous présentons une recommandation à ce sujet. Je pense qu'il serait préférable de dire «the Committee believes that clarification. . .would be widely welcomed». Il n'est pas nécessaire de présenter une recommandation.

Le vice-président (M. Martin): Page 84.

M. Jackson: Excusez-moi, Monsieur le président. La recommandation numéro 4 et la recommandation numéro 7 qui portent essentiellement sur un meilleur accès aux données permettant aux Canadiens de participer devraient être placées juste avant la section B, après le paragraphe 3.19.

Le vice-président (M. Martin): Page 85.

M. Clark: Monsieur le président, nous avons beaucoup parlé des droits de propriété. J'aimerais être assuré que le libellé de cette page est tout à fait conforme au texte que nous avions approuvé à ce sujet.

M. Jackson: Je vais vous lire votre conclusion qui devrait être insérée à la page 91:

Le comité recommande, dans l'éventualité où le gouvernement mettrait à exécution son projet de garantir les droits de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés, de libeller l'amendement de manière a assurer que ce droit ne soit pas invoqué pour bloquer les initiatives légitimes de protection de l'environnement ou de protection du développement durable ni pour en limiter la portée.

[*Text*]

My understanding is that when the presentation was made to the joint committee there was some question as to why it wasn't a stronger recommendation. Maybe you need this text to illustrate that in the first place there was a clear view from the environmental group and, second, the committee deliberately said we cannot consider property rights in their whole context. We are merely focusing on the environment.

Mr. O'Kurley: But, Ian, I expressed concern during the discussion on this issue that in countries where property rights were part of the constitution there was no evidence presented to the committee to indicate that there had been any major environmental court cases. We had little or no evidence of that. I'm talking specifically about countries such as the Federal Republic of Germany, Italy, Sweden and others.

Mr. Jackson: The only evidence we had on that was from the United States.

Mr. O'Kurley: That's right. But looking at the many other countries that have property rights as part of the constitution it seemed that there was a deafening silence in terms of evidence from those countries that property rights resulted in major infringements on environmental standards.

Mr. Jackson: I'm not saying that you would have got that evidence. We had intended to have a witness who was going to talk in general terms about the environment and the division of powers in the European Community, but that witness was ill and could not come.

Mr. O'Kurley: The point I'm trying to make, Dr. Jackson, is that if we put property rights into the constitution the effect will be that the protection of the environment will be hampered. That question was not verified by evidence at this committee in the hearing. I think that point is extremely pertinent.

That was one of the reasons why I brought forth the arguments that I did. I believe certain sections of the Charter would protect the environment and that the other countries that have property rights as part of the constitution didn't seem to have an overwhelming problem with environmental problems as a result. It is important to include that the committee did not hear evidence from other countries, in particular the European countries.

• 1230

Mr. Jackson: I could draw up the sentence to say that—

Mr. O'Kurley: I would appreciate that. I think the debate was reasonable. There were a lot of differences of opinion, but I might have been convinced to the other side if I had seen witness after witness come in and say, I live in Italy, and we have property rights in the constitution, and this is the problem as a result of the property rights. I live in Sweden and this is... I did not hear that, and I thought that was significant.

Mr. Jackson: I will try to draft a sentence that says they did not hear evidence on this point.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I want to hear Lee, and then I would like to come back to that.

[*Translation*]

Si je me souviens bien, on s'était demandé, lorsque ce texte a été présenté au Comité mixte, si la recommandation était assez ferme. Ce texte est peut-être utile pour souligner que le groupe environnemental était très clair et que deuxièmement, le comité a indiqué délibérément qu'il ne peut pas prendre en considération les droits de propriété dans un cadre plus large. Nous nous limitons à l'environnement.

M. O'Kurley: Mais, Ian, j'ai fait remarquer, lorsqu'on a parlé de cette question, qu'aucune affaire judiciaire importante concernant l'environnement ne s'est présentée dans les pays où les droits de propriété font partie de la Constitution. Pratiquement aucun cas de ce type ne nous a été rapporté. Je pense plus précisément à des pays comme la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Suède, etc.

M. Jackson: Le seul cas qui nous a été signalé concernait les Etats-Unis.

M. O'Kurley: C'est exact. Mais, parmi les nombreux autres pays dont la Constitution établit les droits de propriété, on ne nous a rapporté aucun cas d'attraction grave aux normes environnementales.

M. Jackson: Je ne prétends pas qu'on aurait fait état de tel cas. Nous avions l'intention de faire entendre un témoin qui devait parler de manière générale de la question de l'environnement et de la répartition des pouvoirs dans la Communauté européenne, mais ce témoin n'a pas pu se présenter, pour raison de santé.

M. O'Kurley: Ce que j'essaie de vous dire, monsieur Jackson, c'est qu'en constitutionnalisant les droits de propriété, on risque de gêner la protection de l'environnement. Les témoignages entendus par le comité ne nous ont pas permis de vérifier cette question. Je pense que ce point est extrêmement pertinent.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai avancé ces arguments. J'ai fait valoir que l'environnement serait protégé par certains articles de la Charte et que les autres pays qui ont constitutionnalisé les droits de propriété ne semblent pas avoir de problèmes environnementaux graves. Il est important de signaler que le comité n'a pas entendu de témoignages des autres pays, en particulier des pays européens.

M. Jackson: Je pourrais reformuler la phrase...

M. O'Kurley: Ce serait une bonne idée. Je pense que le débat a été raisonnable. Nous avons entendu des opinions divergentes, mais je me serais laissé convaincre si les témoins étaient venus nous dire, les uns après les autres, que l'Italie ou la Suède, pays dont la Constitution établit les droits de propriété, ont des problèmes au niveau de l'environnement. Je n'ai rien entendu de tel et je pense qu'il faut le mentionner.

M. Jackson: Je vais essayer de préparer une phrase précisant qu'il n'y a pas eu de témoignage en ce sens.

Le vice-président (M. Martin): Je vais donner la parole à Lee avant de revenir sur cette question.

[*Texte*]

Mr. Clark: I know there was a lot of debate about this, and I wonder—paragraph 3.22, "Property rights enshrined in the Constitution"—if it is "would" limit or "could" limit government power. It is a pretty definitive statement.

Mr. Jackson: Anything in a constitution does limit government power. That is why you put it in a constitution, isn't it?

Mr. Clark: I am looking at paragraph 3.21: "Many witnesses opposed. . .because such a provision could impede the ability of governments. . ." It struck me that those two sentences. . . Then a minor technical point on page 77: "According to Mr. Futrell on the Environmental Law Institute. . ."

Mr. Jackson: I do not know. Technically, I think the statements are right in 3.21 and 3.22. You may feel that put together they give the wrong impression.

Mr. Clark: They struck me as being somewhat contradictory.

Mr. Jackson: It would be very easy to take out the first sentence of 3.22.

Mr. O'Kurley: That makes an assumption. We are making a statment here: "Property rights enshrined in the Constitution would limit government power."

Mr. Fulton: That's a statement of fact.

Mr. O'Kurley: Yes, but put together, it assumes it would limit the government's power to protect the environment, and I am not convinced that is the case.

Mr. Jackson: Yes, I can just take out the sentence.

Mr. Clark: If you delete the sentence, certainly the rest of the testimony speaks for itself.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes, the sentence beginning "A witness. . ." says the same thing.

Mr. Jackson: Yes, so shall I take it out?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): No, I want to make sure.

Mr. Fulton: I don't mind. If it bothers people, it can certainly be removed.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Did you want to comment on Brian's point, Jim?

Mr. Fulton: No, I just picked up on the same typo. As long as the sentence is balanced, as you find on page 78, it says:

> Witnesses were unable to provide the Committee with examples of the way that entrenchment of property rights might have a beneficial effect on the environment.

The fact is that we did not call any witnesses from Europe who could have given that evidence, so we cannot really speculate on what they might or might not say. We have attempted throughout the rest of the document not to bring in quotations such as the one I tried to get Chairman MacDonald to agree to put in with regard to Dr. Bankes' assessment of economic union.

[*Traduction*]

M. Clark: Je sais qu'on en a beaucoup parlé, mais je me demande s'il faut utiliser le mot «would» ou le mot «could» dans la première phrase du paragraphe 3.22 qui se présente comme suit: «Property rights enshrined in the Constitution would limit government power». Voilà une déclaration plutôt catégorique.

M. Jackson: Toutes les clauses de la Constitution limitent le pouvoir du gouvernement. C'est pourquoi elles figurent dans la Constitution.

M. Clark: On peut lire, au paragraphe 3.21 «De nombreux témoins s'opposent. . . parce qu'une telle disposition pourrait empêcher les gouvernements. . .». Il me semble que ces deux phrases. . . Ensuite, un autre détail technique, à la page 88: «Selon M. Futrell du Environmental Law Institute de Washington. . .»

M. Jackson: Je ne sais pas. Techniquement, je crois que ces textes sont à leur place dans les paragraphes 3.21 et 3.22. Une fois réunis, ils peuvent vous donner une impression fausse.

M. Clark: Ils me paraissent légèrement contradictoires.

M. Jackson: On pourrait très facilement supprimer la première phrase du paragraphe 3.22.

M. O'Kurley: C'est une hypothèse. Nous faisons une affirmation: «L'inscription du droit de propriété dans la Constitution limiterait les pouvoirs du gouvernement».

M. Fulton: C'est une constatation.

M. O'Kurley: Oui, mais, mis ensemble, ces deux déclarations donnent l'impression que la constitutionnalisation du droit de propriété limiterait les pouvoirs du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Or, je ne suis pas convaincu que ce soit le cas.

M. Jackson: Je peux tout simplement supprimer la phrase.

M. Clark: Si vous supprimez la phrase, le reste du témoignage sera beaucoup plus limpide.

Le vice-président (M. Martin): Oui, la phrase qui commence par «Un témoin. . .» dit la même chose.

M. Jackson: Alors, je la supprime?

Le vice-président (M. Martin): Non, je veux vérifier.

M. Fulton: Ça m'est égal. Si cette phrase ne plaît pas à certains, on peut la supprimer.

Le vice-président (M. Martin): Jim, est-ce que vous avez un commentaire à formuler au sujet de la remarque de Brian?

M. Fulton: Non, j'ai relevé la même faute de frappe. Dans la mesure où la phrase est équilibrée, comme à la page 89, où on peut lire ceci:

> Les témoins ont été incapables de fournir au comité des exemples de la façon dont l'enchâssement du droit de propriété pourrait avoir un effet bienfaisant sur l'environnement.

Nous ne pouvons pas présager de ce que nous auraient dit des témoins européens à ce sujet. Dans tout le reste du document, nous avons cherché à éviter les citations semblables à celle que j'ai demandé au président MacDonald de placer en regard de l'évaluation de l'union économique faite par M. Bankes.

[*Text*]

There is sense. We cannot start pulling things in at the last minute. Certainly, among the witnesses who appeared, none of them was able, even under cross-examination, to respond. When I asked counsel from the B.C. Mining Association point-blank what benefits there would be for the environment to entrench property rights, he could not think of anything. He was B.C.'s chief counsel on the Constitution for years.

Mr. O'Kurley: Property rights weren't brought in from the environmental perspective, Jim. They were brought in from another perspective. So to say property rights should not be because they don't have any environmental dimension to them is why they should not be rejected. Maybe there is not a significant environmental dimension to the issue of property rights. That was my concern.

I am trying to be as objective as possible, and I am willing to be convinced. If there is a case that property rights would have created an environmental problem, then there would have been stacks and stacks of case law from Denmark and all these other countries that said, look, here are 52 cases in Denmark, where they have property rights in the constitution, and it is a disaster environmentally. Here are 52 cases in Sweden. Here are 52... That did not happen. It is a deafening lack of evidence that makes me question this.

• 1235

Mr. Fulton: If you go back and read the evidence, the only place where witnesses talked about the potential impact of putting property rights into the Charter was that it could be a problem. We didn't have a single witness, even under cross-examination, who said the obverse of that.

Mr. O'Kurley: What I am saying is that opinion is one thing, a fact is another thing, evidence is another thing. Everybody can say, in my opinion, if this happens, the result will be so and so. That basically is conjecture. Basically, most of the opinion was based on conjecture. I am saying that is not strong enough to formulate a conclusion and a summary. What would be strong for me is an overwhelming volume of cases in countries where property rights are part of the constitution that shows this creates an environmental problem. That does not exist.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Did we ask for that kind of evidence? Did we ask those specific questions of witnesses?

Mr. O'Kurley: I would assume, if this were a court of law, that if you were going to make that case you would have that type of evidence available. There were a couple of cases in the United States in the past, but most recently there were other cases that would have balanced that discussion. I guess my point is that if you want to make a case, and you are going to be a lawyer in a court of law, you have reams and reams of case law that says, here are property rights in the constitution, there is an environmental problem; in this country, here are property rights in the constitution, and here is an environmental problem. I didn't see it.

[*Translation*]

C'est logique. Nous ne pouvons pas rajouter des choses à la dernière minute. Aucun des témoins que nous avons entendus n'a pu répondre à cette question, même en contre-interrogatoire. L'avocat de la B.C. Mining Association a été incapable de me répondre lorsque je lui ai demandé de but en blanc quels seraient les avantages de la constitutionnalisation des droits de propriété pour l'environnement. Il a été pendant des années l'avocat en chef chargé des affaires constitutionnelles, en Colombie-Britannique.

M. O'Kurley: Mais, Jim, on n'a pas examiné les droits de propriété sous l'angle de l'environnement, mais plutôt dans une autre perspective. Par conséquent, si l'on estime que les droits de propriété n'ont pas de répercussions au niveau de l'environnement, il ne faut pas les rejeter. Les droits de propriété n'ont peut-être pas d'incidence notable au niveau de l'environnement. C'est ce que je voulais savoir.

J'essaie d'être le plus objectif possible et je veux bien me laisser convaincre. Si les droits de propriété présentaient un risque quelconque pour l'environnement, je suis certain qu'il y aurait eu des tas et des tas de précédents au Danemark et dans tous les autres pays. Je me serais laissé convaincre si l'on nous avait rapporté une cinquantaine de cas au Danemark ou en Norvège, pays où les droits de propriété sont inscrits dans la Constitution. On ne nous a signalé aucun dégât environnemental imputable aux droits de propriété. L'absence totale de cas me force à m'interroger à ce sujet.

M. Fulton: Si vous relisez le compte rendu, la seule fois où les témoins ont évoqué les répercussions de la constitutionnalisation des droits de la propriété, c'était justement pour signaler que cela causerait problème. Pas un seul témoin nous a dit le contraire, même au cours d'un contre-interrogatoire.

M. O'Kurley: Ce que je dis, c'est qu'une opinion, c'est une chose, un fait en est une autre et une preuve, c'est encore autre chose. À mon avis, n'importe qui peut prévoir tel ou tel résultat. Ce ne sont que des hypothèses. La plupart des opinions sont basées sur des hypothèses. J'affirme que ces hypothèses ne sont pas assez solides pour en tirer des conclusions. Je m'inclinerais volontiers devant un volumineux dossier rapportant des conséquences négatives pour l'environnement dans les pays où les droits de propriété sont inscrits dans la constitution. Or, rien de tel ne nous a été signalé.

Le vice-président (M. Martin): Avons-nous demandé ce genre de témoignage? Avons-nous posé des questions précises aux témoins?

M. O'Kurley: Dans un tribunal, je suppose qu'il faudrait présenter ce genre de preuve à l'appui d'un tel argument. Quelques cas ont été notés aux États-Unis par le passé, mais plus récemment, d'autres exemples sont venus faire contrepoids. Ce que je veux dire, c'est que si vous voulez prouver que le risque existe, il faut procéder de la même façon qu'un avocat au tribunal et rechercher dans les précédents des preuves que la constitutionnalisation des droits de propriété présente des problèmes au niveau de l'environnement. Or, je n'ai rien vu de tel.

[*Texte*]

Mr. Clark: On page 77, paragraph 3.24: "Witnesses looked to other countries. . ." To be more precise, the only country in which there was any discussion of any consequence was indeed the United States. I think questions were asked about other countries, but there wasn't much information provided. So in a sense I think that lead sentence to that paragraph is somewhat misleading.

Mr. Fulton: I could give a little clarification on that. I can't remember which witness it was, but someone who appeared talked about the constitutions and charters in 20 other countries. I can't remember who.

Mr. O'Kurley: I brought that out, and the research department of the Library of Parliament provided that information.

Mr. Fulton: I think that is what that refers to.

Mr. Clark: My point is that we open up a lead sentence to a paragraph with reference to other countries. Unless I have missed something, the rest of the discussion pertains only to the United States. I see a certain inconsistency there. Either we need to address it in the manner Brian is suggesting or we need to change the lead sentence.

Mr. Jackson: Mr. Chairman, I think Mr. Fulton is right that some of the written stuff did comment on other countries. But I think the text would be better if it started off: "Witnesses looked to the United States". Several of them did that, although Mr. Futrell was the authoritative source on that. Rather than say "to other countries", you would be more accurate to say: "Witnesses looked to the United States for indications".

Mr. O'Kurley: Is it untrue to say that witnesses were not able to provide evidence of cases, in countries with property rights in their constitution, that environmental problems were created or environmental problems were a direct result of property rights in the constitution, to verify that position? I think that should be made clear, because witnesses were not able to provide that.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): But were they asked?

Mr. Jackson: No, I don't think they were asked.

Mr. O'Kurley: Well, then, that speaks for the credibility of their argument and the witnesses.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): No. I think it speaks quite clearly to the credibility of—

An hon. member: Of our questions.

Mr. Clark: I recall Brian raising that. I can't be specific as to with which witness, but I know I have heard this discussion before.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I'm sure that is right. I don't remember the discussion, but I am sure you are right that Brian raised that. The real problem is that we did not bring in witnesses able to deal with that issue.

[*Traduction*]

M. Clark: À la page 87, le paragraphe 3.24 commence comme ceci: «Des témoins se sont inspirés de l'expérience d'autres pays. . .». Pour être plus précis, le seul pays où un débat sérieux a eu lieu sur les répercussions des droits de propriété sont les États-Unis. Je crois que des questions ont été posées au sujet des autres pays, mais peu d'informations ont été fournies. Par conséquent, il me semble que cette première phrase est un peu trompeuse.

M. Fulton: Je pourrais y apporter quelques précisions. Je ne me souviens plus exactement du témoin, mais je sais que quelqu'un a parlé des constitutions et des chartes de 20 autres pays.

M. O'Kurley: C'est moi qui avais soulevé la question et c'est le service de recherche de la bibliothèque du Parlement qui avait fourni les informations.

M. Fulton: Je crois en effet que cette phrase fait allusion à ce document.

M. Clark: Le problème, c'est que la première phrase de ce paragraphe fait allusion à d'autres pays. Or, si j'ai bien lu, le reste du paragraphe porte uniquement sur les États-Unis. À mon avis, il y a là un certain manque de cohérence. Il faut soit étudier la question comme le demande Brian, soit modifier la première phrase.

M. Jackson: Monsieur le président, je crois en effet, comme l'a signalé M. Fulton, que certains documents faisaient allusion à d'autres pays. Cependant, il me semble que la première phrase du paragraphe commence de cette manière: «Des témoins se sont inspirés de l'expérience des États-Unis». Plusieurs témoins en ont parlé, même si M. Futrell était véritablement le mieux placé pour le faire. Il serait donc préférable que la première phrase se lise comme suit: «Des témoins se sont inspirés de l'expérience des États-Unis pour évaluer. . .».

M. O'Kurley: Est-il inexact d'affirmer que les témoins n'ont pas pu faire état de problèmes dans des pays où les droits de propriété sont inscrits dans la constitution? Que les problèmes environnementaux sont la cause directe de la constitutionnalisation des droits de propriété? Je pense qu'il faudrait le dire clairement, car aucun témoignage ne va en ce sens.

Le vice-président (M. Martin): Mais, est-ce que la question a été posée aux témoins?

M. Jackson: Non, je ne pense pas qu'on leur ait posé la question.

M. O'Kurley: Eh bien voilà qui en dit long sur la crédibilité des arguments et des témoins.

Le vice-président (M. Martin): Je pense que cela remet plutôt en doute la crédibilité de. . .

Une voix: De nos questions.

M. Clark: Je me souviens que Brian en avait parlé. Je ne me rappelle pas exactement à quel témoin il avait posé la question, mais je sais qu'on avait parlé de tout cela.

Le vice-président (M. Martin): J'en suis certain. Je ne me souviens plus de la discussion, mais je peux confirmer que Brian avait soulevé cette question. Le vrai problème, c'est que nous n'avons pas convoqué de témoins susceptibles de nous parler de cette question.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: I disagree. I believe we brought in witnesses who were presenting an argument. And if they are presenting an argument, then part of that argument should be something that would substantiate that argument, being factual evidence of cases where property rights in a constitution creates environmental problems.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): But, Brian, from that you can't draw the conclusion that the witnesses were unable to come up with all kinds—

• 1240

Mr. O'Kurley: At least we can make a statement that there wasn't an overwhelming amount of case law evidence or there was a lack of case law evidence from other countries. I think that's important.

Mr. Fulton: We asked for it.

Mr. O'Kurley: I brought that up in committee. There was one particular view on one side of the committee and another point of view here, and the debate was very polarized. I basically said I was concerned that the evidence wasn't here. It's opinion we're talking about, not evidence.

Mr. Clark: I recall that Brian asked the chair or the research staff for some information as to those countries in which property rights exist and what the impact was. This information was circulated to us. I'm wondering if we could address this simply by noting that the witnesses addressed the question of the experience in the United States and some sort of material was circulated vis-à-vis the status of the role of property rights in other countries.

It need not be a part of a conclusion but at least it's an indication that the committee showed an interest in the broader issue. I think Ian could do this in such a way that would meet the views of all those around the table.

Mr. Fulton: I don't know what the purpose of that is. I suppose the purpose is to try to perpetuate the myth that property rights wouldn't have an effect on the environment.

Mr. Clark: I think the purpose would be to reflect the variety of opinion that the committee brought to the issue, Jim. It wouldn't be part of a conclusion or a recommendation. It's simply part of a background, because the lead sentence is correct in that members of the committee showed an interest in the significance of property rights in countries other than the United States.

My quarrel with the lead sentence is that the subsequent material doesn't seem to be germane to the lead sentence. You could actually leave the lead sentence in, Ian, and stick in the kind of sentence that I think Brian is talking about. This would simply indicate that the committee showed some concern but there wasn't a great deal of information available, or something to this effect. It's not a judgmental statement.

Mr. Jackson: I would be happy if you could leave this with me, because my colleague Bill Murray reminds me that the document I think we're all talking about which was circulated was not about property rights in constitutions but about environmental rights in constitutions.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Je ne suis pas d'accord, car je pense que certains témoins ont présenté cet argumentation. Or, il a bien fallu qu'ils présentent des preuves à l'appui de cette argumentation, des preuves concrètes que la constitutionnalisation des droits de propriété cause des problèmes pour l'environnement.

Le vice-président (M. Martin): Mais, Brian, vous ne pouvez pas en conclure que les témoins n'ont pas pu fournir toutes sortes...

M. O'Kurley: On peut tout au moins préciser qu'il y avait peu ou pas du tout de précédents dans les autres pays. Je pense que c'est important.

M. Fulton: Nous l'avons demandé.

M. O'Kurley: Quand j'ai posé la question en comité, les points de vue étaient nettement tranchés. Le débat était très polarisé. Je me suis contenté d'affirmer que l'on avait aucune preuve. Tout ce que nous avons, ce sont des opinions, mais pas des preuves.

M. Clark: Je me souviens que Brian a demandé au président ou à l'agent de recherche des renseignements sur les problèmes environnementaux dans les pays où les droits de propriété sont constitutionnalisés. Nous avons reçu ces renseignements. Je me demande si l'on ne pourrait pas résoudre ce problème en notant tout simplement que certains témoins se sont inspirés de l'expérience américaine et que les membres du comité se sont penchés sur un document faisant état des répercussions que les droits de propriété peuvent avoir dans d'autres pays.

Il n'est pas nécessaire de le mentionner dans la conclusion, mais il faudrait au moins indiquer que le comité s'est intéressé à la question dans son ensemble. Je crois que Ian pourrait proposer une formulation qui conviendrait à toutes les personnes assises autour de cette table.

M. Fulton: Je n'en vois pas l'utilité. Je suppose que cela sert surtout à perpétuer le mythe selon lequel les droits de propriété n'ont pas de répercussions sur l'environnement.

M. Clark: Je crois, Jim, que l'objectif est de faire état de toute la gamme d'opinions que le comité a entendues sur cette question. Cela ne ferait pas partie d'une conclusion ni d'une recommandation. Ce serait une simple précision, car il est juste d'indiquer dans la première phrase que les membres du comité se sont intéressés à l'incidence des droits de propriété dans des pays autres que les États-Unis.

À mon avis, le problème vient du fait que la première phrase ne semble pas avoir de lien avec le reste du paragraphe. Je pense, Ian, qu'on pourrait conserver la première phrase et ajouter une formule du genre de celle que propose Brian. Cela permettrait tout simplement d'indiquer que le comité s'est intéressé à cette question mais n'a pas obtenu beaucoup d'information à ce sujet. De cette manière, on ne porterait pas de jugement.

M. Jackson: Il vaudrait mieux qu'on me laisse m'occuper de ce détail, car mon collègue Bill Murray me rappelle que le document auquel nous faisons tous allusion ne portait pas sur la constitutionalisation des droits de propriété, mais plutôt des droits environnementaux.

[*Texte*]

Mr. Clark: No, I think not.

Mr. Jackson: I'll go back and check.

Mr. Clark: I remember Brian's questions of the chair quite specifically.

Mr. O'Kurley: I don't know if it was circulated to the committee, but I specifically asked at a meeting at David MacDonald's office for some research on what countries have property rights as part of their constitution and what impact it would have had on their environment.

Mr. Fulton: Bill's right on what was circulated, though. I remember it was on environmental rights in constitutions.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Just to make a comment, what you want to do is draft something and then come back to us. The way Lee expressed it, which is to say we focus in the States, would be my memory.

I would have some difficulty with a statement that said we were unable to come up with the effect of property rights in other jurisdictions because I just don't remember this discussion.

Mr. Clark: We'll see what we can do.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): So we will leave it, then, that Ian will come back on this issue.

Could I ask just one other question? We spent a lot of time wording the conclusions of our document based on property rights and coming to wording that was acceptable to all of us. The next time Lynn Hunter decides to go after somebody in committee, I'll tell her to go after you. This wording is not in here.

Mr. Jackson: The recommendation could go in in bold face at page 80 immediately after paragraph 3.28.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): I think we're going on to pages 79 to 84.

Mr. Jackson: That's where you stop. At footnote 47 the computer went bananas and started repeating the last umpteen pages. That's the end of the thing. If you are looking at it, you may wonder whether we end appropriately. Endings are not something I am good at. You may want a summary sentence. I don't think it reads too badly but halfway down page 84 is where the report ends at present.

• 1245

Mr. Clark: I have a question about page 82. It reads: "Several provincial and territorial jurisdictions in Canada have enacted environmental rights legislation, or are considering this." I have some difficulty with the word "this", but "several"? I understand that Ontario is giving some thought to it, but it doesn't seem like "several" is the appropriate word. If my knowledge is incomplete, please—

Mr. Fulton: Yukon has already passed it, Ontario is doing it, and I think there is one more.

Mr. Clark: The way it reads now—"Several. . .have enacted. . .or are considering. . ."—it strikes me as being a very strong statement. I am not sure the facts support it.

[*Traduction*]

M. Clark: Non, je ne crois pas.

M. Jackson: Je vais vérifier.

M. Clark: Je me rappelle très bien les questions que Brian a posées au président à ce sujet.

M. O'Kurley: Je ne sais pas si ce document a été distribué aux membres du comité, mais j'ai demandé expressement au bureau de David MacDonald d'effectuer des recherches sur les répercussions notées au niveau de l'environnement dans les pays où les droits de propriété sont inscrits dans la Constitution.

M. Fulton: En revanche, je crois que Bill a raison quant au document qui a été distribué. Je me souviens qu'il s'agissait des droits environnementaux.

Le vice-président (M. Martin): Un petit commentaire. Vous voulez qu'on en rediscute quand vous aurez mis au point une autre formulation? Si ma mémoire est bonne, Lee avait précisé que nous mettions surtout l'accent sur les États-Unis.

J'aurais de la difficulté à souscrire à une déclaration précisant que nous n'avons pu déterminer les effets des droits de propriété dans d'autres pays, car je ne me souviens plus de cette discussion.

M. Clark: Nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Le vice-président (M. Martin): Par conséquent, nous allons laisser cette question en suspens jusqu'à ce que Ian nous revienne avec une proposition.

Puis-je poser une autre question? Nous avons passé beaucoup de temps à rédiger les conclusions de notre document se rapportant aux droits de propriété et à mettre au point une formulation acceptable pour tous. La prochaine fois, je dirai à Lynn Hunter de s'adresser à vous. Je ne trouve pas la formulation ici.

M. Jackson: La recommandation devrait figurer en caractères gras à la page 91, juste après le paragraphe 3.28.

Le vice-président (M. Martin): Nous allons passer en revue les pages 90 à 96.

M. Jackson: C'est la que nous nous arrêtons. À la note 47, l'ordinateur s'est mis à dérailler et à répéter les dernières pages. C'est la fin du document. Quand on regarde le document, on peut se demander s'il finit bien. Le mot final, ce n'est pas mon fort. Il faudrait peut-être une phrase récapitulative. Je pense qu'il se lit assez bien, mais pour le moment, le rapport s'achève au milieu de la page 96.

M. Clark: J'ai une question au sujet de la page 82. On peut y lire: «Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada ont adopté des lois en matière de droits environnementaux ou se proposent de le faire». C'est le mot «plusieurs» qui me pose problème. Je crois que l'Ontario y a pensé, mais cela ne justifie pas l'utilisation du mot «plusieurs». J'aimerais savoir si d'autres gouvernements. . .

M. Fulton: Le Yukon a déjà adopté des mesures en ce sens, l'Ontario est en train de le faire et je pense qu'il y en a d'autres.

M. Clark: La formulation actuelle me paraît fort catégorique. Je ne pense pas que cela soit justifié par les faits.

[*Text*]

Mr. Fulton: Who was witness 44? Is that where we are drawing it from?

Mr. Jackson: I am guessing, but I think that would be Pollution Probe. I would have to go back and look.

Mr. Clark: Can you check the accuracy of that for me?

Mr. Jackson: Yes.

Mr. Clark: I think perhaps the word "some" might be better. If it is only the Yukon, then I think we should say so.

Mr. Fulton: Yukon is the only one that I can tell you for sure has done it.

Mr. Jackson: Okay, I will go back and check.

Mr. Fulton: At the end, just as we were going to bring in a little bit of... As you will recall, the one we provided to the constitution committee had a very blunt opening paragraph about our overall synopsis of *Shaping Canada's Future Together.* David might be able to give us a better idea of whether that would be a good conclusion or not. He is much closer to what is happening in the constitution committee.

Mr. Jackson: I will talk to him.

Mr. Fulton: We could take the beginning text out of that and put it in.

Mr. Clark: The document that was prepared for us on the significance of the Oldman to this debate—I found it to be an interesting one. Prior to your appearance before the committee, we debated whether or not it should be part of that. If I recall correctly, you tabled it as an additional document, did you not?

Mr. Fulton: Yes.

Mr. Clark: I think it would be helpful to include that as part of this material in its entirety, or were we proposing to do that?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Is there any objection?

Mr. Fulton: I can't remember Marlene's argument. She was the one who thought that the synopsis of the Oldman decision as it applied to the different recommendations wasn't best included, and then we all decided to drop it. It would be better to let people read the Library of Parliament's assessment of the Oldman decision separately. Frankly, a couple of people who did it that way actually found that to be the best way to do it.

Maybe you are right. Maybe we should have that Library of Parliament assessment of the Oldman decision as an annex.

Mr. Clark: Just append it somehow.

Mr. Jackson: I thought that was what Mr. Clark was proposing.

Mr. Clark: Yes, the original document, as we received it...it was clearly identified as such, so it is just a resource.

Mr. Jackson: Okay, so I will write a paragraph in the body of the text that—

[*Translation*]

M. Fulton: Qui était le témoin numéro 44? Est-ce que cette affirmation provient de son témoignage?

M. Jackson: Je ne suis pas certain, mais je crois qu'il s'agissait de Pollution Probe. Je devrai vérifier.

M. Clark: Pourriez-vous vérifier cela pour moi?

M. Jackson: Oui.

M. Clark: Je pense qu'il serait préférable d'utiliser le mot «certains». Si le Yukon est le seul dans ce cas, je pense en effet qu'il faudrait le préciser.

M. Fulton: Le gouvernement du Yukon est le seul pour lequel je peux le certifier.

M. Jackson: Très bien, je vais le vérifier dans les témoignages.

M. Fulton: A la fin, juste au moment où nous étions sur le point... Si vous vous souvenez bien, le premier paragraphe du document que nous avons fourni au Comité de la Constitution au sujet de *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* commençait de manière très brutale. David pourrait peut-être nous dire si cette conclusion est bonne ou mauvaise. Je me sens, quant à moi, trop proche du débat que mène le Comité de la Constitution.

M. Jackson: Je lui en parlerai.

M. Fulton: On pourrait utiliser le début de ce texte.

M. Clark: Le document qui avait été préparé pour nous au sujet de l'importance de la rivière Oldman m'a apparu intéressant. Avant votre comparution devant le comité, nous nous sommes demandés s'il faudrait l'inclure. Si je me souviens bien, vous l'avez présenté comme document complémentaire?

M. Fulton: C'est exact.

M. Clark: Je pense qu'il serait utile de l'inclure intégralement.

Le vice-président (M. Martin): Est-ce qu'il y a des objections?

M. Fulton: Je ne me souviens plus du raisonnement de Marlene. Elle faisait partie de ceux qui estimaient préférable de ne pas préciser l'incidence du jugement Oldman sur les différentes recommandations. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas l'inclure. Il est préférable de laisser les lecteurs prendre connaissance séparément du document préparé par la Bibliothèque du Parlement sur le jugement Oldman. Les personnes qui ont procédé de cette manière ont découvert que c'était la meilleure façon de le faire.

Vous avez raison. Il faudrait peut-être joindre en annexe le document préparé par la Bibliothèque du Parlement sur le jugement Oldman.

M. Clark: Ajoutez-le quelque part.

M. Jackson: Je croyais que c'était ce que proposait M. Clark.

M. Clark: Oui, le document tel que nous l'avons reçu à l'origine... Il était clairement identifié et constitue par conséquent une référence.

M. Jackson: Très bien. Je vais donc ajouter, dans le corps du texte, un paragraphe...

[*Texte*]

Mr. Fulton: Explains how we are going into it.

Mr. Jackson: Okay.

Mr. Clark: Mr. Chairman, are we getting together tomorrow to have a last look at this?

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes, I think so, because if we are about to conclude... I want to go back to the point that Lee raised. We have been through the document, so the instructions that David should have when he takes the chair tomorrow are that we are not going through it page by page, that people will come and say that they have had a change of heart or a change of mind and want to focus on this point or that. Is that correct?

Mr. Clark: We could revisit certain things.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Yes, that is tomorrow.

Mr. Clark: But I don't think we need to do it page by page.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): That is my point.

• 1250

Mr. Clark: I'd like the right to revisit one or two points, and I think Mr. O'Kurley might, as well.

Mr. Jackson: I will try to have a clean copy incorporating all this by tomorrow noon in English only.

Mr. Fulton: You're going to need a lot of crunchy granola to do that in the next 24 hours.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): You have 10 minutes. Are there any points you would like to revisit now, or do people want to go?

Mr. Clark: I need a bit more time to read it.

The Vice-Chairman (Mr. Martin): Thursday is cancelled, and it's tomorrow at 12.15 p.m., right?

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Fulton: . . .qui explique la façon dont nous procédons.

M. Jackson: Très bien.

M. Clark: Monsieur le président, est-ce que nous nous rencontrons demain pour mettre une dernière main à ce document?

Le vice-président (M. Martin): Je crois que oui, si nous voulons conclure... Je voudrais revenir au point soulevé par Lee. Puisque nous avons passé en revue tout le document, il faudrait indiquer à David qui assurera la présidence demain, qu'il ne faut pas étudier le document page par page mais plutôt examiner les points que les membres du comité voudraient modifier. Est-ce bien compris?

M. Clark: Eventuellement, nous allons revoir certaines choses.

Le vice-président (M. Martin): Ce sera pour demain.

M. Clark: Je ne pense pas qu'il soit utile de reprendre le document page par page.

Le vice-président (M. Martin): C'est ce que je voulais préciser.

M. Clark: J'aimerais revenir sur un ou deux points et je pense que M. O'Kurley aussi.

M. Jackson: Je vais essayer d'obtenir une copie faisant état de tous ces changements, en anglais seulement, d'ici demain midi.

M. Fulton: Il va vous falloir de bonnes réserves de granola bien croustillant si vous voulez finir tout cela en 24 heures!

Le vice-président (M. Martin): Il nous reste 10 minutes. Est-ce que vous voulez en profiter pour examiner certains points maintenant ou est-ce que vous préférez mettre fin aux travaux?

M. Clark: J'ai besoin de plus de temps pour lire le document.

Le vice-président (M. Martin): Nous nous revoyons demain à 12h15. La réunion de jeudi est annulée.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Wednesday, February 19, 1992
Tuesday, February 25, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le mercredi 19 février 1992
Le mardi 25 février 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2):

- Consideration of a Draft Report of the environment and the Constitution

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement:

- Considération de l'ébauche d'un rapport sur l'environnement et la Constitution

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

24592—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 19, 1992
(30)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 12:45 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald and Brian O'Kurley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: William Murray, Research Officer. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its draft report on the Division of Powers on Environmental Issues.

At 1:22 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 25, 1992
(31)

The Standing Committee on Environment met at 9:50 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chairperson, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, David MacDonald and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Rex Crawford for Paul Martin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: William Murray, Research Officer. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of its Report on Environment and the Constitution (The Division of Powers on Environmental Issues).

It was agreed,—That the draft Report, as amended, be the Committee's Report to the House subject to a final revision by Members by 5:00 p.m. today.

It was agreed,—That the Committee retain the professional services of Georges Royer to edit the French version of the draft Report of the Committee' study on the Environment and the Constitution for a maximum amount of $2,000.00 for a period ending February 28, 1992.

It was agreed,—That a News Release on the Report be issued.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 19 FÉVRIER 1992
(30)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 12 h 45 dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald et Brian O'Kurley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs au sujet des questions environnementales.

À 13 h 22, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 25 FÉVRIER 1992
(31)

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 9 h 50 dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, David MacDonald et Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Rex Crawford remplace Paul Martin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément à son mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur la répartition des pouvoirs au sujet des questions environnementales.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, dans sa version modifiée, soit considéré comme le rapport du Comité à la Chambre, sous réserve d'une révision finale par les membres du Comité avant 17 h , aujourd'hui.

Il est convenu,—Que le Comité retienne les services professionnels de Georges Royer pour réviser la version française du projet de rapport qui découle de l'étude faite par le Comité sur l'environnement et la constitution, pour un coût maximal de 2,000$, pour la période finissant le 28 février 1992.

Il est convenu,—Qu'un communiqué soit envoyé sur la parution du rapport.

It was agreed,—That a News Conference be held after the Report is presented to the House.

At 11:17 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Il est convenu,—Qu'une conférence de presse ait lieu après la présentation du rapport à la Chambre.

À 11 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 19, 1992

• 1249

The Chairman: The meeting is called to order. Please proceed.

Dr. Ian Jackson (Committee Researcher): The following are the major changes that have been made since yesterday and in the light of yesterday. The first change I'm afraid I must ask you to write in, because it didn't get written in. All the others are written in.

On page 2, paragraph 1.5, third line, there are a pair of square brackets. At that, would you write in these six words: "significant implications for the environment. However", and then delete the word "but" so that the line reads:

> At least 10 of the 28 proposals appear to have significant implications for the environment. However, there is little direct reference...

• 1250

Secondly, on page 5, if I could draw your attention to footnote 6, one of the problems is that the sequence of the conclusions and recommendations as they appear in this report is not the same as it was in the presentation of the joint committee. I was going to ask you whether you would like them to be renumbered so they follow sequentially here, but I think that is not possible because we are annexing the report of the Library of Parliament and they use the numbering used for the Senate joint committee.

The Chairman: Could that be changed? Since this is going to be the ultimate stand-alone document, I think we can put our own numbering in here—

Mr. Fulton (Skeena): And send Dr. Murray back with the other one.

The Chairman: Well, it's really just a matter of amending the numbers, to which I am sure there should be no objection, because we are not changing the recommendations.

Mr. Bill Murray (Committee Researcher): Sequential or alphabetical?

Dr. Jackson: It would be sequential in this report. I can work with you so we get the right numbering, and then you could change the references. You could change 416 to 414, or whatever.

The Chairman: If it's just a numbering change, it seems to me that would make it much easier for our purposes, don't you think?

Dr. Jackson: Okay. So we do conclusions.

Mr. Fulton: But you see the sequence in here, so we can't leave the Library of Parliament one alone.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 19 février 1992

Le président: La séance est ouverte. Allez-y.

M. Ian Jackson (attaché de recherche): Voici les changements principaux faits depuis hier, compte tenu de nos discussions. Je dois vous demander d'écrire vous-mêmes le premier changement, parce qu'il n'a pas été inclus dans le rapport. Tous les autres changements sont là.

À la page 2 de la version anglaise, à la troisième ligne du paragraphe 1.5, il y a des parenthèses carrées, où il faudrait écrire ceci: *significant implications for the environment. However*, puis supprimer le mot *but*, cela donnera:

> At leat 10 of the 28 proposals appear to have significant implications for the environment. However, there is little direct reference...

Deuxièmement, nous avons une difficulté à la page 5, à la note 6 en bas de page. La séquence des conclusions et des recommandations dans ce rapport-ci n'est pas la même que dans la présentation faite devant le comité mixte. J'allais demander si vous vouliez les renuméroter pour qu'elles suivent la même séquence, mais je crains que cela sera impossible parce que nous annexons le rapport de la Bibliothèque du Parlement, qui utilise la même numérotation qui se trouve dans le rapport du comité mixte.

Le président: Pourquoi ne pourrait-on pas changer cela? Comme notre rapport sera complètement indépendant, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas déterminer notre propre numérotation...

M. Fulton (Skeena): Et renvoyer M. Murray avec l'autre.

Le président: En tout cas, il n'est question que de changer les numéros. Je suis sûr qu'il n'y aura aucune objection, parce que ce ne sont pas les recommandations que nous changeons.

M. Bill Murray (attaché de recherche): Par ordre séquentiel ou alphabétique?

M. Jackson: Dans ce rapport-ci, je dirais séquentiel. Nous pouvons travailler ensemble pour arriver à la bonne numérotation. Après cela, vous pourriez changer les références, par exemple 416 deviendrait 414.

Le président: Si nous ne changeons rien que la numérotation, les choses seraient beaucoup plus faciles pour nous, n'est-ce pas?

M. Jackson: Bon. Alors, les conclusions.

M. Fulton: Mais vous voyez bien l'ordre employé dans ce rapport; nous ne pouvons donc pas laisser celui de la Bibliothèque du Parlement tel quel.

[*Text*]

The Clerk of the Committee: But you might want to annex your presentation and your legal service thing to this, if that's a problem—or something like that.

Mr. Fulton: No. Let the people who want to get the one we gave before the Constitution committee dig that one out.

The Chairman: Yes. In some ways, that is less a stand-alone document. It was very much just the recommendations with some explanation of their work. This is the one that is going to be around for a long time to come.

The Clerk: Yes. This has to be right.

The Chairman: This has to be right. I think all the adjustment we have to make is in the report of the Library of Parliament to us on the Oldman Dam, with a new numbering system basically. Isn't that what you're suggesting?

Dr. Jackson: If that is what you want to do, then I have a supplementary question, because in the past what we did was conclusion 1, 2, 3, 4; recommendations 5, 6, 7, 8. Do you want to keep that separation? For instance, we start with conclusion 1. The next thing that happens might be a recommendation. Do I number that 5, or do I number it 2?

The Chairman: I think we should do the whole thing 1, 2, 3, 4, 5. Some will be conclusions; some will be recommendations.

Dr. Jackson: That's fine. Okay.

The Chairman: Is that agreed?

Dr. Jackson: With that I can cope. Okay.

On pages 10 to 11, there is a new paragraph 118, which introduces the annex. I have put it here because we have just been talking about various Supreme Court decisions, particularly Crown Zellerbach, that affect the environment, and therefore it seemed logical to put this in. You might like to spend a moment reading what I wrote.

The Chairman: You drafted a longer thing originally, which, remember, was introduced to an earlier discussion. We said that we'd come back and look at it. I gather you've looked at your own—

Dr. Jackson: Oh, I think it is better to put the original thing in.

The Chairman: You don't think it needs anything more. This is sufficient then, is it?

Dr. Jackson: Yes.

Mr. Fulton: The point Marlene made I actually tried on myself. Having already read a great deal about the Oldman, I read Ian's synposis. It didn't really require you to go back into the earlier text, but I think the full body of the one from the Library of Parliament had a longer flow to it and left you with a broader understanding.

The Chairman: I'm happy with that.

[*Translation*]

Le greffier du comité: Si cela vous cause des problèmes, vous pourriez peut-être annexer votre présentation et votre document du service juridique à ce rapport-ci.

M. Fulton: Non. Si quelqu'un veut voir la présentation faite devant le comité mixte, qu'il aille la chercher.

Le président: Je suis d'accord. Dans un certain sens, la présentation est moins complète. Elle contient seulement les recommandations avec quelques explications portant sur le travail. C'est ce rapport-ci qui sera présent pendant longtemps.

Le greffier: Absolument. Il faut que ce rapport soit correctement préparé.

Le président: Oui, il faut qu'il soit convenablement préparé. Donc, si je ne m'abuse, nous n'avons qu'à changer la numérotation dans le rapport sur le barrage Oldman que nous a préparé la Bibliothèque du Parlement. N'est-ce pas cela que vous proposez?

M. Jackson: Si vous allez faire cela, j'ai une autre question. Dans le passé, nos conclusions portaient les numéros 1, 2, 3, 4, suivis des recommandations 5, 6, 7, 8, etc. Voulez-vous maintenir cette séparation? Par exemple, la première conclusion porte le numéro 1. Si elle est suivie d'une recommandation, est-ce que la recommandation doit porter le numéro 5, ou le numéro 2?

Le président: J'estime que le rapport entier devrait être séquentiel, cela veut dire 1, 2, 3, 4, 5, etc. Certains numéros seront des conclusions, et certains des recommandations.

M. Jackson: Bon. C'est ce qu'on fera.

Le président: Tout le monde est d'accord?

M. Jackson: Bon, ça va.

Entre les pages 10 et 11 de la version anglaise, il y a un nouveau paragraphe 118, qui présente l'annexe. Je l'ai placé là parce que, juste avant, le rapport présente les décisions de la Cour suprême—notamment dans le dossier *Crown Zellerbach*—qui ont un impact sur l'environnement. Il me semblait donc logique d'insérer ce paragraphe ici. Vous aimeriez peut-être prendre un moment et le lire.

Le président: Vous aviez préparé un paragraphe plus long, que vous avez déjà soumis au comité. Nous avions l'intention de le réviser. Je vois que vous l'avez révisé vous-même...

M. Jackson: Je pense que c'est mieux d'inclure l'original.

Le président: Alors, d'après vous, cela suffit, n'est-ce pas?

M. Jackson: Oui.

M. Fulton: Vous rappelez-vous du point qu'avait soulevé Marlene? Je l'ai essayé moi-même. Comme j'avais déjà lu beaucoup sur le barrage Oldman, j'ai lu le résumé de Ian. Malgré que le résumé touche à tous les points importants, je trouve que le rapport complet de la Bibliothèque du Parlement contient beaucoup plus de détails et vous amène à mieux comprendre la matière.

Le président: Bon, ça va.

[*Texte*]

Dr. Jackson: At the top of page 58 there is another new paragraph, 3.5, which introduces the recommendation on the declaratory power, which was not in the earlier draft. Again, you would like to read it, and I would like to comment on it after you've had time to read it.

• 1255

Mr. Fulton: It's essentially the same as our earlier one, isn't it?

Dr. Jackson: Yes. The point I wanted to make now, since you've had a chance to read it, is I decided to try it out on the legal people who did the Oldman, so I called Dr. Robertson in the Library of Parliament and tried it out on him. He said that it is not a legislative power, which is what I've said there. On the other hand, Parliament has to be involved in order to use the power, but he said that it doesn't require legislation—it could be done by a resolution, and he is comfortable with the notion that there could be a swift response.

If there was a sudden emergency, you could imagine an all-party resolution that had tacit approval from the provinces, and so on, and the whole thing going through quite quickly, so he thinks this paragraph is constitutionally okay, I think, as it stands.

The Chairman: I'm sorry there aren't more committee members here to hear me say this, because some concern has been expressed around the table as to whether our report has had an impact on the constitutional deliberations. Having attended a meeting in the last 24 hours, I am now able to report that it is being taken very seriously.

Mr. Fulton: Sustainable development, and the appropriate definition of the Canada clause?

The Chairman: In the interests of my other responsibilities I won't go beyond this, but it has been a useful input into the whole process.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, I would like to have the translation by the translator of this portion. I would like to ask her if she has the copy.

The Chairman: Would you like me to read it?

Mr. Côté: Yes. Read it and she will translate.

The Chairman: This is paragraph 3.5:

> The committee believes that, from an environmental standpoint, it may be desirable to reconsider the proposal that the federal government relinquish its power, under Section 92(10)(c), to assume federal authority by declaring works to be 'for the general advantage of Canada.' This 'declaratory power' has not be used for several decades, and it is clear from *Shaping Canada's Future Together* that its continued existence is seen by the federal government as a potential irritant in federal-provincial relations. This may be so, but unlike other general powers, such as 'peace, order, and good government', it is not a legislative power but one that could enable the federal government to act quickly in an emergency. In the context of cooperation and partnerships that we see developing in the environmental field, it may be that the declaratory power would enable a rapid response to an

[*Traduction*]

M. Jackson: Au haut de la page 58 de la version anglaise, il y a encore un nouveau paragraphe, le 3.5, qui introduit la recommandation sur le pouvoir déclaratoire. Cette recommandation n'était pas dans la version précédente. Ici encore, je vous donnerai le temps de la lire. Une fois que vous l'aurez lue, j'aurai quelques remarques à faire.

M. Fulton: C'est donc essentiellement la même chose que la précédente, n'est-ce pas?

M. Jackson: Oui. Ce que je voulais signaler, maintenant que vous l'avez lue, c'est que j'ai demandé aux juristes qui se sont occupés du dossier de la rivière Oldman de me dire ce qu'ils en pensaient. J'ai contacté M. Robertson de la Bibliothèque du Parlement. Contrairement à ce que j'avais mis, il m'a dit qu'il ne s'agit pas d'un pouvoir législatif. Par contre, le Parlement doit intervenir pour que ce pouvoir soit utilisé, mais sans qu'il soit besoin d'adopter une loi; une résolution suffit. Il ne doute pas que les réactions puissent être rapides.

En cas d'urgence, on peut imaginer une résolution multipartite jouissant de l'approbation tacite des provinces et tout peut se faire très rapidement. D'après lui, ce paragraphe se défend donc du point de vue constitutionnel.

Le président: Je suis désolé qu'il n'y ait pas plus de membres ici pour entendre ce que j'ai à dire. En effet, certains ont dit douter du poids de notre rapport dans les discussions constitutionnelles. Ayant assisté à une réunion il y a moins de 24 heures, je suis en mesure de vous assurer qu'on le prend très au sérieux.

M. Fulton: Le développement durable et sa définition dans la clause Canada?

Le président: Vu mes autres responsabilités, je n'irai pas plus loin, mais je vous assure que le rapport a été utile à nos délibérations.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, j'aimerais obtenir la traduction de ce passage par l'interprète. Je voudrais lui demander si elle en a une copie.

Le président: Voulez-vous que j'en fasse la lecture?

M. Côté: Oui. Lisez-le et elle l'interprétera.

Le président: Il s'agit du paragraphe 3.5 de la version anglaise:

> Le comité estime que, du point de vue de l'environnement, il serait souhaitable de revoir la proposition selon laquelle le gouvernement du Canada est disposé à renoncer au pouvoir que lui confère l'alinéa 92(10)(c) d'exercer l'autorité fédérale en déclarant des ouvrages «à l'avantage général du Canada». Ce pourvoir déclaratoire est inutilisé depuis des dizaines d'années, et il ressort clairement du document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada» que le maintien de ce pouvoir est perçu par le gouvernement fédéral comme un point de friction potentiel dans les relations fédérales-provinciales. C'est peut-être le cas, mais à la différence des autres pouvoirs de nature générale, comme celui d'assurer «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», il ne s'agit pas d'un pouvoir législatif mais bien d'un pouvoir qui permettrait au gouvernement fédéral d'intervenir rapidement en cas

[*Text*]

unexpected environmental crisis, in which the federal government's use of the power would be encouraged and endorsed by other levels of government.

M. Côté: La recommandation 15 est donc nouvelle. Je n'ai pas ma copie des recommandations françaises; c'était à l'extérieur.

Le président: Oui, il y en a une, je pense.

Mr. Côté: It drives directly to the recommendation.

Le président: Au même numéro.

M. Côté: Très bien.

• 1300

Dr. Jackson: If I can move on now to page 73, paragraph 3.25 is the one that concerns other countries and their property rights. I was asked to try to find a phrase that said on the one hand that we recognize that other countries have entrenched property rights, but we didn't get much evidence about this, so I changed the opening of this paragraph to read that

Although a substantial number of other countries have entrenched property rights in their national constitutions, the evidence to the committee on foreign experience was limited primarily to the United States.

And then the rest of the paragraph is as it was before.

Similarly, on page 78 at the top, I have changed the last sentence. I think it said "several provincial and territorial jurisdictions", and Mr. Clark queried that. I went back and checked, and I now have put it as

Some provincial and territorial jurisdictions in Canada have enacted or are considering environmental rights legislation (Yukon Territory, Northwest Territories, Ontario).

The first two have enacted legislation; Ontario is considering it.

Those are the significant changes. The rest is mostly tidying up, and there are still some errors in footnote concordance and so on in various places, but I don't think there are any substantive errors left in the document at the moment.

An hon. member: When are you going to table it?

The Chairman: I've had a little discussion indirectly with our clerk about that. The window is next week between Tuesday and Thursday. If we do wrap it up today, we could have it fully printed and available for distribution by Thursday, I gather. If we wanted to try to do it earlier, we'd end up with just a photocopy edition, so we should try to do the one to serve the whole operation. It's certainly more efficient, and I think it's a neater way of going about it.

Mr. Fulton: There's nothing to stop you, though, from taking this and tabling it just inside a folder in the House, just so it's there, so that if somebody really wanted to get at it, they could read it.

[*Translation*]

d'urgence. Étant donné la collaboration que nous cherchons à instaurer dans le domaine de l'environnement, un pouvoir déclaratoire permettrait peut-être d'intervenir rapidement en cas de crise écologique soudaine, initiative qui serait entérinée par les autres pouvoirs publics.

Mr. Côté: So, recommendation 15 is new. I don't have my copy of the recommendations in French; they are outside.

The Chairman: Yes, there is one, I think.

M. Côté: Elle porte précisément sur la recommandation.

The Chairman: With the same number.

Mr. Côté: Very well.

M. Jackson: Je passe maintenant à la page 73 de la version anglaise, paragraphe 3.25. Il s'agit du droit de propriété dans d'autres pays. On m'a demandé de trouver une formule qui exprimait que, d'une part, nous reconnaissons que d'autres pays ont consacré le droit à la propriété mais que, d'autre part, nous n'avons pas entendu beaucoup de témoignages à cet effet. J'ai donc modifié le début du paragraphe, qui se lit maintenant comme suit:

Même si un nombre considérable de pays ont inscrit le droit à la propriété dans leur Constitution, les témoignages entendus au comité sur la situation ailleurs portaient surtout sur les États-Unis.

Le reste du paragraphe ne change pas.

Même chose au sommet de la page 78, où j'ai changé la dernière phrase. On parlait de «plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux»; M. Clark s'est interrogé là-dessus. Après vérification, j'ai décidé de formuler la phrase ainsi:

Certains gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada ont adopté des lois en matière de droits environnementaux ou se proposent de le faire (le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario).

Dans les deux premiers cas une loi a été adoptée; en Ontario la proposition est à l'étude.

Voilà les changements importants. Pour le reste, il s'agit de broutilles, sauf pour un certain nombre d'erreurs dans les appels de notes. Je pense qu'il ne reste rien de grave sur le fond.

Une voix: Quand allez-vous le déposer?

Le président: J'en ai vaguement discuté avec le greffier. Cela pourrait se faire la semaine prochaine entre mardi et jeudi. Si l'on achève aujourd'hui, cela pourrait être imprimé et prêt à distribuer jeudi, j'imagine. Si nous tenions à ce que ce soit plus tôt, nous n'aurions qu'une édition photocopiée. Il vaudrait mieux produire la version définitive, je crois. C'est plus efficace, et c'est moins brouillon.

M. Fulton: Mais rien ne vous empêche de le déposer dans une chemise à la Chambre. Ce sera fait et si quelqu'un veut le consulter, ce serait possible.

[*Texte*]

The Chairman: That's it. This is a fairly open process, so obviously there are drafts floating around. We may, in the interest of not allowing ourselves to be totally scooped by the outside world, want to do it as quickly as possible, which would mean a photocopy edition that we could—

Mr. Fulton: Yes, it hasn't leaked yet. That's kind of amazing.

The Chairman: But I wouldn't hold your breath very long.

Dr. Jackson: We have a quorum.

The Chairman: We have a quorum—right. We could do it Tuesday, I guess.

Mr. Fulton: The budget will blow it away.

The Chairman: I guess we couldn't quite make Monday, could we? Monday would be the best day.

Mr. Fulton: If the chair tabled it today at 5 p.m. or something, could there then be some finished copies available late Friday? I think that's probably the last time we can get what might be a public beat out of this—that is, the weekend papers would say something about it.

The Chairman: Here are several problems. Our Liberal colleagues, as you may have noticed, are preoccupied with their national meetings, and as a result I understand the House will be on a very limited scale for the next couple of days.

Mr. Fulton: Are they away?

The Chairman: They're across the river.

Mr. Fulton: What are they doing?

The Chairman: Are you kidding me? I know that you are totally committed to what you're involved with, but has it not crossed your attention that the Liberals are having their national annual meeting this week, starting today in Hull, Quebec?

Mr. Fulton: No.

The Chairman: Have they not invited you? Anyway, that's what has put a bit of a limitation on it.

• 1305

If we approve of anything, I would certainly at least informally check with both Paul and Marlene to make sure they're happy with that process, even though Paul did chair the meeting yesterday and—

Mr. Fulton: We didn't talk about dates of tabling or anything like that.

The Chairman: No, I know, but he certainly seemed to support, as did Marlene, as quick as possible a presentation. For the clerk's benefit, I was the only one who suggested we take a little longer, and I was overruled by the whole of the committee.

Mr. Fulton: The budget is at what time on Tuesday?

The Chairman: I understand it is at 4.30 p.m.

The trouble is we'll get buried, I guess, either doing it on Tuesday or doing it on Wednesday.

Mr. Fulton: It has to be Monday or Thursday.

[*Traduction*]

Le président: Voilà. Il s'agit d'un processus passablement ouvert, si bien qu'il y a beaucoup de versions qui circulent. Si nous ne voulons pas rater notre effet, il faudrait peut-être presser les choses, de sorte qu'une édition photocopiée. . .

M. Fulton: C'est vrai, il n'y a pas encore eu de fuite. Je n'en reviens pas.

Le président: Cela ne durera pas longtemps.

M. Jackson: Nous avons le quorum.

Le président: Oui, nous avons le quorum. Nous pourrions donc faire cela mardi.

M. Fulton: Mais le budget va accaparer toute l'attention.

Le président: Lundi, ce serait trop serré, n'est-ce pas? Ce serait l'idéal.

M. Fulton: Si le président déposait le document aujourd'hui vers 17 heures, une copie révisée serait-elle prête peut-être pour la fin de journée, vendredi? C'est probablement la dernière chance que nous aurons de faire un peu de battage avec l'aide des journaux de fin de semaine.

Le président: Cela pose plusieurs problèmes. Nos collègues libéraux, vous l'aurez constaté, sont pris par leur congrès national et j'imagine que les travaux à la Chambre tourneront au ralenti au cours des deux prochaines journées.

M. Fulton: Sont-ils partis?

Le président: Ils sont de l'autre côté de la rivière.

M. Fulton: Qu'est-ce qu'ils font?

Le président: Vous plaisantez? Je sais que vous vous dévouez corps et âme à la cause, mais ne savez-vous pas que les libéraux tiennent leur congrès national annuel cette semaine à partir d'aujourd'hui à Hull au Québec?

M. Fulton: Non.

Le président: Ils ne vous ont pas invité? Enfin, c'est ce qui nous gêne un peu.

Si nous prenons une décision quelconque, je voudrais au moins vérifier auprès de Paul et de Marlene pour m'assurer que cela leur convient, même si c'est Paul qui a présidé la séance d'hier et. . .

M. Fulton: Nous n'avons parlé ni de date ni d'autres détails.

Le président: Non, je sais, mais comme Marlene, il semblait être en faveur d'un dépôt le plus rapide possible. Je signale à l'intention du greffier que j'ai été le seul à suggérer que nous prenions un peu plus de temps et c'est le reste du comité qui a renversé ma décision.

M. Fulton: À quelle heure le budget sera-t-il déposé mardi?

Le président: À 16h30, je crois.

L'ennui, c'est qu'on passera inaperçu, si l'on choisit de le rendre public mardi ou mercredi.

M. Fulton: Il faudra que ce soit lundi ou jeudi.

[*Text*]

The Chairman: Monday or Thursday, I think, are the options.

The Clerk: We don't have a French version yet—

Mr. Côté: Yes, that's a problem, Jim.

The Clerk: —and I'm sure Mr. Côté would like to have a chance to look at it.

Mr. Fulton: We shouldn't table anything that isn't translated.

The Chairman: We can't. We would not do it.

Mr. Fulton: We do, from time to time.

The Clerk: And there are some problems with the footnotes, and that's going to take a few hours to check. It's time consuming.

Mr. Fulton: Let's try to do it Monday.

The Chairman: Where are we in the French translation?

The Clerk: We have yesterday's draft.

The Chairman: We have yesterday's draft, so we'll take the additional material, the changes that Ian's done.

The Clerk: We'll have to incorporate them by hand, so the translators will know where the changes are.

Mr. Clark (Brandon—Souris): For the benefit of those of us who came late—the caucus went on a bit longer than usual—have you had a chance to go back and pick up on some of the individual items?

The Chairman: Ian has picked up on some of them—

Dr. Jackson: Should I quickly go through it again?

The Chairman: —and he'll quickly go through it again for your benefit. There may be several, as I understand it, that have not yet been addressed.

Mr. Clark: I have a few I'd like to bring to—

The Chairman: Sure. For your benefit, have Ian quickly go through that again.

Dr. Jackson: If I can work from the back forward, for reasons that will become... Page 78, the last sentence in the continuing paragraph at the top—this is the new version that you have.

Mr. Clark: The new version?

Dr. Jackson: The last sentence of the continuing paragraph. It was your question, Mr. Clark: how many were on environmental rights legislation? I changed the "several" to "some", and I listed, it's the two territories and Ontario.

Mr. Clark: I see.

Dr. Jackson: Immediately before paragraph 3.31. That's the first one.

Then on page 73, there is Mr. O'Kurley's point about other countries. I changed the beginning of paragraph 3.25 to say "although a substantial number of other countries have entrenched property rights in their national constitutions, the evidence to the committee on foreign experience was limited primarily to the United States.

[*Translation*]

Le président: Lundi ou jeudi, ce sont nos options, je crois.

Le greffier: Nous n'avons pas encore la version française...

M. Côté: Oui, c'est un problème, Jim.

Le greffier: ... et je suis certain que M. Côté voudra en prendre connaissance.

M. Fulton: On ne doit rien déposer sans traduction.

Le président: C'est impossible. On ne le ferait pas de toute façon.

M. Fulton: On le fait, de temps à autre.

Le greffier: Les notes infrapaginales font problème aussi, et il faudra y consacrer quelques heures. C'est long.

M. Fulton: Essayons donc lundi.

Le président: Où en est-on pour la traduction française?

Le greffier: Nous avons la version d'hier.

Le président: Nous avons la version d'hier, nous allons y ajouter les nouveaux passages, les changements apportés par Ian.

Le greffier: Il faudra les incorporer à la main pour que les traducteurs sachent où ils se trouvent.

M. Clark (Brandon—Souris): Pour ceux qui sont arrivés sur le tard—la réunion du caucus a été plus longue que d'habitude—j'aimerais savoir si vous avez pu revenir sur certains de ces points?

Le président: Ian en a énuméré quelques-uns...

M. Jackson: Je devrais les énumérer rapidement à nouveau?

Le président: ... et il va les énumérer à nouveau pour vous. Il en reste plusieurs, si j'ai bien compris, qui n'ont pas été abordés.

M. Clark: Il y en a certains que j'aimerais soulever...

Le président: Bien sûr. Pour vous, je vais demander à Ian de les revoir rapidement.

M. Jackson: Je vais commencer par la fin, pour des raisons qui deviendront évidentes. Page 78, la dernière phrase du paragraphe complet au sommet de la page—dans la nouvelle version.

M. Clark: La nouvelle version?

M. Jackson: La dernière phrase du paragraphe complet. Il s'agissait de votre question à vous, monsieur Clark. Le nombre de gouvernements qui ont adopté une loi en matière de droits environnementaux. J'ai mis «certains» à la place de «plusieurs», et je les ai énumérés: les deux Territoires et l'Ontario.

M. Clark: Je vois.

M. Jackson: Immédiatement avant le paragraphe 3.31. C'était le premier point.

Puis, à la page 73, l'objection de M. O'Kurley au sujet des autres pays. J'ai changé le début du paragraphe 3.25: Même si un nombre considérable de pays ont inscrit le droit à la propriété dans leur Constitution, les témoignages entendus au comité sur la situation ailleurs portaient surtout sur les États-Unis.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley (Elk Island): I appreciate the attention to my concern, but it's not adequate—absolutely inadequate. I asked specifically to point out that in most of the countries where property rights are a part of the constitution, the committee was not aware of any evidence that those property rights created a major environmental problem. I would like that put in there. If you won't put it in, I'll put it in in a minority report.

Dr. Jackson: I'm sorry, the chair is going to have to handle this one.

The Chairman: Do you want to raise that again?

Dr. Jackson: At page 73.

The Chairman: Brian, you were raising a point?

Mr. O'Kurley: I made the request yesterday that, in view of the fact that a lot of the concern that was expressed with regard to property rights was based on opinion, rather than evidence, I wanted to bring out the fact that in many of the countries where property rights are part of the constitution, the committee was not aware of any evidence, where in the majority of those countries property rights as part of the constitution created an environmental problem.

The Chairman: The only problem with that statement, it sounds like—I think it would not be a fair representation of the committee.

Mr. O'Kurley: Well, it's a fair representation, from my point of view—

The Chairman: I understand that—

Mr. O'Kurley: Wait a minute! I have a point here, and I'm obviously very concerned.

We have people like Elizabeth May who are allowed to have their opinions and their views quoted. As a Member of Parliament and as a member of this committee, I am concerned that my specific quote or my specific view on a particular matter is considered to be "well, maybe", "well, no", and you're going to wash it around and do what you consider... There are a lot of other points of view that have been considered here. I'm asking for a point of view and some statement that represents what I consider to be an important void be considered.

• 1310

The Chairman: What I'm trying to find, and you understand this, and you are quite right, is not to have any single person's point of view expressed here but to have the mind of the committee, which on some tough questions is obviously some kind of reconciliation between some very different points of view.

Mr. O'Kurley: No, I beg to differ, Mr. Chairman.

The recommendations are a reconciliation. The debate should be a balanced description of the polarization of the debate, where on one point you have this body of opinion that says one thing and represents one poll of the debate and on another point you have some other points of view and some other opinions.

The Chairman: We'll test it. If I'm wrong, I'd be quite happy to—

[*Traduction*]

M. O'Kurley (Elk Island): Je vous sais gré de votre sollicitude, mais ce n'est pas acceptable, c'est tout à fait insuffisant. J'ai expressément demandé que l'on signale que, pour la plupart des pays où le droit à la propriété figure dans la Constitution, le comité n'avait aucune indication que ce droit avait créé des problèmes environnementaux d'envergure. Je veux qu'on le dise. Si vous ne le dites pas, je le dirai dans un rapport minoritaire.

M. Jackson: Désolé, c'est le président qui devra trancher.

Le président: Voulez-vous revenir là-dessus?

M. Jackson: Page 73.

Le président: Brian, vous voulez revenir sur la question?

M. O'Kurley: Hier, j'ai demandé, étant donné que la grande partie de l'inquiétude relative au droit à la propriété reposait sur des avis et non des faits, j'ai voulu établir le fait que, pour de nombreux pays où le droit à la propriété figure dans la Constitution, le comité ne disposait d'aucun renseignement selon lequel ce droit constitutionnel créait un problème environnemental.

Le président: L'ennui avec cette affiration, c'est qu'elle a l'air... Je pense que ce ne serait pas une illustration juste du sentiment du comité.

M. O'Kurley: Eh bien, c'est une illustration juste, j'estime...

Le président: Je comprends que...

M. O'Kurley: Attendez un instant! J'ai quelque chose à dire ici et ça me préoccupe beaucoup.

Il y a des gens comme Elizabeth May dont on n'hésite pas à citer les avis et les opinions. En ma qualité de député et de membre de ce comité, je crains qu'on accueille mon point de vue sur cette question avec un «eh bien, peut-être», «eh bien, non». Je crains que mon opinion ne se perde et que vous décidiez... Beaucoup d'autres points de vue ont été étudiés ici. Je voudrais entendre une prise de position qui tienne compte de cette lacune qui me semble importante.

Le président: Vous avez parfaitement raison et vous devez comprendre que ce que je recherche, ce n'est pas l'opinion d'une personne en particulier, mais plutôt l'état d'esprit du comité et dans le cas de sujets controversés, cela représente forcément une conciliation entre différents points de vue.

M. O'Kurley: Non, monsieur le président, je ne suis pas d'accord.

Les recommandations sont des conciliations. Il importe de bien rendre la polarisation du débat, d'expliquer clairement que d'un côté, à une extrémité, on a telle position et de l'autre, une autre position.

Le président: Nous allons mettre cela à l'épreuve. Si je me trompe, je me ferai un plaisir...

[*Text*]

Mr. O'Kurley: Test what?

The Chairman: Your suggestion.

Mr. O'Kurley: What do you mean test it?

The Chairman: Well, you put it forward, and we will see if it is agreeable to the committee.

Mr. O'Kurley: I'm saying that I would like that. And if that point is not brought out with the agreement of the committee, I will bring it out in a minority report.

Mr. Clark: Mr. Chairman, would it be helpful if Brian could indicate to us, as specifically as possible, what exactly it is he is seeking to be included here?

Mr. O'Kurley: I would like to see something written in a way to show that one side of the argument... I accept the fact what some people say, Elizabeth May and all the others. That is their point of view and their opinion. But I also want to show in the body of this report that many other countries have property rights as part of their constitution and that there is an overwhelming lack of evidence to demonstrate that property rights as part of a constitution does not create an environmental problem. I want that to be in there. This is innuendo that we're basing our views on. Innuendo. There's very little evidence.

The Chairman: If you have something specific we could address, that would be helpful to Ian.

Mr. O'Kurley: How much more...? I repeated it three times.

The Chairman: You repeated it in different ways, I think. But I'm sorry, I didn't get it in writing. It is difficult to deal with. Ian is trying to write something out.

Mr. Fulton: I know what Brian's driving at. But I think the only way he can get it included is if he can find where one of the witnesses who appeared before the committee said something and we can use it as a quote.

Mr. O'Kurley: But what about me? I'm a member of the committee.

Mr. Fulton: No one else is quoted in here. Why should it say "the Hon. Brian O'Kurley says that property rights are great"?

Mr. O'Kurley: So what we are saying—

Mr. Fulton: We don't do that in committees. Maybe you don't understand what goes on here.

Mr. O'Kurley: I understand what's going on. I'm beginning to understand more about what's going on in here, and that is what I'm concerned about. And that's what the public is concerned—

Mr. Fulton: It's called democracy.

Mr. O'Kurley: That's not what the public considers democracy. That's what the public is concerned about, Jim.

The Chairman: Order.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Mettre quoi à l'épreuve?

Le président: Votre suggestion.

M. O'Kurley: Qu'est-ce que vous voulez dire, mettre à l'épreuve?

Le président: Eh bien, vous avez proposé quelque chose, mous allons voir si le reste du comité est d'accord.

M. O'Kurley: Je vous explique ma préférence, et si on ne réussit pas à obtenir l'accord du comité, je soumettrai ces idées dans un rapport minoritaire.

M. Clark: Monsieur le président, nous aimerions bien que Brian nous explique le plus clairement possible ce qu'il veut ajouter ici.

M. O'Kurley: J'aimerais voir sur le papier quelque chose qui montre qu'il y a un aspect de l'argument... Je sais bien que certaines personnes, Elizabeth May et toutes les autres, ont une opinion particulière, c'est leur point de vue et leur opinion. Mais d'un autre côté, j'aimerais bien que le rapport parle de tous les autres pays qui ont constitutionnalisé des droits à la propriété et dise qu'il n'y a absolument rien qui prouve qu'en constitutionnalisant les droits à la propriété on ne provoque pas des problèmes d'environnement. Je veux que cela soit précisé. Pour l'instant, nous fondons nos opinions sur des insinuations, des insinuations. Les preuves sont pratiquement inexistantes.

Le président: Si vous avez quelque chose de précis à proposer, cela aiderait Ian.

M. O'Kurley: Peut-on être plus précis? Je l'ai répété trois fois.

Le président: Vous l'avez répété sous des formes différentes. Je suis désolé, je n'ai pas pris de notes et c'est difficile à saisir. Ian est en train d'essayer de prendre des notes.

M. Fulton: Je vois où Brian veut en venir. Mais le seul moyen d'en parler dans le rapport, c'est de trouver un témoignage que nous puissions utiliser et citer.

M. O'Kurley: Et moi? Je fais partie du comité.

M. Fulton: On n'a cité personne d'autre. Il n'y a pas de raison d'écrire «l'honorable Brian O'Kurley trouvait que les droits à la propriété sont une excellente chose»?

M. O'Kurley: Autrement dit...

M. Fulton: Ce n'est pas ce qu'on fait en comité. Vous ne comprenez peut-être pas notre procédure.

M. O'Kurley: Je comprends parfaitement. Je comprends d'ailleurs de plus en plus, et c'est justement ce qui m'inquiète. C'est également ce qui inquiète le public...

M. Fulton: C'est ce qu'on appelle la démocratie.

M. O'Kurley: Ce n'est pas ce que le public considérerait la démocratie. C'est cela qui préoccupe le public, Jim.

Le président: À l'ordre.

[*Texte*]

Here's one way. This was my fear. I've had experience with this, because I've been in this position. If Brian wants to make a strong statement, we could say that one member felt that way. That is within the parliamentary tradition, as I recall it. Perhaps that would be satisfactory to you. Or we could try to find language that would generally be agreeable to the committee. That's all.

Mr. O'Kurley: Tell me why it is unacceptable or why you as a chair or why the research people feel that it is not appropriate to recognize a truth, that much of the debate on one side was based on opinion and that there was not an overabundance of factual evidence citing case law in other countries where property rights are part of the constitution? Why is it hard to accept that truth?

The Chairman: If we find the right language, we might all be comfortable with it. I would try for that in the first instance.

Mr. O'Kurley: Why would any language speaking that message be uncomfortable?

The Chairman: People have different views of the truth. That's the problem.

Mr. O'Kurley: Was there a lot of evidence from other countries, or not?

The Chairman: I'm going to ask Ian if he'll put forward a proposal.

• 1315

Dr. Jackson: I have a sentence that as far as I know reflects Mr. O'Kurley's statement. I don't know quite how it will fit in at the moment. The sentence is: "There is an overwhelming lack of evidence to indicate that entrenchment of property rights has generated environmental problems in other countries".

Mr. O'Kurley: Beautiful. That's all I want. That doesn't seem to be...

Mr. Fulton: Can I hear it again?

The Chairman: Sure, I'll ask Ian to read it a second time.

Dr. Jackson: It reads: "There is an overwhelming lack of evidence to indicate that entrenchment of property rights has generated environmental problems in other countries".

Mr. Fulton: That's simply not true. I won't stand for that false statement to be put in.

Mr. O'Kurley: Show me where the evidence is. Is that evidence before the committee?

The Chairman: Brian, I am recognizing Lee.

Mr. Clark: I'm just wondering about the case where no evidence is presented to the committee, which is what Brian is trying to get at. I think you could take Ian's words and simply make that notation. I think what Jim is objecting to is the fact that there maybe some unknowns out there.

The Chairman: Is it the use of the word "overwhelming"? What if we say simply that there is no evidence or we had no evidence or we heard no evidence?

[*Traduction*]

Voici une solution. C'est justement ce que je craignais car j'ai déjà vu ce genre de chose, j'ai déjà été dans cette situation. Si Brian tient à faire une déclaration très ferme, nous pourrions préciser qu'un de nos membres était de cet avis. Si je me souviens bien, c'est conforme à la tradition parlementaire. Peut-être cela vous suffirait-il. Nous pourrions également trouver un énoncé qui plaise à l'ensemble du comité. C'est tout.

M. O'Kurley: Dites-moi pourquoi c'est inacceptable ou pourquoi le président ou les chargés de recherche jugent inacceptable de reconnaître une vérité, de reconnaître qu'une grande partie du débat était fondée sur une simple opinion qui n'a été confirmée ni par les témoignages, ni par la jurisprudence dans des pays où les droits à la propriété font partie de la Constitution? Pourquoi est-il si difficile de se rendre à cette évidence?

Le président: Si nous trouvons un énoncé qui nous semble acceptable à tous, je crois que c'est la première chose à tenter.

M. O'Kurley: Qu'est-ce qu'on pourrait trouver à redire à un texte qui énonce cette vérité?

Le président: La vérité n'est pas toujours la même pour tout le monde, c'est le problème.

M. O'Kurley: Est-ce que nous avons entendu beaucoup d'exemples tirés de la situation dans d'autres pays ou non?

Le président: Je vais demander à Ian de nous soumettre une proposition.

M. Jackson: J'ai une phrase qui me semble traduire la position de M. O'Kurley. Pour l'instant, je ne sais pas très bien comment elle s'intégrera dans le reste du texte. Voilà cette phrase: «Absolument rien ne semble prouver que la constitutionnalisation des droits à la propriété ait posé des problèmes sur le plan de l'environnement dans d'autres pays».

M. O'Kurley: Magnifique. C'est tout ce que je demande. Je n'ai pas l'impression que...

M. Fulton: Vous pouvez répéter?

Le président: Certainement, je vais demander à Ian de la répéter.

M. Jackson: Je cite: «Absolument rien ne semble prouver que la constitutionnalisation des droits à la propriété ait posé des problèmes sur le plan de l'environnement dans d'autres pays».

M. Fulton: Cela n'est tout simplement pas vrai. Je ne vous laisserai pas faire une déclaration si fausse.

M. O'Kurley: Montrez-moi où se trouvent les preuves. Est-ce que des preuves ont été soumises au comité?

Le président: Brian, je donne la parole à Lee.

M. Clark: Je m'interroge sur la situation lorsque le comité ne possède pas de preuve de quelque chose, c'est ce que Brian essaye d'expliquer. On pourrait retenir l'énoncé suggéré par Ian et en faire une simple note. Ce qui ne plaît pas à Jim, c'est qu'il pourrait y avoir des situations que nous ne connaissons pas.

Le président: Est-ce que c'est l'expression «absolument rien»? Qu'en penseriez-vous si nous disions que nous n'avons pas entendu parler d'exemples?

[*Text*]

Mr. Fulton: We didn't call any.

The Chairman: Yes.

Mr. Clark: There was no evidence presented to the committee.

Mr. Fulton: Yes, but if you don't call for any then you can't make a factual statement.

Mr. O'Kurley: We called for the substantiation of the argument. We wanted them to substantiate the argument and there was no substantiation of the opinion. The opinion was that property rights is going to create environmental problems. There is no evidence to support that and I think it's important to point that out.

Mr. Fulton: What do you consider Bill Futrell's quotes to be? These quotes are in here.

Mr. O'Kurley: Bill Futrell's quotes balance things off. He basically also says that there's not a case where in recent times property rights has resulted in environmental problems in the United States. In previous times that may have been true, but in recent court experience that's not the case.

Mr. Fulton: I've never sat on a committee where anyone suggested that we put in language to suit one member when we didn't call for any of that evidence, never cross-examined the witnesses that we did have on it and didn't seek an outside paper to be produced on it. It's entirely fatuous, self-serving and crap. I won't stand for it.

The Chairman: Surprisingly, I think we're close to finding language if we can keep it neutral. As I understand Brian, he wants to recognize the fact that we did not hear evidence or examine this issue. I think the problem is that if we try to make that a conclusion one way or the other we are going to then open the debate. If we try to state it neutrally, which leaves open the question, I think that the best we'll do. Clearly there's division of opinion on this, Brian. If we try to make that conclusion say something then clearly we are going to open debate. We recognize in other parts of the report that this is an issue in which there are deep divisions.

Mr. O'Kurley: My point is this, Mr. Chairman. The basic debate is with regard to the finalized recommendations, and I accept the fact that one has to compromise there. My whole position that fueled the debate that led to the compromise was that there was a lack of evidence. That's why I held that position. On the other side of the debate, there are examples of why the other side held the position it did.

What we're doing in the body of this report is elaborating on the positions. We're saying that on this side of the argument there was this and the reason these people held this side is because opinion was offered by all these people. On this side of the debate there was this position and the reason that this position was held was because there was a lack of evidence. That's what I want to get across, and I don't think that's unfair. I think you're being unfair and others may be unfair by denying that.

[*Translation*]

M. Fulton: Nous n'en avons pas demandés.

Le président: Oui.

M. Clark: Le comité n'a pas entendu de témoignage à ce sujet.

M. Fulton: C'est bien possible, mais quand on ne demande rien, on ne peut pas tirer ce genre de conclusion.

M. O'Kurley: Nous avons demandé des arguments en faveur de l'hypothèse. Nous avons demandé aux gens de confirmer une hypothèse, et cela n'a pas été fait. Cette hypothèse voulait que les droits à la propriété risquent de poser des problèmes sur le plan de l'environnement. Rien ne prouve cela et, à mon avis, il est important de le noter.

M. Fulton: À votre avis, que sont les opinions exprimées par Bill Futrell? Elles sont là.

M. O'Kurley: Les opinions de Bill Futrell font le contrepoids. Il a dit également que ces dernières années, les droits à la propriété n'avaient pas posé de problèmes sur le plan de l'environnement aux États-Unis. Par le passé, cela s'est peut-être produit, mais il n'y a rien de tel dans l'expérience récente des tribunaux.

M. Fulton: Je n'ai jamais vu personne suggérer en comité qu'on adopte un énoncé pour faire plaisir à un député lorsque nous n'avons jamais réclamé de témoignage à ce sujet, jamais questionné les témoins ni réclamé la préparation d'une étude. C'est ridicule, c'est de la fumisterie, je n'accepterai pas cela.

Le président: Cela vous étonnera peut-être, mais j'ai l'impression que nous pourrions nous mettre d'accord sur un énoncé si nous restons neutres. Si j'ai bien compris, Brian veut expliquer que nous n'avons pas entendu de témoignage ou étudié cet aspect-là. Le problème, c'est que si nous tentons de parvenir à une conclusion dans un sens ou dans l'autre, nous allons réouvrir le débat. Si nous essayons d'exprimer cela sur un ton neutre, la question reste ouverte, c'est probablement la meilleure solution. De toute évidence, Brian, il y a une divergence d'opinions. Si nous tenons à formuler une conclusion, il est certain que nous allons relancer le débat. Dans d'autres passages du rapport, nous reconnaissons que cette question fait l'objet d'opinions très divergentes.

M. O'Kurley: Monsieur le président, nos discussions portent fondamentalement sur les recommandations finales et je sais bien que sur ce plan-là, il faut faire des compromis. Je prétends, et c'est ce qui nous a finalement menés à un compromis, que nous manquons de témoignages ou de preuves dans ce domaine. Voilà pourquoi j'ai adopté cette position. Ceux qui ne sont pas d'accord on également pour justifier leur position.

Dans le développement de ce rapport, nous expliquons les diverses positions. Nous expliquons qu'une partie d'entre nous a adopté certaines positions après avoir entendu l'opinion de toute une série de personnes. Par contre, il y en a d'autres qui ont adopté une position différente, faute d'avoir entendu des témoignages dans l'autre sens. C'est ce que j'essaye d'expliquer, cela ne me semble pas injustifié. A mon avis, c'est vous qui êtes injuste quand vous refusez de voir cela, et vous n'êtes peut-être pas les seuls.

[*Texte*]

All we're trying to do in the body of this is elaborate on the rationale for why those positions were held.

The Chairman: I'm guided by the committee and whatever it can agree on. I'm not trying to force it. Lee.

Mr. Clark: I'm trying to work with the words I had in front of me, because I didn't write down what Ian said. "Although a substantial number of other countries have entrenched property rights in national constitutions"—that's fairly factually correct—"the only evidence provided to the committee on the significance of same to the environment was limited"... It wasn't primarily, I don't think, Ian. I think it was solely—

• 1320

Dr. Jackson: "Primarily" is in because there were some written references and I was trying to incorporate them. If you want to take "primarily" out, I don't think it was—

Mr. Clark: We could say "limited to" and leave "only" and "primarily" out.

Mr. O'Kurley: I appreciate Lee's attempt to smooth the waters here, but I do not want to focus on the United States. I want to focus on the European experience, where property rights are part of their constitutions. The reality is that—it doesn't seem to be available to environmental groups, or they didn't present it if it was—there is not an overwhelming amount of case law evidence to support the position that property rights create environmental problems.

Mr. Fulton: Can you quote a text? You're making this up.

Mr. O'Kurley: I don't have to quote a text.

Mr. Fulton: You're making it up then.

Mr. O'Kurley: I don't see the evidence. Where's the evidence?

Mr. Fulton: You're making it up.

Mr. O'Kurley: I'm simply saying that—

Mr. Fulton: You come up with stuff in this committee that makes me want to vomit. You make it up and you think "this is true, I'm Brian O'Kurley and I'm the greatest guy in the world; I can make it up and it has to go in the report".

Mr. O'Kurley: I don't care what makes you want to vomit.

Mr. Fulton: The rule under which this committee operated while we were writing the rest of this report was if one member disagreed with some wording, we agreed and we took it out. But when it comes to something you want in, you say that it has to go in because you are Brian O'Kurley. Quote a text, for Christ's sake, and quit your bullshitting.

Mr. O'Kurley: The quote is that there is no evidence before this committee—

[*Traduction*]

Dans le développement de ce rapport, nous essayons seulement d'expliquer les raisonnements qui ont conduit à ces diverses positions.

Le président: Je me rangerai à l'opinion du comité s'il réussit à se mettre d'accord. Je n'essaie pas de forcer les choses. Lee.

M. Clark: J'essaye de travailler sur le texte que j'ai sous les yeux car je n'ai pas pris note de ce que Ian a lu. «Même si un nombre considérable de pays ont inscrit le droit à la propriété dans leur Constitution»—c'est assez indéniable—«les témoignages entendus au comité sur la situation ailleurs portaient surtout...» Ce n'était pas surtout, je crois, Ian. Je crois que c'était seulement.

M. Jackson: «Surtout» figure dans le texte à cause de certaines références écrites que j'essayais de traduire. Si vous voulez supprimer «surtout», je ne pense pas...

M. Clark: Nous pourrions dire «limité à» et supprimer «seulement» et «surtout».

M. O'Kurley: J'apprécie que Lee essaye d'arranger les choses, mais je ne voudrais pas qu'on s'en tienne uniquement à l'exemple des États-Unis. Je veux qu'on examine également l'expérience européenne, dans les pays européens où les droits à la propriété ont été constitutionnalisés. Je ne sais pas si les groupes de défense de l'environnement ne possédaient pas cette documentation ou s'ils ont décidé de ne pas la soumettre, mais il est certain que rien ne prouve d'une façon écrasante que les droits à la propriété posent des problèmes sur le plan de l'environnement.

M. Fulton: Vous pouvez nous citer un texte? Vous êtes en train d'inventer.

M. O'Kurley: Je n'ai pas besoin de citer un texte.

M. Fulton: Alors vous inventez.

M. O'Kurley: Je n'ai vu aucune indication. Où sont les preuves?

M. Fulton: Vous inventez.

M. O'Kurley: Je dis seulement que...

M. Fulton: Vous avancez des choses dans ce comité qui me donnent envie de vomir. Vous inventez des choses et vous vous dites: «C'est la vérité, je suis Brian O'Kurley, je suis le type le plus formidable qui existe, je peux inventer n'importe quoi et le faire inscrire dans le rapport».

M. O'Kurley: Ça m'est complètement égal que vous ayez envie de vomir.

M. Fulton: Pendant tout le temps que nous avons passé à la rédaction de ce rapport, nous avions une règle, si un député n'était pas d'accord avec un énoncé, nous acceptions de le changer. Mais quand c'est vous qui voulez ajouter quelque chose, vous n'en démordez pas parce que vous êtes Brian O'Kurley. Citez donc un texte, que diable, et arrêtez vos foutaises.

M. O'Kurley: La citation c'est que rien de ce que ce comité a entendu ne prouve que...

[*Text*]

Mr. Fulton: Where? Tell us where.

Mr. O'Kurley: Show me where it is.

Mr. Fulton: You say—

Mr. O'Kurley: You show me where it is.

The Chairman: Order, order.

Mr. Fulton: God, you're a hypocrite. We may as well just drop this bloody thing if this is the way the god-damned committee is going to go.

Mr. O'Kurley: Take your ball and run home. Go to Jamaica, spend your money in another country. You big hypocrite.

Mr. Fulton: Twit.

Mr. O'Kurley: You're going to support jobs in Canada and you take off to Jamaica. You are a big hypocrite, just like all the NDP and socialists. Hit the road.

The Chairman: Order, order.

I regret that this has happened, because I think we were very close. The meeting is adjourned.

Tuesday, February 25, 1992

• 0945

The Chairman: We do have a quorum. Brian has a point of order, and then I'm going to ask Ian to take us very quickly through any of the changes made. Mr. O'Kurley.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Thank you, Mr. Chairman.

In view of the unfortunate situation that developed at the last environment meeting, I'd like to formally express my regrets for the fact that a motion overruled diplomacy from the point of view of this member, and I'd like to apologize to the committee for that.

The Chairman: Thank you, Mr. O'Kurley. I appreciate your remarks, and certainly it's always helpful to the chair when we can try to get things back on track.

I do think, as I said at the meeting we had last week, we are very close, and I hope we can conclude our work this morning. The report, as you have it before you, is virtually the report as we would present it to the House, and there was an agreement that we should try to present this week. Thursday would be the target day, as I understand it. But in order to give members any final opportunity for any further changes, I want Ian just to point out the few changes that have already occurred and then we'll go from there.

Mr. Clark (Brandon—Souris): The French translation is more or less available now, is it?

M. Côté (Richmond—Wolfe): Je dois vous dire que j'ai reçu la copie française hier soir et j'aimerais tout de même vous signaler, monsieur le président, que si jamais le Comité s'avisait d'adopter le rapport tel quel, je voudrais me réserver les minutes supplémentaires dont je disposerai aujourd'hui, parce que j'ai déjà décelé quelques erreurs importantes de formulation dans la version française. Êtes-vous d'accord?

[*Translation*]

M. Fulton: Où? Dites-nous où.

M. O'Kurley: Montrez-moi où ça se trouve.

M. Fulton: Vous dites. . .

M. O'Kurley: Vous, dites-moi où ça se trouve.

Le président: À l'ordre, à l'ordre.

M. Fulton: Seigneur, quel hypocrite. Si ce fichu comité s'engage dans cette voie, nous ferions aussi bien de tout laisser tomber.

M. O'Kurley: Ramassez votre ballon et rentrez chez-vous en courant. Allez donc en Jamaïque, allez dépenser votre argent dans un autre pays. Espèce d'hypocrite.

M. Fulton: Crétin.

M. O'Kurley: Vous prétendez préserver les emplois au Canada et vous fichez le camp en Jamaïque. Vous êtes un sacré hypocrite, comme tous les NPD et les socialistes. Fichez le camp.

Le président: À l'ordre, à l'ordre.

Je regrette beaucoup cet incident car je suis certain que nous étions sur le point de nous mettre d'accord. La séance est levée.

Le mardi 25 février 1992

Le président: Il y a quorum. Je vais d'abord permettre à Brian d'invoquer le Règlement, puis je demanderai à Ian de nous décrire rapidement les changements qui ont été apportés. Monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley (Elk Island): Merci, monsieur le président.

Par suite du malheureux incident qui s'est produit à la dernière rencontre de notre comité, je tiens à dire officiellement que je regrette m'être laissé emporter par l'émotion et avoir oublié la diplomatie, et je présente mes excuses au Comité.

Le président: Merci, monsieur O'Kurley. J'apprécie vos remarques; elles m'aideront certainement à remettre le comité sur la bonne voie.

Comme je l'indiquais lors de la réunion que nous avons tenue la semaine dernière, je crois que nous achevons nos travaux et j'espère que nous pourrons les conclure ce matin. Le rapport que vous avez sous les yeux, est à peu de chose près, le rapport que nous déposerons à la Chambre, et nous nous sommes entendus pour tenter de le déposer cette semaine. Il semble que cela pourrait se faire jeudi. Mais afin de permettre aux membres du Comité d'apporter des changements de dernière minute, j'aimerais que Ian nous signale les dernières modifications qui ont été faites, après quoi nous poursuivrons notre discussion.

M. Clark (Brandon—Souris): La traduction en français est-elle disponible maintenant?

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): I received the french copy last night and I would like to point out, Mr. Chairman, that if the Committee wants to adopt the report as is, I would like to take some time today to go over it because I have already identified a few important wording mistakes in the french version. Is that alright with you?

[*Texte*]

Le président: Oui, pas de problème.

I think it is important we ensure that the text in both official languages says what we wanted to say. We have had the services of a very good translator, which we have again this time, and with the assistance of our vice-chair we'll ensure we maintain the high standard we've been able to so far. Ian.

Dr. Ian Jackson (Researcher): Thank you, Mr. Chairman.

I will try to list briefly the significant changes. They're all fairly small, I think, and I'll begin with two I was explaining at the last meeting. Two principal ones are two new paragraphs that appear... These were there in the last meeting.

Paragraph 1.18 on page 5 is a paragraph that explains the fact that after the committee had adopted its conclusions, recommendations, the Oldman River decision came down, and what it does is introduce appendix A. There are some typographical problems in the paragraph, but that is the purpose of the paragraph. The typographical things will be corrected.

Then the other new paragraph was paragraph 3.5 on page 27, and that is a paragraph that really expands what was said in the presentation to the joint committee—the explanation of why this committee adopted recommendation 10, saying that it might be a good idea to take a second look at the declaratory power, regarding it less as an irritant and more as a potential positive way of dealing with environment crises. Those were there at the last meeting.

There have been a very few minor changes since then. One is in the very first paragraph on page 1—1.1. The chairman suggested I rearrange the text, since the previous text wasn't one of my better offerings. It started out saying there is little need to explain why the committee decided to study the division of powers. What we did was rearrange some of the text that was there and shorten it, and I certainly think it was a good recommendation.

• 0950

The Chairman: I had to make some contribution.

Dr. Jackson: A second change was to the end of paragraph 2.6 on page 11. This was a suggestion by Mr. Clark. Instead of saying that all jurisdictions should test the limits of their authority and effectiveness, which sounded to him and perhaps to others like an invitation to litigation, we say "that require all jurisdictions to exercise their full authority".

The other correction was one I should have made earlier. It related to the question of aboriginal self-government. This is on page 19, in paragraph 2.25, the final sentence. This was something the committee had adopted several meetings ago and I had not inserted it:

> The committee believes that the achievement of aboriginal self-government could provide a significant opportunity for progress.

[*Traduction*]

The Chairman: Yes, that is fine.

Il est important de s'assurer que le texte traduit bien ce que nous voulons dire dans les deux langues officielles. Nous avons disposé des services d'un excellent traducteur cette fois encore, et avec l'aide de notre vice-président, nous allons nous assurer de maintenir la même qualité que dans le passé. Ian.

M. Ian Jackson (attaché de recherche): Merci, monsieur le président.

Je vais dresser brièvement la liste des changements les plus importants. Ils sont tous relativement mineurs, et je commencerai par deux changements que j'ai déjà expliqués à notre dernière réunion. Les deux modifications principales sont l'ajout de deux paragraphes qui figurent... Ces ajouts avaient déjà été faits à la dernière réunion.

Le paragraphe 1.18 à la page 5 explique que le Comité a adopté ses conclusions et ses recommandations avant que ne soit rendue la décision sur le barrage de la rivière Oldman, et présente l'annexe A. Il y a quelques erreurs de mise en page dans la version anglaise de ce paragraphe, mais c'est là essentiellement le but de ce paragraphe. Les erreurs de typographie seront corrigées.

Puis, on a ajouté le paragraphe 3.5 à la page 29 pour expliquer plus en détails le contenu du mémoire présenté au comité mixte—on y explique pourquoi le Comité a adopté la recommandation 10 selon laquelle il serait peut-être bon de réexaminer le pouvoir déclaratoire, lequel constitue moins un sujet de friction qu'une méthode potentiellement positive de régler les crises environnementales. Ces deux paragraphes figuraient déjà dans le rapport à notre dernière réunion.

D'autres changements mineurs ont été apportés depuis. Le premier se trouve au premier paragraphe, le paragraphe 1.1 à la page 1. Le président a suggéré un nouvel arrangement pour ce paragraphe, car l'ébauche actuelle n'était pas un de mes meilleurs textes. On commençait en disant qu'il n'était pas nécessaire d'expliquer pourquoi le comité avait décidé d'étudier la répartition des pouvoirs. On a modifié l'ordre des phrases de ce paragraphe et on l'a abrégé, et je crois que la recommandation du président était excellente.

Le président: Je tente d'apporer ma modeste contribution.

M. Jackson: Le deuxième changement a été apporté à la fin du paragraphe 2.6 à la page 11, par suite d'une suggestion de M. Clark. Plutôt que de dire que toutes les administrations devraient tenter d'établir les limites de leurs pouvoirs et de leur efficacité, ce qui, selon lui, semblait vouloir encourager les litiges, nous disons que «toutes les administrations doivent exercer pleinement les pouvoirs dont elles disposent».

Nous avons aussi apporté une correction que j'aurais dû faire plus tôt et qui porte sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Cette modification figure à la page 190, au paragraphe 2.25, dans la dernière phrase. Ce changement avait adopté par le comité il y a déjà plusieurs réunions et je ne l'avais pas encore apportée:

> Le comité pense que la réalisation de cette autonomie gouvernementale pourrait constituer une belle occasion de s'orienter davantage vers la protection de l'environnement et le développement durable au Canada.

[*Text*]

The previous version had been much more definitive. It had said the committee believes it "would" provide. I think the word "could" is more accurate without reducing the significance of the recommendation.

Mr. Chairman, I think those are the main changes.

M. Côté: Est-ce qu'on peut réagir aux modifications qu'on vient d'annoncer ou va-t-on y revenir plus tard, monsieur le président?

Are we going to come back to those changes, or would you like us to—

The Chairman: If there's any comment on those changes, we should have it now, and then we should discuss any others that people want addressed. If you would like to address any of those, the floor is open.

Mrs. Catterall (Ottawa West): I'm wondering if we could do them one by one in order and refer to them fairly quickly. Especially since I wasn't at the last meeting, I'd like to come back to them to understand a bit better how the changes came about.

Dr. Jackson: Before I introduce the first one, I should mention that at the the meeting before, it was agreed that the title would not emphasize the division of powers. The title that was proposed was "Environment and the Constitution". That is the title of it.

The Chairman: We felt this was much too limited and technical. For the public it's a much better definition.

Dr. Jackson: In the order in which I mentioned them, the first change is to paragraph 1.18 on page 5, which introduces appendix A in relation to the Oldman River decision. I said there were typographical errors. The main one is that it would split in the middle of the paragraph—"the committee notes in particular the concluding statement that:", and then the rest of that paragraph would be set in italics and indented as a quote.

Mrs. Catterall: The whole thing after that is a quote from the Library of Parliament report?

Dr. Jackson: Yes.

The Chairman: We've included the report, Marlene. I'm not sure you were here. We decided to include the report as part of our—

Mr. Clark: I'm wondering if that indeed is an accurate quote—"if anything, it supports many of the committee's conclusions and may be assistance"—may be of assistance?

Dr. Jackson: Technically, that was the word they used.

Mr. Clark: Should we not at least have an "of" with square brackets to improve upon their work a bit?

Dr. Jackson: I raised this with Mr. Robertson, and he certainly wouldn't mind if we did. I think we could probably just slip "of" in on both. We'd have to do it on page 47 as well, which is where the quotation is.

[*Translation*]

La version antérieure était beaucoup plus péremptoire. On y disait que le Comité pensait que cela «constituerait», et non pas «pourrait constituer», ce qui me semble plus précis sans toutefois minimiser l'importance de la recommandation.

Monsieur le président, c'était là les principaux changements.

Mr. Côté: Can we react now to the changes that have been described or will we come back to those later, Mr. Chairman?

Allons-nous revenir plus tard sur ces changements, ou préférez-vous...

Le président: S'il y a des commentaires sur ces changements, j'aimerais les entendre maintenant; puis nous pourrions discuter des autres modifications qu'on aimerait apporter. Si vous désirez réagir aux changements qu'on vient de décrire, vous avez la parole.

Mme Catterall (Ottawa Ouest): Nous pourrions peut-être les examiner un par un assez rapidement. Étant donné que j'étais absente à la dernière réunion, j'aimerais revenir sur ces changements et bien comprendre pourquoi ils ont été apportés.

M. Jackson: Avant de revenir sur la première modification, je tiens à mentionner qu'à la dernière réunion, on s'est entendu pour modifier le titre de façon à ne pas insister sur la question de la répartition des pouvoirs. On a proposé le titre suivant: «L'environnement et la Constitution». C'est maintenant le titre du rapport.

Le président: Nous estimions que l'ancien titre était trop limitatif et trop technique. Pour le grand public, c'est une meilleure définition.

M. Jackson: Voici les changements dans l'ordre dans lesquels je les ai mentionnés: le premier changement figure au paragraphe 1.18 à la page 5 et il présente annexe A concernant la décision sur le barrage de la rivière Oldman. J'ai mentionné qu'il y avait des erreurs de typographie, la principale étant la coupure qui devrait se trouver au milieu du paragraphe dans la version anglaise—après «the Committee notes in particular that concluding statement that:»; le reste du paragraphe sera en italique et présenté comme une citation.

Mme Catterall: Tout ce qui suit est une citation du rapport de la Bibliothèque du Parlement?

M. Jackson: Oui.

Le président: Nous avons inclu ce rapport, Marlene. Je ne sais pas si vous étiez présente. Nous avons décidé d'annexer le rapport de la Bibliothèque du Parlement au nôtre...

M. Clark: Est-ce que la citation est exacte en anglais—«if anything, it supports many of the Committee's conclusions and may be assistance»? Est-ce qu'on ne veut pas plutôt dire «may be of assistance»?

M. Jackson: Ce sont les mots qu'ils ont utilisés.

M. Clark: Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter «of» entre accolades afin d'améliorer cette citation?

M. Jackson: J'en ai parlé avec M. Robertson qui ne s'opposerait pas à ce que nous le fassions. Je crois que l'on pourrait simplement insérer «of». Nous devrions aussi le faire à la page 47 de la version anglaise où figure aussi cette citation.

[*Texte*]

Mr. Clark: If you use square brackets, then it's clear that it's our...

The Chairman: In view of the fact that it's just for comprehension, I think we could change both of them. It looks better grammatically.

• 0955

Dr. Jackson: In fact, we have changed their report anyway because their references to our conclusions were to the numbering used in the presentation.

Mr. Clark: I see. Okay.

Mrs. Catterall: I think it's fair to say that we have not looked at that decision and that report and I think it would be wise and honest to say so at the end of the paragraph—that the committee has not yet had an opportunity to consider in detail either the decision or the report of the parliamentary committee.

I do that because I don't entirely disagree with all the conclusions in that report. Simply stating that conclusion here I think implies that the committee agrees with that, and until we have an opportunity to discuss it, I wouldn't want it to be assumed that we have discussed it and we agree with everything in the report. That's why we're including it as an appendix.

The Chairman: Do people generally concur with what Mrs. Catterall is proposing?

Mr. Clark: Would it simply be a statement of fact and not judgmental in any way?

The Chairman: No. All right, we'll add a sentence to that effect.

Dr. Jackson: The next one was paragraph 3.5 on page 27.

Mrs. Catterall: Ian, is this a totally new edition? Can you give me an explanation as to how it came about?

Dr. Jackson: It came about when the recommendation that the government take a second look at abandoning the declaratory power came in fairly late in the discussion, and there wasn't any supporting text. I drafted some supporting text for the joint submission, and I borrowed from that to incorporate a similar paragraph in this text. It wasn't there in the first draft that you had back in November. This is fairly similar to what went to the joint committee.

M. Côté: J'ai une question à poser à notre collègue, encore une fois, sur la même recommandation, à savoir la recommandation numéro 8. Puis-je savoir ce que signifie, sur le plan juridique, ce que l'on trouve à la fin de ce paragraphe et de cette recommandation 8, à savoir que le fédéral jouisse de la compétence, et je cite:

voulue dans tous les domaines recensés dans les propositions.

Dois-je comprendre qu'il y a eu une recherche de faite à la suite de ces propositions et qu'on a effectivement recensé tous ces domaines? Que voudrait dire exactement cette mention à la fin de cette recommandation?

[*Traduction*]

M. Clark: Si vous employez les accolades, il est clair que c'est nous...

Le président: Puisque cela ne sert qu'à clarifier le texte, je crois que nous pourrions apporter ces deux petits changements. La syntaxe en serait améliorée.

M. Jackson: En fait, nous avons dû modifier le rapport de toute façon parce qu'on y faisait référence à nos conclusions selon la numérotation employée dans notre mémoire.

M. Clark: Je vois. Très bien.

Mme Catterall: Je crois qu'il serait juste de dire que nous n'avons examiné ni cette décision, ni le rapport; il serait sage et honnête de le dire à la fin du paragraphe—le Comité n'a pas eu l'occasion d'étudier en détail ni la décision, ni le rapport du Comité parlementaire.

Je fais cette suggestion, car je ne suis pas en désaccord complet avec les conclusions du rapport. À mon sens, si l'on inclut simplement la conclusion dans notre rapport, on laisse entendre que le Comité appuie cette conclusion; or, tant que nous n'avons pas eu la chance d'en discuter, je ne voudrais pas qu'on présume que nous avons étudié le rapport et que nous l'appuyons dans son intégralité. Voilà pourquoi nous l'annexons à notre rapport.

Le président: Est-ce que les membres du Comité abondent dans le même sens que Mme Catterall?

M. Clark: On se contenterait d'énoncer les faits sans porter de jugement?

Le président: Non. Très bien, nous ajouterons une phrase à cette fin.

M. Jackson: Le changement suivant figure au paragraphe 3.5 à la page 29.

Mme Catterall: Ian, ce paragraphe est-il entièrement nouveau? Pourriez-vous m'expliquer pourquoi il a été ajouté?

M. Jackson: On a rédigé ce paragraphe lorsque le Comité a recommandé au gouvernement de réexaminer l'opportunité d'abandonner le pouvoir déclaratoire, vers la fin des discussions, et qu'on a constaté qu'il n'y avait rien dans le rapport à ce sujet. J'avais rédigé une ébauche à cet égard pour le mémoire qui a été présenté au comité mixte, et c'est à partir de ce texte que j'ai rédigé le paragraphe similaire qui figure dans ce rapport. J'étais absent lorsque vous avez étudié la première ébauche en novembre. Ce paragraphe est semblable à celui qui figurait dans le mémoire présenté au comité mixte.

Mr. Côté: I have a question for our colleague, once again, on the same recommendation number 8. I would like to know the meaning, from a legal point of view, of what we find at the end of that paragraph and of recommendation 8, about the exercise of appropriate federal jurisdiction, and I quote:

in all the areas identified in the government's proposals.

Am I to understand that research has been done on these proposals and that all those areas were identified? What does the last sentence of that recommendation exactly mean?

[*Text*]

Si ce recensement de tous les domaines potentiels sous-jacents à ces recommandations n'a pas été fait, est-ce que cette recommandation n'irait pas trop loin? Ne risquerait-elle pas de provoquer les mêmes collisions, voire les mêmes querelles que le pouvoir résiduel ou même déclaratoire des pouvoirs fédéraux d'aujourd'hui qui font justement, eux, l'objet de discussions passionnées?

The Chairman: If we start trying to change the recommendations at this stage we will be in a little difficulty, because—

M. Côté: Je veux seulement comprendre cette terminologie qui se trouve à la fin. Je veux d'abord comprendre, ensuite on verra.

The Chairman: Ian will make an explanation, but I want to point out something—with the text we will have no problem doing what we want, but the recommendations are already in the public record. If we start trying to adjust them we may be called before another committee to explain what we're up to.

Dr. Jackson: One of the things that I think this refers to, Mr. Côté, and there may be others, is this question of the federal role in research and data collection. I think it arose because the federal government, in *Shaping Canada's Future* Together, proposed to withdraw from a number of fields in which research and data collection were the principal areas in which the federal government was involved. There was a feeling that if it is withdrawing, it should keep that research function. I think that was what was behind it.

• 1000

Mr. Côté: Okay.

Mr. Clark: There must be a typo in the first line of recommendation 10.

Dr. Jackson: Yes, there is. It has been corrected.

The Chairman: So this is a new formulation that we've come up.

Dr. Jackson: I spent the weekend correcting these. Those were the two substantive paragraphs. The next changes—I've mentioned the title. Mrs. Catterall will get an extra "l" in her name on the list of members. It is on the second page. Paragraph 1.1 is in a different format from what you had before.

The Chairman: In my own defence, I just took the sentences, reorganized them and dropped one.

Dr. Jackson: I think it's a lot better.

The one on aboriginal self-government. . .it's a small point on paragraph 2.25 on page 19. In the final sentence of paragraph 2.25, the word "could" replaced "would":

> The committee believes that achievement of aboriginal self-government could provide a significant opportunity.

[*Translation*]

If we have not identified all the areas in the government's proposals, aren't we going a bit too far in this recommendation? Wouldn't it cause the same frictions, the same quarrels that the residual power or even the declaratory power which are now the subject of the heated debate?

Le président: Si nous nous mettons à modifier le contenu des recommandations à ce stade-ci, nous aurons des problèmes, car. . .

Mr. Côté: I only want to understand the meaning of that last sentence. I want to understand first, then we'll see.

Le président: Ian va vous donner une explication. J'aimerais cependant vous signaler ceci: nous pouvons modifier le texte sans problème, mais pas les recommandations, car elles ont déjà été rendues publiques. Si nous modifions les recommandations, nous pourrions bien être convoqués par un autre comité qui exigerait de nous des explications.

M. Jackson: Monsieur Côté, je crois que cette phrase fait notamment allusion au rôle du gouvernement fédéral dans la recherche et la collecte de données. Cette phrase découle du fait que le gouvernement fédéral dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, propose de se retirer de certains domaines où son rôle principal était la collecte de données et la recherche. On estimait que, si le gouvernement fédéral se retirait de ces domaines, il devrait à tout le moins conserver cette fonction de recherche. Je crois que c'est ce que cette phrase signifie.

M. Côté: Très bien.

M. Clark: Il y a une coquille à la première ligne de la recommandation 10 dans la version anglaise.

M. Jackson: Oui, en effet. Elle a été corrigée.

Le président: Voilà donc la nouvelle formulation.

M. Jackson: J'ai passé la fin de semaine à corriger le texte. Les deux paragraphes qui ont été ajoutés constituent les deux principaux changements. On a également, comme je l'ai mentionné, modifié le titre. De plus, on ajoutera un «l» au nom de Mme Catterall dans la liste des membres du comité. C'est à la deuxième page. En outre, on a modifié la présentation du paragraphe 1.1.

Le président: J'ai simplement supprimé une phrase et modifié l'ordre des autres.

M. Jackson: C'est beaucoup mieux.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des autochtones. . . il y a un petit changement au paragraphe 2.25, à la page 20. Dans la dernière phrase du paragraphe 2.25, on a remplacé le mot «constituerait» par «pourrait constituer», de sorte que la phrase se lit maintenant comme suit:

> Le Comité pense que la réalisation de cette autonomie gouvernementale pourrait constituer une belle occasion de s'orienter davantage vers la protection de l'environnement et le développement durable au Canada.

[*Texte*]

The Chairman: Is there any further discussion on that? I think this fits in with the discussion we had. Mr. O'Kurley, you in particular were concerned about how that would be expressed.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I'm concerned about consistency of principle throughout our report and our deliberations. This is a sensitive issue, both the aboriginal part and as it ties into another issue—property rights.

It seems to me that we feel very free to say that nobody can demonstrate that property rights will result in better protection for the environment, yet on the other hand, nobody has demonstrated beyond a shadow of a doubt that entrenchment of aboriginal self-government will improve the environment. In fact we've heard to the contrary, where native leaders themselves have exposed examples of abuse with regard to wildlife. We've heard of other examples of where natives have started forest fires, yet we're not prepared to put that down.

It cannot be demonstrated that aboriginal self-government will improve the environment, but we say that it gives an opportunity to improve the environment. We don't say that for other things. If we're going to be consistent, we should treat all issues in the same manner.

The Chairman: I think that's why the move was made from "should" to "could". "Should" makes a subjective value judgment while "could" opens the possibility to. I think that's why Mr. Clark proposed that change.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I proposed the change because in recommendation five we had already addressed the question of the... We chose our words to indicate that there was "an opportunity for". I would like to think that the opportunity inevitably will be seized upon, but I think "would" implies a degree of certainty that cannot be there. I think the word "could" is consistent with recommendation five.

Mr. O'Kurley: "May" is another word that might be appropriate. I just want to point out, Mr. Chairman, that you could use the same word with regard to property rights. It is not inconceivable that a person who has property rights in that part of the Constitution might be an environmentalist and might take the opportunity to do something great for the environment. So that's possible as well.

• 1005

I just want to make sure that we're consistent. If we're going to apply it for this issue, then why don't we apply it to another one? Why does the committee presume a situation without being consistent?

[*Traduction*]

Le président: Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet? Tout cela me semble conforme à la discussion que nous avons eue. Monsieur O'Kurley, vous vous inquiétiez particulièrement de la façon dont cela serait exprimé.

M. O'Kurley: Monsieur le président, ce qui me préoccupe, c'est que nous appliquions toujours les mêmes principes dans notre rapport et nos délibérations. C'est une question délicate pour les autochtones, ainsi que dans ses répercussions sur le droit à la propriété.

Nous sommes plutôt empressés de déclarer que personne n'a pu prouver que le droit à la propriété nous permettra d'assurer une meilleure protection de l'environnement; pourtant, personne n'a pu prouver non plus, sans l'ombre d'un doute, que la constitutionnalisation de l'autonomie gouvernementale des autochtones serait bénéfique pour l'environnement. En fait, d'après ce que nous avons entendu, ce serait plutôt le contraire. Des dirigeants autochtones nous ont eux-mêmes donné des exemples d'abus à l'égard de la faune. Nous avons entendu d'autres exemples d'autochtones qui avaient provoqué des incendies de forêt. Pourtant, nous ne semblons pas disposés à relater ces faits.

On n'a pas pu prouver que l'autonomie gouvernementale des autochtones serait bénéfique pour l'environnement, mais nous, nous disons qu'elle pourrait constituer une occasion d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Ce n'est pas ce que nous disons sur d'autres sujets. Nous devrions faire preuve de constance et examiner toutes les questions de la même manière.

Le président: C'est pourquoi nous avons apporté cette modification. En employant le verbe «constituerait», on portait un jugement de valeur tandis qu'avec l'expression «pourrait constituer», on parle plutôt d'une possibilité. Je crois que c'est là la raison pour laquelle M. Clark a proposé cette modification.

M. Clark: Monsieur le président, j'ai fait cette proposition parce qu'à la recommandation 5, nous traitons déjà de la question de... Nous avons choisi de parler «d'occasion de contribuer à». J'ose croire que l'on saisira l'occasion, mais je crois que l'emploi du verbe «constituerait» sous-entend une certitude qui n'existe pas. Je crois que l'expression «pourrait constituer» est conforme au contenu de la recommandation 5.

M. O'Kurley: Oui, mais on pourrait aussi employer le mot «may» en anglais. Je tiens seulement à signaler, monsieur le président, que l'on pourrait employer le même mot en ce qui concerne le droit à la propriété. Il n'est pas inconcevable qu'une personne qui jouit d'un droit de la propriété en vertu de cette partie de la Constitution soit environnementaliste et qu'elle ait saisi l'occasion de faire quelque chose de bien pour l'environnement. Donc, c'est une possibilité aussi.

Je vais juste m'assurer que nos idées sont cohérentes. Si nous appliquons ce principe à cette question, alors pourquoi ne pas l'appliquerions nous pas à l'autre? Pourquoi le Comité devrait-il ne pas toujours appliquer la même hypothèse?

[*Text*]

Mr. Clark: This is just a suggestion, Mr. Chairman. If we can agree on what we have here—and I think the recommendations in the previous sentence are consistent—and the other changes Ian has brought in, then we can go and look at the area Mr. O'Kurley is raising here.

The Chairman: Is this agreeable, then?

Some hon. members: Agreed.

Dr. Jackson: The final change I refer to, Mr. Chairman, is on page 11. The last sentence of paragraph 2.6, page 11, read in the previous text that "We believe that environmental needs require all jurisdictions to test the limits of their authority and effectiveness". It was pointed out to me that this sounded as though testing the limits almost invited constitutional litigation. Therefore, it was changed to read: "We believe that environmental needs require all jurisdictions to exercise their full authority".

The Chairman: Is that agreed?

M. Côté: Monsieur le président, juste avant ce texte qu'on vient de lire, il y a une petite expression qui me chatouille:

> Une responsabilité partagée exige la collaboration mais, comme le laissait entendre M. McMillan, il peut y avoir des moments où le gouvernement fédéral doit exercer son pouvoir, même si cela suscite de l'irritation.

Je me demande si cette dernière expression est encore opportune, monsieur le président, et si on ne suscite pas justement l'irritation en mentionnant qu'on pourrait aller jusque-là.

N'y aurait-il pas lieu de modifier cette expression qui me paraît vexante pour les pouvoirs provinciaux? «Même si cela suscite de l'irritation»: ne trouvez-vous pas cela trop fort, audacieux, chicanier?

The Chairman: As I understand it, the words are "even if this is resented by others". This was your concern. That's a good point. Maybe there needs to be—

M. Côté: Je comprends les motivations, monsieur le président, mais faut-il l'écrire?

Dr. Jackson: You could stop the sentence at "exercised".

The Chairman: Yes, I think that's a good point.

M. Côté: Je vous le suggérerais, monsieur le président.

The Chairman: If that's agreeable, we'll drop "even if this is resented by others". I agree that it is a bit inflammatory.

Mr. Côté: We know what we mean, but we don't want certain people, you know. . .

The Chairman: We're asking for trouble.

Mr. Clark: How about "must nevertheless be exercised"; I think it's a qualifier that helps fill the void.

Mrs. Catterall: Do we use this book from Mr. McMillan?

[*Translation*]

M. Clark: Voici une suggestion, monsieur le président. Si nous pouvons nous entendre à propos de ce que nous avons ici—et je crois que les recommandations de la phrase antérieure sont cohérentes—et sur les autres changements que Ian a présentés, nous pourrons alors aborder la question que M. O'Kurley soulève ici.

Le président: Alors est-ce que cela vous convient—?

Des voix: D'accord.

M. Jackson: Le dernier changement que j'ai mentionné monsieur le président, se trouve à la page 11. La dernière phrase du paragraphe 2.6, à la page 11, se lisait ainsi dans le texte antérieur: «nous pensons que, pour répondre aux besoins environnementaux, toutes les administrations se doivent d'éprouver les limites de leur autorité et de leur efficacité». On m'a souligné que l'expression «éprouver les limites» avait presque l'air d'une invitation à entamer des litiges constitutionnels. Donc on a changé cela pour dire: «nous pensons que, pour répondre aux besoins environnementaux, toutes les administrations doivent exercer pleinement les pouvoirs dont elles disposent».

Le président: Est-ce que c'est convenu?

Mr. Côté: Mr. Chairman, just before the passage that has just been read, there is a small expression that bothers me:

> "Cooperation is essential in a shared responsibility, but, as Mr. McMillan implied, there may be times when federal authority must be exercised, even if this is resented by others."

I wonder whether this last phrase is still appropriate, Mr. Chairman, and if we are not indeed creating resentment by saying that we might go that far.

Would it not be appropriate to change this expression, which, I think, provincial governments might find annoying? "Even if this is resented by others": don't you think this is too strong, assertive and contentious?

Le président: Si j'ai bien compris, les mots sont «même si cela suscite de l'irritation». C'est cela votre préoccupation. C'est un bon point. Il faudrait peut-être y avoir. . .

Mr. Côté: I understand the reasons for this, Mr. Chairman, but do we have to spell it out?

M. Jackson: On pourrait arrêter la phrase à «pouvoir».

Le président: Bonne remarque.

Mr. Côté: That's what I was suggesting, Mr. Chairman.

Le président: Si vous êtes d'accord, nous allons supprimer «même si cela suscite de l'irritation». Je suis d'accord que c'est un peu chicanier.

M. Côté: Nous savons ce que nous voulons dire, mais nous ne voulons pas que certaines gens, vous savez. . .

Le président: On invite les problèmes.

M. Clark: Est-ce qu'on pourrait dire «doit néanmoins être exercé»; je crois que cette explication aide à remplir le vide.

Mme Catterall: Est-ce que nous nous servons du livre de M. McMillan?

[*Texte*]

Dr. Jackson: We did earlier. We have done; it's the quote at the top of the page: "The federal authority cannot be compromised, it must be exercised".

The Chairman: It's a good point. Is that your list?

Dr. Jackson: Yes.

The Chairman: Just to remind people, we're now calling it "Environment and the Constitution". That's agreed upon. Are there other points?

M. Côté: Monsieur le président, tout à l'heure, je n'ai pas pu vous en parler, mais je m'en suis approché énormément. Je voudrais qu'on soit très clair dans la version française. On est au courant de mes appréhensions. À certains endroits, on a confondu le terme de «partage», qui a deux sens en français et qui signifie en anglais

—"division of powers"; in French, it also means "sharing together".

En français, on devrait plutôt dire «partager ensemble», «départager»

or "divide powers". For example,

j'aimerais aller à la page 18, où la recommandation 3 fait contradiction avec la recommandation 4.

• 1010

Dr. Jackson: The recommendation is on page 17 in the English version.

M. Côté: Je vais donc vous demander, monsieur le président, de bien évaluer ma proposition avec qui de droit pour ce qui est de la terminologie. On dit par exemple:

> Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à un nouveau partage des pouvoirs. . .

C'est la version du Comité. En anglais,

we should read "divisions of power".

«Partager» veut dire ici *partnership*. Ce n'est pas cela, l'esprit du Comité. On devrait donc lire ici, monsieur le président:

> Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à une nouvelle répartition des pouvoirs. . .

C'est cela qui divise évidemment le Canada et les provinces. Telle est notre préoccupation, monsieur le président. Nous ne voulons pas insister sur une répartition des pouvoirs. Au contraire, nous voulons insister sur un partenariat, sur un rassemblement des différents pouvoirs.

Je vous conseille donc humblement, monsieur le président, de remplacer le terme «partage» par le terme «répartition». D'ailleurs, dans la recommandation 4, on revient avec le même mot, mais dans un tout autre sens. Je lis:

> Le Comité recommande de considérer l'environnement comme un domaine de compétence partagée,

Là, ce terme a le sens de «partager conjointement». Mais même là, je ne veux pas mêler les gens en français. On pourrait ajouter ici «conjoint» ou tout simplement «partenariat»—*together.*

[*Traduction*]

M. Jackson: Nous l'avons utilisé plus tôt; c'est la citation en haut de la page: «la compétence fédérale ne doit pas être compromise; elle doit être exercée.»

Le président: Bien! Est-ce que c'est tout ce qu'il y a sur votre liste?

M. Jackson: Oui.

Le président: J'aimerais juste vous rappeler que le titre est maintenant «L'environnement et la Constitution.» C'est déjà convenu. Est-ce qu'il y a d'autres points?

Mr. Côté: Mr. Chairman, a little while ago I couldn't address the matter, but now I have gotten much closer to it. I would like the French version to be very clear. You are aware of my misgivings. In some places, there has been an inappropriate use of the term "partage", which has two meanings in French and means "division of powers" in English;

en français, cela veut dire aussi «partager quelque chose ensemble».

In French, it would be better to say "partager ensemble", "départager"

ou division de pouvoirs. Par exemple,

I would like to go to page 18, where recommendation 3 contradicts recommendation 4.

M. Jackson: La recommandation se trouve à la page 17 de la version anglaise.

Mr. Côté: Therefore, Mr. Chairman, I will ask you to check my proposal with the appropriate terminology authority. We say, for example:

> Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à un nouveau partage des pouvoirs.

This is the committee's version. And, in English,

nous devrions lire

"Divisions of power". "Partager" here means a partnership. This is not the committee's thinking. Therefore, Mr. Chairman, it should read here:

> Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à une nouvelle répartition des pouvoirs.

This is obviously what is dividing Canada and the provinces. This is our concern, Mr. Chairman. We do not want to emphasize a division of powers. On the contrary, we want to insist upon a partnership, upon a sharing of different powers.

Therefore, Mr. Chairman, I would humbly advise that you replace the term "partage" with the term "répartition". Furthermore, in recommendation 4, the same word is used but with another meaning. I quote:

> The committee recommends to consider the environment as an area of "compétence partagée".

There, the term has the meaning of "jointly shared". But even there, I do not want people to get mixed up in French. We could add "joint" here, or simply say "partnership"—ensemble.

[*Text*]

Est-ce que cela paraît assez clair, monsieur le président? Si tout le monde était d'accord sur la version que je vous donne, j'aimerais qu'on fasse les concordances partout. Là où on parle de *divisions of power*, on parlerait d'une répartition. Quant on parle de *partnership*, de collégialité, si on veut utiliser le mot «partage», qu'on ajoute le mot «conjoint» ou «simultané» pour que ce soit bien clair.

Le greffier: Croyez-vous que ce problème se trouve partout dans le texte? En fin de semaine, j'ai demandé à M. Royer de porter une attention toute particulière aux termes «répartition» et «partage». S'il faut reprendre tout le texte attentivement, cela risque d'être...

M. Côté: Je peux vous dire que c'est le premier écueil que j'ai vu. J'en étais à la page 18. Je n'ai pas vu ce problème avant.

Le greffier: Très bien.

M. Côté: Quand je continuerai la lecture, je porterai une attention particulièrement à cette...

Le greffier: Excellent.

The Chairman: Because it is very important that we get the language right, I am going to suggest that when you've had a good chance to look at the text, even after and beyond this morning's meeting, you confer directly with the clerk and with our translator.

The Clerk: The translator who was here this weekend is now working on the report of the Special Joint Committee on the Renewal of Canada.

The Chairman: Yes, he's buried in the Constitution. Then is it possible to make those changes between the two of you?

The Clerk: Yes, absolutely.

The Chairman: I hope I'm speaking for the committee in saying we have confidence that between yourself and the clerk, the language would be accurate.

The Clerk: I'll also have a translator from the House to ensure that we catch—

M. Côté: Je demanderai à Mme Catterall de réviser ma version.

Le président: Et à moi-même si nécessaire.

Mr. Clark: With respect to accuracy of words, thanks to Mr. Côté's earlier intervention, I've been rereading paragraph 2.6 on page 11 again.

Mrs. Catterall: So have I.

Mr. Clark: I must confess, Ian, that I think I know what we're trying to say, but I honestly don't think we've addressed it very well. At the moment, for example, the text sounds apologetic on the part of the federal government, which I don't think is what we're trying to be. I have a feeling that we tried to be so sensitive to all potential sides in this matter that we've almost ended up saying nothing and being contradictory.

[*Translation*]

Is that quite clear to you Mr. Chairman? If everyone agrees with the version that I have given you, I would like the corresponding changes to be made throughout the report. Where we talk about "divisions of powers" we could use "répartition". Where we talk about "partnership", a joint effort, we could use the word "partage". And the word "joint" or "simultaneous" should be added for clarity.

The Clerk: Do you think that this problem exists throughout the document? On the weekend, I asked Mr. Royer to devote particular attention to the terms "répartition" and "partage". If we have to review the entire document carefully, that may be—

Mr. Côté: I can tell you that that is the first stumbling block that I saw. I was on page 18 and I had not previously noted the problem.

The Clerk: That's fine.

Mr. Côté: As I continue my reading, I will pay particular attention to this—

The Clerk: Excellent.

Le président: Etant donné qu'il est très important d'utiliser un langage précis, je vais suggérer que vous discutiez directement avec le greffier et notre traducteur de cette question une fois que vous aurez vraiment eu l'occasion de lire le texte et même après la réunion de ce matin.

Le greffier: Le traducteur qui a été ici cette fin semaine travaille maintenant sur le report du Comité mixte spécial sur le renouveau du Canada.

Le président: C'est vrai, il est enfoncé dans la Constitution. Est-ce qu'il est possible de faire ces changements entre vous deux?

Le greffier: Oui, absolument.

Le président: J'espère que je parle au nom du comité quand je dis que nous avons confiance qu'à vous deux vous parviendrez à une version correcte.

Le greffier: J'aurais aussi un traducteur de la Chambre pour nous assurer que nous relevons...

Mr. Côté: I will ask Mrs. Catterall to review my version.

The Chairman: And me too if necessary.

M. Clark: Pour ce qui est de la justesse des mots, grâce à l'intervention antérieure de M. Côté, je viens de relire le paragraphe 2.6 à la page 11 encore une fois.

Mme Catterall: Moi aussi.

M. Clark: Je dois admettre, Ian, que je crois savoir ce que nous essayons de dire, mais je ne crois pas franchement que nous l'ayons très bien abordé. À l'heure actuelle, par exemple, le texte semble présenter des excuses de la part du gouvernement fédéral, et je ne crois pas que telle soit notre intention. J'ai l'impression que nous avons essayé de montrer tant de sensibilité à l'égard de toutes les positions éventuelles sur cette question que nous avons presque fini par ne rien dire et par nous contredire.

[*Texte*]

There should be no soft centre at the heart of it—that I understand. With regard to the phrase "though responsibility must be shared", I think we're trying to say that the responsibility must be shared, but that there are times when the federal government must provide leadership and exercise its responsibilities, whatever they may be.

The Chairman: Could I make a helpful suggestion? Why don't we drop the last three lines or the last sentence, from "The committee welcomes", and just have the words "nevertheless must be exercised", and let that wording be the paragraph?

• 1015

Mr. Clark: But that sentence in its truncated form is not very good. Co-operation is essential in a shared responsibility. As Mr. McMillan implied, there may be times when federal authority must be exercised or must nevertheless be exercised. I don't think that's a very accurate statement of what we're trying to say.

The Chairman: Do you want to hear Ian first? Do you want to speak first, Mrs. Catterall?

Mrs. Catterall: If Ian hears my concerns, he can be brilliant in full knowledge of what's bothering Mr. Clark and me.

I agree entirely with what Lee just said. It's possible to say there will be times when the federal authority must be exercised, or the federal authority must be exercised when necessary to protect the environment. I agree that in taking off those last few sentences, we've lost entirely the purpose of the sentence. Frankly, I see no reason to drop the last sentence at all.

M. Côté: On fait la mention lorsque c'est nécessaire?

Mme Catterall: Oui.

Mr. Clark: I think the most quarrelsome sentence is the one that refers to Mr. McMillan. I don't think this really says a great deal. I think if you were to firm up the conclusion to the previous sentence, you could delete the next sentence.

Dr. Jackson: I'd just like to say what was certainly in my mind as I was drafting this. I was trying to get across the notion that partnership does not necessarily always mean universal agreement. If both parties are going into this honestly and fairly, there will be times when, through the exercise of their jurisdiction, whether it's federal, provincial, or anybody else's, other partners are not going to like it too much, but that doesn't mean to say you're destroying partnership.

If your notion of partnership is that we shouldn't do anything that would offend anybody else, then that's paralysis in my view. I was trying to get this notion that partnership may nevertheless involve a certain amount of disagreement from time to time. I accept I haven't done it properly, but that's the purpose of this paragraph.

Mr. Clark: I would suggest "environmental protection and the shift to sustainable development patterns will require all jurisdictions, the federal government included, to exercise their authority to the fullest extent possible".

[*Traduction*]

«La politique et l'action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement ne devraient souffrir d'aucune hésitation»—je comprends cela. Pour ce qui est de l'expression «bien que les responsabilités doivent inévitablement être partagées»—je crois que nous essayons de dire que la responsabilité doit être partagée, mais qu'il y aura des moments où le gouvernement fédéral devra faire preuve de leadership et s'acquitter de ses responsabilités, quelle qu'elles soient.

Le président: Puis-je faire une suggestion qui pourrait être utile? Pourquoi ne supprimons-nous pas la dernière phrase qui commence avec «Le Comité était heureux» et clôre le paragraphe par les mots «doit néanmoins exercer son pouvoir». Finir le paragraphe avec ces mots?

M. Clark: Mais avec cette formulation tronquée, la phrase n'est pas très présentable. Avec une compétence partagée, la collaboration est essentielle. Comme le disait M. McMillan, le Fédéral devra exercer ses pouvoirs malgré tout. Je pense que l'on ne dit pas très clairement ce que nous voulons dire.

Le président: Voulez-vous d'abord la réponse de Ian? Vous d'abord, madame Catterall?

Mme Catterall: Si Ian m'écoute d'abord, il pourra mieux répondre à nos questions, sachant ce qui nous chicotte, M. Clark et moi.

Je suis tout à fait d'accord avec la dernière intervention de Lee. On peut dire en effet qu'à l'occasion, le Fédéral devra exercer ses pouvoirs ou qu'il devra les exercer lorsqu'il sera nécessaire de protéger l'environnement. Je pense moi aussi qu'en supprimant ces dernières phrases, on perd tout le sens recherché. Je ne vois franchement pas pourquoi on supprimerait la dernière phrase.

Mr. Côté: So we mention "when necessary"?

Mrs. Catterall: Yes.

M. Clark: Je pense que la phrase la plus litigieuse est celle qui se rapporte à M. McMillan. Je ne pense pas qu'elle compte beaucoup. Je crois qu'en rattachant la conclusion à la phrase précédente, on pourrait supprimer la phrase suivante.

M. Jackson: J'aimerais simplement dire à quoi je pensais en rédigeant ce paragraphe. Je voulais faire comprendre que le partenariat ne sous-entend pas nécessairement un accord universel. Si les parties travaillent avec honnêteté, à certains moments, dans l'exercice de leurs pouvoirs, quelqu'un, que ce soit le Fédéral, le Provincial ou quelque autre partenaire, risque d'être en désaccord. Cela ne veut pas dire pour autant que le partenariat est détruit.

Si vous estimez que, dans le cadre d'un partenariat, on ne puisse faire quoi que ce soit qui risque d'offenser une autre partie, c'est ce que moi j'appellerais de la paralysie. Je voulais donc faire comprendre que le partenariat peut parfois coexister avec un certain désaccord. Je n'ai peut-être pas été clair, mais c'était l'intention du paragraphe.

M. Clark: Une suggestion: «La protection de l'environnement et l'orientation vers le développement durable vont exiger que toutes les administrations, y compris le gouvernement fédéral, exercent pleinement les pouvoirs dont elles disposent».

[*Text*]

I think in my mind that would actually say everything the succeeding words are designed to say.

Dr. Jackson: Okay. I think I have that.

If I understand it, Mr. Clark, the paragraph starts as it does, "there should be no soft centre". The second sentence reads:

> Though responsibility must inevitably be shared with aboriginal groups, municipal governments, the private sector and individual Canadians, as well as with provincial and territorial governments, environmental protection and the shift to sustainable development patterns will require all jurisdictions, the federal government included, to exercise their environmental authority to the fullest extent possible.

Mr. Clark: In other words, we need co-operation, but we also understand that jurisdictions must exercise their authority if indeed we're going to achieve the objective of protection of the environment.

M. Côté: Je comprends très bien la motion de mon collègue et je l'accepte en principe. Je veux simplement vous faire voir que la structure du paragraphe peut porter à confusion parce qu'elle porte à faux.

La première partie de ce paragraphe évoque le partnership, l'implication simultanée des intéressés. Dans la troisième partie, là où on dit que «le Comité est heureux d'entendre», on revient encore là-dessus. Mais entre les deux, on ajoute subito presto une mention de prépondérance du fédéral et d'initiative majeure presque à sens unique.

• 1020

Il ne s'agit pas tant d'enlever cela; j'hésite quant à la construction du paragraphe, monsieur Clark. On insiste sur le partnership en première et dernière parties, puis au centre, tout à coup, on parle de la prépondérance vigoureuse du gouvernement fédéral. N'y a-t-il pas moyen de réaménager ce paragraphe, de mettre ensemble ce qui va ensemble et de parler à la fin de l'intervention vigoureuse du gouvernement lorsqu'elle est nécessaire?

Je dois dire que je suis d'accord avec Mme Catterall sur cette expression.

The Chairman: Mrs. Catterall.

Mrs. Catterall: I realize this is a difficult point. But I think the way Ian explained it is a very important concept to have in the report. While co-operation is essential, it's kind of like the search for harmony and agreement, it can't be allowed to undermine protection of the environment. I can't at the moment think of how we can put that diplomatically. But I think it's a really important concept. Co-operation doesn't mean always agreeing with each other.

[*Translation*]

Je pense que cela traduirait très bien l'intention visée par le reste du paragraphe.

M. Jackson: Bien. Je comprends.

Ainsi, monsieur Clark, le paragraphe commencerait de la même manière: «La politique et l'action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement ne devraient souffrir aucune hésitation». Et voici la deuxième phrase:

> Bien que les responsabilités doivent inévitablement être partagées—avec les groupes autochtones, les administrations municipales, le secteur privé et les citoyens canadiens aussi bien qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux—la protection de l'environnement et l'orientation vers le développement durable vont exiger que toutes les administrations, y compris le gouvernement fédéral, exercent pleinement les pouvoirs dont elles disposent en matière d'environnement.

M. Clark: Autrement dit, il faut la collaboration de tous, mais il faut également comprendre que les administrations doivent exercer leurs pouvoirs si nous voulons atteindre l'objectif de protection de l'environnement.

Mr. Côté: I understand very well my colleague's motion and I accept it in principle. I would simply want to show that the format of the paragraph can lead to confusion because it is not consistent.

The first part of the paragraph talks about partnership, a simultaneous action of the parties. In the third part, starting with "the committee welcomes", the same thing applies. But in between, we slipped in a mention of the federal's primacy and its right to unilateral major initiatives.

It is not so much the withdrawal of a sentence; I have a problem with the structure of the paragraph, Mr. Clark. We insist on the concept of partnership in the first and last parts and then, in-between, we suddenly talk about the obvious federal government's primacy. There should be a way to restructure the paragraph, and put together matching concepts and then, at the end, talk about the strong inititives of the government when they are necessary.

I must say that I agree with Mrs. Catterall on those words.

Le président: Madame Catterall.

Mme Catterall: Je comprends que c'est une question délicate. Mais suite à l'explication de Ian, je pense qu'il est très important de conserver ce concept dans le rapport. Bien que la collaboration soit essentielle, comme la recherche de l'harmonie et de la bonne entente, on ne peut pas la laisser nuire à la protection de l'environnement. Je ne vois pas dans quels termes on pourrait le dire avec délicatesse, mais il demeure que c'est un concept très important. La collaboration ne signifie pas nécessairement que l'on soit toujours d'accord les uns avec les autres.

[*Texte*]

Our prime concern has to be the protection of the environment. I think that's what we're all trying to say. I think it's what Mr. McMillan was trying to say. But as Yvon has just demonstrated, it's not much wonder we find difficulty solving our dilemmas when language gets in the way and even lawyers talk about *le partage des pouvoirs* when they really mean, literally, *répartition*.

The Chairman: I think Lee was helpful to us on this. I'm going to ask Ian to read it again to see if it meets the objectives we're trying to achieve here.

Dr. Jackson: As I understand it, Mr. Clark was proposing that we reduce the paragraph to two sentences only. The first sentence is the one you have before you:

> There should be no soft centre at the heart of the federal government's environmental policy and action.

The next sentence is a long one, and it may be desirable to split it. But it would read at present:

> Though responsibility must invevitably be shared with aboriginal groups, municipal governments, the private sector and individual Canadians, as well as with provincial and territorial governments, environmental protection and the shift to sustainable development patterns will require

—and jump to the end of the paragraph—

> all jurisdictions to exercise their environmental authority to the fullest extent possible.

M. Côté: Ça va bien.

The Chairman: Good. Thank you.

Are there any other points members would like to raise?

Mr. O'Kurley: I have a point, and it goes back to the concern raised at the last meeting. It is with regard to recommendation 15, starting from page 33 to page 35.

I believe it should be put on the record that at a meeting in the chairman's office, with all parties present, I was informed by the chairman of this committee that the report and the evidence that would be put in this report would not be limited to the testimony given by witnesses and that it was certainly appropriate to gather evidence from other sources. I was assured of that.

I was also under the impression or given to understand that while the recommendations themselves represented a compromise and represented a balanced point of view from the committee perspective, there would be an opportunity for amplification of the positions taken during the debate on the property rights issue. I was given the assurance, as others were, that there would be an opportunity to elaborate on the positions taken.

• 1025

I guess I was quite concerned. At the last meeting I was under the impression that not only was I being denied the opportunity to provide the rationale for my position in the final report, but that it was going to be up to other

[*Traduction*]

Notre principale préoccupation doit demeurer la protection de l'environnement. Je pense que c'est ce que nous voulons tous dire. C'est ce que voulait dire également M. McMillan. Mais comme Yvon vient de l'indiquer, il ne faut pas s'étonner que nous ayons de la difficulté à résoudre nos problèmes lorsque la terminologie nous en empêche et lorsque même les avocats parlent de «partage des pouvoirs» alors qu'en fait ils veulent parler de la «répartition» des pouvoirs.

Le président: Je pense que Lee nous a bien aidé à ce sujet. Je vais maintenant demander à Ian de relire le paragraphe afin qu'on voit s'il répond à nos objectifs.

M. Jackson: Si j'ai bien compris, M. Clark propose que nous réduisions le paragraphe à deux phrases. La première demeurant telle quelle.

> La politique et l'action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement ne devrait souffrir aucune hésitation.

La phrase suivante est plus longue et il pourrait être souhaitable de la diviser. Elle se lit actuellement comme suit:

> Bien que les responsabilités doivent inévitablement être partagées—avec les groupes autochtones, les administrations municipales, le secteur privé et les citoyens canadiens aussi bien qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux—la protection de l'environnement et l'orientation vers le développement durable vont exiger

—on saute à la fin du paragraphe—

> que toutes les administrations exercent pleinement les pouvoirs dont elles disposent en matière d'environnement.

Mr. Côté: Very good.

Le président: Bien. Merci.

Y a-t-il d'autres questions dont vous voulez parler?

M. O'Kurley: Oui. Je rappelle une préoccupation soulevée à notre dernière réunion. Elle porte sur la recommandation 15, de la page 36 à la page 39.

Je pense qu'il faut consigner, au procès-verbal, que lors d'une réunion dans le bureau du président, en présence de tous les partis, le président m'a affirmé que ce rapport ne se limiterait pas aux témoignages donnés par les témoins et qu'il était certainement convenable de recevoir de l'information d'autres sources. C'est ce qu'il m'a assuré.

On m'a également amené à croire que même si les recommandations elles-mêmes résultaient de compromis et représentaient le point de vue du Comité, il serait possible d'exprimer les positions prises pendant nos discussions sur le droit de propriété. Comme à d'autres, on m'a assuré que l'on pourrait parler en détail des diverses positions exprimées.

Cela me préoccupait beaucoup. À la dernière réunion, j'avais l'impression que, non seulement je ne pourrais pas expliquer ma position dans le rapport final, mais qu'en plus, ce serait les autres membres du comité qui décideraient ce

[*Text*]

committee members to determine what I was thinking when I came to the position I did—that we were going to get the concurrence of other committee members to determine what the rationale in my mind was for taking the position I took.

All of a sudden the assurance that evidence other than formal testimony would be included seemed to evaporate. That assurance no longer existed. I was being told at the last meeting that there was no such testimony, so therefore it was inappropriate to even suggest that it be put in.

I just want to reiterate that I did request, and Mr. Clark will concur as to this, at the meeting in the chairman's office, that the Library of Parliament provide information about property rights in the constitutions of other countries and the impact of property rights on the environment in those countries. Now it seems to be not inappropriate, since there was a lack of evidence, that this should be brought forth in the report.

I have been told on a number of occasions that Parliament and committees of Parliament are the highest court in the land and in many cases Parliament and committees of Parliament have been compared to courts of law. Now, it seems to me that in a court of law, whether they are dissenting judgments or whether unanimous, there is an amplification, an elaboration of the reasons various judges took the position they did.

It seems to be a denial of my privileges as a Member of Parliament not to have an opportunity to at least offer a rationale for the position I have taken. And I believe the position I have taken has a constituency in Canada. I believe there is a constituency out there that believes there is no evidence to suggest that property rights will result in environmental problems. I'm not sure how legitimate this feeling is, but I feel as though I'm being denied the opportunity to present that perspective, to offer the evidence that there was no evidence.

The Chairman: Without getting into the substance for a second, just to be clear on the procedural aspects, Mr. O'Kurley, it has been my experience that when a committee writes a report and there are either recommendations or editorial opinion, as this report is, it is normal that the editorial opinion and the recommendations reflect the committee.

Sometimes on matters that are of great debate there is often the recognition that there are different points of view. I think we've tried to accommodate that. As well, there have been traditions when some member wanted very strongly to make a point that there is a reference such as "a member wanted to make. . .". That can be included, but it's identified as "a member".

Mr. O'Kurley: Okay. That's fair.

The Chairman: I just wanted to make that clear that when there is no attribution, or when it's just stated as part of the report, whether it's either by way of recommendation or editorial comment, it is generally agreed that it is the consensus view of the committee. I think I'm right on that. At least that's been my experience. If others have another point of view, that would be helpful.

[*Translation*]

que je pense lorsque je présenterais ma position. Je pensais qu'il fallait l'accord des autres membres du Comité pour déterminer ce qui motivait ma prise de position.

Tout d'un coup, la garantie qu'on m'avait donnée que l'on pourrait inclure d'autres renseignements que ceux reçus en témoignages s'est évanouie. Comme si elle n'avait jamais existé. On m'a dit à la dernière réunion que de tels témoignages n'existaient pas et que, par conséquent, il était inutile de prétendre les inclure.

Je veux simplement répéter qu'à la réunion dans le bureau du président, j'ai bien demandé—comme vous le confirmera M. Clark—que la Bibliothèque du Parlement nous fournisse des renseignements sur les droits de propriété dans les constitutions de pays étrangers et sur l'incidence des droits de propriété sur l'environnement dans ces pays. Il n'est donc plus inapproprié, comme lorsqu'il n'y avait pas d'informations, de prétendre l'inclure dans le rapport.

On m'a dit, à maintes reprises, que le Parlement et le Comité du Parlement sont la Cour la plus importante du pays et que, dans bien des cas, on pouvait comparer le Parlement et ses comités à des tribunaux. Or il me semble que dans les tribunaux, qu'il y ait l'unanimité ou des dissidences, il y a toujours une explication des raisons motivant les positions prises par les juges.

Il me semble que l'on bafoue mes privilèges en tant que député si l'on ne me donne pas l'occasion d'expliquer ma position. Et j'estime que ma position a un certain public au Canada. Je pense qu'il y a des Canadiens qui croient que rien ne prouve que les droits de propriété nuisent à l'environnement. Je ne peux pas dire qu'ils ont raison, mais je sais qu'on m'empêche de présenter cette position, de dire qu'il n'est pas prouvé que cela nuit à l'environnement.

Le président: Nous reviendrons plus tard à la question même, mais j'aimerais parler de procédures, M. O'Kurley. Lorsqu'un comité présente un rapport et qu'il y fait des recommandations ou qu'il y exprime une opinion, comme dans le cas qui nous intéresse, l'opinion et les recommandations sont normalement celles du comité.

En cas de grandes discussions, on peut reconnaître l'existence de plus d'un point de vue. Je pense que c'est ce que nous avons tenté de faire. De plus, il y a des moyens traditionnels de présenter l'argument jugé essentiel par un député, en disant par exemple: «un député tient à». On peut le faire, et on dit alors «un député».

M. O'Kurley: Bien. C'est juste.

Le président: Je voulais simplement dire clairement que lorsqu'il n'y a pas de mention particulière, dans le corps du document, que ce soit dans une recommandation ou dans l'expression d'une opinion, il est entendu que l'on exprime le consensus du comité. Je ne crois pas me tromper à ce sujet. C'est ce que j'ai vu par le passé. Si d'autres sont d'un autre avis, qu'ils s'expriment.

[*Texte*]

I appreciate what you're saying, and I recognize the very strong and legitimate concerns you have. I believe the committee would want to accommodate that in a way that is fair to everyone.

Perhaps the easiest way to deal with it, if everybody is in agreement with that, is that you propose, or we can review again some of the suggestions for revising the text. If the committee accepts that, then we're home free. I think when you take a second run at these things, perhaps people have a chance to work them through.

• 1030

Mr. O'Kurley: I will commit to the committee that I will present a written text of what I would consider to be fair and appropriate.

The Chairman: Do you have that now?

Mr. O'Kurley: I'm working on it.

I'd like to express another concern with regard to other aspects, number 3.29 on page 35, where it says "no obvious need for constitutional amendment has been demonstrated to us".

I suppose in fairness, again if we use the analogy of a court, if you asked one side of the case to present their position and you did not ask the other case to present their position, it seems to me unfair to say that there was no demonstration of a need for the constitutional amendment. If you wanted to put that in, you should have invited some advocates of property rights. It is not inconsistent or inappropriate to suggest that environmental groups may have other agendas along with their environment agendas. To ask them to demonstrate the need for property rights I think is unfair, and then to put in the text that they did not demonstrate the need for property rights is absurd.

If you want to put that in there, you might have invited some advocates of the property rights issue and asked them to assure us that there is no potential for environmental abuse with this. Then you could say these witnesses were not able to demonstrate that there was some benefit to the environment.

Mr. Clark: Precisely on this latter point, Mr. Chairman, on that sentence, as I reread 3.29, with recommendation 15 to follow, it appears to me that sentence is not actually helpful to the paragraph as a whole.

> The committee is aware that in the larger context of the constitutional debate other concerns have been expressed about the property rights proposal. The committee, like our witnesses, focused only on the potential implications for the environment.

Period, factually correct. Recommendation 15 goes on to indicate what we've already announced.

I would suggest that we should delete that entire sentence, as I reread it, because I think it does indeed introduce a whole new dimension. It's a bit like the previous paragraph we looked at. We are trying to include too much,

[*Traduction*]

Je comprends ce que vous dites, et je reconnais vos préoccupations légitimes. Le Comité voudra sans doute répondre à cette préoccupation d'une manière qui soit juste pour tous.

La façon la plus facile de procéder serait, si vous le voulez bien, que vous proposiez un texte ou que nous examinions de nouveau certaines suggestions de modification du texte. Si le Comité est d'accord, tous seront contents. Je pense qu'en remettant l'ouvrage sur le métier, nous pourrons tous y trouver ce que nous cherchons.

M. O'Kurley: Je m'engage à présenter au Comité un texte écrit que je jugerais plus convenable.

Le président: Est-il prêt?

M. O'Kurley: J'y travaille.

J'aimerais maintenant exprimer une préoccupation au sujet d'un autre aspect de la même question. Il s'agit du numéro 3.29 de la page 39, où l'on dit: «Il ne semble nullement justifié de modifier la Constitution».

En toute justice, pour reprendre l'analogie du tribunal, si l'on demande à une partie de présenter sa position sans demander à l'autre partie de présenter la sienne, il me semble injuste de dire que personne n'a prouvé qu'il semblait justifié de modifier la Constitution. Pour écrire cette phrase, il aurait fallu inviter des tenants des droits de propriété. Il n'est pas illogique ni inconvenant de prétendre que les groupes environnementaux poursuivent d'autres objectifs que des objectifs purement environnementaux. Il est injuste de leur demander de prouver la nécessité de la constitutionnalisation du droit de propriété pour dire ensuite qu'il ne semble nullement justifié de modifier la Constitution pour y inscrire ces mêmes droits. C'est absurde.

Pour écrire cela, il aurait fallu inviter des défenseurs du droit de propriété et leur demander de nous assurer qu'il n'y avait pas de risque pour l'environnement. On pourrait ensuite dire que ces témoins n'ont pu prouver que cela était avantageux pour l'environnement.

M. Clark: Sur ce même point, monsieur le président, en relisant cette phrase du paragraphe 3.29 et la recommandation 15 qui suit, il me semble que cette phrase n'aide pas à la compréhension du paragraphe dans son ensemble.

> Le Comité est conscient que, dans le cadre plus large du débat constitutionnel, d'autres réserves sont formulées au sujet de la proposition relative aux droits de propriété. Le Comité, à l'instar des témoins qu'il a entendus, ne s'est attaché qu'aux répercussions éventuelles sur l'environnement.

Jusque-là, on n'exprime que des faits. La recommandation 15 corrobore ce qui vient d'être énoncé.

Après relecture, je suggère que l'on supprime toute cette phrase parce qu'elle ajoute une toute nouvelle dimension. C'est comme le paragraphe qu'on a examiné précédemment. On veut trop en dire, et nous nous portons tort. En

[*Text*]

and I think in a sense do ourselves some disservice by doing that. I think if we delete that then the rest of the paragraph is very consistent with the recommendation. You will recall we worked very hard on the recommendation to try to find a consensus around the table. I think with that change it would be quite a neat package.

Mrs. Catterall: I would want to read this through again to see what that does to the whole balance of the argument on pages 33, 34, and 35, Mr. Chair. I guess I just want to make the point that there are many places in this report I am not 100% happy with and that I don't think reflect my personal point of view or the views of all the witnesses I might have wanted to see brought before this committee if we had two years to save the country, but we don't. I hope we're not going to try to accommodate everybody's individual view. If we do it in even one case, then I would feel that I had to go through the report and indicate my particular view where I felt it wasn't particularly clarified. I think we have all attempted to come to the nub of what we can all agree on and hopefully come out with a report that some of us may think doesn't include everything that should be there, but that at least we don't have to disagree with substantially.

• 1035

While I appreciate Brian's point of view, it's not the way in which we chose to draft the report, so that my views could be clarified, so that Yvon's views could be clarified, so that Fulton's could be if he wanted them to, or any other individual member of the committee. So I hope we don't get onto that train. I think our intention is today to approve this report and have it ready to be tabled, and I have to signal that I have to leave about 10.40 a.m. to be at another committee.

The Chairman: I know several other members have indicated they would like to get away a little early.

Mrs. Catterall: I would like a couple of minutes to at least read this through and see what the implication of taking that out is.

The Chairman: Sure, take the time to read through. I think Mr. O'Kurley is drafting something to propose to us, and there is the suggestion of Mr. Clark's, but we'll hold that until everybody has had a chance...

Mr. Côté, did you want to comment?

M. Côté: Je voulais tout simplement demander à Lee quelle portion du paragraphe il voulait retirer. Je veux l'entendre encore une fois.

Mr. Clark: It's the last sentence, beginning with the word "given". Simply delete that sentence, because I think that sentence actually introduces a dimension different from the rest of the paragraph. I would further suggest that it was not really our mandate, I think, to sit in judgment as to whether or not a proposed change in the Constitution was necessary. We were concerned with what the implications of that proposed change might be for us in the environment, and we've addressed that in our recommendation, I think.

[*Translation*]

supprimant cette phrase, le paragraphe est logiquement lié à la recommandation. Vous vous souviendrez qu'on a beaucoup travaillé à une formulation de la recommandation qui ferait consensus. Avec cette modification, tout serait très bien.

Mme Catterall: J'aimerais relire tout cela pour voir qu'elle en serait l'incidence sur l'équilibre des arguments présentés aux pages 36, 37 et 38, monsieur le président. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a bien des parties de ce rapport qui ne me satisfont pas entièrement. Certaines ne correspondent pas à mon opinion personnelle, ni à celle des témoins que j'aurais voulu inviter si notre comité avait disposé de deux ans pour sauver le pays, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il ne faudrait pas essayer de faire plaisir à tout le monde. Si nous le faisions pour une seule personne, j'estimerais nécessaire de relire tout le rapport pour préciser les endroits où mon point de vue n'a pas été clairement exprimé. Je pense que nous nous sommes tous efforcés de nous entendre le mieux possible pour produire un rapport qui ne comprend peut-être pas tout ce que chacun d'entre nous voudrait y voir, mais qui ne suscitera pas de désaccord substantiel non plus.

Je comprends bien le point de vue de Brian, mais ce n'est pas la façon dont nous avons décidé de rédiger le rapport, afin que ma position puisse être précisée comme celle d'Yvon, de M. Fulton, s'il le souhaite, ou de tout autre membre du Comité. J'espère donc que nous n'allons pas nous diriger dans cette voie. Nous voulons, aujourd'hui, approuver le rapport et y mettre la dernière main pour qu'il puisse être déposé, et je vous signale que je dois partir vers 10h40 pour me rendre à un autre comité.

Le président: Plusieurs autres députés m'ont indiqué qu'ils veulent partir un peu plus tôt.

Mme Catterall: Accordez-moi quelques minutes pour lire ce changement et voir quelles sont les conséquences de cette suppression.

Le président: Bien sûr, prenez le temps qu'il faut. Je pense que M. O'Kurley est en train de rédiger un texte qu'il nous proposera et il y aussi la suggestion de M. Clark, mais nous attendrons que chacun ait eu la chance de...

Monsieur Côté, voulez-vous intervenir?

Mr. Côté: I only want to ask Lee what part of the paragraph he wants to take out. I would like to hear it one more time.

M. Clark: C'est la dernière phrase qui débute par «étant donné que». Supprimez tout simplement cette phrase parce qu'elle introduit une idée différente du reste du paragraphe. J'ajouterais d'ailleurs que cela ne fait pas réellement partie de notre mandat de nous prononcer sur la nécessité d'apporter un changement proposé à la Constitution. Nous nous inquiétions des répercussions que pourrait avoir le changement proposé sur l'environnement et nous en traitons dans notre recommandation, il me semble.

[*Texte*]

M. Côté: Je veux seulement ajouter la remarque suivante. La suggestion de M. Clark me va. Je partage aussi les opinions que Mme Catterall émettait il y a un instant. Je comprends que Brian insiste sur le droit de propriété qu'il voudrait qu'on clarifie, mais dans notre rapport, on n'a pas pu faire consensus sur l'opportunité de l'inclure. On se donne juste une réserve qui est basée sur l'intervention des témoins, dont la majorité voyait des risques potentiels. C'est mon sentiment.

Le paragraphe explique bien cela. Cependant, nous nous réservons et nous réservons au Comité constitutionnel la possibilité de réévaluer cette situation-là avec un «si» dans la recommandation.

L'opinion de mon collègue Brian n'a pas à être évoquée dans un rapport particulier ou dans une note personnelle, puisque la recommandation laisse à la discrétion du Comité mixte le soin d'évaluer l'insertion ou non de ce droit de propriété. J'insiste là-dessus. Vous me permettrez, monsieur le président, de relire la recommandation:

Si l'on modifie la Charte canadienne des droits et libertés...

Là on se préoccupe de l'environnement. On leur suggère de garantir cette protection et ce développement durable.

Brian, je pense qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'ajouter cette note personnelle. Nous laissons au Comité, dans sa compétence, dans sa vision globale et avec les témoignages probablement plus vastes qu'il a entendus, le soin de l'insérer ou pas. C'est une confiance qu'on investit dans le Comité mixte.

The Chairman: I just want to say we are going to run out of time very quickly and several have signalled they have to leave. If we want to complete the report and have it tabled this week, I really feel in the next 10 minutes we have to come to some agreement. So if you have an amendment, we would be...

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, is it unreasonable to say that the debate in this committee with regard to property rights had two sides to it? One side was that property rights would result in environmental problems and the other side of the debate was that it would not. Is that fair or not to say? I'm asking you is that a fair reflection or a fair summary of the debate that occurred in this committee with regard to this recommendation?

The Chairman: I wouldn't want to try to make a judgment on the debate. I mean, I...

Mr. O'Kurley: Why shouldn't you? You're the chairman, you should summarize the debate.

The Chairman: You're asking me to answer your specific question. I'm saying I think what we have here is a fair reflection of a lot of discussion we had in committee. That's the one thing I would say.

• 1040

If we want to make minor changes to it, I think that's do-able. It was obviously the most contentious issue we had on the committee, and I think we did reach a recommendation and some comment, which in my view was a fair reflection of the committee's mind. That's all I would say.

[*Traduction*]

Mr. Côté: I would only add this. Mr. Clark's proposal suits me. I also share the view expressed by Mrs. Catterall a moment ago. I understand that Brian insists on clarifying property rights but, in our report, there was no consensus on the advisability of including it. We just make one reservation based on comments made by witnesses, the majority of whom saw potential dangers. That is my feeling.

The paragraph explains that very well. However, we give ourselves and the Constitutional Committee the possibility of reevaluating the situation by saying "if" in the recommendation.

My colleague Brian's opinion does not need to be stated in a personal or special report since the recommendation gives the joint committee the possibility of including or omitting property rights. I insist on that. You will allow me, Mr. Chairman, to read the recommendation once again:

If any amendment were made to the Canadian Charter of Rights and Freedoms...

Our concern there is with the environment. We suggest that they guarantee this protection and sustainable development.

Brian, I believe it is not necessary for you to add a personal note. We give the committee discretion with respect to including it or not, based on its special knowledge, its global vision and the numerous testimony it has heard. We are placing our trust in the joint committee.

Le président: Je vous signale que le temps coule et que plusieurs m'ont indiqué leur intention de partir. Si vous voulez terminer ce rapport afin qu'il soit déposé cette semaine, nous devrons en arriver à une entente d'ici dix minutes. Ainsi, si vous voulez proposer un amendement, nous...

M. O'Kurley: Monsieur le président, est-ce déraisonnable de dire que le débat sur le droit à la propriété n'a pas fait l'unanimité dans ce comité? Certains ont dit que le droit à la propriété créerait des problèmes sur le plan de l'environnement, alors que d'autres ont soutenu que ce ne serait pas le cas. Est-ce injuste de le dire? Est-ce que cela reflète adéquatement le débat qui a pris place au sein de ce comité au sujet de cette recommandation?

Le président: Je ne veux pas tenter de me prononcer sur le débat. Je veux dire...

M. O'Kurley: Pourquoi ne le feriez-vous pas? Vous êtes le président, vous devriez faire la synthèse du débat.

Le président: Vous me demandez de répondre à une question très précise. Je vous réponds que le texte reflète adéquatement les longues discussions qui se sont déroulées au comité. C'est la seule chose que je dirais.

Si nous voulons apporter des changements d'ordre mineur à cela, je pense que c'est faisable. C'est très clairement la question la plus controversée dont ait eu à débattre le Comité, et nous nous sommes entendus sur une recommandation et un texte explicatif qui, à mon avis, reflète fidèlement l'avis du Comité. C'est tout ce que je dirais.

[*Text*]

Mr. Clark: I think the recommendation is a fair reflection of the committee's mind, and I guess that reflects the work we did on it. I've already identified the fact that I don't really think the preceding sentence is helpful. I think it introduces a totally new dimension. It's certainly true, however, Mr. Chairman, that there's a debate or a division of opinion, depending upon how you choose your words, among the members of the committee.

The Chairman: I think we said that, did we not?

Mr. Clark: If that were not the case, we would not be having the present discussion.

The Chairman: The clerk just asked me about a comment or a statement that was in our presentation that I... Let's have a look at what we said to the joint committee, because I think we had a paragraph that might meet Brian's concern and everybody else's in terms of reflecting that division of opinion. You notice how careful I'm being here, because I think we are very close to consensus, and I don't want to do anything—

M. Côté: Puis-je intervenir encore informellement?

Le président: Oui.

M. Côté: Monsieur le président, je ne veux pas non plus paraître totalement en désaccord avec les préoccupations de M. O'Kurley comme individu ou avec les préoccupations de témoins qui n'ont peut-être pas pu se permettre de venir émettre la même opinion que lui. Cela dit, je reconnais ceci comme membre du Comité, et le Comité pourrait le reconnaître dans une petite mention ou un ajout. Après la phrase de M. Clark ou à la place de celle-ci, à la fin, le Comité peut reconnaître que d'autres témoins auraient pu être d'opinion différente. On peut ajouter quelque chose de semblable mais je ne sais pas si cela heurte les autres collègues du Comité. Je reconnais que des opinions différentes de la majorité des témoignages auraient pu être émises.

Mrs. Catterall: It's getting just a little too hypothetical for me to speculate on which other witnesses might have come before us and what they might have said had they been invited or been aware of our discussions.

Mr. Clark: Part of our difficulty with this section, Mr. Chairman, is that what Ian had prepared reflects the testimony that's been given to us. I think it does do that. I think the point that Brian is trying to make is that there remains an obvious difference of opinion among the members of the committee. It's not with respect to the testimony. The testimony is a given, but there remains a difference of opinion. That's obviously a correct fact or else we wouldn't be having the debate. That's the part that might be missing.

The Chairman: We are desperately trying to look at the presentation. There's a recollection, which I think is accurate, that we acknowledged the division of opinion, which I would hope goes a fair piece to meet Mr. O'Kurley's concern. If we can just recapture that and put it in this text, it might help us a good deal. I'm sorry I didn't catch this earlier.

Mrs. Catterall: The darned thing's not going to be in the constitutional proposals, and I think we all know it.

[*Translation*]

M. Clark: J'estime que la recommandation reflète fidèlement l'avis du Comité ainsi que nos travaux sur cette question. J'ai déjà dit que, selon moi, la phrase précédente n'est pas vraiment utile. Je crois qu'elle fait intervenir une toute nouvelle dimension. C'est certainement vrai, toutefois, monsieur le président, qu'il y a eu débat et divergence d'opinions—tout dépend du choix de mots—entre les membres du Comité.

Le président: Ne l'avons-nous pas dit?

M. Clark: Si ce n'était pas le cas, nous n'aurions pas cette discussion.

Le président: Le greffier vient de me poser une question au sujet d'un commentaire ou d'une déclaration dans le rapport que je... Voyons ce que nous avons dit au comité mixte puisqu'il y avait dans notre exposé un paragraphe qui répondrait à la préoccupation de Brian et à celle de tous les autres pour ce qui est de la prise en compte de cette divergence d'opinions. Vous remarquerez avec quel soin je choisis mes mots, puisque nous en sommes très près d'un consensus et que je ne voudrais pas faire quoi que ce soit...

Mr. Côté: May I once again intervene informally?

The Chairman: Yes.

Mr. Côté: Mr. Chairman, I do not want to give the impression that I totally disagree with Mr. O'Kurley's individual concerns or with those of the witnesses who could not bring themselves to agree with him. That being said, I do know, as a member of this committee, that the committee could recognize that fact by a simple amendment. After the sentence suggested by Mr. Clark or in its place, at the end, the committee could acknowledge that other witnesses held a different view. We could add some similar wording but I do not know if that will be agreeable to other members of the committee. I recognize that statements that differed from the majority view have been made.

Mme Catterall: À mon avis, c'est tout à fait hypothétique de soulever la question de savoir quels autres témoins auraient pu dire autre chose si on les y avait invités ou s'ils avaient été conscients de la nature de nos discussions.

M. Clark: Monsieur le président, cette partie du texte fait problème du fait qu'Ian a tenté de refléter les témoignages que nous avons entendus. Le texte y parvient très bien. Brian, lui, fait valoir qu'il y a toujours divergence d'opinions parmi les membres du Comité. Cela ne se rattache pas aux témoignages entendus. Cela ne change rien aux témoignages que nous avons entendus, mais il demeure qu'il y a divergence d'opinions. C'est un fait, sinon nous n'aurions pas cette discussion. C'est l'élément qui manque.

Le président: Nous tentons désespérément de retrouver le passage dans notre exposé. Il nous semble que nous avons reconnu la divergence d'opinions dans ce texte d'une façon qui répondrait aux préoccupations de M. O'Kurley. Si nous pouvons retrouver ce passage et l'inclure dans le texte de notre rapport, cela pourra être très utile. Je suis désolé de ne pas l'avoir relevé plus tôt.

Mme Catterall: Le droit à la propriété ne fera pas partie des propositions constitutionnelles et nous le savons tous.

[*Texte*]

M. Côté: Je crois que l'Association canadienne de l'immeuble avait mentionné cela.

• 1045

The Chairman: I think you were quite comfortable with the presentation we made to the special joint committee, Mr. O'Kurley, and you sensed there was a significant omission in this paragraph. If the committee would like, I'll read it.

> The committee was sharply divided concerning the potential consequences for the environment of the proposal to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights. One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by section 1 of the Charter, by case law and by the potential for using the notwithstanding clause. On this basis, the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment. Some other members of the committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the quality of the environment or to promote sustainable development could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights and that therefore this proposal should be withdrawn. Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law.

I remember we spent a lot of time on this paragraph. We finetuned it. We added the word "impugn".

Dr. Jackson: I checked the meaning of that. It is accurate.

The Chairman: We presented it in public. In fact, it's printed as part of the testimony of that particular day's hearing. So we've taken this position.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, that is precisely the reason I expressed such emotional concern. It seems to me we went through a lot of effort to articulate the fact that there were two positions, and yet in the amplification and in the body of this report those two views are not treated equally.

The Chairman: You're quite right, Mr. O'Kurley. The recommendation survived in good shape because we didn't change it, but we did not accommodate the very closely crafted... I apologize on behalf of the chair that we missed it.

Mr. O'Kurley: All I would like to do is with regard to this whole issue... I accept that there is another position and I accept their right to have their position amplified, but I also believe the other position should not be suffocated.

Mr. Crawford (Kent): Mr. Chairman, I recognize Brian's dedication and sincerity. When it gets down to the lower level of government and to the individual, who gives a damn? I took care of a problem yesterday in my municipality involving environmental lot lines in less time than it's taken you to even bring this up.

[*Traduction*]

Mr. Côté: I believe that the Canadian Real Estate Association had mentioned that.

Le président: Vous étiez bien d'accord avec le mémoire que nous avons présenté au comité mixte spécial, monsieur O'Kurley. Vous étiez d'avis qu'il y avait une omission grave dans ce paragraphe. Si le Comité le désire, je le lirai.

> Le Comité était profondément divisé au sujet des conséquences possibles pour l'environnement des propositions visant à garantir le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. Selon l'un des points de vue exprimés, la protection de l'environnement est déjà suffisamment garantie par l'article 1 de la Charte, par la jurisprudence et par l'utilisation possible de la clause dérogatoire. Dans cette optique, l'inclusion du droit de propriété dans la Charte ne constitue pas une menace pour l'environnement. D'autres membres du Comité étaient d'avis contraire. Selon eux, il y a de bonnes raisons de croire que la constitutionnalisation du droit de propriété pourrait nuire ou faire grandement obstruction aux efforts visant à conserver ou à rehausser la qualité de l'environnement ou à promouvoir le développement durable; par conséquent, ils estiment que cette proposition devrait être retirée. Plusieurs députés ont également dit que le droit de propriété au Canada est déjà suffisamment protégé par les lois et la jurisprudence.

Je me souviens que nous avons passé beaucoup de temps à ce paragraphe. Nous l'avions bien poli et fignolé.

M. Jackson: C'est juste.

Le président: Nous l'avons présenté en public. En fait, cela se trouvait imprimé parmi les témoignages reçus durant cette séance. C'est la position que nous avons prise.

M. O'Kurley: Monsieur le président, c'est précisément pour cela que j'ai exprimé mon inquiétude. Il me semble que nous nous sommes donné beaucoup de mal pour dire qu'il y avait deux positions, et pourtant, dans le développement et dans le texte de ce rapport, ces deux positions ne reçoivent pas un traitement égal.

Le président: Vous avez tout à fait raison, monsieur O'Kurley. La recommandation est demeurée la même parce que nous ne l'avons pas changé, mais nous n'avons pas tenu compte du texte si bien poli... En tant que président, je vous présente mes excuses pour cette omission.

M. O'Kurley: Tout ce que je souhaite au sujet de cette question... J'accepte que des gens aient une autre position à cet égard et je reconnais le fait qu'ils ont le droit de voir cette position faire tache d'huile, mais je crois cependant que l'on ne devrait pas étouffer l'autre position.

M. Crawford (Kent): Monsieur le président, je reconnais le dévouement et la sincérité de Brian. Mais lorsque tout cela atteint les niveaux inférieurs de gouvernement et les particuliers, qui s'en soucie? Hier, dans ma municipalité, j'ai réglé un problème de lignes de terrain touchant à l'environnement, en moins de temps qu'il ne vous en a fallu pour soulever cette question.

[*Text*]

A man has his rights out there, property rights and everything. An engineer was trying to go by the federal ruling... It doesn't matter what we do here, I know it has to be concise and everything, but by the time it gets down to the lower level of government, they care less. And it's there.

Mrs. Catterall: It's working.

Mr. Crawford: It's working. A dredge cut was going through a man's property and the engineer was trying to tell him he didn't own it. He had been there for sixty years. His home was in the way. It was settled in minutes yesterday, and here we're worrying about whether it is or it isn't.

Mr. Clark: You're lucky to settle anything in minutes.

• 1050

Mrs. Catterall: I think we'll all remember the haste with which we put this together. I think we did rather well when I look back on how little time we were able to really focus on it.

I have no problem with the basic concepts of this paragraph being included. I would like to see some minor editorial changes. I don't think it's entirely accurate to say that the committee was "sharply divided". This suggests that there was a line down the table—on one side, everyone's adamantly for, and—

The Chairman: "Sharply" doesn't mean 50-50; it means "strong points of disagreement". As your chair, I certainly sense that.

Mrs. Catterall: May we then say "Members held sharply different views concerning..."? I would be much happier with that.

Mr. Côté: No problem; that's a fact.

Mrs. Catterall: If we could go to the fourth sentence, the sixth line, where it says "On this basis, the inclusion of property rights in the Charter presents", could we simply revise that to say "This opinion held that the inclusion of property presents no..."?

As I read it, it's the committee saying "on the basis that...". As well, it says:

> Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law, and that no need for a constitutional amendment had been demonstrated.

That's simply indicating that it's one opinion within the committee. As I recall, it's certainly a point I made fairly strongly. If we make those minor revisions, I think the paragraph fairly accurately reflects the discussion without leaving out anybody's opinion.

Mr. Clark: I would suggest, Mr. Chairman, that we include the paragraph. We've already put it on the record. In essence, that would be a replacement for paragraph 3.29. It might just follow on after the first two sentences. I'm not sure about the latter part.

[*Translation*]

Les gens ont des droits bien réels, des droits de propriété et autres. Un ingénieur essayait d'appliquer une décision fédérale... Ce que nous faisons ici n'a pas d'importance, je sais qu'il faut être concis, etc, mais le temps que ça se rende aux niveaux inférieurs de gouvernement et les gens cessent de s'en soucier. Et pourtant les problèmes sont là.

Mme Catterall: Cela fonctionne.

M. Crawford: Cela fonctionne. On était en train de creuser un fossé sur le terrain d'un homme, et l'ingénieur essayait de lui dire qu'il n'était pas propriétaire d'un terrain qu'il possède depuis 60 ans. Sa maison se trouvait sur le parcours. Il ne m'a pas fallu plus de quelques minutes pour régler cela hier, et nous voilà, aujourd'hui, à nous demander si cela existe ou pas.

M. Clark: Vous êtes bien chanceux si vous pouvez régler des problèmes en quelques minutes.

Mme Catterall: Nous nous souviendrons tous de la hâte avec laquelle nous avions rédigé cela. Je crois que nous avons obtenu d'assez bons résultats compte tenu du peu de temps que nous avons eu pour y travailler.

Je n'ai rien contre l'inclusion de ce paragraphe. J'aimerais cependant qu'on y apporte quelques petites modifications. Je ne crois pas qu'il soit tout à fait juste de dire que le Comité était «profondément divisé». Cela laisse entendre que la table est séparée en deux—d'un côté, tous ceux qui sont radicalement pour et...

Le président: Lorsqu'on dit «profondément», cela ne signifie pas que c'était moitié moitié; cela signifie qu'il y avait des points importants de désaccord. C'est mon avis, en tant que président.

Mme Catterall: Pourrait-on dire au lieu «Il y avait de grandes divergences d'opinions entre les députés au sujet de...»? Cela me satisferait davantage.

M. Côté: Je n'ai rien contre; c'est un fait.

Mme Catterall: Passons, si vous le voulez bien, à la quatrième phrase, sixième ligne, où l'on dit: «Dans cette optique, l'inclusion du droit de propriété dans la Charte». Pourrions-nous changer cela pour: «Les tenants de cette opinion disent que l'inclusion de la propriété...»?

D'après ce que je lis, c'est le Comité qui dit «Dans cette optique». En outre, on dit:

> Plusieurs députés ont également déclaré que le droit de propriété au Canada est déjà suffisamment protégé par les lois et la jurisprudence, et que la nécessité de modifier la Constitution n'a pas été démontrée.

Cela, ce n'est qu'une des opinions exprimées au sein du Comité. Si j'ai bonne mémoire, c'est un point que j'ai certes fait valoir avec vigueur. Si ces petites corrections étaient apportées, je crois que le paragraphe refléterait de façon assez précise la discussion sans laisser de côté l'opinion de qui que ce soit.

M. Clark: Monsieur le président, je crois que nous devrions inclure le paragraphe. Il apparaît déjà au compte rendu. Foncièrement, il s'agirait de remplacer le paragraphe 3.29. On pourrait l'intégrer après les deux premières phrases. Quant à la dernière partie, j'ai des doutes.

[*Texte*]

The Chairman: I was leaning toward putting it right at the start of the section. I thought it did create the context in which. . .what we've said is there. It is, in a sense, the mind of the committee.

Mr. Côté: Is this the paragraph Mrs. Catterall was referring to?

The Chairman: Yes.

Mr. Clark: Location is not important; I would urge that we delete that last sentence, which I've already identified. I think that is a troublesome sentence. It is not particularly accurate.

Mrs. Catterall: I would be completely comfortable with putting this in to replace that paragraph—

Mr. Clark: Well, that's what I was suggesting.

Mrs. Catterall: —with the minor modifications I suggested.

The Chairman: Let's do that. That was Ian's original suggestion to me; I was debating a bit with him. If you three all agree on that, I'm not going to protest.

Mr. O'Kurley: Can I just test a suggestion? I'm trying to determine where it would be most appropriate. I'm wondering if paragraph 3.29 would be appropriate, or another part.

This basically just amplifies on the statement in your report to the joint committee. It basically says "Many other countries, such as. . .". I'm not sure of all of the countries. I don't have them here, but I know the research department did provide me with that information. They include Great Britain, Germany, Italy and others.

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, do you have enough votes?

The Chairman: Brian, I hate to head you off at the pass, but—

Mr. O'Kurley: I know there was a list of countries. When I asked the Library of Parliament, they provided me. . .and I can—

Mrs. Catterall: On a point of order, Mr. Chairman, I have to leave. I have to be in front of the committee on House business on my private member's bill. I won't be here in one minute. If you need me for a vote, please let me know, an we can arrange another meeting time. If you don't, I'll leave and not worry about it.

The Chairman: There may be some small editorial changes. In courtesy, I want to give the three members who are not here until the end of the day to see the revised text, to make sure they're on board with it.

Can we have a motion now that the draft report, as amended, be the committee's report to the House, subject to any final minor revisions of the members by 5 p.m. today?

• 1055

Mrs. Catterall: Agreed.

[*Traduction*]

Le président: J'aurais plutôt tendance à l'inclure tout au début de la section. Cela établirait le contexte dans lequel. . . C'est cela que nous avons dit. D'une certaine façon, c'est l'opinion du Comité.

M. Côté: Est-ce que c'est le paragraphe dont parle Mme Catterall?

Le président: Oui.

M. Clark: L'endroit n'est pas important; je vous demanderais cependant d'éliminer la dernière phrase, dont je vous ai déjà parlé. Je crois qu'elle pourrait soulever la controverse. Elle n'est pas particulièrement précise.

Mme Catterall: Je me sentirais tout à fait à l'aise si l'on remplaçait le paragraphe par cela. . .

M. Clark: Eh bien, c'est ce que je dis.

Mme Catterall: . . .et en y intégrant les petites corrections que j'ai suggérées.

Le président: D'accord. C'est ce que Ian avait recommandé à l'origine; j'en ai discuté un peu avec lui. Si vous êtes tous les trois d'accord là-dessus, je ne m'y opposerai pas.

M. O'Kurley: Puis-je vérifier une suggestion? J'essaie de voir ce qui serait le plus approprié. Je me demande s'il vaudrait mieux intégrer cela au paragraphe 3.29 ou ailleurs.

Il s'agit essentiellement d'un développement de la déclaration présentée dans le rapport au comité mixte. Ce qu'on dit, c'est que «Bon nombre d'autres pays, comme. . .». Je ne me souviens pas de quels pays il s'agit, je n'en ai pas la liste ici, mais je sais que le service de recherche nous avait fourni ce renseignement. Cela comprend, entre autres, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, et l'Italie.

Mme Catterall: Monsieur le président, avez-vous suffisamment de voix?

Le président: Ce n'est pas que je veuille vous presser, mais. . .

M. O'Kurley: Je sais qu'il y avait une liste de pays. Lorsque je l'ai demandée à la Bibliothèque du Parlement, on n'a fourni. . . et je peux. . .

Mme Catterall: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je dois partir. Je dois témoigner devant le comité de gestion de la Chambre au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire. Je m'en vais tout de suite. Si vous avez besoin de moi pour mettre une question aux voix, dites-le-moi et nous pourrons organiser une autre rencontre. Sinon, je vais partir.

Le président: Il y aura peut-être des petits changements dans la rédaction. Par courtoisie, j'aimerais donner aux trois députés qui ne seront pas ici avant la fin des travaux l'occasion de voir la version révisée, afin de m'assurer qu'ils sont d'accord avec ce texte.

Pouvons-nous maintenant adopter une motion pour que l'ébauche de rapport, dans sa version modifiée, constitue le rapport du Comité à la Chambre, sous réserve de corrections mineures définitives apportées par les députés d'ici 17 heures aujourd'hui?

Mme Catterall: D'accord.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: Are my revisions in this one?

The Chairman: Well if your suggestions are accepted by this group, they will be there in the revision for the other three to see. Okay? I mean, what I'm really doing is—

Mr. O'Kurley: Well wait a minute. I'm wondering if I'm closing a door on myself if I agree to this.

The Chairman: No. I mean, if we sit here a few moments and agree to it, it will be there. Okay?

Mr. O'Kurley: So what if we don't agree to it?

The Chairman: Then it won't be there.

Mr. O'Kurley: Then I basically agree to the report as it is and I deny myself the opportunity to submit a minority report.

The Chairman: No. Well if the members around this table don't agree, it won't be in the report.

Mr. O'Kurley: Okay. But then I won't be on record as saying I've closed the door to my opportunity to express my views—

Mrs. Catterall: Mr. Chairman... It will be reported in the minutes, Brian.

The Chairman: As long as the committee approves it, it will be there as part of the draft. Yes. So is everyone—

Mr. O'Kurley: On that condition...well...

The Chairman: Is it agreed then? Agreed?

Mr. Clark: It is not crystal clear in my mind, Mr. Chairman—

The Chairman: What I'm actually—

Mr. Clark: —how you're proposing to deal with what Mr. O'Kurley—

The Chairman: I'm going to still carry on the meeting with those who are still here to talk and see if we can find language that will be in the report that everyone would have a look at, up to 5 p.m. today. That's all.

Mr. Clark: Okay.

The Chairman: Okay? If there is a substantive problem—I guess that would be any substantive objections from those who are not here—then I guess we would have to hold off the presentation of the report. I would try to resolve them. But if not, I would not go forward with the presentation of the report. Agreed?

Mr. Clark: Agreed.

The Chairman: Okay. Brian—

Mr. O'Kurley: Yes.

The Chairman: —if you want to go ahead.

Mr. O'Kurley: I'll get those countries there and then you don't have to look them up. I'll just have them here.

The Chairman: Yes. The problem is you're going to have to have something in writing I suspect for the committee. The countries—

Mr. O'Kurley: I'll do it right now.

[*Translation*]

M. O'Kurley: A-t-on tenu compte de mes suggestions?

Le président: Si nous acceptons vos suggestions, elles feront partie du texte. Êtes-vous d'accord. Ce que j'essaie de faire...

M. O'Kurley: Un instant! Si je suis d'accord avec cela est-ce que je ne me mets pas moi-même dans l'impasse?

Le président: Non. Si nous sommes d'accord avec cette suggestion, vous la retrouverez dans le document.

M. O'Kurley: Et si nous ne sommes pas d'accord?

Le président: Alors cela ne figurera pas dans le texte.

M. O'Kurley: Ce qui veut dire que je suis d'accord avec le rapport et que je me prive de la possibilité de présenter un rapport minoritaire.

Le président: Non. Si les membres du Comité ne sont pas d'accord, la suggestion ne figurera pas dans le rapport.

M. O'Kurley: Bien. Mais rien n'indiquera que j'ai renoncé à la possibilité d'exprimer mon point de vue...

Mme Catterall: Monsieur le président... Cela figurera au procès-verbal, Brian.

Le président: Si le Comité est d'accord cela figurera dans l'ébauche. Est-ce que tout le monde...

M. O'Kurley: À cette condition...

Le président: Êtes-vous d'accord?

M. Clark: Je ne peux pas dire que je trouve cela très limpide monsieur le président...

Le président: En fait, ce que je...

M. Clark: Votre façon de régler la préoccupation exprimée par M. O'Kurley...

Le président: Tout ce que j'essaie de faire c'est de poursuivre la discussion afin de voir si nous pourrions nous entendre sur un libellé avant 5 heures.

M. Clark: D'accord.

Le président: D'accord? Si les membres qui ne sont pas présents n'étaient pas d'accord sur une question de fond, je suppose qu'il faudrait reporter à plus tard la présentation du rapport. J'essaierai évidemment de résoudre le problème, mais si ce n'était pas possible, on ne pourrait présenter le rapport. Sommes-nous d'accord?

M. Clark: D'accord.

Le président: D'accord. Brian...

M. O'Kurley: Oui.

Le président: ...allez-y.

M. O'Kurley: Je vais simplement dresser la liste des pays en question.

Le président: Bien. Il faudra avoir quelque chose par écrit à soumettre au Comité. Les pays...

M. O'Kurley: Je m'y attelle tout de suite.

[*Texte*]

The Chairman: No, what I mean is could you provide us with the Library of Parliament report you're referring to? Do you have it? Oh, it's here. Okay.

Mr. O'Kurley: I'm trying to get some information. Just one second. Okay?

The Chairman: While Brian is working on that, I need two other consequential motions: one is that the committee retain the professional services of Georges Royer to edit the French version of the draft report of the committee's study on the division of powers for a maximum amount of $2,000 for a period ending February 28, 1992.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The clerk feels we need motions authorizing a press release and the calling of a press conference. I take it that's the usual procedure.

Some hon. members: Agreed.

Mr. O'Kurley: Do you want me to read it for the minutes?

The Chairman: Surely.

Mr. O'Kurley: Okay.

Other countries, such as Italy, Sweden, Denmark, Finland, Germany, and the United States, have included property rights as part of their respective constitutions. Despite the concern expressed that property rights may compromise the legal capacity of the state to protect its natural environment, significant case law evidence was not provided by the researchers or the witnesses to demonstrate that constitutional property rights result in environmental problems.

• 1100

The Chairman: I would have to say, based on earlier discussion on this matter in the committee, that we would not have consensus on that being in the report. If we could get some consensus on it, I would be happy to include it, but I think there will be some strong disagreement by other members of the committee.

Mr. O'Kurley: Is that an untrue statement?

The Chairman: I hope not.

Mr. O'Kurley: No, I'm asking you if you think, personally, as the chairman, that this is an untrue statement.

The Chairman: If what you're saying is untrue?

Mr. O'Kurley: Yes.

The Chairman: I honestly don't know.

Mr. O'Kurley: Wait a minute. You're the chairman of the committee, and that statement simply says that this evidence was not provided to the committee, and you don't know?

The Chairman: I'm not able to say, Mr. O'Kurley. The original thing we put in our testimony was the closest to what one could say was I think an accurate reflection of the committee and on the agreement of the committee. That's about as far as I think the members were prepared to go.

[*Traduction*]

Le président: Non, je voulais parler du rapport de la Bibliothèque du Parlement auquel vous avez fait allusion. L'avez-vous ici? Ah, il est là... parfait.

M. O'Kurley: J'essaie de rassembler les renseignements... un instant, si vous le voulez bien.

Le président: Pendant que Brian s'occupe de cette question, j'ai besoin de faire adopter deux motions corrélatives: tout d'abord que le Comité retienne les services de Georges Royer pour réviser la version française de l'ébauche de rapport sur la répartition des pouvoirs d'ici le 28 février 1992 pour un montant maximal de 2,000$.

Des voix: D'accord.

Le président: D'après le greffier nous avons besoin de motions autorisant la préparation d'un communiqué et la convocation d'une conférence de presse. Il s'agit sans doute d'une question de routine.

Des voix: D'accord.

M. O'Kurley: Voulez-vous que je lise mon texte pour le compte rendu?

Le président: Absolument.

M. O'Kurley: Bien.

Un nombre important d'autres pays comme l'Italie, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne et les États-Unis ont inscrit le droit à la propriété dans leurs constitutions. Si certaines personnes se sont préoccupées du fait que le droit à la propriété pourrait nuire à la capacité juridique d'un État de protéger son environnement naturel, les chargés de recherche ou les témoins n'ont, par contre, pas présenté un nombre suffisamment important de précédents pour démontrer que l'inscription de ces droits dans la Constitution aurait un effet négatif sur l'environnement.

Le président: D'après les discussions que nous avons eues sur la question au Comité, je peux vous dire que nous n'aurons pas l'accord de tous pour publier cette nouvelle version dans le rapport. Sinon, je serais heureux de le faire. Je pense, cependant, que d'autres membres du Comité s'y opposeront fortement.

M. O'Kurley: Est-ce que je dis n'est pas exact?

Le président: J'espère que non.

M. O'Kurley: Je vous demande si cette déclaration est inexacte. Je vous le demande en tant que président du Comité.

Le président: Vous me demandez si ce que vous dites n'est pas exact?

M. O'Kurley: Oui.

Le président: Honnêtement, je ne pourrais dire.

M. O'Kurley: Un instant. En tant que président du Comité vous dites que vous ne pouvez dire si des preuves à ce sujet ont été fournies au Comité.

Le président: Je ne pourrais le dire, monsieur O'Kurley. Le paragraphe que nous avons inséré dans notre rapport reflétait parfaitement la volonté des membres du Comité. C'est aussi loin que les membres du Comité soient prêts à aller.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: I ask you again, Mr. Chairman. You are the chairman of this committee. You, if anybody, should be aware of the evidence provided before the committee. Is it untrue or invalid to state that in spite of the fact that other countries have property rights as part of their constitution, this committee did not have any evidence presented before it to demonstrate that those property rights resulted in environmental problems? Is that true or untrue?

The Chairman: It's not my task to decide whether it's true or untrue. My task merely is to try to determine what the will of the committee is.

Mr. O'Kurley: I asked you, was that evidence provided or not. Was it or not?

The Chairman: I don't know.

Mr. O'Kurley: You should know. It wasn't.

Mr. Clark: I think if you listened carefully to what Mr. O'Kurley has just said... I'm not so sure what he just said is exactly what he read, but what he just said was a statement of fact—there was no evidence presented to this committee vis-à-vis other countries that have property rights.

The Chairman: Right. Except the United States.

Mr. Clark: That's right. This was what I was trying to get at the other day. The only evidence we heard was with respect to the American experience. Mr. O'Kurley's last statement in essence said the same thing, if I heard him correctly.

The Chairman: If it could be put again, maybe that statement would be acceptable.

Mr. Clark: Would you repeat what you just said, Mr. O'Kurley?

Mr. O'Kurley: I asked the chairman whether it was true or untrue that this committee did not hear evidence that property rights in countries such as Germany, Sweden, Denmark have resulted in environment problems.

The Chairman: We didn't hear either side of it.

Mr. O'Kurley: You know this is not brain surgeon stuff, Mr. Chairman. Did the committee hear evidence to show that property rights in other countries...? Either it did or it didn't, and you were here and you should know it.

The Chairman: Mr. O'Kurley, the problem is when you put the statement that way it implies a conclusion. When you imply a conclusion, you enter into the debate, in which there is not agreement.

Mr. O'Kurley: It's a statement of fact. There's a statement of truth. Did it hear it or not, and it didn't hear it. You know it, and you should know it. For you to sit there as chairman and say you don't know...

The Chairman: The only thing I do know is that the way you have stated it I don't think it would be acceptable, and that's all.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Je vous pose la question à nouveau, en votre qualité de président du Comité. S'il y a quelqu'un qui doit savoir quels témoignages ont été rendus devant le Comité, c'est bien vous. Est-il inexact de dire qu'en dépit du fait que le droit à la propriété figure dans le texte constitutionnel de certains autres pays, le Comité n'a reçu aucun témoignage visant à démontrer que ces droits de propriété avaient causé des problèmes sur le plan de l'environnement. S'agit-il là d'une affirmation fausse ou non?

Le président: Il ne m'incombe pas de décider si cette affirmation est juste ou non, il m'incombe de déterminer la volonté du Comité en la matière.

M. O'Kurley: Je répète ma question, des témoignages en ce sens ont-ils été présentés ou non?

Le président: Je ne sais pas.

M. O'Kurley: Vous devriez le savoir. Il n'y en a pas eu.

M. Clark: Si vous écoutez attentivement ce que M. O'Kurley vient de dire... Je ne sais pas si ce qu'il a dit correspond exactement à son texte, mais ce qu'il a dit est simplement une déclaration objective selon laquelle aucun témoignage n'a été présenté devant le Comité au sujet d'autres pays dont le droit à la propriété est inscrit dans la constitution.

Le président: Oui. À l'exception des États-Unis.

M. Clark: Vous avez raison. C'est ce que j'essayais de vous dire l'autre jour. Le seul témoignage au sujet de cette question portait sur l'expérience américaine. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. O'Kurley, sa déclaration revenait tout à fait à cela.

Le président: Peut-être pourrait-il la relire, peut-être est-elle acceptable.

M. Clark: Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley: J'ai demandé au président s'il était juste ou non de dire que ce Comité n'avait pas entendu de témoignages selon lesquels le droit à la propriété dans les pays comme l'Allemagne, la Suède, le Danemark avait posé des problèmes en matière d'environnement.

Le président: Nous n'avons pas entendu ni le pour ni le contre de la question.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je ne suis pas en train de faire de la philosophie de haut vol, vous le savez bien. Je veux savoir si le Comité, au cours des témoignages, a entendu dire que les droits à la propriété dans d'autres pays... Je veux simplement une réponse par oui ou par non. Vous étiez ici et vous devriez savoir ce qu'il en est.

Le président: Monsieur O'Kurley, lorsque vous présentez votre déclaration comme vous le faites, on s'attend à en tirer une conclusion. Or toute conclusion présuppose un débat. Il n'y a aucune entente là-dessus.

M. O'Kurley: C'est une déclaration de faits, les faits sont exacts. Il faut simplement répondre par oui ou par non. Vous savez ce qu'il en est, vous devriez le savoir. Que le président dise qu'il ne sait pas, alors qu'il était présent...

Le président: Tout ce que je veux dire, c'est qu'à mon avis cette déclaration ne serait pas acceptable étant donné la façon dont vous vous y êtes pris.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley: Tell me on what grounds it would not be acceptable from your point of view as chairman.

The Chairman: It implies a conclusion.

Mr. O'Kurley: Much of this implies a conclusion.

The Chairman: We didn't hear any evidence one way or the other, so how can one have a conclusion when you don't hear evidence?

Mr. O'Kurley: If there's a position taken and that position is not substantiated by evidence, that is, it seems to me, a pretty important part of the discussion.

The Chairman: The only position that I think was discussed was that of the United States, and our own country, but there was no ability, as I see it, for us to assess one way or the other what the situation was in countries beyond North America.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, it seems to me you have lost your objectivity.

The Chairman: I hope not.

Mr. O'Kurley: If that's the case, if you cannot come forth and say yes, O'Kurley, you are correct, this committee did not hear evidence to support that, then I think we have a problem here. You can take a position and say that you believe in property rights or not, but for you to sit there and say that you cannot definitively state whether or not this committee heard evidence—

• 1105

The Chairman: Mr. O'Kurley, I hope you will understand that I'm trying to find language that will be acceptable to all members of the committee. Even if I could, there would be no point in agreeing with you if at the end of the day several other members say they won't accept it. That won't get us anywhere. I'm asking for some help.

Mr. O'Kurley: This is an important issue, Mr. Chairman.

The Chairman: I agree.

Mr. O'Kurley: On one side of the argument there are people who say that property rights result in environmental problems, and on the other side of the argument there are people who say there is little evidence to suggest that this is true. It seems to me that if you're going to substantiate the first argument, there should be some evidence. It seems to me that the lack of evidence is significant.

Mr. Clark: Mr. Chairman, paragraph 3.25 is the point where we begin by saying that "although a substantial number of other countries have entrenched property rights in their national constitutions"... If we could improve on the rest of the sentence, I think we might be able to find a bridge. I would suggest that this might be factually correct—"witnesses who appeared before the committee were able only to speak with authority on the American experience". I think that is correct. We did not call any witnesses who were able to speak with any authority on the Swedish, the German... Perhaps that was our fault as a committee.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Dites-moi, en tant que président, sur quelle base ma déclaration ne serait pas acceptable.

Le président: Elle implique une conclusion.

M. O'Kurley: Comme tout ce que nous pouvons lire d'ailleurs.

Le président: Nous n'avons pas entendu de témoignage confirmant ou infirmant votre déclaration. Comment pourrait-on alors en arriver à une conclusion.

M. O'Kurley: Si l'on adopte une position qui n'est pas confirmée par les témoignages, il me semble qu'il s'agit là de quelque chose d'important pour la discussion.

Le président: La seule position ayant fait l'objet de discussions portait sur les États-Unis et sur notre propre pays. Cependant il ne nous était pas possible de porter un jugement d'une façon ou d'une autre sur la situation dans les pays autres que ceux d'Amérique du Nord.

M. O'Kurley: Monsieur le président, il me semble que vous avez perdu votre objectivité.

Le président: J'espère bien que non.

M. O'Kurley: Si tel est le cas, si vous ne pouvez pas me dire que j'ai raison, que le Comité n'a pas entendu de témoignage à ce sujet, je pense alors que j'ai un problème. Vous pouvez dire que vous êtes d'accord avec le droit à la propriété ou non, mais lorsque vous dites qu'il vous est impossible de dire si le comité a entendu ou non des témoignages...

Le président: Monsieur O'Kurley, j'espère que vous comprendrez ceci: j'essaie de trouver un libellé qui pourra être accepté par tous les membres du comité. Même si je le pouvais, il ne servirait à rien d'être d'accord avec vous si, à la fin de la journée, plusieurs autres membres n'acceptent pas la proposition. Cela ne nous mènera nulle part. J'aimerais obtenir de l'aide à ce sujet.

M. O'Kurley: Il s'agit là d'une question importante, monsieur le président.

Le président: Je suis d'accord.

M. O'Kurley: D'un côté, il y a certaines personnes qui disent que le droit à la propriété cause des problèmes en matière d'environnement, de l'autre, on dit que très peu d'arguments démontrent la justesse de cette affirmation. Si l'on veut prouver quelque chose, il faut des preuves. Il me semble que le manque de preuves doit être considéré comme étant important.

M. Clark: Monsieur le président, au paragraphe 3.25 nous disons: «Bien qu'un nombre important de pays aient inscrit le droit à la propriété dans leur constitution»... Peut-être pourrions-nous améliorer le reste de la phrase pour rallier les suffrages. On pourrait dire: «Les témoins qui ont comparu devant le comité n'ont pu parler avec autorité que pour relater l'expérience américaine.» Je crois que cette déclaration est correcte. Nous n'avons pas invité des témoins qui ont pu parler avec autorité de la situation en Suède, en Allemagne... Peut-être était-ce notre faute.

[*Text*]

The Chairman: We tried, but I think one of our witnesses cancelled out, as I recall.

Mr. Clark: In any event, they did not appear. The witnesses who appeared before us were only able to speak about the American experience, and even then there were not a huge number, so we do not have any evidence whatsoever vis-à-vis experience in other countries. We know that property rights exist there, but there is no testimony. The witnesses we chose to call were not able to address that issue. I think that is factually correct and it demonstrates that there is a considerable area of potential expertise that we did not address. We really know nothing, at least I know nothing, either as an individual or as a result of testimony given to us, about the experiences in the other countries.

M. Côté: Je voulais justement, à l'instar de notre collègue M. Clark, vous renvoyer au point 3.25, monsieur le président. Je n'insisterai pas, puisque M. Clark vient justement d'intervenir à ce sujet. Mais je veux ajouter, à l'égard de notre ami M. O'Kurley, que nous sommes ici pour refléter dans un rapport les préoccupations ou même les constats de certains témoins. Or, pour autant que je sache, je n'ai pas entendu ni vu de témoins qui ont affirmé cette nécessité suprême d'insérer ce droit de propriété.

À cet égard, je vais au-delà, au point 3.26, après la citation. On dit bien, pour confirmer ce que disait. . .

Mr. O'Kurley: On a point of order.

M. Côté: Laissez-moi m'expliquer!

Les témoins ont été incapables de fournir au Comité des exemples de la façon dont l'enchâssement du droit de propriété pourrait avoir un effet bénéfique sur l'environnement.

C'est cela notre constat. C'est ce qui nous amène, monsieur le président, à la fin, à ne pas mentionner directement les avantages possibles d'enchasser ce droit de propriété. À part les États-Unis, personne ne nous a fait valoir ces avantages ou même cette nécessité. Quant à moi, tel qu'il est rédigé, monsieur le président, ce rapport me plaît et reflète bien ce que nos gens ont dit.

Qu'il y ait des Chinois qui pensent différemment de nous, c'est possible et même fort probable. Mais notre devoir n'est pas de refléter la réalité chinoise, il consiste à refléter ce que pensent nos interventants que nous avons d'ailleurs nous-mêmes choisis et invités. Qu'il y en ait d'autres, même parmi les Canadiens, qui ne pensent pas de la même façon—y compris un collègue—, ce n'est pas grave. Ce n'est pas ça le rapport que nous devons faire.

Nous avons voulu tout simplement lancé un ballon qui est allé à telle altitude, qui nous est revenu avec telle couleur. Et on a fait le rapport, la température était à moins zéro, point. Je comprends qu'elle peut être à moins cinq au-dessus de la Chine, mais ce n'est pas ça mon rapport. Quel est le reflet, quelle est la mentalité, quelles sont les convictions de nos gens d'ici que nous avons, évidemment, choisis, mais consciemment? Le rapport me plaît, monsieur le président.

[*Translation*]

Le président: Nous avons essayé, mais je crois qu'un des témoins a décidé d'annuler sa comparution si je ne me trompe.

M. Clark: En tout cas, ces personnes ne se sont pas présentées. Les témoins qui ont comparu—il n'y en a pas eu beaucoup, ont pu nous parler seulement de l'expérience américaine. Nous n'avons donc pas de témoignages concernant les autres pays. Nous savons que le droit à la propriété est inscrit dans la constitution de ces pays, mais aucun témoin n'a abordé la question. Les témoins que nous avons choisis d'inviter n'ont pu le faire. C'est un fait. Il y a donc tout un domaine que nous n'avons pas abordé. Cela pourrait être utile. Nous ne savons rien en tout cas je ne sais personnellement rien de l'expérience des autres pays.

Mr. Côté: Like Mr. Clark, I wanted to refer you to paragraph 3.25, Mr. Chairman. I will not dwell on this matter since Mr. Clark dealt with it. But I wanted to add for Mr. O'Kurley's benefit that we are here to report on the concerns or even the findings of some witnesses. And as far as I'm concerned, I haven't heard any witnesses who thought it was extremely important to enshrine these property rights in the Constitution.

I would like now to refer you to paragraph 3.26 after the quotation. To confirm what was said by—

M. O'Kurley: J'invoque le Règlement.

Mr. Côté: Let me finish, please.

Witnesses were unable to provide the committee with examples of the way that entrenchment of property rights might have a beneficial effect on the environment.

That is what we found out. That is why we did not mention directly what the possible advantages were for enshrining these property rights in the Constitution. Except for the United States, nobody mentioned the benefit to be derived from enshrining these rights or even that it would be necessary to do so. As far as I am concerned, Mr. Chairman, I like this report in its present form because it reflects the testimonies accurately.

It is possible and even quite probable that Chinese do not see things like we do, but our duty is not to reflect Chinese reality but what people who were chosen and invited by us to testify have told us. That other people, including Canadians, do not think the same as we do, including one of our colleagues, is not as serious.

We sent a balloon up there and the temperature was below zero. It can be -5 above China, but that has nothing to do with us. What we have to do is reflect the views of people who came here to testify, people whom we chose so consciously. I like this report, Mr. Chairman.

[*Texte*]

• 1110

Mr. O'Kurley: I would like to point out to my colleague, Mr. Côté, that the honourable chairman disagrees with him in the sense that he clearly stated that this report is not limited solely—

Mr. Côté: Is not limited?

Mr. O'Kurley: —not limited solely to the testimony of the witnesses. He clearly assured me in his office, a meeting of this committee, that the testimony could include research from other sources, including research from Parliament and from other documents. Of course, our report would not be limited to that. The chairman assured me that's not the case, that we would not be limited to testimony.

The Chairman: I think Brian has mentioned this several times now. I think the point is that with any outside material, there would have to be consensus that the committee wanted to include it. You have already accused me a couple of times of not being objective, but I just want to say that for any evidence we use, apart from evidence that comes directly to the committee by way of testimony, there is usually a consensus, in my view.

Mr. O'Kurley: Well, Mr. Chairman, I believe that in this business people are generally taken at their word. There are a couple of instances, and I can cite them to you personally or I can address them here—

The Chairman: I would just point out that we are losing members. It seemed to me we were reaching some point. Lee proposed an amendment. Would this be acceptable to you? I seem to hear that it might be acceptable to Yvon, and, if silence means consent, I trust that Rex would find it acceptable. Do you want to try it again, Lee?

Mr. Clark: I think you could take 3.25—

Mr. Crawford: Mr. Chairman, do you need me?

The Chairman: Yes, just for a moment.

Mr. Crawford: Well, I hate showing up here and then have another member walk in almost half an hour late and walk out. I have work to do too, and I am stuck here to have a vote.

The Chairman: I know, and I apologize to members. If we can come to some consensus on this. . . I think we have an agreement. Mr. Clark.

Mr. Clark: You could say "Although a substantial number of other countries" and then list the countries on which we have the information, "have entrenched property rights in their national constitutions, witnesses who appeared before the committee were able only to speak"—and I have taken out the words "with authority" because that's judgmental—"to the American experience", which is factually correct. That's where our testimony came. "Some felt the experience", and so on.

I think that this, plus the importance of what I regard as a very important inclusion—because there is reference in here to the case law, etc., which is specifically as Brian introduced—I think if we put those two together, we have done a reasonable job of bridging the gap. It is clear then that there's a wealth of knowledge we have not yet tapped. I guess that was a result of—

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Je souligne à mon collègue M. Côté que le président n'est pas d'accord avec lui. En effet, il a bien précisé que ce rapport n'est pas limité uniquement. . .

M. Côté: N'est pas limité?

M. O'Kurley: . . .uniquement à la déclaration des témoins. Il m'a bien précisé dans son bureau au cours d'une réunion du comité que le rapport pourrait inclure des éléments de recherche provenant d'autres sources, y compris de la Bibliothèque du Parlement. La rapport ne se limiterait donc pas exclusivement aux témoignages.

Le président: Je crois que Brian a mentionné cela à plusieurs occasions. Cependant, dans le cas de la recherche provenant de l'extérieur, les membres du comité devraient être d'accord pour l'inclure dans le rapport. Vous m'avez déjà accusé à plusieurs reprises de n'être pas objectif, mais je tiens à signaler que pour tout ce qui ne concerne pas les témoignages que nous avons reçus au comité, nous nous sommes généralement mis d'accord avant de publier.

M. O'Kurley: Généralement, monsieur le président, ici, on se fie à ce que nous disons. Dans certains cas, et je pourrais vous les citer personnellement ou je pourrais en parler ici même. . .

Le président: Je vous signale que nous sommes en train de perdre des membres. Il me semble que l'on arrivait à une certaine entente. Lee a proposé un amendement. Êtes-vous d'accord pour l'adopter? Si je comprend bien Yvon le serait et, qui ne dit mot consent, je pense donc que Rex pourrait l'accepter également. Pourriez-vous répéter une fois de plus, Lee?

M. Clark: On pourrait prendre le paragraphe 3.25. . .

M. Crawford: Monsieur le président, avez-vous besoin de moi?

Le président: Oui, encore un petit instant.

M. Crawford: Je n'aime pas me présenter ici et voir qu'un autre membre qui est arrivé une demi-heure après moi part avant moi. J'ai du travail à faire, moi aussi. Je me retrouve coincé parce que l'on doit voter.

Le président: Je le sais, et je m'excuse auprès des membres. Peut-être pourrions-nous arriver à un certain consensus. Je crois que nous pourrions nous mettre d'accord. Monsieur Clark.

M. Clark: On pourrait dire ceci: «Bien qu'un nombre important de pays» et ensuite donner la liste de ces pays au sujet desquels nous avons des renseignements, «aient inscrit le droit à la propriété dans leurs constitutions, les témoins qui ont comparu devant le comité n'ont pu parler—et vous remarquerez que j'ai supprimé l'expression «en toute connaissance de cause» car cela est trop catégorique—«que de l'expérience américaine», ce qui est tout à fait correct dans les faits. «Certains estiment» etc.

On parle également de précédents—et Brian en a parlé—je crois que si nous incluons donc ces deux notions, nous pourrons nous mettre d'accord. Il ressort également qu'il y a énormément de connaissances en la matière que nous n'avons pas exploitées. Je suppose que cela est dû. . .

[*Text*]

Mr. O'Kurley: Stimulate further research.

Mr. Clark: —our own collective decision. It's not meant to be an exhaustive report; it is a result of our labours.

With respect to Mr. O'Kurley's point that other information can be included, I would just note that indeed that has already been done. Ian, you are quoting certain academic sources, for example, that you have read and the committee has not necessarily read. I think this sentence, at least the way I read it, would then clearly identify to all readers that there are other experiences elsewhere in the world that we are not in a position to make a judgment on. I certainly cannot. I know nothing about what has happened in Germany with the constitution. I know they have property rights, but that is all I know.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I want to make it clear that my position is not, in an absolute sense and in a blind sense, in favour of entrenchment of property rights, but if it can be demonstrated to me that, without a shadow of a doubt, property rights results in environmental problems, then I am on the side of those people who say that we shouldn't have property rights.

• 1115

It seems to me that if that's the case, there should be evidence screaming out at us. It should be readily available. It should have been presented before the committee. But that was not the case. I think that's a significant observation to note in this report.

The Chairman: Mr. Clark has proposed a change. Do you want to try to repeat it to see whether we have a sense of it, or whether we're in agreement?

Mr. Clark: I think it needs to be incorporated into what we did before. There's a reference to the case law that Brian is speaking of.

The Chairman: So you want to put it not so much in paragraph 3.25 as—

Mr. Clark: Well, I would change 3.25. We have already agreed that we're going to include this part as part of 3.25.

Dr. Jackson: Yes, that's right.

Mr. Clark: It becomes a package then.

The Chairman: I thought we were putting it into paragraph 3.29.

Dr. Jackson: I understood Mr. Clark to say that his package was 3.25 plus 3.29.

Mr. Clark: Oh, I'm sorry, that's right. It's my mistake.

The Chairman: It was 3.25 plus 3.29.

Mr. Clark: But I'm modifying 3.25 as well.

Dr. Jackson: Your modification to 3.25 is only to the first sentence.

Mr. Clark: That's right.

Dr. Jackson: It would say: "Although a substantial number of other countries have entrenched property rights"...

[*Translation*]

M. O'Kurley: Il faut stimuler davantage de recherche en la matière.

M. Clark: . . .à une décision collective. Notre rapport n'est pas un rapport exhaustif, il reflète simplement nos travaux.

Lorsque M. O'Kurley dit que l'on pourrait également inclure d'autres renseignements, je signale que cela a déjà été fait. Ian, vous citez certaines sources de milieux universitaires par exemple, dont le comité n'a pas nécessairement pris connaissance. Cette phrase montrerait donc, à mon avis, que d'autres pays ont une certaine expérience en la matière, sur laquelle nous ne pouvons nous prononcer. C'est certainement mon cas. Tout ce que je sais au sujet de la constitution de l'Allemagne, c'est qu'elle comprend notamment le droit à la propriété, mais c'est tout.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je tiens à bien préciser que, dans l'absolu, je ne suis pas en faveur de l'inscription du droit à la propriété dans la Constitution, mais si l'on peut me prouver sans l'ombre d'un doute que ce droit pourrait causer des problèmes dans le domaine de l'environnement, je serais alors d'accord avec ceux qui s'opposent à l'inscription de ce droit.

Il me semble que si cela était le cas, on en aurait la preuve évidente. On pourrait facilement l'obtenir. On en aurait entendu parler au comité, mais cela n'a pas été le cas. Je crois qu'il est par conséquent important de le signaler dans notre rapport.

Le président: M. Clark a proposé un amendement. Voudriez-vous le relire pour voir si nous le comprenons et si nous sommes d'accord?

M. Clark: Je crois qu'il faudrait l'incorporer dans ce que nous avons fait auparavant. Il faut tenir compte de la référence aux précédents dont Brian a parlé.

Le président: Par conséquent, ce n'est pas tellement au paragraphe 3.25 que vous voudriez. . .

M. Clark: Je voudrais modifier le paragraphe 3.25. Nous nous sommes mis d'accord pour dire que nous allons inclure cela au paragraphe 3.25.

M. Jackson: Effectivement.

M. Clark: Cela fait un tout.

Le président: Je croyais que l'on allait inclure le nouveau libellé au paragraphe 3.29.

M. Jackson: Si je comprends bien M. Clark, cela touche les paragraphes 3.25 et 3.29.

M. Clark: Effectivement, je me suis trompé.

Le président: Il s'agit donc des paragraphes 3.25 et 3.29.

M. Clark: Et je modifie le paragraphe 3.25 également.

M. Jackson: Au paragraphe 3.25, vous modifiez seulement la première phrase.

M. Clark: Oui.

M. Jackson: «Bien qu'un nombre important de pays aient inscrit le droit à la propriété dans»...

[*Texte*]

The Chairman: We need an "i.e." to list the other countries.

Dr. Jackson: We can add "e.g.", which means "for example", and then list them. Then it says: "witnesses who appeared before the committee were only able to speak to the American experience. Some felt that the experience"...

The Chairman: That seems to me, I dare say, a fair statement. I think it meets Mr. O'Kurley's concerns. I also believe and hope it will be acceptable to others who would have other points of view.

Mr. Clark: I think that's factually correct.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Then I think we have a report. I can't assure you of this until the other three members who are not here at this meeting—

Mr. O'Kurley: Could you read the changed 3.29 as you have it?

The Chairman: It's a long one.

Mr. Clark: It's what we did before, Brian.

Mr. O'Kurley: That's fine. So that's the whole 3.29 there, then?

The Chairman: Yes; there were several minor amendments by Mrs. Catterall, but that seemed to be acceptable.

We will immediately circulate this to the members who are not here. They will have until 5 p.m. today. If any of you have a chance to speak to them personally, I would urge you to do so. As you can imagine, I have another life at the moment.

Mr. Clark: This is just a practical thing; 5 p.m. will put us in the middle of Mazankowski's speech. It might make more sense to make it 4 p.m.

The Chairman: Okay, 4 p.m. is fine.

Mr. O'Kurley: I've made some other commitments for this afternoon.

The Chairman: There's nothing you have to do. Those of us who are here approved it. Three weren't here. I'm going to get the copy to them. If you're speaking to them and they ask any questions, you can explain what we did. That's all. We will do our best to do the same.

The presentation will be on Thursday at a time to be announced. I just don't have the exact time. It likely will be 11 a.m. Thank you ever so much. The meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons besoin de citer ces autres pays.

M. Jackson: Nous pourrions ajouter «par exemple» et donner la liste des pays en question. On précise ensuite: «les témoins qui ont comparu devant le comité n'ont pu parler que de l'expérience américaine. D'après certains, cette expérience»...

Le président: Il me semble que cette déclaration est exacte. Elle tient compte des préoccupations exprimées par M. O'Kurley. Je crois et j'espère qu'elle sera acceptable pour les autres membres du comité qui pourraient avoir un autre point de vue sur la question.

M. Clark: Cette déclaration reflète la réalité.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je crois que le rapport est donc terminé. Je ne peux évidemment vous le garantir avant d'avoir joint les trois autres membres qui n'étaient pas à cette réunion.

M. O'Kurley: Pourriez-vous lire la modification au paragraphe 3.29 que vous avez?

Le président: Le texte est long.

M. Clark: Il s'agit de la version que nous avons rédigée auparavant, Brian.

M. O'Kurley: Très bien. Cela règle la question du paragraphe 3.29 dans son entièreté n'est-ce pas?

Le président: Oui; Mme Catterall avait proposé quelques amendements mineurs, qui ont été adoptés.

Nous allons transmettre immédiatement le texte aux membres qui n'étaient pas à la séance. Ils auront jusqu'à 17 heures cet après-midi. Si vous avez la possibilité de leur parler personnellement, je vous demanderais de le faire. Comme vous le savez je dois vaquer à d'autres occupations en ce moment.

M. Clark: Un détail d'ordre pratique. À 17 heures, M. Mazankowski sera en train de lire son discours, ne conviendrait-il pas mieux de dire 16 heures.

Le président: Très bien, 16 heures.

M. O'Kurley: J'ai d'autres engagements pour cet après-midi.

Le président: Vous n'aurez rien d'autre à faire. Les membres qui étaient présents ont adopté les modifications, quant aux autres, je vais leur faire parvenir le texte. Si vous les voyez, vous pourrez leur expliquer la situation. C'est tout. Nous essaierons d'en faire de même.

La présentation du rapport se fera jeudi probablement à 11 heures. Je vous remercie. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Wednesday, February 26, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le mercredi 26 février 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of environment and the Constitution

INCLUDING:

Second Report to the House

ENVIRONMENT AND THE CONSTITUTION

CONCERNANT:

Conformément au mandat que lui accorde l'article 108(2) du Règlement, une étude sur l'environnement et la Constitution

Y COMPRIS:

Le Deuxième rapport à la Chambre

L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSTITUTION

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper.

Imprimé sur papier recyclé.

Members of the Standing Committee on Environment

CHAIRPERSON

David MacDonald, P.C., M.P. – Rosedale

VICE – CHAIRPERSONS

Yvon Côté, M.P. – Richmond—Wolfe
Paul Martin, M.P. – LaSalle—Émard

MEMBERS

Marlene Catterall, M.P. – Ottawa West
Lee Clark, M.P. – Brandon—Souris
Jim Fulton, M.P. – Skeena
Brian O'Kurley, M.P. – Elk Island
Ross Stevenson, M.P. – Durham

OTHER MEMBERS WHO PARTICIPATED

Maurizio Bevilacqua, M.P. – York North
Charles Caccia, P.C., M.P. – Davenport
Rex Crawford, M.P. – Kent
Stan Darling, M.P. – Parry Sound—Muskoka
Phillip Edmonston, M.P. – Chambly
Ron Fisher, M.P. – Saskatoon—Dundurn
Ken G. Hughes, M.P. – Macleod
Lynn Hunter, M.P. – Saanich—Gulf Islands
Gabriel Larrivée, M.P. – Joliette
Joe McGuire, M.P. – Egmont
Dennis J. Mills, M.P. – Broadview—Greenwood
Len Taylor, M.P. – The Battlefords—Meadow Lake
Lyle Vanclief, M.P. – Prince Edward—Hastings
Walter Van De Walle, M.P. – St. Albert

CLERK OF THE COMMITTEE

Normand Radford

RESEARCH STAFF OF THE COMMITTEE

Rachel Baxter
Ian Jackson
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade

Kristen Douglas
William Murray
Research Branch, Library of Parliament

The Standing Committee on Environment has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with Standing Order 108(2), the Standing Committee on Environment undertook a Study on Environment and the Constitution.

Table of Contents

CHAPTER 1 – THE CONTEXT OF THE STUDY 1
- A. Introduction: The Changing Concept of "Environment" 1
- B. The Present Division of Environmental Powers 3
- C. The Committee's Approach to the Issue 6

CHAPTER 2 – BASIC PRINCIPLES 9
- A. Reconciling Shared Jurisdiction with Federal Leadership 9
- B. Concurrency: Formal and Informal 13
- C. Partnerships Between and Beyond Governments 17
- D. Environmental Union: The Integration of Environment and Economy in Sustainable Development 20
- E. Overlap and Duplication? 22

CHAPTER 3 – SPECIFIC ISSUES AND RECOMMENDATIONS 25
- A. In Regard to the Role of the Federal Government 25
- B. Other Aspects 33

LIST OF CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 39

APPENDIX A – THE IMPACT OF THE OLDMAN RIVER DECISION 43

APPENDIX B – LIST OF WITNESSES 55

REQUEST FOR A GOVERNMENT RESPONSE 59

CHAPTER 1

THE CONTEXT OF THE STUDY

A. Introduction: The Changing Concept of "Environment"

1.1 Constitutional renewal and environmental protection are both vital to the future of Canada. The Committee therefore decided to study the division of powers on environmental issues, in the context of the current constitutional debate in Canada. Our decision to examine their relationship has been widely welcomed.

1.2 "Environment" is a word that has meant different things to different people at different times. Over the last 20 years in particular there has been a significant change and enlargement in meaning. The way we define the environment, and thereby identify those issues in which environmental considerations are relevant and important, may have profound implications for the constitutional and political future of Canada.

1.3 It is a truism that the Constitution Act of 1867 did not mention the environment. Some of our witnesses have noted that specific issues that we would now term environmental, such as fisheries and navigation, are specifically included in the 1867 division of powers.[1] However, it seems generally accepted that allocation of these specific powers is very different from recognition of the environment as an integrated whole.

1.4 Because the 1867 division of powers was relatively silent in this regard, it has sometimes been argued that many of our present environmental problems arise from, or have been intensified by, this omission. This led, it is claimed, to neglect of environmental issues by both federal and provincial governments until comparatively recently, and to continuing confusion and uncertainty in regard to which level of government is responsible for environmental action.

1.5 This debate has been renewed, in a modern form, by the appearance of the Government of Canada's proposals on political renewal, contained in *Shaping Canada's Future Together*. At least 10 of the 28 proposals appear to have significant implications for the environment. However, there is little direct reference to the environment in the proposals and this has evidently disturbed a number of individuals and groups. Some, including several witnesses, believe that the environment needs to be included, as a matter of urgency, in the explicit division of powers between federal and provincial governments. The reasons for this

---

[1] See, for example, the written submission by Elizabeth May (Sierra Club):
It is often said that at the time of the drafting of the British North America Act, *no one considered the environment. It is often said, but it is not true. In fact, the 1867 version of environmental problems were already the subject of legislation. . .*
Ms. May recognized that the term 'environment' does not appear in either Sections 91 or 92 of the Act, but urged that:
Given that the major aspects of pollution control reflected in pre-Confederation pollution legislation related to navigation and fisheries, it is very significant that both these heads of power were granted to the federal government under section 91.

belief may be philosophical—the fundamental importance of environmental concerns to the future of Canada—but they may also reflect practical concern over what is perceived as a confused and conflicting pattern of actions by federal, provincial and other governments, in the absence of a clearly-defined allocation of responsibilities. Other witnesses have argued that there are good reasons why an explicit division or allocation of powers on environmental issues should not be attempted at this time. As will be seen below, the Committee generally agrees with this latter view.

1.6 Nevertheless, it seems clear that this is an appropriate time to consider the relevance of Canada's constitution, present and future, to environmental protection and environmental quality. To do this, we must begin by asking what the term "environment" now connotes, since this is central to our recommendations on how environmental concerns should be included in current constitutional reform.

1.7 At the risk of over-simplification, we suggest that 1972 marked a major change in perception, both in Canada and in the world as a whole. In Canada, 1972 saw the creation of Environment Canada, and, around that time, of environment ministries in all provinces. In a wider world, 1972 was the year of the United Nations Conference on the Human Environment in Stockholm, Sweden. These national and international events, however, reflected a deeper change in political philosophy and popular thinking. As Barbara Ward later observed,

> *Before Stockholm, people saw the environment. . . as something totally divorced from humanity. . . Stockholm recorded a fundamental shift in the emphasis of our environmental thinking. . .*
>
> *In the 1970s, after Stockholm, there was a growing realization of the basic and indestructible links between what humans do in one part of the world and what they do in another. This interconnectedness was one of the great insights of Stockholm, neatly summed up in the conference slogan "Only One Earth." There was a beginning of a sense of shared stewardship for our common planetary home.*[2]

1.8 One significant expression of this sense of interconnectedness was the adoption of the ecosystem principle in the U.S.A.-Canada Great Lakes Water Quality Agreement of 1978. The object of that Agreement is "to restore and maintain the chemical, physical and biological integrity of the waters of the Great Lakes Basin Ecosystem", and in the Agreement that ecosystem is defined as "the interacting components of air, land, water and living organisms, including humans" within the Great Lakes drainage basin.[3]

1.9 During the 1980s, a further significant step was taken, with the recognition that interconnectedness exists in time as well as in space: human actions may not merely have a global effect, they may alter irreversibly the environment that is inherited by future generations. This had long been recognized in terms of the depletion of non-renewable resources; in the 1980s it took on a new meaning in terms of global warming and the thinning

---

[2] Foreword by Barbara Ward, in Eckholm, Erik P., *Down To Earth: Environment and Human Needs*, Toronto, MacLeod, 1982.

[3] 1978 Great Lakes Water Quality Agreement (as amended by protocol in 1987), Articles II and I(f).

of the ozone layer in the upper atmosphere.[4] From this expanded perception emerged the concept of sustainable development, the focus of the report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission).[5]

Conclusion 1:

The Committee endorses the definition of sustainable development contained in the report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Report): Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

1.10 In the last two decades, therefore, the concept of "environment" that is widely shared in Canada and throughout the world has expanded to include three vital elements:

- Environmental problems seldom or never exist in isolation. Water pollution, deforestation and similar issues are usually extremely complex in terms of both their cause and their solution. In the ecosystem of which humanity is an essential and major element, "everything is connected to everything else."

- Human ability to affect the environment in major ways, combined with the transfer and exchange mechanisms within the ecosystem, has led, especially during the second half of the 20th century, to a situation in which environmental problems exist at all scales from the local to the global. Action to avoid or solve such problems can normally be effective only if it takes place on comparable scales.

- The need for coordinated action on a continental or global scale has been heightened by the growing evidence of changes to the atmosphere and biosphere that are imminent and potentially irreversible.

The Committee is convinced that these characteristics of ecosystem interconnections, global scale, and potential irreversibility are fundamental to any review of environmental issues in relation to the division of powers among different levels of government in Canada.

B. The Present Division of Environmental Powers

1.11 Environmental powers exercised today by federal, provincial and territorial governments, and also by municipalities, are derived from the various related powers assigned to the federal government and the provinces under the Constitution Act, 1867, as amended in 1982. For the environment, the two most important federal heads of power, under section 91 of the Act, are the criminal law power and the "residual" power to make laws for the peace, order and good government of Canada. The federal government is also thought

---

[4] See the Committee's reports on *Deadly Releases CFCs* (June 1990) and *Out of Balance: The Risks of Irreversible Climate Change* (March 1991).

[5] World Commission on Environment and Development, *Our Common Future*, New York, Oxford University Press, 1987, p. 43.

to possess an important source of authority in regard to the environment, although it has not been fully exercised, through its power to legislate in respect of trade and commerce. Other federal powers having a bearing on environmental matters include navigation and shipping; sea coast and inland fisheries; and "Indians, and Lands reserved for the Indians."

1.12 The federal government also derives environmental jurisdiction from its powers with respect to international or transboundary rivers, migratory species, relations with foreign governments, federal lands (including the Yukon and Northwest Territories), industries within the federal jurisdiction, and interprovincial and international transportation. In addition to these legislative powers, the federal government can influence the environment through the taxing power, the spending power, and the power to declare works to be "for the general advantage of Canada" (the "declaratory power").

1.13 Provincial governments derive jurisdiction in relation to the environment from their authority, under section 92 of the Constitution Act, over "property and civil rights in the province", as well as their powers in relation to the management and sale of public lands, local works and undertakings, powers of taxation, and "generally all matters of a merely local or private nature in the province." The 1982 Resource Amendment to the Constitution Act, Section 92A, granted the provinces exclusive power to legislate in relation to the development, conservation and management of their non-renewable resources. The provinces also have proprietary rights to all Crown lands within provincial boundaries, as well as property rights in virtually all on-shore resources.

1.14 The provinces have legislative responsibility for municipal governments, thereby enabling them to delegate to municipalities virtually any powers and duties assigned to them by the Constitution. Municipal governments do not have any constitutional standing, but derive their powers from the provinces. Municipal regulations, usually in the form of by-laws, often have a major effect on the environment, such as those dealing with zoning, construction, noise, water purification, sewage and garbage disposal. Like the federal government, provinces also have taxing and spending powers that are important for the environment.

1.15 Various witnesses who appeared before this Committee suggested that confusion is the most obvious result of the complex division of powers that exists, and they referred to the negative consequences of this confusion. The witness from the Mining Association of British Columbia claimed that

> *Resource users are confused as to which level of government has jurisdiction. Decisions are delayed through intergovernmental turf battles. Court intervention on jurisdictional issues is increasingly apparent. Crippling costs to the industry are resulting, and above all, the taxpayer is paying dearly for the overlap and inefficiencies.*[6]

[6] Issue 18, p. 8.

1.16 Other witnesses told the Committee that the public's ability to ensure effective environmental protection was hindered by the current constitutional division of powers. The Canadian Bar Association referred to the uneven enforcement of environmental laws that has sometimes been the result of delegation to the provinces of enforcement responsibilities under federal statutes. The same witness, and others, also suggested that

> *Canadians do not know who is responsible for what. They often do not know where to turn when they want to have legislation enforced.*[7]

1.17 Many witnesses felt that the federal government has access to more environmental protection power than it has exercised to date. In particular, the "peace, order and good government" provision was seen as a broad source of potential power, especially since the decision of the Supreme Court of Canada in *R. v. Crown Zellerbach*[8]. Federal regulation on marine pollution was upheld, even though it extended to regulation within provincial boundaries. Witnesses also suggested that the federal government could claim expanded environmental powers under its general trade and commerce power. In *General Motors v. City National Leasing*[9], the Supreme Court of Canada held that, where the provinces are unable to regulate together in an area, federal regulation will be upheld. This decision has confirmed the power of the federal government to claim jurisdiction in matters that transcend provincial boundaries.

1.18 Early in 1992, after the Committee had concluded its hearings and had adopted its conclusions and recommendations, the Supreme Court of Canada handed down its decision in the case of *Friends of the Oldman River Society v. Canada*. The Committee requested the Library of Parliament to consider the impact of this decision on the Committee's conclusions and recommendations; the Library's response is reproduced as Appendix A. The Committee notes in particular the concluding statement that:

> *The Oldman River decision is obviously a fundamentally important decision for environmental regulation in Canada, and it will undoubtedly have widespread implications. The decision does not, however, adversely affect any of the Committee's recommendations regarding the division of powers on environmental issues. If anything, it supports many of the Committee's conclusions, and may be of assistance in their implementation.*

However, the Committee has not itself yet had an opportunity to consider the implications of the *Oldman River* decision.

1.19 Our witnesses stressed, however, that environmental problems will be solved only by interjurisdictional cooperation and coordination. As the witness from the Rawson Academy of Aquatic Science put it,

---

[7] Issue 16, p. 31.

[8] [1988] 1 S.C.R. 401.

[9] [1989] 1 S.C.R. 641.

If Canada is to meet successfully the environmental challenges it confronts, industry and the public must co-operate, not litigate, to find ecologically sound approaches. Turf wars among the myriad federal, provincial and municipal agencies concerned with the environment must cease. Partnerships among agencies and the public to meet shared environmental objectives must begin.[10]

C. The Committee's Approach to the Issue

1.20 This report is not limited to a review, from an environmental standpoint, of the Government's proposals in *Shaping Canada's Future Together*. Nor, however, is it a fundamental examination of how, in an ideal world, the Canadian constitution could best accommodate environmental and sustainable development needs. The Committee's recommendations take an evolutionary, not a revolutionary, approach to constitutional reform in regard to the environment, for three main reasons.

1.21 First, we believe that this reflects the present political reality. The environment is regarded as a major priority for action by both experts and the public. But the ability to act does not depend primarily on constitutional reform. In the context of the present constitutional debate, the environment does not have the same degree of urgency as issues such as the "distinct society" of Quebec, Senate reform, or aboriginal self-government.

1.22 Second, as suggested already (paras. 1.7 - 1.10), scientific and public understanding of the environment has changed and expanded considerably in recent decades, and there seems little reason to doubt that further change is inevitable. This point was made emphatically by Mr MacMillan (Minister of the Environment 1985-88):

[T]hings are so fast-changing and they are so complex that I doubt that in September 1991 we could take everything sufficiently into account to come up with a formula that will serve us well forever and a day. If things could change so much from when I left the portfolio to the present . . . can you imagine the changes that lie ahead? I venture to say that in the year 2000 somebody will be sitting here and reflecting on what was happening in 1991 and he or she will not be able to recognize what we are doing, so different will the world be at that point in the context of the environment.[11]

1.23 Lastly, there is good reason to believe that the existing constitutional situation has much to recommend it. This view was expressed by the present Minister of the Environment, who is in a good position to evaluate both the opportunities and the frustrations:

I believe the Canadian federal system has offered the single best system with the greatest possible flexibility for achieving our regional and individual goals. We will not, as a society, achieve sustainable development as a top-down, government-driven exercise. . . We must share responsibility for our environment.

---

[10] Issue 12, p. 8.

[11] Issue 6, pp. 44-45.

> *I believe Canada has already shown how a federal state can achieve such co-ordination. I sincerely believe... and this goes beyond the life of this government—that we can be proud of the close working relationship that has developed between the federal and provincial governments on environmental issues.*[12]

Public opinion surveys, reported by the witness from The Environmental Monitor, indicate that the present situation is both recognized and endorsed by the public:

> *It's clear that Canadians are in support of the status quo on environment. They may want to tinker with it and they may be open to some tinkering, but clearly they don't want to throw their lot in with either just the federal or just the provincial level. They see the status quo as operating. They couldn't tell you who has what jurisdiction. They see both operating.*[13]

Several witnesses evidently preferred the existing situation to the environmental uncertainties that they perceived may be created by some of the constitutional changes proposed at present. For example, in their joint submission, the Canadian Environmental Law Association and Pollution Probe felt that "The present constitutional proposals . . . serve to confuse, rather than clarify, legislative authority to protect the environment." They recommended a clarification "to reflect substantial provincial autonomy over local matters and federal jurisdiction over extraprovincial and international matters... In the alternative we urge Parliament to maintain the status quo with respect to the division of powers."[14]

1.24 The Committee does, however, recognize that a substantial *prima facie* case can be made for more fundamental constitutional reform in regard to the environment. A Constitution that is preoccupied with the division of powers—with what one witness termed "the old federal-provincial football game"[15]—may be difficult to reconcile with an environmental and sustainable development context that demands recognition of complexity, ecosystem linkages, and the need for cooperation. Those inclined to this view might ask whether existing federal-provincial cooperation on the environment is facilitated by the constitution, or instead represents a successful effort to circumvent constitutional limitations. A recent review, from a legal standpoint, of recent federal environmental legislation and judicial interpretation concluded that

> *In Canada, constitutional law inhibits environmental laws because the jurisdictional picture dividing federal and provincial powers divides the environment into many different spheres. This division accords nicely with the point source approach to environmental problems, but it conflicts with the more sophisticated ecosystem approach... At this point, the constitution has won over the environment.*[16]

---

[12] Issue 15, p. 8.

[13] Issue 6, p. 25.

[14] 'Environment and the Constitution', submission to the House of Commons Standing Committee on Environment by the Canadian Environmental Law Association and by Pollution Probe, section 4.3.

[15] Issue 13, p. 14.

[16] Northey, Rodney, 'Federalism and Comprehensive Environmental Reform: Seeing Beyond the Murky Medium', *Osgoode Hall Law Journal*, 29,1, 1989 (published 1991), pp. 127-81, at p. 179.

1.25 The Committee believes that it would not be feasible or useful to explore the case for fundamental reform at this time. However, we do not wish to suggest that this situation will continue indefinitely. It is evident to us that, on the long view, the environment and sustainable development are as crucial to the future of Canada as are the major items that are the focus of current constitutional proposals. If, during the next decade, the constitution appears to be a barrier to effective action on environment and sustainable development, fundamental reform will need to be considered.

CHAPTER 2

BASIC PRINCIPLES

A. Reconciling Shared Jurisdiction with Federal Leadership

2.1 One clear message to the Committee, conveyed in various forms by a number of witnesses, is that the Canadian public is "ahead" of its governments in terms of environmental thinking and the need for action. Meanwhile governments may themselves be ahead of the institutions and mechanisms available for effective action.

> *. . . Canadians are somewhat out in front of their institutions. They have been perceptually and in terms of concern levels for a long time, but they are now moving out in front of their institutions in terms of actions. . .*
>
> *Today Canadians identify individual Canadians as primarily responsible for environmental protection. . .*
>
> *People are less and less looking to the federal government to be primarily responsible for environmental protection. They never looked primarily to provincial governments for that . . .*
>
> *. . . Canadians see environment as a transboundary issue that requires huge resources to resolve, that requires partnerships; 24% of Canadians refused to point the finger at anyone. They insist that it is a shared responsibility. . . Canadians want everybody involved. They look to the federal government to bring everybody together, but they are less and less looking to the federal government and they are taking it on themselves. . .*
>
> *They are looking to the private sector to do what it does best, which is implement. They are not looking to governments to implement; they are looking to governments to ensure the implementation, to ensure that all actors are working together, and to ensure that if someone is not living up to that public trust, that individual or corporation is landed on with both feet.*[1]

2.2 There is therefore a strong feeling in the public mind that responsibility for the environment cannot sensibly be allocated to a single level of government. That view is shared by the Committee, and was also expressed very forcibly by the Minister of the Environment:

> *[W]e cannot compartmentalize our environment into neat jurisdictional boxes. In constitutional terms it means we cannot simply confine the environment to Parliament, or conversely to the provinces. Yet, some have suggested that environment should be a separate head of power in the Constitution, that the Constitution should confer the environment on just one level of jurisdiction.*

---

[1] Issue 6, pp. 9, 13-14, 20.

. . . I reject this suggestion totally. Such a proposal is simply not practical when you examine the range and extent of issues involved—protection of oceans and wildlife, acid rain, air quality, fisheries, global warming, municipal and industrial waste management, international relations—and the list goes on.[2]

2.3 This affirmation is very reassuring. However, the Committee also notes that the way in which the Government's proposals for political renewal were presented appears to have had the effect of generating widespread doubt in the environmental community about the Government's commitment to a strong federal role in environmental issues. This does not appear to be because the federal government was perceived to be unaware of environmental needs, but because the proposals contained in *Shaping Canada's Future Together* seemed to focus on the need to avoid unproductive federal-provincial dispute. This concern seems to have been reinforced by the perception, among some observers, that the federal government has in recent years avoided testing the limits of the powers that it now has on environmental matters.[3]

2.4 More specifically, the concern over the present proposals expressed by several witnesses seems to have arisen because several proposals for change seem either to neglect environmental considerations or even to threaten them. Witnesses expressed concern about the entrenchment of property rights, withdrawal of the federal government from some specified areas of environmental action, greater use of the power to delegate authority, elimination of the declaratory power, and other proposals. These objections are considered in more detail later in our report. Taken as a group, however, the Government's proposals appeared to several witnesses as having a potentially negative net effect on the Canadian environment. The only proposal that was clearly seen as positive by these witnesses was the inclusion of sustainable development in the "Canada clause". Even this, however, was questioned, on the grounds that its inclusion would be only symbolic, with no legal force.[4]

2.5 It now seems clear that some of these concerns (though not all of them) could have been minimized or avoided if the Government's proposals had provided more explicit recognition of environmental and sustainable needs. Witnesses such as the West Coast Environmental Law Association reported that they had been reassured by the statement of Constitutional Affairs Minister Joe Clark that environment "is a field in which existing federal jurisdictions must be respected and must be maintained."[5] Similarly, the Committee welcomed the strong statements about the federal environmental role made by the present Minister, and by one of his predecessors, Mr. MacMillan:

---

[2] Issue 15, p. 7.

[3] See, for instance, the witness from the Canadian Bar Association:
If there's one frustration that those of us interested in environmental matters suffer it is that there has been a good deal of timidity on the part of the federal government in asserting its jurisdiction in environment. We suppose this is for fear of treading on provincial toes. (Issue 16, p. 31)

[4] Enhancing Environmental Protection in the Canadian Constitution: Comments on the Federal Government's Constitutional Proposals, Submission by the West Coast Environmental Law Association, at p. 5:
This proposal. . . is the first official federal recognition of the need to incorporate environmental protection in the Canadian constitution. We strongly support this initiative.
However, there are two basic problems with the federal proposal's environmental content. First, the government's environmental proposals have no ***legal*** *component. They are exclusively* ***symbolic.*** *Second, as symbolic statements they require considerable elaboration.*

[5] Ibid., at p. 20.

We are committed to maintaining a strong federal role in the environment and continuing to be a leader in achieving sustainable development, both nationally and internationally. [6]

My advice to you [the Committee] is that whatever course you take, whatever philosophical or ideological predisposition might be brought to bear on your own deliberations, you not lose sight of the fact that the federal authority cannot be compromised; it must be exercised. The issues are increasingly ones of planetary survival, whether the planet is going to be here in a generation or so.[7]

2.6 There should be no "soft centre" at the heart of the federal government's environmental policy and action. Though responsibility must inevitably be shared—with aboriginal groups, municipal governments, the private sector and individual Canadians as well as with provincial and territorial governments—environmental protection and the shift to sustainable development patterns will require all jurisdictions to exercise their environmental authority to the fullest extent possible.

2.7 When we seek to define in more detail the limits of the federal government's environmental powers, or to define the appropriate roles of each of the main participants in environmental action, we naturally begin with the traditional notion of provincial governments as best able to deal with local concerns, and the federal government as bearing the primary responsibility for environmental issues that have national or international dimensions. That view is evidently shared by the majority of witnesses, for example, Mr. Jack MacLeod, President and CEO of Shell Canada, and a member of the National Round Table on Environment and Economy:

I suggest that the model for evolution of Canada's shared jurisdictional environmental management that has served us relatively well to the present has been one that has recognized two basic values: first, that the provincial jurisdiction, being the closest to the community, is the most logical jurisdiction to exercise prime authority and accountability for environmental management related to developments within the communities of the province; and second, that management of environmental impacts related to developments within a province that in fact reach beyond provincial boundaries, whether to other provinces or to other countries, must be subject to the authority and accountability of the federal jurisdiction.[8]

This view was echoed by Pollution Probe and the Canadian Environmental Law Association (see para. 1.23).

2.8 Witnesses, however, recognized that in the contemporary world the distinction in principle may be hard to draw in practice. Mr. MacLeod:

I see it virtually impractical to think that any major project in any industrial sector should logically be left solely to the jurisdiction of the provinces. I think that the federal and the provincial jurisdiction, on a project by project basis, can work out and commit to accords what respective roles they play in regard to any single major project. . .

---

[6] Issue 15, p. 6.

[7] Issue 6, p. 32.

[8] Issue 10, p. 6.

I guess you can say immediately that there will be very few projects that will not have implications that transcend the boundaries of the province and therefore there will be virtually shared jurisdictional implications on every major project. That is my view. [9]

Mr. MacLeod was echoed this time by the witness from the Assembly of First Nations:

We have to recognize that some of the jurisdiction is the same jurisdiction that has to be exercised between or among us all. Environmental concerns are certainly of that nature. We can't pretend that we can build a dam in Quebec or in northern British Columbia that doesn't affect people of the Maritimes, the Prairies, the Northwest Territories, the United States or the world. [10]

2.9 At a time when, at least in the opinion of some witnesses and other experts,[11] the federal government has been very cautious in the exercise of its authority, we were told that the opposite has been happening in the United States.

[W]ith the globalization of environmental concerns, transboundary pollution, the Canadian power to act to protect its environment is also the power to protect the United States environment, just as American actions affect your environment.

The United States is one of the most highly federalized environmental systems. We have had a creeping federalization of environmental law during the last 20 years.

. . . [L]et me emphasize that before the 1960s, environmental protection was a matter of state law. There was very little federal administration or action in the environmental protection field. In fact there were doubts as to whether the Congress of the United States could act to regulate water quality or air quality. There were very limited enforcement standards. [12]

2.10 However, this witness from the Environmental Law Institute in Washington, D.C. noted that "creeping federalization" had not inhibited action at state and local levels.

During the 1980s state environmental programs blossomed. State and local enforcement programs have become reality. . ..

State and local environmental law will be even more important in the 1990's. [13]

2.11 It is clear to the Committee, as it seems to be to virtually all our witnesses, that practically every aspect of modern life has an environmental dimension, and the transfer and exchange mechanisms in the ecosystem may rapidly extend environmental effects beyond local, provincial or even national boundaries. A strong central authority therefore seems unarguable. As Mr. Futrell summarized it,

---

[9] Issue 10, pp. 8, 9.

[10] Issue 13, p. 16.

[11] See para. 2.3, footnote 3.

[12] Issue 9, p. 8.

[13] Issue 9A, pp. 7, 8.

I cannot imagine a modern industrialized state without a clear federal power to take the lead on standard setting, on PCBs, on pesticides, toxic substances, air pollution regulation and water pollution discharges.[14]

2.12 It is equally clear to the Committee, however, that provincial governments will continue to have major environmental responsibilities, expressed in all forms from policy development to enforcement. Provincial jurisdiction over natural resources and municipal affairs makes these responsibilities inevitable and vital.

Conclusion 2:

Present responsibility for the environment in Canada rests clearly with all levels of government. During the last quarter of a century, the demands of one of the largest national ecosystems in the world have required substantial expansion of policies and action in regard to the environment by all jurisdictions.

B. Concurrency: Formal and Informal

2.13 All this points toward environmental jurisdiction that is concurrent, rather than one that is based on a division of powers. This seems to the Committee to be the most logical approach, yet we recognize that concurrent jurisdiction has its own difficulties.

(a) Although provision for concurrent jurisdiction exists in the present constitution, e.g. in regard to agriculture, the value of this has been reduced, or even nullified, by judicial interpretation. A series of judicial decisions between the 1930s and the 1950s severely limited the potential scope of the agriculture power.

[C]ourts have neutralized the federal agriculture power by defining its jurisdiction narrowly. . . Courts have interpreted this agriculture power in terms of the division of powers in sections 91 and 92. . .

If the federal government can only produce legislation resembling other federal legislation, there is nothing unique about the contribution of concurrent power in agriculture.[15]

The same author suggests that judicial decisions in other contexts offer more encouragement to concurrency in the environment[16], but the proof of this would come only with further judicial decisions. It seems evident that concurrency is an awkward concept to accommodate in a constitution, like Canada's, that has historically emphasized the division of powers.

(b) It is undeniable also that provincial governments have been and remain jealous of their areas of jurisdiction. Concurrency, like the use of the spending power, can easily be seen as "creeping federalization", and resisted by the provinces as a matter of principle. The

---

[14] Issue 9, p. 25.

[15] Northey, p. 167.

[16] Northey pp. 169-174.

Committee recognizes that, in the environment field in particular, ecosystem and similar considerations make it almost impossible to define the limits of environmental legislation. Emission limits, or other pollution controls, for example, may have potential effects in economic terms, or may threaten the viability of single-industry communities. Provincial (and other) opposition to federal legislation with such far-reaching implications may be inevitable and understandable.

(c) Finally, concurrent powers on environmental matters may seem likely to increase overlap, duplication, and conflict, especially in regulation and enforcement. Or the opposite may happen: in a situation where both levels of government have authority to act, neither may do so, in the hope that responsibility will be assumed (and the necessary resources provided) by the other.

2.14 These are real and formidable problems. No doubt they help to explain why Canada has maintained a constitution that emphasizes the division of powers rather than concurrency. Nevertheless, in the view of the Committee, concurrency is the most meaningful approach in terms of the needs of environment and sustainable development. We share the vision expressed by the witness from the Assembly of First Nations:

> *Let's start to anticipate the kinds of powers and jurisdictions that might be required in order to ensure that 100 years from now, we have protected the environment and we have made sure that our relationship to each other takes place on the basis of respect. . .*
>
> *We are going to have to abandon the old assumptions of constitutional discussions simply being a transfer of power between the federal or provincial jurisdictions. We should have a look at our Constitution from the point of view of dreaming what possibility does exist to produce the new relationships among us all that will produce a better country.*[17]

2.15 We note that although the public is rightly concerned to avoid governmental overlap and duplication, it simultaneously believes that concurrent jurisdiction over the environment is vital (see para. 1.23). This was also expressed very vividly in the evidence submitted by the Canadian Manufacturers' Association (CMA), which began by stressing the serious effects of overlap and duplication:

> *The sharing of jurisdiction for the environment has led to increasing overlap in regulatory requirements among federal, provincial and municipal levels of government. . . From the early 1970's this overlap in jurisdictional responsibilities for the environment has created confusion, uncertainty and unnecessary expenditure of scarce resources by the manufacturing sector and irritation among and between federal, provincial and municipal levels of government. . . In particular, the duplication of federal and provincial environmental assessment and review processes has been costly in terms of time delays in obtaining approvals for development proposals, the human resources required to prepare and present the necessary documentation to meet the environmental requirements for each level of government*

[17] Issue 13, p. 14.

and the accompanying financial costs. These irritants make it difficult for Canadian manufacturers to remain competitive when they are already burdened with high interest rates and new global economic challenges.[18]

2.16 The CMA, however, does not therefore argue for a greater degree of specificity in the division of powers to avoid overlap; instead it regards recent efforts to achieve federal-provincial harmonization of environmental action as encouraging concurrency.

> *The existing federal, provincial approach to environmental challenges does suggest support for the continuing concurrent operation of federal and provincial jurisdiction as it relates to the environment. . . If the concurrent jurisdictional approach was reinforced to also recognize a federal responsibility for setting national minimum standards it would go a long way to addressing the major irritants outlined in this submission. . .*
>
> *The [National Environmental Quality Committee of the CMA] wants to emphasize that in proposing the redesign of Canada's traditional constitutional model, which now ensures the occurrence of legislative overlap, and duplication, in environmental matters, to one which promotes and facilitates broadly concurrent federal and provincial operation of legislative powers and policies for addressing environmental protection and sustainable development practices, it does not suggest formal constitutional amendment. It does suggest the need for immediate political direction, consultation and thereafter formal action.*[19]

2.17 This recognition of the potential of concurrent powers is not universal. For example, the evidence submitted by the Mining Association of British Columbia recommends that

> *. . . the subject of the environment should be specifically referred to in the division of powers by assigning exclusive jurisdiction, to one or another government, [of] the various aspects that go to make up the sum total of the subject. This we call "the Segmentation of Constitutional Responsibilities".*[20]

For the reasons set out in para. 1.10, the Committee believes that attempts at segmentation, whether along the lines proposed by the Mining Association of British Columbia or on some other basis, would be inherently unsuccessful, and might well generate even more overlap and irritation than now exists.

2.18 What is the "model of concurrent operation of federal and provincial laws [that] is slowly emerging"?[21] The CMA suggests that

> *The statute and regulations dealing with the transportation of dangerous goods and the workplace hazardous materials information system are examples of coordinated complementary federal, provincial responses.*[22]

---

[18] Submission from the National Environmental Quality Committee of the Canadian Manufacturers' Association, pp. 3-4.

[19] Ibid., pp. 18-19.

[20] Disentangling the Environmental Regulation Labyrinth, brief submitted by the Mining Association of British Columbia, p. 11.

[21] CMA submission, p. 11.

[22] Ibid., p. 11. See also Northey's comments on the transport of dangerous goods example, *op. cit.* at pp. 169-172.

The CMA also believes that the provisions for the regulation of toxic substances in the Canadian Environmental Protection Act include "modest recognition of concurrent rather than exclusive constitutional spheres."[23]

2.19 Other witnesses, notably the Minister of the Environment, have suggested that the focus for concurrent federal-provincial jurisdiction on environmental issues may increasingly be the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME).

> *Through the CCME, we are developing national standards that will provide a level playing field of regulatory requirements for industry and to help fulfil our international environmental obligations. . .*
>
> *It's a different structure from the one we usually find in federal-provincial fora, where all governments are there, they meet once a year, and there's a provincial government and federal government that chair. In the council, all governments are equal. . .*
>
> *Secondly, the council is structured in such a way that it has a secretariat that employs approximately 40 people. They produce policy, they produce studies, and there is a lot of interjurisdictional co-operation. From the little experience I have, it is unique in federal- provincial relations.*[24]

2.20 Similar enthusiasm for CCME was expressed by the Nova Scotia Minister of Environment, Mr. Leefe:

> *The Canadian Council of Ministers of the Environment. . . as a priority, is focusing on the harmonization of provincial/territorial legislation and the cooperative administration of programs such as environmental impact assessment. There are also a wide array of international environmental issues that require international commitments which can only be achieved through local or provincial action.*
>
> *The need for federal/provincial cooperation and coordination in the area of environment was never more clear, but we believe this cannot be achieved through constitutional change in the division of powers. To attempt to do this would be inconsistent with one of the fundamental principles of sustainable development, that being the integration of environmental concerns into all of our decision-making processes. Environment is not a line department function. . .*
>
> *To achieve this goal will require a lot of agreement with a lot of partners. Governments have a duty to provide protection of our natural environment, but we also have a duty to do so in a way that respects the importance of certainty and predictability to our economic sectors and in the most efficient and cost-effective manner.*

---

[23] Ibid., p. 15.

[24] Issue 15, pp. 8, 15-16. The Minister also noted (p. 8) that federal-provincial cooperation on the environment had already generated 400 multilateral and bilateral agreements.

For the past year, I have had the honour of chairing the Canadian Council of Ministers of the Environment and believe that this organization has seized the challenges we face and will be able to provide an effective forum for addressing all jurisdictional matters relating to Canada's environment.[25]

Conclusion 3:

Effective recognition and understanding of environmental problems, and cooperative and coordinated policies, actions and enforcement measures among all jurisidictions, are more necessary at present than a new division of environmental powers.

Recommendation 4:

The Committee recommends that the environment be regarded as an area of shared jurisdiction, in which concurrency and partnership are the appropriate and effective bases for governmental action.

C. Partnerships Between and Beyond Governments

2.21 "A lot of agreement with a lot of partners". It is clear to the Committee, as it evidently is also to the CCME and the public, that effective environmental action involves partnerships between governments and other stakeholders—those who have a stake in the environment. Several witnesses expressed the hope that the national, provincial and territorial Round Tables that have been created in recent years will play a continuing and important role in developing such partnerships.

It has certainly been a process that has worked to build consensus and vision and in working with sustainable development because they are charged with how do you implement sustainable development to develop strategies in that way? We are in fact getting clear about a new paradigm, one that integrates these things rather than simply balances them, these things being environment and economy. It is a very promising process for building an enabling framework.[26]

2.22 One of the clearest illustrations of the fact that environmental and sustainable development considerations extend far beyond "the old federal-provincial football game" has been the influence of aboriginal rights on the Committee's investigation. In part, this was due to the inclusion of aboriginal self-government as a key element of the Government's proposals in *Shaping Canada's Future Together*. The Committee also realizes that any discussion of current and future environmental powers in Canada must recognize that

---

[25] Letter from John G. Leefe to the Chair of the Standing Committee dated 22 October 1991. See also the comments on the CCME made by Mr. MacMillan (Issue 6, p. 47) and by Mr. MacLeod (Issue 10, p. 7).

[26] Issue 10, p. 24. See also Mr. MacLeod (Issue 10, pp. 5-6); and Mr. McCready (Issue 10, pp. 37-38). The Canadian Manufacturers' Association (Submission, p. 7) believes that the Round Tables can only make a meaningful input to environmental decision-making if the present separate Round Tables become better coordinated with one another.

spiritually, socially and economically the environment is vital to aboriginal peoples. Self-government is potentially an opportunity for aboriginal peoples to restore and develop the sustainable relationship with the environment that was characteristic before external immigration and paternalism. As the witness from Inuit Tapirisat expressed it,

> *We have lived in the Northwest Territories, in northern Quebec and Labrador, for thousands of years and have come to see ourselves as the custodians of those vast lands. Our custodianship is based upon the fundamental beliefs about how humans should relate to the land. . .*
>
> *Foremost among those beliefs is the respect for the land, the sea and all the living things that occupy the land and the sea. From this flows other principles concerning how and when to use the resources of our land and how to ensure its welfare for future generations. For Inuit, this approach to the environment arises out of life-and-death issues, not some fine-sounding, abstract philosophy. It has enabled our people to survive and flourish in an environment that seems daunting to many outsiders.*[27]

2.23 The legal basis, character and timing of aboriginal self-government are beyond the scope of this Committee. The potential impact of self-government on the environment is however a significant factor in our consideration of future environmental powers. Stated in the simplest form, it will create the need for new partnerships and new relationships, which will need to be developed as carefully as any traditional federal-provincial relationship.

> *Let me be a little bit more specific about the kinds of environmental powers we are talking about in relation to self-government. To Inuit, management of the environment means much more than control over administrative processes, such as environmental impact assessments and reviews. For us, environmental management must encompass a whole range of powers and responsibilities necessary to safeguard the lands and resources of our homelands. . .*
>
> *Based on our past experience in negotiations with Canadian governments, we do not expect to achieve easily the power-sharing models that we feel are necessary. But regardless of how these negotiations on environmental jurisdictions turn out, there is for us an essential condition that must be met. No transfer of governmental powers over the environment, whether they are bilateral or not, is acceptable without Inuit consent.*[28]

2.24 The representatives of both Inuit and Indian organizations who appeared as witnesses went out of their way to emphasize that self-government would provide the opportunity for realistic partnerships, not increased separation of aboriginal peoples from the rest of Canada, and they also renewed their commitment to development, provided that development is sustainable.[29] Chief Wilson envisioned the desired relationship as it might develop in relation to his own people on Vancouver Island:

---

[27] Issue 8, p. 5.

[28] Issue 8, pp. 6-7.

[29] Issue 13A, pp. 5-7; Issue 8, pp. 25-26.

We would have exclusive jurisdiction over certain areas, shared jurisdiction in regard to environment and other resources, and a way of dealing with the federal government and provincial government as equals. That doesn't mean our resources would be equal or our jurisdiction would be equal, but. . . you don't assume that you have the right to make decisions for me. . .

When I say exclusivity, don't interpret that as balkanization or somehow isolation. . .

. . . I look forward, when the aboriginal title grievance is negotiated to our satisfaction in the Kwawkewlth-speaking area, to having a relationship to the municipal corporations within our jurisdictions, to the regional district, especially in terms of sewage, infrastructure and environmental considerations, a relationship to the provincial government that's clearly defined, and a relationship to the country that is defined by our negotiations. It is as huge as that.[30]

2.25 The Committee recognizes that there are differences in the approach to aboriginal self-government, and its linkage to land claims, among the main aboriginal groups in Canada. The Committee also understands that, in addition to self-government within aboriginal lands, the aboriginal groups see a need to share in the management of those environmental elements that affect them but extend far beyond the limits of these lands (e.g. wildlife management or the control of sources of air pollution affecting aboriginal lands). It is clear to the Committee, as it is also clear to the aboriginal organizations that appeared as witnesses, that the development of appropriate partnerships and management systems will be neither easy nor swift. It is also clear, however, that a principal objective of these organizations is sustainable development, for Canada as well as for areas of aboriginal self-government in Canada. The Committee believes that the achievement of aboriginal self-government could provide a significant opportunity for progress towards environmental protection and sustainable development in Canada.

Recommendation 5:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity and an obligation to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

2.26 If effective environmental partnerships are to be developed, they must clearly include municipal governments, which so often represent the "front-line" of environmental action—in air pollution control, solid waste reduction, sewage treatment and many other tasks. The Mayor of Toronto expressed the need for an altered and improved relationship with the senior levels of government to enable partnership and cooperation on the environment.

Local governments would love to talk to the federal government, would love to talk to the federal and provincial governments around a table, but it has been a no-no for some time now. . .

---

[30] Issue 13, pp. 18, 25.

> *. . . [T]here needs at least to be a dialogue—I don't see any problem with that—even informal dialogue, so that we are meshing together our energies and our efforts and our resources to do the best we can to overcome environmental degradation. I think that way Canada can make a much better contribution to the saving of this planet, and can set strong leadership. Let's not go off in different directions; let's work together at doing this. . .*
>
> *. . . It is an absurd way to go about using our resources most efficiently and effectively on any issue, not just on the environment but on a lot of other issues as well that cross over the borders between the different levels of government.*[31]

2.27 It is therefore clear to the Committee that the "status quo" that is widely supported (para. 1.23) is far from being a "static quo". Powers in regard to the environment are widely shared at present, among federal, provincial and municipal governments, the private sector and individual Canadians. The prospect of significant powers being exercised by aboriginal groups seems imminent. Concurrency is already a reality, even if in a different form to that in which the term is normally used by constitutional lawyers. Mechanisms are evolving or being strengthened to develop partnership and cooperation among those who share this power. Additional mechanisms for dialogue and concerted action are demanded and are likely to be needed during the 1990s.

2.28 It is this sense of creative dynamism that causes the Committee to avoid recommending at this time significant changes in the formal division of powers in regard to the environment. Growing recognition of the complexities imposed by ecosystem relationships, the global character of so many environmental problems, and the logical consequences of a sustainable development approach all point towards a very wide diffusion of environmental power, and to growing cooperation among the diverse holders of that power. Echoing Mr. MacMillan (para. 1.22 above) we can anticipate that what is happening in 1991 may be unrecognizable a decade from now, "so different at that point will the world be in the context of the environment".

D. Environmental Union: The Integration of Environment and Economy in Sustainable Development

2.29 It appears to the Committee that this sense of dynamism and of the need to provide for the integration of environmental concerns throughout Canadian economy and society is inadequately recognized in the Government's proposals in *Shaping Canada's Future Together*. This has evidently given rise to concern among some of the witnesses who appeared before us, especially in regard to the proposals on the economic union. For example, witnesses from the Rawson Academy for Aquatic Science and the Canadian Bar Association both argued, from their different perspectives, that if the economic union needs a strengthened role for the federal government, the same is true for what they regard as the environmental union that is also Canada.

> *[E]nvironmental and economic policy are inextricably intertwined. Thus, Canada cannot have an effective economic union if environmental rules are balkanized. . .*

---

[31] Issue 14, pp. 20-21.

[W]e do not believe that an economic union can succeed without an environmental union. In a country such as Canada, where provincial and ecological boundaries do not coincide, the federal government already has a clear role to play on transboundary issues both internationally and domestically.[32]

It would appear. . . that the driving forces behind the current. . . proposal is that, one, Canada is essentially a common economic space, not, for instance, an ecological union or a common land space or a common natural space. Second, the driving principle of federalism should be efficiency in the economic or accounting sense.

Those are some elements, some aspects perhaps, of what federalism is about. But federalism is not about the division of powers, to see who can have the most powers or have the most political credibility, or even necessarily doing things in the most efficient way. It is about delivering good government, protecting the rights of citizens, protecting land and protecting the environment.[33]

2.30 It may well be that the concern expressed by these and other witnesses has arisen because *Shaping Canada's Future Together* does not clearly reflect, in its proposals on the economic union, the basic principle of sustainable development, to which the federal and other governments in Canada are committed: that economic and environmental planning must be integrated and inseparable. For our witnesses, and for the Committee, a major objective of the political renewal envisaged by the Government should be to encourage the adoption of sustainable development patterns. We recommend, therefore, that this be made explicit in the proposals on economic union.

Recommendation 6:

The Committee recommends that the proposals for political renewal recognize explicitly that our common but varied environment unites Canada, just as our common but varied economy unites us. Economy and environment are inextricably intertwined. Specifically, the Committee recommends explicit recognition in the proposals that:

- **Canada has a major responsibility to contribute to planetary survival, arising from the vast range, distinctive character, and fragility of its natural environments.**

- **Human activities in the contemporary economy and society generate environmental problems on all spatial scales from the very local to the global; through ecological linkages and transfer mechanisms these problems frequently increase in significance, and in some cases threaten irreversible change.**

- **Consequently, the adoption of sustainable development patterns is essential for both Canada's prosperity and the protection of the environment.**

---

[32] Issue 12, p. 9-10.

[33] Issue 16, p. 27.

E. Overlap and Duplication?

2.31 We noted earlier (para. 2.20) that the form of concurrent jurisdiction over the environment that is now developing may provide opportunities for harmonization of legislation and regulation, and for cooperative administration of programs. To many people, however, the principle of concurrent jurisdiction, and the growing number of bodies with environmental powers, may seem a prescription for overlap, duplication, confusion and waste of resources.

2.32 The problem of overlap was described by one of our witnesses as one of the "age-old controversies about what the nature of Canadian federalism is."[34] Reducing overlap and duplication is the *raison d'être* of the proposals on "Streamlining Government" in *Shaping Canada's Future Together*. Many witnesses felt that the current constitutional division of powers had caused frequent overlap and duplication of regulatory powers, which generated "unnecessary and burdensome costs" to industry, could "choke off new investment, may even force mine and plant closures, destroy some communities and harm Canada's balance of payments".[35] It was primarily in order to find a way out of what it saw as a "regulatory labyrinth"[36] that the Mining Association of British Columbia recommended the segmentation of constitutional authority (see para. 2.17 above).

2.33 On the other hand, other witnesses suggested that when more than one level of government is involved in a particular environmental field, their activities may be complementary rather than overlapping. For example, the Mining Association of Canada, while welcoming efforts at harmonization and streamlining, recommended strongly that the federal government retain relevant expertise, so that federal policies would remain sensitive to the needs of the mining industry, even though the bulk of the legislation affecting the industry is provincial.[37] Commenting on the situation in British Columbia, the witness from the West Coast Environmental Law Association suggested that

> *. . . although there are many areas in which both sets of [federal and provincial] environment legislators are dealing with the same fields, the amazing thing is that they are not duplicating each other's efforts, because the areas are so large and they have such small staffs that they are beavering away on their own tasks quite independent of each other.*
>
> *A far bigger problem than duplication is the fact that they do not know what each other is doing. . . What they have to do, and what they are beginning to do, is co-ordinate their activities more, because the job is far bigger than both levels of government.*[38]

2.34 The Committee has no doubt that many valid examples could be found of overlap and duplication on environmental management in Canada. These seem to be particularly acute, at the present time, in regard to the requirements and mechanisms for environmental impact

---

[34] Issue 16, p. 46.

[35] Issue 18, p. 9.

[36] Submission, p. 2.

[37] Environmental Issues and Constitutional Reform, Submission from the Mining Association of Canada, pp. 3-5.

[38] Issue 13, pp. 54-55.

assessments. It was on impact assessments that many of our witnesses focused their comments, and it is clear to the Committee that the lack of a coordinated approach by federal and provincial governments to environmental impact assessment is not merely time-consuming and onerous on all the parties involved but is also counter-productive in terms of environment and sustainable development needs.

2.35 On other aspects, the evidence, as we have suggested, is less clear-cut. Reflecting on his own long experience in the petroleum industry, Mr. MacLeod (Shell Canada) commented that

> *We, industry, have spoken out a lot over the years about the difficulties within Canada of the playing-field not being level, overlapping jurisdictions, and multiple standard requirements, and I have participated in some of that complaining. I am not going to try to speak for any other industry; but in hindsight, when I sit down and ask myself what real problems it has caused, how difficult it has been to operate in the face of that de facto as opposed to in anticipation of the horrors, we have not had many problems. Governments, through shared jurisdictional framework in regard to the environment, have worked things out.*[39]

2.36 The Minister of the Environment went even further:

> *[A] certain amount of overlap is a reality, given the multifaceted interdisciplinary nature of our environment.*
>
> *I know some people are, by nature, shocked by the idea that there may be overlap, and they read into it waste every time there is. . . But there is also another side to the coin of overlap. . . In some cases overlap may even be helpful to developing the process.*
>
> *I think if there is one area in which we want to look at the overlap problem with those eyes also, the environment is one of them.*[40]

2.37 There is no substitute in the environmental field for concurrency and cooperation among all those with environmental powers. That is not merely the belief of this Committee; it was also the conclusion reached twenty years ago, before federal or provincial environment ministries were established, by Mr. Jim MacNeill. He had been invited by the federal government to consider how environmental issues might best be accommodated within the context of proposals for constitutional reform that were then being negotiated. Two decades later, the only significant change that appears necessary to his conclusion is the recognition that environmental action in Canada requires much more than federal-provincial cooperation. That apart, his findings seem undeniable and as relevant now as then.

---

[39] Issue 10, p. 18.

[40] Issue 15, p. 9. See also the witness from the Environmental Law Institute (Issue 9, p. 30):

> *Having just one person in charge and delegating authority has led to some unhappy consequences in other societies. Your system and our system are systems of mutual adjustment that coax areas of the civil society to come along with a lot of jawboning and bargaining. . .*
>
> *I have come to the conclusion that redundancy, dispersed power and enforced bargaining are really the better path to wise decision-making.*

Effective management strategies ... necessarily concern both orders of government. This appears to be an almost inescapable conclusion from the foregoing analysis. It flows not only from the fact that environment problems are dominated by spillovers. It flows also from four characteristics that stand out in each part of the analysis: ecological interdependence; physical interdependence; problem interdependence; hence, jurisdictional interdependence. The overriding corollary of this, of course, is intergovernmental cooperation, at all levels and in all possible forms. It is difficult, if not impossible, to visualize any political or institutional structure, or any system of powers, that would reduce the importance of such cooperation or that would work without it.[41]

Recommendation 7:

The Committee recommends that present trends, both formal and informal, towards concurrent environmental jurisdiction be encouraged and strengthened. In particular, the Committee recommends:

- **strengthened formal and informal mechanisms for consultation and cooperation among governments in Canada;**
- **harmonization of existing and proposed regulations and actions to protect the environment and promote sustainable development, based on high national standards and the opportunity for individual jurisdictions to adopt still more stringent measures;**
- **other measures to avoid unnecessary overlap and duplication, and to promote collaboration and the adoption of joint policies, programs and projects;**
- **development of links and consultation mechamisms with other relevant jurisdictions, including international institutions, municipal governments, and the institutions of aboriginal self-government, as the latter are established;**
- **action to give greater public awareness and understanding of, and access to, national and international coordination mechanisms concerned with the environment and sustainable development.**

---

[41] MacNeill, J.W. *Environmental Management*, Ottawa, Information Canada, 1971, p. 175.

CHAPTER 3

SPECIFIC ISSUES AND RECOMMENDATIONS

A. In Regard to the Role of the Federal Government

3.1 *Federal leadership*. Almost without exception, and whatever their backgrounds and perspectives, the witnesses before the Committee asserted the need for continued federal leadership on environment and sustainable development.[1] Several witnesses urged either an extension of the federal government's powers to establish national environmental standards, or the use of latent powers that the witnesses believed already exist at the federal level. Other witnesses saw in the proposals set out in *Shaping Canada's Future Together* indications that the federal government was prepared to relinquish powers which the witnesses regarded as essential if federal leadership is to be effective.

3.2 The Committee is impressed by the unanimity and the convergence of views on federal leadership. For example, Pollution Probe and the Canadian Environmental Law Association argued that

> *Given that a clear federal role in environmental matters is necessary, it must be recognized that Parliament will likely require its entire arsenal of jurisdictional powers to play this role fully. Specifically, we are referring to the full residual power, the declaratory power, the "general" power under trade and commerce, and the spending power.*[2]

From the industry side, TransCanada Pipelines Ltd.'s position is that

> *Federal authority over the environment should be dominant to provide uniform regulation across the country in respect of environmental processes as well as pollution controls.*[3]

Similarly, the mining industry expressed concern at the indications that the federal government would withdraw from mining (and other fields of jurisdiction). Meanwhile different legal witnesses were concerned at what they saw as a contradiction in the Government's proposals, and the possible adverse signal that this might give to courts dealing

---

[1] The main exceptions may have been the Canadian Electrical Association and the Mining Association of British Columbia (MABC). The former explicitly endorses a primary role for provincial governments on environmental matters. Though not explicit on this point, MABC's proposals would probably reduce substantially the federal government's role on environmental matters within Canada.

[2] *Environment and the Constitution*, pp. 25-26.

[3] Submission of TransCanada Pipelines Ltd., p. 5.

with environmental matters.[4] Aboriginal organizations were understandably concerned about any potential weakening of powers, including environmental powers, by the Crown with which they had negotiated earlier treaties and with which they anticipated much more comprehensive negotiation in the near future.[5]

3.3 When witnesses were pressed on the specific elements in the Government's proposals, it appeared that some of the items did not generate real concern in themselves; what mattered more to the witnesses was the cumulative effect of the total package. Those[6] who were inclined to oppose the elimination of the declaratory power (section 92(10)(c) of the Constitution Act 1867) were probably aware that it had seldom been used in recent years. On environment-related fields such as forestry and mining, it was recognized that the federal interest is at present a very limited one. Nevertheless, several witnesses found the phraseology in the Government's proposals obscure, and therefore troubling.[7]

3.4 Similar concern about the vagueness of the Government's proposals was expressed in regard to the areas proposed for administrative and/or legislative delegation, including wildlife conservation and protection and soil and water conservation. As a witness from the Canadian Bar Association expressed it,

> *When we see streamlining proposals such as this, the question is, is this good-faith streamlining or is it passing the buck?*[8]

It must also be recognized that, in the eyes of many observers, past experience with administrative delegation in the environmental field does not encourage further action of this kind. Mr MacMillan, with ministerial experience, was explicit:

> *The record of provincial governments in this country in the environmental field is appalling, when the federal government has devolved or delegated some of its authority, especially for enforcement, to the provinces, as it did, for example, vis-à-vis section 33 of the Fisheries Act.*[9]

There may be no objection to the principle of delegation—it may indeed represent a very sensible way to improve the environment—but witnesses insist that delegation should be accompanied by a provision for reporting by the jurisdiction to which the powers are delegated, and delegation should be revokable if it fails to achieve the desired objective.[10]

---

[4] Issue 16, p. 25. See also Issue 13, pp. 45-49.

[5] See, for example, Issue 13, pp. 4-37. See also Issue 13A, p. 9:
"Our treaty and aboriginal rights are being placed in jeopardy by developments which do not respect the environment."

[6] For example, Ms Barbara Rutherford, Canadian Environmental Law Association, Issue 17, p. 12.

[7] See, for instance, Issue 13, pp. 50-51, and *Environment and the Constitution* (Pollution Probe and CELA), section 4.1.3.

[8] Issue 16, p. 43.

[9] Issue 6, p. 33-34. See also Issue 13, p. 54.

[10] The WCELA brief demands, as a condition of delegation by the federal government, (1) strong federal leadership, (2) accountability, and (3) reasonable provisions for public participation in decision-making. (p. 27)

Recommendation 8:

The Committee recommends that the proposals for political renewal in regard to the recognition of areas of provincial jurisdiction, and in regard to streamlining government, include specific and unambiguous statements so as to ensure that these proposals are compatible with a strong federal commitment and capacity in regard to environment and sustainable development, and with the exercise of appropriate federal jurisdiction in all the areas identified in the Government's proposals.

Recommendation 9:

The Committee recommends that proposals on administrative and legislative delegation related to the environment require provisions in the enabling agreements to ensure:

- **regular and public reporting to the legislature of the delegating authority by the jurisdiction to which the powers are delegated;**
- **revocation of the delegated powers if, in the opinion of the legislature of the delegating jurisdiction, the powers are not being effectively exercised by the jurisdiction to which powers have been delegated;**
- **full public information, and opportunity for individuals and groups to comment and make representations on the implementation of the administrative or legislative provisions at any time.**

3.5 The Committee believes that, from an environmental standpoint, it may be desirable to reconsider the proposal that the federal government relinquish its power, under Section 92(10)(c), to assume federal authority by declaring works to be "for the general advantage of Canada." This "declaratory power" has not been used for several decades, and it is clear from *Shaping Canada's Future Together* that its continued existence is seen by the federal government as a potential irritant in federal-provincial relations. This may be so, but unlike other general powers, such as "peace, order and good government", it is not a legislative power but one that could enable the federal government to act quickly in an emergency. In the context of cooperation and partnerships that we see developing in the environmental field, it may be that the declaratory power would enable a rapid response to an unexpected environmental crisis, in which the federal government's use of the power would be encouraged and endorsed by other levels of government.

Recommendation 10:

The Committee recommends that the significance of the "declaratory power" be clarified with respect to the ability of the federal government to maintain and enhance environmental quality and to promote sustainable development, prior to any changes to Section 92(10)(c) of the Constitution.

3.6 As discussed below, there was less uncertainty, and clear opposition, to both restrictions on the use for environmental purposes of the federal residual power ("peace, order and good government") and to the proposal to entrench property rights in the Constitution.

3.7 In summary, federal leadership on the environment is seen as a major requirement by most of our witnesses, and needs to begin with a clarification of the Government's attitude to the environment vis-à-vis its proposals for political renewal. As some witnesses observed, the government's proposals need to be subjected to an environmental impact assessment. We recommend that this clarification include at least three elements:

(a) A reiteration and amplification of the brief statement by the Minister for Constitutional Affairs, that the environment "is a field in which existing federal jurisdictions must be respected and must be maintained."

(b) Greater specificity on the nature of those proposals that directly or indirectly appear to affect the environment. These include the residual power, areas for federal withdrawal, areas proposed for delegation, property rights, and possibly also aboriginal self-government. Reassurance on safeguards and accountability is particularly important.

(c) Recognition, in the context of the proposals on economic union, that economic and environmental decision-making are "inextricably intertwined".

3.8 *Implementation of International Agreements*. Special concern was expressed by several witnesses about the federal government's lack of a "treaty power", i.e. the power to act within Canada to meet international treaty obligations. Section 132 of the Constitution Act 1867 gave this power to the Parliament of Canada; however a 1937 judicial decision[11] held that this power did not extend to treaties entered into by Canada itself, in contrast to those, prior to the 1931 Statute of Westminster, that Canada inherited from Britain or that were negotiated on Canada's behalf by the imperial government. The ruling has not prevented Canada from acquiring or complying with such international obligations; however, when compliance involves provincial jurisdiction, cooperation with provincial governments is normally required.

3.9 This situation differs markedly from that in the United States, where, we were told, under Article 6 of the U.S. Constitution, a treaty ratified by the U.S. Senate becomes

> *the supreme law of the land. . . and the judges in every State shall be bound thereby, anything in the constitutional laws of any State to the contrary notwithstanding.*[12]

3.10 In *Shaping Canada's Future Together*, the treaty power is not addressed directly. However, in his statement to the Committee, the Minister of the Environment expressed the belief that the increased cooperation and coordination sought in the proposals

> *. . .would allow the Government of Canada to play a leading role in the management of transboundary environmental issues, both within Canada and internationally, and to negotiate international environmental treaties and agreements on behalf of Canada with the confidence our commitments can be fulfilled.*[13]

---

[11] A.G. Can. v. A.G. Ont. [1937] 1 D.L.R. 58 (P.C.)

[12] Issue 9, p. 13.

[13] Issue 15, p. 12.

3.11 Several witnesses nevertheless evidently believe that this absence of a treaty power represents a real weakness in the Canadian system, one that is particularly important in an environmental context.[14] There is, however, a diversity of views on how this gap should be filled. The West Coast Environmental Law Association recommended the creation of a specific external affairs power on environmental matters:

> *We recommend that the Government of Canada revise its constitutional proposals by expressly enumerating a federal power to legislate as necessary to implement Canada's international environmental commitments.*[15]

The WCELA recognizes that "This would require a mechanism to assure the provinces of an opportunity to participate in the formulation of Canada's negotiating position regarding such commitments."[16] It is not clear to the Committee how feasible such "special treatment" for environmental commitments would be; as the WCELA itself recognizes,[17] international trade commitments suffer from a similar disability and may have a similar claim to such an external affairs power.

3.12 In the view of a witness from the Canadian Bar Association the problem, though a serious one, should not be addressed through a constitutional amendment.[18] Mr Fairley urged instead that deliberate use should be made of powers that the federal government already possesses.

> *I think that there is a very good argument, a good principled argument, that peace, order and good government for the nation is a mandate for implementing international obligations that are clearly of a kind that have a national dimension to them. . .*
>
> *If the federal government wants to take the bull by the horns, it could test it. There have been opportunities to do it. The Justice Department has steadfastly, probably under Cabinet directives, avoided ever doing that.*
>
> *The general trade and commerce power, the resuscitation of that, is another rubric that could be used. . . to have a new principled interpretation of what federal legislative powers should be in relation to international obligations.*[19]

3.13 This issue clearly extends far beyond environmental concerns and the Committee is in no position to prescribe its own solution. However the Committee agrees that ensuring the implementation of international environmental commitments is a real and urgent need. Without it, Canada's negotiating position is unnecessarily constrained by what the federal government believes would be acceptable to all affected provinces; Canada's credibility on the international scene may be called into question; and major opportunities to protect and

---

[14] See, for example, Issue 16, pp. 24-25.

[15] *Enhancing Environment Protection in the Canadian Constitution. . .*, p. 23.

[16] *Ibid.*, pp. 22-23.

[17] *Ibid.*, p. 23.

[18] Issue 16, p. 38.

[19] Issue 16, p. 36.

improve the Canadian environment may be missed or diminished. It seems clear that Canada will be hard pressed to fulfil the international environmental commitments that it has made in recent years (e.g. in regard to the atmosphere or the Great Lakes). The Government of Canada should not be in the position of having to plead that a failure to fulfil a commitment was due to its lack of environmental authority. It may be that this issue could be considered productively within the framework of the Canadian Council of Ministers of the Environment. Be that as it may, we recommend that the Government of Canada address the general question of the treaty power in its revised constitutional proposals, because of its significance for environment and sustainable development in Canada.

Recommendation 11:

The Committee recommends that the proposals for political renewal include explicit recognition of the need for a power to ensure that Canada's international commitments to improve the national and global environment, and to promote sustainable development, can be implemented effectively and expeditiously. The Committee recommends the creation of a formal consultation mechanism in regard to the exercise of this power, particularly for Canadian jurisdictions with relevant powers. The Committee also recommends that this so-called 'treaty power' should include major international agreements that do not have the status of treaties.

3.14 *Peace, Order and Good Government.* This residual power of the federal government, under section 91 of the Constitution Act, is in present circumstances a main foundation for the federal government's environmental powers. As we were told by a former Minister of the Environment,

> *When we devised, for example, the Canadian Environmental Protection Act, we were advised by the lawyers seconded to us by the Department of Justice and by our internal legal experts that we would be on very shaky constitutional and legal grounds to the extent that we strayed in weaving our legislation away from, principally, the peace order and good government provisions of the Constitution and the federal criminal law power having to do with health, life and safety.*[20]

As discussed earlier (para. 1.17), the peace, order and good government ("POGG") power was further expanded, as a source of federal jurisdiction in environmental matters, by the *Crown Zellerbach* decision in 1988.

[20] Issue 6, p. 32.

3.15 Many other witnesses, when stressing the importance of a strong federal role in environmental legislation, expressed particular concern about the Government's proposal to restrict the use of the POGG power.[21] Witnesses suggested that, if the federal spending power is to be limited in the manner proposed by the Government, the POGG power may take on even greater importance as a basis of federal authority.

3.16 It is not clear to the Committee what the practical consequences to federal environmental powers of the Government's proposal on the residual power would be.[22] Nor is it clear why the Government found it necessary or desirable to make this proposal, which would "transfer to the provinces authority for non-national matters not specifically assigned to the federal government under the Constitution or by virtue of court decisions." It is the Committee's understanding that, under the test set out by the Supreme Court of Canada in *R. v. Crown Zellerbach*, non-national matters would not fall within the federal government's authority in any event.[23] If this is so, the Committee recommends that the Government reconsider its proposal on the Federal Residual Power, on the grounds that the proposal has little constitutional significance, but may indicate politically a weakening of federal leadership that would be very undesirable in regard to the environment.

Recommendation 12:

The Committee recommends that the proposals for political renewal recognize that the federal residual power ('peace, order and good government') is one of the basic foundations for federal action to protect the environment and promote sustainable development. This power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental needs.

3.17 *Data Collection, Monitoring, Research and Public Information.* At the core of the arguments for federal leadership, a "level playing field", and an environmental union is the belief, expressed frequently by witnesses, that the federal government must have the power and capacity to set national standards in regard to the environment. Capacity to act involves knowledge: data collection and analysis, monitoring and research. Similar knowledge needs exist in regard to Canada's international environmental negotiations. As the witness from the Rawson Academy of Aquatic Science told us

> *The federal government is the one institution that has invested the most in Canada in developing the knowledge that is required for policy-making in the environmental field. This is a priceless asset that needs to be nurtured. . .*

---

[21] *Shaping Canada's Future Together*, p. 36.

[22] Mr Andrews, the witness from the West Coast Environmental Law Association, expressed the view that, on an initial reading, the federal power with respect to national concerns would not be affected by the Government's proposals. He went on:
It strikes me the main concern with this proposal is on the political side; that is, to the extent which removing some of the federal government's residual powers may reflect a political move away from a stronger federal role. On that, I would simply answer with the political importance of a strong federal role in protecting the environment. (Issue 13, p. 46)

[23] See Northey, pp. 140-144.

[C]learly, when we're looking at issues such as global warming or the loss of bio-diversity or acid rain, any action we take has be based on sound, credible research. This is an area where the federal government should continue to play a leadership role.[24]

3.18 The witness from the public opinion survey The Environmental Monitor also emphasized the need for the federal government to increase its activity in regard to public information and education on the environment. He pointed to the great gap between concern and understanding that exists.

> *In terms of specific understanding of what issues are priorities, let alone what factors will improve those issues, that's where Canadians are some of the first to say they don't understand that. Our data shows very graphically when we ask, in open-ended kinds of ways, what is the primary cause of global warming, that ozone depletion is identified as the prime reason for global warming. . . Only 14% identify the use of fossil fuels.*
>
> *How can you go forward with good public policy with gaping perceptual problems like that? Hence, that is a good example why our data suggests, very strongly, that the federal government has probably a unique and certainly justifiable role in adult public education in Canada around these issues.*[25]

3.19 The Committee welcomes the statement, in *Shaping Canada's Future Together*, that "The government is committed to ensuring the preservation of Canada's existing research and development capacity".[26] We note, however, that this has not prevented several witnesses from expressing concern on just this point, since the statement appears in the context of Government proposals to withdraw from fields in which research, data collection and monitoring are at present the principal fields of federal government activity.[27] If the concern arises solely from incorrect interpretation of a section of the Government's proposals that has been ambiguously drafted, the Committee believes that clarification on this point would be widely welcomed.

3.20 More fundamentally, however, the Committee believes strongly that readily-available environmental data and information, and better public access to the policy development and action by governments on environment and sustainable development are essential. These become even more crucial if, as recommended earlier in this report, concurrent jurisdiction and partnerships are to be the basis of environmental policy and action in Canada. It seems clear to the Committee that adequate data and information are not available, to governments or to the public. Similarly, the activities of bodies, such as the CCME and the national and provincial Round Tables on Environment and Economy that have actual or potential roles in building cooperation and partnerships, are little known to the public or, indeed, to anyone other than those directly involved in them. The mechanisms of environmental management in Canada need to be much more transparent than they are at present.

---

[24] Issue 12, p. 25.

[25] Issue 6, p. 19.

[26] p. 37.

[27] See for example, the submission from the Mining Association of Canada, pp. 3-4.

Conclusion 13:

Environmental protection and the adoption of sustainable development patterns involve the whole population. At present, public access to data and information on environmental issues, and to related governmental activities (including intergovernmental liaison mechanisms) is quite inadequate. The Committee's recommendations in regard to the division of powers all take as a prerequisite the need for greater public access to environmental information and greater public participation in environmental action by governments.

Recommendation 14:

The Committee recommends that the proposals for political renewal include measures to enable Canadians to participate effectively in, and hold accountable, the institutions of government at all levels, in order to fulfil objectives for a healthful environment and sustainable development.

B. Other Aspects

3.21 *Property Rights*. Witnesses before the Committee expressed considerable concern about the potentially negative implications for the environment of the proposed entrenchment of property rights in the Canadian Charter of Rights and Freedoms.[28] The current proposal to entrench such a right provides no definition of property, no location for such a right within the Charter, and no draft wording for such a provision. Witnesses therefore had some difficulty in addressing themselves in detail to this item. The character of their concern, and the extent to which it is shared by many witnesses are, however, clear enough.

3.22 Many witnesses opposed the entrenchment of property rights because such a provision could impede the ability of governments in Canada to develop and implement environmental measures. All the witnesses from the environmental community took this view, as did most others. Some witnesses, while opposed in principle to entrenchment of property rights, proposed measures through which negative environmental effects of such a change could be reduced.

3.23 A witness from the Canadian Bar Association advised the Committee that unqualified entrenchment of property rights would interfere with the ability of all levels of government to implement environmental protection legislation.

> *That is because many environmental controls are attached or implemented by way of laws relating to land use, zoning and planning, natural resource extraction and management and so forth.*[29]

The fact that such rights are subject to reasonable limits, pursuant to section 1 of the Charter, did not reassure the witness, because the determination of what is a reasonable limit depends on judicial interpretation. As another expert legal witness commented,

---

[28] *Shaping Canada's Future Together*, p. 3.

[29] Issue 16, p. 28.

> *Actions by government that have anything to do with property would come under increasing scrutiny, and there are two bases for the concern. One is that at the end of the day courts would actually strike down the governmental initiatives that were aimed at protecting the environment. The other is that there would be court challenges and years of court battles over government action to protect the environment, based on such a Charter right. It could be years or even decades before we know the extent to which the courts will draw the line in order to protect government's ability to deal with environmental problems. That is why we call it the "chilling effect".*[30]

3.24 The President of Inuit Tapirisat of Canada advised the Committee that her organization is concerned that resource development corporations may use constitutionally-guaranteed property rights to challenge certain aspects of aboriginal title to land. Chief Wilson, representing the Assembly of First Nations, also opposed the entrenchment of property rights in the Charter. He indicated to the Committee that a right to property may run "right in the face of regulations that are designed to protect that property."[31]

3.25 Although a substantial number of other countries have entrenched property rights in their national constitutions, witnesses who appeared before the Committee were only able to speak to the American experience. Some[32] felt that the experience with the provision protecting property rights in the United States Constitution should reassure Canadians, because Americans have nevertheless developed an environmental protection that is in many respects more stringent and more effective than Canada's. Other witnesses however cited American experience as an indication of the ways in which property rights can interfere with government efforts to protect the environment.

3.26 According to Mr Futrell of the Environmental Law Institute in Washington, D.C., the U.S. Supreme Court has never struck down a regulation made by the federal Environmental Protection Agency as being a violation of the property right.[33] At the state government level, however,

> *The federal private property clause can sometimes trump state actions and state efforts to protect the environment.*[34]

He suggested that the "takings clause" (the property rights provision in the Bill of Rights) can have a chilling effect:

> *This clause does not necessarily undermine environmental regulation; however, in a number of state legislatures, especially in the south and mountain west, it has been used as a powerful argument to stymie legislation in committee. It has tremendous prestige.*[35]

---

[30] Issue 13, p. 48.

[31] Issue 13, p. 29.

[32] See, for example, the comments by the Minister of the Environment, Issue 15, p. 11.

[33] Issue 9, p. 23.

[34] Issue 9, p. 10.

[35] Issue 9, p. 13.

Witnesses were unable to provide the Committee with examples of the way that entrenchment of property rights might have a beneficial effect on the environment.[36]

3.27 Many witnesses felt that property rights are already adequately protected in Canada by existing legislation. The witness from the West Coast Environmental Law Association advised us that, at common law,

> *. . . the courts already interpret statutes in such a way as to give the benefit of any interpretation doubts to the holders of private property.*[37]

Similarly Mr. Muldoon, of Pollution Probe, suggested that

> *I think it's fair to say that property rights are probably one of the oldest, most established, and certainly one of the more complex regimes of our law.*[38]

3.28 Several witnesses were concerned that, if property rights are to be entrenched, there should be explicit wording in the provision to ensure that such rights do not affect the ability of governments to protect the environment. Others felt that, if property rights were entrenched, it "becomes essential that counterbalancing environmental rights must also be entrenched."[39]

3.29 The Committee is aware that, in the larger context of the constitutional debate, other concerns are being expressed about the property rights proposal. The Committee, like our witnesses, focused only on the potential implications for the environment. Members held sharply different opinions concerning the potential consequences for the environment of the proposal to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights. One view was that environmental protection is already adequately guaranteed by Section 1 of the Charter, by case law, and by the potential for using the "notwithstanding" clause. This opinion held that the inclusion of property rights in the Charter presents no threat to the environment. Some other members of the Committee did not share this conviction. They took the view that there is good reason to believe that efforts to maintain or enhance the quality of the environment, or to promote sustainable development, could be impugned or substantially obstructed by the entrenchment of property rights, and that therefore this proposal should be withdrawn. Several members also expressed the view that property rights in Canada are already adequately safeguarded by legislation and case law, and that no obvious need for a constitutional amendment has been demonstrated.

Recommendation 15:

The Committee recommends that, if any amendment were made to the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights, it be clearly stated in the wording of the guarantee that maintenance and enhancement of the quality of the environment and the promotion of sustainable development shall take precedence.

---

[36] The witness from the Sierra Club (Ms. Elizabeth May) did express the belief that "in some instances . . . a Charter-entrenched property right might help to protect the environment". However, she opposed inclusion of the property right (or environmental rights) in the Charter, on the grounds that entrenching property rights would lead to "great confusion, a bonanza for lawyers". (Issue 17, p. 33).

[37] Issue 13, p. 48.

[38] Issue 17, p. 9.

[39] Issue 12, p. 8.

3.30 *Environmental Rights*. Witnesses before this Committee welcomed the Government's proposal to create a "Canada clause" in the body of the Constitution that would include

> *. . . a commitment to the objective of sustainable development in recognition of the importance of the land, the air and the water and our responsibility to preserve and protect the environment for future generations.*[40]

However, some witnesses cautioned that the provisions in the Canada clause would be of symbolic value only, and that there is therefore a need for some legal backing for the principles.[41] In order to give legal force to the environmental commitment, several witnesses recommended that environmental rights be enshrined in the Canadian Charter on Rights and Freedoms. Some of our witnesses have recommended wording of such a right.[42] Inclusion of environmental rights was urged on several grounds:

> *First, environmental rights would be a clear step toward mandating the requirement of the full integration of environmental quality into decision-making of government in the private sector. It would also have educational value whereby private and public sector actors would more likely take all environmental norms and issues more seriously.*
>
> *Third, environmental rights would recognize the inherent value of the environment and natural resources for their own sake. . .*
>
> *Fourthly, environmental rights empower people to protect the environment that sustains them.*[43]

The same witness noted that about 20 countries now have express or implied rights to a healthful environment in their national constitutions, and that environmental rights are gaining international recognition.[44] Some provincial and territorial jurisdictions in Canada have enacted or are considering environmental rights legislation (Yukon Territory, Northwest Territories, Ontario).

3.31 The Committee was impressed by the recommendation from Mr. Futrell (Environment Law Institute) that, where possible, constitutions in common law countries should be silent on specific issues such as the environment, in order to keep legislative options open and reduce the area for judicial interpretation.[45] However, witnesses from the Canadian Bar Association (CBA) advised us that there would be no real risk of lack of governmental accountability or flexibility if environmental rights were given constitutional protection. The

---

[40] *Shaping Canada's Future Together,* pp. 9-10.

[41] See, for example, Issue 13, p. 39.

[42] See, for example, *Enhancing Environmental Protection in the Canadian Constitution* (WCELA), pp. 32-34.

[43] Issue 17, p. 6.

[44] *Environment and the Constitution* (Pollution Probe and CELA), Appendix D.

[45] Issue 9, pp. 18-19.

CBA suggested that there is often a "dialogue" between the courts and the legislatures on such matters, so that legislatures can amend the law if they do not agree with the courts' interpretations.[46]

3.32 All the witnesses who raised the subject of entrenching environmental rights in the Charter were convinced that the arguments for such rights became even more compelling in the face of a decision to entrench property rights. This reflects the apprehension that courts called on to apply the property rights provision would otherwise have to interpret it in a context that gave insufficient guidance as to its intended effect on existing environmental protection legislation. A right to environmental quality could assist the courts by indicating where the balance is to be struck between private property rights and legislative efforts to protect the environment.

3.33 *Beyond considerations of constitutional reform and the division of powers.* Although the Committee was left in no doubt, during its study, of the vital environmental significance of federal leadership, intergovernmental cooperation, environmental rights and other similar features needed in the working of the Canadian constitution, it also recognizes that much of the task of protecting and improving the Canadian environment, and adopting sustainable development patterns, is undertaken by individual Canadians, the private sector, and in the marketplace. Industry witnesses such as Mr. McCready (TransAlta) urged on governments the need to establish realistic costs and prices, so that environmental resources could be valued more highly than is normal at present. Harmonizing the labyrinth of regulations does more than ease the task of business and industry; it increases the likelihood that the regulations will be obeyed and enforced. And as the witness from The Environmental Monitor pointed out, individual Canadians are not merely concerned about the environment; they see themselves as primarily responsible for acting on that concern. The recommendations that we have made in this report are of more than intrinsic importance; they are designed to assist the governmental framework of Canada in its enabling role, facilitating environmental action that goes far beyond the capacity of the governments themselves.

[46] Issue 16, pp. 28-29.

LIST OF CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

Conclusion 1:

The Committee endorses the definition of sustainable development contained in the report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Report): Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

Conclusion 2:

Present responsibility for the environment in Canada rests clearly with all levels of government. During the last quarter of a century, the demands of one of the largest national ecosystems in the world have required substantial expansion of policies and action in regard to the environment by all jurisdictions.

Conclusion 3:

Effective recognition and understanding of environmental problems, and cooperative and coordinated policies, actions and enforcement measures among all jurisidictions, are more necessary at present than a new division of environmental powers.

Recommendation 4:

The Committee recommends that the environment be regarded as an area of shared jurisdiction, in which concurrency and partnership are the appropriate and effective bases for governmental action.

Recommendation 5:

The Committee recommends that aboriginal self-government be regarded as an opportunity and an obligation to pursue the protection of the environment and the adoption of sustainable development patterns.

Recommendation 6:

The Committee recommends that the proposals for political renewal recognize explicitly that our common but varied environment unites Canada, just as our common but varied economy unites us. Economy and environment are inextricably intertwined. Specifically, the Committee recommends explicit recognition in the proposals that:

- Canada has a major responsibility to contribute to planetary survival, arising from the vast range, distinctive character, and fragility of its natural environments.

- Human activities in the contemporary economy and society generate environmental problems on all spatial scales from the very local to the global; through ecological linkages and transfer mechanisms these problems frequently increase in significance, and in some cases threaten irreversible change.

- Consequently, the adoption of sustainable development patterns is essential for both Canada's prosperity and the protection of the environment.

Recommendation 7:

The Committee recommends that present trends, both formal and informal, towards concurrent environmental jurisdiction be encouraged and strengthened. In particular, the Committee recommends:

- strengthened formal and informal mechanisms for consultation and cooperation among governments in Canada;

- harmonization of existing and proposed regulations and actions to protect the environment and promote sustainable development, based on high national standards and the opportunity for individual jurisdictions to adopt still more stringent measures;

- other measures to avoid unnecessary overlap and duplication, and to promote collaboration and the adoption of joint policies, programs and projects;

- development of links and consultation mechamisms with other relevant jurisdictions, including international institutions, municipal governments, and the institutions of aboriginal self-government, as the latter are established;

- action to give greater public awareness and understanding of, and access to, national and international coordination mechanisms concerned with the environment and sustainable development.

Recommendation 8:

The Committee recommends that the proposals for political renewal in regard to the recognition of areas of provincial jurisdiction, and in regard to streamlining government, include specific and unambiguous statements so as to ensure that these proposals are compatible with a strong federal commitment and capacity in regard to environment and sustainable development, and with the exercise of appropriate federal jurisdiction in all the areas identified in the Government's proposals.

Recommendation 9:

The Committee recommends that proposals on administrative and legislative delegation related to the environment require provisions in the enabling agreements to ensure:

- **regular and public reporting to the legislature of the delegating authority by the jurisdiction to which the powers are delegated;**
- **revocation of the delegated powers if, in the opinion of the legislature of the delegating jurisdiction, the powers are not being effectively exercised by the jurisdiction to which powers have been delegated;**
- **full public information, and opportunity for individuals and groups to comment and make representations on the implementation of the administrative or legislative provisions at any time.**

Recommendation 10:

The Committee recommends that the significance of the "declaratory power" be clarified with respect to the ability of the federal government to maintain and enhance environmental quality and to promote sustainable development, prior to any changes to Section 92(10)(c) of the Constitution.

Recommendation 11:

The Committee recommends that the proposals for political renewal include explicit recognition of the need for a power to ensure that Canada's international commitments to improve the national and global environment, and to promote sustainable development, can be implemented effectively and expeditiously. The Committee recommends the creation of a formal consultation mechanism in regard to the exercise of this power, particularly for Canadian jurisdictions with relevant powers. The Committee also recommends that this so-called 'treaty power' should include major international agreements that do not have the status of treaties.

Recommendation 12:

The Committee recommends that the proposals for political renewal recognize that the federal residual power ('peace, order and good government') is one of the basic foundations for federal action to protect the environment and promote sustainable development. This power should in no way be diminished in its ability to deal with environmental needs.

Conclusion 13:

Environmental protection and the adoption of sustainable development patterns involve the whole population. At present, public access to data and information on environmental issues, and to related governmental activities (including

intergovernmental liaison mechanisms) is quite inadequate. The Committee's recommendations in regard to the division of powers all take as a prerequisite the need for greater public access to environmental information and greater public participation in environmental action by governments.

Recommendation 14:

The Committee recommends that the proposals for political renewal include measures to enable Canadians to participate effectively in, and hold accountable, the institutions of government at all levels, in order to fulfil objectives for a healthful environment and sustainable development.

Recommendation 15:

The Committee recommends that, if any amendment were made to the Canadian Charter of Rights and Freedoms to guarantee property rights, it be clearly stated in the wording of the guarantee that maintenance and enhancement of the quality of the environment and the promotion of sustainable development shall take precedence.

THE IMPACT OF THE OLDMAN RIVER DECISION ON THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMITTEE'S STUDY ON THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

PREPARED FOR THE HOUSE OF COMMONS
STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Monique Hébert
James R. Robertson
Law and Government Division

27 January 1992

Library of Parliament

Bibliothèque du Parlement

Research Branch

APPENDIX A

The Impact of The Oldman River Decision on the Recommendations of the Committee's Study on the Division of Powers on Environmental Issues[1]

INTRODUCTION

In a judgment handed down on 23 January 1992 in the case of *Friends of the Oldman River Society v. Canada,* the Supreme Court of Canada ruled that, under the terms of the federal Environment Assessment and Review Process Guidelines Order, the federal Minister of Transport was required to conduct an environmental impact assessment with respect to Alberta's Oldman River dam project.[2]

Apart from any impact this decision may have on the Oldman River dam project itself, it is significant because the Court, although divided eight to one on the actual disposition of the case, was unanimous in upholding the constitutional validity of the federal Guidelines Order (hereinafter the "Guidelines"). The Court also unanimously confirmed that the Guidelines were binding and mandatory in nature, such that, in all cases to which they applied, the federal government was legally obliged to comply with them and conduct an environmental impact assessment, as prescribed.

It should be stressed that the Court's ruling was largely confined to an analysis of the Guidelines in their existing form. These Guidelines, however, may soon be replaced by new measures. Indeed, Bill C-13, the Canadian Environmental Assessment Act, is currently before the House of Commons, at the stage of third reading. As the measures proposed in Bill C-13 differ materially from those contained in the Guidelines, not all of the Court's findings will therefore remain relevant, if this proposed legislation is enacted.

There are, however, at least two aspects of the judgment that are likely to retain their significance in the years to come and become the yardstick by which environmental initiatives are likely to be judged. The first has to do with the Court's liberal interpretation of what comprises the "environment" and "environmental quality". The second deals with the Court's assessment of how far each level of government can go in enacting measures relating to the environment, while still remaining faithful to the constitutional division of powers.

---

[1] This appendix was prepared by the Library of Parliament, at the request of the Committee. The Library compared the Oldman River decision with the Committee's written presentation to the Special Joint Committee on a Renewed Canada. References to pages in "the Committee's report" in this appendix are therefore references to page numbers in that presentation, not to the text of the present report *Environment and the Constitution.* However, references to Conclusions and Recommendations of the Committee have been changed to conform with the numbering used in *Environment and the Constitution.*

[2] Although acknowledging that the project was all but complete at this stage, the majority of the Court nevertheless felt that the Guidelines should be complied with, as there might still be time for mitigative measures to be taken to ameliorate any adverse environmental effects the dam might have on areas of federal jurisdiction. In an unusual move, the majority of the Court also awarded costs on a solicitor-client to the respondent Friends of the Oldman River Society.

This paper is divided into two parts. The first part outlines some of the Supreme Court of Canada's key rulings in the Oldman River case. Since the existing Guidelines may soon be superseded, the emphasis in this part will be placed on the constitutional issues dealt with by the Court, rather than on those issues that are largely specific to the Guidelines. The second part discusses what implications this case may have with respect to the Committee's proposed recommendations, as set out in its report, The Committee's Study of the Division of Powers on Environmental Issues.

PART 1: THE COURT'S FINDINGS

A. The Statutory Validity of the Guidelines

The Court first upheld the statutory validity of the Guidelines, and confirmed their binding and mandatory nature. It found that, despite their title, the Guidelines were not purely administrative directives, as contended by the government of Alberta. Rather, they had the force of law, and were enforceable as such in the courts, since under their enabling legislation—i.e., section 6 of the Department of the Environment Act—the Guidelines had to be formally enacted by "order", with the approval of cabinet.

The Court also disagreed with Alberta's contention that, by calling for socio-economic considerations to be taken into consideration by the relevant decision makers, the Guidelines far exceeded the authority conferred under the above-noted Act to establish guidelines for the purposes of carrying out the Minister's duties related to "environmental quality". Characterizing Alberta's interpretation of "environmental quality" as "unduly myopic," since it was limited to biophysical elements alone, the Court emphasized that the "environment" was a diffuse subject-matter, and stated that, subject to the constitutional imperatives, consideration of such things as the potential consequences for a community's livelihood, health and other social matters engendered by environmental change was surely an integral part to decision-making on matters affecting environmental quality.

Finally, the Court was unconvinced by the argument advanced by both the federal government and the government of Alberta that, by requiring the decision maker to take environmental factors into consideration, the Guidelines were inconsistent with, and therefore had to yield to, the requirements set out under the Navigable Waters Protection Act, which were limited exclusively to considerations pertaining to marine navigation. In rejecting this argument, the Court held that the duties imposed under the Guidelines were not in any way in conflict with those prescribed under the Act. Rather, the former were to be regarded as supplemental to the latter, and the Minister could not escape his obligations under the Guidelines by resorting to an excessively narrow interpretation of the authority conferred upon him under the Act.

B. Applicability of the Guidelines Order and Crown Immunity

The second series of issues considered by the Court involved a determination on which projects or undertakings were in fact subject to the Guidelines, such as to "engage the process", i.e., the environmental impact assessment and review process.

Noting that the Guidelines were not restricted to "new federal projects, programs and activities", and stating that the process was not engaged every time a project had an environmental effect on an area of federal jurisdiction, the Court held that, in order for the process to be engaged within the meaning of the Guidelines, there first had to be a "proposal" which required "an initiative, undertaking or activity for which the Government of Canada has a decision making responsibility". In the Court's view, such a "decision making responsibility" existed wherever, by the terms of a federal statute enacted under the authority of section 91 of the Constitution Act, 1867, there was a legal duty or responsibility to act in relation to the proposal. If an "affirmative regulatory duty" was found to exist under relevant federal legislation, it was then a matter of identifying the "initiating department" assigned the task of performing the duty, and of deeming this entity the "decision making authority" for the proposal, thereby triggering the application of the Act.

Having regard to the foregoing interpretation, the Court held that, in this particular case, the Minister of Transport had the requisite "affirmative regulatory duty" to act under the Navigable Waters Protection Act, for, by the terms of this statute, his approval was required for any work that might substantially interfere with navigation. By contrast, the Court held that the Minister of Fisheries fell short of having the requisite "affirmative duty to act" since, under the Fisheries Act, he only possessed a "limited ad hoc legislative power."

The Court went on to hold, however, that once the process had been triggered, as was the case here in light of the duties vested in the Minister of Transport under the Navigable Waters Protection Act, the scope of the assessment to be conducted was not restricted to the Minister's immediate area of responsibility. Rather, as the initiating department, the Minister was required by the terms of the Guidelines to make an assessment of the environmental effect of the project on all other relevant areas of federal jurisdiction.

A majority of the Court accordingly ordered the Minister of Transport to conduct the requisite environmental impact assessment, not only as regards any effect the dam might have on the navigability of the Oldman River, but also the effect it might have on other areas of federal jurisdiction that were relevant in this case, such as fisheries, Indians and Indian lands.

While concurring with the majority of the Court on its interpretation of the application and scope of the Guidelines, Mister Justice Stevenson, in a dissenting opinion, did not agree that the Minister of Transport should be ordered to conduct the review in this particular case. Having regard to the doctrine of "crown immunity", he stated that the province of Alberta, as a Crown entity, was not bound by the terms of the Navigable Waters Protection Act, and was not, therefore, obliged to obtain the approval of the Minister of Transport. As a result, the Minister did not have the requisite affirmative duty to act in this case, and could not, therefore, be an initiating department. Consequently, a writ of mandamus could not be issued against him.

This opinion was not shared by the other members of the Court. Noting that the provinces were among those bodies that were likely to engage in projects that might interfere with navigation, the majority of the Court stated that the province, while not expressly bound under the Act, was implicitly bound, as to hold otherwise would mean that the provinces could undermine the integrity of essential navigational networks in Canadian waters, thereby effectively emasculating the legislative purpose of the Act.

C. Constitutional Validity of the Guidelines

The last issue decided by the Court was whether the Guidelines were so sweeping as to offend the provinces' exclusive areas of jurisdiction under section 92 and 92A of theConstitution Act, 1867.

In this regard, the province of Alberta argued that the Guidelines were overbroad, for they purported to give to the federal government general authority over the environment in such a way as to trench on the province's exclusive legislative domain. In the province's view, Parliament did not have the constitutional authority to regulate the environmental effects of matters largely within the control of a province; in particular, it was incompetent to deal with the environmental effects of provincial works such as the Oldman River dam. The province of Saskatchewan, in turn, characterized the Guidelines as a "constitutional Trojan Horse" that enabled the federal government, on the pretext of some narrow ground of federal jurisdiction, to conduct a far ranging inquiry into matters exclusively within provincial jurisdiction.

The Court was unanimous in upholding the constitutional validity of the Guidelines. Recognizing that the "environment" was not an independent matter of legislation assigned to either level of government under the Constitution Act, 1867, and describing it as an "abstruse" matter that did not comfortably fit within the existing division of powers without considerable overlap and uncertainty, the Court stated that, in its generic sense, the environment encompassed the "physical, economic and social environment" and touched several heads of power assigned to the respective levels of government.

It went on to hold that the solution to the problem was first to look at the catalogue of powers under the Constitution Act, 1867 and to consider how these might be employed to meet or avoid environmental concerns. When viewed in this manner, the Court stated, it could be seen that both levels of government, in the exercise of their respective legislative powers, could affect the environment, either by acting or not acting. It stressed, however, that while both levels of government could act in relation to the environment, the exercise of legislative power had to be linked to an appropriate head of power, adding that, since the nature of the various heads of power differed under the Constitution Act, 1867, the extent to which environmental concerns could be taken into account in the exercise of a power might vary from one power to the next.

In the Court's view, Alberta's effort to characterize a work, such as the Oldman River dam, as a "provincial project" or an undertaking "primarily subject to provincial regulation" was not particularly helpful in sorting out the respective levels of constitutional authority. What was important, the Court held, was to determine whether either level of government could legislate. While local projects would generally fall within provincial responsibility, federal participation could be required if, as in this case, the project impinged upon an area of federal jurisdiction. The Court further held that, in enacting legislation in a given area, it was sufficient that the legislative body legislate on that subject. The practical purpose that inspired the legislation and the implications this body had to consider in making its decision were another matter. Absent a colourable purpose or a lack of bona fides, the Court held that these considerations would not detract from the fundamental nature of the legislation.

Warning against the dangers of falling into the conceptual trap of thinking of the environment as an extraneous matter in making legislative choices or administrative decisions, the Court further stated that the environment was comprised of all that was around us and, as such, had to be a part of what actuated many decisions of any moment. It held that environmental impact assessment was, in its simplest form, a planning tool that was now generally regarded as an integral component of sound decision making and, as a planning tool, it had both an information-gathering and decision-making component that provided the decision maker with an objective basis for granting or denying approval for a proposed development.

In the Court's view, the Guidelines did not attempt to regulate the environmental effects of matters within the control of the province, but merely made environmental impact assessment an essential component of federal decision making. The Court emphasized, however, that, because of its "auxiliary" nature, environmental impact assessment could affect only matters that were truly in relation to an institution or activity that was otherwise within federal legislative jurisdiction.

For the purposes of constitutional analysis, the Court stated that the Guidelines could be broken down into two fundamental components. The first component was their substantive aspect, which called for an environmental impact review to be conducted to facilitate decision making under the federal head of power through which a proposal was regulated. This component of the Guidelines could be sustained on the basis that it was legislation in relation to the relevant subject matters listed under section 91 of the Constitution Act, 1867. The second component was procedural or organizational in nature, in that it dealt with coordinating the process of assessment, which could touch upon several areas of responsibility. Stating that this component of the Guidelines had as its object the regulation of the institutions and agencies of the federal government as to the manner in which they were to discharge their functions, the Court held that this facet was unquestionably within the jurisdiction of Parliament, either as an adjunct of the particular powers involved or, in any event, it was justified under the residuary power regarding peace, order and good government.

Underscoring that the Guidelines essentially constituted an information-gathering process in furtherance of a decision-making function within federal jurisdiction, and that the decision maker was not bound by any recommendations that might be made pursuant to the review, the Court ultimately declared that the Guidelines were intra vires Parliament. It held that, in pith and substance, they were nothing more than an instrument that regulated the manner in which federal institutions were to administer their functions and duties. Consequently, they were nothing more than an adjunct of the federal legislative powers affected. In any event, the Court held that they fell within the purely residuary aspect of the "Peace, Order and good Government" power under section 91 of the Constitution Act, 1867. It added that any intrusion into provincial matters was merely incidental to the pith and substance of the legislation.

PART II: IMPLICATIONS FOR THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMITTEE ON THE DIVISION OF POWERS ON ENVIRONMENTAL ISSUES

A. General

As the above discussion illustrates, the Supreme Court's decision will have major implications for environmental assessments, but it does not primarily or directly concern or impact on the division of legislative powers. The Committee's brief to the Special Joint Committee on a Renewed Canada focuses on this latter issue. Accordingly, it is not affected in any significant way by the judgment. Nevertheless, the following comments may be of some assistance to members of the Committee.

In paragraph 4, reference is made to Bill C-13, the Canadian Environmental Assessment Act. It is noted that in recent years "there has been disagreement about the respective roles of federal and provincial governments in regard to environmental assessments of major development proposals." The Oldman River decision is the classic example of this, and goes some way towards resolving the conflict.

The Committee also notes that "the prospect of new legislative arrangements explains why the Standing Committee did not, in its study and in its findings, focus on the issue of environmental assessment to the extent that it would have done in the absence of such legislation." As a result, the decision's impact insofar as the Committee's recommendations are concerned is also lessened.

It is possible that an additional comment could be added to the effect that the Committee's study was conducted and its recommendations made prior to the handing down of the Oldman River decision by the Supreme Court of Canada, and that the full implications of this decision have not yet been determined or incorporated into the report.

B. Recommendations

Conclusion 1 deals with the concept of sustainable development and is unaffected by the decision. (Since the Supreme Court adopted a very broad definition of "environment," this would appear, if anything, to support the Committee's position.)

Conclusion 2 states that the "present responsibility for the environment in Canada rests clearly with all levels of government." This point is developed in the commentary. Mr. Justice La Forest of the Supreme Court says the same thing: "I agree that the Constitution Act, 1867 has not assigned the matter of 'environment' sui generis to either the provinces or Parliament. The environment, as understood in its generic sense, encompasses the physical, economic and social environment touching several of the heads of power assigned to the respective levels of government." (p. 62) He also notes that the environment is a "diffuse subject."

The Oldman River decision supports the view that all levels of government have constitutional responsibility and authority for environmental issues. It gives the federal government the power to deal with the environmental aspects of federal powers, and,

conversely, the provinces the power to deal with the environment insofar as provincial legislative powers are concerned. The description of the present jurisdictional responsibility remains accurate. (In the sense that the Supreme Court seems to find that the EARP Guidelines are supportable in part under the residual power to make laws for the peace, order and good government of Canada, the statement in the last paragraph on page 5 is strengthened.)

In Conclusion 3, the Committee urges cooperation among jurisdictions, rather than a new division of powers. It is stated that "practically every aspect of modern life has an environmental dimension," and this is certainly consistent with the Court's judgment. A comment is also made to the effect that "the need for a strong central authority . . . seems unarguable." The Oldman River decision, by upholding the federal government's power and responsibility to conduct environmental impact assessments regarding areas of federal jurisdiction (at least if a federal decision is involved), would appear to buttress this statement. The decision clarifies some of the uncertainty that previously existed in this area.

The Supreme Court decision does not remove or reduce any provincial jurisdiction or power over environmental matters. The decision in fact gives weight to the concept of shared or concurrent jurisdiction, and could provide further impetus for "mechanisms . . . to develop partnership and cooperation." Since the federal government is required (in certain cases) to become involved, there will be a desire to avoid duplication or overlap by establishing joint environmental assessments and other systems.

The Nova Scotia Minister of the Environment is quoted (p. 7): "Environment is not a line department function. . ." This is entirely consistent with the Oldman River judgment, in which the environment is seen as an overarching concern, that permeates all of the legislative heads of power, and is ancillary to them rather than being a distinct or separate one.

Conclusion 13 deals with public access and involvement. There is nothing in the decision that affects this. (If anything, by authorizing federal environmental assessments, the decision could permit greater public participation, but this is an indirect result.)

Recommendation 4 is an important one: it urges that the environment be regarded as an area of shared jurisdiction, in which concurrency and partnership are the appropriate and effective bases for governmental action. As noted above, there is nothing in the Supreme Court judgment that is inconsistent with this proposal, and, in fact, the decision may provide additional support for such an approach. If the decision had rejected the idea of a federal role in such projects as the Oldman River dam, this would have weakened Ottawa's claims in environmental matters, and diminished the potential for partnership. As it is, the federal government is now in a position to argue that it must be involved in environmental matters. Mr. Justice La Forest's view of the environment as a "diffuse subject" means that both the federal and provincial levels of government have responsibilities and should work together.

It is important to appreciate that the Oldman River decision does not emasculate provincial powers over the environment. As mentioned earlier, the Attorney General for Saskatchewan characterized the EARP Guidelines as a "Trojan horse," enabling the federal government to conduct a far-ranging inquiry into matters that are exclusively within provincial jurisdiction.

The Court rejected this argument, noting that the Guidelines cannot be used "as a colourable device to invade areas of provincial jurisdiction which are unconnected to the relevant heads of federal power." (p. 72)

Under Recommendation 7, reference is made to the concern that the current constitutional division of powers causes frequent overlap and duplication of regulatory powers. It is unlikely that short of giving responsibility for the environment exclusively to one level of government or the other this can be constitutionally solved. It is a matter for negotiation and resolution at the political and administrative levels. The Oldman River decision appears to leave open the potential for some duplication and overlap, but it does not otherwise seem to affect the recommendation. As is also noted in the Report, joint or shared jurisdiction can also lead to complementary activities. The federal government is responsible for ensuring environmental assessments of areas of federal legislative power, and the provincial governments for those of provincial power.

The balance of the Committee's recommendations pertain quite specifically to the federal government's proposals for political renewal and do not appear to be adversely affected by the Oldman River decision. A number of points, however, can be made.

In Recommendation 8, which deals with the transfer or delegation of powers by the federal government to the provinces, the Committee notes that there is widespread doubt in the environmental community about the government's commitment to a strong federal role in environmental issues. This involves fundamentally a political judgment; insofar as the Supreme Court's decision strengthens Ottawa's hand, by unequivocally stating that it has jurisdiction over the environmental aspects of federal legislative powers, it should assist the federal government in its discussions with the provinces.

Recommendation 9 deals with proposals on administrative and legislative delegation. The Oldman River decision would appear to provide authority for the federal government to assume jurisdiction over environmental aspects of its constitutional legislative powers. Thus, one could argue that even if such powers are delegated, the ultimate environmental responsibility remains with Ottawa.

Recommendation 12 involves the federal residual power, and argues that it is one of the basic foundations for federal action to protect the environment and promote sustainable development, while Recommendation 10 deals with the "declaratory power." There does not appear to be anything in the Oldman River decision that would contradict these.

C. Conclusion

Mr. Justice La Forest says in his judgment: "It must be recognized that the environment is not an independent matter of legislation under the Constitution Act, 1867 and that it is a constitutionally abstruse matter which does not comfortably fit within the existing division of powers without considerable overlap and uncertainty. . . . [I]n exercising their respective legislative powers, both levels of government may affect the environment, either by acting or not acting." (pp. 63-64)

The Oldman River decision is obviously a fundamentally important decision for environmental regulation in Canada, and it will undoubtedly have widespread implications. The decision does not, however, adversely affect any of the Committee's recommendations regarding the division of powers on environmental issues. If anything, it supports many of the Committee's conclusions, and may be of assistance in their implementation.

APPENDIX B

LIST OF WITNESSES

Organizations and Individuals	Date	Issue
The Environmental Monitor and Synergistics Consulting Limited: Doug Miller, President.	September 26, 1991	6
The Canadian Consulate in Boston: The Honourable Tom MacMillan, P.C., Consul General.	September 26, 1991	6
The Native Council of Canada: Dan Smith, President.	October 1, 1991	7
The Inuit Tapirisat of Canada: Rosemarie Kuptana, President; Wendy Moss, Constitutional Advisor; Joe Otokiak, Executive Assistant.	October 3, 1991	8
The Environmental Law Institute, Washington: J. William Futrell, President.	October 8, 1991	9
Shell Canada: Jack MacLeod, President and Chief Executive Officer.	October 10, 1991	10
TransAlta Utilities: Ken McCready, President and Chief Executive Officer	October 10, 1991	10
The Rawson Academy of Aquatic Science: François Bregha, Director of Policy; Andrew Hamilton, Director of Special Projects.	October 23, 1991	12
The Assembly of First Nations: Chief Bill Wilson, Political Secretary.	October 24, 1991	13
The West Coast Environmental Law Association: William J. Andrews, Executive Director.	October 24, 1991	13

Organizations and Individuals	Date	Issue
The City of Toronto: Art Eggleton, Mayor; Robert Gale, Manager of the Environmental Protection Office, Public Health Department.	October 30, 1991	14
The Department of Environment: The Honourable Jean Charest, P.C., M.P., Minister of Environment; Karen Brown, Vice-president Policy and Regulatory Affairs, Federal Environmental Assessment Review Office.	October 31, 1991	15
The Canadian Bar Association: Melina Buckley, Associate Director Legislation and Law Reform; H. Scott Fairley, Chairman of Constitutional Law; Franklin Gertler, Chairman of Environmental Law; Brad Morse, Treasurer Native Justice.	November 5, 1991	16
The Canadian Environmental Law Association: Barbara Rutherford, Legal Counsel.	November 6, 1991	17
Pollution Probe: Paul Muldoon, Director of Programs.	November 6, 1991	17
The Sierra Club of Canada: Elizabeth May, National Representative.	November 6, 1991	17
The Mining Association of Canada: Keith Hendrick, Chairman and Chairman of Noranda Minerals Inc.; George Miller, President.	November 7, 1991	18
The Mining Association of British Columbia: Tom Waterland, President and Chief Executive Officer; Melvin H. Smith, Public Policy Consultant.	November 7, 1991	18

Organizations and Individuals	Date	Issue
The Canadian Electrical Association: Carole Burnham, Director of the Environment, Ontario Hydro; John Poirier, Solicitor, Nova Scotia Power; Hans Konow, Vice-President of Public Affairs; Lorne March, Director of the Environment, B.C. Hydro.	November 7, 1991	18
TransCanada Pipelines: Gerald J. Maier, President and Chief Executive Officer; John R. Jenkins, Consultant.	November 7, 1991	18
The Canadian Manufacturers' Association: Paul N. Summers, Chairman, National Environmental Quality Committee; Dorren C. Henley, Director, Environmental Affairs.	November 7, 1991	18

Request for a Government Response

Your Committee requests that the Government table a comprehensive response to this Report within 150 days of its tabling, in accordance with the provisions of Standing Order 109.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29 and 30)* which includes this report is tabled.

Respectfully submitted,

DAVID MacDONALD,
Chairperson

Notes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le mercredi 26 février 1992

Président: David MacDonald

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Wednesday, February 26, 1992

Chairperson: David MacDonald

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

CONCERNANT:

Conformément au mandat que lui accorde l'article 108(2) du Règlement, une étude sur l'environnement et la Constitution

Y COMPRIS:

Le Deuxième rapport à la Chambre

L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSTITUTION

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of environment and the Constitution

INCLUDING:

Second Report to the House

ENVIRONMENT AND THE CONSTITUTION

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Imprimé sur papier recyclé.

Printed on recycled paper.

Membres du Comité permanent de l'environnement

PRÉSIDENT

David MacDonald, c.p., député – Rosedale

VICE–PRÉSIDENTS

Yvon Côté, député – Richmond—Wolfe
Paul Martin, député – LaSalle—Émard

MEMBRES

Marlene Catterall, députée – Ottawa—Ouest
Lee Clark, député – Brandon—Souris
Jim Fulton, député – Skeena
Brian O'Kurley, député – Elk Island
Ross Stevenson, député – Durham

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ AUX DÉLIBÉRATIONS

Maurizio Bevilacqua, député – York—Nord
Charles Caccia, c.p., député – Davenport
Rex Crawford, député – Kent
Stan Darling, député – Parry Sound—Muskoka
Phillip Edmonston, député – Chambly
Ron Fisher, député – Saskatoon—Dundurn
Ken G. Hughes, député – Macleod
Lynn Hunter, députée – Saanich—Les Îles-du-Golfe
Gabriel Larrivée, député – Joliette
Joe McGuire, député – Egmont
Dennis J. Mills, député – Broadview—Greenwood
Len Taylor, député – The Battlefords—Meadow Lake
Lyle Vanclief, député – Prince Edward—Hastings
Walter Van De Walle, député – St—Albert

GREFFIER DU COMITÉ

Normand Radford

ATTACHÉS DE RECHERCHE DU COMITÉ

Rachel Baxter
Ian Jackson
Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur

Kristen Douglas
William Murray
Service de recherche, Bibliothèque du Parlement

Le Comité permanent de l'environnement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent de l'environnement a procédé à une étude sur l'environnement et la Constitution.

Table des Matières

CHAPITRE 1 – LE CONTEXTE DE CETTE ÉTUDE 1
- A. Introduction : La notion changeante d'environnement 1
- B. La répartition actuelle des pouvoirs en matière d'environnement 4
- C. La démarche du comité 6

CHAPITRE 2 – PRINCIPES DE BASE 9
- A. Concilier les domaines de compétence commune avec le rôle central du gouvernement fédéral 9
- B. Les compétences communes, dans les textes et dans les faits 14
- C. Partenariats entre les gouvernements et au-delà 18
- D. L'union pour l'environnement : l'intégration de l'environnement et de l'économie dans le développement durable 21
- E. Chevauchement et double emploi? 23

CHAPITRE 3 – QUESTIONS PARTICULIÈRES ET RECOMMANDATIONS 27
- A. Le rôle du gouvernement fédéral 27
- B. Autres aspects 36

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS 43

ANNEXE A – RÉPERCUSSIONS DE LA DÉCISION RENDUE DANS LA CAUSE DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN 47

ANNEXE B – LISTE DES TÉMOINS 59

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 63

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE CETTE ÉTUDE

A. Introduction : La notion changeante d'environnement

1.1 La protection de l'environnement est tout aussi vitale pour l'avenir du Canada que le renouvellement de la Constitution. Notre comité a donc décidé d'étudier la répartition des pouvoirs au chapitre de l'environnement dans le contexte de l'actuel débat constitutionnel. Notre décision d'examiner la relation entre les deux a reçu l'approbation générale.

1.2 Le mot «environnement» a pris différentes significations selon l'utilisateur et selon l'époque. Au cours des vingt dernières années en particulier, son sens s'est considérablement élargi et modifié. La définition que nous donnons de l'environnement et, par conséquent, des questions dont les aspects environnementaux sont jugés pertinents et importants, peut avoir de grandes conséquences sur l'avenir constitutionnel et politique du Canada.

1.3 Chacun sait que l'environnement n'est pas mentionné dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Certains des témoins[1] que nous avons entendus, signalent que des questions qu'on qualifierait maintenant d'environnementales, par exemple les pêches et le transport maritime, sont expressément traitées dans la répartition des pouvoirs de la loi de 1867[1]. Néanmoins, il semble généralement reconnu que la distribution de ces pouvoirs spécifiques est tout autre chose que la reconnaissance de l'environnement comme une entité intégrée.

1.4 La loi de 1867 étant relativement muette quant à la répartition des pouvoirs en matière d'environnement, on a parfois dit que bon nombre des problèmes environnementaux actuels sont dus à cette omission, ou s'en trouvent aggravés. Cet état de choses aurait fait que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont négligé les questions environnementales jusqu'à une époque comparativement récente et qu'on aboutit perpétuellement à la confusion et à l'incertitude quant à savoir quel niveau de gouvernement a la responsabilité des interventions en matière d'environnement.

1.5 Le débat a été relancé, dans une forme modernisée, par la parution des propositions du gouvernement du Canada sur le renouvellement politique dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Au moins 10 des 28 propositions semblent avoir une incidence considérable sur

---

[1] Voir, par exemple, le mémoire d'Elizabeth May (Club Sierra):
On dit souvent que personne ne se souciait de l'environnement au moment où l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été rédigé. On le dit souvent, mais ce n'est pas vrai. En fait, des mesures législatives avaient déjà été adoptées concernant les problèmes environnementaux de cette époque (. . .)
Mme May reconnaît que le terme «environnement» ne figure pas dans les articles 91 ou 92 de la Loi, mais elle nous exhorte à tenir compte de ce qui suit:
Étant donné que la navigation et les pêches constituent les principaux aspects de la lutte contre la pollution que l'on retrouve dans les lois sur la pollution datant d'avant la Confédération, il est très significatif de constater que ces deux compétences ont été confiées au gouvernement fédéral en vertu de l'article 91.

l'environnement. Pourtant, l'environnement n'y est guère évoqué de façon directe, ce qui a de toute évidence inquiété un certain nombre de personnes et de groupes. Certains, dont plusieurs des témoins que nous avons entendus, estiment que l'environnement doit faire l'objet, et de façon urgente, de la répartition explicite des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce point de vue peut avoir des fondements philosophiques, à savoir l'importance fondamentale que revêtent les questions d'ordre environnemental pour l'avenir du Canada, mais il peut aussi ressortir aux considérations pratiques de ceux qui voient une confusion et une incompatibilité inquiétantes dans les interventions des gouvernements fédéral, provinciaux et autres, en l'absence d'une distribution clairement définie des responsabilités. D'autres nous ont affirmé qu'il y a de bonnes raisons de s'abstenir pour l'instant de faire une répartition ou une distribution explicite des pouvoirs en matière d'environnement. Comme nous le verrons plus loin, le Comité est généralement de cet avis.

1.6 Il semble néanmoins clair que le moment est bien choisi pour examiner l'influence de la Constitution canadienne, actuelle et future, sur la protection et la qualité de l'environnement. Pour ce faire, nous devons d'abord déterminer ce que signifie maintenant le mot «environnement», puisque c'est sur cette notion que s'articuleront nos recommandations concernant la place à donner aux questions environnementales dans la réforme constitutionnelle en cours.

1.7 Au risque de simplifier à outrance, nous proposons de considérer l'année 1972 comme la date d'un important changement, tant au Canada que dans le monde en général. En effet au Canada, c'est en 1972 qu'Environnement Canada voyait le jour, et à peu près à la même époque, un ministère de l'Environnement était créé dans chacune des provinces du pays. À l'échelle mondiale, l'année 1972 a été marquée par la tenue à Stockholm (Suède) de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Ces événements nationaux et internationaux témoignaient toutefois de changements de philosophie politique et de mentalité encore plus profonds. Comme le signalait par la suite Barbara Ward,

> *Avant Stockholm, les gens considéraient l'environnement. . . comme une entité totalement séparée du genre humain. . . À Stockholm, l'essentiel de notre pensée en matière d'environnement a subi un changement fondamental. . .*
>
> *Dans les années 1970, après Stockholm, on s'est rendu compte, de plus en plus, qu'il existe un lien fondamental et indestructible entre les diverses activités de l'homme dans les différentes régions du monde. La constatation de cette interrelation a été l'un des grands progrès réalisés à Stockholm; il est rendu dans toute son essence par le slogan de la conférence «Nous n'avons qu'une Terre». C'est là que le sentiment de notre responsabilité commune de gardiens de la planète a commencé à poindre*[2].

1.8 L'adoption du principe de l'écosystème dans l'Accord de 1978 entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs est l'une des manifestations les plus significatives de cette notion d'interrelation. L'objectif de l'Accord est de «rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de

---

[2] Préface de Barbara Ward, dans Eckholm, Erik P., *Down To Earth: Environment and Human Needs*, Toronto, MacLeod, 1982.

l'écosystème du bassin des Grands lacs», cet écosystème étant défini comme «les composantes interactives de l'air, de la terre et de l'eau et des organismes vivants, y compris l'être humain, qui se trouvent à l'intérieur du bassin»[3].

1.9 Durant les années 1980, on a franchi une autre étape importante en reconnaissant que le principe de l'interrelation jouait aussi bien dans le temps que dans l'espace; autrement dit, les activités humaines n'ont pas simplement un effet planétaire, elles peuvent aussi altérer irrémédiablement l'environnement dont hériteront les générations futures. On l'avait constaté depuis longtemps avec l'appauvrissement des ressources non renouvelables, mais dans les années 1980, la notion d'interrelation a pris une nouvelle signification avec le réchauffement planétaire et l'appauvrissement de la couche d'ozone en haute atmosphère[4]. Dans la suite de cet élargissement de vue est apparue la notion de développement durable, thème central du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland) [5].

Conclusion n° 1 :

Le Comité souscrit à la définition de développement durable contenue dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le Rapport Brundtland) :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

1.10 Ainsi, au cours des vingt dernières années, la notion «d'environnement», telle qu'elle est généralement comprise au Canada et dans le reste du monde s'est élargie, s'enrichissant des trois éléments fondamentaux suivants :

- Les problèmes environnementaux sont rarement, sinon jamais, isolés. La pollution des eaux, la déforestation et les autres phénomènes du même genre ont habituellement des causes et des solutions extrêmement complexes. Dans l'écosystème où l'homme est un élément majeur et essentiel, tout est interrelié.

- La capacité qu'a l'être humain d'influer de façon importante sur l'environnement, conjuguée aux effets des mécanismes de transfert et d'échange jouant dans l'écosystème, a engendré, particulièrement dans la seconde moitié du XXe siècle, une situation caractérisée par des problèmes écologiques allant de l'échelle locale à l'échelle planétaire. Les interventions visant à éviter ou à corriger ce genre de problèmes n'ont normalement d'efficacité que dans la mesure où elles s'appliquent à une échelle comparable.

- La coordination des interventions à l'échelle continentale ou planétaire apparaît d'autant plus nécessaire que s'accumulent les preuves de l'imminence et de l'irréversibilité potentielle des changements touchant l'atmosphère et la biosphère.

---

[3] Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs (modifié par le protocole de 1987), articles II et I*f*).

[4] Voir les rapports publiés par le Comité et intitulés: *Les CFC : des émissions mortelles* (juin 1990) et *En rupture d'équilibre : le risque de changements climatiques irréversibles* (mars 1991).

[5] Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Les éditions du Fleuve, Montréal (Québec) Canada, 1988, p. 51.

Le Comité est convaincu qu'il est fondamental de tenir compte de l'interrelation écologique, de l'échelle planétaire des phénomènes et de leur irréversibilité potentielle lorsqu'on considère les questions environnementales dans le contexte de la répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement au Canada.

B. La répartition actuelle des pouvoirs en matière d'environnement

1.11 En matière d'environnement, les compétences qu'exercent aujourd'hui les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les municipalités, découlent des divers pouvoirs qui sont dévolus au gouvernement fédéral et aux provinces en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* modifiée en 1982. En matière d'environnement, les deux principaux domaines de compétence fédérale sont, en vertu de l'article 91 de la Loi constitutionnelle, la loi criminelle et le pouvoir «résiduel» de faire les lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. En outre, en vertu de son pouvoir de légiférer en matière de trafic et de commerce, le gouvernement fédéral détiendrait une autorité considérable en matière d'environnement, autorité qu'il n'a toutefois pas entièrement exercée. Enfin, le gouvernement fédéral possède d'autres compétences de portée environnementale, notamment en ce qui touche la navigation et les bâtiments et navires, les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur et les «Indiens et les terres réservées pour ces Indiens».

1.12 Le gouvernement fédéral détient aussi des pouvoirs en matière d'environnement en vertu des compétences qu'il possède concernant les cours d'eau internationaux ou transfrontaliers, les espèces migratrices, les relations avec les gouvernements étrangers, les terres fédérales (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-ouest), les industries relevant de lui et le transport interprovincial et international. Mis à part ces pouvoirs législatifs, le gouvernement fédéral peut influer sur l'environnement en usant de son pouvoir de taxation, de son pouvoir de dépenser et de son pouvoir de déclarer que des travaux sont «à l'avantage général du Canada» («pouvoir déclaratoire»).

1.13 La compétence des gouvernements provinciaux en matière environnementale découle de l'autorité qui leur est dévolue, en vertu de l'article 92 de la Loi constitutionnelle, sur «la propriété et les droits civils dans la province», ainsi que des pouvoirs qu'ils possèdent en rapport avec l'administration et la vente des terres publiques, les travaux et entreprises d'une nature locale, la taxation et «généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province». Dans la modification de la Loi constitutionnelle faite en 1982 concernant les ressources, l'article 92A confère aux provinces la compétence exclusive pour légiférer dans les domaines de l'exploitation, de la conservation et de la gestion des ressources naturelles non renouvelables. Les provinces ont aussi des droits de propriété sur toutes les terres de la Couronne se trouvant dans les limites de leur territoire, ainsi que sur pratiquement toutes les ressources naturelles côtières.

1.14 Comme les gouvernements municipaux relèvent des provinces, celles-ci peuvent déléguer aux municipalités pratiquement toutes les compétences et obligations qui leur sont dévolues en vertu de la Constitution. La Constitution ne reconnaît aucune compétence aux gouvernements municipaux : ces derniers reçoivent leurs pouvoirs des provinces. La réglementation municipale, habituellement composée d'arrêtés, a souvent des effets

importants sur l'environnement; ce peut être le cas, par exemple, des règlements sur le zonage, la construction, le bruit, l'épuration de l'eau, les égouts et les ordures. Tout comme le gouvernement fédéral, les provinces ont, elles aussi, un pouvoir de taxation et un pouvoir de dépenser qui ont leur importance au chapitre de l'environnement.

1.15 Selon plusieurs des témoins entendus, la confusion est l'effet le plus manifeste de la complexité actuelle de la répartition des pouvoirs et l'incertitude qu'elle engendre a des conséquences néfastes. La *Mining Association of British Columbia* estime que

> *les utilisateurs des ressources ne savent plus très bien quel ordre de gouvernement est compétent. Les décisions sont retardées à cause de luttes intergouvernementales, et on a de plus en plus fréquemment recours aux tribunaux, à qui l'on demande de trancher les questions de compétence. Le tout se traduit par des coûts écrasants pour l'industrie, mais c'est surtout le contribuable qui paie chèrement les chevauchements et les inefficacités de nos gouvernements*[6].

1.16 D'autres témoins estiment que l'actuelle répartition des pouvoirs empêche la population de protéger l'environnement de manière efficace. L'association du Barreau canadien signale que les lois en matière d'environnement sont parfois inégalement appliquées parce que la responsabilité de l'application est déléguée en vertu des lois fédérales. Selon cette association et d'autres,

> *les Canadiens ignorent qui est responsable de quoi. Souvent, ils ne savent pas à qui s'adresser pour faire appliquer la loi*[7].

1.17 Un grand nombre de témoins estiment que le gouvernement fédéral dispose, en matière de protection de l'environnement, de compétences plus étendues que celles qu'il a exercées jusqu'ici. Les compétences concernant «la paix, l'ordre et le bon gouvernement» sont notamment considérées comme une importante source de pouvoir, surtout depuis l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Crown Zellerbach*[8]. La réglementation fédérale concernant la pollution du milieu marin a été confirmée, même si elle s'applique dans les limites du territoire des provinces. Des témoins affirment aussi que le gouvernement fédéral pourrait faire valoir des pouvoirs accrus concernant l'environnement en vertu de ses compétences générales en matière de trafic et de commerce. Dans la cause *General Motors c. City National Leasing*[9], la Cour suprême du Canada a décidé que, lorsque les provinces ne peuvent réglementer ensemble dans un domaine, la réglementation fédérale est confirmée. Cette décision a confirmé le pouvoir du gouvernement fédéral de revendiquer la compétence dans les domaines qui débordent les limites territoriales des provinces.

1.18 Au début de 1992, alors que le Comité avait terminé ses audiences et adopté ses conclusions et recommandations, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *Friends of the Oldman River Society c. Canada*. Le Comité a alors demandé à la

---

[6] Fascicule n° 18, p. 8.

[7] Fascicule n° 16, p. 31.

[8] [1988] 1 R.C.S. 401.

[9] [1989] 1 R.C.S. 641.

Bibliothèque du Parlement d'examiner l'effet de cette décision sur ses propres conclusions et recommandations. La réponse de la Bibliothèque est reproduite à l'annexe A. Le Comité en note tout particulièrement la conclusion :

> *La décision relative au barrage de la rivière Oldman constitue de toute évidence une décision d'une importance cruciale pour la réglementation de l'environnement au Canada et il n'y a pas de doute qu'elle aura de vastes répercussions. Cette décision n'affecte toutefois aucune des recommandations formulées par le Comité concernant la répartition des pouvoirs en matière d'environnement. Elle vient peut-être même étayer bon nombre des conclusions du Comité et elle pourrait faciliter la mise en oeuvre de ses recommandations.*

Toutefois, le Comité n'a pas encore eu l'occasion de se pencher sur l'incidence de cette décision.

1.19 Les témoins font cependant ressortir que les problèmes environnementaux, ne seront résolus que par la coopération et la coordination intergouvernementales. L'Académie Rawson des sciences de l'eau résume ainsi la question :

> *Si le Canada veut réussir à relever les défis environnementaux, il faut que les gouvernements, l'industrie et le public arrêtent de se quereller devant les tribunaux et collaborent afin de trouver ensemble des stratégies respectueuses de l'environnement. Il faut mettre fin aux guerres de pouvoir entre les innombrables organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'occupent d'environnement et créer des partenariats entre ces divers organismes et le public afin que tous ces intervenants puissent atteindre leurs objectifs communs en matière d'environnement*[10].

C. La démarche du comité

1.20 Notre rapport ne se limite pas à l'analyse, dans une perspective environnementale, des propositions formulées par le gouvernement dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Ce n'est pas non plus un examen fondamental de la façon dont, dans un monde idéal, la constitution canadienne pourrait le mieux possible répondre aux besoins de l'environnement et du développement durable. Les recommandations du Comité voient la réforme constitutionnelle dans l'optique d'une évolution, et non d'une révolution dans le domaine de l'environnement, et cela pour trois grandes raisons.

1.21 Tout d'abord, nous pensons ainsi tenir compte de la réalité politique de l'heure. Tant les spécialistes que le grand public considèrent l'environnement comme un secteur auquel on doit donner la priorité. Mais la capacité d'agir ne dépend pas surtout de la réforme constitutionnelle. Dans le cadre du débat constitutionnel actuel, l'environnement n'a pas le même degré d'urgence que «la société distincte» du Québec, la réforme du Sénat ou l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

---

[10] Fascicule n° 12, p. 8.

1.22 Deuxièmement, comme on l'a déjà indiqué (par. 1.7 à 1.10), la perception de l'environnement chez les scientifiques et le grand public s'est modifiée et s'est considérablement élargie depuis quelques décennies, et il est tout à fait probable qu'elle va continuer à le faire. C'est ce qu'a souligné avec force M. MacMillan, ancien ministre de l'Environnement (1985-1988) :

> *L'environnement est un enjeu d'une telle complexité et qui évolue si rapidement que je doute que nous puissions, en septembre 1991, tenir compte de tout ce qui pourra se produire et trouver une formule immuable qui nous servira toujours. Les choses ont tellement changé depuis que j'ai quitté mon poste de ministre. . . Pouvons-nous vraiment imaginer ce que l'avenir nous réserve? En l'an 2000, quelqu'un sera assis à ma place, à réfléchir à ce qui se passait en 1991 et il sera incapable de s'identifier à notre situation, car le monde aura trop changé en matière d'environnement*[11].

1.23 Enfin, nous avons de bonnes raisons de penser que l'état présent des affaires constitutionnelles nous pousse dans le même sens. Cette opinion a été exprimée par l'actuel ministre de l'Environnement, qui est bien placé pour évaluer à la fois les possibilités offertes et les frustrations subies :

> *Je crois que le régime fédéral a fourni le meilleur cadre — le cadre le plus flexible — pour atteindre nos objectifs régionaux et individuels. Ce ne sera pas un processus dicté par les gouvernements qui nous permettra de parvenir au développement durable comme société. . . Nous devons être solidaires de notre environnement.*
>
> *À mon avis, le Canada a déjà démontré comment un État fédéral pouvait concrétiser une telle concertation. Je crois sincèrement. . . — et c'est là une réalité appelée à durer au-delà du mandat de l'actuel gouvernement — que nous devons tous être fiers de l'étroite collaboration qu'ont établie le gouvernement fédéral et les provinces en matière d'environnement*[12].

Les sondages d'opinion, comme le rapporte le témoin représentant *The Environmental Monitor*, indiquent que le public est conscient de la situation présente et la voit d'un oeil favorable :

> *Il est certain que les Canadiens appuient le statu quo en matière d'environnement. Ils songent peut-être à modifier quelque peu le système. Ils n'y sont en tout cas pas opposés, mais ils ne veulent certainement pas que la compétence incombe exclusivement au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux. Le statu quo fonctionne, même si les Canadiens ne savent pas toujours qui exercera telle ou telle compétence* [13].

Plusieurs témoins préfèrent ainsi la situation actuelle aux incertitudes que pourraient créer, selon eux, dans le domaine environnemental, certaines des modifications constitutionnelles proposées. Par exemple, dans leur présentation commune, l'Association canadienne du droit

---

[11] Fascicule n° 6, pp. 44-45.

[12] Fascicule n° 15, p. 8.

[13] Fascicule n° 6, p. 25.

de l'environnement et «Pollution Probe» jugent que les présentes propositions constitutionnelles servent à obscurcir plutôt qu'à éclaircir l'attribution de pouvoirs législatifs sur la protection de l'environnement. Ils recommandent des éclaircissements qui accordent aux provinces une autonomie substantielle sur les questions d'ordre local et au gouvernement fédéral la compétence sur les questions d'ordre extraprovincial et international. Si ce n'est pas possible, ils exhortent le Parlement à maintenir le statu quo en ce qui concerne la répartition des pouvoirs[14].

1.24 Le Comité reconnaît toutefois qu'il est possible de préparer une cause *prima facie* solide pour faire inscrire dans la constitution des réformes plus profondes en ce qui concerne l'environnement. On pourrait soutenir qu'une constitution qui se préoccupe de la répartition des pouvoirs—ce qu'un témoin a appelé «match de football fédéral-provincial»[15]—peut être difficilement conciliable avec un contexte de protection de l'environnement et de développement durable qui exige que l'on reconnaisse la complexité du milieu, les relations au sein de l'écosystème et la nécessité d'une coopération. Les personnes qui penchent en ce sens pourraient se demander si l'actuelle collaboration fédérale-provinciale en matière d'environnement est facilitée par la Constitution ou est le fruit d'efforts déployés pour contourner les limitations constitutionnelles. Une récente analyse, dans une perspective juridique, de la législation environnementale fédérale et de son interprétation judiciaire donnait les conclusions suivantes :

> *Au Canada, le droit constitutionnel entrave la législation environnementale car la structure de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces divise l'environnement en de nombreuses sphères différentes. Cette division convient à merveille à l'approche axée sur les sources ponctuelles des problèmes environnementaux, mais elle s'oppose à l'approche écosystémique, plus complexe . . . À l'heure actuelle, c'est la Constitution qui l'emporte sur l'environnement*[16].

1.25 Le Comité juge qu'il ne serait ni réalisable ni utile d'examiner la possibilité d'une réforme fondamentale à l'heure actuelle. Nous ne voulons toutefois pas suggérer que cette situation doive se poursuivre indéfiniment. Il est évident pour nous que, à long terme, l'environnement et le développement durable sont aussi essentiels pour l'avenir du Canada que les grandes questions qui sont au coeur des propositions constitutionnelles actuelles. Si, pendant la prochaine décennie, la Constitution semble un obstacle à une action efficace en matière d'environnement et de développement durable, il faudra envisager une réforme fondamentale.

---

[14] *Environment and the Constitution*, mémoire présenté au Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes par l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) et Pollution Probe, partie 4.3.

[15] Fascicule n° 13, p. 14.

[16] Northey, Rodney, «Federalism and Comprehensive Environmental Reform: Seeing Beyond the Murky Medium», *Osgoode Hall Law Journal*, 29,1, 1989 (publié en 1991), p. 179 (pp. 127-181).

CHAPITRE 2

PRINCIPES DE BASE

A. Concilier les domaines de compétence commune avec le rôle central du gouvernement fédéral

2.1 Le message clair qu'a reçu le Comité, sous diverses formes et de la bouche d'un certain nombre de témoins, est que le public canadien est en avance sur ses gouvernements en ce qui concerne la pensée environnementale et la nécessité d'agir. Cependant, les gouvernements, eux, sont peut-être en avance sur les institutions et les mécanismes d'action concrète.

> *. . . les Canadiens devancent quelque peu leurs institutions. Sur le plan des perceptions et des inquiétudes, les Canadiens devancent leurs institutions depuis longtemps, mais sur le plan des actes, ils viennent aussi de les dépasser. . .*
>
> *Aujourd'hui, les Canadiens disent que ce sont les Canadiens, individuellement, qui sont les premiers responsables de la protection environnementale.*
>
> *Les gens croient de moins en moins que le gouvernement fédéral est le premier responsable de la protection environnementale. Les gouvernements provinciaux ne sont jamais tenus pour les premiers responsables de la protection environnementale.*
>
> *. . . les Canadiens voient dans l'environnement un problème transfrontalier qui exige des ressources énormes si on veut le régler, qui exige des partenariats; 24 p. 100 des Canadiens refusent de pointer quiconque du doigt. Pour les Canadiens, les responsabilités sont communes. . . Les Canadiens veulent que tout le monde participe. Ils comptent sur le gouvernement fédéral pour rassembler tout le monde, mais ils comptent toutefois de moins en moins sur lui et prennent la responsabilité sur eux.*
>
> *. . . Le secteur privé est le mieux placé, selon eux, pour mettre en oeuvre les solutions. Les Canadiens ne comptent pas sur le gouvernement pour passer aux actes, mais plutôt pour assurer une bonne coopération entre tous les intervenants et rappeler à l'ordre tous ceux qui ne font pas leur part, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés*[1].

2.2 Il existe donc chez le public le net sentiment que la responsabilité de l'environnement ne peut raisonnablement être dévolue à un seul palier de gouvernement. Cette opinion, que partage le Comité, a aussi été exprimée de façon vigoureuse par le ministre de l'Environnement :

> *. . .nous ne pouvons diviser notre environnement en simples compartiments juridictionnels. En termes constitutionnels, cela veut dire que l'environnement ne peut être de la compétence exclusive du Parlement, pas plus que de celle des*

[1] Fascicule n° 6, pp. 9, 13-14, 20.

provinces. Et pourtant, certains ont proposé que l'environnement fasse l'objet de pouvoirs constitutionnels distincts, que la Constitution confie l'environnement à un seul niveau de gouvernement.

. . . je rejette totalement cette suggestion. Elle n'est tout simplement pas pratique quand on examine la gamme et la portée des questions environnementales : la protection des océans et de la faune; les pluies acides; la qualité de l'air; la pêche, le réchauffement de la planète; la gestion des déchets municipaux et industriels; les relations internationales, etc., etc[2].

2.3 Cette affirmation est très réconfortante. Toutefois, le Comité constate aussi que la façon dont ont été présentées les propositions de renouveau politique du gouvernement a eu pour effet de répandre le doute dans la communauté environnementale quant à l'engagement du gouvernement à l'endroit d'un rôle fédéral fort sur les questions écologiques. Il ne semble pas en être ainsi parce qu'on trouve le gouvernement fédéral aveugle aux besoins environnementaux, mais plutôt parce que les propositions présentées dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* semblent viser principalement à éviter un stérile conflit fédéral-provincial. L'inquiétude semble avoir été renforcée par le sentiment, chez certains observateurs, que le gouvernement fédéral a délibérément évité ces dernières années d'éprouver les limites des pouvoirs qu'il possède maintenant dans le domaine environnemental[3].

2.4 Plus précisément, les craintes exprimées par plusieurs témoins au sujet des présentes propositions semblent liées au fait que plusieurs des propositions de modification semblent soit négliger la dimension environnementale soit même la menacer. Les témoins ont signalé les sujets d'inquiétude suivants : l'enchâssement du droit de propriété, le retrait du gouvernement fédéral de certains domaines particuliers d'action environnementale, l'accroissement de la délégation de pouvoirs, l'élimination du pouvoir déclaratoire, et d'autres propositions. Leurs objections sont analysées plus en détail dans la suite de notre rapport. Prises globalement, toutefois, les propositions gouvernementales apparaissent à plusieurs témoins comme pouvant avoir un effet négatif sur l'environnement canadien. La seule proposition qui ait été nettement vue comme positive par ces témoins était l'inscription du développement durable dans la «clause Canada». Toutefois même cette inscription a suscité le doute du fait qu'elle ne serait que symbolique et dénuée de tout poids légal[4].

---

[2] Fascicule n° 15, p. 7.

[3] Voir par exemple le témoin de l'Association du Barreau canadien.
«S'il y a une chose qui mécontente ceux d'entre nous qu'intéressent les questions environnementales, c'est bien la timidité avec laquelle le gouvernement fédéral affirme sa compétence en matière d'environnement. Nous supposons que le gouvernement ne veut pas froisser les susceptibilités provinciales». (Fascicule n° 16, p. 31)

[4] *L'amélioration de la protection de l'environnement dans la Constitution canadienne : commentaires sur les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéra*l, mémoire présenté par la *West Coast Environmental Law Association*, p. 17.
«(. . .) cette proposition est la première reconnaissance fédérale officielle de la nécessité d'insérer la protection de l'environnement dans la Constitution canadienne. Nous appuyons fortement cette initiative.
Toutefois, le contenu de la proposition fédérale en matière d'environnement pose deux problèmes fondamentaux. Premièrement, les propositions environnementales du gouvernement fédéral ne présentent aucun aspect **légal**. *Elles sont exclusivement* **symboliques**. *Deuxièmement, en tant que déclarations symboliques, elles nécessitent une élaboration considérable.»*

2.5 Il semble maintenant clair que certaines de ces craintes (mais pas toutes) auraient pu être atténuées ou évitées si les propositions du gouvernement avaient reconnu de façon plus explicite les besoins en matière d'environnement et de développement durable. Des témoins comme les représentants de la *West Coast Environmental Law Association* ont signalé qu'ils avaient été rassurés par la déclaration de M. Joe Clark, ministre des Affaires constitutionnelles, qui a affirmé : «Nous croyons qu'il s'agit d'un champ dans lequel la compétence fédérale actuelle doit être respectée et doit être maintenue[5]». De la même façon, le Comité a bien accueilli les prises de position vigoureuses du présent ministre et de l'un de ses prédécesseurs, M. MacMillan, sur le rôle fédéral en matière d'environnement :

> *Nous sommes résolus à maintenir une présence fédérale importante dans le domaine de l'environnement et à continuer à jouer un rôle de chef de file dans la poursuite du développement durable, sur le plan tant national qu'international*[6].

> *Quels que soient vos penchants philosophiques ou idéologiques et quelle que soit la décision que vous prendrez, je vous conseille de ne pas oublier que la compétence fédérale ne doit pas être compromise; elle doit être exercée. Du règlement de toutes ces questions dépend la survie de la planète au-delà de quelques générations*[7].

2.6 La politique et l'action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement ne devraient souffrir aucune hésitation. Bien que les responsabilités doivent inévitablement être mises en commun — avec les groupes autochtones, les administrations municipales, le secteur privé et les citoyens canadiens aussi bien qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux—la protection de l'environnement et l'orientation vers le développement durable vont obliger toutes les administrations à exercer pleinement les pouvoirs dont elles disposent.

2.7 Lorsque nous cherchons à définir plus en détail les limites des pouvoirs du gouvernement fédéral en matière d'environnement, ou le rôle qui revient à chacun des principaux intervenants dans le domaine de l'action environnementale, nous revenons naturellement au schéma traditionnel selon lequel les gouvernements provinciaux sont les plus à même de s'occuper des questions à caractère local, tandis que le gouvernement fédéral aurait la responsabilité première des dossiers environnementaux ayant une dimension nationale ou internationale. C'est évidemment le point de vue de la majorité des témoins, par exemple M. Jack MacLeod, président et chef de la direction de Shell Canada, et membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie :

> *Le modèle de gestion environnementale commune qui a servi relativement bien le Canada jusqu'ici et qui pourrait servir de base au nouveau système se fondait sur deux principes fondamentaux : d'abord, la compétence provinciale, qui est la plus rapprochée de la collectivité, est la mieux placée pour exercer la responsabilité de base en matière de gestion de l'environnement pour les projets de développement à l'intérieur d'une province; deuxièmement, la gestion de l'environnement pour les*

---

[5] *Ibid.*, pp. 54-55.

[6] Fascicule n° 15, p. 6.

[7] Fascicule n° 6, p. 32.

projets de développement qui dépassent les frontières d'une province, pour déborder sur d'autres provinces ou d'autres pays, doit être assujettie à l'autorité et à l'imputabilité de la compétence fédérale[8].

Cette même opinion a été reprise par «Pollution Probe» et par l'Association canadienne du droit de l'environnement (voir paragraphe 1.23).

2.8 Les témoins ont toutefois reconnu que, dans le monde actuel, il peut être difficile de concrétiser cette distinction établie en principe. Voici l'opinion de M. MacLeod :

> *Sur le plan pratique, il est presque inconcevable qu'un projet important, dans quelque secteur que ce soit, puisse être laissé seulement aux soins de la province. Le gouvernement fédéral et les provinces peuvent examiner chaque projet individuellement et s'entendre sur leur rôle respectif.*
>
> . . .
>
> *Il convient d'ajouter qu'il y aurait sans doute très peu de projets qui ne risqueraient pas d'avoir des effets en dehors des frontières d'une seule province et qu'une gestion commune serait probablement indiquée dans le cas de tous les grands projets*[9].

L'opinion de M. MacLeod est reprise par le représentant de l'Assemblée des premières nations :

> *. . .nous devons cesser de convoiter [le bien] des autres et reconnaître qu'il est des choses sur lesquelles doit s'exercer le gouvernement de tous, l'environnement étant certainement l'une d'entre elles. Il est vain de prétendre qu'un barrage construit au Québec ou dans le nord de la Colombie-Britannique n'a pas de conséquences pour les gens des Maritimes, des Prairies, des Territoires du Nord-Ouest, des États-Unis ou du monde*[10].

2.9 À une époque où, au moins dans l'esprit de certains témoins et d'autres experts[11], le gouvernement fédéral a fait preuve de prudence dans l'exercice de son pouvoir, nous apprenons que l'inverse se produit aux États-Unis.

> *. . . les préoccupations en matière d'environnement sont désormais mondialisées, la pollution passe par-dessus les frontières, et si les Canadiens peuvent prendre des mesures pour protéger leur environnement, ils protégeront celui des États-Unis par la même occasion, et vice versa.*
>
> *En matière d'environnement, les États-Unis sont le pays le plus fédéralisé. On a pu constater depuis 20 ans l'escalade de la fédéralisation du droit de l'environnement.*
>
> *. . . permettez-moi de souligner qu'avant les années 60, il incombait aux États de légiférer pour protéger l'environnement. Dans le domaine de la protection de l'environnement, le gouvernement fédéral prenait très peu de mesures*

---

[8] Fascicule n° 10, p. 6.

[9] Fascicule n° 10, pp. 8, 9.

[10] Fascicule n° 13, p. 16.

[11] Voir paragraphe 2.3, note 3.

administratives. En fait, certains se demandaient même si le Congrès des États-Unis pouvait réglementer la qualité de l'eau ou de l'air. Les normes d'application étaient de portée très limitée [12].

2.10 Ce représentant de l'*Environmental Law Institute* de Washington, D.C. notait toutefois que l'«escalade de la fédéralisation» n'a pas entravé l'action au niveau des États ni au niveau local.

> *Pendant les années 80, les programmes environnementaux d'État se sont multipliés. Les programmes d'exécution d'État et locaux sont devenus une réalité.*
>
> . . .
>
> *Les lois d'État et locales joueront un rôle encore plus important dans les années 90*[13].

2.11 Il est clair aux yeux du Comité, comme à ceux de presque tous nos témoins semble-t-il, que pratiquement tous les aspects de la vie moderne ont une dimension environnementale, et que les mécanismes de transfert et d'échange présents dans l'écosystème peuvent faire que les effets environnementaux s'étendent rapidement au-delà des limites de la compétence locale, provinciale ou même nationale. Un centre de pouvoir fort semble donc incontestablement nécessaire. Comme l'a résumé M. Futrell,

> *. . . je ne saurais imaginer un État moderne industrialisé qui ne soit pas doté de pouvoirs fédéraux très clairs qui permettent au gouvernement de mener le bal en matière d'établissement de normes, de BPC, de pesticides, de substances toxiques, de réglementation en matière de pollution de l'air et de déversements polluants dans l'eau* [14].

2.12 Il est toutefois également clair pour le Comité que les gouvernements provinciaux continueront à avoir en matière d'environnement des responsabilités importantes qui s'exprimeront sous toutes les formes, de l'élaboration des politiques à la répression. Ces responsabilités deviennent inévitables et fondamentales du fait que les gouvernements provinciaux ont compétence sur les ressources naturelles et les affaires municipales.

Conclusion n° 2 :

À l'heure actuelle, au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernements. Au cours du dernier quart de siècle, les exigences de l'écosystème canadien, l'un des plus vastes au monde, ont obligé ces instances à multiplier considérablement les politiques et les mesures à l'égard de l'environnement.

---

[12] Fascicule n° 9, p. 8.

[13] Fascicule n° 9A, p. 16-17.

[14] Fascicule n° 9, p. 25.

B. Les compétences communes, dans les textes et dans les faits

2.13 Tous ces éléments convergent vers une compétence en matière d'environnement qui serait commune, plutôt que fondée sur une répartition des pouvoirs. Cette approche semble la plus logique au Comité, et pourtant nous devons reconnaître que la compétence commune présente des problèmes.

a) Bien que la présente Constitution comporte des dispositions concernant les compétences communes, par exemple en matière d'agriculture, leur valeur a été diluée, voire effacée, par l'interprétation juridique. Une série de décisions rendues par les tribunaux entre les années 30 et les années 50 ont eu pour effet de limiter gravement l'éventuelle portée de la compétence en matière d'agriculture.

> *Les tribunaux ont neutralisé la compétence du gouvernement fédéral en matière d'agriculture en la définissant d'une manière étroite (. . .) Les tribunaux ont interprété cette compétence à la lumière de la répartition des pouvoirs prévue par les articles 91 et 92 (. . .)*
>
> *Si le gouvernement fédéral peut uniquement produire des projets de loi ressemblant aux autres lois fédérales, il nous faut conclure que la compétence commune ne donnera aucun résultat spectaculaire, comme ce fut le cas dans le domaine de l'agricultur e* [15].

Le même auteur laisse entendre que des décisions juridiques dans d'autres contextes s'avèrent plus encourageantes pour ce qui est des pouvoirs communs en matière d'environnement[16], mais qu'il faudra attendre d'autres décisions juridiques pour en être sûr. Il semble évident qu'il est difficile d'inscrire des domaines de compétence commune dans une constitution qui, comme celle du Canada, a toujours mis l'accent sur la répartition des pouvoirs.

b) Il est également indéniable que les gouvernements provinciaux sont et resteront jaloux de leurs domaines de compétence. Des pouvoirs communs, tout comme l'utilisation du droit de dépenser, peut facilement être perçu comme une «escalade de la fédéralisation»; les provinces s'y opposeraient donc par principe. Le Comité reconnaît aussi que, dans le domaine de l'environnement en particulier, les écosystèmes et d'autres dimensions rendent à peu près impossible de définir les limites de la législation en matière d'environnement. Par exemple, les limites d'émissions, ou d'autres mesures de lutte contre la pollution, peuvent avoir des effets sur l'économie ou menacer la viabilité de communautés qui dépendent d'une seule industrie. Il serait peut-être inévitable et bien compréhensible que les provinces, et d'autres, s'opposent à une législation fédérale qui aurait de telles répercussions.

c) Finalement, les pouvoirs communs sur les questions environnementales peuvent être perçus comme risquant d'accroître le chevauchement, le double emploi et le conflit, surtout en ce qui concerne la réglementation et la mise en application. L'inverse peut se produire : dans une situation où les deux niveaux de gouvernement ont compétence pour agir, aucun des deux ne le fait, espérant que la responsabilité en sera assumée (tout comme les coûts) par l'autre.

---

[15] Northey, p. 167.

[16] Northey, pp. 169-174.

2.14 Ce sont là des problèmes concrets et redoutables. À n'en pas douter, leur existence aident à expliquer pourquoi le Canada a conservé une Constitution qui met l'accent sur la répartition des pouvoirs plutôt que sur la responsabilité commune. Néanmoins, de l'avis du Comité, cette dernière approche est la plus utile en ce qui concerne les besoins de l'environnement et le développement durable. Nous partageons les vues d'un témoin de l'Assemblée des premières nations :

> *Il faudrait pouvoir envisager à l'avance le genre de pouvoirs et de compétences qui nous permettraient dans 100 ans de faire un constat de succès par rapport à l'environnement et à un mode de communication entre nous, basé sur le respect. . .*
>
> *Il faudra que l'on abandonne cette idée dépassée que nous nous faisons des discussions constitutionnelles qui consistaient simplement en un transfert de compétences entre le fédéral et les provinces. Il faudrait au contraire envisager la constitution dans notre optique des nouveaux rapports à établir entre nous, et ceci dans l'intérêt d'un pays plus uni*[17].

2.15 Si le public se soucie légitimement de voir le gouvernement éviter le chevauchement et le double emploi, il croit en même temps vital que les questions liées à l'environnement relèvent de compétences simultanées (voir paragraphe 1.23). C'est ce qui a très bien été exprimé dans le document de l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), qui commence par souligner les graves effets du chevauchement et du double emploi :

> *Les compétences communes en matière d'environnement ont donné lieu à un chevauchement accru des exigences réglementaires parmi les ordres fédéral, provincial et municipal du gouvernement. Dès le début des années 1970, ce chevauchement des responsabilités en matière de compétences à l'égard de l'environnement a semé la confusion, l'incertitude et a entraîné des dépenses inutiles à partir de ressources déjà restreintes de la part du secteur manufacturier, et a créé un conflit entre les ordres fédéral, provincial et municipal du gouvernement. . . Particulièrement, le double emploi des processus fédéraux et provinciaux d'examen et d'évaluation relatifs à l'environnement est coûteux : délais dans l'approbation des propositions de développement, ressources humaines exigées pour préparer et présenter la documentation nécessaire en vue de satisfaire aux exigences environnementales de chaque ordre de gouvernement et coûts connexes. Ces conflits entravent la compétitivité des manufacturiers canadiens alors que ceux-ci sont déjà encombrés de taux d'intérêts élevés et doivent faire face à de nouveaux défis économiques mondiaux* [18].

2.16 Cependant, l'AMC ne préconise pas que soit davantage spécifiée la répartition des pouvoirs pour éviter le chevauchement; au contraire, elle considère les récents efforts d'harmonisation fédérale-provinciale des mesures environnementales comme allant dans le sens des pouvoirs communs.

> *L'optique dans laquelle le gouvernement fédéral et les provinces envisagent les questions environnementales porte à croire qu'ils continueront d'exercer des compétences communes en matière d'environnement. . . Si cela pouvait se doubler*

---

[17] Fascicule n° 13, p. 14.

[18] Mémoire du Comité national sur la qualité de l'environnement de l'Association des manufacturiers canadiens, pp. 3-4.

d'une reconnaissance de la responsabilité fédérale relativement à l'établissement de normes nationales minimales, les principaux conflits énoncés dans le présent mémoire s'en trouveraient grandement amoindris. . . Voilà ce sur quoi le Comité sur la qualité de l'environnement [de l'AMC] souhaite insister dans sa proposition : il propose le remaniement de l'actuel modèle constitutionnel du Canada, marqué par le chevauchement législatif et le double emploi dans les questions liées à l'environnement, afin d'en faire un modèle qui pronent et favorise un vaste partage par les gouvernements fédéral et provinciaux des politiques et des pouvoirs législatifs visant la protection de l'environnement et le développement durable; le Comité propose pas toutefois que la Constitution soit modifiée à cette fin. Cependant, il souligne la nécessité d'une orientation politique immédiate, d'une consultation et, par la suite, d'une intervention officielle[19].

2.17 Les possibilités qu'offrent les pouvoirs communs ne sont pas universellement reconnues. Par exemple, on recommande dans le document présenté par la *Mining Association of British Columbia* que

> *(. . .) l'environnement soit mentionné de façon précise dans la répartition des pouvoirs et que la compétence exclusive sur les diverses composantes de l'environnement soit attribuée à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement. C'est ce que nous appelons «la segmentation des responsabilités constitutionnelles en matière d'environnement»*[20].

Pour les raisons énoncées au paragraphe 1.10, le Comité considère que les tentatives de segmentation, qu'elles reposent sur les bases proposées par la *Mining Association of British Columbia* ou sur d'autres, sont vouées à l'échec et pourraient conduire à encore plus de chevauchements et de frictions que ce n'est le cas maintenant.

2.18 Quel est «le modèle de coopération sur le plan de l'application des lois fédérales et provinciales qui ressort peu à peu[21]»? Selon l'AMC :

> *La législation qui traite du transport des marchandises dangereuses et du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est un exemple d'un effort législatif fédéral-provincial coordonné et concerté*[22].

L'AMC juge aussi que les dispositions visant la réglementation des substances toxiques dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* reconnaissent «d'une façon plutôt modeste que les sphères constitutionnelles sont concomitantes plutôt qu'exclusives[23]».

2.19 D'autres témoins, et en particulier le ministre de l'Environnement, ont signalé qu'il se pourrait que le champ des compétences fédérales-provinciales communes en matière d'environnement soit progressivement confié au Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

---

[19] *Ibid.*, pp. 18-19.

[20] «Disentangling the Environmental Regulation Labyrinth», mémoire présenté par la *Mining Association of British Columbia*, p. 11.

[21] Mémoire de l'AMC, p. 11.

[22] *Ibid.*, p. 17. Voir aussi les commentaires de M. Northey concernant le transport des matières dangereuses, *op. cit.*, pp. 169-172.

[23] *Ibid.*, p. 23.

Par le truchement du CCME, nous établissons des normes nationales en vue d'harmoniser les exigences réglementaires imposées à l'industrie et d'aider le Canada à mieux honorer ses obligations internationales en matière d'environnement.

. . . Il a une structure différente de celle que l'on trouve généralement dans les tribunes fédérales-provinciales, où tous les gouvernements sont représentés et où ils se réunissent chaque année, sous la présidence conjointe d'un gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Mais dans ce conseil, tous les gouvernements sont égaux. . .

Le conseil est structuré de telle sorte qu'il compte un secrétariat qui emploie environ 40 personnes. Ces gens s'occupent d'élaborer la politique et d'effectuer des études, et il y a beaucoup de coopération entre les divers paliers de gouvernement. D'après mon expérience, si restreinte soit-elle, c'est un cas unique dans les relations fédérales-provinciales[24].

2.20 M. Leefe, ministre de l'environnement de Nouvelle-Écosse, a montré le même enthousiasme pour le CCME :

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui a reconnu cette nécessité, accorde maintenant la priorité à l'harmonisation des lois provinciales et territoriales et à l'administration concertée des programmes, notamment en ce qui concerne l'évaluation des impacts environnementaux. Il existe en outre une vaste gamme de questions environnementales d'envergure internationale, qui nécessitent des engagements internationaux dont la mise en oeuvre dépend exclusivement des gouvernements locaux ou provinciaux.

Le besoin de coopération et de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux n'a jamais été aussi évident, mais nous ne croyons pas qu'une redistribution des pouvoirs par voie constitutionnelle soit indiquée. Le recours à cette solution serait incompatible avec l'un des principes fondamentaux du développement durable, soit l'intégration des problèmes environnementaux à l'ensemble des processus décisionnels. L'environnement ne relève pas que d'un ministère. . .

La réalisation de cet objectif exige un accord profond avec un grand nombre de partenaires. Il incombe aux gouvernements de protéger l'environnement naturel, mais nous avons aussi l'obligation de le faire d'une manière qui respecte la règle de la certitude et de la prévisibilité des choses si importante pour les secteurs économiques, et de la façon la plus efficiente et la plus rentable possible.

[24] Fascicule n° 15, pp. 8 et 15-16. Le ministre a aussi signalé (p. 8) que la coopération fédérale-provinciale en matière d'environnement avait déjà généré 400 ententes multilatérales et bilatérales.

Durant la dernière année, j'ai eu l'honneur de présider le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et je crois que cet organisme a su mesurer les défis qui nous attendent et qu'il constitue la tribune indiquée pour aborder les questions de compétences reliées à l'environnement au Canada[25].

Conclusion n° 3 :

Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à une nouvelle répartition des pouvoirs en matière d'environnement que d'amener les diverses instances à reconnaître et à bien saisir l'importance des enjeux environnementaux, à coopérer ainsi qu'à coordonner leurs politiques, initiatives et mesures d'exécution.

Recommandation n° 4:

Le Comité recommande de considérer l'environnement comme un domaine de compétence commune, où la concertation et le partenariat sont les points d'appui appropriés et efficaces de toute intervention gouvernementale.

C. Partenariats entre les gouvernements et au-delà

2.21 «Un accord profond avec un grand nombre de partenaires». Il est clair pour le Comité, comme pour le CCME et le public, que l'action environnementale efficace passe par des partenariats entre gouvernements et autres intervenants—ceux qui sont concernés par l'environnement. Plusieurs témoins disent espérer que les tables rondes nationales, provinciales et territoriales qui ont été créées ces dernières années continueront de jouer un grand rôle dans l'élaboration de ces partenariats.

Ce processus a certainement permis que se forment un consensus et une vision. Les entreprises qui pratiquent le développement durable doivent expliquer leur stratégie de concrétisation du développement durable. On voit se dessiner un nouveau modèle, un modèle qui intègre l'environnement et l'économie et ne se contente pas tout simplement d'équilibrer l'un et l'autre. C'est un processus prometteur, qui débouchera sur un cadre propice[26].

2.22 Une des indications les plus claires du fait que les questions d'environnement et de développement durable échappent au vieux «match de football fédéral-provincial» est l'influence des droits des autochtones sur l'enquête du Comité, entre autres. Ceci découle en partie du fait que l'autonomie gouvernementale des autochtones soit incluse comme élément clé des propositions du gouvernement dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Le Comité est aussi bien conscient que toute discussion des pouvoirs actuels et futurs en matière

---

[25] Lettre que M. John G. Leefe a envoyée au président du Comité permanent le 22 octobre 1991. Voir aussi les commentaires sur le CCME formulés par M. MacMillan (fascicule n° 6, p. 47) et par M. MacLeod (fascicule n° 10, p. 7).

[26] Fascicule n°10, p. 24. Voir aussi les commentaires de M. MacLeod (fascicule n° 10, pp. 5-6) et de M. McCready (fascicule n° 10, pp. 37-38). L'Association canadienne des manufacturiers signale (à la page 11 de son mémoire) que les tables rondes ne pourront jouer un rôle significatif dans le processus décisionnel en matière d'environnement que si les travaux réalisés au sein de chacune de ces tables sont mieux coordonnés.

d'environnement au Canada doit prendre en compte le caractère essentiel de l'environnement pour les peuples autochtones sur les plans spirituel, social et économique. L'autonomie gouvernementale constitue potentiellement pour les autochtones une occasion de rétablir et de nourrir la relation durable qu'ils avaient avec l'environnement avant l'arrivée d'immigrants et le paternalisme. Comme l'a dit le témoin de l'Inuit Tapirisat :

> *Nous vivons dans les Territoires du Nord-Ouest, le nord du Québec et le Labrador depuis des millénaires et nous nous considérons comme les gardiens de ces vastes territoires. Notre utilisation de la terre et de ses ressources repose sur des principes fondamentaux régissant les rapports entre les humains et la terre.*
>
> *Le principe prépondérant parmi nous est le respect de la terre, de la mer et de toutes formes de vie qui habitent la terre et la mer. De celui-là découle d'autres principes régissant le moment et la façon d'utiliser les ressources de notre terre et la façon d'assurer sa pérennité au profit des générations futures. Pour les Inuit, cette attitude face à l'environnement tient à des considérations de vie et de mort, et non pas à une philosophie abstraite et idéaliste. Elle a permis à notre peuple de survivre et de prospérer dans un environnement que bien des étrangers trouvent rébarbatif*[27].

2.23 Ni le fondement juridique, ni la nature de l'autonomie gouvernementale des autochtones, ni le calendrier de sa mise en application ne relèvent du présent Comité. L'incidence que pourrait avoir cette autonomie sur l'environnement constitue cependant un facteur important dans l'étude que fait le Comité des pouvoirs futurs en ce domaine. Pour simplifier les choses, disons que l'autonomie gouvernementale fera en sorte qu'il faudra établir de nouveaux partenariats et de nouvelles relations qui devront être développés avec tout autant de soin que les relations fédérales-provinciales classiques.

> *Permettez-moi de préciser quels sont les pouvoirs en matière d'environnement auxquels nous prétendons dans le cadre de l'autonomie politique. Pour les Inuit, la gestion de l'environnement ne se limite pas au seul droit de regard sur les procédures administratives comme les évaluations et les examens en matière d'incidence environnementale. Pour nous, la gestion de l'environnement doit comporter toute une palette de pouvoirs et de responsabilités jugés nécessaires pour protéger nos terres et les ressources qu'elles renferment.*
>
> . . .
>
> *Compte tenu de notre expérience acquise lors de négociations avec les gouvernements du Canada, nous ne nous attendons pas à imposer facilement des modèles de répartition des pouvoirs que nous estimons nécessaires. Toutefois, peu importe l'issue de ces négociations sur les pouvoirs en matière d'environnement, une condition essentielle nous semble devoir être respectée. Aucun transfert de pouvoirs gouvernementaux en matière d'environnement, qu'ils soient bilatéraux ou non, n'est acceptable sans le consentement des Inuit*[28].

2.24 Les représentants des organismes tant Inuit qu'amérindiens qui ont été entendus ont eu à coeur de souligner que l'autonomie gouvernementale, au lieu de creuser davantage le fossé entre les autochtones et le reste du Canada, serait le moteur de partenariats réalistes; ils

---

[27] Fascicule n° 8, p. 5.

[28] Fascicule n° 8, pp. 6-7.

ont également réitéré leur engagement au développement, pourvu que ce développement soit durable[29]. Le chef Wilson envisage la relation souhaitée qui pourrait s'appliquer à son propre peuple de l'île de Vancouver :

> *Nous aurions compétence exclusive dans certains domaines, compétence commune pour l'environnement et pour les ressources, et nos relations avec le fédéral et la province seraient sur un pied d'égalité. Ce n'est pas dire pour autant que nos ressources seraient les mêmes ou notre compétence égale, mais. . . vous ne vous arrogez pas le droit de prendre des décisions à ma place. . .*
>
> *Quand je parle d'exclusivité, il ne faut pas confondre avec la balkanisation ou l'isolement, sous une forme ou sous une autre.*
>
> *. . . J'espère bien que, quand le problème des titres des autochtones aura été négocié à notre satisfaction dans le secteur où l'on parle la langue Kwakwala, nous aurons toujours des liens avec les municipalités de notre région, avec le district régional, surtout en ce qui concerne les eaux usées, l'infrastructure et l'environnement, que nous aurons des liens bien définis au cours de ces négocations avec le gouvernement provincial et avec l'ensemble du pays. C'est aussi vaste que cela*[30].

2.25 Le Comité est conscient que, entre les grands groupes autochtones du Canada, il existe différentes conceptions de l'autonomie gouvernementale des autochtones et de ses liens avec les revendications territoriales. Il comprend aussi qu'en plus de vouloir l'autonomie gouvernementale sur leurs terres, les groupes autochtones ressentent le besoin de participer à la gestion des éléments environnementaux qui ont une influence sur eux mais dépassent les limites de ces terres (comme la gestion de la faune ou la maîtrise des sources de pollution atmosphérique atteignant les terres autochtones). Il est clair pour le Comité, comme pour les organismes autochtones qui ont été entendus, que l'élaboration de partenariats et de systèmes de gestion adéquats ne sera ni facile, ni rapide. Il est cependant clair aussi qu'un des grands objectifs de ces organismes est le développement durable, tant pour le Canada que pour les régions soumises à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Le Comité pense que la réalisation de cette autonomie gouvernementale pourrait constituer une belle occasion de s'orienter davantage vers la protection de l'environnement et le développement durable au Canada.

Recommandation n° 5 :

Le Comité recommande de voir dans l'autonomie gouvernementale des autochtones une occasion et une obligation de contribuer à la protection de l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable.

2.26 Pour que les partenariats environnementaux élaborés soient efficaces, ils devront naturellement inclure les gouvernements municipaux, qui sont souvent en première ligne des mesures environnementales de lutte contre la pollution atmosphérique, de réduction des déchets solides, d'épuration des eaux et dans bien d'autres domaines. Le maire de Toronto aborde le besoin d'une relation modifiée et améliorée avec les niveaux supérieurs de gouvernement pour favoriser le partenariat et la coopération en matière d'environnement.

---

[29] Fascicule n° 13A, pp. 5-7; fascicule n° 8, pp. 25-26.

[30] Fascicule n° 13, pp. 18, 25.

Les administrations locales aimeraient bien dialoguer avec le gouvernement fédéral, aimeraient rencontrer les administrations fédérales et provinciales autour d'une table, mais c'est hors de question depuis quelque temps.

. . . il faut au moins établir un dialogue—cela ne devrait pas poser de problème—ne fût-ce qu'un dialogue officieux, pour pouvoir synchroniser nos énergies, nos efforts et nos ressources et lutter le mieux possible contre la dégradation de l'environnement. Je pense que cela permettrait au Canada de mieux contribuer à sauver notre planète et de prendre fermement la direction des opérations. Ne nous dispersons pas; unissons nos efforts.

. . .

[Il est absurde de ne pas] utiliser nos ressources aussi efficacement que possible pour toutes sortes de problèmes, pas seulement l'environnement, mais pour d'autres questions qui chevauchent les divers niveaux de gouvernement[31].

2.27 Il est donc clair pour le Comité que le statu quo qui fait l'objet d'un vaste appui (cf. 1.23) n'est pas synonyme de «statisme». Les pouvoirs en matière d'environnement sont largement exercés à l'heure actuelle à la fois par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, le secteur privé et les particuliers. Il semble en outre imminent que les autochtones eux aussi exercent des pouvoirs appréciables. Le partenariat est donc déjà une réalité, bien que sous une forme autre que celle que lui donnent habituellement les constitutionnalistes. Des mécanismes apparaissent ou sont renforcés qui permettront l'élaboration de partenariats et la coopération entre ceux qui exercent ces pouvoirs. On demande d'autres mécanismes de dialogue et de concertation, qui seront sans doute indispensables dans les années 1990.

2.28 C'est en raison de ce dynamisme créateur que le Comité ne recommande pas pour l'instant une importante modification de la répartition officielle des pouvoirs en matière d'environnement. La reconnaissance croissante des complexités liées aux relations entre les écosystèmes, le caractère mondial d'un si grand nombre de problèmes environnementaux, de même que les conséquences logiques d'une approche axée sur le développement durable, tous ces facteurs vont dans le sens d'une très grande diffusion des pouvoirs en matière d'environnement, et d'une coopération croissante entre les divers dépositaires de ces pouvoirs. Comme le disait M. MacMillan (paragraphe 1.22), on peut prévoir que dans dix ans, nous ne nous reconnaîtrons plus dans les événements de 1991, car le monde sera alors bien différent en matière d'environnement.

D. L'union pour l'environnement : l'intégration de l'environnement et de l'économie dans le développement durable

2.29 Le Comité a l'impression que les propositions du gouvernement mises de l'avant dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* ne tiennent pas bien compte du dynamisme qui prévaut, non plus que du besoin d'intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble de

[31] Fasicule n° 14, pp. 20-21.

l'économie et de la société canadiennes. Ceci a évidemment soulevé une certaine inquiétude chez les témoins qui ont comparu devant nous, plus particulièrement en ce qui concerne les propositions touchant l'union économique. Par exemple, des représentants de l'Académie Rawson des sciences de l'eau et de l'Association du Barreau canadien ont soutenu, chacun dans son optique, que si l'union économique nécessite le renforcement du rôle du gouvernement fédéral, il en va de même pour ce qu'ils considèrent être l'union environnementale que constitue également le Canada.

> *[L]a politique environnementale et la politique économique sont intimement liées. Par conséquent, il ne saurait y avoir d'union économique efficace au Canada si les règlements en matière d'environnement sont balkanisés. [. . .]*
>
> *[N]ous croyons que la réussite d'une union économique dépend de l'existence d'une union environnementale. Dans un pays comme le Canada, où il y a divergence entre les frontières provinciales et les frontières écologiques, le gouvernement fédéral a déjà le mandat de résoudre les questions transfrontalières, tant internationales que nationales* [32].
>
> *Il nous semble que les propositions actuelles sont mues par le fait que le Canada est essentiellement un espace économique commun, et non pas une union écologique, un espace territorial ou un espace naturel commun. . . Deuxièmement, le principe moteur du fédéralisme devrait être l'efficacité sur la plan économique ou comptable.*
>
> *Ce sont là certains éléments, certains aspects du fédéralisme. Or, le fédéralisme n'a aucun rapport avec la répartition des pouvoirs; il ne s'agit pas de savoir quel palier de gouvernement peut accaparer le plus de pouvoirs possibles, avoir le plus de crédibilité politique ou même faire les choses de la façon la plus efficace possible. Le fédéralisme vise à offrir un bon gouvernement, à protéger les droits des citoyens, le territoire et l'environnement*[33].

2.30 Il se peut bien que les préoccupations exprimées par ces témoins et d'autres soient dues au fait que *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* ne reflète pas clairement, dans ses propositions concernant l'union économique, le principe de base du développement durable que se sont engagés à appuyer le gouvernement fédéral et les autres gouvernements du Canada, principe selon lequel la planification économique et la planification environnementale doivent être intégrées et inséparables. Pour nos témoins, ainsi que pour le Comité, l'un des objectifs principaux du renouveau politique envisagé par le gouvernement doit être d'encourager l'adoption de modèles de développement durable. Nous recommandons donc qu'il en soit fait explicitement mention dans les propositions concernant l'union économique.

---

[32] Fascicule n° 12, pp. 9-10.

[33] Fascicule n° 16, pp. 27-28.

Recommandation n° 6 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, puisque l'économie et l'environnement sont en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :

- **en raison de l'étendue, du caractère distinctif et de la fragilité de ses habitats naturels, le Canada a un rôle crucial à jouer dans la survie de la planète;**
- **les activités de l'homme au sein de l'économie et de la société contemporaines causent des problèmes environnementaux tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale; les liens existant entre les systèmes écologiques et les mécanismes de transfert dans ce domaine ont souvent pour effet d'aggraver ces problèmes qui, dans certains cas, peuvent entraîner des changements irréversibles;**
- **par conséquent, la prospérité du Canada et la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques favorisant le développement durable.**

E. Chevauchement et double emploi?

2.31 Nous avons déjà noté (par. 2.20) que les compétences communes en matière d'environnement qui sont en voie d'élaboration peuvent fournir l'occasion d'harmoniser les lois et les règlements, ainsi que d'administrer des programmes en coopération. Toutefois, pour un grand nombre de personnes, le principe de compétences communes ainsi que le nombre croissant d'organismes ayant des pouvoirs en matière d'environnement, peuvent sembler mener inévitablement au chevauchement, au double emploi, à la confusion et au gaspillage des ressources.

2.32 Le problème du chevauchement a été décrit par l'un de nos témoins comme l'une des vieilles controverses «au sujet de la nature du fédéralisme canadien[34].» La réduction des cas de chevauchement est la raison d'être des propositions concernant la «Rationalisation des services gouvernementaux» dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Plusieurs témoins croient que la répartition actuelle des pouvoirs prévue par la Constitution est responsable de nombreux cas de chevauchement des pouvoirs de réglementation, qui «grèvent lourdement et inutilement» l'industrie, et qui pourraient «tarir les investissements, voire [. . .] fermer les usines et les mines, entraînant la disparition de certaines collectivités et une détérioration de

[34] Fascicule n° 16, p. 46.

la balance des paiements de notre pays[35].» C'était principalement afin de trouver une issue au «labyrinthe réglementaire»[36] que la *Mining Association of British Columbia* a recommandé la segmentation des pouvoirs constitutionnels (voir paragraphe 2.17, ci-dessus).

2.33 Par ailleurs, d'autres témoins ont laissé entendre que les activités de divers paliers de gouvernement dans un même domaine environnemental pourraient bien se compléter plutôt que se chevaucher. Par exemple, l'Association minière du Canada, tout en réservant un bon accueil aux efforts d'harmonisation et de rationalisation, a recommandé avec instance que le gouvernement fédéral conserve un niveau d'expertise adéquat, de façon à ce que les politiques fédérales restent sensibles aux besoins de l'industrie minière, même si la majorité des lois touchant l'industrie sont provinciales[37]. Commentant la situation en Colombie-Britannique, le témoin de la *West Coast Environmental Law Association* a affirmé que :

> *. . . bien qu'il y ait de nombreux secteurs où interviennent les deux autorités réglementatrices [- fédérale et provinciale -] en matière d'environnement, il est étonnant de voir qu'elles ne font pas double emploi, car les secteurs sont si vastes, et il y a si peu d'employés, que chacun s'occupe à sa propre tâche, indépendamment.*
>
> *Ce qui et bien plus grave que le double emploi, c'est que chacun ignore ce que fait l'autre. . . Ce qu'il faudrait plutôt, et ce qui commence à se faire, c'est une meilleure coordonnation des activités, car la tâche dépasse largement les capacités des deux paliers de gouvernement*[38].

2.34 Le Comité croit qu'on peut sans doute trouver de nombreux exemples de chevauchement et de double emploi dans la gestion de l'environnement au Canada. À l'heure actuelle, ce sont les évaluations des impacts environnementaux qui causent le plus de difficultés. Bon nombre de nos témoins ont d'ailleurs surtout parlé de ces évaluations. Mais il est clair pour le Comité que l'absence de coordination fédérale-provinciale concernant les évaluations d'impact environnemental non seulement est coûteuse et entraîne des pertes de temps pour toutes les parties, mais aussi empêche de répondre aux besoins en matière d'environnement et de développement durable.

2.35 Pour ce qui est des autres aspects de la question, comme nous l'avons indiqué, les problèmes de chevauchement et de double emploi sont moins évidents. Méditant sur sa longue expérience dans l'industrie pétrolière, M. MacLeod (au nom de Shell Canada) a fait les commentaires suivants :

> *Nous, de l'industrie, nous sommes plaints très souvent au cours des années des difficultés que nous éprouvions au pays du fait que les règles du jeu n'étaient pas uniformes, que les compétences se chevauchaient et qu'il y avait une multitude de normes à respecter; je n'y ai pas échappé moi-même. Je parle ici strictement pour mon secteur en particulier, mais lorsque je réfléchis à la question, lorsque je*

---

[35] Fascicule n° 18, p. 9.

[36] Mémoire, p. 2.

[37] *Environmental Issues and Constitutional Reform*, mémoire de l'Association minière du Canada, pp. 3-5.

[38] Fascicule n° 13, pp 54-55.

m'attache aux problèmes que nous avons éprouvés réellement par rapport aux problèmes que nous aurions pu avoir, je me dis que notre situation n'a pas été si terrible. Grâce à une gestion commune de la question de l'environnement, les gouvernements ont réussi à aplanir les difficultés[39].

2.36 Le ministre de l'Environnement a même rajouté :

[Un] certain chevauchement est inévitable en raison du caractère multiforme et interdisciplinaire de l'environnement.

. . . [C]ertaines personnes sont, par nature, choquées par l'idée qu'il pourrait y avoir chevauchement, et [. . .] elles le font rimer chaque fois avec gaspillage. . . Mais il y a un autre aspect de la question. . . Dans certains cas, le chevauchement peut même faciliter l'émergence des solutions.

Et je crois que s'il est un domaine où le chevauchement peut donner des résultats heureux, c'est bien l'environnement[40].

2.37 Dans le domaine de l'environnement, il n'existe aucun substitut à la concertation et à la coopération entre toutes les personnes ayant des pouvoirs en matière d'environnement. Ceci n'est pas seulement l'opinion du présent Comité; c'était aussi la conclusion à laquelle était parvenu M. Jim MacNeill, il y a vingt ans, avant que les ministères fédéral et provinciaux de l'Environnement n'aient été créés. Il avait été invité par le gouvernement fédéral à étudier comment les questions environnementales pourraient le mieux être traitées dans le contexte des propositions de réforme constitutionnelle qui étaient en train d'être négociées. Deux décennies plus tard, le seul changement significatif qu'il faut apporter à sa conclusion est qu'on doit reconnaître que l'action environnementale au Canada exige beaucoup plus que la coopération fédérale-provinciale. À l'exception de ce point, ses conclusions semblent indéniables et aussi pertinentes maintenant qu'à cette époque.

Les stratégies de gestion efficaces (. . .) intéressent nécessairement les deux ordres de gouvernement. Il nous apparaît que c'est la conclusion inévitable de notre analyse. Cette conclusion s'impose à nous non seulement parce que les problèmes de l'environnement sont dominés par les débordements mais aussi parce qu'elle découle des caractéristiques que nous avons relevées dans chaque partie de l'analyse qui précède : l'interdépendance écologique, l'interdépendance physique, l'interdépendance des problèmes et, enfin l'interdépendance au plan des juridictions politiques. Le corollaire évident de cette conclusion est, bien sûr, la nécessité de la coopération intergouvernementale à tous les niveaux et sous toutes les formes

---

[39] Fascicule n° 10, p. 18.

[40] Fascicule n° 15, p. 9. Voir aussi les commentaires du représentant de l'*Environmental Law Institute* (Fascicule n° 9, p. 30) : «Si vous n'avez qu'un responsable qui délègue des pouvoirs, on a vu dans d'autres sociétés les résultats douloureux que cela peut donner. Votre système, et le nôtre, sont des systèmes d'ajustement mutuel, où l'on fait aller la société civile dans le sens désiré à force de cajoleries et de pressions. Or, aujourd'hui, je pense que la redondance, la dispersion du pouvoir et la négociation contrainte sont une façon plus sage de prendre les décisions.»

possibles. Il est difficile, sinon impossible, d'imaginer une structure politique ou institutionnelle ou toute forme de pouvoir qui pourrait minimiser l'importance d'une telle coopération ou qui pourrait donner de bons résultats sans y recourir[41].

Recommandation n° 7 :

Le Comité recommande d'encourager et d'accentuer les tendances actuelles, officielles ou non, à exercer en commun des pouvoirs en matière d'environnement. En particulier, le Comité fait les recommandations suivantes :

- **renforcer les mécanismes officiels et officieux visant à favoriser la consultation et la coopération entre les gouvernements au Canada;**

- **harmoniser les règlements et mesures actuels et proposés visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable en appliquant des normes nationales sévères et en laissant à chaque gouvernement le loisir d'en adopter de plus strictes encore;**

- **prendre d'autres mesures pour éviter les chevauchements et le double emploi, et pour favoriser la collaboration et l'adoption de politiques, de programmes et de projets communs;**

- **mettre en place des liens et des mécanismes de consultation avec d'autres instances intéressées, notamment des organismes internationaux, des administrations municipales et des institutions gouvernementales autochtones, au fur et à mesure que ces dernières seront créées;**

- **prendre des mesures afin de sensibiliser davantage le public aux mécanismes de coordination nationaux et internationaux associés à la protection de l'environnement et au développement durable, et afin d'en faciliter la compréhension et l'accès.**

[41] MacNeill, J. W., *La Gestion du milieu*, Ottawa, Information Canada, 1971, p. 193.

CHAPITRE 3

QUESTIONS PARTICULIÈRES ET RECOMMANDATIONS

A. Le rôle du gouvernement fédéral

3.1 Rôle de chef de file du fédéral. Presque sans exception, et peu importe leur expérience et leurs points de vue, les témoins qui ont comparu devant le Comité ont affirmé la nécessité d'un leadership fédéral continu en matière d'environnement et de développement durable[1]. Plusieurs témoins proposent soit une extension des pouvoirs du gouvernement fédéral pour permettre l'établissement de normes environnementales nationales, soit l'utilisation des pouvoirs latents qui, selon les témoins, existent déjà au niveau fédéral. Toutefois, d'après d'autres témoins, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* révèle que le gouvernement fédéral est prêt à transférer aux provinces des pouvoirs qui lui seraient essentiels pour continuer à jouer de façon efficace son rôle de chef de file.

3.2 C'est l'unanimité et la convergence des vues concernant le rôle de chef de file du fédéral qui frappent le Comité. Par exemple, «Pollution Probe» et l'Association canadienne du droit de l'environnement ont affirmé ce qui suit :

> *Étant donné qu'en matière d'environnement une définition claire du rôle du gouvernement fédéral s'impose, il faut reconnaître que le Parlement devra recourir à son arsenal complet de compétences pour jouer pleinement son rôle. Nous voulons parler plus particulièrement du plein pouvoir résiduel, du pouvoir déclaratoire et du pouvoir général en matière de commerce ainsi que du pouvoir de dépenser*[2].

Soulignons, du côté de l'industrie, la position de «TransCanada Pipelines» Ltd. :

> *L'autorité fédérale devrait prévaloir pour les questions environnementales afin d'assurer une réglementation uniforme dans tout le pays, tant pour assurer le respect des processus environnementaux que des mesures de lutte contre la pollution*[3].

De même, l'industrie minière s'est dite inquiète de ce que le gouvernement fédéral semblait vouloir se retirer du secteur minier (et d'autres domaines de compétence). D'autre part, divers témoins à formation juridique s'inquiétent de la contradiction qu'ils perçoivent dans les propositions du gouvernement, contradiction qui risque de donner de fausses indications

---

1 Les principales exceptions à cet égard sont peut-être l'Association canadienne de l'électricité et la *Mining Association of British Columbia (MABC)*. La première préconise nettement l'attribution des principales responsabilités en matière d'environnement aux gouvernements provinciaux tandis que les propositions de la seconde, même si elles ne sont pas claires à ce sujet, entraîneraient probablement une réduction importante des responsabilités du gouvernement fédéral dans ce domaine.

2 *Environment and the Constitution*, pp. 25-26.

3 Mémoire de *TransCanada Pipelines Ltd.*, p. 5.

aux tribunaux chargés de régler des questions environnementales[4]. Naturellement, les organismes autochtones sont perturbés par tout affaiblissement possible des pouvoirs de l'État, notamment ceux ayant trait à l'environnement, car c'est avec l'État qu'ils ont négocié les anciens traités et avec lui qu'ils s'attendent à entreprendre des négociations beaucoup plus vastes dans un proche avenir[5].

3.3 Les témoins interrogés sur des éléments particuliers des propositions du gouvernement, n'expriment pas de vives inquiétudes; ce qui compte davantage pour eux est l'effet cumulatif de l'ensemble. Ceux qui sont portés à s'opposer à l'élimination du pouvoir déclaratoire (alinéa 92(10)*c*) de la *Loi constitutionnelle de 1867*) savent peut-être que celui-ci a rarement été exercé au cours des dernières années[6]. Dans les domaines en rapport avec l'environnement comme la foresterie et les mines, on admet que les intérêts du gouvernement fédéral sont présentement très limités. Néanmoins, plusieurs témoins trouvent le libellé des propositions du gouvernement obscur, et par conséquent troublant[7].

3.4 L'imprécision des propositions du gouvernement a suscité des préoccupations semblables au sujet des domaines visés par la délégation proposée des pouvoirs administratifs et législatifs, y compris la conservation et la protection de la faune, ainsi que la conservation du sol et des eaux. Comme le déclare un témoin représentant l'Association du Barreau canadien,

> *Quand nous voyons des projets de rationalisation comme celui-ci, nous nous demandons s'ils sont justifiés ou s'ils ont simplement pour but de refiler les responsabilités à quelqu'un d'autre*[8].

Il faut également reconnaître que, pour bon nombre d'observateurs, l'expérience passée en matière de délégation de pouvoirs administratifs dans le domaine de l'environnement n'encourage pas à continuer dans cette voie. M. MacMillan, qui a déjà été ministre, est très explicite :

> *La feuille de route des gouvernements provinciaux n'est guère reluisante dans les dossiers environnementaux pour lesquels le gouvernement fédéral leur a délégué une partie de ses pouvoirs, notamment dans le domaine de l'application de la loi en vertu de l'article 33 de la Loi sur les pêches*[9].

---

4 Fascicule n° 16, p. 25. Voir aussi fascicule n° 13, pp. 45-49.

5 Voir, par exemple, le fascicule 13, pp. 4-37 ainsi que le fascicule 13A, p. 9 :
«Nos droits issus de traités et nos droits ancestraux sont menacés par des réalisations qui nuisent à l'environnement.»

6 Par exemple, Mme Barbara Rutherford, Association canadienne de droit de l'environnement, fascicule 17, p. 12.

7 Voir, par exemple, le fascicule n° 13, pp. 50-51, et le mémoire *Environment and the Constitution* (Pollution Probe et ACDE), partie 4.1.3.

8 Fascicule n° 16, p. 43.

9 Fascicule n° 6, p. 33-34. Voir aussi le fascicule n° 13, p. 54.

Il se peut qu'on ne s'objecte pas au principe de la délégation — celle-ci peut même représenter une façon judicieuse d'améliorer l'état de l'environnement, mais les témoins insistent sur le fait que toute délégation devrait être accompagnée d'une clause obligeant l'instance à laquelle des pouvoirs sont délégués à rendre des comptes et que la délégation de tels pouvoirs devrait être révocable si elle n'atteint pas les objectifs souhaités[10].

Recommandation n° 8:

Le Comité recommande d'incorporer aux propositions sur le renouvellement politique (notamment celles touchant la reconnaissance des champs de compétence provinciale et la rationalisation des services gouvernementaux) des dispositions expresses et non équivoques pour permettre au gouvernement fédéral d'agir de façon vigoureuse dans l'exercice de son mandat en matière d'environnement et de développement durable et de jouir de la compétence voulue dans tous les domaines recensés dans les propositions du gouvernement.

Recommandation n° 9 :

Le Comité recommande de préciser, dans les propositions relatives à la délégation de pouvoirs législatifs et administratifs en matière d'environnement, que les ententes habilitantes comporteront des dispositions garantissant :

- **que l'instance à laquelle on a délégué des pouvoirs fera rapport régulièrement et publiquement au corps législatif qui lui a délégué ces pouvoirs;**
- **que les pouvoirs délégués seront retirés si, de l'avis du corps législatif dont ils émanent, l'instance à qui ils ont été délégués n'en fait pas un bon usage;**
- **que les mesures nécessaires seront prises pour informer le public et permettre à tout moment aux particuliers et groupes d'exprimer leur opinion et de faire des représentations au sujet de la mise en oeuvre des dispositions administratives et législatives.**

3.5 Le Comité croit que, du point de vue de l'environnement, il serait peut-être souhaitable de revoir la proposition selon laquelle le gouvernement fédéral renonce à exercer le pouvoir qui lui est conféré en vertu de l'alinéa 92(10)*c*) en déclarant qu'un ouvrage est «à l'avantage général du Canada». Ce «pouvoir déclaratoire» n'a pas été invoqué depuis des décennies, et il apparaît clairement, dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, que le gouvernement fédéral considère que son existence même pourrait constituer un sujet de friction dans les relations fédérales-provinciales. Cela est possible; toutefois, contrairement à d'autres pouvoirs généraux comme la disposition sur «la paix, l'ordre et le bon

[10] Le mémoire de la WCELA pose, comme conditions à la délégation de pouvoirs par le gouvernement fédéral, «(1) un leadership fédéral prédominant, (2) une imputabilité et (3) des dispositions raisonnables concernant la participation du public à la prise de décisions». (p. 27)

gouvernement», il ne s'agit pas d'un pouvoir législatif mais plutôt d'une disposition qui pourrait permettre au fédéral d'agir rapidement en cas d'urgence. Dans le nouveau climat de coopération et de concertation en matière d'environnement, le pouvoir déclaratoire pourrait permettre de réagir rapidement à une crise imprévue dans ce domaine, auquel cas les autres ordres du gouvernement pourraient inciter le fédéral à recourir à ce pouvoir.

Recommandation n° 10 :

Avant de modifier de quelque façon que ce soit l'alinéa 92(10)*c*) de la Constitution, le Comité recommande de clarifier le sens du pouvoir déclaratoire relativement à la capacité du gouvernement fédéral de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable.

3.6 Comme nous l'indiquons plus loin, nous avons constaté moins d'incertitude et une nette opposition à l'égard des restrictions concernant l'utilisation du pouvoir résiduel fédéral («la paix, l'ordre et le bon gouvernement») à des fins environnementales, et à l'égard de la proposition visant à faire inscrire le droit de propriété dans la Constitution.

3.7 En résumé, pour les questions environnementales, le leadership du gouvernement fédéral est perçu comme un besoin d'importance capitale par la plupart de nos témoins, et ce rôle nécessite d'abord une clarification de la position du gouvernement envers l'environnement dans les propositions de renouveau politique du gouvernement. Comme certains témoins l'ont signalé, les propositions du gouvernement doivent être soumises à une évaluation d'impact environnemental. Nous recommandons que cette clarification comporte au moins trois éléments :

a) un rappel et un renforcement de la brève déclaration du ministre des Affaires constitutionnelles, selon laquelle l'environnement est «un domaine dans lequel les compétences fédérales existantes doivent être respectées et maintenues»;

b) plus de précisions sur la nature des propositions qui semblent influer directement ou indirectement sur l'environnement. Parmi ces propositions, notons celles relatives au pouvoir résiduel, aux champs de compétence abandonnés par le fédéral, à la délégation de pouvoirs dans certains secteurs, au droit de propriété et éventuellement aussi à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il est important de rassurer le public sur les questions de garanties et d'imputabilité;

c) la reconnaissance, dans le contexte des propositions liées à l'union économique, que les processus décisionnels dans les secteurs de l'économie et de l'environnement sont «interreliés de façon inextricable».

3.8 *Mise en oeuvre d'accords internationaux.* Certains témoins étaient particulièrement préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral ne dispose pas d'un «pouvoir en matière de traités», c'est-à-dire du pouvoir de prendre des mesures ici au Canada afin de remplir les obligations qu'il a contractées en vertu de traités internationaux. L'article 132 de la *Loi constitutionnelle de 1867* conférait ce pouvoir au Parlement du Canada; toutefois, une

décision des tribunaux, en 1937[11], a soutenu que ce pouvoir ne s'étendait pas aux traités contractés par le Canada lui-même, par opposition aux traités précédant le Statut de Westminster de 1931, que le Canada avait hérité de la Grande-Bretagne, ou qui avaient été négociés par le gouvernement impérial pour le Canada. Cette décision n'a pas empêché le Canada de contracter lui-même des obligations internationales ou de s'en acquitter; toutefois, quand il faut faire appel aux compétences provinciales afin de respecter les obligations prises, il est nécessaire normalement de coopérer avec les gouvernements provinciaux.

3.9 Cette situation diffère de façon considérable de celle qui existe aux États-Unis, où, nous dit-on, en vertu de l'Article 6 de la Constitution des É.-U., un traité ratifié par le Sénat devient

> *La loi suprême du pays . . . et les juges dans chaque État seront liés par les susdits, nonobstant toute disposition contraire de la Constitution ou des lois de l'un quelconque des États*[12].

3.10 Dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, la question du pouvoir en matière de traités n'est pas abordée directement. Toutefois, dans sa déclaration au Comité, le ministre de l'Environnement se dit d'avis que la coopération accrue et la meilleure coordination visées dans les propositions

> *. . . permettront au gouvernement canadien de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des dossiers environnementaux d'intérêt multilatéral, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, et de négocier des traités et des accords internationaux sur l'environnement au nom du Canada en ayant confiance de pouvoir par la suite honorer ces engagements*[13].

3.11 Plusieurs témoins estiment néanmoins que l'absence de pouvoir en matière de traités représente une réelle faiblesse du système canadien, faiblesse particulièrement importante en ce qui concerne l'environnement[14]. On ne s'entend pas toutefois sur la façon de combler cette lacune. La *West Coast Environmental Law Association* a recommandé la création d'un pouvoir particulier en matière d'affaires extérieures pour traiter des questions touchant l'environnement :

> *Nous recommandons que le gouvernement du Canada révise ses propositions constitutionnelles en définissant expressément un pouvoir fédéral pour légiférer au besoin sur la mise en oeuvre des engagements internationaux du Canada en matière d'environnement* [15].

---

[11] *A.G. Can. v. A.G.* Ont. [1937] 1 D.L.R. 58 (P.C.)

[12] Fascicule n° 9, p. 13.

[13] Fascicule n° 15, p. 12.

[14] Voir, par exemple, le fascicule 16, pp. 24-25.

[15] «L'amélioration de la protection de l'environnement dans la Constitution canadienne», p. 62.

La WCELA reconnaît qu'il faudrait pour cela un mécanisme permettant aux provinces de participer à la formulation de la position du Canada en matière de négociation de tels engagements[16]. Le Comité ne voit pas comment on pourrait accorder un «traitement spécial» aux engagements touchant l'environnement; comme la WCELA l'admet elle-même[17], l'absence de pouvoir en matière de traités pose les mêmes problèmes aux engagements visant le commerce international, et on pourrait alléguer la nécessité d'un pouvoir semblable en matière d'affaires extérieures dans ce cas.

3.12 De l'avis du témoin représentant l'Association du Barreau canadien le problème, quoique sérieux, ne devrait pas être réglé au moyen d'une modification constitutionnelle[18]. M. Fairley recommande fortement d'utiliser plutôt avec prudence les pouvoirs que le gouvernement fédéral possède déjà.

> *. . . il y a un excellent argument reposant sur un bon principe à savoir que la mission de paix et de maintien de l'ordre donne au gouvernement de la nation le mandat d'appliquer des obligations internationales comportant clairement une dimension nationale. [. . .]*
>
> *Si le gouvernement fédéral voulait prendre le taureau par les cornes, il pourrait faire le test. Il y a déjà eu des occasions. Le ministère de la Justice, probablement sur ordre du Cabinet, a toujours évité de le faire.*
>
> *Le pouvoir général de commerce et d'échange, sa résurrection, est une autre rubrique qui pourrait être utilisée pour avoir une nouvelle interprétation de principe de ce que devraient être les pouvoirs législatifs fédéraux en matière d'obligations internationales* [19].

3.13 Il est évident que cette question déborde largement les questions environnementales, et le Comité n'est pas en mesure de proposer une solution. Toutefois, le Comité reconnaît que la mise en oeuvre des engagements internationaux en matière d'environnement s'impose réellement et de toute urgence. Sinon, la position de négociation du Canada sera limitée inutilement par le fait que le gouvernement fédéral devra tenir compte de ce qui est acceptable aux yeux de toutes les provinces touchées. La crédibilité du Canada sur la scène internationale pourrait en souffrir et on risquerait de rater de bonnes occasions de protéger et d'améliorer l'environnement canadien. Il semble évident que le Canada éprouvera de grandes difficultés à respecter les engagements internationaux qu'il a pris en matière d'environnement au cours des dernières années (p. ex. en ce qui concerne l'atmosphère et les Grands-Lacs). Le gouvernement canadien ne devrait pas se retrouver obliger d'invoquer l'absence de compétences en matière d'environnement pour justifier le non-respect d'un engagement. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement pourrait peut-être se charger d'étudier cette question. Quoi qu'il en soit, nous recommandons que le gouvernement du Canada considère la question générale du pouvoir en matière de traités dans ses nouvelles propositions constitutionnelles, car elle est importante pour l'environnement et le développement durable au Canada.

---

[16] *Ibid.*, pp. 60-62.

[17] *Ibid.*, p. 61.

[18] Fascicule n° 16, p. 38.

[19] Fascicule n° 16, p. 36.

Recommandation n° 11 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, la nécessité de doter le gouvernement fédéral du pouvoir voulu pour lui permettre d'honorer efficacement et rapidement les engagements pris par le Canada en vue d'améliorer l'environnement national et mondial et de promouvoir le développement durable. Le Comité recommande de créer, surtout à l'intention des instances canadiennes investies des pouvoirs pertinents, un mécanisme officiel de consultation relativement à l'exercice de ce pouvoir. Le Comité recommande en outre que ce «pouvoir en matière de traités» s'étende aux grandes ententes internationales qui n'ont pas le statut de traité.

3.14 *La paix, l'ordre et le bon gouvernement.* Ce pouvoir résiduel du gouvernement fédéral, prévu aux termes de l'article 91 de la *Loi constitutionnelle*, est dans les circonstances actuelles un élément de base du pouvoir du gouvernement fédéral en matière d'environnement. Un ancien ministre de l'Environnement nous a déclaré :

> *Par exemple, lors de la préparation de la* Loi canadienne sur la protection de l'environnement, *nos conseillers juridiques et ceux qui étaient venus du ministère de la Justice pour nous seconder nous avaient avertis que nous nous trouvions en terrain très glissant du point de vue constitutionnel et légal dans la mesure où nous nous écartions dans notre texte, surtout, des dispositions de la Constitution mentionnant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, ainsi que des pouvoirs législatifs fédéraux dans le domaine pénal concernant la santé, la vie et la sécurité*[20].

Comme on l'a dit précédemment (para. 1.17), le jugement *Crown Zellerbach*, en 1988, a accru le pouvoir que détient le gouvernement fédéral de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada et, partant, la compétence fédérale dans le domaine de l'environnement.

3.15 Beaucoup d'autres témoins ont insisté sur l'importance d'un rôle législatif prépondérant du gouvernement fédéral en matière d'environnement et se sont dits particulièrement troublés par la proposition du gouvernement de restreindre l'utilisation de la clause sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement[21]. D'après certains témoins, si le pouvoir fédéral de dépenser devait être limité de la façon proposée par le gouvernement, la clause de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement pourrait alors revêtir une plus grande importance pour le fédéral.

3.16 Le Comité n'est pas sûr des conséquences pratiques que pourrait avoir la proposition du gouvernement concernant le pouvoir résiduel sur ses pouvoirs en matière

---

[20] Fascicule n° 6, p. 32.

[21] *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, p. 37.

d'environnement[22]. On se demande également pourquoi le gouvernement a trouvé nécessaire ou souhaitable de présenter la proposition suivante : «transférer aux provinces les pouvoirs concernant les questions qui ne sont pas de nature nationale ou qui n'ont pas été spécifiquement attribuées au gouvernement fédéral en vertu de la Constitution ou suite à une décision d'un tribunal». Le Comité est d'avis que, selon le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Crown Zellerbach*, les questions qui ne sont pas de nature nationale ne seraient pas de la compétence du gouvernement fédéral de toute façon[23]. Dans ce cas, le Comité recommande que le gouvernement reconsidère sa proposition concernant le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral, parce qu'elle a peu d'importance sur le plan constitutionnel et qu'elle pourrait néanmoins être révélatrice, sur le plan politique, d'un affaiblissement du leadership du gouvernement fédéral, une éventualité non souhaitable en ce qui regarde l'environnement.

Recommandation n° 12 :

Le Comité recommande de reconnaître, dans les propositions sur le renouvellement politique, que le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral (servant à assurer «la paix, l'ordre et le bon gouvernement») est l'un des principaux fondements des mesures fédérales de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Ce pouvoir ne devrait en aucune façon être diminué; lorsqu'il s'agit de répondre aux nécessités de l'environnement.

3.17 *Acquisition de données, surveillance, recherche et information publique.* Au centre de l'argumentation concernant le leadership fédéral, le besoin de «règles du jeu uniformes» et l'union en matière d'environnement, les témoins ont souvent mentionné que le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir et la capacité d'établir des normes nationales concernant l'environnement. Pour être capable d'agir, il faut avoir les connaissances nécessaires, ce qui implique l'acquisition et l'analyse de données, la surveillance et la recherche. Le Canada doit également posséder de telles connaissances pour ses négociations internationales dans le domaine de l'environnement. Comme l'a déclaré le témoin représentant l'Académie Rawson des sciences de l'eau :

> *Le gouvernement fédéral est celui qui a le plus investi au Canada pour réunir les connaissances nécessaires à l'établissement d'une politique en matière environnementale. C'est un avoir précieux qu'il faut enrichir. . .*

---

[22] M. Andrews, le représentant de la *West Coast Environmental Law Association*, a exprimé l'opinion que le pouvoir du gouvernement fédéral concernant les questions nationales ne serait pas, à première vue, diminué par les propositions gouvernementales. Il a ajouté :
«Pour moi, l'aspect le plus important de ces propositions est l'aspect politique. Je crains, en effet, qu'en supprimant certains des pouvoirs résiduels du gouvernement fédéral, on ne s'éloigne du principe d'un gouvernement fédéral fort que semble exiger la protection de l'environnement» (Fascicule n° 13, p. 46.)

[23] Voir Northey, pp. 140-144.

[P]our être plus précis, nous étudions des problèmes comme le réchauffement de la planète, la disparition de la biodiversité, ou les pluies acides, et toute action menée devra s'appuyer sur des recherches crédibles et valables. C'est un domaine où le gouvernement fédéral devrait continuer à jouer un rôle de chef de file[24].

3.18 Le témoin de l'organisme d'enquête publique *The Environmental Monitor* a également insisté sur la nécessité que le gouvernement fédéral augmente ses activités d'information et de sensibilisation du public en matière d'environnement. Il souligne le fossé énorme qui sépare les inquiétudes suscitées par un problème et la compréhension de ce problème.

Pour ce qui est de comprendre quelles sont les questions prioritaires et quels sont les facteurs qui permettront de les régler, les Canadiens sont les premiers à reconnaître qu'ils ne comprennent pas bien. Nos données démontrent clairement, lorsque nous demandons quelle est la principale cause du réchauffement du globe, la destruction de la couche d'ozone est désignée comme le principal facteur. Même s'il existe un certain rapport, il n'est que très lointain. . . Seulement 14 p. 100 des répondants indiquent que c'est l'utilisation de combustibles fossiles.

Comment pouvez-vous promouvoir de bonnes politiques quand les lacunes sont aussi grandes? Néanmoins, c'est là un bon exemple montrant que le gouvernement fédéral a sans doute un rôle très particulier et tout à fait justifiable à jouer dans l'éducation du public adulte du Canada en matière d'environnement[25].

3.19 Le Comité accueille favorablement la déclaration suivante qui figure dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada :* «Le gouvernement fédéral est déterminé à assurer le maintien de la capacité canadienne actuelle de recherche et de développement»[26]. Le Comité fait remarquer cependant que cela n'a pas empêché plusieurs témoins de s'inquiéter de ce point précis, car la déclaration figure dans le contexte de propositions du gouvernement de se retirer de domaines où la recherche, l'acquisition de données et la surveillance constituent actuellement les principaux secteurs d'activité du gouvernement fédéral[27]. Si l'inquiétude découle uniquement d'une interprétation fautive d'un article ambigu contenu dans les propositions du gouvernement, il serait utile, estime le Comité, d'apporter une clarification de ce point qui serait généralement bien accueillie.

3.20 Mais fondamentalement, le Comité croit fermement qu'il faut à tout prix que les données et l'information soient plus facilement disponibles, que le grand public participe davantage à l'élaboration de la politique et que les gouvernements prennent des mesures en matière d'environnement et de développement durable. Ces facteurs seront encore plus importants si, comme on l'a recommandé plus avant dans le présent rapport, l'idée de compétences communes et de partenariat doit servir de fondement à la politique et aux mesures environnementales au Canada. Il paraît hors de tout doute au Comité que ni les gouvernements ni le grand public ne disposent de données ou d'information pertinentes. De

---

[24] Fascicule n° 12, p. 25.

[25] Fascicule n° 6, p. 19.

[26] p. 38.

[27] Voir par exemple le mémoire de l'Association minière du Canada, pp. 3-4.

même, les activités d'organismes comme le CCME ainsi que les tables rondes nationales et provinciales sur l'environnement et l'économie qui jouent vraiment ou joueront peut-être un rôle dans la mise en place de la coopération et du partenariat, sont peu connues du grand public ou de quiconque, à part ceux qui y participent directement. Une plus grande transparence des mécanismes de gestion de l'environnement au Canada s'impose.

Conclusion n° 13 :

La protection de l'environnement et l'adoption de pratiques favorisant le développement durable font appel à la participation de l'ensemble de la population. À l'heure actuelle, le public a difficilement accès aux données et aux renseignements qui portent sur l'environnement et les activités gouvernementales connexes (y compris les mécanismes de liaison intergouvernementale). Les recommandations du Comité concernant la répartition des pouvoirs reposent toutes sur la nécessité d'élargir l'accès aux renseignements en matière d'environnement et de faire participer davantage le public aux initiatives environnementales des gouvernements.

Recommandation n° 14 :

Le Comité recommande de prévoir, dans les propositions sur le renouvellement politique, des mesures permettant aux Canadiens de participer efficacement à la mission des organismes gouvernementaux à tous les paliers et d'exiger des comptes de ces derniers afin de permettre d'atteindre les objectifs liés à la salubrité de l'environnement et au développement durable.

B. Autres aspects

3.21 *Droit de propriété*. Certains témoins ont exprimé beaucoup d'inquiétude à propos des effets potentiellement négatifs pour l'environnement de l'inscription proposée du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés[28]. Dans la proposition actuelle, ce droit n'est pas défini, on n'indique pas où il devrait figurer dans la Charte et aucune formulation n'est proposée. Les témoins ont donc eu de la difficulté à étudier la question de façon détaillée. La nature de cette inquiétude et le fait qu'elle soit partagée par de nombreux témoins sont toutefois suffisamment clairs.

3.22 De nombreux témoins s'opposent à l'inscription du droit de propriété parce qu'une telle disposition pourrait empêcher les gouvernements au Canada d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures touchant l'environnement. Tous les témoins oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement sont de cet avis, ainsi que la plupart des autres témoins. Certains témoins, même s'ils s'opposent en principe à l'inscription du droit de propriété dans la Charte, proposent des mesures qui pourraient réduire les effets négatifs d'une telle disposition sur l'environnement.

---

[28] *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, p. 4.

3.23 Un témoin de l'Association du Barreau canadien a indiqué au Comité qu'une inscription sans restrictions du droit de propriété compromettrait la capacité de tous les niveaux de gouvernement de mettre en vigueur des lois en matière de protection de l'environnement.

> *. . . et ce, parce qu'un grand nombre de contrôles environnementaux sont appliqués par l'entremise de lois portant sur l'utilisation des terres, le zonage et la planification, l'extraction des ressources naturelles, la gestion, etc.*[29].

Le fait que ce droit soit soumis à des limites raisonnables, en vertu de l'article 1 de la Charte, n'était pas de nature à rassurer le témoin, car la définition de limite raisonnable peut faire l'objet d'une interprétation judiciaire. Un autre expert juridique s'est prononcé sur ce sujet :

> *Tout acte du gouvernement touchant de près ou de loin la propriété sera examiné de près, et l'inquiétude porte sur deux points. D'une part, les tribunaux risquent de juger illégales les initiatives gouvernementales visant à protéger l'environnement. On craint par ailleurs que la garantie d'un tel droit dans la Charte n'entraîne des contestations judiciaires et des litiges s'étendant sur des années à propos d'actions environnementales du gouvernement. Nous pourrions avoir à attendre des années et même des dizaines d'années avant de savoir où les tribunaux situeront la limite de l'autorité du gouvernement à s'occuper des problèmes environnementaux. C'est ce que nous appelons «l'effet de refroidissement»*[30].

3.24 La présidente de l'Inuit Tapirisat du Canada a informé le Comité que son organisme est préoccupé par le fait que des sociétés s'occupant de développement des ressources pourraient recourir au droit de propriété garanti par la Constitution pour contester certains aspects des titres territoriaux des autochtones. Le chef Wilson, représentant l'Assemblée des Premières Nations, s'est opposé également à l'inscription du droit de propriété dans la Charte. Il a fait valoir au Comité qu'un droit à la propriété «tout à fait contraire aux règlements, destinés à protéger cette propriété», pourrait être invoqué[31].

3.25 Bien qu'un nombre important de pays aient inscrit le droit à la propriété dans leur constitution, les témoins qui ont comparu devant le Comité n'ont pu parler que de l'expérience américaine. Certains[32] estiment que la disposition protégeant le droit de propriété dans la Constitution des États-Unis est de nature à rassurer les Canadiens, car les Américains ont néanmoins mis en oeuvre des mesures de protection de l'environnement qui, à bien des égards, sont plus sévères et plus efficaces que les nôtres. D'autres témoins toutefois se sont appuyés sur l'expérience des États-Unis pour montrer comment le droit de propriété peut nuire aux efforts du gouvernement pour protéger l'environnement.

---

[29] Fascicule n° 16, p. 28.

[30] Fascicule n° 13, p. 48.

[31] Fascicule n° 13, p. 29.

[32] Voir, par exemple, les commentaires du ministre de l'Environnement, fascicule n° 15, p. 11.

3.26 Selon M. Futrell du *Environmental Law Institute* de Washington, D.C., la Cour suprême des États-Unis n'a jamais renversé un règlement pris par l'*Environmental Protection Agency*, organisme fédéral, sous prétexte qu'il contrevenait au droit de propriété[33]. Au niveau du gouvernement de l'État, toutefois,

> *La clause fédérale sur le droit de propriété peut parfois paralyser les États dans leurs efforts pour protéger l'environnement*[34].

Il a dit que la clause constitutionnelle sur le droit de propriété peut donner des frissons :

> *Cette clause ne sape pas nécessairement les réglements en matière d'environnement, mais, surtout dans les assemblées législatives des États du Sud et de l'Ouest montagneux, on l'a invoquée comme argument percutant pour stopper l'adoption de lois en comité. Cette clause jouit d'un prestige énorme*[35].

Les témoins ont été incapables de fournir au Comité des exemples de la façon dont l'enchâssement du droit de propriété pourrait avoir un effet bénéfique sur l'environnement[36].

3.27 Beaucoup de témoins estimaient que le droit de propriété est déjà suffisamment protégé par les lois canadiennes existantes. Le témoin de la *West Coast Environmental Law Association* nous indique qu'en *common law* :

> *. . . les tribunaux interprètent déjà les lois de façon à donner le bénéfice du doute aux propriétaires privés* [37].

De même, M. Muldoon de «Pollution Probe» affirme ce qui suit :

> *Je crois qu'il est juste de dire que le droit de propriété est probablement la plus ancienne, la plus établie et certainement la plus complexe des dispositions de notre droit* [38].

3.28 Si le droit de propriété était inscrit dans la Charte, plusieurs témoins souhaiteraient qu'on indique explicitement dans la clause que ce droit n'altère en rien la capacité des gouvernements de protéger l'environnement. D'autres estiment qu'il serait «essentiel d'enchâsser également des droits environnementaux de façon à compenser les effets possibles» [39].

3.29 Le Comité est conscient que, dans le cadre plus large du débat constitutionnel, d'autres réserves sont formulées au sujet de la proposition relative au droit de propriété. Le Comité, à l'instar des témoins qu'il a entendus, ne s'est attaché qu'aux répercussions

---

[33] Fascicule n° 9, p. 23.

[34] Fascicule n° 9, p. 10.

[35] Fascicule n° 9, p. 13.

[36] Le témoin du Sierra Club (Mme Elizabeth May) dit croire que «dans certains cas. . . un droit de propriété inscrit dans la Constitution pourrait faciliter la protection de l'environnement.» Elle s'oppose toutefois à l'inclusion de ce même droit (ou des droits en matière d'environnement) dans la Charte, sous prétexte que cette garantie aurait comme conséquence générale de créer «une grande confusion, de donner beaucoup de travail aux avocats». (Fascicule n° 17, p. 33.)

[37] Fascicule n° 13, p. 48.

[38] Fascicule n° 17, p. 9.

[39] Fascicule n° 12, p. 8.

éventuelles sur l'environnement. Cependant, les membres du Comité ne partageaient pas du tout les mêmes opinions quant aux répercussions que pourrait avoir sur l'environnement la proposition visant à inscrire le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. L'un d'eux était d'avis que l'article 1 de la Charte, la jurisprudence et la possibilité d'invoquer la clause dérogatoire garantissaient déjà la protection de l'environnement. Selon cette personne, l'inscription du droit de propriété dans la Charte ne constitue pas une menace pour l'environnement. D'autre membres du Comité n'étaient toutefois pas de cet avis et pensaient plutôt avoir de bonnes raisons de croire que la constitutionnalisation du droit de propriété pourrait nuire de façon considérable aux efforts faits en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement ou de promouvoir le développement durable. Ils souhaitaient donc que cette proposition soit retirée. Plusieurs membres ont également souligné que, au Canada, le droit à la propriété était déjà suffisamment protégé par les lois et la jurisprudence.

Recommandation n° 15 :

Si l'on modifie la Charte canadienne des droits et libertés de façon à garantir le droit de propriété, le Comité recommande d'indiquer clairement dans le libellé de la disposition pertinente que la priorité sera accordée au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi qu'à la promotion du développement durable.

3.30 *Droits environnementaux.* Les témoins ont accueilli favorablement la proposition du gouvernement visant à créer une «clause Canada» dans le corps de la Constitution, qui inclurait :

> *(. . .) un engagement à l'égard de l'objectif du développement durable compte tenu de l'importance du territoire, de l'air et de l'eau et de la responsabilité que nous avons de les préserver et de les protéger pour les générations futures*[40].

Cependant, certains témoins font remarquer que la clause Canada n'aurait qu'une valeur symbolique et que ces principes devraient donc être épaulés par un texte de loi[41]. Afin de donner une valeur légale à l'engagement environnemental, plusieurs témoins ont recommandé que des droits environnementaux soient inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés. Certains témoins ont présenté un libellé pour un tel droit[42]. L'inclusion des droits environnementaux est préconisée pour plusieurs raisons :

> *Tout d'abord, les droits environnementaux permettraient d'exiger que les décisions du gouvernement dans le secteur privé prennent en compte tous les aspects de la qualité de l'environnement. Les droits environnementaux ont également une valeur éducative, puisque les responsables du secteur privé et du secteur public seraient probablement plus enclins à prendre au sérieux les normes et les enjeux environnementaux.*
>
> *Troisièmement, les droits environnementaux reconnaîtraient la valeur intrinsèque de l'environnement et des ressources naturelles. . .*

---

[40] *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, p. 10.

[41] Voir, par exemple, le fascicule n° 13, à la p. 39.

[42] Voir, par exemple, *L'amélioration de la protection de l'environnement dans la Constitution canadienne* (WCELA), pp. 84-90.

Quatrièmement, les droits environnementaux donnent à la population le pouvoir de protéger l'environnement dont dépend leur existence[43].

Le même témoin a fait remarquer que les constitutions nationales d'environ 20 pays renfermaient déjà explicitement ou implicitement les droits à un environnement sain, et que les droits de ce genre étaient de plus en plus reconnus à l'échelle internationale[44]. Quelques gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada ont adopté des lois en matière de droits environnementaux ou se proposent de le faire (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Ontario).

3.31 Le Comité est impressionné par la recommandation de M. Futrell (*Environmental Law Institute*), à savoir que les constitutions des pays utilisant la *common law* demeurent, lorsque c'est possible, muettes sur des questions précises comme l'environnement, afin de laisser la porte ouverte aux diverses options législatives et de restreindre le champ d'interprétation juridique[45]. Cependant, des témoins de l'Association du Barreau canadien nous ont indiqué qu'il n'y aurait aucun risque réel d'un manque de responsabilité ou de flexibilité de la part du gouvernement fédéral si on accordait aux droits environnementaux la protection constitutionnelle. Les représentants de l'ABC soulignent qu'il existe souvent dans ces domaines un «dialogue» entre les tribunaux et les organes législatifs, ce qui permet à ces derniers de modifier la loi s'ils ne sont pas d'accord avec l'interprétation des tribunaux[46].

3.32 Tous les témoins qui ont soulevé la question de l'inscription des droits environnementaux dans la Charte sont convaincus que les motifs pour ce faire deviennent encore plus convaincants si l'ont décide d'enchâsser les droits de propriété. Ils craignent qu'en l'absence de droits environnementaux, les tribunaux chargés d'appliquer la clause du droit de propriété l'interprètent sans lignes de conduite claires quant à son effet escompté sur les dispositions législatives existantes en matière de protection environnementale. Le droit à la qualité environnementale pourrait aider les tribunaux en leur indiquant où se situe l'équilibre entre le droit à la propriété privée et les mesures législatives de protection de l'environnement.

3.33 *Au-delà des considérations en matière de réforme constitutionnelle et de séparation des pouvoirs.* Bien qu'à la fin de l'étude, le Comité n'ait aucun doute quant à l'importance vitale pour l'environnement du leadership fédéral, de la coopération intergouvernementale, des droits environnementaux et d'autres éléments de même ordre, nécessaires à l'élaboration de la constitution canadienne, il reconnaît également qu'une grande partie du travail de protection et d'amélioration de l'environnement canadien ainsi que d'adoption de schèmes de développement durable est assuré individuellement par tous les Canadiens, par le secteur privé et par le marché. Des témoins du secteur industriel, comme M. McCready (TransAlta), ont demandé instamment aux gouvernements d'établir des coûts et des prix réalistes, de telle façon que les ressources environnementales puissent être évaluées à leur juste valeur, soit une valeur plus élevée que ce qui a cours actuellement. L'harmonisation du labyrinthe des réglementations fait beaucoup plus que faciliter la tâche des secteurs commercial et

---

[43] Fascicule n° 17, p. 6.

[44] *Environment and the Constitution* (Pollution Probe et l'ACDE), Appendice D.

[45] Fascicule n° 9, pp. 18-19.

[46] Fascicule n° 16, pp. 28-29.

industriel; elle augmente les chances que ces réglementations soient bien appliquées et respectées. Comme l'a souligné le témoin représentant *The Environmental Monitor*, les Canadiens pris individuellement ne sont pas seulement préoccupés par l'environnement, mais se voient aussi comme les principaux responsables des mesures à prendre dans ce domaine. Les recommandations que nous avons faites dans le présent rapport ont une importance plus qu'intrinsèque; elles sont destinées à aider le cadre gouvernemental canadien dans son rôle habilitant, en facilitant une action environnementale qui va bien au-delà de la capacité des gouvernements.

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Conclusion n° 1 :

Le Comité souscrit à la définition de développement durable contenue dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le Rapport Brundtland) :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Conclusion n° 2 :

À l'heure actuelle, au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernements. Au cours du dernier quart de siècle, les exigences de l'écosystème canadien, l'un des plus vastes au monde, ont obligé ces instances à multiplier considérablement les politiques et les mesures à l'égard de l'environnement.

Conclusion n° 3 :

Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à un nouveau partage des pouvoirs en matière d'environnement que d'amener les diverses instances à reconnaître et à bien saisir l'importance des enjeux environnementaux, à coopérer ainsi qu'à coordonner leurs politiques, initiatives et mesures d'exécution.

Recommandation n° 4:

Le Comité recommande de considérer l'environnement comme un domaine de compétence partagée, où la concertation et le partenariat sont les points d'appui appropriés et efficaces de toute intervention gouvernementale.

Recommandation n° 5 :

Le Comité recommande de voir dans l'autonomie gouvernementale des autochtones une occasion et une obligation de contribuer à la protection de l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable.

Recommandation n° 6 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, puisque l'économie et l'environnement sont en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :

- en raison de l'étendue, du caractère distinctif et de la fragilité de ses habitats naturels, le Canada a un rôle crucial à jouer dans la survie de la planète;

- les activités de l'homme au sein de l'économie et de la société contemporaines causent des problèmes environnementaux tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale; les liens existant entre les systèmes écologiques et les mécanismes de transfert dans ce domaine ont souvent pour effet d'aggraver ces problèmes qui, dans certains cas, peuvent entraîner des changements irréversibles;

- par conséquent, la prospérité du Canada et la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques favorisant le développement durable.

Recommandation n° 7 :

Le Comité recommande d'encourager et d'accentuer les tendances actuelles, officielles ou non, à exercer en commun des pouvoirs en matière d'environnement. En particulier, le Comité fait les recommandations suivantes :

- renforcer les mécanismes non partisans, officiels et officieux visant à favoriser la consultation et la coopération entre les gouvernements au Canada;
- harmoniser les règlements et mesures actuels et proposés visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable en appliquant des normes nationales sévères et en laissant à chaque gouvernement le loisir d'en adopter de plus strictes encore;

- prendre d'autres mesures pour éviter les chevauchements et le double emploi, et pour favoriser la collaboration et l'adoption de politiques, de programmes et de projets communs;

- mettre en place des liens et des mécanismes de consultation avec d'autres instances intéressées, notamment des organismes internationaux, des administrations municipales et des institutions gouvernementales autochtones, au fur et à mesure que ces dernières seront créées;

- prendre des mesures afin de sensibiliser davantage le public aux mécanismes de coordination nationaux et internationaux associés à la protection de l'environnement et au développement durable, et afin d'en faciliter la compréhension et l'accès.

Recommandation n° 8 :

Le Comité recommande d'incorporer aux propositions sur le renouvellement politique (notamment celles touchant la reconnaissance des champs de compétence provinciale et la rationalisation des services gouvernementaux) des dispositions

expresses et non équivoques pour permettre au gouvernement fédéral d'agir de façon vigoureuse dans l'exercice de son mandat en matière d'environnement et de développement durable et de jouir de la compétence voulue dans tous les domaines recensés dans les propositions du gouvernement.

Recommandation n° 9 :

Le Comité recommande de préciser, dans les propositions relatives à la délégation de pouvoirs législatifs et administratifs en matière d'environnement, que les ententes habilitantes comporteront des dispositions garantissant :

- que l'instance à laquelle on a délégué des pouvoirs fera rapport régulièrement et publiquement au corps législatif qui lui a délégué ces pouvoirs;
- que les pouvoirs délégués seront retirés si, de l'avis du corps législatif dont ils émanent, l'instance à qui ils ont été délégués n'en fait pas un bon usage;
- que les mesures nécessaires seront prises pour informer le public et permettre à tout moment aux particuliers et groupes d'exprimer leur opinion et de faire des représentations au sujet de la mise en oeuvre des dispositions administratives et législatives.

Recommandation n° 10 :

Avant de modifier de quelque façon que ce soit l'alinéa 92(10)*c*) de la Constitution, le Comité recommande de clarifier le sens du «pouvoir déclaratoire» relativement à la capacité du gouvernement fédéral de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable.

Recommandation n° 11 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, la nécessité de doter le gouvernement fédéral du pouvoir voulu pour lui permettre d'honorer efficacement et rapidement les engagements pris par le Canada en vue d'améliorer l'environnement national et mondial et de promouvoir le développement durable. Le Comité recommande de créer, surtout à l'intention des instances canadiennes investies des pouvoirs pertinents, un mécanisme officiel de consultation relativement à l'exercice de ce pouvoir. Le Comité recommande en outre que ce «pouvoir en matière de traités» s'étende aux grandes ententes internationales qui n'ont pas le statut de traité.

Recommandation n° 12 :

Le Comité recommande de reconnaître, dans les propositions sur le renouvellement politique, que le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral (servant à assurer «la paix, l'ordre et le bon gouvernement») est l'un des principaux fondements des

mesures fédérales de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Ce pouvoir ne devrait en aucune façon être diminué; lorsqu'il s'agit de répondre aux nécessités de l'environnement.

Conclusion n° 13 :

La protection de l'environnement et l'adoption de pratiques favorisant le développement durable font appel à la participation de l'ensemble de la population. À l'heure actuelle, le public a difficilement accès aux données et aux renseignements qui portent sur l'environnement et les activités gouvernementales connexes (y compris les mécanismes de liaison intergouvernementale). Les recommandations du Comité concernant le partage des pouvoirs reposent toutes sur la nécessité d'élargir l'accès aux renseignements en matière d'environnement et de faire participer davantage le public aux initiatives environnementales des gouvernements.

Recommandation n° 14 :

Le Comité recommande de prévoir, dans les propositions sur le renouvellement politique, des mesures permettant aux Canadiens de participer efficacement à la mission des organismes gouvernementaux à tous les paliers et d'exiger des comptes de ces derniers afin de permettre d'atteindre les objectifs liés à la salubrité de l'environnement et au développement durable.

Recommandation n° 15 :

Si l'on modifie la Charte canadienne des droits et libertés de façon à garantir le droit de propriété, le Comité recommande d'indiquer clairement dans le libellé de la disposition pertinente que la priorité sera accordée au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi qu'à la promotion du développement durable.

LA DÉCISION RENDUE DANS LA CAUSE DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS L'ÉTUDE DU COMITÉ CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

PRODUIT POUR LE COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Monique Hébert
James R. Robertson
Division du droit et du gouvernement

Le 27 janvier 1992

Library of Parliament

Bibliothèque du Parlement

Service de recherche

ANNEXE A

La décision rendue dans la cause du barrage de la rivière Oldman et ses répercussions sur les recommandations formulées dans l'étude du Comité concernant la répartition des compétences en matière d'environnement[1]

INTRODUCTION

Dans un jugement rendu le 23 janvier 1992 dans la cause *Friends of the Oldman River Society c. Canada*, la Cour Suprême du Canada a statué que le Ministre fédéral des Transports est tenu, en vertu du *Décret fédéral sur les Lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement*, de procéder à une évaluation environnementale du projet de barrage sur la rivière Oldman, en Alberta.[2]

Mise à part l'incidence que cette décision pourrait avoir sur le projet même de barrage sur la rivière Oldman, elle est importante parce que la Cour, même si elle a rendu une décision partagée de huit contre un dans cette affaire, a été unanime à confirmer la validité constitutionnelle du décret fédéral sur les Lignes directrices (ci-après les «Lignes directrices»). La Cour a aussi unanimement maintenu que les Lignes directrices revêtaient un caractère contraignant et impératif de telle sorte que, dans tous les cas où elles s'appliquent, le gouvernement fédéral est légalement tenu de les respecter et de procéder à une évaluation environnementale de la façon prescrite.

Il faut souligner que la décision de la Cour s'est en grande partie limitée à une analyse des Lignes directrices actuelles. Ces Lignes directrices pourraient toutefois être bientôt remplacées par de nouvelles mesures. En effet, le projet de loi C-13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est actuellement rendu à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. Étant donné que les mesures proposées dans le projet de loi C-13 diffèrent substantiellement de celles contenues dans les Lignes directrices, les conclusions de la Cour ne demeureront pas toutes importantes si ce projet de loi est adopté.

---

[1] La Bibliothèque du Parlement a rédigé la présente annexe à la demande du Comité. La Bibliothèque a comparé la décision rendue dans la cause du barrage de la rivière Oldman au mémoire présenté par le Comité permanent de l'environnement au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Dans la présente annexe, c'est donc de ce mémoire qu'il s'agit dans les renvois aux pages du rapport du Comité, et non pas du texte du présent rapport, «L'environnement et la Constitution». Les renvois aux Conclusions et recommandations du Comité ont cependant été changés de manière à correspondre à la numérotation utilisée dans L'environnement et la Constitution.

[2] La majorité des juges ont reconnu que le projet était pratiquement terminé, mais ils ont néanmoins estimé que les lignes directrices devaient être appliquées parce qu'il pourrait être encore possible de prendre des mesures afin d'atténuer les conséquences environnementales négatives que le barrage pourrait avoir dans les sphères de compétence fédérale. Dans un geste inhabituel, la majorité des juges ont aussi accordé les dépens à l'intimée c'est-à-dire la Friends of the Oldman River Society, comme entre procureur et client.

Il y a toutefois au moins deux aspects de ce jugement qui sont susceptibles de conserver leur importance dans les années à venir et de servir de critères pour juger de la pertinence des initiatives à caractère environnemental. Le premier concerne l'interprétation libérale qui est faite par la Cour de ce que comprend «l'environnement» et «la qualité de l'environnement», et le second est lié à l'opinion émise par la Cour concernant les mesures que chaque palier de gouvernement pourrait adopter dans le domaine de l'environnement tout en respectant la répartition des pouvoirs prévue par la Constitution.

Le présent document se divise en deux parties. La première décrit certaines des décisions clés qui sont rendues par la Cour suprême du Canada dans la cause du barrage de la rivière Oldman. Étant donné que les Lignes directrices actuelles pourraient être bientôt remplacées, cette partie sera axée sur les questions constitutionnelles étudiées par la Cour plutôt que sur les questions se rattachant principalement aux Lignes directrices. Dans la seconde partie, on analysera les conséquences que cette cause pourrait avoir sur les recommandations formulées par le Comité dans le rapport intitulé L'étude du Comité concernant la répartition des compétences en matière d'environnement.

PARTIE I : LES CONCLUSIONS DE LA COUR

A. La validité législative des Lignes directrices

La Cour a tout d'abord confirmé la validité législative des Lignes directrices ainsi que leur nature contraignante et impérative. Elle a jugé que, malgré leur titre, les Lignes directrices ne constituaient pas des directives purement administratives comme le soutenait le gouvernement de l'Alberta. Elles ont plutôt force de loi et peuvent donc être appliquées par les tribunaux puisque la disposition habilitante — c'est-à-dire l'article 6 de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* — prévoit que les Lignes directrices doivent être officiellement adoptées par «arrêt», avec l'approbation du Cabinet.

La Cour a aussi rejeté l'argument présenté par l'Alberta selon lequel les Lignes directrices outrepassaient de beaucoup les pouvoirs conférés en vertu de la loi susmentionnée afin d'établir des lignes directrices pour permettre au Ministre de remplir «celles de ses fonctions qui portent sur la qualité de l'environnement» puisqu'elles exigeaient des décideurs concernés qu'ils prennent en compte des considérations socio-économiques. Qualifiant «d'indûment étroite» l'interprétation faite par l'Alberta de la «qualité de l'environnement», puisque cette dernière se limitait aux éléments biophysiques seulement, la Cour souligne que «l'environnement» est un sujet diffus et déclare que, sous réserve des impératifs constitutionnels, les conséquences éventuelles d'un changement environnemental sur le gagne-pain, la santé et les autres préoccupations sociales d'une collectivité font certainement partie intégrante de la prise de décisions concernant des questions ayant une incidence sur la qualité de l'environnement.

Enfin, la Cour n'est pas convaincue par l'argument avancé à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta selon lequel les Lignes directrices, parce qu'elles exigent du décideur qu'il tienne compte de facteurs environnementaux, sont incompatibles

avec les exigences de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, qui sont limitées exclusivement aux considérations liées à la navigation maritime, et que cette Loi doit donc avoir préséance sur les Lignes directrices. En rejetant cet argument, la Cour statue que les fonctions imposées en vertu des Lignes directrices n'entrent pas en conflit de quelque façon que se soit avec celles qui sont prescrites par la Loi. Les premières viennent plutôt s'ajouter aux secondes et le Ministre ne peut invoquer une interprétation trop étroite des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour se dérober à ses obligations en vertu des Lignes directrices.

B. L'applicabilité du Décret sur les Lignes directrices et l'immunité de la Couronne

La seconde série de questions étudiées par la Cour concernaient les projets ou entreprises qui devaient en fait être assujettis aux Lignes directrices de manière à engager le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

La Cour signale tout d'abord que l'application des Lignes directrices n'est pas restreinte aux «nouveaux projets, programmes et activités fédéraux» et que le processus n'est pas engagé chaque fois qu'un projet a des répercussions environnementales sur une sphère de compétence fédérale, et elle statue ensuite qu'il doit tout d'abord y avoir une «proposition» qui vise une «entreprise ou activité à l'égard de laquelle le gouvernement du Canada participe à la prise de décisions» pour que le processus soit engagé au sens des Lignes directrices. Selon la Cour, le gouvernement du Canada «participe à la prise de décisions» chaque fois qu'il est légalement tenu de prendre des mesures concernant un projet en vertu d'une loi fédérale adoptée conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Si on détermine qu'il existe une «obligation positive de réglementation» en vertu des lois fédérales pertinentes, il faut alors déterminer qui est le «ministère responsable», c'est-à-dire celui qui se verra confier la tâche de s'acquitter de cette obligation et qui exercera le «pouvoir de décision» à l'égard de la proposition, ce qui déclenchera l'application de la Loi.

En ce qui touche à cette interprétation, la Cour statue que le ministre des Transports a, dans ce cas particulier, «l'obligation positive de réglementation» nécessaire pour agir en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* puisque cette Loi prévoit qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation du Ministre pour tout ouvrage qui pourrait sérieusement gêner la navigation. Par contre, la Cour juge que le ministre des Pêches n'a pas cette «obligation positive de réglementation» puisque la *Loi sur les pêches* ne lui accorde «qu'un pouvoir législatif spécial [et] limité».

Toutefois, la Cour poursuit en jugeant qu'une fois que le processus a été déclenché, comme c'est le cas ici en raison des responsabilités confiées au ministre des Transports en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, la portée de l'évaluation à réaliser ne se limite pas au champ de compétence immédiat du Ministre. Les dispositions des Lignes directrices obligent plutôt le Ministre, à titre de dirigeant du ministère responsable, à procéder à une évaluation des répercussions environnementales du projet sur toutes les autres sphères de compétence fédérale pertinentes.

Une majorité de juges a par conséquent ordonné au ministre des Transports de réaliser l'évaluation environnementale requise et ce, non seulement en ce qui touche aux répercussions que le barrage pourrait avoir sur la navigabilité de la rivière Oldman, mais aussi quant aux conséquences que ce projet pourrait avoir dans les autres domaines de compétence fédérale visés par ce projet, comme les pêches, les Indiens et les terres indiennes.

Le Juge Stevenson est d'accord avec la majorité en ce qui touche à l'interprétation du champ d'application des Lignes directrices, mais, dans une opinion dissidente, il déclare qu'il n'y a pas lieu d'ordonner au ministre des Transports de procéder à l'évaluation de ce dossier particulier. Pour ce qui est de la doctrine de «l'immunité de la Couronne», il déclare que la province de l'Alberta, à titre d'entité de la Couronne, n'est pas liée par les dispositions de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et n'est donc pas tenu d'obtenir l'approbation du ministre des Transports. Par conséquent, le Ministre n'avait pas l'obligation positive de réglementation nécessaire pour agir dans ce dossier et ne pouvait donc pas être le ministre responsable. Il s'ensuit qu'un bref de mandamus ne pouvait être délivré à son endroit.

Cette opinion n'est pas partagée par les autres membres de la Cour. La majorité des juges signalent tout d'abord que les provinces constituent des organismes susceptibles de s'engager dans des projets qui pourraient gêner la navigation et déclarent ensuite que la province, bien qu'elle ne soit pas expressément liée par la Loi, l'est toutefois implicitement puisque statuer le contraire équivaudrait à dire que les provinces pourraient saper l'intégrité des réseaux essentiels de navigation dans les eaux canadiennes, ce qui en fait annihilerait l'objet de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

C. La validité constitutionnelle des Lignes directrices

La dernière question tranchée par la Cour l'obligeait à déterminer si les Lignes directrices avaient une portée si générale qu'elles contrevenaient aux articles 92 et 92A de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

À cet égard, la province de l'Alberta soutenait que les Lignes directrices avaient une trop grande portée puisqu'elles prétendent conférer au gouvernement fédéral une compétence générale sur l'environnement d'une façon qui empiète sur la compétence législative exclusive de la province. Selon la province, la Constitution n'autorise pas le Parlement à réglementer les répercussions environnementales de matières qui relèvent en grande partie de la compétence d'une province. De façon plus précise, le Parlement n'a pas de compétence à l'égard des répercussions environnementales d'ouvrages provinciaux comme le barrage sur la rivière Oldman. La province de la Saskatchewan, quant à elle, a qualifié les Lignes directrices de «cheval de Troie constitutionnel» qui a permis au gouvernement fédéral, sous prétexte de l'existence de quelque champ restreint de compétence fédérale, de procéder à un examen approfondi de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces.

C'est à l'unanimité que la Cour a confirmé la validité constitutionnelle des Lignes directrices. Reconnaissant que «l'environnement» ne constituait pas une compétence législative distincte attribuée à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement par la *Loi constitutionnelle de 1867* et décrivant ce domaine comme une matière «obscure» qui ne peut être facilement classée dans la répartition actuelle des compétences sans un grand chevauchement et une grande

incertitude, la Cour déclare que, dans son sens générique, l'environnement englobe «l'environnement physique, économique et social» touchant plusieurs domaines de compétence attribués aux deux paliers de gouvernement.

La Cour poursuit en soutenant qu'il faut résoudre ce problème en examinant tout d'abord l'énumération des pouvoirs dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et en analysant comment ces pouvoirs peuvent être utilisés pour résoudre ou éviter des problèmes environnementaux. Selon la Cour, on pourra alors se rendre compte que, dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, les paliers de gouvernement peuvent avoir une incidence sur l'environnement, tant par leur action que par leur inaction. Elle souligne toutefois que les deux paliers de gouvernement peuvent agir dans le domaine de l'environnement, mais que l'exercice d'une compétence législative doit se rattacher au domaine de compétence approprié et elle ajoute que l'importance qui pourrait être accordée aux préoccupations environnementales dans l'exercice d'une compétence donnée pourra varier d'un domaine à l'autre puisque la nature des divers domaines de compétence diffère en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Selon la Cour, le fait que l'Alberta ait tenté de qualifier un ouvrage comme le barrage de la rivière Oldman de «projet provincial» ou «d'entreprise principalement assujettie à la réglementation provinciale» ne s'est pas révélé une initiative particulièrement utile afin de déterminer la compétence constitutionnelle de chacun des paliers du gouvernement. La Cour soutient qu'il importait de déterminer quel palier de gouvernement pouvait légiférer. Bien que les projets de nature locale relèvent généralement de la compétence provinciale, ils peuvent exiger la participation du fédéral dans le cas où le projet empiète sur un domaine de compétence fédérale comme en l'espèce. La Cour ajoute que l'organe législatif, lorsqu'il légifère sur une matière, doit s'en tenir à cette matière. L'objet pratique à la base de la Loi et les répercussions dont l'organe doit tenir compte dans sa prise de décision constituent une toute autre chose. En l'absence d'un objet déguisé ou d'un manque de bonne foi, la Cour juge que ces considérations ne porteront pas atteinte à la nature fondamentale de la Loi.

Soulignant le risque de croire à tort que l'environnement est une question accessoire lorsqu'il s'agit de faire des choix législatifs ou de prendre des décisions administratives, la Cour déclare en outre que l'environnement comprend tout ce qui nous entoure et, comme tel, doit être à la base d'un grand nombre de décisions courantes. Elle précise que l'évaluation des incidences environnementales est, sous sa forme la plus simple, un outil de planification que l'on considère généralement comme faisant partie intégrante d'un processus éclairé de prise de décisions et que ce processus d'évaluation, en tant qu'outil de planification, prévoit à la fois une collecte de renseignements et une prise de décisions, deux éléments qui fournissent aux décideurs une base objective sur laquelle il pourra s'appuyer pour autoriser ou refuser un projet.

Selon la Cour, les Lignes directrices ne visaient pas à réglementer les répercussions environnementales de questions relevant de la compétence d'une province, mais simplement à faire de l'évaluation environnementale un élément essentiel du processus décisionnel fédéral. Elle signale toutefois que l'évaluation des incidences environnementales, à cause de son caractère accessoire, doit véritablement viser une institution ou une activité qui relève de la compétence législative fédérale.

Aux fins de l'analyse constitutionnelle, la Cour déclare que les Lignes directrices pourraient être divisées en deux composantes fondamentales. Il y a tout d'abord l'aspect de fond qui nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale dont l'objet est de faciliter la prise de décisions dans le domaine de compétence fédérale qui régit une proposition. Cet aspect des Lignes directrices peut être maintenu au motif qu'il s'agit d'un texte législatif se rapportant aux matières pertinentes énumérées à l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le deuxième aspect est l'élément procédural ou organisationnel coordonnant le processus d'évaluation qui peut, dans un cas donné, toucher plusieurs domaines de compétence. Après avoir déclaré que cette composante des Lignes directrices vise à réglementer la façon dont les institutions et organismes du gouvernement fédéral s'acquittent de leurs responsabilités, la Cour statue que cet aspect relève sans aucun doute de la compétence du Parlement puisqu'il peut être considéré comme un pouvoir accessoire de la compétence législative en cause ou être de toute façon justifié en vertu du pouvoir résiduel concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Soulignant que les Lignes directrices constituaient essentiellement un processus de collecte de renseignements destiné à faciliter la prise de décisions relevant du fédéral et que le décideur n'était pas lié par toute recommandation qui pourrait être formulée à la suite de cette étude, la Cour conclue que les Lignes directrices sont intravires du Parlement. Elle statue que, de par leur caractère véritable, les Lignes directrices ne sont rien de plus qu'un instrument qui régit la façon dont les institutions fédérales doivent gérer leurs diverses fonctions. En conséquence, elles ne constituent rien de plus qu'un ajout à l'exercice des compétences législatives fédérales concernées. De toute façon, la Cour est d'avis que les Lignes directrices peuvent être adoptées en vertu du pouvoir purement résiduel, à titre de loi «pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada"» conformément à l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle ajoute que toute ingérence dans les sphères de compétence provinciale est simplement accessoire au caractère véritable du texte législatif.

PARTIE II: LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT EN CE QUI TOUCHE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

A. Contexte

Comme le montre l'analyse ci-dessus, la décision de la Cour suprême aura des répercussions importantes sur les évaluations environnementales, mais elle ne vise pas directement ou principalement la répartition des pouvoirs législatifs. Le mémoire que le Comité a transmis au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada porte lui principalement sur ce sujet. Par conséquent, le jugement n'a pas d'incidence réelle sur le mémoire. Néanmoins, les observations qui suivent pourraient se révéler utiles pour les membres du Comité.

Dans le paragraphe 4 du mémoire, on mentionne le projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. On y signale «qu'au cours des dernières années, il n'y a pas eu consensus quant à la définition des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des provinces

en ce qui concerne les évaluations environnementales effectuées pour d'importants projets de développement». La décision rendue dans la cause de la rivière Oldman le démontre on ne peut plus clairement et permet de régler en partie ce différend.

Le Comité signale aussi «qu'étant donné la perspective de l'adoption de nouvelles mesures législatives concernant l'évaluation environnementale, le Comité permanent a choisi, dans son étude et ses constatations, de ne pas s'arrêter longuement sur cette question». Il s'ensuit donc que la décision n'a pas un impact important sur les recommandations formulées par le Comité.

Il est possible que des commentaires supplémentaires soient ajoutés au mémoire afin de préciser que l'étude du Comité a été réalisée et ses recommandations formulées avant que la Cour suprême du Canada ne rende sa décision dans la cause du barrage de la rivière Oldman et que l'on n'a pas encore déterminé toutes les conséquences de cette décision ou encore inclus celles-ci dans le rapport.

B. Recommandations

La conclusion n° 1 traite du concept du développement durable et n'est pas visée par la décision de la Cour suprême. (Étant donné que la Cour a adopté une définition très large de «l'environnement», la décision semblerait peut-être même appuyer la position du Comité.)

La conclusion n° 2 déclare ce qui suit: «À l'heure actuelle, il est clair qu'au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernement». Ce point est traité dans le commentaire accompagnant la décision de la Cour suprême. Le juge La Forest abonde dans le même sens: «Je suis d'accord que la *Loi constitutionnelle de 1867* n'a pas conféré le domaine de «l'environnement» comme tel aux provinces ou au Parlement. L'environnement, dans son sens générique, englobe l'environnement physique, économique et social touchant plusieurs domaines de compétence attribués aux deux paliers de gouvernement». (p. 61) Il signale aussi que l'environnement constitue «un sujet diffus».

La décision relative au barrage de la rivière Oldman appuie l'idée que la Constitution accorde à tous les paliers de gouvernement des responsabilités et des pouvoirs en matière d'environnement. Le jugement donne au gouvernement fédéral le pouvoir de s'occuper des aspects environnementaux des pouvoirs fédéraux et permet à l'inverse aux provinces de traiter d'environnement dans la mesure où les pouvoirs législatifs provinciaux sont concernés. Rien n'est donc changé dans la répartition actuelle des responsabilités. (Dans la mesure où la Cour suprême semble juger que les Lignes directrices sur le PEEE peuvent être en partie justifiées par le pouvoir résiduel de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, la déclaration figurant dans les commentaires suivant la conclusion 2 est renforcée.)

Dans la conclusion n° 3, le Comité exhorte les divers paliers de gouvernement à collaborer entre eux plutôt que de proposer une nouvelle répartition des pouvoirs. On y déclare «que pratiquement tous les aspects de la vie moderne ont une dimension environnementale» et cette affirmation est certainement conforme au jugement rendu par la Cour suprême. Le texte accompagnant cette recommandation précise aussi qu'un pouvoir central fort semble

incontestablement nécessaire. La décision concernant le barrage de la rivière Oldman, en confirmant que le gouvernement fédéral a le pouvoir et la responsabilité de procéder à des évaluations environnementales dans les sphères de compétence fédérale (au moins dans les cas où une décision fédérale est requise), semblerait étayer cet argument. La décision clarifie quelque peu l'incertitude qui semblait régner auparavant dans ce domaine.

La décision de la Cour suprême n'élimine ou ne réduit aucun des pouvoirs ou compétences des provinces en matière d'environnement. En fait, elle donne plus de poids au concept des compétences communes ou simultanées et pourrait inciter encore davantage les fonctionnaires concernés à mettre sur pied d'autres «mécanismes ... [permettant] l'élaboration de partenariats et la collaboration ...». Étant donné que le gouvernement fédéral est tenu (dans certains cas) de participer au processus, ces fonctionnaires souhaiteront éviter les doubles emplois en réalisant des évaluations environnementales conjointes et en imaginant d'autres formules de coopération.

Le mémoire précise (paragraphe juste avant la conclusion 4) que le ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse a déclaré ce qui suit: : «L'environnement ne relève pas d'un ministère». Ce commentaire est tout à fait conforme au jugement rendu dans la cause du barrage de la rivière Oldman. En effet, dans cette décision, la Cour considère l'environnement comme une préoccupation prédominante qui transcende toutes les compétences législatives et qui est accessoire à celles-ci plutôt que de constituer lui-même une compétence distincte.

La conclusion n° 13 traite de l'accès aux données et de la participation de la population. Rien dans la décision ne concerne cette recommandation. (Le fait que la décision autorise les évaluations environnementales fédérales pourrait peut-être accroître la participation du public, mais il s'agit d'une conséquence indirecte.)

La recommandation n° 4 est importante: elle propose de considérer l'environnement comme une compétence commune en vertu de laquelle l'action gouvernementale doit s'appuyer sur la concertation et le partenariat pour être efficace. Comme on l'a déjà mentionné, rien dans le jugement de la Cour suprême ne va à l'encontre de cette proposition et la décision peut en fait étayer davantage cette stratégie. Si la décision avait rejeté l'idée d'une intervention du gouvernement fédéral dans des projets comme le barrage de la rivière Oldman, les revendications d'Ottawa en matière d'environnement s'en seraient trouvées affaiblies et les possibilités de collaboration auraient été moindres. Avec ce jugement, le gouvernement fédéral peut maintenant soutenir qu'il lui faut jouer un rôle dans les dossiers liés à l'environnement. L'opinion exprimée par le juge La Forest selon laquelle l'environnement constitue un «sujet diffus» signifie que les paliers fédéral et provincial ont des responsabilités dans ce domaine et devraient collaborer ensemble.

Il est important de se rendre compte que la décision relative au barrage de la rivière Oldman n'annihile pas les pouvoirs des provinces en matière d'environnement. Comme on l'a déjà mentionné, le procureur général de la Saskatchewan a qualifié les Lignes directrices sur le PEEE de «cheval de Troie» permettant au gouvernement fédéral de procéder à un examen approfondi de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces. La Cour

a rejeté cet argument en signalant que les Lignes directrices ne pouvaient servir de «moyen déguisé d'envahir des champs de compétence provinciale qui ne se rapportent pas aux domaines de compétence fédérale concernés». (p. 72)

Dans la recommandation n° 7, on mentionne le problème du chevauchement fréquent des pouvoirs réglementaires qu'occasionne l'actuelle répartition des pouvoirs inscrite dans la Constitution. À moins de confier la responsabilité de l'environnement à un seul palier de gouvernement, il est peu probable qu'on parvienne à résoudre ce problème en modifiant la Constitution. Cette question devra être négociée et réglée aux niveaux politique et administratif. Mis à part le fait qu'elle ne semble rien faire pour mettre un terme à ces doubles emplois, la décision concernant le barrage de la rivière Oldman ne paraît avoir aucune incidence sur la recommandation. Comme on le signale aussi dans le rapport, les compétences conjointes ou communes peuvent aussi mener à la complémentarité. Le gouvernement fédéral est responsable de la réalisation des évaluations environnementales nécessaires dans les secteurs relevant de sa compétence législative et les gouvernements provinciaux de celles qui doivent être menées dans les domaines relevant de leur compétence législative.

Les autres recommandations du Comité se rapportent de manière assez précise aux propositions du gouvernement fédéral relatives au renouvellement du Canada et ne semblent pas être affectées par la décision rendue concernant le barrage de la rivière Oldman. Un certain nombre de points méritent toutefois d'être soulignés.

Au sujet de la recommandation n° 8, qui traite du transfert ou de la délégation de pouvoirs aux provinces, le Comité signale qu'à peu près tous les intervenants des milieux environnementaux doutent que le gouvernement fédéral soit déterminé à jouer un rôle important dans le domaine de l'environnement. Il s'agit essentiellement ici d'une question d'ordre politique; dans la mesure où la décision de la Cour suprême renforce la position d'Ottawa en déclarant sans équivoque qu'il est responsable des aspects environnementaux des pouvoirs législatifs fédéraux, ce jugement devrait aider le gouvernement fédéral dans ses discussions avec les provinces.

La recommandation n° 9 concerne les propositions relatives à la délégation de pouvoirs administratifs et législatifs. La décision de la Cour suprême semblerait donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'assumer les responsabilités liées aux aspects environnementaux des pouvoirs législatifs que lui accorde la Constitution. Advenant qu'il y ait délégation de ces pouvoirs, on pourrait donc soutenir que c'est Ottawa qui demeure l'ultime responsable des dossiers environnementaux liés à ces pouvoirs.

La recommandation n° 12 porte sur le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral et on y soutient que ce pouvoir constitue l'un des principaux fondements des mesures que peut prendre le gouvernement fédéral afin de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable tandis que la recommandation n° 10 traite du «pouvoir déclaratoire». Rien dans la décision sur le barrage de la rivière Oldman ne semble aller à l'encontre de ces recommandations.

C. Conclusion

Le juge La Forest déclare ce qui suit dans son jugement : «Il faut reconnaître que l'environnement n'est pas un domaine distinct de compétence législative en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* et que c'est, au sens constitutionnel, une matière obscure qui ne peut être facilement classée dans la répartition actuelle des compétences, sans un grand chevauchement et une grande incertitude. (. . .) [D]ans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, les deux paliers de gouvernement peuvent toucher l'environnement, tant par leur action que par leur inaction.» (pp. 62-63)

La décision relative au barrage de la rivière Oldman constitue de toute évidence une décision d'une importance cruciale pour la réglementation de l'environnement au Canada et il n'y a pas de doute qu'elle aura de vastes répercussions. Cette décision n'affecte toutefois aucune des recommandations formulées par le Comité concernant la répartition des pouvoirs en matière d'environnement. Elle vient peut-être même étayer bon nombre des conclusions du Comité et elle pourrait faciliter la mise en oeuvre de ses recommandations.

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et Particuliers	Date	Fascicule
«The Environmental Monitor and Synergistics Consulting Limited» : Doug Miller, président.	26 septembre 1991	6
Consulat canadien à Boston : L'honorable Tom MacMillan, c.p., consul général.	26 septembre 1991	6
Conseil national des autochtones du Canada : Dan Smith, président.	1er octobre 1991	7
«Inuit Tapirisat of Canada» : Rosemarie Kuptana, présidente; Wendy Moss, conseillère constitutionnelle; Joe Otokiak, adjoint de direction.	3 octobre 1991	8
«The Environmental Law Institute, Washington» : J. William Futrell, président.	8 octobre 1991	9
Shell Canada : Jack MacLeod, président et directeur général.	10 octobre 1991	10
«TransAlta Utilities» : Ken McCready, président et directeur général.	10 octobre 1991	10
L'Académie Rawson des sciences de l'eau : François Bregha, directeur des politiques; Andrew Hamilton, directeur des projets spéciaux.	23 octobre 1991	12
L'Assemblée des Premières nations : Chef Bill Wilson, secrétaire politique.	24 octobre 1991	13
«West Coast Environmental Law Association» : William J. Andrews, directeur exécutif.	24 octobre 1991	13

Organismes et Particuliers	Date	Fascicule
La Ville de Toronto : Art Eggleton, maire; Robert Gale, gestionnaire du Bureau de l'environnement et de la protection, département de la santé publique.	30 octobre 1991	14
Ministère de l'environnement : L'honorable Jean Charest, c.p., député, ministre de l'Environnement; Karen Brown, vice-présidente, Politique et affaires réglementaires, Bureau fédéral d'examen de l'évaluation environnementale.	31 octobre 1991	15
L'Association du Barreau canadien : Melina Buckley, directrice associée, Réforme du droit et de la législation; H. Scott Fairley, président, Droit constitutionnel; Franklin Gertler, président, Droit d'environnement; Brad Morse, trésorier, Droits autochtones.	5 novembre 1991	16
L'Association canadienne du droit de l'environnement : Barbara Rutherford, conseillère juridique.	6 novembre 1991	17
«Pollution Probe» : Paul Muldoon, directeur des programmes.	6 novembre 1991	17
Club Sierra du Canada : Elizabeth May, représentante nationale.	6 novembre 1991	17
L'Association minière du Canada : Keith Hendrick, président, et président de Noranda Minerals Inc.; George Miller, président.	7 novembre 1991	18
L'Association minière de la Colombie-Britannique : Tom Waterland, président et chef de la direction; Melvin H. Smith, expert-conseil en politique publique.	7 novembre 1991	18

Organismes et Particuliers	Date	Fascicule
L'Association canadienne d'électricité : Carole Burnham, directrice de l'environnement, Hydro-Ontario; John Poirier, avocat, «Nova Scotia Power»; Hans Konow, vice-président des affaires publiques; Lorne March, directeur des ressources de l'environnement «B.C. Hydro»;	7 novembre 1991	18
«TransCanada Pipeline» Ltd. : Gerald J. Maier, président et chef de la direction; John R. Jenkins, consultant.	7 novembre 1991	18
L'Association canadienne des manufacturiers : Paul N. Summers, président, Comité national de l'environnement; Doreen C. Henley, directrice, affaires environnementales.	7 novembre 1991	18

Demande de réponse du Gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours suivant le dépôt de ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents *(fascicules n°s. 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29 et 30)* qui comprend le présent rapport, est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID MacDONALD.

Notes

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Tuesday, March 10, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le mardi 10 mars 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

- Future Business

CONCERNANT:

- Travaux futurs

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24643--

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 10, 1992
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:30 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley and Ross Stevenson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: William Murray, Research Officer. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:* Ian Jackson, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That the Committee examine the following topics: i) environment and the economy; ii) main estimates; iii) other matters such as proposals for UNCED, and requests to appear.

It was agreed,—That the Committee pay for the working lunch for the meeting of February 19, 1992.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 MARS 1992
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 30 dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald, Paul Martin, Brian O'Kurley et Ross Stevenson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Ian Jackson, consultant.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité examine les sujets suivants: i) l'environnement et l'économie; ii) le budget principal; iii) d'autres questions comme les propositions pour la CNUED et les demandes de comparution.

Il est convenu,—Que le Comité assume le coût du déjeuner de travail de la séance du 19 février 1992.

À 12 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 10, 1992

• 1132

The Chairman: I'll call the meeting to order. We are a little late beginning and I know there are several other meetings people are going to, perhaps in an hour. We scheduled this meeting from 11.15 a.m. to 12.30 p.m., and we've got a long agenda, so we're going to have to move through it as quickly as possible. If we can't complete it today, we may be required to come back on Thursday.

First of all, I want to thank my colleagues who participated in the press conference, and Mr. O'Kurley, who came and participated as part of the swelling of the crowd to hear the presentation of the report.

I think in spite of the fact the press said something to the effect they thought the report was not strange or startling, there were some very lively questions put to us over the course of a half an hour that I think confirmed that in fact the work we did was quite worthwhile.

I also can say now what I couldn't say before. I think if members read the report of the special joint committee, they will see that our report and our intervention in front of that committee was quite useful. We are referred to on several occasions in the body of the report. I think we may be the only committee referred to in that fashion. In one instance I recall, there was quite a specific reference in terms of the joint committee's recommendations.

I think all of us can take comfort from the fact that for its own sake, the study was very worthwhile and will have, I believe, a major input into ongoing discussions of the environment in the Constitution, and specific activities going on right now in federal, provincial, and territorial governments and aboriginal communities. I think this has been a very useful exercise.

I don't suggest we should carry on further in this area for the moment, but who knows when this committee or its successor may want to come back to it, as we ourselves implied.

I also want to thank our staff, Ian and Kristin, who made a real contribution.

Dr. Ian Jackson (Committee Researcher): Very much so.

The Chairman: Finally, but not least, I thank our clerk, who put a lot of time and effort into producing an actual document we could table in the House, take to a press conference and immediately give out. I want to say I feel particularly fortunate as your chair to have had the good, solid work Norm Radford has done for this committee. It was extremely helpful. Thank you very much.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 10 mars 1992

Le président: La séance est ouverte. Nous accusons déjà un peu de retard et je sais que plusieurs d'entre vous assistez à d'autres réunions dans une heure environ. La séance devait débuter à 11h15 et se terminer à 12h30, l'ordre du jour est chargé, il nous faut donc l'expédier le plus vite possible. Si nous ne pouvons tout régler aujourd'hui, il nous faudra revenir jeudi.

Tout d'abord, j'aimerais remercier mes collègues qui ont participé à la conférence de presse, et M. O'Kurley, qui est venu se joindre à la foule pour entendre la présentation du rapport.

Même si la presse a dit que le rapport ne contenait rien de singulier ni de surprenant, on nous a tout de même posé quelques questions très intéressantes dans la demi-heure qu'a duré la conférence de presse, et cela confirme à mon avis le fait que nous avons bien travaillé.

Je puis également dire aujourd'hui ce que je ne pouvais pas dire auparavant. Si les députés lisent le rapport du Comité spécial mixte, ils constateront que notre rapport et notre intervention devant ce comité ont été très utiles. Notre comité est mentionné à quelques reprises dans le rapport. Il est le seul à avoir mérité autant d'attention. On le mentionne même de façon très explicite dans les recommandations du comité mixte.

À mon avis, il y a lieu de se réjouir du fait que l'étude était non seulement très utile, mais qu'elle vient alimenter de façon significative les discussions actuelles sur la place de l'environnement dans la Constitution, et les activités qui ont lieu à l'heure actuelle aux niveaux fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des communautés autochtones. Je pense que l'exercice aura été très profitable.

Je ne dis pas qu'il nous faut poursuivre dans la même veine pour le moment, mais il se peut que les membres du comité ou leur successeurs veuillent reprendre le sujet, comme nous l'avons dit nous mêmes.

Je tiens aussi à remercier notre personnel, Ian et Kristin, dont la contribution a été importante.

M. Ian Jackson (recherchiste du Comité): Et comment!

Le président: Il convient enfin de remercier notre greffier qui a consacré beaucoup de temps et d'effort à la production de notre rapport. C'est grâce à lui que nous avons pu déposer le rapport en Chambre, le rendre public à la conférence de presse et le distribuer immédiatement. En tant que président, j'ai eu le grand bonheur de compter sur le précieux concours de Norm Radford. Sa contribution a été extrêmement utile. Merci beaucoup.

[*Texte*]

• 1135

We have a large agenda. I don't know whether there is any follow-up to the tabling of the report except there was a question about the numbers available for distribution. We have an original printing of 2000 copies. If members think they will need a number to send to various individuals or organizations, they should contact Norman as soon as possible.

The Clerk of the Committee: Or distribution.

The Chairman: Or distribution. Yes, not you. Any other wrap-up questions with respect to that work?

Mr. Fulton (Skeena): Just two quickies, Mr. Chairman. In the Dobbie-Beaudoin report, I noticed two things I am sure you could quickly explain. On page 35, it says "The government members of the Committee support the federal proposal that the right to enjoy property"... You must have missed that meeting.

The Chairman: I must have.

Mr. Fulton: Then on page 85 it says:

> The government members of the Committee support the proposal that the federal declaratory power be repealed... The opposition members of the Committee disagree with the proposal to repeal the declaratory power.

The Chairman: I should just explain the way the committee did its work, a way I am not sure I would recommend to this or any other committee, and that is the parties tended to meet as three parties trying to arrive at what would be caucus decisions. All of you will know a caucus decision does not necessarily mean a unanimous decision. I think that was true on several matters.

Mr. Fulton: I was quite certain the heart... When I saw it this morning, I thought, well—

The Chairman: I think you can be sure you all know my position on some of these issues, but that was the way it worked. I didn't particularly think it was the best way, but it was such a large committee that of necessity it was divided in that fashion.

Mrs. Catterall (Ottawa West): We trust you're continuing to work within the system for the right solution.

The Chairman: For a brief bit. Okay. Any other comments?

Mr. Martin (LaSalle—Émard): You say we have a long list. We are going to be pressed for time. I am easy on this, but I guess one thing we are all interested in is discussing what we do next, right?

The Chairman: Yes, right.

Mr. Martin: I do not know where that comes, but if you wanted to make that the first item—

The Chairman: What I would like to do is simply acknowledge we are moving ahead on the forum on ozone depletion. Somebody has put this clipping from the *Globe and Mail* around, I don't know who that was. There is an

[*Traduction*]

L'ordre du jour est chargé. J'ignore si vous avez d'autres observations à faire sur le dépôt du rapport, je sais qu'on a posé une question sur le nombre d'exemplaires prévus pour la distribution. Nous faisons un premier tirage de 2,000 exemplaires. Si les députés veulent en envoyer à diverses personnes ou organismes, ils devraient se mettre en rapport avec Norman le plus vite possible.

Le greffier du Comité: Ou pour la distribution.

Le président: Ou pour la distribution. Oui, pas vous. Avez-vous d'autres observations au sujet du rapport?

M. Fulton (Skeena): Deux brèves remarques, monsieur le président. J'ai remarqué deux passages dans le rapport Dobbie-Beaudoin que vous pourrez expliquer sans mal, j'en ai la certitude. À la page 35, il est dit: «Les membres du comité qui sont du parti ministériel appuient la proposition fédérale d'inscrire dans la Charte canadienne des droits et libertés le droit de jouir d'une propriété...» Vous n'étiez pas à cette séance.

Le président: J'ai dû la manquer en effet.

M. Fulton: Puis à la page 85, il est dit:

> Les membres du comité qui sont du parti ministériel appuient la proposition d'abroger le pouvoir déclaratoire fédéral [...]. Les députés de l'opposition qui sont membres du comité rejettent cette recommandation visant à abroger le pouvoir déclaratoire fédéral.

Le président: Je dois expliquer la façon dont le comité a travaillé; ce n'est pas une méthode que je recommanderais à notre comité ni à aucun autre d'ailleurs, mais dans le cas présent, les trois partis cherchaient à obtenir des décisions de leur causus. Vous savez tous que nos décisions du caucus ne signifient pas nécessairement une décision unanime. Je pense que c'était vrai pour plusieurs choses.

M. Fulton: J'étais sûr que le coeur... Quand j'ai vu cela ce matin, j'ai pensé, eh bien...

Le président: Vous savez tous la position que j'ai prise sur certaines questions, mais c'est comme ça que le comité fonctionnait. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de procéder, mais c'était un comité si large, que par nécessité, il s'est divisé de cette façon.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): J'espère que vous allez continuer de travailler au sein du système pour obtenir la solution qui convient.

Le président: Encore quelque temps. D'accord. D'autres observations?

M. Martin (LaSalle—Émard): Vous dites que l'horaire est chargé. Que nous allons manquer de temps. Je suis accomodant, mais je pense que nous voulons tous savoir de quoi nous allons parler ce matin, n'est-ce pas?

Le président: Oui, vous avez raison.

M. Martin: J'ignore à quel moment nous devons en parler, mais si vous voulez en faire le premier article...

Le président: Ce que je veux, c'est que nous nous entendions simplement sur la tenue de l'assemblée publique sur la dégradation de la couche d'ozone. Quelqu'un m'a remis cette coupure du *Globe and Mail*, j'ignore qui c'est. Il

[*Text*]

article from yesterday's *Gazette* which has other information from NASA. It is still a hot debate out there, but regardless, we are working towards having a very comprehensive... We have a design proposal we have put together for the day on ozone.

We have not selected a date yet, have we? We've had great problems in finding dates suitable to members of the committee. I do not know whether people want to try today. Norman, did you have a date to suggest from your canvassing of it, or Bill?

Mr. Bill Murray (Committee Researcher): The information I was given was March 26 at the earliest or the first week of April. After the first week of April, a lot of professors tend to be tied up with examinations. It becomes a difficulty.

The Chairman: I think the two questions on this matter needing resolution are the proposal of a date and general agreement with the approach we are taking. You don't have to agree to every single witness, we can finetune that, but the general approach being taken...

Mr. Fulton: Either for the science panel or for the effects panel, I think it is very important we round up an immunologist who has done some work in the ultraviolet area. From the people I have spoken to, it certainly seems to be a more serious concern. Other than the melanoma side of the dermatological question and obviously the problems for the human eye, it seems the immunological impact is something we really should address. It might take a little scouting around, but I am sure there are Canadians within driving or nearby flying distance who could come and deal with the reduced immunology question.

• 1140

The Chairman: We can make any suggestions to Bill and he will be doing a follow-up. Is that right, Bill?

Mr. Murray: Right. The two people we have here from the University of Waterloo... I think you are quite right. They say UV effects on the eyes aren't correctable and they've agreed to talk about micro-organisms' primary productivity, because they did help on the UN environment program report. So I think they are good, but we really don't have anyone on immunology. I could certainly look.

Mr. Martin: Am I wrong, or is there not a difference of opinion between Canadian scientists, the ones who are being quoted, and NASA?

The Chairman: That's an issue we might look at very carefully. In the last week or two we have had conflicting statements from some of our scientists and the NASA scientists. I think it would be helpful to get the best representation of both groups in front of the committee in order to get as accurate a picture as we can.

The other thing that may happen, mind you, because we are now not doing this for two or three weeks or perhaps a little later, we may have a little more time for there to be some consensus. I suspect people, if I dare say this, are

[*Translation*]

y a un article de *La Gazette* d'hier qui contient d'autres renseignements de la NASA. Le débat fait encore rage, mais peu importe, on s'emploie à trouver la solution la plus globale qui soit... Nous avons une proposition que nous aimerions rendre publique le jour de l'ozone.

Nous n'avons pas encore choisi de date, n'est-ce pas? Nous éprouvons beaucoup de difficultés à trouver des dates qui conviennent à tous les membres du comité. Peut-être devrions-nous nous entendre aujourd'hui. Norman, avez-vous une date à nous suggérer, ou vous-même Bill?

M. Bill Murray (recherchiste du Comité): D'après les renseignements que j'ai obtenus, le 26 mars serait la date la plus rapprochée, ou la première semaine d'avril. Après la première semaine d'avril, de nombreux professeurs sont aux prises avec les examens. Ça devient difficile.

Le président: Il y a deux questions que nous devons régler ici: s'entendre sur la date et s'entendre sur la méthode que nous allons suivre. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec tous les témoins, nous pouvons arranger cela, mais quant à la méthode générale à suivre...

M. Fulton: Que ce soit pour la table ronde scientifique ou pour la table ronde sur les effets, il est très important à mon avis que nous recrutions un immunologiste qui connaisse le domaine des rayons ultraviolets. D'après les gens à qui j'ai parlé, cela semble poser un problème plus grave qu'on ne le croit. À part l'aspect mélanome de la question dermatologique et les problèmes évidents pour l'oeil humain, il me semble qu'il nous faut aussi nous pencher sur l'effet immunologique. Il faudra peut-être faire une petite enquête, mais j'ai la certitude que nous pouvons trouver des Canadiens qui peuvent se rendre ici en voiture ou en avion et qui pourront nous parler de la réduction immunologique.

Le président: Vous pouvez adresser vos suggestions à Bill qui fera le suivi nécessaire. Pas vrai, Bill?

M. Murray: Absolument. Nous avons deux personnes de l'université de Waterloo... Je pense que vous avez tout à fait raison. Ils sont d'avis qu'on peut remédier aux effets des rayons ultraviolets sur les yeux, et ils ont accepté de nous parler de la productivité primaire des micro-organismes parce qu'ils ont collaboré à la rédaction du rapport du programme de l'environnement des Nations Unies. Donc, je pense qu'ils sont bons, mais nous n'avons vraiment personne pour l'immunologie. Je peux certainement y voir de plus près.

M. Martin: Je peux me tromper, mais n'y a-t-il pas des divergences d'opinion entre les scientifiques canadiens, ceux qu'on cite, et la NASA?

Le président: C'est une question que nous pourrons étudier à fond. Au cours de la dernière semaine, ou des deux dernières semaines, nous avons entendu des déclarations contradictoires de certains de nos scientifiques et des scientifiques de la NASA. À mon avis, il serait utile que le comité entende les meilleurs représentants des deux groupes afin de se faire une idée exacte de la situation.

Autre chose, il se peut fort bien aussi que nous disposions d'un peu plus de temps pour nous entendre, étant donné que nous n'étudierons la question que dans deux ou trois semaines, ou peut-être même un peu plus tard. Si j'ose

[*Texte*]

speaking off the tops of their heads about some comment they've heard from somebody else. As we know, the press can sometimes make these statements look much more contrasting than they may ultimately be. We just don't kmow. At least I don't.

Mr. Fulton: The only other add-on, either on science or the effects, would be someone from the... Unless you are suggesting, Bill, that Cullen and Doughty, as well as dealing with the whole question of impact on plankton and sea life... I think Canadians would be generally interested in hearing some evidence or seeing something in print on the effect on plants. There are certainly Canadian experts in that area. At least theoretically, for every 1% reduction in ozone there is a parallel 1% reduction in plant growth. I think we should get some scientific—

Mr. Murray: There is a research person at the University of Guelph who is doing research on UV effects on agricultural plants. I did have her name on my roster; however, when we were putting the effects panel together, we started to get concerned about time. We can certainly bring in an immunologist and we could probably have this doctor from the University of Guelph. We will just have to worry about doing something with our schedule.

Mr. Fulton: I would certainly be satisfied then even if you produced for us a little brief, ten or fifteen pages long, with a bibliography of published scientific material on the impact on agriculture. I know it is something often asked of me. People say the cedar trees are dying from the hole in the ozone, and I say that's news to me. But if you could do a bibliographical search of scientific papers, that would be okay.

Mr. Murray: Would we be interested in having a submission from Dr. Hale from the University of Guelph and accept it as a submission?

Mr. Fulton: We might run up against time constraints. I don't mind it being in print. I think the fear out there is human health related and we really should focus on that.

Mrs. Catterall: I have a couple of points. I know Friends of the Earth is on here and has put forward a seven-point plan for the ozone-destroying substances, but I think another coalition of environmental groups has put forward a slightly different and somewhat broader plan.

The Chairman: Do you know their name or who they are?

Mrs. Catterall: I am sure it's in my file. I think it may have been under the leadership auspices of Greenpeace. I can certainly find out.

I guess my second point is the technology panel is looking only at CFCs, it seems, and one of the purposes of our report was to make it evident that CFCs are only one of the substances that cause ozone depletion. I wonder if there is any source for information on other chemicals.

[*Traduction*]

dire, j'imagine qu'il y a des personnes qui improvisent sur le sujet à partir d'observations qu'ils ont obtenues de seconde main. Vous savez, la presse a parfois tendance à accentuer les différences entre ces déclarations. Nous ne savons pas de quoi il en retourne. Du moins moi, je ne le sais pas.

M. Fulton: Soit pour la table ronde scientifique ou la table ronde sur les effets, on pourrait aussi ajouter quelqu'un... À moins que vous ne proposiez, Bill, que Cullen et Doughty, en plus de nous parler de toute la question de l'impact sur le plancton et la vie marine... Je pense que les Canadiens, de manière générale, aimeraient entendre un témoignage quelconque ou voir un texte quelconque traitant des effets sur les plantes. Il y a certainement des experts canadiens dans ce domaine. Théoriquement du moins, pour chaque réduction de 1 p. 100 dans la couche d'ozone il y a une réduction parallèle de 1 p. 100 dans la croissance des plantes. Je pense que nous devrions obtenir une opinion scientifique...

M. Murray: Il y a un chercheur à l'université Guelph qui s'intéresse aux effets des rayons ultraviolets sur les plantes agricoles. J'avais son nom sur ma liste; toutefois, lorsque nous avons réuni la table ronde sur les effets, le problème du calendrier des travaux s'est posé. Nous pouvons certainement ajouter une immunologiste, et nous pourrions probablement nous adjoindre ce chercheur de l'université de Guelph. Mais il nous faudra faire quelque chose à propos du calendrier.

M. Fulton: Je m'estimerais certainement heureux si vous vous contentiez de nous fournir un bref document, 10 ou 15 pages, assorti d'une bibliographie des textes scientifiques publiés sur l'impact sur l'agriculture. Je sais que c'est une chose qu'on me demande souvent. Il y a des gens qui me disent que les cèdres meurent à cause du trou dans la couche d'ozone, et je leur réponds que je n'en savais rien. Mais si vous pouviez faire une recherche bibliographique dans la documentation scientifique, cela me suffirait.

M. Murray: Aimeriez-vous avoir un mémoire du docteur Hale de l'université de Guelph et l'accepter comme mémoire?

M. Fulton: Nous pourrions manquer de temps. Si le texte a déjà été publié, ça me va. Je pense que les gens craignent les effets sur la santé humaine et que nous devrions concentrer notre attention sur le sujet.

Mme Catterall: J'ai quelques remarques. Je sais que les Amis de la Terre s'intéressent à la question et ont publié un plan en sept points pour les substances qui détruisent la couche d'ozone, mais je crois savoir qu'une autre coalition de groupes écologiques a mis de l'avant un plan quelque peu différent et quelque peu plus étendu.

Le président: Savez-vous leur nom ou qui ils sont?

Mme Catterall: Je suis certaine d'avoir cela en dossier. C'était peut-être une initiative de Greenpeace. Je peux me renseigner.

Deuxièmement, il semble que la table ronde sur les technologies n'étudiera que les CFC, et l'un des buts de notre rapport, c'est de prouver que les CFC ne sont que l'une des substances qui cause la dégradation de la couche d'ozone. Je me demande s'il n'existe pas d'autre source de renseignements sur les autres produits chimiques.

[*Text*]

The third thing is I presume the policy panel at night is to look at solutions, and in fact perhaps that would put Friends of the Earth into that session rather than into the effects session.

• 1145

It seems to me that one of the components is to look at our own report and those things we recommended, the government response to them: first, whether our recommendations are adequate in light of the existing situation; second, which of those could be acted on immediately and what we would see as an immediate action plan. I'm trying to look at that evening and whether it is in fact devoted to coming to some solutions and policy options. If so, we would need somebody who could talk a little more about what's happening internationally.

Mr. Fulton: An obvious name that might meet that would be Buxton, if he was in the country. I know he's up to his eyeballs in alligators trying to prepare for Brazil, but if he was around he would be a good policy person. If we can't get Robert Watson, though, perhaps we could try to get either Schneider, who is with the U.S. Atmospheric Environment Service, or Dr. Sherwood Rowland—

Mr. Murray: He's from the University of California.

Mr. Fulton: He and Molina were the discoverers of the problem.

The Chairman: Watson is not available until April 13, I understand.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Are we getting someone from the Canadian—

The Chairman: To my knowledge we are. Do we have somebody on the list here?

Mr. Murray: Dr. David Wardle. He's been quoted in the newspaper a number of times quite recently and seems to be a very level-headed person when it comes to this issue. The other—

The Chairman: I think he's been quoted in this story that's been circulated.

Mr. Murray: The other Canadian is Dr. McConnell from York University. He has sort of a multifaceted view of ozone, both production depletion and the protection that might be afforded by pollution on ground level, plus he's also interested in the other sources of ozone depletion, the biogenic ones, natural bromine in the atmosphere. I think he can give a moderating opinion.

The Chairman: Some very useful suggestions have been made about specific witnesses and other aspects, but in general terms, does the approach here seem to meet the objectives?

[*Translation*]

Troisièmement, j'imagine que la table ronde sur les politiques étudiera les solutions le soir, et je pense que nous devrions peut-être inviter les Amis de la Terre à cette séance plutôt qu'à la séance sur les effets.

Il me semble que l'un de nos objectifs consiste à étudier notre propre rapport et les recommandations que nous avons faites, ainsi que la réaction du gouvernement à celles-ci: premièrement, il faut savoir si nos recommandations sont suffisantes au vu de la situation actuelle; deuxièmement, il faut savoir lesquelles il faut mettre en oeuvre immédiatement et envisager un plan d'action immédiat. Voyant le programme de cette soirée, je me demande si elle est effectivement consacrée à la recherche de solutions et de nouvelles politiques. Si c'est le cas, il nous faudrait quelqu'un qui pourrait nous parler un peu plus de ce qui se fait sur la scène internationale.

M. Fulton: Il y a un nom qui me vient tout de suite à l'esprit, et c'est celui de Buxton, s'il se trouvait au Canada. Je sais qu'il consacre tout son temps à se préparer en vue de la conférence du Brésil, mais s'il était des nôtres, il pourrait nous proposer de bonnes idées sur les politiques. Si toutefois nous ne pouvons obtenir Robert Watson, nous pourrions peut-être tenter d'obtenir Schneider, qui est au U.S. Atmospheric Environment Service, ou le docteur Sherwood Rowland...

M. Murray: Il est de l'université de la Californie.

M. Fulton: C'est lui et Melina qui ont découvert le problème.

Le président: Je crois savoir que Watson ne serait pas disponible avant le 13 avril.

M. O'Kurley (Elk Island): Aurons-nous quelqu'un du Canada...

Le président: À ma connaissance, oui. Avons-nous quelqu'un sur la liste?

M. Murray: Le docteur David Wardle. On l'a cité dans la presse tout dernièrement à de nombreuses reprises et il semble avoir une vision très équilibrée des choses. L'autre...

Le président: Je pense qu'on le cite dans la coupure de presse qu'on vous a remise.

M. Murray: L'autre Canadien est le docteur McConnell de l'Université York. Il a une sorte de vision multidimensionnelle de la couche d'ozone; il connaît aussi bien la fabrication des produits qui dégradent la couche d'ozone que la protection qu'offre la pollution au niveau du sol, en plus, il s'intéresse également aux autres causes de la dégradation de la couche d'ozone: les causes biosynthétiques, le brome naturel dans l'atmosphère. Je pense qu'il peut donner une opinion modérée.

Le président: Vous venez de faire des suggestions très utiles sur certains témoins et d'autres aspects, mais de manière générale, est-ce que la méthode proposée vous semble suffisante pour atteindre nos objectifs?

[*Texte*]

Mr. Fulton: Only one other teeny thing. One of the experiments on the last Challenger was the use of the refrigerator based on sound. If we could have some material so that we can ask questions about the whole concept of a standing nitrogen wave as opposed to CFCs, it would be helpful. That looks like the breakthrough that will take over in the near future.

Mr. Murray: So some background information on sonic cooling?

Mr. Fulton: Yes.

Mrs. Catterall: One other suggestion. DuPont Canada is going to talk about industrial progress towards the development of chemicals to replace CFCs. Northern Telecom, on the other hand, has just gone through a process dealing with circuit boards and how they clean those not by substituting other chemicals but by using an entirely different process. I don't know if DuPont will be the one able to tell us about how to get along without chemicals.

The Chairman: That's a good point. Again, maybe we can see what background material is available on alternatives to other chemicals being created—new technologies. This is of course what the panel itself is supposed to be about.

Mrs. Catterall: Get rid of our chemical dependencies.

The Chairman: That's right. What about the date? The first available date seems to be March 26, but we have to be careful. If we go too far into April we may lose some of our witnesses because of their own academic and other interests. Is March 26 a possible date? Not for Paul.

• 1150

Mr. Martin: I can be here for the morning, but not for the afternoon or the evening. I'm going to have a lot of trouble with my dates. Don't hold it up for me.

Mr. Murray: Could we possibly look at the first week of April? It was nearly unanimous; most of the people contacted felt the first week of April was by far the easiest.

Mrs. Catterall: Could it be Monday? That's the one day people aren't trying to juggle other committee meetings.

Mr. Martin: Monday, April 6, is that what you're suggesting?

Mr. O'Kurley: April 6 seems reasonable.

The Chairman: Monday, April 6—going once, going twice, sold.

We will circulate a redraft of what we have done as a result of our discussion here today and the availability of these people, as well as confirming the date.

Paul raised a question at the outset about the next order of business. In a sense, a number of items on here are all in that category, but perhaps the most obvious is the one there was agreement on as far back as last summer—the environment and the economy. Given some of the other discussions we've had, this still makes a lot of sense. It makes major sense in terms of contributing to the the debate or the inquiry after sustainable development and all that implies.

[*Traduction*]

M. Fulton: Une toute petite dernière chose. L'une des expériences faites lors du dernier vol de Challenger a été l'utilisation de la réfrigération sonique. Il serait utile d'obtenir de la documentation sur ce sujet pour que nous puissions poser des questions sur tout le concept de l'onde stationnaire à l'azote par opposition aux CFC. Ce serait là une innovation technologique prometteuse.

M. Murray: Vous voulez de la documentation sur le refroidissement sonique?

M. Fulton: Oui.

Mme Catterall: Une autre suggestion. Dupont Canada parlera des avances industrielles qui permettront de remplacer les CFC par d'autres produits chimiques. De son côté, Northern Telecom vient de mettre au point une technique qui permet de nettoyer les plaquettes de circuits sans substituer de produits chimiques, et qui fait intervenir un processus entièrement différent. J'ignore si Dupont est l'entreprise qui saura le mieux nous dire comment vivre sans produits chimiques.

Le président: Bonne observation. Encore là, il nous faudra obtenir la documentation disponible sur les nouveaux produits chimiques à l'étude, les nouvelles technologies. C'est bien sûr le sujet même de la table ronde.

Mme Catterall: Comment vivre sans produits chimiques.

Le président: C'est exact. Qu'en est-il de la date? La première date disponible semble être le 26 mars, mais il nous faut être prudents. Si la table ronde a lieu trop tard en avril, nous pourrions perdre certains de nos témoins en raison de leurs obligations universitaires et de leurs autres intérêts. Le 26 mars vous convient-il? Pour Paul, non.

M. Martin: Je serai là le matin, mais je n'y serai pas l'après-midi ni le soir. J'aurai beaucoup de difficultés avec mon emploi du temps. Mais ne changez rien pour moi.

M. Murray: Que diriez-vous de la première semaine d'avril? C'était presque unanime; la plupart des personnes avec qui j'ai communiqué m'ont dit que la première semaine d'avril était celle qui leur conviendrait le mieux.

Mme Catterall: Que diriez-vous du lundi? C'est le seul jour où les gens n'ont pas d'autres séances de comité.

M. Martin: Lundi 6 avril, c'est ce que vous suggérez?

M. O'Kurley: Le 6 avril me semble raisonnable.

Le président: Lundi 6 avril: une fois, deux fois, adjugé.

Nous vous ferons parvenir un nouveau texte faisant suite à notre discussion d'aujourd'hui et prenant en compte la disponibilité de ces personnes; nous confirmerons aussi la date.

Paul a soulevé une question au début au sujet du prochain ordre du jour. Dans un sens, une bonne partie des articles à l'ordre du jour d'aujourd'hui se rangent dans cette catégorie, mais le plus évident est peut-être celui sur lequel nous nous sommes entendus l'été dernier déjà: l'environnement et l'économie. Étant donné nos autres discussions, cela me paraît très raisonnable. Ce serait une très bonne chose parce que cela nous permettrait d'alimenter le débat ou les questions entourant le développement durable et tout ce que cela signifie.

[*Text*]

I don't want to open a debate as to whether we do it or not, because I realize some members believe we've already made that decision, so if it's agreed that we go ahead with it, then we have to ask immediately for some work to be done in order to present a proposal in terms of a set of hearings, witnesses, perhaps doing some background work, some papers, and having all that done as quickly as possible and beginning the hearings as quickly as possible too. I sense a consensus around the room.

Mrs. Catterall: One thing is that we need to do a fairly conscientious job on the estimates this year. As I recall, we didn't present a report to Parliament last year, and I think that if we presented a report the year before, it was fairly superficial.

The Chairman: We could make a virtue out of necessity. It will take time to get organized for these hearings and we could do the estimates quite quickly. We could call officials almost immediately and then arrange for dates when the minister or any key senior officials could be available to the committee.

Mrs. Catterall: I'm particularly interested in looking at what's happening with environmental research and the green plan.

The Chairman: It's a point well taken.

Mr. Martin: I certainly share the view about the competitiveness study. I believe we should do it, but I'm wondering if we can't do some other things as well. Along with the ozone layer, there are other issues of increasing importance. We had to do the constitutional thing and we could do nothing else. I'm not sure that's a good idea with the environment... I think we should start to mix as well as doing the environment one.

I certainly share Marlene's view on the estimates. Although none of us here is from Atlantic Canada, I understand that overfishing is a major environmental issue. That's the kind of thing we might want to look at.

• 1155

I do not make my next comment for partisan reasons, but we should come to grips. The minister has thrown a challenge in terms of environmental assessment policy, and I think there are a number of other things like that, David, we may want to consider.

Mr. Fulton: I think we need to look seriously at our calendar between now and September. I think we can assume the House is not going to sit in July and August. We have to be realistic that some if not a majority of members of this committee will be tied up in UNCED the first two and a half weeks of June.

[*Translation*]

Je ne veux pas lancer le débat sur la question de savoir s'il faut aller de l'avant ou non parce que je crois savoir que certains députés croient que nous avons déjà pris les décisions; donc, si vous êtes d'accord pour aller de l'avant, nous pourrions tout de suite commander certains travaux afin de faire une proposition pour la tenue d'une série d'audiences, l'audition de témoins, peut-être faire faire un certain travail de recherche, commander des textes, faire tout cela aussitôt que possible et passer aux auditions le plus vite possible. Tout le monde semble d'accord.

Mme Catterall: Il nous faut aussi bien faire notre travail pour le budget des dépenses cette année. Si mon souvenir est exact, nous n'avons pas déposé de rapport au Parlement l'an dernier, et si nous avons présenté un rapport l'année précédente, il était assez superficiel.

Le président: Il faut faire de nécessité vertu. Il faudra un certain temps pour organiser ces auditions et nous pourrons expédier rapidement le budget des dépenses. Nous pouvons convoquer les hauts fonctionnaires presque tout de suite et ensuite s'entendre sur les dates voulues pour l'audition du ministre ou de ces hauts fonctionnaires.

Mme Catterall: Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est de savoir ce qui advient de la recherche environnementale et du Plan vert.

Le président: Je retiens votre suggestion.

M. Martin: Je suis absolument d'accord au sujet de l'étude sur la compétitivité. Je pense qu'il faut la faire, mais je me demande si nous ne pourrions faire autre chose aussi. Parallèlement aux problèmes de la couche d'ozone, il y a d'autres questions de plus en plus importantes. Il fallait s'occuper de la Constitution et cela prenait tout notre temps. Je ne crois pas qu'on puisse faire la même chose pour l'environnement... Outre l'environnement, nous devons aussi faire d'autres choses.

Je suis certainement d'accord avec Marlene au sujet du budget des dépenses. Même s'il n'y a personne ici des Maritimes, je sais que la surpêche est un problème écologique majeur. C'est le genre de choses que nous voudrions peut-être étudier.

Il ne faut voir aucune motivation partisane dans ma prochaine remarque, mais il nous faut en parler. Le Ministre a lancé un défit avec sa politique d'évaluation environnementale, et je pense, David, qu'il y a beaucoup d'autres choses comme celle-là qu'il nous faut étudier.

M. Fulton: Je pense qu'il nous faut sérieusement songer à ce qui nous reste à faire d'ici septembre. Je pense que nous pouvons présumer que la Chambre ne siègera pas en juillet et en août. Il faut savoir que certains membres du comité, et peut-être même la majorité d'entre eux, devront consacrer tout leur temps à la CNUED pendant les deux premières semaines et demie de juin.

[*Texte*]

The minister is calling four days of debate on environmental legislation next week, C-59, C-42, and C-13. That is going to kick the legislative committee back into gear and take some members of this committee onto it, because although C-13 is in third reading, C-42 and C-59 were only put into print February 20, so the legislative committee is going to be sitting in April and May on those.

Like Paul, I don't have a problem in doing a longer-term study on environment and the economy, but there are a very substantial number of really big environmental issues out there, and we are probably the only body in the country that will take a look at them—issues that could lead to very difficult situations if somebody doesn't do something beyond what is happening with them. Some of them are even issues on which we have a fairly substantial amount of documentary material, such as global warming and the hole in the ozone. I just think there is more we can do in those areas.

So I am just being practical when I say between now, which is March, and September we have a very limited number of windows to even sit, and we certainly could not get anywhere seriously on environment and the economy during that period.

We have now spent three years on major studies hearing almost no witnesses, and like Marlene, I don't think we have taken the Department of the Environment to task the way it needs to be taken to task on its financial obligations.

So I think we should look at the work plan a little bit more closely in terms of realistically doing something on the estimates, because we have now been through four ministers since we seriously looked inside that department. The most we ever had was Minister Charest for about an hour and a half, and there are just so many issues on the table.

I think we should plan on a couple of three-hour sessions with the minister, a couple of full sessions with his officials and then take a serious look at the witnesses who have been writing to us. Almost anywhere I ever go to speak people say we wrote your committee in 1991, and we have been good in responding, Mr. Chairman; you have been good in getting back to them.

In the year immediately prior to an election, entering on a big study with the kinds of timeframes we are facing between now and September, I think we need to consider that seriously as members, as opposed to any kind of partisan agenda.

The Chairman: I think the election is in 1994, is it not? The other thing is that I think we should all be pleased that some of the issues we have broken the ice on, particularly global warming, are now, among other things, being looked at by the energy committee. Other people are getting substantially involved, and that is helpful to us. We don't want to be the only kids on the block looking at some of these mega-issues.

Mr. O'Kurley: I think what was said previously by other members is important with regard to identifying those most critical issues, not only to Canada but also to the world, and I think it is generally agreed by opposition parties that there

[*Traduction*]

Le Ministre veut un débat de quatre jours sur les lois environnementales la semaine prochaine: les projets de loi C-59, C-42 et C-13. Cela remettra le Comité législatif en marche et certains membres de notre comité devront y siéger, parce que même si le projet de loi C-13 en est à la troisième lecture, les projets de loi C-42 et C-59 n'ont été imprimés que le 20 février, si bien que le Comité législatif devra consacrer les mois d'avril et de mai à ces projets de loi.

Comme Paul, je ne m'oppose pas à ce qu'on fasse une étude à long terme sur l'environnement et l'économie, mais il y a un grand nombre de problèmes environnementaux considérables, et nous sommes probablement le seul corps constitué au pays à s'y intéresser: des problèmes qui pourraient déboucher sur des situations très difficiles si personne ne fait rien. Sur certains de ces problèmes, nous disposons déjà d'une documentation abondante: c'est le cas du réchauffement du globe et du trou dans la couche d'ozone. Je pense que nous pouvons faire beaucoup plus dans ces domaines.

C'est donc pour des considérations strictement pratiques que je dis qu'entre maintenant, et nous sommes en mars, et septembre, nous avons très peu de temps pour siéger, et nous ne pourrons rien faire de sérieux sur l'environnement et l'économie pendant ce temps.

Nous avons maintenant consacré trois ans à des études majeures sans entendre presque aucun témoin, et comme Marlene, je ne crois pas que nous ayons exigé de comptes rigoureux du ministère de l'Environnement au sujet de ses obligations financières.

Je crois donc qu'il faut examiner le plan de travail d'un peu plus près et accorder plus d'intérêt à la question du budget des dépenses, parce que quatre ministres sont passés depuis la dernière fois que nous avons examiné sérieusement les comptes de ce ministère. Il n'y a que le ministre Charest que nous ayons entendu pendant une heure et demie, et l'on sait que les problèmes sont nombreux.

Je pense qu'il faut prévoir deux bonnes séances de trois heures avec le Ministre, quelques séances complètes avec ses fonctionnaires, puis examiner sérieusement les textes que les témoins nous ont soumis. Presque partout où je vais, je rencontre des gens qui me disent qu'ils ont écrit à notre comité en 1991, et que nous avons su leur répondre; monsieur le président, vous n'avez pas perdu de temps pour leur répondre.

Dans une année qui précède une élection, il faut s'interroger sur l'utilité d'entreprendre une grande étude de ce genre, sachant les délais qui nous attendent d'ici septembre, et ma remarque ne doit rien à la partisannerie.

Le président: L'élection aura lieu en 1994, n'est-ce pas? Il faut aussi se dire qu'il y a lieu de se féliciter du travail de défrichage que nous avons fait: plusieurs questions, entre autres le réchauffement du globe, sont maintenant étudiées par le Comité de l'énergie. D'autres personnes s'intéressent vivement à ces questions, et cela nous est très utile. Nous ne voulons pas être les seuls à nous attaquer à ces problèmes immenses.

M. O'Kurley: Je pense que ce qu'ont dit mes collègues est important car cela nous aide à cerner les problèmes les plus importants, non seulement pour le Canada mais aussi pour le monde, et je pense que les partis de l'opposition

[*Text*]

are two primary issues facing this nation, one being the Constitution, the other being the economy. We have heard on many occasions that the Constitution should be dealt with expeditiously so we can go on to the most critical issues of the economy.

I believe the way this committee dealt with the constitutional issue was appropriate, and that is to try to determine what impact constitution-building has on the environment and what impact constitution-building can have in preserving the environment. I think that was important.

• 1200

But if we accept the fact that the other important issue, if not the most important issue, is the economy, then I think it is crucial—not only for the benefit of Canada and the environment in Canada but also for the benefit of the global environment, in the sense that I think it is important to determine what impact environmental policy will have on the economy—to set aside the fears that many people in society have about the sort of confrontation between environmental passion and economic passion.

I think it is very important to get something on paper to be able to lay aside the fears and to reassure people to say no. As Mr. Fulton indicated at the joint committee, we can have both; we can have jobs and at the same time we can have a healthy economy doing it in an environmentally responsible way.

I think the focus of our work should be to demonstrate to people that it is possible to follow the leadership of some of the major corporations, like, for example, a Dow Chemical that can set up a new plant and ensure there is habitat for wildlife, and ensure that they have the latest in environmental technology with closed-loop water systems, and ensure they do responsible, ongoing research in terms of longitudinal studies on the impact of their industry on small mammals. I think we have to demonstrate that to the public and to industry. If we keep on sort of saying well environment is important, but never mind about costing and never mind about the effects... It is so important that we have to deal with it whatever the cost. I think this is crucial.

In terms of what Paul mentioned about bringing in other issues that may be important, I agree. An issue like the fishing crisis on the east coast is important. But I think we can tie this in to the economic study. And I think we might want to be able to look to something like the Greenpeace movement and the Greenpeace initiative toward sealing and to determine if that has had any impact on the fish stocks. I think these are crucial questions.

I am not suggesting the committee should side with one side of the issue or another, but I am saying what we should do is do our utmost to dig out the information that is vital to people like the fishermen on the east coast to determine if

[*Translation*]

s'entendent pour dire que notre pays est aux prises avec deux questions fondamentales: la Constitution et l'économie. On nous a dit à plusieurs reprises qu'il fallait expédier au plus vite le problème constitutionnel pour que nous puissions régler les problèmes les plus pressants de l'économie.

Je pense que notre comité a bien répondu au problème constitutionnel dans la mesure où il faut déterminer l'effet qu'aura la Constitution sur l'environnement et ce que la Constitution peut faire pour protéger l'environnement. Je pense que c'était important.

Mais si nous admettons que l'autre problème le plus important, sinon le plus important de tous, est l'économie, je crois alors indispensable—non seulement pour le bien du Canada et de l'environnement au Canada mais aussi pour le bien de l'environnement global, dans la mesure où je crois important de déterminer l'effet qu'aura la politique environnementale sur l'économie—d'appaiser les craintes qu'éprouvent plusieurs personnes dans la société au sujet de l'affrontement entre la passion écologique et la passion économique.

Il est très important, à mon avis, de produire un texte qui pourra appaiser ces craintes et rassurer les gens. Comme M. Fulton l'a déclaré au comité mixte, nous pouvons assouvir les deux passions; nous pouvons et créer des emplois, et avoir une économie saine et consciente de ses responsabilités environnementales.

Je pense que notre mission consiste à montrer aux gens qu'il est possible de suivre l'exemple de certaines grandes entreprises, comme par exemple, Dow Chemical qui a ouvert une nouvelle usine et s'est assuré de préserver l'habitat de la faune, qui a fait intervenir les technologies environnementales les plus avancées avec les adductions d'eau en circuit fermé, et qui a pris soin de faire faire des recherches responsables et suivies, par exemple des études longitudinales sur l'effet de son activité sur les petits mammifères. Je pense qu'il nous faut faire savoir ces choses au public et à l'industrie. Si nous nous contentons de dire que l'environnement est une question importante, mais sans nous soucier des coûts et des effets... Il est très important que nous nous intéressions à la question des coûts. Je pense que c'est capital.

Pour répondre à ce que Paul a dit au sujet des autres problèmes que nous pourrions étudier, je suis d'accord. La crise des pêches sur le littoral atlantique est une question importante. Mais je pense que nous pouvons lier cela à l'étude économique. Et je pense que nous pourrions étudier le mouvement Greenpeace et l'initiative de Greenpeace en matière de chasse aux phoques, et déterminer si ces initiatives auront eu un effet quelconque sur les bancs de poissons. Je pense que ce sont des questions importantes.

Je ne dis pas que le comité doit prendre parti en ces matières, mais je dis que ce que nous devons faire, c'est faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver les informations qui sont nécessaires à des personnes comme les

[*Texte*]

there was an impact by halting sealing, was there a balance that was created by that sealing. Or maybe there wasn't. Maybe it is something else; maybe it is the foreign overfishing and so on. But I think we can determine a lot of those answers by dealing with that issue in this committee.

I also want to reiterate my concern that I am not unwilling to accommodate sort of scrutiny of the ministry, scrutiny of the department. I believe that is important, to keep everything in balance. But I also want to reiterate that if we are going to have an ad hoc issue like this ozone situation, we approach it the way we are doing this one, where we try to get a reasonable balance.

I also want to suggest that we go out of our way to ensure that there is a balance, that if somebody in the public says I want to appear before the committee because I want to attack this industry, this is an important global thing, then we should give an opportunity for that industry to come and defend themselves. We should not accept a prosecution without providing an opportunity for the defence. I would just like to reiterate that.

Also with regard to some comments made about the ozone being critically important, we have dedicated a very valuable amount of time and resources from this committee to the ozone issue. I believe we have contributed a very valuable document to the public debate on this. I believe that where the real need lies right now, from listening to the opposition, is in the economy and trying to determine what factors will help to keep our economy going in a sustainable fashion.

The Chairman: I think there is general agreement on the environment-economy issue. The only thing we are concerned about here is that a number of other issues need to be dealt with as well.

Certainly from the standpoint of the chair, we are long overdue with respect to estimates. This is the forum where estimates are supposed to be scrutinized. Through a series of barriers, we did not do that effectively over the last several years, and I don't think any one individual can be faulted for it. We were changing ministers; we ourselves were often into a program where it was not convenient for our own schedule. But this should be a good opportunity. We should do it. A lot of things have happened.

• 1205

This minister has now been there long enough to be fully briefed on his mandate, and the green plan has been in operation long enough that we can have a good scrutiny of it and see where it all fits. It is one the flagships of the Department of Environment, and of course the government's preparations for UNCED will be very clearly focused through that ministry and several others.

[*Traduction*]

pêcheurs de la côte atlantique, afin de déterminer si l'arrêt de la chasse aux phoques a eu un effet quelconque sur le poisson, de déterminer si la chasse aux phoques créait un équilibre. Ou peut-être que non. C'est peut-être autre chose; c'est peut-être la surpêche étrangère et le reste. Mais je pense que nous pouvons trouver un bon nombre de réponses si le comité s'intéresse à la question.

Je tiens à redire aussi que je ne m'oppose pas à ce qu'on examine le Ministère. Je pense que c'est important, pour équilibrer les choses. Mais je tiens aussi à redire que si un nouveau problème se pose, comme celui de la couche d'ozone, nous devrions conserver la même méthode d'analyse, nous devrions conserver un équilibre raisonnable.

Je tiens aussi à dire qu'il nous faut faire l'impossible pour obtenir une vision équilibrée des choses: si quelqu'un veut témoigner devant le comité pour dénoncer une industrie, parce que c'est un problème global important, il faut alors donner à cette industrie la possibilité de témoigner devant le comité et de se défendre. Nous ne saurions accepter d'attaque en règle sans fournir à l'autre partie l'occasion de se défendre. Je veux seulement réitérer cela.

Également, pour répondre à ceux qui disent que la couche d'ozone est un problème important, j'aimerais rappeler que notre comité a consacré des ressources considérables et un temps précieux à l'étude de ce problème. Je crois que nous avons produit un document très précieux qui alimentera le débat public. D'après ce que dit l'Opposition, je pense que le vrai problème réside maintenant dans l'économie et qu'il nous faut déterminer les facteurs qui nous permettront de stimuler notre économie dans la perspective du développement durable.

Le président: Je pense que tout le monde s'entend sur la question de l'environnement et de l'économie. Le seul problème, c'est qu'un bon nombre d'autres problèmes attendent aussi des solutions.

En tant que président, je dirai moi aussi que nous tardons depuis longtemps à étudier le budget des dépenses. C'est ici que nous sommes censés étudier le budget des dépenses. Toutes sortes d'obstacles s'étant dressés, nous n'avons pu le faire avec sérieux au cours des quelques dernières années, et je ne pense pas qu'il faille blâmer qui que ce soit. Nous avons changé de ministre souvent, nous-mêmes avons entrepris toutes sortes de travaux qui prenaient tout notre temps. Mais je pense que l'occasion est excellente. Nous devrions le faire. Beaucoup de choses se sont passées depuis la dernière fois.

Ce ministre est en poste depuis suffisamment longtemps pour avoir pu être pleinement renseigné sur tous les aspects de son mandat; d'autre part, le Plan vert existe depuis suffisamment longtemps pour que nous puissions l'examiner de très près et voir exactement où il se situe. Ce plan est l'une des principales initiatives du ministère de l'Environnement et, naturellement, c'est ce ministère, bien que plusieurs autres soient également en cause, qui sera le plus actif dans les préparatifs du gouvernement pour la CNUED.

[*Text*]

The clerk has suggested to me, and I think it makes good sense, that once we have a kind of general view of what we want to do, we try to organize a kind of manageable proposal of time, taking into account all that has been said about conflicting schedules with legislation, those who may be away attending UNCED, and other matters.

As I hear it, there are three things principally that people are concerned about, proceeding with the environment and economy hearings—a study report, dealing with estimates, and providing sufficient time to deal with other key issues, and there'll likely have to be some priority assigned to those. We've made one decision with respect to having the one-day session on ozone. We've got that in hand, and there may well be several others at which we will want to look.

Ishould just say, for the information of the committee, that I understand Mr. Darling's subcommittee on acid rain is meeting this afternoon; having had some earlier difficulties getting moving, it's now well in motion. That follow-up, which is very important—it was referred to by Mr. Fulton this morning in our press conference—is taking place.

Mr. Fulton: When are they supposed to report to us?

The Chairman: They were supposed to now.

The Clerk: They were supposed to report to you on February 28. This afternoon they will be discussing a work plan, and if they agree to that work plan—

Mr. Fulton: Have they got an interim report that they can—

The Clerk: The work plan will be the interim report which will be submitted to this committee for approval, and it will be up to this committee to decide what they want to do.

Mrs. Catterall: What's our deadline on the estimates?

The Chairman: The end of May.

Mrs. Catterall: Given that Parliament is not sitting two weeks in April, we really have to be prepared to go full blast at that in the first two weeks in May essentially, and maybe that means meeting with the minister at least once before the break.

The Chairman: I would also like to pose something for the members' consideration. This isn't original with me, but it's been proposed several times at meetings I've been at and I think it makes a lot of good sense. If we want to achieve any significant headway on major subject material, whether the environment, the economy or anything else, we may want to think of having several concentrated days, really going at the issue, lining up a whole series of witnesses and doing a kind of in-depth seminar in which we have a series of witnesses.

The business of trying to meet for an hour, or an hour and a half or two hours, once or twice a week, sometimes gets more difficult than saying we'll take one or two days and we will do aconcentrated piece of work in a particular area.

[*Translation*]

Le greffier me suggère, et cette suggestion me semble logique, qu'après avoir établi l'orientation générale de nos travaux, nous pourrions préparer un calendrier raisonnable, qui tiendrait compte des difficultés soulevées au sujet du calendrier législatif, de l'absence des députés qui participeront à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et d'autres situations.

Si je comprends bien, on s'intéresse surtout à trois questions: la tenue d'audiences concernant l'environnement et l'économie—le rapport de référence, l'étude du budget des dépenses et l'allocation d'une période de temps suffisante pour traiter d'autres questions importantes qui, d'ailleurs, devront probablement être classées par ordre de priorités. Nous avons déjà décidé de réserver une journée à l'étude du dossier de l'ozone. Cela est donc réglé; mais il se peut fort bien que nous souhaitions examiner d'autres questions importantes.

Je vous signale que le sous-comité sur les pluies acides, présidé par M. Darling, doit se réunir cet après-midi. Après quelques difficultés de démarrage, ce sous-comité est maintenant bien lancé. Le suivi, qui est très important et qui a été mentionné par M. Fulton ce matin lors de notre conférence de presse, est donc assuré.

M. Fulton: Quand le sous-comité doit-il nous soumettre son rapport?

Le président: Il devait le faire maintenant.

Le greffier: Le rapport devait vous être présenté le 28 février. Cet après-midi, le sous-comité va examiner son plan de travail et, si ce plan est accepté. . .

M. Fulton: Le sous-comité a-t-il déjà un rapport intérimaire qu'il pourrait. . .

Le greffier: Le plan de travail tiendra lieu de rapport intérimaire et sera soumis à ce comité pour approbation; ce comité devra donc déterminer la suite à donner à cette question.

Mme Catterall: Quelle est la date limite que nous devons respecter au sujet du budget des dépenses?

Le président: La fin mai.

Mme Catterall: Étant donné que le Parlement sera en relâche pendant deux semaines en avril, nous devons donc être prêts à donner un grand coup de collier pendant les deux premières semaines de mai, et cela pourrait nous amener à rencontrer le Ministre au moins une fois avant l'arrêt.

Le président: Je voudrais vous soumettre une suggestion, qui ne vient d'ailleurs pas de moi, mais que j'ai entendue à diverses reprises lors de réunions auxquelles je participais et qui me semble marquer un point de bon sens. Si nous voulons vraiment progresser dans l'étude d'une question importante, qu'il s'agisse de l'environnement, de l'économie, ou de tout autre sujet, nous pourrions peut-être envisager plusieurs journées de travail intense, au cours desquelles nous pourrions entendre toute une série de témoins, examiner tous les aspects de la question, et, en quelque sorte, tenir une sorte de séminaire ponctué de témoignages.

Il est parfois plus difficile d'organiser des réunions qui ont lieu une ou deux fois par semaine durant une heure, une heure et demie ou deux heures, que de consacrer une ou deux journées entières à l'étude détaillée d'une question

[*Texte*]

That would do more to accelerate producing useful material for ourselves and for reporting to Parliament than anything I can think of. We've had discussions about that, Ian. I think this will be one way to get around all the other pressures, because the legislative committee that's going to be operating, the legislation that Jim was referred to, and other things are going to draw people away.

Mr. Martin: I'd like to make a suggestion on the environment and the economy, but I'd like to make it subject to the caveat that while I agree with Brian, in fact I very much agree with Brian that it is very, very important, before we proceed on it I would like to know, in addition to the estimates and the ozone, are there other issues that people feel to be of real importance? I'm going to make this comment, but I make it subject to knowing what those other issues are because they may pre-empt the environment and the economy.

Having said that, I think there's one other thing we might want to do. I think your suggestion about concentrated work is good. There is one other thing that we might do to make it better. I don't want to prejudge the conclusion, but I think we should focus on the conclusion that we're talking about. In other words, environment, and the economy itself, are very, very broad. For instance, do we want to examine Porter's conclusion that tight regulations lead ultimately to more competitive industries? Do you know what I'm saying? I'm not trying to say he's right or wrong, but that what we really shouldn't do is just go into this sort of environment and the economy. We should think about the four or five points that we clearly want to demonstrate to be either true or false.

• 1210

The Chairman: I know where you are heading and I think it's important. It might be premature this morning to get into that, but I suggest that as soon as we have a draft proposal from our researchers, we could bring this to the committee and have that kind of discussion before we decide exactly the series of hearings, who is appropriate, who is helpful, what we are trying to get at. You are right—it is a broad area. We will need to have some discussion and some consensus before we get to a final list. Also, if I can anticipate Brian's comment, you really can't decide the kind of witnesses you want unless you know what kind of discussion and answers you are trying to get.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, through you to other members of the committee for open discussion, is it possible, without trying to stifle the expression of various witnesses, to develop a skeletal outline of questions so we can say these are the questions we consider to be important? We may do something like, let's say on the fisheries, "in your view what impact has the war against sealing had on the fisheries?" or "in your view what is the economic cost of

[*Traduction*]

spécifique. Plus que toute autre méthode, cela nous permettrait de progresser beaucoup plus rapidement, qu'il s'agisse de réunir des données utiles pour le comité, ou de la préparation du rapport que nous devons remettre au Parlement. Nous en avons déjà parlé, Ian. Ce serait une façon d'éviter toutes les autres difficultés qui pourraient être liées aux travaux du comité législatif qui va examiner le projet de loi mentionné par Jim, ou aux autres activités qui forcent les membres de notre comité à s'absenter.

M. Martin: Je voudrais faire quelques remarques au sujet de l'environnement et de l'économie, et bien que je sois d'accord avec Brian pour reconnaître que c'est extrêmement important, j'accompagnerai mes remarques d'une note de réserve, à savoir, que j'aimerais savoir s'il y a d'autres dossiers jugés très importants, outre ceux du budget des dépenses et de l'ozone? Mon commentaire est donc sous réserve d'être informé de ces autres dossiers importants qui pourraient prendre le pas sur l'environnement et l'économie.

Ayant dit cela, voici ce que je vous propose. La suggestion concernant un effort très concentré est bonne, mais on peut l'améliorer. Je ne voudrais pas déterminer à l'avance les conclusions auxquelles nous pourrions arriver, mais je pense que nous pourrions nous concentrer sur le type de conclusions qui pourraient découler de nos discussions. Autrement dit, l'environnement et l'économie sont des sujets extrêmement vastes. Mais, par exemple, voulons-nous examiner la conclusion avancée par Porter disant que des règlements rigoureux contribuent finalement à améliorer la compétitivité des industries? Me suivez-vous? Je ne dis pas qu'il ait raison ou qu'il ait tort, mais je suggère que nous ne devrions vraiment pas nous lancer sans préparation dans l'étude de l'environnement et de l'économie. Nous devrions retenir quatre ou cinq points que nous voulons étudier pour savoir clairement s'ils sont fondés ou non.

Le président: Je vois où vous voulez en venir et votre remarque est importante. Il est peut-être trop tôt pour discuter de cet aspect, mais je propose que dès que les attachés de recherche nous aurons soumis un avant-projet, nous reprenions cette question en comité avant d'arriver à une décision définitive sur le déroulement des audiences, sur les témoins qu'il conviendrait d'inviter, ceux qui seraient utiles, et ceux que nous voulons vraiment avoir. Vous avez raison—c'est un domaine très vaste. Avant de dresser la liste définitive, nous devrons donc en discuter et arriver à un consensus. D'autre part, si je peux anticiper la réaction de Brian, on ne peut pas faire le choix des témoins tant que l'on n'a pas décidé de la nature de la discussion et des réponses que l'on souhaite obtenir.

M. O'Kurley: Monsieur le président, je m'adresse par votre entremise aux autres membres du comité dont j'aimerais connaître les réactions à la suggestion suivante. Serait-il possible, sans essayer de limiter la liberté d'expression des différents témoins, de mettre au point quelques questions fondamentales que nous pourrions accepter comme étant celles qui nous paraissent les plus importantes? Nous pourrions, en parlant par exemple des

[*Text*]

the cap on ozone-depleting chemicals to your industry?" We could try to get people from different perspectives to answer the same questions and to support their response. They can still elaborate on other issues.

The Chairman: Do I see some consensus? We will bring back some proposals and a management program to take us through to the end of the summer, to September 1. Okay?

Mr. Martin: That's fine. I basically turn my mind over to Marlene.

The Chairman: I see. I won't comment on that.

Mr. O'Kurley: To get the most effective study, we could focus on a number of questions we would ask the witnesses to address. They would still be able to expand on other areas we might not be focusing on, but they could address certain questions so that we can be dealing with apples and apples, not with one witness talking about one thing and another talking about another. Then we have to in some way interpret what they have said and try to imagine how they would have interpreted this question. If we could focus the discussion, we could say which issues we were talking about and find out their views on those questions. That would be helpful.

Mrs. Catterall: You said from here until September 1. I think we are talking about from here until next Christmas. If we do a day on ozone, we will need at least one day and probably two to do any kind of a report. Second, we would be looking at most of April and May, with a two-week parliamentary break chunked out for estimates, which means we almost have to get started on those before the break. June is shot. Even if only some members of the committee are involved in UNCED, it means the committee can't meet. Then we are on summer break. The earliest we are going to get into a major study like the economy is October. We might have a couple of preparatory meetings in September, but that's all I can see.

I am certainly interested in hearing from a number of companies internationally that have had some very positive experiences around improving productivity and efficiency through environmental measures. I think of 3M, Kodak, Northern Telecom and E.B. Eddy, for instance. I am sure there are others.

Mr. O'Kurley: Why can't we get a month done in May?

Mrs. Catterall: I don't know when we are going to do the estimates.

[*Translation*]

pêches, demander: «à votre avis, quelles ont été pour les pêches les conséquences de la lutte contre la chasse aux phoques?», ou encore «à votre avis, quel est le coût économique du plafond imposé à votre secteur pour l'utilisation des produits chimiques qui réduisent la couche d'ozone?». Pour chaque question, nous pourrions obtenir les réponses de personnes représentant différents points de vue, ainsi que les arguments qu'elles avancent. Ces personnes pourraient de toute façon parler d'autres aspects qui les intéressent.

Le président: Est-ce que je perçois un consensus? Nous pourrons donc préparer quelques propositions et un programme de nos activités jusqu'à la fin de l'été, pour nous amener au 1er septembre. D'accord?

M. Martin: Parfait. Essentiellement, je m'en remets à Marlene.

Le président: Je vois. Je m'abstiendrai de tout commentaire.

M. O'Kurley: Pour être plus efficaces dans notre étude, nous pourrions nous concentrer sur un certain nombre de questions auxquelles nous demanderions aux témoins de répondre. Ces témoins pourraient toujours traiter d'autres questions qui ne nous paraissent pas prioritaires, mais ils devraient de toute façon traiter de certains sujets. Ceci nous donnerait l'assurance que nous comparons ce qui est comparable, et nous éviterions d'avoir un témoin traitant d'un sujet donné, suivi d'un autre traitant d'un sujet différent. Dans ce dernier cas, il nous faudrait interpréter d'une façon quelconque ce qui a été dit et d'essayer d'imaginer ce qu'aurait été la réponse à notre question. Une discussion mieux focalisée nous permet de savoir de quoi l'on traite et de déterminer le point de vue des témoins à ce sujet. C'est une méthode qui serait utile.

Mme Catterall: Vous mentionnez une période se terminant le 1er septembre. Je crois qu'en fait nos prévisions pourraient aller jusqu'à Noël. Si un jour d'audience est consacré à l'ozone, il nous faudrait au moins un jour, et peut-être deux, pour préparer un rapport à ce sujet. Deuxièmement, compte tenu de la relâche du Parlement pendant deux semaines, la plus grande partie d'avril et de mai sera consacrée à l'étude du budget des dépenses, étude qui devrait presque commencer avant la relâche. En juin on ne peut rien faire, même si seulement quelques membres du comité participent à la conférence des Nations Unies sur l'environnement, le comité ne pourra pas se réunir. Ensuite, nous avons les congés d'été. Une étude importante comme celle de l'économie ne pourrait donc commencer qu'en octobre, au plus tôt. Nous pourrions peut-être avoir une ou deux réunions préparatoires en septembre mais c'est tout ce que je vois.

J'aimerais certainement entendre un certain nombre d'entreprise internationales qui ont connu des résultats positifs en termes d'amélioration de leur productivité et du rendement à la suite de l'implantation de mesures environnementales. Je pense à 3M, Kodak, Northern Telecom et E.B. Eddy, par exemple. Je suis sûre qu'il y en a d'autres.

M. O'Kurley: Pourquoi ne pouvons-nous pas travailler pendant le mois de mai?

Mme Catterall: Je ne sais pas quand nous allons étudier le budget des dépenses.

[*Texte*]

The Chairman: We could start those almost immediately. I think there is agreement on what we want to do; it's just whether we can organize the time and make it happen. Ian, did you have a comment?

Dr. Jackson: I would like to say something on timing. It seems it would be difficult or impossible to finish a study on environment and economy by September 1, but that doesn't mean it shouldn't start. If you look at the global warming study, hearings were spread over spring, fall, and winter. Particularly if you could do some single intense days, then I think you could do something on that before the summer break and then pick it up again in September. But I don't think that study is going to be finished much before Christmas.

• 1215

Mrs. Catterall: Is it possible, considering the layout of the study, that we could anticipate doing some chunks and reporting on certain chunks of the issue?

Dr. Jackson: It is feasible. If you are looking at me just for an opinion, I think one of the things that impresses me about this committee is when it reports, it's a pretty solid document. It has done an interim report before on the climate thing because there was an urgent need. But my instinct is, with a topic like that, for the sorts of reasons Mr. O'Kurley has expressed, you may want to come in with a considered piece rather than chunks.

The Chairman: I think, again, we are getting into more detail than perhaps we want to today. But I think there is general agreement, and I would like us to go away and come back with a proposal, and then we'll see whether it fits with where the committee believes we can go.

I need to have one motion passed: that the committee pay for the working lunch for the meeting of February 19, 1992. That's so the clerk doesn't end up having to pay the restaurant. Agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: There are several other items on the agenda.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, one of the things—and I don't know whether we could do it in one session, we would probably need a couple—but there are several hundred senior public servants ferreting away in the bowels of here and other parts of the country, on Canada's position for UNCED on forests, bio-diversity, and global warming. No committee has even requested any of them to appear, and it appears that no committee is going to unless we do. I think Canada, generally, has a right to know what kind of proposals these groups are working on prior to UNCED.

I just throw that in; I think we should try to work it into the working plan. I have had discussions with several of the working groups that are working on it, and they are having quite a hair-raising experience.

[*Traduction*]

Le président: Ce travail pourrait commencer presque immédiatement. Je crois que nous sommes d'accord sur ce que nous devons faire; il s'agit d'organiser le calendrier et de se mettre à la tâche. Ian, voulez-vous intervenir?

M. Jackson: Oui, il s'agit du calendrier. Il me semble qu'il serait difficile, ou même impossible, de terminer une étude sur l'environnement et l'économie d'ici le 1er septembre, mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas commencer. Dans le cas des audiences sur le réchauffement de la planète, le calendrier prévoyait le printemps, l'automne et l'hiver. Toutefois, les journées entières d'études intensives dont vous avez parlé nous permettraient d'avancer dans ce dossier avant les congés d'été et nous pourrions reprendre cette étude en septembre. Mais, je ne pense pas qu'elles puissent terminer bien avant Noël.

Mme Catterall: Étant donné l'organisation de cette étude, serait-il possible d'en examiner certains éléments plus tôt que prévu et d'en reporter d'autres à plus tard?

M. Jackson: C'est faisable. Si vous me demandez tout simplement une opinion, je vous signale que l'une des caractéristiques du comité qui m'impressionne, c'est la qualité de ses rapports. Le comité a présenté un rapport intérimaire au sujet du climat parce qu'il y avait une certaine urgence à ce sujet. Mais, étant donné la nature du sujet, et pour le genre de raisons qui seraient invoquées par M. O'Kurley, instinctivement, il me semble que vous préférerez soumettre un document bien réfléchi plutôt qu'une série de documents partiels.

Le président: Je crois qu'une fois de plus, nous entrons dans le détail alors que ceci n'est peut-être pas souhaitable aujourd'hui. Pour le moment, je crois que nous sommes généralement d'accord et que nous devrions, après cette session, revenir pour examiner une proposition et voir si elle correspond aux intentions du comité.

Je vous signale que nous devons adopter une motion, à savoir que le comité couvre les frais du déjeuner de travail lors de la réunion du 19 février 1992. En adoptant cette motion nous éviterons au greffier d'avoir à payer le restaurant. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous avons encore à traiter de plusieurs autres points à l'ordre du jour.

M. Fulton: Monsieur le président, je vous signale que plusieurs centaines de hauts fonctionnaires oeuvrent dans les entrailles des ministères, ici et ailleurs au pays, pour élaborer la position du Canada qui sera présentée lors de la CNUED au sujet des forêts, de la diversité biologique et du réchauffement de la planète. Aucun comité n'a demandé à ces fonctionnaires de comparaître et il semble que personne ne le fera si ce n'est nous. Je ne sais pas si une séance suffirait; il en faudrait probablement deux. Je crois cependant que le Canada a le droit de savoir, avant que cette conférence n'ait lieu, quelles sont les propositions élaborées par ces groupes.

C'est simplement une suggestion; il me semble cependant que nous devrions essayer d'incorporer cela dans notre plan de travail. J'ai rencontré plusieurs de ces groupes de travail et ils m'ont dit que c'est une expérience à donner la chair de poule.

[*Text*]

I think we could do two things. First, I think we could get some useful information before the committee and before the House. The other, I think, is to assist in a process that has very few ministers plugged into it, and the Cabinet is not plugged into it. I think we should bring some weight to bear on this in that parts of the final preparatory committee are already done.

The Chairman: Well, just so we are clear on the process, the fourth preparatory committee is now going on in New York. We are into the second week right now. There are at least two more weeks following this one. Nobody can be sure what is going to come at the end of that, but it would seem to me appropriate that at the end of this preparatory committee, and before the actual event, we could hear several of those witnesses.

In fact, one of the things I had discussions on—you will see in your correspondence somewhere a letter from Art Hanson, who is the new director of the Institute for Sustainable Development in Winnipeg. They want to have a kind of official opening at some point in the fairly near future, and would like to have us come and participate.

My thought is we might hold a hearing or two in connection with the opening of that institute, on the issue of UNCED, but specifically on two of the main follow-up items that are going to be very much with us for a long time to come. One is the earth charter and the other is Agenda 21. That is something you might want to think about. We don't have to make a decision today, and again I would hope to bring that back as part of an overall package.

That may not be sufficient to encompass what you are taking about, Jim. We can still have—if there is a will—several hearings here in Ottawa on the present specifics going into the earth summit from officials of Environment Canada, External, or CIDA—the three principal departments, at least. But members might want to think about that for a little bit.

There are other invitations that we have had on the back burner for some time, but again we are going to have to find time—

Mr. Fulton: Why don't we do that in our working plan—look at those sorts of things, look at historic requests to appear before the committee, just so with the working plan—as we are dispensing with and preparing for the longer-term agenda, that we work all of these things, and the estimates, in, so we do it all in a timely way.

• 1220

The Chairman: I was hoping that Lee Clark would be here before we talked about this Winnipeg thing, but unfortunately Lee is not with us today so we will have to keep that in abeyance.

[*Translation*]

Nous pourrions obtenir deux choses. Premièrement, des renseignements intéressants seraient présentés au comité et à la Chambre. Deuxièmement, nous pourrions apporter notre contribution à un processus sur lequel très peu de ministres sont branchés et qui se déroule en dehors du Cabinet. Nous pourrions avoir une certaine influence à ce sujet en ce sens que le comité préparatoire définitif a déjà cerné certaines parties de son travail.

Le président: Simplement pour clarifier où nous en sommes, je vous rappelle que le quatrième comité préparatoire poursuit actuellement ses travaux à New York. Nous en sommes à la deuxième semaines et l'on prévoit au moins deux autres semaines de travail. Personne ne sait exactement ce qui arrivera ensuite, mais il me semble justifié d'entendre plusieurs de ces témoins quand le comité préparatoire aura terminé ses travaux, et avant la conférence.

En fait, j'ai récemment eu des conversations sur la question soulevée dans la lettre de Art Hanson que vous trouverez dans votre correspondance. C'est le nouveau directeur du Centre pour le développement durable, à Winnipeg. Dans un avenir assez proche cet organisme voudrait marquer l'ouverture officielle du centre et aimerait que nous participions à la cérémonie.

J'ai envisagé la tenue d'une audience ou deux reliées à la cérémonie d'ouverture de cet institut et concernant la conférence des Nations Unies sur le développement, mais, surtout, pour traiter de deux des principales questions de suivi qu'il sera impossible d'ignorer pendant longtemps. D'une part, la charte de la Terre et, d'autre part, l'agenda 21. Vous pourrez y réfléchir. Nous n'avons pas à prendre de décision aujourd'hui, et je voudrais que cela soit repris dans le cadre d'un ensemble de décisions.

Cela ne suffira peut-être pas pour couvrir ce dont vous avez parlé, Jim. Nous pouvons prévoir—si la volonté de le faire se manifeste—plusieurs audiences ici à Ottawa pour traiter des aspects particuliers concernant la réunion au sommet sur la planète, qui pourraient nous être présentés par des fonctionnaires d'Environnement Canada, des Affaires extérieures ou de l'ACDI—c'est-à-dire, tout du moins, les trois principaux ministères et organismes en cause. Les membres du comité souhaiteront peut-être réfléchir un peu à cette question.

Plusieurs autres invitations sont en attente depuis quelque temps, mais, là encore, il faudra trouver le temps...

M. Fulton: Pourquoi ne pas faire cela dans le cadre de notre plan de travail? Nous pourrions examiner tous ces différents aspects, comme les demandes de comparution devant le comité qui présentent un intérêt historique, comme aussi l'étude du budget des dépenses, et reprendre tout cela dans la préparation de notre plan à long terme et du plan de travail, de sorte que tout se déroule dans une chronologie appropriée.

Le président: Il me semble préférable que Lee Clark soit présent lors d'une discussion au sujet de ce centre à Winipeg. Il ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui et cette question va donc demeurer en suspens pour le moment.

[*Texte*]

The other thing I should say for the record, since we did approve a motion some time ago to attend Globe '92, is that I sent the request to House leaders, but the House leaders have turned us down. It is really up to individual members to decide whether they want to participate. Some of us have indicated that we would be participating anyway, but as a committee that was not approved.

Mrs. Catterall: Can I have some clarification on that? My assistant inquired and was told that our registration for the conference would be paid by the committee or by the House.

The Chairman: We needed approval by the House leaders for that to happen, and it was not forthcoming. You might want to consult with your House leaders to find out...

M. Côté (Richmond—Wolfe): Je trouve tout à fait décevant que nous n'ayons pu arriver à une entente. Je pense qu'il est essentiel que nous soyons présents comme membres du Comité de l'environnement, d'autant plus que nous sommes les hôtes de cette conférence et qu'elle est organisée essentiellement et largement par des députés. Je crois savoir qu'il n'y aura que six députés canadiens qui seront là, dont Marlene et vous-même, monsieur le président. Je trouve désolant que nous ne puissions être de cette rencontre que je considère très importante, ne serait-ce que pour accueillir les délégations étrangères. Mais la décision est prise, semble-t-il, à moins que nous puissions faire une demande de révision, ce que je souhaiterais.

Mrs. Catterall: I am not going either if I have to pay the $775 registration fee; it is impossible.

M. Côté: On m'a confirmé hier qu'il fallait payer.

The Chairman: We didn't get a formal reply back on this, did we? Was it an informal reply? I suppose we could appeal it if there was...

The Clerk: All three parties would have to appeal.

Mrs. Catterall: Was it a decision of the House leaders or was it a decision to take the issue to Parliament?

The Chairman: It was the decision of the House leaders to take it to the House to get approval from the House. That is what it was. As I understand, it was informally communicated back to you, I guess. I didn't talk to any of them directly.

M. Côté: Monsieur le président, si c'est acceptable pour le Comité, je voudrais que nous récidivions et que nous présentions une résolution demandant une révision, et cela à l'unanimité, pour qu'on puisse influencer les divers parlementaires.

The Chairman: If there is to be an appeal I want to be sure that all of us are in agreement that this would be the case. Jim and I had some conversation about this. He has expressed some concern about it. I don't know whether he still has those concerns or whether he thinks it is worth our while to make an appeal.

[*Traduction*]

Pour le procès-verbal, et étant donné que nous avons déjà approuvé une motion concernant notre participation à Globe 92, je vous signale que j'ai soumis notre demande aux leaders parlementaires et que cette demande a été rejetée. Chaque député doit donc décider s'il désire participer à cette rencontre ou non. Certains d'entre nous ont signalé qu'ils avaient de toute façon l'intention d'y participer, mais la demande de participation à titre de membres du comité n'a pas été approuvée.

Mme Catterall: Pouvez-vous me donner quelques explications à ce sujet? Mon bureau a cherché à se renseigner et a été informé que les frais d'inscription à la conférence sont couverts soit par le comité soit par la Chambre.

Le président: Cela ne peut se faire qu'avec l'approbation des leaders parlementaires et cette approbation n'a pas été donnée. Vous préférerez peut-être consulter votre leader parlementaire pour savoir...

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): I am thoroughly disappointed to note that it was impossible to reach an agreement. I think that our presence as members of the Committee on the Environment is essential, the more so that we are hosting this conference primarily and largely organized by MPs themselves. I believe that only six Canadian MPs will be present, including Marlene and yourself, Mr. Chairman. I deeply regret that we are not able to participate in that meeting which I believe to be very important, if only to greet foreign delegations. But it would appear that the decision is final, unless we can ask for a review, and I would support such a request.

Mme Catterall: Je ne participerai pas si je dois payer les 775$ de frais d'inscription; ce serait impossible.

Mr. Côté: I was told yesterday that we would have to pay.

Le président: La réponse ne nous a pas été communiquée officiellement n'est-ce pas? Avons-nous reçu une réponse officieuse? Il me semble que nous pourrions faire appel si il y a eu...

Le greffier: Les trois parties devraient participer à l'appel.

Mme Catterall: S'agit-il d'une décision des leaders parlementaires ou a-t-il été décidé de présenter la question au Parlement?

Le président: Les leaders parlementaires ont décidé de présenter la question à la Chambre pour obtenir son approbation. C'est de cela qu'il s'agit. Si j'ai bien compris, vous en avez été informés officieusement, semble-t-il. Je n'ai personnellement parlé à aucun d'entre eux.

Mr. Côté: Mr. Chairman, and if the committee agrees, I believe we should revise this issue and submit a motion asking for a review of the decision; the motion should be approved unanimously in order to influence other MPs.

Le président: Si nous devons faire appel de cette décision je tiens à m'assurer que nous sommes tous d'accord qu'il faut agir ainsi. J'en ai parlé avec Jim qui a exprimé certaines inquiétudes à ce sujet. Je ne sais pas s'il a toujours les mêmes doutes ou s'il estime qu'un appel en vaudrait la peine.

[*Text*]

Mr. O'Kurley: I realize we are trying to access extra funds, but I am curious whether or not the existing budget for this committee will be able to accommodate registration fees for...

The Chairman: We costed it out. We could do it within our budget. That was not the issue. The issue was whether the House leaders agreed with the request we were making.

Mr. O'Kurley: I am not sure what the problem is. If the House leaders don't agree and we get the registration funds and the committee decides to go, what is the problem?

The Chairman: We have to have a House order to do it. Committee members cannot...

Mr. O'Kurley: Not as a committee. You mean a House order to approve the registration fee.

The Chairman: That's right.

The Clerk: It is considered travel.

The Chairman: It is beyond the capacity of the committee to approve that on its own.

Mr. O'Kurley: I see.

Mr. Fulton: I don't think it is appropriate. I expressed that to the House leaders. There are a whole series of decisions that have been made by the House leaders that I find particularly obnoxious, such as the denial of travel for House of Commons employees of members from western Canada to come to training programs during March. It doesn't have any impact on Quebec or Ontario members; their staff can still drive. It is a series of decisions and announcements like that by the government, not the least being that the Minister of Environment, who obviously takes Globe '92 very seriously, has called for four of the days next week—four of the five days during which Globe '92 is going on—for C-13, C-42, and C-59 legislation to be debated in the House. It is pretty clear that it is not a priority of the government at all!

• 1225

I think the rights of western members have been stomped on quite thoroughly in terms of travel provisions, which the government has tried to make great hay out of, great fodder. The media is saying there are all these cutbacks on travel and blah, blah, blah. Well my staff, who have to register six months in advance to take wordperfect and various other training programs offered here, have had to put it off for a whole year. So I don't think the government side can suck and blow at the same time on this issue.

Mr. O'Kurley: I can't allow the blanket statement about western members to go.

The Chairman: You are also a western member, Mr. O'Kurley.

[*Translation*]

M. O'Kurley: Je réalise que nous essayons d'obtenir des fonds supplémentaires, mais je me demande aussi si le budget actuel de notre comité ne permettrait pas de couvrir les frais d'inscription à...

Le président: Nous avons établi les coûts. Notre budget pourrait les couvrir. La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si les leaders parlementaires approuvent la demande que nous avons présentée.

M. O'Kurley: Je ne vois pas où est le problème. Si les leaders parlementaires ne sont pas d'accord et si nous disposons des fonds pour l'inscription, et si le comité désire participer, où est la difficulté?

Le président: Il faut un ordre de la Chambre pour pouvoir le faire. Les membres d'un comité ne peuvent pas...

M. O'Kurley: Non pas en tant que comité. Vous parlez d'un ordre de la Chambre pour approuver le paiement des frais d'inscription.

Le président: C'est exact.

Le greffier: On considère que cela fait partie des frais de déplacement.

Le président: Le comité ne peut pas approuver cette dépense de sa propre initiative.

M. O'Kurley: Je vois.

M. Fulton: Je ne pense pas que ce soit approprié. C'est ce que j'ai dit aux leaders parlementaires. Ces derniers ont pris une série de décisions que je trouve particulièrement détestables, comme par exemple le refus d'autoriser les employés des députés de l'ouest du Canada à se déplacer pour participer à des programmes de formation en mars. Ceci ne touche pas les députés du Québec ou de l'Ontario dont le personnel peut toujours se déplacer en voiture. Il s'agit de toute une série de décisions ou de déclarations du genre par le gouvernement comme, par exemple, le ministre de l'environnement, qui de toute évidence prend très au sérieux la conférence internationale de l'environnement Globe 92, aimerait que quatre des cinq jours de la semaine prochaine, durant laquelle Globe 92 se déroulera, soient consacrés au débat sur les lois C-13, C-42 et C-59 à la Chambre. Il est tout à fait clair que ce n'est absolument pas la priorité du gouvernement!

Je crois que les droits des membres de l'Ouest sont de plus en plus bafoués, surtout en ce qui concerne les déplacements, sujet que le gouvernement a argumenté en long et en large. Et pourtant, les médias ne cessent de parler de toutes ces compressions de personnel dans l'industrie du tourisme etc. etc. Eh bien les membres de mon personnel, qui doivent s'inscrire six mois à l'avance au cours de WordPerfect et à d'autres programmes de formation qui sont offerts ici à Ottawa, ont dû remettre cela à l'année prochaine. Je ne pense pas que le gouvernement puisse à la fois souffler et avaler en même temps.

M. O'Kurley: Il ne faut pas généraliser la situation des membres de l'Ouest.

Le président: Mais vous êtes vous-même un membre de l'Ouest, monsieur O'Kurley.

[*Texte*]

Mr. O'Kurley: In fairness, I have to suggest probably not all staff of western members are in the same situation as those of Mr. Fulton. I know in the case of staff in our riding offices, there are other ways we can accommodate their training needs and there are other computer courses that can be taken at the local level, and I know we have tried very hard to accommodate them and ensure they are not deprived of any training required.

So I just want to temper the comments by suggesting not all western members are in the same situation and many western members have made an effort to find altenative accommodation for those training needs.

The Chairman: I must say, I have had a brief discussion with Jim on the phone. I was not aware of that decision, and apart altogether from whatever the government is proposing, this message came from the Speaker. I found that doubly strange, because, if I may say so, I think this goes well beyond what I would consider the appropriate kind of intervention in the conduct of members' offices. That is not an issue for this committee, but I know of one other committee that might want to discuss it.

Anyway, we are in a bit of a bind, folks, because if there is a general feeling that we should be there and participating as committee members, then we need some authorization for it; otherwise, it makes it very difficult. I appreciate what Jim has said about his position as a western member and I have some real sympathy with it.

I am not sure whether it is possible to deal with both of those in the same gulp, but I would certainly be prepared to deal with the issues but perhaps in two different gulps, if I can put it that way.

Mrs. Catterall: Yes, I think what Jim has just said is a bit of biting off your nose to spite your face, because disagreeing with decisions made in one area does not necessarily lead to saying they've made the right decision in this particular area. And to say that because I can't do this I don't want anybody else to be able to do that is wrong.

I think the issue should be on principle. Do we think it important that members of the House of Commons and the environment committee be present at an international conference Canada is hosting in Fundy to meet with others from around the globe on those very issues we are seized with at least two days a week while we are here in Ottawa? I think it is important, but I am not in a position right now to lay out close to $1,000 to pay to be there.

I guess the other issue I find even more shocking is that knowing this conference is going on and knowing this committee would like to be there and should be—I mean, where are the Canadian parliamentarians to talk to our

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Pour être juste, je dois dire que tous les membres du personnel des membres de l'Ouest ne sont probablement pas dans la même situation que ceux de M. Fulton. Je sais que dans nos agences, par exemple, il y a différents moyens de satisfaire aux besoins de formation et il existe également d'autres cours informatiques qui peuvent être dispensés au niveau local, et je sais pertinemment que nous avons travaillé très fort pour les obtenir et pour veiller à ce que ces membres du personnel ne soient pas privés de formation.

Ce que j'essaie de faire là c'est de remettre les choses dans leur contexte en précisant que les membres de l'Ouest ne sont pas tous dans la même situation et que beaucoup d'entre eux font des efforts considérables afin de trouver d'autres moyens de répondre à ces besoins de formation.

Le président: Je dois dire que je me suis brièvement entretenu avec Jim au téléphone. J'ignorais cette décision, et tout compte fait, si on laisse de côté les propositions du gouvernement, quelles qu'elles soient, ce message est tout de même venu du président. J'ai trouvé cela doublement étrange parce qu'à mon avis, cela va bien au-delà de ce que moi je considère comme étant une intervention appropriée dans les affaires administratives des membres. Mais ce n'est pas vraiment le rôle de ce comité de discuter d'un tel problème, et je connais un autre comité qui aimerait beaucoup en discuter.

En tout cas nous sommes un peu coincés parce que, si d'une façon générale on a le sentiment qu'on devrait participer en tant que membres du comité, eh bien il nous faudrait une autorisation spéciale; autrement cela serait très difficile. J'apprécie beaucoup ce que Jim a dit lorsqu'il a exprimé son point de vue en tant que membre de l'Ouest et je suis tout à fait d'accord avec cela.

Je ne sais pas s'il est possible d'aborder ces deux sujets à la fois, mais je serais tout à fait prêt à le faire séparément.

Mme Catterall: Oui moi je pense que ce que Jim vient de dire est un peu fort, parce que ne pas être d'accord avec des décisions qui ont été prises dans un domaine ne signifie pas nécessairement qu'on a soi-même pris la bonne décision dans ce domaine particulier. Et c'est une erreur de dire que parce que je ne suis pas capable de faire quelque chose, je refuse que quelqu'un d'autre le fasse.

Je pense que cette question devrait faire partie des principes de base. Ne pensons-nous pas qu'il est important que les membres de la Chambre des communes et que le Comité de l'environnement soient présents à la conférence internationale que le Canada organisera à Fundy afin de rencontrer des représentants venant du monde entier afin de discuter de toutes ces questions qui nous préoccupent au moins deux jours par semaine à chaque fois que nous sommes ici à Ottawa? Je pense que c'est important, mais je ne suis actuellement pas en mesure de dépenser près de 1,000$ à cet effet.

Ce que je trouve plus choquant encore, c'est de savoir que cette conférence se déroule et que ce comité aimerait et devrait y participer—en effet, où seront les parlementaires canadiens qui devraient échanger avec leurs homologues

[*Text*]

counterparts from around the globe at that conference if we are not there—the government would then schedule three important environmental bills for the House. I don't know if you've had a chance to discuss this with the minister or with Lee, but I think that is really unconscionable.

The Chairman: I wasn't aware of that until this morning. It was news to me.

Mrs. Catterall: I wasn't either, and I think it is really unconscionable. We have the following week. If the group who sit around this table regularly are not the people who are best able to address those bills in the House, I don't know who is.

• 1230

The Chairman: It's my understanding that we're dealing with two events in Globe '92. We're dealing with an international parliamentary meeting that begins Saturday, I think, it runs through until Tuesday, and then there's the Globe '92 proper, which begins Sunday, Monday, and runs through until Friday.

It strikes me that time of maximum importance for members of this committee as starting sometime on the weekend and running through to at least Tuesday. Whether it's necessary or important to be there for the rest of the week depends on individual members, but that would seem to me to be the critical time.

Mrs. Catterall: According to my recollection, the parliamentarians' meeting is the meeting on habitats, not an environmental meeting as such.

The Chairman: It's a fine line, because the documents—

Mrs. Catterall: Sure it's a fine line.

The Chairman: —are going to UNCED. They're going to be taking their recommendations as part of a submission to the UNCED process, and certainly with all the people who are there, the line-up and the discussions are fairly wide ranging in this area.

Mrs. Catterall: But that's separate and apart from Globe '92 nonetheless.

The Chairman: Yes.

Mrs. Catterall: And I think the international presence at Globe '92 is there.

The Chairman: I think all of us benefited from participation in Globe '90. I certainly did even though I was a speaker. I think that the contact with the people who came was quite valuable. I think the question here is whether or not there's a willingness to want to appeal this to the House leaders. I would be happy to do that, if it's your wish, but I think we would have to ensure that all parties are in general agreement on this. Otherwise I think we would not be successful.

Mr. Côté: Have we made arrangements?

Mr. Fulton: I'm not prepared to. For one thing, the whole of next week is set for debate on Bill C-13, the new Canadian Environmental Assessment Act. The minister and House Leader Andre are fully aware that Globe '92 is on, and are fully aware that they've thrown this out on Monday of this week as what will be debated next week.

[*Translation*]

étrangers si nous ne sommes pas présents—et le gouvernement planifie trois importants projets de loi destinés à la Chambre. Je ne sais pas si vous avez eu la chance de discuter de cela avec le Ministre ou avec Lee, mais je pense que cela est vraiment inconcevable.

Le président: Je n'étais absolument pas au courant de tout cela ce matin. Je viens juste de l'apprendre.

Mme Catterall: Moi aussi, et je pense que c'est vraiment inconcevable. Il nous reste toute la semaine prochaine. Si les membres régulièrement assis autour de cette table ne sont pas les personnes les plus compétentes pour soumettre ces projets de loi à la Chambre, je ne sais vraiment pas qui le serait.

Le président: Nous allons traiter de deux événements qui auront lieu au cours de Globe 92. Tout d'abord une réunion parlementaire internationale qui commencera samedi je pense et qui se terminera mardi, puis il y aura la convention Globe 92 elle-même qui commence dimanche, lundi et qui se termine vendredi.

Selon moi, les membres de ce comité auront surtout intérêt à être présents à l'ouverture, c'est-à-dire le weekend et au moins jusqu'à mardi. Chaque membre décidera individuellement s'il est nécessaire ou important d'être présent le reste de la semaine, mais il me semble que c'est là la période la plus importante.

Mme Catterall: Autant que je m'en souvienne, la réunion parlementaire porte sur l'habitat et non pas sur l'environnement comme tel.

Le président: C'est une bonne remarque, parce que les documents. . .

Mme Catterall: Bien sûr que c'est une bonne remarque.

Le président: . . .sont envoyés à la CNUED. Les recommandations seront intégrées à la présentation destinée à la CNUED et, avec toutes les personnes qui y seront, les discussions dans ce domaine seront multiples.

Mme Catterall: Mais c'est tout de même un sujet tout autre que Globe 92.

Le président: Si.

Mme Catterall: Et je pense que la présence internationale à Globe 92 est bien là.

Le président: Je pense que chacun d'entre nous a tiré profit de sa participation à Globe 90. Pour ma part, en tout cas, ça ne fait aucun. Je pense que le contact avec les participants a été assez bénéfique. La question ici est de savoir si oui ou non on désire faire appel de cette décision des leaders parlementaires. Si vous le souhaitez j'en serai ravi, mais il faudra s'assurer que toutes les parties sont bien d'accord. À défaut de cela, le succès ne sera pas garanti.

M. Côté: Est-ce que les arrangements ont été pris?

M. Fulton: Je n'y suis pas prêt. Premièrement, toute la semaine prochaine sera consacrée au débat sur le projet de loi C-13, la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement. Le Ministre ainsi que M. André, le leader parlementaire, sont tout à fait conscients du fait que Globe 92 est en cours et que donc ils ne traiteront pas de ce sujet lundi de cette semaine puisque cela sera débattu la semaine prochaine.

[*Texte*]

The Chairman: Monday next?

Mr. Fulton: Bill C-13 starts next Monday. The second thing is that there has been no response either from the Speaker's office or from the House leaders on what I consider to be about as close to privilege as you can get. I suppose it hits B.C. and Alberta members the hardest in terms of those who had organized for those computer programs, because they are available only in March and I don't know why it has been organized that way.

If members' staff are prohibited from travelling, I find it pretty absurd that a committee would go ahead and be paying for travelling. Certainly both have an impact on my ability to do my job, until I see some kind of reasonableness coming from the minister and the House leader on the dates that they're picking. Also, they're coming up with legislation to promulgate C-52 without any discussion. I found that quite preposterous.

Mrs. Catterall: Now Kim is going to be dog in the manger and there's nothing we can do about it, unless you can speak to the parliamentary secretary and legislate the process.

The Chairman: Do you want to leave this with me to see what can be done? We have two or three issues on the table here now. I'm not sure what kind of headway we can make but I would try to see whether there's any possibility of making some headway.

Maybe I can say this to you. I will not make any further representations about an appeal unless I feel all members are in support of it. Is it fair enough to leave it at that? I'm going to a liaison committee from here, and I'll see other colleagues and see whether or not some action can be taken, because we have several issues that are troublesome.

Mrs. Catterall: Two of which are relevant and one of which is not.

The Chairman: One issue that seems to me impossible to deal with, if C-13 is up for debate on Monday and we're supposed to be at a parliamentary meeting in Vancouver, that doesn't seem to me to be in itself reasonable. If you will leave it with me, I will do what I can to see whether we can work something out, but I will only go forward with an appeal to the House leaders based on our original motion if I feel all members are in support of it. Is that reasonable?

• 1235

Okay, we have reached the time of adjournment. I don't know whether we'll need a meeting on Thursday. I don't think we will, so there will be no further meetings of the committee this week. But we will come back with a management proposal for your consideration within two weeks, and we will immediately move towards organizing meetings on estimates and circulate that as soon as that is set up.

Mrs. Catterall: Are we meeting next week?

The Chairman: I don't think so, because next week is the week when we are all supposed to be doing—

Mr. Fulton: If all the committee members are here in Ottawa, it doesn't make sense for us to have the committee sit.

The Chairman: Let's leave it until we see what happens with respect to next week.

[*Traduction*]

Le président: Lundi prochain?

M. Fulton: Le projet de loi C-13 débute lundi prochain. Deuxièmement, ni le Bureau du président ni les leaders parlementaires n'ont répondu à ce qui, d'après moi, constitue une question de privilège. Je suppose que les plus touchés sont les membres de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour qui ces programmes informatiques avaient été organisés parce qu'ils ne seront offerts qu'en mars et j'ignore encore pourquoi ça a été organisé ainsi.

Si on n'autorise pas les membres à voyager, je trouve absurde qu'un comité s'engage à payer les frais de voyage. C'est pour ces deux raisons que je n'ai pas encore eu le temps de prendre les dispositions nécessaires et je ne pourrai rien faire d'autre avant que le Ministre et le leader parlementaire aient arrêté les dates. De plus, ils sont en train de s'organiser pour promulguer la loi C-52 sans grande discussion. J'ai vraiment trouvé ça ridicule.

Mme Catterall: Maintenant Kim fait l'empêcheur de danser en rond et on ne peut plus rien faire sans parler au secrétaire parlementaire et légiférer.

Le président: Est-ce que vous voulez bien me laisser voir ce qu'on pourrait faire? Il nous reste deux ou trois questions à régler ici. Je ne sais pas si on peut faire avancer les choses, mais j'essayerai de voir si il est possible de progresser.

Je dois vous dire que je ne ferai plus d'autres recommandations concernant un appel sauf si tous les membres le désirent. Est-ce que ça vous convient si on en reste là? Je dois me rendre à un comité de liaison et je vais voir avec d'autres collègues si oui ou non il est possible de faire quelque, chose parce que nous avons plusieurs questions qui nous posent problèmes.

Mme Catterall: Deux d'entre elles sont pertinentes, mais une ne l'est pas du tout.

Le président: Il y a un problème qui me semble impossible à résoudre: si on doit débattre de la loi C-13 lundi, alors que nous sommes censés être à une réunion parlementaire à Vancouver, cela me semble vraiment pas raisonnable. Si vous voulez bien me laisser ça, je ferai ce qui est en mon possible pour voir si on peut trouver une solution, mais je ne ferai appel au leader parlementaire en me basant sur notre motion originale que si je sens que tous les membres sont d'accord. Est-ce que ça vous paraît raisonnable?

Bon, il est temps à présent de passer à l'ajournement. Je ne sais pas s'il sera utile de se réunir jeudi. Je ne le pense pas. Il n'y aura donc aucune autre réunion du comité cette semaine. Mais la prochaine fois, une proposition de gestion nous sera présentée et vous aurez deux semaines pour l'étudier. Tout de suite après, on commencera à organiser les réunions sur le budget que l'on fera circuler dès qu'il sera établi.

Mme Catterall: Est-ce qu'on se réunit la semaine prochaine?

Le président: Je ne le pense pas, parce que la semaine prochaine nous sommes tous sensés. . .

M. Fulton: Si tous les membres du comité sont ici à Ottawa, c'est absurde de réunir le comité.

Le président: Laissons cela de côté pour l'instant, nous verrons bien ce qui se passera la semaine prochaine.

[*Text*]

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 32

Tuesday, March 24, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 32

Le mardi 24 mars 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Main Estimates of the fiscal year 1992–93: Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30 under ENVIRONMENT

CONCERNANT:

Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 1992–1993: crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 sous la rubrique ENVIRONNEMENT

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991–92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991–1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24724–1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Thursday, February 27, 1992:

Pursuant to Standing Order 81(6), on motion of Mr. Loiselle, seconded by Mr. Danis, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table earlier this day, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on Environment

Environment, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 27 février 1992:

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, sur motion de M. Loiselle, appuyé par M. Danis, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui soit renvoyé aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 24, 1992
(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:16 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Vice-Chairperson, Yvon Côté, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Charles Caccia for Paul Martin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: William Murray, Research Officer.

Witnesses: From Environment Canada: Len Good, Deputy Minister; J.F. Martin, Assistant Deputy Minister, Finance and Administration; A. Lefebvre-Anglin, Assistant Deputy Minister, Canadian Parks Service; E. Dowdeswell, Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service; P. Higgins, Assistant Deputy Minister, Conservation and Protection; and B. Emmett, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Policy Group.

In accordance with its mandate dated February 27, 1992—The Committee commenced consideration of the Main Estimates for fiscal year 1992-93.

By unanimous consent—The Vice-Chairperson called Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30 under ENVIRONMENT.

The witnesses answered questions.

At 12:57 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 24 MARS 1992
(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 16 dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Yvon Côté (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Charles Caccia remplace Paul Martin.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada: Len Good, sous-ministre; J.F. Martin, sous-ministre adjoint, Finances et administration; A. Lefebvre-Anglin, sous-ministre adjoint, Service canadien des parcs; E. Dowdeswell, sous-ministre adjoint, Service de l'environnement atmosphérique; P. Higgins, sous-ministre adjoint, Conservation et protection; B. Emmett, sous-ministre adjoint p.i., Service des politiques du ministère.

En exécution de son mandat reçu le 27 février 1992, le Comité entreprend d'étudier le Budget des dépenses pour l'exercice 1992-1993.

Du consentement unanime, le vice-président appelle les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 sous la rubrique ENVIRONNEMENT.

Les témoins répondent aux questions.

À 12 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 24, 1992

• 1116

Le vice-président (M. Coté): À l'ordre!

Mesdames et messieurs, j'aimerais qu'on prenne place afin de débuter cette réunion. Nous avons l'ordre du jour pour fins de discussion, ordre du jour que vous devriez avoir en main, sans doute.

À 11 heures nous n'avions pas quorum. Monsieur Fulton, étant donné vos préoccupations, on pourrait s'entendre pour reporter ce sujet à la prochaine réunion. Êtes-vous d'accord?

M. Fulton (Skeena): Oui.

Le vice-président (M. Coté): À 11h15, donc, nous devons étudier le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 1992-1993: crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 sous la rubrique ENVIRONNEMENT.

Ceci étant dit, nous sommes ici pour entendre, du Ministère de l'environnement, le sous-ministre, M. Good, à qui je vais demander de présenter ses propres collègues puisqu'ils sont assez nombreux et que je ne les connais pas.

Monsieur Good, je vous souhaite d'abord la bienvenue au nom du Comité et je vous prie d'excuser, soit dit en passant, notre président qui ne peut pas être ici aujourd'hui. Monsieur Good, on vous écoute.

Mr. Fulton: He just has that woody look about him.

M. Len Good (sous-ministre, Environnement Canada): Voici Mme Lorette Goulet, sous-ministre déléguée du Ministère; M. Brian Emmett, sous-ministre adjoint du Service des politiques du Ministère; Elizabeth Dowdeswell, sous-ministre adjointe du Service de l'environnement atmosphérique; Jean-François Martin, sous-ministre adjoint, Finances et Administration; et A. Lefebvre-Anglin, sous-ministre adjoint au Service canadien des parcs;

Peter Higgins, is Assistant Deputy Minister, Conservation and Protection.

Mr. Clark (Brandon—Souris): A member of the opposition.

The Vice-Chairman (Mr. Coté): Everybody knows him.

Mr. Good: Mr. Chairman, we have a number of officials supporting us.

Le vice-président (M. Coté): Je tiens à vous souligner, monsieur Good, que vos collègues qui sont assis à l'arrière pourront, bien sûr, contribuer à vos propres interventions et à celles de vos collègues assis. Vous pourrez donc, si vous le désirez, les référer à nous à tout moment.

M. Good: Parfait.

Le vice-président (M. Coté): Ceci étant dit, nous pouvons commencer. Je déclare donc la réunion officiellement ouverte. Tous les membres du Comité peuvent poser des questions. Je vous laisse le soin de demander la parole.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 24 mars 1992

The Vice-Chairman (Mr. Coté): Order please.

Ladies and gentlemen, will you please be seated so we can begin the meeeting. We have the agenda to discuss and you should have it on hand.

At 11:00 we did not have the quorum. Mr. Fulton, given your concerns, we could agree to postpone the review of this item to the next meeting. Do you agree?

Mr. Fulton (Skeena): Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Coté): At 11:15, therefore, we have to study the Main Estimates for the fiscal year 1992-93, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30 under the heading ENVIRONMENT.

That being said, we are meeting to hear from the Department of the Environment, the Deputy Minister, Mr. Good, to whom I will now ask to introduce his colleagues since they are pretty numerous and that I don't know them.

Mr. Good, on behalf of the Committee I want to extend to you a warm welcome and I ask you to excuse our chairman who could not attend today. Mr. Good, you have the floor.

M. Fulton: Il a un petit air des bois.

Mr. Len Good (Deputy Minister, Environment Canada): Here is Mrs. Lorette Goulet, Associate Deputy Minister; Mr. Brian Emmett, Acting Assistant Deputy Minister, Conservation and Protection; Elizabeth Dowdeswell, Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service; Jean-François Martin, Assistant Deputy Minister, Finance and Administration; and A. Lefebvre-Anglin, Assistant Deputy Minister, Canadian Parks Service;

Peter Higgins, est sous-ministre adjoint, Conservation et protection.

M. Clark (Brandon—Souris): Un membre de l'opposition.

Le vice-président (M. Côté): Tout le monde le connaît.

M. Good: Monsieur le président, différents haut fonctionnaires nous accompagnent.

The Vice-Chairman (Mr. Coté): I want you to know Mr. Good that your colleagues in the back will indeed be allowed to assist you and your colleagues in your statements. So you can if you wish refer them to us at any moment.

Mr. Good: Very well.

The Vice-Chairman (Mr. Coté): Then we can start. This meeting is now open. All the members of the Committe can ask questions. Ask the Chair when you want to be recognized.

[*Text*]

• 1120

Mr. Fulton: Mr. Chairman, I'd like to welcome Mr. Good and the officials he has here today. I suspect there must be a riot outside or something. I don't know what has happened to our colleagues. They do often get lost coming to this building.

What I'd like to start with is in relation to NAFTA. As you're probably aware, Mr. Good, the text is gradually starting to become public. At least *The Toronto Star* today reports that it has had access to the 408-page draft agreement, and I think many Canadians would be concerned to see that there is apparently so little wording in reference to environmental standards in it.

As you know, there's an interdepartmental co-ordinating group set up to deal with at least the initial environmental evaluation of the NAFTA. Who, in your department, is handling the assessment of NAFTA as it goes through the various processes of negotiation?

Mr. Good: As you know, there are really three different products that we are focusing on as part of the NAFTA discussions. One is the wording in the text of the agreement that will deal with standards. That's still being negotiated.

The second product is what's called the related or parallel discussions on environmental related matters, which are important but are not directly part of the main agreement. That work is ongoing. You may have noticed last week that the minister, along with Minister McDougall, issued a press release setting out a number of initiatives that constitute part of the bilateral agreement we have with the Mexicans, which will focus in the future on things such as enforcement and training. That's the second product.

The third product, which I think you're asking me specifically about, is the environmental assessment of the agreement itself. You are right. That is being worked on interdepartmentally. Specifically, with respect to who in our department is our lead person on that, it is Brian Emmett, who is the acting ADM of the corporate policy group.

Mr. Fulton: Mr. Emmett, how many people do you have working full-time on the assessment of NAFTA?

Mr. B. Emmett (Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Policy Group, Environment Canada): In my own shop? I think it's perhaps useful to take a step back and note that the responsibility for the assessment lies with the Department of International Trade, which is leading the charge on that. I'm not exactly sure how many resources they've devoted to it. In my own area we have approximately three people working full time on it.

Mr. Fulton: I would like to shift gears over to completion of the national parks system, Mr. Good. I note in the section on national parks, as you'll find in subsection 4.(6), that the Green Plan target for national parks is to

[*Translation*]

M. Fulton: Monsieur le président, je souhaite la bienvenue à M. Good et aux hauts fonctionnaires qui l'accompagnent aujourd'hui. Je suppose qu'il doit y avoir une émeute ou quelque chose du genre à l'extérieur. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de nos collègues. Ils se perdent souvent en chemin vers cet immeuble.

J'aimerais d'abord aborder la question de l'accord de libre-échange nord-américain. Comme vous le savez sans doute, M. Good, le texte est publié peu à peu. Dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, on dit avoir mis la main sur l'ébauche d'entente de 408 pages, et je pense que de nombreux Canadiens s'inquiéteraient d'y constater l'absence quasi-totale de normes environnementales.

Comme vous le savez, un groupe inter-ministériel de coordination a été constitué pour examiner l'évaluation environnementale initiale de l'accord de libre-échange trilatéral. Qui, au sein de votre ministère, s'occupe de l'évaluation de l'Accord entier et à mesure qu'il franchit les différentes étapes de négociation?

M. Good: Comme vous le savez, dans le cadre des entretiens sur l'Accord, nous nous penchons en fait sur trois différents produits. D'abord, il y a la formulation du texte qui traitera des normes. C'est encore en négociation.

Le deuxième produit correspond aux discussions parallèles ou connexes sur les questions d'ordre environnemental qui, bien qu'importantes, ne font pas directement partie de l'entente principale. Ce travail est en cours. Vous avez peut-être remarqué la semaine dernière que le Ministre a émis, avec Mme McDougall, un communiqué annonçant un certain nombre de mesures, dans le cadre de notre entente bilatérale avec le Mexique, qui porteront sur des éléments comme la mise en application et la formation. C'est le second produit.

Le troisième produit, au sujet duquel vous me demandez des précisions, est l'évaluation environnementale de l'Accord en tant que telle. Vous avez raison. Elle fait l'objet d'un travail interministériel. Pour être plus précis, je dirais qu'au sein de notre Ministère, notre grand responsable est Brian Emmett, sous-ministre adjoint par intérim, Service des politiques du ministère.

M. Fulton: Monsieur Emmett, combien de personnes travaillent à temps plein à l'évaluation de l'accord trilatéral?

M. B. Emmett (sous-ministre adjoint par intérim, Service des politiques du ministère, Environnement Canada): Dans mon service? Je pense qu'il vaudrait peut être la peine de revenir un peu en arrière et de souligner que la responsabilité de l'évaluation incombe au ministère du Commerce international, qui est le principal responsable. Je ne sais pas exactement quels effectifs on y a consacrés. Dans mon service, je crois que trois personnes y travaillent à plein temps.

M. Fulton: J'aimerais maintenant aborder la question du système national des parcs, monsieur Good. Je remarque que dans la section sur les parcs nationaux, comme vous le verrez à la sous-section 4.(6), le Plan vert prévoit l'établissement

[*Texte*]

establish at least five new parks for park reserves by 1996 and negotiate agreements for 13 more by the year 2000. For national marine parks the target is three new parks by 1996, and three more by the year 2000.

Can you tell members of the committee whether or not you think sufficient funds are included in the estimates to really put in place five new parks by 1996? What are those five? What is the general breakdown of the other 13? I notice that you're starting to do some planning in the Caribou–Chilcotin area. It should be "Chilc", not "k", but that's minor. What other areas in British Columbia are you seriously looking at? How many of those 13 are going to be south of 60 degrees?

Mr. Good: Let me just answer part of one of your questions. Then I'll turn to ADM, Parks, Aimée Lefebvre–Anglin, for elaboration.

The part that I would like to comment on is the funding. I think the reality is that the funds we have set aside for between now and 1996 are probably sufficient to get us launched. But they are, as I think you're implying, well short of what will be needed over even part of that period, but certainly over subsequent years, to keep those parks fully operational.

• 1125

One of the major exercises we're now engaged in, in fact, is looking at ways in which to finance the parks system on a permanent basis as it expands as we're expected to have it expand over the next several years. So we will be looking at potential new sourcing funds, including partnerships with non-governmental organizations. That's very embryonic work and it has to go through a complicated process, but the parks system is going to get increasingly expansive as we virtually double it in the next decade.

In terms of the questions about where those five parks are and what parts are in B.C., I'm going to ask my ADM, Aimée Lefebvre–Anglin, to comment.

Ms Aimée Lefebvre–Anglin (Assistant Deputy Minister, Canadian Parks Service, Environment Canada): In response to your question about whether any of them are in B.C., the answer is no, not for the initial five parks. However, in British Columbia there are still three natural regions that are unrepresented in the national system. The Green Plan commitment is that by the year 2000 we will have park proposals on the books—and, as a matter of fact, that by 1996 we will have identified areas.

We're working very closely with the Government of British Columbia on this one, particularly in the past few months. It's very intensive. With a view to, let's say, avoiding duplication, there's a need for co-ordination in that province, particularly if one looks at the area in the Gulf Islands, for instance, or in the Chilcotin.

Mr. Fulton: Where would the third area be in B.C.?

[*Traduction*]

d'au moins cinq nouveaux parc nationaux ou réserves de parc d'ici 1996 et la négociation d'ententes en vue de la création de treize autres d'ici l'an 2000. Il y aura aussi la création de trois nouveaux parcs marins d'ici 1996 et de trois autres d'ici l'an 2000.

Pouvez-vous nous dire si vous pensez que l'on a prévu des fonds suffisants dans les prévisions budgétaires pour aménager cinq nouveaux parcs d'ici 1996? Quels sont ces cinq parcs? Comment se répartissent généralement les 13 autres? Je constate que vous entreprenez des travaux de planification dans la région Caribou–Chilcotin. Il aurait fallu écrire «Chilc» et non «k», mais c'est une erreur mineure. À quelles autres régions de la Colombie-Britannique songez-vous sérieusement? Combien de ces 13 parcs se situeront au sud du 60e parallèle?

M. Good: Je vais répondre en partie à l'une de vos questions. Je demanderai ensuite au sous-ministre adjoint, responsable des parcs, Aimée Lefebvre–Anglin, de fournir des précisions.

J'aimerais parler du financement. Le fait est que les fonds que nous avons réservés d'ici à 1996 sont sans doute suffisants pour commencer. Toutefois, comme vous, semblez le laisser entendre, ils sont bien en deçà de ce qu'il faudra dépenser pendant cette période, sans compter les années subséquentes pour maintenir ces parcs pleinement en service.

En fait, à l'heure actuelle, nous tentons de trouver des sources de financement permanent pour l'expansion du réseau des parcs que nous prévoyons au cours des quelques prochaines années. Nous étudierons donc de nouvelles sources de financement éventuelles, notamment les partenariats avec des organismes non gouvernementaux. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements d'un processus très compliqué, mais le réseau des parcs sera élargi considérablement puisqu'il va pratiquement doubler au cours de la prochaine décennie.

En ce qui concerne votre question au sujet de l'emplacement des cinq parcs et des régions de la Colombie-Britannique touchées, je vais demander à mon sous-ministre adjoint, Mme Aimée Lefebvre–Anglin, de vous répondre.

Mme Aimée Lefebvre–Anglin (sous-ministre adjoint, Service canadien des parcs, Environnement Canada): En réponse à votre question, à savoir si l'un de ces parcs se trouve en Colombie-Britannique, la réponse est non, aucun des cinq parcs qui seront initialement créés ne se trouvera en Colombie-Britannique. Cependant, en Colombie-Britannique, il y a toujours trois régions naturelles qui sont sous-représentées dans le réseau national. Le Plan vert nous engages à présenter des propositions sur les parcs d'ici l'an 2000—et, en fait, d'ici 1996, nous aurons déterminé les régions dans lesquelles se trouveront ces parcs.

Depuis les derniers mois, nous travaillons en étroite et intense collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sur cette question. Il est nécessaire de coordonner nos efforts avec cette province pour éviter le double emploi, particulièrement dans la région des Îles du Golfe ou encore de la Chilcotin.

M. Fulton: Où se trouve la troisième région en Colombie-Britannique?

[*Text*]

Ms Lefebvre-Anglin: I keep thinking it is Akamina-Kishinena, but it's not that. It's in the Idziza-Spatsiza area, where the province already has, I might add, a jewel of a park.

So we have been negotiating and discussing with our colleagues in B.C., and right now we're at the very preliminary stage of identifying potential candidates.

With regard to the five parks to be delivered by 1996, work really on nine parks has been going on for several years now. Without wanting to pre-empt any announcement by my minister, we are reaching some very crucial stages on several of them, mostly in the north. For instance, within the context of native land claims, as you know, when the settlements occur, very often a new park is created as part of the settlement. For instance, Old Crow, which is an adjunct to the north Yukon—I shouldn't say Old Crow; I should say Vuntut, which is going to be the new name—has been concluded, and we expect developments on Banks Island very rapidly.

Also, we expect that we will have one or two parks out of the Nunavut negotiations.

We are talking to the Province of Manitoba about Hecla.

We are about to enter into an agreement with the natives in Labrador with a view to examining the feasibility of the Torngat Mountains. . . As well, there would be a second park in the Mealy Mountains.

So, as you see, I find it difficult to tell you exactly that a specific park is going to be on line in 1996. We thought we had Banks Island in the bag, but then something occurred on the harvest of the musk-ox and we had to put everything on ice for a while, while we were dealing with that particular dimension. But we are making progress on nine fronts.

Mr. Fulton: I'd like to go back to Mr. Good for a moment to find out how large is your expected shortfall between now and 1996. You indicated that it's going to be substantial. Also, how substantial will our shortfall be between now and the year 2000? I think Canadians generally believe that the national parks system will be complete, that all areas will be represented by the year 2000. When I look at the number of park planners we have and the budgets in there, I can't quite see that they could possibly do it all, even working 24 hours a day. How large do you expect the shortfall to be? Are we short 50% or would it be more?

• 1130

Mr. Good: I wouldn't even have wanted to venture so far as to say it's substantial. At this point we don't really know. To the extent that we are going to be short of funds between now and 1996, I think it will be a function of how quickly the parks Aimée has just referred to come on stream, whether they come on next year or the year after or in 1995-96. That will influence the amount of operational funding that's required. At this point I couldn't give you an estimate, substantial or not substantial.

[*Translation*]

Mme Lefebvre-Anglin: Je pense toujours que c'est Akimine-Akishivina, mais ce n'est pas le cas. C'est la région d'Isuzu-Spatzizi, où la province a déjà un très beau parc.

Nous avons donc eu des entretiens et des négociations avec nos collègues de la Colombie-Britannique et à l'heure actuelle, nous en sommes à l'étape très préliminaire de déterminer des candidats éventuels.

Quant aux cinq parcs qui doivent être mis en service d'ici 1996, nous y travaillons—en fait, cela fait plusieurs années que nous travaillons à la création de neuf parcs. Je ne veux pas empiéter sur l'annonce que fera le Ministre, mais nous arrivons à une étape très cruciale pour plusieurs de ces parcs, surtout ceux qui se trouvent dans le Nord. Par exemple, dans le cadre des revendications territoriales des autochtones, comme vous le savez, lorsqu'il y a un règlement, très souvent cela donne lieu à la création d'un nouveau parc. Par exemple, une entente a été conclue en ce qui concerne le parc Old Crow juste à côté du parc du Nord-du-Yukon—je ne devrais pas dire le parc Old Crow mais plutôt le parc Vunta, qui en sera le nouveau nom. Une entente devrait être conclue sous peu en ce qui concerne l'île Banks.

En outre, le règlement des négociations au Nunavut devrait donner lieu à la création d'un ou deux parcs.

Nous négocions actuellement Hecla avec la Manitoba.

Nous sommes sur le point de conclure avec les Autochtones du Labrador une entente pour étudier la possibilité de créer un parc dans les monts Torngat. . . Il devrait également y avoir un deuxième parc dans les montagnes Mele.

Donc, comme vous pouvez le constater, il est difficile pour moi de vous dire exactement que tel parc sera en service en 1996. Nous croyons que la création du parc de l'île Banks était chose faite, mais, suite à certaines complications concernant le boeuf musqué, il nous a fallu mettre le projet en veilleuse le temps de régler le problème. Mais nous avons fait des progrès dans neuf dossiers.

M. Fulton: J'aimerais maintenant revenir à M. Good un instant et lui demander quelle sera, à son avis, l'empleur de l'insuffisance des fonds d'ici 1996. Vous avez dit qu'il y aurait un important manque de fonds. Aussi, cette insuffisance de fonds sera-t-elle considérable d'ici l'an 2000? En général, les Canadiens pensent que le réseau de parcs national sera complet et que toutes les régions seront représentées d'ici l'an 2000. Lorsque je regarde le nombre de planificateurs de parcs et les budgets dont ils disposent, je ne vois vraiment pas comment ils pourront y arriver, même s'ils travaillaient 24 heures sur 24. À quel pourcentage d'écart vous attendez-vous? Parlons-nous de 50 p. 100 des fonds ou davantage?

M. Good: Je n'aurais même pas voulu aller jusqu'à parler d'un manque de fonds considérable. Pour le moment, nous ne le savons vraiment pas. Tout cela dépendra de la rapidité avec laquelle les parcs dont Aimée vient de vous parler seront mis en service—c'est-à-dire s'ils seront mis en service l'an prochain, l'année suivante ou en 1995-96. Cela aura des conséquences sur les fonds d'exploitation dont nous aurons besoin. Mais pour l'instant je ne peux vous donner d'estimation, ni dans un sens ni dans l'autre.

[*Texte*]

The bulk of operational funding will be required in the period beyond the government's current time horizon for financial planning—that is, beyond 1996. To the extent that we have a problem, it's one that is beyond the current fiscal framework, and that's really the period to which we are addressing our thinking when we look for creative new mechanisms.

Mr. Fulton: While still in the area of parks, can you explain why there doesn't seem to be an identified line amount for Wood Buffalo National Park in terms of getting Canadian Forest Products and Daishowa out of there and having the logging terminated?

Mr. Good: As you know, we have been negotiating the possibility of a settlement that would enable the government to terminate logging in Wood Buffalo National Park. Those negotiations have been going on for a considerable number of months now. What has happened in the last while that has put them not onto the back burner, but has influenced the speed with which we go forward and negotiate, is the fact that we are now in court. The legal right to have established the kind of agreement the government has with CANFOR has been challenged as contrary to the National Parks Act. That's a court case we are now involved with. We are currently sorting out our strategy with respect to that court case.

In the interim the negotiations continue, but with a lower profile. The exact amount that might be required to settle, if in fact we do settle the unnegotiated route, is uncertain. If ultimately it is settled by negotiation, we will then have to find those funds in our A-base or from some new source. That's a question we simply haven't addressed yet.

Le vice-président (M. Coté): Monsieur Fulton, je vous prie de m'excuser, nous sommes à 12 minutes et quelque, et si vous permettez,

I will pass to Mr. Caccia.

Mr. Caccia (Davenport): If Mr. Fulton wants to complete his question, I will be glad to. . .

Mr. Fulton: I have just one short one, Charles. Thank you. How many pieces of legislation, Mr. Good, do you expect to be introduced this year? I note that quite a few are referred to in here in terms of even amendments to the Migratory Birds Convention Act and so on. How many pieces of legislation related to Environment Canada do you expect during this year?

Mr. Good: If you are looking for a detailed response, we can provide that. As you know, we have a number that are already under discussion this week, some of which are already at different stages, such A the Wild Animal and Plant Protection Act; Bill C-13, with which you are familiar; Bill C-59 on the Haida and South Moresby; amendments to the Migratory Birds Convention Act and the Canada Wildlife Act. Those are on the front burner in the next week or two.

Over the course of the rest of the year. . . There's not a lot that comes to mind, but I'll certainly do a check and get back to you if there are some pieces I am missing.

[*Traduction*]

C'est après 1996, soit au-delà de la période de planification financière du gouvernement, que nous aurons besoin de la majeure partie des fonds d'exploitation. Tout problème éventuel se situe va au-delà de la période de planification financière actuelle, et c'est en fait en vue de ce moment que nous cherchons de nouveaux mécanismes de financement.

M. Fulton: Pendant que nous parlons toujours des parcs, pouvez-vous nous expliquer pourquoi on ne semble pas encore avoir déterminé le montant du règlement qui permettrait de mettre fin à l'exploitation forestière de Canadian Forest Products et de Daishowa dans le parc national Wood Buffalo?

M. Good: Comme vous le savez, nous tentons de négocier un règlement qui permettrait au gouvernement de mettre fin à l'exploitation forestière dans le parc national Wood Buffalo. Ces négociations se poursuivent depuis déjà de nombreux mois. Récemment, ce qui a non pas interrompu les négociations, mais les a plutôt ralenties, c'est le fait que nous sommes maintenant devant les tribunaux. Devant les tribunaux, le droit du gouvernement de conclure des ententes comme celles qu'il a conclues avec CANFOR est contesté sous prétexte que cela va à l'encontre de la Loi sur les parcs nationaux. Nous en sommes donc là dans cette affaire pour laquelle nous tentons d'élaborer une stratégie.

Entre temps, les négociations se poursuivent, mais elles font beaucoup moins de bruit. On ignore quel montant exactement permettrait un règlement, dans le cas d'un règlement non négocié. Si, par contre, il y a règlement négocié, nous devrons alors trouver ces fonds dans notre budget des dépenses A ou d'ailleurs. C'est une question que nous n'avons tout simplement pas encore examinée.

The Vice-Chairman (Mr. Coté): Mr. Fulton, I am sorry, but you have had more than 12 minutes and if you will allow me,

Je vais donner la parole à M. Caccia.

M. Caccia (Davenport): Si M. Fulton veut terminer sa question, il me fera plaisir de. . .

M. Fulton: Ma question sera très courte, Charles. Je vous remercie. Monsieur Good, combien de mesures législatives devriez-vous présenter cette annnée? Je remarque qu'on fait ici allusion à plusieurs projets de loi, entre autres, pour modifier la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Combien de projets de loi liés à l'environnement prévoyez-vous présenter cette année?

M. Good: Nous pouvons vous fournir une réponse détaillée si c'est ce que vous recherchez. Comme vous le savez, il y a un certain nombre de projets de loi qui font déjà l'objet d'un débat cette semaine, et qui en sont déjà à différentes étapes, notamment la Loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages; le projet de loi C-13, que vous connaissez; le projet de loi C-59 sur les Haida et le parc national de Moresby-Sud; les modifications à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et à la Loi sur la faune du Canada. Voilà les projets de loi sur lesquels nous nous pencherons au cours des deux prochaines semaines.

Quant aux mesures législatives qui seront présentées au cours des 12 prochains mois. . . Il n'y a pas grand-chose qui me vient à l'esprit, mais je pourrai certainement vérifier et communiquer avec vous si j'ai oublié quelque chose.

[*Text*]

Le vice-président (M. Coté): Monsieur Caccia, c'est à vous.

M. Caccia: Merci, monsieur le président. Je vous remercie beaucoup. Je m'excuse aussi d'être en retard.

The questions from our side relate to CEPA and also to the Auditor General. Let's start with CEPA and see whether we can obtain some data here.

• 1135

For instance, it would be interesting to know how many charges have been laid for violations of CEPA. It is now four years old, as you know, and it would be interesting to know how many prosecutions have been successful.

Secondly, perhaps the officials would indicate how many people are enforcing CEPA. If that figure is not available today, I wonder whether it could be made available by province and regions.

Then I have another round of questions, once we hear the answers to these.

Mr. Good: We had a meeting a month or so ago with the Standing Committee on Public Accounts, along with the Auditor General, and we were anticipating all sorts of questions along the lines that you just asked. In fact, we have all of that data, all of the precise answers to the questions you just asked, available.

What I am not sure about is whether we actually have it at this table to date. If we do, Peter Higgins would be the person to respond. If he is not in the position to do so, we can certainly get it for you over the next day or two because we've done a fairly comprehensive review of all those questions.

Mr. Peter Higgins (Assistant Deputy Minister, Conservation and Protection, Environment Canada): Mr. Chairman, I don't have the information that the deputy has just referred to with me today, but in the Blue Book on page 358 there was a table that set out the number of enforcement activities related to CEPA during the period July 1988 to August 1991, and the information that the deputy was referring to fills in the gap between August 1991 and the present time.

Through the period of August 1991, there were 13 prosecutions under the Canadian Environmental Protection Act, and there were nine convictions related to those prosecutions. During that same period of time, because we also administer the pollution provisions of the Fisheries Act, there were 12 prosecutions and nine convictions related to those prosecutions.

We can certainly provide the information that we compiled at the time of responding to the Public Accounts Committee for the interest of this comittee.

Mr. Caccia: How many people are involved in the enforcement at the present time, and how many substances are covered at the present time? Perhaps you may answer those two questions, please.

[*Translation*]

The Vice-Chairman (Mr. Coté): Mr. Caccia.

Mr. Caccia: Thank you, Mr. Chairman. Thank you very much. I would also like to apologize for being late.

J'aimerais vous poser des questions au sujet de la LCPE et du vérificateur général. Commençons tout d'abord par la LCPE et voyons si nous pouvons obtenir des données.

Par exemple, il serait intéressant de savoir combien d'accusations ont été portées pour contravention à la LCPE. La Loi a maintenant quatre ans, comme vous le savez, et il serait intéressant de savoir combien de poursuites ont donné des résultats.

Deuxièmement, les hauts fonctionnaires pourraient peut-être nous dire combien de gens sont chargés d'appliquer la LCPE. S'ils ne peuvent pas nous le dire aujourd'hui, ils pourront peut-être nous donner plus tard les chiffres par province et par région.

Une fois que nous aurons obtenu ces réponses, j'aurai quelques autres questions à poser.

M. Good: Il y a un mois environ, nous avons témoigné devant le Comité permanent des comptes publics, en même temps que le vérificateur général, et nous nous attendions à ce moment-là à toutes sortes de questions dans la même veine que celles que vous venez tout juste de poser. En fait, nous en avons toutes les réponses précises.

Je ne suis toutefois pas certain que nous les ayons ici aujourd'hui. Si nous les avons, Peter Higgins peut vous les donner. Mais s'il ne peut pas le faire aujourd'hui, nous vous ferons sûrement parvenir tous ces chiffres dans un jour ou deux, car nous avons effectué un examen plus complet de la question.

M. Peter Higgins (sous-ministre adjoint, Conservation et protection, Environnement Canada): Monsieur le président, je n'ai pas avec moi les renseignements que vient de mentionner le sous-ministre, mais dans le Livre bleu, à la page 363, il y a un tableau des activités d'application de la LCPE de juillet 1988 à août 1991, et les renseignements auxquels le sous-ministre faisait allusion portent sur la période entre août 1991 et mars 1992.

De juillet 1988 à août 1991, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a donné lieu à 13 poursuites qui ont débouché sur neuf condamnations. Au cours de la même période, puisque nous administrons aussi les dispositions de la Loi sur les pêches, en ce qui a trait à la pollution, 12 poursuites ont été entamées en vertu de ces dispositions, avec neuf condamnations.

Nous pourrons certainement communiquer à votre comité les renseignements que nous avons préparés à l'intention du Comité permanent des comptes publics.

M. Caccia: Combien de personnes travaillent à l'application de la Loi à l'heure actuelle, et combien de substances sont contrôlées? Vous pouvez peut-être répondre à ces deux questions.

[*Texte*]

Mr. Higgins: Mr. Chairman, we have more than 100 officers trained as inspectors to undertake to perform the functions associated with measuring the compliance or non-compliance with our regulatory requirements. With the addition of the new Green Plan resources, we are adding an additional 24 person-years to our enforcement effort.

We have something in the order of 20 regulations now under the combined Fisheries Acts and the Canadian Environmental Protection Act. That number will change from time to time as we complete the regulatory process that we currently have under way.

Mr. Caccia: When you say 20 regulations, does it mean 20 substances?

Mr. Higgins: Mr. Chairman, I don't have the schedule with me that includes the substances that have now been added to the schedule in the Canadian Environmental Protection Act, but we could certainly provide that to the committee.

Mr. Caccia: When you say 100 officers trained as inspectors, does it mean that some of them are performing more than one role, more than the role of inspector?

Mr. Higgins: Yes, that's correct, Mr. Chairman.

Mr. Caccia: How many of them do perform double duty, or triple duty?

Mr. Higgins: In effect we have an inspection enforcement staff, with the addition of the new 24 person-years, of something in the order of 40 to 50 full-time officers engaged in that work.

The other officers are trained as inspectors so that in the course of their normal duties, if they observe an infraction, they will be able to know what the proper procedures are with regard to documenting those facts and making it available to our enforcement office.

• 1140

Mr. Caccia: Can a double duty inspector be an effective inspector, in your opinion?

Mr. Higgins: I think we are being very efficient in the use of our resources in terms of—

Mr. Caccia: No, no, that's not my question. Answer my question. I know you are efficient in your resources.

Mr. Higgins: I'm not sure whether your question is, are they ones we have added with the addition of Green Plan resources—

Mr. Caccia: Can a policeman be effective as a policeman if he is also in charge of scientific research and collecting data related to another duty he has, which is not necessarily the duty of policing?

Mr. Higgins: We have a dedicated investigation and enforcement staff. Those officers beyond that dedicated enforcement and investigation staff who are trained as inspectors are field staff who perform functions in the field. We're basically expanding our eyes and ears by having those people trained appropriately to perform the functions of inspection, which gives us a much greater capacity to enforce the law.

[*Traduction*]

M. Higgins: Monsieur le président, nous avons à l'heure actuelle plus de 100 inspecteurs habilités à évaluer le degré de respect ou de non-respect des règlements. Avec l'ajout des nouvelles ressources qui sont prévues dans le Plan vert, nous aurons 24 années-personnes de plus pour veiller à l'application de la Loi.

Entre la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous avons à l'heure actuelle à surveiller l'application d'une vingtaine de règlements. Ce nombre variera de temps à autre avec l'avancement du processus réglementaire que nous avons entrepris.

M. Caccia: Ces 20 règlements correspondent-ils à 20 substances?

M. Higgins: Monsieur le président, je n'ai pas la liste des substances qui ont été ajoutées à l'annexe de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais nous en ferons volontiers parvenir un exemplaire au Comité.

M. Caccia: Quand vous dites que vous avez 100 agents formés pour mener des inspections, cela signifie-t-il que certains d'entre eux ont plus d'un rôle à jouer, qu'ils doivent s'acquitter d'autres fonctions que celles d'inspecteur?

M. Higgins: Oui, c'est juste, monsieur le président.

M. Caccia: Combien d'entre eux s'acquittent ainsi d'une double charge, ou d'une triple charge?

M. Higgins: Avec l'ajout des 24 nouvelles années-personnes, nous avons entre 40 et 50 agents qui effectuent du travail d'inspection à plein temps.

Les autres agents ont reçu la formation d'inspecteur, de sorte que s'ils constatent une infraction, au cours de leurs tâches régulières, ils sauront comment noter les faits concernant ces infractions en vue de les communiquer à notre service d'application.

M. Caccia: Un inspecteur qui a une double charge peut-il être efficace dans son travail, selon vous?

M. Higgins: Je pense que nous sommes très efficaces dans l'utilisation de nos ressources...

M. Caccia: Non, non, ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Répondez à ma question. Je sais que vous êtes efficaces dans la gestion de vos ressources.

M. Higgins: Je ne sais pas si votre question a trait aux gens que nous avons pu embaucher grâce à l'ajout des ressources prévues au Plan vert...

M. Caccia: Un policier peut-il bien s'acquitter de son travail s'il est aussi chargé d'effectuer de la recherche scientifique et de recueillir des données dans le contexte d'une autre fonction qui lui est confiée, qui n'est pas forcément liée à sa fonction de policier?

M. Higgins: Notre personnel d'enquête et d'application de la Loi est dédié à la tâche. Ces agents—outre le personnel affecté à l'application et aux enquêtes, qui a reçu une formation d'inspecteur—sont des employés qui travaillent sur le terrain. En formant ainsi nos gens aux activités d'inspection, nous nous mettons davantage aux aguets de tout ce qui se passe, ce qui nous permet de bien mieux veiller à l'application de la Loi.

[*Text*]

There is no question they could do more if they were full time as opposed to being part time.

Mr. Caccia: Well now, Mr. Higgins, I detect some skating around my question, but I won't pursue it any further. Perhaps in your breakdown by regions you could also give us an indication where the full-time inspectors are, so that by deduction we would know where the non full-time inspectors are located.

Moving on to the Auditor General's report, as you may recall, he had something to say about the department last year. When is the next report on Environment Canada going to be made available? I believe it was due in 1991.

Mr. Good: Could you clarify that? Are you talking about a response to the Auditor General's report? I am not exactly clear what you are asking.

Mr. Caccia: In reply to the Auditor General's statement last year, a report was expected by Environment Canada. Has that report been produced, and if not, when will it be produced?

Mr. Good: I'm not exactly clear what report is being referred to.

Mr. Caccia: Well I'm being corrected here. It's the CEPA report that is required by law that I am referring to.

Mr. Higgins: There is an obligation in the legislation to produce an annual report to Parliament on the administration of the Canadian Environmental Protection Act. Normally that is completed shortly after the end of the fiscal year. One would expect that the next report to Parliament would be some time after the end of this fiscal year terminating at the end of this month.

Mr. Caccia: And for last year?

Mr. Higgins: I guess I'm at a loss in terms of being able to respond. I'm not sure whether or not the report we submitted last year included the period 90/91 or if we missed a gap. We'll have to check on that. I can't imagine we didn't produce that report.

Mr. Good: Subject to correction, my impression is we tabled a report last December that in fact covered the period up to the end of March 31, 1991. It also covered a period over and beyond the fiscal year ending March 31, 1991. It was a report that covered as a minimum I believe, 18 months.

Mr. Caccia: You're referring to the CEPA report?

Mr. Good: Yes, the CEPA report.

Mr. Caccia: Since the matter of the North American Free Trade Agreement was being dealt with earlier at this meeting, may I ask whether the environmental assessment of that agreement, as it is being carried out by officials in the trade department, will be tabled at the same time when the agreement will be announced or at a later date. If so, what will be the time gap between the two tablings?

• 1145

Mr. Good: My understand is that they will be tabled simultaneously.

[*Translation*]

S'ils s'occupaient à plein de tâches d'inspection, il est bien évident qu'ils pourraient faire davantage.

M. Caccia: Monsieur Higgins, je vois que vous tournez un peu autour du pot, mais je n'irai pas plus loin sur cette question. En même temps que les chiffres que vous allez nous fournir par région, vous pourriez peut-être nous indiquer où il y a des inspecteurs à plein temps, ce qui nous permettra de savoir aussi par déduction où se trouvent les inspecteurs qui ne le sont pas.

Vous vous souviendrez sans doute que dans son rapport, l'année dernière, le vérificateur général a dit certaines choses au sujet du ministère. Pour quand le prochain rapport d'Environnement Canada est-il prévu? Je pense que le ministère aurait dû en produire un en 1991.

M. Good: Pourriez-vous préciser un peu? S'agit-il de la réponse du ministère au rapport du vérificateur général? Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous voulez savoir.

M. Caccia: L'année dernière, en réplique aux observations du vérificateur général, on s'attendait à ce qu'Environnement Canada produise un rapport. Environnement Canada l'a-t-il fait? Si non, quand le fera-t-il?

M. Good: Je ne sais pas vraiment de quel rapport vous voulez parler.

M. Caccia: On vient de me dire que je fais erreur. Il s'agit en fait du rapport concernant la LCEP qui est exigé par la Loi.

M. Higgins: La Loi nous oblige à présenter au Parlement un rapport annuel concernant l'administration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Habituellement, ce rapport est produit peu après la fin de l'exercice financier. On peut donc prévoir que notre prochain rapport au Parlement sortira quelque temps après la fin de l'exercice qui se termine ce mois-ci.

M. Caccia: Et le rapport de l'année dernière?

M. Higgins: Je dois avouer que je ne sais trop quoi vous dire. Je ne sais pas si le rapport que nous avons présenté l'année dernière comprenait la période de 1990-1991. Nous avons peut-être omis une certaine période. Il va falloir vérifier. J'ai peine à imaginer que nous n'ayons pas produit ce rapport.

M. Good: On me corrigera s'il le faut, mais j'ai l'impression que le rapport que nous avons déposé en décembre dernier couvrait la période jusqu'au 31 mars 1991. Il dépassait même la fin de l'exercice de 1991. Je pense qu'il portait sur 18 mois au moins.

M. Caccia: Le rapport concernant la LFCPE?

M. Good: Oui, le rapport concernant la LFCPE.

M. Caccia: Puisque nous avons abordé plus tôt la question de l'accord de libre-échange nord-américain, puis-je savoir si le rapport sur l'évaluation environnementale de cet accord, qu'ont entrepris des fonctionnaires du ministère du Commerce, sera déposé en même temps que l'accord sera annoncé ou seulement plus tard? Le cas échéant, combien de temps s'écoulera entre les deux événements?

M. Good: Je pense que les deux interviendront simultanément.

[*Texte*]

Mr. Caccia: Thank you, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Côté): Pour terminer cette première ronde, nous allons passer à M. Clark.

You can go on.

Mr. Clark: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Caccia: Would the parliamentary secretary forgive me for making a correction here on this exchange on CEPA? My understanding or our understanding is that, as of now and until now the only report to be tabled since the CEPA bill came into force was in December 1990, for the June 1988 to March 1990 period. That is our understanding. However, I understand from the deputy minister that the report that was tabled in December was to the extent of covering until December 1991. If my understanding is not correct, would you please clarify that point.

Mr. Good: I think the dates that you're talking about are the correct ones. I slipped it. . .I forwarded it by a year. In fact, it was for the 18-month period, ending March 31, 1990. You are right, it was tabled in December 1990, not December 1991. In that sense, we are still obliged to table a report that covers the subsequent period.

Mr. Caccia: When will that take place?

Mr. Good: I can't answer that question right now. I don't know, Peter, whether you want to venture. . .

Mr. Higgins: I can't answer it either. We'll have to check and provide a written response.

Mr. Caccia: Thank you, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Clark, on revient à vous.

Mr. Clark: Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the committee, welcome to the deputy minister and his officials. Perhaps I should note, Mr. Chairman, that I hope the deputy minister is paying careful attention to the ozone watch material we are providing on a weekly basis, because it would appear from his tan that he would be well advised to do so.

Having said that, one of my concerns for some time has been in respect of the level of expectation we collectively have for the upcoming UNCED in Rio. Perhaps the deputy minister, or Ms Dowdeswell, who has been very involved, could indicate to us the level of resources we have committed to the negotiations and perhaps a response to a very simple question in terms of what should we be expecting. I think there is some fear in some quarters that our expectations may not have been realistic. If that is the case, it would not be a good beginning for that conference when it occurs.

Mr. Good: Well, you're quite right that the expectations for Rio are amd have been enormous. In the last little while there has certainly been, in many circles, some concern that those expectations are not going to be met. I think there are some valid reasons for those concerns, but our bottom line at this point is that we continue to remain optimistic about the possibility of having a number of successful products coming out of Rio in June and, as well, the prospects of some post-

[*Traduction*]

M. Caccia: Merci, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): To conclude this first round, we will go to Mr. Clark.

Je vous en prie.

M. Clark: Merci, monsieur le président.

M. Caccia: J'espère que le secrétaire parlementaire me pardonnera d'apporter une petite précision au sujet de la LCPE. Jusqu'à maintenant, le seul rapport qui devait être déposé depuis l'entrée en vigueur de la LCPE devait l'être en décembre 1990 et couvrir la période de juin 1988 à mars 1990. C'est ce que nous comprenons. Toutefois, je pense que le sous-ministre nous a dit que le rapport déposé en décembre allait viser toute la période allant jusqu'en décembre 1991. Corrigez-moi si je me trompe.

M. Good: Je pense que vous avez raison. J'ai ajouté une année de trop. En réalité, le rapport devait couvrir la période de 18 mois se terminant le 31 mars 1990. Vous avez raison, le rapport a été déposé en décembre 1990, et non en décembre 1991. Nous devons donc encore déposer un rapport qui couvre la période suivante.

M. Caccia: Et quand le ferez-vous?

M. Good: Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Peter, voulez-vous risquer. . .?

M. Higgins: Non, je ne peux pas avancer de date non plus. Nous allons examiner la question et nous vous le ferons savoir par écrit.

M. Caccia: Merci, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Clark, we will come back to you.

M. Clark: Merci, monsieur le président. Au nom du comité, je souhaite la bienvenue au sous-ministre ainsi qu'à ses hauts fonctionnaires. En passant, monsieur le président, j'espère que le sous-ministre examine attentivement l'information que nous publions chaque semaine sur la surveillance de la couche d'ozone, car si j'en juge à son bronzage, il serait bien avisé de le faire.

Cela dit, l'une des inquiétudes que j'entretiens depuis un certain temps déjà concerne les attentes que nous avons tous à l'égard de la CNUED qui est sur le point de débuter à Rio. Le sous-ministre, ou Mme Dowdeswell, qui a travaillé de très près à la chose, pourrait peut-être nous dire quelles ressources nous avons consacrées aux négociations et nous dire un peu à quoi nous devrions nous attendre. Certains prétendent que nous ne sommes peut-être pas vraiment réalistes. Si c'est le cas, ce n'est pas de bon augure pour cette conférence.

M. Good: Vous avez tout à fait raison de dire que l'on fonde d'énormes espoirs sur la conférence de Rio. Dans les derniers temps, on ne peut nier que nombre de gens, appartenant à plusieurs milieux, ont dit craindre que leurs espoirs soient déçus. Il y a effectivement matière à s'inquiéter, mais au point où nous en sommes, nous demeurons confiants qu'il découlera un certain nombre d'aspects positifs de la Conférence de Rio et qu'on

[*Text*]

Rio processes being put into place, which will permit the further development of those products, to the extent that they need further work, and most of them will.

At this point, in terms of resources, as you know, we have devoted an enormous amount of time, along with the Department of External Affairs, CIDA, the provinces, environmental groups, and industry. The resource input to UNCED has been absolutely enormous. Right now, in fact, we have a fairly sizeable delegation of anywhere from 10 to 15 people in New York, who are now engaged in the fourth week of the fourth and final preparatory committee for the Rio conference. In terms of where things stand, slow progress is being made on what is called the Earth Charter, which is a statement of principles that should guide countries in the conduct of their behaviour.

• 1150

In terms of the major UNCED document, Agenda 21, which at this point is a 500-or 600-page document with something like 26 or 28 chapters dealing with a very broad range of subjects, those are being discussed chapter by chapter. Again, I am told that reasonably good progress is being made. I think what is at issue is the use to which that product will be put. There are different views varying from, at one end of the spectrum, all countries signing on to the entirety of the document in a legally binding way—something that is highly unlikely—to, at the other end of the spectrum, a view that sees the document serving as a menu from which countries should draw to form national environmental plans. That's very much the Canadian position. It is quite conceivable that by the end of the preparatory committee or shortly thereafter, there may be some agreement on the use of Agenda 21 as a document along those lines. If that turns out to be the case, then we potentially have a successfuly Agenda 21 product.

The other products that will be on the table at Rio, which are being negotiated on separate tracks, include most importantly, I would say, the climate change convention. As you pointed out, ADM Dowdeswell is actually our co-chairman of working group 2, which is negotiating the climate change convention. I'm sure she may want to add some words of her own, but my characterization of where we stand is that progress has been slow but steady. Canada has had a very consistent position on climate change throughout the discussions. We believe in a comprehensive approach to a goal that has been on the table for some time now: the stabilization of CO_2 and other greenhouse gases at 1990 levels by the year 2000. We believe in a comprehensive approach—that is to say, all greenhouse gases. We believe in looking at both sinks and sources, and we believe in targets and schedules. I think we are well positioned in those negotiations.

The Europeans have taken a slightly different view. They are more focused on CO_2 than we are, but it is not a major difference of view. I think there are two major hang-ups in that convention, one being the U.S., which has really not

[*Translation*]

parviendra à s'entendre sur une série de processus à mettre en place après la conférence, lesquels permettront d'aller encore plus loin, dans la mesure où il faudra bien sûr améliorer la plupart des résultats auxquels nous serons alors arrivés.

Jusqu'à maintenant, au chapitre des ressources, comme vous le savez, nous avons consacré énormément de temps à la préparation de la conférence, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI, les provinces, les groupes environnementaux et l'industrie. Sur le plan des ressources, la préparation de la CNUED a été particulièrement mobilisatrice. En fait, nous avons actuellement une délégation de 10 à 15 personnes à New York, qui entreprend la quatrième semaine de travail du quatrième et dernier comité préparatoire de la conférence de Rio. Les choses avancent lentement dans la préparation de la Charte de la terre, cet énoncé de principes qui devrait guider les nations dans la conduite de leurs affaires.

L'important document de la CNUED, Agenda 21, qui compte actuellement 500 à 600 pages et 26 ou 28 chapitres traitant d'un large éventail de sujets, fait l'objet d'une étude chapitre par chapitre. On me dit que le travail avance assez bien. Reste à savoir l'utilité qu'aura ce document. Les points de vue à ce sujet varient grandement, de la signature du document dans son ensemble, et par tous les pays, d'une manière qui engage juridiquement les signataires—ce qui est fort peu probable—à son utilisation en tant que menu dans lequel les pays pourront choisir des éléments de formulation de leurs stratégies en matière d'environnement. C'est la position du Canada. Il est fort possible qu'à l'issue des travaux du comité préparatoire, ou un peu plus tard, on s'entendra pour utiliser l'Agenda 21 de cette façon. Le cas échéant, nous pourrons peut-être alors parler de réussite.

Parmi les autres questions qui seront abordées à Rio et qui font actuellement l'objet de négociations distinctes, il y a la très importante convention sur le changement climatique. Comme vous l'avez indiqué, Mme Dowdeswell, la sous-ministre adjointe est actuellement coprésidente du groupe d'étude n° 2 qui négocie la Convention sur le changement climatique. Je suis certain qu'elle aura quelque chose à nous dire à ce propos, mais je pense que l'on peut dire que les choses progressent lentement mais sûrement. Le Canada a maintenu une position cohérente au cours des discussions. Notre démarche consiste à chemimer vers un objectif établi depuis assez longtemps déjà: la stabilisation du Co_2 et des autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990, d'ici l'an 2000. Nous croyons en une approche globale—c'est-à-dire une approche qui vise tous les gaz à effet de serre. Nous croyons qu'il faut s'intéresser autant ce qui se passe en aval qu'en amont, et nous croyons à la formule voulant qu'on établisse des cibles et des échéanciers. Je pense que nous sommes très bien placé pour ces négotiations.

Les Européens ont adopté un point de vue quelque peu différent. Ils sont davantage en faveur du contrôle du Co_2 que nous, mais la différence n'est pas tellement importante. Je pense qu'il existe toutefois deux écueils importants dans le

[*Texte*]

bought into either the European or the Canadian view on targets and schedules. We detect some potential flexibility in the weeks ahead that will move the U.S. more into the mainstream, but how much they move, we will have to wait and see. There is the possibility of arriving at a consensus among the developed countries on some form of targets and schedules. It may or may not be what Canada has set out for itself as a goal.

The other major problem is, of course, a couple of the major, less developed countries, India and China, who are really not enthralled about buying into any kind of commitment. Certainly we would not be looking for quantitative commitments, but some kind of qualitative commitment would probably be helpful for those very large Third World countries. There are a couple of major outstanding problems on that front, but the possibility of resolving them prior to Rio is still very real. We're reasonably hopeful.

On the other convention, biodiversity, I'm not too close to the details of it, but my understanding is that it's coming along reasonably well. Subject to one caveat that applies to all three of these conventions, which is financing, which I'll come back to, I think the prospects for biodiversity are quite good.

On forestry, I think the convention there will deal only with principles, not with anything beyond that. I understand this is in very good shape too. Again, it is a good example of the kind of product that will require follow-up processes in the post-Rio period.

That is a list of four or five products that are not in bad shape and about which we can be reasonably optimistic. All of that is subject to a satisfactory resolution of the financing issue, which is dominating the thinking of the less developed countries.

• 1155

There is a major meeting of something called the GEF, the Global Environmental Facility, at the end of April, and there is the prospect there for discussions that could lead to modifications on the amount of money in the GEF, the scope of the subject-matter to which the GEF would apply, very importantly, to the governments, which is to say the way in which decisions about the use of its funds get made.

Subject to that meeting coming up with a resolution of those issues that is satisfactory to the G-77 countries, that could be the meeting and the issue that then unblocks final resolution with respect to biodiversity, to the climate change convention, and to Agenda 21, given that we would like the national plans flowing from it to have some source of funding.

So there is a path to all of this that could lead to a satisfactory conference—still one, though, to come back to your original point, which will probably not meet the expectations of many of the environmental groups that have

[*Traduction*]

contexte de cette convention, notamment les États-Unis, qui n'ont opté ni pour le point de vue européen ni pour le point de vue canadien pour ce qui est des objectifs et des échéanciers. Nous pensons que les États-Unis tendront vers la position de la majorité au cours des semaines précédent la convention, mais dans quelle mesure, cela reste à voir. Il se formera peut-être un consensus parmi les pays développés quant aux cibles et aux échéanciers à adopter, mais il ne correspondront peut-être pas aux buts que s'est donné le Canada.

L'autre point dur évidemment, ce sont des grands pays, parmi les pays moins développés, comme l'Inde et la Chine, qui ne sont vraiment pas disposés à prendre quelque engagement que ce soit. Évidemment, nous ne devons pas nous attendre à ce qu'ils prennent des engagements quantitatifs, mais il serait probablement utile que ces très grands pays du tiers monde consentent à prendre un certain engagement sur le plan qualitatif. Il y a encore quelques problèmes importants à régler à cet égard, mais il est tout à fait possible qu'ils soient résolus avant le début de la conférence de Rio demeure réelle. Il y a encore de l'espoir.

Pour ce qui est de l'autre convention, sur la biodiversité, je ne suis pas vraiment au courant des détails, mais je pense que les choses progressent assez bien. À condition qu'une condition soit remplie pour ces trois conventions, à savoir le financement, sur lequel je reviendrai, je pense que les choses s'annoncent assez bien pour ce qui est de la biodiversité.

Quant à la foresterie, je pense que la convention ne portera que sur des grands principes et que l'on s'en tiendra à cela. Je crois que les travaux avancent aussi très bien de ce côté-là. La foresterie est un bon exemple du genre d'élément qui devra faire l'objet d'un suivi après la conférence de Rio.

Je vous ai donc énuméré quatre ou cinq éléments dont la préparation avance assez bien et au sujet desquels on peut être raisonnablement optimistes. Mais tout dépend de la façon dont on pourra résoudre la question du financement qui vient en tête des préoccupations des pays moins développés.

Il y a une réunion importante d'un groupe que l'on appelle la FEG, la Facilité pour l'environnement Global, qui est prévue à la fin d'avril. Il se pourrait que se tiennent, à cette réunion, des discussions qui modifiraient le budget de la FEG, et l'étendue de ses champs d'application au niveau des guvernements, autrement dit, la façon dont les décisions portant sur l'utilisation de ces fonds sont prises.

Si l'on parvenait, à cette réunion, à régler ces questions à la satisfaction des pays faisant partie du groupe des 7, cela pourrait débloquer le processus permettant d'adopter la Convention sur la biodiversité, la Convention sur le changement climatique et le Programme 21, d'autant plus que nous voudrions que les plans nationaux émergeant de ces conventions bénéficient d'une certaine source de financement.

Il y a donc une voie qui pourrait mener à une conférence satisfaisante—mais une autre, toutefois, pour revenir à nos propos de plus tôt, qui ne satisferait probablement pas aux attentes de nombreux groupes environnementaux qui ont

[*Text*]

focused on the conference. There is also the possibility that there will not be a satisfactory financial resolution, and we'll have to see what the implications of that are if that turns out to be the case.

Mr. Clark: I think the reason expectations are important is because, as Dr. Good as indicated, a number of governments have made a very substantial commitment in terms of dollars and time and preparation. What worries me is that if we permit ourselves to be drawn into a situation whereby we cannot fulfil those expectations, then the end-result could be headlines saying that Rio is a failure, and that might impact upon our ability as part of the global community to work together towards this type of necessary international resolution.

So what I'm seeking from you is some sort of understanding as to a commitment that this indeed is part of a process. You've indicated that in your answer, and it's important to understand that: that it is part of a process, that there will be a post-Rio period, and, irrespective of what the headlines might say next June, that there is an ongoing commitment on the part of governments everywhere to continue, even though we might be disappointed by the degree of achievement at that time. In other words, can you reassure me that we or other governments will not go to Rio, come away disappointed, and then withdraw within their own fortress America, isolationist shell, if you will?

Mr. Good: I think you're absolutely right, and it is interesting to note how much the international community over the last few weeks has been increasingly focusing on the post-Rio processes, which will be absolutely essential for climate change, biodiversity, and forests. Every one of them will require follow-up, as well, in all likelihood, as Agenda 21—especially if we go by the national plans route, because there will have to be co-operation between various countries, some of whom have done national plans as we have in Canada with the Green Plan. There will have to be financing for those through a facility like the GEF.

Other major issues, though, include the ways in which one would follow up on those products: whether one wants to use the existing UN apparatus, the United Nations environmental program and the United Nations development program, whether you want to modify those institutions to follow up or whether in fact you want to create new institutions or new ad hoc processes. Those are the kinds of discussions that are now going on in New York and elsewhere with respect to the post-Rio process.

But you're absolutely right: Rio should be seen very much as the beginning of a process that will go on through the rest of the decade.

Le vice-président (M. Coté): La première ronde est terminée. Je vais permettre

to all the colleagues who haven't spoken yet, to intervene. I have Mrs. Catterall and Mr. O'Kurley on the list.

[*Translation*]

suivi de près la conférence. Sans compter que la question du financement peut tout aussi bien mal se régler, et il faudra alors en étudier les incidences, le cas échéant.

M. Clark: Je pense que ces espoirs sont importants, comme M. Good l'a indiqué, car un certain nombre de gouvernements ont déjà consacré beaucoup de temps et d'argent à la préparation. Je crains surtout que, si nous nous laissons entraîner dans une situation où nous ne pouvons pas satisfaire à ces attentes, les manchettes de tous les journaux clanent que la conférence de Rio est un échec, ce qui nuirait à notre capacité, en tant que membre de la collectivité mondiale, de travailler ensemble à la résolution essentielle de ces problèmes internationaux.

J'aimerais donc vous entendre dire que cet engagement du Canada s'inscrit dans tout un processus. Vous l'avez d'ailleurs indiqué dans votre réponse, et il est important de le répéter: cet engagement fait partie d'un processus, il y aura un «après-Rio», et, quelles que soient les manchettes en juin prochain, tous les gouvernements, partout dans le monde, se sont engagés à poursuivre le travail, même si le progrès réalisé au moment de la conférence aura été décevant. Autrement dit, pouvez-vous me rassurer en me disant que le Canada ou d'autres gouvernements n'iront pas à Rio pour en repartir déçus, et se retirer ensuite dans leur forteresse d'Amérique, s'isoler, si vous voulez?

M. Good: Je pense que vous avez absolument raison, et il est intéressant de noter à quel point la collectivité internationale, au cours des dernières semaines, s'intéresse de plus en plus aux processus qui seront enclenchés après la conférence de Rio, processus absolument essentiels pour harmoniser nos efforts concernant le changement climatique, la biodiversité et les forêts. Tous ces aspect auront besoin d'un suivi, tout comme, fort probablement, le Programme 21—surtout si nous adoptons la voie des plans nationaux, car les divers pays devront collaborer entre eux, particulièrement ceux qui se sont déjà dotés de plans nationaux, comme le Canada avec son Plan vert. Il devrait y avoir de l'argent disponible à cette fin par l'entremise d'un mécanisme comme la FEG.

Parmi les questions importantes qui se poseront, il y aura celle de la façon dont on voudra effectuer les suivis de ces conventions. Voudra-t-on le faire à l'aide de l'appareil existant de l'ONU, le programme environnemental des Nations-Unies et le programme de développement des Nations-Unies? Voudra-t-on modifier ces institutions, ou plutôt créer de nouvelles institutions ou de nouveaux processus pour assurer les suivis nécessaires? Ce sont là des questions que l'on se pose à l'heure actuelle à New-York et partout ailleurs au sujet de l'après-Rio.

Mais, vous avez absolument raison: il faudrait absolument considérer la conférence de Rio comme le début d'un processus qui s'étendra sur le reste de la décennie.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): The first round is over. I will allow

à tous les collègues qui ne sont pas encore intervenus de le faire. Sur ma liste, j'ai Mme Catterall et M. O'Kurley.

[*Texte*]

Mrs. Catterall (Ottawa West): It seems that most pronouncements by the government—the Green Plan, and even the Constitution—are at least verbally focusing on sustainable development. I wonder if the deputy minister could tell us what has happened to the sustainable development division, branch, section, within his own department.

Mr. Good: I think I know what lies behind your question.

Mrs. Catterall: Never presume to read my mind.

Mr. Good: I presume that you're alluding to the fact that at one point within the department, in a group that is the state of the environment group now, was an initial composition that was a land use group and a sustainable development group. Subsequently what we have done is to unite those into a single group, which we call the state of the environment reporting group, and state of the environment reporting is very, very much the focus of that group.

• 1200

As you know in the Green Plan there is a commitment to significantly increase the profile of state of the environment reporting, and that group will be allocated significant new amounts of money and resources to improve the quality of state of the environment reporting in the years ahead.

With respect to how we handle sustainable development within the department, it is basically the responsibility of our corporate policy group. Obviously everyone in the department is involved in sustainable development. That's what the department is about.

Having said that, I would argue that the corporate thinking is done basically in Mr. Emmett's policy shop, and that's where we feel it should be properly located.

Mrs. Catterall: Can I ask for an answer to my original question: what happened to the sustainable development group? What was it doing? How many people were doing it? What resources were allocated to it? What specific activities and projects was it involved in, and what has now happened to all of those?

I'm particularly interested because we always hear—and I say this for Mr. O'Kurley's benefit in particular—about how we cannot afford environmental protection. My recollection from last year is that in the sustainable development program, there was a program to monitor "success stories", which would normally demonstrate that environmental measures actually save a company money. I can give one good example: Northern Telecom's changing of its process to stop using CFCs is saving it $50 million a year.

I'd be interested not only in the success stories program and what's happened to it—are we still keeping and disseminating that kind of information to companies—but to the entire sustainable development program.

[*Traduction*]

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): La plupart des déclarations du gouvernement—qu'il s'agisse du Plan vert ou même de la Constitution—semblent, en tout cas en paroles, être axées sur le développement durable. Le sous-ministre pourrait-il nous dire ce qu'il est advenu de la division, direction ou section du développement durable au sein de son ministère.

M. Good: Je pense savoir à quoi vous voulez en venir.

Mme Catterall: Ne présumez jamais de rien à mon sujet.

M. Good: Vous faites probablement allusion aux deux groupes distincts qu'avait le ministère, un groupe chargé de l'utilisation du territoire et un autre responsable du développement durable; mais ces deux groupes ont été fusionnés et constituent maintenant le groupe chargé de faire rapport sur l'état de l'environnement. Ces deux groupes ont ensuite été fusionnés pour former le groupe du Rapport sur l'état de l'environnement, un nom qui sous-entend est le mandat presque exclusif de ce groupe.

Comme vous le savez, on s'est engagé, dans le Plan vert, à accroître très nettement cette activité, et ce groupe se verra attribué de nouvelles ressources financières et humaines importantes en vue d'améliorer la qualité des rapports sur l'état de l'environnement au cours des années à venir.

La responsabilité du développement durable incombe principalement au Service des politiques du ministère. Évidemment, tous les fonctionnaires du ministère se préoccupent de développement durable. C'est la vocation même du ministère.

Cela dit, les grandes politiques du ministère sont établies par le service de M. Emmett, et je pense que c'est bien ainsi.

Mme Catterall: Voulez-vous répondre à ma question initiale? Qu'est-il arrivé au groupe du développement durable? Que faisait-il? Combien de personnes comprenait-il? Quelles ressources lui étaient attribuées? À quelles activités et projets particuliers s'affairait-il, et qu'est-il advenu de ses activités et projets?

Cela m'intéresse particulièrement, car on entend constamment répéter—et je pense notamment à M. O'Kurley—à quel point nous n'avons pas les moyens de protéger l'environnement. L'année dernière, dans le cadre du programme du développement durable, il y avait un programme dont l'objet était de recenser les «cas de réussite» établissant que les mesures de protection de l'environnement permettent aux entreprises d'épargner de l'argent. Je peux vous en donner un bon exemple, celui de Northern Telecom qui a modifié ses procédés de fabrication pour ne plus utiliser de CFC, ce qui lui a permis d'économiser 50 millions de dollars par année.

Je voudrais savoir ce qu'il est advenu non seulement de ce programme—continuons-nous toujours à communiquer des renseignements de ce genre aux entreprises?—mais aussi de tout le programme du développement durable.

[*Text*]

Mr. Good: The bulk of the resources in the group called sustainable development are now in the group called state of the environment reporting and, subject to correction, my understanding is that we will continue as part of that to keep a collection of success stories like the Northern Telecom story, and to publish newsletters that provide that kind of information.

Having said that, though, I think the title of the group was to some degree misleading. It was not really a sustainable development group. It wasn't doing the kinds of things that, as a department, I think we should be doing under the heading of sustainable development.

For example, and just one example, I think that it's a corporate policy group in terms of preaching sustainable development to other government departments, which is an important function of the department. I think the corporate policy group has to do that. So when we deal with departments such as transport, agriculture, energy, we need a group that can go out and talk about the vision in the Green Plan, and what sustainable development is all about, and then in a pragmatic way, develop an initiative like the stewardship initiative and show other departments how it should be done. That's what we're doing; we're working with all the other departments in government to have them develop their own departmental action plans, which will bring together what they're doing on the environment and their contribution to sustainable development.

So it's a structural, organizational issue. It's just a question of where, within a large department like ours with 10,000 people, you properly want to locate a group who can effectively deal with an issue like sustainable development.

We changed the locus in terms of what's represented in the organizational structure, and most of the people who were in the group to which you refer were really not doing sustainable development as such; it was largely state of the environment reporting, and that's largely what they continue to do.

Mrs. Catterall: I just wonder if the committee could receive information—because I would certainly like to receive it, and I think it would be helpful to all of us in our review of the estimates—on exactly when that function was set up, with what kinds of resources, what it was doing and performing, the rationale for changing it, where those resources have gone, what functions are no longer being carried out, what functions are being carried out by others. Thank you.

• 1205

Le vice-président (M. Coté): Madame Catterall, j'espère que M. Good et ses collègues pourront nous faire parvenir ces informations que nous distribuerons avec plaisir.

Ceci clôt la période de cinq minutes. C'est votre tour, monsieur O'Kurley.

M. O'Kurley (Elk Island): Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Translation*]

M. Good: Le gros des ressources du groupe du développement durable a été réaffecté au groupe chargé du rapport sur l'état de l'environnement et, sauf erreur, je pense que nous continuerons à relever des initiatives heureuses comme celles de Northern Telecom et à publier des communiqués sur ce thème.

Cela étant, je pense que l'appellation du groupe portait à certaine confusion. Il ne s'agissait pas vraiment d'un groupe chargé du développement durable. Il n'accomplissait pas les activités normalement dévolues à un ministère comme le nôtre au titre du développement durable.

Par exemple, et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres, je pense que c'est au Service des politiques du ministère qu'il revient de prêcher le développement durable à d'autres ministères, ce qui est l'une des fonctions importantes de notre ministère. J'estime que c'est une responsabilité qui revient au Service des politiques du ministère. Quand nous discutons avec des ministères, comme le ministère des Transports, de l'Agriculture et de l'Énergie, par exemple, nous devons pouvoir compter sur un groupe qui puisse leur exposer la vision du Plan vert et ce qu'est le développement durable et qui puisse aussi, de pragmatique, élaborer des projets comme l'initiative de gérance de l'environnement et montrer aux autres ministères la bonne façon de procéder. C'est ce que nous faisons; nous travaillons avec tous les autres ministères du gouvernement de manière à ce qu'ils élaborent leur propre plan d'action établissant de façon cohérente tout ce qu'ils font en matière d'environnement ainsi que leur contribution à l'égard du développement durable.

Ce n'est donc qu'une question de structure, d'organigramme. Dans un grand ministère comme le nôtre, qui comprend 10,000 employés, où placer un groupe comme celui-là pour qu'il puisse s'occuper du développement durable d'une manière efficace.

Nous avons déplacé le groupe dans notre organigramme, et la plupart des employés de ce groupe ne s'occupaient pas vraiment de développement durable, mais plutôt de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, et c'est en grande partie ce qu'ils continuent de faire.

Mme Catterall: Pourriez-vous faire parvenir les renseignements suivants au comité—car je voudrais bien les avoir, personnellement, et je pense qu'ils nous seraient utiles au cours de l'examen des crédits que nous avons entrepris—sur le moment précis où ce groupe a été formé, de quelles ressources on l'a doté, ce qu'il faisait, la raison du changement que vous avez apporté, la destination des ressources, les activités abandonnées et les fonctions exécutées par d'autres. Merci.

The Vice Chairman (Mr. Côté): Mrs. Catterall, I hope that Mr. Good and his colleagues will be able to send us this information that we will circulate with pleasure.

On this ends the five-minute period. Mr. O'Kurley, it is now your turn.

Mr. O'Kurley (Elk Island): Thank you very much, Mr. Chairman.

[*Texte*]

It certainly is special for me to have an opportunity to ask questions of the officials of the department, in light of the fact that my riding has been named after one of the five national parks in the province of Alberta. In view of the limits on my time, I'll get very specific.

There has recently been a suggestion by the Mayor of the City of Edmonton to locate the Edmonton garbage dump immediately adjacent to Elk Island National Park, and that's not to say a kilometre or two or 10 kilometres away. It means there has been a proposal for a garbage dump immediately adjacent to the boundary of Elk Island National Park.

What role, if any, does the department have in ensuring that such a development not take place immediately adjacent to the park? I recognize it's not within the boundaries of the park, but is there anything the department can do through an environmental assessment or anything else to discourage that type of development?

Mr. Good: It's a very interesting issue. As of the period prior to January 22, 1992, we were expecting to be involved in a fairly integral way in the environmental assessment of that particular project. We expected to be involved because the EARP guidelines, the Environmental Assessment Review guidelines, at that point were such that our involvement would be triggered by the potential impact of that dump on fish habitat, and therefore bring us in through sections 35 and 37 of the Fisheries Act.

Subsequent to January 22, with the Oldman decision of the Supreme Court, which said that our involvement under EARP would only be triggered by an affirmative regulatory action and that the Fisheries Act did not constitute an affirmative regulatory action, that trigger for our involvement in the project has gone by the wayside.

We are still, I believe, looking at the project to see whether there is any federal interest affected and, as well, whether there is a trigger for federal involvement in the project. I'm not sure whether we have made a definitive conclusion on that, but my sense is that although we are not happy to have a dump beside our national park, it's not obvious to me—subject to correction from Aimée and Peter on this—that we will have any actual involvement with that particular project.

Mr. O'Kurley: Thank you. Again in line with Elk Island National Park, there has been some concern about various facilities at the park.

First of all I'll deal with the existing one, the golf course that has been contracted out. There's been some concern about the absence of a watering system. It seems the beavers have brought up the water level significantly. Is there any way we can fund a project to water the golf course? Is there anything at all we can do about that? Are we just going to let it dry out, or are we going to leave the golf course there? There have also been rumours that the golf course may not exist in the future. Any comment on that?

[*Traduction*]

J'apprécie particulièrement cette occasion de poser des questions aux hauts fonctionnaires du ministère, particulièrement compte tenu du fait que ma circonscription tire son nom de l'un des cinq parcs nationaux de la province d'Alberta. Étant donné le peu de temps dont je dispose, je serai très précis.

Le maire d'Edmonton a dernièrement proposé d'installer le dépotoir d'Edmonton très près du parc national Elk Island, et sa proposition n'est pas de l'installer à un kilomètre ou deux du parc, ni à 10 kilomètres. Il voudrait que le dépotoir soit immédiatement adjacent au parc national Elk Island.

Le ministère peut-il intervenir pour faire en sorte qu'un dépotoir ne puisse être installé à un tel endroit? Je reconnais qu'il ne sera pas dans les limites du parc, mais le ministère peut-il procéder à une évaluation environnementale ou faire quelque chose pour empêcher cela?

M. Good: C'est une question très intéressante. Jusqu'au 22 janvier 1992, nous nous attendions à participer d'une manière intégrale à l'évaluation environnementale de ce projet particulier. Nous nous y attendions car, d'après les lignes directrices du PEEE, le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, nous pouvions intervenir en vertu des articles 35 et 37 de la Loi sur les pêches en raison de l'incidence possible de ce dépotoir sur l'habitat du poisson.

Après le 22 janvier, après le jugement de la Cour suprême dans l'affaire du barrage Oldman, dans lequel il était dit que notre intervention dans le cadre du PEEE ne pourrait être déclenchée que par une mesure réglementaire affirmative, et que la Loi sur les pêches n'en n'était pas une, nous nous sommes retrouvés impuissants à intervenir.

Nous examinons toujours le projet pour déterminer si des intérêts fédéraux sont touchés et, le cas échéant, pour voir si quelque chose pourrait permettre une intervention au niveau fédéral. Je ne sais pas si nous sommes arrivés à une conclusion définitive sur la question, mais j'ai l'impression que même si nous ne sommes pas très heureux de voir installer un dépotoir à côté de notre parc national, il ne me paraît pas évident—et Aimée et Peter pourront peut-être me corriger là-dessus—que nous soyons en mesure d'intervenir dans ce projet particulier.

M. O'Kurley: Merci. Toujours au sujet du parc national Elk Island, un certain nombre d'inquiétudes ont été manifestées au sujet de diverses installations du parc.

Je parlerai tout d'abord des installations existantes, du terrain de golf, dont la gestion a été confiée à une société privée. On en soulevait entre autres la question de l'absence d'un système d'arrosage. Il semble que les castors ont élevé considérablement le niveau de l'eau. Y aurait-il un moyen quelconque de financer un projet visant à installer un système d'arrosage sur le terrain de golf? Peut-on faire quelque chose à cet égard? Allons-nous tout simplement le laisser se dessécher? Allons-nous conserver le terrain de golf? Il y a aussi des rumeurs qui veulent que le terrain de golf disparaisse un jour. Qu'avez-vous à nous dire là-dessus?

[*Text*]

Ms Lefebvre-Anglin: The policy of the Canadian Parks Service with regard to golf courses is that we will no longer undertake to operate or expand or install new golf courses in parks. For existing ones, we are divesting in the sense that they have now become privately operated, and we would expect the private operator to finance any improvement that needed to be brought to the golf course after having cleared it with the park superintendent for its environmental dimensions and compatibility with park values. I am not specifically aware of... Is it a flooding problem?

• 1210

Mr. O'Kurley: No, the grass on the course is drying out and nothing is being done. It's being parched and there's no effort to water it.

Ms Lefebvre-Anglin: If you will allow me, Mr. O'Kurley, I'll look into this and get back to the chair of the committee.

Mr. O'Kurley: Thank you. I have one final question with regard to capital expenditures in the park. I notice that on page 460 of the estimates $964,000 for a wood bison corral and holding facility, almost $1 million. In my view, from what I know about buffalo and bison, you basically put up a fence. What kind of holding facility costs a million dollars? Can you elaborate on that a little bit?

Mr. Good: This issue has to do with the brucellosis disease of the buffalo in Wood Buffalo Park. As you know, there was an environmental assessment review panel report, which basically advocated that those diseased bison be replaced over time. There was some public discussion of that report and not all of it in full agreement. Subsequent to that, there was the creation of a panel involving government officials from several departments, actually a committee which I think is more than half dominated by natives. That committee has been set up to look at the way in which the EARP report could be adjusted at the margins with a view to finding a solution to the disease.

Mr. O'Kurley: This is a capital project worth $964,000. I'm just curious. Is it a fence that is costing that much money?

Mr. Good: Let me make sure that I am on the right track. That particular dollar expenditure, I was assuming, was at some point going to be for that project, but if I'm wrong, I would like to know.

Mr. O'Kurley: This is in Elk Island Park.

Mr. Good: I am sorry; then I am wrong. It was a good story I was telling you, but it's the wrong park.

[*Translation*]

Mme Lefebvre-Anglin: La politique du Service canadien des parcs, en ce qui a trait aux terrains de golf, est que nous nous n'exploiterons plus, n'agrandirons plus ni n'aménagerons de terrains de golf dans les parcs. Pour ce qui est des terrains de golf existants, ils sont aujourd'hui exploités par le secteur privé, et nous pensons que c'est à l'exploitant qu'il revient de financer toute amélioration à apporter au terrain après avoir obtenu l'autorisation du surintendant du parc pour ce qui est des aspects environnementaux et de la compatibilité des travaux avec les valeurs du parc. Je ne suis pas vraiment au courant... S'agit-il d'un problème d'inondation?

M. O'Kurley: Non, la pelouse se dessèche de toute part et rien n'est fait. On ne fait rien pour l'arroser.

Mme Lefebvre-Anglin: Si vous me le permettez, M. O'Kurley, je vais examiner la question et je communiquerai avec le président du Comité.

M. O'Kurley: Merci. J'ai une dernière question à poser au sujet des dépenses d'immobilisations dans le parc. À la page 4-67 du Budget des dépenses, je remarque qu'il y a 964,000$ qui sont affectés à la construction d'un enclos et d'un parc d'attente pour le bison des bois, presque un million de dollars. D'après ce que je sais des buffalos et des bisons, habituellement, on installe une clôture. Quel genre d'enclos ou de parc d'attente peut bien coûter un million de dollars? Pouvez-nous en dire un peu plus là-dessus?

M. Good: Cela a à voir avec la brucellose qui s'est attaquée aux bisons du parc Wood Buffalo. Comme vous le savez, le rapport d'une commission d'évaluation environnementale recommandait de remplacer progressivement ces bisons malades. Ce rapport a fait l'objet d'un débat public, et tout le monde n'était pas d'accord. Par la suite, on a créé une mission formée entre autres de fonctionnaires de plusieurs ministères du gouvernement, en réalité, un comité dont plus de la moitié des membres sont autochtones. On a créé ce comité pour examiner la façon dont on pourrait modifier le rapport de la Commission d'évaluation environnementale de manière à trouver une solution à la maladie.

M. O'Kurley: C'est un projet d'immobilisations de 964,000$. Je suis seulement intrigué. Est-ce une clôture qui coûtera aussi cher?

M. Good: Permettez-moi de m'assurer que je ne fais pas erreur. Je pensais que cette dépenses particulière allait être faite dans le cadre de ce projet, à un certain moment; mais si j'ai tort, je voudrais bien savoir.

M. O'Kurley: C'est une dépense qui sera entreprise dans le parc Elk Island.

M. Good: Je m'excuse; je me suis trompé, alors. Ce que je vous disais est vrai, mais ce n'est pas dans ce parc-là.

[*Texte*]

Ms Lefebvre-Anglin: Let me give you a temporary answer, because I would like to get back to the committee with more details on this one. The herd in Elk Island is a very special disease-free herd that we would like to keep this way by avoiding contact with other herds in the province.

Mr. O'Kurley: Is it a fence or is it something else? I want to know where the million dollars has gone. Is it a fence?

Ms Lefebvre-Anglin: I'll get back to you. No, it wouldn't be a fence. If it's a holding pen, that's what it is, a holding pen for testing the animals, but let me get back to you with precise details on what the project is.

Mr. O'Kurley: Speaking about disease, there has been an outbreak of tuberculosis in private elk ranches in the immediate vicinity. Have any provisions been taken to ensure that this does not spread into the Elk Island elk herd? I know there was some concern a couple of years ago about TB and brucellosis in the elk in Elk Island. Can you give me an update on that?

Mr. Good: Can we get back to you on that?

Mr. O'Kurley: Sure. I have one final question with regard to capital projects in Elk Island. I notice in the estimates of last year and the year before, there was a provision for upgrading of the parkway. Can you give me an update—I suppose you'll get back to me on that, too—on what's happening with the parkway? The project seems to have disappeared from the estimates. It was originally on, and I haven't seen it recently. I'm just curious whether there are any plans for upgrading the parkway at Elk Island.

Ms Lefebvre-Anglin: We are at present discussing with both Public Works Canada and Transport Canada, where the money is, on highway maintenance repair, upgrading. I won't try to fool you in saying that they are easy negotiations. However, I am in contact with counterparts there and pressing on those matters. We're quite concerned about the state of the highways, particularly in that part of Canada.

Mr. O'Kurley: Thank you very much. Another issue relating to national parks in the province of Alberta—

Le vice-président (M. Coté): Monsieur O'Kurley, je suis désolé, mais nous en sommes à neuf minutes,

and twenty seconds already.

• 1215

Je connais votre appétit, monsieur O'Kurley, mais si vous permettez, je vais passer la parole à un de mes collègues, d'accord? Monsieur Caccia, c'est à vous.

Mr. Caccia: Perhaps I could take Mr. Higgins back to the annual report, which is now due by one year, and ask him what the nature of the problem is that is causing the delay, rather than ask when it will be tabled. Is it because of

[*Traduction*]

Mme Lefebvre-Anglin: Permettez-moi de vous donner une réponse provisoire, si vous voulez; je communiquerai plus tard au Comité d'autres détails sur le sujet. Le troupeau qui se trouve à Elk Island est un troupeau très particulier, en parfaite santé, que nous voudrions protéger en lui évitant tout contact avec d'autres troupeaux dans la province.

M. O'Kurley: Est-ce bien d'une clôture qu'il s'agit ou d'autre chose? Je veux savoir où est allé ce million de dollars. A-t-on construit une clôture?

Mme Lefebvre-Anglin: Je vais vous fournir la réponse plus tard. Non, ce n'est pas une clôture. Je pense que c'est un parc d'attente, oui, c'est cela, un parc d'attente pour examiner les animaux. Mais, je vais vous fournir davantage de détails au sujet de ce projet.

M. O'Kurley: Parlant de maladie, il y a eu une épidémie de tuberculose dans des troupeaux privés d'élans des environs immédiats. A-t-on pris des mesures pour faire en sorte que la maladie n'atteigne pas le troupeau d'Elk Island? Je sais que la tuberculose et la brucellose ont suscité quelques inquiétudes il y a deux ans environ à Elk Island. Pouvez-vous me dire où en sont les choses à ce sujet?

M. Good: Me permettez-vous de vous donner la réponse plus tard là-dessus?

M. O'Kurley: Bien sûr. J'ai une dernière question à poser au sujet des projets d'immobilisations à Elk Island. Dans le budget de l'année dernière et de l'année précédente, il y avait de l'argent affecté à l'amélioration de la promenade. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes là-dessus—je suppose que vous allez me demander de me donner une réponse plus tard—ce que l'on prévoit au sujet de la promenade? Le projet semble avoir disparu du budget. Il était là, et tout d'un coup, il n'y est plus. Je suis seulement curieux de savoir si l'on prévoit améliorer la promenade d'Elk Island.

Mme Lefebvre-Anglin: Nous avons entamé des discussions avec Travaux publics et Transports Canada, là où se trouve l'argent, au sujet de l'entretien, de la réparation et de l'amélioration des routes. Je n'essaierai pas de vous faire croire que ces négociations sont faciles. Toutefois, j'entretiens la liaison avec des homologues de ces ministères et j'exerce les pressions qu'il faut. L'état des routes nous inquiète beaucoup, et notamment dans cette partie du Canada.

M. O'Kurley: Je vous remercie infiniment. Il y a encore une autre question au sujet des parcs nationaux de l'Alberta. . .

The Vice Chairman (Mr. Côté): Mr. O'Kurley, I am sorry, but we are already at nine minutes,

et vingt secondes.

I know your appetite, Mr. O'Kurley, but with your permission I would like to give the floor to Mr. Caccia.

M. Caccia: Monsieur Higgins, j'aimerais que nous en revenions au rapport annuel, qui a maintenant un an de retard, et au lieu de vous demander quand on peut espérer le voir, j'aimerais que vous nous expliquiez le problème. Tient-il

[*Text*]

interdepartmental complexities in obtaining information, or is it because of lack of human resources within the department? Is it because of lack of funds in hiring the necessary people? In other words, could he give us a brief answer as to what the nature of the problem is that is causing the delay?

Mr. Higgins: Mr. Chairman, I can now answer that question more fully than I was able to before. There indeed has been a delay, and the reason for the delay is that following the observations made by the Auditor General on the first report made to Parliament—we were criticized for not having provided sufficient information and enough information to Parliament—we had to rewrite the report. We have now done that. We have reviewed it. The translation is finished. We expect to have the report finalized and ready for transmittal to Parliament by about the end of this month.

Mr. Caccia: March?

Mr. Higgins: Yes.

Mr. Caccia: The other question has to do with the announcement by the minister of some $18 million on impact of climate change, if I remember correctly. I would ask the deputy whether in the use of these funds the issue of dependency on fossil fuels is going to be studied by the Department of the Environment, whether the department will investigate energy-related issues—namely, the reduction of such dependence—the potential offered by alternative sources of energy, and other matters that may be under the purview of another department but nevertheless have to do with the impact of climate change and therefore would legitimately come under the scope of the utilization of this $80 million?

Mr. Good: We have had actually more than one program that has to do with the issue of global warming. I believe the one you might be referring to is one called reducing uncertainties, which was actually a science-based global warming initiative that involved funding for many things, including for example global climate modelling, various kinds of science initiatives, and so on. That was one initiative.

But there are others. For example, I believe $160-odd million has been allocated for program initiatives that will come out of the Department of Energy, Mines and Resources that deal specifically with the kinds of issues you were raising. There are funds allocated for alternative energy, funds for developing new building codes, codes of practice and standards in federal buildings, and so on.

As a federal government, we are very much engaged in examining the kinds of points you made with respect to the use of fossil fuel energy, but we are not doing it alone. In fact, Elizabeth co-chairs with the Department of Energy, Mines and Resources a federal-provincial committee, which started out a year or so ago, primarily with a view to making sure the provinces were on side with the kind of positions the federal government was taking in the climate change negotiations. The mandate of that federal-provincial committee has subsequently expanded and it is now looking at the domestic implications of climate change commitments, and the commitments that the Government of Canada has

[*Translation*]

à la difficulté d'obtenir l'information d'autres ministères, ou à une insuffisance des ressources humaines au sein du ministère? S'explique-t-il par une pénurie de fonds pour engager le personnel nécessaire? Autrement dit, pourriez-vous nous expliquer en quelques mots à quoi tient le problème?

M. Higgins: Monsieur le président, je ne peux rien vous dire de plus que ce que j'ai déjà dit. Il y a effectivement un retard, parce que nous avons dû reprendre le rapport en entier après que le Vérificateur général a critiqué notre premier rapport au Parlement, disant qu'il ne contenant pas suffisamment de renseignements. Nous avons donc repris le rapport. Nous l'avons relu. La traduction est terminée. Le rapport devrait être finalisé et prêt pour soumission au Parlement d'ici la fin du mois.

M. Caccia: De mars?

M. Higgins: Oui.

M. Caccia: Si je me souviens bien, le ministre avait annoncé que 18 millions de dollars seraient consacrés à l'incidence des changements climatiques. Le sous-ministre peut-il nous dire si, avec ce budget, le ministère de l'Environnement entend également examiner la question de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, les questions relatives à l'énergie—c'est-à-dire la réduction de cette dépendance—le potentiel qu'offrent d'autres sources d'énergie et toute autre question relevant éventuellement du domaine de compétence d'un autre ministère, mais qui a néanmoins une incidence sur les changements climatiques et qui, de ce fait, pourrait légitimement faire l'objet d'une étude financée grâce à ces 80 millions de dollars?

M. Good: Nous avons eu plus d'un programme sur la question du réchauffement planétaire. Vous pensez peut-être à un programme qui s'intitulait «Réduire les incertitudes» et qui était en fait une initiative scientifique concernant le réchauffement planétaire dans le cadre de laquelle on a financé beaucoup de choses, notamment la modélisation du climat à l'échelle planétaire, diverses initiatives scientifiques. C'était une initiative parmi d'autres.

J'ai, par exemple, l'impression qu'on a affecté 160 millions de dollars aux initiatives découlant des programmes d'Energie, Mines et Ressources portant spécifiquement sur les questions que vous avez soulevées. Des fonds ont été affectés à l'étude d'autres sources éventuelles d'énergie, à l'élaboration de nouveaux codes du bâtiment, à de nouveaux codes de pratiques et à de nouvelles normes pour les bâtiments fédéraux, et ainsi de suite.

Le gouvernement fédéral examine avec beaucoup d'attention les questions que vous avez soulevées concernant l'utilisation d'énergie fossile, mais nous ne sommes pas seuls à le faire. De fait, Elizabeth est coprésidente, avec un collègue d'Energie, Mines et Ressources, d'un comité fédéral-provincial créé il y a un an environ dans le but principalement de s'assurer la collaboration des provinces au côté du fédéral dans les négociations sur les changements climatiques. Le mandat de ce comité fédéral-provincial a, par la suite, été élargi et le comité se penche maintenant aussi sur les conséquences nationales des engagements en matière de changement climatique, ainsi que sur les engagements que

[*Texte*]

already made with respect to stabilization. That has taken us very, very much into the world of fossil fuel analysis.

• 1220

Mr. Caccia: Mr. Good, I appreciate the framework that you are establishing, but it would interest me to know whether Environment Canada in its impact studies will also include a study of its own on energy-related issues.

Mr. Good: That sounds like a fairly technical question. We have two or three different modelling efforts under way. Maybe I could turn either to Brian or Elizabeth to comment on the modelling efforts and the inclusion of those energy issues that you raised.

Ms E. Dowdeswell (Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service, Environment Canada): To be very specific, within the climate centre there are in fact three socio-economic studies that are under way in three different parts of Canada and they will be looking at issues such as you indicate. Dr. Dawson can certainly give you much more detail about those three particular studies. One is in the Mackenzie River Valley. Another is in the Great Lakes, and the third one is on the prairies.

As well, of course, there is work going on with the Department of Industry, Science and Technology on the question of limitation of greenhouse gases and Canada's competitive position, and there is, of course, through other programs, funding into alternative energy sources. One that immediately springs to mind is being done by our partner, the Province of Alberta, in looking at wind and solar energy. There are several such examples of that, Mr. Chairman.

Mr. Caccia: Then, Mr. Chairman, to conclude because I imagine my time is up—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): That's right.

Mr. Caccia: —am I correct in assuming from the answers that I heard that the Department of the Environment is involved in its study of climate change impacts in the examination of energy-related issues, such as energy efficiency, alternative sources of energy, renewables and the like, or am I wrong in arriving at this conclusion?

Ms Dowdeswell: You are correct in saying that we are involved, yes. In most cases we are not doing it totally on our own. We are doing it with other partners.

Mr. Caccia: Could we have a two or three-page summary of what is being done by the department, or in conjunction with other departments, for the benefit of this committee?

Mr. Good: We'd be delighted.

Mr. Caccia: Thank you.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, we're having the same witnesses back on Thursday. Is that correct?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We're not supposed to be back with the witnesses because we're going to work on the future—

[*Traduction*]

le gouvernement du Canada a déjà pris en matière de stabilisation. Cela nous a certainement amené à analyser de très près la question des combustibles fossiles.

M. Caccia: M. Good, j'apprécie les renseignements que vous nous donnez, mais j'aimerais que vous me disiez surtout si Environnement Canada inclura parmi ses études d'incidence une étude sur les problèmes relatifs à la consommation énergétique.

M. Good: La question me paraît technique. Nous avons deux ou trois projets de modélisation en cours. Je vais laisser à Brian ou à Élizabeth le soin de vous expliquer ces projets et devons dire en quoi s'y rattachent les questions d'énergie que vous avez mentionnées.

Mme E. Dowdeswell (sous-ministre adjointe, service de l'environnement atmosphérique, Environnement Canada): Très précisément, le centre climatique mène trois études socio-économiques dans trois régions du Canada et, dans ce contexte, il se penchera sur les questions que vous avez mentionnées. M. Dawson pourra certainement vous donner davantage de détails sur ces trois études. L'une à lieu dans la vallée du Mackenzie, une autre dans les Grands Lacs, et la troisième dans la région des prairies.

Il faut mentionner aussi, bien sûr, les travaux d'Industrie science et technologie Canada sur toute la question de la limitation des gaz à effet de serre et de la position concurrentielle du Canada; il y a aussi bien sûr, dans le cadre d'autres programmes, des études sur les autres sources d'énergie possibles. La première qui vient à l'esprit est une étude menée en collaboration avec la province de l'alberta sur les énergies éolienne et solaire. Monsieur le président, il y a plusieurs autres exemples qu'on pourrait citer.

M. Caccia: Pour conclure, monsieur le président, car j'imagine que mon temps est écoulé...

Le vice-président (M. Côté): C'est exact.

M. Caccia: ...ai-je raison de penser d'après vos réponses que le ministère de l'Environnement, dans le cadre de son étude sur l'incidence des changements climatiques, examine les questions relatives à l'énergie, notamment les questions d'efficacité énergétique, d'autres sources possibles d'énergie—renouvelables et autres—ou suis-je dans l'erreur.

M. Dowdeswell: Non, vous avez raison. Dans la plupart des cas nous n'agissons pas entièrement seuls. Nous travaillons en collaboration avec des partenaires.

M. Caccia: Pourriez-vous nous soumettre un résumé de deux ou trois pages expliquant les études en cours au sein de votre ministère, ou menées en collaboration avec d'autres ministères?

M. Good: Avec le plus grand plaisir.

M. Caccia: Je vous remercie.

M. Fulton: Monsieur le président, les témoins reviendront jeudi, n'est-ce-pas?

Le vice-président (M. Côté): Ce n'est pas prévu, car nous étions censés parler des travaux futurs...

[*Text*]

Mr. Fulton: When will we have them back? Do we know?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): —work of the committee, but it's possible. It's up to us.

Mr. Fulton: I have five questions I'll put to Mr. Good and I'll put them very quickly so that he can give me quick answers. Mr. Good, as you know, the House passed a unanimous motion last June to designate and set aside, in co-operation with the provinces and the territories, 12% of Canada by the year 2000. I don't see a very extensive approach within the estimates here by the department to try to deliver on that. I'd like to know when you're going to cobble a plan together to get us rolling on that.

My second question is in relation to Gwaii Haanas. I'm sure it's just an oversight in terms of the wording, but in section 1 on program overview on 4.6 it says:

> Agreements have been concluded for Gwaii Haanas/South Moresby National Marine Park. . .

That's not entirely the case. Bill C-59 has temporarily been withdrawn, as you know, and hopefully is going to be redrafted and reintroduced soon. Under the budget perhaps you could comment on when the $44 million may be transferred to the Gwaii trust. I see there's $1.4 million in relation to the reception centres and $4.3 million for Gwaii Haanas developments for this year, leaving about $11 million in those two categories for future years' requirements. I would like to make sure that roughly $6 million is going to be spent this summer.

• 1225

I notice under Conservation and Protection, Mr. Higgins's area, a contribution to the city of Montreal Biosphere Project of $10 million. Did that come from the green fund, or did it come from CORE, the Environment Canada budget? And what is the total interdepartmental federal expenditure for the Biosphere Project in the city of Montreal, and has it set a precedent that other cities can now apply for similar multimillion-dollar expenditures for biosphere funds?

In the same category, I believe it is again Dr. Higgins', I see that $9.6 million has been reprofiled for the destruction of PCBs on federal lands, and $11.4 million has been reprofiled for the clean-up of dangerous land sites. Do either of those reprofiling decisions endanger public health?

Fourth is on federal water legislation. The last time you appeared we were told there was going to be a comprehensive water legislation package. That has now been scrapped. It says that the department has decided to meet program goals through non-legislative means. Ordinarily that should alarm parliamentarians. But then you go on to say "except for the prohibition of large-scale exports of water from Canada". How are you prohibiting that? And you say a water export bill will be introduced in the House this year. I would like to know where that water export bill is going and why we are not getting a safe drinking water act at the same time.

[*Translation*]

M. Fulton: Quand reviendront-ils? Le savons-nous?

Le vice président (M. Côté): . . .du comité, mais c'est possible, cela ne tient qu'à nous.

M. Fulton: Je vais poser très rapidement cinq questions à M. Good qui pourra me donner cinq brèves réponses. Monsieur Good, comme vous le savez, en juin dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion portant qu'en collaboration avec les provinces et les territoires, 12 p. 100 du territoire canadien serait désigné pour des réserves d'ici l'an 2000. Je ne vois pas grand chose dans ce budget indiquant que le ministère travaille en ce sens. J'aimerais que vous nous disiez quand vous allez établir un plan pour atteindre cet objectif.

Ma deuxième question concerne Gwaii Haanas. Je suis sûr que c'est une erreur dans le libellé, mais à la section 1, aperçu du programme, à la page 4-6, vous dites:

> On a conclu des ententes pour le parc marin national Gwaii Haanas/Moresby-sud. . .

Ce n'est pas tout à fait le cas. Comme vous le savez, le projet de loi C-59 a temporairement été retiré, et nous espérons qu'il sera bientôt redéposé. Dans le contexte du budget, vous pourriez peut-être nous dire quand les 44 millions de dollars prévus seront transférés au fond de fiducie Gwaii. Je vois ici que l'on prévois 1,4 millions de dollars pour les centres de réception et 4,3 millions pour les travaux d'aménagement de Gwaii Haanas, ce qui laisse 11 millions dans ces deux catégories pour les années à venir. Je voudrais m'assurer qu'on va dépensé approximativement 6 millions de dollars cet été.

Sous Conservation et Protection, le secteur relevant de M. Higgins, je note un versement de 10 millions de dollars au Projet Biosphère de la ville de Montréal. Ces fonds proviennent-ils du Plan vert ou du budget de base d'Environnement Canada? En outre, combien le gouvernement fédéral dépense-t-il en tout pour le Projet Biosphère de la ville de Montréal; celui-ci constitue-t-il un précédent à partir duquel d'autres villes pourront désormais obtenir plusieurs millions de dollars pour des projets sur la biosphère?

Dans la même veine, il me semble que c'est encore dans le domaine de M. Higgins, je constate qu'on a réaménagé le profil de 9,6 millions de dollars pour la destruction des BPC situés sur des terres fédérales et de 11,4 millions de dollars pour le nettoyage des sites dangereux. Ces décisions représentent-elles un danger pour la santé publique?

Ma quatrième question porte sur la Loi fédérale dans le domaine de l'eau. La dernière fois que vous avez comparu devant notre comité, vous nous aviez dit qu'il y aurait bientôt un important texte de loi sur l'eau. Le projet a été abandonné. Vous dites que le ministère a décidé d'atteindre ses objectifs autrement que par l'adoption d'une loi. Habituellement, ce genre de commentaires mettent les parlementaires en alerte. Mais vous ajoutez «Sauf en ce qui concerne l'interdiction de l'exportation à grande échelle d'eau canadienne». Comment interdirez-vous ces exportations? Vous dites aussi qu'une Loi sur l'exportation de l'eau sera déposée à la Chambre cette année. J'aimerais savoir quelle sera l'intention principale de ce projet de loi et pourquoi vous ne prévoyez pas déposer en même temps un projet de loi sur l'eau potable.

[*Texte*]

On Oldman, I am wondering whether or not the minister is poised to do something along with Mr. Corbeil, in that the dam is illegal. The floodgates should be left open. There is a growing body of legal opinion that that should be done under the Navigable Waters Protection Act—can be done under that piece of legislation and should be done. I am wondering whether or not it is about to be done.

Since I said I was only going to ask five, I will stop there. These witnesses will have to come back. I haven't really even scratched the surface, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I guess you don't expect all those questions to be answered right now.

Mr. Fulton: Oh, I am sure Dr. Good would like to rattle back five quick answers on those.

Mr. Good: I will rattle back on two or three of them, Mr. Chairman.

On the 12% issue, that is moving along quite well, as you may know. Minister Browes, who is responsible for moving that initiative forward, met last week with her colleagues at CCME in Vancouver. There was agreement to move the whole issue forward over the next few months and to bring together the councils of Ministers of Environment, Parks and Wildlife in November of this year to get universal endorsement of the 12% initiative and the way in which the parties will go about completing their part of the bargain.

As you know, the federal contribution to that is only several percentage points of the 12%. By the time the parks system is complete and with wildlife areas and so on, we will be 7% of that total.

Mr. Fulton: You mean 7% of the 12%.

Mr. Good: Yes.

The way we will move that forward, Aimée, I believe, took you through it earlier with the parks system. And as well we are expanding wildlife areas, which will count as part of that, including, for example, the Suffield Range Wildlife Area, created just a week ago, which moves that percentage—

Mr. Fulton: Are you going to shoot the horses, by the way?

Mr. Good: Not personally.

On your other question, if I could jump around a little bit, on the Oldman River Dam, there are no federal authorities, at least in my understanding, that would permit, even if it were justified, the closing of the opening of the spillways to prevent the flooding of that dam. The minister has not indicated publicly, although I believe he was misquoted on the weekend on that matter, that he had any intention of moving in that direction.

• 1230

On Gwaii Haanas I think you're quite right. I think the wording in the estimates as you read it is certainly to some degree exaggerated or misleading. Although we believe we have those agreements with Gwaii Haanas, we do not yet have the statutory authority to actually conclude the agreement.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le barrage Oldman, j'aimerais savoir si le ministre, en collaboration avec M. Corbeil, entend faire quelque chose puisque le barrage est illégal. Les vannes doivent rester ouvertes. Les juristes sont de plus en plus nombreux à penser que cela peut être fait et doit être fait aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables. Je voudrais savoir si on a l'intention d'agir en ce sens.

Comme j'avais dit que je ne poserais que cinq questions, je m'arrêterai là. Il faut absolument que ces témoins reviennent, monsieur le président, car je n'ai même pas encore abordé le vif du sujet.

Le vice-président (M. Côté): Vous ne vous attendiez pas, j'espère, à ce qu'on réponde à toutes ces questions maintenant.

M. Fulton: Je suis certain que M. Good se fera un plaisir de me donner cinq réponses rapides.

M. Good: Je vais répondre à deux ou trois de ces questions, monsieur le président.

Sur la question des 12 p. 100, comme vous le savez peut-être, les choses avancent bien. La ministre, madame Browes, qui est responsable de cette initiative, a rencontré la semaine dernière ses collègues du Conseil canadien des ministres de l'Environnement à Vancouver. Les ministres se sont entendus pour faire avancer le dossier au cours des prochains mois et réunir en novembre les ministres de l'Environnement, des Parcs et de la Faune afin de faire approuver l'initiative THRUPS et de s'entendre sur la façon dont chacun s'acquittera de ses obligations.

Comme vous le savez, la part fédérale ne représente qu'une petite partie de ces 12 p. 100. Lorsque tout le réseau de parcs sera en place, avec toutes les zones fauniques, la part du fédéral sera de 7 p. 100.

M. Fulton: Vous voulez dire 7 p. 100 de 12 p. 100.

M. Good: Oui.

Sur la façon de procéder, Emmett vous a expliqué tout à l'heure le réseau de parcs. Nous allons également élargir les réserves fauniques, qui entrent dans le total, y compris la région faunique de Suffield, qui a été créée il y a une semaine à peine, et qui fait passer le pourcentage...

M. Fulton: À propos, allez-vous tirer les chevaux à la carabine?

M. Good: Pas personnellement.

Pour revenir à la question sur le barrage Oldman, que je sache, aucune autorité fédérale ne nous permet, même si cette intervention était justifiée, d'intervenir dans l'ouverture des déversoirs afin d'empêcher le remplissage du barrage. Le ministre, qui semble avoir été mal cité en fin de semaine à ce propos, n'a jamais dit qu'il avait l'intention d'intervenir dans ce sens.

Vous avez raison à propos du parc Gwaii Haanas. La façon dont la situation est présentée dans le budget est certainement exagérée ou trompeuse. Bien que nous pensions effectivement avoir un accord pour Gwaii Haanas, nous n'avons pas encore l'autorité législative qui nous permette de le conclure.

[*Text*]

I know you're quite familiar with the details behind that, including the fact that some of the discussion beyond the wording of that legislation is also addressing the question of funding and the appropriateness of putting those funds into a trust, as opposed to dispersing them for specific projects, as and when those projects are approved and require the funding. That's a matter of ongoing discussion.

On the matter of federal water legislation, in retrospect I think the wording you quoted probably goes beyond where it should have. The question of the decision to introduce legislation to ban interbase and transfers is a decision that the government still has to take.

Mr. Charest has indicated on a few occasions that he is supportive of moving forward with that kind of legislation, but I think there is a process he would have to go through for that to become a full-fledged government commitment. That kind of legislation is being discussed interdepartmentally at the officials' levels and will be moving up through the minister and through the process in the weeks ahead. On the other two questions dealing with the biosphere and PCB destruction, perhaps I could turn to Peter.

Mr. Higgins: Perhaps I could deal with those in reverse order with regard to the reprofiling of the funds for PCB destruction and contaminated sites. Specifically, I think Mr. Fulton's question was, does this reprofiling in anyway endanger public health? The answer to that is no. The PCBs contemplated for destruction are currently being very carefully stored in conformity with regulations of both the federal and provincial governments. With regard to contaminated sites, health criteria are the principal criteria used to determine which sites should be cleaned up first in terms of the joint federal-provincial program on cleaning up orphan sites.

In terms of the biosphere initiative, I think J.F. Martin might be better able to answer that question.

Mr J.F. Martin (Assistant Deputy Minister, Finance and Administration, Environment Canada): The $10 million shown in the estimates is going to come from the Green Plan funds. Total federal contribution I believe is over $25 million, but I don't have the exact number. I would like to come back with the real number if you need it.

Mr. Fulton: Is that a Green Plan precedent for other cities?

Mr. Martin: In a sense I would say no, per se.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Fulton, cela vous va pour les cinq longues questions avec les longues réponses. Monsieur Clark, c'est votre tour.

Mr. Clark: I have just a very specific question on behalf of some constituents. The Brandon and District Labour Council was quite distressed by the fact the federal government, including your department Dr. Good, has made use of services other than those provided by Canada Post to ship material through the United States to various destinations, if I recall correctly.

[*Translation*]

Je sais que vous êtes au courant des détails, et que vous savez notamment qu'on a aussi examiné la question du financement et de la possibilité de placer les fonds en fiducie, plutôt que de les éparpiller sur divers projets, et qu'ils soient attribués une fois les projets approuvés et le financement devenu nécessaire. La question n'a pas encore été tranchée.

À propos de législations fédérales sur l'eau, en y réfléchissant bien, la phrase que vous citez va sans doute trop loin. Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il allait déposer une loi visant à interdire l'exportation et les transferts.

M. Charest a dit à plusieurs reprises qu'il est favorable à ce genre de loi, mais avant que le gouvernement ne s'engage véritablement, il me semble qu'il y a toute une procédure à suivre. Ce type de proposition législative fait l'objet de discussions interministérielles au niveau des fonctionnaires, avant de passer au ministre et de suivre toute la procédure normale dans les semaines à venir. Quant aux deux autres questions portant sur la biosphère et l'élimination des BPC, je vais donner la parole à Peter.

M. Higgins: Je vais commencer par répondre à la dernière question, concernant le réaménagement du profil du financement pour l'élimination des BPC et pour le nettoyage des sites contaminés. M. Fulton voulait savoir, me semble-t-il, si ce réaménagement présentait un danger quelconque pour la santé publique? La réponse est non. Les BPC qui doivent être éliminés sont actuellement entreposés très soigneusement, dans le respect de la réglementation fédérale et provinciale. Quant aux sites contaminés, c'est principalement sur les critères de santé que l'on se fonde pour déterminer lesquels doivent être assainis en premier dans le cadre du programme fédéral-provincial pour le nettoyage des sites abandonnés.

Quant à l'initiative portant sur la biosphère, je pense que J.F. Martin serait mieux placé pour vous répondre.

M. J.F. Martin (sous-ministre adjoint, Finances et administration, Environnement Canada): Les 10 millions de dollars mentionnés dans le budget viendront du budget du Plan vert. Le total de la part fédérale s'élève à plus de 25 millions de dollars, il me semble, mais je n'ai pas le chiffre exact en tête. Si vous le souhaitez, je pourrais vous le communiquer.

M. Fulton: Est-ce que cela établit un précédent pour d'autres villes?

M. Martin: Je dirais que non.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Fulton you have had your five long questions with five long answers. You have the floor, Mr. Clark.

M. Clark: J'ai une question très précise que je voudrais poser au nom de certains de mes électeurs. Le Conseil du travail du district de Brandon était fort mécontent d'apprendre que le gouvernement fédéral, et votre ministère notamment, monsieur Good, n'avaient pas fait appel à la Société canadiennes des postes pour l'acheminement de matériel à diverses destinations aux États-Unis, si je me souviens bien.

[*Texte*]

Their argument is that by doing so, we are denying job opportunities to Canadians. Are you familiar with the story? There was a *Globe and Mail* story a week or so ago and Environment was listed as one of the offending departments. I assume this was done on some sort of bid process and you were attempting to save the Canadian taxpayers money, if I understand correctly.

Mr. Good: I apologize. I read the same article you did and know no more about it. I'm just going to have to ask around the table here whether anyone does know more about that story of a low cost way of delivering mail. Do we know that?

• 1235

In terms of our own use of that organization to which you referred, Mr. Clark, we stopped using that organization in October 1990 and the sum total of our expenditures to it prior to that date was only $35,000. So I don't think it has made a major contribution to our system at all, and it certainly won't in the future.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Good, je vais me permettre d'intervenir pour vous communiquer une préoccupation, après quoi je cèderai la parole.

M. Caccia: Permettez-moi une question très courte, peut-être pourrez-vous y répondre? Cela concerne l'accord sur les Grands lacs et le renouvellement de cet accord cette année. Je me demande, monsieur le président, si vous avez l'intention d'avoir une rencontre avec M. Davie Fulton, le chef de la Commission mixte internationale pour discuter du renouvellement de cet accord.

Le vice-président (M. Côté): Votre question, monsieur Caccia, reflète une préoccupation à laquelle pourrait adhérer le Comité à sa prochaine réunion puisque nous devons décider de nos futurs travaux et des prochaines questions à aborder. Peut-être pourriez-vous—vous même ou un collègue—émettre cette préoccupation? Nous en délibérerons.

M. Caccia: Je vous en fait la demande, monsieur le président.

Le vice-président (M. Côté): Et je la reçois mais je ne suis pas en mesure de fixer tout de suite une telle réunion et de cibler de tels témoins. Je retiens donc votre question et je vais la déposer à la prochaine réunion où nous devons parler de nos futurs travaux. Cela vous convient-il?

M. Caccia: Merci.

Le vice-président (M. Côté): Avant de passer la parole à Mme Catterall et à d'autres collègues, bien sûr, j'aurais une préoccupation particulière à exprimer, monsieur Good. Il est bien clair dans le rapport que le Plan vert à lui seul, avec les sommes de 3 milliards, sera à 40 p. 100 sous la responsabilité des opérations du ministère de l'Environnement; et 60 p. 100 vont relever, pour ainsi dire, de la responsabilité des autres ministères—il y en a plusieurs, c'est peut-être Pêches et Océans; Énergie, Mines et Ressources; Forêts, Agriculture, et j'en passe.

Ma question a trait au contrôle et au suivi. Étant donné que le ministère de l'Environnement—et nous en convenons tous—est l'autorité prépondérante dans la poursuite des objectifs—leur fixation par conséquent—mais surtout dans

[*Traduction*]

Il faisait valoir que l'on nie ainsi aux Canadiens la possibilité de travailler. Êtes-vous au courant de l'incident? C'était dans le *Globe and Mail* il y a environ une semaine, et le ministère de l'Environnement figurait parmi les coupables. J'imagine qu'il y avait eu un appel d'offres et que l'intention était d'économiser de l'argent aux contribuables.

M. Good: Je suis désolé, j'ai lu le même article que vous, et je n'en sais pas plus. Je vais demander autour de moi si quelqu'un en sait davantage sur ces économies dans les services postaux. Quelqu'un est-il au courant?

Pour ce qui est de l'organisme auquel vous faites allusion, monsieur Clark, je vous signale que nous avons arrêté de faire appel à ses services en octobre 1990 et que le total de nos dépenses reliées à cet organisme avant cette date n'était que de 35,000$. Donc, je ne crois pas qu'il est juste de dire qu'il a contribué de façon importante à notre système, et il ne le fera certainement pas à l'avenir.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Good, allow me to step-in and inform you about a concern that has been raised, after which I will give the floor to someone else.

Mr. Caccia: Would you allow me a very brief question to what you might be able to answer? This is with regard to the Great Lakes Agreement and the renewal of that agreement this year. Mr. Chairman, I am wondering if you intend to have a meeting with Mr. Davie Fulton, the head of the International Joint Commission to discuss the renewal of that agreement.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Caccia, your question touches on a concern that could be considered by the committee at its next meeting since we have to decide on future business and issues to be dealt with. Perhaps you or a colleague could voice that concern at that time and we will discuss it then.

Mr. Caccia: I am requesting such a meeting, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): And it is duly received but I am not in a position to set up such a meeting and determine the witnesses that we will hear. I take note of your question and I will put it to members at our next meeting when we discuss future business. Is that acceptable to you?

Mr. Caccia: Yes, thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Before giving the floor to Mrs. Catterall and other colleagues, of course, I have a specific concern that I would like to express, Mr. Good. The report makes it quite clear that the Green Plan, in itself, with $3 billion, will be 40% under the responsibility of the Department of the Environment and 60% will come under other departments. There are several possibilities: Fisheries and Oceans, Energy, Mines and Resources, Forestry, Agriculture and so on.

My question deals with control and follow up. We all agree that the Department of the Environment is the prime authority in the pursuit of these objectives—namely, it is responsible for setting them out. But more specifically with

[*Text*]

l'application des mesures, la mise en oeuvre de ces moyens, avez-vous un mécanisme—j'allais dire de contrôle, mais au moins de suivi—qui vous permet d'évaluer l'efficacité des mesures de ces différents ministères qui, somme toute, s'approprient 60 p. 100 d'un budget de 3 milliards de dollars? Dans l'affirmative, quels sont les types de mesures ou de suivis que vous avez qui assurent l'efficacité et permettent une réévaluation éventuelle de nos politiques?

M. Good: Oui, je pense qu'il y a deux façons de suivre et de contrôler les dépenses des autres ministères. Du point de vue technique, c'est toujours le Conseil du Trésor qui suit les dépenses des autres ministères, qui a une responsabilité légale pour ce qu'ils font. Du point de vue technique, c'est donc la responsabilité du Conseil du Trésor. Mais de notre point de vue, le suivi est le suivi de la politique des autres ministères. Est-ce qu'ils font ce qu'ils sont censés faire du point de vue des politiques du Canada?

Sur une base annuelle, nous préparons un rapport qui indique clairement les étapes qu'on a achevées dans toutes les initiatives promises dans le Plan vert.

Par exemple, si on prend une initiative d'un autre ministère, disons une initiative qui s'appelle «Technologie pour des solutions environnementales», on va parler à ces gens qui ont la responsabilité de livrer le programme. Et on va avoir un rapport d'étape pour indiquer quels sont les montants distribués au cours de cette année. À la fin de l'année on va dire: on a fait telle ou telle chose. Par conséquent, il y a toujours des étapes.

• 1240

Si on prend un autre exemple, par exemple le plan d'action pour

the Fraser River

en Colombie-Britannique, il y une série d'étapes. On a mis sur pied un comité qui est responsable de la mise en oeuvre du plan d'action pour le Fraser. Et on suit les travaux de très près.

Chaque année on va donc dire: on a fait telle ou telle chose et l'année prochaine on va faire telle ou telle chose. Et on va avoir un rapport annuel contenant toutes ces informations. C'est une façon de contrôler la politique.

Le vice-président (M. Côté): J'ai compris deux choses dans votre intervention. D'abord, au plan strictement financier et opérationnel, j'ai bien compris que le Conseil du Trésor est responsable. Ma question ne portait pas là-dessus. C'est bien clair, on comprend ça.

Dans un second temps, j'entends aussi que vous produisez un schéma, un plan d'action, sans doute par étapes, dites-vous. Je comprends très bien que c'est vous qui l'acheminez, mais ma question porte sur le qualitatif au niveau des déboursements, des paiements, des actions prises.

Comment faites-vous pour vous assurer que les objectifs de ce plan d'action qui ont été assignés à chacun des ministères sont atteints? Comment faites-vous par la suite pour contrôler la valeur, le qualitatif du déboursement versus la mesure environnementale qui a été réalisée avec succès ou non pour corriger la trajectoire l'année suivante, par exemple?

[*Translation*]

regard to the application or implementation of these measures, do you have any kind of control mechanism or at least follow-up mechanism that will enable you to evaluate the effectiveness of measures taken by various departments? After all, they are appropriating 60% of a $3 billion budget. If so, what kind of follow-up measures do you have which will ensure effectiveness and permit future reassessment of our policies?

Mr. Good: Yes, I think there are two ways of monitoring and controlling the expenditures of other departments. From a technical standpoint, it is always Treasury Board that monitors the expenditures of other departments and that has the legal responsibility for what they do. So therefore technically, it is Treasury Board's responsibility. But from our standpoint, we need to monitor the policies of other departments. Are they doing what they are supposed to be doing under Canada's policies?

We prepare an annual report that clearly indicates the steps that have been completed in any initiative promised in the Green Plan.

For instance, if we take an initiative by another department, let's call it "technology for environmental solutions", we will talk to the people who are responsible for delivering the program. And we will have a progress report indicating the amounts allocated in the course of that year. At the end of the year, we will say: we accomplish this or that. Thus, we always proceed by stages.

If we take another example, for instance the action plan for

le fleuve Fraser

in British Columbia, there is a series of steps. A committee was established that is responsible for the implementation of the Fraser River action plan. And we are following the work of the committee very closely.

Therefore, every year we will say: we have accomplished this and next year we will do that. Then we will have an annual report that contains all this information. That's one way of maintaining control over the policy.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Two things stand out in what you have just said. First of all, from a strictly financial and operational standpoint, Treasury Board is responsible, if I understood correctly. That was not the point of my question. That's clear and I think it was understood.

Secondly, I also understand that you produce some sort of action plan with a step approach, as you explained. I understand perfectly well that you were the ones who monitor that, but my question is about the qualitative aspect of disbursements, payments and action taken.

What do you do to ensure that the objectives of this action plan as assigned to each department have been attained? Afterwards, what do you do to control the value, the quality aspect of the disbursement versus the environmental measure that succeeded or failed in correcting the trajectory for the following year, for instance?

[*Texte*]

M. Good: Mais on n'essaie pas de faire cela; c'est pratiquement impossible. Ce n'est même pas souhaitable en ce sens qu'on essaie d'impliquer les autres ministères dans le Plan vert, et ils le sont maintenant.

Comme je l'ai dit, nous avons le rapport annuel qui indique le succès ou l'échec des initiatives dont ils sont responsables. Mais il est très difficile de faire plus que cela parce que le Ministère de l'environnement n'est pas une agence centrale. Nous n'avons pas le mandat ou la responsabilité de suivre ainsi ce que font les autres ministères. C'est donc une question délicate.

En ce qui me concerne, je parle avec mes collègues pour m'assurer qu'ils sont sur la bonne voie, mais s'ils ne le sont pas, eh bien, c'est difficile pour moi. Je vais exercer de la pression, comme on dit, mais finalement je ne suis pas responsable. C'est donc une question délicate.

Le vice-président (M. Côté): Voulez-vous dire que l'autonomie des ministères est sensible à l'égard de ces objectifs nationaux que vous fixez, vous, et qu'il est difficile, finalement, de bien surveiller tout cela?

M. Good: Oui. Et de plus en plus, avec le temps, ça s'améliore beaucoup. Nous sommes heureux des progrès que font les autres ministères. On n'a pas eu de problème jusqu'à présent.

Le vice-président (M. Côté): Merci, monsieur Good.

Je passe la parole à mes collègues, je ne sais pas dans quel ordre. Madame Catterall, à vous.

Mme Catterall: Monsieur le président, votre question est ouverte et très intéressante.

I would like to pursue that a little bit. The deputy minister told us just some minutes ago that federal environmental stewardship was one of the things that had consumed the former sustainable development program, and that the role of federal environmental stewardship was to work with the other departments in terms of their responsibilities for the environment.

I would like to ask a couple of questions, and if there isn't time this morning for the deputy minister to answer them, perhaps we could have some answers in writing or pursue them at a subsequent meeting.

If the ministry of the environment is not responsible essentially for the environmental effectiveness of the dollars we are spending, then who is responsible for ensuring that we are getting environmental value for the dollars we spend on the Green Plan initiatives?

Second, will someone please define "reprofile" for me? I think it usually means delayed, deferred, or cancelled. If someone could define that for me, it would be very helpful to know what the word means when it's used.

Third, as the deputy minister is aware, the Auditor General was quite critical of the department. This goes directly to the point of your question, Mr. Chairman. The Auditor General was quite critical of the department for not being terribly clear about its objectives and how it was meeting them.

[*Traduction*]

Mr. Good: Well, we don't try to do that, that would be virtually impossible. It is not even desirable in the sense that we are trying to involve other departments in the Green Plan, and they are involved now.

As I said, we have the annual report that indicates the success or failure of the initiatives for which they were responsible. But it is very difficult to do more than that because the Department of the Environment is not a central agency. We don't have the mandate or responsibility to monitor what other departments are doing in that kind of way. It's therefore quite a delicate issue.

As far as I am concerned, I talk with my colleagues to ensure that they are on the right track, but if they're not, well, it is difficult for me. I will exert pressure, but I am not the one who is responsible in the final analysis. So that is quite a thorny problem.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Are you saying then that autonomous departments are sensitive to the national objectives that you set out although it is difficult for you to monitor this?

Mr. Good: Yes, although with time, there is a great deal of improvement. We are very pleased with the progress made by other departments. We haven't had any problems up until now.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Thank you, Mr. Good.

I will now give the floor to my colleagues, although I don't know in what order. Mrs. Catterall, please.

Mrs. Catterall: Mr. Chairman, that was a very open-ended and interesting question.

J'aimerais poursuivre dans le même ordre d'idées. Le sous-ministre vient de nous dire, il y a quelques instants, que l'intendance environnementale du fédéral est un des aspects qui a englobé l'ancien programme de développement durable, et que le rôle de cette intendance était de travailler conjointement avec les autres ministères pour déterminer leurs responsabilités respectives en matière d'environnement.

J'aimerais poser quelques questions, et si le sous-ministre n'a pas le temps d'y répondre ici ce matin, il pourra peut-être nous faire parvenir ses réponses par écrit ou vous répondre lors d'une réunion ultérieure.

Si le ministère de l'Environnement n'est pas essentiellement responsable pour l'efficacité environnementale de l'argent que nous dépensons, qui donc est responsable de s'assurer que nous obtenons la valeur environnementale voulue pour l'argent que nous dépensons dans le cadre des initiatives du Plan vert?

Deuxièmement, est-ce que quelqu'un voudrait bien m'expliquer ce que signifie «réaménagement du profil»? Je crois que cela veut habituellement dire retarder, remis à une date ultérieure ou annuler. Si quelqu'un pouvait définir cela pour moi, ça me serait fort utile pour savoir ce que l'on entend par ce terme.

Troisièmement, le sous-ministre n'est pas sans savoir que le vérificateur général a critiqué le ministère à certains égards. Cela revient à l'objet de votre question, monsieur le président, le vérificateur général reproche au ministère de ne pas avoir expliqué tellement clairement ces objectifs ni sa façon de les atteindre.

[*Text*]

• 1245

With respect to the Green Plan, would the deputy minister undertake to provide this committee with a summary across departments since it's his responsibility? I understand it's his administrative program that's responsible for overall administration of the Green Plan. Would he provide us with estimates by department, by fiscal year, of planned spending on which projects?

Secondly, could we have a record of last year's spending we could compare against what planned spending is in those various areas and on those various programs and projects?

Mr. Good: Can I comment on your reprofiling question first, because your first and third questions blend into one another to some degree. Reprofiling, in our understanding with respect to the Green Plan, means some moneys that might have been spent in the current year or next year, as in this particular case, will be spent in subsequent years.

Mrs. Catterall: So—deferred.

Mr. Good: Deferred, but within the six-year time profile for the Green Plan as it stands now. In fact we are looking at an exercise that will defer some moneys from years two and three, and sort out exactly how it should fit into years four, five and six.

With respect to your first and third questions, to some degree it's in part the same answer I gave to the chairman's last question. That is, although the Green Plan emanated from the Department of the Environment and the Department of the Environment is clearly the lead department, we do not look on the Green Plan as being 100% the responsibility, administrative or otherwise, of the Department of the Environment. It is very much a shared governmental agenda.

When a department—whether Energy, Health and Welfare, Agriculture, or Transport—undertakes various kinds of initiatives and has those initiatives approved by Cabinet, as has been the case, has their Treasury Board submissions approved by Treasury Board, and receives the funds to meet well-specified and set-out targets and objectives, it is not the responsibility of the Department of the Environment to monitor that and to say whether or not the environmental quality of the program they're pursuing is adequate or not. Ours is not the role of a central agency.

As I said to the chairman, we are in a position where, although we do not have that responsibility, we certainly do watch out to the best of our ability in all the informal ways possible—I and my colleagues and ministers. Mr. Clark will put pressure on all our counterparts to make sure those initiatives are unfolding as well as they might. But it is not in any sense a legal responsibility. I think it's important to make that point.

As well, it's not a tack we want to take. The essence of the Green Plan is that it be shared ownership. It's shared ownership among government departments, with the provinces, with industry, environmental groups, and the

[*Translation*]

En ce qui concerne le Plan vert, le sous-ministre pourrait-il s'engager à fournir au comité un résumé des activités conduites dans tous les ministères, puisque cela relève de sa responsabilité? Il me semble que c'est son programme administratif qui est chargé d'administrer l'ensemble du Plan vert. Pourrait-il nous donner le budget que le ministère entend consacrer à ces projets, par exercice financier?

Deuxièmement, pourrions-nous avoir un relevé des dépenses de l'an dernier afin que nous puissions comparer avec les dépenses prévues dans les divers secteurs, programmes et projets?

M. Good: Si vous le permettez, je vais d'abord répondre à votre question concernant le réaménagement du profil des dépenses, car la première et la troisième questions se recoupent dans une certaine mesure. Le réaménagement du profil des dépenses, dans le contexte du Plan vert, signifie que des fonds qui auraient normalement été dépensés cette année ou l'an prochain—comme c'était le cas ici en particulier—seront dépensés dans les années suivantes.

Mme Catterall: Les dépenses sont donc différées.

M. Good: C'est cela. Mais toujours à l'intérieur de la limite de six ans prévue pour l'exécution du Plan vert. De fait, nous prévoyons différer les dépenses de la deuxième et de la troisième année et voir exactement comment elles s'intégreront aux budgets de la quatrième, de la cinquième et de la sixième année.

Quant à la première et à la troisième questions, la réponse se recoupe avec celle que j'ai donnée à la dernière question du président. Encore une fois, bien que le Plan vert ait été produit par le ministère de l'Environnement, et que celui-ci soit bien entendu le principal ministère responsable, nous ne considérons pas que le Plan relève entièrement de notre responsabilité, administrative ou autre. La responsabilité en est nettement partagée entre les divers ministères.

Quand un ministère—qu'il s'agisse d'Énergie, de Santé et Bien-être, d'Agriculture ou de Transports—lance diverses initiatives qui sont approuvées par le Conseil des ministres, par le Conseil du Trésor—qui approuve les mémoires au Cabinet—et que ce ministère reçoit des fonds à des fins très précises, il n'appartient pas au ministère de l'environnement de déterminer si l'aspect environnemental du programme est satisfaisant ou non. Nous ne sommes pas un organisme central.

Comme je le disais au président, bien que ce ne soit pas notre responsabilité, nous faisons certainement de notre mieux pour surveiller la situation officieusement, mes collègues, les ministres et moi même. M. Clark exerce des pressions sur tous nos collègues pour que leurs initiatives se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Mais nous ne sommes pas investis d'une responsabilité au sens juridique. Il me paraît important de le préciser.

En outre, ce n'est pas ce que nous souhaitons. Le Plan vert repose sur le principe de la responsabilité partagée. De la responsabilité partagée entre les ministères, avec les provinces, le secteur privé, les groupes environnementaux et

[*Texte*]

Canadian public. Only when people look to themselves to do what they're responsible for or should be doing will we be a success. We will not succeed by having the Department of the Environment be a technical watchdog across a whole series of initiatives.

Mrs. Catterall: But surely your department is the one with technical expertise to advise and to ensure that departments know how to measure. I think that was what you told us your new environmental stewardship function was all about. So I'm a little confused.

If that's not one of the things it's doing, then what is it doing? But if what you say is the case, and your department has no responsibility, then how is the commitment of the minister that all such projects will be subject to an environmental assessment being met? Environmental assessment is certainly within your department.

But I would like to come back—and I don't expect an answer on this now. I think if the deputy minister doesn't have it in his hands, then he is certainly capable of getting it. I believe our responsibility as an environment committee is to overview the Green Plan, and can he provide us with precisely what programs have been announced, what funding is planned and projected, and what was spent last year against what was planned to be spent last year?

• 1250

Mr. Good: Yes, we can provide you with that kind of summary information. I will be delighted to do so.

On the qualitative point that you were making, again I don't want to leave the impression that we do not, as a department, take an overview of what's going on across all the Green Plan initiatives. We certainly do take that overview. I was making a point about our legal and technical responsibility for doing so, which legal requirement we don't have, nor do we wish to have it.

In terms of providing advice to departments and expertise, we do that on an ongoing basis. As you noted, many departments that are now in the process of putting together stewardship action plans are looking to us for advice on how to do that and what should be included. If, for example, they're asking how they can meet the PCB storage regulations, we're there to help. So as a matter of course we provide that function of advice and expert commentary on what's going on.

Environmental assessment, which you also raised, is a fairly parallel kind of activity too. Again, it makes my point, as well as yours, that when an initiative comes out of a particular department, say, the Department of Transport, that department is responsible for the environmental assessment of that piece of policy; it is its responsibility, not the responsibility of the Department of the Environment.

As a fairly new field, it is the case that many departments will not have the expertise to do that kind of environmental assessment of a program or policy. They will come to us and ask how they can do it, and we are working with them. Just

[*Traduction*]

le public. Ce n'est que si les gens se demandent ce qu'ils peuvent faire personnellement, ou ce qu'ils devraient faire, que le plan pourra réussir. Ce n'est pas en mettant toute une série d'initiatives sous la surveillance technique du ministère de l'Environnement.

Mme Catterall: Mais votre ministère a les compétences techniques nécessaires pour conseiller les ministères et les aider dans leurs évaluations. Il me semble que c'est ainsi que vous nous avez décrit votre nouvelle responsabilité de gérance environnementale. Vous avez semé la confusion dans mon esprit.

Si ce n'est pas une de vos responsabilités, alors que fait le ministère? Mais si comme vous le dites votre ministère n'a aucune responsabilité en la matière, comment le ministre peut-il tenir la promesse que tous ses projets seraient soumis à une évaluation environnementale? Les évaluations environnementales relèvent certainement de votre compétence.

Mais je voudrais en revenir—et je ne m'attends pas à ce que vous répondiez tout de suite... Si le sous-ministre n'a pas le texte entre les mains, il saura sans doute où l'obtenir. Je crois que c'est de notre responsabilité, en tant que Comité de l'environnement, de surveiller le Plan vert. Le sous-ministre peut-il nous dire exactement quels programmes ont été annoncés, quel financement est prévu, et quelle somme a été dépensée l'an dernier comparativement aux prévisions de dépenses?

M. Good: Oui nous pouvons vous fournir un sommaire de ces renseignements. Je serai très heureux de le faire.

Pour ce qui est de la qualité, encore une fois je ne veux pas vous donner l'impression qu'en tant que ministère, nous ne prenons pas une vue d'ensemble de ce qui se passe dans toutes les initiatives du Plan vert. Nous avons certainement une telle vue d'ensemble. Je parlais seulement de notre responsabilité au plan juridique et technique. Nous n'avons pas une telle responsabilité légale et nous ne la souhaitons pas non plus.

Pour ce qui est de fournir conseils et expertise au ministère, nous le faisons de façon continue. Comme vous l'avez noté, plusieurs ministères sont en train de préparer des plans d'action d'intendance et ils nous consultent pour savoir comment procéder et ce qui devrait être inclu. Par exemple, s'ils veulent savoir comment ils peuvent se conformer aux règlements sur l'entreposage des BPC, nous sommes là pour les aider. Donc cette fonction d'expert-conseil fait partie de nos activités régulières.

Vous avez également parlé de l'évaluation environnementale et cela est également une activité quelque peu parallèle. Comme je l'ai signalé tantôt, et comme vous l'avez fait également, cela revient à dire que lorsque l'initiative est issue d'un ministère particulier, disons par exemple le ministère des Transports, ce ministère là est responsable de l'évaluation environnementale de la politique en question. C'est sa responsabilité et non pas celle du ministère de l'Environnement.

Puisque c'est un domaine assez nouveau, plusieurs départements n'ont pas l'expertise voulue pour mener de telles évaluations environnementales des programmes politiques. Ils s'adressent à nous et nous demandent

[*Text*]

as Brian said earlier in the case of the environmental assessment of the NAFTA, External Affairs has the lead responsibility for that. We are working with them and helping them to show them what the shape of that document should be and how they might go about doing it, but ultimately the responsibility for that document is Minister McDougall's and not Minister Charest's.

Le vice-président (M. Côté): Je pense que nous avons touché là un aspect fondamental de cette concertation et de ce partenariat. Vous êtes au courant, monsieur Good, en l'occurrence, que le Comité actuel a présenté son rapport dans le cadre de la réforme constitutionnelle et nous avons convenu dans une session générale que le partenariat est nécessaire. Mais cela suppose vraiment un échange d'information et un suivi très strict quant à l'efficacité de l'application de ces mesures.

Je m'étonne, évidemment, d'après ce que j'ai compris, que ce suivi n'existe pas autant dans les ministères en fonction des objectifs. Je ne veux pas commettre un impair en disant cela, mais je pense que ce serait une discussion à avoir. D'ailleurs, à l'instar de M. Caccia, je me demande si nous ne devrions pas aussi inviter le Conseil du Trésor pour voir jusqu'à quel point les déboursements issus de son propre ministère s'appliquent en fonction de mesures—60 p. 100 du budget, c'est quand même important lorsqu'on parle de 3 milliards!

Je partage en tout cas cet intérêt avec vous. Ceci étant dit, il nous reste quand même cinq minutes. Je ne voudrais pas enlever le droit de parole à mes collègues qui restent.

Monsieur Clark, monsieur O'Kurley, peut-être avez-vous une dernière réflexion ou une intervention à faire? Je vous en prie, je vous laisse la parole.

Monsieur Clark, ça va pour vous? Monsieur O'Kurley, y a-t-il autres chose? Ça va?

Je pense que ceci clôt cette rencontre qui pourrait ne pas être la seule, monsieur Good, je vous le dis. Il se peut que le Comité manifeste l'intention de cibler une question plus particulière et, par conséquent, de vous la communiquer pour que vous cibliez à votre tour un intervenant. Parce que loin de nous l'intention de convoquer tout ce monde à une ou deux rencontres. Mais il se pourrait que nous vous demandions d'ammener quelques personnes avec vous. Sommes-nous d'accord là-dessus?

Je vous remercie. Nous avons partagé des préoccupations diversifiées quant aux opérations et aux budgets des dépenses. Nous avons aussi partagé des préoccupations à l'égard de grands objectifs, des mesures d'intervention. Je pense que vous manifestez, tout comme nous, l'intérêt à préserver et à protéger l'environnement.

Je vous remercie, monsieur Good, ainsi que vos collègues, mesdames et messieurs. Bon retour.

M. Good: Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Côté): Aux membres du Comité, si vous permettez, je tiens à souligner que nous avions, pour notre prochaine réunion, une convocation pour 9h30, jeudi matin. Il y a un problème d'horaire: un autre comité doit

[*Translation*]

comment ils peuvent procéder et nous travaillons avec eux. Comme Brian l'a dit plus tôt dans le cas de l'évaluation environnementale de l'Alena, c'est la responsabilité principale du ministère des Affaires extérieures. Nous travaillons avec eux et nous les aidons pour leur indiquer quelle forme doit prendre ce document et comment ils peuvent le préparer, mais finalement, la responsabilité de ce document revient à la ministre McDougall et non pas au ministre Charest.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I think we've just touched on the fundamental aspect of this concerted effort and partnership. Mr. Good, you are no doubt aware that this committee has submitted a report in the framework of the Constitutional reform and we agreed during a general session that partnership is necessary. But that assumes a real exchange of information and very strict follow-up about the effectiveness of the measures applied.

Of course, I'm quite surprised to find out that this follow-up mechanism does not exist in the departments in terms of the objectives. I don't want to commit a faux-pas by saying this, but I think this would be a worthwhile topic for discussion. Moreover, like Mr. Caccia, I'm wondering if we shouldn't also invite Treasury Board to determine to what extent the disbursements of that department are in line with the measures—60% of the budget is a lot of money when you're talking about $3 billion.

In any event, I share this interest with you. Having said that, we still have five minutes left. I would not want to take up the time of my remaining colleagues.

Mr. Clark, Mr. O'Kurley, perhaps you have a last minute question or comment? Please, you have the floor.

Mr. Clark, no questions? Mr. O'Kurley, is there anything else? That's fine?

I think that concludes today's meeting. I would point out that it may not be the only one, Mr. Good. The committee may express an interest in targetting the more specific question, in which case you will be informed of it so that you can bring the appropriate officials. Far be it from us to call in all these people for one or two meetings. But we may ask you to bring a few people with you. Do we agree on that?

Thank you. We have shared various concerns about the operations and the estimates. We have also expressed concerns about the main objectives and intervention measures. Like us, I think you have shown an interest in preserving and protecting the environment.

Thank you very much, Mr. Good, as well as your colleagues, ladies and gentlemen.

Mr. Good: Thank you very much.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Colleagues, if you will allow me, I would like to point out that we are to meet again on Thursday morning at 9:30 a.m. There is a scheduling problem: another committee is supposed to use our room

[*Texte*]

entrer en principe dans notre salle, déjà assignée, à 10h30. Ce qui veut dire, si nous collaborons avec ce comité, qu'il nous resterait une heure. Mais si nous n'avons qu'une heure et que vous voulez toujours collaborer avec ce même comité qui veut entrer à 10h30, aimeriez-vous que nous commencions la réunion à 9 heures? Ou bien nous gardons notre salle à 9h30 comme c'était prévu.

• 1255

Une voix: On peut la garder.

Le vice-président (M. Côté): On peut la garder, effectivement. C'est une demande de collaboration que nous avons reçue. Libre à vous de modifier notre calendrier ou de maintenir la séance à 9h30, *ad infinitam*.

Une voix: C'est par politesse.

Le vice-président (M. Côté): C'est par discrétion et politesse. Maintenez-vous 9h30?

Mme Catterall: Neuf heures me convient, quant à moi.

Le vice-président (M. Côté): Ça pourrait aller pour vous, madame Catterall? Le problème c'est que je ne peux pas, non plus, m'engager sans évidemment avoir des nouvelles de nos collègues, M. Caccia et Jim Fulton.

Avez-vous une préférence, pour l'instant, une position de principe? Nous pourrions peut-être, ensuite, demander à nos collègues.

Mr. Clark: Is the item on the agenda only the staffing issue?

Le vice-président (M. Côté): Autant que je sache, les travaux futurs.

Mr. Clark: Perhaps an hour would be sufficient.

Le vice-président (M. Côté): Avez-vous la même réflexion, madame Catterall? Il se peut que ce soit suffisant en effet.

Mrs. Catterall: If we are going to decide how to tackle the estimates as well as our staffing problem and the committee's future business, I think an hour is cutting it pretty tight.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): May I also specify that Mr. Fulton had a concern about the staff hiring. Since we didn't have a quorum this morning to start it, I promised him to delay until Thursday, so that means

futurs travaux

on one hand, and staff hiring on the other hand.

Mrs. Catterall: I am flexible either way.

The Chairman: Would you try to stay with an hour?

Mr. Clark: If we can start on time, Mr. Chairman, an hour should be enough.

The Chairman: The problem is that if I don't have a quorum, we won't have any decision possible. Let's start on time at 9.30 a.m.

Et nous gardons la pièce jusqu'à 11 heures.

[*Traduction*]

which was already assigned, at 10:30. That means that if we co-operate with that committee, we'd have an hour left. But if we only have an hour and you still want to come to some agreement with that committee that has the room at 10:30, would you like us to begin the meeting at 9 o'clock? Or would you like us to keep it at 9:30 as previously decided?

An hon. member: We can keep it.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Indeed, we can keep it. They have asked for our co-operation. It's up to us to change our schedule or keep the 9:30 slot *ad infinitum*.

An hon. member: It's to be polite.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): It's discretion and politeness. Do you want to keep 9:30?

Mrs. Catterall: Nine o'clock would suit me.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): That would suit you, Mrs. Catterall? The problem is I don't want to commit myself without any news from our colleagues Mr. Caccia and Mr. Fulton.

Do you have a preference for the time being, a position of principle? Perhaps we could ask our colleagues later.

M. Clark: Est-ce que la question de l'embauche est la seule à l'ordre du jour?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): As far as I know, it's future business.

M. Clark: Une heure suffirait peut-être.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Do you share that opinion, Mrs. Caterall? It may well be sufficient.

Mme Catterall: Si nous devons décider comment aborder le Budget des dépenses ainsi que nos problèmes d'embauche et les travaux futurs, je crois qu'une heure ce serait assez serré.

Le vice-président (M. Côté): Est-ce que je pourrais également vous signaler que M. Fulton avait exprimé une préoccupation à propos de l'embauche? Puisque nous n'avions pas quorum ce matin pour entamer la discussion, je lui ai promis de retarder cela jusqu'à jeudi, donc cela veut dire

future business

d'un côté, et l'embauche du personnel de l'autre.

Mme Catterall: Moi je suis assez flexible de toute façon.

Le président: Est-ce qu'on pourrait s'en tenir à une heure?

M. Clark: Si nous pouvons commencer à l'heure, une heure devrait suffir, monsieur le président.

Le président: Le problème c'est que si nous n'avons pas quorum, nous ne pourrons rien décider. Essayons de commencer à l'heure, à 9h30.

And we will keep the room until 11 o'clock.

[*Text*]

Une voix: Vous avez fait un bel effort!

Le vice-président (M. Côté): La séance est levée.

[*Translation*]

An hon. member: That was a good effort!

The Vice-Chairman (Mr. Côté): The meeting stands adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada:

Len Good, Deputy Minister;

J.F. Martin, Assistant Deputy Minister, Finance and Administration;

A. Lefebvre-Anglin, Assistant Deputy Minister, Canadian Parks Service;

E. Dowdeswell, Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service;

P. Higgins, Assistant Deputy Minister, Conservation and Protection;

B. Emmett, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Policy Group.

TÉMOINS

D'Environnement Canada:

Len Good, sous-ministre;

J.F. Martin, sous-ministre adjoint, Finances et administration;

A. Lefebvre-Anglin, sous-ministre adjoint, Service canadien des parcs;

E. Dowdeswell, sous-ministre adjoint, Service de l'environnement atmosphérique;

P. Higgins, sous-ministre adjoint, Conservation et protection;

B. Emmett, sous-ministre adjoint p.i., Service des politiques du ministère.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 33

Thursday, March 26, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 33

Le jeudi 26 mars 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Future Business

CONCERNANT:

Travaux futurs

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24753

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice–Chairpersons: Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice–présidents: Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 26, 1992
(34)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 10:10 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Vice-Chairperson, Yvon Côté, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton and Brian O'Kurley.

Acting Member present: Ken Monteith for Ross Stevenson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: William Murray, Research Officer.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

On motion of Lee Clark, it was agreed,—That during regular sessions, the Library of Parliament would provide a researcher, in this case Dr. William Murray, for the Committee who would be in charge of any research team which may exist; and

—That in the event that additional staff is needed, the Library of Parliament researcher will make recommendations to the Committee on how those needs can be met; and

—That in those instances where additional staff must be hired beyond the resources available from within the Library Parliament such staff must be hired through a public process.

It was agreed,—That the Canadian Nature Federation be allotted 40 minutes to appear with Parks Canada.

It was agreed,—That six and one half hours be alloted to the study of the Main Estimates for fiscal year 1992-93 to be broken down as follows: Two and one half hours for Parks Canada and the Canadian Nature Federation; two hours for the Green Plan; and two hours for the Minister of Environment.

It was agreed,—That, subject to obtaining information on costs, permission be sought to televise the hearings on the ozone forum.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 MARS 1992
(34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 10 h 10, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Yvon Côté (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, Brian O'Kurley.

Membre suppléant présent: Ken Monteith remplace Ross Stevenson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité délibère de ses travaux à venir.

Sur motion de Lee Clark, il est convenu,—Que durant la session courante, la Bibliothèque du Parlement fournira les services d'un attaché de recherche, en l'occurence William Murray, qui sera responsable de tous les travaux de recherche;

—Que l'attaché de recherche fera part au Comité de tout besoin de personnel et présentera ses recommandations en conséquence;

—Que si la Bibliothèque ne dispose pas des ressources nécessaires, on pourra alors recourir à des contractuels.

Il est convenu,—Que la Fédération canadienne de la nature dispose de 40 minutes et comparaisse en même temps que Parcs Canada.

Il est convenu,—Qu'une période de six heures et demie soit consacrée à l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice 1992-1993, ainsi répartie: deux heures et demie pour Parcs Canada et la Fédération canadienne de la nature; deux heures pour étudier le Plan vert; et deux heures pour le ministre de l'Environnement.

Il est convenu,—Que, sous réserve de l'accessibilité des coûts, le Comité demande la permission de téléviser ses audiences sur le forum de l'ozone.

À 11 h, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 26, 1992

• 1010

Le vice-président (M. Côté): À l'ordre!

Bonjour tout le monde, madame et messieurs les collègues. Nous en arrivons à cette réunion du jeudi, 26 mars 1992. Nous sommes un petit peu en retard. La séance est officiellement ouverte.

Nous avons à l'ordre du jour: 1) Personnel de recherche: méthode d'embauche; 2) *Main Estimates: other meetings*; 3) Forum sur l'ozone: - radiotélédiffusion; - publicité: communiqué de presse; - invitation aux autres députés; 4) Travaux futurs/calendrier de travail; on envisage comme hypothèse, réunion avec le ministère des Pêches de Terre-Neuve; réunions à Winnipeg; projets de loi futurs; 5) Budget du Comité en 1992/93; et 6) Sous-comité sur les pluies acides.

Je suppose que l'ordre du jour est accepté; il n'y a pas d'autres points supplémentaires qui semblent s'annoncer.

Alors: 1),

Research staff and hiring structure. We have a motion here on the table. This motion comes from Mr. Lee Clark.

Monsieur Clark, si vous voulez bien lire votre projet de résolution, s'il vous plaît.

M. Clark (Brandon—Souris): En anglais, oui.

Under normal circumstances the Library of Parliament would provide a researcher, in this case Dr. Murray, for the committee, who would be in charge of any research team that may exist. (2) In the event that additional staff is needed, the Library of Parliament researcher, in this case Dr. Murray, will make recommendations to the committee on how those needs can be met. (3) In those instances where additional staff must be hired beyond the resources available from within the Library of Parliament, such staff must be hired through a public process.

Le vice-président (M. Côté): J'accepte la motion. Y a-t-il des discussions?

Mr. Fulton (Skeena): I have a question for Mr. Clark. Why do you say under normal circumstances? Can't you just say during regular sessions of the committee or something? Are you thinking that there may be some abnormal circumstances? Your very first point.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Clarification maybe.

Mr. Fulton: Do we need it? Why don't we just say during regular sessions of the committee?

Mr. Clark: Okay. It probably means the same thing.

Mr. Fulton: Yes.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 26 mars 1992

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Order, please.

Welcome everybody to this meeting of Thursday, 26 of March 1992. We are slighty late, and we'll now start the meeting.

We have the following items on our agenda: 1) Research staff: hiring structures; 2) *Budget des dépenses principal: autres séances*; 3) Forum on ozone: - broadcasting; - publicity: News release; - invitation to other Members; 4) Future business/management calendar; we consider meeting with Ministry of Fisheries of Newfoundland; meetings in Winnipeg; future legislation; 5) Committee budget 1992/93; and 6) Sub-Committee on acid rain.

I assume the agenda is carried; there does not seem to be any supplementary items.

Let us start with item 1:

Personnel de recherche: méthode d'embauche. Nous sommes saisis d'une motion de M. Lee Clark.

Would you please read your motion, Mr. Clark.

Mr. Clark (Brandon—Souris): In English, yes.

Dans des circonstances normales, la Bibliothèque du Parlement fournit au Comité un attaché de recherche, en l'occurrence M. Murray, qui est responsable de toute équipe de recherche qui serait constituée. (2) Au cas où il faille embaucher du personnel supplémentaire, l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, en l'occurrence M. Murray, présente au Comité des recommandations sur la façon de répondre aux besoins. (3) S'il faut embaucher du personnel supplémentaire au-delà des ressources propres à la Bibliothèque du Parlement, le recrutement se fait par voie officielle.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I accept the motion. Discussions?

M. Fulton (Skeena): J'ai une question à poser à M. Clark: Pourquoi dites-vous «dans des circonstances normales»? Ne pourriez-vous pas dire simplement: pendant les séances ordinaires du Comité, ou autre chose? Pourrait-il y avoir des circonstances anormales selon vous? C'était tout au début de votre motion.

Le vice-président (M. Côté): Un petit éclaircissement, s'il vous plaît.

M. Fulton: Est-ce bien nécessaire? Pourquoi ne pas simplement dire: pendant les séances ordinaires du Comité?

M. Clark: Oui, je veux bien, cela revient au même.

M. Fulton: C'est exact.

[*Texte*]

Le vice-président (M. Côté): Cela semble satisfaire aux attentes de M. Fulton. On est d'accord? Oui, madame Catterall.

Mrs. Catterall (Ottawa West): I'd like to indicate that this in a sense supersedes the agreement reached by the committee at its February 11 meeting, that upon examination of its work plan, an informal subcommittee would be struck to determine research needs and identify and recommend research consultants. I don't think it's important to do anything about that, because I think the committee has now taken it in its hands and recommended a process. I want to say I am very pleased, having raised this issue—I think at the very first hiring this committee did—that we are moving to a public process. I think that is much more accountable in terms of the spending of public dollars.

Le vice-président (M. Côté): Ça va? Tout le monde se rallie?

La motion est adoptée

Le vice-président (M. Côté): 2) Budget des dépenses principal: autres réunions.

Le greffier du Comité: Nous avons une demande de comparution.

Mr. O'Kurley (Elk Island): May I ask a question, please.

• 1015

It says number of sitting days, 51; number of Tuesdays and Thursdays, 21; number of possible meetings—the main estimates 3; Newfoundland fisheries, 1; ozone forum, 3. Who made this up?

The Clerk: These are tentative dates based on previous conversations just to help the committee members look at the number of meeting days from here till the end of June. It does not mean you are committed to those numbers.

Mr. O'Kurley: I appreciate what the purpose was, but I don't ever recall any conversation in this committee agreeing to have more than one meeting on the ozone.

The Clerk: You're absolutely correct. That is simply, as I said, a guide. If you're going to meet on the ozone on April 6 from 9 a.m. to 9 p.m. and one of the stated objectives of your forum is to present a report to the House, then you need a meeting or two to do a report to the House.

Mr. O'Kurley: So when we were discussing whether or not it was appropriate, we weren't talking about one day, we were talking about three days.

The Clerk: No, there's a difference here. It is further down in the agenda, if I may add, if you want to jump the item.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, I'd like to make some comments about—

Le vice-président (M. Côté): Si vous me le permettez, monsieur O'Kurley, nous allons aborder cette question un peu plus tard dans le point 4, à mon avis, quand on va parler des travaux futurs; on sera alors en mesure de réévaluer le calendrier de travail. J'en suis au point 2) Budget des dépenses. Ça vous va? On pourra revenir avec votre préoccupation. D'accord?

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mr. Côté): It seems to satisfy Mr. Fulton, so de we agree? Yes, Mrs. Catterall?

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je voudrais faire remarquer qu'en un sens cette motion remplace l'entente conclue par le Comité lors de sa séance du 11 février, d'après laquelle, lors de l'examen de son plan de travail, un sous-comité officieux devait être constitué aux fins de déterminer les besoins de recherche et de recommander le recrutement de recherchistes. Je ne pense pas qu'il soit important d'intervenir sur ce point, car le Comité s'est chargé de la question et a recommandé une procédure à suivre. Je m'empresse d'ajouter—puisque c'est moi qui ait soulevé cette question lors du premier recrutement par le Comité—que je suis très satisfaite de nous voir adopter un recrutement par mode officiel. Il me semble qu'il est beaucoup plus facile de justifier ainsi la dépense de deniers publics.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Is it all right? Does everyone agree?

Motion carried

The Vice-Chairman (Mr. Côté): 2) Main Estimates: other meetings.

The Clerk of the Committee: We have a request for appearance.

M. O'Kurley (Elk Island): Est-ce que vous me permettez une question, monsieur le président?

Notre programme comporte 51 jours de séance; 21 mardis et jeudis; nombre de séances éventuelles: Budget des dépenses principal: 3; pêcheries de Terre-Neuve: 1; Forum sur l'ozone: 3. Qui a préparé ce programme?

Le greffier: Ce sont des dates provisoires à la suite de conversations, pour que les membres du Comité aient une idée du nombre de jours dont ils disposent encore pour se réunir d'ici la fin de juin. Ce ne sont pas encore des dates fixes.

M. O'Kurley: Je comprends l'intention, mais, pour autant que je me rappelle, il n'a jamais été question que le Comité tienne plus d'une séance sur l'ozone.

Le greffier: Vous avez tout à fait raison, ce n'est qu'à titre d'indication, comme je l'ai dit. Si vous tenez une séance sur l'ozone le 6 avril de 9 heures du matin à 21 heures, et qu'un des objectifs de votre Forum soit de présenter un rapport à la Chambre, il faut prévoir une ou deux séances pour préparer le rapport à la Chambre.

M. O'Kurley: Quand nous discutions pour savoir si cela convenait ou non, nous ne parlions pas seulement d'une journée, mais de trois.

Le greffier: Non, il y a une différence. Voyez plus bas à l'ordre du jour.

M. O'Kurley: Monsieur le président, j'aimerais faire certaines observations sur. . .

The Vice-Chairman (Mr. Côté): If you will allow me, Mr. O'Kurley, we will come back to that matter on item 4 of the agenda, when we talk about future business and we will then reassess the working calendar. Right now I am still on item 2, Main Estimates. Do you agree? We will come back to that later.

[*Text*]

Je reviens au Budget des dépenses, mes chers collègues. Nous avons déjà reçu un premier témoin ou un groupe de précédents témoins; il s'agit maintenant d'envisager le Budget des dépenses avec d'autres personnes si vous le désirez bien sûr, mais je dois vous dire que j'ai reçu une lettre de la Fédération canadienne de la nature qui aimerait comparaître. Il n'est peut-être pas dans nos habitudes de recevoir des regroupements de citoyens concernant le Budget des dépenses, mais nous avons reçu cette demande.

Si vous me le permettez, je vais citer:

> We would like to discuss the government's proposed expenditure plan for national parks and wildlife programs as they relate to the Canadian Parks Service and Canadian Wildlife Service.

Et c'est signé de Kevin McNamee. J'aimerais connaître vos commentaires. Est-ce qu'on va les recevoir, parce que ça va jouer sur notre calendrier de travail?

Mrs. Catterall: I think it's quite important that we defer consideration of that letter until we've looked at our agenda, seen how much time we have to allocate to the estimates, and seen how we are going to divide up that time. As it looks right now, we have only three days. We may or may not want to look at a concentrated discussion on the parks service and wildlife service at all. If we don't, if we decide that's not a priority in terms of looking at the estimates, then it wouldn't necessarily be appropriate to invite them. If we do, then we should, but I think we have to decide how much time we have and how we want to use it on the estimates.

Le vice-président (M. Côté): Je reçois cette demande à cette rubrique du Budget des dépenses, mais la décision peut être reportée au point 4, à tout à l'heure, si vous le permettez, puisque c'est là la suggestion de Mme Catterall.

Monsieur Fulton, vous aviez peut-être un commentaire à faire, à moins que ce soit déjà réglé.

M. Fulton: Oui, sur les deux.

On the Canadian Nature Federation's request, I think we should keep it current as we're looking at days, particularly if we're doing one on parks. It would be very helpful to hear from Mr. McNamee, because they and others have launched a major and helpful program all over the country to try to move forward on the 12% and the national parks program. It would be helpful to hear from them in terms of their analysis of the budget as well. The estimates, as we learned the day before yesterday, even according to the deputy minister, are inadequate for what the government says it's going to do. So it's worth keeping in mind.

On main estimates, I think we're in the ballpark with the number of meetings suggested here. From my perspective, it would be very helpful to have just officials from Parks—certainly the ADM, but I don't think we need the deputy minister and everybody else who was there. We could have an extended session on that, maybe two hours or something, not a whole day.

[*Translation*]

I am back to Main Estimates. We have already heard the first witness, or group of witnesses; we have now to review the Main Estimates with other people, if you wish so, but I would like to say that I received a letter from the Canadian Nature Federation in which they request to appear. It's not customary to hear groups of citizens about the Main Estimates, but this is the request we have received.

If you will allow me, I will quote:

> Nous aimerions discuter du projet de plan de dépenses du gouvernement pour les parcs nationaux et les programmes pour la faune dans la mesure où ils se rapportent au Service canadien des parcs et au Service canadien de la faune.

It is signed Kevin McNamee. I would like to hear your comments. Are we going to hear them? It is going to impact on our work agenda.

Mme Catterall: Il importe de remettre l'examen de cette lettre jusqu'à ce que nous ayons examiné notre ordre du jour pour voir combien de temps nous devons consacrer au budget des dépenses et comment nous allons répartir ce temps. À la façon dont les choses se présentent, nous ne disposons que de trois jours. Nous ne savons encore si nous consacrerons une discussion en profondeur au Service canadien des parcs et au Service canadien de la faune. Si nous décidons qu'en matière de budget ce n'est pas là une priorité, nous n'aurons pas besoin de les inviter, mais si la question nous paraît de grande importance, nous devrions le faire. Nous devons décider en fonction du temps dont nous disposons et de la façon dont nous voulons le répartir pour le budget.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I received this request under this item, Main Estimates, but we can put it under item 4 and consider it later, as Mrs. Catterall has suggested.

Mr. Fulton, you wanted to make a comment, unless the matter is already settled.

Mr. Fulton: Yes. On both items.

En ce qui concerne la demande de la Fédération canadienne de la nature, nous devrions la mettre de côté pour le cas où nous consacrons une journée aux parcs. Il serait intéressant d'entendre M. McNamee, parce que son groupe et lui ont lancé, dans tout le pays, un programme fort utile pour donner suite à la question des 12 p. 100 et des parcs nationaux. Il serait bon également de connaître leur analyse du budget. Celui-ci, comme on nous l'a dit avant-hier, et ce même d'après le sous-ministre, ne suffit pas à couvrir ce que le gouvernement entendait faire. La question mérite donc d'être examinée.

En ce qui concerne le Budget des dépenses principal, le nombre de séances proposé me paraît acceptable. Il me semblerait fort utile d'entendre les hauts fonctionnaires de Parcs Canada, et certainement le sous-ministre adjoint, mais il est inutile, je pense, de convoquer le sous-ministre et tous les autres. Nous pourrions prolonger la séance, par exemple en faire une séance de deux heures, mais une journée entière n'est pas nécessaire.

[*Texte*]

• 1020

If we wanted to be more limited on the estimates to have the larger group, the deputy ministers and the assistant deputy ministers, I think we would need an extended one, either starting at 9.30 a.m. and going to 1 p.m., or starting at 3.30 p.m. and going until 6.30 p.m. I think we need an extended period with them, because we didn't even get a chance to deal with any of the line items.

I think, as our clerk would point out, ordinarily when you're doing estimates, in my experience in committees, you take five sessions to do the estimates. I would argue for one slightly extended and one very extended one.

Le vice-président (M. Côté): Est-ce que dans cette réunion prolongée pourraient se succéder différents témoins, monsieur Fulton? Ou bien ça pourrait être un ensemble de personnes, un peu comme l'avant-dernière séance?

M. Fulton: C'est sûrement nécessaire pour les personnes de Parcs Canada.

Le vice-président (M. Côté): Et dans votre esprit, par exemple, puisque nous avons déjà une demande, est-ce que ceux-ci seraient participants à l'une de ces réunions-là?

M. Fulton: Oui,

on the same day as the parks. Perhaps immediately following or immediately preceding that, I think hearing from the Canadian Nature Federation would be helpful, because they want to appear specifically related to the budget. I have had discussions with the Canadian Nature Federation. I think their approach on this issue would be very helpful. I know they've been working with the minister as well, so I think there's some common ground here. They could be very helpful to the committee and to the budget process.

Le vice-président (M. Côté): D'accord. Monsieur O'Kurley.

Mr. O'Kurley: With regard to this letter, Mr. Chairman, since the resources of the committee in terms of time available are very limited, and recognizing that the need of the Canadian Nature Federation is potentially very important, I'm just wondering if there's another way that we can accommodate the Canadian Nature Federation perhaps.

If in fact Jim has discussed their concerns with them, and if the purpose of the meeting with us is to ensure that they can raise concerns with regard to the estimates, can that objective be accomplished perhaps through one of the members of this committee? Maybe they're identifying some questions and they want some things answered, and maybe Jim can answer those questions, rather than having a full meeting with these people sitting before us, taking up two or three hours, or whatever it is, of the committee's time. I just think that's not a very wise use of our time. I think their objective can be accomplished in another way.

With regard to the estimates, I suppose I risk the wrath of other members of the committee, but it has been my experience that when we bring either the minister or departmental officials before the committee, in many cases we do not have a full complement of members of the committee attending estimate meetings. When we do have members, it seems that in many cases the members are struggling for questions to ask. Sometimes they're substitute members so

[*Traduction*]

Si nous voulions nous concentrer davantage sur le budget, avec un groupe plus important, c'est-à-dire les sous-ministres et sous-ministres adjoints, je pense qu'il nous faudrait une séance plus longue, soit commençant à 9h30 et allant jusqu'à 13 heures, soit commençant à 15h30 et allant jusqu'à 18h30. Je pense qu'il nous faudra une séance prolongée avec eux, car nous n'avons même pas encore eu l'occasion de parler d'un seul poste de dépenses particulier.

Notre greffier pourra le confirmer, mais je pense que lorsqu'un comité étudie le budget, il prévoit ordinairement cinq séances pour cela. Je souhaite donc que l'on prévoie une séance un peu plus longue et une autre beaucoup plus longue.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): In this extended meeting, would you schedule a series of different witnesses, Mr. Fulton? Or would they be all bunched together like we did at the meeting before last?

MR. Fulton: It will certainly be necessary for the Parks Canada people.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): And in your mind, since we already have a request, would they be coming to one of those meetings?

Mr. Fulton: Yes,

le même jour que les gens des Parcs. Il serait utile d'entendre les représentants de la Fédération canadienne de la nature immédiatement avant ou après, car ils ont demandé à comparaître spécifiquement au sujet du budget. J'en ai parlé avec eux et je pense que leur approche de ces questions serait très utile. Je sais qu'ils collaborent également avec le ministre, si bien qu'il y a donc là un certain terrain d'entente. Ils pourraient apporter une contribution très utile au Comité et au processus budgétaire.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I agree. Mr. O'Kurley.

M. O'Kurley: Pour ce qui est de cette lettre, monsieur le président, puisque nous ne disposons que d'un temps très limité et sachant que la Fédération canadienne de la nature a des choses importantes à nous dire, il y aurait peut-être une autre façon de s'y prendre avec elle.

Si Jim a déjà pris contact avec eux, et si le but de la réunion est de leur donner l'occasion de s'exprimer sur le budget, est-ce que l'on ne pourrait pas demander à un membre du Comité de les rencontrer? Peut-être ont-ils simplement des questions précises à poser, et peut-être Jim pourrait-il leur apporter les réponses, au lieu d'avoir une réunion complète du Comité, qui nous prendra deux ou trois heures de temps. Je pense simplement que ce n'est pas la façon la plus rationnelle d'utiliser notre temps. Je pense que l'objectif peut être accompli d'une autre façon.

Pour ce qui est du budget, je vais peut-être m'attirer les foudres des autres membres, mais j'ai remarqué que lorsque que nous faisons venir le ministre ou les fonctionnaires, très souvent beaucoup de membres du Comité sont absents. Même lorsqu'ils viennent, ils semblent avoir du mal à trouver des questions à poser. Parfois ce sont des membres suppléants, si bien qu'ils ne connaissent pas vraiment le sujet. Je veux seulement m'assurer que, si le Comité prend la peine

[*Text*]

they're not really familiar with it. I just want to make sure that if we're using the time of this committee, that we use it in the most valuable fashion. I don't think volume or quantity of time is as important as quality of questions.

If a member of the committee does the preparatory work necessary to identify specific questions and specific areas of concern, you do not require three sitting days to get those questions and to get those answers. You can do it in a very precise way in a reasonable amount of time, in a two-hour period, so that you can get the questions on the record and make your points. We don't have to spend excessive time. My concern is that we are not making the best use of the committee's time. I think the questions that are of concern to the Canadian Nature Federation can be asked in a very concise way, and the questions that are of concern to opposition members can also be asked in a very concise way.

My feeling on this would be that we would have one additional meeting on the estimates. That may be an extended meeting. It could be a morning and afternoon session. But let's have one day. Let's invite the members who have concerns to do the necessary preparatory work to develp concise questions, dealing with concise concerns, and let's go on with other priorities. Thank you.

• 1025

Le vice-président (M. Côté): Si je peux me permettre d'intervenir ici, chers collègues, je crois qu'il est important quand même de rendre notre méthode de travail bien précise, bien structurée, mais aussi de bien définir nos objectifs dans les invitations que nous ferons au sujet du Budget des dépenses.

Je crois donc important d'éviter de réunir trop de monde, parce que c'est coûteux pour le ministère. Je ne voudrais pas qu'on répète à chaque fois la réunion de 30 personnes comme la dernière fois, alors que nos questions finalement n'ont concerné que quelques points ou visaient quelques intervenants, les autres attendant derrière, ce qui est assez coûteux, n'est-ce pas?

Je profite donc de l'intervention de M. O'Kurley que je trouve pertinente dans la mesure où il semble suggérer que nous ciblions nos préoccupations, que nous les définissions peut-être même d'avance, pour mieux choisir un ou quelques intervenants plutôt que 30 au hasard qui ne participeront pas finalement. Et nous pourrions peut-être bien cibler et définir chacune des réunions avec ces questions que nous pourrions déposer, peut-être pas des questions précises, mais des sujets en tout cas. Je me demande si on ne pourrait pas s'orienter vers cette méthodologie plus précise et plus efficace probablement, comme le laisse entendre notre collègue, M. O'Kurley.

Je vais sûrement vous demander avant de terminer ce sujet, de me guider là-dessus, quitte à voter quelque chose de très précis pour qu'on puisse s'aligner sur le choix des témoins et bien sûr, le nombre de minutes à accorder à ces séances.

Madame Catterall, je vous laisse la parole.

[*Translation*]

de siéger, ce soit de la façon la plus utile possible. Je ne pense pas que la durée des séances compte autant que la qualité des questions.

Si un membre du Comité fait le travail préparatoire nécessaire pour poser des questions précises sur des aspects qui l'intéressent particulièrement, il n'y a pas besoin de trois jours de séance pour poser ces questions et écouter les réponses. On peut le faire en un temps raisonnable, mettons deux heures, ce qui vous donne le temps de formuler publiquement vos réponses et faire valoir vos préoccupations. Il n'y a pas besoin de beaucoup de temps pour cela. Je crains simplement que nous ne fassions pas le meilleur usage possible du temps du Comité. Les questions qui intéressent la Fédération canadienne de la nature peuvent être posées de manière très concise, de même que celles qui préoccupent les députés de l'opposition.

Je pense donc qu'il nous suffirait d'une réunion supplémentaire sur le budget. Ce pourrait être une réunion prolongée, toute une matinée ou une après-midi. Mais limitons-nous à une journée. Demandons aux membres qui ont des sujets particuliers à évoquer de faire le travail préparatoire nécessaire pour poser des questions concises, traiter de sujets bien délimités et passons à nos autres priorités.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): If you'll allow me to say a few words, dear colleagues, I think it is important for us to have a clear and well-structured methodology, but also to indicate to our witnesses our areas of concern on the Estimates when we invite them.

I think therefore we should try to avoid bringing in too many people at a time, because it is costly for the department. I wouldn't want to have at every meeting 30 people like last time, where our questions finally dealt only with a few areas or were addressed only to very few of the officials, while the others remain seated in the back. This is a rather costly way of doing things, don't you think?

So I take the opportunity of Mr. O'Kurley's intervention which I find relevant insofar as he suggested that we target our concerns, maybe that we even define our areas of concern beforehand, in order to bring in a small group of witnesses rather than a bunch of 30 picked up at random who eventually won't have any questions to answer. Maybe we could target some specific witnesses for each meeting on the basis of questions that would be tabled beforehand, maybe not questions but specific areas of concern at least. I wonder if we couldn't agree on a more specific and efficient way of doing our work, as our colleague, Mr. O'Kurley, suggests.

So I'm asking you for directions on this, and maybe even move a motion so that we can proceed to select our witnesses beside the length of time to set aside for these meetings.

Mrs. Catterall, you have the floor.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: I agree entirely with everything the chairman has just said and I agree entirely with what Mr. O'Kurley has said. Frankly, Brian, I'm sure you have a lovely golf club, but how often they water it doesn't matter a darn to me and has absolutely nothing to do with our responsibility to review the estimates. Now, don't interrupt.

Mr. O'Kurley: It's a point of order. It's a point of information and that information is not correct.

Mrs. Catterall: There's no such thing as a point of information.

Mr. O'Kurley: Oh well, it does have something to do with it, because it costs money to water.

Mrs. Catterall: Mr. Chairman. . .now, order please. Mr. O'Kurley can respond to anything I say.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur O'Kurley, on va s'entendre et s'écouter. Je pense que la discussion se fait très amicalement pour le moment, alors, je vous en prie.

Mrs. Catterall: Of course, it does, but it's a question Mr. O'Kurley can pursue with the department through a phone call or a letter.

I guess I bring to this whole process nine years of municipal experience, where sitting down and reviewing the budgets is a real process. What I find very frustrating is when estimates become pot-shot time, and it must be extremely frustrating for the departments that are sitting there with tens of thousands of dollars' worth of staff time.

What we had done, not last year, but two years ago, was to take specific sections of the estimate that we wanted to have a look at, because really the estimates in the budget are your prime policy documents. Let's be honest. It's the prime time when Parliament has the chance to review what the priorities of the department are, what its policies are, how well it is managing. Does it have the resources to do what Parliament has asked it to do? Is it spending the resources on things that Parliament doesn't feel is important? The bottom line of that is it eventually gets down to whether the golf course gets watered often enough.

What I would like to do, rather than do a little bit of nit-picking, which leads us nowhere and gives us nothing substantive to report to Parliament, is to pick one or two areas where we can really probe in-depth with the department for a few hours as to what their priorities are. How have they reallocated resources? What direction are they heading in? What have they cancelled that maybe Parliament thinks shouldn't be cancelled? The parks service is one possible focus of that. In the context of the green plan, is there enough money there? Is it being spent there when it should be being spent somewhere else? Is it being well managed? Is there too much administration? Are there too

[*Traduction*]

Mme Catterall: Je suis tout à fait d'accord avec ce que le président et M. O'Kurley viennent de dire. Franchement, Brian, je suis sûre que vous avez un club de golf absolument merveilleux, mais franchement peu m'importe combien de fois on arrose le gazon; cela n'a absolument rien à voir avec l'étude du budget dont nous avons la responsabilité. Non, ne m'interrompez pas.

M. O'Kurley: J'ai un Rappel au Règlement. C'est un point d'information et cette information est erronée.

Mme Catterall: Cela n'existe pas, un point d'information.

M. O'Kurley: Peu importe, mais c'est une question pertinente car l'arrosage coûte de l'argent.

Mme Catterall: Monsieur le président. . . Un peu de calme, s'il vous plaît. M. O'Kurley peut répondre à tout ce que je dis.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. O'Kurley, we're going to listen to each other. I think the discussion has been going on in a friendly way, so please.

Mme Catterall: C'est bien évident, mais c'est une question que M. O'Kurley peut aborder avec le ministère dans une lettre ou par un appel téléphonique.

Je parle peut-être du haut de mes neuf années d'expérience au Conseil municipal, où l'examen du budget est quelque chose de très sérieux et de réel. Ce qui me frustre, c'est lorsque cela devient un prétexte pour toutes sortes de remarques assassines, et ce doit être extrêmement frustrant pour les témoins ministériels qui sont là à gaspiller des dizaines de milliers de dollars en ressources humaines.

Ce que nous avons fait, non pas l'an dernier, mais l'année d'avant, c'est de prendre des parties bien délimitées du budget que nous voulions examiner de près, car il ne faut pas oublier que les prévisions budgétaires représentent le principal énoncé de la politique suivie. Regardons les choses en face. C'est le moment privilégié où le Parlement a l'occasion de disséquer les priorités du ministère, ses politiques, la qualité de sa gestion. Le ministère dispose-t-il des ressources pour faire ce que le Parlement lui demande? Est-ce qu'il les consacre à des choses que le Parlement estime moins importantes? Tout revient finalement, en bout de ligne, à savoir si le terrain de golf va être arrosé assez souvent.

Ce que j'aimerais faire, au lieu de piocher ici ou là, ce qui ne nous amène à rien et ne nous donne rien de substantiel à inscrire dans notre rapport au Parlement, serait de nous concentrer sur un ou deux domaines que nous explorerions vraiment en profondeur avec le ministère, pendant quelques heures, pour bien voir quelles sont ses priorités. Comment a-t-on réparti les ressources? Dans quelle direction le ministère est-il engagé? Quels services ou programmes a-t-on annulés peut-être indûment? Le Service des parcs est un des domaines possibles. Dispose-t-il de crédits suffisants dans la perspective du plan vert? L'argent est-il dépensé dans un secteur alors qu'il devrait l'être dans

[*Text*]

many lawyers and not enough park rangers? My own particular bias is to look at the whole green plan and policy area, and I think we heard at our preliminary meeting there's been a substantial shift within the department into the administration category.

• 1030

Most of it is theoretically allocated to policy and global environmental policy within the government. Maybe we agree with that and maybe we don't agree with it, but that's an area I'd like to look at—the green plan and environmental policy and the whole administration of that. Is it coming together well or is it not? I just don't believe you can start shifting little bits and pieces around and necessarily get the most effective use of your dollars.

That's what I think our view of the estimates should be all about. Are we getting good value for dollar? Are we doing what Parliament has said it wants done? Parks may be one focus for that. I don't think we can sit here and scatter-gun at the whole department and do anything very helpful to Parliament.

Le vice-président (M. Côté): Avant de passer la parole à M. Clark et à M. Fulton, je vous incite encore à l'urgence de définir l'éventail de nos questions, et on pourrait peut-être se référer tout simplement au contenu du rapport. Il y a la conservation et la protection, et si vous avez des préoccupations, on pourrait peut-être faire un tout de cela. Il y a aussi les parcs, et on a déjà un intervenant; je sais que vous avez aussi des préoccupations à ce sujet et on pourrait faire une autre réunion, l'une à la suite de l'autre. On ne mobilise pas 30 personnes, ce sera peut-être cinq pour la première, peut-être seulement deux pour la deuxième, et bien sûr, le ministre. Mais je vous réitère ma préoccupation qui rejoint celle de Mme Catterall: le Conseil du Trésor contrôle 60 p. 100 du budget distribué, bien sûr, dans d'autres ministères et cela concerne l'environnement.

J'avais cette préoccupation, à savoir de ne pas inviter seulement un ou des intervenants du Conseil du Trésor, si vous vous rangez avec moi et Mme Catterall. Je vous incite à structurer, on en est à cela, s'il vous plaît. Monsieur Clark, monsieur Fulton.

Mr. Clark: First of all, I have a question of clarification because I missed the meeting a week ago. We agreed we would spend how much time on estimates?

Le vice-président (M. Côté): Le greffier peut répondre.

The Clerk: Mr. Chairman, there was an agreement that the committee undertake a thorough review of the estimates. The question that surfaced was how do you do that? Which programs do you want to examine?

One possible method was to have a general meeting on all votes, as we had Tuesday, and then the purpose of this meeting was to review that meeting of Tuesday, identifying what issues were of major concern to the members, and then

[*Translation*]

un autre? Le Service est-il bien géré? L'administration est-elle trop lourde? Y a-t-il trop d'avocats et pas assez de conservateurs de parcs? Je serais porté, personnellement, à examiner toute la question du plan vert et la politique en la matière, d'autant que nous avons entendu lors de la réunion préliminaire qu'il y a eu des changement importants au sein de ce ministère dans la catégorie de l'administration.

La plus grande partie des crédits, théoriquement, est allouées à la politique environnementale globale du gouvernement. C'est peut-être une bonne chose, peut-être pas, et c'est ce que j'aimerais examiner—le plan vert et la politique environnementale, et toute son administration. Est-ce que tout l'effort dans ce domaine est bien intégré ou non? Je ne suis pas sûr que l'on puisse faire simplement des petits changements ponctuels pour utiliser les crédits de la façon la plus rationnelle.

C'est dans cette optique que nous devrions étudier ce budget. Est-ce que nous en avons pour notre argent? Le ministère fait-il ce que Parlement lui demande? Les parcs nationaux seraient peut-être un bon domaine à explorer. Mais je ne pense pas que nous puissions faire un travail très utile pour le Parlement si nous nous dispersons sur tout le ministère.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Before giving the floor to Mr. Clark and Mr. Fulton, I would remind you once more how urgent it is to define the range of our questions and maybe we could simply stick to the contents of the report for that purpose. There is conservation and protection, and if you have any concerns on this, maybe we could group these two. There is also parks, and we already have one witness on this; I know you also have concerns in this area and maybe we could deal with it in another meeting, in a sequence. That way we wouldn't mobilize 30 people, we would have maybe five for the first meeting, maybe only two for the second and, of course, the Minister. But my concerns are very much along the line of Mrs. Catterall's: Treasury Board controls 60% of the funds allocated to other departments for the environment.

So I think it would be useful to invite one or several witnesses from Treasury Board, if you agree with me and Mrs. Catterall. Anyway, I think we'll have to structure our approach, that is the main thing. Mr. Clark, then Mr. Fulton.

M. Clark: Tout d'abord, j'ai un éclaircissement à demander car j'ai manqué la réunion de la semaine dernière. Combien de temps avons-nous décidé de consacrer au budget?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): The clerk can answer that.

Le greffier: Monsieur le président, il a été convenu que le comité entreprenne un examen serré du budget. La question était de savoir comment? Quels programmes examiner?

Nous pouvions, par exemple, consacrer une séance générale à l'examen de tous les crédits, comme nous l'avons fait mardi, et il s'agissait aujourd'hui de faire le point, de cerner les sujets qui intéressent particulièrement les membres

[*Texte*]

if necessary have one or two other meetings on specific votes excluding the minister, which is standard practice, the minister appearing for his estimates. That's what I sensed from the meeting, and I did discuss this with the chairperson and I believe also with Mrs. Catterall.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Clark, vous voulez commenter?

Mr. Clark: I'm trying to get this clear in my mind. I think when we're talking in terms of meetings, we're speaking in terms of normal length of meetings. If we wish to take two meetings and bring them together, that would be two meetings coming into one. If that's considered to be more advisable, then I'm comfortable with that.

However, I would agree there is some built-in limitation as to how much time we can spend, if I may, just making note of the fact that we intend to refer certain pieces of legislation to this committee as well and we are unable to determine in advance how time-consuming that can be, because the committee is master of its own destiny.

I certainly would agree with a focus on certain segments of estimates, because I think you can appreciate the department is in an awkward situation on Tuesday. It does not know where the questions are going to come from, on what issues, and so they feel compelled to bring a vast number of people, which I suspect they're not particularly comfortable with; nor are we.

Therefore, I have no difficulty in focusing on that, and so I think what we might do, Mr. Chairman, is we might agree as to how many meetings we're speaking of, of a normal length of time, and then say that is our framework. The question then is how we wish to use that time. If we wish to take two of those one-and-a-half-hour meetings and make them into one three-hour meeting and we agree on that, so be it. But I think we need some sort of understanding as to where we are headed. The clerk just finished saying he understood it would be one or two meetings. Did you say that in addition to expecting the minister to be present at some point?

• 1035

The Clerk: I would think so, yes.

Mr. Clark: What you are really talking about is two or three meetings, including one at which the minister will be present. Is that an understanding shared by others around the table?

Le vice-président (M. Côté): J'avais en tête, aussi, jusqu'à trois réunions d'environ une heure et demie chacune; ça veut dire à peu près cinq heures en bloc.

Mr. Fulton: I think we can do it in three pieces. But I think two of them need to be somewhat extended. One I would see as being on Parks Canada with the Canadian Nature Federation. But I think the Canadian Nature Federation could be told they have 40 minutes at one end or the other of that meeting. They could either tell us what they are concerned about in advance or tell us at the end. They are such a huge organization, and they are the only group that has asked to appear on a budget item, and it is the only one identified by the deputy minister as being an area of the budget. I already knew in advance that it was an area of the budget where there were inadequate funds to deliver on what

[*Traduction*]

du Comité et, si nécessaire, consacrer une ou deux autres réunions à des crédits particuliers, sans le ministre, car la coutume veut que le ministre vienne défendre son budget d'ensemble. C'est l'impression que j'avais retirée de cette réunion et j'en ai parlé avec le président et aussi avec Mme Catterall.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Clark, you have any comments?

M. Clark: J'essaye de voir des choses clairement. Je pense que lorsque nous parlons de séances, nous songeons à des séances de durée normale. Si nous voulons tenir deux séances en vue, pour qu'elle dure plus longtemps, je n'y suis pas opposé, si c'est préférable.

Cependant, je reconnais qu'il y a des limites inhérentes au temps que nous pouvons consacrer au budget, d'autant que nous allons être saisis de quelques projets de loi et que nous ne pouvons savoir à l'avance combien de temps cela nous prendra.

Je suis donc d'accord pour que nous nous concentrions sur certains éléments du budget, d'autant que le ministère sera dans une situation assez inconfortable mardi. Il ne sait pas à quelles questions s'attendre, et il s'estime donc tenu de déplacer un grand nombre de gens, ce qui ne lui plaît pas tellement, j'ai l'impression, pas plus qu'à nous.

Je n'ai donc aucune objection à concentrer notre examen et la façon de procéder, monsieur le président, sera peut-être de décider combien de séances nous allons tenir, combien de séances de durée normale, et partir de là. Il s'agira ensuite de voir comment nous comptons utiliser ce temps. Si nous voulons combiner deux séances d'une heure et demie pour en en faire une séance de trois heures, ce n'est pas un problème. Je pense qu'il faut s'entendre sur la direction où nous voulons aller. Le greffier vient de dire qu'il pensait qu'il y aurait une ou deux séances. Voulez-vous dire deux séances en plus de celle où viendra le ministre?

Le greffier: Il me semble, oui.

M. Clark: Vous parlez donc de deux ou trois séances, dont une avec le ministre. Est-ce que les autres autour de la table avaient compris également?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I too was thinking in terms of three meetings of one and a half hour each; that would mean close to five hours in total.

M. Fulton: Je pense qu'on peut y arriver en trois fois. Mais il faudrait que deux de ces séances soient un peu prolongées. L'une pourrait porter sur Parcs Canada, avec comme témoin la Fédération canadienne de la nature. Je pense que l'on pourrait dire à cette dernière qu'elle disposera de 40 minutes au début ou à la fin de cette séance. Elle pourrait soit nous faire savoir ce qui la préoccupe par avance, soit nous le dire à la fin. C'est une très grande organisation, la seule à nous avoir demandé à comparaître au sujet d'un poste budgétaire, et la seule dont le sous-ministre nous a dit qu'elle bénéficiait de crédits en vertu ce budget. Je savais déjà que c'est un domaine où les crédits prévus pour l'exécution

[*Text*]

was laid out in the plan. That is a natural area for members of the opposition to want to pursue.

Let me tell how you how I would see the calendar working. There would be one slot that would be about two and a half hours in length. That would do Parks Canada and the Canadian Nature Federation. That could be considered an extended meeting, because sometimes we do sit two and a half hours. One would be the green plan, which I think should be two to two and a half hours in length. The green plan is very large. It involves several billion dollars. I do not think you want to run through several billion dollars in expenditures in less than two and a half hours. And then there is the minister. Because the minister can respond on anything that comes out of the green plan, I think the minister should be third.

I see three meetings: boom, boom, boom.

Le vice-président (M. Côté): Je veux être sûr, monsieur Fulton, si je comprends bien ce que vous dites, que ce dont je parlais tout à l'heure, «conservation et protection», vous laisseriez cela de côté pour vous appliquer à recevoir Parcs Canada et la Fédération canadienne de la nature, le ministre et le Conseil du Trésor.

M. Fulton: Oui.

Le vice-président (M. Côté): Et vous ne parlez plus de conservation et protection, parce qu'il y a peut-être des préoccupations d'autres membres dans ces secteurs. Je veux être clair. S'il y a d'autres attentes à cet égard, dites-le-moi tout de suite, mais il y a possiblement quatre réunions.

Il nous reste 20 minutes pour la salle, je vous le souligne et nous avons encore beaucoup de choses à faire. Alors, je vous en prie, finissez-en s'il vous plaît avec cette question du nombre de réunions.

Mr. Clark: We will try to talk among ourselves, which can be the most productive way of doing it. I would wonder, Mr. Chairman, whether you could have a very productive meeting on the green plan without the minister being present. The green plan is very much ministerial driven. I would suggest, therefore, that if you are going to have extended meetings, you might want to blend those two meetings together and have the minister come at the same time you are proposing to discuss the green plan. That way I think we could have two meetings, each of which would be two and a half hours long, and I think we actually would be more productive, with the understanding that when the minister is present, if you wish to branch out into other areas, you would have the freedom to do that. But the focus would be on the green plan.

Le vice-président (M. Côté): On se comprend bien, monsieur Clark, quand vous parlez du Plan vert, dans mon esprit, ça suppose qu'il sera aussi abordé largement avec le Conseil du Trésor puisqu'une large partie du Plan vert est distribuée dans les ministères, à moins que je fasse erreur. Madame Catterall.

[*Translation*]

du plan sont insuffisants. C'est donc un sujet que les députés de l'opposition voudront naturellemenr voir de près.

Voyons donc quel sorte de calendrier nous pourrons dresser. Nous aurons une séance d'environ deux heures et demie, consacrée à Parcs Canada et à la Fédération canadienne de la nature. On pourrait considérer cela comme une séance prolongée, parce que effectivement il nous arrive d'en avoir qui durent deux heures et demie. Une autre porterait sur le Plan vert, et devrait durer aussi deux heures et demie. Le Plan vert est un très gros morceau qui représente plusieurs milliards de dollars. Je ne pense pas que l'on puisse expédier plusieurs milliards de dollars de dépenses en moins de deux heures et demie. Puis il y aura la séance avec le ministre. Peut-être ce dernier pourra-t-il répondre aux questions découlant du Plan vert, et donc, il faudrait qu'il vienne en dernier.

J'envisage donc trois séances, les unes à la suite les autres.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Just to be sure about what you mean, Mr. Fulton, if I understood correctly, you would drop what I mentioned earlier, that is «conservation and protection», in order to have Parks Canada and the Canadian Nature Federation, the minister and the Treasury Board.

Mr. Fulton: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): So we wouldn't deal with conservation and protection at all, but other members may have concerns in those two areas. I just wanted to be clear. If there are any other expectations in this regard, say it right away, because it could mean more meetings.

We have this room today for another 20 minutes, I remind you, and we still have lots of things to do. So, please, let's get it over with and decide on the number of meetings.

M. Clark: Nous pourrions peut-être en parler entre nous, et ce serait la façon la plus efficace de s'entendre. Je me demande, monsieur le président, si on pourrait avoir une séance très productive sur le Plan vert en l'absence du ministre. Le Plan vert dépend très largement du ministre. Je propose donc, si l'on doit tenir des séances prolongées, de combiner ces deux-là et de demander au ministre de venir lorsque nous parlerons du Plan vert. De cette façon, nous pourrions avoir deux séances, chacune de deux heures et demie, et ce serait plus productif, étant entendu que lorsque le ministre sera présent, si l'on veut aborder d'autres aspects, chacun sera libre de le faire. Mais le sujet principal sera le Plan vert.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We are thinking along the same line, Mr. Clark, when we talk about the green plan, in my mind, it implies that we'll also discuss it with Treasury Board since a large part of this plan is being delegated to other departments, if I'm not mistaken. Mrs. Catterall.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: My view is that the minister is here to talk about policy and that when it comes to the nitty-gritty of the estimates and how the money and human resources are being allocated, it is best to get whatever information you can from the staff and then deal with the policy issues. That information, if you will, is your grist for discussing policy matters with the minister.

We could ask the Treasury Board as a witness on the entire green plan. That really wasn't my view, since our responsibility is to look at these departmental estimates. It was to look primarily at what portions of the green plan are being handled within Environment, what that means in terms of how they are using resources, how they are playing their co-ordinating role with the rest of the green plan. I suspect that if we also got into Treasury Board and into what's happening in all the departments—we can certainly do so with the minister—we wouldn't do a terribly good job of understanding how Environment Canada is dealing with its resources for policy and for research relating to the green plan.

• 1040

Mr. Clark: When you say Treasury Board, what do you mean?

Mrs. Catterall: Can I just add one more point? I would personally be happy to allocate another block of time to the estimates and take a little less time on future business. I do think the estimates are that important, but I'm flexible.

Mr. Clark: First, a question of clarification. When we say Treasury Board, what do we mean? Do we mean the President of the Treasury Board?

Mrs. Catterall: Yes. I think the chairman did.

Le vice-président (M. Côté): Quant au Conseil du Trésor, dans mon esprit il a 60 p. 100 du budget, des prévisions sur lesquelles on n'a pas eu de question; on ne pouvait pas le faire non plus, puisque cet argent est distribué dans divers ministères. Évidemment, il est impensable selon la méthode de travail et le peu de temps que nous avons de convoquer les ministères. D'ailleurs, je ne pense pas que nous soyons autorisés à le faire, comme Comité permanent de l'environnement. La seule chose qui nous reste pour voir la distribution qualitative des sommes en fonction des objectifs du Plan vert, en l'occurrence, c'est de questionner le Conseil du Trésor pour savoir jusqu'à quel point ces sommes sont bien dépensées en fonction des objectifs nationaux du Plan vert. C'était ma perception des choses, à moins que j'aie mal compris la façon de distribuer les sommes; c'est le contrôle du Plan vert qui me préoccupe. Je sais très bien que les sommes sont distribuées, mais est-ce qu'elles le sont proprement et qualitativement? Je vous laisse poser quelques questions. Je suis prêt à faire des compromis là-dessus évidemment, compte tenu du temps et du nombre de personnes que cela peut impliquer, et je le comprends. Monsieur Fulton.

Mr. Fulton: Mr. Chairman, we're quite close to agreeing that we'll do the hearing on the parks with the Canadian Nature Federation, do one hearing with the minister, and should keep the green plan hearing separate for the reasons

[*Traduction*]

Mme Catterall: À mon sens, le ministre vient parler des grandes orientations et, pour ce qui est du détail des postes budgétaires, la répartition des crédits et des ressources humaines, il vaut mieux s'adresser directement aux fonctionnaires, avant d'aborder la politique d'ensemble. Ces renseignements ponctuels, en quelque sorte, sont le combustible qui alimentera la discussion sur les orientations avec le ministre.

Nous pourrions demander au Conseil du Trésor de témoigner sur la totalité du Plan vert. Ce n'était pas mon idée, puisqu'il s'agit pour nous d'étudier surtout le budget du ministère lui-même. Il s'agit d'examiner les parties du Plan vert qui relèvent du ministère de l'Environnement lui-même, ce que cela signifie du point de vue de la répartition des ressources, et comment il joue son rôle de coordination à l'égard du reste du Plan vert. J'ai l'impression que si nous mettons le nez dans le Conseil du Trésor et dans ce qui se passe dans tous les ministères—nous pouvons certainement en parler avec le ministre—cela ne nous permettra pas très bien de comprendre comment Environnement Canada utilise ses ressources, aux fins de l'établissement de la politique et des recherches associées au plan vert.

M. Clark: Lorsque vous parlez du Conseil du Trésor, que voulez-vous dire?

Mme Catterall: Pourrais-je ajouter juste une chose? Je serais personnellement d'avis d'ajouter une séance sur le budget et de consacrer un peu moins de temps à nos travaux futurs. Je pense que le budget est important, mais je suis flexible.

M. Clark: Un éclaircissement, d'abord. Lorsque vous parlez du Conseil du Trésor, qu'entendez-vous par là? Songez-vous au président du Conseil du Trésor?

Mme Catterall: Oui. Je pense que c'est à lui que songeait le président.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Regarding Treasury Board, they control 60% of the Estimates, and we didn't have any questions on those yet; it was impossible, since this money is spread among several departments. Of course, in view of our workings and our time constraints, it is out of the question to bring in all the departments. I don't even think we would have authority to do so as Standing Committee on the Environment. The only alternative to see how these funds are distributed relating to the green plan objectives, is to bring in Treasury Board. That is my understanding, unless I have misunderstood how the amounts are being spread; my concern is the control over the green plan. I know that the funds are being distributed among the departments, but is it done properly and what is being done with the money? I'll allow you a few questions, I am open-minded on this and I am aware it might involve quite a lot of time and people. Mr. Fulton.

M. Fulton: Monsieur le président, nous sommes presque d'accord pour consacrer une séance aux parcs, avec la Fédération canadienne de la nature, de tenir une séance avec le ministre, une séance distincte sur le plan vert, pour les

[*Text*]

the chair has just given. The officials could make sure when they appeared whether for example they felt someone from Fisheries and Oceans Canada should be here to answer questions, because the majority of green plan funds are spent by six other departments, not by Environment Canada.

That's why the hearing should be a bureaucratically and administratively separate one. Let's just do the three hearings. Doing so is not that much work.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur Clark, on peut faire un dernier tour de table et en arriver à une décision.

Mr. Clark: I think we made a mistake when we began, Mr. Chairman, in retrospect. We probably should have identified a certain number of hours we were going to make available for the estimates, then proceeded accordingly, because I think that's the bottom line.

However, we haven't done so initially, so we're left with this situation now. Certainly, I understand part of Mr. O'Kurley's frustration because when we began the meeting on Tuesday there were only two members in the room initially, which does raise questions about the efficient use of time.

I would suggest then, Mr. Chairman, that we agree that we have six hours remaining as available to us to be spent on the estimates. It may well be that the way to use that time is to have three meetings of two hours each. But it is important to establish both a beginning and an end for a meeting. If we do not wish to begin on time, then we understand that the clock is ticking and we're utilizing that time.

We had a number of substantial senior public servants in the room who sat and cooled their heels for a significant period of time because we were not able to begin on time. That's a bit of an embarrassment, if I may say so. So let's agree on the maximum amount of time to be spent. If we can do so and if we agree on six hours, we will then divide that time into three parts of two hours each.

Le vice-président (M. Côté): Jim, est-ce que dans l'ensemble, six heures ça peut être satisfaisant dans un premier temps? Est-ce qu'on peut s'entendre, madame Catterall, là-dessus?

Mr. Fulton: If we could make the time six and a half hours.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Yes, let's go with six and a half hours.

Mr. Fulton: Because, for the hearing with the representatives of the Canadian Nature Federation and Parks Canada you can't give a witness less than 40 minutes. So if that hearing lasts two and a half hours and we then spend two hours on the green plan and two hours for hearing with the minister, that's six and a half hours, but that means the chair has to be in the chair when the meeting is supposed to begin.

• 1045

Mr. Clark: Mr. Chairman, for the sake of the record, normally the problem is not that the chairman is not absent. That is not normally the problem.

Mr. Fulton: I wasn't suggesting it was. I was making a general statement.

[*Translation*]

raisons que le président vient de donner. Les fonctionnaires pourraient faire en sorte, lorsqu'ils comparaîtront, de venir avec des représentants des ministères les plus directement concernés, tels que Pêches et Océans Canada, parce que la majorité des crédits du plan vert sont dépensés par six autres ministères, et non par Environnement Canada.

C'est pourquoi il serait plus logique de tenir une réunion distincte sur le plan vert. Tenons-nous en donc à trois séances. Cela ne fera pas tant de travail.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Clark, one last round before we make a decision.

M. Clark: Tout bien réfléchi, je pense que nous avons commis une erreur au début, monsieur le président. Nous aurions sans doute dû fixer un certain nombre d'heures que nous allions consacrer au budget, puis agir en conséquence, car tout revient à cela.

Cependant, nous ne l'avons pas fait au début et c'est pourquoi nous sommes maintenant dans cette situation. Certes, je comprends la frustration de M. O'Kurley car lorsque nous avons entamé la séance mardi, il n'y avait que deux membres présents, ce qui amène à se demander quel est le meilleur usage à faire de notre temps.

Je propose donc, monsieur le président, de limiter à six le nombre d'heures que nous allons encore consacrer au budget. La meilleure répartition de ce temps pourrait bien être trois séances de deux heures chacune. Mais je pense qu'il importe de fixer une heure de début et une heure de clôture pour chaque séance. Ainsi, si les gens ne sont pas là à l'heure, ils sauront que l'horloge tourne et que ce sera du temps perdu.

Nous avons eu un nombre important de hauts fonctionnaires dans la salle, qui ont dû patienter longtemps parce que nous n'avons pas été en mesure de commencer à l'heure. C'est un peu embarrassant. Donc fixons la durée maximale des séances que nous allons consacrer au budget. Si nous pouvons nous mettre d'accord sur six heures, nous pourrons alors les répartir en trois séances de deux heures chaque.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Jim, would you be satisfied with six hours, to begin with? Could we agree on this, Mrs. Catterall?

Mr. Fulton: Mettons six heures et demie.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Oui, d'accord pour six heures et demie.

M. Fulton: Parce que pour la séance avec la Fédération canadienne de la nature et Parcs Canada, vous ne pouvez limiter un témoin à moins de 40 minutes. Donc, si cette séance dure deux heures et demie, et que nous passons ensuite deux heures à examiner le plan vert et deux heures avec le ministre, cela fera six heures et demie. Mais cela suppose que le président soit là à l'heure pour ouvrir les séances.

M. Clark: Monsieur le président, il est bon de préciser que, normalement, le problème n'est pas dû à l'absence retard du président.

M. Fulton: Ce n'est pas ce que je voulais dire. C'était juste une façon de parler.

[*Texte*]

Mrs. Catterall: I would suggest that if the chairman had been in his seat at the time the meeting was supposed to have begun, we couldn't have begun because Mr. Fulton wasn't here.

Le vice-président (M. Côté): Monsieur O'Kurley, est-ce qu'on peut arrondir tout cela?

Mr. O'Kurley: I was just listening to the comments of Mr. Fulton. It seems that there is an assumption on his behalf that we have agreed that the Canadian Nature Federation would appear before the committee. I have given no concurrence to that idea. My view is still that those concerns can be addressed. They can identify their specific concerns.

Le vice-président (M. Côté): Est-ce que vous nous demandez carrément, monsieur Fulton, de prendre une décision sur l'invitation de ce témoin-ci?

Mr. O'Kurley: I just want to be very clear that the chair and the clerk of the committee do not interpret Mr. Fulton's comments to be the general consensus of the committee, because that has happened in the past. One committee member makes a comment and it's said that that's what the committee feels. I've never at any point agreed that this should be the case.

Le vice-président (M. Côté): Comprenez-moi bien, monsieur O'Kurley, je n'ai pas reçu la demi-heure supplémentaire comme étant la reconnaissance par tout le monde d'inviter ce témoin supplémentaire. Il est évident que si vous n'acceptez pas ce témoin, je suppose qu'on va revenir à 6 heures et que vous aurez pris une décision. Alors, j'aimerais qu'on tranche la question. Est-ce qu'on invite ce témoin? On va donc connaître le nombre d'heures.

Mr. Clark: Is Monty Hummel a part of this group?

Mr. Fulton: He's with the World Wildlife Fund Canada.

Mr. Clark: He's not part of this group.

Mr. O'Kurley: My point, Mr. Chairman, is that obviously the estimates are very important. They're so important that I know that all members of this committee will attend the estimates hearings faithfully. But if we set a precedent whereby we have outside groups involving themselves in meetings with regard to the estimates, then where do we draw the line? Do we say this one's okay, and then Greenpeace wants to ask something and the Canadian Environmental Network wants to ask something? Where do we draw the line?

We have a situation where we have a limited number of sitting days available to us. We have an agenda that we feel is a priority, namely a major study. We also have a forum on the ozone that now looks like it's going to involve more than just one day. My goodness, we have limited resources here. We have to focus on the fact that we want to make the most efficient use of the time and resources available. I'm just concerned that once you open the door a little bit to one person with regard to the estimates, the dyke ends up breaking and you end up out of control.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Je dirais plutôt que si le président avait été dans son fauteuil à l'heure où la réunion était censée commencer, nous n'aurions pas pu ouvrir la séance quand même parce que M. Fulton était absent.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. O'Kurley, can we round it all up?

M. O'Kurley: J'écoutais les propos de M. Fulton. Il semble considérer que nous avons convenu d'inviter les représentants de la Fédération canadienne de la nature à comparaître. Je n'ai pas donné mon accord. Je persiste à penser qu'ils peuvent nous faire part autrement de leurs préoccupations précises.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Are you asking us, Mr. Fulton, to make at this time a decision on inviting this witness?

M. O'Kurley: Je voudrais simplement qu'il soit très clair que le président et le greffier du comité n'interprètent pas les propos de M. Fulton comme traduisant le consensus du comité tout entier, parce que c'est déjà arrivé par le passé. Un membre du comité dit une chose, et on en conclut aussitôt que c'est là le voeu du comité. Pour ma part, je n'ai jamais donné mon accord à la comparution de ce témoin.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Please, do not misunderstand me, Mr. O'Kurley. I didn't say that the extra half hour requested would automatically mean that everybody agreed with inviting this other witness. It is clear that if you do not agree, we're likely to go back to six hours, which means that a decision will have been made. So I would just like to know where we stand. Are we going to invite this witness? Then we'll know how many hours of hearings we should set aside.

M. Clark: Est-ce que Monty Hummel fait partie de ce groupe?

M. Fulton: Il est avec le Fonds mondial pour la nature Canada.

M. Clark: Il ne fait pas partie de ce groupe.

M. O'Kurley: Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que les prévisions budgétaires sont très importantes, à tel point que tous les membres du comité viendront certainement assister fidèlement aux séances. Mais si nous établissons le précédent d'inviter des groupes de l'extérieur à des séances consacrées au budget des dépenses, où allons-nous fixer la limite? Pouvons-nous dire d'accord à ce groupe-ci, et puis si Greenpeace veut comparaître aussi et le Réseau environnemental canadien aussi, que leur répondrons-nous? Où allons-nous nous arrêter?

Il se trouve que nous avons un nombre limité de séances disponibles. Nous avons une grosse priorité au programme, à savoir une étude de grande envergure. Nous avons également un forum sur l'ozone qui semble maintenant devoir s'étendre sur plusieurs jours. N'oublions pas que nos moyens sont limités. Nous devons faire le meilleur usage de notre temps et des ressources disponibles. Je crains simplement que si l'on entrouvre la porte à un groupe, pendant l'étude du budget, le flot ne vienne emporter la digue et que l'on perde tout contrôle.

[*Text*]

I think we should manage our time and resources very efficiently and effectively. I think their concerns are probably important, but those concerns can be addressed in a way other than taking committee time. They can write specific questions that they may have with regard to the estimates. We can mail them a copy of the estimates and then one or more committee members may specifically ask those questions to the departmental officials.

Mr. Fulton: There are other things that we do have to get done, and I have to leave at 11 a.m., as do other members. I would move that we take the next six and a half hours of this committee to hear for two hours from the Minister of Environment on estimates, two hours from the appropriate federal government public servants on the green plan, and two and a half hours on Parks Canada. Forty minutes of this would be for the Canadian Nature Federation, which is the only group in Canada that has requested to appear before this committee in relation to the estimates.

Le vice-président (M. Côté): J'accepte ce projet de résolution. Réactions? Madame Catterall.

Mrs. Catterall: I would like to clarify that the green plan includes the management and policy direction as well as specific programs.

• 1050

Le vice-président (M. Côté): C'est un commentaire qui se situe en dehors du projet de résolution; on en tiendra compte quand on invitera. . .

Mrs. Catterall: As long as that's transmitted to the department so they understand the kinds of resources they will need to have here to address it. I guess I would only say that I think we should be spending a bare minimum—two or three full days—on the estimates of the department, and I regret it needs to become a dispute as to whether somebody who can contribute to that discussion should or should not be heard.

In fact, I'm not sure, but perhaps we do have a request from Greenpeace to appear as part of the estimates process.

Mr. Fulton: They want to appear on the ozone.

Mrs. Catterall: My understanding from what Mr. Fulton said is that in fact the Canadian Nature Federation is proposing to enter into a partnership with the department in terms of the parks and to in fact help achieve some of the objectives the department cannot because of its shortage of funds. So I think it's directly related and we should hear from them.

Le vice-président (M. Côté): Est-ce qu'on semble d'accord sur le projet de résolution de M. Fulton?

La motion est adoptée

Le vice-président (M. Côté): Le prochain point: Forum sur l'ozone. Je pense qu'on peut décider ça très rapidement, oui ou non? On suppose que ce sont là des sortes de motions sur la table, alors vous acceptez ou pas?

[*Translation*]

Je pense que nous devons gérer notre temps et nos ressources très efficacement. Les opinions de ce groupe sont sans doute très importantes, mais on peut en prendre connaissance autrement, sans empiéter sur le temps dont nous disposons. Ils peuvent rédiger des questions précises qu'ils aimeraient nous voir poser sur le budget. Nous pouvons leur envoyer un exemplaire des prévisions budgétaires, et un ou deux membres du comité pourront poser ces questions aux fonctionnaires.

M. Fulton: Nous avons d'autres choses encore à faire, et je dois partir à 11 heures comme d'autres membres. Je propose donc, sous forme de motion, que les six prochaines heures et demie de séance du comité soient consacrées à entendre le ministre de l'Environnement sur les prévisions budgétaires, à raison de deux heures, les fonctionnaires fédéraux compétents sur le Plan vert, à raison de deux heures, et Parcs Canada à raison de deux heures et demie. Quarante minutes de cette dernière séance seront consacrées à la Fédération canadienne de la nature, seul groupe canadien à avoir demandé à comparaître devant notre comité pour discuter des prévisions budgétaires.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): The motion is in order. Discussion? Mrs. Catterall.

Mme Catterall: Je voudrais préciser que l'examen du Plan vert doit porter aussi bien sur la gestion et l'orientation générale que sur les programmes particuliers.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): That comment goes beyond the scope of our motion; we'll consider it when we—

Mme Catterall: À condition qu'on en fasse part au ministère, afin qu'il sache bien quel genre de personnes devront faire partie de sa délégation. Je dirais simplement que j'estime qu'il nous faudrait passer un strict minimum de temps—deux ou trois journées entières—sur les prévisions budgétaires du ministère, et je déplore que l'en en vienne à se disputer sur la question de savoir si un groupe susceptible de nous aider dans cet examen va être invité ou non.

De fait, je n'en suis pas certaine, nous avons peut-être une demande de comparution au sujet des prévisions budgétaires émanant de Greenpeace.

M. Fulton: Non, c'est au sujet de l'ozone.

Mme Catterall: D'après ce que M. Fulton a dit, il semble que la Fédération canadienne de la nature envisage de conclure un contrat d'association avec le ministère, pour ce qui est de la gestion des parcs, et de contribuer ainsi à certains objectifs que le ministère ne peut réaliser seul faute de crédits suffisants. Je pense que les deux sont directement liés et qu'il faudrait inviter également les représentants de la Fédération.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): So how do you feel about Mr. Fulton's motion?

Motion carried

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Our next item: the Forum on zone. We should be able to decide on those rather quickly, by a simple yes or no. These are kinds of motions that we only have to agree with or reject.

[*Texte*]

Mr. Clark: Is there a list of participants that can be made available to us?

The Clerk: Yes, sir.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): It's not necessary to read over all the papers we had before, except maybe for a portion of Greenpeace. Where is the portion about Greenpeace?

Mr. Fulton: They requested they participate on one of the panels. It was the policy panel they wanted to participate in.

Le vice-président (M. Côté): Ça veut dire, mes chers amis, que parmi les témoins qui sont annoncés à ce document, devraient possiblement s'ajouter Greenpeace. À moins que vous décidiez d'insérer Greenpeace dans le temps qui est alloué à l'un ou l'autre de ces invités. Je ne veux pas qu'on discute sur le document en général, je pense qu'on en a convenu. Je veux simplement avoir une indication très claire de votre part: Qu'est-ce qu'on fait avec Greenpeace, dont une demande est ici sur la table?

Monsieur Fulton? Cinq minutes encore, pour la réunion.

Mr. Fulton: I only need five minutes, Mr. Chairman. Could I suggest that Mr. Shellhorn be invited to participate in the policy panel, since that occurs at the end of the day and we already have representatives from the U.S., Environment Canada, and Friends of the Earth. It would be an appropriate and helpful place for them to participate and I understand that's where they would like to participate.

Le vice-président (M. Côté): Avec les Ami(e)s de la terre?

M. Fulton: Oui.

Mrs. Catterall: Could I just clarify, because I haven't spoken directly to them, but the letter seems to indicate the particular information might fit better under the technology panel, Jim.

• 1055

Mr. Fulton: I think it would be policy. Policy will be more of a round-table.

Mrs. Catterall: Okay.

Le vice-président (M. Côté): Voulez-vous qu'on lise cela encore?

Mrs. Catterall: No, we don't have to.

Le vice-président (M. Côté): Si vous acceptez de recevoir Greenpeace, je trouve la suggestion de M. Fulton pertinente pour l'insérer dans l'ordre du jour au temps alloué aux Ami(e)s de la terre.

Agreed?

Mr. Fulton: Agreed.

Le vice-président (M. Côté): Merci et bravo. La radiotélévision, maintenant. D'accord?

Publicité: communiqué de presse/OASIS; et invitation aux autres députés. Oui ou non?

[*Traduction*]

M. Clark: Pourrait-on nous communiquer une liste des participants à ce forum?

Le greffier: Oui monsieur.

Le vice-président (M. Côté): Il n'est pas nécessaire de relire toute la documentation que nous avions déjà auparavant, à part peut-être ce papier de Greenpeace. Où est ce papier?

M. Fulton: L'association a demandé à participer à l'un des groupes de travail. Je crois qu'il s'agit de celui sur les orientations.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Dear friends, this means that Greenpeace might be added to the list of witnesses mentioned on this document. Unless you decide to include Greenpeace with one of those other groups. I don't want to open the discussion on the whole document, I think it was agreed. I would simply like a very clear indication from you as to what we should do about Greenpeace who is requesting to participate.

Mr. Fulton? Five more minutes to go for the meeting.

M. Fulton: Je n'ai besoin que de cinq minutes, monsieur le président. J'aimerais suggérer que l'on invite M. Shellhorn à participer à l'atelier sur les orientations, puisque celui-ci se tient à la fin de la journée et que nous avons déjà des représentants des États-Unis, d'Environnement Canada et des Amis de la terre. Je pense que ce serait là une manifestation appropriée à laquelle les inviter, et je crois que c'est justement celle qui les intéresse.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Together with Friends of the Earth?

Mr. Fulton: Yes.

Mme Catterall: Une rectification peut-être, car je ne leur ai pas parlé directement, mais la lettre semble indiquer que leur intervention correspondrait mieux à l'atelier sur la technologie, Jim.

M. Fulton: Je pense que cela cadrerait mieux avec l'atelier sur les orientations. En effet, ce sera davantage une table ronde.

Mme Catterall: Très bien.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Would you like us to read that again?

Mme Catterall: Non, cela n'est pas nécessaire.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): If you accept to meet with the people from Greenpeace, I would go along with Mr. Fulton's suggestion that they be put in the slot set aside for Friends of the Earth.

D'accord?

M. Fulton: D'accord.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Thank you and congratulations. Now, we go on to broadcasting. Is everyone agreed?

Publicity: News Release/OASIS; and invitation to other members. Yes or no?

[*Text*]

Mr. Fulton: Yes.

Mr. Clark: What is this?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I hear a yes for publicity, news release, OASIS, and an invitation to other members. Do you agree?

Mr. Clark: I'm not sure what we are. . .

Mrs. Catterall: Do we have anything in French?

The Clerk: It's on your agenda.

Le vice-président (M. Côté): On avait envisagé la possibilité, monsieur Clark, d'inviter ou d'intéresser les députés à nos débats puisque ça concerne toute la planète.

Mr. Fulton: Just a note to all members that we are having it.

Le vice-président (M. Côté): Et particulièrement notre continent. Et on voulait les sensibiliser pour qu'ils puissent participer, de sorte que OASIS, évidemment, se prêtant à nos délibérations, pourrait acheminer cette information automatiquement. Nos collègues députés pourraient être intéressés et s'impliquer, de quelque manière dans leur région, grâce au débat que nous aurions. Alors, c'est oui ou non, je ne pense pas que ce soit un débat passionnel.

Mr. Clark: I have no problem. I thought I heard the word "broadcasting" at some point, Mr. Chairman. That is what caused me some confusion. Perhaps I misunderstood.

Le vice-président (M. Côté): OASIS? Tout dépend.

Mr. Clark: Is this simply a notice to our colleagues?

Le vice-président (M. Côté): Le greffier va compléter.

The Clerk: There are two issues. First, do you want the proceedings to be broadcast on the parliamentary channel? Second, do you want a notice to be sent via the electronic services, OASIS, which is a way of sending this information to the various groups?

But there are two specific issues. The first one is broadcasting. We are attempting to get—

Mr. Clark: When would it be broadcast?

The Clerk: It would not be live; it would be taped—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): And delayed.

The Clerk: —and delayed because the debates of the House take precedence.

Mr. Clark: So it gets broadcast during the middle of the night or something.

Mr. Fulton: No, it's a Monday, so it would start again at 6 p.m.

The Clerk: Yes, on a Sunday or something like that. I don't have the information on that.

Mr. Clark: What is the cost of doing that, Mr. Chairman?

[*Translation*]

M. Fulton: Oui.

M. Clark: De quoi s'agit-il?

Le vice-président (M. Côté): J'entends un oui pour publicité, communiqué de presse, OASIS et une invitation aux autres députés. Êtes-vous d'accord?

M. Clark: Je ne suis pas certain de ce que nous. . .

Mme Catterall: Avons-nous quelque chose en français?

Le greffier: Cela figure à l'ordre du jour qui a été préparé.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Mr. Clark, we thought it would be good to invite members to our debates, or at least to get them interested in the idea, because it is the entire planet that is at stake here.

M. Fulton: On enverrait tout simplement une note à tous les députés, les avertissant de ce que nous organisons.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): And especially our continent. And we wanted to sensitize them to these issues in order for them to be able to participate, because obviously, OASIS, if it gets involved, will be able to relay this information automatically. Our colleagues might be interested in getting involved, in some way, in their respective regions, thanks to the debate we'll be having. Therefore, it is a yes or no issue. I don't thing there is cause here for an impassioned debate.

M. Clark: Je n'y vois aucun problème. C'est tout simplement, monsieur le président, que j'ai cru entendre le mot «radiotélédiffusion» à un moment donné. C'est de là que vient ma confusion. J'ai peut-être mal compris.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): OASIS? It all depends.

M. Clark: Il ne s'agirait donc que de donner un avis à nos collègues?

The Vice-Chairman (Mr. Côté): The clerk of the Committee will take over.

Le greffier: Il y a deux questions. Premièrement, aimeriez-vous que les discussions soient diffusées sur le canal parlementaire? Deuxièmement, aimeriez-vous qu'un avis soit transmis par les services électroniques, c'est-à-dire OASIS, ce qui serait une façon d'envoyer ces renseignements aux différents groupes?

Il y a donc deux questions distinctes, la première étant celle de la radiotélédiffusion. Nous essayons d'obtenir. . .

M. Clark: Quand aurait lieu la diffusion?

Le greffier: Ce ne serait pas en direct. Ce serait enregistré. . .

Le vice-président (M. Côté): Et transmis en différé.

Le greffier: Et transmis en différé étant donné que les débats à la Chambre ont priorité.

M. Clark: Ce serait donc diffusé au milieu de la nuit, ou quelque chose du genre.

M. Fulton: Non, c'est un lundi. Par conséquent, cela reprendrait à compter de 18 heures.

Le greffier: Oui, un dimanche ou quelque chose du genre. Je n'ai pas les renseignements là-dessus.

M. Clark: Combien cela coûterait-il, monsieur le président?

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Côté): There is no cost.

The Clerk: There is no cost to us but there is a cost to the House. That information would be channelled to the House leaders for their decision.

Mr. Clark: I would be interested in knowing what the cost is.

Le vice-président (M. Côté): Mais de toute manière, monsieur Clark, si vous avez le sentiment qu'il serait avantageux de le faire, rien ne nous empêche d'acheminer ce désir, quitte à ce que nos *House leaders* se prononcent sur la foi d'informations ou de communications internes que nous aurons acheminées nous-mêmes.

Mr. Clark: My opinion would be contingent upon the cost. . .to determine whether or not it's the way I wish the money—

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We could ask those people about that and then let you know. So you could rebound on this, but first, would you agree in principal?

Mrs. Catterall: I think it's extremely important that there be more public information and understanding on this issue if we are to have any hope of public policy succeeding.

Mr. Fulton: It's a pretty good group of scientists. They should be broadcast. I think a lot of people would find it interesting.

Mr. Clark: I'm not questioning that. I'm just asking—

Le vice-président (M. Côté): Ça ne nous engage à rien, monsieur Clark.

Mr. Clark: —a very basic question.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I know, but we could react to this further if there is any cost.

So we agree in principle? Okay.

Il est 11 heures. Que pensez-vous pour le point 4), Travaux futurs/calendrier de travail? Nous avons déjà une bonne idée d'une partie des travaux; nous avons pris une décision sur le Budget des dépenses. Je ne sais pas si vous avez déjà des opinionsn arrêtées sur les trois autres sujets ou les deux autres sujets, mais peut-être pourrions-nous nous concerter si ça demande quelques discussions. Peut-être pourrions-nous nous concerter informellement, les trois partis, avec un représentant? Monsieur Fulton.

Mr. Fulton: I think you're right, Mr. Chairman. Either we tack a little time on to one of our next meetings, or try to cover some of it. We need to cover Bill C-42 and Bill C-59, the two bills that are on the Order Paper.

Mr. Clark: Bill C-42 has gone to a legislative committee.

Mr. Fulton: But we will have to set some time aside. Perhaps we could try to do that after our next meeting, have a little extra time and do it.

• 1100

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Next Tuesday.

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Côté): Rien.

Le greffier: Le coût pour nous est nul, mais il y a un coût pour la Chambre. Ce sera aux leaders à la Chambre qu'il reviendra de décider.

M. Clark: J'aimerais bien savoir de combien cela coûtera.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): But in any event, Mr. Clark, if you feel that it would be a good thing, there is nothing to stop us from expressing our wishes, even if it means that the House Leaders will be basing their decision on information or internal communications forwarded by us.

M. Clark: Mon opinion sera fonction des coûts. . . Il s'agira pour moi de savoir si c'est ainsi que j'aimerais que les fonds soient dépensés. . .

Le vice-président (M. Côté): Nous pourrions nous renseigner et vous communiquer les données obtenues. Vous pourriez toujours vous raviser, mais seriez-vous d'accord en principe?

Mme Catterall: Je pense qu'il est extrêmement important que le public comprenne et connaisse mieux cette question si nous voulons espérons faire aboutir notre politique.

M. Fulton: C'est un assez bon groupe de chercheurs. Il serait bon qu'on puisse diffuser leurs propos. Je pense que les gens seraient nombreux à trouver la discussion intéressante.

M. Clark: Je n'en doute pas. Je pose tout simplement. . .

The Vice-Chairman (Mr. Côté): We aren't committing ourselves to anything, Mr. Clark.

M. Clark: . . .une question fondamentale.

Le vice-président (M. Côté): Je sais, mais s'il y a un coût quelconque, nous pouvons toujours prendre d'autres mesures.

Tout le monde est donc d'accord en principe? D'accord.

It is 11 o'clock. What do you think of item 4, Future Business/Management Calendar? We already have a pretty good idea of what to expect for a portion of our work. We have come to a decision on the Main Estimates. I don't know if you have any further opinions concerning the two or three other questions, but if further discussion is required, then perhaps we should go to it. Why not have the three parties, through a representative, discuss these issues informally? Mr. Fulton.

M. Fulton: Je pense que vous avez raison, monsieur le président. Il nous faut soit ajouter un peu de temps à une prochaine réunion, soit essayer de couvrir certaines choses. Il nous faut traiter des projets de loi C-42 et C-59, qui ont été inscrits au *Feuilleton*.

M. Clark: Le projet de loi C-42 a été renvoyé à un comité législatif.

M. Fulton: Mais il nous faudra réserver un peu de temps. Nous pourrions peut-être essayer de faire cela après notre prochaine réunion, en prévoyant un petit peu de temps en plus.

Le vice-président (M. Côté): Mardi prochain.

[*Text*]

We don't have any specific matters. Would you like us to come over with that? No?

Mr. Clark: We don't need extra meetings, Mr. Chairman.

Mr. Fulton: No, we will try to do it after our next meeting.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay.

Mr. Clark: But I would remind the chair that I think the committee made a commitment with respect to future business vis-à-vis Mr. O'Kurley's point. I don't see that on the proposed agenda. I guess I would ask the chair why that is not the case.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay.

Je n'ai pas d'explication à vous donner, tout de suite aujourd'hui, monsieur Clark; je veux bien regarder cette chose-là.

Mr. Clark: I would leave it as a question.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Okay.

How about those decisions to be made further about the budget of the committee? We will have to discuss those matters. The legislation too.

Mr. Monteith (Elgin—Norfolk): Tack it on to the next meeting.

Mr. O'Kurley: Mr. Chairman, we have a lot of priorities, but every time we allow ourselves to accept the invitation of groups who want to appear before us, and every time we are addressing issues that certain members feel are current and important, we limit our availability to deal with other issues.

My precise point during this entire meeting is that we have a whole series of priorities. We have to prioritize our efforts. We cannot do everything.

Le vice-président (M. Côté): Je vais convoquer une autre réunion, si vous laissez cela à la discrétion du président, et je vais ramener ces sujets ainsi que celui de M. Clark.

Mr. Clark, before I finish, are there any comments?

Mr. Clark: I am trying to receive a clarification, Mr. Chairman, with respect to whether or not we made a long-term commitment, as I believe we did, to talk about the environment and the economy. I just think that at the next meeting this might be clarified by the chair.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Yes.

Mr. Clark: Whenever that meeting occurs. At the beginning of the next meeting I would appreciate a clarification on that.

Le vice-président (M. Côté): D'accord! Merci.

La séance est levée.

[*Translation*]

Il n'y a pas de questions précises. Aimeriez-vous qu'on prépare cela en prévision? Non?

M. Clark: Monsieur le président, nous n'avons pas besoin de réunions supplémentaires.

M. Fulton: Non, nous essayerons de faire cela après notre prochaine réunion.

Le vice-président (M. Côté): Très bien.

M. Clark: Mais je rappellerais au président que le comité a, je pense, pris un engagement relativement aux travaux futurs, et je songe ici à ce qu'a dit M. O'Kurley. Je ne vois pas cela à l'ordre du jour proposé. Ma question au président est la suivante: pourquoi cela n'y figure-t-il pas?

Le vice-président (M. Côté): Bon.

I have no explanation to give you right away, Mr. Clark, but I am prepared to look into the matter.

M. Clark: Disons que c'est une question que je vous pose.

Le vice-président (M. Côté): Très bien.

Et qu'en est-il des décisions à prendre relativement au budget du comité? Il nous faudra discuter de cette question ainsi que des projets de loi.

M. Monteith (Elgin—Norfolk): Il n'y a qu'à ajouter cela au programme prévu pour la prochaine réunion.

M. O'Kurley: Monsieur le président, nous avons de nombreuses priorités, mais chaque fois que nous accédons à la demande de certains groupes de comparaître devant nous et chaque fois que nous traitons de questions qui sont considérées importantes et d'actualité par certains députés, nous limitons nos possibilités d'aborder d'autres sujets.

J'insiste depuis le début de la réunion sur le fait que nous avons toute une série de priorités. Il nous faut cependant les trier et établir un ordre de priorité. Nous ne pouvons pas tout faire.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): I will call another meeting, if you leave that to the discretion of the Chair, and I will come back to these matters as well as to that brought up by Mr. Clark.

Monsieur Clark, avant de lever la séance, avez-vous d'autres observations à faire?

M. Clark: Monsieur le président, j'aimerais savoir si nous avons bel et bien, comme je le pense, pris un engagement à long terme pour discuter de l'environnement et de l'économie. Il serait peut-être bon que le président tire cela au clair lors de la prochaine réunion.

Le vice-président (M. Côté): En effet.

M. Clark: Nous ne savons pas quand cette réunion aura lieu, mais j'apprécierais qu'on l'entame en fournissant des éclaircissements là-dessus.

The Vice-Chairman (Mr. Côté): Very well! Thank you.

The meeting stands adjourned.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Tuesday, March 31, 1992

Chairperson: David MacDonald

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 34

Le mardi 31 mars 1992

Président: David MacDonald

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2):

—Future Business

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement:

—Travaux futurs

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

Printed on recycled paper

Imprimé sur papier recyclé

24774—1

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT

Chairperson: David MacDonald

Vice-Chairpersons:
Yvon Côté
Paul Martin

Members

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Président: David MacDonald

Vice-présidents:
Yvon Côté
Paul Martin

Membres

Marlene Catterall
Lee Clark
Jim Fulton
Brian O'Kurley
Ross Stevenson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 31, 1992
(35)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment met at 11:52 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, David MacDonald, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton and David MacDonald.

Acting Members present: Wilton Littlechild for Brian O'Kurley and Rex Crawford for Paul Martin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Bill Murray, Research Officer.

It was agreed,—That the arrangements currently in place for the ozone forum be acceptable and that, subject to the approval by the House, the forum be distributed via the parliamentary channel as well as through the proceedings of the Committee at an additional cost of $ 2,000.00 for the hiring of part-time employees.

It was agreed,—That Committee staff prepare a workplan, in a manner similar to the workplan for the Sub-Committee on Acid Rain, on the topic of the economy and environment; and

—That Paul Martin and Brian O'Kurley be consulted in the preparation of such a workplan; and

—That the workplan be available for the middle of April.

It was agreed,—That the Committee accept the invitation by the International Institute for Sustainable Development (IISD) for the Committee to participate in the official opening of the Institute in addition to a one day meeting with respect to UNCED; and

—That Members be free on an individual basis to visit the Whiteshell Laboratories of Atomic Energy Canada Ltd.

It was agreed,—That information be obtained on the financial implications of the Committee attending the Earth Summit in Brazil from June 1 to June 12, 1992; and

—That the Chairperson examine the role the Committee would have in attending this conference particularly vis-à-vis the role of the Canadian delegation.

It was agreed,—That the Committee's Budget for fiscal year 1992-93 be approved, as amended, in the amount of $ 153,073.00.

It was agreed,—That the workplan for the Sub-Committee on Acid Rain be approved and the reporting date extended till next fall.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 31 MARS 1992
(35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement se réunit à 11 h 52 dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de David MacDonald (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Catterall, Lee Clark, Yvon Côté, Jim Fulton, David MacDonald.

Membres suppléants présents: Wilton Littlechild remplace Brian O'Kurley; Rex Crawford remplace Paul Martin.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Murray, attaché de recherche.

Il est convenu,—Que les dispositions relatives au forum sur l'ozone soit acceptées et que, sous réserve de l'approbation de la Chambre, les séances du forum soit diffusées via la chaîne parlementaire et à l'occasion des séances du Comité, et qu'on prévoit pour la circonstance un supplément de 2 000 $ pour l'embauche de partiels.

Il est convenu,—Que le personnel du Comité dresse un plan de travail, semblable à celui du Sous-comité des pluies acides, sur l'économe et l'environnement;

—Que Paul Martin et Brian O'Kurley soient consultés pour la préparation du plan;

—Que le plan soit prêt à la mi-avril.

Il est convenu,—Que le Comité accepte l'invitation faite par l'Institut international pour le développement durable de participer à l'inauguration officielle de l'organisme, outre la rencontre prévue d'une journée au sujet de la CNUED;

—Que les membres décident individuellement de visiter les Laboratoires Whiteshell d'Énergie atomique du Canada Ltd.

Il est convenu,—Que le Comité obtienne des données sur les coûts de sa participation, du 1er au 12 juin 1992, au Sommet de la Terre qui se déroule au Brésil;

—Que la présidence examine la rôle du Comité, notamment dans le cadre de la délégation canadienne.

Il est convenu,—Que le projet de budget modifié, au montant de 153 073 $, soit adopté pour l'exercice 1992-1993.

Il est convenu,—Que le plan de travail du Sous-comité des pluies acides soit approuvé et la remise de son rapport prévue à l'automne.

À 12 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 31, 1992

• 1152

The Chairman: We will go on the record now. The chair is open to a motion with respect to the invitation to participate in the official opening of the International Institute for Sustainable Development and a one-day meeting with respect to the implications of UNCED that would occur.

Mr. Clark (Brandon—Souris): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: We will inform members to that effect. Since there is an invitation from the Whiteshell, members will be free on an individual basis to visit the Whiteshell establishment while in Manitoba.

Just so we can acknowledge it, the arrangements currently in motion for the one-day ozone are acceptable. We look forward to these being distributed via the parliamentary channel as well as in the normal way, through the proceedings of the committee, at an additional cost of $2,000 for hiring part-time employees.

Mr. Fulton (Skeena): Of course, a dub will be kept of it so if somebody phones or writes. . .I think you have to make a seperate request.

The Chairman: We will make sure a permanent copy of the tape would be available.

The Clerk of the Committee: I can speak to that. The broadcast belongs to the House in the similar way that the broadcasting of the House debates belongs to the House. I think the policy of the House is that it does not release its tapes. I am not saying I agree with them, but it was explained to me that they are concerned that people can change the tapes around, can actually do some dubbing and thereby constitute a contempt of the House. That matter would have to be examined by the House Management Committee.

The Chairman: Let's ensure that a copy is kept. More than having a six-or eight-hour tape, it may be useful, if it is a useful day, to see what it would be worth to get an edited version that we could make available. That might be useful, but I don't think we can judge in advance. All we have to be sure of is that we have a good recording of the day. I think we can guarantee that.

We have skipped item 1, but it's a good thing—Marlene, you have arrived just in time for the budget discussion. I know how much you look forward to these budget discussions.

• 1155

Maybe before we do that we should we clean off items 5 and 6. The meeting for the Minister of Fisheries of Newfoundland and Labrador is scheduled now for Tuesday, April 7 at 9 a.m. That is a slight delay in the meeting but it was a matter of his schedule and my schedule and he and I, through intermediaries, both agree that we should both try to be there at the same time.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 31 mars 1992

Le président: La séance est maintenant publique. Je suis prêt à accepter une motion concernant l'invitation à participer à l'inauguration de l'Institut international du développement durable et à une journée de réunion sur les répercussions de la CNUED.

M. Clark (Brandon—Souris): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Nous informerons les membres du comité. Puisque nous avons reçu une invitation de Whiteshell, les députés seront libres de visiter le parc de Whiteshell pendant leur séjour au Manitoba.

Pour que ce soit officiel, je dois mentionner que les dispositions qui ont été prises pour le forum d'une journée sur l'ozone sont acceptables. Les débats seront retransmis par la chaîne parlementaire et ils figureront dans les procès-verbaux du comité, comme d'habitude; cela coûtera 2,000$ pour payer les employés à temps partiel.

M. Fulton (Skeena): On en gardera bien sûr un double, au cas où quelqu'un téléphonerait ou écrirait. . . Je crois qu'il faut le demander expressément.

Le président: Nous veillerons à ce qu'un exemplaire de l'enregistrement soit gardé.

Le greffier du Comité: L'enregistrement télédiffusé appartient à la Chambre, comme appartiennent à la Chambre les enregistrements des débats. La Chambre a pour politique de ne pas mettre les enregistrements à la disposition de qui que ce soit. Je ne suis pas forcément d'accord, mais on m'a expliqué qu'on craignait que les gens ne modifient les bandes, n'en fassent des doubles, ce qui constituerait un outrage à la Chambre. La question devrait donc être soumise au Comité de la gestion.

Le président: Veillons donc à en garder une copie. Ce qui serait utile surtout, si la journée s'avère productive, ce ne serait pas tant d'avoir une bande d'une durée de six ou huit heures, mais peut-être, si cela en vaut la peine, d'en faire un montage. Cela pourrait être utile, mais je ne pense pas qu'on puisse en décider à l'avance. Nous devons surtout nous assurer d'avoir un bon enregistrement des débats de la journée. Cela, je pense qu'on peut le garantir.

Nous avons sauté le point 1, et c'est une bonne chose. Marlene, vous arrivez juste à temps pour la discussion sur le budget. Je sais combien vous aimez cela.

Mais avant, peut-être pourrions-nous régler les points 5 et 6. La réunion avec le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador est maintenant prévue pour le mardi 7 avril à 9 heures. Elle a dû être légèrement retardée, en raison de nos engagements respectifs, mais par l'entremise d'intermédiaires, nous sommes convenus lui et moi, que nous devrions essayer d'être ici tous les deux en même temps.

[*Texte*]

I want to say again on the record that this is a request from the Minister of Fisheries of Newfoundland and Labrador to appear with respect to the present crisis in the fishing industry, not with respect to the fishing interests as such but with respect to the ecological aspects of all this. He's made that clear to me in correspondence and in conversations with his deputy minister, and we will invite members of the fisheries committee so that they are fully informed of the discussions that take place with the provincial Minister of Fisheries. It is a meeting specifically on the ecological impact of what's happening with respect to Newfoundland.

Mr. Fulton: Does it need to be at 9 a.m as opposed to starting at 9.30 a.m., as our ordinary meetings? Are we crimped at the other end?

The Chairman: I can't answer that. Maybe Normand can.

The Clerk: Mr. Chairman, I think the officials would like two hours to make their presentation. There are two ministers and two deputy ministers. It is a two-hour block.

Mr. Fulton: We'll be running into another committee.

The Clerk: You will more than likely be bumped.

The Chairman: I have to correct myself. I realize now looking at it that it's the two ministers, the Minister of Fisheries and the Minister of the Environment. This helps to reinforce the reason for our having the meeting on the ecological aspects. We should try and be here at 9 a.m. Realistically, sometimes it's a little after 9 a.m., but it would give us close to the two hours.

Then I guess we'll have an update on acid rain subcommittee.

M. Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, je suis membre du Sous-Comité. Je n'ai pas pensé à inviter Stan qui préside ce Sous-Comité, mais nous avons un plan de travail dont nous avons convenu.

Bien sûr, le Sous-Comité est assujetti à nos décisions, puisqu'il est issu du présent Comité. Je pense qu'il serait bon que nous donnions notre aval à ce plan de travail qui, évidemment, contient des conditions: peut-être une excursion, une convocation des témoins, ce qui implique des frais et des dépenses. J'aimerais donc savoir si les membres du Comité donnent leur aval à ce plan de travail et aux conditions sous-jacentes.

Voici donc le plan de travail qu'on vient de vous distribuer. J'ai laissé mon document chez moi. Je ne pensais pas qu'on allait en discuter aujourd'hui.

Monsieur le président, vous avez le plan de travail. Je ne le lirai pas. Les titres vous suffiront peut-être pour voir l'itinéraire que nous nous apprêtons à suivre. Vous avez d'abord l'objectif et la portée du plan de travail. La liste des témoins est à la page 2. Nous avons, par exemple, deux témoins qui s'annoncent du côté de certaines initiatives américaines. Nous allons donc réviser certains éléments de l'accord nord-américain sur la qualité de l'air.

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler encore une fois officiellement que c'est le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador qui a demandé à comparaître devant notre comité pour parler de la crise actuelle dans les pêcheries, non pas du point de vue des intérêts dans les pêcheries, mais bien plutôt du point de vue écologique. Il me l'a bien fait comprendre dans sa lettre et par des conversations que j'ai eu avec son sous-ministre. Nous inviterons des membres du comité des pêches afin qu'ils soient pleinement au courant de la discussion que nous aurons avec le ministre provincial. La réunion portera sur l'incidence écologique de ce qui se passe actuellement à Terre-Neuve.

M. Fulton: Faut-il vraiment que ça commence à 9 heures, plutôt qu'à 9h30, comme à notre habitude? Y a-t-il des contraintes de temps?

Le président: Je n'en sais rien. Normand pourra peut-être vous répondre.

Le greffier: Monsieur le président, je crois que les témoins souhaiteraient avoir deux heures pour leur exposé. Il y aura deux ministres et deux sous-ministres. On a prévu un bloc de deux heures.

M. Fulton: Cela va nous mettre en conflit avec un autre comité.

Le greffier: On va sans doute vous mettre dehors.

Le président: J'ai fait une erreur. Je m'aperçois maintenant qu'il y aura bien deux ministres, le ministre des Pêcheries et le ministre de l'Environnement. Cela souligne d'autant l'aspect écologique qu'aura la réunion. Nous devrions essayer d'être ici à 9 heures. Nous savons bien que souvent les réunions commencent avec un peu de retard, mais cela nous donnerait près de deux heures.

Maintenant, passons au rapport du sous-comité sur les pluies acides.

Mr. Côté (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, I am a member of that sub-committee. I had not thought of inviting Stan who is our Chairman, but we do have a work plan we have agreed upon.

The sub-committee is of course subject to our decisions since it is a creation of this committee. I think we should approve this work plan which, obviously, includes some items such as travel, the calling of witnesses, which would carry expenses and costs. So I would like to know if the members of this committee are willing to approve this work plan with its related implications.

That work plan has just been distributed to you. I do not have my document with me. I did not know that we were going to discuss it today.

Mr. Chairman, you have received that work plan, so I will not read it to you. The titles may tell you everything about what we intend to do. You have first the objective and the scope, followed by the list of witnesses on page 2. For example, we have two witnesses on some American initiatives. Some aspects of the North American agreement on air quality will be looked at.

[*Text*]

En page 3, vous avez les témoins, qui sont au nombre de deux pour le moment. Il y aura ensuite une séance sur les échanges de droits d'émission, tel qu'indiqué à la page 3. Nous entendrons des témoins du fédéral, du provincial et du milieu de l'industrie.

Nous aurons ensuite trois séances. Je suis à la page 5 de la version française. En c), il y a les répercussions de l'initiative nationale. On a là une série de témoins. Ensuite, il y aura une séance sur la renégociation de l'accord d'Helsinki. Ensuite, il sera question du Mexique et de l'environnement.

• 1200

En f), il y a la collaboration dans les domaines scientifique et technologique, avec témoins, et ensuite une autre réunion qui va supposer une visite à Washington, avec entrevues et rencontres avec différents intervenants américains.

Bien sûr, je n'ai pas fait l'évaluation totale des coûts afférents à tout cela, monsieur le président, mais Normand pourra peut-être développer là-dessus à la suite de certaines démarches qu'il a faites.

Vous devriez avoir un *Proposed Outline of the Study* sur une seule page. Cela pourra vous donner une idée de l'itinéraire que nous nous proposons de suivre. C'est probablement en annexe: *Proposed Outline of the Study*.

Vous avez donc les thèmes. Il y a le nombre de groupes ou de témoins, le nombre de réunions et les dates approximatives du déroulement. Je ne sais pas s'il y a des questions financières rattachées à cela. Normand, y a-t-il une incidence financière qu'il serait bon de développer?

Le greffier: Pas vraiment.

M. Côté: Pas vraiment.

The Clerk: There would be some witness costs, though.

M. Côté: Il y aura sûrement quelques coûts au niveau des témoins.

The Chairman: The travel costs.

The Clerk: I'm sorry.

M. Côté: C'est ce que je voulais faire.

The Clerk: There would be some witness costs. I don't think they would be very, very high, but there would be a cost for the travel to Washington. I did a budget for that. I don't have it with me but it was $9,000 for a three-day visit for meetings with congressmen and environmental officials. It would take place around the week of May 11 if the subcommittee continues or decides to do this. This is all in theory, I suppose.

Mr. Clark (Brandon—Souris): Is that part of our budget to give this?

The Chairman: It would have to be part of our budget. We'll come to that in a second but it'll certainly have to be factored into our budget.

[*Translation*]

On page 3, there are the witnesses. For the time being, we have two planned. There will then be a meeting on trading emission rights, as is mentioned on page 3 as well. We will hear witnesses from the federal and provincial governments and from industry.

We will then hold three hearings. I am now on page 4. Under (c), we are looking at the impact of domestic initiatives. We have a number of suggested witnesses. After that, we will be holding a meeting on the renegotiation of the Helsinki Accord. Then we will go on to Mexico and the environment.

Under (f), the co-operative scientific and technological approach, we also have some witnesses planned. That will be followed by another meeting which will necessitate a trip to Washington to meet various American witnesses.

Mr. Chairman, I have not calculated how much that would cost in total, but Normand might be able to tell us more about it following the enquiries he has made.

You should have a "Proposed Outline of the Study" on a single page. That could give you an idea of our suggested itinerary. You should find it in the Appendix: "Proposed Outline of the Study".

There you have the topics, the number of witnesses and the number of meetings with approximate dates. I do not know what the financial implications of that would be. Normand, is there a financial aspect that we should look at?

The Clerk: Not really.

Mr. Côté: Not really.

Le greffier: Il y aurait cependant les coûts concernant les témoins.

Mr. Côté: There would most certainly be a cost for the witnesses.

Le président: Les coûts de déplacement.

Le greffier: Je vous prie de m'excuser.

Mr. Côté: That was what I intended to do.

Le greffier: Il y aurait des coûts concernant les témoins. Je ne pense pas que ce serait très coûteux, mais il y aurait aussi le coût de la visite à Washington. J'ai calculé le budget de cette visite. Je ne l'ai pas ici, mais le coût s'élevait à 9,000$ pour une visite de trois jours afin de rencontrer des membres du Congrès et des fonctionnaires dans le milieu de l'environnement. Si le sous-comité décide d'aller de l'avant, la visite aurait lieu la semaine du 11 mai. Mais tout cela est hypothétique, j'imagine.

M. Clark (Brandon-Souris): Est-ce que cela est prévu dans notre budget?

Le président: Il faut que ça vienne de notre budget. Nous y viendrons dans une seconde, mais c'est certain que cela ferait partie de notre budget.

[*Texte*]

The only thing is that on the budget side we do not include travel. That's a separate request item. What we send to the Liaison Committee is all our projected budget except travel. That's in a separate compartment and it must have separate approval. The Liaison Committee sets aside a sum of money exclusively for that purpose. Why that is is not entirely clear to me, but that's the way it works.

Mr. Clark: Is the subcommittee making use of the regular research staff that we had proposed to make use of?

M. Côté: C'est cela.

The Clerk: In fact, this was prepared primarily by the Library of Parliament. Mr. Alan Nixon is a colleague of Bill's and mine. Concerning travel, for what it's worth, we did a cost estimate and found that it would be more expensive to bring in witnesses from the States than it would be for the committee to go to Washington. Also, although you could invite them, the people from Washington would probably not be available. There are those two factors.

The Chairman: Yes. Jim.

Mr. Fulton: When we had our original discussions our core request to the subcommittee was to, as you note in the objective, have a particular look at sights in Canada that are continuing to be negatively impacted. A good chunk of that is principally eastern Quebec and the Maritimes, particularly New Brunswick, Nova Scotia and P.E.I. I noted in the work plan that as the curtain rose, the committee certainly bit into a pretty big side of the acid rain issue, including everything from the Helsinki Accord to the Canada–U.S. accord.

I'm just wondering whether or not there could be a bigger injection of the site loadings, because I know it's an area that's deeply sensitive over in Environment Canada because it isn't really getting the kind of attention that it should. There are many areas, particularly in eastern Quebec, where the buffer capacity of the shield is so low that the ground biota simply can't carry the kinds of SO_x and NO_x loadings that they're continuing to get. It's sort of a grey area in the Canada–U.S. accord and it's a bit of a grey area of Canada's acid precipitation reduction program.

• 1205

Maybe Yvon could take back to the committee, that we'd like that...

The Chairman: As I should have said at the outset, I appreciate Yvon making this presentation. In the normal course of things, Stan Darling would be here doing that, but I think most committee members know Stan's wife passed away last Thursday morning, and—well, he did come back yesterday. I mean, the guy just never stops working. We didn't think it was fair to perhaps put him under any additional pressure, but I think if there's to be any substantive discussion about the work plan, we should give Stan the opportunity to come and meet with the whole committee and discuss that.

[*Traduction*]

Cependant, nous n'incluons pas les déplacements dans notre budget. Il font l'objet d'une demande distincte. Nous soumettons au comité de liaison notre projet de budget, à l'exception du budget des déplacements. Cela entre dans une autre catégorie qui doit être approuvée séparément. Le comité de liaison réserve une certaine somme aux déplacements. La logique du système m'échappe, mais c'est ainsi.

M. Clark: Le sous-comité fait-il appel aux attachés de recherche comme nous l'avions proposé.

Mr. Côté: Exactly.

Le greffier: De fait, ce texte a été préparé essentiellement par M. Alan Nixon, de la Bibliothèque du Parlement. C'est un collègue à Bill et à moi. En ce qui concerne les déplacements, nous avons fait une évaluation du coût et nous nous sommes rendu compte qu'il serait plus coûteux de faire venir des témoins ici que de permettre au comité de se rendre à Washington. Et puis, même si on pourrait envisager de les inviter, les gens de Washington ne seraient probablement pas libres. Il y a donc ces deux aspects à considérer.

Le président: Oui. Jim.

M. Fulton: Au départ, nous avions demandé principalement au sous-comité, comme vous le rappelez d'ailleurs dans l'exposé de votre objectif, d'examiner plus particulièrement les endroits au Canada qui continuent d'être durement touchés. Ces endroits sont principalement situés dans l'est du Québec et dans les Maritimes, notamment au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je constate d'après le plan de travail que le comité ne craint pas de s'attaquer à une tâche énorme, et de tout examiner, de l'Accord d'Helsinki à l'accord canado-américain.

Je me demandais simplement si on ne devrait pas porter une plus grande attention aux charges acides, car je sais que c'est une question qui préoccupe beaucoup Environnement Canada et qui ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite. Il y a bien des régions, surtout dans l'est du Québec, où l'effet tampon du Bouclier est si diminué que le biote n'est plus en mesure de supporter les émissions soufrées et azotées qu'il continue de recevoir. C'est là une zone grise de l'accord canado-américain ainsi que du programme de lutte contre les pluies acides du Canada.

Yvon pourrait peut-être faire savoir à ce comité que nous souhaiterions...

Le président: Comme je l'ai dit au départ, je remercie encore une fois Yvon d'avoir présenté le plan de travail. Ce serait normalement à Stan Darling de le faire, mais comme la plupart d'entre vous le savent probablement, son épouse est décédée jeudi matin et... Eh bien, il était de retour hier. Rien n'arrête cet homme-là dans sa tâche. Nous avons pensé qu'il serait peut-être injuste de le soumettre à des pressions supplémentaires, mais si nous devons débattre en profondeur du plan de travail, je pense qu'il faudrait donner à Stan la possibilité de venir s'expliquer devant le comité tout entier.

[*Text*]

Mr. Clark: You bet. I would agree. Might I make a suggestion, Mr. Chairman? I think we as a committee should take some step to communicate our sympathy to Stan officially, because he's worked very hard on this committee for many years. I think there's agreement around the table to do that. Would you do that in the name of the committee, Mr. Chairman?

The Chairman: All right. That's agreed, is it? Okay.

Mr. Fulton: The other question I have for Yvon is in terms of the proposal that's here on the first page, the negotiation of a national SO_2 cap. There is a national SO_2 cap of 3 million tonnes and the three western provinces are automatically triggered in under that cap on December 31, 1999.

I know there is a growing political desire in several areas of the country to start escaping the cap. I just wonder how far the subcommittee might want to tread into an extremely treacherous political minefield, because the SO_x and NO_x caps are very sensitive, particularly in the three western provinces.

Those are the only two suggestions I have. One is to build more securely within the work plan the question of most sensitive sites, because certainly there's clear evidence linking the die-off of the sugar maple in Quebec to continued SO_x and NO_x loadings, and also the questions of the—

M. Côté: Monsieur le président, je retiens les deux remarques de Jim que je transmettrai à Stan. Je suis sûr que Normand pourra les noter. Nous en reparlerons.

Personnellement, j'étais mal à l'aise de convoquer le président ce matin. Je pense qu'il a été sensible à cela. Mais si jamais vous voulez que le président vienne défendre lui-même un point ou un autre, je me ferai un plaisir de lui acheminer votre demande.

Jim, je crois comprendre que je peux me permettre d'acheminer au président les deux remarques que vous venez de faire. Est-ce que cela peut vous satisfaire pour ce matin? Très bien.

The Chairman: I think, speaking for the committee, we're very pleased with the work that's been done to prepare this. It's been a little bit slow getting the committee going, but for very obvious reasons, I think, in terms of other pressures that people were under, but it now looks as if we could look forward to having this work completed before the summer break, I think. Is that right?

The Clerk: No.

The Chairman: No? Am I unrealistic? No, maybe not, but at least the hearings will be completed by then. Right?

The Clerk: In theory, yes.

The Chairman: All right. A slave driver.

I just want to keep things moving here. Thank you, Yvon, for that report.

Mr. Clark: I have a suggestion, Mr. Chairman, because item 3, the economy and the environment, has been with us for some time. When I looked at this report of the subcommittee on acid rain, which is really a proposal of work to be done, I was very impressed by the degree of organization and detail that was there.

[*Translation*]

M. Clark: Absolument. Je suis tout à fait de votre avis. Monsieur le président, me permettez-vous de faire une suggestion? Il me semble que le comité devrait exprimer ses condoléances officiellement, car Stan a été un membre assidu de notre comité pendant de nombreuses années. Je pense que tout le monde ici serait d'accord. Pourriez-vous vous en occuper, monsieur le président, au nom du comité?

Le président: Très bien. C'est entendu?

M. Fulton: J'aurais une autre question à poser à Yvon, à propos de la négociation d'un plafond national pour les émissions de CO_2, dont il est question au début de la page 2. Il existe déjà une limite maximum de trois millions de tonnes, et trois provinces de l'Ouest seront automatiquement assujetties à ces limites à compter du 31 décembre 1999.

Je sais que dans les milieux politiques de diverses régions, on souhaite de plus en plus ardemment se dérober à ce plafond. Je me demande dans quelle mesure le sous-comité tient à ouvrir un dossier qui pourrait être un champ de mine politique, car ces questions des émissions azotées et soufrées sont extrêmement délicates, surtout dans les trois provinces de l'Ouest.

Voilà donc mes deux commentaires. Je propose d'abord que l'on inscrive dans le plan de travail l'étude des sites les plus vulnérables, car on a pu établir un lien évident entre le dépérissement de l'érable à sucre du Québec et la charge d'oxyde de soufre et d'oxyde d'azote; et on est arrivé aussi à la question...

Mr. Côté: Mr. Chairman, I have noted Jim's comments and I will pass them on to Stan. I am sure that Normand has noted them as well. We will come back to them.

Personally, I didn't feel comfortable asking the Chairman to come this morning. I think he appreciated that. But if you want him to come himself to defend one item or another, I will be pleased to let him know.

Jim, I think I can pass on to the Chairman the two comments you just made. Would that be sufficient for this morning? Very well.

Le président: Je pense pouvoir dire au nom du comité que nous sommes très satisfaits de ce travail. Le comité a mis un certain temps à démarrer, pour des raisons évidentes, comme par exemple les autres obligations de ses membres, mais j'ai maintenant l'impression que nous pouvons espérer voir le travail terminé d'ici l'été. Est-ce exact?

Le greffier: Non.

Le président: Non? Ce n'est pas réaliste? Peut-être pas, mais on aura d'ici là au moins terminé les audiences, n'est-ce pas?

Le greffier: Oui, en principe.

Le président: Bon. Je suis un véritable esclavagiste.

Mais j'aime que les choses avancent. Je vous remercie, Yvon, de votre rapport.

M. Clark: Monsieur le président, je voudrais me permettre une suggestion, car le point 3, économie et environnement, est une question à l'ordre du jour depuis un certain temps. J'ai été très impressionné, en prenant connaissance du rapport du sous-comité sur les pluies acides, ou plutôt de son plan de travail, par le degré d'organisation et les détails qu'il contenait.

[*Texte*]

Perhaps we might all take some sort of message from that in terms of preparing for our own future activities. I wonder if it would be possible to look at the economy and the environment with a similar degree of preparation—if that would be conceivable. As you know, we made a decision some time ago, and the fact we haven't moved in that direction has been of considerable concern to some of our members.

I was thinking if we have the people who could do that same kind of forward thinking, and if we have the research capacity to do that now, it would be very helpful to us—just by way of a stated suggestion to the committee at a subsequent meeting. I find this an exemplary document because one can very quickly identify areas of concern and/or deficiencies, depending upon your evaluation. If we could add some body to the other proposed study in a similar fashion, it would be helpful.

• 1210

In doing that, we might want to call upon certain members of this committee who have expressed, during the course of our proceedings, particular interest in that particular study. I'm thinking specifically of Mr. O'Kurley and Mr. Martin, whose views I recollect having been well articulated in the past. It would be helpful to the committee if that could be done.

Mr. William Murray (Committee Researcher): We have had some discussions in the science and technology division about areas that might be of interest to the committee in looking at economy and the environment. Mr. Martin was saying that he would like to look at the effect of stringent environmental regulations on industry. Is the response of industry to increased research and development resulting in better efficiency, higher productivity and therefore a better competitive edge?

Mr. O'Kurley has also indicated that he feels there is another side to the coin in that many industries are only marginally competitive, and if these industries are presented with rather strict regulations, in the present economic climate it could mean that these companies fail.

My perception of the environment and the economy right now would be to compare and contrast different industries or a specific industry that would be effected by stringent rules. In our discussions we came up with three possible industries that we could zero in on. One was the mining industry, which has problems with acid drainage and mine tailing stabilization. These can be mitigated now, environmentally, but it is extremely expensive. That might be one are of interest.

A second area that gets a lot of interest among people in science is the energy sector. If Canada is going to stabilize greenhouse emmissions of CO_2 by the year 2000 at 1990 levels, it is going to mean quite a shake-up in the energy industry. It would be worthwhile looking at what technologies bring about better energy efficiency, greater energy efficiency and conversions, and what the effect will be on different types of energy producers, coal versus oil versus nuclear. More in

[*Traduction*]

Peut-être pourrions-nous nous en inspirer pour préparer le plan de nos travaux futurs. Je me demandais s'il serait possible, ou même concevable, de préparer avec la même précision notre plan d'action sur l'économie et l'environnement. Comme vous le savez, la décision remonte à quelque temps, et certains membres du comité s'inquiètent de voir que nous n'avons encore rien fait.

Je me disais donc que si nous avons les capacités de recherche et de réflexion pour le faire, il serait utile... Ce serait une simple proposition à présenter à la prochaine réunion du comité. Ce document est exemplaire, car il permet d'identifier très rapidement les problèmes ou les carences, selon l'évaluation de chacun. Si nous pouvions structurer de la même manière l'autre étude que nous nous proposons de faire, ce serait très utile.

Ce faisant, nous pourrions inviter certains membres du comité qui, au cours de nos audiences, ont manifesté un intérêt particulier pour cette étude. Je songe plus particulièrement à MM. O'Kurley et Martin, qui ont si bien exprimé leur point de vue là-dessus par le passé. Ce serait utile pour le comité.

M. William Murray (attaché de recherche du comité): À la direction des sciences et de la technologie, nous avons parlé des questions qui pourraient intéresser le comité dans le cadre de son étude sur l'économie et l'environnement. M. Martin disait qu'il aimerait examiner l'effet d'une réglementation environnementale très stricte sur l'industrie. Les milieux industriels réagissent-ils en augmentant leurs efforts de recherche et de développement afin d'obtenir une meilleure efficacité, une plus grande productivité et, de ce fait, un avantage sur le plan de la compétitivité.

M. O'Kurley a également dit qu'il y avait, selon lui, un autre aspect de la question, car bien des industries sont très peu compétitives, et si on les assujettit à une réglementation très stricte dans le climat économique actuel, cela pourrait les mener à la faillite.

Selon moi, une étude sur l'environnement et l'économie dans le contexte actuel devrait chercher à examiner une industrie particulière, ou à comparer diverses industries, qui seraient touchées par des règlements très stricts. De nos discussions, il est ressorti trois secteurs industriels sur lesquels pourraient porter l'étude. Il y avait d'abord le secteur minier, qui a des problèmes d'évacuation des acides et de stabilisation des résidus miniers. Il y a maintenant moyen de réduire l'incidence écologique, mais les solutions sont extrêmement coûteuses. Cela pourrait être un domaine intéressant.

Un autre domaine qui suscite beaucoup d'intérêt dans les milieux scientifiques, c'est l'énergie. Si le Canada entend, d'ici l'an 2000, stabiliser au niveau de 1990 les émissions de CO_2, le gaz à effet de serre, cela entraînera une transformation profonde du secteur de l'énergie. Il serait intéressant de voir quelle technologie permettrait d'améliorer l'efficacité énergétique, les conversions, et quels en seraient les effets sur les différents producteurs d'énergie: charbon,

[*Text*]

the global prospect, if we go ahead and become more efficient, are we more competitive or is energy costing a great deal in Canada and are other Canadian industries therefore not as competitive as those of Malaysia or somewhere else?

There is a lot of interest in that, but the House of Commons Standing Committee on Energy, Mines and Resources did a similar study last fall. Its angle concerned the environmental challenges that face the industry and how to surmount them. That report isn't out yet and it could be rather a duplication.

The third area that no committees have been looking at is the pulp and paper industry in Canada. It has just recently been confronted with the new dioxin-furan regulations. There will be stringent controls by, I believe, the end of 1994. This industry would fit into a study rather well in that we can focus on one industry and probably accomplish the study in its entirety during the fall session.

The pulp and paper industry gives us the entire gambit of very up-to-date pulp and paper mills, such as one in B.C. that is essentially non-polluting. We have older pulp mills that are in the process of modernization. We could look at that from this point of view: Are these now cutting edge? Are they more competitive? Do they have technologies that could be transferred to other countries?

Finally, there is the other end of the question. There are some very old mills—a hundred years old in New Brunswick and Quebec—that have no chance, whatsoever, of meeting these environmental controls. It means that a lot of small towns will go belly up, and I think we should have a look at the effect of 300 jobs lost in, say, Kapuskasing as opposed to Toronto where it would just be a blink of the eye.

• 1215

If we take a more global look at that, Sweden has extemely stringent regulations. Canada is more middle of the road, and then there are pulp and paper industries in developing countries with no regulations. I think it would be very interesting to do a comparison of Canada's competitive edge against those two scenarios.

Mr. Fulton: That sounds very interesting. You've sold me hook, line and sinker on that one.

The Chairman: I can see how people are getting quite keen but before you sign on—Rex, did you have a comment you want to make?

Mr. Crawford (Kent): Lee covered it quite well. It was in reference to Mr. Darling and the work he had done on this report, as well as previously on the environment, but Lee covered it before you recognized me.

The Chairman: It doesn't hurt to be reinforced because I think there is no question that the work Stan did over a considerable period of time is extremely valuable.

[*Translation*]

pétrole ou nucléaire. Sur un plan mondial, si nous réalisons effectivement ces gains énergétiques, aurons-nous un avantage concurrentiel, ou le coût énergétique sera-t-il très élevé au Canada, désavantageant ainsi certaines industries canadiennes par rapport à leurs concurrents en Malaisie ou ailleurs?

C'est une question qui suscite énormément d'intérêt, mais le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources a déjà réalisé une étude semblable l'automne dernier. Elle examinait plutôt les défis écologiques qu'aurait à relever l'industrie, et la façon dont elle pourrait s'y prendre. Le rapport n'a pas encore été publié et nous risquons de faire double emploi.

Il y a un troisième secteur, sur lequel aucun comité ne s'est encore penché, c'est celui des pâtes et papiers. Il a tout récemment dû faire face aux nouveaux règlements sur les dioxines et les furannes. Des contrôles très stricts seront imposés d'ici la fin de 1994, me semble-t-il. Ce secteur serait intéressant à étudier puisqu'il nous permettrait de nous concentrer sur une industrie et probablement de compléter l'étude pendant l'automne.

Dans le secteur des pâtes et papiers, nous avons toute la gamme technologique, des usines les plus modernes, comme celle de la Colombie-Britannique, qui est essentiellement non polluante, aux plus anciennes qui sont en voie de modernisation. Nous pourrions poser la question suivante: ces technologies sont-elles à la fine pointe du progrès? Sont-elles compétitives? Pourrait-on envisager des transferts de technologie vers d'autres pays?

Et enfin, il y a l'autre aspect de la question. Il y a de très vieilles usines—certaines au Québec et au Nouveau-Brunswick ont une centaine d'années—qui ne peuvent absolument pas répondre à ces critères environnementaux. Cela veut dire que beaucoup de petites localités vont mourir, et on pourrait examiner les conséquences de la disparition de 300 emplois à Kapuskasing, par exemple, par rapport à Toronto, où cela passerait inaperçu.

Si on examine la situation d'un point de vue international, il y a la Suède, où les règlements sont extrêmement sévères, puis le Canada qui est plutôt modéré, et ensuite les pays en voie de développement, où aucune réglementation ne régit la fabrication des pâtes et papiers. Il me semble qu'il serait très intéressant de faire une comparaison de l'avantage compétitif du Canada par rapport à ces deux autres cas.

M. Fulton: Cela me paraît passionnant. Vous m'avez convaincu.

Le président: Je vois que les gens sont fort intéressés, mais avant de donner votre approbation—Rex, avez-vous un commentaire à faire.

M. Crawford (Kent): Lee a très bien dit ce que je voulais exprimer. Je voulais parler de l'excellent travail qu'a fait M. Darling avec ce rapport et, par le passé, au Comité de l'environnement, mais Lee l'a très bien dit avant que vous ne me donniez la parole.

Le président: On peut toujours souligner la chose, car il est certain que le travail qu'a fourni Stan pendant tant d'années est extrêmement utile.

[*Texte*]

Mrs. Catterall (Ottawa West): I haven't been back through all the minutes since we decided to undertake this study, but it seems to me we were trying to finally get a handle on how we can apply sustainable development to industry in Canada and to the balance sheet between environmental regulation and cost.

The pulp and paper issue is interesting. We might almost want to leave ourselves open to expand that to consider the chemical industry in general. I think it is important that we study not only the impact on water but the impact on the atmosphere as well.

One area that doesn't seem to have been addressed is the whole issue of trade, except with respect to competitiveness. I would be interested in looking at a broader industry than pulp and paper. The chemical industry is a good one to start with in terms of how much of it is dependent on trade, and what the environmental effects of that trade are.

I certainly think that when we look at economy and the environment it is not enough to look at what goes into a particular river in Canada. We must look at what the effects of our economic activity are on the environment generally. I don't think that is going beyond the original purpose of the study as we discussed it at committee.

I guess we are all becoming increasingly aware of the time and if we will be able to complete the work we started. Perhaps anything we undertake from now on should not be viewed as a two-year process. There sections we can do and report on an interim basis. I know we will all be back and can continue wherever we left off, but I think it is quite important because our ozone and global warming studies were long and complex, and I suspect this will be equally so. I think it is important in designing the work plan if we can define chunks that we could interimly report on and perhaps suggest some priorities within that.

I think we have generally agreed on the importance of the area of economic opportunities of environmentalism. I didn't particularly hear it mentioned, and I don't quite know how we focus on that. I just know it is something that NSERC defined over three years ago as a major economic opportunity for Canada. I think this study is the ideal place to have a closer look at that.

• 1220

That also impacts on technology transfer, for instance. I don't think I mentioned it at this committee, but I'm extremely impressed that Northern Telecom has technology that's saving them $55 million a year by eliminating the use of CFCs. It has agreed voluntarily to make that technology available to any company in the world, including its competitors.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): The energy committee is still drafting its report, but I think you'll find it very helpful to the committee if you're going to look at economics and the environment, in that industry, anyway—the energy-

[*Traduction*]

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Je n'ai pas relu tous les comptes rendus depuis le jour où nous avons décidé d'entreprendre cette étude, mais il me semble que nous voulions essayer de voir comment pourrait s'appliquer dans la pratique les principes du développement durable à l'industrie canadienne, et comment assurer l'équilibre entre les exigences du bilan et la réglementation environnementale.

Les pâtes et papiers seraient un objet d'étude intéressant. Il serait peut-être bon de laisser la porte ouverte pour nous permettre d'aborder de façon plus générale la question de l'industrie chimique. Il ne faut pas limiter notre étude à l'incidence sur l'eau, mais examiner aussi les conséquences pour l'atmosphère.

Par ailleurs, on ne semble pas avoir examiné la question du commerce extérieur, sauf du point de vue de la compétitivité. Je préférerais qu'on adopte une approche moins limitée. L'industrie chimique serait un bon début, parce qu'elle dépend tellement du commerce extérieur et qu'elle permettrait d'analyser les conséquences environnementales du commerce.

J'estime que si on aborde la question de l'économie et de l'environnement, on ne peut pas se limiter aux effluents dans une rivière donnée au Canada. Nous devons considérer les effets de notre activité économique sur l'environnement en général. Il ne me semble pas que cela dépasserait le cadre prévu à l'origine pour cette étude.

Nous avons tous de plus en plus conscience des délais et nous nous demandons si nous allons pouvoir terminer les travaux que nous avons entamés. Toute étude que nous entreprenons à partir de maintenant devrait peut-être être étalée sur une période de deux ans, avec des rapports provisoires. Je sais bien que nous reviendrons et que nous pourrons reprendre nos travaux là où nous les avons laissés, mais il me paraît important de concevoir un plan de travail qui nous permette de définir des éléments précis, sur lesquels nous pourrons présenter des rapports provisoires, et peut-être établir des priorités, car je soupçonne que cette étude sera aussi longue et complexe que l'ont été nos études sur l'ozone et le réchauffement de la planète.

Je crois que nous sommes généralement d'accord sur l'importance des débouchés économiques qu'offre l'environnement. On n'en a pas vraiment parlé, et je ne sais pas comment on pourrait aborder cela. Je sais seulement que le CRSNG a conclu il y a plus de trois ans qu'il y avait là un important débouché économique pour le Canada. Cette étude me paraît présenter une occasion idéale pour examiner cette question.

Il y a un lien, par exemple, avec les transferts de technologie. Je ne crois pas en avoir parlé dans ce comité, mais je suis extrêmement impressionné par Northern Telecom, qui a une technologie permettant d'éliminer les CFC et d'économiser 55 millions de dollars par an. La société a proposé de transférer la technologie à toute entreprise au monde qui serait intéressée, y compris à ses concurrents.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Le comité de l'énergie n'a pas encore terminé la rédaction de son rapport, mais je pense qu'il s'avérera très utile dans le cadre d'une étude sur l'économie et l'environnement, dans ce secteur industriel du

[*Text*]

related industries like oil and gas and coal and hydro. I can't give you a date, but I think we're into chapter 16 now, which is sort of the conclusion part. It may almost sound like a duplication, as you mentioned, but I'm sure there are other aspects you might want to look at, anyway.

M. Côté: Monsieur le président, je trouve très intéressantes les interventions de tous les collègues. J'aurais même souhaité que Marlene arrive dès le début de la réunion. Elle aurait peut-être pu ouvrir des perspectives de débat et apporter des solutions. Je trouve très intéressante l'expansion à l'industrie et au commerce que vous proposez, Marlene. Au risque d'en arriver à un débat presque infini, on pourrait peut-être s'ajuster à ces perspectives et à ces discussions sur le commerce extérieur.

On est en plein débat actuellement. On est en train d'évaluer le traité du libre-échange, mais cela nous amène à nous poser des questions quant aux rapports de compétitivité que nous allons pouvoir consolider ou préserver dans la discussion trilatérale qui a cours actuellement.

Quel sera l'impact de ces normes environnementales? D'une part, nous sommes coincés parce que nos industries, peu soucieuses de l'environnement, se trouvent aujourd'hui vieillies et sont en face de réglementations nouvelles auxquelles le Canada adhère passionnément. Il y a donc une dichotomie. On a des usines de pâtes et papiers—que je connais bien puisqu'il y en a quatre dans mon comté—qui ne sont pas capables de s'ajuster à ces normes auxquelles le Canada adhère passionnément.

Je veux savoir jusqu'à quel point cette compétitivité de l'économie et de l'environnement nous sera profitable dans ces discussions. Il est très important que nous émettions nos sentiments et nos craintes parce que les négociations ont lieu actuellement. Il serait bon de dénoncer à nos négociateurs certains critères ou certains paramètres qui nous inquiètent, pour qu'on puisse en parler au bon moment dans le cours des négociations.

Cela m'inquiète beaucoup. J'aimerais donc que nous envisagions nos discussions dans le cadre du commerce international et que nous fassions part à nos négociateurs de certaines préoccupations. Voilà, monsieur le président.

Mr. Clark: Mr. Chairman, Dr. Murray might want to put something down on paper comparable to what the acid rain committee has provided. I suggest he consult with those who have shown a particular interest in this before putting something before us. I mentioned Paul Martin and Brian O'Kurley, and I think our vice-chairman, Mr. Côté, might be a part of that. I don't know whether, Jim, you. . .or you may want to name somebody else. This is just to bring us back a document. The advantage of a document is that it gives us some focus for our discussion.

We've discussed this on several different occasions, and we keep speaking in very broad terms. I was struck, as was Jim, by the reference to pulp and paper. I think it has very broad economic and geographical implications for us. I don't

[*Translation*]

moins, dans le secteur de la production énergétique, pétrolière, gazière, houillère ou hydro-électrique. Je ne peux pas vous dire quand le rapport sera prêt, mais nous sommes arrivés au chapitre 16, le chapitre des conclusions. Il peut y avoir un risque de double emploi, comme vous l'avez dit, mais je suis sûr qu'il resterait des aspects à examiner.

Mr. Côté: Mr. Chairman, all those comments are extremely interesting. I wish Marlene had been here from the beginning. She might have opened new perspectives and offered solutions. I find that Marlene's idea to extend the study to industry and trade very interesting. Although it may mean never-ending discussions, we might consider looking at the trade aspect.

We are right in the midst of that debate right now. We are assessing the impact of the free trade agreement, and that raises questions on the competitive relationships that we might be able to consolidate or preserve in the present trilateral negotiations.

What impact will environmental standards have? On the one hand, we are stuck because our industries, not to concerned about the environment, are now obsolete and are facing new regulations which Canada has whole-heartedly adopted. There is a dichotomy. There are pulp and paper mills—and I'm well aware of them since there are some in my own riding—that cannot adapt to those new standards that Canada has adopted so whole-heartedly.

I would like to know to what degree that question of competitiveness and the environment will be useful in those discussions. It is essential that we express our concerns while the negotiations are going on. We should let our negotiators know that some standards or parameters are a cause of concern to us so that they can be raised at the right time during the negotiations.

It is an issue of great concern to me. I would therefore hope that we will consider the trade aspect and that we will let our concerns be known to our trade negotiators. That's all, Mr. Chairman.

M. Clark: Monsieur le président, M. Murray pourrait nous préparer un plan comme celui que nous a fourni le sous-comité sur les pluies acides. Il pourrait consulter ceux qui ont manifesté un intérêt particulier par le passé. J'ai mentionné Paul Martin et Brian O'Kurley, mais notre vice-président, M. Côté, pourrait aussi être intéressé. Je ne sais pas, Jim, si vous. . .ou vous préférez peut-être nommer quelqu'un d'autre. C'est seulement pour préparer un plan de travail qui aurait l'avantage de concentrer la discussion.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, mais toujours en termes très généraux. Comme Jim, la proposition sur les pâtes et papiers m'a fasciné. C'est un sujet qui a des conséquences économiques et géographiques importantes. Je

[*Texte*]

think there is a region in the country that is not affected one way or another by the new regulations, and I think it might well be the key. But before reaching that decision, I think something on paper would help us flesh it out. If we could agree on that, it is perhaps as much as we could accomplish today. We can come back to it at a subsequent meeting.

• 1225

Mr. Fulton: In terms of process, I think Lee has touched on what we really need to do. We seem to have some considerable degree of consensus on the pulp issue, because I think it does carry a lot of the issues here. There are government regulations driving a new technology. Other countries that aren't adopting any regulations are not being driven that way. There are new non-kraft technologies coming in. I think there are a lot of very big competitive components here.

We could also find it in the energy sector. I would like to hear from Brian, who might argue very vigorously that we do the same study but in the energy sector. Bill has suggested the same thing. I am not sold entirely on one or the other. It could be that we end up doing both in some way.

I think Lee's point is correct that perhaps Bill could even consult by phone with Paul and Brian, and lay out pulp and paper for us now just as an example—here are the key areas, here are roughly the number of hearings needed to cover that, and give us a fall schedule for mid-September to mid-December—so when we come back, if we are going to do pulp, we can decide what areas we couldn't do because of the number of hearings, and we could streamline down.

Marlene is right. If we weren't beginning to write an interim report in November, we wouldn't have one to report by next December. There is no doubt after next December, the likelihood of any kind of continuous agenda item for this or any other committee is extremely low because of the pre-election period. We'll very rarely get major opportunities for a lot of hearings.

Mr. Crawford: I certainly agree with Jim, but I would like to see it one step further. We mention everything but chemicals. I happen to be in the chemical valley of Canada and we are having problems. I've had very little co-operation from Environment since Lucien Bouchard. Lucien was working on it, but he left the party and his ministry. Right now we are having spills. The First Nations are going to have a demonstration. . .this Friday. They have asked me to attend.

Mr. Fulton: This is on the St. Clair, Rex?

Mr. Crawford: Yes, on the St. Clair River. They are spilling daily now, and I want to know what the federal government is going to do about it because it is a federal waterway, and Sarnia is provincial. We have a serious problem there, and everyone seems to ignore it both provincially and federally. In a way, I was wishing we had Lucien back. At least he was taking a real strong look at it. So that is it. Just add chemicals or we will have another Love Canal.

[*Traduction*]

crois qu'il n'y a pas une seule région du pays qui ne soit pas touchée d'une manière ou d'une autre par les nouveaux règlements. Il me semble que c'est peut-être bien là le point essentiel. Mais avant d'arriver à cette décision, il serait utile d'avoir un plan sur papier. Si nous pouvions tomber d'accord là-dessus, ce serait déjà bien pour aujourd'hui. Nous pourrions ensuite y revenir à une prochaine réunion.

M. Fulton: Lee a très bien expliqué comment il faudrait procéder. Nous semblons avoir un consensus sur la question des pâtes et papiers, car il me semble qu'elle peut englober toutes sortes d'aspects. Il y a la réglementation gouvernementale qui suscite des technologies nouvelles. Il y a les autres pays qui n'ont aucune réglementation, aucune exigence de ce genre. Il y a les technologies nouvelles pour les papiers autres que kraft. Il me semble qu'il y a là tout un élément concernant la compétitivité.

On trouve la même gamme dans le secteur de l'énergie. J'aimerais avoir l'avis de Brian, qui pourrait peut-être proposer avec beaucoup de vigueur une étude portant sur ce secteur. Bill l'a aussi suggéré. Je ne tiens pas absolument à l'un ou l'autre. Nous finirons peut-être par faire les deux.

Lee a raison de suggérer que Bill parle à Paul et Brian et qu'il nous prépare un plan sur les pâtes et papiers, à titre d'exemple, en indiquant les questions principales, le nombre de séances qui seraient nécessaires, et en établissant un calendrier des séances de la mi-septembre à la mi-décembre, afin qu'à notre retour, si l'étude doit porter sur les pâtes et papiers, nous puissions décider quelles questions il faudrait laisser tomber, pour des raisons de temps.

Marlene a raison. Si nous ne commençons pas un rapport provisoire en novembre, nous n'aurons pas de rapport d'ici décembre. Or après décembre, il est fort peu probable que ce comité, ou tout autre, puisse poursuivre les travaux prévus, car nous serons en période pré-électorale. Nous aurons rarement la possibilité de tenir une série d'audiences.

M. Crawford: Je suis de l'avis de Jim, mais j'aimerais qu'on aille encore plus loin. On a parlé de tout, sauf de l'industrie chimique. Il se trouve que je viens de la vallée de la chimie, et nous avons là des problèmes. Depuis le départ de Lucien Bouchard, Environnement Canada nous a très peu aidé. Lucien s'occupait du dossier, mais il a quitté le portefeuille et le parti. Il y a actuellement des déversements. Les Premières nations ont prévu une manifestation pour vendredi. On m'a demandé d'y participer.

M. Fulton: Vous voulez parler de la rivière St. Clair, Rex?

M. Crawford: Oui, c'est cela. Il y a actuellement des déversements quotidiens, et je veux savoir ce que fait le gouvernement fédéral puisque c'est un cours d'eau fédéral, tandis que Sarnia est provincial. La question est grave, et personne ne semble s'y intéresser, que ce soit au niveau provincial ou fédéral. Je souhaite presque le retour de Lucien. Au moins, il s'intéressait vraiment à la chose. Voilà. Ajoutez les produits chimiques, sans quoi nous aurons un nouveau Love Canal.

[*Text*]

Mrs. Catterall: I have a suggestion for Dr. Murray as he is working on this. The former sustainable development group within Environment Canada may be very helpful. Something that may be particularly helpful in identifying witnesses is the success stories bank they were keeping—I understand it is no longer being kept—of experiences of Northern Telecom, 3M, E.B. Eddy in Espanola, and so on.

Mr. Fulton: Did they really cancel that, Marlene?

Mrs. Catterall: Yes. The other thing that clicked as Rex was talking about the St. Clair Valley was the Brazilian experience with the Cubito Vale that literally was poisoned from the upper stratosphere down to the depths of the waterways in Brazil. They have done a major clean-up. They are probably still not in as good shape as we are in the St. Clair Valley, which is pretty bad. But in a very short period of time, they did a major clean-up of a very desperate situation involving industry, labour, government and the NGOs.

If it is at all possible—and we are going to be looking at the whole chemical area—that might be one very useful, concrete experience. I am sure there are others, but that is the one that came to mind.

Mr. Clark: I think we have given him enough direction. Perhaps he could write the report at the same time.

• 1230

The Chairman: I want to make sure we're not asking you to do something that you feel you're not clear on or you feel it's more of a task than possible.

Mr. Murray: No, I don't have any trouble putting that together. I'll have to give some thought to greater integration of trade into the topic. It could be possible to perhaps cover trade within pulp and paper from the point of view that countries like Germany are threatening to no longer buy Canadian pulp that is bleached by chlorination. There's also the fact that American cities and states have passed laws requiring a certain percentage of recycled—

The Chairman: That's what I was going to raise. The recycle aspect is critically important.

Mr. Murray: We might be able to tie it all together, but I'll go ahead and just put together a background document on it and have it put out, I hope, sometime in mid-April and then look for feedback on it. After that point, I'll put together a work plan for the fall.

Mr. Clark: And you'll consult with some of our colleagues in the meantime.

Mr. Murray: Right.

The Chairman: I think that's important because as we've been reminded here this morning, the two who are not here have been very much concerned that we carry forth with this problem. They're fully in the picture and know what we're doing. I hope that would bring us all together around the central decision that we have to make. So we'll have a document by mid-April and then we'll hopefully make the decision within a week or two of having that document, right?

[*Translation*]

Mme Catterall: Je voudrais suggérer quelque chose à M. Murray. L'ancien groupe d'Environnement Canada sur le développement durable pourrait nous aider. Notamment, leur banque de données sur les réussites dans le domaine de l'environnement—qui n'est plus mise à jour, me semble-t-il—pourrait nous être très utile pour choisir les témoins à inviter. Elle fait état de l'expérience de Northern Telecom, 3M, E.B. Eddy à Espanola, et d'autres.

M. Fulton: A-t-on vraiment mis fin à ce projet, Marlene?

Mme Catterall: Oui. En écoutant Rex parler de la vallée de la St. Clair, cela m'a rappelé la vallée Koubito au Brésil, qui avait été littéralement empoisonnée des couches supérieures de la stratosphère jusqu'au fond des cours d'eau. Un grand effort de nettoyage a été entrepris. Je ne pense pas qu'on ait redressé la situation au niveau de la vallée de la St. Clair, qui est pourtant en mauvais état. Mais en peu de temps, on a réussi à assainir considérablement une vallée qui était dans une situation désespérée, et ce, grâce à la collaboration des entreprises, des syndicats, du gouvernement et des ONG.

Si c'est possible et si nous examinons tout le secteur de l'industrie chimique, il pourrait être utile d'étudier cette expérience concrète. Il y en a certainement d'autres, mais c'est la première qui m'est venue à l'esprit.

M. Clark: Je pense qu'on lui a donné suffisamment d'idées. Peut-être qu'il pourrait rédiger le rapport, pendant qu'il y est.

Le président: Je veux m'assurer que nous ne vous en demandons pas trop et que vous comprenez bien ce que nous attendons.

M. Murray: Cela ne me posera aucun problème. Il faudra que je réfléchisse à la façon d'intégrer le commerce international. On pourrait peut-être l'aborder dans le contexte des pâtes et papiers, puisque des pays comme l'Allemagne menacent de ne plus acheter de pâte à papier canadienne si elle est blanchie au chlore. En outre, des villes et des États américains ont adopté des règlements exigeant un certain pourcentage de papier recyclé...

Le président: J'allais le dire. La question du recyclage est extrêmemenet importante.

M. Murray: Il est peut-être possible de faire le lien entre tous ces aspects, mais je vais commencer par préparer un document d'information qui devrait être prêt, je l'espère, d'ici la mi-avril. J'attendrai ensuite vos commentaires. A partir de là, nous pouvons établir un plan de travail pour l'automne.

M. Clark: Et vous consulterez certains de nos collègues.

M. Murray: Oui.

Le président: C'est important, car, comme on nous l'a rappelé ici ce matin, les deux membres du comité qui ne sont pas ici aujourd'hui tenaient particulièrement à cette étude. Ils sont directement concernés et au courant. J'espère que cela nous amènera à un consensus sur la décision centrale. Le document sera donc prêt d'ici la mi-avril, et j'espère que nous pourrons ensuite prendre une décision dans un délai d'une semaine ou deux, n'est-ce pas?

[*Texte*]

We've covered all the items except item 1, which is the budget. The budget's been circulated so you have it in front of you.

Mr. Fulton: I didn't bring it with me.

The Chairman: We have extra copies. You can look at the details, but I just want to point out that we are forecasting a significantly reduced request over last year. I suppose in the theme of restraint that is all for the good. But I think it's significantly or chiefly due to the fact that we're forecasting that we would make more use of the parliamentary library and the research branch. Assuming that's true, we have no difficulty.

On the other hand, I think that from discussions we've had we're also aware of the fact that we might want to make use of outside contract assistance on some specialized basis if that is required. I simply would say that I hope we leave ourselves enough flexibility in this budget that we don't, in a sense, give up resources which we might have to go back and retrieve.

I can tell you that shortly the Liaison Committee will be looking at all the budgets of all the committees and will then make some decision as to how much will be approved for the activities. I just mention that at the outset.

Mr. Clark: Before you continue, Mr. Chairman, concerning the principal budget items, could you confirm for me, for example, that there still is some $60,000 there for such research, or do I misunderstand the term "contract consultants"?

The Chairman: That's right, yes.

Mr. Clark: And how does that compare with the sums expended in the past?

The Chairman: That's about the amount we spent this year. The year before we spent $72,000.

Mr. Clark: Well, if I understand correctly, we'll not indeed have the flexibility in the budget that you are recommending we have.

The Chairman: I think so. I haven't had the chance to do the comparisons. I think we've forecast some significant reductions in other areas, is that right?

The Clerk: Printing.

The Chairman: Printing is one of them. As I recall it, I will remind members that we paid a very large sum to reprint. So one of the critical things is that when we're making decisions about printing reports, my suggestion would be to lean a little bit on the side of having a large run the first time because it becomes very expensive to get into second runs. It's virtually a new printing with all the same costs once again. It's very inefficient. If I can put it this way, we may be saving a bit of paper, but we are encumbering the committee with about double the expenditures that would otherwise be necessary. You are going to have to make a decision. Do you keep down to an absolute minimum the number you print, realizing you are likely going to encumber the committee with doubling the printing costs as we distribute and run out of the first edition and have to go into a second or even a third edition? That's that whole area.

[*Traduction*]

Nous avons réglé toutes les questions à l'ordre du jour, sauf le point 1, c'est-à-dire le budget. Les documents vous ont été distribués.

M. Fulton: Je ne les ai pas apportés.

Le président: Nous en avons des exemplaires supplémentaires. Vous pouvez examiner les détails, mais je vous signale que nous demandons un budget beaucoup moins important que l'année dernière. En période d'austérité, c'est sans doute une bonne chose. Les économies reposent cependant sur l'idée que nous pouvons faire davantage appel à la Bibliothèque du Parlement et à la direction de la recherche. Si c'est bien le cas, nous n'aurons aucun problème.

Par ailleurs, il me semble, d'après nos discussions, qu'il est entendu qu'à l'occasion, nous pourrons accorder des contrats extérieurs lorsque nous aurons besoin de spécialistes. J'espère que nous nous sommes laissé une marge suffisante et que nous n'avons pas renoncé à des ressources que nous serons obligés de redemander plus tard.

Le comité de liaison va bientôt examiner les propositions de budget de tous les comités et il décidera alors quelles activités devront être approuvées. Je vous le dit d'emblée.

M. Clark: Avant d'aller plus loin, monsieur le président, à propos des principaux postes du budget, pouvez-vous me confirmer, par exemple, que l'on a bien prévu 60,000$ pour la recherche, ou ai-je mal compris ce qu'on entend par «Contrats (services d'experts-conseils)»?

Le président: Oui, c'est exact.

M. Clark: Comment cela se compare-t-il aux dépenses des années précédentes?

Le président: C'est à peu près ce que nous avons dépensé cette année. L'année d'avant nous avions dépensé 72,000$.

M. Clark: Si j'ai bien compris, nous n'aurons donc pas la souplesse que vous recommandez.

Le président: C'est ce qu'il me semble. Je n'ai pas encore fait les comparaisons. Il me semble que nous avons prévu des réductions importantes dans d'autres domaines, n'est-ce pas?

Le greffier: Pour l'impression.

Le président: Notamment pour l'impression. Si je me souviens bien, nous avions payé une somme considérable pour la réimpression. Par conséquent, lorsque nous ferons imprimer nos rapports, je suggérerais que nous prévoyions un tirage important, car les réimpressions sont très coûteuses. Elles coûtent pratiquement autant qu'un premier tirage. Ce n'est absolument pas efficace. À mon avis, on économise peut-être un petit peu de papier, mais on impose au comité le double des dépenses qui seraient nécessaires sans cela. Il vous faudra décider. Doit-on s'en tenir au strict minimum pour la première impression, tout en sachant fort bien que le comité se trouvera par la suite, une fois le stock épuisé, contraint de commander une deuxième, voire même une troisième impression? Voilà pour ce qui est de cette question-là.

[*Text*]

• 1235

Mr. Clark: Do you wish a motion? Unless Rex wants to move it...

Mr. Fulton: The bracketed notation on the bottom of the budget for 1992-93 says that expenses to March 18, 1992, were $94,000; $36,000 additional expenditures... Maybe Normand could explain to us the additional expenditures expected in printing and consultant fees, because it is not laid out inside.

The Clerk: That is the cost of this fiscal year's budget, not the proposed one for 1992-93. You are looking at the expenditures for this fiscal year. That little print-out you have is as of March 18. That does not include the cost of printing for the report on environment and the Constitution, nor for about four or five issues. The consultant fee is actually inaccurate. That is included in the print-out, so it's printing—that's it, really. I'm estimating a bit higher than it will actually be.

Mr. Fulton: That's how you get to the $130,000 at the bottom of 1991-92.

The Clerk: That's correct. It might be about $120,000, perhaps even less—maybe $115,000. I just don't know until the bills come in.

The Chairman: We submit this to the Liaison Committee and there will be a process of negotiation and approval, and they may come back to us. Is that agreed? Jim.

Mr. Fulton: The one addition Normand didn't have a chance to build in here that we might do is the Earth Summit, which I know would be costed. Some members of this committee will be going other ways.

The Chairman: I should remind you again that we don't submit travel costs in this budget. Maybe there is a point here, but I guess it's covered—have we covered the costs of the acid rain committee?

The Clerk: Yes. That's what the witnesses...$24,000.

The Chairman: The travel costs of any events, including Winnipeg or the possible Brazil, are outside of this.

The Clerk: And Washington as well.

The Chairman: All agreed?

Some hon. members: Agreed.

Mrs. Catterall: I have one question under the summary of the work plan. We haven't included references, of which I understand we have a couple now, and haven't included environmental assessment. My recollection is that the minister made a pretty clear signal in terms of this committee's involvement in environmental assessment of policies and programs, which we have heard nothing of—unless you have some up-to-date information that this is

[*Translation*]

M. Clark: Aimeriez-vous que quelqu'un propose une motion à cet effet? À moins que Rex veuille proposer...

M. Fulton: On peut lire, entre parenthèses, au bas de la feuille sur laquelle figure le budget pour 1992-1993 que les dépenses jusqu'au 18 mars 1992 se chiffraient à 94,000$ et qu'il faut prévoir 36,000$ en dépenses supplémentaires... Normand pourrait peut-être nous expliquer ces dépenses supplémentaires prévues au titre de l'impression et des frais d'experts-conseils, car il n'en est pas question ailleurs dans le document.

Le greffier: Ces chiffres correspondent au budget pour l'exercice financier en cours et non pas à celui qui est proposé pour 1992-1993. Ce sont là les dépenses enregistrées pour l'exercice en cours. Ces quelques indications qui vous ont été fournies correspondent à la période se terminant le 18 mars. Ces chiffres ne comprennent pas le coût de l'impression du rapport sur l'environnement et la Constitution ni celui de la publication de quatre ou cinq fascicules. Quant aux honoraires de l'expert-conseil, le montant donné n'est pas le bon. Cela figure sur l'imprimé. C'est donc l'impression, un point c'est tout. D'ailleurs, mes prévisions sont sans doute un petit peu élevées.

M. Fulton: C'est ainsi qu'on arrive aux 130,000$ au bas de la feuille du budget pour 1991-1992, n'est-ce pas?

Le greffier: C'est exact. C'est peut-être 120,000$, peut-être moins... peut-être 115,000$. Je ne connaîtrai le montant exact que lorsque je verrai les factures.

Le président: Nous soumettrons cela au comité de liaison; viendra ensuite un processus de négociation et d'approbation, et le comité voudra peut-être en reparler avec nous. Tout le monde est-il d'accord? Jim.

M. Fulton: Il y a un ajout que Normand n'a pas pu faire ici: le Sommet de la Terre, dont il faudra tenir compte du coût. Certains membres du comité vont s'y rendre par des moyens différents.

Le président: Je tiens à vous rappeler que les frais de déplacement ne figurent pas dans le budget. La remarque est peut-être intéressante, mais je pense que cela est couvert... Avons-nous couvert les coûts du comité sur les pluies acides?

Le greffier: Oui. C'est ce que les témoins... 24,000$.

Le président: Les frais de déplacement liés à quelque événement que ce soit, qu'il s'agisse de la rencontre à Winnipeg ou de la conférence au Brésil, n'interviennent pas ici.

Le greffier: Il y a également Washington.

Le président: Tout le monde est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Catterall: J'aurais une question à poser relativement au résumé du plan de travail. Nous n'avons pas inclus les ordres de renvoi, bien que nous en ayons maintenant quelques-uns, et nous n'avons pas non plus inclus l'évaluation environnementale. Si je me souviens bien, le ministre a donné la très nette impression que le comité allait participer à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes. Or, nous n'en avons pas

[*Texte*]

not going to happen. I think it should at least be listed on our work plan.

The Chairman: I don't know about that, but now that I look at it, it may be useful to include the UNCED follow-up. Assuming we agree to a bunch of things, including this mammoth Agenda 21, we might want to hold several selected hearings around that in the fall. It's too early to forecast what the significant achievements of UNCED are going to be, but this will be the committee in which a number of those things might get thrashed out over the course of the next year. Since we can't tell when the election is going to be, we could do a short range of stand-alone hearings any time—next spring, even a year from now, assuming the election hadn't yet been called.

• 1240

Mr. Fulton: Have we got dates on it, by the way, for the minister and the officials?

The Chairman: Can we come to that in a second? Marlene, your point was about the environmental assessment thing.

Mrs. Catterall: We had a very clear statement from the minister that the process of environmental assessment for government policies and programs would be something that this committee would be dealing with.

The Chairman: We have never made a decision about it. It is something that has been mentioned.

Mrs. Catterall: I know Paul raised it several times. Leave it off, but I do not want us underestimating our work plans but I certainly think UNCED follow-up is important to be on there.

Mr. Clark: We seem to have had some difficulty in this committee determining our agenda from time to time. I would suggest to Norm that if we could have an executive summary of the tentative work plan or something like that, the word is sometimes a helpful word in the sense that it addresses those situations on which there has not necessarily been full agreement.

The Chairman: We could re-cast this slightly, put that cautionary word in and then we should even replace "international sustainable development" with the UNCED follow-up. That seems to me to be much more germane and we could perhaps include in the reference to the estimates environmental assessment or something like that. Would that be satisfactory at this stage?

Mr. Fulton: We are locked in to those three meanings.

The Chairman: I am not trying to do that. I am just trying to give a little comfort level to the issue that Marlene raised here without necessarily saying that we finally concluded how or what we are going to do about that.

Mr. Clark: The minister is coming back and Marlene may wish to raise it with him.

[*Traduction*]

entendu parler—à moins que vous ayez des renseignements plus à jour et qu'on vous ait dit que cela ne va pas se faire. Je pense que cela devrait au moins figurer dans notre plan de travail.

Le président: Je ne suis pas au courant de cela, mais maintenant que j'y pense, il serait peut-être bien d'inclure le suivi de la CNUED. En supposant que l'on soit d'accord sur toutes sortes de choses, y compris cet énorme Agenda 21, on voudra peut-être tenir à l'automne plusieurs audiences là-dessus. Il est encore trop tôt pour prévoir ce sur quoi débouchera la CNUED, mais c'est notre comité qui sera vraisemblablement appelé à discuter d'un certain nombre de ces dossiers au cours de l'année à venir. Vu que nous ne savons pas quand auront lieu les élections, nous pourrions très bien prévoir n'importe quand une petite série de réunions indépendantes... le printemps prochain, ou même d'ici un an, si des élections n'ont pas encore été déclenchées.

M. Fulton: À propos, avons-nous des dates, pour le ministre et les hauts fonctionnaires?

Le président: On y reviendra dans un instant, si vous voulez bien. Marlene, vous parliez de l'évaluation environnementale.

Mme Catterall: Le ministre a dit très clairement que le processus d'évaluation environnementale des politiques et des programmes du gouvernement serait une chose sur laquelle se pencherait le comité.

Le président: Nous n'avons jamais pris de décision là-dessus. C'est tout simplement quelque chose qui a été mentionné.

Mme Catterall: Je sais que Paul a soulevé la question plusieurs fois. Qu'on ne l'inscrive pas, je veux bien, mais je ne voudrais pas que l'on sous-estime notre charge de travail. Quant au suivi de la CNUED, je pense qu'il est important que cela y figure.

M. Clark: Il semble que le comité éprouve parfois quelques difficultés à fixer son programme. Si Norm pouvait nous fournir un résumé du plan de travail provisoire, ce serait peut-être une bonne chose. En effet, l'emploi du mot «provisoire» est parfois utile, en ce sens qu'il peut s'agir de questions qui ne font pas encore l'unanimité.

Le président: On pourrait en effet jeter une lumière différente sur la chose en ajoutant ce mot, et dans ce cas, nous devrions même aller jusqu'à remplacer «développement durable international» par «suivi de la CNUED». Il me semble que ce serait plus approprié. Nous devrions peut-être également inclure à la rubrique «prévisions» l'évaluation environnementale, ou quelque chose de ce genre. Cela vous satisferait-il à cette étape-ci?

M. Fulton: Nous sommes limités par ces trois étiquettes.

Le président: Là n'est pas mon intention. J'essaie tout simplement de tenir compte de ce qu'a soulevé Marlene sans pour autant dire, forcément, que nous nous sommes mis d'accord de façon définitive ou que nous allons faire telle ou telle chose.

M. Clark: Le ministre va revenir, et Marlene voudra peut-être soulever la question avec lui.

[*Text*]

The Chairman: Are we in agreement on the budget submission as amended?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I am told from the clerk that the statement of executive summary work plan is a standard format, so it is not as if we have made iron-cast decisions about the work plan at this stage.

Mr. Clark: Past practices sometimes have to be re-examined.

Mr. Fulton: Norm was going to tell us something about R-3 estimates.

The Clerk: I do not have any dates yet. That is about all I can tell you for the time being. I would presume you would be looking toward the end of April for Parks Canada for the simple reason that next week you have two meetings, one on Monday all day and one on Tuesday with fisheries and environment. The House is off for two weeks, if I am not mistaken. That brings you back toward the end of April. The minister is available whenever the minister is available. In terms of the Green Plan, it will require some research as to exactly what part of Treasury Board officials, which group within Treasury Board should appear.

Mrs. Catterall: I do not think we asked for Treasury Board to appear. There was some discussion about it.

Mr. Clark: I am not so sure that was a practical request, if I may say so.

Mr. Fulton: We finally decided that we would drill the minister. Sixty percent of the expenditures are by the departments but we decided that we would drill him on it.

The Clerk: I was not clear on that. Therefore, that becomes two meetings.

Mr. Fulton: Three.

The Clerk: What is the third one?

Mr. Côté: He maintains three.

Mrs. Catterall: Green Plan officials.

Mr. Fulton: Green Plan officials, Parks Canada, and the minister.

The Clerk: The Green Plan within Environment Canada, not Treasury Board.

The Chairman: No.

The Clerk: Just within Environment Canada.

The Chairman: I know that whoever is keeping the record of this must be totally confused now. There are about five conversations going on here.

Mrs. Catterall: You have to have fun sometimes, Mr. Chairman.

The Chairman: I agree. I am not concerned about fun, I am worried about the poor soul who is doing these mintutes.

[*Translation*]

Le président: Tout le monde est-il d'accord avec le budget modifié?

Des voix: D'accord.

Le président: Le greffier me dit que le plan de travail proposé a été préparé conformément aux normes habituellement suivies. Rien n'est coulé dans le béton à cette étape-ci.

M. Clark: Il est parfois bon de réexaminer les pratiques du passé.

M. Fulton: Norm allait nous dire quelque chose au sujet de la partie III du budget des dépenses.

Le greffier: Je n'ai pas encore de date. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant. J'imagine qu'il faudrait prévoir quelque chose pour la fin avril en ce qui concerne Parcs Canada, pour la simple raison que vous avez deux réunions la semaine prochaine, une lundi, qui dure toute la journée, et une mardi, avec des représentants des pêches et de l'environnement. La Chambre prend un congé de deux semaines, si je ne m'abuse, ce qui nous fait revenir fin avril. Le ministre est libre lorsqu'il est libre. Pour ce qui est du Plan vert, il faudra faire certaines recherches pour savoir quel groupe, quelle équipe de fonctionnaires du Conseil du Trésor devrait comparaître.

Mme Catterall: Je ne pense pas que nous ayons lancé d'invitation au Conseil du Trésor. Il en a été question.

M. Clark: Je ne crois pas que nous ayons vraiment fait une demande.

M. Fulton: Au bout du compte, nous avons décidé de mettre le ministre sur la sellette. Soixante pour cent des dépenses sont imputables aux ministères, mais nous avons décidé de le cuisiner là-dessus.

Le greffier: Je n'étais pas certain de cela. Dans ce cas, il faudra deux réunions.

M. Fulton: Trois.

Le greffier: À quoi sera consacrée la troisième?

M. Côté: Il maintient qu'il doit y en avoir trois.

Mme Catterall: Ce sera le tour des responsables du Plan vert.

M. Fulton: Des responsables du Plan vert, de Parcs Canada et du ministre.

Le greffier: Le Plan vert au sein d'Environnement Canada, sans le Conseil du Trésor.

Le président: Non.

Le greffier: C'est limité à Environnement Canada.

Le président: Les gens qui sont responsables de l'enregistrement doivent être tout confus. Il y a cinq conversations qui se déroulent en même temps.

Mme Catterall: Il faut s'amuser de temps en temps, monsieur le président.

Le président: Je suis d'accord; mais ce n'est pas de s'amuser qu'il s'agit ici. Je m'inquiète tout simplement pour les pauvres qui s'occupent du procès-verbal.

[*Texte*]

I guess what we are saying is that there are three meetings, right? They will be scheduled as soon as possible after the break, and we are working on that. One meeting is with the minister, one meeting is on the Green Plan with officials, and the third meeting is on parks.

• 1245

Mrs. Catterall: What is our deadline to report back to the House?

The Chairman: The end of May.

I think that concludes our work today. It is has been a very efficient and effective meeting. Thank you very much. We will meet again next Monday at 9 a.m. for the forum.

Mr. Fulton: Should we try to be here maybe 10 or 15 minutes early so we can chat about picking up the questions and so on.

The Chairman: I would appreciate that.

Mr. Fulton: We have room 253-D.

The Chairman: Maybe it would be easier if we met somewhere at 8.30 a.m. and then came down at 9 a.m. Do you want to do that? We will try to arrange a spot nearby at 8.30 a.m.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Si j'ai bien compris, il doit y avoir trois réunions, n'est-ce pas? On va essayer de les prévoir le plus tôt possible après le congé, et on y travaille déjà. Il y aura une réunion avec le ministre, une réunion avec les responsables du Plan vert et une troisième réunion sur les parcs.

Mme Catterall: Quand notre rapport doit-il être déposé à la Chambre?

Le président: Fin mai.

Je pense que ce sera tout pour aujourd'hui. La réunion a été très efficace. Merci beaucoup. Nous nous retrouverons lundi prochain, à 9 heures, pour le forum.

M. Fulton: Nous devrions peut-être essayer d'arriver avec 10 ou 15 minutes d'avance, de façon à pouvoir discuter entre nous des questions, etc.

Le président: J'apprécierais cela.

M. Fulton: Nous avons réservé la pièce 253-D.

Le président: Serait-il préférable de nous rencontrer quelque part à 8h30 pour ensuite nous rendre ici ensemble pour 9 heures. Cela vous conviendrait-il? Nous essaierons de réserver une pièce voisine pour 8h30.

La séance est levée.